



**HAL**  
open science

# Les Cyclades sous l'Empire Romain (Ier s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.): formes et limites d'une renaissance économique et sociale.

Enora Le Quéré

► **To cite this version:**

Enora Le Quéré. Les Cyclades sous l'Empire Romain (Ier s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.): formes et limites d'une renaissance économique et sociale.. Archéologie et Préhistoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013. Français. NNT : 2013PA010654 . tel-01011581

**HAL Id: tel-01011581**

**<https://theses.hal.science/tel-01011581>**

Submitted on 24 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

THÈSE DE DOCTORAT  
« Archéologies et Sciences de l'Antiquité »

**Enora LE QUÉRÉ**

# **LES CYCLADES SOUS L'EMPIRE ROMAIN**

(I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

**Formes et limites d'une renaissance  
économique et sociale**

*Volume 1 : Texte*



Thèse dirigée par **Francis PROST**

Présentée et soutenue publiquement le 19 octobre 2013

Devant un jury composé de :

**Patrice BRUN**, Professeur d'Histoire grecque, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 (pré-rapporteur).

**Panagiotis DOUKELLIS**, Professeur d'Histoire antique, Université de l'Égée – Mytilène, Grèce.

**Roland ÉTIENNE**, Professeur émérite d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

**Jean-Louis FERRARY**, Directeur d'études, EPHE, membre de l'Institut.

**Patrice HAMON**, Professeur d'Histoire grecque, Université de Rouen (pré-rapporteur).

**Francis PROST**, Professeur d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (directeur).

**Sophia ZOUMBAKI**, Senior Researcher, KERA, Athènes, Grèce.

**Illustration de la couverture :**

Statue de C. Billienus, Sanctuaire d'Apollon, Délos.

Photographie E. LE QUÉRÉ, 2012.

Ὁ ἔρωτας  
Τὸ ἀρχιπέλαγος  
Κι ἡ πρῶτα τῶν ἀφρῶν του  
Κι οἱ γλάροι τῶν ὀνείρων του  
Στὸ πιὸ ψηλὸ κατάρτι του ὁ ναύτης ἀνεμίζει  
Ἕνα τραγοῦδι

Ὁ ἔρωτας  
Τὸ τραγοῦδι του  
Κι οἱ ὀρίζοντες τοῦ ταξιδιοῦ του  
Κι ἡ ἠχώ τῆς νοσταλγίας του  
Στὸν πιὸ βρεμένο βράχο τῆς ἡ ἀρραβωνιαστικιά προσμένει  
Ἕνα καράβι

Ὁ ἔρωτας  
Τὸ καράβι του  
Κι ἡ ἀμεριμνησία τῶν μελτεμιῶν του  
Κι ὁ φλόκος τῆς ἐλπίδας του  
Στὸν πιὸ ἐλαφρὸ κυματισμὸ τοῦ ἕνα νησι λικνίζει  
Τὸν ἐρχομό.

Οδυσσεύς ΕΛΥΤΗΣ, « Του Αἰγαίου »,  
*Προσανατολισμοί* (1940)

Οἱ Κυκλάδες εἶναι ἕνας ζωντανὸς τόπος χαρᾶς καὶ δημιουργίας γιὰ ὅποιον τὸν ζήσει καὶ τὸν καταλάβει, μὲ ἀνεπανάληπτα βιώματα, ἀκόμα καὶ μὲ τὰ σημερινὰ μέσα καὶ τὴν τεχνολογία ποὺ ἔχουν ἀπομακρύνει τὸν ἄνθρωπο ἀπὸ τὸν ἄπλο, φυσικὸ τρόπο ζωῆς. Πιστεῶ ὅμως νὰ πρόσφερα, στοὺς αἰσθαντικοὺς ἀπὸ τοὺς ἀναγνώστες, κάποιο κίνητρο νὰ βροῦν τὴν ὁμορφιὰ ἐκεῖ ποὺ εἶναι καὶ μᾶς περιμένει νὰ μᾶς χαρίσει ἀπλόχερα τὴν εὐδαιμονία τῆς ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος: στὸ ἡλιοβασίλεμα ἀπὸ τὸ Κάστρο τῆς Παροικιάς στὴν Πάρο ἢ ἀπὸ τὴν Οἶα στὴ Σαντορίνη, [...] στὴν ἀψία, αἰσθησιακὰ διεγερτικὴ μυρωδιὰ τῶν ξερῶν χόρτων στὴν νοτισμένη νύχτα ἢ ἀγὴ στὴ Δῆλο ἢ στὴν ζεστασιὰ τῶν τοίχων ποὺ σὲ ἀγκαλιάζουν στοὺς δρόμους τῆς, στὴν κορυφογραμμὴ τῆς Σικίνου, [...] στὸ μεσαιωνικὸ λιμανάκι τῆς Νάουσας στὴν Πάρο μὲ χειμωνιάτικη λακάδα κυριακάτικα, νὰ ἀπλώνουν τὰ δαιχθὰ οἱ ψαράδες, σὲ ἕνα καῖσι νὰ ἀρμενίζει μὲ μελέμι στὸ ἀστραφτερο ἀγούσιτιάτικο πέλαγος, [...] σὲ ἕνα κροκοδεῖλι ποὺ σὲ κοιτάει μὲ τὰ ὄλοστρόγγυλα μάτια του σηκώνοντας ὅλο περιέργεια τὸ κεφάλι πίσω ἀπὸ ἕνα ἀρχαῖο μάρμαρο στὴ ζέστη ἐνὸς καυτοῦ μεσημεριοῦ στὴ Δῆλο.

*Les Cyclades sont un endroit bien vivant, plein de joie et de création pour qui le vit et le comprend, offrant des expériences inégalables, même encore de nos jours avec les moyens modernes et la technologie qui ont éloigné l'Homme du mode de vie simple, naturel. Je pense cependant avoir fourni, pour les plus sensibles de mes lecteurs, quelque occasion de saisir la beauté là où elle se trouve et là où elle nous attend pour nous remplir avec largesse le corps et l'âme de bonheur : dans le coucher de soleil admiré du Kastro de Paroikia à Paros ou d'Oia à Santorin, [...] dans le parfum âcre des herbes sèches, d'une sensualité excitante dans la nuit humide ou à l'aube à Délos, ou dans la chaleur des murs qui vous enlacent dans ses rues, dans la ligne de crête de Sikinos, [...] dans le port médiéval de Naoussa à Paros avec, les dimanche ensoleillés d'hiver, les pêcheurs qui étendent leurs filets, dans un caïque qui vogue au gré du vent étésien sur la mer étincelante du mois d'août, [...] dans un krokodilo qui vous regarde de ses yeux tout ronds, éveillant sans cesse la curiosité, sa tête surgissant de derrière un marbre antique dans la chaleur d'un après-midi brûlant à Délos.*

Φωτεινὴ ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, *Δια Σύρον, Πάρον, Νάξον, Ιόν, Οἶαν-Θήραν*  
(Traduction E. LE QUÉRÉ)



---

## *SOMMAIRE*

---

### **VOLUME 1 : TEXTE**

<i>Avant-propos</i> .....	5
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Première partie : Les Cyclades dans le système provincial romain</b> .....	39
Processus et conséquences de l'intégration des îles dans l'Empire romain	
<b>Deuxième partie : Des îles grecques aux îles « gréco-romaines »</b> .....	173
Les enjeux de la monumentalité urbaine dans les Cyclades impériales	
<b>Troisième partie : Les sociétés insulaires : entre tradition et renouveau</b> .....	287
Population, institutions et société dans les Cyclades à l'époque impériale	
<b>Quatrième partie : Les Cyclades, une région économique ?</b> .....	429
Contribution à l'histoire économique des Cyclades sous l'Empire romain	
<b>Conclusion</b> .....	523
<i>Bibliographie</i> .....	537
<i>Index des sources</i> .....	591
<i>Table des matières</i> .....	597

### **VOLUME 2 : APPENDICES**

<b>Appendice I : Épigraphie</b> .....	3
Choix d'inscriptions traduites	
<b>Appendice II : Monnaies</b> .....	25
Catalogue des « impériales grecques » des Cyclades	
<b>Appendice III : Sculpture</b> .....	65
Catalogue des statues d'époque impériale trouvées dans les Cyclades	
<b>Appendice IV : Architecture et urbanisme</b> .....	81
Catalogue des principaux espaces publics et des édifices civiques des Cyclades impériales	
<i>Tableaux</i> .....	123

### **VOLUME 3 : PLANCHES ET ILLUSTRATIONS**



## **REMERCIEMENTS**

---

*« Les meilleurs professeurs sont ceux qui savent se transformer en ponts, et qui invitent leurs élèves à les franchir. »*

Nikos KAZANTZAKIS, Alexis Zorba (1946)

Cette phrase du célèbre écrivain grec s'applique à merveille à mes deux professeurs et « maîtres » **Roland ÉTIENNE** et **Francis PROST**, qui m'ont non seulement invitée à franchir ces ponts, mais qui m'ont également donné envie de les faire franchir à d'autres à mon tour. Ils ont su me montrer que l'archéologie pouvait être et rester une passion, qu'elle était indissociable d'une curiosité historique sans cesse renouvelée, qu'elle pouvait être enseignée avec zèle et se constituer en véritable discipline scientifique. Ces quelques lignes de remerciements ne sauraient suffire à exprimer ma reconnaissance infinie envers ceux qui ont été pour ma formation, aussi bien intellectuelle que professionnelle et humaine, d'une richesse inestimable. Alors encore petite étudiante en Master, ce sont eux qui m'ont fait découvrir Délos, les îles et la Grèce comme je ne les connaissais pas encore. Leur humanité, leur amitié, leur confiance, leur enthousiasme, leurs multiples encouragements, leurs conseils, leur soutien infaillible à toute épreuve et dans toutes les démarches que j'ai entreprises, n'ont cessé de me stimuler, de me faire réfléchir et de me « tirer vers le haut ». Ils ont su me donner goût à la recherche et à l'enseignement. Je leur en sais infiniment gré.

Cette thèse a également bénéficié de la relecture minutieuse et avisée, des conseils et des suggestions de **Patrice HAMON** et d'**Anna HELLER** pour les questions institutionnelles et sociales, et de **Frédéric HERBIN** pour les études architecturales. Je leur témoigne ici toute ma gratitude, car leurs réflexions m'ont été tout aussi profitables que précieuses. Je dois également beaucoup aux observations de **François ARON** qui, fort de sa connaissance inégalée sur l'archéologie de Syros, m'a éclairée sur bien des points. Le catalogue numismatique présenté en annexe n'aurait pu voir le jour sans l'aide et la confiance de **Michel AMANDRY**, directeur du Cabinet des Médailles de Paris.

Je tiens aussi à remercier **Panagiotis DOUKELLIS**, **Lina MENDONI**, **Zozi PAPADOPOULOU** et **Sophia ZOUMBAKI** pour l'accueil enthousiaste qu'ils m'ont réservé à Athènes et pour le vif intérêt dont ils ont très tôt témoigné pour mes recherches, pour les contacts qu'ils m'ont procurés en Grèce, pour nos échanges scientifiques très stimulants, et pour leur soutien dans tous les projets que j'ai entrepris à Athènes et dans les îles. Je ne peux que réitérer mes remerciements les plus sincères à **Pavlos KARVONIS**, chercheur à la Société Archéologique d'Athènes : bien avant que son volume de la *Tabula Imperii Romani* ne soit publié, il m'avait donné toutes ses épreuves concernant les Cyclades. J'ai arpenté les îles ces pages à la main ; elles m'ont considérablement facilité la tâche.

Reconnaissance infinie aussi pour cette terre insulaire grecque que je parcours depuis maintenant cinq ans et qui est devenue comme ma seconde patrie, aux gens qui l'habitent et qui m'ont toujours accueillie les bras ouverts, m'offrant sur mon passage un café, un ouzo ou quelques *koulourakia*. La mer, le bleu, les bateaux, les maisons d'un blanc que le soleil rend éblouissant, les sentiers de mulets serpentant entre les terrasses abandonnées, derniers vestiges d'un temps où les îles étaient des mondes surpeuplés et où l'homme s'acharnait à rendre fertile cette terre si ingrate, les bougainvilliers et les figuiers, les villages accrochés en haut des rochers, les petites chapelles perdues au milieu de nulle part, les couchers de soleil d'une beauté inégalable, les *Kastro* et les *Chôra*... Je ne peux qu'exprimer mon amour pour ces îles, pour ce qu'elles sont à présent lorsque, loin de l'artificialité des *marinas* et du tourisme tapageur, on arrive à capter ces poches d'insularité, qui laissent imaginer ce que fut leur vie dans le passé ; lorsque à quelques kilomètres seulement de la Chôra de Ios, si belle mais devenue si artificielle, on tombe à Psathi sur une *ghiaghia* vivant dans un *spitaki* sans eau courante ni électricité, qui, contente de pouvoir parler à quelqu'un, vous offre un café en toute simplicité, chauffé au feu de bois dans la cheminée et agrémenté d'une goutte de lait de chèvre. Mon amour aussi pour ce que ces îles ont été dans le passé, pour leurs murailles et leurs tours isolées, leurs vieilles pierres et leurs sites totalement abandonnés, « musées de plein air sans gardien pour vendre un billet d'entrée »<sup>1</sup>, leurs sentiers jonchés de céramique, leurs statues et inscriptions remployées dans les églises, leurs vestiges immergés dans les ports ou dressés au sommet des collines... et Délos, incomparable, véritable paradis sur terre... Un amour qui m'a fait dire un jour, à l'ombre d'un figuier de l'Inopos : « si je fais une thèse, ce sera sur les Cyclades ».

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans le concours de toutes ces personnes qui, insulaires d'origine ou d'adoption, chacun à leur manière, m'ont aidée, guidée, fait visiter, accueillie, toujours avec la plus grande amitié et dans la plus grande simplicité : Petia à Andros ; Mina et Sterghios à Milos, Maria et Markos au musée, et Sophia aux catacombes ; Ghiorgos et Katherina à Sikinos ; Spiros et Markos à Amorgos ; Michel à Pholégandros ; François à Syros ; Katherina au musée de Tinos, et bien évidemment ma petite famille de Ktikado, Yannis, Héléni et Sophia. Mention toute spéciale à Héléna et Shaban à Délos qui, grâce à leur gestion sans faille de la maison de fouilles, leur immense joie de vivre et la grande amitié qu'ils m'ont toujours témoignée, ont fait de mes différents séjours déliens des moments de pur bonheur.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers l'École française d'Athènes, qui m'a donné pendant quatre ans les moyens scientifiques et matériels de réaliser cette thèse dans les meilleures conditions. Que ses deux directeurs successifs **Dominique MULLIEZ** et **Alexandre FARNOUX**, ainsi que ses trois directeurs des études **Véronique CHANKOWSKI**, **Arthur MULLER** et **Julien FOURNIER** soient ici remerciés. Vifs remerciements aussi à l'Université Kapodistrian d'Athènes et à la Fondation Onassis pour

---

<sup>1</sup> BRUN (1996a), p. 3.

leur soutien financier, sans lequel je n'aurais pu terminer ce travail dans de si brefs délais<sup>2</sup>. Un grand merci à **Frédérique HADGIANTONIOU** de la Fondation Onassis pour son accueil chaleureux et son efficacité à toute épreuve dans mes déboires avec l'administration grecque. Je tiens aussi à souligner tout ce que ce travail doit à l'Éphorie des Cyclades (ΚΑ' Εφορείας Αρχαιοτήτων Κυκλάδων και Σάμου), et à **Mariza MARTHARI** et **Panaghiotis CHATZIDAKIS**, successivement éphores des Cyclades.

Un grand merci enfin à tous mes fidèles relecteurs et amis, pour leur aide et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de mes recherches, eux qui ont pris le temps de relire certains chapitres de cette thèse, au style parfois pourtant bien ardu : **Guillaume BIARD**, **Benoit DERCY**, **Maude LAJEUNESSE**, **Jérôme MASSELIS**, **Louis MULOT**, **Rachel NOUET**, **Clément SARRAZANAS** et **Nathalie THOMAS** ; à **mon frère** aussi et à **Louis MULOT** pour leurs indications techniques et leur aide lorsque l'informatique continuait de me résister. Je n'oublie pas non plus tous mes amis dont je ne peux énumérer les noms ici, mais qui, de près ou de loin, en France ou en Grèce, m'ont épaulée et accompagnée durant ces quatre années, en éclairant mes journées et mes soirées.

*Last but not least on the list*, merci à **Alexandros**, à la patience, à l'écoute et à l'affection duquel cette thèse doit beaucoup. Mes ultimes remerciements sont adressés à **mes parents**, qui m'ont constamment soutenue dans mes diverses entreprises et dans mes choix de vie, tant professionnels que personnels. Comme le dit le proverbe malien : « on ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes ». C'est, je crois, ce à quoi ils sont magnifiquement parvenus.

---

<sup>2</sup> Bourse d'étude d'un an accordée dans le cadre du « FIRST FOREIGNERS' FELLOWSHIPS PROGRAMME (NSRF) 2012-2013. First annual Program of research grants and educational scholarships National and Kapodistrian University of Athens, in collaboration with the Alexander S. Onassis Foundation ».

---

## ABRÉVIATIONS ET NORMES ÉDITORIALES

---

### ABRÉVIATIONS USUELLES

Outre les abréviations en usage dans l'*Année philologique* et dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, on trouvera les revues et ouvrages suivants ainsi abrégés :

- AA* = *Αρχαιολογικὸν Δελτίον*, Αθήνα, Ταμείο Αρχαιολογικῶν Πόρων και Απαλλοτριώσεων.  
*Arch. Ep.* = *Αρχαιολογικὴ Ἐφημερίς*, Περιοδικὸν τῆς ἐν Ἀθήναις Αρχαιολογικῆς Ἑταιρείας.  
*BMC* = WROTH, W.W., *British Museum Catalogue of Greek Coins*, Vol. 9 : « Crete and Aegean Islands », Londres (1886).  
*Bull. Ép.* = *Bulletin épigraphique*, Association pour l'encouragement des études grecques en France.  
*Choix* = DURRBACH, F., *Choix d'inscriptions de Délos, avec traductions et commentaire* (1921).  
*IJO* = NOY, D., PANAYOTOV, A. et BLOEDHORN, H., *Inscriptiones Judaicae Orientis. Vol. I: Eastern Europe* (2004).  
*Insula Sacra* = NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra. La loi Gabinia-Calpurnia de Délos (58 av. J.-C.)*, CEFR 45 (1980).  
*JIAN* = *Journal International d'Archéologie Numismatique*, Athènes.  
 LE QUÉRÉ, *Édifices* = LE QUÉRÉ, E., « Chap. IX : Édifices et constructions d'époque impériale et proto-byzantine dans le Sanctuaire d'Apollon », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).  
 LE QUÉRÉ, *Sanctuaire* = LE QUÉRÉ, E., « Chap. XV : Le Sanctuaire d'Apollon du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. à la fin de l'époque impériale », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).  
*Les Cyclades* (1983) = *Les Cyclades. Matériaux pour une étude de géographie historique (Table ronde, Dijon, 11-13 mars 1982)* (1983).  
*Les thermes romains* (1991) = *Les thermes romains. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988)*, CEFR 142 (1991).  
 LSJ = LIDDLE, H. G., SCOTT, R. et JONES, H. S., *A Greek-English Lexicon* (1996<sup>2</sup>).  
*ΠΑΕ* = *Πρακτικά τῆς ἐν Ἀθήναις Αρχαιολογικῆς Ἑταιρείας*, Αθήνα.  
*Πρακτικά Α'* (2000) = *Πρακτικά Α' Διεθνούς Σιφναϊκού Συμποσίου (Σίφνος 25-28 Ιουνίου 1998). Τόμος Α' : Αρχαίοι Χρόνοι* (2000).  
*Πρακτικά Β'* (2005) = *Πρακτικά Β' Διεθνούς Σιφναϊκού Συμποσίου (Σίφνος 27-30 Ιουνίου 2002) : εις μνήμην Νικολάου Βερνίκου-Ευγενίδη. Τόμος Α' : Αρχαίοι Χρόνοι* (2005).  
*RPC I* = BURNETT, A. et AMANDRY, M. (éds.), *Roman Provincial Coinage*, Londres et Paris : British Museum Press et Bibliothèque Nationale (1992-). **Vol. I** (1992), *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC - AD 69)*, par A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès.  
*Το Νόμισμα* (2010) = *Το Νόμισμα στα νησιά του Αιγαίου. Νομισματοκοπεία, Κυκλοφορία, Εικονογραφία, Ιστορία (Πρακτικά συνεδρίου της Ε' Επιστημονικής Συνάντησης, Μυτιλήνη, 16-19 Σεπτεμβρίου 2006)*, Τόμος I, όβολός 9 (2010).  
*Το Έργον* = *Το Έργον της Αρχαιολογικής Εταιρείας*, Αθήνα.

### RENOIS ENTRE LES DIFFÉRENTS VOLUMES DE LA THÈSE

Le **volume 1** de cette thèse présente le texte, suivi d'une bibliographie, d'un index des sources et d'une table des matières.

Le **volume 2** comprend quatre appendices, notés dans le corps du texte sous la forme (**App. X**). Chacun d'eux est précédé d'un avant-propos explicitant les choix qui ont été faits dans la présentation et dans l'illustration du matériel. Pour faciliter et simplifier les renvois aux différents numéros des catalogues présentés, j'ai adopté, dans le corps du texte, les symboles suivants :

- [n°X] : numérotation du catalogue numismatique (**Appendice II**) ;
- {n°X} : numérotation du catalogue de sculptures (**Appendice III**) ;
- <n°X> : numérotation de l'appendice architectural (**Appendice IV**).

Ces appendices sont suivis de douze tableaux réunissant un certain nombre d'informations utiles à notre propos. J'y fais référence dans le texte sous la forme (**Tableau X**).

Le **volume 3** comprend les planches d'illustrations, auxquelles je renvoie dans le texte sous la forme (**pl. X**).

### TRANSLITTÉRATION DES MOTS GRECS, LATINS ET ÉTRANGERS

Je me suis efforcée de rapprocher la graphie des mots grecs de la prononciation en usage. Aussi ai-je rétabli dans la plupart des cas un accent grave sur le *e* là où le grec ancien porte un *èta*, un accent aigu là où le grec porte un *épsilon* (Aigialè, Arkésinë). Les exceptions à cette règle suivent l'usage en vigueur dans les publications françaises (Ténos, Délos, Mélos, Athéna, *etc.*). Le *kappa* est systématiquement retranscrit en *k*, à l'exception là encore des cas consacrés par l'usage (Cythère, Isocrate, *etc.*) et des mots provenant du latin et translittérés en grec (Κλαύδιος devient Claudius). Le *omicron* est retranscrit *o*, tandis que le *oméga* donne *ô* (Amorgos, mais Minôa). Le *thèta*, le *phi* et le *chi* sont chacun translittérés avec un *h* (Théodotos, Épaphroditos, archiéreus). Le *upsilon*, lorsqu'il ne fait pas partie d'une diphtongue, est retranscrit en *y*.

Les noms communs grecs et latins, et certains autres mots étrangers, sont translittérés en italique dans le texte. Néanmoins, les termes antiques ou étrangers passés dans l'usage français courant ne sont pas mis en italique (agora). Si le terme est francisé, il n'est pas non plus mis en italique (archonte, dékaprôte, stéphanèphore, *etc.*). De la même manière, le pluriel des mots grecs et latins est transcrit suivant les déclinaisons anciennes (un *forum*, des *fora* ; un *macellum*, des *macella* ; un *bouleutèrion*, des *bouleutèria* ; une *polis*, des *poleis*, *etc.*). En revanche, les termes passés dans l'usage français suivent les règles de la grammaire française (une agora, des agoras).

### TRANSLITTÉRATION DES NOMS PROPRES GRECS ET LATINS

Les noms propres grecs sont retranscrits selon les mêmes règles que celles énoncées précédemment ; les noms propres latins sont transcrits sans accent. Là encore, les exceptions suivent l'usage en vigueur dans les publications françaises, où les noms des personnages connus sont francisés (Hérode, César, Marc Aurèle, Septime Sévère, Géta, *etc.*).

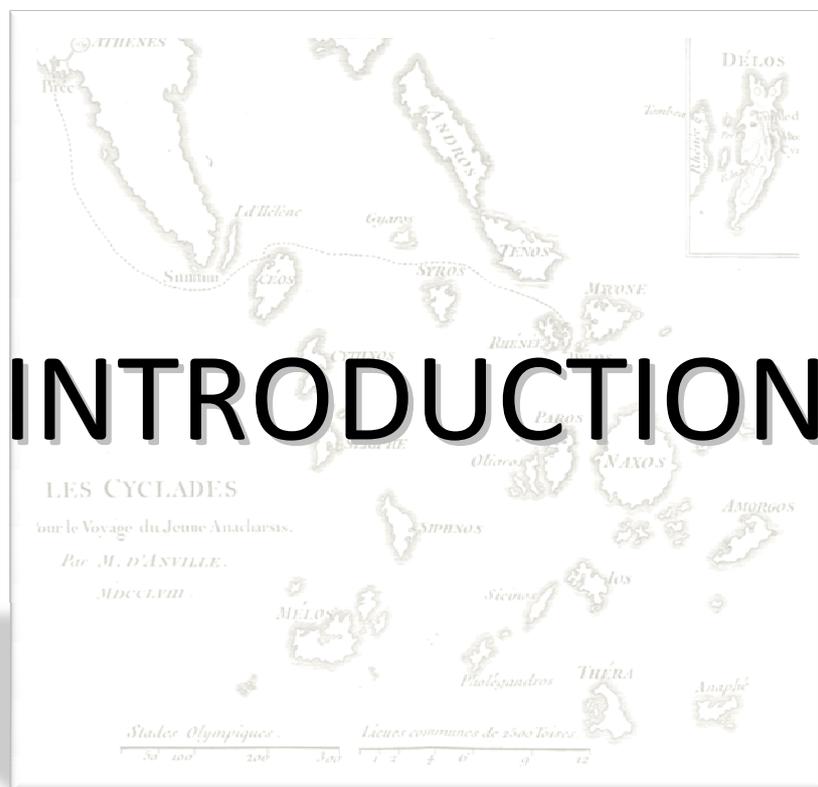
En ce qui concerne les noms latins écrits en grec, lorsqu'ils désignent des Romains ou que les *tria nomina* sont tous latins, je les ai systématiquement transcrits de la manière dont ils auraient été écrits en latin (ex. Τιβέριος Κλαύδιος Σεκοῦνδος est translittéré Tiberius Claudius Secundus, Γάιος Ἰούλιος Μάγνος devient Caius Iulius Magnus). En revanche, j'ai établi une distinction entre les noms romains et les noms « romanisants », pour reprendre un terme d'A. Gregory (*"Romanizing" names*)<sup>1</sup> : ces derniers sont portés par des individus qui ne sont pas Romains d'origine et dont les noms mêlent latin et grec. Afin de faire apparaître ces deux composantes, de mettre en valeur les diverses influences dans l'onomastique et de montrer l'origine grecque des individus, j'ai établi une distinction dans la translittération française. Ainsi, Τίτος Φλάβιος Κλειτοσθένης est transcrit Titus Flavius Kleitosthènes ; Λεύκιος Βαβύλλιος Ἐπαφρόδιτος devient Lucius Babullius Épaphroditos ; Μάρκος Αὐρήλιος Σωτῆρ, Marcus Aurelius Sôtèr, *etc.* Les seules exceptions à cette règle correspondent aux cas où cette distinction n'a pu être établie avec certitude.

Sauf mention contraire, les traductions des textes anciens apparaissant dans les trois volumes de cette thèse sont les miennes.

---

<sup>1</sup> GREGORY (2007), p. 166.







---

## *INTRODUCTION*

---

« *La grande histoire, en effet, aboutit souvent aux îles.* »  
BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), I, p. 141

« *Islands are places of strikingly enhanced exposure to interaction, and are central to history of the Mediterranean.* »  
HORDEN, PURCELL (2000), p. 76

### **A. LES CYCLADES : UNE PROVINCE INTROUVABLE ET EN QUÊTE D'HISTOIRE**

#### **1. DU CENTRE À LA PÉRIPHÉRIE, ET VICE VERSA**

F. Braudel, tout comme les auteurs de *The Corrupting Sea*, s'accordent à dire que les îles de l'Égée ont joué un rôle prépondérant dans la Méditerranée : elles furent constamment sur le devant de la scène de l'histoire de cette « Mer Corruptrice », pour reprendre l'expression de P. Horden et N. Purcell. D'un côté, l'isolement créé par la mer donna à la vie insulaire une précarité plus grande que sur le continent ; de l'autre, l'intégration des îles à un immense réseau de voies maritimes et de communications les amena à participer à l'histoire générale de la Méditerranée orientale<sup>1</sup>. Ainsi, la sphère de la « grande histoire » se surajouta en permanence à leur existence ordinaire.

Parmi ces îles, les Cyclades forment un ensemble central – ou archipel – au Sud de la mer Égée (**pl. I**) ; mais ce sont aussi les îles de l'Égée les plus distantes des rivages du continent. Leur situation topographique les place donc à la fois à la marge ET au centre de tout<sup>2</sup>. En ce sens, les Cyclades peuvent être considérées comme l'exemple par excellence de ce que fut, et de ce qu'est encore, la vie dans les *petites* îles de l'Égée. Cette distribution spatiale, profondément ambivalente, constitue l'une des clefs permettant la compréhension de leur histoire complexe.

En tant que *périphérie*, selon une conception braudélienne consacrée par la tradition, les caractéristiques fondamentales du milieu insulaire méditerranéen sont, sur la longue durée, l'instabilité et la vulnérabilité de l'implantation humaine, l'extension limitée du territoire, la fragilité des sols et l'exposition à tout ce qui vient de la mer. Ces particularités firent des îles

---

<sup>1</sup> BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), p. 141 ; HORDEN, PURCELL (2000), p. 123. Voir aussi MALAMUT (1988), p. 614.

<sup>2</sup> BRODBANK (2000), p. 43. Voir aussi la remarque de KOLODNY (1974), p. 23 : « Les archipels grecs ont leurs îles fréquentées, mais aussi leurs bouts du monde, vivant presque en marge de l'œkoumène. ».

des milieux aux équilibres très précaires et des mondes affamés<sup>3</sup>. Les îles seraient donc, par nature, vouées à la pauvreté. De surcroît, à l'intérieur même de l'espace égéen, les Cyclades multiplient les désavantages : faible superficie, îles rocailleuses, terres escarpées et ingrates, climat semi-aride, longue sécheresse estivale, *etc.* Elles partagent un certain nombre de caractéristiques qui font qu'on ne peut les comparer avec les *grandes* îles de l'Égée telles l'Eubée, Thasos, Lesbos, Rhodes ou encore la Crète qui, paradoxalement, n'étaient pas considérées par les Anciens comme des îles à proprement parler<sup>4</sup>.

La vulnérabilité des Cyclades se trouva renforcée dans la mesure où, en tant que *centre*, une conjoncture politique ou économique hostile, ou un contexte ambiant déprimé pesaient davantage sur leur sort et faisaient de la vie insulaire un repli économique, une baisse démographique, un retard culturel, en un mot, une parenthèse historique. Car, « à la façon d'une onde sismique se répercutant d'un bout à l'autre de la faille »<sup>5</sup>, une dépression dans l'Antiquité atteignait obligatoirement les îles de la mer Égée ; et il suffisait d'une modification dans les réseaux des routes commerciales pour que le trafic maritime fût ralenti voire suspendu dans telle ou telle île de l'Archipel.

Les îles de l'Égée se trouvaient donc au cœur d'un réseau de connexions maritimes, qui les plaçait en liaison permanente avec les continents alentour. C'est cette « connectivité » – pour reprendre une expression chère à P. Horden et N. Purcell (*connectivity*)<sup>6</sup> – qui aurait permis aux îles de surmonter leurs difficultés, car elle en fit des mondes en perpétuelle adaptation et en mutation permanente. En raison de ce même phénomène de répercussion « d'onde sismique », les îles pouvaient alors devenir des mondes peuplés et prospères, sous l'emprise de contingences extérieures tout à fait différentes et grâce à cette remarquable capacité d'adaptation. Qu'en était-il sous l'Empire romain pour les Cyclades ?

Depuis longtemps, l'expression « Empire romain » fait partie du vocabulaire courant des historiens de l'Antiquité. À l'image de la présente thèse, cette formulation est souvent choisie comme titre d'ouvrage pour caractériser un période de l'histoire romaine<sup>7</sup>. Elle ne va pourtant pas de soi car la notion même d'empire est complexe, et il convient de s'entendre sur ce que l'on entend par « Empire romain ». La Rome de l'Antiquité a souvent été admirée pour avoir su créer, faire fonctionner, administrer et coordonner un empire vaste et durable, rassemblant un grand nombre de peuples et caractérisé par une extraordinaire capacité

<sup>3</sup> BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), I, p. 139-141.

<sup>4</sup> Pour cette analyse, voir BRUN (1996a), p. 9-17.

<sup>5</sup> MALAMUT (2001), p. 26-27.

<sup>6</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 123, pour une définition de ce concept.

<sup>7</sup> Voir les réflexions de HURLET (2011), p. 108.

d'intégration (diffusion de la citoyenneté romaine, absorption massive des provinciaux dans les élites impériales, *etc.*). Pendant la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle, et déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, la principale approche de l'Empire romain a consisté à l'étudier sous l'angle de la domination hégémonique exercée par cette structure sur un espace déterminé, et comme le résultat d'un impérialisme conscient<sup>8</sup>. On s'est longtemps attaché à souligner les prétentions universalistes de l'Empire, sa volonté unificatrice et sa suprématie politique et militaire, vision en partie nourrie par la tentation d'établir des comparaisons avec des expériences impériales modernes et contemporaines.

Au cœur de ces réflexions se trouvait la question de la gestion des espaces par l'autorité impériale et du mode d'administration de l'Empire, qui a fait l'objet depuis près d'un demi-siècle de travaux renouvelant les perspectives<sup>9</sup>. Le fonctionnement de l'Empire ne pouvait être assuré par l'administration romaine qu'à condition de disposer de relais dans ses territoires, dont certains étaient éloignés de Rome de plusieurs milliers de kilomètres<sup>10</sup>. L'unité de base de cette gestion était la *provincia*, qui désignait à la fois, dans un sens abstrait, la mission à accomplir par un (pro)magistrat romain et, dans un sens territorial, une circonscription administrative de l'Empire<sup>11</sup>. Chaque province avait à sa tête un gouverneur, qui représentait le pouvoir impérial et s'assurait du bon déroulement de l'administration romaine dans la sphère de compétences qui lui était impartie. Comme le rappelle J.-M. Bertrand, « donner un nom à une province suffisait au Sénat pour qu'elle fût intégrée au discours et à la réalité politique : Rome désignait un espace, se l'appropriait de cette désignation même »<sup>12</sup>. Or, comme j'aurai l'occasion de le démontrer, non seulement il n'existait pas de province des Cyclades, mais les îles ne furent jamais toutes rattachées à la même province. Dès lors, l'un des enjeux consiste à interroger la cohérence de l'ensemble étudié, malgré l'absence de cadres administratifs traditionnellement considérés comme au fondement même de la réussite et du bon fonctionnement de l'Empire romain.

Je m'inscris ici dans un courant de l'historiographie récente, qui cherche à nuancer le modèle de *centre* unique. Il ne s'agit pas de contester la centralité indubitable de l'*Urbs* dans l'Empire, ni de remettre en question le modèle « centre-périphérie », ne serait-ce que parce

<sup>8</sup> Voir l'analyse historiographique de HURLET (2011), p. 110-120 et de DALLA ROSA, A., « Non seulement les empires. Un bref regard critique sur les plus récentes études d'histoire comparée de l'Antiquité », *Anabases* 15 (2012), p. 101-114. Sur l'impérialisme romain, voir la synthèse de NICOLET (1989<sup>2</sup>), p. 883-920.

<sup>9</sup> Voir par exemple MILLAR [1977] (1992<sup>2</sup>) et MILLAR (2004) ; ECK (1995), ECK (1998) et ECK (1999) ; HAENSCH, R., *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit* (1997).

<sup>10</sup> GUERBER, HURLET (2008), p. 88.

<sup>11</sup> Sur l'évolution du sens du terme *provincia*, voir BERTRAND (1989), p. 191-215.

<sup>12</sup> BERTRAND (1989), p. 203.

que les territoires conquis restaient subordonnés à Rome et à son armée<sup>13</sup>. Mais il convient de mettre en valeur le fait que d'autres pôles régionaux structuraient l'espace impérial, aussi bien d'un point de vue économique qu'administratif, et qu'il y avait de ce fait *des centres et des périphéries*.

Une telle approche invite à repenser le modèle romain de domination, et à revenir à une vision moins administrative de l'Empire qui aurait été uniformisé « par le haut ». Ce qui importe ici, ce n'est pas d'étudier les sociétés périphériques insulaires en tant que telles, mais leur adaptation au système romain d'organisation et de gestion, à travers une étude de ses traductions urbanistiques, économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de regarder d'un autre œil, avec une acuité nouvelle et une focale différente, ce monde périphérique longtemps tenu aux confins de l'histoire – ou en tout cas de la « grande histoire » – écrasé qu'il fut par l'ombre immense portée par la puissance et la domination romaines qui, seules, étaient mises en lumière<sup>14</sup>.

## 2. LES CYCLADES IMPÉRIALES, OU LE PARADIGME DU DÉCLIN : HISTOIRE D'UN *TOPOS*

La tâche est loin d'être aisée car plusieurs lieux communs, tant antiques que modernes, font des Cyclades impériales un sujet d'étude *a priori* dénué de tout intérêt. Elles se trouvent au cœur d'un enchevêtrement de jugements négatifs qui les placent, par excellence, sous le signe du déclin et de la décadence. L'un tient à la nature de l'espace géographique étudié : le milieu insulaire ; l'autre est à mettre en rapport avec la période envisagée : l'époque impériale en Grèce – soit, ce que l'on a couramment appelé la « Grèce romaine »<sup>15</sup> ; le dernier relève de conjonctures historiques locales : les îles furent victimes de plusieurs guerres et d'une recrudescence de la piraterie au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; Délos fut la plus touchée et aurait entraîné dans sa chute, et pour plusieurs siècles, l'ensemble des îles alentour ; d'« îles-carrefours » les Cyclades seraient alors devenues des « îles-prisons »<sup>16</sup>, lieux privilégiés d'exil et de relégation. À plus d'un titre donc, les Cyclades sous l'Empire romain constitueraient le paradigme même du déclin.

<sup>13</sup> LEVEAU, Ph., « The Western Provinces », in MORRIS, I., *et alii* (éds.), *The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World* (2007), p. 669-670 ; HURLET (2011), p. 127.

<sup>14</sup> Voir aussi les remarques de BRIANT (2001), p. 299.

<sup>15</sup> Sur la notion de « Grèce romaine », voir ALCOCK (1993), p. 1-3 ; ROUSSET (2004), p. 378-383.

<sup>16</sup> LEFEBVRE, L., *La terre et l'évolution humaine* (1922), p. 248.

### a. Îles miséreuses et faiblesse insulaire : mythe et réalité

« Îles désertées, fragments de continents [...], vous avez imité Siphnos et l'aride Pholégandros, infortunées, et vous avez perdu votre éclat d'autrefois »<sup>17</sup>

Les assertions de ce genre à propos des Cyclades sont très nombreuses dans la littérature antique, tant grecque que latine, qui établit un rapport presque consubstantiel entre petitesse géographique, faiblesse politique et pauvreté. Si la grande majorité de ces appréciations datent de l'époque romaine, nombre d'attestations remontent également à l'époque classique, dont procèdent presque aveuglément les suivantes : Cicéron, Plutarque, Ovide, Strabon ou Sénèque reprirent inlassablement des thèmes déjà présents chez Platon, Aristophane, Thucydide, Isocrate ou encore Démosthène<sup>18</sup>. Dans ses différents travaux, P. Brun s'est attaché à dénoncer cette vision subjective de l'insularité, en montrant combien elle pouvait relever d'une rhétorique mise en place par l'autorité politique dominante, qu'elle fût athénienne ou romaine<sup>19</sup>. Quelle que soit l'époque concernée, ces jugements reposent également sur le souvenir d'une gloire passée, d'une prospérité archaïque mythique à laquelle se seraient substituées pauvreté et impuissance à partir du moment où les îles tombèrent sous le joug athénien. Ces thèses pro-athéniennes, visant à accréditer l'idée d'une suprématie athénienne sur un monde égéen soumis, servirent de terreau aux multiples témoignages négatifs d'époque romaine, qui les amplifièrent<sup>20</sup>. La pauvreté et la faiblesse impériales des îles entérinaient sur le plan littéraire le *topos* d'une déchéance contemporaine de la Grèce ; elles finirent par constituer un jugement intemporel et quasi naturel, une définition par excellence du milieu insulaire égéen. C'est bel et bien de l'Empire romain que provient le second jugement défavorable aux îles de l'Égée<sup>21</sup>.

Cette conception quasi unanime véhiculée par les sources littéraires dans l'Antiquité, relayée ensuite par les lexicographes byzantins, corroborée par les jugements des voyageurs et érudits d'époque moderne<sup>22</sup> et par les réflexions de nombreux historiens et archéologues contemporains, constitue un immense obstacle épistémologique qu'il est parfois difficile de franchir. Et pourtant, comme l'a souligné P. Brun, « une analyse poussée des documents de référence doit laisser place à davantage de nuances d'abord parce que l'unanimité n'est pas

<sup>17</sup> Vers d'Antipater de Thessalonique, repris dans l'*Anthologie Palatine*, IX, 421 : Νῆσοι ἐρημαῖαι, τρῦφρα χθονός, [...] Σίφνον ἐμιμήσασθε καὶ ἀρχμηρὴν Φολέγανδρον, τλήμονες, ἀρχαίην δ' ὠλέσατ' ἀγλαίην [Trad. P. WALTZ et G. SOURY].

<sup>18</sup> Voir le large échantillonnage de textes présentés et commentés dans BRUN (1996a), p. 196-201.

<sup>19</sup> BRUN (1993a) ; BRUN (1996a), p. 196-209 ; BRUN (1996b), p. 295-300 ; BRUN (2000), p. 234-237.

<sup>20</sup> Je reprends ici et résume les réflexions de BRUN (1996a), p. 208-209.

<sup>21</sup> BRUN (2000), p. 235.

<sup>22</sup> Sur le jugement des voyageurs (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), voir BRUN (1993b), p. 223-233 et BRUN (1996a), p. 210-216.

totale et qu'il est loisible de s'insérer dans cette brèche ; ensuite parce qu'il est possible, à la lumière du contexte littéraire et historique des textes, d'offrir une interprétation différente des propos définitifs sur la pauvreté des îles. Enfin, parce que la vision que nous pouvons avoir aujourd'hui des îles grecques, montagneuses, dénudées, balayées par le vent et désertes dès lors que l'on s'éloigne tant soit peu des marines animées, ne doit en aucun cas être calquée sur la réalité antique. »<sup>23</sup>. Laisser la place à davantage de nuances, tel est l'un des objectifs de ce travail.

### **b. *Graecia capta* : la « Grèce romaine », archétype de la décadence**

Lorsque l'on s'intéresse à l'époque romaine, la vision misérabiliste des Cyclades se double d'un jugement négatif d'ordre épistémologique. Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles en effet, la Grèce d'époque romaine fut l'un des parents pauvres des études historiques et archéologiques, victime qu'elle était de plusieurs lieux communs : avec l'arrivée des Romains dans le courant du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., la Grèce serait devenue « captive » de Rome – *Graecia capta*, selon les termes mêmes d'Horace<sup>24</sup> ; elle serait dès lors tombée dans une décadence politique et économique irrémédiable, que son prestige et son rayonnement culturels ne permettaient pas de compenser. Dans la tradition historiographique, le déclin fut par ailleurs considéré comme un trait caractéristique de la cité grecque (*polis*) postclassique : Chéronée l'aurait une première fois atteinte ; Actium lui aurait porté le coup fatal<sup>25</sup>.

Ces perceptions modernes de la Grèce romaine sont héritées d'une tradition littéraire et de jugements divers remontant à l'Antiquité. De Cicéron à Apulée, en passant par Ovide, Horace et Pline le Jeune, mais aussi de Polybe à Lucien, en passant par Strabon, Plutarque, Pausanias ou encore Dion Cassius, les auteurs grecs comme romains de l'époque républicaine et de l'époque impériale furent quasi unanimes à déplorer la déchéance de la Grèce : perte de liberté, oliganthropie, désertification, recul des cultures, faiblesse militaire, politique et économique, nostalgie d'un passé glorieux et perdu, lamentations sur les conditions présentes, etc.<sup>26</sup>. Autant de préjugés négatifs qui ne cessèrent d'être relayés ensuite, et jusqu'à une date récente, par les voyageurs, les historiens et les archéologues ; autant d'obstacles et de lacunes dans nos connaissances de cette période, car de tels jugements eurent pour conséquence une

<sup>23</sup> BRUN (1996a), p. 6.

<sup>24</sup> Horace, *Épîtres*, II, 1, 156.

<sup>25</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XII.

<sup>26</sup> Pour une analyse de ces *topoi* littéraires antiques, voir ALCOCK (1993), p. 24-32, avec les références bibliographiques antérieures.

vision orientée de l'histoire ancienne et entraînent des choix drastiques aussi bien dans les études historiques que dans la manière de concevoir l'archéologie.

### c. De Délos ἄδηλος aux îles-prisons

Dans les Cyclades, plus que partout ailleurs, cette vision négative de la Grèce romaine fut renforcée, voire en partie créée, par la chute de Délos au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Les événements de 88-87 av. J.-C., puis ceux de 69 av. J.-C., ont de fait marqué durablement l'île d'Apollon et son sanctuaire. Les expressions employées par les auteurs anciens laissent à penser que l'île fut entièrement dévastée à cette occasion : les généraux de Mithridate « *ruinèrent Délos de fond en comble* » (Strabon) ; Ménophanès « *rasa Délos elle-même jusqu'au sol* » (Pausanias)<sup>27</sup>. Δῆλος ἄδηλος, « *Délos la déserte* », devint une formule consacrée par la tradition pour qualifier l'île d'Apollon à l'époque impériale<sup>28</sup>. Les Cyclades auraient alors toutes partagé le même sort qu'elle ; elles auraient été dépeuplées et ruinées à l'époque impériale. P. Roussel avait déjà montré combien les expressions des auteurs anciens étaient sans doute exagérées et relevaient davantage d'un *topos* : celui de l'abandon, de la destruction et, en un mot, du déclin de Délos<sup>29</sup>. Après lui, Ph. Bruneau s'est attaché à montrer combien la « destruction » et l'« abandon » de Délos étaient loin d'être systématiques, et pas toujours imputables aux guerres ni aux raids des pirates<sup>30</sup>. Je reviendrai amplement sur cette question tout au long de cette étude : il ne s'agit pas de nier les faits, mais de nuancer leurs conséquences et de parvenir à un jugement plus objectif de la situation.

Le thème du déclin et de l'abaissement des Cyclades sous l'Empire est aussi lié au fait que plusieurs d'entre elles devinrent des lieux privilégiés d'exil et de relégation, en particulier pour les opposants politiques et les individus moralement condamnables à Rome<sup>31</sup>. La grande figure de l'exil dans les Cyclades est celle d'Avilius Flaccus, condamné par Caligula, et qui obtint la faveur d'être déporté à Andros au lieu de Gyaros<sup>32</sup>. Le choix des îles qui devaient servir de relégation découlait bien évidemment de l'ordre d'Auguste qui, déjà en 16 av. J.-C.,

<sup>27</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 4 : αὐτὴν διελυμήναντο πάντα ; Pausanias, *Description de la Grèce*, III, 23, 4 : καὶ αὐτὴν ἐς ἔδαφος κατέβαλε τὴν Δῆλον.

<sup>28</sup> Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 53. Le jeu de mots Δῆλος ἄδηλος a été repris par plusieurs auteurs d'époque impériale, qui font allusion à une prophétie sibylline : ἔσται καὶ Σάμος ἄμμος, ἐσσεῖται Δῆλος ἄδηλος [cf. BRUNEAU (1968), p. 693].

<sup>29</sup> ROUSSEL (1916), p. 325-326. Avant lui, HOMOLLE (1884), p. 140 avait déjà émis des réserves quant au témoignage des auteurs anciens.

<sup>30</sup> BRUNEAU (1968), p. 672-691. Voir mes remarques *infra*, Chapitre VI.

<sup>31</sup> Sur ce point, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 221, n. 99, avec la bibliographie antérieure ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 29-31 ; BASLEZ (2008), p. 179-190.

<sup>32</sup> Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, XVIII, 151. Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 75-76, n°18 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 27-28, n°ΦΜ 50.

avait décrété que les exilés bannis de Rome n'avaient pas le droit de s'installer sur le continent de Grèce ni d'Asie Mineure, ni dans aucune île éloignée de moins de quatre cents stades (environ 75 km) de la côte, à l'exception de Lesbos, Samos, Cos et Rhodes<sup>33</sup>. En outre, l'habitude était prise de reléguer les condamnés dans les *provinciae transmarinae*<sup>34</sup>. Les îles des Cyclades étaient donc tout indiquées, en particulier les plus petites et les plus inaccessibles d'entre elles, telles Sériphos, Donoussa, et surtout Gyaros. Cette dernière devint sous l'Empire le symbole par excellence de la prison et de l'exil<sup>35</sup>.

### 3. POUR UNE RENAISSANCE DES CYCLADES IMPÉRIALES

Depuis une vingtaine d'années cependant, on assiste à un renouveau de la recherche sur la Grèce romaine, foisonnante de nos jours. Elle tente de nuancer cette conception biaisée de l'histoire, de la diversifier et de l'enrichir en changeant les perspectives : la Grèce et l'Orient romains sont à étudier en tant que tels, d'un point de vue des sociétés dominées, et non selon une lecture *a priori* de l'histoire de la domination romaine, qui aurait été marquée par l'intégration programmée, complète et homogène des territoires conquis<sup>36</sup>. Plusieurs de ces études évoquent la notion de « renaissance grecque » sous l'Empire pour qualifier les phénomènes observés en Grèce et en Orient essentiellement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle apparaissent un peu partout les signes d'un regain de prospérité<sup>37</sup>. L'hypothèse d'une renaissance de Délos sous le règne d'Hadrien fut également formulée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par J. Lebègue et reprise par P. Roussel. Elle ne va toutefois pas sans poser plusieurs difficultés ; j'aurai l'occasion d'y revenir<sup>38</sup>.

Par ailleurs, le concept de « romanisation » fut abondamment employé dans les études sur la Grèce romaine. Utilisé pour rendre compte de la soumission des sociétés et des territoires conquis aux formes d'organisation voulues par Rome, il remonte au XIX<sup>e</sup> siècle et

<sup>33</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, LVI, 27 ; MAGIE (1950), p. 487.

<sup>34</sup> BASLEZ (2008), p. 181.

<sup>35</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 3 ; Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*, XVIII, 151 ; Plutarque, *De l'exil*, 602c.

<sup>36</sup> LE ROUX (2004), p. 287. Concernant l'Orient romain, voir en particulier les différents travaux de J.-L. Ferrary pour la fin de l'époque hellénistique et l'époque républicaine, et ceux de M. Sartre pour l'époque impériale. Pour la Grèce continentale et insulaire, voir l'ouvrage de S. Alcock (1993), présentant une approche totalement renouvelée de la question, et les différents programmes d'études et publications du KERA (Athènes), sous la direction de Fr. Camia, C. Lepenioti, L. Mendoni, A. Rizakis et S. Zoumbaki.

<sup>37</sup> Parmi les premiers ouvrages faisant référence à cette renaissance, on peut citer WALKER, S. et CAMERON, A. (éds.), *The Greek Renaissance in the Roman Empire* (1989), avec historiographie et bibliographie antérieure. Pour les Cyclades, citons le chapitre de R. Étienne (1990) intitulé « Ténos sous l'Empire : les limites d'une renaissance » (p. 151-168), et BRUN (1996a), p. 22-23.

<sup>38</sup> ROUSSEL (1916), p. 338-339 avec bibliographie antérieure. Cette hypothèse a été notamment critiquée par F. Durrbach [*Choix*, p. 268-269] et par Ph. Bruneau [BRUNEAU (1968), p. 693-694, n. 2].

fut imposé peu à peu par l'historiographie de l'Empire romain<sup>39</sup>. Il fut cependant décrié ces dernières années, accusé de figer la réflexion sur la conquête romaine et de proposer une vision romanocentrique des évolutions<sup>40</sup>. Point n'est besoin ici de reprendre tous les termes d'un débat qui a fait, et fait encore, couler beaucoup d'encre. Je n'irai cependant pas jusqu'à affirmer, comme a pu le déclarer S. Alcock, que j'en suis venue « à détester le mot “romanisation” »<sup>41</sup>. Ce concept reste en effet un outil épistémologique et méthodologique valable pour l'étude du comportement des communautés insulaires sous l'Empire, à condition de l'employer en lien étroit et constant avec l'histoire locale et l'analyse des cultures préexistantes. Dans cette étude, la romanisation sera toujours entendue comme « un processus par lequel une communauté [...] élaborait un nouveau langage définissant les rapports de pouvoir, les relations sociales, les activités économiques, les identités culturelles collectives et individuelles »<sup>42</sup>, jamais comme une donnée uniforme imposée d'en haut, selon une acception où elle serait la simple expression de la domination de Rome.

En ce qui concerne les Cyclades, pour les périodes historiques, plusieurs îles ou groupes d'îles ont bénéficié d'un traitement particulier dans les études historiques et archéologiques (monographies consacrées à telle ou telle île, actes de colloques, articles intéressant différentes formes de la culture matérielle des îles, synthèses économiques, analyses institutionnelles, études épigraphiques, *etc.*). À quelques exceptions près, ces différents travaux ne traitent que très peu de l'époque romaine.

Il fallut attendre l'ouvrage de P. Brun pour voir l'unité insulaire appréhendée en tant que telle, dans divers aspects de sa matérialité. En reconstituant la vie matérielle en Égée sous forme d'une synthèse, l'auteur défend l'idée selon laquelle « les îles de l'Égée, et pas seulement les plus grandes, n'étaient pas, dans l'Antiquité grecque, ces zones de misère trop souvent décrites »<sup>43</sup>. Je souscris entièrement à cette thèse et m'inscris dans la continuité de cette étude. Couvrant les époques classique et hellénistique, cet ouvrage exclut toutefois l'époque romaine parce que, selon l'auteur, elle constitue « sinon une rupture, du moins une modification sensible »<sup>44</sup> et qu'elle correspond au moment où les îles « tombèrent sous la

<sup>39</sup> Voir la mise au point éclairante de LE ROUX (2004), p. 287-311, avec toute la bibliographie afférente.

<sup>40</sup> Voir par exemple MATTINGLY, D. J. (éd.), *Dialogue in Roman Imperialism* (1997) ; ALCOCK, S. E., « The Problem of Romanization, the Power of Athens », in HOFF, M. C. et ROTROFF, S. I. (éds), *The Romanization of Athens* (1997), p. 1-7.

<sup>41</sup> ALCOCK, S. E., « Vulgar Romanization and the dominance of elites », in KEAY, S. et TERRENATO, N. (éds.), *Italy and the West. Comparative Issues in Romanization* (2001), p. 227.

<sup>42</sup> LE ROUX (2004), p. 311.

<sup>43</sup> BRUN (1996a), p. 5. Voir aussi le compte rendu de cet ouvrage par G. Rougemont dans *Topoi* 8/1 (1998), p. 357-360.

<sup>44</sup> BRUN (1996a), p. 18.

coupe des Romains et entrèrent dans un monde nouveau où elles sont quantité négligeable »<sup>45</sup>. Or, je ne suis pas certaine que les conditions insulaires décrites par P. Brun (géographie, paysages, agriculture insulaire, richesses des sous-sols et de la mer, circulation des biens et des personnes dans l'Archipel) aient fondamentalement changé à l'époque romaine. Les transformations, indéniables, sont peut-être davantage liées à l'entrée des Cyclades dans la sphère impériale romaine et dans un système de type impérialiste. Et les îles étaient-elles quantité si négligeable sous l'Empire ? C'est ce que je souhaite analyser, dans une perspective qui sera toutefois plus diachronique, en retraçant l'histoire des Cyclades à l'époque impériale.

## B. PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

*« Étudier les comportements communs des Cyclades et leur évolution dans le temps devrait permettre de mieux comprendre la constitution des espaces méditerranéens et contribuer à une histoire des cultures régionales. »*  
ÉTIENNE, DOURLOT (1996), p. 21

Le but de cette étude est donc d'analyser ce que fut la vie des sociétés insulaires au moment de l'hégémonie romaine et de tenter d'interpréter le rôle historique des Cyclades au sein de l'Empire. L'examen des transformations politiques, économiques et sociales des cités insulaires permettra de déterminer si les nouvelles conditions instaurées en Égée par le pouvoir impérial romain ont créé une rupture dans leur fonctionnement – notamment par rapport à la basse époque hellénistique – ou si les données insulaires sont restées les mêmes, s'inscrivant dans une continuité reconnaissable par l'historien et dans la « longue durée ».

Il s'agit non seulement de relativiser le déclin des îles dont parlent toutes les sources, mais aussi de nuancer la renaissance présumée du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., qui ne concerne peut-être pas toutes les îles de la même manière. Afin de parvenir à une vision nuancée du fonctionnement de ces sociétés insulaires à l'époque impériale, il convient d'être attentif aux variations locales – à la fois dans le temps et dans l'espace – et de mettre en évidence les différences entre chaque île dans divers aspects de leur vie politique, institutionnelle, économique, culturelle et sociale. L'un des enjeux est de déterminer si, à cette époque, les îles ont évolué au même rythme, selon un schéma commun à l'ensemble de l'Archipel, ou si leurs destins socioéconomiques furent séparés, tributaires d'une combinaison de circonstances uniques et propres à chaque île.

Il s'agit également de relativiser la vision des Cyclades « délo-centrée », très présente notamment dans l'historiographie française. Car si la situation de Délos fut un jour

---

<sup>45</sup> BRUN (1996a), p. 220.

représentative de l'évolution générale des Cyclades – ce qui est loin d'être certain –, il est évident qu'elle ne l'était plus à l'époque impériale : l'île d'Apollon ne jouait plus aucun rôle moteur, ni dans l'Archipel, ni au sein de la Méditerranée. Dès lors, les évolutions observées dans les Cyclades sont-elles représentatives de ce qui se passe dans l'ensemble des provinces de l'Empire ? Ou au contraire, peut-on dégager des spécificités propres aux îles, voire un modèle de développement insulaire ou « cycladien » ? L'insularité fut-elle un facteur déterminant dans l'histoire des Cyclades impériales et créa-t-elle des modèles sociaux et économiques différents ? Ou au contraire, les îles furent-elles totalement intégrées, au même titre que les autres régions et provinces, dans le vaste Empire romain, dont on s'attache généralement à souligner la volonté unificatrice ?

Dans une perspective « post-finleyenne », il s'agit de réfléchir sur un exemple local et de montrer la pertinence d'une étude régionale, jugée par le grand économiste de l'Antiquité comme assez inintéressante et insignifiante<sup>46</sup>, dans le but de proposer un schéma valable pour un temps et pour un espace. Le matériel épigraphique et archéologique – bien que M. Finley considère ce dernier avec beaucoup de méfiance<sup>47</sup> – peut permettre d'appréhender dans sa globalité une société méditerranéenne, pendant plus de trois siècles, et de modéliser un fonctionnement régional (ou micro-régional) à l'intérieur d'un vaste empire<sup>48</sup>, dans un contexte historique et politique précis. Pour reprendre la distinction établie par P. Horden et N. Purcell, il s'agit de faire une histoire *des* Cyclades et non pas *dans* les Cyclades, si tant est que cette opposition « histoire *dans*/histoire *de* » puisse être un concept opératoire pour l'étude de la Méditerranée antique<sup>49</sup>. Toutefois, les propositions d'une histoire « écologique » défendues par ces auteurs<sup>50</sup> doivent être utilisées en lien constant avec les données de l'histoire économique, sociale, et surtout politique.

En effet, le choix d'étudier les Cyclades à l'époque impériale ne permet pas de faire l'économie de notions comme *hégémonie*, *empire* ou *impérialisme* qui, *a contrario*, ne figurent même pas dans l'index de *The Corrupting Sea*<sup>51</sup>. Pour la première fois dans

<sup>46</sup> FINLEY (1985), p. 61 : « there has emerged in recent decades a spate of pseudo-histories of ancient cities and regions [...] creating a morass of unintelligible, meaningless, unrelated 'facts' ». Voir aussi la remarque de ARCHIBALD (2001), p. 133 : « neither Rostovtzeff nor Finley considered that a regional approach of the socio-economic analysis of antiquity might *per se* provide the historian with special or different insights » ; RUTISHAUSER (2012), p. 9.

<sup>47</sup> FINLEY (1985), p. 18-23.

<sup>48</sup> Voir sur ce point les perspectives que permet une approche renouvelée de l'histoire économique, souhaitées par R. ÉTIENNE, c. r. de MANNING, MORRIS (2005), *Topoi* 15/2 (2007), p. 515.

<sup>49</sup> Sur cette distinction, voir HORDEN, PURCELL (2000), p. 2-3 et p. 43 ; et plus récemment HORDEN, PURCELL (2005), p. 357-358. Pour une critique de cette vision, voir HARRIS (2005), p. 7.

<sup>50</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 45-49.

<sup>51</sup> Même critique dans MORRIS (2005), p. 20. Voir la définition de ces notions dans GOLDSTONE, HALDON (2009), p. 18-19.

l'Histoire, un seul pouvoir politique s'est imposé sur l'ensemble de la Méditerranée ; il est impossible qu'une telle hégémonie n'ait pas eu quelque conséquence sur la vie des territoires dominés, y compris sur celle de petites îles éloignées des grandes cités et des grands centres de décision. Cette approche régionale de l'histoire politique et économique des Cyclades ne cherche donc pas seulement à comprendre les relations que les îles entretenaient entre elles, mais aussi celles entretenues avec le pouvoir hégémonique et réciproquement. Dans quelle mesure les transformations économiques et sociales observées dans les îles ont pu être influencées, voire instaurées par Rome et l'organisation de l'Empire (nouveaux cadres institutionnels, nouveaux édifices, nouvelles structures commerciales, nouveaux flux et courants d'échanges, *etc.*) ? Dans quelle mesure les territoires et les sociétés des Cyclades ont été soumis à l'hégémonie romaine ou ont pu en partie y échapper ? Je serai donc amenée à m'interroger sur le degré de romanisation des Cyclades – avec toutes les nuances que suppose l'utilisation ce de concept – au cœur de la définition de leur identité culturelle. Il s'agit de voir comment ces sociétés ont « négocié » leur rapport à Rome – notamment à travers le rôle actif qu'ont joué les élites des îles –, quel fut leur degré d'acceptation et de résistance à cette intégration, et en quoi le dialogue établi par les insulaires avec le pouvoir romain et la culture romaine a pu être constitutif de leurs identités collectives et/ou individuelles. Mon objectif est d'écrire une histoire qui n'aïlle pas exclusivement de Rome vers les Cyclades, mais aussi des Cyclades vers Rome, afin d'éviter le piège de l'excès de romanocentrisme. Prendre en compte le facteur « romain » est aussi une nécessité car il constitue une garantie contre les tentations d'une histoire des Cyclades purement locale, qui serait « artificiellement portée sur le devant de la scène sans gain véritable d'intelligibilité »<sup>52</sup>.

## C. LIMITES GÉOGRAPHIQUES ET CHRONOLOGIQUES

### 1. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE : LES CYCLADES

*« Parmi celles d'Asie, le premier rang revient aux îles qui entourent en cercle Délos, et dont le nom est Cyclades : en offrande à Apollon, toutes forment des chœurs à la naissance du doux printemps nouveau, lorsque dans les monts, loin des hommes, couve le mélodieux rossignol »<sup>53</sup>.*

Il convient à présent de définir les contours géographiques et historiques de cette étude. Il faut être conscient du danger que représente la méthode qui consiste à raisonner à

<sup>52</sup> LE ROUX (2004), p. 311.

<sup>53</sup> Denys d'Alexandrie, *Description de la terre habitée*, v. 525-529 [Trad. COUNILLON (2001), p. 23]. Voir aussi JACOB, C., *La Description de la terre habitée de Denys d'Alexandrie ou la leçon de géographie* (1990).

partir d'une délimitation géographique contemporaine et récente, et à l'appliquer *a priori* à l'Antiquité ; car les modèles interprétatifs provenant d'autres périodes et d'autres disciplines (géographie, topographie, démographie, climatologie, *etc.*) ne sont pas forcément appropriés ni opératoires pour la compréhension des phénomènes antiques. D'autant plus que l'espace géographique des Cyclades n'a nullement été perçu comme homogène par les Anciens, qui n'ont jamais regroupé les mêmes îles ni le même nombre d'îles sous ce terme<sup>54</sup>. Dans l'Antiquité en effet, le monde des îles a toujours posé un problème de définition et d'identification<sup>55</sup>. Mon propos n'est pas ici de retracer l'intégralité de la géographie historique des Cyclades, ni d'étudier les représentations mentales que les Anciens avaient de cet archipel depuis l'époque homérique. Aussi m'en tiendrai-je à la définition de quelques historiens et géographes de l'époque impériale, qui permettent de montrer que les Cyclades étaient encore considérées sous l'Empire comme un espace aux frontières floues et mouvantes, difficile à définir.

Dans la *Géographie* de Strabon, contemporain d'Auguste, la description des Cyclades (**fig. 1**) arrive au livre X, après celle du Péloponnèse et de la Crète, et avec celle des Sporades. Les Cyclades sont explicitement rattachées à Délos (αἱ περιουκίδες νῆσοι), à laquelle le géographe consacre par ailleurs un paragraphe entier (X, 5, 2). Strabon reprend la description de cet espace donnée par Artémidore, qui énumère quinze îles en plus de Délos :

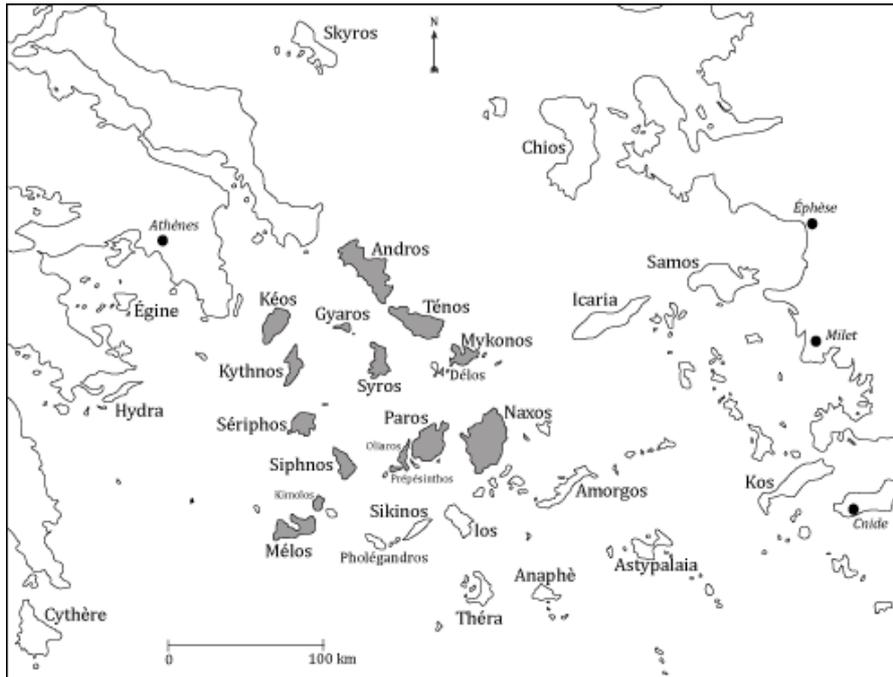
« On pense qu'à l'origine les Cyclades se composaient de douze îles ; mais on y fit entrer depuis quelques unes en plus. Ainsi Artémidore en énumère quinze à propos d'Hélène [...]. "Après elle, écrit-il, se trouvent les îles que l'on appelle Cyclades". Il nomme alors Kéos comme étant la plus rapprochée d'Hélène, puis successivement Kythnos, Sériphos, Mélos, Siphnos, Kimolos, Prépésinthos et Olios ; et il ajoute Paros, Naxos, Syros, Mykonos, Ténos, Andros et Gyaros. »<sup>56</sup>.

En revanche, Théra, Anaphè, Amorgos, Pholégandros, Sikinos et Ios sont rattachées par Strabon aux Sporades et à la « mer de Crète » (ἐν τῷ Κρητικῷ πελάγει) (X, 5, 1).

<sup>54</sup> BRUN (1996a), p. 16. Voir aussi FEYEL (2006), p. 356 ; RUTISHAUSER (2012), p. 19. Voir aussi ÉTIENNE, R., « Les Cyclades, une expression géographique ? », in GIROS-PEIGNARD, A. (éd.), *Les Cyclades de l'époque hellénistique à l'époque impériale : Économie et Société (Actes du Colloque, Lyon, 12-13 novembre 2009)*, *Topoi* (à paraître).

<sup>55</sup> BRIANT (2001), p. 300.

<sup>56</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 3 : κατ' ἀρχὰς μὲν οὖν δώδεκα λέγονται· προσεγένοντο δὲ καὶ πλείους. Ἀρτεμίδωρος γοῦν διαριθμεῖται « πεντεκαίδεκα » περὶ τῆς Ἑλένης εἰπόν [...]. ἀπὸ ταύτης γάρ, φησὶν, αἱ καλούμεναι Κυκλάδες εἰσὶν· ὀνομάζει δὲ Κέω τὴν ἐγγυτάτω τῇ Ἑλένῃ, καὶ μετὰ ταύτην Κύθνον καὶ Σέριφον καὶ Μῆλον καὶ Σίφον καὶ Κίμωλον καὶ Πρεπέσινθον καὶ Ὀλίαν, καὶ πρὸς ταύταις Πάρον Νάξον Σύρον Μύκονον Τήνον Ἄνδρον Γύαρον. Voir aussi ΒΑΓΙΑΚΑΚΟΣ (1993), p. 235 ; COUNILLON (2001), p. 21.

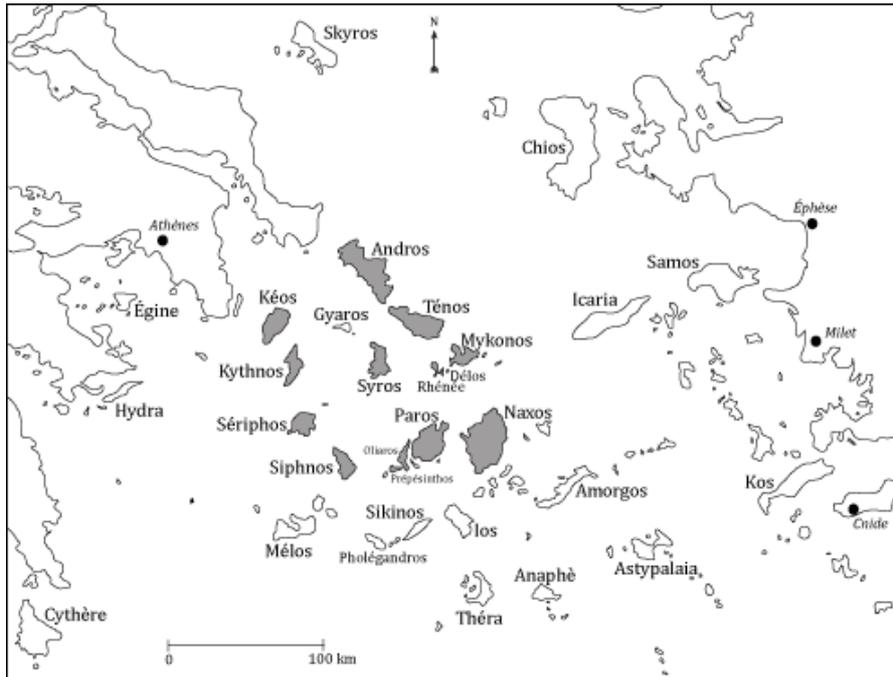


**Fig. 1.** *Les Cyclades selon Strabon (16 îles).*  
(dessin E. LE QUÉRÉ)

Quelques années après, Pline décrit ainsi les Cyclades<sup>57</sup> : « *du côté du promontoire de Géraeste, on trouve les Cyclades, rangées en cercle autour de Délos – disposition dont elles tirent leur nom* ». Au nombre des Cyclades, il comptait Andros, Kéos, Ténos, Mykonos, Siphnos, Sériphos, Prépésinthos (aujourd’hui Despotiko), Kythnos, Rhénée, Syros, Oliaros (aujourd’hui Antiparos), Paros et Naxos (**fig. 2**). Comme Pline le rappelle au paragraphe suivant : « *toutes ces îles appartiennent aux Cyclades ; les autres qui suivent sont les Sporades* »<sup>58</sup>, au nombre desquelles figurent Schinoussa et Pholégandros. Enfin, l’auteur range Skyros, Ios, Gyaros, Téos, Donoussa, Patmos, Kimolos, Mélos, Amorgos, Théra, Thérasia, Ios, Anaphè et Astypalaia parmi les îles pour la description desquelles « on ne peut plus garder d’ordre » (*nec deinde servari potest ordo*).

<sup>57</sup> Pline l’Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 22 : *et a promunturio Geraesto circa Delum in orbem sitae, unde et nomen traxere, Cyclades.*

<sup>58</sup> Pline l’Ancien, *Histoire Naturelle*, IV, 22 : *Et hactenus quidem Cyclada seruant, ceteras quae secuntur Sporadas.*



**Fig. 2.** *Les Cyclades selon Pline l'Ancien (14 îles).*  
(dessin E. LE QUÉRÉ)

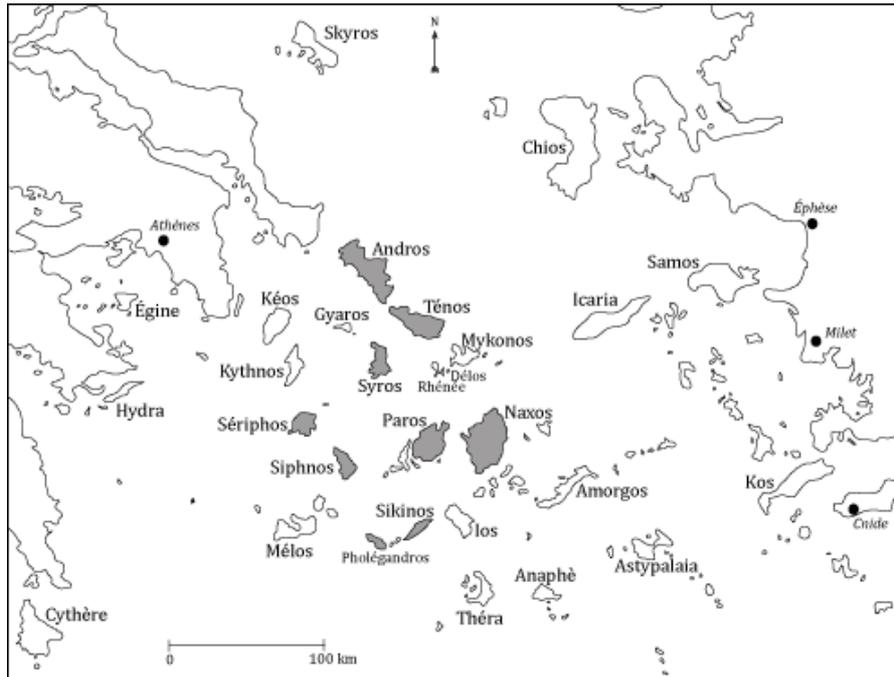
Au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Ptolémée écrivit une sorte de manuel de géographie, qui se présente comme une compilation des connaissances géographiques du monde à l'époque impériale<sup>59</sup>. Chaque localité est accompagnée de ses coordonnées (latitude et longitude). En ce qui concerne la Grèce, le géographe range au nombre « *des îles que l'on appelle Cyclades* » (καὶ τῶν Κυκλάδων καλουμένων νήσων), Andros, Ténos, Syros, Naxos, Paros, le cap Sounion, Siphnos et, « *au milieu* » (τὸ μέσον), Sériphos, Pholégandros et Sikinos (**fig. 3**)<sup>60</sup>. En revanche, Théra, Kéos, Ios, Thérasia, Délos, Oliaros, Kythnos, Rhénée et Mykonos sont rangées parmi les îles « *situées près de l'Attique et sous l'Eubée* » (παρὰ δὲ τὴν Ἀττικὴ καὶ ὑπὸ τὴν Εὐβοϊαν νῆσοι)<sup>61</sup>. Toutes ces îles sont décrites comme faisant partie de l'Achaïe (Ἀχαιῶν θέσις). Amorgos et Astypalaia quant à elles sont comptées avec Kos au nombre des « *îles situées dans la mer Myrtô* » (ἐν δὲ τῷ Μυρτώῳ πελάγει νῆσοι) et sont rattachées à l'Asie (τῆς ἰδίως καλουμένης Ἀσίας θέσις)<sup>62</sup>. Cette difficulté à situer les Cyclades, partagées entre la Grèce et l'Asie Mineure, fut une constante chez les géographes antiques, j'y reviendrai.

<sup>59</sup> Voir l'édition récente, STÜCKELBERGER, A. et GRASSHOFF, G. (dirs.), *Ptolemaios. Handbuch der Geographie*. Vol. I-II (2006).

<sup>60</sup> Ptolémée, *Géographie*, III, 15, 30.

<sup>61</sup> Ptolémée, *Géographie*, III, 15, 26-29.

<sup>62</sup> Ptolémée, *Géographie*, V, 2, 31.

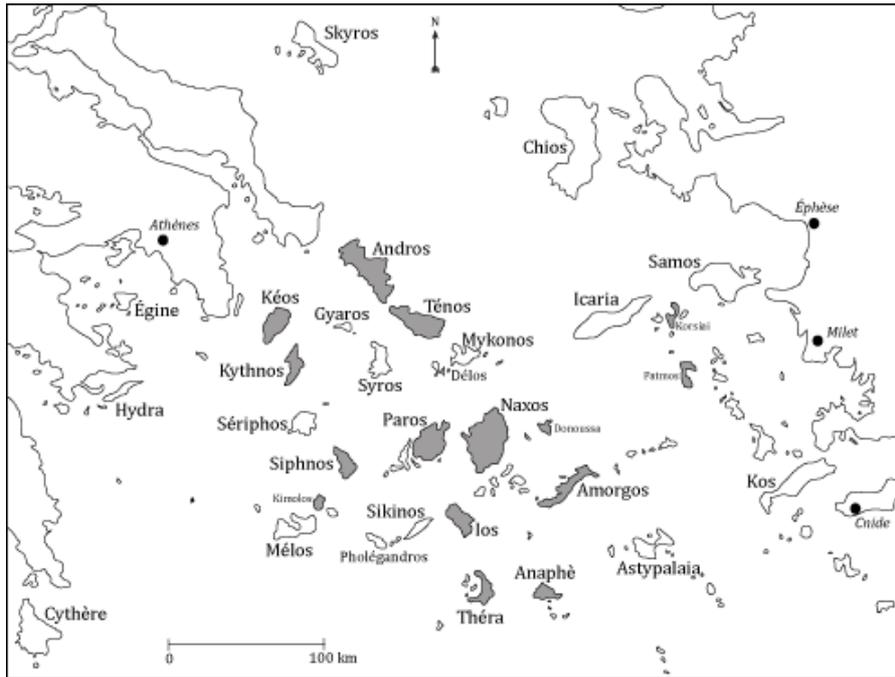


**Fig. 3.** *Les Cyclades selon Ptolémée Géographe (9 îles).*  
(dessin E. LE QUÉRÉ)

Enfin, l'auteur du *Stadiasme de la grande Mer* – sorte de portulan daté du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. – décrit la zone en prenant Délos comme centre. Les distances sont données en stades entre Délos et les îles de Théra, Amorgos, Anaphè, Ios, Korsiai (près de Samos), Kimolos, Siphnos, Kythnos, Ténos, Naxos, Donoussa, Patmos, Mélantéion *skopélos* (un récif), Kéos, Andros et Paros (**fig. 4**)<sup>63</sup>. Comme le rappelle P. Counillon, il y a dans ce catalogue des affinités probables entre les lieux (fragments d'itinéraires maritimes et proximité géographique), mais « il n'est que la rubrique délienne d'un catalogue plus général »<sup>64</sup>, qui n'a d'ailleurs rien de systématique : Kimolos est mentionnée sans sa voisine Mélos ; Syros, Mykonos et Rhénée, pourtant les plus proches de Délos, ne sont pas mentionnées.

<sup>63</sup> *Stadiasme de la Grande Mer*, § 284.

<sup>64</sup> COUNILLON (2001), p. 15. Voir aussi ROUGEMONT (1990), p. 209.



**Fig. 4.** *Les Cyclades selon le Stadiasme de la Grande Mer (17 îles).*  
(dessin E. LE QUÉRÉ)

Il ressort de ces divers témoignages qu'à l'époque impériale, les Cyclades étaient tout de même perçues comme un groupe défini par un terme géographique, et qu'elles avaient reçu un nom commun. Ce n'est pas le cas chez Homère par exemple, où toutes les îles de la mer Égée sont traitées comme un ensemble indéfini<sup>65</sup>. L'image de Délos entourée de sa couronne d'îles – formant un *kyklos* autour de l'île d'Apollon –, scellée par les géographes et les poètes antiques, contribua à donner à l'Archipel une configuration générale préconçue, en y inscrivant un modèle politique et historique qui prenait Délos comme *omphalos*<sup>66</sup>. Même au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., alors que Délos avait cessé depuis longtemps d'occuper une place de premier choix au sein des îles de l'Égée, cette définition devenue quasi métaphorique apparut encore sous la plume de Denys d'Alexandrie. Mais dans les faits, les géographes grecs et romains ne savaient ni compter les îles, ni à quoi les rattacher, ni dans quel ordre les décrire<sup>67</sup>.

Ainsi, force est de constater qu'il est difficile de parvenir à une définition canonique de cet archipel – les cartes présentées en sont la preuve (**fig. 1-4**). Et en définitive, toute tentative visant à déterminer les îles constituant les Cyclades est vouée à rester imparfaite, soit par trop de généralisation, soit par trop de restriction. N'importe quel groupement d'îles fait

<sup>65</sup> Voir *Iliade*, Chant II : dans le Catalogue des Vaisseaux, on trouve les principales îles grecques, mais traitées avec le continent qui leur fait face. Voir sur ce point COUNILLON (2001), p. 14.

<sup>66</sup> COUNILLON (2001), p. 22.

<sup>67</sup> COUNILLON (2001), p. 11.

dans un but analytique est le résultat d'une perception humaine de leur géographie ; il est donc, par nature, subjectif<sup>68</sup>. Il fallait néanmoins faire des choix et décider des îles à inclure ou à exclure de ce propos. Aussi suis-je tout de même partie de la définition moderne des Cyclades, c'est-à-dire la région qui correspondait, avant la réforme *Kallikratis* de mai 2010, à l'une des circonscriptions administratives de la Grèce : le *Nome* des Cyclades (ο Νομός Κυκλάδων)<sup>69</sup>. Il regroupait plus de deux cents vingt îles (ou îlots), dont seules trente-trois sont habitées aujourd'hui. Parmi elles, je n'ai pris en compte que celles pour lesquelles des témoignages historiques et archéologiques prouvent l'existence d'au moins une cité ou une communauté vivant sur leur territoire à l'époque impériale, à savoir Andros, Amorgos, Anaphè, Délos, Gyaros, Ios, Kéos, Kythnos, Mélos, Mykonos, Naxos, Paros, Pholégandros, Sérifhos, Sikinos, Siphnos, Syros, Ténos et Théra (**pl. I-X**). D'autres avant moi, pour des époques différentes, ont ouvert la voie et ont prouvé qu'un tel procédé n'était pas totalement arbitraire : bien que n'ayant pas toujours choisi les mêmes frontières, les ouvrages de Br. Rutishauser, de P. Brun, d'E. Malamut, de B. Slot ou encore d'É. Kolodny<sup>70</sup> ont montré l'unité et l'originalité de cet espace insulaire, ainsi que la légitimité qu'il pouvait y avoir à l'étudier dans les cadres géographiques définis précédemment. É. Kolodny a même écrit que les Cyclades sont, de tous les groupements intra-égéens, « l'ensemble le plus individualisé, l'archipel de l'Archipel »<sup>71</sup>.

Cette démarche n'est pas tout à fait artificielle, et là est justement tout l'enjeu du sujet. Il s'agit en effet, dans une approche complémentaire et de manière plus inductive, à travers l'analyse des interrelations, du développement et des activités économiques et sociales de ces îles sous l'Empire romain, de déterminer si une définition de cet espace est possible et valable pour cette époque, en tant que région unifiée avec un ou plusieurs centre(s) fédérateur(s), et si elle correspond à notre identification moderne des Cyclades<sup>72</sup>. Dans le cas contraire, il faudra s'interroger sur les raisons de cette divergence, sur les éventuelles différences avec les

<sup>68</sup> RAINBIRD (2007), p. 44-45 ; RUTISHAUSER (2012), p. 21.

<sup>69</sup> Le programme *Kallikratis*, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, avait pour but de simplifier l'organisation territoriale de la Grèce : l'ancien *Nome* des Cyclades est donc aujourd'hui regroupé avec celui du Dodécanèse ; ils forment à présent à eux deux la « périphérie » de l'Égée méridionale (περιφέρεια Νότιου Αιγαίου).

<sup>70</sup> RUTISHAUSER (2012) : époque archaïque et classique ; BRUN (1996a) : époque classique et hellénistique ; KIOURTZIAN (2000) : époque protobyzantine (III<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.) ; MALAMUT (1988) : sous l'Empire byzantin (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) ; SLOT (1982) : entre colonisation latine et occupation ottomane (ca. 1500-1718) ; KOLODNY (1974) : époque contemporaine.

<sup>71</sup> KOLODNY (1974), p. 37.

<sup>72</sup> Sur la double approche possible pour identifier une région et sur le concept de « régionalisme », voir les remarques de REGER (2011), p. 370-371 et p. 377. Sur la difficile utilisation de ces concepts appliqués à l'Antiquité grecque, voir FEYEL (2006), p. 356-368 et MÜLLER (2006), p. 147-149. Je reviens en détail sur cette question du régionalisme dans la dernière partie de cette thèse.

conceptions historiques antérieures ou postérieures de cet espace, et sur la possibilité d'une évolution de la notion de « Cyclades » liée à celle de la géographie administrative de l'Empire romain.

Toute circonscription géographique implique également la délimitation de marges et de « zones frontières », dont on ne sait pas toujours si elles sont à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace défini. Il faudra accepter ce degré d'imprécision qui me conduira parfois, en fonction des critères choisis, à faire référence à d'autres îles que celles précitées : je pense en particulier à Astypalaia, qui n'est pas comprise aujourd'hui dans les Cyclades, mais qui, dans l'Antiquité, en raison de sa proximité géographique avec Amorgos et Anaphè, a partagé avec elles un grand nombre de caractéristiques. Enfin, il va sans dire qu'il est impossible de comprendre le monde insulaire sans prendre en compte la mer et les continents qui l'entourent. D'autant plus que, si les Cyclades forment une unité géologique et climatique, leur situation topographique en Égée les distingue nettement, partagées qu'elles sont entre l'Europe et l'Asie : les unes sont en effet très proches du continent (Attique ou Péloponnèse), tandis que les autres sont davantage tournées vers l'Orient<sup>73</sup>. C'est pourquoi je m'autoriserai des comparaisons avec la situation des autres îles et cités égéennes de Grèce continentale et d'Asie Mineure qui, par contraste, permettront de mieux saisir les particularités de l'Archipel.

## 2. LE CADRE CHRONOLOGIQUE : LE HAUT-EMPIRE ROMAIN

Le cadre chronologique de cette étude, l'Empire romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), correspond à ce que l'on appelle traditionnellement le « Haut-Empire romain », par opposition au Bas-Empire, ou Antiquité tardive<sup>74</sup>. Toute borne chronologique est par essence artificielle et arbitraire, qui plus est lorsque l'on s'écarte de l'histoire purement événementielle. Qui dit époque impériale, dit avènement d'Auguste et instauration de l'Empire en 27 av. J.-C. : aussi aurais-je pu commencer ma recherche à cette date. Cependant, la question qui a orienté toute ma réflexion était de savoir ce que pouvait signifier « époque impériale » pour ces îles et pour l'espace insulaire que je viens de définir. Il m'est apparu très tôt que le choix du règne d'Auguste comme limite chronologique n'avait ni légitimité ni pertinence pour les Cyclades. C'est tout juste si l'on peut dénombrer quelques statues élevées en l'honneur du nouvel empereur dans certaines îles, et quelques rares émissions monétaires à son effigie, qui restent les seules manifestations tangibles d'un changement majeur dans

<sup>73</sup> ÉTIENNE, DOURLLOT (1996), p. 21.

<sup>74</sup> Sur la préférence de l'expression « Antiquité tardive » plutôt que celle de « Bas-Empire » pour désigner la période allant du milieu du III<sup>e</sup> s. à la fin du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., voir CARRIÉ, ROUSSELLE (1999), p. 9-25.

l'histoire politique de l'Antiquité, mais qui n'a pas connu partout le même retentissement. Pour comprendre le système administratif et la conjoncture économique et sociale en vigueur dans l'Archipel à l'époque impériale, il faut remonter bien plus haut dans le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Les conditions qui étaient celles des îles sous l'Empire étaient déjà entièrement réunies à cette époque, et je tenterai de montrer que les Cyclades étaient déjà entrées dans l'ère impériale près d'un demi-siècle avant l'avènement d'Auguste.

Toutefois, à quelle date remonter dans le I<sup>er</sup> s. et pourquoi le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ? Car au milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., Rome avait déjà imposé un nouvel ordre économique dans le bassin méditerranéen, fruit de la conquête romaine et surtout du nouveau rôle qu'elle fit jouer à Délos, déclarée port franc en 167 av. J.-C. et devenue plaque tournante du commerce en Méditerranée. Le monde romain constitua sans doute une modification sensible dans le devenir des autres îles dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Cependant, c'est seulement à partir du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. que les Cyclades connurent une crise sans précédent, au moment où les îles devinrent un véritable champ de bataille pour les pirates, les généraux romains et les soldats de Mithridate, et qu'elles sortirent totalement exténuées de ces événements. Les « catastrophes » de Délos de 88 et 69 av. J.-C. en sont les manifestations le plus criantes. Comme je m'efforcerai de le montrer, ces vicissitudes conditionnèrent la situation économique et sociale des îles pendant plus de deux siècles, et ce n'est ni l'avènement d'Auguste ni la paix augustéenne qui modifièrent la conjoncture, du moins, pas immédiatement.

À l'autre bout de l'éventail chronologique, la délimitation est en apparence plus simple à établir – même si aucune date formelle ne peut être avancée – car elle nous est imposée par l'état de nos sources. En effet, les témoignages épigraphiques et numismatiques disparaissent presque entièrement des Cyclades après le règne de Gordien III (238-244 ap. J.-C.) – à l'exception de quelques inscriptions datant du milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ils ne réapparaissent qu'à la toute fin du III<sup>e</sup> s. et surtout au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au moment de la mise en place du nouveau statut administratif des Cyclades, intégrées à partir de 294 ap. J.-C. à la *provincia Insularum* créée par Dioclétien. Nous possédons dans certaines îles (Amorgos, Mélos) des indices archéologiques datant peut-être de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; mais en l'absence de sources écrites, ils ne nous permettent pas d'aborder de

la même manière que pour les siècles précédents l'étude des cités et des sociétés insulaires. Aussi ai-je fait le choix de ne pas les prendre en compte<sup>75</sup>.

Il conviendrait bien évidemment d'analyser en détail et de nuancer ce demi-siècle de changement, voire de rupture (?), en particulier à une époque où les Cyclades, après plus de trois siècles ininterrompus de paix, eurent à faire face, en 268/269 ap. J.-C., à l'invasion des Hérules<sup>76</sup>. Il s'agit vraisemblablement d'années de transition – sur fond de mutations économiques et sociales, mais aussi civiques et urbanistiques<sup>77</sup> – vers l'un des événements les plus significatifs du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans les Cyclades : l'introduction officielle du christianisme et de communautés chrétiennes, restées jusqu'alors officieuses<sup>78</sup>. Cette nouvelle ère fut alors caractérisée par un renouveau de notre documentation archéologique, dont témoigne la construction sur les îles de très nombreuses basiliques. Une nouvelle production épigraphique vit également le jour ; mais, au lieu d'être liée au fonctionnement politique, institutionnel, économique et religieux des *poleis* et des sanctuaires de la religion polythéiste, elle a trait à la nouvelle religion monothéiste et aux diverses activités de la vie insulaire<sup>79</sup>, sans que n'apparaisse plus aucune référence au cadre de la *polis* telle que nous pouvons la définir pour les trois premiers siècles de l'Empire.

#### D. SOURCES ET MÉTHODE

La diversité des îles et la complexité des enjeux de cette étude demandent une pluralité d'approches interprétatives. Pour ce faire, j'ai réuni de manière systématique le matériel archéologique publié (provenant des fouilles et des prospections archéologiques), dépouillé le riche corpus épigraphique à notre disposition, et analysé les sources historiques et littéraires concernant notre période et notre espace géographique. Toutefois, quelques remarques sur la provenance, la nature et l'approche qualitative et quantitative de ce matériel s'imposent.

Comme le rappelle Ph. Bruneau à propos de la Délos impériale, « il est affligeant mais nécessaire d'avouer que l'histoire des fouilles est la cause [de la maigreur des données

<sup>75</sup> Sur la difficulté à définir une date de rupture à cette époque dans les îles, voir MALAMUT (2001), p. 26 : « À poursuivre cette pérégrination intellectuelle après la période impériale, nous constatons qu'un autre monde s'ouvre, celui des îles égéennes à l'époque paléochrétienne. Souvent on situe mal la date de rupture et ce, d'autant plus que les signes s'accumulent parfois quelques années, parfois un siècle avant que l'on sente que l'on a franchi ce fameux pont [...]. La transition est donc parfois assez longue pour que l'on hésite à établir une chronologie précise des monuments s'ils ne comportent pas de datation intrinsèque. ».

<sup>76</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 223 et n. 108.

<sup>77</sup> À Ténos par exemple, le sanctuaire et la cité-port sont abandonnés à cette époque et l'habitat se replie à l'intérieur des terres. cf. ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 321 et ÉTIENNE (1990), p. 168.

<sup>78</sup> ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 15.

<sup>79</sup> LEMERLE (1986), p. 130 ; ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 15 ; MALAMUT (2001), p. 29 et p. 33.

archéologiques] [...] ; les méthodes et les préoccupations des fouilleurs d'alors ont valu à ces ruines "de basse époque" de disparaître sans être ni toujours relevées, ni photographiées, ni même suffisamment décrites »<sup>80</sup>. Un tel constat pourrait *a priori* décourager toute tentative de restitution du paysage des Cyclades en ces époques « tardives ». Tout n'a pourtant pas été détruit par les archéologues : plusieurs édifices d'époque romaine ont été fouillés dans les îles, certains ont fait l'objet de publications exhaustives, d'autres sont seulement mentionnés au détour d'un rapport de fouilles. Je présente dans l'**Appendice IV** une description des principaux édifices d'époque impériale repérés dans les Cyclades, accompagnée d'une bibliographie indicative<sup>81</sup>.

La deuxième grande source de nos connaissances provient des prospections archéologiques réalisées depuis les années 1980 dans plusieurs îles des Cyclades, et dont les plus importantes ont été menées sur les territoires de Kéos et de Mélos. Ces *surveys* ont fait l'objet de deux publications remarquables<sup>82</sup> et ont permis une approche totalement renouvelée de nos perspectives et de nos connaissances sur les îles, toutes époques confondues. En ce qui concerne l'époque impériale, les données issues des prospections ne sont pourtant pas sans poser un problème important – que S. Alcock a évoqué plus d'une fois et sur lequel je reviendrai également à plusieurs reprises –, celui de l'imprécision des informations et du caractère incertain des datations. Les auteurs de *Landscape Archaeology* en sont tout à fait conscients et soulignent qu'à Kéos, moins d'un tesson sur dix a pu être daté au siècle près<sup>83</sup>. Par ailleurs, la céramique commune de production locale, qui constitue la majorité des tessons recueillis en surface à Kéos comme à Mélos, est unanimement qualifiée de « romaine » (*Roman*) ou de « tardive » (*Late Roman*). Puisque ce matériel a ensuite servi à dater les sites antiques, on se retrouve dans ces deux îles avec un nombre très important de sites « romains », couvrant en réalité une période de plus de cinq siècles (milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) – soit, selon une chronologie traditionnelle, la fin de l'époque hellénistique, l'époque républicaine, l'époque impériale (Haut-Empire) et l'Antiquité tardive<sup>84</sup>. Or, comme le rappelle D. Rousset, « la question des fondements chronologiques de l'interprétation des prospections prend une acuité particulière lorsqu'il s'agit d'utiliser ces résultats non seulement pour l'histoire sur la longue durée, mais aussi pour définir l'influence de la

<sup>80</sup> BRUNEAU (1968), p. 694.

<sup>81</sup> Je réitère ici tous mes remerciements à Pavlos Karvonis, qui m'a très tôt fourni la bibliographie nécessaire à l'étude de ces monuments.

<sup>82</sup> RENFREW, WAGSTAFF (1982) pour Mélos ; CHERRY, *et alii* (1991) pour Kéos.

<sup>83</sup> CHERRY, *et alii* (1991), p. 329.

<sup>84</sup> Voir mon analyse *infra*, Chapitre VI.

conquête romaine sur les paysages grecs et pour proposer une nouvelle périodisation »<sup>85</sup>. Aussi me suis-je efforcée, lorsque cela était possible, d'affiner la datation des résultats des *surveys* en les confrontant avec d'autres catégories de preuves, permettant de réconcilier les évolutions économiques et sociales observées sur les territoires insulaires avec d'autres données ayant trait à l'histoire politique, administrative et institutionnelle des Cyclades.

Ces dernières informations sont essentiellement fournies par les inscriptions, que je présente dans l'**Appendice I** de cette thèse. J'ai également constitué un catalogue des monnaies frappées par les cités des Cyclades sous l'Empire (**Appendice II**), contribuant grandement à l'analyse des phénomènes économiques et fiscaux. Dans l'**Appendice III** sont réunies les principales statues d'époque impériale mises au jour dans les Cyclades. D'autres types de matériel archéologique trouvés lors des fouilles ou des prospections (amphores, céramique commune, verre, *etc.*) sont utilisés au fil de l'étude en fonction des besoins du propos.

Il convient également d'évaluer la représentativité et l'intérêt de ce matériel, et d'examiner la logique propre de ces catégories de preuves, en comparant et non en opposant les textes et les données de l'archéologie. Il s'agit de constamment prendre garde au caractère déséquilibré de la documentation et ne pas appliquer sans restriction ou nuance l'image d'une situation observée dans une île à une période donnée à l'intégralité des Cyclades. Car la définition d'une hiérarchisation entre les îles peut être le reflet d'une réalité vécue dans l'Antiquité, mais peut aussi être créée par l'historien contemporain, en raison de l'ampleur relative de la documentation à sa disposition dans telle ou telle île<sup>86</sup>. L'approche quantitative du matériel ne permet pas d'induire de manière mécanique une hiérarchie politique ou économique.

Par delà toutes ces difficultés, tenant à la nature même du matériel, je propose, dans une visée synthétique, une approche renouvelée des sources, des méthodes archéologiques et des cultures matérielles dans les Cyclades impériales. Je suis en effet convaincue que, pour un renouvellement des perspectives, l'histoire régionale des provinces romaines a besoin d'une complémentarité de points de vue, sans exclusive<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> ROUSSET (2004), p. 369.

<sup>86</sup> BRIANT (2001), p. 301.

<sup>87</sup> Voir aussi les remarques de LE ROUX (2004), p. 310.

## E. PLAN DE L'ÉTUDE

Le plan que j'ai adopté est thématique, chacune des quatre parties, divisées en plusieurs chapitres, permettant de répondre aux diverses interrogations précédemment évoquées.

La première partie, davantage historique et politique, est consacrée à la définition du statut administratif des Cyclades sous la domination romaine. Elle analyse les processus et les conséquences de l'intégration des îles dans l'Empire, en s'interrogeant en particulier sur leur place au sein du système provincial romain. À travers l'étude du fonctionnement de la fiscalité romaine dans l'Archipel, ainsi que celle des frappes monétaires locales et des manifestations du culte impérial dans les îles, elle tente de mettre en évidence les outils économiques et les outils de pouvoir utilisés par Rome pour intégrer l'espace cycladique au sein de l'Empire. Elle cherche également à examiner de quelle manière les Cyclades se sont définies vis-à-vis du pouvoir romain et à établir une chronologie des rapports et des liens créés entre les îles et l'empereur.

La deuxième partie examine les évolutions de l'architecture et de l'urbanisme des Cyclades à l'époque impériale. Ce dossier permet, d'un point de vue socioéconomique, d'analyser en détail les notions de *ruine*, de *déclin*, de *crise* et de *renaissance*, et de proposer une approche nuancée de la question, à travers des exemples précis, détaillés et documentés. Cette étude architecturale sert aussi de « porte d'entrée » à un examen des transformations socioculturelles et de l'évolution des mœurs dans les îles sous l'Empire. Elle pose la question des modèles culturels choisis, imposés, importés ou adaptés dans les Cyclades et permet d'analyser la validité des concepts tels que ceux d'*acculturation* ou de *romanisation* pour qualifier les développements observés.

La troisième partie analyse la manière dont fonctionnaient les sociétés insulaires à l'époque impériale, en cherchant à définir quelles furent les continuités avec la basse époque hellénistique et quelles furent les ruptures imputables à l'entrée des îles dans l'ère impériale. Elle s'interroge sur la composition de la population des Cyclades et sur les différentes communautés vivant dans les îles à cette époque, ainsi que sur le régime politique et les transformations des institutions des cités de l'Archipel. Elle enquête également sur le devenir d'une catégorie particulière de la population, les notables, auxquels l'évolution des relations internationales et des conditions économiques et sociales sous l'Empire a conféré un nouveau rôle au sein des communautés civiques insulaires.

Enfin, la dernière partie s'interroge sur la validité du concept de « région » pour qualifier l'espace cycladique à l'époque impériale, à travers l'analyse de différents phénomènes économiques et commerciaux. Elle cherche à déterminer si les îles ont eu un destin commun ou si certaines d'entre elles se sont démarquées des autres par un développement économique plus important et par une plus grande richesse. Au moyen de quelques études de cas, elle tente de définir si les nouvelles conditions instaurées en Égée par le pouvoir romain ont eu des conséquences sur l'économie des îles et s'il est possible d'établir un modèle socioéconomique dynamique du monde cycladique sous l'Empire.



# PREMIÈRE PARTIE

## LES CYCLADES DANS LE SYSTÈME PROVINCIAL ROMAIN



Processus et conséquences de l'intégration  
des îles dans l'Empire romain



---

*INTRODUCTION*

**LA DIFFICILE DÉFINITION DU STATUT DES CYCLADES À  
L'ÉPOQUE ROMAINE**

---

*« Dans l'Antiquité, ce que nous appelons "le monde des îles" a toujours posé un problème de définition et d'identification spécifiques. L'on est ainsi amené à reposer sans cesse la question de l'unité réelle et vécue d'un monde insulaire ».*

BRIANT (2001), p. 300

Avant toute réflexion sur l'histoire des Cyclades à l'époque impériale, il est indispensable de définir la place de cette région dans le cadre des divisions et des compétences administratives du monde provincial romain. Or, les réalités de l'organisation provinciale romaine sont parfois très complexes et ne se laissent pas toujours aisément appréhender, en dépit d'une solide tradition qui, tout du moins dans les grandes lignes, présente le monde romain découpé en régions aux frontières fixes, selon un schéma canonique presque immuable<sup>1</sup>.

Il s'agit donc de déterminer si une définition administrative des Cyclades est possible. Le pouvoir romain a-t-il réussi à intégrer les îles dans une province, avec des frontières politiques strictes ? Ou au contraire, l'insularité a-t-elle donné à l'Archipel une malléabilité naturelle, empêchant l'existence d'un espace politique clairement définissable et entièrement rattaché à l'une des provinces de l'Empire ?

**A. PROVINCE D'ACHAÏE OU PROVINCE D'ASIE ? QUELQUES  
REMARQUES HISTORIOGRAPHIQUES**

En raison sans doute de la proximité géographique de certaines des îles des Cyclades avec l'Attique, et surtout en raison de leur rattachement dès l'époque classique à la sphère athénienne – mais aussi à la Grèce moderne au début du XX<sup>e</sup> siècle –, les historiens se sont longtemps laissé abuser sur le statut de l'Archipel sous l'Empire romain. Les œuvres de J. Marquardt (1881) et de Th. Mommsen (1901), qui servirent de référence pendant plusieurs générations, se fondaient sur le découpage géographique de Ptolémée qui, nous l'avons vu,

---

<sup>1</sup> MALAVOLTA (2004), p. 205.

classait les Cyclades avec l'Achaïe<sup>2</sup>. Aussi A. Merlin (1919) affirma-t-il, en étudiant la carrière du légat C. Vettius Sabinianus : « Sous l'Empire, les Cyclades étaient rattachées pour la plupart à la province sénatoriale d'Achaïe ; nous ne savons à peu près rien de leur histoire »<sup>3</sup>. Malgré les doutes émis par Fr. Hiller et par S. Accame<sup>4</sup>, c'est cette tradition qui perdura encore dans les années 1970, et le rattachement des Cyclades à la province d'Achaïe ne fut pas remis en cause<sup>5</sup>. Il fallut attendre l'étude de R. Étienne sur Ténos (1990), en partie reprise et développée par M. Malavolta (2004), pour que le rattachement de *la plupart* des Cyclades à la province d'Asie, à l'époque républicaine comme à l'époque impériale, soit démontré de manière certaine, ne laissant plus de place au doute<sup>6</sup>.

J'ai dit *la plupart* car là est tout l'apport de la présente étude. Le statut des Cyclades était en effet encore plus complexe qu'il n'y paraît sous l'Empire : si la grande majorité des îles dépendaient, de fait, de la province d'Asie, il n'y eut jamais de concept unifié de cet espace égéen ni à l'époque républicaine, ni à l'époque impériale. Ainsi, au gré des événements, certaines îles constituèrent une exception en appartenant, de manière ponctuelle ou durant toute la période, à la province d'Achaïe. C'est ce statut complexe des îles sous l'Empire, hérité des hésitations de l'époque républicaine, qu'il convient d'élucider.

## **B. OUTILS DE POUVOIR ET OUTILS ÉCONOMIQUES : UNE POSSIBLE DÉFINITION DES CYCLADES**

Il en allait exactement de même d'un point de vue de l'administration impériale, qui n'a jamais réussi à faire des Cyclades une région aux frontières politiques et administratives fixes. Et pourtant, les îles furent intégrées à l'Empire de la même manière que les autres cités grecques, ce qui supposait tout de même de la part des autorités romaines un minimum d'organisation et un minimum de compréhension de cet espace égéen.

Cette organisation reposait sur trois piliers qui ont fait le succès et la longévité de l'Empire romain : le système fiscal, l'unité monétaire et le culte impérial, ce dernier

<sup>2</sup> MARQUARDT, J., *L'organisation de l'Empire romain* (1888), II, p. 260-262 ; MOMMSEN, Th., introduction au *CIL III, Suppl. I* (1902), p. 1301. Pour d'autres remarques historiographiques, voir ÉTIENNE (1990), p. 127-128 et p. 151-152.

<sup>3</sup> MERLIN (1919), p. 359-360 : l'auteur a par conséquent quelques difficultés à expliquer la présence d'un légat de la province d'Asie dans les Cyclades : « Vettius était envoyé pour rétablir l'ordre matériel et moral qui était troublé aux Cyclades dans des conditions que nous ignorons et auxquelles les gouverneurs dont ces îles dépendaient, entre autres le proconsul d'Achaïe, absorbés par leur besogne quotidienne sur le continent, ne pouvaient sans doute pas remédier comme il convenait. ».

<sup>4</sup> HILLER, Fr., Introduction aux *IG XII 5* (1903) ; ACCAME (1946), p. 241.

<sup>5</sup> Voir par exemple LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 456 ; PFLAUM (1971), p. 65 ; CORBIER, M., *L'Aerarium Saturni et l'Aerarium militaire*, *CEFR* 24 (1974), p. 272.

<sup>6</sup> ÉTIENNE (1990), p. 127-134 et p. 154-156 ; MALAVOLTA (2004).

impliquant implicitement une reconnaissance du pouvoir impérial. Dans cette partie, j'étudierai donc en détail ces outils de pouvoir et ces outils économiques mis en place par Rome, car ils permirent une définition en creux de l'espace cycladique et donnèrent une cohérence générale à cet ensemble insulaire.

### C. LA SITUATION À LA FIN DU II<sup>e</sup> S. AV. J.-C.

R. Étienne, en se fondant sur une étude des magistrats romains présents dans les Cyclades et des juges recrutés dans l'Archipel par des cités étrangères au II<sup>e</sup> s. et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., a montré que la création de la province d'Asie entre 133 et 129 av. J.-C. a joué un rôle déterminant dans l'histoire politique, économique et sociale des Cyclades<sup>7</sup>. Il ressort de cette étude que les magistrats nommés dans les inscriptions des îles à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. exerçaient presque tous des fonctions en Asie, et non en Macédoine, comme on l'a longtemps affirmé. De même, grâce aux indices fournis par les auteurs anciens, et en particulier par Cicéron, nous savons que la plupart des magistrats qui passèrent par Athènes en se rendant dans leur province, ou à leur retour, étaient des gouverneurs d'Asie (ou de Cilicie à partir de 102 av. J.-C.)<sup>8</sup>. Délos étant encore à ce moment un passage obligé sur la route maritime reliant Athènes à Éphèse, il est probable que les magistrats honorés dans les Cyclades à la même époque aient été en charge dans la province d'Asie (ou de Cilicie). Ainsi, dès l'époque républicaine, les Cyclades « relevaient, d'une façon qui resterait à préciser, des gouverneurs de l'Asie »<sup>9</sup>. L'une des premières conséquences de cette organisation provinciale fut sans doute l'arrivée massive de Romains dans les îles, expliquant les transformations internes que connurent certaines d'entre elles. Les plus spectaculaires et les plus visibles, d'un point de vue économique et social, concernent Délos – mais cela est en partie dû au caractère exceptionnel de notre documentation – Mélos, et dans une moindre mesure, Paros. Plusieurs magistrats romains en lien avec l'Asie sont également attestés à Ténos et à Andros dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>10</sup>.

Il reste bien des points obscurs quant au fonctionnement exact de l'administration romaine des Cyclades à cette époque, quant à la date précise de leur rattachement à la province d'Asie et quant à la nature du contrôle qu'exerçaient les gouverneurs sur les îles. Ces

<sup>7</sup> ÉTIENNE (1990), p. 127-133 et App. II, p. 253-264.

<sup>8</sup> Voir FERRARY (2000a), p. 185 pour la bibliographie et la liste des magistrats, de 120 à 94 av. J.-C.

<sup>9</sup> ÉTIENNE (1990), p. 129. Même constatation dans FERRARY (2000a), p. 161.

<sup>10</sup> Pour Ténos : ÉTIENNE (1990), App. II, p. 255-258, n°6, n°8 et n°9. Pour Andros : *IG XII 5*, 722 ; FERRARY (2000a), p. 182-195 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 62-65, n°8 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 113-118, n°45 et p. 264-266.

dernières n'ont pas toutes été concernées de la même manière, ni rattachées selon les mêmes modalités, ni au même moment. Andros est par exemple un cas tout à fait particulier, puisque, tout comme Égine, l'île faisait partie du royaume de Pergame. Après la mort d'Attale III, et conformément à son testament, cette île fut léguée à Rome en 133 av. J.-C. Par conséquent, elle fut très tôt intégrée à la province d'Asie, au moins jusqu'à la bataille de Philippies en automne 42 av. J.-C.<sup>11</sup>. C'est de cette période qu'il faut dater le fragment de dédicace rappelant vraisemblablement le rétablissement sur l'île de la démocratie par les Romains ([ - - ἀποδοθείσης τῆς] δημοκρατίας ὑπὸ Ῥωμαίων)<sup>12</sup>. Théra en revanche appartenait au royaume des Lagides, au moins jusqu'en 145 av. J.-C., date à laquelle la garnison ptolémaïque abandonna l'île. À partir de ce moment-là, et pendant près d'un siècle, plus aucune source ne nous renseigne sur l'histoire de Théra, si bien que nous ignorons quel était le statut de l'île à cette époque<sup>13</sup>.

Le sort des Cyclades n'était donc pas unanimement réglé au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et le déclenchement de la première guerre mithridatique ne fit qu'accentuer cette disparité de traitement, qui perdura pendant plus de trois siècles. Tout au long du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., le statut individuel de chacune des îles varia au gré des circonstances. C'est sur cette histoire tourmentée d'un siècle au cours duquel les Cyclades se retrouvèrent, malgré elles, projetées au cœur des guerres mithridatiques, de la piraterie et des guerres civiles romaines, qu'il convient à présent de revenir en détail.

<sup>11</sup> ACCAME (1946), p. 235 et p. 241 ; voir aussi les remarques et la bibliographie dans MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 62-65, n°8.

<sup>12</sup> *IG XII Suppl.*, 270, avec les relectures de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°102. Voir ÉTIENNE (1990), p. 132, n. 19 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990) p. 218 et p. 268. ACCAME (1946), p. 236 propose de placer l'inscription après 88 av. J.-C. ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 164 la date des environs de 85 av. J.-C., et fait du rétablissement de la démocratie à Andros l'œuvre de Sylla, sans réels arguments.

<sup>13</sup> WITSCHHEL (1997), p. 23.

---

**CHAPITRE I**
**ENTRE ROME ET ATHÈNES : LE STATUT AMBIGU DE DÉLOS ET  
LA GENÈSE DE L'EMPIRE**


---

En 89-88 av. J.-C., Mithridate VI Eupatôr, roi du Pont, mit à mal les Romains en Asie Mineure et en Grèce ; il resta menaçant en Orient jusqu'à sa mort, en 63 av. J.-C. Cette première guerre mithridatique fut sans doute l'un des principaux éléments déclencheurs qui précipitèrent les Cyclades dans un marasme politique et économique dont elles mirent plus d'un siècle à se remettre. Car les événements touchèrent d'abord Délos qui, dans sa chute, entraîna en Égée l'effondrement d'un système d'organisation politique et économique qu'il fallut entièrement reconstruire.

C'est pourquoi je m'attacherai dans ce chapitre à élucider uniquement le devenir de l'île d'Apollon, avant d'analyser la situation dans l'ensemble de l'Archipel. Délos, de tout temps prisonnière de jeux de pouvoirs et d'influences de la part des hégémonies étrangères, constitue en effet un remarquable laboratoire d'observation des politiques romaines menées en Orient à l'époque républicaine. Se trouvant encore pendant un demi-siècle au centre d'une organisation politique et commerciale mise en place par les Romains en Égée, et en tant que place stratégique, elle reflète de manière exemplaire les hésitations du pouvoir romain quant à la conduite à adopter et à la manière d'administrer ses provinces dans un Empire en gestation.

**A. LES « CATASTROPHES » DE DÉLOS : RETOUR SUR LES CAUSES D'UN DÉCLIN**

En 88 av. J.-C., Athènes se rallia au parti de Mithridate. Délos, sous tutelle athénienne depuis 166 av. J.-C., fit alors sécession, sans doute à l'instigation des nombreux *negotiatores* italiens présents sur l'île et peut-être en réponse à l'élection de Mithridate à l'archontat éponyme à Athènes (mai-juin 88 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Athénaïôn, qui venait de prendre le pouvoir à Athènes, envoya alors une expédition à Délos, dirigée par Apellikôn, pour reprendre possession de l'île et aligner sa politique sur celle de la métropole. Tandis qu'une partie des

---

<sup>1</sup> Sur Athènes et Délos à l'époque de Mithridate, voir ROUSSEL (1916), p. 318-327 ; BADIAN (1976), p. 506-515 ; HABICHT, Chr., « Zur Geschichte Athens in der Zeit Mithridates' VI », *Chiron* (1976), p. 127-142 ; FERRARY (1980), p. 35-44 et n. 2 ; BASLEZ (1982), p. 52-55.

habitants dut s'exiler dans les îles alentour pour échapper aux troupes d'Apellikôn installées à Délos, Orbius (**Tableau 01, n°7**) organisa la défense de l'île<sup>2</sup>. L'expédition athénienne, les représailles d'Orbius, suivies du raid d'Archélaos, général de Mithridate en 88 av. J.-C., puis de celui des pirates conduits par Athénodôros en 69 av. J.-C., représentent des heures noires pour l'histoire délienne et affectèrent immanquablement la prospérité de l'île. Le sac et les massacres de Délos marquèrent fortement les esprits, et c'est l'un des épisodes de l'histoire des Cyclades pour lequel nous avons le plus de mentions littéraires<sup>3</sup>. Ces différents récits antiques ont conduit les historiens et les archéologues, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à mentionner ces événements en termes de « catastrophes » de Délos, la première correspondant à l'intervention des troupes de Mithridate, la seconde au raid des pirates en 69 av. J.-C. Tout aurait été détruit, pillé, saccagé, rasé, ruiné, déserté et abandonné.

Il ne s'agit pas de nier l'importance des événements, « qui n'auraient pu autrement inspirer aux historiens les récits qu'ils nous ont transmis »<sup>4</sup>, mais il ne convient pas d'attribuer systématiquement à ces infortunes toutes les traces de destructions – ou celles considérées comme telles – observées par la recherche archéologique sur l'île d'Apollon, ni de les interpréter comme les causes uniques du déclin de Délos au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Cette histoire événementielle était en effet l'explication la plus simple pour un phénomène que même les Anciens avaient du mal à comprendre. Mais derrière les faits, il en va du fonctionnement de la domination romaine en Méditerranée et de la conception que les Romains avaient de leurs provinces à cette époque charnière, pendant laquelle ils mirent en place, pour reprendre une expression de Cl. Nicolet, « un impérialisme de plus en plus cynique »<sup>5</sup>. C'est dans les transformations de la politique administrative, économique, fiscale et commerciale de Rome, à la fin du II<sup>e</sup> et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., que se trouvent les véritables causes du déclin de Délos. Dans cet espace en mutation, l'île d'Apollon, paradigme de la précarité du milieu insulaire, se retrouva alors « ballottée », tout comme ses voisines, au gré de la volonté des puissants du temps.

<sup>2</sup> Poseidonios, d'après Athénée, *Les Deipnosophistes*, V, 214f-215b = *Fragm. Hist. Graec.*, III, n°41.

<sup>3</sup> Voir par exemple Appien, *Guerre de Mithridate*, 28 ; Strabon, *Géographie*, X, 5, 4 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, III, 23, 3-4. cf. aussi *supra*, Introduction.

<sup>4</sup> BRUNEAU (1968), p. 672.

<sup>5</sup> NICOLET (1976), p. 6. Sur l'impérialisme romain à la fin de la République, voir BADIAN (1968).

## B. ATHÉNIENNE OU ROMAINE ? LA DIFFICILE DÉFINITION DU STATUT DE DÉLOS

### 1. AU LENDEMAIN DE 88 : ENTRE ADMINISTRATION ATHÉNIENNE ET TUTELLE ROMAINE

Strabon par exemple décrit les événements de 88 av. J.-C. en ces termes<sup>6</sup> :

ἐπελθόντες δ' οἱ τοῦ Μιθριδάτου στρατηγοὶ καὶ ὁ ἀποστήσας τύραννος αὐτὴν διελυμῆναντο πάντα, καὶ παρέλαβον ἐρήμην οἱ Ῥωμαῖοι πάλιν τὴν νῆσον, ἀναχωρήσαντος εἰς τὴν οἰκείαν τοῦ βασιλέως, καὶ διετέλεσε μέχρι νῦν ἐνδεῶς πράττουσα. ἔχουσι δ' αὐτὴν Ἀθηναῖοι.

*Mais lorsque débarquèrent les généraux de Mithridate et le tyran qui avait fait défection (à Athènes), ils la ruinèrent de fond en comble ; c'est une île désolée que les Romains reçurent de nouveau sous leur protection après la retraite du Roi dans ses états ; et jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être dans l'indigence. Aujourd'hui elle appartient aux Athéniens.*

Outre les thèmes récurrents de la ruine et de la désolation de Délos, cet extrait pose la question du devenir politique de l'île pendant et après son occupation par les troupes de Mithridate, question complexe sur laquelle les spécialistes sont encore en désaccord<sup>7</sup>. La situation n'est déjà pas claire chez les historiens antiques : pour Appien, les territoires conquis par les troupes d'Archélaos, dont Délos (et peut-être d'autres îles ?), furent directement remis aux Athéniens. En revanche, pour Strabon, une fois les troupes de Mithridate évacuées de l'Égée, Délos passa sous le contrôle des Romains, avant d'être de nouveau donnée aux Athéniens.

Il est en réalité à peu près certain que le Roi du Pont contrôla pendant quelques années toutes les Cyclades, dont Délos, comme en témoigne le récit de Plutarque<sup>8</sup>. La flotte de Mithridate dut rester maîtresse de l'Égée jusqu'en 85 ou 84 av. J.-C., et ce, bien que Sylla ait reconquis Athènes dès l'été de 87 av. J.-C.<sup>9</sup>. Des monnaies de Mithridate datant de 88/7 av. J.-C. ont été retrouvées à Délos<sup>10</sup>, mais c'est là le seul indice archéologique pour l'ensemble des Cyclades, qui témoigne de la présence des troupes pontiques dans la région. À considérer le récit de Strabon au sens strict, les Romains n'auraient repris possession de Délos qu'après la paix de Dardanos, en 85 av. J.-C., date à laquelle des négociants italiens revinrent, du moins partiellement, habiter sur l'île<sup>11</sup>. Si l'on s'en tient à son témoignage, les Romains

<sup>6</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 4.

<sup>7</sup> Sur la fin momentanée de la période athénienne et les différentes interprétations des événements, voir ROUSSEL (1916), p. 328-330 ; FERRARY (1980), p. 40-41 ; BASLEZ (1982).

<sup>8</sup> Plutarque, *Vie de Sylla*, 11, 5 : ἄλλους δὲ οἱ στρατηγοὶ τόπους ἐχειροῦντο δυνάμεις ἔχοντες, ὧν ὁ μέγιστος Ἀρχέλαος ταῖς μὲν ναυσὶν ὁμοῦ τι συμπάσης ἐπικρατῶν τῆς θαλάττης τὰς τε Κυκλάδας νήσους ἐδουλοῦτο καὶ τῶν ἄλλων ὅσαι Μαλέας ἐντὸς ἴδρυνται, καὶ τὴν Εὐβοίαν αὐτὴν εἶχεν : *Les généraux [de Mithridate], avec leurs troupes, conquéraient d'autres territoires. Le plus grand d'entre eux, Archélaos, dont la flotte le rendait maître de presque toute la mer, assujettissait à sa puissance les Cyclades et toutes les îles situées au-delà du cap Malée ; il contrôlait aussi l'Eubée elle-même.*

<sup>9</sup> ROUSSEL (1916), p. 328.

<sup>10</sup> ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1907), p. 206.

<sup>11</sup> FERRARY (1980), p. 36, n. 5 : Délos fut évacuée par les forces de Mithridate « sans doute pas avant les négociations de Délion entre Sylla et Archélaos (hiver 86-85), mais au plus tard après la paix de Dardanos (août 85) ». Au contraire, pour

auraient pris le contrôle de l'île à deux reprises en l'espace de ces quelques années ; et Délos aurait donc été par deux fois détachée d'Athènes. C'est en tout cas ainsi que l'on peut interpréter l'adverbe *πάλι* employé par l'historien.

Pour le premier « protectorat » romain sur l'île, peut-être Strabon fait-il référence à la courte période où Délos fut défendue par Orbius (ou Orobius). Les Romains semblent en effet avoir pris en main le sort de l'île pendant quelques mois, contre Athènes. M.-Fr. Baslez suppose une période d'indépendance « en droit et non seulement en fait » de Délos, libérée par Orbius, que révéleraient des dédicaces officielles de la part des « Déliens »<sup>12</sup>. Les arguments avancés, bien que très séduisants, me paraissent relativement faibles : ils ne reposent que sur le formulaire de deux dédicaces et demandent de réviser entièrement la prosopographie traditionnellement acceptée. En outre, la nouvelle chronologie proposée n'est pas satisfaisante<sup>13</sup>.

Pour la deuxième domination romaine, Strabon fait très certainement référence à la reconquête de l'île par les troupes de Sylla, qui avait été désigné par le Sénat comme chef unique de l'Orient tout entier, pour mener la guerre contre Mithridate<sup>14</sup>. Ce dernier visita sans doute le sanctuaire d'Apollon (**n°10**) entre 87 et 83 av. J.-C. (dates de son proconsulat), peut-être lors de son retour victorieux d'Asie<sup>15</sup>. Deux dédicaces au nominatif de Sylla proconsul, inscrites sur des monuments élevés en des endroits stratégiques et à l'intention politique évidente, laissent penser que Sylla est venu en personne sur l'île<sup>16</sup>. En outre, une offrande trouvée dans le sanctuaire, faite par Sylla avec l'argent réuni par souscription par les *conlegia*, porte une formule de dédicace qui serait difficilement explicable sans la présence du proconsul à Délos<sup>17</sup>. Aussi peut-on supposer qu'à cette époque, « l'île était alors sous le contrôle direct des officiers romains »<sup>18</sup>. Mais pour combien de temps et quelle était la nature de cette domination ? Car il n'y a pas lieu de supposer que l'île fût soustraite, d'un point de vue juridique, à la tutelle athénienne après 88 av. J.-C. : en tout cas, aucun document parvenu

---

HOMOLLE (1884), p. 141, les Romains auraient été en possession de l'île dès 87 av. J.-C., la même année que la victoire de Brutius Sura à Skiathos.

<sup>12</sup> BASLEZ (1982), p. 55-57, p. 60-62 et p. 66, à propos de *ID* 1700 et *ID* 1701.

<sup>13</sup> Voir mes remarques dans le **Tableau 01, n°3** et **n°5**. Voir aussi EILERS (2002), p. 213-214, n°C44 et C45 ; en particulier, la lecture de M.-Fr. Baslez pour l'identification de C. Iulius Caesar est difficilement acceptable.

<sup>14</sup> BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 799.

<sup>15</sup> ROUSSEL (1916), p. 329 : visite de Sylla en 84 av. J.-C., lors de son retour d'Asie ; *contra* BASLEZ (1982), p. 60, qui pense qu'une escale délienne est impossible à son retour d'Asie, et qu'il faut supposer une excursion dans les îles dans les premiers temps de son séjour à Athènes avant sa visite en Eubée.

<sup>16</sup> *ID* 1850 (*Choix*, n°147a), sur le côté Est de l'Agora de Théophrastos ; *ID* 1851 (*Choix*, n°147b), vers l'extrémité Sud du Portique de Philippe. Sur l'interprétation de ces monuments et de leur place « stratégique », voir LE QUÉRÉ, *Sanctuaire*.

<sup>17</sup> *ID* 1852 (*Choix*, n°148) : *L. Cornelius L. f. Sulla pro cos. de pecunia quam conlegia in commune conlatam*. cf. aussi ROUSSEL (1916), p. 329.

<sup>18</sup> BASLEZ (1982), p. 66.

jusqu'à nous n'en fait état. L'ancien statut de Délos, sanctionné par le Sénat en 167/6 av. J.-C., ne semble jamais avoir été révoqué<sup>19</sup>. Il est vrai que dès 85 av. J.-C., les *Italici* réapparurent dans les dédicaces, les statues de Romains mutilées furent réparées, l'Agora des Italiens restaurée et les associations d'Italiens – Hermaïstes, Apolloniastes et Poseidoniastes – reconstituées<sup>20</sup>. Cette activité montre que « la communauté italienne [...] de Délos avait retrouvé ses structures traditionnelles »<sup>21</sup>. La situation n'était cependant pas différente de celle qui avait cours depuis 166 av. J.-C. où, alors que la communauté italienne était très active à Délos – et peut-être la plus importante d'un point de vue économique –, l'île continuait néanmoins d'appartenir à Athènes.

L'explication la plus vraisemblable est qu'au lendemain de la Paix de Dardanos, les Romains exercèrent un contrôle sur Délos d'un point de vue économique et fiscal, comme en témoigne la *lex Gabinia-Calpurnia* de 58 av. J.-C. En revanche, d'un point de vue purement administratif, il est probable que Sylla, après son passage par Délos, ait estimé plus simple d'en laisser la gouvernance et l'organisation à « une Athènes maintenant soumise à ses volontés », plutôt que de constituer « un groupement inorganique en communauté indépendante »<sup>22</sup>. Nous ne savons rien de la manière dont les Athéniens, malgré leur ralliement à Mithridate en 88 av. J.-C., recouvrèrent leur contrôle sur l'île d'Apollon, qui est attesté aussi bien dans les sources littéraires (ἔχουσι δ' αὐτὴν Ἀθηναῖοι) qu'épigraphiques. Athènes s'est par ailleurs quelque peu désintéressée du sort de l'île d'Apollon durant cette période, trop occupée qu'elle était à régler ses propres problèmes (sac d'Athènes par Sylla en 86 av. J.-C.). Dans leur formulaire, les dédicaces des monuments honorifiques mettent en évidence une absence de cadre administratif régulier<sup>23</sup>. Il est clair cependant qu'en 80 av. J.-C. au plus tard, et peut-être dès 84 av. J.-C., cette suzeraineté athénienne était de nouveau de mise :

- Nicanôr, fils de Nicanôr, du dème de Leukonoé, épimélète athénien en 80/79 ou 79/78 av. J.-C., fut responsable de l'érection de la statue du proquesteur M' Aemilius Lepidus (**Tableau 01, n°14**)<sup>24</sup> ;
- entre 85 et 80 av. J.-C., la statue du consul L. Metellus fut réparée et redressée par les soins de l'épimélète athénien Protimus, fils de Dôsiθέος, du dème de Myrrhinous<sup>25</sup>.

<sup>19</sup> ROUSSEL (1916), p. 328.

<sup>20</sup> Voir FERRARY (1980), p. 36-37 et bibliographie n. 9 ; BASLEZ (1982), p. 63-64.

<sup>21</sup> FERRARY (1980), p. 37.

<sup>22</sup> ROUSSEL (1916), p. 329.

<sup>23</sup> La dédicace bilingue en l'honneur de Terentius Varro (**Tableau 01, n°12**) (83/2 av. J.-C. ?) ne présente pas la même formule selon que l'inscription est rédigée en latin (*Italicei et Graecei qui Delei negoti[antur]* : les négociants italiens et grecs à Délos) ou en grec ([P]ρωμαίων, Ἴταλικοὶ καὶ Ἑλληγες οἱ κατ[οικοῦντες ἐν Δήλῳ] : *les Romains, les Italiens et les Grecs qui habitent Délos*). Dans l'inscription en l'honneur de Lentulus (**n°13**) (82 av. J.-C. ?) : Πρωμαίων, Ἴταλοὶ καὶ Ἑλληγες : *les Romains, les Italiens et les Grecs*.

<sup>24</sup> Pour les références bibliographiques et la chronologie, voir FERRARY (1980), p. 40, n. 22.

<sup>25</sup> ID 1604 bis (*Choix*, n°152).

Les épimélètes athéniens étaient donc de nouveau les magistrats officiels de l'île. En outre, entre 84 et 80 av. J.-C., les Athéniens s'associèrent à plusieurs reprises aux autres éléments de la population délienne pour élever des statues dans le sanctuaire d'Apollon<sup>26</sup>. Ce rétablissement de l'administration athénienne sur l'île est peut-être aussi à attribuer aux bouleversements politiques qui eurent lieu à Athènes même, où la victoire de Sylla ramena au pouvoir la faction oligarchique, qui avait gardé de nombreux intérêts économiques à Délos<sup>27</sup>.

Toutefois, on peut se demander si le rétablissement de l'administration athénienne ne s'accompagna pas, de fait, d'un renforcement de la tutelle romaine sur l'île. En effet, dans les années 84-76 av. J.-C., on voit se multiplier à Délos des statues élevées presque exclusivement en l'honneur de magistrats et de généraux romains. Les dédicaces de ces statues furent faites par toutes les composantes de la population délienne, les Athéniens compris (**Tableau 01**) :

- Lucullus (n°11), proquesteur en Asie<sup>28</sup> ;
- A. Terentius Varro (n°12), questeur ou légat en Asie<sup>29</sup> ;
- M'. Aemilius Lepidus (n°14), proquesteur en Asie ;
- T. Manlius [Torquat]us (n°15), officiel de Sylla, accompagnant le précédent en Asie ;
- C. Billienus (n°17), questeur ou proquesteur (province inconnue).

Tout se passe comme si Délos, et en particulier le sanctuaire d'Apollon (cf. **Tableau 04** et **pl. XXXII, 2**), était devenu l'espace par excellence des magistrats romains qui, en outre, exerçaient tous leur charge dans la province d'Asie. La situation est pour le moins paradoxale, puisque Délos appartenait administrativement à Athènes et qu'Athènes ne faisait pas partie de la province d'Asie ; et pourtant le peuple athénien semblait reconnaître, à Délos, sa subordination vis-à-vis des autorités de Rome exerçant leurs fonctions en Asie. « Aussi peut-on se demander », note J.-L. Ferrary, « si, dans les années délicates qui virent la restauration de l'ordre romain en Égée et dans l'Asie, ces magistrats n'eurent pas l'occasion, bien que l'île ne fût pas partie de leur province, d'y exercer un certain contrôle, une certaine activité, qui justifieraient les honneurs dont ils furent l'objet. Pour des raisons géographiques évidentes, les magistrats d'Asie se trouvaient les mieux placés, pour surveiller l'île comme

<sup>26</sup> *ID* 1620 ; 1659 ; 1660 et 1694 (?).

<sup>27</sup> BASLEZ (1982), p. 66.

<sup>28</sup> Une statue fut peut-être de nouveau élevée à Délos en l'honneur de Lucullus, avec M. Aurelius Cotta, lors de leur consulat en 74 av. J.-C. (n°11'), mais le contexte de l'inscription est tellement lacunaire qu'on ne saurait avoir de certitude.

<sup>29</sup> A. Terentius Varro fut questeur en Asie en 88/7 av. J.-C. et légat en Asie en 83/2 av. J.-C. [cf. DE SOUZA (2002), p. 122 et n. 123]. L'inscription n'a pas conservé la fonction qu'il exerçait au moment de la dédicace, mais sur la base de comparaisons avec les honneurs qu'il reçut à Samothrace et à Rhodes en tant que légat (πρεσβευτής), on peut supposer que c'est en cette qualité qu'il fut honoré à Délos, en 83/2 av. J.-C., commandant en charge de la flotte assemblée par Murena. La date de 83/2 av. J.-C. me semble d'autant plus probable qu'il est difficilement imaginable de voir une statue élevée à Délos en l'honneur d'un questeur romain au moment où l'île était occupée par les troupes de Mithridate.

pour veiller sur elle. »<sup>30</sup>. Ainsi, contrairement au *topos* très répandu du déclin de Délos comme « plaque tournante » de l'Égée dès 88 av. J.-C., l'île a continué sinon de jouer un rôle centralisateur, tout du moins d'être un lieu de passage important pendant quelques années encore.

Par ailleurs, l'inscription de Délos en l'honneur de Lucullus<sup>31</sup> met très bien en avant la situation paradoxale de l'île d'Apollon, « ballotée » entre Athènes, Rome et la province d'Asie. On voit en effet apparaître un nouveau formulaire de dédicace, où le « peuple athénien » (*p[opolus Athe]niensis*) remplace la formule consacrée des « Athéniens qui habitent Délos » (Ἀθηναίων οἱ κατοικοῦντες ἐν Δήλῳ), prélude d'un protocole nouveau où le peuple souverain d'Athènes va peu à peu se substituer à la communauté athénienne de Délos dans tous les actes officiels<sup>32</sup>. C'est l'une des preuves du rattachement politique et administratif de Délos à Athènes. Et pourtant, la dédicace est en latin et honore un Romain, proquesteur d'Asie. Une preuve supplémentaire de cette subordination de l'île à l'autorité romaine et de l'activité que les magistrats de la province d'Asie y exercèrent est apportée par la présence, en 69-68 av. J.-C., de Triarius, légat du proconsul d'Asie chargé de défendre l'île contre les pirates.

## 2. AU LENDEMAIN DE 69 : L'AUTORITÉ DES MAGISTRATS ROMAINS DE LA PROVINCE D'ASIE

D'après Phlégon de Tralles en effet, à la suite du raid du pirate Athénodôros en 69 av. J.-C., un certain Caius Triarius fut chargé d'organiser la défense de l'île contre d'autres attaques éventuelles<sup>33</sup>. Pour une fois, les témoignages littéraires, épigraphiques et archéologiques concordent. Cinq dédicaces en l'honneur du légat (πρεσβευτής) C. Valerius C. f. Triarius ont en effet été retrouvées à Délos (**Tableau 01, n°18**) ; différents tronçons du « Mur » mentionné dans le texte antique ont été mis au jour sur l'île<sup>34</sup>. Les inscriptions témoignent également de la réquisition de vaisseaux et du recrutement de troupes par les Romains dans les cités maritimes d'Asie Mineure. Triarius commandait en effet des navires – des birèmes (ἐν νηὶ δικρότῳ), d'après les dédicaces – et des contingents alliés

<sup>30</sup> FERRARY (1980), p. 43.

<sup>31</sup> *ID* 1620.

<sup>32</sup> Voir les commentaires dans *Choix*, n°154.

<sup>33</sup> Phlégon de Tralles, cité par Photius = *Fragm. Hist. Graec*, n°257 = *Fragm. Hist. Graec*, III, n°12 : Ἀθηνόδωρος πειρατὴς ἑξανδραποδισάμενος Δηλίους τὰ τῶν λεγομένων θεῶν ξόανα διελυμήνατο. Γάϊος δὲ Τριάριος τὰ λελωβημένα τῆς πόλεως ἐπισκευάσας ἐτείχισε τὴν Δήλον : *Le pirate Athénodôros réduisit les Déliens en esclavage et détruisit les statues de ceux que l'on nomme les dieux. Caius Triarius reconstruisit ce qui de la ville avait été ruiné et entoura Délos d'un rempart.* Sur le déroulement des événements, voir ROUSSEL (1916), p. 331.

<sup>34</sup> *GD* 65 (« Mur de Triarius »). cf. ROUSSEL (1916), p. 331 ; BRUNEAU (1968), p. 674 ; MAILLOT (2005). Sur le tracé du Mur, voir *infra*, Chapitre X.

venant de Milet et de Smyrne<sup>35</sup>. Une inscription trouvée à Paros et datant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. mentionne de manière tout à fait similaire un contingent, dont on ignore l'origine, embarqué sur une autre birème, le *Déméter*, et ayant profité d'une escale à Paros pour faire une dédicace à Déméter<sup>36</sup>. Il s'agissait peut-être de troupes enrôlées pour la défense de Délos.

L'intervention de Triarius est tout à fait caractéristique du statut politique ambigu de l'île, et prouve encore une fois que les magistrats de la province d'Asie y exerçaient un certain contrôle, bien que l'île ne fût normalement pas partie de leur domaine d'activité. Triarius agissait en effet comme légat de Lucullus, alors proconsul d'Asie, sous les ordres duquel il servit au moins de 72 à 67 av. J.-C.<sup>37</sup>. La présence de Triarius à Délos est en outre attestée par une série de monnaies en bronze de deux modules différents, trouvées à Délos lors des fouilles de 1904 et 1906, et portant au droit initiales et monogramme de Triarius [n°183-184 ; pl. XXII]<sup>38</sup>. Comme ces monnaies ont presque toutes été retrouvées sur l'île d'Apollon, et bien qu'un exemplaire ait été mis au jour sur l'agora d'Athènes<sup>39</sup>, J. Kroll estime que ce monnayage fut émis sur place, à Délos, comme ce fut le cas dans plusieurs clérouques athéniennes de l'Égée (Salamine, Lemnos, Imbros, Skyros)<sup>40</sup>. L'iconographie au droit des deux types monétaires pourrait se prêter à une telle interprétation, puisque l'un représente une tête d'Apollon laurée et l'autre un buste d'Artémis. Mais la présence, au revers, de l'ethnique ΑΘΕ et de la chouette, symbole athénien par excellence, pose alors problème. Il est en effet à présent établi que le monnayage de Délos prit fin en 167 av. J.-C., lorsque les Athéniens reprirent possession de l'île. En outre, la frappe des monnaies en bronze portant ΑΘΕ au revers, et la tête d'Apollon ou d'Artémis au droit, datées du II<sup>e</sup> s. et du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et trouvées en nombre important sur l'île, était traditionnellement attribuée à la clérouque athénienne de Délos<sup>41</sup>. Mais cette interprétation est aujourd'hui remise en cause, en grande partie grâce aux fouilles de l'agora d'Athènes qui prouvent que ces monnaies circulaient là

<sup>35</sup> ID 1855 et 1856 : οἱ συνστρατευσάμενοι Μιλησίων ; ID 1857 : οἱ συνστρατευσάμενοι Ζυμρναίων. Il y avait au moins deux navires, l'*Athéna* et le *Parthénos*.

<sup>36</sup> ΟΡΛΑΝΔΟΣ, Α. Κ., « Αρχαιολογικά Χρονικά », *Αρχ. Εφ.* (1975), p. 32, n°60 et fig. 63 ; restitutions et réédition dans VÉRILHAC (1983), p. 426, qui signale que le nom de *Déméter* est connu, à l'époque impériale, pour un navire marchand ; il est attesté ici pour la première fois pour un bateau de guerre, à moins qu'un navire marchand n'ait été réquisitionné pour des besoins militaires.

<sup>37</sup> *Choix*, n°160 ; BROUGHTON (1968), p. 134.

<sup>38</sup> MAILLOT (2005), p. 62, signale que l'on distingue dans ce corpus au moins cinq coins de droit et trois coins de revers. Mais l'étude numismatique précise de ce monnayage reste encore à faire.

<sup>39</sup> Sur un corpus de 23 monnaies, 22 ont été retrouvées à Délos et une seule sur l'agora d'Athènes.

<sup>40</sup> KROLL (1993), p. 69.

<sup>41</sup> KOEHLER, U., « Die Münze der Kleruchen auf Delos », *AM* 6 (1881), p. 238-243 ; ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1900), p. 50-54 ; ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1907), p. 194 ; ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1911), p. 58, p. 76-78 et p. 83 ; ROUSSEL (1916), p. 47-48.

aussi<sup>42</sup>. « Il est donc exclu qu'elles aient été frappées à Délos par la clérouquie, même si une ou deux séries monétaires, plus rares sur l'Agora, ont pu être émises à Athènes et destinées à la circulation délienne. »<sup>43</sup>. Cette affirmation de V. Chankowski, à propos des monnaies de l'époque de la deuxième domination athénienne, vaut encore pour le monnayage de Triarius. Il est en effet très probable que ces émissions athéniennes aient été destinées à un usage strictement délien et aient eu pour but de payer les soldats et ouvriers chargés de construire le Mur de Triarius<sup>44</sup>. En outre, on voit mal un atelier monétaire, fermé depuis près d'un siècle à Délos, rouvrir pour émettre quelques monnaies répondant à une situation tout à fait conjoncturelle et ponctuelle.

Une émission monétaire de ce genre, faite dans l'urgence à l'initiative d'un général romain et due à la présence de soldats dans une cité, est loin d'être un cas isolé<sup>45</sup>. À Éphèse par exemple, le fort accroissement de la frappe de cistophores entre 70/1 et 68/7 av. J.-C., tout comme l'iconographie et les symboles adoptés pour ces monnaies, sont à mettre en rapport avec les activités de Lucullus dans la région à la même époque<sup>46</sup>. Ce n'est pas un hasard si Triarius, légat de Lucullus, choisit de faire figurer vers 69 av. J.-C., au revers de l'un des types monétaires [n°184], deux épis de blé, censés symboliser la nouvelle prospérité que peut espérer Délos après l'intervention du légat. Lucullus lui-même, en 70/69 av. J.-C., avait fait remplacer sur les cistophores d'Éphèse le motif traditionnel du *Gorgoneion* par deux cornes d'abondance encadrant un épi de blé, iconographie qui paraît « refléter la propagande lucullienne en annonçant le retour de la prospérité »<sup>47</sup>. Fr. de Callataÿ n'évoque pourtant à aucun moment le monnayage de Triarius, alors que son action à Délos est rappelée en même temps que tous les événements survenus en Orient en 69 av. J.-C.

L'exemple de ces monnaies athéniennes, destinées à un usage exclusivement délien, frappées au nom d'un magistrat romain dépendant de la province d'Asie, mais portant l'ethnique et les symboles monétaires athéniens, est tout à fait représentatif de la complexité de la gestion de Délos dans les années 70-60 av. J.-C. Ce paradigme conduit à conclure, comme le faisait déjà P. Roussel, qu'« il n'y a pas lieu de croire que l'île ait été en droit

<sup>42</sup> THOMPSON, M., « Some Athenian "Clerouchy" Money », *Hesperia* 10 (1941), p. 199-236 ; KROLL (1993), p. 69 et n. 119.

<sup>43</sup> BRUNEAU, DUCAT (2005<sup>4</sup>), p. 156.

<sup>44</sup> J. Kroll semble par ailleurs revenir sur son affirmation première et abonde en ce sens à la fin de son ouvrage. cf. KROLL (1993), p. 250, n°830, *contra* p. 69.

<sup>45</sup> MAILLOT (2005), p. 62 ; DE CALLATAÿ (1997), p. 178 : « il est tentant de considérer que la résidence de troupes romaines dans les villes a sans doute constitué à certaines époques la raison principale de la production des cistophores ».

<sup>46</sup> DE CALLATAÿ (1997), p. 178-179.

<sup>47</sup> DE CALLATAÿ (1997), p. 361.

soustraite à Athènes [...]. Mais en fait, dans ces temps troublés, l'autorité des chefs militaires de Rome dut souvent être substituée à celle des magistrats civils envoyés par la métropole »<sup>48</sup>. Il est possible aussi que ces interventions romaines à Délos aient été liées à la réorganisation provinciale de 68 av. J.-C., année où fut constituée la province de Crète, confiée à Q. Metellus, et à laquelle fut adjointe la Grèce, ainsi détachée pour un temps de la Macédoine<sup>49</sup>. Cette partie grecque fut confiée à L. Flaccus, légat de Q. Metellus, qui était en charge de l'administration de l'*Achaia, Beotia, Thessalia*, triple désignation « traditionnelle à l'époque pour nommer le territoire grec de statut provincial »<sup>50</sup>. Les Cyclades ont-elles, elles aussi, été rattachées à cette époque à la province de Crète ?

### 3. DES CONSÉCRATIONS ATHÉNIENNES POUR DES DIGNITAIRES ROMAINS

En 67 av. J.-C., Pompée, muni des pleins pouvoirs en vertu de la *lex Gabinia*, remporta une victoire définitive dans la guerre qu'il mena contre les pirates en Méditerranée. En témoignage de reconnaissance envers ce dernier, une association de « Pompéïastes » fut fondée à Délos dans les années qui suivirent cette victoire. Là encore, les Athéniens s'associèrent aux membres de l'association pour élever une, voire deux statue(s) à Pompée<sup>51</sup> (**Tableau 04**). Certains d'entre eux faisaient même partie de cette association, puisque la présidence en était assurée par le citoyen athénien Zènôn, fils de Zènôn.

À partir du milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et jusqu'à l'époque augustéenne, tous les monuments honorifiques retrouvés dans la plaine du sanctuaire d'Apollon furent :

1) des consécration exclusivement athéniennes : les dédicants étaient soit des particuliers athéniens, soit le peuple athénien seul, soit le peuple athénien associé aux habitants de l'île (ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων καὶ οἱ τὴν νῆσον οἰκοῦντες). Le formulaire « *les Athéniens qui résident à Délos* » (Ἀθηναίων οἱ κατοικοῦντες ἐν Δήλῳ), qui prévalait auparavant, est définitivement remplacé par « *le peuple athénien* » (ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων)<sup>52</sup> ;

2) des statues dressées presque exclusivement en l'honneur de dignitaires romains (**Tableau 01**) :

- César (n°24), en 48 av. J.-C. ;
- C. Rabirius (n°25), proconsul d'Asie (vers 48-46 av. J.-C. ?) ;
- Quintus Hortensius (n°27), l'oncle de Brutus, et sur la même exèdre, un personnage dont le nom n'est pas conservé (Brutus lui-même ?) (43 av. J.-C.) ;
- C. Paul[- -], consul vers 43 av. J.-C. (?)<sup>53</sup> ;

<sup>48</sup> ROUSSEL (1916), p. 334.

<sup>49</sup> BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 814.

<sup>50</sup> BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 814. Voir par exemple, Cicéron, *Pro Flacco*, XXVI, 63 et *Pro Domo*, XXIII, 59.

<sup>51</sup> ID 1641 (en 65 av. J.-C. au plus tôt) et ID 1797 (très lacunaire).

<sup>52</sup> ID 1641, ID 1587, ID 1613, ID 1622.

<sup>53</sup> ID 1608.

– et vraisemblablement, le proquesteur P. [- -]nius qui, selon moi, peut être identifié à P. Licinius, proquesteur en Cyrénaïque sous Brutus et Cassius (43 av. J.-C.)<sup>54</sup>.

Il est remarquable qu'en 43 av. J.-C., à la veille de la bataille de Philippes, quatre personnages de l'entourage de Brutus aient reçu une statue dans le *hiéron* d'Apollon. Nous avons là un reflet direct de la politique d'Athènes qui, seule ou presque, avait pris le parti de Brutus et de Cassius.

#### 4. À LA VEILLE DE PHARSALE : LA SUBORDINATION DE DÉLOS À ATHÈNES

Un décret rapporté par Flavius Josèphe fait état du statut de Délos à la veille de la bataille de Pharsale. Ce témoignage prouve que l'île d'Apollon dépendait bel et bien d'Athènes d'un point de vue juridique et administratif. Le décret concerne l'exemption du service militaire pour les Juifs citoyens romains, en vertu d'une décision du Sénat, sur proposition du consul Lucius Lentulus<sup>55</sup> :

Ψήφισμα Δηλίων. 'ἐπ' ἄρχοντος Βοιωτοῦ μηνὸς Θαργηλιῶνος εικοστῆ χρηματισμὸς στρατηγῶν. Μᾶρκος Πείσων πρεσβευτῆς ἐνδημῶν ἐν τῇ πόλει ἡμῶν, ὁ καὶ τεταγμένος ἐπὶ τῆς στρατολογίας, προσκαλεσάμενος ἡμᾶς καὶ ἱκανοὺς τῶν πολιτῶν προσέταξεν, ἵνα εἴ τινές εἰσιν Ἰουδαῖοι πολῖται Ῥωμαίων τούτοις μηδεὶς ἐνοχλῆ περι στρατείας, διὰ τὸ τὸν ὕπατον Λούκιον Κορνήλιον Λέντλον δεισιδαιμονίας ἔνεκα ἀπολελυκέναι τοὺς Ἰουδαίους τῆς στρατείας· διὸ πείθεσθαι ἡμᾶς<sup>α</sup> δεῖ τῷ στρατηγῷ'.

*Décret des Déliens* : « Sous l'archontat de Boiôtos, le 20 du mois de Thargéliôn, décision des stratèges. Marcus Pison, légat, résidant dans notre cité et préposé au recrutement de soldats, nous ayant convoqués avec un assez grand nombre de citoyens, ordonna, s'il y avait des Juifs qui étaient citoyens romains, de ne pas les tracasser au sujet du service militaire, attendu que le consul Lucius Cornelius Lentulus, pour des motifs d'ordre religieux, a exempté les Juifs du service militaire. Il nous (vous ?) faut donc obéir au consul ».

a. ἡμᾶς est la leçon proposée par NIESE, « contre l'autorité de tous les manuscrits », où l'on trouve ὑμᾶς [ROUSSEL, P., *BCH* 37 (1913), p. 322]. La leçon ὑμᾶς est celle adoptée par HOMOLLE (1884), p. 150.

Comme pour l'ensemble du livre XIV des *Antiquités Judaïques*, le texte est mal établi dans la tradition manuscrite et pose par conséquent des problèmes d'interprétation :

L'emploi de l'ethnique Δηλίοι a fait dire que l'île était alors indépendante d'Athènes et que Marcus Pison (n°23), légat préposé au recrutement (πρεσβευτῆς ὁ καὶ τεταγμένος ἐπὶ τῆς στρατολογίας), s'était rendu en personne sur l'île en 49-48 av. J.-C.<sup>56</sup>. Or, plusieurs éléments du texte s'opposent à une telle interprétation : 1) les stratèges sont des magistrats athéniens ; Délos n'en a jamais eu ; 2) après 166 av. J.-C., aucun document officiel délien n'est daté par un archonte de Délos, mais toujours par un éponyme athénien ; 3) Délos n'est jamais considérée à cette époque comme une cité : ἐν τῇ πόλει ἡμῶν ne peut donc désigner qu'Athènes. Aussi doit-on admettre que c'est à Athènes, et non à Délos, que le légat M. Pison communiqua l'ordonnance du Sénat. L'ordre fut ensuite transmis par les stratèges à l'assemblée

<sup>54</sup> Parmi les proquesteurs romains connus, dont le nom peut correspondre aux lettres lisibles sur la pierre, seules trois possibilités s'offrent à nous : P. Autronius Paetus, collègue de Cicéron qui était questeur en 65 av. J.-C. [cf. Cicéron, *Pro Sylla*, 18 ; BROUGHTON (1968), II, p. 97] ; P. Licinius Crassus, qui a frappé monnaie en 55 av. J.-C., en tant que questeur ou proquesteur [BROUGHTON (1968), II, p. 217] ; P. Licinius, proquesteur en Cyrénaïque sous Brutus et Cassius, en 43 av. J.-C. [BROUGHTON (1968), II, p. 347]. Voir LE QUÉRÉ, *Sanctuaire*.

<sup>55</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 231-232. J'ai reproduit le texte de l'édition LOEB (1957), traduit et commenté par R. MARCUS.

<sup>56</sup> Voir par exemple LEBÈGUE (1876), p. 320.

délienne, « qui vota un décret conforme aux conclusions du rapport »<sup>57</sup>. Dès lors, on comprend mieux pourquoi les stratèges passeraient du *nous* au *vous* ; et c'est pourquoi la leçon « ὑμᾶς δεῖ », d'ailleurs adoptée par tous les manuscrits, me semble beaucoup plus satisfaisante.

Nous avons donc affaire à deux villes différentes : « l'une où résident les stratèges, l'autre à laquelle ils transmettent les ordres du magistrat romain, avec un avis conforme ; l'une commandant, l'autre subordonnée, Athènes et Délos »<sup>58</sup>. Aussi le statut de Délos n'est-il en rien différent de celui constaté jusqu'à présent dans le reste de notre documentation.

Toutefois, outre les difficultés liées à l'établissement du texte, ce passage soulève quelques problèmes d'ordre historique, qui invitent à émettre quelques réserves quant à la fiabilité du témoignage de Flavius Josèphe. Puisque Délos dépendait administrativement d'Athènes, il est peu probable qu'il y eût sur l'île une assemblée du peuple en mesure de rendre des décrets, qui plus est une assemblée de « Déliens »<sup>59</sup>. L'expression Ψήφισμα Δηλίων a d'ailleurs gêné plus d'un commentateur et fut plus ou moins habilement expliquée<sup>60</sup>. En outre, l'archonte éponyme athénien Boiôtos, censé dater le décret de 49 ou de 48 av. J.-C., non seulement n'est attesté nulle part ailleurs, mais semble même ne jamais avoir existé<sup>61</sup>. Flavius Josèphe qui, ne l'oublions pas, n'est pas contemporain des faits et les relate plus d'un siècle plus tard, a probablement tenté de rétablir une situation vraisemblable, mais pas forcément exempte d'erreurs historiques.

En définitive, comme l'a souligné M.-Fr. Baslez, les bouleversements liés à la première guerre mithridatique, à la guerre contre les pirates et aux guerres civiles « montrent la diversité des mouvements d'opinion à Délos où se reflètent non seulement les tensions internationales, mais les problèmes internes à la vie politique athénienne et romaine »<sup>62</sup>. En réalité, il en va de même dans les autres îles des Cyclades, qui eurent à subir l'ambition démesurée des grandes puissances de l'époque. Mais c'est à Délos que ces tensions sont perceptibles avec le plus d'acuité, car l'île représentait encore, mais pour peu de temps, un enjeu central et stratégique en Égée.

<sup>57</sup> HOMOLLE (1884), p. 151.

<sup>58</sup> HOMOLLE (1884), p. 151.

<sup>59</sup> On pourrait à la rigueur admettre la présence d'une assemblée des « Athéniens de Délos ».

<sup>60</sup> HOMOLLE (1884), p. 151 : « Josèphe, qui n'avait pas à s'occuper de la constitution politique de Délos, s'en est servi seulement comme d'une abréviation commode de l'expression officielle *Ἀθηναῖοι οἱ ἐν Δήλῳ* ». Voir aussi ROUSSEL, P., « Le Sénatus-consulte de Délos », *BCH* 37 (1913), p. 322, n. 2 : « Les mots *ψήφισμα Δηλίων* sont à coup sûr une addition maladroite ».

<sup>61</sup> MERITT (1977) place Démétrios en 50/49 av. J.-C., Démocharès en 49/8 av. J.-C. et Philokratès en 48/7 av. J.-C. Déjà DINSMOOR, W. B., *The Archons of Athens* (1931), p. 282-283, considérait Boiôtos comme « fictitious ». cf. aussi ROUSSEL, P., « Une nouvelle inscription de l'Asklépieion d'Athènes », *BCH* 52 (1928), p. 8, n. 2 ; ÉTIENNE (1990), App. II, n°26.

<sup>62</sup> BASLEZ (1982), p. 66.

## C. L'INTÉGRATION DE DÉLOS DANS LE SYSTÈME IMPÉRIAL ROMAIN, OU LES « VRAIES » RAISONS DU DÉCLIN

### 1. LA GUERRE CONTRE LES PIRATES ET L'EFFONDREMENT DU MARCHÉ DES ESCLAVES

Sylla réussit pour un temps à imposer la légitimité de l'autorité romaine au sein de l'Égée et en Asie Mineure, mais ne se préoccupa guère de la hausse de la piraterie, qui devait pourtant devenir l'un des fléaux principaux pour les îles et un sérieux sujet de préoccupation pour Rome<sup>63</sup>. Le problème de la piraterie et de l'insécurité des mers relevait pour une grande part de la responsabilité même de Rome, qui l'avait pendant un long moment laissé se développer sans intervention majeure, car le marché servile – dont les Romains ont longtemps profité, ainsi que Délos, grand centre méditerranéen du commerce d'esclaves – était surtout alimenté par la piraterie<sup>64</sup>. Il fallut attendre que les pirates menacent sérieusement le pouvoir romain et ses visées impérialistes pour que Rome se décide à mener une action d'envergure afin d'assurer la sécurité des mers. Après les événements de 69 av. J.-C., la situation était en effet devenue critique car l'insécurité menaçait l'approvisionnement en grain de plusieurs cités, et surtout de Rome. C'est sans doute ce motif, plus que tout autre, qui décida les autorités à agir<sup>65</sup>. Cette incapacité des Romains à assurer la sécurité des mers, et donc du commerce, jusqu'à l'intervention de Pompée, est rappelée tout au long du discours de Cicéron, *Pro Lege Manilia*, prononcé en 66 av. J.-C.<sup>66</sup>. Ce n'est pas un hasard si, à cette date, Cicéron mentionne Délos pour illustrer son propos. Cet exemple témoigne de l'idée que les Romains se faisaient de leur capacité d'intervention en Égée : comme nous je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, l'île de Délos était prise comme le paradigme du territoire dont les Romains devaient assurer la sécurité du fait de leur puissance militaire (*auctoritate nostri imperi saluos praestare*) – et sans doute aussi pour conserver leurs propres intérêts économiques et financiers – et ce, bien qu'elle soit gérée administrativement par d'autres<sup>67</sup> :

*nos, qui antea non modo Italiam tutam habebamus, sed omnis socios in ultimis oris auctoritate nostri imperi saluos praestare poteramus, - tum cum insula Delos, tam procul a nobis in Aegaeo mari posita, quo omnes undique cum mercibus atque oneribus commeabant, referta diuitiis, parua, sine muro, nihil timebat, - eidem non modo prouinciis atque oris Italiae maritimis ac portubus nostris, sed etiam Appia iam uia carebamus.*

Nous qui, auparavant, non seulement possédions la totalité de l'Italie, mais pouvions, grâce à l'autorité de notre pouvoir, assurer la sécurité de nos alliés sur les rivages les plus lointains – c'était l'époque où l'île de Délos, située si loin de nous dans la mer Égée, où tous les négociants venant de tous les points du monde se rendaient avec leurs marchandises et leurs cargaisons, regorgeant de richesses, petite, sans murailles, ne craignait rien – nous nous voyions privés non

<sup>63</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 63 ; Plutarque, *Vie de Pompée*, 24, 2.

<sup>64</sup> FERRARY (1980), p. 39 ; BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 812.

<sup>65</sup> Plutarque, *Vie de Pompée*, 25, 1.

<sup>66</sup> Voir en particulier Cicéron, *Pro Lege Manilia*, XI, 31-32 ; XII, 33-35 et XVIII, 54-57.

<sup>67</sup> Cicéron, *Pro Lege Manilia*, XVIII, 55.

seulement de ces mêmes provinces, des rivages maritimes de l'Italie et de nos ports, mais même désormais de la voie Appienne.

À l'époque où Cicéron prononça son discours, les Romains devaient avoir encore très présents à l'esprit les événements de 69 av. J.-C., en particulier les *negotiatores* pour qui Délos était encore, même après 88 av. J.-C., le centre et la plaque tournante de leur négoce. Or, à cause des pirates en 69 av. J.-C., « toutes les communications étaient suspendues ; l'entrepôt de la mer Égée devait être en quelque sorte bloqué »<sup>68</sup> ; les biens des négociants furent pillés ; ce fut donc la faillite pour bon nombre d'entre eux. Aussi la *lex Gabinia* accorda-t-elle en 67 av. J.-C. des pouvoirs élargis à Pompée, à qui fut confiée la mission d'éradiquer les pirates ; tâche dont il s'acquitta en 66 av. J.-C.<sup>69</sup>. L'écrasement de la piraterie par Pompée en Méditerranée est en réalité ce qui précipita la chute de Délos, dont les marchands se détournèrent peu à peu. Je reprends ici l'analyse de J.-L. Ferrary, tout à fait éclairante sur ce point :

« Il faut en effet se rappeler que la prospérité de Délos reposait dans une large mesure sur sa fonction de plaque tournante dans le trafic des esclaves entre l'Asie Mineure et surtout la Syrie d'une part, l'Italie et la Sicile de l'autre, et que ce trafic se trouva frappé à la fois dans ses pourvoyeurs et dans ses sources d'approvisionnement, par l'écrasement de la piraterie et par la création des nouvelles provinces de Cilicie, puis de Bithynie et de Syrie. Le nouvel ordre romain établi en Orient par Pompée assurait la sécurité de Délos, mais impliquait également son déclin : il faudrait désormais chercher ailleurs des esclaves, peut-être dans les pays danubiens [...], sans compter ceux que mirent sur le marché de Marius à César, les campagnes contre les Gaulois, les Germains et les Bretons. Privée de sa principale activité commerciale, Délos déclinante était vouée de ce fait à perdre également son rôle d'escale dans l'acheminement vers Rome des produits précieux de l'Orient. »<sup>70</sup>.

C'est pourquoi quelques années plus tard les Romains tentèrent de rendre l'île d'Apollon de nouveau attractive, par l'entremise d'une réforme de son statut fiscal.

## 2. LA MAINMISE ROMAINE SUR L'ÎLE D'APOLLON ET SUR SES REVENUS : LES RÉFORMES FISCALES ET LA *LEX GABINIA-CALPURNIA*

### a. Délos, un enjeu politique

L'ingérence des Romains dans l'administration de l'île est en effet illustrée par la loi *Gabinia-Calpurnia* de 58 av. J.-C. (**App. I, n°7**)<sup>71</sup>. Cette loi fait clairement allusion aux destructions et aux pillages de nombreux sanctuaires par les pirates, mais ce n'est que pour mieux mettre en valeur l'action de Pompée. C'était aussi pour le consul Gabinius, visiblement le principal inspirateur du texte, « une manière de s'associer aux succès militaires de Pompée

<sup>68</sup> ROUSSEL (1916), p. 333.

<sup>69</sup> Plutarque, *Vie de Pompée*, 25, 3-4 ; Appien, *Guerre de Mithridate*, 94.

<sup>70</sup> FERRARY (1980), p. 38.

<sup>71</sup> ID 1511, dans la version restaurée de NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra* (1980). Je reprends ici et résume les analyses et commentaires de MOREAU (1980), p. 67-75.

et de se rappeler à la reconnaissance des Déliens »<sup>72</sup>. Il est tout d'abord rappelé, même si ce n'est qu'à demi-mot, que l'île appartenait à Athènes, dont on pouvait difficilement passer les droits sous silence : seule Athènes est qualifiée de *civitas* (l. 7), tandis que Délos est *insula* (l. 11, 12, 17, 20, 21, 29). Cette domination athénienne est toutefois présentée dans le texte comme étant uniquement d'ordre religieux, et finalement réduite au seul sanctuaire d'Apollon (l. 7-9). En outre, l'île est rendue à ses légitimes possesseurs, qui ne sont pas les Athéniens, mais les dieux immortels (*deis inmo[rtalibus]*) « dont les Athéniens ne sont sans doute que les intendants » (l. 20-21)<sup>73</sup>.

Sous couvert de rendre ses droits politiques et financiers à l'île d'Apollon, cette loi est en réalité un véritable manifeste pro-romain, qui permet à la fois d'associer aux mérites militaires de Pompée les qualités politiques de Gabinius et de présenter aux Déliens (et aux Athéniens par la même occasion ?) la politique impérialiste de Rome comme la meilleure garantie de paix. Bonne gestion et bonne administration de l'Empire et des provinces, extension de l'Empire romain aux dimensions de l'*orbis terrarum* et paix rétablie sur terre et sur mer sont les thèmes principaux de la propagande pompéienne, introduits à Rome après le retour de Pompée d'Orient en 61 av. J.-C.<sup>74</sup>. On retrouve ces thèmes résumés dans la loi, sous la forme de trois ablatifs absolus (l. 19-20). L'association des Pompéiastes de Délos ne s'est d'ailleurs peut-être formée que dans ces années-là, entre 62 et 58 av. J.-C., au moment où la propagande pompéienne connut son plus fort retentissement dans les cités grecques<sup>75</sup>.

Comme le rappelle Cl. Nicolet, les lois d'origine consulaire étaient rares à Rome et avaient généralement une signification politique bien précise<sup>76</sup>. Dans les années 61-57 av. J.-C., la question de la gestion administrative et financière des provinces orientales devint un important « cheval de bataille » de la vie politique à Rome. Ce sont sans doute les circonstances politiques de 58 av. J.-C., proprement romaines, qui constituent l'arrière-plan de notre loi et qu'il faut garder en mémoire pour en comprendre les réelles motivations : la guerre civile qui éclata quelques années plus tard entre le camp de César et celui de Pompée était déjà en train de se préparer. Cette loi permettait, entre autres, de mettre en avant Gabinius, et derrière lui Pompée, qui cultivaient leur clientélisme grec et oriental, contre

<sup>72</sup> MOREAU (1980), p. 71 ; NICOLET (1980a), p. 108.

<sup>73</sup> ROUSSEL (1916), p. 334.

<sup>74</sup> MOREAU (1980), p. 73-74.

<sup>75</sup> FERRARY (2000b), p. 341-345. Voir en particulier les inscriptions qualifiant Pompée de « ἐπόπτης γῆς καὶ θαλάσσης », faisant écho au thème romain du *terra marique*. Rien ne s'oppose par ailleurs à ce qu'une formule du même type ait figuré dans la dédicace délienne ID 1641, similaire à celle de Claros, et dont plusieurs lignes sont manquantes, puisque les deux fragments de l'inscription ne se font pas immédiatement suite (cf. *Choix*, n° 162).

<sup>76</sup> FERRARY (1980), p. 45.

César et Crassus, davantage du côté des publicains. Il s'agissait aussi pour eux de « s'attirer la reconnaissance des Déliens et des habitants de l'île, avec qui Pompée et Gabinius avaient des liens antérieurs, ce qui ne pouvait d'ailleurs qu'intéresser par avance Pison, futur gouverneur de Macédoine »<sup>77</sup>. En définitive, la *lex Gabinia-Calpurnia* apparaît comme une sorte de propagande électorale, intéressant davantage les hommes politiques romains qui briguaient carrière, honneurs et hautes-magistratures, que les habitants de Délos eux-mêmes. Et Délos, malgré toutes les apparences, restait un jouet entre les mains des Romains qui, seuls, semblaient pouvoir décider de sa destinée<sup>78</sup>.

Dans ces conditions, doit-on s'étonner de la mention, dans une inscription délienne, d'un certain L. Calpurnius Piso ? La dédicace des Hermaïstes de Délos (*ID 1737*), datée du proconsulat de L. Calpurnius Piso (**Tableau 01, n°21**), pourrait en effet apparaître à première vue comme en opposition avec le reste de notre documentation où dominant des magistrats romains en rapport avec la province d'Asie. R. Étienne a bien proposé de reconnaître en ce personnage le gouverneur d'Asie L. Piso mentionné à Éphèse (*I. Priene*, 121), consul en 112 av. J.-C., et qui aurait pu obtenir la province d'Asie vers 115-114 av. J.-C.<sup>79</sup>. Il est pourtant préférable de s'en tenir à la datation défendue par P. Roussel, qui reconnaissait dans ce magistrat le proconsul de Macédoine de 57/56 av. J.-C., L. Calpurnius Piso Caesoninus, et qui faisait de cette inscription un témoignage de l'activité du collège des Hermaïstes à Délos encore après 88 et 69 av. J.-C.<sup>80</sup>. En effet, et ce n'est pas un hasard, l'un des deux auteurs de la loi *Gabinia-Calpurnia* de 58 av. J.-C. est un consul dénommé L. Calpurnius Piso. J.-L. Ferrary a montré que dans ce document, la substitution de l'éponymie des consuls – en vigueur en Grèce jusqu'à l'avènement d'Auguste et dont on a des exemples à Délos<sup>81</sup> – par celle d'un proconsul, s'explique par le caractère exceptionnel du commandement conféré à L. Calpurnius Piso en vertu de la loi *Clodia*<sup>82</sup> : le proconsul de Macédoine avait obtenu des pouvoirs étendus sur toutes les cités libres de la Grèce, y compris Athènes<sup>83</sup>. Cette inscription fait foi du statut exceptionnel et provisoire de Délos à cette époque : c'est en réalité de

<sup>77</sup> NICOLET (1980a), p. 107.

<sup>78</sup> Voir aussi NICOLET (1980a), p. 108.

<sup>79</sup> ÉTIENNE (1990), p. 255, n°4.

<sup>80</sup> ROUSSEL (1916), p. 335 et *Choix*, n°164. ÉTIENNE (1990), p. 255 préférerait la datation haute, car elle avait, selon lui, l'avantage « de ne pas dissocier dans le temps, de façon tout à fait artificielle, les témoignages sur le collège des Hermaïstes à Délos », dont les dédicaces sont nombreuses à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Or, en 74 av. J.-C., sous le consulat de L. Licinius Lucullus et de M. Aurelius Cotta, une dédicace faite à Apollon et aux Italiens par les Hermaïstes, les Apolloniastes et les Poseidoniastes, prouve que ces collèges et associations s'étaient reformés au lendemain de la catastrophe de 88 av. J.-C.

<sup>81</sup> *ID 1753* (113 av. J.-C.) et *ID 1758* (74 av. J.-C.).

<sup>82</sup> FERRARY (2000a), p. 186.

<sup>83</sup> Cicéron, *Contre Pison*, 16 : *lege autem ea [...] omnis erat tibi Achaia, Thessalia, Athenae, cuncta Graecia addicta.*

manière tout à fait conjoncturelle et éphémère qu'un proconsul de Macédoine eut des compétences sur les îles. Et encore, peut-être ces compétences s'arrêtaient-elles uniquement à Délos, parce qu'elle dépendait désormais d'Athènes, mais ne concernaient-elles pas les autres îles des Cyclades.

Avec pour arrière-plan ce contexte politique troublé des années 58-56 av. J.-C., la dédicace de deux Méliens, faite à Délos en l'honneur de C. Fabius C. f. Hadrianus, peut alors prendre tout son sens (n°20). Si le personnage honoré est bien C. Fabius Hadrianus, préteur en 58 av. J.-C. et proconsul d'Asie en 57 av. J.-C., nous aurions là un exemple d'oppositio n entre factions politiques à l'œuvre à Délos, par l'intermédiaire des monuments honorifiques<sup>84</sup>. Peut-être C. Fabius est-il intervenu d'une quelconque manière pour aider Mélos ; mais alors pourquoi avoir élevé sa statue à Délos ? Sans doute parce que l'île était encore à cette époque, mais plus pour longtemps, le miroir de la politique romaine en Égée. Nous avons en effet à notre disposition deux dédicaces bilingues, l'une honorant le proconsul de Macédoine, l'autre le proconsul d'Asie, tous deux exerçant leur fonction en 57/56 av. J.-C., et tous deux ayant *a priori* un droit de contrôle sur les Cyclades, ou tout du moins sur certaines îles d'entre elles : l'un de manière exceptionnelle, en vertu de la loi *Clodia*, l'autre de manière traditionnelle, les Cyclades faisant partie de la province d'Asie, d'un point de vue juridique, depuis la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Une telle interprétation ne peut toutefois être présentée qu'à titre d'hypothèse, dans la mesure où aucun des deux magistrats n'a pu être identifié avec certitude ; mais l'hypothèse est séduisante.

Ainsi, si Délos dépendait « religieusement » et administrativement d'Athènes – l'intendance du sanctuaire d'Apollon lui incombait –, c'est à Rome que revenait la conduite juridique, politique, mais aussi financière des affaires.

### **b. Délos, un enjeu fiscal**

En effet, malgré toutes les évocations des dieux de l'île et le rappel constant qui est fait de son caractère sacré<sup>85</sup>, cette loi n'est en aucun cas une tentative pour redonner vie au sanctuaire d'Apollon, mais plutôt une mesure fiscale visant à redonner vie au port et à son commerce, dans l'intérêt des Romains et de leurs dirigeants. Les clauses d'immunité fiscale de cette loi ont été étudiées en détail par Cl. Nicolet, à l'analyse duquel je renvoie<sup>86</sup>. Elles

<sup>84</sup> Le personnage honoré n'est malheureusement pas identifiable avec certitude. Sur les autres identifications possibles, jugées peu probables, voir *Choix*, n°161. D'après l'écriture, l'inscription date du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

<sup>85</sup> Voir l. 9-10 : *propter eius fani religionem et sanctitatem* : eu égard au caractère vénérable et saint de ce sanctuaire ; l. 20-21 : *[il]lam insul[a]m nobilissimam ac sa[nc]tissim[a]m deis immo[rtalibus sacram esse]* : que cette île très fameuse et très sainte soit propriété divine.

<sup>86</sup> NICOLET (1980a), p. 77-109.

permettent de comprendre – et c’est ce qui nous intéresse ici – quel fut le statut fiscal de Délos depuis la reconquête syllanienne. Sylla dut mettre fin pendant un temps aux privilèges fiscaux garantis par le statut de 167/6 av. J.-C. et/ou faire prélever au profit de Rome les impôts qui étaient normalement destinés à Athènes.

De fait, durant cette période, les revenus de l’île avaient été mis en adjudication par le Sénat romain : les *vectigalia* de Délos étaient affermés directement à Rome, par les censeurs, sous le nom général de *locatio Delei insulae*<sup>87</sup>. On sait que ces redevances ou impôts comprenaient au moins une *custodia* du blé public entreposé à Délos<sup>88</sup>, vraisemblablement une *locatio* du territoire public<sup>89</sup>, et diverses autres taxes dont on ignore la nature exacte. Il est probable que cette réforme fiscale ait également concerné les terres et les propriétés sacrées d’Apollon. Ainsi, l’argent qui auparavant revenait au dieu et alimentait le trésor d’Apollon, fut confisqué par le Sénat au profit du trésor romain. On comprend dès lors pourquoi la plupart des magistrats romains honorés à Délos durant ces trente années étaient presque tous des questeurs ou des proquesteurs (ταμίᾱς ou ἀντιταμίᾱς). Il est probable qu’ils aient été envoyés à Délos pour régler et surveiller la fiscalité de l’île, voire pour y lever certains impôts.

Les *vectigalia* imposés par Sylla après 88 av. J.-C., auxquels le peuple romain a renoncé en 58 av. J.-C., ont sans doute contribué à rendre l’île beaucoup moins attrayante aux yeux des marchands et ainsi participé à son déclin. Mais selon moi, la révision du statut fiscal de Délos, correspondant à un dernier sursaut de la part des Romains pour tenter de redonner vie au port dans leur propre intérêt, est en réalité ce qui a précipité la chute de l’île. En effet, ces mesures de franchises et d’immunité, qui visaient à ressusciter « la splendeur passée » de Délos (l. 17-18 : *antei[quom statum et spendor]em*), avaient pour but d’attirer de nouveau sur l’île des marchands de tous les horizons, et de plaire aux Grecs et aux Orientaux avec qui Gabinius et Pison entretenaient certains liens d’amitié et de clientèle. Ils allaient en revanche à l’encontre de l’intérêt des publicains romains qui, en 61 av. J.-C., avaient vraisemblablement

<sup>87</sup> FERRARY (1980), p. 43 ; NICOLET (1980a), p. 78-79, p. 84 et p. 93 ; NICOLET (1980b), p. 265 et p. 267 ; NICOLET (1991), p. 477-479.

<sup>88</sup> NICOLET (1980a), p. 96-99 et NICOLET (1980b), p. 268-270.

<sup>89</sup> cf. Cicéron, *Ad Atticum*, IX, 9, 4. Atticus, ami de Cicéron, avait sans doute des revenus fonciers à Délos en 49 av. J.-C., perçus sur des terres acquises à l’époque de Pompée. Pour cette interprétation, voir BRUNEAU, Ph., « Deliac VII », *BCH* 112 (1988), p. 570-573. La difficulté du passage de Cicéron tient à l’établissement du texte (*digamma* ou *diagramma* ?) et à la raison de la mention de Délos. Ph. Bruneau adopte la seconde lecture et démontre que dans ce contexte d’achat d’un bien-fonds, le *diagramma*, plan de gestion (?) ou instructions pour l’intendant (?), concerne forcément la rente foncière. Puisque ce *diagramma* était consultable à Délos, l’auteur en déduit qu’Atticus devait y avoir des revenus fonciers. On ignore cependant si Atticus exploitait un domaine dont il était locataire ou s’il était propriétaire.

pris à ferme Délos, dans le cadre de la province de Macédoine (ou d'Asie ?)<sup>90</sup>. Or, ces derniers étaient peut-être les seuls Romains, avec quelques propriétaires et *negotiatores*, à pouvoir encore tirer quelque profit de l'île d'Apollon, tandis que les autres négociants qui formaient une grande partie de la population délienne encore au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. s'étaient réfugiés dans d'autres îles et cités de Grèce et d'Asie Mineure, où ils avaient fondé de nouvelles activités et s'étaient insérés dans de nouveaux réseaux de commerce<sup>91</sup>. C'était oublier aussi que la splendeur passée de Délos reposait sur le commerce d'esclaves et que, sans ce négoce, il y avait peu de chance pour que les marchands reviennent s'installer à Délos, où il n'y avait plus de moyen de faire des affaires, et qui ne possédait en aucun cas l'attrait des grandes cités d'Asie Mineure en plein essor. Une fois les intérêts des publicains spoliés, la seule communauté romaine résidant encore sur l'île en 58 av. J.-C., sans apport d'autres populations ni activités, ne pouvait suffire à redonner à l'île sa prospérité d'antan.

En outre, bien que Délos ait perdu une grande part de son marché, elle jouait encore dans les années 60 av. J.-C. le rôle d'entrepôt dans le commerce du blé, puisque la procédure de la *custodia* y est attestée (l. 23 : [*c*]us[*t*]odia publici fr[*u*menti)<sup>92</sup>. L'État romain avait donc encore intérêt à y entreposer le blé public provenant des provinces frumentaires voisines, dans la mesure où l'île possédait déjà toutes les infrastructures adéquates et surtout, qu'elle payait pour cela des taxes qui revenaient directement au trésor romain. Une fois ces taxes abolies par la *lex Gabinia-Calpurnia*, l'île ne rapportait plus rien à Rome et ne devait présenter à ses yeux qu'un médiocre intérêt.

Cette loi, qui avait pour arrière-plan des enjeux politiques très précis et circonscrits, tout à fait conjoncturels, voire personnels<sup>93</sup>, eut donc des conséquences sur le long terme que ni Pison ni Gabinius n'avaient prévues ; car un nouveau système était en train de se mettre en place en Méditerranée, un système fondé en grande partie sur l'exploitation économique des cités et des provinces. Si les Romains ne pouvaient pas, d'une manière ou d'une autre, tirer quelque profit d'une cité ou d'une région, ils ne s'en préoccupaient guère. Ce fut le cas de Délos après 58 av. J.-C., la *lex Gabinia-Calpurnia* signant en quelque sorte son arrêt de mort en tant que place importante sur le plan « international ». Ainsi, et je le développerai en détail dans la suite du propos, il y a fort à parier que même sans les événements de 88 et de

<sup>90</sup> NICOLET (1980b), p. 287.

<sup>91</sup> Voir *infra*, Chapitre XI.

<sup>92</sup> NICOLET (1980a), p. 99.

<sup>93</sup> NICOLET (1980b), p. 286 : Pison, à qui la *lex Clodia* assignait la Macédoine, « voyait sans doute d'un bon œil une mesure destinée à rétablir un grand *emporion* dans sa future province » ; Gabinius, qui savait devoir gouverner la Syrie, devait connaître les courants commerciaux qui avaient existé avant 88 av. J.-C. entre cette région et Délos.

69 av. J.-C., Délos n'aurait pas survécu longtemps en tant qu'*emporion* et plaque tournante du commerce méditerranéen. Le système politique et économique qui avait fait sa fortune au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. fut totalement bouleversé et s'effondra dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., avec son entrée dans l'ère impériale. Nous l'observerons d'autant mieux lorsque sera analysée la situation de Mélos qui, *a contrario*, dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., profita pleinement des nouvelles conditions instaurées en Égée par les Romains et de la mise en place d'un système véritablement impérialiste<sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> Voir *infra*, Chapitre XVIII.

*CHAPITRE II*

**ENTRE ATHÈNES ET ÉPHÈSE : LA COMPLEXITÉ DU STATUT DES  
CYCLADES SOUS L'EMPIRE**

**STRUCTURES ADMINISTRATIVES ROMAINES ET PROVINCIALISATION**

---

La situation de Délos sous l'Empire est entièrement héritée des hésitations de la politique romaine au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., où l'on voit à l'œuvre tout ce qui constitua de fait le noyau du système impérialiste romain. Les autres îles des Cyclades n'échappèrent pas non plus à cette indétermination politique et administrative. En effet, le système provincial était loin d'être, à cette date, définitif et efficace ; les Romains n'ont cessé de le modifier au gré des hommes de pouvoir, des événements et des opportunités. Dans ce désordre politique, juridique et institutionnel, il est tout à fait possible que les petites îles de la mer Égée aient été quelque peu oubliées : les Cyclades, pourtant géographiquement situées au centre du triangle Asie-Crète-Achaïe, ont eu du mal à se faire une place dans un système provincial en formation et encore « anarchique ». Le déclenchement des guerres civiles romaines ne fit qu'accentuer la fragilité de leur statut.

**A. LES ÎLES DANS LES GUERRES CIVILES : LE MORCELLEMENT DES  
CYCLADES**

Sur le plan administratif, la période des guerres civiles ne fut pas troublée uniquement dans les Cyclades. Partout en Orient les missions confiées aux différents gouverneurs, magistrats ou *imperatores*, ne correspondaient plus vraiment au découpage des provinces traditionnelles, où régnait un grand chaos juridique. Comme le rappelle J.-M. Bertrand, « on ne peut décrire de façon cohérente et systématique l'histoire provinciale de la période, ni découvrir, avant qu'Antoine n'en prenne la charge, une politique durable d'aménagement de l'empire oriental »<sup>1</sup>, et ce, *a fortiori* dans les Cyclades dont la situation, d'un point de vue de

---

<sup>1</sup> BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 840-841.

la provincialisation, n'avait jamais été très claire. En outre, les îles se sont souvent retrouvées dans le camp des vaincus (Pompée, Brutus, puis Antoine), ce qui ne leur facilita pas la tâche<sup>2</sup>.

## 1. JULES CÉSAR, ISAURICUS ET LA PROVINCE D'ASIE

Kéos et Délos par exemple, qui avaient élevé des statues en l'honneur de Pompée quelques années auparavant (**Tableau 01, n°19 et 19'**), s'empressèrent d'en faire de même pour César, son ennemi vainqueur à Pharsale (**n°24 à 24''**). Il est clair qu'au lendemain de la bataille de Pharsale, les Cyclades, ou tout du moins une partie d'entre elles, étaient placées sous l'autorité du gouverneur de la province d'Asie. C'est ce dont témoignent les statues élevées à Délos en l'honneur de C. Fannius Caepio (**n°22**), ayant sans doute exercé des fonctions en Asie en 49 av. J.-C.<sup>3</sup>, de C. Rabirius, proconsul d'Asie entre 48 et 46 av. J.-C. (?) (**n°25**), et surtout, la présence à Ténos de P. Servilius Isauricus, nommé gouverneur de la province d'Asie par César de 46 à 44 av. J.-C. (**n°26**).

De nombreuses cités de la province furent touchées par les bienfaits d'Isauricus, au nombre desquelles Pergame, Aigai, Magnésie, Mytilène, Cos, Kalymnos, mais aussi Ténos<sup>4</sup>. Une inscription bilingue, gravée sur chacune des deux bases du groupe statuaire dédié par Caius Pandusinus vers 100 av. J.-C., dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, rappelle qu'Isauricus a réparé ou restitué (*restituit* / ἀποκατέστησεν) les statues, sans doute ruinées ou volées par les forces de Mithridate ou par les pirates<sup>5</sup>. Un autre texte se rapporte peut-être à l'activité d'Isauricus dans les Cyclades : il s'agit d'une lettre concernant les Juifs, rapportée par Flavius Josèphe, écrite par un magistrat romain de l'époque de Jules César :

Ἰούλιος Γάιος<sup>a</sup> στρατηγὸς ὑπάτος<sup>b</sup> Ῥωμαίων Παριανῶν<sup>c</sup> ἄρχουσι βουλῆ δῆμῳ χαίρειν. ἐντυχόν μοι οἱ Ἰουδαῖοι<sup>d</sup> ἐν Δήλῳ καὶ τινες τῶν παροίκων Ἰουδαίων, παρόντων καὶ τῶν ὑμετέρων πρέσβεων, καὶ ἐνεφάνισαν ὡς ὑμεῖς ψηφίσματι κωλύετε αὐτοὺς τοῖς πατρίοις ἔθεσι καὶ ἱεροῖς χρῆσθαι.<sup>6</sup>

[...], *consul (proconsul) des Romains, aux magistrats, au Conseil et au peuple de Parium (Paros), salut. Les Juifs de Délos sont venus me voir, avec quelques-uns des Juifs domiciliés chez*

<sup>2</sup> ÉTIENNE (1990), p. 143 et n. 18. Outre les dédicaces en l'honneur de Pompée et l'association des Pompéistes à Délos, voir *ID* 1622, statue de Q. Hortensius, oncle de Brutus, élevée à Délos en 43 av. J.-C., au moment où Brutus reçut l'autorité suprême sur la Grèce, l'Illyrie et la Macédoine (**n°27**).

<sup>3</sup> *ID* 1623 ; *ID* 1859 et *IG* XII 5, 917. Un C. Fannius C. f., agissant sous les ordres du consul de 49 av. J.-C., est en effet attesté chez Flavius Josèphe (*Antiquités Judaïques*, XIV, 230 et 233), non loin du passage concernant les Juifs de Délos. Pour les problèmes concernant l'identification de ce personnage, voir ÉTIENNE(1990), App. II, n°25.

<sup>4</sup> Pour les références épigraphiques, voir MAGIE (1950), II, p. 1270-1271, n. 42 ; ROBERT, *Hellenica* VI (1948), p. 38-42 et *Ant. Class.* (1966), p. 401-432.

<sup>5</sup> Sur l'interprétation des verbes *restituit* / ἀποκατέστησεν, dans le sens de « restituer » plutôt que dans celui, plus traditionnel, de « réparer », voir ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 197 et MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 255, n°60.

<sup>6</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 213. J'ai reproduit le texte et l'apparat critique de l'édition LOEB (1957), traduit et commenté par R. MARCUS. Pour les problèmes de traduction et l'interprétation de ce passage d'un point de vue juridique, voir ci-après.

*vous et, en présence de vos envoyés, m'ont exposé que vous leur interdisiez par décret l'usage de leurs coutumes et de leur religion nationales.*

- a. Ίούνιος Γάιος (Petitus) ; Πόπλιος Σερουίλιος Ουατίας (Mendelssohn) ; Ούιβιος Γάιος (Gutschmid) ; Πόπλιος Σερουίλιος Ίσαυρικός (Lange) ; version reprise par Viereck.  
 b. ἀνθύπατος (Lange) ; version reprise par Viereck et Chamonard.  
 c. Παρίων (Schürer) ; version reprise par RUBENSOHN, O., *RE* (1949), s.v. « Paros » et Chamonard.  
 d. ἐνέτυχόν μοι Ἰουδαῖοι (Juster) ; version adoptée par HOMOLLE (1884), p. 150.

Ce texte est d'interprétation délicate car très corrompu dans la traduction manuscrite. Comme le montre l'apparat critique, nous ne sommes sûrs ni du nom, ni du titre du magistrat, ni de la communauté à laquelle s'adresse la lettre. Il est à peu près assuré que cette lettre date des années 46-44 av. J.-C.<sup>7</sup> ; aussi est-ce la raison pour laquelle plusieurs savants ont voulu y reconnaître la main d'Isauricus<sup>8</sup>. Dans ce cas, on ne peut garder la fonction de στρατηγὸς ὕπατος (consul) et on est obligé de corriger la leçon des manuscrits en στρατηγὸς [ἀνθ]ύπατος (proconsul)<sup>9</sup>.

Une inscription latine concernant le sanctuaire de Poséidon, malheureusement très lacunaire, est peut-être à mettre en rapport avec l'intervention d'Isauricus à Ténos<sup>10</sup>. Pour ce que l'on peut en juger, le texte concernerait les droits du sanctuaire, évoqués en des termes très proches de ceux de la loi *Gabinia-Calpurnia*, dont la graphie et le style sont par ailleurs très comparables. L'inscription pourrait alors faire référence à une mesure dont aurait bénéficié Ténos, similaire à celle de Délos en 58 av. J.-C., ou, plus probablement, serait à inscrire dans la série de mesures prises par le proconsul Isauricus en faveur des sanctuaires d'Asie Mineure, dans les années 46-44 av. J.-C.<sup>11</sup>.

## 2. BRUTUS, ATHÈNES ET DÉLOS

À Délos, à la veille de la bataille de Philippes, les Athéniens et les habitants de l'île élevèrent une statue à Quintus Hortensius, fils de Quintus (n°27), qui n'est autre que l'oncle de Brutus, et qui fut gouverneur de la province de Macédoine en 44 av. J.-C.<sup>12</sup>. Au début de l'année 43 av. J.-C., Brutus et Cassius reçurent du Sénat l'autorité suprême sur les *transmarinae provinciae*<sup>13</sup>. La province de Macédoine, l'Illyrie et toute la Grèce revinrent à Brutus, tandis que son oncle fut prorogé dans ses fonctions de gouverneur de Macédoine, tout

<sup>7</sup> Voir les commentaires dans l'édition LOEB.

<sup>8</sup> Voir aussi ÉTIENNE (1990), App. II, p. 261, n°29.

<sup>9</sup> Sur la traduction de ces termes, voir mes remarques à la suite du **Tableau 01**.

<sup>10</sup> GRAINDOR, P., *Musée Belge* 12 (1908), p. 5-7 ; ÉTIENNE (1990), p. 144-145, n°11.

<sup>11</sup> ÉTIENNE (1990), p. 145. Voir le dossier sur Isauricus réuni par ROBERT, L., *Hellenica* VI (1948), p. 32-42 et cette affirmation : « Peut-être y eut-il, pratiquement, une enquête sur les asiles en général, comme il y a dû avoir une enquête générale sur les statues enlevées aux temples et une restitution à tous les temples spoliés. » (p. 40).

<sup>12</sup> *ID* 1613.

<sup>13</sup> Tite-Live, *Periochae*, 122 ; Appien, *Guerres civiles*, IV, 1-3. Voir aussi ARNAUD, P., « *Transmarinae provinciae* : réflexions sur les limites géographiques et sur la nature des pouvoirs en Orient des "corégents" sous les règnes d'Auguste et de Tibère », *CCGG* 5 (1994), p. 221-222.

en restant subordonné à son neveu<sup>14</sup>. Ce rapport de subordination transparaît par ailleurs dans la dédicace de Délos, où l'on honore Hortensius, mais en raison des bienfaits de Brutus à l'égard d'Athènes. Le processus est exactement le même que quelques années auparavant avec L. Calpurnius Piso : Athènes tombant dans la sphère d'un proconsul aux pouvoirs étendus, Délos suit. Nous manquons de documents pour déterminer l'attitude qu'adoptèrent les autres îles vis-à-vis de Brutus et de Cassius et des *triumviri*. Dans l'ensemble, les Grecs se sont bien gardés de prendre parti dans ce conflit, à l'image de Rhodes et de la Lycie, qui ont tout d'abord refusé d'envoyer des bateaux à Brutus et Cassius et de leur prêter une assistance militaire<sup>15</sup>.

Sur l'ensemble du territoire de la Grèce et de l'Asie Mineure, seules les cités d'Athènes et d'Oropos élevèrent une statue à Brutus<sup>16</sup> ; Hortensius ne reçut de statue qu'à Délos. On voit bien par là combien les intérêts d'Athènes et de Délos étaient entièrement liés à cette époque. C'est ce qu'indique la formule de la dédicace διὰ τὰς [...] εἰς τὴν πόλιν εὐεργεσίας (*en reconnaissance de ses bienfaits envers la cité*), où πόλις ne désigne non pas Délos mais la cité d'Athènes<sup>17</sup>. Cette formule, qui apparaît pour la première fois dans les inscriptions déliennes, est celle qui prévalut par la suite dans plusieurs dédicaces déliennes, encore jusqu'à l'époque de Trajan. Elle indique que l'île n'était plus, en quelque sorte, qu'une « annexe » d'Athènes<sup>18</sup>.

### 3. MARC ANTOINE ET LE PARTAGE DES ÎLES

Lorsqu'en 42 av. J.-C., Brutus et Cassius affrontèrent Octave et Antoine à Philippes, le théâtre des opérations se déroulait alors bien loin des Cyclades, et les îles, si elles furent touchées, ne le furent sans doute que par des réquisitions et des levées de taxes. En revanche, dès le lendemain de la bataille qui consacra la victoire d'Octave et d'Antoine, les Cyclades eurent à faire les frais de la volonté des puissants, qui distribuèrent les îles à leur gré. Pour récompenser les Rhodiens de leur fidélité et en retour de ce que Brutus et Cassius leur avaient fait endurer, Marc Antoine leur donna la cité de Myndos, ainsi que les îles d'Andros, de Ténos et de Naxos, tandis que les Athéniens récupérèrent, entre autres, Égine et Kéos<sup>19</sup> :

Ῥοδίοις δὲ διδοῦς Ἄνδρον τε καὶ Τήνον καὶ Νάξον καὶ Μύνδον, ἃς οὐ πολὺ ὕστερον ἀφηρέθησαν ὡς σκληρότερον ἄρχοντες. [...] Ἀθηναίους δ' ἐς αὐτὸν ἐλθοῦσι μετὰ Τήνον Αἴγινα ἔδωκε καὶ Ἴκον καὶ Κέω καὶ Σκίαθον καὶ Πεπάρηθον.

<sup>14</sup> Cicéron, *Philippiques*, X, 26.

<sup>15</sup> Appien, *Guerres civiles*, IV, 9, 60-61 et 65.

<sup>16</sup> *SEG* 17, 75 (44/3 av. J.-C.) et *IG* VII, 383 (44-42 av. J.-C.).

<sup>17</sup> *ID* 122 (*Choix*, n°168).

<sup>18</sup> Voir par exemple *ID* 1597 et *ID* 1630.

<sup>19</sup> Appien, *Guerres civiles*, V, 7. Voir aussi MAGIE (1950), I, p. 428 ; FRASER, BEAN (1954), p. 173.

*Il donna aux Rhodiens Andros, Ténos, Naxos, et Myndos, qui leur furent reprises peu après parce qu'ils les gouvernaient trop durement. [...] Aux Athéniens qui étaient venus lui demander Ténos, il donna Égine, et également Ikos, Kéos, Skiathos et Péparèthos<sup>20</sup>.*

Le choix des îles rattachées à Athènes apparaît comme relativement cohérent d'un point de vue géographique (**pl. I**) : hormis Andros, qui aurait pu faire partie du lot, Athènes devint maîtresse des îles les plus proches du continent, celles qui entourent l'Eubée et l'Attique (Alonissos, Skiathos et Skopélos pour les Sporades ; Kéos pour les Cyclades ; Égine face au Pirée). Elle conserva également Délos. Les raisons qui motivèrent la prise de position d'Antoine à l'égard d'Athènes restent assez obscures. Nous savons par Plutarque qu'Antoine était apprécié des Athéniens et par Sénèque qu'il était qualifié à Athènes, en 39/8 av. J.-C., de *Néos Dionysos*, surnom gravé sur plusieurs bases de statues élevées en son honneur<sup>21</sup>. Mais nos informations s'arrêtent là. C'est peut-être à l'occasion de ce rattachement à Athènes que le peuple de Ioulis (Kéos) entreprit de faire une dédicace au peuple athénien<sup>22</sup>.

Le choix des îles confiées aux Rhodiens est en revanche plus difficile à interpréter. On ne distingue guère de logique géographique : Andros, Ténos et Naxos sont toutes trois des îles des Cyclades orientales, mais elles ne sont ni les plus proches, ni les plus accessibles depuis Rhodes. On pourrait supposer que des liens ancestraux tissés entre ces îles purent jouer un rôle dans la décision d'Antoine, en particulier si l'on se souvient que de nombreuses îles de l'Archipel entrèrent dans l'alliance de Rhodes en 200 av. J.-C.<sup>23</sup>. Mais là encore, le rapport n'est pas évident à établir : Andros ne faisait pas partie du *Koinon* des Nésiôtes, puisque l'île passa directement des Attalides aux Romains, et l'appartenance de Naxos au *Koinon* n'a pu être prouvée avec certitude<sup>24</sup>. En outre, et contrairement à ce qui a été presque unanimement admis, il n'est plus possible d'attribuer l'inscription de Naxos mentionnant l'éponymie du prêtre de Rhodes à la courte période où l'île de Naxos appartient, selon Appien, aux Rhodiens.

<sup>20</sup> L'expression μετὰ Τῆνον fait difficulté et a donné lieu à de nombreuses interprétations. Il faut sans doute la comprendre dans un sens homérique et poétique du terme : ἐλθεῖν μετὰ + accusatif, signifiant « venir demander, venir chercher quelque chose ». C'est l'interprétation qui a été adoptée par GRAINDOR (1927), p. 5, ACCAME (1946), p. 236, n.7 et ÉTIENNE (1990), p. 143 et n. 21. Ikos est l'actuelle Alonissos et Péparèthos est l'actuelle Skopélos.

<sup>21</sup> Plutarque, *Vie d'Antoine*, 23, 2-3 ; Sénèque, *Suasoriae*, I, 6-7 ; *IG* II<sup>2</sup> 1043, l. 22-23 (39/8 av. J.-C.) : les éphèbes participent à un concours organisé en l'honneur de [Ἀντω]νίος Θεός Νέος Διονύσο[ς]. Voir l'article de RAUBITSCHKE, A. E., « Octavia's Deification at Athens », *TPAPA* 77 (1946), p. 146-150 ; MAGIE (1950), II, p. 1278, n. 1.

<sup>22</sup> *IG* XII 5, 626 : ὁ δῆμος ὁ Ἰουλιτηῶν | τὸν δῆμον τῶν Ἀθηναίων. Les auteurs des *IG* ne donnent aucune indication de date. Quelques temps auparavant, la cité de Ioulis avait également fait une dédicace à la déesse Rome (*IG* XII 5, 622).

<sup>23</sup> Sur l'hégémonie rhodienne et le *Koinon* des Nésiôtes, voir FRASER, BEAN (1954), p. 154-172, et les compléments dans ÉTIENNE (1990), p. 101-124 et ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 218-220.

<sup>24</sup> FRASER, BEAN (1954), p. 161-162 ; ÉTIENNE (1990), p. 113-114 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 215-216.

Cette inscription provient en effet de Minôa d'Amorgos<sup>25</sup>. Dans l'épigraphie, seul un décret de Naxos, en l'honneur du Rhodien Haliodôros, fils de Polykritos et datant des années 70-60 av. J.-C., atteste les éventuels rapports entre Naxos et Rhodes au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>26</sup>. Les sources littéraires ne sont pas plus prolixes.

En revanche, une statue cuirassée retrouvée dans le temple de Dionysos {n°29 ; pl. XXVIII}, dans le sanctuaire d'Iria à *Naxos*, nous en apprend davantage. Les historiens, tout comme les inscriptions et les monnaies antiques, insistent sur la parenté étroite qui liait Antoine à la figure de Dionysos<sup>27</sup>. Le caractère dionysiaque fortement marqué des scènes représentées en bas-relief sur la cuirasse<sup>28</sup>, et l'emplacement de la statue, élevée à l'intérieur même du temple de Dionysos, ont conduit V. Lambrinoudakis à identifier la statue comme celle de Marc Antoine représenté en *Néos Dionysos*<sup>29</sup>. La statue aurait pu être élevée à l'occasion du passage d'Antoine dans l'île, au moment où il entreprit, en 41 av. J.-C., un voyage triomphal à travers l'Égée et l'Asie Mineure, ou lorsqu'il se rendit de Syrie en Égypte pour y passer l'hiver 41/40 av. J.-C.

Quant à *Amorgos*, et bien que ni Cicéron ni Appien n'en parlent, il est très probable qu'elle ait fait partie de la sphère rhodienne au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ou tout du moins que Minôa, l'une de ses trois cités, ait été sous influence rhodienne. Un groupe de quatre inscriptions éclairent en effet les rapports de Minôa avec Rhodes<sup>30</sup> : deux d'entre elles sont datées par l'éponymie conjointe du démiurge d'Amorgos et du prêtre de Rhodes<sup>31</sup>. La date de ces documents est malheureusement très mal assurée, mais, si l'on s'en tient à la proposition de

<sup>25</sup> ROBERT (1929), p. 24 et n. 4 a démontré que l'inscription IG XII 5, 38, trouvée à Naxos, provient en réalité de Minôa d'Amorgos. ACCAME (1946), p. 235 et MAGIE (1950), p. 428 et n. 3, continuent de penser que l'inscription témoigne de la domination rhodienne à Naxos pendant au moins quatre ans.

<sup>26</sup> SEG 29, 752 ; voir aussi ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, B., « Τιμητική επιγραφή από τη Νάξο », *Μνήμη Γ. Ι. Κουρμούλης* (1979), p. 1-10.

<sup>27</sup> Tout comme Mithridate quelques années auparavant, Antoine prenait plaisir à se faire appeler le « Nouveau Dionysos » (Νέος Διόνυσος) et se faisait le défenseur des associations dionysiaques et des *technites*, comme en témoignent plusieurs bases de statues à Éphèse et à Athènes. cf. MAGIE (1950), I, p. 427-428. Pour Mithridate Eupatôr Dionysos à Délos, voir GD 94 et BRUNEAU (1970), p. 577. Sur les associations dionysiaques, voir aussi JACOTTET, A.-Fr., *Choisir Dionysos. Les associations dionysiaques ou la face cachée du dionysisme* (1994), qui reprend toutes les inscriptions.

<sup>28</sup> Voir l'analyse de l'iconographie dans App. III, n°29.

<sup>29</sup> LAMBRINOUDAKIS (1989), p. 342-347 ; voir aussi ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, GRUBEN (1990), p. 169-170.

<sup>30</sup> IG XII 5, 38 ; IG XII 7, 235 ; 237 et 245. Sur ces inscriptions, voir ROBERT (1929), p. 20-31. Voir aussi les compléments de VANSEVEREN, J., « Inscriptions d'Amorgos et de Chios », *Rev. Phil.* 63 (1937), p. 314 et IG XII Suppl., p. 144. Sur l'influence rhodienne à Amorgos, aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.-C., voir FRASER, BEAN (1954), p. 163-164 ; ÉTIENNE (1990), p. 113 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 15, n. 14.

<sup>31</sup> IG XII 7, 245, l. 1-2 : ἐπι δημιουργοῦ Θευδήμου καὶ ἱερέως τῆς Ῥόδου Θράσ[ω]νος. IG XII 5, 38, l. 1-2 : ἐπι δημιουργοῦ Ἀπολλωνίδου, ἱερέως δὲ τῆς Ῥόδου Κριτοβούλου ; l. 8-9 : ἐπι δημιουργοῦ Ἀντιόχου, ἱερέως δὲ τῆς Ῥόδου Ἀρχέλειο ; l. 15-16 : ἐπι δημιουργοῦ Πανκράτου, ἱερέως δὲ τῆς Ῥόδου Ἐρμοκράτου ; l. 22-23 : [ἐπι] δημιουργοῦ Ἐρμοκράτου, ἱερέως δὲ τῆς Ῥόδου [X]αρισίου.

L. Robert, ils seraient à replacer dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>32</sup>. Nous aurions alors une preuve décisive du rôle joué par les Rhodiens dans les Cyclades, à l'époque de Sylla ou après la bataille de Philippes, y compris dans des îles qui ne leur étaient pas officiellement soumises. En effet, le culte de Rhodes n'implique pas nécessairement de soumission ni de dépendance, mais doit tout de même être considéré comme un signe fort de l'influence politique rhodienne. Au groupe d'inscriptions recensées par L. Robert, on doit en ajouter une autre, présentant de grandes similitudes avec les précédentes, conservée au musée de Syros, mais provenant très certainement d'Amorgos<sup>33</sup>. Elle mentionne, aux côtés du prêtre de Rhodes, un prêtre d'Hélios – prêtrise traditionnellement éponyme à Rhodes –, traduisant une influence rhodienne dans le domaine institutionnel<sup>34</sup>. Cette influence, à Minôa, est peut-être également liée à la proximité de la cité avec Samos, dont les rapports avec Rhodes ont été nombreux au cours du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>35</sup>.

*Ténos* semble avoir joui d'une situation particulière, puisque revendiquée à la fois par les Rhodiens et par les Athéniens. On comprend mal ce qui put expliquer cette convoitise, après les heures noires que connut l'île au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (guerres, piraterie, appauvrissement du sanctuaire et de la cité, *etc.*)<sup>36</sup>. Au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., les raisons qui présidèrent au choix de Ténos comme centre du *Koinon* des Nésiôtes nous échappent presque totalement ; on peut penser cependant, en suivant R. Étienne, que « le rayonnement du sanctuaire de Poséidon ne fut pas étranger à la décision prise par les Rhodiens »<sup>37</sup>. Il en va sans doute de même dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., où les Athéniens comme les Rhodiens ne devaient pas voir d'un mauvais œil le fait de posséder une île dont les privilèges d'immunité et d'asylie étaient reconnus partout et confirmés. Après la paix césarienne, le sanctuaire de Poséidon avait retrouvé de son éclat grâce à l'action d'Isauricus. En outre, l'installation de nombreux Romains à Ténos après les catastrophes déliennes et la présence de riches banquiers sur l'île<sup>38</sup> sont des facteurs économiques et sociaux qui ne sont sans doute pas étrangers à la convoitise que suscita l'île. Bien que l'archéologie donne à penser que cette

<sup>32</sup> ROBERT (1929), p. 31-32 (sur critères paléographiques), *contra* Fr. Hiller qui les datait, dans les *IG*, du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. FRASER, BEAN (1954), p. 163-164 et p. 172, et ΝΙΓΔΕΛΛΗΣ (1990), p. 16 et p. 218, pensent qu'Amorgos est peut-être entrée dans la sphère rhodienne à l'époque de Sylla, en 83 av. J.-C.

<sup>33</sup> *IG XII 7*, 493b.

<sup>34</sup> *IG XII 7*, 493b, l. 1 : [ιερέως] δὲ τοῦ Ἥλιου καὶ τῆς Ῥόδου. Cette prêtrise d'Hélios ne peut pas être considérée comme une preuve de la soumission politique de Minôa à Rhodes, car on trouve également mention de cette éponymie à Kos, qui a toujours été une cité libre. cf. FRASER, BEAN (1954), p. 135.

<sup>35</sup> Pour les références historiques, voir ROBERT (1929), p. 31, n. 2. Voir en particulier Tite-Live, *Ab Urbe condita*, XXXIII, 20, 12 : les Rhodiens assurèrent la liberté de Kaunos, Myndos, Halicarnasse et Samos.

<sup>36</sup> Pour la situation de Ténos au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., voir ÉTIENNE (1990), p. 135-149.

<sup>37</sup> ÉTIENNE (1990), p. 119.

<sup>38</sup> Voir *infra*, Chapitre XI.

époque fut celle d'une activité réduite du sanctuaire de Poséidon, il conserva dans les mentalités, au moins jusqu'à l'époque augustéenne, un certain prestige<sup>39</sup>. Il ne faut pas mésestimer en effet la dimension religieuse de la politique romaine : la *pietas* restait une valeur importante.

De ce partage effectué par Marc Antoine, il ressort qu'à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. les îles n'étaient pas du tout considérées, d'un point de vue politique, comme un tout indivisible, comme une entité « Cyclades », alors même que Marc Antoine fut l'un des premiers à avoir tenté d'établir une politique cohérente pour un meilleur fonctionnement du système provincial en Orient<sup>40</sup>. Dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., le statut individuel de chacune des Cyclades varia donc au gré des circonstances. Les îles, victimes d'enjeux stratégiques et politiques qui les dépassaient totalement, furent tantôt rattachées à l'Achaïe, tantôt à l'Asie, tantôt sous tutelle grecque, tantôt sous autorité romaine, et ce, parfois seulement pour quelques années, voire quelques mois. Ce furent les relations ancestrales et individuelles de telle ou telle île avec les grandes cités alentour, les intérêts stratégiques, économiques ou religieux qu'une cité pouvait avoir dans une île particulière, qui primèrent très largement sur la conscience de l'existence d'une région insulaire, où toutes les îles des Cyclades auraient été traitées de la même manière.

## B. LES CYCLADES ET LA POLITIQUE AUGUSTÉENNE

Il m'a semblé utile de revenir sur la situation politique des Cyclades au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. car, à quelques exceptions près, elle resta la même durant les trois premiers siècles de l'Empire. C'est le statut que les îles obtinrent sous la République qui détermina entièrement celui dont elles bénéficièrent sous l'Empire<sup>41</sup>. La réorganisation provinciale d'Auguste ne toucha les Cyclades que secondairement, en vertu du système déjà mis en place et du partage des îles déjà effectué par les prédécesseurs du *Princeps*. Surtout, une fois la *pax Romana* instituée en Orient, les îles n'avaient plus à subir le contrecoup des fluctuations et des vicissitudes de la politique de Rome et de ses chefs. Aussi l'intégration de la majeure partie d'entre elles à la province d'Asie apparaît-elle, dans notre documentation, avec plus de netteté sous l'Empire.

<sup>39</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5 ; Antipater, *Anthologie palatine*, IX, 550. Voir les commentaires de ces textes dans ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 7-9 et ÉTIENNE (1990), p. 148-149.

<sup>40</sup> BERTRAND (1989<sup>2</sup>), p. 841.

<sup>41</sup> Voir aussi BOWERSOCK (1965), p. 2.

## 1. LA RÉVISION DU STATUT DES ÎLES DISTRIBUÉES PAR ANTOINE

Les derniers ajustements touchant les Cyclades d'un point de vue de la provincialisation et des dominations politiques furent réalisés dans les toutes premières années du règne d'Auguste, voire à l'époque où le *Princeps* n'était encore qu'Octave, immédiatement après sa victoire à Actium. Tout d'abord, la fin de la tutelle de Rhodes sur les îles que lui avait données Antoine remonte à cette époque. Le témoignage d'Appien ne permet pas d'en avoir la certitude, puisque l'expression qu'il emploie est très vague : les îles furent reprises « *pas beaucoup plus tard* » (οὐ πολὺ ὕστερον)<sup>42</sup>. Mais le motif invoqué – la dureté avec laquelle les Rhodiens administraient leurs nouvelles possessions – conviendrait bien à une action à l'instigation d'Octave, peut-être moins dictée par une volonté de punir ceux qui avaient soutenu Antoine, que par un souci de paix et de justice pour éviter tout conflit entre les cités grecques et promouvoir la *pax Romana* à l'époque augustéenne<sup>43</sup>. Andros, Ténos et Naxos auraient alors recouvré leur autonomie administrative à l'époque augustéenne<sup>44</sup>. Peut-être est-ce à cette occasion que la dédicace à Marc Antoine dans le sanctuaire d'Iria à Naxos fut rasurée et remplacée par une inscription en l'honneur de l'empereur Auguste<sup>45</sup>.

Cette réorganisation put également être le fait d'Agrippa qui, connu pour son intégrité et le sérieux avec lequel il remplissait ses fonctions, fut choisi à deux reprises par Auguste pour administrer les provinces orientales. En 24-23 av. J.-C., puis de 16 à 13 av. J.-C., une fois marié à Julie, Agrippa reçut un pouvoir suprême proconsulaire sur tout l'Orient, qui comprenait également la province d'Achaïe, alors retirée pour un temps à l'administration du Sénat<sup>46</sup>. C'est d'ailleurs peut-être pour le remercier de cette action que le peuple d'Andros éleva une statue à son épouse Julie, au moment où il partit s'installer en Orient avec elle et ses enfants<sup>47</sup>. Toutefois, il ne faut pas se méprendre sur les intentions d'Octave ou d'Agrippa, si ce sont bien eux qui revinrent sur les décisions d'Antoine. Éviter les conflits et assurer la paix entre cités, certes ; mais donner des îles aux Rhodiens, c'était aussi leur permettre de récupérer le bénéfice des taxes et des impôts levés en ces lieux. Or, en leur retirant la tutelle sur les îles, les Romains pouvaient de nouveau prélever ces taxes à leur profit<sup>48</sup>.

<sup>42</sup> Appien, *Guerres civiles*, V, 7.

<sup>43</sup> ACCAME (1946), p. 235 ; MAGIE (1950), I, p. 441.

<sup>44</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 220 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 266.

<sup>45</sup> LAMBRINOUDAKIS (1989), p. 343 et ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, GRUBEN (1990), p. 169-170. La première inscription fut en effet martelée, afin d'y graver la nouvelle : [- - - Σεβασ]τῶι θεῶι Καίσαρι. Il pourrait donc s'agir d'une *damnatio memoriae* de Marc Antoine.

<sup>46</sup> MAGIE (1950), p. 468 et p. 476 ; BOWERSOCK (1965), p. 14 ; CABANES (1998), p. 305.

<sup>47</sup> IG XII 5, 740. Voir aussi le **Tableau 03 a**.

<sup>48</sup> Voir les remarques de NICOLET (1980a), p. 81, n. 8 et p. 100 : l'*attributio* d'un revenu ou d'un territoire à une cité, faite par Rome, est révoicable.

Peut-être est-ce la raison pour laquelle on constate la présence d'un questeur à *Ténos* dès les années 22-19 av. J.-C. (**Tableau 01, n°30**). On a unanimement admis, après P. Graindor, suivi par W. John et G. Bowersock, que la présence de P. Quinctilius Varus à Ténos était liée à une escale de la flotte romaine dans le port de l'île, lors de l'un des voyages d'Auguste en Orient<sup>49</sup>. C'est tout à fait probable puisque ce personnage faisait partie de la suite d'Auguste lorsqu'il s'est rendu à Samos pour y passer l'hiver entre 21 et 19 av. J.-C., et en Asie et Syrie en 20 av. J.-C. Mais rien n'empêche que Varus soit aussi venu à Ténos pour y exercer ses fonctions, à savoir remettre de l'ordre dans les finances de la cité et/ou y percevoir des impôts. L'inscription de Ténos est en effet la seule à mentionner sa qualité de questeur d'Auguste (τὸν ταμίαν τοῦ Ἀυτοκράτορος Καίσαρος [θεοῦ Σεβαστοῦ]). À Athènes et à Pergame, où il est également honoré, cette fonction n'est pas rappelée<sup>50</sup>. Ce fut sans doute au cours de la même expédition ou d'une expédition similaire que C. Iulius Naso fit escale à Ténos (**n°31**). La dédicace au nominatif, célébrant le passage de la flotte dans l'île de Poséidon, implique la présence du responsable de la flotte tesseraire d'Asie (*praef(ectus) tesserar(iarium) in Asia nav(ium)* / ὁ ἐπὶ τῶν τεσσαραρίων ἐν Ἀσίᾳ πλοίων). Il est difficile de savoir en quoi consistait exactement cette fonction, dans la mesure où elle n'est attestée nulle part ailleurs. Le personnage lui-même n'est connu par aucune autre inscription<sup>51</sup>. Cette flotte était vraisemblablement constituée de vaisseaux chargés de faire parvenir les nouvelles officielles et les correspondances d'État entre Rome et l'Asie à l'époque augustéenne<sup>52</sup>.

Qu'en est-il des autres îles données aux Athéniens par Antoine ? Rien ne nous permet d'affirmer que *Kéos* fut retirée de leur sphère de domination, contrairement à Égine qui, selon Dion Cassius, leur fut reprise (sans doute en 21 av. J.-C.)<sup>53</sup>. L'emploi de démotiques athéniens, dans plusieurs inscriptions d'époque impériale de Kéos, invitent à penser que l'île continua de faire partie de la sphère athénienne pendant les premiers siècles de notre ère.

Cette question est encore aujourd'hui débattue. Pour les éditeurs des inscriptions, Fr. Hiller et J. Kirchner, les démotiques Παλληνηεύς, ἐκ Κολωνέων et ἐξ Οἴου ne sont pas d'Athènes, mais de Kéos<sup>54</sup>. C'est ce que pensent aussi A. Wilhelm et L. Mendoni, pour qui ces démotiques ne dépendent en rien de la structure politique de l'île : ils appartiendraient à des citoyens de Kéos, et plus particulièrement à ceux de

<sup>49</sup> GRAINDOR (1927), p. 59, n. 3 ; JOHN, W., *RE* 24, 1 (1963), s.v. « Quinctilius », p. 908-909 ; BOWERSOCK (1965), p. 22-23.

<sup>50</sup> GRAINDOR (1927), p. 59 et p. 70, n°29.

<sup>51</sup> MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 238-239.

<sup>52</sup> STARR, C. G., *Roman Imperial Navy* (1941), p. 200 ; CASSON, L., *Ships and Seamanship in the Ancient World* (1971), p. 135, n. 131.

<sup>53</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 7, 2 : καὶ Λακεδαιμονίους μὲν τοῖς τε Κυθήροις [...] ἐτίμησεν [...] Ἀθηναίων δὲ τὴν τε Αἴγιαν καὶ τὴν Ἐρέτριαν (ἐκαρποῦντο γὰρ αὐτάς), ὡς τινὲς φασιν, ἀφείλετο, ὅτι τὸν Ἀντώνιον ἐσπούδασαν : *Il (= Octave) honora les Lacédémoniens en leur donnant Cythère [...], tandis qu'il priva les Athéniens d'Égine et d'Érétrie – dont ils avaient en effet la jouissance – parce que, dit-on, ils avaient favorisé Antoine.*

<sup>54</sup> *IG XII 5*, 631 (= *SIG*<sup>3</sup>, 855), 634 et 635 ; MANΘΟΥΣ, ΜΕΝΔΩΝΗ (1991), p. 34 et n. 142 ; p. 54, n°58 et n. 260.

la cité de Ioulis, qui habiteraient dans des hameaux de la *chôra*<sup>55</sup>. Or, deux de ces démotiques correspondent exactement à des dèmes athéniens (*Kolônos* et *Oion*), appartenant à la même tribu (*Léontis*), dont l'existence est attestée sous Auguste<sup>56</sup> ; tandis que le troisième correspond également à un dème attique (*Pallènè*), de la tribu *Antiochis*<sup>57</sup>. Ce démotique apparaît dans une autre inscription qui, transportée à Athènes en 1870, fut répertoriée comme provenant d'Athènes, justement en raison de la présence du nom du dème<sup>58</sup>. On peut sans doute découvrir un quatrième dème attique dans l'inscription *IG XII 5, 561*<sup>59</sup>. J'y verrais volontiers le démotique ἐκ Τρικορού[θου], le dème de *Trikorynthos* ayant fait partie de la tribu *Aiantis*, avant d'appartenir à la tribu *Hadrianis* à partir du règne d'Hadrien<sup>60</sup>.

L'usage de ces démotiques n'apparaît dans les inscriptions de Kéos qu'à partir du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., c'est-à-dire à l'époque où l'île fut donnée aux Athéniens par Marc Antoine. Le contexte des inscriptions est trop lacunaire pour déterminer s'il s'agit d'Athéniens installés à Kéos ou de Kéiens inscrits dans des dèmes de l'Attique. Ces démotiques ne peuvent à eux seuls prouver la dépendance politique de l'île vis-à-vis d'Athènes. En revanche, cette dépendance est marquée par le fait que, encore au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les inscriptions de Kéos étaient datées par un épimélète athénien<sup>61</sup>, tout comme l'étaient celles de Délos.

Aussi Délos et Kéos étaient-elles toutes deux rattachées au territoire de l'Attique. La situation de ces deux îles est comparable à celle d'Ikos, de Skiathos et de Péparèthos, qui sont restées athéniennes au moins jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., comme le prouve une inscription de Péparèthos (= Skopélos) de l'époque d'Hadrien, encore datée par un archonte éponyme athénien<sup>62</sup>. Délos, Imbros, Lemnos et Skyros, constituant le domaine insulaire athénien depuis la victoire romaine sur Persée, ont continué d'appartenir à Athènes au moins jusqu'au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>63</sup>.

Un fait reste toutefois troublant : dans l'état actuel de nos connaissances, Kéos fut la seule île des Cyclades, avec Mykonos, à avoir frappé monnaie sous Auguste [n°57 et n°103 ; pl. XIV et pl. XVII] ; ce sont aussi les seules, avec Kythnos et Sériphos, à ne plus jamais avoir émis de monnaie par la suite (**Tableau 02**). L'émission aurait été faite au nom du *koinon* des Kéiens (KEIQN au revers), regroupant les deux cités de l'île, Ioulis et Karthaia, qui

<sup>55</sup> WILHELM (1944) ; MENΔΩNH (2007), p. 61. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 219-220, n. 95.

<sup>56</sup> *IG III 1076* (catalogue éphébique). Voir aussi GRAINDOR (1927), p. 96 ; TRAILL (1975), p. 109-112.

<sup>57</sup> *IG III 1276* (liste des membres du *génos* des *Amyndriai*) ; GRAINDOR (1927), p. 97. Voir aussi GRAINDOR (1931), p. 61 : de Tibère à Trajan, la situation reste la même, à l'exception du dème de *Kolônos* qui appartient désormais à la tribu Ptolémaïs. cf. TRAILL (1975), p. 109-112.

<sup>58</sup> *IG XII 5, 636 = IG II<sup>2</sup> 3925*. Voir MENΔΩNH (2007), p. 60-61, n°11 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) ; Musée épigraphique d'Athènes, n°EM 4097.

<sup>59</sup> *IG XII 5, 561* : [- - -] ἐκ Τρικορού[θου] | [Ἀσκλ]ητιάδου ; restitution de ΜΑΝΘΟΣ, MENΔΩNH (1991), p. 119, n. 176 : [- - -] ἐκ Τρικορού[σίων] | [Ἀσκλ]ητιάδου.

<sup>60</sup> TRAILL (1975), p. 112.

<sup>61</sup> *IG XII 5, 631*, l. 6-8, avec les restitutions et relectures de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 104, n°1 : ἐπιμελητεύοντος Δεξικλείδους τοῦ Τειμοκλείδου Παλληνέως. Fr. Hiller, J. Kirchner et A. Wilhelm considéraient que Déxiklès, fils de Teimokleidès, n'était pas épimélète de la cité, mais celui qui s'était occupé de l'érection de la statue. Or, la pierre, relocalisée en 2007, n'est pas une base de statue mais une stèle commémorative, qui n'implique aucunement la présence d'une statue à élever. cf. MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 104-106, n°1.

<sup>62</sup> *IG XII 8, 645*.

<sup>63</sup> GRAINDOR (1927), p. 3 ; ACCAME (1946), p. 239.

pourtant continuaient d'être distinguées dans les inscriptions. Si l'île était bien propriété athénienne, on comprend mal comment Kéos put émettre des monnaies de bronze, alors qu'il s'agissait normalement d'un privilège accordé aux cités libres par Auguste. C'est pourquoi le seul exemplaire de cette émission, connu très récemment (1993) et n'ayant qu'un parallèle dans les Cyclades, a souvent été jugé comme suspect<sup>64</sup>. L'émission a été interprétée comme une preuve que Kéos, fut, tout comme Égine et Érétie, libérée par Auguste de la tutelle athénienne : la petite série de monnaies émises à l'effigie de l'empereur aurait ainsi été commémorative<sup>65</sup>. Je suis en réalité persuadée du contraire ; je le démontrerai ci-après<sup>66</sup>.

*Mykonos* fut-elle concernée par une réforme similaire à celle de Kéos ? A-t-elle partagé le même sort que sa voisine Délos ? Nos informations historiques et archéologiques sur cette île sont si indigentes que nous ne pouvons rien affirmer. Une domination athénienne sur Mykonos n'est en tout cas attestée nulle part dans la littérature antique, mais elle n'est pas à exclure.

## 2. LA RÉORGANISATION PROVINCIALE DE 27 AV. J.-C. ET SA RÉPERCUSSION SUR LES ÎLES

En 27 av. J.-C., Octave, devenu Auguste, entreprit une vaste réorganisation du système provincial et créa en Grèce une nouvelle province, l'Achaïe, qui fut désormais détachée de la Macédoine et confiée à l'administration sénatoriale<sup>67</sup>. Les limites de cette province ne sont pas très claires, mais d'après les témoignages de Strabon et de Dion Cassius, on peut inférer que l'Achaïe (appelée « Grèce » chez Dion) englobait le Péloponnèse et toute la Grèce centrale, ainsi qu'une partie seulement de la Thessalie et de l'Épire<sup>68</sup>. Ce qui est certain, c'est que les îles ne sont à aucun moment mentionnées<sup>69</sup> : les Cyclades, *dans leur ensemble*, n'ont donc certainement pas été concernées par cette réorganisation provinciale et continuèrent de dépendre de la province d'Asie.

Je dis *dans leur ensemble* car subsistent les cas de *Kéos*, de *Délos* (et de *Mykonos* ?) qui, du fait de leur appartenance athénienne, ne faisaient pas partie de la province d'Asie. Pour autant, ces deux îles dépendaient-elles de la province d'Achaïe ? Rien n'est moins sûr car Athènes, en tant que *civitas libera*, était *de jure* extérieure à la province d'Achaïe. Que ce soit pour des raisons militaires, fiscales ou judiciaires, aucun représentant de l'autorité

<sup>64</sup> CHRISTIANSEN (1993), p. 74-77 ; PAPAGEORGIADOU-BANIS (1997), p. 49-50.

<sup>65</sup> PAPAGEORGIADOU-BANIS (1997), p. 50.

<sup>66</sup> Voir *infra*, Chapitre IV.

<sup>67</sup> CABANES (1998), p. 304.

<sup>68</sup> Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 25 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIII, 12, 4.

<sup>69</sup> *Contra* SARTRE (1997), p. 18, qui affirme que l'Achaïe d'Auguste couvrait aussi « les îles de l'Égée (Sporades du Nord, Cyclades) et de la mer Ionienne ».

romaine ne pouvait *a priori* intervenir sur le territoire de la cité<sup>70</sup>. *De facto*, le statut de cité libre dont jouissait Athènes ne lui a pas toujours garanti des droits incontestables. P. Graindor conclut en ces termes son chapitre sur les institutions politiques d'Athènes à l'époque augustéenne : « La cité, si elle reste une *civitas libera*, n'en est pas moins sous la dépendance plus ou moins marquée de Rome et subit le contrecoup des fluctuations politiques »<sup>71</sup>. De même, quelques décennies plus tard, Hadrien n'hésita pas à légiférer à Athènes et à infléchir la constitution locale. Aussi Athènes, et Kéos et Délos avec elle, devaient-elles en pratique être rattachées à la province d'Achaïe.

## C. LES ÎLES À L'ÉPOQUE DES JULIO-CLAUDIENS ET DES FLAVIENS

### 1. LA RARÉFACTION DES MAGISTRATS ROMAINS DANS LES CYCLADES

À partir de la fin du règne d'Auguste et durant toute la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., les magistrats romains continuèrent de passer dans les Cyclades, sans doute toujours au cours de leurs voyages entre Rome et l'Asie. En revanche, leurs escales se firent non plus à Délos, mais dans les îles du Nord – Kéos, Ténos et surtout Andros – situées sur la ligne directe entre Athènes et Éphèse et entre Athènes et Samos. Les Cyclades n'étaient alors plus qu'un point de passage entre la province d'Achaïe et la province d'Asie, voire entre Rome et les provinces orientales. Divers proconsuls de la province d'Asie firent en effet escale dans ces trois îles des Cyclades septentrionales, où des statues leur furent élevées. Il est probable que P. Vinicius (**Tableau 1, n°36**), issu d'une famille bien implantée en Orient depuis le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ait même entretenu des liens plus étroits avec les Andriens, puisqu'on lui décerna les titres de « patron » et de « bienfaiteur »<sup>72</sup>. Valère Maxime, qui accompagnait lors de son voyage en Asie Sextus Pompeius (**n°38**), proconsul d'Asie en 24/25 ou en 25/26 ap. J.-C., passèrent par Kéos, où ils assistèrent à une étrange scène qui nous est rapportée par le moraliste<sup>73</sup> : le suicide à la ciguë d'une vieille femme de Ioulis, d'origine

<sup>70</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 228.

<sup>71</sup> GRAINDOR (1927), p. 103.

<sup>72</sup> IG XII 5, 756 ; EILERS (2002), p. 209, n°C34. Sur la famille des *Vinicii*, voir BOWERSOCK (1965), p. 19-21.

<sup>73</sup> Valère Maxime, *Facta et dicta memorabilia*, II, 6, 7-8, en parlant de la coutume de boire la ciguë : *Quam consuetudinem Massiliensium non in Gallia ortam, sed ex Graecia translata inde existimo, quod illam etiam in insula Cea seruari animaduerti, quo tempore Asiam cum Sex. Pompeio petens Iulidem oppidum intraui* : Cette coutume des Marseillais, il ne me semble pas qu'elle ait pris naissance en Gaule, mais que c'est de Grèce qu'elle a été importée ; car j'ai constaté qu'elle était observée aussi dans l'île de Kéos, à l'époque où, me rendant en Asie avec Sextus Pompeius, je suis entré dans Ioulis, le « chef-lieu » de l'île.

aristocratique, ayant estimé, à quatre-vingt-dix ans, être arrivée à la fin de sa vie<sup>74</sup>. C'est peut-être le passage de ce proconsul qui est rappelé dans l'inscription gravée sur une colonne, trouvée dans les ruines de Karthaia et mentionnant un certain Pompeius (n°38)<sup>75</sup>.

En 17 ap. J.-C., Tibère adopta Germanicus et le choisit comme légat en Orient : le Sénat lui accorda un commandement extraordinaire sur les « provinces au-delà des mers » (*provinciae transmarinae*), qui lui donnait, de fait, un pouvoir supérieur à celui des gouverneurs des provinces<sup>76</sup>. Avant la fin de l'année, Germanicus partit pour l'Orient et traversa l'Égée. Mais d'après Tacite, il ne passa aucunement par les Cyclades, se contentant de traverser directement de l'île d'Eubée à celle de Lesbos<sup>77</sup>. Quelques mois plus tard, lorsque Pison, ayant fait une entrée fracassante à Athènes, décida de rejoindre Germanicus à Rhodes, il l'atteignit « *en naviguant rapidement à travers les Cyclades et en prenant les routes les plus courtes* »<sup>78</sup>. On comprend dès lors pourquoi les témoignages attestant la présence de gouverneurs romains dans les îles se raréfient et sont très inférieurs en nombre à ceux de l'époque augustéenne. Les progrès de la navigation, et surtout les nouvelles routes et réseaux maritimes créés pour atteindre au plus vite les grandes îles et cités de la côte ionienne, qui offraient plus d'intérêt que les Cyclades, conduisirent les navigateurs à les contourner ou à les traverser le plus rapidement possible.

## 2. TIBÈRE ET L'ASYLIE DU SANCTUAIRE DE TÉNOS

Tout comme dans le cas de P. Vicinius à Andros, des liens furent tissés entre Ténos et la famille de Iunius Silanus (n°37), proconsul de la province d'Asie en 20-21 ap. J.-C. Dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, une statue fut élevée par le peuple en l'honneur de sa sœur, Iunia Torquata, « *vestale d'une vertu antique* »<sup>79</sup>. Le texte de l'inscription impliquait peut-être également Iunius Silanus, mais le contexte lacunaire et la perte de la pierre ne permettent pas de le déterminer<sup>80</sup>. Si l'on conserve la restitution de Fr. Hiller, la dédicace aurait été faite au moment du proconsulat de Iunius Silanus. Il est probable qu'il y ait un

<sup>74</sup> Sur la coutume de boire la ciguë à Kéos, voir ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ., « Ἦλυθον Ἄδαν ἀποθελεί, Κείων γευσάμενος κυλίκων », in *Φαρμακευτικά και αρωματικά φυτά (Ζ' Τριήμερο Εργασίας, Cyprus-Paralimni, 21-25 March 1997)* (1999), p. 49-55.

<sup>75</sup> *CIL* III, 1, 20\* (datée sur critères paléographiques du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>76</sup> MAGIE (1950), I, p. 497.

<sup>77</sup> Tacite, *Annales*, II, 54.

<sup>78</sup> Tacite, *Annales*, II, 55 : *Exim navigatione celeri per Cycladas et compendia maris adsequitur Germanicum apud insulam Rhodum.*

<sup>79</sup> Tacite, *Annales*, III, 69, 23 : *priscae sanctimoniae virginem* ; *PIR*<sup>2</sup> I 866.

<sup>80</sup> *IG* XII 5, 920 : ὁ δῆμος | [Ἰουν]ίαν Τορκουάταν [τὴν σ]τρατηγ[οῦ] | [Γαί]ου Ἰουνίου Σιλανοῦ ἀδελφὴν - - -. Pour davantage de cohérence avec les autres inscriptions connues, il faudrait, à mon sens, restituer à la ligne 2 [σ]τρατηγ[οῦ ἀνθυπάτου], à la place du simple [σ]τρατηγ[οῦ]. cf. mes remarques à la suite du **Tableau 01**.

rapport entre les honneurs récompensant Iunia Torquata à Ténos et les efforts faits par les Téniotes à la même période pour maintenir l'asylie du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite.

En 22 ap. J.-C., Tibère procéda en effet à une révision générale des titres et des droits des cités et sanctuaires de tout l'Empire. Le Sénat, puis les consuls, furent chargés de la révision et de la limitation de ces privilèges<sup>81</sup>. Entre 22 et 23 ap. J.-C., des ambassadeurs de vingt cités de la province d'Asie (dont Éphèse, Pergame, Aphrodisias, Sardes, Smyrne et Milet) vinrent se présenter devant le Sénat pour défendre leurs privilèges d'inviolabilité et d'asylie<sup>82</sup>. Les consuls jugèrent que Ténos faisait partie, tout comme Smyrne, de ces « *autres cités [qui] s'appuyaient sur des traditions obscures car elles remontaient à la nuit des temps* »<sup>83</sup>. D'après Tacite, ce sont les oracles d'Apollon invoqués par les deux cités pour justifier l'asylie qui parurent particulièrement suspects aux consuls<sup>84</sup>. Cette attitude soupçonneuse des consuls est assez déroutante, puisque pour ces deux cités, nous avons des preuves de l'authenticité des titres invoqués : Ténos reçut l'asylie pour la cité et le sanctuaire au milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>85</sup>. Nous ignorons si cette suspicion est imputable à une erreur stratégique des ambassadeurs Téniotes, à une mauvaise foi des consuls romains, ou à une posture quelque peu méprisante de Tacite. Selon l'analyse de R. Étienne, « il paraît évident que Ténos manquait d'appuis parmi les sénateurs ayant de l'influence, ou qu'elle a payé quelque mauvais patronage. Aurait-elle entretenu de trop bons rapports avec C. Iunius Silanus, proconsul d'Asie, dont Tacite nous compte la disgrâce et l'exil juste après avoir rapporté l'affaire de l'asylie ? [...] Le rapprochement entre les déboires de Silanus et les mécomptes de Ténos n'est peut-être pas fortuit. »<sup>86</sup>. Ténos est en tout cas la seule cité du monde grec, dans l'état actuel de nos connaissances, à avoir fait une dédicace à Iunia Torquata, et la seule à mentionner le proconsul, si la restitution est correcte.

Quel fut le résultat concret de cette réforme de Tibère ? Et le droit d'asylie du sanctuaire de Ténos fut-il finalement maintenu, restreint ou révoqué ? Ce sont des questions auxquelles ni les textes littéraires, ni les inscriptions ne permettent de répondre. Tacite nous dit simplement qu'on « *rédigea des sénatus-consultes qui, tout en faisant grand cas de ces privilèges, en prescrivaient malgré tout les limites. Et ordre fut donné de les afficher, gravés*

<sup>81</sup> Tacite, *Annales*, III, 60-63 et IV, 14 ; Suétone, *Vie de Tibère*, 37, 6.

<sup>82</sup> MAGIE (1950), I, p. 503.

<sup>83</sup> Tacite, *Annales*, III, 63 : *ceteros obscuris ob uetustatem initiis niti*.

<sup>84</sup> Tacite, *Annales*, III, 63 : *Nam Zmyrnaeos oraculum Apollinis, cuius imperio Stratonici Veneri templum dicauerint, Tenios eiusdem carmen refert, quo sacrare Neptuni effigiem aedemque iussi sint* : Ainsi les habitants de Smyrne alléguaient un oracle d'Apollon, sous l'autorité duquel ils avaient dédié un temple à Vénus Stratonice, et les Téniotes, une réponse de ce même dieu, qui leur avait donné l'ordre de consacrer une statue et un temple à Neptune.

<sup>85</sup> Sur l'asylie du sanctuaire, voir ÉTIENNE (1990), p. 93-97.

<sup>86</sup> ÉTIENNE (1990), p. 156.

sur le bronze, dans les sanctuaires, pour en consacrer la mémoire »<sup>87</sup>. Cette affirmation, on ne peut plus vague, permet de détecter derrière l'ironie de l'historien une restriction de fait, mais pas davantage.

Le récit de Tacite a toutefois le mérite de conforter notre propos, car il ne laisse aucun doute sur le statut de Ténos dans l'organisation provinciale : la révision de l'asylie de Ténos fut examinée en même temps que – et exclusivement avec – des cités de la province d'Asie. Tacite cite le cas de Ténos après celui de Pergame et de Smyrne, et avant celui de Sardes et de Milet. Ainsi, « tout invite à croire que les dossiers furent examinés province par province, et que le récit de Tacite se conforme à un ordre “administratif” »<sup>88</sup>.

### 3. DES ÎLES DÉLAISSÉES ET PILLÉES PAR LES AUTORITÉS ROMAINES

Durant la période julio-claudienne, nous n'avons presque plus aucune mention de magistrats romains qui seraient passés par les Cyclades, ni de statues élevées en leur honneur (cf. **Tableau 01**). Cela n'est pas uniquement dû au hasard des découvertes archéologiques. La période correspond à une redistribution des honneurs, une fois la paix et la sécurité retrouvées : les cités se remirent à offrir des statues à leurs concitoyens bienfaiteurs, davantage qu'aux autorités romaines qui se désintéressèrent quelque peu du sort des Cyclades, et de la Grèce continentale en général, en préférant miser sur le développement des cités d'Asie Mineure.

Les témoignages des Anciens nous permettent tout de même de déceler, indirectement, la présence de certains magistrats romains dans les îles, à qui les communautés des Cyclades se sont bien gardées de décerner honneurs, dédicaces et statues. En effet, plusieurs magistrats romains n'ont pas hésité à piller dans leur province les œuvres d'art qu'ils souhaitaient rapporter à Rome. Les Cyclades étaient une proie toute désignée dans la mesure où la tradition du travail du marbre et de la statuaire était très ancienne et que les îles regorgeaient d'œuvres signées par de grands maîtres. Déjà en 6 av. J.-C., le jeune Tibère, qui n'était pas encore empereur, passa à Paros lors de son voyage en Grèce et « *contraignit les Pariens à lui vendre la statue d'Hestia, pour la dresser dans le temple de la Concorde* » à Rome<sup>89</sup>. Il

<sup>87</sup> Tacite, *Annales*, III, 63 : *factaque senatus consulta quis multo cum honore modus tamen praescribatur. Iussique ipsi in templis figere aera sacrandam ad memoriam.*

<sup>88</sup> ÉTIENNE (1990), p. 152.

<sup>89</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 9, 6 : τοὺς Παρίους τὸ τῆς Ἑστίας ἄγαλμα πωλῆσαι οἱ ἠνάγκασεν, ὅπως ἐν τῷ Ὀμονοεῖῳ ἰδρυθῆ.

s'agissait très certainement de l'œuvre de Scopas qui ornait le prytanée de Paros, et qui a été vue par Pline à Rome, dans les *Horti Serviliani*<sup>90</sup>.

Il est également à penser qu'Acratus, célèbre affranchi de Néron, chargé du pillage en règle des cités de Grèce et d'Asie dans les années 60 ap. J.-C., fit un séjour dans les Cyclades<sup>91</sup>. En effet, Dion Chrysostome, en reprochant aux Rhodiens de changer et d'enlever des noms sur leurs statues, mentionne l'habitude des empereurs, et en particulier de Néron, de piller les statues des cités et sanctuaires grecs ; il évoque alors les agoras d'Andros et de Mykonos, qui auraient été victimes de telles exactions<sup>92</sup> :

οὐ γὰρ ὡς δῶσοντες ἑτέροις, ἀλλὰ κόσμου δεόμενοι μετέφερον, ὥστ' οὐδεὶς ἂν αὐτῶν ἀφήρει τὸ ὄνομα, οὐδ' αὖ χειρὸν ἀπήλλαττον ἀντὶ Μεγάρων καὶ Ἐπιδαύρου καὶ τῆς Ἀνδριῶν ἢ Μυκονίων ἀγορᾶς ἐν τοῖς Ῥωμαίων ἱεροῖς ἀνακείμενοι.

*Car ce n'est pas dans l'intention de les offrir à d'autres, mais parce qu'ils souhaitent en faire des objets d'ornement qu'ils [i.e. les empereurs] les déplacèrent, de sorte que personne ne serait allé enlever leur nom ; et en retour (les statues) ne s'en portaient pas plus mal, bien qu'elles fussent érigées non pas à Mégare, à Épidaure et sur l'agora d'Andros ou de Mykonos, mais dans les sanctuaires des Romains.*

La mention de Mykonos est ici importante, car nos connaissances sur l'île à l'époque impériale sont quasi nulles : elles se réduisent à moins d'une dizaine d'inscriptions, deux monnaies, quelques fragments architecturaux et quelques tessons. Le témoignage de Dion permet cependant de supposer que l'agora de Mykonos possédait encore au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. des statues de belle facture, en mesure d'exciter la convoitise des Romains. En ce qui concerne l'agora d'Andros et les statues qui ont pu y être enlevées, j'y reviendrai en détail ultérieurement<sup>93</sup>.

Dans les années 68-69 ap. J.-C., les Cyclades eurent également à faire les frais des exactions non plus de Néron, mais du « faux Néron » qui, aux dires de Tacite, fut déporté par une violente tempête sur l'île de Kythnos, où il établit ses quartiers généraux<sup>94</sup>. Le témoignage de Tacite est particulièrement intéressant car il laisse entendre que Kythnos était un endroit de passage pour les troupes romaines, ainsi que pour les négociants, et que les Romains y enrôlaient des soldats pour servir dans l'armée en Orient. Or, on a longtemps considéré que l'île était presque abandonnée à la fin de l'époque hellénistique, faute de fouilles archéologiques et de découvertes épigraphiques sans doute, qui auraient permis de prouver l'existence d'une cité à l'époque impériale<sup>95</sup>. Notons également que Kythnos – qui

<sup>90</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXVI, 4, 25 ; voir aussi BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 149.

<sup>91</sup> MAGIE (1950), I, p. 564 et II, p. 1422, n. 76 pour les très nombreuses références littéraires.

<sup>92</sup> Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*, XXXI, 151.

<sup>93</sup> Voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>94</sup> Tacite, *Histoires*, II, 8. cf. ΝΙΓΔΕΛΗΣ, p. 221 et n. 101, avec la bibliographie antérieure.

<sup>95</sup> Sur Kythnos à l'époque impériale, voir *infra*, Chapitre XVII.

avait déjà accueilli, ou tout du moins passé des accords avec des pirates quelques décennies auparavant<sup>96</sup> – se retrouva encore une fois au centre d’une affaire d’escroquerie, où le faussaire trouvait du soutien parmi la population insulaire (*gliscentem in dies famam*). Il fallut détacher à Kythnos une flotte commandée par le gouverneur des provinces de Galatie-Pamphylie pour mettre fin à cette imposture<sup>97</sup>.

#### 4. MINÔA D’AMORGOS : *CIVITAS LIBERA* OU COLONIE DE SAMOS ?

Par ailleurs, un fragment de lettre impériale, très lacunaire, datant du règne de Domitien, de Trajan ou d’Hadrien, a été retrouvé à Katapola (Amorgos) (**Tableau 03 a**)<sup>98</sup>. La lettre a de ce fait presque toujours été considérée comme adressée à la cité de Minôa d’Amorgos (le nom de la cité destinataire n’a pas été conservé), qui aurait vu ses privilèges de liberté et d’immunité renouvelés par l’un de ces empereurs<sup>99</sup>. Or, compte tenu de ce que nous connaissons de l’histoire des Cyclades, hormis Astypalaia, aucune d’entre elles n’a obtenu le statut de *civitas libera* ; et il est encore moins probable que la cité de Minôa seule ait obtenu ce statut sans qu’il fût accordé aux deux autres cités d’Amorgos.

En revanche, nous savons par de nombreuses inscriptions qu’une communauté de Samiens était installée à Minôa, au moins à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>100</sup>. Ainsi, je me range à l’avis de J. Oliver, qui considère que cette lettre ne concernait non pas Amorgos mais Samos, hypothèse qui prend alors tout son sens si l’on se rappelle que la liberté de Samos avait été remise en cause par Vespasien<sup>101</sup>. En outre, il est fait mention, à la ligne 9, du Divin Auguste (θεὸν Σεβαστὸν), jusqu’alors toujours identifié à Hadrien. Or, dans les titulatures impériales, ce qualificatif est davantage attribué à Auguste ou à Tibère. Cette expression désigne donc très certainement Auguste, qui résida à plusieurs reprises à Samos, et qui avait dû lui accorder à cette époque la liberté et l’immunité. L’inscription trouvée à Katapola – à condition que la pierre n’ait pas été déplacée à l’époque moderne – pourrait être la copie d’une lettre envoyée à Samos, destinée à tenir au courant la communauté samienne de Minôa de la situation politique de leur cité-mère. Bien plus, il n’est pas exclu que la cité de Minôa ait

<sup>96</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre III.

<sup>97</sup> Tacite, *Histoires*, II, 9.

<sup>98</sup> *IG XII 7*, 242 (lettre datée du règne d’Antonin le Pieux par Fr. Hiller). Voir la réédition et les nouvelles propositions de restitutions dans OLIVER (1989), p. 251-253, n°107. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 16-17 considère qu’il s’agit plutôt d’Hadrien, qui serait passé à Amorgos en 124 ap. J.-C.

<sup>99</sup> *IG XII 7*, 242, l. 15-18, avec les corrections de J. Oliver : [ἐλευ]-θερίαν καὶ αὐτονομί[αν - - - καὶ ὄσας] | παρὰ τῶν πρόσθεν αὐτοκρατόρων χάριτας ἐλάβε]-τε, ἐβεβαίωσα.

<sup>100</sup> Voir par exemple *IG XII 7*, 239 et 240 : Σαμίων τῶν Ἀμοργῶν Μεινῶαν κατοικούντων.

<sup>101</sup> OLIVER (1989), p. 252-253. Il en va de même pour la lettre de Septime Sévère et Caracalla, *IG XII 7*, 243 [= OLIVER (1989), n°259].

été une colonie samienne à cette époque, et qu'elle ait de ce fait entièrement appartenu au territoire de Samos : la question de la présence de cette lettre à Katapola n'en serait que mieux élucidée<sup>102</sup>.

## 5. UNE TRIÈMIOLIE RHODIENNE À PAROS

En ce qui concerne les Rhodiens, Titus restaura leur indépendance, et ils récupérèrent également leurs possessions sur le continent et dans les îles voisines, ainsi que le droit d'entretenir une petite flotte<sup>103</sup>. À ce propos, je souhaite revenir sur l'interprétation d'une inscription de Paros, traditionnellement datée du II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et qui n'a jamais été commentée depuis les nouvelles propositions de restitution de A.-M. Vérilhac<sup>104</sup>.

La nature exacte de l'inscription n'a pu être déterminée ; il s'agit peut-être d'une dédicace. Le texte mentionne l'équipage d'un navire, dont les noms – tout comme le dialecte de l'inscription – permettent de reconnaître des Rhodiens. Sur la base de parallèles avec d'autres inscriptions rhodiennes datant de la fin de l'époque hellénistique et du début de l'époque romaine, A.-M. Vérilhac a restitué (l. 4-5) : τοῖδε ἐπλευσαν | [Ῥοδίων κατὰ πόλεμον ἐν τῷ Εἰρήνῃ Σεβαστῶ. Or, l'expression κατὰ πόλεμον, « pour faire la guerre », est incompatible avec le nom du bateau [Εἰρήνῃ Σεβαστά. Il s'agit de la transcription littérale du latin *Pax Augusta*, qui n'apparaît, par définition, qu'à partir de l'époque augustéenne. Le nom de ce navire est mentionné dans deux autres inscriptions, datant du deuxième tiers du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>105</sup>, tandis que qu'un navire nommé Εἰρήνῃ Δ est attesté en 23 ap. J.-C.<sup>106</sup>. À l'époque flavienne, une autre trièmiolie rhodienne circulait en Égée, portant le nom de Εὐανδρία Σεβαστά, transcription du latin *Virtus Augusta*<sup>107</sup>. Les formules employées sont invariablement les mêmes, et c'est pourquoi je pense pouvoir restituer, à la ligne 5 de l'inscription : [ἐν τριημιολίᾳ ᾗ ὄνομα Εἰρήνῃ Σεβαστά<sup>108</sup>.

La proposition de A.-M. Vérilhac est impossible dans la mesure où, à partir du règne d'Auguste, les Rhodiens n'eurent plus de guerre à mener, ni contre les pirates, ni contre d'autres ennemis : c'est la définition même de la *pax Romana* ou *Augusta*. En outre, depuis leur défaite à Myndos contre Cassius, en 42 av. J.-C., la flotte des Rhodiens était réduite à quelques navires seulement et ne comportait plus que deux trièmiolies à l'époque augustéenne<sup>109</sup>.

<sup>102</sup> Sur la présence d'une colonie samienne à Amorgos, voir CONSTANTAKOPOULOU (2007), p. 183-184 et *infra*, Chapitre XI.

<sup>103</sup> MAGIE (1950), I, p. 570.

<sup>104</sup> *IG XII Suppl.*, 210 ; VÉRILHAC (1983), p. 428.

<sup>105</sup> 1) *Suppl. Ep. Rodio*, 66a, l. 14 : le personnage honoré a servi sur une *trièmiolia* nommée *Paix Auguste* : [στρατευσάμενος ἐν τριημιολίᾳ ᾗ ὄνομα Εἰρήνῃ Σεβαστά. cf. ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1951), p. 179, n°154 : « Ce détail place le texte entre Auguste et les Flaviens », ce qui s'accorde par ailleurs avec la mention de *Kaisareia* dans le reste du texte. 2) *Tit. Cam.* n°89 [= BLINKENBERG (1938), n°44], l. 4-5 : στρατευόμενον ἐν τριημιολίᾳ ᾗ ὄνομα Ἰρήνῃ Σεβαστά (datée du règne de Titus). Voir aussi MAGIE (1950), II, p. 1427-1428, n. 9.

<sup>106</sup> *Lindos II*, 420 [= BLINKENBERG (1938), n°39], l. 13-14 : [στρατευσ]μένων ἐν τριημιολίᾳ ᾗ ὄνομα Εἰρήνῃ Δ.

<sup>107</sup> *IG XII 1*, 58 ; *IG XII 3*, 104 ; *SEG 3*, 682 [= BLINKENBERG (1938), p. 19, n°41-43].

<sup>108</sup> Peut-être peut-on ajouter au début de la ligne un participe du type στρατευόμενοι ou στρατευσαμένοι, mais il faudrait pouvoir revoir la pierre pour déterminer l'étendue de la lacune de la partie gauche de l'inscription. Ce terme se trouve dans toutes les inscriptions dont j'ai parlé et maintient, encore à une époque tardive, la fiction qu'il s'agissait d'un service militaire. cf. BLINKENBERG (1938), p. 50.

<sup>109</sup> BLINKENBERG (1938), p. 48. Voir aussi Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*, XXXI, 103 (vers 80 ap. J.-C.), qui compare la flotte des Rhodiens un siècle plus tôt, constituée de plus de cent navires, à celle de

Dès lors, les trièmiolies ayant perdu toute importance pratique, pourquoi les Rhodiens continuèrent-ils de les mentionner tout au long du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., et que vient faire une telle mention à Paros ? L'étude de Ch. Blinkenberg montre qu'à partir de l'époque augustéenne, les trièmiolies devinrent un symbole de l'ancienne flotte prestigieuse de l'île et servirent à représenter les Rhodiens lors des grandes fêtes et concours panhelléniques, en particulier lors de leur participation aux Panathénées ou aux divers *Kaisareia*<sup>110</sup>. Si l'origine antique de l'inscription est bien parienne, et qu'elle n'a pas été transportée sur l'île postérieurement, il est probable que l'équipage de l'*Eirèna Sebasta* fit escale à Paros en se rendant à l'une de ces fêtes sur le continent, ou en revenant. Paros se trouve en effet à mi-chemin entre Rhodes et Athènes ou Corinthe, toutes deux mentionnées dans les sources comme les destinations privilégiées des trièmiolies rhodiennes au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Un siècle auparavant, c'est sans doute à Délos que le navire aurait fait escale, en faisant un léger détour ; mais sous l'Empire, la hiérarchie entre les îles avait changé et de nouveaux réseaux maritimes avaient vu le jour en Égée.

#### D. LES CYCLADES, OU LA NAISSANCE D'UNE RÉALITÉ ADMINISTRATIVE (II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Il ressort de l'étude effectuée sur la présence des magistrats romains dans les Cyclades que pas un seul d'entre eux n'est attesté dans les îles durant l'époque flavienne. Les statues élevées en l'honneur de Vespasien, Titus et Domitien y sont également très rares (**Tableau 03 b**). Cette tendance à la raréfaction des dédicaces en l'honneur des Romains, magistrats ou autres, se poursuivit dans les îles durant tout le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. On ne peut en dénombrer que quatre en l'espace des deux siècles (**Tableau 01, n°50, 51, 59 et 62**), toutes les îles comprises. De ce point de vue, la situation dans les Cyclades n'est pas différente de celle d'Athènes à la même époque : alors que la cité jouissait d'une grande renommée et devint une véritable capitale culturelle sous Hadrien, les dédicaces en l'honneur des Romains, « magistrats ou simples touristes », qui étaient nombreuses jusqu'alors, disparurent presque totalement<sup>111</sup>. Selon P. Graindor, cette carence en honneurs rendus aux Romains serait en partie imputable à la destruction des monuments, mais surtout aux

---

son temps, où Rhodes se contente d'envoyer chaque année un ou deux bateaux à Corinthe pour se faire représenter aux concours (μῆ καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἢ δυοῖν ἀφράκτοις ἀπαντᾶν εἰς Κόρινθον).

<sup>110</sup> BLINKENBERG (1938), p. 49-50. Grâce aux parallèles proposés par cet auteur, on peut éventuellement restituer (l. 6), en fonction de la longueur de la lacune, une formule du type : [Παναθηναῖοι] στρατ(ευόμενοι) τοῦ κοίνοῦ, Χρυσάωρ καὶ Τιμοκράτης. Sur le rapport entre la trièmiolie et un vainqueur à différentes épreuves de concours, voir *Suppl. Ep. Rodio*, 66a (SEG 41, 717C), qui n'était pas encore connue de Ch. Blinkenberg.

<sup>111</sup> GRAINDOR (1934), p. 59.

embarras financiers du trésor athénien à cette époque. Ces arguments ne me convainquent pas totalement, et les raisons sont à mon sens à trouver dans des stratégies politiques nouvelles et des mœurs différentes concernant les honneurs rendus et les personnages honorés dans les cités grecques. Dans les Cyclades en tout cas, le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est celui où l'on possède, quantitativement, le plus de dédicaces : ce n'étaient non plus les magistrats romains qui étaient honorés, mais les empereurs, en beaucoup plus grand nombre qu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., et surtout, les notables, magistrats et évergètes grecs des cités, dont les statues furent élevées dans les endroits les plus en vue des îles. Dans ces conditions, ni le hasard des découvertes, ni les finances déplorables des cités ne sauraient être allégués comme arguments uniques.

Paradoxalement, cette période de « vide » concernant les honneurs rendus aux Romains dans l'Archipel est celle où l'on possède pourtant les documents les plus déterminants qui, d'une part, attestent de manière certaine le rattachement des Cyclades à la province d'Asie, et qui, d'autre part, nous permettent de mieux appréhender la situation administrative des îles à partir du II<sup>e</sup> ap. J.-C. et leur gestion au sein de l'organisation provinciale romaine. Les inscriptions qui nous renseignent proviennent toutes de cités et régions extérieures aux îles ; le plus souvent, elles retracent le *cursus honorum* d'un magistrat, dont l'une des fonctions a été exercée dans (ou en rapport avec) les Cyclades (cf. **Tableau 01**).

## 1. LA RÉGION DES ÎLES DES CYCLADES (*regio insularum Cycladum* / περιόδος νήσων Κυκλάδων)

### a. Une unité administrative : l'action des légats impériaux

Même si l'on peine, dans les détails, à en percevoir les rouages et les modalités, le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. correspond bel et bien à une intégration des Cyclades au système provincial, en tant qu'unité administrative, ce qui n'était le cas ni au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ni au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Sous les Antonins tout du moins, les Cyclades formaient une entité rattachée à l'administration provinciale de l'Asie, puisqu'elles dépendaient de la juridiction de légats impériaux en fonction en Asie. À deux reprises en effet, des légats spéciaux ont été détachés de la province d'Asie pour intervenir dans les Cyclades : C. Vettius Sabinianus Iulius Hospes (**Tableau 01, n°48**) et L. Saevinius L. f. Proculus (**n°49**), ayant tous deux exercé leurs fonctions sous le règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Verus. La mission du premier est plus explicitement spécifiée : il fut envoyé *ad ordinandos status insularum Cycladum*, c'est-à-dire « pour remettre en ordre les affaires des îles des Cyclades ». La notion de *status* est très vaste et, de ce fait, difficile à traduire, car elle couvre un large champ d'activités

(gouvernement, administration, situation, finances, constitution). Vers 108 ap. J.-C., Sextus Quinctilius Maximus avait lui aussi été envoyé par Trajan *in provinciam Achaiam [...] ad ordinandum statum liberarum civitatum*<sup>112</sup>. La traduction grecque de cette fonction, qui nous est conservée par Épictète – Quinctilius apparaît comme διορθωτής τῶν ἐλευθέρων πόλεων<sup>113</sup> –, montre que ces légats spéciaux agissaient en tant que correcteurs des cités<sup>114</sup>. A. Merlin définissait la fonction de C. Vettius ainsi : « c'est ainsi que Vettius eut à remplir comme mandataire de l'empereur dans les Cyclades les fonctions d'un *corrector*, pour amender les abus, réprimer les séditions et les désordres, redresser les irrégularités administratives de tout genre, notamment au point de vue financier »<sup>115</sup>. Les correcteurs possédaient également des compétences judiciaires assez importantes<sup>116</sup>. C. Vettius et L. Saevinius étaient tous deux des légats impériaux (*legatus Augusti / πρεσβευτής Αὐτοκρατόρων*), c'est-à-dire des mandataires directs du ou des empereur(s), investis d'une mission à titre extraordinaire ; ils avaient de ce fait plus de latitude que le proconsul lui-même et ses légats pour intervenir dans un secteur d'une province qui était pourtant sénatoriale et proconsulaire<sup>117</sup>.

Aucun document ne nous permet de savoir quelles furent leurs actions concrètes. Sans doute fallait-il redresser ou contrôler les finances des cités, à un moment où les Cyclades, après avoir connu une période assez prospère dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., commençaient à ressentir des difficultés liées en particulier à la raréfaction des évergètes. L'époque de Marc Aurèle correspond également à une révision des institutions en Grèce, où l'empereur mena une politique réactionnaire, à l'image de ce qui se passa à Athènes et à Sparte. Au même moment dans les Cyclades, on observe le renforcement du pouvoir donné aux élites locales, représentées par le corps des stratèges et des dékaprôtes<sup>118</sup>. On peut dès lors se demander s'il n'existe pas un lien entre la présence de légats impériaux dans les îles et cet

<sup>112</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 24, 2. Voir aussi *CIL* X, 5178 et 5398, où C. Octavius Suetrius Sabinus est *electus ad corrigendum statum Italiae*.

<sup>113</sup> Épictète, *Entretiens*, III, 7 : Πρὸς τὸν διορθωτὴν τῶν ἐλευθέρων πόλεων Ἐπικούρειον ὄντα : *Au corrector des cités libres, qui était épicien.*

<sup>114</sup> Sur la fonction de *corrector*, voir MAGIE (1950), I, p. 596-597 et II, p. 1453, n. 11 ; JACQUES, SCHEID (1990), p. 269 ; GUERBER, HURLET (2008), p. 91-94. Pour la traduction de *corrector* par διορθωτής ou ἐπανορθωτής, voir MASON (1974), p. 39 et p. 44-45.

<sup>115</sup> MERLIN (1919), p. 360. Voir aussi la définition de FOURNIER (2010), p. 485 : « La finalité des correctures n'était pas de soumettre [les cités] à une tutelle permanente, mais de contribuer à résoudre certains dysfonctionnements conjoncturels qu'elles ne pouvaient résoudre seules. ».

<sup>116</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 269 ; FOURNIER (2010), p. 479-487.

<sup>117</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 180. Voir surtout BÉRENGER, A., « Le gouverneur de province et ses légats : délégations de pouvoirs et de compétences sous le Haut-Empire romain », in BÉRENGER, A. et LACHAUD, Fr. (éds.), *Hiérarchie des pouvoirs, délégation du pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge* (2012), p. 179-198.

<sup>118</sup> Voir *infra*, Chapitre XII.

infléchissement de leurs institutions dans un sens aristocratique. Ces légats durent circuler d'île en île, comme en témoigne une inscription d'Amorgos, qui précise que l'édifice monumental construit par un citoyen d'Éphèse et d'Amorgos fut consacré en présence de [Γ.Ο]ὑεττίος Σαβεινιανός, qui est très certainement à identifier avec notre délégué impérial<sup>119</sup>.

D'un point de vue de l'organisation provinciale, ces légations effectuées dans les Cyclades amènent à se demander si les îles n'auraient pas formé, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., un diocèse (διοίκησις) de l'administration provinciale de l'Asie, au même titre que celui de Smyrne ou d'Éphèse par exemple, où des légats sont également intervenus à la même époque<sup>120</sup>. Dans ces deux cas, comme dans plusieurs autres répertoriés par J. Fournier, « les aspects administratifs et judiciaires s'effacent parfois derrière le caractère utilitaire du découpage des provinces en un ensemble de circonscriptions qui se prêtaient à de multiples usages »<sup>121</sup>. Ce serait alors la preuve de l'intégration des Cyclades au système de subdivisions géographiques et administratives de la province d'Asie.

#### b. Un *conventus iuridici* ?

Pourtant, la manière dont fonctionnait concrètement l'administration provinciale dans les Cyclades reste une énigme. Les *koina* régionaux possédaient, en Grèce propre comme en Asie Mineure, des fonctions assez importantes en marge de l'organisation provinciale, qui accompagnaient plus que ne contrecarraient le pouvoir romain<sup>122</sup>. Or, de quel *koinon* les Cyclades dépendaient-elles ? Un *koinon* cycladien n'a vraisemblablement jamais existé, pas plus qu'un *koinon* insulaire. Puisque ces assemblées provinciales étant intimement liées au culte impérial et que nous connaissons plusieurs insulaires ayant été asiarques et grands-prêtres du culte impérial provincial à Éphèse, il est très probable que les Cyclades aient appartenu au *koinon* d'Asie, qui avait pour capitale Éphèse.

<sup>119</sup> IG XII 7, 262 : [- - - Μο(?)]υσικοῦ Ἐφέσιος ὁ καὶ Ἀμόργιος υἱὸς Σεπτικίας Ἀττικίλλης | [καὶ(?) Γαίου(?) Ο]ὑεττίου Σαβεινιανοῦ, ἐφ' οὗ παρόντος καθιερώθη. On ne connaît pas la longueur de la lacune à gauche de la pierre. Il est ainsi tout à fait possible que la fonction de Vettius ait été mentionnée et que l'on ait eu une formule du type : [- - - τοῦ πρεσβευτοῦ (αὐτοκράτορος) Γ. Ο]ὑεττίου Σαβεινιανοῦ [...]. Voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 65, n. 200.

<sup>120</sup> Aelius Aristide, *Discours sacrés*, L, 85 (152/3 ap. J.-C.) : ἦν οὖν τις τῶν καλουμένων πρεσβευτῶν [...]· καὶ γὰρ ἦν ἐπὶ τῆς διοικήσεως τῆς περὶ Σμύρναν : il y avait donc l'un de ceux qu'on appelle légats [...] : il était en effet responsable du diocèse de Smyrne. I. Eph., 282 (139/140 ap. J.-C.) : leg. Dioeceseos Ephesiacaе ; I. Eph., 735 (fin du règne d'Antonin le Pieux ou début de celui de Marc Aurèle) : πρεσβευτῆς καὶ ἀντιστράτηγος διοικήσεως Ἐφεσιακῆς. Pour toutes les références et l'interprétation, voir FOURNIER (2010), p. 22-23 et n. 36.

<sup>121</sup> FOURNIER (2010), p. 44. Voir aussi, p. 45 : « le terme de διοίκησις n'est cependant pas une simple traduction de *conventus*, mais relève d'une notion de découpage géographique et administratif dont les origines sont antérieures à la provincialisation » ; ce pourrait être le cas pour les Cyclades.

<sup>122</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 192-193 ; SARTRE (1998), p. 345.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la manière dont était rendue la justice dans l'Archipel, ni sur le lieu, ni sur la fréquence de la tenue des assises, ni sur la localisation des tribunaux. Seul un document, provenant d'Andros, nous donne quelques indices, mais il date du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et est très lacunaire (**App. I, n°2**)<sup>123</sup>. Bien que l'inscription soit peu claire, on comprend qu'un différend a opposé la cité d'Andros au publicain Caius Vareius, et que cette affaire devait être transférée devant le *conventus iuridici* de la province, sous la juridiction du gouverneur<sup>124</sup>. En effet, J. Fournier note que ἡ ἀγοραῖος ou ἡ ἀγοραία « qualifie plus particulièrement une session judiciaire, dans sa dimension temporelle ou événementielle [...]». Ἄγειν τὴν ἀγοραίαν est d'ailleurs l'expression communément utilisée pour signifier « tenir la session judiciaire » ; elle traduit littéralement l'expression *forum agere*, employée par Cicéron »<sup>125</sup>. Il est en outre très tentant de restituer à la ligne 4 de notre inscription le terme [Ἐφ]εσίαν. Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., Andros, et sans doute les autres îles, étaient donc intégrées au fonctionnement juridique de la province d'Asie, dont l'un des *conventus iuridici* avait pour centre Éphèse<sup>126</sup>.

L'extrait de Flavius Josèphe – que j'ai déjà évoqué à propos des Juifs de Délos et que je présente de nouveau avec une autre traduction possible – a parfois été interprété comme la preuve de l'existence d'un *conventus* dans les Cyclades, qui aurait eu pour centre Délos, ou tout du moins, comme la preuve de la tenue d'assises judiciaires dans l'île d'Apollon au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>127</sup> :

Ἰούλιος Γάιος στρατηγὸς ὑπάτος Ῥωμαίων Παριανῶν ἄρχουσι βουλῆ δῆμῳ χαίρειν. ἐνέτυχόν μοι οἱ Ἰουδαῖοι ἐν Δήλῳ<sup>a</sup> καὶ τινες τῶν παροίκων Ἰουδαίων, παρόντων καὶ τῶν ὑμετέρων πρέσβων, καὶ ἐνεφάνισαν ὡς ὑμεῖς ψηφίσματι κωλύετε αὐτοὺς τοῖς πατρίοις ἔθεσι καὶ ἱεροῖς χρῆσθαι.

[...], *consul (proconsul) des Romains, aux magistrats, au Conseil et au peuple de Parium (Paros), salut. Les Juifs sont venus me voir à Délos, avec quelques-uns des Juifs (de Judée) et, en présence de vos envoyés, m'ont exposé que vous leur interdisiez par décret l'usage de leurs coutumes et de leur religion nationales.*

<sup>a</sup>. Tout le problème réside dans l'expression ἐνέτυχόν μοι οἱ Ἰουδαῖοι ἐν Δήλῳ : faut-il comprendre « les Juifs de Délos sont venus me voir » ou « les Juifs sont venus me voir à Délos » ? Pour la première interprétation, comme le remarquait déjà P. Roussel, on attendrait que οἱ Ἰουδαῖοι fût déterminé plus strictement<sup>128</sup>, dans une expression du type οἱ Ἰουδαῖοι οἱ κατοικοῦντες ἐν Δήλῳ, ou tout simplement οἱ Ἰουδαῖοι οἱ ἐν Δήλῳ<sup>129</sup>. Mais pour la seconde interprétation, on attendrait que les mots fussent dans un ordre différent, à l'image de la formule employée dans une lettre d'Auguste aux Cnidiens : οἱ πρέσβεις ὑμῶν [noms] ἐνέτυχον ἐν Ῥώμῃ μοι (vos ambassadeurs sont venus me voir à Rome), ou dans celle du

<sup>123</sup> IG XII Suppl., 261, avec les nouvelles relectures et restitutions de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°5.

<sup>124</sup> KALLET-MARX (1995), p. 135-136 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 99-101, n°52 ; FOURNIER (2010), p. 322 et App. II, n°8.

<sup>125</sup> FOURNIER (2010), p. 43.

<sup>126</sup> FOURNIER (2010), p. 62-87.

<sup>127</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 213.

<sup>128</sup> ROUSSEL (1916), p. 94, n. 4.

<sup>129</sup> Pour des parallèles, voir ID 1641 : [ἡ σύνοδος] τῶν Πονητίας[τῶν τῶν ἐν Δήλῳ] et ID 1782 : [τ]ὸ κοινὸν τῶν ἐν Δήλῳ [B]ηρυτίων Ποσειδωνια[στῶν] ἐμπόρων.

proconsul Quintus Oppius à la cité d'Aphrodisias : [noms], πρεσβευταὶ ὑμέτεροι, συνέτυχόν μοι ἐν Κῶ (vos ambassadeurs sont venus me voir à Kos)<sup>130</sup>. La question reste ouverte.

Si l'on admet la seconde proposition, comme l'a fait R. Étienne, cela signifierait qu'au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., le gouverneur d'Asie, ou l'un de ses représentants, a tenu ses assises à Délos<sup>131</sup>. La chose est plausible si le conflit concernait bel est bien les Juifs de Paros ; elle est peu probable si la lettre s'adresse à la cité de Parium. D'autant plus que le récit de Flavius Josèphe intervient au milieu d'un passage où il n'est question que d'ambassades venues à Rome (en particulier celle d'Hyrcan), de décrets rendus à Rome, et de lettres envoyées de Rome par Jules César à des cités d'Asie<sup>132</sup>. Il est donc plus vraisemblable que cette lettre ait été adressée de Rome, par un consul – et cela réglerait les problèmes d'interprétation sur le personnage concerné – après qu'une ambassade composée de Juifs de Délos et de Juifs de Paros ou de Parium fut venue le voir à Rome. Dans ce cas, il serait intéressant d'étudier le rôle de représentants de la communauté juive que pouvaient jouer les Juifs de Délos à cette époque.

Qu'en était-il sous l'Empire ? Aucun document similaire à celui d'Andros ne vient nous éclairer sur le statut juridique des îles, du moins en ce qui concerne les affaires qui relevaient de la juridiction provinciale. On ne peut que supposer que ce statut, déjà mis en place depuis la création de la province d'Asie, s'est perpétué sous l'Empire. Cependant, pour les insulaires, Éphèse était loin. Dès lors, les gouverneurs d'Asie ou leurs représentants furent peut-être amenés à se déplacer dans l'une des îles pour y tenir des assises, et ce, bien que les Cyclades n'aient pas eu le statut de *conventus*. Les deux légats impériaux (**Tableau 01, n°48 et 49**) dépêchés dans les Cyclades, en tant que *correctores*, possédaient de larges compétences juridictionnelles qui les autorisaient à régler des affaires dépendant normalement de la juridiction du proconsul<sup>133</sup>. De même, à l'époque de Trajan, Claudius Secundus, *viator tribunicius* (n°42), bien connu dans les inscriptions d'Éphèse, fit construire à Syros un temple d'Isis<sup>134</sup>. Les *viatores* étaient des messagers et des assistants de divers magistrats et prêtres

<sup>130</sup> Respectivement *IG XII 3, 174 = I. Knidos, 34* ; *SEG 35, 1081*. Voir aussi Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 245 : Πρύτανις Ἑρμοῦ υἱὸς πολίτης ὑμέτερος προσελθὼν μοι ἐν Τράλλεσιν ἄγοντι τὴν ἀγόρειον : Prytanis, fils d'Hermès, l'un de vos citoyens, étant venu me voir à Tralles où je tenais les assises.

<sup>131</sup> ÉTIENNE (1990), p. 261 : « Les Juifs (il s'agit de ceux de Paros puisque la lettre est adressée à la cité) sont venus me voir à Délos avec des Juifs domiciliés (dans d'autres cités, ou des Juifs de Palestine, car le terme *paroikoi* désigne aussi les Juifs de Judée) ». Voir TCHERIKOVER, V., *Hellenistic Civilisation and the Jews*, index s.v. « *paroikos* ». Sur l'interventionisme de Rome dans les affaires judiciaires de Délos, voir MOREAU, Ph., « Chap. X : Les procédures offertes », in NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra* (1980), p. 133-135.

<sup>132</sup> Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*, XIV, 185-222. Ce n'est qu'à partir du § 223 qu'il est question d'ambassadeurs envoyés par Hyrcan auprès de Dolabella, gouverneur d'Asie.

<sup>133</sup> FOURNIER (2010), p. 482-487.

<sup>134</sup> *IG XII 5, post 674*. Un Tib. Claudius Secundus est connu dans les inscriptions d'Éphèse comme *viator tribunicius, accensus velatus* et *lictor curiatus*. cf. *I. Eph.*, 646, 857, 1544 et 1545. Voir aussi İÇTEN, Ç. et

romains, qui pouvaient être au service de tribus romaines, de colonies, d'individus particuliers ou même de l'empereur<sup>135</sup>. Ils étaient souvent chargés de faire les convocations et les astreintes judiciaires<sup>136</sup>, ce qui put être le cas de Claudius Secundus à Syros.

### c. Syros, le nouveau grenier à blé des Cyclades ?

La présence de Claudius Secundus à Syros n'est pas un hasard. En effet, plusieurs documents très divers attestent l'importance croissante de Syros à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., qui devint une sorte de centre des Cyclades pour quelques temps<sup>137</sup>. La documentation est très éparse et les indices ténus, mais c'est en les rassemblant que l'on peut rendre compte de cette situation.

Le matériel épigraphique de Syros se distingue au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. par plusieurs inscriptions mentionnant des fêtes données pour le jour anniversaire de l'empereur, à l'occasion desquelles les archontes stéphanéphores offraient des banquets publics, et distribuaient nourriture, vin et argent à toute la communauté de l'île, femmes, esclaves et enfants compris<sup>138</sup>. Nous avons des attestations de ces banquets publics (*dèmothoiniai*) à Syros depuis l'époque d'Antonin le Pieux jusqu'à celle de Trajan Dèce (251 ap. J.-C.). On ne sait malheureusement pas si des concours étaient également organisés en l'honneur de l'empereur, mais cela est tout à fait possible, puisqu'il est rappelé que les étrangers, et en particulier ceux qui venaient des îles alentour, étaient également conviés aux fêtes. La mention de ces insulaires (οἱ ἐκ τῶν ἀστυγειτόνων νήσων / οἱ ἐκ τῶν Κυκλάδων νήσων), qui résidaient (ἐπιδημέω) ou séjournèrent quelques temps dans l'île (παρεπιδημέω) en qualité d'étrangers ou de voyageurs, invite à penser que Syros était un centre important dans les Cyclades, qui drainait la population des îles alentour. La situation n'est pas sans rappeler celle des capitales des *koina* et des centres de *conventus* où les assemblées provinciales et la tenue des assises étaient l'occasion de grands rassemblements populaires, les spectacles étant doublés de distributions et de banquets, accompagnés d'hommages rendus à l'empereur vivant et à ses prédécesseurs<sup>139</sup>.

---

ENGELMANN, H., *ZPE* 120 (1988), p. 83-84. Il s'agit très certainement du même personnage que l'Éphésien Claudius Secundus, à qui la cité de Delphes accorda la citoyenneté, l'asylie et l'immunité complète (*FD* III 4, 117). Je remercie Fr. Aron pour m'avoir fait part de ce rapprochement, resté encore inédit.

<sup>135</sup> PURCELL, N., « The *apparitores*: a Study in Social Mobility », *PBSR* 75 (1983), p. 125-173 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 179.

<sup>136</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 177.

<sup>137</sup> Cette hypothèse avait déjà été émise par DESSAU (1926), p. 557-558 : « und das neuerdings zum Hauptort der Kykladen gewordene Syros. ».

<sup>138</sup> *IG* XII 5, 659 à 668 et *IG* XII *Suppl.*, 238. Sur ces distributions, voir *infra*, Chapitre XIII et **Tableau 12**.

<sup>139</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 194.

Nos sources ne nous permettent pas de déterminer si Syros avait un rôle administratif et judiciaire, à l'image des centres de *conventus* de la province d'Asie. Mais ce fut la seule île des Cyclades – Astypalaia mise à part – à qui les empereurs adressèrent des lettres officielles<sup>140</sup>. En outre, Syros fut l'une des seules à frapper monnaie de manière quasi continue de Domitien à Caracalla (**Tableau 02**), en quantité assez importante au vu des exemplaires retrouvés [n°135-161]<sup>141</sup>.

Si le poids de Syros dans l'administration des Cyclades se laisse difficilement appréhender, son rôle sur le plan économique et commercial est plus clair. Comme le rappelle P. Brun, l'importance des céréales (blé ou orge) pour les Anciens est aujourd'hui sensible à plusieurs indices : sur le plan monétaire, le choix d'un grain ou d'un épi comme symbole ; sur le plan cultuel, la présence d'un culte rendu à Déméter – et, peut-on ajouter pour l'époque romaine, à Isis ; dans l'épigraphie, la mention de distributions publiques de froment, d'orge ou de blé<sup>142</sup>. Ces trois indices se trouvent réunis à Syros.

Surtout, sa place centrale dans l'Archipel a pu lui permettre, au même titre que Délos à l'époque hellénistique, d'être un des principaux pôles en Égée dans le commerce du blé<sup>143</sup>. C'était un rôle important car l'approvisionnement des villes, et surtout de Rome, en céréales était un souci majeur de l'administration impériale. La crainte de la disette était constante, même en temps de paix, et qui plus est lorsque les guerres reprirent et qu'il fallut en outre approvisionner l'armée. C'est sans doute le sens que l'on peut tirer des quelques mots qui ont été conservés dans les deux lettres de Septime Sévère et de Caracalla, malheureusement très lacunaires (**App. I, n°13-14**)<sup>144</sup>. À une époque où les guerres reprirent en Orient, il est question dans la première lettre d'une « *grande crainte / d'un grand danger couru en raison de [la pénurie (?)] en blé* » (l. 15) et de « *s'adapter [aux besoins (?)] de l'Asie* » (l. 19). Dans la seconde, il est encore question de blé (l. 3 : ὁ καλούμενος σ[ι]τίων [ἀγών(?)]) et d'un marché commun du blé (l. 10-11 : τὴν [κ]οιν[ήν] ἀγορὰν τ[ῶν] σ[ι]τ[ί]ων[ν]). Dans les deux lettres il est également fait mention des proconsuls d'Asie, qui devaient se charger d'une tâche à Syros (**n°13**, l. 16-17 et **n°14**, l. 6 et l. 17). Selon J. Oliver, Septime Sévère aurait privé Athènes de sa priorité en ce qui concernait l'importation du grain – ce serait l'un des

<sup>140</sup> SEG 33, 1575 (Hadrien) ; IG XII 5, 658 I [= OLIVER (1989), n°257] (Septime Sévère et Caracalla) ; IG XII 5, 658 II [= OLIVER (1989), n°258] (Caracalla). Voir **App. I, n°13-14**. Ces documents sont malheureusement beaucoup trop lacunaires pour permettre d'en comprendre la teneur.

<sup>141</sup> Sur l'interprétation de ce monnayage et son rôle dans l'économie et la fiscalité des Cyclades, voir *infra*, Chapitres III et IV.

<sup>142</sup> BRUN (1996a), p. 75-76 et n. 50.

<sup>143</sup> Voir aussi les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 294.

<sup>144</sup> IG XII 5, 658 I et 658 II.

privilèges que l'empereur aurait retirés à la cité – et aurait établi à Syros un marché commun<sup>145</sup>.

Mais en réalité, le rôle de Syros dans ce commerce remonte sans doute au moins au règne d'Antonin le Pieux (date de la première inscription mentionnant les *dèmothoiniai*), voire de Domitien (date des premières émissions monétaires). Dans ce contexte, il est possible de réinterpréter la présence de Claudius Secundus sur l'île. Une inscription de Thyatire (Lydie) mentionne en effet un certain [...]ius Secun[...] qui, en 113/114 ap. J.-C., fut *curator copiarum expeditionis* de quatre légions engagées sous les ordres de Trajan dans la guerre contre les Parthes<sup>146</sup>. Cette fonction consistait à mettre à la disposition de l'armée les ressources nécessaires (monnaie ou nourriture) sous la forme d'avances, à la place des cités ou des provinces qui devaient le faire<sup>147</sup>. Je serais alors tentée de restituer le nom de [Claud]ius Secun[dus] dans l'inscription de Thyatire. Sa présence à Syros pourrait être liée à son rôle dans le ravitaillement en blé de l'armée. La dédicace en latin – ce qui est très rare dans les Cyclades – convient en effet très bien à un personnage ayant des fonctions dans l'administration romaine. Il est alors tout à fait possible que Syros ait joué le rôle d'entrepôt du blé public provenant des provinces frumentaires voisines, comme Délos le fut quelques décennies auparavant. Ce rôle pourrait expliquer l'afflux massif de *negotiatores*, de naoclères et d'étrangers sur l'île à partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>148</sup>.

#### d. Conclusion

Diocèse administratif, district financier, circonscription judiciaire ? Le statut administratif des Cyclades sous l'Empire reste difficile à appréhender, en particulier parce que nous manquons de documents permettant de comprendre comment fonctionnait concrètement l'administration de ces îles au sein de la province. Leur statut n'a pas été fixé dès le départ et, négligées pendant un temps, on ne s'y intéressa et ne les intégra au cadre provincial qu'épisodiquement, au gré des événements et des nécessités. L'idée qu'elles aient pu former un diocèse de la province d'Asie au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est intéressante, mais les indices sont encore trop minces pour l'affirmer avec certitude.

Par ailleurs, le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. – époque où le pouvoir romain commença à se soucier réellement des Cyclades d'un point de vue administratif – fut aussi le siècle de la plus grande

<sup>145</sup> OLIVER (1989), p. 492.

<sup>146</sup> GUEY, J., « Inscription du second siècle relative à l'annone militaire », *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 55 (1938), p. 56-77.

<sup>147</sup> REMESAL RODRIGUEZ (2002), p. 84-85. Sur les problèmes fiscaux de l'*annona militaris* à partir du règne de Septime Sévère, voir CORBIER (1978), p. 295-296.

<sup>148</sup> Voir *infra*, Chapitres XI et XIII.

prospérité des îles sous l'Empire, qui pouvaient dès lors jouer un rôle sur le plan « international ». N'oublions pas que les légats impériaux et les *correctores* n'exerçaient pas qu'un pouvoir coercitif ; leur présence dans les Cyclades était aussi un moyen pour les îles de maintenir un lien direct et privilégié avec Rome et l'empereur. C'était un honneur pour les îles de les recevoir, et l'on n'oubliait pas de mentionner leur venue en gravant leur nom sur la pierre, comme ce fut le cas sur l'épistyle du monument édifié à Amorgos<sup>149</sup>.

Malgré toutes ces incertitudes, il est remarquable qu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les îles apparaissent pour la première fois dans des documents officiels comme une entité et une unité géographique et administrative, regroupées sous le terme de *insulae Cycladae* / αἱ νῆσοι Κυκλάδες.

## 2. L'ESPACE CYCLADIQUE : DE LA RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE À LA RÉALITÉ POLITIQUE

L'inscription datant de l'époque de Trajan est en effet l'une des premières, si ce n'est la première, à mentionner « les îles des Cyclades » non pas seulement en tant que réalité géographique, mais pour désigner une unité politique et administrative<sup>150</sup>. Dans l'ensemble des inscriptions du monde grec, le terme n'apparaît qu'une seule fois auparavant, dans un texte provenant d'Adulis (Zula) en Égypte, daté de 240 av. J.-C. Les îles des Cyclades y sont mentionnées comme faisant partie du royaume de Ptolémée III Évergète, au même titre que la Lybie, la Syrie, la Phénicie, Chypre, la Lycie et la Carie<sup>151</sup>. Même si cette mention a des connotations politiques, elle relève davantage de la description géographique exagérée de l'étendue du royaume des Ptolémées, à une époque où le pouvoir lagide était justement mis en difficulté en Égée, les Antigonides souhaitant reprendre leurs marques dans les Cyclades<sup>152</sup>.

Cette conception unifiée des Cyclades semble être une nouveauté de l'époque impériale, et plus précisément du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Durant l'époque hellénistique, sous les Antigonides, comme sous les Lagides et la domination rhodienne, l'espace cycladique existait d'un point de vue administratif à travers la Confédération des Nèsiotes (τὸ κοινὸν τῶν νησιωτῶν), mais il n'y avait pas de réelle adéquation entre les Cyclades et ce *koinon*, puisque la Confédération était loin de regrouper toutes les îles de l'Archipel<sup>153</sup>. Il est par ailleurs significatif que cette Confédération se soit appelée τὸ κοινὸν τῶν νησιωτῶν et non τὸ κοινὸν τῶν νήσων Κυκλάδων. Outre les inscriptions que j'ai déjà évoquées, les quelques autres

<sup>149</sup> IG XII 5, 262.

<sup>150</sup> Pour les mentions littéraires, chez les géographes et les historiens, en tant que réalité géographique, voir *supra*, Introduction.

<sup>151</sup> OGIS 54, l. 7-8 : τῶν Κυκλάδων νήσων.

<sup>152</sup> Sur les dominations lagide et antigonide dans les Cyclades, voir ÉTIENNE (1990), p. 89-100.

<sup>153</sup> Sur les îles des Cyclades faisant ou non partie du *Koinon* des Nèsiotes, voir ÉTIENNE (1990), p. 113-115.

mentions épigraphiques des « Cyclades », au nombre de quatre, sont toutes à replacer au II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La dédicace, très lacunaire, d'une base de statue trouvée sur l'agora d'Éphèse mentionne sans doute un magistrat ayant exercé des fonctions dans les Cyclades et/ou ayant fait profiter les Cyclades de ses bienfaits : [- - - νήσων Κυ]κλάδων [- -] εὐεργέ[τ- - -] (**Tableau 01, n°61**). Une épigramme funéraire, retrouvée à Syros et datée du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur critères paléographiques, rappelle que le défunt Zôsimos a « *péri à Délos, île sacrée des Cyclades* »<sup>154</sup>. C'est la première fois que Délos apparaît dans une inscription avec ce qualificatif. Malgré le lieu de trouvaille de la base de marbre, M.-Th. Couilloud considère qu'elle provient de la nécropole de Rhénée, dont on peut restituer le nom dans l'inscription<sup>155</sup>. Toutefois, on pourrait très bien aussi y restituer le nom de Syros ([Συρ]ίης)<sup>156</sup>. Compte tenu de la situation de Syros au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la mention de la Délos « Cycladienne » n'en serait que plus probante.

Les deux autres attestations proviennent justement de deux inscriptions de Syros, datant probablement toutes deux du règne de Commode (**App. I, n°12e et 12f**)<sup>157</sup>. À l'occasion du jour anniversaire de l'empereur, les archontes éponymes, dont ces stèles commémorent les bienfaits, distribuèrent de l'argent et de la nourriture à toute la communauté de l'île. Ils convièrent également « *ceux qui séjournaient pour quelque temps (à Syros) et qui étaient originaires des îles des Cyclades (ἐκ τῶν Κυκλάδων νήσων)* »<sup>158</sup>. Comme l'a déjà noté R. Étienne, cette expression, unique dans un texte qui a un caractère assez officiel, semble moins être une réminiscence littéraire qu'une allusion à une réalité administrative « dans laquelle Syros est comprise, si elle n'en est pas à la tête [...] »<sup>159</sup>.

Parmi les stèles commémoratives de Syros, celles dont le texte nous est parvenu intégralement témoignent, à mon sens, de la façon dont la conception unifiée des Cyclades, en tant que région administrative, s'est peu à peu forgée au sein même des îles, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : cette conception ne semblait pas aller de soi et son émergence ne fut que progressive. Voici la façon dont les habitants des Cyclades, conviés aux fêtes de Syros, étaient nommés dans les inscriptions :

<sup>154</sup> COUILLOUD (1974a), n°480, l. 3 : με θανόντα ιερῆ ἐνὶ Κυκλάδι Δήλω.

<sup>155</sup> l. 4 : [Ρηνε]ίης ἡδεὶ δέξατο γῆ φθίμενον : *et cette terre de Rhénée m'a reçu après ma mort.*

<sup>156</sup> ἡ Συρίη, ης est employé dans le vocabulaire poétique pour désigner l'île de Syros. Voir par exemple *Odyssée*, 15, 403.

<sup>157</sup> *IG XII 5*, 663 est datée du règne de Commode car l'empereur y est honoré au début ; le début de *IG XII 5*, 665 manque, mais l'écriture et les formulations sont presque identiques à celles du texte précédent.

<sup>158</sup> Voir ci-dessous, **3.** et **4.**

<sup>159</sup> ÉTIENNE (1990), p. 154, n. 14.

1. *IG XII 5, 660, l. 17-19 (App. I, n°12a)*, sous Antonin le Pieux : ἐδημοθοίησεν [...] καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἀστυγείτων νήσων ἐπιδημήσαντας : *il a offert un banquet public à [...] et à ceux qui étaient originaires des îles voisines et qui résidaient (à Syros) ;*

2. *IG XII 5, 662, l. 16 (App. I, n°12d)*, sous Marc Aurèle et Lucius Verus : [κα]ὶ τοῖς ἐπιδημήσασιν ἀστυγείτοσιν παρέσχεν : *et il a aussi offert (un banquet) à ceux des îles voisines qui résidaient (à Syros) ;*

3. *IG XII 5, 663, l. 27-29 (App. I, n°12e)*, sous Commode : [ἐκά]λεσεν δὲ καὶ τοὺς παρεπιδημοῦντας [ἐκ] [τῶν Κυκλάδων νήσων : *et il invita également ceux qui séjournèrent pour quelque temps (à Syros) et qui étaient originaires des îles des Cyclades ;*

4. *IG XII 5, 665, l. 16-17 (App. I, n°12f)*, sous Commode (?) : εἰσεκάλεσεν δὲ καὶ τοὺς παρεπιδημοῦντας [ἐκ] τῶν Κυκλάδων νήσων : *et il convia également ceux qui séjournèrent pour quelque temps (à Syros) et qui étaient originaires des îles des Cyclades.*

Une évolution est perceptible, entre le règne d'Antonin et celui de Commode, dans la manière de désigner les convives étrangers : de voisins insulaires ils deviennent « Cycladiens ». C'est pourquoi je pense que la restitution de Fr. Hiller, dans une autre inscription du même type, ne convient pas :

5. *IG XII Suppl., 238, 14-15 (App. I, n°12b)*, sous Antonin le Pieux : [κα]ὶ τοῖς ἐπιδημήσασιν [ἐκ τῶν] [Κυκλάδων] ἐλευθέροις.

L'expression employée est tout à fait similaire à 2. et, compte tenu de la date de l'inscription (règne d'Antonin le Pieux) et de la longueur de la lacune, je la restituerais plus volontiers ainsi : [κα]ὶ τοῖς ἐπιδημήσασιν ἀστυγείτοσιν] ἐλευθέροις.

Que conclure de ces quelques mentions épigraphiques ? Je me demande en définitive si l'entité politique « Cyclades » n'est pas une création de Rome, héritée d'une conception romaine, bien plus que grecque, de l'administration impériale. Avant le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les communautés insulaires ne se sont jamais considérées comme « Cycladiennes », tout du moins sur le plan politique. Même à l'époque où Délos était censée être le centre fédérateur de toutes les îles, la région Cyclades n'a jamais été désignée comme telle dans les inscriptions. Le rapprochement de ces îles sur le plan politique et administratif, la prise de conscience d'une identité commune serait-elle née avec la création par les Romains d'un district des Cyclades, qui définissait pour la première fois des frontières strictes (que nous ne connaissons malheureusement pas) et un centre administratif et fédérateur, Syros, qui aurait amené les communautés à se rencontrer sur une même île à des fins autres que culturelles ? Ces réflexions ne peuvent en rester pour le moment qu'à l'état d'hypothèse ; mais il est clair que, dans les sources épigraphiques, le terme οἱ Κυκλάδες se répandit au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Une question reste cependant en suspens : quelle réalité géographique se cachait derrière cette conception politique et administrative ? Si un diocèse des Cyclades dépendant de la province d'Asie existait, quelles îles prenait-il en compte et quelles îles en étaient-elles exclues ? Le légat impérial avait peut-être sous sa juridiction un nombre d'îles bien supérieur ou bien inférieur à celui compris dans notre conception actuelle de la région. C'est là un problème qu'aucun document ne permet de résoudre.

### 3. LE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LA PROVINCE D'ASIE

#### a. L'Asie, « notre province » (ἡ ἐπαρχία ἡμῶν)

Si, dans les siècles précédents, les documents prouvant le rattachement des Cyclades à la province d'Asie étaient peu nombreux et souvent peu explicites, il n'en va plus de même à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où la variété des sources attestant ce statut ne laisse plus de place au doute. Les procurateurs et légats dépêchés dans les Cyclades sont tous, nous l'avons vu, des magistrats en fonction dans la province d'Asie. C'est en particulier très clair pour C. Vettius Sabinianus, qui fut légat en Asie, vraisemblablement en même temps ou juste avant d'être légat dans les Cyclades ; de même, le texte en latin d'Ancyre, qui permet de restituer la carrière du légat L. Saevinius Proculus, prouve que ce dernier a joint les Cyclades à sa légation en Asie<sup>160</sup>.

Pour la première fois également depuis le début de l'Empire, des proconsuls d'Asie furent mentionnés, conjointement avec les éponymes locaux, pour dater les documents officiels des Cyclades. À Théra, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le proconsul d'Asie Mummius Sisenna (**Tableau 01, n°44**) est mentionné aux côtés des archontes éponymes pour dater la promesse publique de T. Flavius Kleitosthénès. De même, c'est le proconsul d'Asie Publius Priscus (**n°46**) qui sera tenu informé des honneurs décernés par la cité de Théra à Kleitosthénès : la province d'Asie est explicitement mentionnée dans le décret comme « *notre province* » (τῆς ἐπαρχείας ἡμῶν)<sup>161</sup>. C'est aussi le proconsul d'Asie (**n°57**) qui est mentionné dans la lettre de Septime Sévère et de Caracalla envoyée à Syros (τὸν κράτιστον [- - -]ν τὸν ἀν[θύ]πατον τῆς Ἀσίας)<sup>162</sup>.

Par ailleurs, C. Asinnius Protimus Quadratus (**n°54**), qui éleva avec son frère Rufus une statue en l'honneur de Caracalla à Amorgos, est connu pour avoir exercé le proconsulat d'Asie dans le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>163</sup>. À Naxos, à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le proconsul Cassianus, inconnu par ailleurs, fut honoré par le Conseil et le peuple comme patron et évergète (**n°62**).

Fr. Hiller restitue ainsi la fonction de Cassianus, l. 2 : « τὸν [- 3/5 -ἀν]θ[ύ]πατον Κασσιανὸ[v] ». Or, dans sa transcription de l'inscription, on distingue « TONΛΓ + espace de 2-3 lettres + [AN]ΘΥΠΑΤΟΝ ». En apparat critique, Fr. Hiller signale que les lettres ΛΓ(?)ΙΑ vues à cet emplacement par B. Keil sont douteuses et renonce à sa restitution « τὸν [ἄγαν(?)] ἀνθύπατον ». Le premier éditeur, A. de Ridder, avait quant à lui vu un A après TON<sup>164</sup>. En prenant en compte toutes ces informations, l'une

<sup>160</sup> Sur la chronologie de leurs fonctions et leur *cursus honorum*, voir PFLAUM (1971), p. 65 ; ECK (1971), p. 72-73 ; ÉTIENNE (1990), p. 153 et n. 11.

<sup>161</sup> IG XII 3, 326 (**App. I, n°18**), l. 31-33.

<sup>162</sup> IG XII 5, 658 I (**App. I, n°13**), l. 16-17.

<sup>163</sup> IG XII 7, 267. Il faut corriger la restitution de Fr. Hiller, l. 8 : [Ἀσ]ίννιοι au lieu de [Λικ]ίννιοι. Pour toutes les références, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 65-66, n. 201.

<sup>164</sup> DE RIDDER, A., « Inscriptions de Paros et de Naxos », BCH 21 (1897), p. 22, n°4.

des restitutions possibles serait « TONΑ[CIACAN]ΘΥΠΙΑΤON », soit τὸν Ἀ[σίας ἀν]θ[ύπ]ατον Κασιανὸ[v], ce qui conviendrait tout à fait au contexte de l'inscription<sup>165</sup>.

### b. Des liens de plus en plus étroits entre les îles et Éphèse

Cette appartenance des Cyclades à la province d'Asie apparaît également à travers les relations de plus en plus étroites entre certaines îles et la capitale de la province, Éphèse. Je reviendrai ultérieurement sur les liens créés entre les familles de notables des Cyclades et celles d'Éphèse et sur les carrières politiques effectuées à Éphèse par certains insulaires. Il est certain que ces liens personnels, tissés entre les grandes familles dirigeantes de l'Empire dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ont fortement contribué à une meilleure intégration des îles sur le plan provincial. En outre, lorsque la cité de Mélos éleva une statue au poète vainqueur Sérapod[ôros (?)], elle n'oublia pas de mentionner qu'une statue lui fut également érigée à Éphèse, décrite comme « *la première et la plus grande des métropoles d'Asie, cité des Éphésiens, la plus illustre de toutes les cités* »<sup>166</sup>. Or, Éphèse est ainsi désignée uniquement dans des inscriptions émanant de cités d'Asie ou de citoyens de ces cités<sup>167</sup> ; on tient alors la preuve que Mélos faisait bel et bien partie de la province d'Asie.

Frontonianus de Mélos était un célèbre orateur et sophiste, tout comme Aulus Plotius Kratêros, originaire de Théra, et Onomarchos d'Andros<sup>168</sup>. Il est significatif que tous trois aient étudié et fait une partie de leur carrière d'orateurs et d'hommes politiques à Éphèse, et non à Athènes, comme tant d'autres sophistes. Cette proximité culturelle avec l'Asie apparaît, à mon sens, dans un extrait de Philostrate à propos du sophiste Onomarchos d'Andros<sup>169</sup> :

πρόσοικος δὲ ὢν τῆς Ἀσίας, τῆς Ἰωνικῆς ιδέας οἷον ὀφθαλμίας ἔσπασε, σπουδαζομένης μάλιστα τῆ Ἐφέσῳ.

*et, habitant tout près de l'Asie, il contracta, comme on contracte une ophthalmie, la manière ionienne de discourir, qui était très appréciée en particulier à Éphèse.*

L'expression πρόσοικος δὲ ὢν τῆς Ἀσίας est en effet particulièrement intéressante, si l'on se souvient qu'Andros est l'île géographiquement la plus proche d'Athènes et de l'Attique, et de ce fait l'une des Cyclades les plus éloignées d'Éphèse. C'est sans doute une proximité de culture entre Andros et les grandes cités d'Asie que Philostrate évoque ici.

<sup>165</sup> Cette restitution n'est toutefois pas assurée, car on attendrait plutôt la formule τὸν τῆς Ἀ[σίας ἀν]θ[ύπ]ατον.

<sup>166</sup> *IG XII 3*, 1117, l. 10-14 : καὶ ἐν τῇ [πρώτῃ καὶ]μεγίστῃ [μητροπό]λει τῆς [Ἀσίας Ἐφεσί]ων πόλε[ι, τῇ λαμπρο]τάτῃ π[ασῶν πόλεων]. Inscription datée du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. cf. ACCAME (1946), p. 234-235.

<sup>167</sup> En dehors de la province d'Asie, seule une inscription fait référence à Éphèse en ces termes : *IG II<sup>2</sup> 3297* (*SEG 33*, 179), dédicace à Hadrien dans l'*Olympieion* par la cité d'Éphèse elle-même.

<sup>168</sup> Sur Frontonianus orateur, voir PUECH (2002), p. 248-259 ; sur Kratêros, voir PUECH (2002), p. 182-186.

<sup>169</sup> Philostrate, *Vie des Sophistes*, II, 18, 1.

#### 4. LE DEVENIR DES POSSESSIONS ATHÉNIENNES

Toutefois, l'intégration des Cyclades à la province d'Asie ne concernait toujours pas l'ensemble des îles au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Délos et Kéos demeurèrent encore à cette époque des possessions athéniennes, et restèrent par conséquent rattachées à l'Achaïe. Un passage de la *Vie de Lollianus d'Éphèse* nous renseigne sur le statut de Délos au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>170</sup> :

ἀντιλέγων δὲ τοῖς Ἀθηναίοις ἀπορία χρημάτων βουλευομένοις πωλεῖν τὰς νήσους ὧδε ἔπνευσεν· λῦσον, ὦ Πόσειδον, τὴν ἐπὶ Δῆλῳ χάριν, συγχώρησον αὐτῇ πωλουμένην φυγεῖν''

*Il [i.e. Lollianus d'Éphèse] riposta contre les Athéniens qui, à cours d'argent, voulaient vendre leurs îles, en faisant résonner ces mots : « Mets fin, Poséidon, à la faveur que tu as accordée à Délos. Permets-lui, si on la vend, de s'échapper »<sup>171</sup>.*

La situation économique d'Athènes sous Hadrien devait être relativement critique pour que les Athéniens songent encore une fois à aliéner leur domaine insulaire, comme ils l'avaient déjà fait pour Salamine au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>172</sup>. Les Athéniens n'eurent pourtant pas à se rendre à cette dernière extrémité. Nous ne savons pas exactement ce qui les détourna de leur volonté première, mais il est possible qu'une intervention d'Hadrien les ait tirés d'affaire<sup>173</sup>. En effet, l'empereur philhellène leur fit don de l'île de Céphalonie, et donc des revenus qu'ils pouvaient retirer de cette île fertile<sup>174</sup>. C'était peut-être une certaine forme de compensation, l'empereur leur offrant une île dont ils pourraient tirer plus de profit, sans avoir pour autant à vendre leurs autres possessions insulaires.

Par ailleurs, ce désir de vendre l'île d'Apollon en dit long sur le peu d'intérêt que devaient trouver les Athéniens à la conserver. « Sous Hadrien », note P. Graindor, « Délos n'est plus, pour Athènes glorieuse mais pauvre, qu'un domaine de luxe, qui ne rapporte sans doute même plus de quoi entretenir ses temples et ses édifices. »<sup>175</sup>. Nous verrons que Délos est très loin d'être désertée au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais il est vrai que la présence athénienne se fit de plus en plus discrète sur l'île à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Excepté l'envoi de Dodécaïdes annuelles par Athènes, qui se poursuivit encore au moins sous le règne d'Antonin le Pieux, nous n'avons plus aucune trace, à partir de cette date, de la présence d'Athéniens à Délos, ni de mentions d'épimélètes, ni de prêtres d'Apollon (cf. **Tableau 04**).

Comment dès lors comprendre l'affirmation de Pausanias qui, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., écrivit : « *Délos, si on excepte ceux que les Athéniens envoient pour la garde du sanctuaire,*

<sup>170</sup> Philostrate, *Vie des Sophistes*, I, 23.

<sup>171</sup> Dans la mythologie, Délos était auparavant une île « flottante » ; c'est Poséidon qui l'aurait immobilisée et fixée au milieu de l'Égée. cf. Ovide, *Les Métamorphoses*, VI, 191. Sur l'interprétation de ce passage, voir GRAINDOR (1934), p. 202-203.

<sup>172</sup> GRAINDOR (1927), p. 8-9.

<sup>173</sup> GRAINDOR (1934), p. 130-131.

<sup>174</sup> Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXIX, 16, 2.

<sup>175</sup> GRAINDOR (1934), p. 136.

*est vide d'habitants, ou tout du moins de Déliens* »<sup>176</sup> ? Que signifie cette restriction Δηλίων γε ἔνεκα et qu'entend Pausanias par le terme de « Déliens » ? Le périégète parle peut-être des clérouques athéniens qui vivaient en permanence à Délos, et qui, en effet, ont pour la plupart déserté l'île à cette époque. Faut-il alors comprendre que Délos n'était plus habitée au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. que par des populations étrangères, venues des autres îles ou d'ailleurs pour y vivre et y exploiter les terres ?

Kéos quant à elle est restée possession athénienne au moins jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. À l'époque d'Hadrien, un épimélète athénien est encore attesté dans une inscription de Ioulis en l'honneur de Tiberius Claudius Atticus Hérodianos, le frère d'Hérode Atticus<sup>177</sup>. L'île semble d'ailleurs liée à cette grande famille athénienne, car Hérodianos apparaît dans deux autres inscriptions de l'île. L'une est une dédicace provenant de la région de Koressia, ancienne cité incorporée à Ioulis à l'époque hellénistique<sup>178</sup> ; l'autre est une inscription votive trouvée dans le secteur du temple d'Apollon à Karthaia, datant du règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Elle rappelle la construction par [T]ιβ. Κλ. Ἡ[.....]νο[ς] d'un *oikos* avec tout son mobilier et d'un môle (?) (**App. I, n°8**)<sup>179</sup>.

L. Mendoni et S. Zoumbaki pensent que, dans cette dernière inscription, il ne s'agit pas de la même personne, entre autres parce que le nom *Atticus* manque. Or, le nom *Atticus* fut également omis dans de nombreuses inscriptions concernant pourtant le célèbre Hérode Atticus<sup>180</sup>. La longueur de la lacune permet la restitution Ἡ[ρωδία]νό[ς]. En outre, la richesse du personnage, le fait qu'il soit grand-prêtre du culte impérial ([ὁ ἀρχιερεὺς τῶν Μεγίστων Αὐτοκρατόρων Σεβασ[τῶν]), sa relation avec Apollon Pythien, tout invite à l'identifier avec Tib. Claudius Atticus Hérodianos<sup>181</sup>.

Sa présence serait ainsi attestée dans les trois endroits les plus importants de l'île (Ioulis, Koressia, Karthaia). Un détail résiste cependant dans cette identification : l'époque de l'inscription, datée du règne de Marc Aurèle et de Lucius Verus (avant 169 ap. J.-C.). Jusqu'alors, « l'extrême rareté des documents qui le concernent a fait supposer qu'il mourut encore jeune ; il résulte d'ailleurs clairement du texte de Philostrate relatif au testament d'Atticus que celui-ci ne laissa pas d'autre héritier qu'Hérode. »<sup>182</sup>. Or, le texte de Philostrate ne dit rien de tel. Peut-être que, tout simplement, le frère aîné était le seul à hériter de la fortune paternelle. Hérodianos aurait-il quant à lui hérité de terres, dont Kéos ?

La nature des relations qui unissaient la famille d'Hérode Atticus à l'île de Kéos nous échappe presque totalement. On peut supposer qu'Hérodianos y était propriétaire terrien et/ou qu'il y fit de longs séjours au cours desquels il devint le bienfaiteur de l'île<sup>183</sup>. Cependant, la concomitance entre le désir des Athéniens de vendre leurs îles et l'apparition d'Hérodianos à Kéos m'invite à émettre une autre hypothèse : Hérodianos aurait pu racheter l'île ou une

<sup>176</sup> Pausanias, *Description de la Grèce*, VIII, 33, 2 : ἡ Δηλος δέ, ἀφελόντι τοὺς ἀφικνουμένους παρ' Ἀθηναίων ἐς τοῦ ἱεροῦ τὴν φρουράν, Δηλίων γε ἔνεκα ἔρημός ἐστιν ἀνθρώπων.

<sup>177</sup> *IG XII 5*, 631, avec les relectures et restitutions de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 104, n°1. Voir aussi GRAINDOR (1930), p. 37 et AMELING (1983), II, p. 92-93, n°66.

<sup>178</sup> *SEG 14*, 542 = AMELING (1983), II, p. 93, n°67 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 104, n°2.

<sup>179</sup> *IG XII 5*, 1097, l. 9-10, avec les relectures et restitutions de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 107, n°2.

<sup>180</sup> Voir le relevé fait par AMELING (1983), II, p. 237.

<sup>181</sup> Pour la relation des ancêtres d'Hérode Atticus avec Apollon Pythien, voir *infra*, Chapitre V.

<sup>182</sup> GRAINDOR (1930), p. 37 ; même opinion dans AMELING (1983), II, p. 92.

<sup>183</sup> DUNANT, Ch. et THOMOPOULOS, J., « Inscriptions de Céos », *BCH 78* (1954), p. 335-336.

partie des terres de l'île aux Athéniens pour aider le trésor, à l'image de C. Iulius Nikanôr qui, sous Auguste, avait racheté l'île de Salamine pour en faire don aux Athéniens<sup>184</sup>. Il est possible aussi que Kéos ait fait partie des propriétés confisquées par Domitien à Hipparchos, le grand-père d'Hérode Atticus et d'Hérodiolos, et que l'île ait été restituée à la famille par Hadrien. Les relations entre Athènes et Kéos furent par ailleurs revivifiées à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap., J.-C., tout comme celles entre Kéos et Délos<sup>185</sup>.

D'après un extrait de l'*Histoire Auguste*, il est traditionnellement accepté que les Athéniens conservèrent leur domaine insulaire jusqu'à l'époque de Septime Sévère, qui restreignit leurs privilèges (*minuendo eorum priuilegia*)<sup>186</sup>. Or, comme l'a déjà rappelé P. Graindor, il s'agit sans doute d'une surinterprétation du texte, qui ne dit pas que Septime Sévère diminua le territoire d'Athènes. Il est vrai cependant qu'après ce bref regain sous les Antonins, les Athéniens disparaissent totalement de notre documentation au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., à Kéos comme à Délos.

## 5. DIOCLETIEN ET LA CRÉATION DE LA PROVINCE DES ÎLES (ἐπαρχία νήσων / *provincia Insularum*)

Le diocèse des Cyclades, existant *de facto*, si ce n'est *de jure* sous les Antonins, dépendait de la *provincia Asiae*. Dioclétien, par sa réforme de la provincialisation en 294 ap. J.-C., accorda aux îles un statut totalement indépendant en créant une *provincia insularum* (ἐπαρχία τῶν νήσων), dont le centre était Rhodes<sup>187</sup>. Le magistrat en charge de son administration n'était plus un proconsul, mais un gouverneur (*praeses* / ἡγεμῶν), à l'un desquels la cité d'Andros éleva une statue (**Tableau, n°59**), sur la base d'un décret voté par le Conseil et le peuple<sup>188</sup>. On pourrait penser que les îles cycladiques acquièrent de ce fait une entité administrative complète, qui leur avait fait défaut jusqu'alors. Mais en réalité, « les Cyclades perdaient leur unité dans un ensemble plus vaste regroupant cinquante-trois îles, ayant à sa tête un *praeses insularum*, et non strictement *Cycladum* »<sup>189</sup>. En définitive, la zone des Cyclades, même après la réforme de Dioclétien, ne forma pas un district autonome de la

<sup>184</sup> Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*, XXXI, 116 ; GRAINDOR (1927), p. 8-9.

<sup>185</sup> Voir *infra*, Chapitre V.

<sup>186</sup> *Histoire Auguste, Vie de Septime Sévère*, III, 7.

<sup>187</sup> Sur les réformes de l'administration et la centralisation sous le Bas-Empire, voir CHASTAGNOL (1979), p. 127-128.

<sup>188</sup> *IG XII 5*, 758, avec les relectures et restitutions de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°71. Voir aussi *CIL III*, 1, 450 (Lesbos), où Aur. Agathos Gennadius est *praes(es) prov(inciae) insul(arum)* ; CHANIOTIS, A., « Plutarchos, *praeses Insularum* (PLRE I Plutarchus 4) », *ZPE* 68 (1987), p. 227-231, où Plutarchos (Samos) est décrit comme Νήσων ἡγῆσθαι.

<sup>189</sup> ÉTIENNE (1990), p. 154.

province d'Asie, mais se fondit dans une circonscription administrative qui comprenait de nombreuses îles de l'Égée (Cyclades, Sporades, Dodécanèse et Rhodes)<sup>190</sup>.

On ne sait pas exactement quelles étaient les îles contenues dans la province créée par Dioclétien, mais dès le V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'évêché « τῆς Δήλου », ayant repris Délos pour centre, ne regroupait que Kéos, Kythnos, Mykonos, Syros et Sériphos<sup>191</sup>. Au début du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'évêché de Délos perdit son indépendance et devint suffragant de l'Église d'Athènes<sup>192</sup> : au moins cinq îles cycladiques furent rattachées à l'ἐπαρχία τῆς Ἑλλάδος-Ἀχαΐας (Kéos, Délos, Kythnos, Mykonos, Kimolos), les autres dépendant de l'ἐπαρχία Νήσων, province dont Rhodes faisait fonction de chef-lieu<sup>193</sup>. Sous l'Empire byzantin, les Cyclades furent constamment séparées, divisées et partagées entre des pouvoirs différents<sup>194</sup>.

<sup>190</sup> MALAVOLTA (2004), p. 207-208.

<sup>191</sup> ORLANDOS (1936), p. 69-70.

<sup>192</sup> ORLANDOS (1936), p. 70.

<sup>193</sup> Hiéroklès, *Synekdèmos*, 643, 2-4 ; 648, 9 et 11 (Achaïe) ; 686, 10-13 et 687, 1-6 (îles) ; voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 223 et n. 109 ; MALAVOLTA (2004), p. 207.

<sup>194</sup> Voir MALAMUT (1988), I, p. 296-334.

---

*CHAPITRE III***LE POIDS DE LA FISCALITÉ ROMAINE DANS LES CYCLADES**  
**LA POLITIQUE FISCALE DE ROME ET SES CONSÉQUENCES DANS LES ÎLES**

---

Les Cyclades, en raison de leur histoire individuelle, n'eurent jamais toutes un statut administratif identique au même moment, ni pour la même durée, ni au sein d'un cadre géographique clairement défini et aux frontières fixes. Mais cela importait peu au pouvoir romain, les îles n'étant plus, après la chute de Délos, que des marges de l'Empire. Elles n'avaient plus guère d'importance ni sur le plan politique ni sur le plan stratégique pour Rome, qui ne se souciait guère de cette indétermination juridique. En revanche, elles ne furent jamais oubliées d'un point de vue économique et fiscal. Ni Gyaros, l'une des plus petites îles de l'Archipel, ni Astypalaia, pourtant *civitas foederata*, n'échappèrent à la règle. En raison du grand pragmatisme avec lequel les Romains géraient leur Empire, même en l'absence d'un cadre administratif précis, les îles eurent toujours à payer des taxes au même titre que n'importe quelle autre cité. Il est même à penser que toutes les réformes administratives touchant les Cyclades constatées jusqu'à présent étaient d'abord et avant tout des réformes d'ordre fiscal.

En effet, dès l'époque républicaine, les revenus tirés des provinces étaient le seul moyen de garantir l'immunité de Rome et de l'Italie<sup>1</sup>. Il importait donc que ces revenus soient aussi élevés que possible et que toutes les cités, même les plus pauvres, soient mises à contribution. Les taxes et les impôts dus à Rome par les provinces participaient entièrement du système impérialiste romain, sur la définition duquel je reviendrai. Le découpage fiscal des régions parvint-il à faire des Cyclades un ensemble homogène, et surtout reconnu ? Je tenterai de répondre à cette question en analysant comment les levées fiscales furent organisées dans les îles, quel en fut le poids et quelles en furent les conséquences à l'échelle des économies locales.

---

<sup>1</sup> SARTRE (1997), p. 68.

A. AU I<sup>er</sup> S. AV. J.-C. : UN FACTEUR DE DÉNUEMENT DES ÎLES

καὶ κακῶν ἄδην εἶχεν ἡ Ἀσία : *et elle eut sa suffisance de misère, l'Asie*  
Appien, *Guerre de Mithridate*, 63

## 1. LE STATUT FISCAL DES ÎLES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Outre la *lex Gabinia-Calpurnia* dont il a déjà été question, quelques rares témoignages de contributions payées au trésor romain permettent de préciser le statut fiscal des Cyclades sous la République. Le premier est une inscription de Délos de 93 av. J.-C., une liste de Compétaliastes où figure un esclave d'une *societas decumarum* (κοινῶνων δεκάτης)<sup>2</sup>. Ce représentant des publicains a pu être un simple mandataire de la grande société des dîmes d'Asie, qui pouvait avoir à Délos un bureau et quelques employés<sup>3</sup>. Mais il n'est pas impossible non plus que ce représentant fût lui-même chargé de lever des dîmes à Délos et/ou dans quelques îles voisines qui auraient eu un régime fiscal comparable à celui des autres cités de la province d'Asie<sup>4</sup>.

Le statut fiscal de certaines îles a pu en effet être aligné dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. sur celui d'Andros qui, en tant que legs attalide, était totalement intégrée au système d'administration de la *provincia Asiae*. Il est certain en tout cas que les impôts de cette île étaient affermés par des publicains au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., puisque l'inscription d'Andros déjà évoquée (**App. I, n°2**)<sup>5</sup> rappelle les exactions du publicain (δημοσιῶνης) Caius Vareius. Les Andriens eurent à se plaindre de ce qu'il aurait outrepassé ses droits en matière fiscale. La date de cette inscription n'est pas assurée et les historiens la place à divers moments du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., sans réels arguments<sup>6</sup>. Selon moi, deux périodes pourraient être privilégiées :

1) Aux alentours de 98-97 av. J.-C., au moment où Q. Mucius Scaevola gouvernait l'Asie. En effet, Diodore de Sicile rapporte que ce dernier administra sa province avec beaucoup de justice, et qu'il ouvrit entre autres des tribunaux pour juger les exactions des

<sup>2</sup> ID 1764, l. 5 : Ἀλέξανδρος κοινῶνων δεκ[άτης]. Pour cette restitution, voir HERZOG, H., *RE*, s.v. « nummularius » ; ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1950), n°36 et *Ant. Class.* (1968), p. 436-439. Sur les sociétés de publicains, voir NICOLET, Cl., « Deux remarques sur l'organisation des sociétés de publicains à la fin de la République romaine », in VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Points de vue sur la fiscalité antique* (1979), p. 69-95 ; NICOLET, Cl., *Censeurs et publicains. Économie et fiscalité dans la Rome antique* (2000).

<sup>3</sup> FERRARY (1980), p. 39, n. 19.

<sup>4</sup> ÉTIENNE (1990), p. 134. Sur la dîme imposée à la province d'Asie par Caius Gracchus en 123-122 av. J.-C., voir JONES (1974), p. 163 ; NICOLET (1991), p. 465-466, n. 4, avec bibliographie exhaustive, et p. 476.

<sup>5</sup> *IG XII Suppl.*, 261. Sur cette inscription, voir entre autres ÉTIENNE (1990), p. 131-134 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 99-101, n°52 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 60-61, n°5.

<sup>6</sup> ACCAME (1946), p. 236 propose de la placer après 88 av. J.-C. ; EHRHARDT (2002), p. 149, n°11 la date entre 129 et 40 av. J.-C. (de 40 à 31 av. J.-C., l'île appartenait aux Rhodiens) ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 60 la replace dans la période difficile entre la victoire de Sylla et les mesures de Lucullus (88-70 av. J.-C.).

publicains et donner réparation aux provinciaux<sup>7</sup>. Cela pourrait tout à fait correspondre au texte de notre inscription, qui mentionne la session judiciaire qui se tiendra à Éphèse, en rapport avec un édit du gouverneur. À cette date, la présence du publicain Caius Vareius à Andros serait à mettre en rapport avec le paiement par l'île de la dîme de la province d'Asie.

2) Dans les années 74-70 av. J.-C., au moment où L. Licinius Lucullus fut actif en Asie Mineure (consul de Cilicie, puis d'Asie). Il est lui aussi connu pour avoir pris des mesures économiques en faveur des cités de la province d'Asie (hiver de 71/70 et printemps de 70 av. J.-C.), qui allaient à l'encontre des intérêts des soldats, et surtout des publicains<sup>8</sup>. La vive réaction de ces derniers fut par ailleurs l'une des raisons du remplacement de Lucullus par Pompée en 67 av. J.-C. Tout comme à Délos, Lucullus fut honoré à Andros (**Tableau 01, n°11'**) en tant que patron et bienfaiteur du peuple<sup>9</sup>. Dans ce contexte, la présence d'un publicain sur l'île serait plutôt à mettre en rapport avec les lourdes amendes infligées par Sylla, qui épuisèrent et écrasèrent de dettes les cités de la province d'Asie<sup>10</sup>. P. Brunt a en effet montré que, selon toute vraisemblance, la perception des revenus de l'ensemble de la partie orientale de l'Empire avait été de nouveau confiée aux publicains par Sylla après sa victoire<sup>11</sup>.

Quelle que soit la date du décret d'Andros, il prouve que les Romains levaient des impôts sur l'île dès le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et ce, alors même qu'Andros venait de recouvrer son autonomie municipale, les Romains y ayant rétabli la démocratie<sup>12</sup>. Il est remarquable que le vocabulaire employé dans l'inscription pour qualifier l'exaction du publicain (ἐπιβαρεῖν) soit le même que celui que l'on retrouve dans le décret de Ténos en l'honneur de L. Aufidius Bassus, où il est question de dettes accumulées par Ténos « à cause des charges (τὰς ἐπιβαρήσεις) imposées par d'autres » et de « ceux qui nous écrasaient »

<sup>7</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, XXXVII, 5, 2-4. Sur l'action des publicains en Asie, voir JONES (1974), p. 163-166 ; KALLET-MARX (1995), p. 143-148.

<sup>8</sup> Plutarque, *Vie de Lucullus*, 20 ; KALLET-MARX (1995), p. 299-304.

<sup>9</sup> *Bull. Ép.* (1970), n° 441 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 135-137, n°68. Lucullus porte le titre d'*imperator* (αὐτοκράτωρ), ce qui invite à replacer la dédicace à l'époque de son commandement général en Asie entre 74 et 67 av. J.-C., sans doute en 73 ou 72 av. J.-C. cf. KALLET-MARX (1995), p. 299-304 ; FERRARY (2000b), p. 339-340 ; EILERS (2002), p. 208, n°C33 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 90-91 ; THONEMANN, P., « The date of Lucullus' quaestorship », *ZPE* 149 (2004), p. 80, n. 3, qui date également l'inscription d'Andros des années 70 av. J.-C.

<sup>10</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 62-63. Pour des actions similaires de Lucullus à Colophon et à Claros, voir FERRARY, J.-L. et VERGER, St., « Contribution à l'histoire du sanctuaire de Claros à la fin du II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. : l'apport des inscriptions en l'honneur des Romains et des fouilles de 1994-1997 », *CRAI* (1999), p. 844-845 ; FERRARY (2000b), p. 340.

<sup>11</sup> BRUNT, P. A., « Sulla and the Asian Publicans », *Latomus* 15 (1956), p. 17-25 ; FERRARY (1980), p. 43.

<sup>12</sup> *IG XII Suppl.*, 270 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°102], l. 1 : [ἀποδοθείσης τῆς] δημοκρατίας ὑπὸ Ῥωμαίων.

(τοὺς ἐπιβαροῦντας)<sup>13</sup>. Ces termes insistent sur l'épuisement financier des cités à cause de la pression politique et fiscale de Rome. L'inscription téniole date du milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., mais les dettes contractées par la cité envers L. Aufidius père pourraient remonter à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>14</sup>. La même indétermination demeure ici : on ignore si cet endettement est dû à un système d'imposition du type de celui qui existait en Asie dès 129 av. J.-C., ou à des contributions exceptionnelles levées par Sylla, qui, d'après Appien, forcèrent les cités à emprunter à des taux élevés<sup>15</sup>. Mais, comme le remarque R. Étienne, une hypothèse n'exclut pas l'autre<sup>16</sup>.

Toutes les îles étaient imposables, même les plus petites. En 29 av. J.-C. en effet, alors qu'Octave se trouvait à Corinthe, Strabon raconte qu'un ambassadeur fut envoyé par l'île de Gyarus auprès de lui pour réclamer une réduction du tribut de 150 drachmes imposé à l'île, et que les habitants n'étaient pas en mesure de payer<sup>17</sup> :

Ἀπαίροντες δ' ἐδεξάμεθα πρεσβευτὴν ἐνθένδε ὡς Καίσαρα προκεχειρισμένον τῶν ἀλιέων τινά ἦν δ' ἐν Κορίνθῳ Καῖσαρ βαδίζων ἐπὶ τὸν θρίαμβον τὸν Ἀκτιακόν· συμπλέων δὴ ἔλεγε πρὸς τοὺς πυθομένους ὅτι πρεσβεύοι περὶ κουφισμοῦ τοῦ φόρου· τελοῖεν γὰρ δραχμὰς ἑκατὸν πεντήκοντα καὶ τὰς ἑκατὸν χαλεπῶς ἂν τελοῦντες.

*En remettant à la voile, nous prîmes à notre bord un de ces pêcheurs, désigné par eux comme ambassadeur auprès de César – César se trouvait alors à Corinthe, en route pour la célébration du triomphe d'Actium. Pendant la traversée, cet homme expliqua à ceux qui l'interrogeaient qu'il était envoyé pour solliciter une réduction du tribut : (les habitants de Gyarus) devaient en effet payer cent cinquante drachmes, mais ils avaient du mal à en réunir cent.*

## 2. EFFORTS DE GUERRE, PIRATERIE ET RÉQUISITIONS : L'ÉPUISEMENT FINANCIER DES CYCLADES

Le récit de Strabon prouve que les ponctions faites par les Romains dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. continuèrent durant tout le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., alors même que les îles furent durement touchées par la piraterie et par les guerres mithridatiques. D'après les historiens anciens en effet, Sylla imposa à la province d'Asie une contribution commune de 20 000 talents (120 millions de deniers) – correspondant normalement au tribut levé dans les provinces pendant cinq ans –, à laquelle il faut ajouter toutes les dépenses de guerre que Sylla

<sup>13</sup> *IG XII 5*, 860, l. 31-32 et l. 52. cf. BOGAERT (1968), p. 195-196 ; BOGAERT, R., « Remarques sur deux inscriptions grecques concernant le crédit public », *ZPE* 33 (1979), p. 128-130 ; ÉTIENNE, R. « Ténos et L. Aufidius Bassus (*IG XII 5*, 860) », *ZPE* 36 (1979), p. 145-149 ; MIGEOTTE (1984), p. 221-228 ; ÉTIENNE (1990), p. 136-138, n°7 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 214-218, n°6.

<sup>14</sup> ÉTIENNE (1990), p. 141.

<sup>15</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 63.

<sup>16</sup> ÉTIENNE (1990), p. 134.

<sup>17</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 3.

fit également payer aux cités grecques<sup>18</sup>. En 70 av. J.-C., Lucullus imposa également à l'Asie des taxes exceptionnelles sur les esclaves, les maisons et les récoltes (25 %)<sup>19</sup>.

**a. Le prix à payer des « incursions continues des pirates »**

Les témoignages épigraphiques faisant référence aux attaques de pirates dans les Cyclades sont nombreux et plus explicites que ceux mentionnant directement les guerres mithridatiques. Ils datent tous de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et indiquent que la piraterie fut un véritable fléau pour les îles. La première partie d'un long décret de Syros, en l'honneur du Siphnien Onésandros, fils de Boulôn, rappelle les attaques qu'eurent à subir les insulaires pendant plusieurs années<sup>20</sup>. Les Pariens furent également victimes de raids de pirates dans les premières décennies du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. C'est ce dont témoigne une architrave provenant d'un monument funéraire ou d'un monument honorifique, portant une dédicace en l'honneur d'un personnage qui fut stratège (στρατηγήσαντα) et qui délivra des citoyens en payant une rançon (λυτρωσάμενον)<sup>21</sup>. Il est tout à fait envisageable de mettre cette inscription en rapport avec l'expansion de la piraterie dans les Cyclades, d'autant plus qu'une dédicace tout à fait similaire, provenant du Pirée, témoigne de services rendus par un officier athénien qui avait été navarque lors des campagnes contre des pirates<sup>22</sup>. En outre, une dédicace datant de la même période honore un certain Mnèsikleidès, fils d'Épianax, pour avoir veillé à la reconstruction des remparts et à la sécurité de la cité de Paros, ce qui n'est pas sans évoquer les travaux entrepris par Triarius à Délos en 69 av. J.-C.<sup>23</sup>.

La défense organisée par les îles pour lutter contre ces raids endetta grandement les cités. En témoigne le décret en l'honneur de L. Aufidius Bassus, qui rappelle que le père de l'évergète vint en aide à la cité de Ténos « à l'époque où la guerre commune, qui était survenue, et les incursions continues des pirates ont obligé notre île à se charger de dettes de façon extraordinaire »<sup>24</sup>. Comme l'a montré R. Étienne, cette guerre commune (ὁ κοινὸς

<sup>18</sup> Plutarque, *Vie de Sylla*, 25 et *Vie de Lucullus*, 20 ; Appien, *Guerre de Mithridate*, 62. cf. BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 562.

<sup>19</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 83. cf. BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 567.

<sup>20</sup> *IG XII 5*, 653. Voir édition, traduction et commentaire de BIELMAN (1994), p. 184-189, n°52 ; NOCITA-GUIZZI (2005).

<sup>21</sup> *IG XII 5*, 284. Voir édition, traduction et commentaire de BIELMAN (1994), p. 205-207, n°57.

<sup>22</sup> *IG II<sup>2</sup>* 3218.

<sup>23</sup> *IG XII 5*, 1030 : ἐπιμεληθέντα τῆς ἐπανορθώσεως τῶν τειχῶν καὶ τῆς κατὰ τὴν πόλ[ι]ν ἀσφαλ-<ε>ίας προνοηθέντα.

<sup>24</sup> *IG XII 5*, 860, l. 7-10 [= ÉTIENNE (1990), p. 136-138, n°7] : καθ' ὃν καιρὸν ἐπιγενόμενος ὁ κοινὸς πόλεμος καὶ συνεχεῖς πειρατῶν ἐπίπλοι τὴν νῆσον οὐχ ὡς ἔτυχεν συνηγάκασαν ὑπὸ τῶν δανείων ἐπιβαρηθῆναι [trad. MIGEOTTE (1984), p. 64].

πόλεμος) est très certainement à mettre en rapport avec la guerre générale déclarée à la piraterie et non avec l'expédition de Mithridate en 88 av. J.-C.<sup>25</sup>.

### b. Des réquisitions de toutes sortes

Pour mener à bien sa mission contre les pirates, Pompée avait reçu un crédit de 6 000 talents, qu'il devait percevoir dans les caisses publiques des provinces ou par l'intermédiaire des sociétés de publicains. Les îles n'échappèrent pas à ces réquisitions, qui continuèrent jusqu'à la préparation de la bataille de Pharsale en 48 av. J.-C., et ce, bien que l'enjeu des guerres civiles dépassât totalement le cadre des Cyclades et que le théâtre des opérations se déroulât loin de l'Archipel. Si l'on en croit César, les îles se trouvèrent également dans l'obligation de fournir des bateaux à Pompée pour constituer sa flotte<sup>26</sup> :

*Pompeius annum spatium ad comparandas copias nactus, quod uacuum a bello atque ab hoste otiosum fuerat, magnam ex Asia Cycladibusque insulis, Corcyra, Athenis, Ponto, Bithynia, Syria, Cilicia, Phoenice, Aegypto classem coegerat, magnam omnibus locis aedificandam curauerat; magnam imperatam Asiae, Syriae regibusque omnibus et dynastis et tetrarchis et liberis Achaiae populis pecuniam exegerat, magnam societates earum prouinciarum, quas ipse obtinebat, sibi numerare coegerat.*

Pompée s'était retrouvé avec une année entière à sa disposition pour rassembler des troupes, année qui s'était déroulée sans guerre et que n'avait point troublée l'ennemi. Aussi était-elle considérable la flotte qu'il avait rassemblée, tirée de l'Asie, **des Cyclades**, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de Bithynie, de Syrie, de Cilicie, de Phénicie et d'Égypte ; considérable celle qu'il avait faite construire en tous lieux ; considérables les sommes qu'il avait exigées, imposées à l'Asie, à la Syrie, à tous les rois, dynastes et tétrarques, et aux peuples libres d'Achaïe ; considérables celles qu'il avait réunies, versées par les sociétés de publicains des provinces qu'il avait en sa possession.

On se demande à quelles îles des Cyclades César peut bien faire référence ; îles qui auraient été en mesure d'entretenir une flotte et de fournir des bateaux et des équipages à Pompée en cette période troublée du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. S'agit-il d'un abus de langage de la part de César, qui entend par *Cyclades insulae* l'ensemble des îles égéennes, incluant Sporades, Cyclades et Dodécannèse ? Rhodes ne fait en effet pas partie de la liste dressée par l'auteur, alors que cette île compta parmi les principaux fournisseurs de Pompée en navires lors de la préparation de la première guerre civile<sup>27</sup>. Il est vrai cependant qu'Astypalaia a sans doute participé à cet effort de guerre, comme le prouve une inscription évoquant un certain Pythéas, fils d'Apellès, commandant pour la deuxième fois de l'*hèmiolia*, et les triérarques Xénokrâtes, fils de Hiérophôn et Stratôn, fils d'Alkinos<sup>28</sup>. À Délos, la présence d'armateurs et de naoclères

<sup>25</sup> ÉTIENNE (1990), p. 141. Une liste du prytanée datant de la même époque fait également référence à ces attaques de pirates. cf. *IG XII Suppl.*, 315 (= *IG XII 5*, 898 + 896) ; ÉTIENNE (1990), p. 139, n°8.

<sup>26</sup> César, *Guerre civile*, III, 3.

<sup>27</sup> Appien, *Guerres civiles*, II, 71, 83 ; MAGIE (1950), I, p. 407.

<sup>28</sup> *IG XII 3*, 201, l. 3-6 : ἄρχοντας τῶν ἡμιολιῶν τὸ δευτέρ[ον] Πυθέα τοῦ Ἀπελλέα, τριηραρχούντων Ξενοκράτους τοῦ Ἱεροφῶντος, Στράτωνος τοῦ Ἀλκίνου. L'*hèmiolia* est un vaisseau de guerre léger, possédant un rang et demi de rameurs.

(οἱ ἔμποροι καὶ ναύκληροι) est attestée encore en 54/3 av. J.-C., dans une dédicace où ils s'associent aux Athéniens et aux Romains qui habitent l'île pour élever une statue en l'honneur de l'épimélète Alexandros, fils de Polykleitos<sup>29</sup>. Aucun autre document ne nous permet de savoir quelles étaient les îles des Cyclades en mesure de fournir des bateaux à Pompée. S'il est tout à fait probable que les navires réquisitionnés dans les îles aient été pris à des armateurs non originaires des îles, comme ce fut très certainement le cas à Délos, on peut supposer, mais sans pouvoir le prouver, qu'« une partie devait quand même appartenir en propre à des cités »<sup>30</sup>. Le témoignage de César ne doit cependant pas être très loin de la vérité, puisque, d'après Flavius Josèphe, des troupes furent levées à Délos, qui avait pourtant perdu à cette date une grande partie de sa population<sup>31</sup>.

Ainsi, durant la période des guerres civiles, le tribut ordinaire imposé par Rome, auquel s'ajoutèrent les levées exceptionnelles et les réquisitions de toutes sortes, n'aidèrent certainement pas les Cyclades à se relever et ne firent qu'accentuer le marasme des cités. Épuisées financièrement, endettées et pillées, les îles eurent du mal à se reconstruire. Pour la plupart d'entre elles, il fallut attendre près d'un siècle (fin du I<sup>er</sup> s.-début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) pour entrevoir de nouveau des signes de prospérité et une certaine forme de renaissance. Le marasme des îles au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. explique en grande partie le jugement des auteurs anciens, qui en font des mondes pauvres, ruinés et dépeuplés.

## **B. SOUS L'EMPIRE : DES RÉFORMES DICTÉES PAR UN GRAND PRAGMATISME**

Une fois la *pax Romana* instituée, des impôts et des taxes continuèrent d'être levés par Rome partout dans l'Empire. Le pouvoir romain modifia à plusieurs reprises l'administration, la gestion et le statut fiscal des provinces, pour s'assurer une meilleure rentrée d'argent et augmenter les revenus du fisc romain. Les Cyclades furent concernées par ces réformes à partir de l'époque des Flaviens.

---

<sup>29</sup> ID 1662 (*Choix*, n° 165).

<sup>30</sup> BRUN (1996a), p. 139.

<sup>31</sup> Sur ce texte et les doutes que l'on peut émettre quant à sa véracité historique, voir *supra*, Chapitre II.

## 1. LA RÉVISION DU STATUT FISCAL DES CYCLADES

### a. Une province des Îles (*Insularum provincia*) sous Vespasien ?

Sextus Festus, qui fut gouverneur de Syrie, proconsul d'Asie et *magister memoriae* dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., écrivit que « *sous le règne de Vespasien, une province des Îles fut créée* »<sup>32</sup>. Cette affirmation de Festus fut presque toujours mise en doute par les historiens modernes<sup>33</sup>, car aucune preuve matérielle ne permet de détecter l'existence d'une telle province avant Dioclétien. L'éloignement dans le temps de l'auteur par rapport aux faits qu'il rapporte achevait de décrédibiliser son témoignage.

Or, plusieurs indices concernant la politique menée par Vespasien permettent d'accorder foi aux dires de Festus : 1) Le règne de l'empereur fut marqué par une accentuation de la tendance à la centralisation du pouvoir et par un renforcement du contrôle des finances des provinces, avec en particulier la création d'une branche spéciale du trésor impérial, connue sous le nom de *fiscus Asiaticus*<sup>34</sup>. 2) Vespasien s'intéressa aux îles de l'Égée, en réformant le statut des plus importantes d'entre elles : Rhodes, Cos et Samos perdirent leur indépendance, qu'elles recouvrèrent ensuite sous le règne de Titus<sup>35</sup>. 3) L'empereur élargit et réorganisa l'administration domaniale et fiscale des provinces, tout particulièrement en Asie, où plusieurs territoires devinrent propriété impériale<sup>36</sup>. 4) Surtout, peu d'historiens ont été sensibles au témoignage de Suétone, contemporain des faits, et qui ne nous dit pourtant pas autre chose que Festus<sup>37</sup> :

*Achaïam, Lyciam, Rhodum, Byzantium, Samum, libertate adempta, item Thraciam, Ciliciam et Commagenen dicionis regiae usque ad id tempus, in prouinciarum formam redegit.*

Il réduisit en provinces (romaines) l'Achaïe, la Lycie, Rhodes, Byzance et Samos, après les avoir privées de leur liberté, ainsi que la Thrace, la Cilicie et la Commagène, jusqu'alors sous l'autorité des rois.

Comment interpréter ce témoignage, si ce n'est que Vespasien, pour augmenter les revenus du fisc, parcellisa le territoire des provinces et les soumit à l'autorité de Rome afin que les impôts qui y étaient levés remplissent les caisses de l'État ? La privation de la liberté de l'Achaïe, de Rhodes et de Samos, et leur réduction en *provinciae*, n'étaient en fait qu'un moyen pour Vespasien de les soumettre au paiement des taxes – dont elles étaient exemptées en vertu de leur statut de *civitates liberae* – et de s'en approprier les bénéfices. N'oublions pas

<sup>32</sup> Festus, *Breviaire*, 10, 4 : *sub Vespasiano principe Insularum provincia facta est*. Voir MALAVOLTA (2004), p. 210.

<sup>33</sup> J. Marquardt, Th. Mommsen, A. Merlin, Fr. Hiller. Voir les remarques historiographiques dans MAGIE (1950), II, p. 1428, n. 9 et ÉTIENNE (1990), p. 151-152 et n. 6.

<sup>34</sup> MAGIE (1950), I, p. 568-569 ; SARTRE (1997), p. 35.

<sup>35</sup> Suétone, *Vie de Vespasien*, 8, 6 ; MAGIE (1950), I, p. 569-570 ; II, p. 1427-1429, n. 9 et n.10.

<sup>36</sup> BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 652.

<sup>37</sup> Suétone, *Vie de Vespasien*, 8, 6.

que quelques années auparavant, Néron, en proclamant la liberté de la Grèce, l'exemptait de fait des taxes. Outre la disparition de la province d'Achaïe, cette proclamation privait le Sénat des revenus de cette province<sup>38</sup>, ce qui devait représenter un gros manque à gagner pour le *fiscus* romain. Aussi, pourquoi Vespasien n'aurait-il pas créé une *provincia Insularum* qui, tout comme la *provinc(ia) Hellespont(i)* sous Domitien, ou la *reg(io) Chers(onesi)* (ἐπαρχία Χερσονήσου) attestée à plusieurs reprises au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., n'étaient autres que des districts financiers<sup>39</sup> ? Ces *provinciae* ne furent par ailleurs jamais gouvernées par des proconsuls ou des préteurs ; seuls des procurateurs y étaient attachés, ce qui prouve bien qu'elles n'avaient pas le même statut que les grandes provinces, au sens traditionnel du terme. En effet, ne nous laissons pas abuser par le terme de *provincia* qui, en latin, ne renvoie pas seulement aux provinces de l'Empire romain. Son sens est beaucoup plus large et peut désigner toute sphère d'activité, tout domaine d'attribution, tout département qui relèvent de la compétence d'un magistrat<sup>40</sup>.

Rien ne nous permet de savoir en revanche si les Cyclades ont fait partie de cette province des îles. Il faut bien se rendre à l'évidence : Vespasien créa ce district en vue de ce que pouvaient lui rapporter les grandes îles riches et prospères comme Rhodes et Samos, et il ne devait guère se préoccuper du sort ni du devenir des Cyclades. Elles furent toutefois probablement intégrées à cette nouvelle conception de l'organisation provinciale, qui fut développée par les successeurs de Vespasien, comme le prouvent plusieurs inscriptions datant du règne de Trajan.

### **b. Un district financier à partir de Trajan ?**

Le premier document à notre disposition est une dédicace bilingue, trouvée à Cos, honorant une affranchie du nom de Ulpia Verecunda Optima<sup>41</sup>. L'inscription précise que cette femme était l'épouse d'un affranchi de Trajan, Marcus Ulpius Augusti *libertus* Stèphanos (**Tableau 01, n°43**), qui était procurateur pour la perception de l'impôt sur le vingtième des héritages dans la « région » de la Carie et des îles des Cyclades : *proc(urator) XX her(editatium) regionis Cariae et insularum Cycladum / επίτροπος κ' κληρονομιῶν περιόδου Καρίας καὶ νήσων Κυκλάδων*<sup>42</sup>. Cette dédicace est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, le vocabulaire est plus précis que celui employé par Festus : il ne s'agit pas d'une

<sup>38</sup> CABANES (1998), p. 305.

<sup>39</sup> MAGIE (1950), II, p. 1428, n. 9 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 598, n. 35 et p. 652 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 224, n. 111.

<sup>40</sup> Voir sur ce point BERTRAND (1989), p. 191-215 ; GUERBERT, HURLET (2008), p. 88 et n. 25.

<sup>41</sup> *Iscr. di Co* (Fun.), EF 703, avec les corrections de PFLAUM (1971), p. 64.

<sup>42</sup> Voir aussi ÉTIENNE (1990), p. 152, n°1 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 223 et n. 107.

*provincia* (ἐπαρχία), mais d'une *regio*, dont la traduction grecque περιόδος est ici attestée pour la première fois. C'est une subdivision de la province : « Il s'agit de la circonscription fiscale concernée par la perception de l'impôt sur le vingtième des héritages, la *vicesima hereditatum*, dans la région de la Carie et aux îles des Cyclades, district à cheval sur le continent et les îles de la mer Égée »<sup>43</sup>. Vespasien avait sans doute ouvert la voie, mais c'est Domitien et surtout Trajan qui parachevèrent la réorganisation fiscale des provinces de l'Empire, en les divisant en districts relevant de l'autorité de procurateurs, subprocurateurs ou *correctores*<sup>44</sup>. Seul un autre procurateur, dont l'aire de fonction dans les Cyclades est explicitement rappelée, apparaît dans notre documentation. Il s'agit de Q. Cosconius Fronto (n°52), qui fut, sous le règne conjoint de Septime Sévère et de Caracalla, *proc(urator) Aug(g)ustorum ad vectig(al) XX her(editatum) per Asiam, Lyciam, Phrygiam, Galatiam, insulas Cycladas*, ou, dans une autre variante, *proc(urator) Augustor(um) item ad vectig(al) XX her(editatum) per Pamphyliam, Lyciam, Phrygiam, Galatiam, insulas Cycladas*<sup>45</sup>. Si l'on compare les deux textes, qui font pourtant référence à la même fonction, exercée à la même époque et par le même personnage, on observe que dans le premier cas, la Pamphylie est omise mais impliquée dans la mention de la Lycie, tandis que dans le second, le rédacteur a oublié de faire état de l'Asie.

Il ressort de la confrontation de ces deux carrières procuratoriennes que la perception de l'impôt sur le vingtième des héritages ne se faisait pas à l'intérieur des frontières bien définies d'une province, mais par circonscriptions régionales dont la province d'Asie formait, en quelque sorte, le noyau<sup>46</sup>. La présence de la Phrygie et des Cyclades dans la liste, ainsi que de la Carie précédemment, montre que nous avons plutôt affaire à des régions historiques, qui avaient sans doute préservé une certaine individualité dans le cadre même des provinces, et dont Pline l'Ancien se fait l'écho à plusieurs reprises dans sa description de l'Asie Mineure<sup>47</sup>. On aurait pu imaginer que les régions énumérées correspondaient aux *conventus iuridici* que l'on connaît bien pour la province d'Asie, car, plus que de simples districts judiciaires, ils

<sup>43</sup> PFLAUM (1971), p. 64.

<sup>44</sup> MAGIE (1950), I, p. 597.

<sup>45</sup> *CIL* X, 7583 et 7584.

<sup>46</sup> LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 456 ; PISO (1978), p. 518 ; PFLAUM (1982), p. 83.

<sup>47</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livre V. Par exemple, la région géographique et historique d'Asie est distinguée de la province romaine d'Asie (V, 28, 102) : [...] *et quae proprie uocatur Asia, in duas eam partes Agrippa diuisit* : [...] et l'Asie à proprement parler, Agrippa l'a divisée en deux parties. Voir aussi Varron, *De la langue latine*, V, 16, qui parle des deux acceptions du terme « Asie » : *Nam et Asia, quae non Europa, in qua etiam Syria, et Asia dicitur prioris pars Asiae, in qua est Ionia ac prouincia nostra* : En effet, on entend par « Asie » à la fois la région qui n'est pas l'Europe, et qui comprend aussi la Syrie, et à la fois la partie supérieure de l'Asie, dans laquelle se trouvent l'Ionie et notre province. Sur ce texte, voir BERTRAND (1989), p. 203.

faisaient souvent aussi office de districts territoriaux et fiscaux<sup>48</sup>. Mais là encore, il n'existe absolument aucune adéquation. Il est possible que ce découpage régional soit un héritage de l'organisation attalide de l'Asie, sur laquelle M' Aquilius s'est probablement appuyé lors des débuts de l'organisation de la province en 129 av. J.-C.<sup>49</sup>. Nous constatons en effet que la Carie et la Phrygie, qui ne faisaient pas partie du royaume de Pergame, ne furent intégrées au territoire provincial que plus tardivement, à l'époque des guerres mithridatiques ; de fait, elles durent conserver des particularités, surtout en ce qui concerne leur administration fiscale<sup>50</sup>. Les Cyclades ont pu être intégrées au système sur la même base, par extension, puisque Andros faisait partie du royaume des Attalides, qui y percevaient déjà des taxes.

D'autres procureurs en lien avec la province d'Asie sont connus, mais les inscriptions ne comptent jamais les Cyclades au nombre des régions qui leur étaient imparties<sup>51</sup>. H.-G. Pflaum en déduisait que seul Q. Cosconius Fronto portait la titulature complète de cette fonction, et que les autres inscriptions n'étaient que des « abrégés » des régions qui se trouvaient être du ressort des procureurs en question<sup>52</sup>. Par conséquent, un procureur attaché aux Cyclades, pour la perception de la *vicesima hereditatum*, aurait existé durant tout le II<sup>e</sup> s. et la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Or, rien n'est moins sûr : aucune des inscriptions répertoriées par H.-G. Pflaum n'est antérieure au règne de Commode ; la plupart sont même à replacer sous le règne de Septime Sévère et de Caracalla. Il n'y eut donc pas forcément de continuité entre l'époque de Trajan et le début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Au contraire, la formation d'un district financier des Cyclades répondit sans doute à une vision très pragmatique de l'administration provinciale. Son existence semble plus ou moins exceptionnelle, ou tout du moins conjoncturelle, en fonction des empereurs, de leur politique, des événements, et surtout, des besoins économiques de Rome.

### c. Une politique fiscale « opportuniste »

Les époques où l'on constate des changements dans l'administration fiscale des Cyclades ne sont en effet pas anodines. Le règne de Vespasien fut caractérisé par un durcissement fiscal partout dans l'Empire et par une hausse du taux de l'impôt dans certaines

<sup>48</sup> Pour les fonctions des *conventus* et la distribution des *conventus* sur le territoire provincial, voir FOURNIER (2010), p. 46-55 et p. 79-87.

<sup>49</sup> Sur la question encore débattue des origines attalides des diocèses et des *conventus* de la province d'Asie, voir MITCHELL (1999), p. 24-25 et FOURNIER (2010), p. 62-65 : « Il convient, à mon sens, de parler d'une conception romaine de l'administration venue se greffer sur une trame territoriale préexistante. » (p. 64).

<sup>50</sup> FOURNIER (2010), p. 63.

<sup>51</sup> Voir la liste dans PFLAUM (1971), p. 65-66. Sont mentionnées l'Asie, la Lycie et la Pamphylie ; l'Asie, la Phrygie, la Lycie et la Galatie ; ou simplement la province d'Asie.

<sup>52</sup> PFLAUM (1971), p. 66. Voir aussi ÉTIENNE (1990), p. 153.

provinces, les taxes étant parfois même doublées<sup>53</sup>. Il existe également un lien entre l'existence du district des Cyclades et les levées fiscales faites par les Sévères pour le financement de leurs campagnes militaires.

Surtout, il est remarquable que la *vicesima hereditatium* ne soit attestée dans nos sources, pour les Cyclades, qu'à partir de l'époque de Trajan, alors qu'elle fut créée par Auguste en 6 ap. J.-C. Un tel constat peut certes être dû au hasard des découvertes et aux grandes lacunes de notre documentation. Il est sans doute également lié aux réformes fiscales de Trajan, qui augmentèrent le nombre de procurateurs dans tout l'Empire<sup>54</sup>. Mais il est tout de même possible d'y voir un indice significatif. Rappelons en effet que cette *vicesima* était le seul impôt qui frappait les citoyens romains, et seulement eux<sup>55</sup>. Il s'agissait d'un impôt sur la fortune, d'un vingtième (5 %) sur les héritages, dont les héritiers directs étaient exempts, ainsi que les fortunes modestes. Seules les fortunes de plus de 100 000 sesterces (25 000 deniers) étaient imposables. Si, pendant tout le début du principat, le pouvoir romain n'a pas senti le besoin de mieux définir le statut des Cyclades de ce point de vue, c'est peut-être tout simplement parce qu'avant Trajan il y avait peu (ou pas ?) de citoyens à taxer dans les îles. L'étude de l'onomastique romaine dans l'Archipel m'a en effet permis de constater, d'après les *gentilices*, qu'une grande majorité des insulaires ayant bénéficié de la citoyenneté romaine la reçurent sous les Flaviens, puis à l'époque de Marc Aurèle<sup>56</sup>. En outre, la fin du I<sup>er</sup> s. et le début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. correspondent à une période de renaissance pour les îles où, nous le verrons, sont attestés pour la première fois de grands évergètes possédant une fortune importante, dont nous n'avons d'exemples ni au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ni au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Le début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est aussi celui de l'intense exploitation économique des îles, ayant permis à plusieurs insulaires et étrangers de s'enrichir et de posséder un capital bien plus considérable que 25 000 deniers. Ainsi, tout indique l'époque de Trajan comme celle où apparurent les premiers individus susceptibles d'être concernés par cet impôt sur la fortune<sup>57</sup>.

<sup>53</sup> JONES (1974), p. 177 et p. 183. cf. Suétone, *Vie de Vespasien*, 16, 1.

<sup>54</sup> JONES (1974), p. 166 ; SARTRE (1997), p. 43 : jusqu'au règne de Trajan, et contrairement aux impôts relevant de la fiscalité directe, les taxes indirectes, y compris l'impôt sur le vingtième des héritages, étaient encore affermés par des publicains. À partir de Trajan en revanche, le vingtième des héritages passa en régie directe – c'est-à-dire aux administrations provinciales, en la personne du procurateur – tout comme la perception de la plupart des autres impôts indirects, à l'exception des douanes. Les douanes (*portaria*) furent confiées à de riches particuliers (*conductores*) puis, à partir de Marc Aurèle, passèrent elles aussi dans la plupart des provinces au régime de la perception directe. Voir aussi ROUGÉ (1966), p. 441-447.

<sup>55</sup> Sur la *vicesima hereditatium*, voir NICOLET (1976), p. 96 ; JONES (1974), p. 166 ; SARTRE (1997), p. 72.

<sup>56</sup> Voir *infra*, Chapitre XIII. cf. aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 43-47.

<sup>57</sup> Il fallait aussi laisser passer deux générations pour que les héritiers des riches individus ayant reçu la citoyenneté romaine sous les Flaviens soient imposables, ce qui conduit peu ou prou à l'époque de Trajan.

Ces témoignages indiquent que les Cyclades n'étaient aucunement oubliées du fisc romain. L'administration romaine fonctionnait tout à fait lorsqu'il s'agissait de percevoir des impôts et, en définitive, cela lui importait peu que les îles relèvent de l'une ou de l'autre province. Le principal était qu'il y ait une structure, même ponctuelle, permettant de faire entrer l'argent dont Rome avait besoin et de le prendre là où il y en avait.

## 2. IMPÔT PERSONNEL ET IMPÔT FONCIER DANS LES CYCLADES

Outre cette *vicesima hereditatum*, qui ne concernait qu'une minorité d'individus dans les îles, quels types de taxes et d'impôts les Cyclades avaient-elles à verser à l'État romain ? On ne peut extrapoler à partir de la documentation disponible pour la province d'Asie, car Rome n'a jamais cherché à uniformiser les statuts fiscaux entre les provinces, ni même au sein d'une même région administrative ; les taxes étaient parfois différentes d'une cité à l'autre, et leurs montants très divers<sup>58</sup>. Dès le début du Principat, Auguste a néanmoins cherché à mettre en place un système de taxation plus rationnel, sous la forme de deux prélèvements principaux que Rome opérait en Orient<sup>59</sup>. Ils relevaient tous deux de la fiscalité directe : le *tributum soli* et le *tributum capitis*. Du premier, impôt foncier payé sur toute terre pérégrine<sup>60</sup>, nous n'avons aucune trace dans les Cyclades avant la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Le second en revanche, impôt personnel calculé par tête<sup>61</sup>, est mentionné dans deux inscriptions du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., à Ténos et à Andros.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, et en dehors de la *vicesima*, aucun document n'atteste une quelconque taxe dans les Cyclades. Il devait pourtant y avoir, comme partout, des *portaria* (taxes prélevées sur les importations et les exportations), des taxes sur les esclaves, peut-être sur la pêche, sur les mines et les carrières, *etc.*<sup>62</sup>, mais nous ne pouvons en apprécier la teneur dans les îles.

<sup>58</sup> LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 453 ; BRUNT (1981), p. 161 ; SARTRE (1997), p. 68.

<sup>59</sup> JONES (1974), p. 164. Sur le fonctionnement du *fiscus* et les différents impôts prélevés par le pouvoir romain, voir MILLAR, F., « The *Fiscus* in the First Two Centuries », *JRS* 53 (1963), p. 29-42 [= MILLAR (2004), p. 47-72].

<sup>60</sup> Sur le *tributum soli*, voir NEESEN (1980), p. 19-98 ; BRUNT (1981), p. 166-168.

<sup>61</sup> Sur le *tributum capitis*, voir NEESEN (1980), p. 117-134 ; BRUNT (1981), p. 168.

<sup>62</sup> Sur les taxes indirectes en Grèce (province d'Achaïe et de Macédoine), voir LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 455-456 ; sur les *portaria* en Asie, voir JONES (1974), p. 171 ; ROUGÉ (1966), p. 443-447 ; NICOLET (1991), p. 466-470 ; COTTIER, M., « La ferme des douanes en Orient et la *lex portorii Asiae* », in AUBERT, J.-J. (éd.), *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain* (2003), p. 222-224 ; DE LIGT (2004), p. 77.

### a. *Tributum capitis* et fiscalité directe dans les Cyclades

À Ténos, sans doute sous le règne d'Hadrien, une dédicace rappelle les bienfaits de Satyros, fils de Phileinos, envers sa cité<sup>63</sup>. Il créa une fondation dont les revenus devaient servir à la réalisation de diverses évergésies. La plus grosse partie de cette fondation (18 500 deniers) était employée pour couvrir les frais de la capitation (τὸ ἐπικεφάλου) imposée par Rome, pour les hommes, les femmes et les enfants libres<sup>64</sup>. À Andros, sous le règne d'Antonin le Pieux, les citoyens les plus importants de la cité demandèrent au Conseil et à l'Assemblée du peuple l'exemption de ce même *tributum capitis* (l. 10-11 : [ἀτελεῖς εἶ]ναι τοῦ ἐπικεφαλίου)<sup>65</sup>.

Selon J. Larsen, cette capitation aurait été introduite dans les îles par Vespasien, qui l'aurait ajoutée ou différenciée des taxes issues du système fiscal traditionnel de la Grèce<sup>66</sup>. Mais, hormis la création de la *provincia insularum*, peut-être en rapport avec cette réforme fiscale, les preuves manquent pour dater avec précision la mise en place du *tributum capitis* dans les Cyclades. Il s'agit en tout cas d'une nouveauté de l'époque impériale car le *tributum*, à l'époque républicaine, indiquait une taxe levée par une cité sur ses propres citoyens, alors que sous l'Empire, il devint une contribution imposée par le pouvoir impérial<sup>67</sup>.

Astypalaia possédait le statut de *civitas foederata* depuis au moins 105 av. J.-C., et vit ses privilèges renouvelés encore sous Hadrien<sup>68</sup>. Cela n'empêcha pourtant pas l'empereur, la même année (118 ap. J.-C.), de faire référence dans une autre lettre à une contribution (l. 7-8 : τὸ ἐπαγγελτικὸν ἀργύριον) due à Rome par les Astypaléens<sup>69</sup>. L'inscription étant lacunaire, il est difficile d'en comprendre toute la teneur. En outre, les traductions et les interprétations de l'*épageltikon argyriion* ont été très diverses, et l'on ignore encore à quelle réalité renvoie exactement cet « *argent promis* »<sup>70</sup>.

E. Legrand a argué qu'il s'agissait d'un impôt régulier versé annuellement par Astypalaia<sup>71</sup>. J. Larsen l'interprète comme une contribution demandée ou suggérée par les Romains, s'inscrivant dans la continuité d'une taxe levée au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., tandis que D. Magie pense qu'il s'agit d'une promesse faite par les Astypaléens, qui se retrouvent finalement dans l'impossibilité de payer et demandent par

<sup>63</sup> IG XII 5, 946 (App. I, n°15). Sur cette inscription, voir LAUM (1914), n°60 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 455, n. 18 et p. 491, n°25 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 568 ; ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 198, n. 491 ; ÉTIENNE (1990), p. 155 et p. 157-160, n°13 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 186-187 ; MIGEOTTE (1992), p. 294 et p. 297.

<sup>64</sup> IG XII 5, 946 (App. I, n°15), l. 20-22.

<sup>65</sup> IG XII 5, 724 (App. I, n°3). Voir ci-après le commentaire de cette inscription.

<sup>66</sup> LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 455.

<sup>67</sup> NEESEN (1980), p. 25-29 ; BRUNT (1981), p. 161.

<sup>68</sup> IG XII 3, 173 (105 av. J.-C.) : traité avec Rome ; IG XII 3, 175 (App. I, n°4) (118 ap. J.-C.) : lettre d'Hadrien rappelant les privilèges de la cité. Sur ces documents, voir ACCAME (1946), p. 80-90 ; SHERK (1969), p. 94-99, n°16, avec bibliographie antérieure ; MARTÍN (1982), p. 38-39 et p. 43-44, n°2 ; OLIVER (1989), p. 160-161, n°4.

<sup>69</sup> IG XII 3, 176 (App. I, n°5). cf. MARTÍN (1982), p. 50-53, n°6 ; OLIVER (1989), p. 161-162, n°65.

<sup>70</sup> Pour un résumé et les références des diverses interprétations, voir LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 458, n. 22 ; OLIVER (1989), p. 161-162.

<sup>71</sup> LEGRAND, E., « Inscriptions d'Astypalée », BCH 15 (1891), p. 630, n°2.

conséquent une réduction de la somme due<sup>72</sup>. Pour F. Nieto, il s'agirait du paiement de la promesse (*ἐπαγγελία*) d'un concours ou de tout autre type de manifestation culturelle<sup>73</sup>. La plupart cependant, dont Fr. Hiller ou J. Oliver, pensent qu'il s'agissait de l'*aurum coronarium*, l'offre de couronnes d'or à l'empereur, dont on sait que de taxe extraordinaire, elle était peu à peu devenue impôt obligatoire, mais payé irrégulièrement<sup>74</sup>.

Quoi qu'il en soit, cet exemple suggère que les cités bénéficiant d'un statut spécifique (libres, alliées, jouissant de l'immunité), bien que théoriquement exemptées des impôts directs et probablement de certains impôts indirects, devaient tout de même payer des contributions aux Romains<sup>75</sup>, qui ne manquaient pas de puiser partout et sous toutes les formes possibles les ressources dont ils avaient besoin.

Enfin, une dernière pièce a traditionnellement été ajoutée au dossier de la fiscalité romaine dans les Cyclades (**App. I, n°1**)<sup>76</sup>. Il s'agit d'une lettre de Septime Sévère et de Caracalla envoyée de Bretagne, dont le nom du destinataire n'a pas été conservé, mais dont on a supposé qu'il s'agissait de la cité de Minôa, en raison de son lieu de découverte (Katapola, le port de Minôa à Amorgos). D'après la restitution de Fr. Hiller, il serait question d'un *phoros*, dont la signification exacte reste très incertaine<sup>77</sup>. Or, J. Oliver a montré que cette lettre était destinée non aux Minoens, mais aux Samiens, et que la dernière ligne de l'inscription pouvait être restituée différemment<sup>78</sup> : il ne serait alors plus question de tribut (*φόρος*), mais de victoire (*νικήφορος*). Nous avons là deux raisons d'exclure cette inscription de notre présente réflexion.

### **b. Le cadastre de Théra et le *tributum soli***

En ce qui concerne le *tributum soli*, aucun document ne nous prouve son existence dans les Cyclades avant la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ou le début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle apparaissent des cadastres dans les îles (Théra et Astypalaia)<sup>79</sup>. Cela ne veut pas dire que cet impôt était absent de l'Archipel, mais il était sans doute géré d'une autre manière. Personne ne s'est étonné de ce que, alors même que de nombreuses provinces se virent

<sup>72</sup> LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 458, n. 22 ; MAGIE (1950), II, p. 1470, n. 4.

<sup>73</sup> F. Nieto, cité par MARTÍN (1982), p. 53.

<sup>74</sup> Sur l'*aurum coronarium*, voir SARTRE (1997), p. 69-70. Selon LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 314-317, sous la République, une couronne d'or équivalait à environ 1 000 deniers.

<sup>75</sup> Il en va de même à Sparte et à Héraclée (Macédoine). cf. LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 457-459.

<sup>76</sup> IG XII 7, 243 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 458, n. 22 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 16.

<sup>77</sup> IG XII 7, 243, l. 30 : [- -]κη φόρου.

<sup>78</sup> OLIVER (1989), p. 492-495, n°259, l. 30 : [- - -νι]κηφόρου.

<sup>79</sup> Pour la publication de tous les fragments du cadastre de Théra [IG XII 3, 343-349], voir KIOURTZIAN (2000), p. 212-243, avec bibliographie afférente. Pour le cadastre d'Astypalaia, très lacunaire [IG XII 3, 180-182], voir DÉLÉAGE (1945), p. 190-192.

imposer un cens et une cadastration dès l'époque d'Auguste<sup>80</sup>, nous n'en avons aucune trace sous le Haut-Empire dans la province d'Asie. Un tel constat a souvent été mis sur le compte du hasard des découvertes, et on appliqua à l'Asie ce que l'on connaissait de la situation des provinces voisines (Cappadoce, Cilicie, Syrie)<sup>81</sup>. Or, il est possible que la province d'Asie n'ait pas été touchée par le cens ni par la cadastration avant une date tardive, tout simplement par ce que l'on continua d'y appliquer le type de taxation qui prévalait dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. : la dîme<sup>82</sup>. Cet impôt pesait en effet sur la récolte, et non sur le capital rural. On comprendrait alors mieux pourquoi les cadastres ne sont attestés dans les îles et dans les cités d'Asie qu'à partir de la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>83</sup>. Ce ne serait pas dû au hasard de notre documentation, mais à une réforme probablement de Dioclétien qui, en introduisant une nouvelle capitation dans la province d'Asie et dans la province des Îles, astreignit les contribuables à faire une déclaration au fisc romain de leurs éléments imposables, dont on n'avait jusque-là pas eu besoin.

Le cadastre de Théra prouve que l'on entreprit une révision systématique de l'assiette de la fiscalité foncière de l'île. Il en résulta un inventaire foncier gravé sur les blocs de marbre d'une *tholos* à Périssa (port Sud de Théra) (**pl. LXXV, 3**), regroupant par localité l'ensemble des contribuables de l'île. Nombre d'éléments nous font défaut et les inscriptions sont trop lacunaires pour que nous puissions saisir dans tous leurs détails les mécanismes de cette fiscalité à Théra. Néanmoins, je me servirai à plusieurs reprises de ce document, très riche en informations diverses car, bien que de date tardive, il peut constituer un point de repère pour le Haut-Empire. Dans la province d'Asie en effet, la capitation introduite par Dioclétien intégra l'ancienne capitation personnelle qui avait cours au moins depuis le début du Principat<sup>84</sup>. La nouvelle capitation eut comme unité de base une unité de valeur unique qui, sous les noms divers de ζυγόν, de κεφαλή (Astypalaia) ou de κεφαλόζυγον (Théra), permettait d'apprécier tous les éléments de la fortune rurale des îles (terres, vignes, oliviers, bétail,

<sup>80</sup> JONES (1974), p. 165, n. 81 : sous Auguste, la Gaule, la Syrie et la Judée, la Lusitanie ; sous Tibère, la Narbonnaise et la Cappadoce ; sous Trajan, la Dacie.

<sup>81</sup> Voir par exemple JONES (1974), p. 164-165, qui parle de « système uniforme » introduit par Auguste pour le *tributum soli*. Pour expliquer cette absence, plusieurs auteurs ont supposé que l'*épiképhalion* mentionné dans les Cyclades couvrait à la fois le *tributum capitis* et le *tributum soli*. [cf. MAGIE (1950), I, p. 648 et II, p. 1516-1517 ; BURTON (2001), p. 209 ; DMITRIEV (2005), p. 198 ; NIGDELIS, ARVANITAKI (2012), p. 278].

<sup>82</sup> DÉLÉAGE (1945), p. 164. Sur la possible continuité de la dîme dans la province d'Asie à l'époque impériale, voir la fameuse inscription dite *Monumentum Ephesenum*, et NICOLET (1991), p. 465-466, *contra* DE LIGT (2004), p. 81-93.

<sup>83</sup> Voir le corpus très homogène des cadastres égéens (fin III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), concernant uniquement des cités de ces deux provinces dioclétiennes (Lesbos, Chios, Cos, Astypalaia, Théra, Tralles, Mylasa, Magnésie du Méandre, Hypaipa). cf. DÉLÉAGE (1945), p. 164-196 ; KARAYANNOPOULOS, I. E., *Die Finanzwesen der frühbyzantinischen Staates* (1958), p. 43-53 ; ΚΑΡΑΓΙΑΝΝΟΠΟΥΛΟΣ, Ι. Ε., *Χάρτες πρώιμου βηζαντινής περιόδου* (1991), p. 35-36.

<sup>84</sup> DÉLÉAGE (1945), p. 257 ; CHASTAGNOL (1979), p. 129-132.

main-d'œuvre libre, main-d'œuvre servile), d'autant plus importants que l'on se trouvait dans un régime de grande propriété<sup>85</sup>.

### 3. LE POIDS DE LA FISCALITÉ ROMAINE DANS LES ÎLES

D'un point de vue des économies locales, on peut toutefois se demander ce que représentaient ces divers impôts pour les communautés insulaires<sup>86</sup>. Les contributions demandées par les Romains étaient-elles élevées en comparaison des revenus des cités des Cyclades ? Les îles avaient-elles autant de mal que sous la République à s'acquitter de leur tribut ? La documentation à notre disposition ne nous permet pas de répondre avec précision à ces questions, mais nous pouvons tout de même réunir quelques indices révélateurs.

#### a. Des montants modestes

Placé au taux moyen de 8 % ou 9 %, qui était vraisemblablement celui du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le capital offert par Satyros à Ténos (18 500 deniers) pour couvrir les frais de la capitation rapportait entre 1 480 et 1 665 deniers par an<sup>87</sup>. Comme le rappelle R. Étienne, la ponction sur le revenu des Ténioles ne paraît pas très lourde, si l'on compare cette somme aux 3 talents (18 000 drachmes) que prélevait Athènes au V<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>88</sup>. Mais le *tributum capitis* ne représentait qu'une partie des taxes et impôts dus par Ténos à Rome. Il n'en reste pas moins que ce montant, relativement médiocre, cache sans doute le dénuement réel et la petitesse de la communauté insulaire en comparaison d'autres cités de l'Empire. En effet, Héraclée de Salbakè, qui ne comptait pourtant pas parmi les plus grandes cités de Carie, payait une capitation de 2 340 deniers annuels<sup>89</sup>. De même, un passage de Philostrate permet de déduire qu'à l'époque d'Hadrien, le montant du tribut versé à Rome par la province d'Asie avoisinait les 7 millions de drachmes<sup>90</sup>. D'après ce témoignage, qu'il convient d'interpréter avec toutes les précautions requises, les cités d'Asie (500 cités) auraient eu à verser un tribut

<sup>85</sup> Sur la grande propriété et les grands propriétaires terriens dans les îles, voir *infra*, Chapitres XIII et XVI. Voir aussi les remarques de CHASTAGNOL (1979), p. 134.

<sup>86</sup> Sur cette problématique générale, voir MACMULLEN, R., « Tax-Pressure in the Roman Empire », *Latomus* 46 (1987), p. 737-754.

<sup>87</sup> Sur le taux d'intérêt, voir BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 900 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 372-373 : en Asie Mineure et en Grèce, le taux d'intérêt moyen de 12 % au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. fut sans doute abaissé à 8 % ou 9 % sous l'Empire ; p. 491 : en Occident, les taux d'intérêt étaient vraisemblablement plus bas (4 à 6 %).

<sup>88</sup> ÉTIENNE (1990), p. 160.

<sup>89</sup> ROBERT (1954), p. 174, n°27 : la somme de 2 340 deniers a été versée « au titre de l'impôt de capitation des citoyens » dû au fisc impérial (I. 11-12 : ὑπὲρ μὲν τοῦ ἐπ[ικε]φαλίου τῶν πολιτῶν).

<sup>90</sup> Philostrate, *Vie des Sophistes*, II, 1, 548 : Ἐπεὶ δὲ ἐς ἑπτακοσίας μυριάδας ἢ δαπάνη προῦβαιεν ἐπέστελλον τε τῷ αὐτοκράτορι οἱ τὴν Ἀσίαν ἐπιτροπεύοντες, ὥς δεινὸν πεντακοσίων πόλεων φόρον ἐς μιᾶς πόλεως δαπανᾶσθαι κρήνην [...] : *Mais quand la dépense dépassa les sept millions (de drachmes), et que ceux qui gouvernaient l'Asie écrivirent à l'empereur que c'était un scandale que le tribut versé par cinq cents cités soit dépensé pour la fontaine d'une seule [...].* Pour une analyse de ce passage, voir BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 564.

annuel de 14 000 drachmes/deniers en moyenne, si elles avaient toutes été sous un régime fiscal identique. Ce n'était bien évidemment pas le cas, mais ce calcul théorique permet de montrer que Ténos ne versait qu'à peine un huitième du tribut moyen exigé dans d'autres cités, un montant ridicule en comparaison de celui que versaient les plus riches cités d'Asie Mineure<sup>91</sup>.

Ténos n'est pourtant pas la plus petite des îles des Cyclades. Aussi avons-nous là, avec les 150 drachmes dues par Gyaros, des critères objectifs permettant de mesurer la relative insignifiance des îles pour le fisc romain. Ils donnent également des indices sur la pauvreté des communautés insulaires – ou tout du moins de certaines d'entre elles, évitons toute généralisation –, qui ne pouvaient réunir que 100 drachmes ou qui étaient obligées de faire appel à un évergète pour pouvoir faire face à leurs obligations fiscales envers Rome. La constatation est la même à Astypalaia, où la cité fit savoir à l'empereur Hadrien qu'elle manquait de ressources (ἀπορεῖν) et qu'elle se trouvait dans l'impossibilité de payer l'argent promis (οὐ δύνασθαι τελεῖν τὸ ἐπαγγελματικὸν ἀργύριον)<sup>92</sup>.

#### **b. Perception et paiement du tribut : δεκάπρωτοι et magistrats locaux**

Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les îles eurent donc de plus en plus de mal à payer les impôts qu'elles devaient à Rome. Mais la situation des Cyclades n'est pas très différente de celle d'autres îles ou petites cités, elles aussi obligées de faire appel à de riches citoyens pour s'acquitter de leur *phoros*<sup>93</sup>. La perception des impôts, et même leur paiement, devinrent alors des liturgies parmi d'autres. En témoignent l'apparition, à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de *dékaprôtoi* (δεκάπρωτοι) à Amorgos et à Andros (**Tableau 11**). D'après ce que l'on sait des autres cités de l'Empire, la fonction de dékaprôte acquit une importance toute particulière à partir de l'époque de Trajan<sup>94</sup>. Ces « dix premiers » de la cité – ou « vingt premiers » (εἰκοσάπρωτοι) dans certaines cités d'Asie Mineure – garantissaient en effet, sur leur fortune personnelle, la perception et le versement à l'administration provinciale des impôts directs

<sup>91</sup> Nous ne possédons pas d'indices chiffrés à la même époque pour les autres cités de la province d'Asie. En 62 av. J.-C. en revanche, nous savons que le montant des taxes à Tralles s'élevait à 225 000 deniers. cf. Cicéron, *Pro Flacco*, XXXVII, 91 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 564.

<sup>92</sup> IG XII 3, 176 (**App. I, n°5**), l. 7-8.

<sup>93</sup> Pour les références de citoyens prenant en charge le paiement de l'impôt dû aux Romains (Ibiza, Béroia en Macédoine, Héraclée de la Salbakè, Assos, Lykosoura en Arcadie, Xanthos, Stratonicee en Carie, etc.), voir MAGIE (1950), II, p. 860, n. 39 ; ROBERT (1954), p. 174-175, n°67 ; ROBERT (1966), p. 52, n. 3 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 187, n. 119.

<sup>94</sup> Sur la fonction des *dékaprôtoi*, voir JONES (1940), p. 139-140 et n. 86 ; MAGIE (1950), I, p. 648 et II, p. 1516 ; ROSTOVITZEFF (1957<sup>2</sup>), I, p. 390 ; BURTON (2001), p. 207-209 ; FRÖHLICH (2004), p. 522-524 ; DMITRIEV (2005), p. 197-200 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 94, avec indications bibliographiques ; NIGDELIS, ARVANITAKI (2012), p. 276, n. 22 avec bibliographie détaillée. Pour les références littéraires, voir JONES (1974), p. 165-166, n. 83. Sur les dékaprôtes dans les Cyclades, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 57-58, n. 170 et p. 280, n. 359 ; TIVERIOS (1996), p. 73-74 ; NIGDELIS, ARVANITAKI (2012), p. 276, n. 23. cf. aussi *infra*, Chapitre VII.

(*tributa*) demandés à leur cité. De même, ils étaient chargés de combler les déficits fiscaux au nom des personnes décédées dans l'année. Bien que cette nouvelle sorte de liturgie ne soit pas nécessairement la plus ruineuse, ceux qui pouvaient y être astreints ont souvent cherché à y échapper<sup>95</sup>. C'est ce dont témoigne l'inscription d'Andros mentionnant l'ἐπικεφάλιον (**App. I, n°3**)<sup>96</sup>.

Bien que lacunaire, ce décret nous permet tout de même de comprendre que : 1) La requête dont témoigne l'inscription a été fréquemment débattue au Conseil et à l'Assemblée du peuple (l. 5-6). 2) Il s'agit d'une demande d'exemption de la *capitatio* (τὸ ἐπικεφάλιον) pour les bouleutes, les dékaprôtes (?) et d'autres citoyens (l. 6-11). 3) Ces individus ou la cité suggèrent, semble-t-il, de créer un revenu sur le capital provenant de l'exploitation de la terre publique (vente et location), afin de couvrir les impôts demandés par le gouvernement romain à la cité (l. 11-13).

Bien que l'on ignore le montant exact de l'*epiképhalion* dû par Andros au fisc romain, cette demande d'exemption par les citoyens les plus importants de la cité prouve qu'ils cherchaient à se décharger de cette responsabilité financière, soit qu'ils ne fussent pas assez riches et/ou pas assez nombreux, soit qu'ils ne veuillent tout simplement pas payer<sup>97</sup>. La première hypothèse est celle qui a été unanimement admise, les historiens faisant de ce décret l'indice par excellence du dénuement des cités et de l'appauvrissement des notables. C'est tout à fait probable. Néanmoins, le fait que la requête ait été portée plusieurs fois devant le Conseil et l'Assemblée du peuple pourrait être un indice allant dans le sens de la seconde hypothèse. La cité, qui avait instamment besoin de ces garants financiers pour s'assurer le versement du tribut romain, pensait probablement que les riches citoyens en question étaient en mesure de payer ; les bouleutes et les dékaprôtes en revanche, estimaient sans doute qu'ils ne devaient pas être les seuls à payer et que l'on pouvait partager l'impôt entre tous les citoyens. Andros, l'une des îles des Cyclades les plus fertiles, avait des capacités agricoles certaines, comme le prouve aussi la proposition de créer un revenu sur le capital provenant de l'exploitation des terres. Si la cité d'Andros était vraiment dans la détresse financière, elle

<sup>95</sup> SARTRE (1997), p. 73 ; BURTON (2001), p. 209.

<sup>96</sup> IG XII 5, 724, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°6. Sur cette inscription, voir ROBERT (1954), p. 175, n. 6 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 455, n. 18 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 568 ; ÉTIENNE (1990), p. 155 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 275-278 et p. 295-296, n. 437 ; TIVERIOS (1996), p. 74-77 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 92-94, n°43 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 62-63 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ, ARVANITAKI (2012), p. 278, n. 33.

<sup>97</sup> À partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les riches citoyens cherchèrent de plus en plus à échapper aux magistratures et aux liturgies de leur cité. Voir par exemple Dion de Pruse qui refusa d'être *archiéreus* à Smyrne (147 ap. J.-C.), *logistès* (151 ap. J.-C.) et *eirénarque* (152 ap. J.-C.), prétextant que sa fortune ne lui permettait pas de faire face à de telles obligations [SARTRE (1997), p. 128-129] ; ou encore le *nummularius* de Thèbes mis en scène par Apulée, qui invoquait la pauvreté et s'habillait en guenilles pour échapper aux *munera* [Apulée, *Métamorphoses*, IV, 9].

aurait pu demander une réduction de l'impôt directement à l'empereur ou au proconsul, comme le firent les habitants de Gyarus. La volonté des riches citoyens présentant ce décret était donc peut-être tout simplement d'alléger leurs obligations financières, sans que l'on puisse pour autant interpréter leur situation, ni celle de l'île, comme alarmantes.

Le véritable problème que cache ce décret était celui de définir, au sein de chaque cité, qui devait payer le tribut aux Romains. Les cités étaient en effet chargées de la perception de l'impôt sur leur propre territoire et répartissaient à leur guise entre leurs citoyens le montant global du tribut<sup>98</sup>. Les plus riches citoyens étaient responsables du versement de l'ἐπικεφάλιον, car ils étaient garants non pas seulement sur leur fortune, mais probablement aussi sur leurs terres, la plupart des riches insulaires étant de grands propriétaires terriens.

D'autres documents dans les Cyclades attestent le fait que l'individu était redevable à sa cité, et que la cité était redevable au gouvernement romain<sup>99</sup>. Normalement, la collecte des taxes à l'intérieur du territoire d'une cité revenait aux magistrats locaux. Nous en avons la preuve à Théra, où il est rappelé que T. Flavius Kleitosthénès fut *praktôr* (πράκτωρ), c'est-à-dire percepteur d'impôts<sup>100</sup>. Cette fonction consistait à réunir le *phoros* dû à l'administration provinciale. Selon P. Nigdelis, il n'est pas exclu que le titulaire de cette fonction eût également, tout comme les dékaprôtes, une responsabilité personnelle sur le versement de cet impôt<sup>101</sup>.

Ces diverses inscriptions montrent en tout cas que les îles avaient du mal à payer leurs impôts au trésor romain, et ce même au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., siècle pourtant le plus florissant dans les Cyclades sous le Haut-Empire. La création du système des dékaprôtes montre que l'argent rentrait mal à Rome. Comme le rappelle M. Sartre, quelle que fût l'efficacité de cette procédure nouvelle du point de vue du fisc impérial, elle risquait « d'épuiser financièrement les plus riches, ou les moins pauvres, ou ceux qui étaient restés, en un mot ceux qui, au même moment, supportaient la charge de plus en plus lourde des *munera* civiques »<sup>102</sup>. Par conséquent, ils cherchèrent à opprimer les contribuables ou à trouver d'autres solutions qui leur évitaient « d'en être de leur poche ».

<sup>98</sup> SARTRE (1997), p. 72.

<sup>99</sup> BRUNT (1981), p. 168.

<sup>100</sup> *JG XII* 3, 326 (App. I, n°18), l. 14.

<sup>101</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 95.

<sup>102</sup> SARTRE (1997), p. 74. Voir aussi *infra*, Chapitre XIII.

---

## CHAPITRE IV

### LA DRACHME AU TEMPS DU DENIER

#### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES « IMPÉRIALES GRECQUES » DES CYCLADES

---

Les Cyclades ne furent jamais intégrées dans une unité fiscale bien définie, mais le système mis en place par Rome fonctionnait néanmoins : les îles et leurs habitants étaient imposés et taxés selon leur niveau de richesse et leur statut ; de l'argent provenant des Cyclades rentrait dans les caisses du fisc romain. Il en va exactement de même pour la monnaie, qui ne connut jamais un système unifié en Orient. Les « impériales grecques »<sup>1</sup> – monnaies d'argent et de bronze provinciales et civiques – circulaient en même temps que les *aurei*, les deniers impériaux et les fractions de bronze du denier. Le système mis en place par Auguste – trouvant ses origines dans l'afflux en Orient de monnaies romaines à la fin de la République – fonctionna néanmoins car il établit le denier comme monnaie de référence : les monnaies impériales romaines pouvaient alors être échangées contre les divers monnayages provinciaux et civiques, héritiers directs des monnayages indépendants du monde hellénistique<sup>2</sup>.

D'ordinaire, on n'accorde aucun rôle économique à ces « impériales grecques ». Elles sont généralement considérées seulement comme un moyen de propagande et de glorification pour les cités, qui frappèrent monnaie à l'occasion d'une fête, d'une visite impériale ou d'un événement exceptionnel<sup>3</sup>. Si l'on ne peut bien évidemment pas exclure le rôle de « publicité » et de propagande joué par les émissions civiques, en particulier à travers les symboles qu'elles arboraient, la réalité était bien plus complexe et en général liée à des besoins d'ordre économique. C'est ce que qu'il est possible de montrer à travers l'étude des bronzes des Cyclades. Bien que frappées en nombre relativement modeste, selon une fréquence et un rythme propres à chaque île (**Tableau 02**), les « impériales grecques » de l'Archipel sont souvent à mettre en rapport avec des dépenses faites par les élites insulaires et avec les taxes

---

<sup>1</sup> Sur l'utilisation de cette terminologie dans la présente thèse, préférée à celle de « provinciales romaines », voir **App. II, avant-propos**.

<sup>2</sup> HARL (1997), p. 223.

<sup>3</sup> SARTRE (1997), p. 82 : « la décision d'émettre ne paraît avoir aucun rapport avec les nécessités de l'économie ». Voir en revanche HOWGEGO (1985), p. 83 : « The most obvious function of the coinage was to provide small change for the eastern provinces in the absence of regular imperial issues ».

demandées par Rome. Ce monnayage prouve que les îles étaient totalement intégrées dans le système économique de l'Empire et qu'elles n'en étaient absolument pas en marge.

Par ailleurs, les dévaluations ou les réformes concernant le denier à Rome avaient obligatoirement des répercussions sur toutes les monnaies de l'Empire. Ces conséquences sont souvent difficiles à percevoir, pour nous Modernes, dans les monnayages civiques des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Or – et cela n'a jamais été souligné par les chercheurs – certaines îles des Cyclades offrent un remarquable champ d'observation pour l'étude des systèmes d'équivalences mis en place sous l'Empire entre les différentes monnaies en circulation<sup>4</sup>. Cela prouve que les « impériales grecques » n'étaient pas de simples jetons de bronze émis de manière totalement anarchique à de simples fins de propagande, mais qu'il s'agissait de frappes totalement contrôlées par les autorités romaines, qui avaient fixé des taux de change et de conversion.

Les études de cas que je présente ici n'épuisent en aucun cas tout ce qu'il est possible de tirer de la richesse du matériel à notre disposition. Je propose néanmoins une approche renouvelée et des perspectives nouvelles pour l'analyse de ce type de monnayage. Une étude numismatique exhaustive des « impériales grecques » des Cyclades reste toutefois à faire (iconographie, métrologie, étude de coins, *etc.*).

## A. LE RÔLE ÉCONOMIQUE DES « IMPÉRIALES GRECQUES » DES CYCLADES : ENTRE FISCALITÉ ROMAINE ET ÉVERGÉSIES LOCALES

### 1. CARACTÉRISTIQUES DU MONNAYAGE IMPÉRIAL DES CYCLADES

Dans les îles, les émissions d'« impériales grecques », uniquement en bronze, furent discontinues et sporadiques (**Tableau 02**). Toutefois, il s'agit là d'un phénomène commun à toutes les cités des provinces orientales où, comme le rappellent les auteurs du *Roman Provincial Coinage*, le mode d'émission était chronologiquement et géographiquement énigmatique et anarchique<sup>5</sup>. La production de monnaie était totalement irrégulière et souvent difficile à lier à des événements historiques connus. Notons dès lors la situation particulière des îles d'Andros, de Mélos et de Syros qui, chacune à leur manière – par l'intermédiaire de contremarques impériales, au moyen d'un monnayage varié et contenant de nombreuses

<sup>4</sup> Les monnaies impériales des Cyclades n'avaient jamais fait jusqu'à présent l'objet d'un catalogue exhaustif, et une grande partie du matériel est encore inédit. Cela explique sans doute qu'elles soient peu mentionnées dans les études numismatiques. Je renouvelle ici tous mes remerciements à M. Michel Amandry, directeur du Cabinet des Médailles de Paris (BnF), pour m'avoir autorisée à consulter le manuscrit inédit de S. Boutin, qui m'a beaucoup aidée dans ce travail. Voir mes remarques dans **App. II, avant-propos**.

<sup>5</sup> *RPC I*, p. 16. Voir aussi BUTCHER (1988), p. 18 : « production was the exception, non-production the norm ».

« pseudo-autonomes »<sup>6</sup> ou au contraire d'un monnayage aux effigies impériales presque standardisé – s'écartèrent de ce schéma général et frappèrent monnaie de manière quasi continue, au moins depuis la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. et jusqu'au règne de Septime Sévère. Une telle situation est loin d'être ordinaire puisque Rome, bien que respectant le privilège régalien des cités de frapper monnaie, leur faisait supporter tout le coût des émissions. Ainsi, malgré cette charge financière et la relative pauvreté traditionnellement attribuée aux Cyclades à cette époque, certaines îles ont trouvé le moyen de frapper régulièrement monnaie, en quantité parfois très importante comme le prouve l'exemple de Mélos [n°63-97] (pl. XV-XVII).

Les monnaies civiques, bien que frappées sporadiquement et en relativement petit nombre, satisfaisaient au quotidien les besoins des insulaires, car elles circulaient pendant longtemps et dans un périmètre très restreint<sup>7</sup>. Cette longévité de l'utilisation des bronzes civiques est bien illustrée par le monnayage d'Andros, qui fit un usage abondant des contremarques. Tout le stock monétaire frappé au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., voire au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et encore en circulation, fut réinvesti à l'époque de Trajan : on contremarqua les monnaies d'un buste de Trajan accompagné de la légende TPAI-ANOC [n°19, 20, 21 (?)]. Sous le règne de Commode, tous les bronzes frappés sous Hadrien, Antonin le Pieux, Marc Aurèle et Lucius Verus furent systématiquement contremarqués d'un buste de Commode, parfois accompagné de la légende KOMOΔOC [n°22, 23, 26-30]. La durée de vie de ces monnaies était ainsi prolongée, tout en évitant à la cité les dépenses liées à de nouvelles frappes<sup>8</sup>.

Du point de vue de l'iconographie, le monnayage d'époque impériale des Cyclades resta assez fidèle à ses thèmes archaïques<sup>9</sup>. Les mêmes divinités tutélaires, héros mythiques, emblèmes ou symboles apparaissent au revers des monnaies, ou au droit dans le cas des « pseudo-autonomes » : Dionysos à Andros et à Naxos, Homère à Ios, abeille à Kéos, pomme et Athéna à Mélos, Kabires et Isis à Syros, Poséidon à Ténos et Apollon à Théra. Toutefois, dans certaines îles, ces thèmes furent traités de manière nouvelle, « à la mode impériale », avec une importance toute particulière accordée aux représentations de statues archaïques et archaïsantes : Apollon *Karneios* – dieu d'origine dorienne honoré dès l'époque archaïque à Théra, et figurant en buste au droit de nombreuses monnaies de l'île jusqu'à l'époque hellénistique – passa au revers à l'époque impériale, sous la forme d'une statue archaïque

<sup>6</sup> Les monnaies regroupées sous ce terme générique sont des monnaies frappées par les cités à l'époque impériale, mais qui ne portent de portrait impérial ni au droit ni au revers. Ici et dans le catalogue, j'ai conservé l'expression, consacrée par la tradition, de monnaies « pseudo-autonomes » (parfois aussi nommées « quasi-autonomes »), bien qu'elles n'aient d'autonomes que le nom, faute d'autre expression adéquate. cf. JOHNSTON (1985) ; BUTCHER (1988), p. 25-31.

<sup>7</sup> Voir aussi les remarques de HARL (1997), p. 225 et p. 227.

<sup>8</sup> HOWGEGO (1985), p. 84, et sur Andros, p. 116, n°60-62.

<sup>9</sup> Voir sur ce point MARTIN (1995), p. 11.

[n°173-179] (pl. XXII) ; au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'*Héra de Samos* et l'*Artémis d'Éphèse* furent représentées sur les monnaies des cités d'Amorgos [n°5, 7, 9, 10] (pl. XI), tandis que l'Athéna *Chalkioikos* de Gitiadas figura sur les monnaies de Mélos du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. [n°68-70, 73, 74, 78]<sup>10</sup>. Un thème nouveau apparut à Mélos, très répandu dans les cités d'Asie Mineure au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., celui de la personnification des corps civiques et administratifs de la cité : la *Boulè*, généralement représentée sous les traits d'une jeune femme voilée, et le *Dèmos*, sous les traits d'un jeune homme barbu [n°70, 76, 77, 82, 89] (pl. XV-XVII).

Globalement, en Orient, le nombre d'émissions a augmenté avec le temps : quelques rares monnaies furent émises surtout sous Auguste et Néron pour le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., tandis que les monnayages civiques à l'iconographie variée et foisonnante se multiplièrent au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., avec un nombre de frappes qui cumula sous le règne de Septime Sévère<sup>11</sup>. Cette tendance se vérifie entièrement dans les Cyclades, où les émissions les plus nombreuses eurent lieu sous les Antonins et les Sévères (jusqu'à Caracalla), avec un « pic » sous le règne de Septime Sévère (**Tableau 02**). Quelles sont les raisons qui ont pu pousser les îles à frapper monnaie à ce moment-là ? S'agit-il d'un simple phénomène « de mode » ou des facteurs économiques plus essentiels furent-ils à l'origine de ces émissions ?

## 2. LE RÔLE DE LA FISCALITÉ ROMAINE

Il est à penser que les émissions de bronzes locaux sont parfois à mettre en rapport avec le système fiscal imposé par Rome<sup>12</sup>. En Occident comme en Orient, les provinciaux avaient à s'acquitter des impôts romains dont le montant était exclusivement libellé en deniers<sup>13</sup>. Le fisc impérial n'encaissait jamais de monnaies grecques, et pourtant, plusieurs documents prouvent que certains impôts étaient collectés auprès des populations en monnaies de bronze locales<sup>14</sup>. Ce sont les cités et leurs magistrats qui se chargeaient par la suite de les changer en deniers auprès des banquiers et des changeurs.

Revenons sur les monnaies de Kéos et de Mykonos frappées à l'effigie d'Auguste [n°57 et n°103], dont j'ai ci-avant noté la singularité au sein des Cyclades<sup>15</sup>. L'émission de Kéos, non connue de M. Grant lorsqu'il rédigea son ouvrage, est en tout point comparable à la petite série qu'il distingue comme « *strangely limited to three little island-towns, all of which*

<sup>10</sup> Sur l'iconographie des monnaies de Mélos et son interprétation, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître).

<sup>11</sup> BUTCHER (1988), p. 19.

<sup>12</sup> HARL (1997), p. 225.

<sup>13</sup> SARTRE (1997), p. 86.

<sup>14</sup> HARL (1997), p. 226-227.

<sup>15</sup> Voir *supra*, Chapitre II.

represent Augustus with the same legend [*i.e.* ΣΕΒΑΣΤΟΣ] – and never again portray a *princeps* »<sup>16</sup>. Ces trois îles sont Mykonos, Imbros et Péparèthos, les deux dernières se trouvant exactement dans la même situation politique que Kéos. Les monnaies sont toutes de type, de taille et de poids équivalents. Comment dès lors interpréter ces émissions, alors qu’Athènes elle-même n’a jamais frappé de monnaies à l’effigie du premier empereur<sup>17</sup> ? Contrairement à ce qu’a affirmé P. Graindor, ces émissions ne permettent pas de conclure à une « autonomie » politique des îles momentanément retrouvée<sup>18</sup>. Il n’est certes pas exclu que ces émissions fussent simplement commémoratives, puisque Kéos fut l’une des premières îles à avoir élevé des statues en l’honneur d’Octave-Auguste, à l’associer au temple d’Apollon et à lui construire un *Kaisareion*<sup>19</sup>. Mais l’étude de M. Grant montre que le phénomène est plus général : les quelques émissions faites sous Auguste à travers l’Empire sont souvent le fait de cités stipendiaires et sont toujours liées à la mise en place d’un statut politique nouveau touchant les cités en question. En ce qui concerne plus précisément les îles, M. Grant conclut que ces monnaies devaient sans doute « commémorer une *constitutio* de ces îles-cités et une révision générale de l’“Empire” athénien, entreprise par Auguste durant sa visite à Athènes, en 20 av. J.-C. »<sup>20</sup>. Cette explication n’est pourtant pas suffisante et, derrière ces émissions augustéennes, se cache un problème purement fiscal et financier. En effet, deux hypothèses – non exclusives l’une de l’autre – peuvent être suggérées pour expliquer ces frappes extraordinaires dans les quatre îles concernées :

1) En dehors de tout problème de taxe ou d’impôt, la frappe de monnaies civiques fut peut-être un droit accordé aux îles par Auguste pour qu’elles aient quelques fonds propres, afin d’être en mesure de répondre aux nécessités liées au taux de change entre le ratio d’argent et le ratio de bronze<sup>21</sup> ;

2) Imbros, Ikos, Skiathos, Péparèthos, Skyros, Lemnos, Kéos, Délos (et Mykonos ?) furent rattachées au territoire de l’Attique soit à partir de la victoire romaine sur Persée, soit à partir de l’époque de Marc Antoine. Bien que sous domination athénienne, il n’est pas sûr que les impôts et taxes aient été prélevés dans ces îles par les Athéniens. En effet, Vitruve rappelle qu’à Lemnos, les Athéniens ont obtenu le droit de lever à leur profit les taxes et impôts

<sup>16</sup> GRANT (1969), p. 354.

<sup>17</sup> Voir KROLL (1993).

<sup>18</sup> GRAINDOR (1927), p. 4 et p. 8.

<sup>19</sup> Voir *infra*, Chapitre V.

<sup>20</sup> GRANT (1969), p. 352 (ma traduction).

<sup>21</sup> Sur ce ratio et ses conséquences sur le monnayage de bronze, voir ci-après.

(*vectigalia*) normalement dus à Rome<sup>22</sup>. Pour que, dans son énumération des ressources naturelles tirées des régions de l'Empire, Vitruve ait éprouvé le besoin de préciser une telle situation – sous-entendu : Lemnos a de la rubrique, mais cela ne rapporte rien à Rome –, c'est qu'elle devait être quelque peu exceptionnelle. Nous ignorons à partir de quand ce droit fut accordé aux Athéniens, ni s'ils jouissaient du même privilège sur leurs autres possessions insulaires. Il est possible que Kéos et Mykonos, sous le règne d'Auguste, n'aient pas connu ce même régime, et qu'elles aient été dans l'obligation de payer un tribut à Rome. Il fallait alors une grande quantité de bronzes pour que les autorités des cités puissent les changer en monnaies d'argent, demandées par les Romains. Athènes à cette époque ne frappait plus monnaie et pouvait donc difficilement répondre à la demande des îles ; les as romains n'étaient sans doute pas encore assez nombreux à circuler dans ces petites îles ; Kéos et Mykonos, qui avaient encore frappé monnaie durant le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. [n°47-55 et n°98] ne possédaient plus un stock suffisant de monnaies de bronze ; les émissions augustéennes, dont la quantité ne semble pas avoir été importante, visaient probablement à renflouer ou compléter ce stock. Cette « cause commune » (le paiement du tribut), pourrait expliquer le fait qu'à Kéos, l'émission fut faite par la *koinon* des Kéens [n°57], et non par les deux cités de l'île séparément (Ioulis et Karthaia), comme c'était encore le cas au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>23</sup>.

Pourquoi ces îles ne frappèrent plus du tout monnaie par la suite<sup>24</sup> ? C'est ce que l'on peine à expliquer. Leur statut fiscal vis-à-vis de Rome ou d'Athènes changea-t-il ? Les monnaies romaines ou athéniennes en circulation sur les îles furent-elles suffisantes pour répondre à leurs besoins ? En l'état actuel, notre documentation est trop ténue pour répondre à ces questions.

Prenons un autre exemple. Alors que la cité d'Andros se contenta de contremarquer ses monnaies plus anciennes encore à l'époque de Trajan et de faire une seule émission à l'effigie d'Hadrien [n°22], elle frappa monnaie selon quatre modules différents sous Antonin le Pieux [n°23-26] (pl. XII). Cette reprise des frappes monétaires dans l'île n'a rien d'exceptionnel, puisque l'on observe le même phénomène dans un grand nombre de cités en Orient à partir du règne de cet empereur. Au sein des Cyclades, Andros se distingue néanmoins de ses voisines par la diversité des modules frappés. En effet, hormis Syros, les

<sup>22</sup> Vitruve, *De architectura*, VII, 7, 2 : *non minus etiam Lemno, cuius insulae vectigalia Atheniensibus senatus populusque Romanus concessit fruenda* : [on trouve de la rubrique] aussi à Lemnos, île dont les revenus ont été laissés à la jouissance des Athéniens par le Sénat et le peuple romain.

<sup>23</sup> Sur le *koinon* des Kéiens au IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. av. J.-C., voir PAPAGEORGIAIDOU-BANIS (1997), p. 42-49.

<sup>24</sup> Seule Péparèthos/Skopélos frappa des monnaies de bronze sous le règne de Commode. cf. GRAINDOR (1927), p. 8. La cité de Ioulis à Kéos frappa peut-être monnaie sous Septime Sévère [n°56], mais l'existence d'une seule monnaie représentant cette émission, seulement mentionnée par S. Boutin, me semble très douteuse.

autres îles se contentèrent à cette époque d'une seule ou de deux émissions (**Tableau 02**). Or, l'époque d'Antonin le Pieux est à Andros celle de l'inscription concernant la *capitatio* imposée par Rome, qui laisse penser que le montant de l'impôt était relativement élevé, puisque les riches citoyens cherchèrent à s'y soustraire. Dès lors, il est probable que les frappes de bronze locales soient à mettre en rapport avec le paiement du tribut. Comme je le démontrerai, ces quatre modules permettaient une conversion plus facile de la drachme au denier, essentielle pour le paiement des taxes.

### 3. LE RÔLE DES ÉVERGÈTES ET DES DÉPENSES SOMPTUAIRES

Les « impériales grecques » des Cyclades, comme tous les monnayages civiques des petites cités, n'étaient pas destinées à circuler bien loin en dehors des îles ; les émissions de bronze n'étaient que des réponses à des besoins économiques certes locaux, mais besoins économiques tout de même. J'ai déjà évoqué des frappes de ce type, répondant à une nécessité conjoncturelle locale, à travers l'exemple des monnaies de bronze portant le nom de Triarius, frappées à Athènes et à l'usage de Délos. Elles n'étaient pas – ou pas seulement – destinées à mettre l'action de Triarius en avant, mais à payer les soldats enrôlés dans la construction du mur. D'autres nécessités conjoncturelles ou exceptionnelles étaient liées aux dépenses des évergètes pour la construction d'édifices dans les îles, ou pour d'autres types de bienfaits, qui stimulèrent la frappe de bronzes locaux. La meilleure illustration de ce phénomène nous est donnée par la documentation de Syros, qui permet de démontrer le lien existant entre les dons d'argent fait par des évergètes – dont nous connaissons l'existence grâce à plusieurs inscriptions – et le monnayage de l'île<sup>25</sup>. Je reviendrai en détail sur cet exemple.

La cité de Théra, pourtant très dynamique sous l'Empire, n'émit de monnaies que sous le règne conjoint de Lucius Verus et de Marc Aurèle. Ce monnayage se distingue par le nombre et la variété des émissions (au moins sept), ainsi que par le grand module des monnaies frappées (28-30 mm ; 15 g) [n°173-179] (pl. XXII). Aucune source ne nous renseigne sur le passage éventuel des empereurs sur l'île, ni sur une fête ou un concours donnés en leur honneur, qui pourraient justifier, selon l'interprétation traditionnelle, la frappe de ces monnaies. Ces interprétations ne sont pas à exclure, mais ces années correspondent à celles des immenses travaux d'embellissement et de restauration entrepris sur l'agora de la cité (*Kaisareion*, *Basilikè Stoa*, temple de *Tychè*), ainsi que dans les deux ports de l'île

<sup>25</sup> Sur le lien entre les distributions publiques d'argent et la frappe de monnaies, voir MILLAR, F., « Les congénaires à Rome et la monnaie », in GIOVANNINI, A. (éd.), *Nourrir la plèbe : actes du colloque en hommage à Denis van Berchem (Genève, 28-29 septembre 1989)* (1991), p. 143-159 [= MILLAR (2004), « Cash Distributions in Rome and Imperial Minting », p. 89-104].

(construction de bains et d'une palestra)<sup>26</sup>. Tous ces travaux furent financés par un seul et même citoyen, T. Flavius Kleitosthénès Claudianus (**pl. LVII, stemma 9**) ; leur montant devait s'élever à plusieurs dizaines de milliers de deniers<sup>27</sup>. Cet afflux massif de monnaies d'argent nécessitait une conversion en monnaies de bronze afin de payer les ouvriers et toutes les dépenses nécessaires à ces travaux. Les as romains et leurs autres fractions, qui circulaient à Théra et suffisaient sans doute à satisfaire les besoins économiques de l'île jusqu'à cette époque, n'étaient vraisemblablement plus assez nombreux pour permettre aux banquiers de l'île d'échanger les monnaies d'argent (drachmes ou deniers) en monnaies de bronze. Il fallut donc frapper des bronzes locaux afin de couvrir la somme offerte par Kleitosthénès et en permettre l'utilisation au quotidien dans l'île.

Il en va probablement de même à Andros, où quatre modules différents furent frappés également sous le règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Verus [**n°27-30**]. C'est à cette époque que fut construit le *makellos* de la cité, et qu'est attesté pour la première fois sur l'île un *logistès*, justement en charge de la surveillance des finances de la cité<sup>28</sup>. Il n'est pas impossible non plus que, dans ces deux îles, ces frappes nombreuses et variées, émises sur une très courte période (161-169 ap. J.-C.), soient également liées aux réquisitions faites par les empereurs au moment des guerres parthiques. On sait en effet que de nombreuses cités d'Orient furent mises à contribution à partir de 162 ap. J.-C., en ayant l'obligation de fournir des soldats ou du blé pour l'armée<sup>29</sup>. Or, Andros et Théra étaient deux îles fertiles, où les céréales (blé ou orge ?) étaient cultivées.

Enfin, la documentation archéologique de Ténos permet de prouver le rôle moteur, dans la frappe des bronzes locaux, à la fois du tribut romain et des dons des évergètes. En effet, l'île de Poséidon ne frappa monnaie, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., que sous le règne d'Hadrien (et peut-être sous celui d'Antonin le Pieux) [**n°168-169**] (**pl. XXI**). Cette époque correspond à celle de l'activité de l'évergète Satyros et de sa sœur Malthakè. Ils mirent à la disposition de la cité une somme de plus de 44 500 deniers, dont 18 500 deniers, nous l'avons vu, étaient destinés au paiement de la *capitatio*<sup>30</sup>. Les revenus annuels liés à cette donation s'élevaient donc à plus de 4 000 deniers<sup>31</sup>, qu'il fallait convertir en monnaies de bronze pour payer les fournitures nécessaires au chauffage des thermes et la nourriture distribuée aux citoyens, ce à

<sup>26</sup> Voir *infra*, Chapitre VII. La promesse publique et le décret concernant ces travaux furent faits en 149-150 ap. J.-C., mais les travaux furent achevés en 160/161 ap. J.-C.

<sup>27</sup> HARL (1997), p. 228 : d'après les inscriptions, on peut déduire que les contributions pour la construction d'édifices importants correspondaient à des montants de 25 000 à 150 000 deniers.

<sup>28</sup> Sur le *makellos* d'Andros, voir *infra*, Chapitre VII ; sur la fonction de *logistès*, voir *infra*, Chapitre XII.

<sup>29</sup> SARTRE (1997), p. 40-42.

<sup>30</sup> Voir en particulier *IG XII 5, 946* (**App. I, n°15**) et *IG XII 5, 947*.

<sup>31</sup> Calcul fait sur la base d'un taux d'intérêt à 9 %.

quoi devait servir une partie de la fondation. Surtout, la fondation de Satyros prévoyait la distribution d'un denier à chaque citoyen libre. Afin de pouvoir utiliser cet argent sur le marché local, au quotidien, les Ténioles devaient donc se rendre chez un changeur ou un banquier pour convertir ce denier en monnaies de bronze. En effet, qui plus est dans une petite cité, les divers achats quotidiens devaient se faire presque exclusivement en fractions du bronze<sup>32</sup>. Sur la base de calculs purement théoriques et pour s'en tenir à la simple conversion en as, si tous les citoyens décidaient d'aller changer leur denier en monnaies de bronze au moment où ils le recevaient, il fallait que la cité dispose d'une réserve de 25 000 à 30 000 as/*assaria*<sup>33</sup>, ce qui est considérable. Là encore, les as et sesterces romains en circulation à Ténos ne devaient pas suffire à couvrir cet afflux massif d'argent, et la cité dut battre sa propre monnaie. Dans le cas de l'île de Poséidon, nous aurions pu nous en tenir à l'interprétation traditionnelle consistant à voir dans le monnayage de l'île le reflet d'une glorification civique à l'occasion de fêtes locales – en l'occurrence, la fête de *Bouthysia*, la fête de la *Katastéphanôsis* et celle du dix-huitième jour, à l'occasion desquelles se déroulaient banquets et distributions de nourriture<sup>34</sup>. La réalité est en fait plus complexe, et derrière ces frappes locales se cachaient des enjeux économiques.

Peut-être pouvons-nous aller encore plus loin. Évergésies, dons, bienfaits envers ses concitoyens qui rapportent à Satyros gloire et honneurs, certes ; mais, derrière cette façade, n'en va-t-il pas de son propre intérêt ? Satyros est probablement le descendant d'une famille de banquiers qui aurait exercé cette activité au moins depuis la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (**pl. LIX, stemma 12**)<sup>35</sup>. Il pourrait avoir continué dans cette branche, ce qui expliquerait sa richesse exceptionnelle, surtout en comparaison de celle des autres citoyens de l'île. Si tel était bien le cas, ses dons pouvaient alors lui rapporter de l'argent. En effet, les Ténioles étaient obligés d'aller chez lui pour échanger leur monnaie d'argent (1 denier) en monnaies de bronze. Or, pour ce change, il y avait un agio d'un as par denier, ce qui rapportait en définitive à Satyros une somme non négligeable<sup>36</sup>. Lui-même récupérait peut-être aussi les intérêts de sa propre fondation, avec de nouveau un gain d'argent lors du passage du ratio de bronze au ratio

<sup>32</sup> Voir la lettre d'Hadrien aux Athéniens, règlementant la vente de poisson au Pirée (ca. 124-125 ap. J.-C.) : seules les monnaies de bronze pourront être utilisées sur l'agora [IG II<sup>2</sup> 1103 = SEG 21, 502]. Sur cette inscription, voir DAY, J., *An Economic History of Athens under Roman Domination* (1942), p. 192-195 ; PLECKET, H. W., *Epigraphica. Texts on the Economic History of the Greek World*, vol. 1 (1964), n°16. Sur l'usage des monnaies en bronze dans la vie courante, voir aussi JONES (1974), p. 192.

<sup>33</sup> Calculs fait sur la base d'un ratio de 1/16 et de 1/18, pour une population théorique de 1 665 citoyens. Sur ce ratio, voir ci-après ; sur la population de Ténos, voir *infra*, Chapitre XI.

<sup>34</sup> IG XII 5, 946 (**App. I, n°15**), l. 7 et l. 11-12.

<sup>35</sup> Sur cette famille, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>36</sup> Sur cet agio, voir *infra*.

d'argent. Il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais elle est séduisante. Cela expliquerait entre autres pourquoi Satyros était en mesure d'intervenir sur les prix lors de l'achat du blé – il était bien au courant des prix et des taux – et le fait qu'il sût exactement le montant de la capitation demandée à Ténos.

Quoi qu'il en soit, les taxes et impôts dus à Rome, les dépenses liées à des projets architecturaux ou à des évergésies, mais aussi les échanges commerciaux quotidiens, ont stimulé les activités des banquiers et des changeurs dans les îles, et donc la frappe et la circulation des « impériales grecques », du moins à une échelle locale. Pour que le système fonctionne à l'échelle de l'Empire, il fallut que les cités opèrent une transition et passent d'une monnaie de bronze basée sur l'obole et le chalque, à une monnaie basée sur l'*assarion*, la version hellénisée de l'*as* romain<sup>37</sup>. Le monnayage des îles nous offre une parfaite illustration de cette évolution.

## B. ENTRE DRACHME ET DENIER : DES ÎLES TOTALEMENT INTÉGRÉES DANS LE SYSTÈME MONÉTAIRE ROMAIN

« a broadly convincing picture of the Romanization of the systems of silver and bronze denominations emerges »  
HOWGEGO (1985), p. 5

### 1. L'ADOPTION PRÉCOCE D'UN SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES À MÉLOS

#### a. *Drachmè leptou et assaria*

D'un point de vue strictement financier et monétaire, les « impériales grecques » frappées à Mélos illustrent la singularité de l'île au sein des Cyclades. Le monnayage mélien offre en effet aux numismates un remarquable champ d'étude, car l'île fait partie de ces rares cités qui, très tôt sous l'Empire, firent inscrire des marques de dénominations sur leurs monnaies. Cette caractéristique n'a, à mon sens, pas été suffisamment étudiée ni exploitée par les numismates, qui se contentent encore de nos jours de commenter les cas de Chios et d'Athènes, en ne mentionnant jamais Mélos, ou seulement au passage, sans s'y arrêter<sup>38</sup>. Je ne prétends pas ici régler tous les problèmes soulevés par la question épineuse et complexe de l'équivalence entre les systèmes monétaires grec et romain, dont même les spécialistes peinent encore à comprendre le fonctionnement<sup>39</sup>. Je souhaite seulement souligner ici l'intérêt et l'apport du témoignage mélien dans le traitement de ces questions.

<sup>37</sup> Voir sur ce point KLOSE (1987), p. 112-115.

<sup>38</sup> Voir par exemple les articles remarquables de MELVILLE JONES (1971) et WALKER (1982-1983), mais qui ne prennent pas en compte le cas mélien ; Mélos n'est qu'évoquée dans le *RPC I*, p. 30-32.

<sup>39</sup> J'ai développé ailleurs une étude approfondie de ces questions : sur les types monétaires méliens et leur iconographie, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître) ; pour les questions de

Deux émissions, datant très probablement du troisième quart du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., portent au droit, devant le buste d'Athéna, la légende ΔPAXMH [n°71 et 72]<sup>40</sup>. Cette caractéristique a depuis longtemps attiré l'attention des numismates en raison de sa singularité<sup>41</sup> : la drachme est en effet une monnaie d'argent et nous avons ici affaire à des monnaies de bronze. Parallèlement, plusieurs monnaies émises entre les règnes de Néron et d'Hadrien<sup>42</sup> portent le symbole III, que j'interprète comme signifiant *tria assaria*<sup>43</sup> [n°73, 76, 77, 78]. Il y a donc eu à Mélos, à la fin du I<sup>er</sup> s. et au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une volonté de faire correspondre, par un calcul d'équivalences, les systèmes monétaires grec et romain de la drachme et du denier. Par ailleurs, à la même époque, on voit apparaître sur les bronzes de Chios des marques de dénominations romaines et grecques<sup>44</sup>, et sur ceux de Rhodes, sous Nerva et Trajan, la légende ΔΙΑΡΑΧΜΟΝ<sup>45</sup>. Comment expliquer ce phénomène ?

Contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé, la mention ΔPAXMH sur les monnaies n'est en aucun cas une marque d'archaïsme ou de conservatisme de la part des Méliens, mais, bien au contraire, un indice de l'intégration de l'île dans un système économique où le denier était devenu la principale monnaie d'argent en circulation et une valeur de référence. L'exemple mélien apporte en effet la preuve matérielle : 1) de la subdivision du denier en 16 as (ou *assaria*), lorsque l'on se réfère au monnayage de bronze réel, mais en 18 as, lorsque l'on se réfère aux unités théoriques et à sa valeur en argent<sup>46</sup> ;

---

métrologie et d'équivalences drachme/denier à Mélos, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme mélienne et le denier romain » (en cours).

<sup>40</sup> Sur l'émission n°71, probablement la plus ancienne, figure à côté de la légende ΔPAXMH, une étoile ✱, traditionnellement employée dans les inscriptions comme symbole du denier ou de la drachme [cf. MELVILLE JONES (1971), p. 102].

<sup>41</sup> Voir par exemple BABELON (1901), I, p. 410 et p. 498. La légende ΔPAXMA apparaît sur une autre monnaie de bronze à Byzance (*RPC* I, n°1773).

<sup>42</sup> Ces monnaies ont toutes été datées de l'époque de Néron car le symbole III apparaît sur une émission mélienne à l'effigie de Néron [n°68], dont le revers est tout à fait similaire à l'émission n°73. Or, les deux exemplaires de cette émission retrouvés à ce jour sont très probablement des faux (cf. *RPC*, *Suppl.* I, p. 18, n°1295/2). En outre, les monnaies de l'époque de Nerva [n°69 et n°70] ne portent pas le symbole III (contrairement à ce qui est affirmé dans le *RPC* I, p. 264). Enfin, si ce symbole signifie bien trois as, le poids des deux monnaies « néroniennes » serait trop faible pour une *drachmè leptou* de l'époque de Néron, ce qui me conforte dans l'idée que leur origine n'est pas authentique [cf. LE QUÉRÉ, E., « La drachme mélienne et le denier romain » (en cours)]. C'est pourquoi les monnaies n°75 à 79 sont à dater, selon moi, au plus tôt du règne de Nerva, et plus probablement encore de celui de Trajan.

<sup>43</sup> Il y a une contradiction dans le *RPC* I, où tantôt les auteurs affirment que le symbole représente trois oboles (p. 32), tantôt trois as (p. 264).

<sup>44</sup> Voir MAVROGORDATO (1918), mais toute la chronologie est à revoir (cf. les remarques du *RPC* I, p. 409-410). On trouve les légendes : ACCAPIA (ou ACAPIA) TPIA, ACCAPIA (ou ACAPIA) ΔYO, OBOΛOC, ACCAPION HMYCY, ACCAPION, TETPAXAΛKON, TPIXAΛKON, ΔIXAΛKON et HMYACCAPION.

<sup>45</sup> *BMC* 21, n°416-418 et pl. XLIII, 7-8 ; KROMANN (1988), p. 215-216.

<sup>46</sup> Sur cette question, encore beaucoup débattue, voir les articles de JONES (1963), MELVILLE JONES (1971), WALKER (1982-1983) et le chapitre de HOWGEGO (1985), p. 54-60. Je remercie infiniment P. Marchetti pour ses explications et ses conseils, qui m'ont été d'une grande utilité pour la rédaction de ce chapitre.

2) de l'existence, ailleurs dans le monde grec, de la fameuse *drachmè leptou* attestée à Athènes au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. :

1) La nouvelle chronologie que je propose pour les monnaies de l'île correspond à ce que nous connaissons des réformes monétaires entreprises par les empereurs romains, à l'échelle de l'Empire. Néron dévalua en effet le denier d'argent en réduisant son poids (3,40 g au lieu de 3,90 g)<sup>47</sup>. Il en résulta une dichotomie entre un monnayage réel (calculé par rapport à la monnaie réelle de bronze : 1 denier = 16 as) et un monnayage « fictif », conservé dans les comptes et le calcul des taxes (calculé par rapport à la valeur ancienne du denier d'argent : 1 denier = 18 as). Ces deux systèmes coexistaient, mais étaient pensés séparément, car ils correspondaient à deux unités de compte différentes. Tout comme la dichotomie croissante entre les monnaies en argent et les grandeurs en bronze correspondantes entraîna un dédoublement des systèmes monétaires hellénistiques – un même système pouvait admettre un décompte « selon l'étalon de l'argent » (πρὸς ἀργύριον) et un autre décompte « selon l'étalon de bronze » (πρὸς χαλκόν)<sup>48</sup> –, il existait dans l'Empire romain, à partir de Néron, une monnaie que l'on pourrait appeler le « denier d'argent », et une autre le « denier de bronze »<sup>49</sup>.

2) Cette dichotomie entre monnayage réel et monnayage « fictif » semble avoir gêné. Nous en avons la preuve à Athènes où, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., fut créée une nouvelle monnaie. Dans une inscription mentionnant la valeur des propriétés de plusieurs grands propriétaires fonciers, les montants sont donnés en deniers et en quatre divisions athéniennes locales du denier : 6 drachmes (= 2 hémidrachmes = 6 oboles = 12 hémioboles)<sup>50</sup>. Il ne s'agit pas d'unités de compte exprimées ainsi par conservatisme, ni des anciennes monnaies hellénistiques frappées pour la dernière fois à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Il s'agit de monnaies réelles, frappées à Athènes à l'époque de l'inscription. Ces drachmes réapparaissent sous un terme plus explicite dans une inscription de 175/6 ap. J.-C., où il est question de λεπτοῦ δρ(αχμᾶς) (*drachmes légères*), c'est-à-dire de drachmes de bronze, par opposition à la drachme d'argent, connue sous le nom de Ἀττικὴ δραχμή<sup>51</sup>. Il existait donc à Athènes, au moins à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une drachme de bronze, appelée *leptou drachmè*, qui équivalait à un sixième de denier : cette monnaie locale fut donc frappée selon le ratio 1 denier = 18 *assaria*, qui permettait une réconciliation plus facile entre le système local athénien (subdivisions de la drachme de bronze) et le système romain, par le biais d'équivalences directes (3, 1 ½, ½ et ¼ *assaria* respectivement).

Ce double système, qui apparaît très nettement dans la documentation athénienne, est également celui qui prévalait à Mélos dès la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. On y frappa tout d'abord des drachmes de bronze, dont la légende ΔΡΑΧΜΗ était chargée de rappeler la valeur aux usagers. Les autres modules frappés à la même époque devaient, comme à Athènes, correspondre aux subdivisions de la drachme (oboles, chalques). Mais le système mélien était entièrement calqué sur le système romain. Nous en avons la preuve grâce aux monnaies postérieures de quelques dizaines d'années (sous le règne de Trajan ?), où l'on n'indiqua non plus la dénomination grecque, mais l'équivalence en dénomination romaine. Les quatre émissions qui portent le symbole III [n°73, 76, 77, 78] – trois d'entre elles datent de la même époque, voire sans doute de la même année (même magistrat monétaire) – sont

<sup>47</sup> JONES (1974), p. 191.

<sup>48</sup> DOYEN, Ch., *Études de métrologie grecque. Vol. II, Étalons de l'argent et du bronze en Grèce hellénistique* (2012), p. 10 et p. 38-57.

<sup>49</sup> Il est également question dans certaines inscriptions d'« *assaria* d'argent ». cf. IGR IV, 915 ; MELVILLE JONES (1971), p. 100 ; WALKER (1982-1983), p. 146.

<sup>50</sup> IG II<sup>2</sup> 2776 (fin du règne d'Hadrien ou début de l'époque antonine). Pour un commentaire de cette inscription d'un point de vue numismatique, voir KROLL, J., « The Eleusis Hoard of Athenian Imperial Coins and Some Deposits from the Athenian Agora », *Hesperia* 42 (1973), p. 327 ; WALKER (1982-1983), p. 145-146, dont je reprends ici l'analyse ; HOWGEO (1985), p. 55 ; KROLL (1993), p. 118.

<sup>51</sup> IG II<sup>2</sup> 1368. Voir WALKER (1982-1983), p. 145 ; KROLL (1993), p. 119.

toutes de taille et de poids identiques (23-25 mm ; 10,50-12,50 g). Ces mesures correspondent exactement à l'émission n°72 (25 mm ; 12,12 g), de quelques années antérieure, portant la légende ΔPAXMH. Selon le ratio 1/18, la drachme mélienne de bronze valait un sixième de denier, c'est-à-dire trois *assaria* : les monnaies méliennes témoignent très exactement de cette équivalence. Notons que Chios connut le même phénomène à la même époque : au cours du premier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la légende OBOΛOC fut remplacée par ACCAPIA ΔYO sur les monnaies concernées<sup>52</sup>. La deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. fut donc une période de transition et d'adaptation à Mélos comme à Chios : dans le monnayage local, on passa petit à petit des fractions de la drachme à celles du denier, sans doute en raison de la pénétration de plus en plus grande du denier, de l'as et des autres fractions romaines dans l'Orient méditerranéen. Cela s'explique aussi par la disparition progressive des cistophores d'argent, et la circulation restreinte des drachmes et tétradrachmes d'argent dits « attiques », après la dévaluation du denier par Néron<sup>53</sup>.

Il est regrettable que nous ne puissions déchiffrer en entier la légende présente sur les monnaies de l'émission n°75, datant exactement de la même époque (même magistrat monétaire). Selon les auteurs du *RPC*, on peut lire à la fin APΣA (?)<sup>54</sup>. Sur un exemplaire conservé au Cabinet des Médailles (Paris), S. Boutin a déchiffré les lettres ΓΕΡΑ (?)<sup>55</sup>. On peut éventuellement y voir la trace d'une marque de dénomination du type [TEC]CEPA [ACC]APIA. La découverte d'autres exemplaires de cette émission, où la légende serait plus lisible, pourrait venir confirmer ou infirmer cette hypothèse. Elle est toutefois en accord avec le plus grand module des monnaies (30 mm ; 20 g).

Ces réflexions sur les dénominations du monnayage mélien permettent de comprendre en partie pourquoi les « impériales grecques » des Cyclades comme de n'importe quelle autre cité grecque n'étaient en usage que localement et ne circulaient pas en dehors de leur lieu d'émission<sup>56</sup>. Prenons un exemple : sur l'agora de Mélos, un homme souhaitait acheter un produit qui coûtait 3 as ou 1 drachme de bronze (selon que les prix, sur l'agora, étaient donnés en système romain ou en système grec, ce que nous ignorons). S'il avait sur lui de la monnaie romaine, il pouvait donner au vendeur 3 as, la valeur d'1 as étant de 1/16<sup>e</sup> de denier. S'il avait de la monnaie grecque, il achetait le produit avec 1 *drachmè leptou*, monnaie qui équivaut à 3 *assaria* ; mais dans ce cas, nous l'avons vu, la valeur de l'as était de 1/18<sup>e</sup> de denier. La monnaie civique de Mélos était donc fortement sous-évaluée par rapport à l'as romain, ce qui ne rendait pas du tout intéressant son usage en dehors de l'île.

<sup>52</sup> HOWGEGO (1985), p. 57 ; JOHNSON (1997), p. 216-217.

<sup>53</sup> Les « impériales grecques » d'argent furent globalement surévaluées après la dévaluation du denier par Néron (1 denier = 3,40 g ; 1 drachme attique = 3,60 g). En outre, l'État romain imposa un change uniforme en Orient de 3 deniers pour 1 tétradrachme attique ou 1 cistophore, qui établissait une valeur fiscale de la monnaie provinciale au profit du denier et au détriment de la drachme. cf. SARTRE (1997), p. 86-88.

<sup>54</sup> *RPC I*, 1296.

<sup>55</sup> BOUTIN (inédit), n°2028.

<sup>56</sup> HARL (1987), p. 19. Par exemple, pour l'époque impériale, seules deux monnaies méliennes ont été retrouvées sur l'agora d'Athènes [n°87.3 et 91.4].

### b. Des facteurs économiques et fiscaux

En l'état actuel de notre documentation et de nos connaissances, nous ne pouvons que remarquer la précocité de l'adoption de ce système d'équivalences à Mélos, surtout en comparaison avec Athènes, où il n'est attesté, au plus tôt, que sous Hadrien<sup>57</sup>. Les raisons de cette adoption précoce sont bien évidemment à mettre en rapport avec la structure de la population et de la société méliennes, ainsi qu'avec l'exploitation économique méthodique de l'île par le pouvoir impérial, dès l'époque républicaine<sup>58</sup>. Compte tenu du très grand nombre de Romains et d'étrangers habitant l'île, les monnaies de bronze de Mélos se devaient d'être facilement échangeables contre des deniers, et le système d'équivalences apparaissant sous forme de symboles visait sans doute à faciliter le maniement de l'argent par les différentes composantes de la communauté mélienne, les unes habituées aux dénominations grecques, les autres aux dénominations romaines, les unes ayant dans leur poche des as romains, les autres des oboles grecques. En outre, au vu de l'intense activité commerciale de l'île, les banquiers et les changeurs devaient être nombreux à Mélos, tout comme à Délos un peu plus d'un siècle auparavant. Les marques d'équivalence visaient à faciliter les transactions financières et le calcul des taxes, devenues très complexes après la dévaluation du denier par Néron<sup>59</sup>. Le fait que la cité de Mélos ait très tôt cherché à noter cette équivalence (dès le troisième quart du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. [n°71 et 72], au lendemain même de la réforme de Néron), prouve que l'île a directement et immédiatement été touchée par cette réforme monétaire, et que la fiscalité y était très importante (je pense notamment aux taxes douanières). Il n'en va pas de même dans les autres îles des Cyclades, dont l'économie et le commerce n'étaient pas encore assez imbriquées dans le système romain pour ressentir les effets immédiats de ce changement. Tout comme Chios, qui inscrit très tôt des dénominations sur ses monnaies, Mélos était un lieu de passage, de commerce et d'échanges entre des communautés d'origines très diverses (Romains, Grecs, Orientaux) : il fallait que tout le monde s'y retrouve, pour les achats au quotidien, comme pour le paiement des *portaria* et des autres taxes<sup>60</sup>.

<sup>57</sup> Dans les autres cités, ce système est surtout attesté à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. cf. HARL (1997), p. 225.

<sup>58</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI.

<sup>59</sup> Lors des changes, il y avait en effet un agio d'un as par denier ; on devait payer un surplus lorsque l'on voulait changer du plus faible au plus fort : un changeur payait ainsi 17 *assaria* pour acheter 1 denier, mais le vendait pour 18 *assaria* [cf. MELVILLE JONES (1971), p. 100-101 ; WALKER (1982-1983), p. 143 ; HOWGEGO (1985), p. 54].

<sup>60</sup> Il serait intéressant de pouvoir mesurer l'importance de la monnaie civique dans la circulation locale par rapport aux monnaies impériales romaines, de bronze et surtout d'argent. La présence à Mélos de deniers romains en grand nombre pourrait également être un bon indice d'une activité économique et financière importante. Malheureusement, les fouilles de Mélos sont trop anciennes et ce sont des données qui manquent totalement.

Quelles sont les raisons qui ont pu pousser la cité de Mélos à émettre des monnaies en si grand nombre à une époque où même Athènes n'en frappait aucune<sup>61</sup> ? Entre les règnes de Néron et de Trajan, l'activité architecturale fut relativement intense à Mélos<sup>62</sup>. Il n'est donc pas impossible qu'une partie des monnaies émises à cette époque ait été destinée à payer les individus impliqués dans ces chantiers de construction. Rappelons également que Mélos fut la seule île des Cyclades pour laquelle nous avons l'attestation d'une aide impériale reçue pour financer un projet architectural qui pourrait dater de l'époque de Trajan<sup>63</sup>. Si cette datation est correcte, on comprend mieux la raison d'être d'émissions massives et variées sous le règne de cet empereur. Le don impérial ayant très certainement été fait en deniers d'argent, il fallait émettre une grande quantité de bronzes locaux pour pouvoir les échanger et procéder aux achats et aux paiements liés au projet architectural mélien. Ainsi à Mélos, bien que l'iconographique des monnaies fût grecque et locale (buste d'Athéna, statue d'Athéna *Chalkioikos*, pomme, buste de *Boulè*, buste de *Dèmos*, statue de *Tychè*, etc.)<sup>64</sup>, le système financier, lui, était romain.

Par ailleurs, la série de monnaies de cinq modules différents émise sous le règne de Commode à Mélos [n°86-90] est peut-être à mettre en rapport avec le don de Frontonianus de 25 000 deniers à la cité<sup>65</sup>. Il fallait en effet convertir une partie de cette somme en bronzes locaux pour l'usage quotidien des Méliens. Ne serait-ce que pour couvrir le revenu annuel de cette fondation (2 250 deniers), il fallait posséder une réserve de près de 40 500 *assaria*<sup>66</sup>. Même si l'intégralité de la somme n'était bien évidemment pas entièrement convertie de cette manière, on peut penser qu'un don de cette ampleur a stimulé la frappe de bronzes locaux sur l'île.

## 2. L'AS ET LE DENIER, MONNAIES DE RÉFÉRENCE DANS LES CYCLADES

### a. L'exemple de Syros

Dans les faits, le système du denier équivalent à 16 as fut totalement intégré dans les îles dès le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Les différentes inscriptions auxquelles j'ai fait référence jusqu'à présent donnent toutes des montants en deniers, et non en drachmes, ce qui prouve une totale romanisation du système monétaire dans les Cyclades, du moins en ce qui concerne les

<sup>61</sup> Le nombre d'exemplaires trouvés pour chaque émission mélienne et la variété de ces émissions n'ont pas d'équivalent dans les autres îles des Cyclades (cf. **App. II, n°63-97**).

<sup>62</sup> Voir *infra*, Chapitre V et Chapitres VII-VIII.

<sup>63</sup> Voir ma démonstration *infra*, Chapitre V.

<sup>64</sup> Sur cette iconographie grecque et sa signification, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître).

<sup>65</sup> *IG XII 3*, 1119 (**App. I, n°9**).

<sup>66</sup> Revenu annuel calculé avec un taux d'intérêt de 9 % ; quantité d'*assaria* calculée selon le ratio 1/18.

sommes importantes, chiffrées en monnaie d'argent. C'est à Syros que cette intégration est la plus perceptible, car on peut comparer des données provenant de l'épigraphie avec celles de la numismatique. À partir du règne d'Antonin le Pieux et jusqu'en 251 ap. J.-C., la série d'inscriptions dont il a déjà été question fait état de dons de banquets publics et de distributions de nourriture et d'argent par les archontes éponymes à leur entrée en charge (**Tableau 12**)<sup>67</sup>. Les montants sont donnés strictement en deniers et en *assaria*. Les sommes distribuées aux hommes libres non-citoyens, aux femmes et aux enfants (8 et 4 *assaria*) ne sont permises que si le denier était basé sur un ratio de 1/16<sup>68</sup>. Cet exemple montre que lorsqu'il n'était pas question d'échanges, de taxes, d'estimations ou de calculs en métaux différents, le denier était bel et bien subdivisé en 16 as.

	<b>1 assarion</b> (Isis)	<b>2 assaria</b> (Dioscures)
<b>fin I<sup>er</sup> s.</b>	<b>17 mm</b>	<b>20-21 mm</b>
Domitien-Nerva	ca. 4,5 g [n°140]	6,5-10,5 g [n°138-139]
<b>II<sup>e</sup> s.</b>	<b>16-18 mm</b>	<b>20-22 mm</b>
Trajan-Hadrien	2,5-3,5 g [n°142-143]	ca. 7 g [n°141]
	<b>16-17 mm</b>	<b>21-25 mm</b>
Antonin le Pieux	3-4,7 g [n°147]	6,5-9,5 g [n°144-146]
	<b>17-19 mm</b>	<b>23-24 mm</b>
Marc Aurèle et Lucius Verus	4-7,5 g [n°150]	6-11 g [n°149]
	<b>18-21 mm</b>	<b>23-25 mm</b>
Commode (177-180)	3,5-4,5g [n°155]	6-11 g [n°153-154]
	<b>?</b>	<b>1 ½ assaria</b> (Dioscures)
<b>fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s.</b>	<b>?</b>	<b>22-23 mm (?)</b>
Septime Sévère	?	6,5-9 g [n°156]
	<b>1 demi ou 1 assarion (?)</b> (Isis)	<b>1 ½ ou 2 assaria (?)</b> (Isis)
	<b>ca. 17 mm (?)</b>	<b>18-22 mm</b>
Caracalla et Géta	1-2 g [n°161]	6-7 g [n°159-160]

**Fig. 5.** Dénominations des « impériales grecques » de Syros (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

Les frappes commencèrent vraisemblablement sous Domitien (peut-être y avait-il déjà à cette époque des distributions d'argent, dont l'épigraphie ne nous aurait pas laissé la trace) et conservèrent une remarquable constance durant toute la période. La cité de Syros frappa monnaie sous le règne de chaque empereur sans exception, jusqu'au règne conjoint de Caracalla et de Géta (**Tableau 02**). Ce phénomène est assez exceptionnel pour être souligné, car très rares sont les cités d'Orient à avoir frappé monnaie aussi régulièrement. Chaque émission était toujours constituée de deux modules (**fig. 5**) :

- un grand module (20-21 mm ; 6-8 g en moyenne) représentant au droit le portrait de l'empereur et au revers deux bustes en regard (représentés sous la forme des Dioscures ?), de part et d'autre d'un épi de blé, avec une abeille et une étoile à l'exergue, et une légende du type CYP(I)-KABIP(ΩN) ;

<sup>67</sup> IG XII 5, 659-667 et IG XII 5, Suppl., 238 (**App. I, n°12 a-f**).

<sup>68</sup> Voir aussi les remarques de MELVILLE JONES (1971), p. 100.

– un petit module (16-18 mm ; 3-5 g en moyenne) représentant au droit le portrait de l'empereur et au revers le buste d'Isis couronnée d'une fleur de lotus, avec une légende du type EICIC-CYPIQN.

Au début du règne de Commode, l'iconographie des monnaies connut une petite variante (Dioscures debout et Isis debout) [n°153-155], et surtout une révision à la hausse de la taille et du poids des deux modules (22-25 mm ; 8-10 g / 18-21 mm ; 4-4,50 g).

À partir du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., tout bascula : pour la première fois, une marque de dénomination fut inscrite à Syros sur les monnaies frappées à l'effigie de Septime Sévère, et la cité ne frappa plus qu'une seule dénomination à cette époque. La légende ACCA HMY (pour ACCAPION HMYCY, soit 1 ½ *assaria*) apparaît sur les monnaies de grand module [n°159]. J. Melville Jones se contente de commenter cette marque de dénomination ainsi : « one and a half assaria might well have been a convenient unit of exchange, particulaly in a small community »<sup>69</sup>. L'explication n'est pas si simple, dans la mesure où à aucun moment auparavant la cité de Syros n'avait ressenti le besoin d'inscrire en toutes lettres sur ses monnaies leur valeur. C'est sans doute que cela n'allait pas ou plus de soi et qu'un changement s'était opéré dans la valeur des monnaies de bronze au tournant du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il est dès lors très tentant de mettre ce phénomène en rapport avec la dévaluation du denier déjà en œuvre sous le règne de Commode et véritablement déclarée à partir de Septime Sévère<sup>70</sup>.

### b. Quelles dénominations ?

*« Once we know more securely what the face-values were, we can then begin to explore the wider economic implications with rather greater confidence. »*

JONHSTON (1997), p. 219

Quelle était, dans les îles, la valeur des bronzes frappés localement et le système de référence utilisé (drachme ou denier) ? En l'absence de marques explicites de dénominations, cette question reste pour le moment insoluble, à moins d'entreprendre une étude métrologique complète des monnaies des Cyclades. Une telle étude permettrait sans aucun doute de mieux comprendre le fonctionnement de ces « impériales grecques », mais il n'est même pas sûr qu'elle puisse lever toutes les incertitudes qui pèsent sur ce monnayage<sup>71</sup>.

La difficulté à comprendre le système de référence utilisé dans les îles est accentué : 1) par le fait qu'il n'a cessé d'évoluer au cours des trois premiers siècles de notre ère ; 2) par le fait que chaque cité possédait son propre système et ses propres dénominations ; 3) par le fait que trois étalons d'argent différents survécurent dans la partie orientale de l'Empire : l'étalon attique (ou tyrien), faisant de la drachme l'équivalent du denier ; l'étalon rhodien (ou

<sup>69</sup> MELVILLE JONES (1971), p. 104.

<sup>70</sup> Sur cette dévaluation, voir CORBIER (1978), p. 299-301 ; KATSARI (2005), p. 261.

<sup>71</sup> Voir les remarques méthodologiques de JOHNSTON (1997), p. 205-207.

syrien), où le tétradrachme et le cistophore équivalaient à 3 deniers ; l'étalon égyptien, selon lequel s'établit une équivalence entre le tétradrachme et le denier<sup>72</sup>. Une étude précise des poids des monnaies de bronze des Cyclades, des différents modules et des ratios utilisés pourrait permettre de déterminer à quel étalon grec se référait le monnayage de chaque île, et ainsi de définir l'équivalence de chacun des modules avec les fractions en bronze de la monnaie romaine. Une telle recherche permettrait ainsi de comprendre si toutes les îles avaient adopté le même étalon, ou si elles se référaient à des étalons différents, en fonction des liens économiques qu'elles tissèrent avec telle ou telle région de l'Empire, en fonction de leur histoire propre et des survivances économiques et culturelles pouvant remonter à l'époque hellénistique.

Je m'en tiendrai pour l'instant à quelques remarques, tirées de mon étude préliminaire de ce monnayage. A. Johnston, dans une recherche sur le monnayage impérial de quelques cités de la province d'Asie (Smyrne, Chios, Aphrodisias, Sardes, Éphèse), a réussi à déterminer la valeur de leurs monnaies et à les comparer entre elles en fonction des époques. Sur la base de cette étude, j'ai pu insérer certaines des monnaies des Cyclades dans les tableaux de comparaisons proposés par l'auteur (fig. 6-9) et tester ses hypothèses de travail sur un autre type de matériel, selon sa volonté même<sup>73</sup>.

<b>Smyrne</b>	<b>13-14 mm</b> (quart)	<b>16-17 mm</b> (demi)	<b>18+ mm</b> 1 <i>assarion</i>	<b>20 mm</b> 1½ <i>assaria</i>	<b>25 mm</b> 1 <i>obolos</i>	<b>30 mm</b> 3 <i>assaria</i>	<b>35 mm</b> 4 <i>assaria</i>
Trajan-Hadrien	1,3-3,5 g	2-4 g	3-6 g	4-9 g	7-15 g	10-15 g	16-30 g
Antonin-Marc Aurèle	/	2-5 g	3,5-7,5 g	/	2 <i>assaria</i>	8-12,5 g	20-37 g
<b>Aphrodisias</b>	/	<b>16-17 mm</b> (demi)	<b>20-21 mm</b> 1 <i>assarion</i>	<b>22+ mm</b> 1½ <i>assaria</i>	<b>25 mm</b> 2 <i>assaria</i>	<b>30 mm</b> 3 <i>assaria</i>	<b>35 mm</b> 4 <i>assaria</i>
Marc Aurèle (ca. 160)	/	2-3,5 g	6,5 g	7,5-9 g	9-11 g	12-18 g	20-30 g
<b>Chios</b>	<b>15-16 mm</b> <i>dichalkon</i>	<b>17-18 mm</b> <i>hémassarion</i>	<b>20-21 mm</b> 1 <i>assarion</i>	<b>22-23 mm</b> 1½ <i>assaria</i>	<b>25 mm</b> 1 <i>obolos</i>	<b>30+ mm</b> 3 <i>assaria</i>	/
100-150 (?)	2-3,5 g	2,5-4 g	4,5-6,5 g	ca. 8 g	9-16,5 g	15-23 g	/
		<b>16 mm</b> <i>tétrachalkon</i>			2 <i>assaria</i>		/
milieu-fin II <sup>e</sup> s.	/	2-3 g	4,5-6,5 g	6,5-10 g	ca. 10 g	ca. 15 g	/
<b>Syros</b>	/	/	<b>16-19 mm</b> 1 <i>assarion</i>	/	<b>21-25 mm</b> 2 <i>assaria</i>	/	/
Trajan-Antonin le Pieux	/	/	3-4,7 g	/	7-10 g	/	/
Marc Aurèle	/	/	4-7,5 g	/	6-11 g	/	/

Fig. 6. Dénominations contemporaines à Smyrne, Aphrodisias, Chios et Syros (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

On le voit, le monnayage de Syros est tout à fait comparable à celui d'autres cités de la province d'Asie, à cette différence près qu'il n'est fractionné qu'en deux dénominations (contre six ou sept dans les grandes cités), et que le poids et le diamètre des monnaies de

<sup>72</sup> HOWGEGO (1985), p. 52 ; SARTRE (1997), p. 83.

<sup>73</sup> JOHNSTON (1997), p. 219 : « These thoughts on the Greek Imperial denominations of the Province of Asia are offered in the hope that my working hypothesis will be tested against other material, from Asia and from other areas where Greek Imperials were struck. ».

Syros sont parfois plus faibles qu'ailleurs. Soulignons néanmoins que Syros a choisi de frapper une monnaie de 2 *assaria* – qui, comme à Smyrne et à Chios, est l'exact équivalent de l'obole –, et non une monnaie de 3 *assaria* comme à Mélos, qui facilitait le calcul des taxes et les transactions. Ce choix est vraisemblablement lié aux dépenses somptuaires faites par les archontes éponymes, et au fait que les bronzes étaient frappés au moins en partie pour ces occasions. Les monnaies de 2 *assaria* sont tout à fait compatibles avec les sommes de 4 et 8 *assaria* offertes par les archontes et correspondaient à la division réelle du denier en 16 as. Parallèlement, sur l'agora de Syros, si les prix continuaient d'être donnés en système grec, l'équivalence 2 *assaria* = 1 obole permettait de faciliter les achats. Il n'est pas question ici d'un passage du ratio d'argent au ratio de bronze : les hommes libres non-citoyens, les femmes et les enfants recevaient des monnaies de bronze, qu'ils pouvaient employer immédiatement pour leurs achats, sans avoir besoin de passer par un banquier.

Le choix de la deuxième dénomination (1 *assarion*) n'est pas anodin non plus. Il existait une exacte correspondance avec le système grec (1 hémiobole), facilitant là encore les achats au quotidien. Rappelons en outre que les autres citoyens se voyaient offrir la somme d'un ou de plusieurs deniers. Dans ce cas se posait le problème de la conversion argent/bronze, et une monnaie de 2 *assaria* seule ne permettait pas de répondre aux nécessités de la transaction. En revanche, la monnaie d'1 *assarion* correspondait exactement à l'agio de change d'un as par denier.

L'observation des différents tableaux permet de constater que d'une île à l'autre, d'une cité à l'autre, pour une même dénomination, le diamètre et le poids des monnaies connaissent des variations notables. Les cités grecques ne se virent jamais imposer de taux, de poids, ni de diamètres fixes par les Romains. C'est en partie pour cette raison que l'État romain fixa un taux de change stable entre l'argent et le bronze, et que le fisc impérial n'encaissait que des deniers, afin de se mettre à l'abri de toutes les fluctuations métalliques et pondérales des monnaies grecques. Ces variations expliquent aussi pourquoi l'usage des bronzes insulaires était exclusivement local, car elles rendaient les équivalences presque impossibles d'une île à l'autre (différences pondérales et différences dans les dénominations choisies comme base du système local). De ces fluctuations provient également la difficulté, pour nous, à déterminer la valeur de monnaies des îles.

	<b>1 héliassarion</b> (= 1 tétrachalkon)	<b>1 assarion</b>	<b>1 ½ assaria</b>	<b>2 assaria</b> (= 1 obolos)	<b>3 assaria</b>	<b>4 assaria</b>
<b>Andros</b>	<b>16 mm</b>	<b>18-20 mm</b>	<b>20-23 mm</b>	/	<b>27-29 mm</b>	/
Marc Aurèle	2,6 g [n°30]	4,4-5,6 g [n°29]	6-7 g [n°28]	/	15,3-16,4 g [n°27]	/
<b>Ios</b>	/	<b>18-22 mm</b>	<b>21-23 mm</b>	/	<b>28-30 mm</b>	/
Marc Aurèle	/	4,7-6,7 g [n°44]	4,5-8,3 g [n°42-43]	/	19-20 g [n°41]	/
<b>Mélos</b>	<b>15-16 mm</b> (Athéna)	<b>19-21 mm</b> (Boulè)	<b>21-23 mm</b> (empereur)	<b>24-25 mm</b> (Athéna)	<b>ca. 28 mm</b> (empereur)	<b>?</b>
Commode (184-192)	1,3-2,4 g [n°90]	3,3-4,5 g [n°89]	4,5-7 g [n°88]	6-8 g [n°87]	ca. 15 g [n°86]	?
<b>Paros</b>	<b>16-19 mm</b>	<b>?</b>	<b>20-23 mm</b>	<b>25-26 mm</b>	<b>27-30 mm</b>	/
Marc Aurèle	2-2,8 g [n°123]	?	7-8 g [n°122]	ca. 12 g [n°121]	13-21 g [n°120]	
<b>Syros</b>	/	<b>17-19 mm</b>	/	<b>23-24 mm</b>	/	/
Marc Aurèle et Lucius Verus	/	4-7,5 g [n°150]	/	6-11 g [n°149]	/	/
<b>Théra</b>	/	/	/	/	<b>28-30 mm</b>	/
Marc Aurèle et Lucius Verus	/	/	/	/	14-20 g [n°173-179]	/
<b>Aphrodisias</b>	<b>18 mm</b>	<b>20-21 mm</b>	<b>22+ mm</b>	<b>25+ mm</b>	<b>30 mm</b>	<b>35 mm</b>
Marc Aurèle	2-3,5 g	6,5 g	7,5-9 g	9-11 g	12-18 g	20-30 g
<b>Chios</b>	<b>16 mm</b>	<b>20-21 mm</b>	<b>22-23 mm</b>	<b>25 mm</b>	<b>30+ mm</b>	/
milieu/fin II <sup>e</sup> s.	2-3 g	4,5-6,5 g	6,5-10 g	ca. 10 g	ca. 15 g	/
<b>Smyrne</b>	<b>16-17 mm</b>	<b>18+ mm</b>	/	<b>25 mm</b>	<b>30 mm</b>	<b>35 mm</b>
Antonin le Pieux- Marc Aurèle	2-5 g	3,5-7,5 g	/	8-12,5 g	12-20 g	20-37 g

Fig. 7. Essai de détermination des dénominations des « impériales grecques » des Cyclades (161-180 ap. J.-C.), en comparaison avec celles d'autres cités de la province d'Asie à la même époque.

Il n'en reste pas moins qu'un schéma constant se dégage dans le monnayage des Cyclades à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au moment où les systèmes monétaires locaux se stabilisèrent un peu partout en Orient<sup>74</sup>. Les frappes dans les îles furent toujours très cohérentes, et sont souvent fondées sur un système de trois ou quatre dénominations. L'intégration totale du système romain dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. apparaît dans le fait que la plupart des îles frappèrent des monnaies de 3 *assararia* et d'1 ½ *assararia*, plutôt que des monnaies de 2 *assararia*, qui correspondaient pourtant mieux au système grec basé sur l'obole.

Par ailleurs, le monnayage et les dénominations reflètent les usages locaux de la monnaie et le système local des prix. Ainsi, A. Walker a montré que les régions relativement appauvries, où les prix étaient bas, émettaient essentiellement des petites dénominations, pouvant inclure des très petites fractions, tandis que les cités aisées, où les prix étaient souvent plus élevés, avaient besoin d'une série complète de fractions et de multiples, avec de grandes dénominations en quantité importante<sup>75</sup>. Il n'est donc guère étonnant que le monnayage de Ios ne comprît que trois dénominations différentes, alors que celui d'Aphrodisias en comptait au moins six. Il n'est pas étonnant non plus que les Cyclades, hormis Mélos (au moins dans la

<sup>74</sup> JOHNSTON (1997), p. 206-207.

<sup>75</sup> WALKER (1982-1983), p. 143.

première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), n'aient jamais frappé de monnaies de 4 *assaria*, multiple probablement trop grand par rapport aux prix et aux besoins des îles.

Les deux îles qui offrent le plus de dénominations différentes (Mélos et Paros) sont celles – et ce n'est pas un hasard – qui connurent une importante expansion économique au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., grâce à la commercialisation à très grande échelle de leurs ressources naturelles<sup>76</sup>. Les deniers devaient y circuler en beaucoup plus grand nombre qu'à Ténos par exemple. Le monnayage de Mélos est de ce point de vue comparable à celui des plus grandes cités d'Asie Mineure, ce qui, encore une fois, démontre la singularité de l'île au sein de l'Archipel.

La facilité à déterminer les différentes dénominations en usage dans cette île à l'époque de Commode vient du fait qu'une série fut émise la même année [n°86-90], sous un même magistrat monétaire, Fl(avius) Épaphroditos, dont le nom est indiqué au revers des monnaies : ΕΠΙ ΑΡΧ(ΟΝΤΟΣ) ΦΛ ΕΠΑΦΡΟΔΙΤΟΥ. La mise en évidence de cette série permet de ruiner une fois pour toutes les diverses interprétations selon lesquelles les émissions « pseudo-autonomes » auraient eu une signification politique (plus grande autonomie de la cité)<sup>77</sup> ou économique<sup>78</sup>. Il n'en est rien. Mélos frappa en même temps des monnaies à l'effigie de l'empereur et d'autres sans portrait impérial (Athéna, *Boulè*) : les « pseudo-autonomes » ont simplement été utilisées comme marqueur de dénomination, pour faciliter la différenciation des monnaies, ce que leur diamètre, parfois très proche pour deux valeurs différentes, ne permettait pas toujours de faire (voir par exemple les monnaies d'1 *assarion* et celles d'1 ½ *assaria*, pouvant toutes deux mesurer 21 mm de diamètre).

### c. La politique monétaire de Rome et ses conséquences sur le monnayage des Cyclades

Au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Septime Sévère augmenta la solde de l'armée de 300 à 400 deniers par an, somme que Caracalla augmenta encore par la suite (600 deniers)<sup>79</sup>. Il s'en suivit une augmentation de la production des monnaies d'argent et une forte dévaluation du denier pour compenser cette hausse importante de salaire. Inévitablement, là où passait

<sup>76</sup> Voir *infra*, Chapitres XIV et XVI.

<sup>77</sup> Voir par exemple LENORMANT, F., *La monnaie dans l'antiquité*, vol. 2 (1878), p. 166-167 ; MAC DONALD, G., « The Pseudo-autonomous Coinage of Antioch », *NChr* (1904). cf. JOHNSTON (1985), p. 101 pour l'historiographie et la bibliographie antérieure ; BUTCHER (1988), p. 30.

<sup>78</sup> Selon certains, le profit provenant de l'émission de monnaies « autonomes » reviendrait intégralement à la cité, tandis qu'il serait partagé avec l'État romain pour les émissions à l'effigie de l'empereur [cf. par exemple, BELLINGER, A. R., « Greek Mints under the Roman Empire », in CARSON, R. A. G. et SUTHERLAND, C. H. V. (éds.), *Essays in Roman Coinage* (1956), p. 148]. Mais, quelques études de cas ont permis de montrer qu'il n'en était pas ainsi et que le profit revenait toujours à la cité ; cf. BUTCHER (1988), p. 25-27.

<sup>79</sup> JONES (1974), p. 194.

l'armée, ou pour son approvisionnement, ou pour l'effort de guerre, il y avait une demande croissante en monnaies de bronze<sup>80</sup> : le nombre de deniers circulant dans l'Empire ayant alors fortement augmenté sous le règne de Septime Sévère, les cités durent y faire face en frappant davantage de bronzes. T. Jones a montré que, sous le Haut-Empire, le nombre d'émissions civiques en Asie Mineure avait atteint son plus haut degré sous le règne de Septime Sévère (232 émissions)<sup>81</sup>. C'est le cas aussi dans les Cyclades, où près de dix îles ont frappé monnaie à cette époque (**Tableau 02**). Remarquons que certaines d'entre elles n'avaient jamais émis de monnaies auparavant (Ioulis à Kéos, Siphnos, Aigialè à Amorgos), et d'autres seulement sous le règne d'Antonin le Pieux, puis à partir de Septime Sévère (Minôa d'Amorgos, Naxos).

La dévaluation du denier à Rome et l'afflux massif de deniers en Orient obligea les cités grecques à dévaluer en retour leurs monnaies de bronze pour répondre à la demande croissante lors des changes : il leur fallait produire davantage de monnaies, avec un stock de bronze identique. C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut replacer la dévaluation de la monnaie de 2 *assaria* à Syros, en 1 ½ *assaria*. En outre, à partir du règne de Septime Sévère, les banquets publics et les distributions d'argent, qui stimulaient en grande partie la frappe des monnaies de 2 *assaria*, disparaissent totalement de nos sources, pour ne réapparaître qu'en 251 ap. J.-C. En revanche, les lettres impériales dont il a déjà été question attestent l'importance de l'île, exactement à la même époque, dans le commerce du blé et du rôle qu'elle joua très certainement dans l'approvisionnement de l'armée. Sans doute fallait-il dans ce contexte une monnaie facilitant les échanges argent/bronze, ce qui est le cas pour une dénomination d'1 ½ *assaria* (un douzième de denier selon le ratio 1/18).

	<b>1 assarion</b>	<b>2 assaria</b>
fin II <sup>e</sup> s.	18-21 mm	23-25 mm
	3,5-7 g	6-11 g
	?	<b>1 ½ assaria</b>
début III <sup>e</sup> s.	?	22-23 mm
Septime Sévère	?	6,5-9 g
	<b>1 demi ou 1 assarion (?)</b>	<b>1 ½ ou 2 assaria (?)</b>
	ca. 17 mm	18-22 mm
Caracalla et Géta	1-2 g	6-7 g
<b>Dévaluation</b>	20 → 17 mm 5 → 1,5 g	24 → 20 mm 8,5 → 6,5 g

**Fig. 8.** La dévaluation des monnaies de bronze à Syros (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

La dévaluation des monnaies de bronze à partir du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est clairement mise en évidence dans le tableau ci-dessus (**fig. 8**). Syros, et sans doute la majorité des autres îles

<sup>80</sup> KATSARI (2005), p. 267.

<sup>81</sup> JONES (1963), p. 308-310.

(fig. 9), connurent une situation similaire à celle des autres cités d'Asie Mineure, où le constat est partout le même : forte diminution du poids et du diamètre des monnaies entre la fin du II<sup>e</sup> s. et le début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; parfois révision à la baisse de la valeur de la monnaie<sup>82</sup>.

#### d. La situation au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : un renversement des tendances

Hormis Andros, Mélos et Syros, plus aucune des îles qui avaient frappé monnaie au I<sup>er</sup> et/ou au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. n'émit d'« impériales grecques » après le règne de Septime Sévère (Tableau 02). L'effort de guerre et la nécessité de frapper monnaie pour la plupart des îles ont sans doute ruiné les cités insulaires, qui ne pouvaient plus se procurer le métal nécessaire à la frappe de bronzes civiques. En revanche, comme l'indique le tableau ci-dessous (fig. 9), les îles qui avaient peu ou pas frappé d'« impériales grecques » durant les deux premiers siècles de l'Empire (Amorgos, Naxos), furent presque les seules à émettre plusieurs dénominations pendant le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Les raisons de cette rupture d'équilibre au sein des Cyclades restent encore assez mystérieuses. Il est probable que ce phénomène soit à mettre en rapport avec l'essor économique des îles concernées au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., bien visible dans les deux cités d'Amorgos par exemple<sup>83</sup>.

	demi	1 assarion	1 ½ assaria	2 assaria	3 assaria	4 assaria
<b>Aigialè</b>	/	<b>18-20 mm</b>	/	<b>22-25 mm</b>	?	<b>35 mm</b>
Caracalla	/	3,4-4,2 g [n°4]	/	5-6,7 g [n°3]	?	ca. 25 g [n°5]
<b>Minôa</b>	/	<b>20-21 mm</b>	/	<b>22-23 mm</b>	<b>30 mm</b>	/
Caracalla-Élagabal	/	4,2-5,3 g [n°10]	/	4,5-6g [n°9, 11]	11-12 g [n°12]	/
<b>Naxos</b>	<b>14 mm</b>	<b>18 mm</b>	/	<b>24-25 mm</b>	<b>28 mm</b>	/
Septime Sévère-Caracalla	1,5 g [n°110]	2,5-5,5 g [n°107, 109]	/	6-8,5 g [n°108]	11-14 g [n°106, 111]	/
<b>Siphnos</b>	/	<b>16-18 mm</b>	/	ca. 24 mm	<b>28-32 mm</b>	/
Gordien III	/	? [n°134]	/	ca. 7,5 g [n°133]	11-12 g [n°130-132]	/
<b>Syros</b>	<b>17 mm</b> demi ou 1 assarion (?)		<b>18-22 mm</b> 1 ½ ou 2 assaria (?)		/	/
Caracalla	/	1-2 g [n°161]	6-7 g [n°159-160]		/	/
<b>Chios</b>	/	<b>17 mm</b>	<b>20 mm</b>	<b>23 mm</b>	<b>25 mm</b>	/
III <sup>e</sup> s.	/	2,4-2,7	3,5-4,2	5-6,4 g	6-8,75 g	/
<b>Sardes</b>	<b>16 mm</b>	<b>20 mm</b>	<b>22 mm</b>	<b>25 mm</b>	<b>30 mm</b>	<b>35 mm</b>
ca. 193-212	2-2,7 g	3-5,5 g	4,5-7 g	7,5-10,5 g	13,5-16,5 g	20-25 g
<b>Smyrne</b>	<b>16 mm</b>	<b>20 mm</b>	<b>22 mm</b>	<b>25 mm</b>	<b>30 mm</b>	<b>35 mm</b>
ca. 193-217	2,4 g	4 g	6,3 g	8,8 g	14,3 g	22,4 g
<b>Aphrodisias</b>	/	<b>28 mm</b>	/	<b>20 mm</b>	<b>25+ mm</b>	<b>30 mm</b>
ca. 245-260	/	2,5-4,5 g	/	4-6 g	7,5-10 g	11,5-18 g

**Fig. 9.** Essai de détermination des dénominations des « impériales grecques » des Cyclades (ca. 191-250 ap. J.-C.), en comparaison avec celles d'autres cités de la province d'Asie à la même époque.

<sup>82</sup> Voir JOHNSTON (1997), p. 210-214 et JOHNSTON, A., *Greek Imperial Denominations, ca. 200-275: A Study of the Roman Provincial Bronze Coinages of Asia Minor* (2007).

<sup>83</sup> Voir *infra*, Chapitre XV.

Notons l'existence d'une série de monnaies de bronze à Siphnos, émise sous le règne de Gordien III, d'autant plus importante qu'elle comprenait trois dénominations différentes (1, 2 et 3 *assaria*). La cité de Siphnos n'avait pourtant frappé aucune « impériale grecque » avant le règne de Septime Sévère. Nous en savons trop peu sur l'histoire de Siphnos à l'époque impériale pour comprendre les raisons de cette émission. Toutefois, l'île fut, à notre connaissance, la seule de l'Archipel à avoir frappé monnaie aussi tard dans le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Ainsi, bien que frappées sporadiquement, de manière anarchique, et sans équivalence stricte d'une île à l'autre, les « impériales grecques » des Cyclades prouvent la réussite du système monétaire mis en place par Auguste. Après une période de transition et d'adaptation au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., presque toutes les îles frappèrent monnaie en fonction des besoins économiques locaux, en prenant toujours pour base le système du denier : l'influence des dénominations romaines fut donc prépondérante. Du point de vue de la fiscalité et de la monnaie, bien qu'en marge et relativement peu important aux yeux des Romains, l'espace cycladique était donc un espace entièrement intégré : le moindre événement historique, la moindre fluctuation dans l'économie à l'échelle de l'Empire, pouvaient avoir des répercussions sur le monnayage civique, même au niveau micro-régional qui était celui des îles, et bien qu'elles n'aient jamais formé une unité administrative clairement définie.

Il est difficile de mesurer l'importance de ces frappes dans l'économie des îles et le coût que cela représentait pour chacune d'entre elles. Il faudrait pour cela avoir une idée de la masse de métal frappé et du nombre de coins utilisés. Il est certain cependant qu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les cités insulaires n'étaient pas totalement ruinées et qu'elles ont réussi à trouver les ressources nécessaires pour frapper monnaie lorsqu'elles en avaient besoin. Certaines d'entre elles ont même pu supporter le coût d'émissions très importantes, sur une longue durée (Andros, Mélos, Syros) : on est loin d'avoir toujours l'équivalent dans les petites et moyennes cités de Grèce ou d'Asie Mineure.

---

## CHAPITRE V

### LES CYCLADES ET L'EMPEREUR

#### LE CULTE IMPÉRIAL ET L'INTÉGRATION DE L'EMPEREUR DANS LE SYSTÈME HONORIFIQUE DES CYCLADES

---

Le culte impérial n'est pas propre à l'Orient grec, mais il y prit un caractère particulier, car il s'inscrivait dans l'exacte continuité des cultes rendus aux souverains hellénistiques, puis à la déesse Rome<sup>1</sup>. À l'origine, il ne fut jamais imposé par Rome et fut créé à l'initiative des Grecs. Et pourtant, il apparut petit à petit comme un instrument au service du pouvoir romain, comme un moyen d'affirmer l'autorité de l'empereur, mais aussi comme un puissant vecteur d'unification de l'Empire.

« [...] le culte des empereurs », écrit M. Sartre, « appartient autant à la vie religieuse qu'à la vie politique des provinces de Méditerranée orientale, pour autant que cette séparation des champs d'activité ait un sens dans l'Antiquité. [...] au-delà du phénomène religieux, le culte impérial, élément essentiel de la culture grecque de ce temps, témoigne d'un type particulier de relations entre le monde provincial et l'empereur. Il est non seulement l'expression d'un loyalisme politique, mais aussi l'occasion de dons réciproques qui soudent les communautés provinciales autour du pouvoir impérial. »<sup>2</sup>.

Comme toutes les autres cités grecques, les Cyclades furent entièrement concernées par ce culte. Si j'en place l'étude ici, ce n'est ni pour nier ni pour minimiser les implications religieuses du culte impérial dans les îles, mais pour insister sur l'importance des enjeux politiques et sociaux qui se cachent derrière ces manifestations publiques de loyalisme envers l'empereur. En outre, comme nous le verrons à plusieurs reprises, la distinction dans les îles entre simples honneurs civiques rendus aux empereurs et hommages culturels est loin d'être toujours évidente<sup>3</sup>. C'est pourquoi j'ai pris le parti de traiter cette question de manière large, en réunissant toutes les données à notre disposition (épigraphiques, archéologiques, numismatiques, iconographiques) témoignant de la présence impériale dans les Cyclades, quelle que fût la forme qu'elle revêtit, qu'un culte y soit avéré ou non (**Tableaux 03 a et 03 b**). En effet, c'est en réunissant l'ensemble de ce matériel que l'on peut véritablement replacer ces manifestations honorifiques à l'intérieur de leurs cadres politiques locaux et régionaux.

---

<sup>1</sup> PRICE (1984), p. 53-77 ; KANTIRÉA (2007), p. 20-30.

<sup>2</sup> SARTRE (1997), p. 89. Voir aussi les remarques de KANTIRÉA (2007), p. 11.

<sup>3</sup> Voir les remarques de BOWERSOCK (1965), p. 112.

Mon but est de comprendre de quelle manière les Cyclades se définirent vis-à-vis du pouvoir romain et d'établir une chronologie des rapports et des liens établis entre les îles et les empereurs. Quelles îles furent concernées, quand et pourquoi ? Quelles furent les implications politiques, économiques et sociales de ces manifestations honorifiques ? Il s'agit également d'analyser si le culte impérial et les honneurs rendus aux empereurs dans les Cyclades furent un moyen de souder les communautés insulaires autour du pouvoir impérial, une manière pour elles de se faire une place dans leur province, d'être intégrées dans l'Empire malgré l'absence de définition administrative claire de l'Archipel.

### A. APOLLON ET LES EMPEREURS : DÉLOS ET KÉOS, LE RÔLE MOTEUR DES ÎLES « APOLLINIENNES »

Contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé, la vie ne s'est pas arrêtée brutalement à Délos à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et l'île ne fut pas complètement abandonnée. Le sanctuaire d'Apollon continua d'être fréquenté et de jouer un rôle important à l'époque augustéenne, sans doute en raison de son association précoce avec la *domus Augusta*. À Délos comme à Kéos, les hommages qui furent rendus à la déesse Rome et aux magistrats romains à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. jouèrent un rôle de transition entre la vénération des monarques hellénistique et celle des empereurs romains<sup>4</sup>. Dès 166 av. J.-C. en effet, Rome fut honorée à Délos dans le Prytanée<sup>5</sup>, des *Romaia* furent instituées, un prêtre de Rome est attesté dans les listes dès 158/7 av. J.-C., la déesse reçut un culte à titre privé dans plusieurs points de l'île et quelques associations lui élevèrent des statues de culte<sup>6</sup>. À Kéos, Rome fut également très tôt honorée par le peuple de Ioulis en tant que déesse (θεά) et sauveuse (Σωτήρα)<sup>7</sup>. Délos et Kéos sont les deux seules îles de l'Archipel où un culte de Rome est attesté avant le Principat.

#### 1. DES PRÉMISSSES SOUS LA RÉPUBLIQUE : *IMPERATORES* ET SANCTUAIRES APOLLINIENS

##### a. Les honneurs dynastiques : les sanctuaires d'Apollon et la *domus Augusta*

Comme je l'ai déjà rappelé, au lendemain de la victoire de Sylla sur Mithridate, le sanctuaire d'Apollon à Délos était devenu un lieu privilégié pour honorer les généraux romains, ou *imperatores*. Délos et Kéos furent également les deux seules îles des Cyclades à

<sup>4</sup> Voir aussi les remarques de KANTIRÉA (2007), p. 30.

<sup>5</sup> ROUSSEL (1916), p. 222 ; ÉTIENNE (1997), p. 322.

<sup>6</sup> Sur le culte de la déesse Rome à Délos, voir BRUNEAU (1970), p. 444-446.

<sup>7</sup> IG XII 5, 622.

avoir élevé une statue en l'honneur de Pompée, qualifié d'« *évergète et sauveur* » à Ioulis (**Tableau 03 b**)<sup>8</sup>. César – peut-être passé à Délos lors de son expédition contre Pompée en Égypte – y fut honoré devant le temple d'Apollon, en tant que « *sauveur et évergète des Grecs* »<sup>9</sup>. À Kéos, le peuple de Karthaia lui érigea deux statues dans le sanctuaire d'Apollon, également devant le temple. Là encore, César est qualifié de « *sauveur et évergète de notre cité* », puis de « *sauveur de l'univers* », comme ce fut le cas dans de nombreuses cités d'Orient<sup>10</sup>. Avec ces formules, directement héritées de la tradition hellénistique pour honorer les souverains bienfaiteurs, Pompée et César inaugurèrent une nouvelle ère dans les deux sanctuaires insulaires, que l'époque augustéenne conduisit à son comble.

Cette formule « *sauveur et évergète* » est de nouveau employée dans les dédicaces en l'honneur d'Agrippa, de Caius (ou Lucius ?) César et de L. Aemilius Paullus Lepidus, toutes trois découvertes dans le voisinage du temple d'Apollon à Délos (**Tableau 04**)<sup>11</sup>. Ces statues faisaient vraisemblablement partie d'une sorte de monument dynastique incluant Auguste, sans doute Livie, Julie l'Ancienne, Agrippa, Caius César et/ou Lucius César, et L. Aemilius Paullus Lepidus, le gendre d'Agrippa<sup>12</sup>. Toutes dressées à proximité immédiate du Grand Temple, elles émanaient du peuple athénien, associé aux « habitants de l'île » uniquement dans la dédicace en l'honneur de Julie. La présence d'Agrippa dans cette liste est très importante : gendre d'Auguste, il était considéré par les cités grecques comme un grand bienfaiteur. Dans le prolongement des voyages entrepris par Auguste, sa mission en Grèce et dans les provinces orientales (17-13 av. J.-C.) visait à établir ou à renforcer les relations de Rome avec les provinciaux. À cette occasion, de nombreuses cités grecques lui élevèrent des statues, ainsi qu'à Julie, son épouse et fille d'Auguste<sup>13</sup>. Il en va de même pour ses fils, les *principes juventutis*, adoptés par Auguste en 17 av. J.-C., et qui furent généralement honorés de leur vivant, en tant qu'héritiers présomptifs et évergètes. Ces honneurs accordés à Délos aux membres de la *domus Augusta* relevaient de l'idéologie dynastique véhiculée par le siècle augustéen, dont on retrouve des échos à Athènes, où tous les endroits « stratégiques »

<sup>8</sup> *ID* 1641 et *IG XII 5*, 627 : εὐργέτης καὶ σωτήρ.

<sup>9</sup> *ID* 1587, l. 4 : σωτήρ καὶ εὐεργέτης τῶν Ἑλλήνων.

<sup>10</sup> *IG XII 5*, 556 : σωτήρ [καὶ] εὐεργέτης καὶ τῆς ἡμετέρας πόλεως ; *IG XII 5*, 557: σωτήρ τῆς οἰκουμένης. César est honoré comme « *patron et évergète de la cité* » à Cos, Chios et Samos [MAGIE (1950), I, p. 406] ; comme « *évergète et sauveur* » à Athènes, Mégare, Olympie et Thepies [KANTIRÉA (2007), Tableau Vb]. Sur toutes ces inscriptions en l'honneur de César et leur interprétation, voir RAUBITSCHKE, A. E., « Epigraphical Notes on Julius Cesar », *JRS* 44 (1954), p. 65-75.

<sup>11</sup> *ID* 1593, l. 5-7 ; *ID* 1594, l. 2-4 ; *ID* 1605, l. 4-5. Voir aussi la dédicace en l'honneur de Trajan (*ID* 1596), où l'empereur est qualifié de « *patron et sauveur* » (ὁ [πά]τρων] καὶ σωτή[ρ]).

<sup>12</sup> Respectivement *ID* 1591, 1592, 1593, 1594 et 1605.

<sup>13</sup> KANTIRÉA (2007), p. 54.

(Acropole, Agora, *Olympieion*) furent investis de la même manière par des statues du *princeps* et de sa famille<sup>14</sup>.

À Délos comme à Kéos, la concentration de ces bases et statues dans le secteur des temples d'Apollon n'est pas un hasard : elle correspond à une disposition topographique intentionnelle<sup>15</sup>. Par ailleurs, la base de statue d'Agrippa a été trouvée en 1876 « dans le temple d'Apollon, près duquel on l'a laissé[e] », tandis que celle d'Auguste a été trouvée en 1877 « dans la *cella* du temple d'Apollon »<sup>16</sup>. De même, l'une des deux bases portant une dédicace à César fut trouvée dans le temple d'Apollon à Karthaia. Si tant est que les bases ne furent pas déplacées postérieurement, cette disposition des statues à l'intérieur même des temples ne relève plus d'une simple tradition d'exposition des personnalités romaines dans les sanctuaires : elle acquiert une valeur hautement symbolique.

### b. Une association précoce entre Octave-Auguste et Apollon

Partout en Grèce, on remarque que les cités qui furent les premières à honorer Octave sont celles qui avaient honoré César au lendemain de sa victoire à Pharsale<sup>17</sup>. À Délos, des statues furent élevées en l'honneur d'Octave au lendemain de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.), puis dès les toutes premières années du principat d'Auguste, et ponctuent ensuite toutes les étapes de sa carrière, jusqu'à son élection au poste de Grand Pontife en 12 av. J.-C. (**Tableau 03 a** et **Tableau 04**)<sup>18</sup>. Malheureusement, nous ignorons la provenance exacte de la plupart de ces dédicaces, dont plusieurs ont disparu ou ont été transportées après qu'elles eurent été copiées. Cependant, compte tenu de la disposition topographique des statues élevées à Délos à l'époque augustéenne (cf. **pl. XXXII, 2**), il y a de fortes chances pour que ces dédicaces proviennent du sanctuaire d'Apollon, et plus particulièrement des alentours du Grand Temple, ou bien, non loin de là, de la région du Portique de Philippe (*GD 3*)<sup>19</sup>. Notons enfin que la cité de Karthaia à Kéos fut la seule, avec celle de Démétrias en Thessalie, à avoir accordé à César le titre de « dieu » (ὁ θεός)<sup>20</sup>. Ce n'est donc pas un hasard si le premier document qui nous soit parvenu, dans lequel Octave-Auguste est qualifié de

<sup>14</sup> Sur l'idéologie dynastique véhiculée par Auguste dans le monde grec, voir KANTIRÉA (2007), p. 56. Sur la propagande augustéenne à Athènes, voir ÉTIENNE (2004), p. 176.

<sup>15</sup> Voir aussi MAVROJANNIS (1995), p. 88.

<sup>16</sup> HOMOLLE (1884), p. 155 (*ID 1593*) et HOMOLLE (1879a), p. 162 (*ID 1591*).

<sup>17</sup> Athènes, Délos, Kéos (Karthaia et Ioulis) et Olympie. Voir KANTIRÉA (2007), p. 33 et p. 41.

<sup>18</sup> *ID 1588* (31-27 av. J.-C.), dédiée par le peuple athénien et les habitants de l'île ; *ID 1589* (31-27 av. J.-C.), dédiée par Artorius, le médecin personnel d'Octave ; *ID 1590* (27 av.-14 ap. J.-C.), dédiée par le peuple athénien et les habitants de l'île, où Auguste reçoit le titre de Σεβαστός ; *ID 1591* (12 av.-14 ap. J.-C.), dédiée par le peuple athénien seul, où Auguste porte le titre de *Pontifex Maximus* (ἀρχιερεὺς μέγιστος).

<sup>19</sup> Voir LE QUÉRÉ, *Sanctuaire*.

<sup>20</sup> *IG XII 5, 557*.

θεός, provient également de Κέος<sup>21</sup>. La cité de Ioulis lui accorda ce titre au lendemain d'Actium, avant même qu'il n'en soit ainsi à Athènes. L'émergence précoce de la célébration d'Octave-Auguste et de sa famille dans ces deux îles, après celle de César, montre que les victoires de Pharsale et d'Actium ont sans doute offert un point idéologique précis pour que le *princeps* soit vite assimilé à Apollon, dieu sauveur et bienfaiteur.

Par ailleurs, deux trouvailles faites à Délos, mais dont la provenance exacte nous est inconnue, permettent d'illustrer en quelque sorte ce lien de filiation idéologique entre César, Octave-Auguste et Apollon délien. Il s'agit de deux coupes à médaillon, en argile, représentant l'une un portrait de Caton d'Utique, l'autre un portrait de Jules César<sup>22</sup>. Nous avons très peu de parallèles ailleurs dans le monde grec de coupes similaires à l'effigie du vainqueur de Pharsale. Aussi G. Siebert propose-t-il de reconnaître dans ces médaillons des portraits posthumes, qui célèbreraient la période de réconciliation prônée par Auguste au début de son Principat, pendant laquelle le *princeps* apparaît dans toutes les dédicaces comme le « *fils du divin César* » (θεοῦ Ἰουλίου υἱὸς / *divi Iulii filius*) et aux côtés de ce dernier sur certaines monnaies<sup>23</sup>. Dès lors, on pourrait rattacher ces objets à la tradition mieux établie des coupes à l'effigie d'Octave-Auguste, dont on a retrouvé plusieurs exemplaires aussi bien dans le monde grec que dans le monde romain. Cette série de coupes, pour la plupart fabriquées dans des ateliers d'Asie Mineure, serait à rattacher au culte impérial naissant et, plus précisément, aux libations en l'honneur d'Octave-Auguste dans les sacrifices publics et privés, décrétées par le Sénat romain dès l'année 30 av. J.-C. « Les cérémonies du *dies natalis*, celles de la célébration du *Genius Augusti* (du *Théos Sébastos* en pays grec) étaient des occasions naturelles pour utiliser ces vases »<sup>24</sup>.

Si l'on ne peut conclure à la présence d'un culte impérial à Délos par la seule existence de ces deux coupes à médaillon, tout au plus peut-on souligner qu'elles sont des témoignages de la continuation sur l'île d'une vie économique (échanges avec l'Asie Mineure), culturelle et cultuelle encore à l'époque augustéenne. Elles témoignent également de l'importance accordée par les Athéniens à la figure politique de César, honoré dès 48 av. J.-C. dans les sanctuaires d'Apollon de Délos et de Κέος.

## 2. ÉLITES ATHÉNIENNES ET DÉDICACES IMPÉRIALES À DÉLOS

Sans conteste, à Délos comme à Κέος, Octave-Auguste fut précocement associé à Apollon, sans que l'on puisse prouver à ce jour qu'un culte lui fut effectivement rendu<sup>25</sup>. Le caractère sotériologique des premiers honneurs reçus par Octave-Auguste dans ces deux îles, et plus généralement en Grèce, ont aidé ce rapprochement avec Apollon, dieu salutaire et pacificateur<sup>26</sup>. Mais cette assimilation du Prince avec le dieu délien, ainsi que l'érection des statues du *princeps* et de sa famille dans les sanctuaires d'Apollon, procédèrent bien moins

<sup>21</sup> SEG 14, 537.

<sup>22</sup> BM 1930.6-16.I (Caton) et Musée de Délos, n° inv. 4749 (César).

<sup>23</sup> SIEBERT (1980), p. 196.

<sup>24</sup> SIEBERT (1980), p. 194-195.

<sup>25</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>26</sup> KANTIRÉA (2007), p. 41.

d'une volonté culturelle et religieuse que d'une propagande politique dont Athènes, ou plutôt les élites athéniennes, tenaient les rênes.

### a. Auguste, Apollon Délien et le prêtre Pamménès : la survie du *hiéron*

Les chiffres sont en effet éloquents : sur la vingtaine de dédicaces conservées, provenant du sanctuaire d'Apollon et datant de l'époque augustéenne, treize au moins portent le nom de Pamménès, fils de Zènôn, et d'un autre membre de sa famille (son père ou son fils) Zènôn, fils de Pamménès (**Tableau 03 a** et **Tableau 04**)<sup>27</sup>. Ces personnages font partie d'une famille bien connue à Délos, car leurs ancêtres occupaient déjà des magistratures et des prêtrises sur l'île à partir de 166 av. J.-C.<sup>28</sup>.

À l'époque augustéenne, et dans une tradition remontant à la fin de l'époque hellénistique, les élites grecques n'ont cessé de réaffirmer leurs origines helléniques en inventant des arbres généalogiques fictifs ou en cherchant leurs ancêtres parmi les héros mythiques ou historiques de la Grèce<sup>29</sup>. Dans ce contexte, Pamménès resserra les liens qui unissaient sa famille à l'Apollon Délien en rappelant qu'elle appartenait au *génos* des *Erysihtonidai*<sup>30</sup>. Elle descendrait donc de l'archégète Erysihton, considéré comme le fondateur mythique du sanctuaire d'Apollon à Délos et des *Déliades*, théories envoyées par Athènes sur l'île sacrée. Ce n'est donc pas un hasard si, dans les inscriptions, Zènôn et Pamménès inaugurent le retour de la mention systématique du prêtre d'Apollon, aux côtés de l'épimélète, pour dater les documents. Ce sont également les premiers à avoir exercé la prêtrise d'Apollon Délien à vie (διὰ βίου)<sup>31</sup>.

C'est sous le sacerdoce de Pamménès, qu'il occupa au moins jusqu'en 6 ap. J.-C.<sup>32</sup>, que la plupart des dédicaces et des statues en l'honneur des membres de la *domus Augusta* furent érigées à Délos. De même à Athènes, Pamménès était prêtre de la déesse Rome et

<sup>27</sup> Les personnages se font élever une statue par le peuple athénien et les habitants de l'île (*ID* 1624 bis, 1625 et 1637), et/ou datent les consécration par leur prêtrise (*ID* 1592-1594, 1605, 1624 bis, 1625, 1626, 2515-2519).

<sup>28</sup> Sur cette famille, voir ROUSSEL (1908), p. 336-339 ; GEAGAN (1992), p. 29-44 ; MAVROJANNIS (1995), p. 89 ; KANTIRÉA (2007), p. 175-176 et p. 218 ; FOLLET (2000), p. 188-192. Le *stemma* de GEAGAN (1992), p. 34-35 comporte plusieurs erreurs qu'il convient de rectifier. Le Zènôn, f. Zènôn mentionné dans *ID* 1663 ne peut pas être Zènôn III et son épimélète ne peut pas être daté après 30 av. J.-C. : les dédicants de l'inscription sont en effet « les Romains, les Athéniens et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs de passage ». Or, cette formule de dédicace disparaît totalement de Délos après 70 av. J.-C. Zènôn, f. Zènôn était donc épimélète au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., voire à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. [cf. ROUSSEL (1908), p. 337, n°274]. Par ailleurs, Pamménès III ne peut pas être le « fils du prêtre » mentionné dans *ID* 1625, puisqu'il s'agit d'un Pamménès, f. Zènôn et non d'un Pamménès, f. Pamménès.

<sup>29</sup> Voir les remarques de GRAINDOR (1930), p. 4.

<sup>30</sup> *ID* 1624 bis, 2516, 2517 et 2518.

<sup>31</sup> BRUNEAU (1970), p. 63 affirme que la prêtrise d'Apollon devient une charge à vie dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., à une date imprécise. Or, après revue des inscriptions, on constate que la mention διὰ βίου n'apparaît qu'à partir des prêtrises de Pamménès et de Zènôn, c'est-à-dire dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Il me semble même qu'une évolution chronologique de ce sacerdoce peut être esquissée. La charge serait devenue viagère au cours de la prêtrise de Pamménès. Son père Zènôn était simplement prêtre d'Apollon (*ID* 1625) ; Pamménès a commencé par une prêtrise simple, devenue très vite διὰ βίου [*ID* 1593, 1594 (?), 1626, 2517, 2518 (?)]. Si ce raisonnement est valide, nous aurions la preuve que le Zènôn mentionné dans *ID* 1624 bis est bien le fils et non le père de Pamménès. Il serait devenu prêtre d'Apollon à vie par hérédité (**Tableau 04**).

<sup>32</sup> Il faut rectifier la date du sacerdoce de Pamménès (21-12 av. J.-C.) donnée par GEAGAN (1992), p. 35 et KANTIRÉA (2007), p. 175. En effet, Pamménès était encore prêtre d'Apollon lors du consulat de Pison en 6 ap. J.-C. (*ID* 1626).

d'Auguste *Sôtèr* sur l'Acropole<sup>33</sup>. Le lien entretenu par cette famille avec les Romains est déjà attesté à Délos où, aux environs de 65 av. J.-C., un Zênôn, fils de Zênôn présida l'association des Pompéiastes de l'île<sup>34</sup>. En outre, il est probable que la famille de Pamménès ait fait partie de la clientèle d'Agrippa<sup>35</sup>, ce qui expliquerait le choix du prêtre de faire élever, dans et/ou auprès du temple d'Apollon, la statue de ce dernier, ainsi que celle de son épouse (Julie), de son beau-fils (Lepidus), et éventuellement de ses fils (Caius et Lucius César) (**Tableau 3 a** et **Tableau 04**).

Au-delà de la propagande et de l'idéologie augustéennes, fortement centrées autour de la divinité apollinienne<sup>36</sup>, ce sont les rivalités entre les grandes familles athéniennes qui éclataient au grand jour à Délos – tout comme à Athènes et à Delphes –, à cette époque charnière que représente le règne d'Auguste pour la Grèce<sup>37</sup>.

En effet, la famille de Pamménès est arrivée à Délos après 167 av. J.-C., au moment de la clérouquie : ses membres ont immédiatement occupé des fonctions prestigieuses et ont sans doute tiré de l'île une grande partie de leur richesse<sup>38</sup>. Ce n'est toutefois qu'à partir de la toute fin du II<sup>e</sup> s. et du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – à l'époque des deux dernières Pythaïdes delphiques – que la famille commença à monter dans les rangs de l'élite religieuse athénienne. Il fallut attendre l'ère augustéenne pour que les *Erysichtonidai* atteignent un niveau comparable à celui des *Kèrykès*, autre grande famille athénienne, également originaire de Marathon<sup>39</sup>. Les *Kèrykès*, ou *gens des Tiberii Claudii* de Marathon, ont occupé de hautes fonctions à Athènes dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., et ont participé à toutes les Pythaïdes depuis cette époque<sup>40</sup>. Euklès (V) exerçait les fonctions de prêtre d'Apollon Pythien et d'Apollon *Patròs* depuis le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

Euklès et Pamménès étaient donc tous deux de la même génération, ont chacun été prêtres à vie d'Apollon (Pythien ou Délien), ainsi que stratèges des hoplites, l'une des fonctions les plus prestigieuses de l'Athènes augustéenne. Chacun a également tenté d'introduire une forme de culte impérial à Athènes, l'un en créant un culte de l'empereur sur l'Acropole, l'autre en instaurant des fêtes pour la célébration du *dies natalis* d'Auguste. L'érection de nombreuses statues à Délos, dont Pamménès était sans doute l'instigateur, voire l'évergète, participe d'une volonté d'afficher sa présence, aux côtés de la famille impériale, dans l'un des deux plus grands sanctuaires grecs dédiés à Apollon. Elle vise aussi, d'une certaine manière, à asseoir l'autorité et le rang des *Erysichtonidai* au sein de l'aristocratie

<sup>33</sup> IG II<sup>2</sup> 3173 (après 27/6 av. J.-C.) : Παμμένους τοῦ Ζήνωνος Μαραθωνίου ἱερέως θεᾶς Ῥώμης καὶ Σεβαστοῦ Σωτήρος ἐπ' ἀκροπόλει.

<sup>34</sup> ID 1641.

<sup>35</sup> Hypothèse d'OLIVER (1950), p. 92 et n. 35, sur la base de l'inscription IG II<sup>2</sup> 2111/2.

<sup>36</sup> Sur cet aspect, voir MAVROJANNIS (1995), p. 96-99 et KANTIRÉA (2007), p. 95-98.

<sup>37</sup> Sur les rapports entre Apollon Pythien, Apollon Délien, Delphes, Athènes et Délos, voir BRUNEAU (1970), p. 114-139.

<sup>38</sup> GEAGAN (1992), p. 34 et p. 43, pour les inscriptions concernées et la bibliographie antérieure.

<sup>39</sup> FISCHER (1986), p. 118-119 ; GEAGAN (1992), p. 43.

<sup>40</sup> Voir GRAINDOR (1930), p. 4-5 ; AMELING (1983), I, p. 4-8. Sur le rôle de cette famille dans l'introduction du culte d'Auguste à Athènes, voir KANTIRÉA (2007), p. 173 ; CAMIA (2011), p. 204.

athénienne. Il s'agit d'une sorte de stratégie d'occupation de l'espace, qui révèle les rivalités entre deux grandes familles au pouvoir<sup>41</sup>. Rappelons également qu'une statue en l'honneur d'Euklès fut élevée à Délos, près du Grand Temple, tandis que Pamménès fut envoyé à Delphes comme ambassadeur en 37/6 av. J.-C.<sup>42</sup>.

### b. Une renaissance très éphémère

Pamménès et Zènôn font partie de ces quelques familles athéniennes qui, originaires de *géné* traditionnels, émergèrent sous Auguste et devinrent des élites politiques nouvelles, mais qui s'éteignirent presque aussitôt après la mort du Prince<sup>43</sup>. Cela explique en partie le caractère éphémère (une à deux générations de prêtres) des consécrationes faites à Apollon Délilien, qui nous autorise à parler de « survie », plutôt que de « vie » du *hiéron*. À la mort d'Auguste, dont on a souligné le rôle dans la renaissance des cultes d'Apollon Pythien et Délilien, plus aucune dédicace impériale ne fut faite à Délos pendant près d'un demi-siècle<sup>44</sup>. Le hasard des découvertes archéologiques peut avoir joué un rôle, mais des raisons historiques convergentes peuvent également expliquer cette inertie.

En effet, l'inactivité du sanctuaire d'Apollon à Délos à cette époque est probablement en partie attribuable à la politique menée par les successeurs d'Auguste, qui se désintéressèrent des sanctuaires apolliniens, et même d'Athènes en général. Leurs évergésies et leurs entreprises restèrent très discrètes, en comparaison de l'œuvre magistrale de rénovation de la cité entreprise par Auguste. Mais la rivalité entre les grandes familles athéniennes a également continué de jouer un rôle dans l'effondrement du culte d'Apollon Délilien et des honneurs rendus aux empereurs sur l'île. À Athènes en effet, plusieurs prêtres des empereurs sont attestés : ils appartenaient tous au *génos* des *Kérykès*, et étaient souvent conjointement prêtres d'Apollon *Patrôos* et/ou Pythien<sup>45</sup>. Aucun prêtre d'Apollon Délilien

<sup>41</sup> Cette partition de l'espace existe aussi à Athènes, où les deux personnages ont cherché à « marquer leur territoire » en inscrivant leur nom et leur fonction de stratège des hoplites sur les monuments nouveaux de la ville : Pamménès sur l'Acropole, sur l'épistyle de la rotonde d'Auguste et de Rome (*IG II<sup>2</sup> 3173*, l. 1-2 : στρα[τηγ]οῦντος ἐπὶ τοῦ ὀπλίτας Παμμένους τοῦ Ζήνωνος Μαραθωνίου) ; Euklès sur l'agora romaine, sur l'inscription dédicatoire gravée sur les propylées (*IG II<sup>2</sup> 3175*, l. 3 : στρατηγούντος ἐπὶ τοὺς ὀπλίτας Εὐκλέους Μαραθωνίου).

<sup>42</sup> *ID 1627* ; OLIVER (1983), p. 10-13.

<sup>43</sup> OLIVER (1983), p. 14-15 ; FISHER (1986), p. 213-219 ; GEAGAN (1992), p. 43.

<sup>44</sup> Dans l'état actuel de notre documentation, ni Tibère, ni Caligula, ni Claude, ni Néron ne furent honorés à Délos.

<sup>45</sup> Polycharmos, fils d'Euklès fut grand-prêtre de Tibère et prêtre d'Apollon *Patrôos* (*IG II<sup>2</sup> 3530*) ; son frère, Tib. Claudius Hérodès fut prêtre et grand-prêtre à vie de Néron (*IG II<sup>2</sup> 3182*) et sans doute prêtre d'Apollon *Patrôos* [KANTIRÉA (2007), App. II, n°15] ; Tib. Claudius Euklès fut prêtre de Livie ou d'Agrippine sous Tibère ou Claude [KANTIRÉA (2007), App. II, n°10] ; Dionysodôros, fils de Sophoklès (*génos* des *Kérykès*) fut prêtre à vie de Claude et [de la *gens Augusta*] (*IG II<sup>2</sup>, 3274*). Plus tard, il en fut de même : Tib. Claudius Hipparchos fut

n'est attesté entre Zènôn, fils de Pamménès (sous Auguste) et Tib. Claudius Novius (sous Claude et Néron). Cela ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas, mais qu'ils n'appartenaient sans doute pas aux plus grandes familles athéniennes de l'époque et qu'ils ne jouaient pas un rôle politique important. En outre, l'empereur Claude fut honoré à Athènes en tant qu'Apollon *Patrôos*<sup>46</sup>. Dès lors, l'Apollon Pythien avait pris le pas sur son homologue Délien. Il fallut attendre Néron, νέος Ἀπόλλων (nouvel Apollon) tout comme Auguste<sup>47</sup>, pour voir réapparaître quelques consécration dans le sanctuaire de Délos.

Les dédicaces reprirent en effet dans le sanctuaire d'Apollon sous les règnes de Claude et de Néron, et étaient centrées autour du personnage de Tib. Claudius Novius (**Tableau 04**), dont il était le dédicant ou le bénéficiaire<sup>48</sup>. Ce personnage fut sans doute l'une des personnalités les plus importantes de son époque à Athènes, où il exerça toutes les fonctions les plus prestigieuses et où il réorganisa entièrement le culte impérial<sup>49</sup>. À Délos, il était prêtre d'Apollon à vie et épimélète de l'île<sup>50</sup>. Étant sans doute à l'origine de l'érection de plusieurs statues de Claude à Athènes<sup>51</sup>, ainsi que de l'inscription en l'honneur de Néron, gravée sur l'épistyle du Parthénon<sup>52</sup>, on peut imaginer que Novius ne se contenta pas d'honorer dans le sanctuaire délien le procurateur impérial Tib. Claudius Balbillus<sup>53</sup>, mais qu'il y érigea aussi une statue de Claude et/ou de Néron. Cependant, nous n'en avons aucune trace. Le prêtre d'Apollon qui lui succéda, Tib. Claudius Théogénès, ne semble pas s'en être chargé non

---

grand-prêtre des Augustes sous Domitien et prêtre d'Apollon Pythien à Athènes (*FD III 2, 66*) ; son fils Tib. Claudius Atticus fut grand-prêtre de Trajan, puis d'Hadrien [AMELING (1983), II, n°37 et 38 ; *SEG 24, 213*].

<sup>46</sup> *IG II<sup>2</sup> 3274*, l. 1-3 : Τιβέριον Κλαύδιον Καίσαρ[α Σεβαστόν] Γερμανικόν αὐτοκράτορ[α, Απόλλωνα] Πατρῶον.

<sup>47</sup> *SEG 29, 167* (Auguste) ; *IG II<sup>2</sup> 3278* ; *SEG 32, 252* ; *SEG 44, 165* (Néron).

<sup>48</sup> *ID 1861* ; 1628 et 1629.

<sup>49</sup> Outre les fonctions traditionnelles de gymnasiarque, stratège des hoplites, héraut de l'Aréopage, et de nomothète, Tib. Claudius Novius fut épimélète à vie d'Athènes, mais aussi, en lien avec le culte impérial : grand-prêtre d'Antonia la Jeune, grand-prêtre de la *domus Augusta* ou des Augustes, grand-prêtre à vie de Néron et de Zeus *Éleuthérios*, agonothète des *Sébasteia* à Athènes, agonothète des concours en l'honneur de Claude, agonothète des Grandes Panathénées *Sébasta* et des *Kaisareia Sebasta*. Sur ce personnage, voir GRAINDOR (1931), p. 11-13 ; OLIVER (1950), p. 81-86 et p. 94-96 ; FOLLET (1976), p. 160-161 ; GEAGAN, D. J., « Tiberius Claudius Novius, the Hoplite Generalship and the *Epimeleteia* of the free city of Athens », *AJPh* 100 (1979), p. 279-287 ; KANTIRÉA (2007), App. II, p. 221, n°16.

<sup>50</sup> *IG II<sup>2</sup> 3271* (42 ap. J.-C.) et 3535 (47/8 ou 51/2 ap. J.-C.) ; *ID 1628* et 1629 (60/1 ap. J.-C.) ; *IG II<sup>2</sup> 1990* (60/1 ou 61/2 ap. J.-C.).

<sup>51</sup> *IG II<sup>2</sup> 3270, 3271* et 3273.

<sup>52</sup> *IG II<sup>2</sup> 3277* révisée et commentée par CARROLL, K. K., *The Parthenon Inscription* (1982) [= *SEG 32, 251*].

<sup>53</sup> *ID 1861*.

plus<sup>54</sup>. Pour tout le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., seule une base de statue en l'honneur de l'empereur Titus nous est parvenue<sup>55</sup>.

### 3. LES DODÉCAÏDES À DÉLOS : DES MANIFESTATIONS EN L'HONNEUR D'APOLLON ET DE L'EMPEREUR

#### a. Les Dodécaïdes athéniennes

Dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'activité cultuelle du sanctuaire d'Apollon reprit vie, du moins d'un point de vue symbolique. Les Athéniens envoyèrent en effet régulièrement (sans doute annuellement) une Dodécaïde à Délos, conduite par le prêtre à vie d'Apollon Délien<sup>56</sup>. Ils commémorèrent l'envoi de ce cortège officiel et les sacrifices qui étaient faits en inscrivant chaque année, sur une stèle, une formule du type « *le prêtre à vie d'Apollon Délien [- X -] a conduit la Dodécaïde l'année où fut archonte [- X -], et a offert tous les sacrifices traditionnels* » (ὁ ἱερεὺς διὰ βίου τοῦ Δηλίου Ἀπόλλωνος [- X -] ἤγαγεν τὴν δωδεκῆίδα ἐν τῷ ἐπὶ [- X -] ἄρχοντος ἐνιαυτῷ καὶ ἔθυσε τὰς πατρίους θυσίας πάσας). Huit de ces stèles, vraisemblablement dressées à l'origine auprès du temple d'Apollon, nous sont parvenues (**Tableau 04**). Elles commémorent l'envoi de plus d'une vingtaine de Dodécaïdes, qui couvrent un intervalle de temps allant de 92/3 à 143/4 ap. J.-C. environ<sup>57</sup>, sous la prêtrise viagère d'Apollon de M. Annius Pythodôros, puis de C. Musonius Rufus<sup>58</sup>.

Les Dodécaïdes déliennes ont un précédent delphique : à partir de l'époque augustéenne, les théories athéniennes envoyées plus ou moins régulièrement à Delphes, jusque-là appelées Pythaïdes, se transformèrent en Dodécaïdes (ἡ Δωδεκῆίς)<sup>59</sup>. Bien que l'étymologie de cette nouvelle appellation reste incertaine, il faut sans doute y voir une référence au 12 *Boédromiôn*, jour de célébration de l'anniversaire d'Auguste, davantage qu'au sacrifice de douze victimes, comme on l'a plus traditionnellement admis<sup>60</sup>. Une telle interprétation impliquerait alors clairement un lien entre le culte d'Apollon et le culte de l'empereur, ou tout du moins, des cérémonies en l'honneur d'Apollon ET de l'empereur. Nous ignorons quasiment tout du déroulement et de l'histoire de l'institution des Dodécaïdes déliennes<sup>61</sup>. Cependant, la nouvelle datation proposée par S. Follet place la première Dodécaïde sous le règne de Domitien ou de Nerva (entre 92/3 et 97/8 ap. J.-C.). Elle met définitivement fin à la prétendue renaissance du culte d'Apollon à Délos sous l'influence d'Hadrien, que Ph. Bruneau, à la suite de F. Durrbach, avaient déjà mise en doute<sup>62</sup>. En outre, mais la raison en est sans doute imputable au hasard des sources, aucune des mentions de Dodécaïdes conservées à Délos n'est attribuable au règne d'Hadrien.

<sup>54</sup> À Délos, Tib. Claudius Théogénès est connu par deux inscriptions, dont l'une a été retrouvée en dehors du sanctuaire, à l'emplacement de la Salle Hypostyle (*ID* 2529 et 2569). Il apparaît également dans des inscriptions athéniennes : il était épimélète de la cité, stratège des hoplites, prêtre de Poséidon Érechtée, et héraut du Conseil de l'Aréopage (*IG* II<sup>2</sup> 1723, 1990, 3185 et 3585 ; *SEG* 26, 166 ; *SEG* 31, 108).

<sup>55</sup> *ID* 1595.

<sup>56</sup> Sur cette Dodécaïde, voir BRUNEAU (1970), p. 139-141.

<sup>57</sup> Voir les datations nouvelles de ces stèles et des archontes mentionnés dans FOLLET (1976), p. 149-160 et p. 168-179, *contra* BRUNEAU (1970), p. 140.

<sup>58</sup> Sur ces deux prêtres, voir FOLLET (1976), p. 162-168.

<sup>59</sup> Sur les Pythaïdes et les Dodécaïdes, voir COLIN (1905), p. 140-160 ; FOLLET (1976), p. 149-160 ; KANTIRÉA (2007), p. 45-48 ; et surtout, pour Délos, BRUNEAU (1970), p. 139-142.

<sup>60</sup> KANTIRÉA (2007), p. 48.

<sup>61</sup> Voir les remarques de BRUNEAU (1970), p. 140.

<sup>62</sup> BRUNEAU (1970), p. 140, *contra* ROUSSEL (1916), p. 338-339.

La reprise du culte d'Apollon Délien sous Domitien serait, à mon sens, une hypothèse tout à fait séduisante. Tout d'abord, seule une Dodécaïde athénienne fut conduite à Delphes après la mort d'Auguste : elle le fut à l'époque de Domitien, sous la prêtrise viagère d'Apollon Pythien, à Athènes, de Tib. Claudius Hipparchos de Marathon<sup>63</sup>. En outre, les formulations des inscriptions commémoratives sont très proches : pour la première fois à Delphes il est également fait mention de « *sacrifices faits selon la tradition* » (ἔθυσαν κατὰ τ[ᾶ] πάτρια)<sup>64</sup>, indication absente des inscriptions d'époque augustéenne. Enfin, l'intérêt de Domitien pour Apollon et les sanctuaires apolliniens transparaît dans son intervention concernant la tenue des *Pythia* à Delphes, et surtout, dans les travaux de réfection du temple d'Apollon qu'il entreprit, en 84 ap. J.-C., *sua impensa*<sup>65</sup>. Peut-être se trouve-t-il ainsi, tout comme à Delphes, à l'origine du regain d'intérêt pour le culte d'Apollon à Délos et, de ce fait, de célébrations en l'honneur de l'empereur dans le sanctuaire délien. Toutefois, cette renaissance ne dura pas longtemps ; elle dut s'arrêter au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à partir de laquelle nous n'avons plus aucune mention de théories envoyées par Athènes, qui se désintéressa totalement de l'île au point, nous l'avons déjà dit, de vouloir la vendre pour renflouer les caisses de la cité.

### b. La Dodécaïde kéienne et la famille d'Hérode Atticus

Faut-il comprendre la Dodécaïde envoyée par Kéos comme une tentative de redonner vie à ces théories et de faire perdurer une tradition à laquelle Athènes avait mis fin ? L'inscription commémorative d'une Dodécaïde kéienne à Délos a fait couler beaucoup d'encre du fait de son caractère elliptique et lacunaire<sup>66</sup>. Elle n'est pas datée précisément, mais l'écriture est d'époque impériale, sans doute du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. :

[-----] δα-  
 δούχου, ἐν δὲ Δήλῳ Ἡρᾶ τὸ γ' ἔπειψαν Κεῖοι τὴν δω-  
 δεκῆίδα βούπρωπον ταῦρον ἄνευώσαντό τε τὰ πά-  
 4. τρια πάντα διὰ τῶν θεωρῶ[v].

[ - - X - - - étant archonte à Athènes et] dadouque, et Héras pour la troisième fois à Délos, les habitants de Kéos ont envoyé la Dodécaïde avec le taureau comme première victime, et ont renouvelé, par l'entremise de leurs théôres, toutes les cérémonies traditionnelles.

<sup>63</sup> COLIN (1905), p. 152-156, n°62 et fig. 33 ; *FD III 2*, 65 (83-96 ap. J.-C.). Voir aussi *FD III 2*, 66 (98 ap. J.-C.).

<sup>64</sup> *FD III 2*, 66, l. 20-21.

<sup>65</sup> KANTIRÉA (2007), p. 155-156.

<sup>66</sup> *ID 2539*. Voir en particulier *Choix*, n°183 ; BRUNEAU (1970), p.141-142 ; FOLLET (1976), p. 158-160.

Les termes du débat ont été résumés par S. Follet dans son analyse de l'inscription, à laquelle je renvoie<sup>67</sup>. Quel lien établir toutefois entre Kéos, Délos et Apollon au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ? Il est vrai que sept siècles auparavant, les jeunes gens de Kéos chantaient à Délos une ode de Bacchylide<sup>68</sup>. En outre, l'ancienneté des relations entre les deux îles est attestée par l'existence à Délos d'un *Hestiatorion* des Kéiens, mentionné par Hérodote<sup>69</sup>. Il est toutefois possible de voir dans cette Dodécaïde kéienne une influence plus ponctuelle et plus circonstanciée que ne le faisait Ph. Bruneau, qui induisait de cette inscription que Kéos envoyait des théôres à Délos durant toute l'époque hellénistique<sup>70</sup>. À Kéos, nous l'avons vu, le temple d'Apollon de Karthaia fut très certainement associé au culte impérial dès l'époque augustéenne<sup>71</sup>. Mais il faut attendre la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour y voir réapparaître une quelconque activité : Tib. Claudius Hérodianos, grand-prêtre du culte impérial, fit construire, dans le sanctuaire d'Apollon de Karthaia, « un oikos avec tout son mobilier, ainsi qu'un môle (?) » (**App. I, n°8**)<sup>72</sup>, consacrés à tous les dieux et à Apollon Pythien en particulier ([A]πόλλωνι Πυθίῳ καὶ πᾶσιν θεοῖς). Tib. Claudius Atticus Hérodianos n'est autre que le petit-fils du prêtre d'Apollon Pythien (Hipparchos) qui avait relancé les Dodécaïdes à Delphes sous Domitien, et le frère du célèbre Hérode Atticus, tous descendants d'Euklès et faisant partie du *génos* des *Kèrykès*. Nous savons en outre que les édifices furent construits à Karthaia sous le règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Verus, c'est-à-dire entre 166 et 169 ap. J.-C. Or, parmi les trois seuls dadouques ayant également été archontes à Athènes, l'un, Pompeius, le fut entre 162/3 et 168/9 ap. J.-C.<sup>73</sup>.

Ainsi, de nombreux indices concordent. Tout porte à croire que, dans les années qui suivirent les Dodécaïdes athéniennes, Hérodianos fut à l'initiative de l'envoi d'une Dodécaïde par Kéos, où il était vraisemblablement propriétaire terrien et où il résidait peut-être. Il resterait à éclaircir les raisons de ce regain d'intérêt pour le culte d'Apollon, très éphémère, à

<sup>67</sup> FOLLET (1976), p. 159-160. La seule manière de comprendre le début du texte, qui suppose l'existence de deux personnages ayant le même titre, est bel et bien que l'un fut archonte et dadouque à Athènes, tandis que l'autre, Héras, fut archonte à Délos, pour la troisième fois. La présence d'un archonte athénien pour dater un document en rapport avec Kéos n'a pas lieu d'étonner : j'ai en effet montré ci-avant que tous les documents de Kéos d'époque impériale étaient datés par des magistrats athéniens. La mention d'un archonte à Délos est plus surprenante, mais, selon S. Follet elle ne doit pas être rejetée d'emblée comme impossible. Un autre document tardif laisse penser qu'il existait à Délos, à la fin du Haut-Empire, un archonte (*ID* 2521).

<sup>68</sup> *Choix*, n°183 ; BRUNEAU (1970), p. 142, n. 2.

<sup>69</sup> Hérodote, *Histoires*, IV, 35. Édifice sans doute identifiable à *GD* 48.

<sup>70</sup> BRUNEAU (1970), p. 142.

<sup>71</sup> Notons également qu'à Kéos, Domitien est le seul empereur, après Auguste, en l'honneur de qui l'une des cités de Kéos éleva une statue (*IG* XII 5, 630).

<sup>72</sup> *IG* XII 5, 1097, l. 9-10. Sur les difficultés de traduction de τῷ χά[ματι τοῖχον], voir mes remarques dans **App. I, n°8**.

<sup>73</sup> FOLLET (1976), p. 159 et p. 277-278.

Kéos comme à Délos, par un membre de la famille la plus influente de l'époque à Athènes. Le buste de Marc Aurèle {n°13} (pl. XXV), trouvé non loin du temple d'Apollon à Délos, est peut-être à replacer dans ce contexte précis, d'autant plus que les empereurs précédents, Trajan et Hadrien, n'étaient vraisemblablement plus honorés à l'intérieur du *hiéron*<sup>74</sup>.

Il s'agit d'un buste cuirassé acéphale d'empereur romain, dont l'épaulière droite est ornée d'un Géant ou d'un Triton anguipède. Au milieu de la poitrine, un *Gorgoneion* est à moitié caché par le *paludamentum* qui recouvre l'armure. L'identification de l'empereur a été proposée par J. Marcadé, d'après le motif anguipède, jugé comme caractéristique de Marc Aurèle par O. Deubner<sup>75</sup>.

On peut pousser l'interprétation plus loin : le buste de Délos est une réplique en tout point identique du buste cuirassé de Marc Aurèle, conservé au Musée du Louvre<sup>76</sup>. Or, ce portrait provient de Probalinthos, près de Marathon, où il était exposé dans l'immense propriété d'Hérode Atticus. Dès lors, on voit très clairement apparaître les enjeux politiques et sociaux qui sous-tendent les manifestations du culte impérial à Athènes, comme à Délos et à Kéos, et l'affirmation des grandes familles de notables athéniens, qui cherchaient à afficher leurs relations privilégiées avec l'empereur dans tous les lieux historiques et mythiques de la Grèce.

#### 4. CONCLUSION

En ce qui concerne le territoire de la Grèce continentale, P. Marchetti a montré que les empereurs ont très tôt cherché à y imprimer leur marque pour s'en assurer le contrôle<sup>77</sup>. L'auteur remarque que c'est vers Athènes, Sparte, Argos, et surtout vers les sanctuaires d'Apollon que le pouvoir impérial s'est d'abord tourné lorsqu'il a cherché à définir une idéologie nouvelle<sup>78</sup>. Le primat d'Apollon se perçoit également dans la littérature et dans les arts de l'époque augustéenne<sup>79</sup>. Dès lors, quoi de plus naturel que les premières manifestations de culte, de fêtes et d'honneurs à connotation impériale se soient déroulées à Délos et à Kéos, dont les liens avec Apollon remontent à des temps mythiques ?

Par cette étude détaillée dans deux îles des Cyclades, il s'agissait également de souligner les enjeux politiques et sociaux qui se cachaient derrière les manifestations de

<sup>74</sup> Les statues de Trajan et d'Hadrien furent peut-être élevées sur l'Agora de Théophrastos. cf. *infra*, Chapitre X.

<sup>75</sup> MARCADÉ (1969), p. 35, p. 145, p. 336 et pl. I. Voir DEUBNER (1937), p. 73 (buste-médaille des propylées romains d'Éleusis).

<sup>76</sup> DEUBNER (1937), pl. 42 ; CHARBONNEAUX, J., *La Sculpture Grecque et Romaine au Musée du Louvre* (1963), p. 164-165, n°1161. Tête conservée ; H. 0,62 m.

<sup>77</sup> MARCHETTI (2001a), p. 137-138 ; MARCHETTI (2012), p. 207-209.

<sup>78</sup> L'amphictionie delphique en particulier était devenue un rouage très important de l'administration provinciale. cf. SARTRE (1991), p. 208-209 ; LEFÈVRE, Fr., *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, BEFAR 298 (1998), p. 124-134 et p. 307-310. Voir aussi à Rome, l'importance d'Apollon dans l'œuvre augustéenne sur le Palatin. cf. MARCHETTI (2001b), p. 460, n. 23, avec bibliographie antérieure et MARCHETTI (2012), p. 221.

<sup>79</sup> Voir les nombreuses références dans MARCHETTI (2001b), p. 455-471.

loyalisme envers l'empereur et le fait que, parfois, ces enjeux dépassaient totalement le cadre des îles. C'est Athènes, et surtout les élites athéniennes, qui jouèrent un rôle primordial dans l'instauration et le développement des honneurs impériaux et du culte impérial dans ces deux îles. J'ai pu démontrer une fois encore que, d'un point de vue administratif, Délos et Kéos occupaient une place tout à fait particulière dans les Cyclades : ce furent toujours le peuple athénien, le Conseil de l'Aréopage (d'Athènes) ou la cité (d'Athènes) qui élevèrent des statues impériales dans le sanctuaire d'Apollon, jamais des « Déliens ». Les prêtres du culte impérial à Kéos étaient des notables issus de grandes familles athéniennes, non des « Kéiens ».

En raison de la précocité de l'instauration de ce système honorifique (fin de l'époque républicaine, avec des honneurs rendus à la déesse Rome et aux *imperatores* romains), dont nous n'avons pas d'équivalent ailleurs dans les Cyclades, Délos et Kéos ont pu servir de modèle et jouer un rôle moteur dans la diffusion des honneurs impériaux et du culte impérial dans les îles alentour. En tout cas, dès la fin de l'époque augustéenne, la tendance s'inversa dans les îles : alors que les manifestations à connotation impériale déclinèrent peu à peu dans les îles d'Apollon, pour ne renaître que de manière éphémère à certains moments du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le culte impérial et les honneurs impériaux fleurirent partout ailleurs dans les Cyclades, en particulier à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. et du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et à l'époque des Antonins (**Tableau 03 b**).

## **B. ΘΕΟΙ ΣΕΒΑΣΤΟΙ ET EMPEREURS DANS LES CYCLADES : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX SOCIOPOLITIQUES**

### **1. L'EMPEREUR DANS LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DES ÎLES**

#### **a. Le culte impérial dans les Cyclades**

L'existence d'un culte impérial dans les Cyclades peut être démontrée : 1) par la présence d'un *Kaisareion* ou d'un *Sébastasion* dans les îles ; 2) par la présence d'autels explicitement dédiés à un empereur (dédicaces au génitif ou au datif) ; 3) par des attestations épigraphiques d'un prêtre du culte impérial (ἀρχιερεύς).

1) En ce qui concerne les édifices explicitement dédiés aux empereurs, je me contente ici de résumer les données à notre disposition, car je traiterai en détail, dans la seconde partie de cette étude, de la « topographie » de la présence impériale dans les Cyclades

(transformations architecturales liées au culte impérial ou aux honneurs décernés à l'empereur, choix d'implantation, conséquences sur l'espace civique et sacré des îles, *etc.*)<sup>80</sup> :

– **Délos** : le temple d'Apollon fut peut-être transformé en temple du culte impérial, où le dieu et l'empereur étaient honorés en tant que *sunnaoi*, mais cela est loin d'être certain<sup>81</sup> ;

– **Kéos** : à Karthaia, le temple d'Apollon fut peut-être lui aussi transformé en temple du culte impérial, mais là encore, aucune certitude n'est permise ; à Ioulis, un *Sébasteion* fut vraisemblablement construit entre le règne d'Auguste et celui de Claude, sur l'acropole, près du temple d'Apollon *Pythios* ;

– **Mélos** : construction d'un *Sébasteion* (ἄσυλον Σεβαστῆον) sous Néron et d'un édifice consacré à Trajan et Athéna ;

– **Naxos** : dans le sanctuaire d'Iria, Marc Antoine fut, dès 41 av. J.-C., honoré dans le temple de Dionysos en tant que *Néos Dionysos* et *sunnaos* de la divinité ; au lendemain de 27 av. J.-C., son culte fut remplacé par celui d'Auguste vainqueur ; le temple continua d'accueillir un culte de l'empereur durant tout le Haut-Empire ;

– **Ténos** : chapelle pour le culte impérial dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, au Sud du temple (Bâtiment D) (**pl. XLIX**) ;

– **Théra** : Auguste fut honoré en tant que *sunnaos* dans le temple de Dionysos, appelé quelques années plus tard l'« ancien *Kaisareion* » (τὸ ἀρχαῖον Καισάρειον)<sup>82</sup> ; la partie Nord de la *Basilikè Stoa* fut transformée en pièce vraisemblablement dédiée au culte impérial au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. XXXVII**) ; une chapelle du culte impérial fut créée dans le Gymnase des Éphèbes (**pl. XLV, 2**).

2) À Andros, pas moins de onze petits autels de marbre furent érigés en l'honneur d'Hadrien, essentiellement à Palaiopolis, mais aussi sur le reste du territoire de l'île (**Tableau 03 a**)<sup>83</sup>. Des autels similaires ont été retrouvés à Théra : l'un fut dédié à Octave avant son accession au Principat, l'autre à son successeur Tibère, là encore, vraisemblablement avant que ce dernier n'accède au trône<sup>84</sup>. À Ios, un autel fut érigé à Rome et Auguste ; à Paros, à Auguste seul<sup>85</sup>. Dans d'autres îles, certains blocs portent une dédicace impériale au datif, mais leur caractère fragmentaire ne permet pas de déterminer avec

<sup>80</sup> Toutes les références bibliographiques figurent dans les Chapitres VII, VIII et X et dans l'**Appendice IV**.

<sup>81</sup> Pour une analyse de cette question, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>82</sup> *IG XII 3*, 326 (**App. I, n°18**), l. 26.

<sup>83</sup> *IG XII 5*, 741-746 et *IG XII Suppl.*, 273 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°74-80] ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°81-84. Voir aussi ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 299, n. 469.

<sup>84</sup> *IG XII 3*, 469 et *IG XII 3*, 471.

<sup>85</sup> *IG XII 5*, 1013 (Ios) ; *IG XII 5*, 267 (Paros).

certitude s'il s'agit d'autels : à Minôa, en l'honneur d'un empereur julio-claudien et à Anaphè, en l'honneur d'Hadrien (?) et de Commode<sup>86</sup>.

3) J'ai résumé les données concernant le troisième type de preuves dans le **Tableau 05**. Il ressort clairement de ce tableau qu'il y eut des prêtres du culte impérial dans presque toutes les îles, essentiellement à partir du règne de Tibère et encore au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans plusieurs d'entre elles (Naxos, Paros, Siphnos). Alors que nous ne connaissons presque rien de l'histoire de Kythnos, de Pholégandros ou de Siphnos sous l'Empire, et que la documentation épigraphique dans ces îles est très peu abondante pour cette époque, une grande partie des inscriptions conservées mentionnent un ἀρχιερεύς, ce qui prouve l'importance de cette fonction, même dans les plus petites îles de l'Archipel<sup>87</sup>.

Ainsi, une fois toutes les catégories de preuves rassemblées, il appert que les Cyclades ne sont absolument pas restées en marge des évolutions générales qui avaient lieu ailleurs dans l'Empire : toutes les îles ou presque, certes à des époques très différentes, honorèrent les empereurs en tant que dieux.

#### **b. Les statues et les dédicaces impériales dans les îles**

Par ailleurs, toutes les îles sans exception ont élevé des statues en l'honneur de différents empereurs (**Tableau 03 a**). Même dans la petite île d'Anaphè – où, nous aurons l'occasion de le voir, la population était très peu nombreuse – au moins trois empereurs reçurent une statue durant le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>88</sup>. À Sikinos, petite cité par excellence sous l'Empire – et alors qu'il reste très certainement de nombreuses inscriptions à découvrir, puisque la cité antique n'a jamais fait l'objet de fouilles archéologiques –, nous savons qu'au moins une statue impériale fut élevée par la cité, vraisemblablement en l'honneur d'Antonin le Pieux<sup>89</sup>. Sur les soixante-quinze statues impériales environ dont il nous reste des traces dans les Cyclades (essentiellement grâce aux bases conservées), seules dix ont été dédiées et financées par des individus particuliers<sup>90</sup> et une par le peuple en collaboration avec un

<sup>86</sup> *IG XII 7*, 268 (Minôa) ; *IG XII 3*, 265-266 (Anaphè).

<sup>87</sup> Les chiffres sont éloquentes : sur les huit inscriptions seulement datant de l'époque impériale à Siphnos, trois mentionnent un prêtre du culte impérial ; à Kythnos, une inscription en rapport avec un prêtre du culte impérial sur deux au total datant de l'époque impériale ; à Pholégandros, une sur cinq inscriptions.

<sup>88</sup> *IG XII 3*, 264-265.

<sup>89</sup> *IG XII Suppl.*, 182.

<sup>90</sup> À Minôa d'Amorgos, en l'honneur de Caracalla (*IG XII 7*, 267) ; à Délos, en l'honneur d'Octave et de Trajan (*ID 1589* et *ID 1596*) ; à Mélos, en l'honneur de Trajan (*IG XII 3*, 1110) ; à Ténos, en l'honneur de Sabine et d'Antonin le Pieux (*IG XII Suppl.*, 322 et *IG XII 5*, 937) ; à Théra, en l'honneur de Claude, d'un empereur non identifiable du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et d'Hadrien (2) (*IG XII 3*, 473 ; 474 ; 476 ; 477). Pour tous les détails sur ces dédicaces, voir les **Tableaux 03 a et b**.

évergète<sup>91</sup>. Pour toutes les autres, le dédicant est toujours le peuple (ὁ δῆμος), le Conseil et le peuple (ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος), ou la cité (ἡ πόλις). Cela prouve que la décision de l'érection des statues était encore bel et bien prise par les organes politiques traditionnels des cités, contrairement à une opinion très répandue selon laquelle ces assemblées n'avaient plus aucun pouvoir de décision<sup>92</sup>. Cela prouve aussi que la décision d'honorer l'empereur était avant tout un acte civique, et que les îles, même les plus petites, savaient trouver les fonds nécessaires pour l'érection d'une statue de marbre ou de bronze.

L'étude des empereurs qui ont été privilégiés par les îles, dans les honneurs qu'elles décernaient, permet de retracer une histoire politique des relations que les cités entretenaient avec tel ou tel empereur, et la manière dont elles intégraient les princes dans leur vie civique et/ou religieuse. Dans les Cyclades, la situation était très contrastée et hétérogène : chaque cité insulaire mit en avant des empereurs différents. Seule une constante se dégage, qui n'a pas lieu d'étonner : la plupart des îles consacrèrent une ou plusieurs statue(s) à Hadrien, l'empereur philhellène, ou à son épouse Sabine (**Tableau 03 b**). Outre le hasard des trouvailles, cette hétérogénéité est également à mettre au compte des finances publiques des cités insulaires, très différentes d'une île à l'autre. De ce point de vue, une île se détache de toutes les autres : Théra. Sur l'agora de la cité furent en effet érigées une, voire plusieurs statues, de presque tous les grands empereurs régnants (**Tableau 03 a**), d'Auguste à Alexandre Sévère, soit une vingtaine de statues au moins.

## 2. THÉRA : UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LES EMPEREURS ?

Théra ne se distingue pas seulement des autres îles par le nombre de ses statues, mais plus généralement par le caractère qu'y prit très précocement le culte impérial, et par l'omniprésence de la figure de l'empereur qui investit tous les lieux publics de la cité (agora, *Basilikè Stoa*, théâtre et gymnase)<sup>93</sup>.

Théra est tout d'abord la seule île, avec Délos et Kéos, où Octave fut qualifié de « *filis de dieu* » (θεοῦ υἱός) avant même son accès au Principat. Cependant, le peuple de Théra ne se contenta pas de lui élever une statue sur l'agora (dédicace à l'accusatif), mais lui rendit un culte dès les années 31-27 av. J.-C., comme le prouve un autel cylindrique à bucranes, retrouvé au pied de la terrasse du temple de Dionysos, et portant une dédicace au génitif à

<sup>91</sup> IG XII 3, 1058 : à Pholégandros, la statue de Tibère fut dressée par « *le peuple et le prêtre (de Tibère ?) Teimès, fils de Sôsitélès* » (ὁ δῆμος καὶ ὁ ἱερεὺς Τειμῆς Σωσιτέλους).

<sup>92</sup> Sur ce jugement concernant les institutions des cités grecques sous l'Empire, voir *infra*, Chapitre XII.

<sup>93</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre VIII.

l'« *empereur César fils de dieu* » (αὐτοκράτωρ θεοῦ υἱὸς Καῖσαρ)<sup>94</sup>. Une telle situation est assez exceptionnelle pour être soulignée. En effet, en 29 av. J.-C., Octave accepta qu'un culte lui soit rendu en Orient, à condition seulement qu'il soit honoré conjointement avec la déesse Rome<sup>95</sup>. La province d'Asie érigea alors un temple « de Rome et d'Auguste » à Pergame, tandis que la province de Bithynie en fit de même à Nicomédie. Athènes fit construire sur l'Acropole, en 20/19 av. J.-C., un temple monoptère « de la déesse Rome et d'Auguste *Sôtèr* », au culte desquels un prêtre fut attaché<sup>96</sup>. L'île de Ios suivit ce mouvement et créa, elle aussi, un culte à Rome et à Auguste<sup>97</sup>.

Il est vrai que l'injonction d'Auguste n'empêcha pas certaines cités de Grèce comme d'Asie Mineure d'instaurer, à un niveau local, un culte pour l'empereur seul<sup>98</sup>. Nous en avons des exemples à Paros, où fut trouvée une dédicace au datif sur un bloc (un autel ?), et à Naxos, où la base et la statue à l'origine dédiées à Marc Antoine {n°29} (pl. XXVIII) furent remployées pour Auguste, ainsi honoré avec Dionysos dans le temple d'Iria<sup>99</sup>. Mais, ce qui est frappant, c'est que toutes les attestations de ce culte connues à ce jour sont postérieures à 27 av. J.-C., époque à laquelle Octave était devenu Auguste<sup>100</sup>. Le témoignage de Théra fait alors figure d'exception, avec un culte rendu au *Princeps* au lendemain même de sa victoire à Actium, et pour lequel nous n'avons aucune attestation certaine ni à Délos, ni à Kéos, ni même à Athènes<sup>101</sup>.

Il en va exactement de même pour son fils adoptif et successeur Tibère. Un autel lui fut érigé dans la chapelle du culte impérial du Gymnase des Éphèbes et plusieurs prêtres de Tibère sont attestés à Théra (**Tableau 03 a** et **Tableau 05**). Tibère est à chaque fois mentionné comme Τιβερίος Καῖσαρ<sup>102</sup>. L'absence des termes Σεβαστός ou αὐτοκράτωρ prouve que ce culte lui fut rendu après son adoption par Auguste en 4 ap. J.-C., mais avant son accession au trône en 14 ap. J.-C. Son culte continua sur l'île une fois qu'il fut empereur, puisque est attesté un prêtre de l'« *empereur Tibère César* » (αὐτοκράτορος Τιβερίου

<sup>94</sup> IG XII 3, 470 (inscription honorifique) ; IG XII 3, 469 (autel).

<sup>95</sup> Suétone, *Vie d'Auguste*, 52 ; Tacite, *Annales*, IV, 37. cf. MAGIE (1950), I, p. 447 et II, p. 1294, n. 52 ; BOWERSOCK (1965), p. 116.

<sup>96</sup> IG II<sup>2</sup> 3173 et 3179. Sur ce temple et ce culte, voir KANTIRÉA (2007), p. 125-127, avec bibliographie afférente.

<sup>97</sup> IG XII 5, 1013.

<sup>98</sup> Pour la province d'Achaïe, voir la liste de KANTIRÉA (2007), Tableau I ; pour les provinces anatoliennes, voir la liste de MAGIE (1950), II, p. 1614.

<sup>99</sup> IG XII 5, 267 (Paros) ; ΛΑΜΠΙΠΙΝΟΥΔΑΚΗΣ (1990), p. 169-170 (Naxos).

<sup>100</sup> Il subsiste un doute pour Corinthe, où un autel fut peut-être érigé sur le *forum* à Octave. Mais l'inscription est trop lacunaire pour le déterminer avec certitude (*Corinth VIII*, 1, 97).

<sup>101</sup> Dans ces deux îles en effet, les seuls documents remontant à cette époque sont des bases de statues portant des dédicaces honorifiques à l'accusatif : ID 1588 et 1589 (Délos) ; SEG 14, 537 (Kéos).

<sup>102</sup> IG XII 3, 339 ; 341 et 471. Voir aussi WITSCHERL (1997), p. 45.

Καίσαρος ἱερέυς)<sup>103</sup>. Là encore, plusieurs cités d'Orient passèrent outre l'interdiction de Tibère de créer un culte en son honneur, et des prêtres de l'empereur sont également attestés à Pergame, Nysa, Cos, Sardes, Tralles et Aphrodisias<sup>104</sup>. Le témoignage théréen étonne toutefois à plus d'un titre : d'une part, les cités où le culte de Tibère est attesté ne sont que des grandes cités des provinces d'Asie Mineure ; d'autre part, hormis Athènes, aucune cité de la province d'Achaïe ne lui a rendu un culte<sup>105</sup> ; surtout, ce culte fut instauré très précocement sur l'île. De ce point de vue, seules les cités de Pergame et de Nysa sont comparables, où le culte de Tibère fut vraisemblablement créé lors de son exil à Rhodes, avant même son adoption par Auguste<sup>106</sup>.

Comment expliquer ces particularités à Théra, qui ne se distingue pas seulement des îles voisines, mais même de la majorité des autres cités grecques ? Tout comme Délos et Kéos, le culte d'Apollon y est attesté : Apollon *Karneios* était vénéré au moins depuis l'époque archaïque, et Apollon *Pythios* sans doute depuis le III<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>107</sup>. La présence de ce culte a pu jouer un rôle dans la diffusion de l'idéologie augustéenne à Théra, mais cette explication n'est pas la plus pertinente. En effet à Théra, contrairement aux deux autres îles « apolliniennes », Dionysos avait détrôné Apollon à partir de l'époque hellénistique. En revanche, le caractère très précoce du développement du culte d'Octave-Auguste sur l'île est sans doute à mettre en rapport avec la tradition, plus ancrée à Théra que dans toutes les autres îles, du culte royal hellénistique, au moment de la domination de l'île par les Ptolémées. Ce culte vit le jour à Théra sous le règne de Ptolémée III et continua au moins jusqu'en 145 av. J.-C., date à laquelle la garnison ptolémaïque quitta l'île. Les honneurs rendus aux souverains connurent une grande variété de manifestations : constructions de plusieurs édifices de culte, dédicaces de statues, dont celles de la dynastie des Ptolémées, fêtes processionnelles en l'honneur du souverain, associations cultuelles, concours organisés dans le Gymnase des Ptolémées, *etc.*<sup>108</sup>. Surtout, on sait que Ptolémée VI fut honoré en tant que *sunnaos théos* de Dionysos, dans le temple dominant l'agora, devenu le plus important de la cité à l'époque hellénistique (pl. XXXVI)<sup>109</sup>. Or, c'est sur la terrasse de ce même temple,

<sup>103</sup> IG XII 3, 517.

<sup>104</sup> MAGIE (1950), I, p. 502 et II, p. 1360-1361, n. 27-28.

<sup>105</sup> Sur le culte de Tibère à Athènes, voir KANTIRÉA (2007), p. 59-60.

<sup>106</sup> MAGIE (1950), II, p. 1296-1297, n. 57 ; BOWERSOCK (1965), p. 118, n. 4.

<sup>107</sup> WITSCHER (1997), p. 35-36.

<sup>108</sup> Sur le culte royal hellénistique à Théra, voir WITSCHER (1997), p. 42-45.

<sup>109</sup> WITSCHER (1997), p. 44.

devenu *Kaisareion*, que furent vraisemblablement élevés l'autel et la statue d'Octave<sup>110</sup>. Nous avons alors la preuve d'une continuité directe, inscrite dans l'espace, dans la conception du culte des souverains hellénistiques et de celui d'Octave-Auguste<sup>111</sup>.

Cet exemple montre combien l'histoire religieuse et politique des Cyclades peut être tributaire d'un passé et d'une tradition qui divergent d'une île à l'autre, contribuant sans doute à la difficulté que les îles rencontrèrent pour se constituer en région cohérente d'un point de vue politique et administratif. En effet, alors même que près d'un siècle et demi s'était écoulé entre la vénération du dernier souverain hellénistique et celle du futur empereur – période pendant laquelle on ne connaît rien de l'histoire de Théra – sans que des généraux ni même des magistrats romains de la République ne fussent honorés sur l'île, cette tradition culturelle ancestrale renaquit<sup>112</sup>.

Le développement très précoce du culte d'Auguste et de Tibère à Théra serait-il une preuve de l'appartenance de l'île à la sphère d'influence romaine dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., une fois les Ptolémées partis ? On remarque en effet que dans les cités où Tibère reçut des honneurs et/ou un culte avant d'être empereur, et parfois même avant son adoption par Auguste, il existait une clientèle claudienne nombreuse, parfois composée, comme à Athènes, d'amis et de partisans de Tibère<sup>113</sup>. Avant son adoption par Auguste, Tibère appartenait en effet à la famille patricienne des *Claudii*, dont les membres exerçaient leur patronage en Orient depuis le II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>114</sup>. Or, comme j'aurai l'occasion de le démontrer, Théra est une île où des citoyens romains sont attestés dès le début de l'Empire (*Iulii, Claudii, Ulpii*), ce qui, à part à Mélos (et à Délos évidemment), est loin d'être le cas dans les autres îles des Cyclades<sup>115</sup>. Des *Claudii*, et même des *Tiberii Claudii*, firent partie de plusieurs grandes familles de notables de l'île sous l'Empire (pl. L, *stemma 1* et pl. LVII, *stemma 9*). En outre, à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les *Claudii* entretenaient, semble-t-il, des

<sup>110</sup> L'autel et la base (*IG XII 3, 469 et 470*) ont été retrouvés dans des déblais (éboulis ?), au pied de la terrasse du temple de Dionysos, devant le mur de soutènement. Sur le *Kaisareion*, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>111</sup> Même constatation sur l'agora d'Athènes ; cf. MARCHETTI (2012), p. 217.

<sup>112</sup> Une telle discontinuité entre l'époque hellénistique et l'époque romaine pour le culte des souverains grecs disparus est courante. cf. CHANKOWSKI, A. S., « Les cultes des souverains hellénistiques après la disparition des dynasties : formes de survie et d'extinction d'une institution dans un contexte civique », in COGITORE, I. et SAVALLI-LESTRADE, I. (éds.), *Des rois au prince : pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)* (2010), p. 271-290.

<sup>113</sup> KANTIRÉA (2007), p. 59-60.

<sup>114</sup> Sur ce point, voir RAWSON (1973), p. 219-239. cf. en particulier les exemples de Cos et de Chios, deux îles de l'Égée où le patronage de la *gens Claudia* fut très sensible. Voir aussi RAWSON, E., « More on the *Clientelae* of the Patrician *Claudii* », *Historia* 26 (1977), p. 340-357.

<sup>115</sup> Sur la citoyenneté romaine dans les Cyclades, voir *infra*, Chapitre XIII.

relations très étroites avec Cyrène et avec les Ptolémées d'Égypte<sup>116</sup>. Tout suggère alors que Théra était encore sous l'influence indirecte des Ptolémées et sous celle des Romains dès l'époque républicaine, ce qui fait d'elle un cas très particulier au sein des Cyclades. Dès lors, est-ce davantage vers la province de Crète-Cyrénaïque, plutôt que vers celle d'Achaïe ou d'Asie qu'il faut se tourner pour mieux comprendre l'histoire locale de Théra à l'époque impériale ? Le problème est que nous n'avons aucun témoignage ni archéologique ni épigraphique sur l'île qui pourrait venir à l'appui de cette hypothèse, si ce n'est que le culte de Tibère fut d'abord célébré dans une pièce du Gymnase des Éphèbes qui, nous le reverrons, était devenu le lieu de réunion des notables de Théra, parmi lesquels comptaient les *Claudii*.

Les manifestations postérieures en l'honneur des empereurs sur l'île prouvent que la cité de Théra devait être relativement prospère, puisqu'elle put ériger des statues en l'honneur de presque tous les empereurs jusque dans le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**Tableau 03 a**). Les fragments de portraits impériaux en marbre qui nous ont été conservés prouvent que les œuvres étaient de très bonne facture, que l'atelier fût local ou que les statues fussent importées {n°41-49} (**pl. XXX-XXXI**).

Ces nombreux honneurs impériaux prouvent aussi que les notables de Théra étaient bien au fait de ce qui se faisait à Rome, et qu'ils ont joué durant les trois premiers siècles de l'Empire un rôle d'intermédiaires entre les empereurs et les insulaires<sup>117</sup>. Par exemple, les Théréens Philèmôn et Apôllonios, tous deux fils de Polyouchos, élevèrent deux statues sur l'île en l'honneur d'Hadrien<sup>118</sup>. Ils appartenaient à une grande famille de Théra comportant en son sein un prôtarchonte et un prêtre du culte impérial (**pl. LII, *stemma* 3**), deux des fonctions les plus prestigieuses de l'île. Ces deux mêmes individus élevèrent également une statue en l'honneur d'Hadrien *Olympios* dans l'*Olympieion* à Athènes<sup>119</sup>. Par leur intermédiaire, Théra fut la seule île des Cyclades à être représentée parmi les nombreuses cités grecques qui honorèrent l'empereur philhellène dans le sanctuaire athénien<sup>120</sup>. Mais on remarque que la famille de Polyouchos entretenait très certainement des liens, si ce n'est avec l'empereur lui-même, tout du moins avec des proches de la famille impériale : sur la base provenant de l'*Olympieion*, Hadrien est en effet qualifié de « *sauveur de notre grand-père* » (τὸν σωτήρα τοῦ πάππου ἡμῶν) et de « *notre propre bienfaiteur* » (τὸν ἴδιον εὐεργέτην). Ce lien personnel avec l'empereur fut également souligné à Ténos par Satyros, fils d'Héphaistiôn, prêtre du

<sup>116</sup> RAWSON (1973), p. 230 et p. 237.

<sup>117</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>118</sup> *IG XII 3*, 476 et 477.

<sup>119</sup> *IG II<sup>2</sup> 3318*.

<sup>120</sup> Pour une liste de ces dédicaces, voir GRAINDOR (1934), p. 50-51, n. 2.

culte impérial sous Antonin le Pieux, en l'honneur de qui il éleva une statue : l'empereur y est là aussi qualifié de ὁ ἴδιος εὐεργέτης<sup>121</sup>. Il est donc manifeste que ces individus, tous issus des plus grandes familles de notables insulaires, jouaient un rôle important dans le maintien et la diffusion du culte impérial à Théra et à Ténos. Aussi n'est-il pas étonnant de voir l'un des descendants de Philèmôn et d'Apôllonios devenir prêtre du culte impérial à Théra sous Marc Aurèle (*stemma 3*)<sup>122</sup>.

### 3. ANDROS ET L'EMPEREUR PHILHELLÈNE

Parmi la documentation concernant l'empereur Hadrien dans les Cyclades, celle d'Andros se distingue en raison de sa singularité : onze autels retrouvés sur l'île portent tous une dédicace au datif à l'« empereur Trajan Hadrien Olympien » (αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος), qualifié de « sauveur et fondateur de l'univers » (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης). Ce type d'autels en l'honneur d'Hadrien est très courant en Grèce comme en Asie Mineure : à Athènes, on compte pas moins de 95 autels consacrés à cet empereur, à Sparte 27, et en tout près de 270 répartis dans le Péloponnèse, en Grèce centrale et occidentale, dans les îles et en Asie Mineure<sup>123</sup>. À Andros comme à Athènes, et comme dans la plupart des autres cités, Hadrien est qualifié d'*Olympios*, en lien avec l'achèvement de la construction du grand temple de l'*Olympieion* à Athènes en 131/2 ap. J.-C.<sup>124</sup>. L'existence à Andros d'un si grand nombre d'autels consacrés à cet empereur pose cependant plusieurs questions, d'autant plus que la cité ne semble pas avoir rendu de nombreux honneurs aux autres empereurs, si l'on en juge d'après les documents qui nous sont parvenus (**Tableau 03 a**). De toutes les cités grecques des provinces orientales, Athènes et Sparte mises à part, seules Pergame (28), Lesbos (25) et Milet (18) peuvent rivaliser en nombre d'autels élevés à l'empereur philhellène. Dans les autres cités, y compris à Éphèse, on n'en compte pas plus de deux ou trois. En outre, Andros est la seule île des Cyclades (avec éventuellement Anaphè ?) à avoir érigé ce type de monument à Hadrien. Tout porte à croire que ces autels furent dédiés sur l'île lors d'une occasion particulière, mais laquelle ?

Aucune mention d'une action particulière d'Hadrien en faveur des Andriens ne nous est parvenue – du type de celles qui nous sont conservées par ses lettres envoyées à

<sup>121</sup> *IG XII 5*, 937. Sur cette base de statue, voir ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 300.

<sup>122</sup> *IG XII 3*, 478.

<sup>123</sup> Pour ces chiffres, voir BENJAMIN (1963), p. 61-86 ; CAMIA (2011), p. 252-253.

<sup>124</sup> BENJAMIN (1963), p. 59-60.

Astypalaia ou à Syros –, pas plus que celle du passage de l'empereur sur l'île<sup>125</sup>, deux occasions qui auraient pu *a priori* générer l'érection de ces autels et les sacrifices qui y étaient liés. Aucun document ne nous permet non plus de conclure à l'organisation de fêtes ou de concours dans cette île en l'honneur de l'empereur. Aussi Fr. Camia pense-t-il que ces autels étaient le fait des autorités de la cité d'Andros, en lien avec la présence d'Hadrien à Athènes et avec le double événement qui y était célébré : l'inauguration de l'*Olympieion* et la fondation du *Panhellénion*<sup>126</sup>. Mais là encore, nous n'en avons aucune preuve. En l'absence de tout témoignage explicite, aucune de ces hypothèses n'est à exclure.

On peut toutefois se demander si le sophiste Onomarchos, originaire d'Andros, n'a pas joué un rôle dans le développement de ces manifestations du culte impérial sur l'île. Comme le rappelle B. Puech, le service de la cité pour les orateurs n'était que la première étape, indispensable et essentielle, d'une carrière publique<sup>127</sup>. Or, grâce au récit de Philostrate, nous savons qu'Onomarchos enseigna la rhétorique à Athènes en même temps qu'Adrien de Tyr et que Chrestos – c'est-à-dire sous le règne de l'empereur Hadrien. Il fut peut-être même un élève d'Hérode Atticus<sup>128</sup>. Sous l'Empire, les orateurs étaient tous des personnalités politiques très influentes, souvent présentes dans les assemblées fédérales et provinciales. Ils jouèrent un rôle constant d'intermédiaires entre les élites grecques locales et l'ensemble des autorités romaines<sup>129</sup>. Rappelons également leur rôle dans la diffusion du culte impérial dans l'Empire, sophistes et rhéteurs comptant très souvent parmi les prêtres du culte impérial provincial en Orient<sup>130</sup>. Faisant partie du cercle restreint de la Seconde Sophistique et des élites athéniennes proches de l'empereur, Onomarchos a pu chercher à reproduire dans son île natale ce qui se faisait à Athènes en l'honneur d'Hadrien.

### C. CONCLUSION : LE CULTE IMPÉRIAL, UN PUISSANT FACTEUR D'INTÉGRATION DES CYCLADES DANS L'EMPIRE

S. Price a bien montré qu'il y a des domaines dans l'Antiquité que nous ne devons pas séparer selon notre conception moderne des choses : religion, politique et diplomatie formaient un tout dans l'exercice du pouvoir au sein même des cités et dans la relation des

<sup>125</sup> Sur cette interprétation, voir ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 267. Sur les manifestations civiques et religieuses dans les cités lors des voyages des empereurs, voir MILLAR (1992<sup>2</sup>), p. 28-40.

<sup>126</sup> CAMIA (2011), p. 39, n. 100.

<sup>127</sup> PUECH (2002), p. 27.

<sup>128</sup> Philostrate, *Vie des Sophistes*, II, 598.

<sup>129</sup> PUECH (2002), p. 34.

<sup>130</sup> BOWERSOCK (1965), p. 117.

cités avec l'empereur<sup>131</sup>. Selon les termes mêmes de M. Kantiréa, le culte impérial était « une expression politique sous une forme religieuse, ou, *vice versa*, un acte religieux marqué par un discours politique manifeste »<sup>132</sup>. J'ai pu en démontrer la teneur dans les Cyclades. À travers l'étude de quelques dossiers, j'ai cherché à faire ressortir le caractère très politisé de ce culte et son instrumentalisation par les élites insulaires. Le choix des empereurs honorés et leur intégration dans le système honorifique des cités divergent d'une île à l'autre et aucune chronologie commune ne peut vraiment être dégagée. J'ai souligné à diverses reprises que, pour comprendre dans un contexte local les manifestations de loyalisme envers tel ou tel empereur, il fallait être attentif à l'histoire particulière de chacune des îles, remontant à l'époque hellénistique et parfois même bien avant. Ces territoires historiquement morcelés, qui subirent des influences de Rhodes, d'Athènes ou de l'Égypte, pour n'en citer que quelques unes, adoptèrent, dans les détails, des stratégies différentes vis-à-vis de chacun des empereurs romains.

Et pourtant, tout comme le système monétaire mis en place par Auguste permit une intégration de toutes les cités et régions de l'Empire dans une économie à grande échelle, le culte impérial fut un puissant facteur d'intégration et d'unification de ces régions d'un point de vue religieux et politique. Quelles que soient l'époque, la durée et la manière dont ce phénomène se manifesta dans les Cyclades, quelles que soient les différences de richesse des cités, toutes les îles sans exception ont honoré l'empereur et aucune d'entre elles, même les plus petites, ne se distinguent par leur non-participation à cette façon de voir et d'organiser le monde. Le culte impérial fut un moteur important de la vie économique et sociale des îles, en les poussant à des innovations, comme j'aurai l'occasion de le démontrer à travers l'étude des transformations de l'urbanisme liées à la nouvelle place accordée à l'empereur. En définitive, le culte impérial est sans doute le seul point entièrement commun à toutes les îles, qui permit une totale intégration des Cyclades dans l'Empire, et ce, en dépit de leur manque d'unité d'un point de vue administratif et de leur inégalité de traitement d'un point de vue fiscal. Par ailleurs, le choix des empereurs honorés, des titres honorifiques, des modes d'expression de ce loyalisme (érection de statues, constructions de temples, dédicaces, *etc.*), permit aux îles de définir chacune leur place au sein de la province et de l'Empire, de marquer leur appartenance à ce monde, et surtout, de consolider le pouvoir des notables insulaires qui, par ce biais, purent jouer un rôle au niveau provincial et en faire bénéficier leur patrie d'origine en retour.

---

<sup>131</sup> PRICE (1984), p. 241-244.

<sup>132</sup> KANTIRÉA (2007), p. 196.

En effet, ce sont moins les autorités romaines que les cités insulaires, et plus encore les élites de ces cités, qui développèrent le culte impérial, car elles en tiraient un profit direct. Ce n'est pas un hasard si la cité de Paros a très tôt rendu des honneurs à Auguste, mais aussi à l'ensemble de la *domus Augusta* (Caius, Lucius et Agrippa ou Julie ?)<sup>133</sup>. Le prêtre de Tibère et d'Auguste divinisés était en effet un certain Caius Iulius Épianax, issu d'une très grande famille de notables pariens dont les origines remontent au moins à l'époque hellénistique (**pl. LIII, stemma 4**). Il fut non seulement le premier de sa famille à recevoir la citoyenneté romaine, mais même l'un des premiers insulaires à avoir bénéficié de ce privilège, justement accordé à l'époque augustéenne<sup>134</sup>. Comme le rappelle G. Bowersock, le culte impérial, « with its roots deep in the Republic, was another means by which the favorites of Rome could rise to prestige and power, and eventually penetrate the senate of the capital province. »<sup>135</sup>. Le fonctionnement même du culte impérial et des honneurs impériaux permettaient aux notables des îles, en ranimant le passé et en rendant aux empereurs les honneurs de circonstances, de consolider leur pouvoir au sein de leur cité. Le fait de devenir prêtre du culte impérial localement était aussi un moyen pour eux d'obtenir la citoyenneté romaine, puis de briguer des magistratures provinciales et d'affirmer la place de leur île au sein de la province et de l'Empire. Les élites locales jouaient donc un rôle important dans la promotion du culte impérial dans leurs îles respectives ; mais en retour, le culte impérial était un puissant moyen de promotion pour ces élites locales qui souhaitaient avoir une existence et une visibilité sur le plan provincial, voire « international ».

Ainsi, l'échec de notre tentative de définition des Cyclades selon des critères géographiques et politiques précis, qui en feraient une région administrative clairement établie sous l'Empire, est en réalité compensé par la pertinence des analyses fiscales et monétaires appliquées aux îles. Le découpage fiscal des provinces opéré par l'administration impériale parvint à faire des Cyclades un ensemble homogène, aux frontières plus ou moins fluctuantes, mais néanmoins reconnu. Le système monétaire fondé sur le denier et le culte impérial furent des instruments au service du pouvoir romain et des moyens d'affirmer l'autorité de l'empereur dans les îles. Ces piliers du pouvoir impérial permirent de définir en négatif un espace cycladique, ou tout du moins un espace insulaire, totalement intégré à l'Empire.

<sup>133</sup> IG XII 5, 267 ; SEG 26, 958.

<sup>134</sup> FERRARY (2005), p. 56 : un *Caius Iulius* peut avoir obtenu la citoyenneté de César ou d'Octave-Auguste.

<sup>135</sup> BOWERSOCK (1965), p. 118.

Cette définition en creux de l'Archipel permet aussi de comprendre que les visées du pouvoir romain ont dû constamment s'accommoder de logiques locales proprement insulaires et *vice versa*. La provincialisation romaine ne peut être uniquement appréhendée selon une grille préalable qui serait appliquée d'*en haut* par Rome. Les monnayages locaux et la mise en scène du pouvoir dans chaque île sont autant d'éléments qui viennent d'*en bas*, prouvant une forme de dynamisme local encore bien vivant. Ce dynamisme des Cyclades à l'époque impériale, nous pouvons le mesurer à l'aune des vestiges archéologiques, qui mettent en évidence des choix architecturaux et urbanistiques purement locaux ou régionaux, et ce, malgré l'influence de modèles venus de Rome.



# DEUXIÈME PARTIE

## DES ÎLES GRECQUES AUX ÎLES « GRÉCO-ROMAINES »



Les enjeux de la monumentalité urbaine dans  
les Cyclades à l'époque impériale



## INTRODUCTION

**« CES VILLES AUTREFOIS SI FLORISSANTES GISENT À PRÉSENT  
SOUS NOS YEUX, ÉCROULÉES ET RUINÉES »<sup>1</sup>**

Pour juger de l'état des Cyclades sous l'Empire, outre les témoignages littéraires et épigraphiques sur lesquels je me suis essentiellement appuyée jusqu'à présent, il convient d'analyser les traces matérielles et les vestiges archéologiques à l'intérieur de cet ensemble insulaire. Une enquête sur le terrain m'a permis de retracer une histoire locale et régionale de l'activité architecturale dans les îles. Cette histoire peut permettre – à travers l'étude de quelques types d'édifices, l'examen de facteurs économiques, l'analyse des influences architecturales et la restitution du faciès urbain des cités insulaires sous l'Empire – de parvenir à une définition plus précise de l'espace cycladique en tant qu'ensemble caractérisé par des pratiques architecturales, communes ou différenciées, c'est ce qu'il reste à déterminer.

La grande période de troubles qui affecta l'économie et les sociétés insulaires au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. se ressentit dans l'architecture et l'urbanisme de l'Archipel. Tant dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. que dans le premier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les témoignages de constructions d'édifices publics, parfois de grande envergure, sont encore nombreux. C'est la pleine époque de prospérité économique de Délos, qui se traduit par l'édification de grands édifices comme l'Agora des Italiens «n°5», et par l'aménagement et la monumentalisation de l'Agora des Compétaliastes «n°2» et de l'Agora de Théophrastos «n°3», pour ne prendre que quelques exemples (pl. XXXII, 1). On édifia un somptueux gymnase à Andros ainsi qu'à Mélos ; on répara le théâtre d'Aigialè (Amorgos) et construisit « en dur » celui de Théra «n°32» ; on érigea le groupe statuaire d'Agasias dans le sanctuaire de Ténos, ainsi que de très nombreuses statues d'évergètes et de rois hellénistiques dans les endroits les plus en vue des différentes cités des Cyclades<sup>2</sup>. À partir du milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et pendant plusieurs dizaines d'années, ces témoignages disparaissent totalement. Pour les sites qui ont été fouillés,

<sup>1</sup> Cicéron, *Ad familiares*, IV, 5, 4 (= *Correspondances*, VIII, DXCVII) : *quae oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos iacent.*

<sup>2</sup> *IG XII Suppl.*, 250 (Andros, milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; *IG XII 3*, 1091 (Mélos, fin II<sup>e</sup>-début I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; *IG XII 7*, 389 (Aigialè, milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Pour les témoignages archéologiques, voir **Appendice IV**. Afin de ne pas alourdir le propos et laisser davantage de place à l'interprétation dans cette partie, la description, l'étude architecturale détaillée des édifices et les références bibliographiques afférentes ont été placées en annexe (**Appendice IV**). J'y renvoie dans le corps du texte sous la forme «n°X», qui correspond au numéro de la notice dans le catalogue.

les archéologues n'ont jusqu'à présent mis au jour aucun édifice public dont la construction remonterait avec certitude à cette période. Les sources épigraphiques témoignent du même « vide » : les différents tableaux proposés en annexe (**Tableaux 06-09**) mettent en évidence la quasi-inexistence d'inscriptions remontant au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. en rapport avec l'architecture. Il s'agit bien évidemment d'un argument *a silentio*, mais, sur le nombre relativement important d'inscriptions répertoriées, la faible représentativité de celles du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. est significative. L'archéologie permet, dans certaines îles, de faire apparaître quelques destructions survenues à cette époque, mais nous manquons cruellement d'indices sur cette période de l'histoire des Cyclades, qui apparaît comme une sorte d'« âge obscur ».

À ces données objectives, s'ajoutent celles, plus subjectives, relevant d'un *topos* littéraire et historique – je l'ai rappelé en introduction –, ainsi que les problèmes liés à l'état de nos sources archéologiques : dans les îles, les niveaux romains n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt jusqu'à très récemment, ont peu été fouillés, voire ont été détruits lors des fouilles anciennes. Cela a pendant longtemps conforté les archéologues et les historiens dans l'idée qu'à l'époque romaine, tout n'était que ruines dans les îles, que plus rien n'y était construit, ou seulement des édifices de très mauvaises facture, symboles d'une architecture romaine décadente.

Il convient donc d'analyser en détail l'architecture et l'urbanisme des Cyclades sous l'Empire, afin de nuancer ces différents jugements, qui relèvent avant tout de *topoi* littéraires et de préjugés historiques. Il ne s'agit pas de nier les difficultés rencontrées par les îles au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., au cours duquel, nous le verrons, plusieurs de leurs édifices tombèrent effectivement en ruine. Mais il convient d'étudier plus systématiquement les espaces urbains des îles, afin de parvenir à une approche plus historique, plus objective et plus nuancée de l'évolution de l'urbanisme et du contexte édilitaire dans l'Archipel à la fin de l'époque républicaine et durant les trois premiers siècles de l'Empire.

---

*CHAPITRE VI*

**LES CYCLADES, ENTRE RUINE ET REDRESSEMENT**

**LES DIFFICULTÉS DU I<sup>er</sup> S. AV. J.-C. ET LEURS CONSÉQUENCES SUR  
L'URBANISME DES ÎLES**

---

**A. LES CATASTROPHES DE DÉLOS : UNE ÎLE « RASÉE JUSQU'AU SOL » ?**

Sans vouloir minimiser les conséquences réelles des événements historiques sur l'architecture de l'île d'Apollon, la situation décrite par les auteurs anciens est exagérée et il convient de nuancer la portée de nos sources littéraires antiques : Délos n'est pas devenu un champ de ruines du jour au lendemain.

**1. LE TEMPS DES PILLAGES ET DES DESTRUCTIONS**

**a. Difficultés méthodologiques**

Ph. Bruneau a bien montré le danger que représente, à Délos, la volonté systématique de rattacher les faits observés sur le terrain aux deux « catastrophes » rapportées par les historiens anciens, ce qui fut la tentation des fouilleurs jusqu'à une date récente. Il insiste en particulier sur les difficultés d'ordre chronologique (impossibilité de distinguer entre événement de 88 *et* de 69 av. J.-C.) et d'ordre archéologique (impossibilité de distinguer entre destruction volontaire et brutale *et* abandon lent et progressif d'un édifice, entre incendie criminel *et* incendie accidentel, *etc.*)<sup>1</sup>.

Certains phénomènes constatés lors des fouilles ou révélés par l'étude du matériel archéologique se laissent néanmoins facilement rattacher à ces deux événements, tandis que d'autres permettent de nuancer considérablement les prétendues destructions de la ville et de son sanctuaire. Je renvoie pour cet aspect à l'analyse de Ph. Bruneau, qui traite essentiellement des quartiers d'habitation, et me concentre sur les phénomènes observables dans le *hiéron* d'Apollon, moins connus jusqu'à présent (pl. XXXII-XXXIII).

---

<sup>1</sup> BRUNEAU (1968), p. 672-691.

## b. Le sanctuaire d'Apollon<sup>2</sup>

L'interprétation archéologique des traces de ces différentes catastrophes est d'autant moins aisée dans la région du *hiéron* d'Apollon qu'elle est de loin la plus ruinée, non du fait de ces événements historiques, mais parce qu'elle « représente la zone d'occupation de l'époque impériale, celle où des réaménagements et des reconstructions sont intervenus pendant quelques sept siècles après les deux catastrophes »<sup>3</sup>. En l'état actuel, il nous est impossible d'imputer à ces catastrophes la destruction de tel ou tel monument du sanctuaire. Une partie du Portique d'Antigone (*GD 29*) fut sans doute dévastée ou, pour reprendre le terme de F. Courby, « insultée »<sup>4</sup>, mais il ne fut pas détruit de fond en comble, puisque des constructions vinrent s'appuyer contre ses murs quelques siècles plus tard.

Davantage que les monuments, ce sont les offrandes, les statues et les trésors du sanctuaire qui ont le plus souffert des exactions des troupes de Mithridate. Certaines sculptures furent détruites pour des raisons politiques. Plusieurs statues de Romains érigées dans les niches de l'Agora des Italiens (*GD 52*), comme les médaillons représentant les officiers et alliés de Mithridate Eupatôr dans le Monument de Mithridate (*GD 94*) furent mutilés<sup>5</sup>. De même, la statue de C. Billienus (*GD 28*), l'un des rares Romains à avoir reçu à cette date une statue dans l'enceinte du *hiéron*<sup>6</sup>, fut mise à bas. Surtout, et avec la complicité de l'Athénien Aristiôn-Athénaïôn, chef de file du parti pro-Mithridate<sup>7</sup>, le trésor du dieu fut envoyé à Athènes<sup>8</sup>. D'autres offrandes furent pillées par les généraux de Mithridate<sup>9</sup>. Le temple d'Apollon ne fut pourtant pas entièrement dépouillé puisqu'en 80-79 av. J.-C., il contenait encore quelques statues qui tentèrent la cupidité de Verrès<sup>10</sup>.

<sup>2</sup> Pour une étude architecturale exhaustive du sanctuaire, dont je ne résume ici que les principales conclusions, et pour la bibliographie afférente, voir LE QUÉRÉ, E., « Chap. IX : Édifices et constructions d'époque impériale et protobyzantine dans le Sanctuaire d'Apollon » et « Chap. XV : Le Sanctuaire d'Apollon du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. à la fin de l'époque impériale », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).

<sup>3</sup> BRUNEAU (1968), p. 685.

<sup>4</sup> COURBY (1912), p. 44 et p. 118, où l'auteur suppose également que la Kréné Minoé fut détruite par un incendie en 88 av. J.-C. ; *contra* ROUSSEL (1916), p. 326.

<sup>5</sup> BRUNEAU (1968), p. 673-674. Voir aussi CHAPOUTHIER, F., *Le Sanctuaire des dieux de Samothrace*, EAD 16 (1935), p. 92.

<sup>6</sup> Seuls trois autres statues de citoyens romains furent élevées dans le sanctuaire avant 88 av. J.-C. : C. Papirius Carbo, vers 116 av. J.-C. (*ID 1550*) ; le banquier L. Aufidius (*ID 1728* et *1729*) et le Romain Cn. Sehius (*ID 2013*), à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

<sup>7</sup> Sur la confusion entre Athénaïôn et Aristiôn, qui n'est en réalité qu'un seul et même personnage, voir BASLEZ (1982), p. 57.

<sup>8</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 28.

<sup>9</sup> Pausanias, *Description de la Grèce*, III, 23, 3-4. Voir aussi JACQUEMIN, A. « Pausanias à Délos ou un chapitre recomposé du livre imaginé des *Kykladika* », *KTEMA* (2000), p. 19-36.

<sup>10</sup> Cicéron, *Verrines* II, I, 18, 46-47.

Si l'on en croit Appien, outre les objets précieux, les pirates s'emparaient également des matériaux de construction et des métaux dans les villes qu'ils attaquaient<sup>11</sup>. Ce fut peut-être le cas à Délos. En effet, le Temple des Athéniens (*GD 12*), en raison de la richesse de son décor, semble avoir fait l'objet d'une spoliation ancienne, pouvant dater de cette première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Les plaques métalliques qui s'interposaient entre la frise et le larmier, probablement en bronze (rehaussé d'or ?) et décorées de reliefs, ont disparu sous l'effet d'un arrachage systématique<sup>12</sup>. Il en va de même pour les tympans historiés, dont « les pièces de larmiers frontaux paraissent avoir été abattues à la masse dans leurs parties surplombantes »<sup>13</sup>. Pour arracher et extraire les statues scellées aux plaques du fond, sans les endommager, le plus rapide était en effet de démolir les tympans et de casser les larmiers qui leur servaient de base.

F. Coarelli a suggéré que le fronton du temple d'Apollon *Sosianus* à Rome, et éventuellement celui du temple d'Apollon Palatin, avaient été décorés par des sculptures provenant du *Pôrinos Naos* (*GD 11*) et du Temple des Athéniens (*GD 12*) de Délos, transportées à Rome au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>14</sup>. Son argumentation, bien que séduisante, ne repose toutefois que sur une mention littéraire de Pline l'Ancien et sur une série d'indices convergents, mais aucune preuve archéologique n'a pu venir confirmer son hypothèse. En effet, Pline affirme que les sculpteurs Boupalos et Athénis ont fait de nombreuses statues à Délos et que l'on retrouvait leurs statues à Rome, « sur le faite du temple d'Apollon Palatin et dans presque tous les sanctuaires que fit construire le divin Auguste »<sup>15</sup>. S'il n'est pas exclu que des statues d'origine délienne aient été transportées à Rome, il est maintenant avéré qu'elles ne décoraient pas le fronton du temple d'Apollon *Sosianus*<sup>16</sup>.

Même si les bâtiments du *hiéron* n'ont pas été entièrement mis à bas, la perte du trésor du dieu, les multiples vexations, la chute brutale du nombre d'habitants, sans compter les nouvelles mesures fiscales imposées par Sylla, causèrent assurément un appauvrissement du sanctuaire d'Apollon et contribuèrent à la ruine de certains de ses édifices.

## 2. LE TEMPS DES RÉPARATIONS ET DES RESTAURATIONS

L'exemple de la statue élevée en l'honneur du proconsul Caius Billienus (*GD 28*) – remontée *in situ* dans l'aile orientale du Portique d'Antigone – est l'un des seuls vestiges du sanctuaire qui nous permette de concilier témoignages littéraires, épigraphiques et

<sup>11</sup> Appien, *Guerre de Mithridate*, 92.

<sup>12</sup> COURBY (1931), p. 123.

<sup>13</sup> COURBY (1931), p. 135.

<sup>14</sup> COARELLI, F., *Roma Sepolta* (1984), p. 104-105. Voir aussi MAVROJANNIS (1995), p. 98-99.

<sup>15</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXVI, 4, 12-13 : *Romae eorum signa sunt in Palatina aede Apollinis in fastigio et omnibus fere quae fecit divus Augustus*.

<sup>16</sup> Le fronton est en fait orné de sculptures du milieu du V<sup>e</sup> s. av. J.-C., retirées d'un temple de Grande Grèce, représentant une amazonomachie et Athéna. cf. LA ROCCA, E., *Amazzonomachia. Le sculture frontonali del tempio di Apollon Sosiano* (1985).

archéologiques<sup>17</sup>. Le monument, érigé vers 105 av. J.-C. et sans doute mutilé lors du passage des troupes de Mithridate, fut réparé (statue et piédestal) par les soins du citoyen romain Aulus Attiolenus, comme le rappelle l'inscription latine gravée sur le bandeau de la corniche qui couronne le piédestal<sup>18</sup>. D'autres statues de Romains, notamment celles de l'Agora des Italiens, qui avaient subi le même sort, furent elles aussi réparées vers la même époque. Tout comme dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite à Ténos, le sculpteur parien Aristandros, fils de Scopas, fut chargé de restaurer les œuvres de l'Éphésien Agasias, fils de Ménophilos<sup>19</sup>. Près du Monument de Billienus, à l'arrière des exèdres (*GD 27*), le mur de péribole oriental (*GD 26*) présente plusieurs traces de réparations qui pourraient être contemporaines de celles effectuées sur la base et la statue<sup>20</sup>. Cela suggère une éventuelle réfection générale du secteur Nord-Est du sanctuaire.

Ces restaurations ont cependant dû être très sommaires et peu dispendieuses puisqu'en 58 av. J.-C., lors de la promulgation de la loi Gabinia-Calpurnia, on rappela dans les considérants qu'après les nombreuses exactions des pirates dans maints sanctuaires de la Méditerranée, « toutes les demeures très saintes et très sacrées d'Apollon et de Diane ont été rétablies dans leur ancien état et dans leur ancienne splendeur, à l'exception de l'île de Délos » (*App. I, n°7*)<sup>21</sup>. L'un des buts poursuivis par les Romains était donc de « remettre en état » le sanctuaire d'Apollon, délaissé aussi bien par Rome que par Athènes durant ces quelques décennies, et de le restaurer matériellement, comme ils l'avaient fait pour d'autres sanctuaires qui avaient subi le même sort<sup>22</sup>.

### 3. LE MUR DE TRIARIUS ET LES NOUVELLES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION DÉLIENNE

Phlégon de Tralles rapporte que Triarius « reconstruisit ce qui de la ville avait été ruiné et entoura Délos d'un rempart »<sup>23</sup>. Si nous ignorons quels furent les travaux de restauration qu'il entreprit, en revanche, les archéologues ont retrouvé plusieurs tronçons de

<sup>17</sup> Sur le personnage et la carrière de C. Billienus, voir BROUGHTON (1986), p. 34-35 ; ERKELENZ (2003), p. 253, n°250 ; TRÜMPER (2008), p. 172, n. 841, avec la bibliographie antérieure. Sur le monument, voir COURBY (1912), p. 41-45 ; MARCADÉ (1969), p. 329-334 ; QUEYREL, F., « Délos, Portique d'Antigone : Billienus », in MARCADÉ, J. (dir.), *Sculptures déliennes* (1996), p. 196-197, n°88 ; ZARMAKOUPI, M., « The Monument of C. Billienus in the Stoa of Antigonos Gonatas on Delos » (non publié).

<sup>18</sup> *ID 1854*, l. 1 : A. Attiolenus A. f. Vel(lina) reficiendam coiravit.

<sup>19</sup> *ID 1604 bis* ; 1696-1697 ; 1710 ; 2494. Voir aussi MARCADÉ (1957), II, 10-II, 11 et II, 23.

<sup>20</sup> COURBY (1912), p. 49, n. 1 : le mur « a été grossièrement réparé à son extrémité Sud, au moyen d'une pièce de marbre blanc, ornée d'une moulure, et de quelques moellons en brèche de ponce ».

<sup>21</sup> *ID 1511*, l. 15-18.

<sup>22</sup> Voir sur ce point MOREAU (1980), p. 71-72.

<sup>23</sup> Phlégon de Tralles, cité par Photius (*FHG*, III, n°257 = *FHG* III, n°12) : Γάιος δὲ Τριάριος τὰ λελωβημένα τῆς πόλεως ἐτείχισε τὴν Δῆλον.

l'enceinte qu'il fit construire (*GD* 69)<sup>24</sup>. En outre, quatre dédicaces en l'honneur de C. Triarius, légat de Lucullus, ont été découvertes dans le mur même ou à proximité, deux d'entre elles mentionnant explicitement la construction du mur (τῆχος [*sic*]) et celle du bastion (πύργος)<sup>25</sup>. Vers 69 av. J.-C., à la suite du raid d'Athénodôros, une partie de la ville et l'intégralité du *hiéron* d'Apollon furent donc entourés par une muraille, pour défendre l'île contre les pirates.

Au Nord du *hiéron* d'Apollon, le système de fortification établi par Triarius, encore bien visible de nos jours, partait de la maison de Skardhana (*GD* 65), butait contre la Palestre de Granit (*GD* 66) alors transformée en bastion et en caserne, réutilisait le mur oriental de la Palestre du Lac (*GD* 67), puis suivait une direction Nord-Sud en longeant le Lac Sacré (*GD* 56) et l'Agora des Italiens (*GD* 52). Au Sud du sanctuaire, on retrouve des tronçons du rempart au niveau de deux alignements Est-Ouest du talweg de l'Inopos<sup>26</sup> et sur la colline au-dessus de la Maison de l'Hermès (*GD* 89). En revanche, le théâtre (*GD* 114) n'a pas été intégré à l'enceinte, contrairement à ce qui avait été affirmé jusqu'à présent<sup>27</sup>. Sur le bord Nord-Ouest du plateau qui couronne la colline du théâtre, une section de courtine reliant deux tours semble avoir fait partie de la fortification. En aval du théâtre, le mur passait au Sud du Quartier du Théâtre : on le suit encore jusqu'au rivage, dans la prolongation vers l'Ouest de la Rue 2 (cf. *GD* 122).

Ainsi, l'intégralité du Quartier du Stade, celui de l'Inopos, la Terrasse des Dieux étrangers, le Cynthe, le théâtre, l'îlot *I* et l'îlot *II* du Quartier du Théâtre, et toute la partie Sud de l'île se trouvaient en dehors de l'enceinte. Comme le rappelle Ph. Bruneau, « le tracé du mur, qui n'abrite qu'une partie de la ville du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., n'implique pas absolument que les quartiers extérieurs à l'enceinte aient été d'ores et déjà détruits et abandonnés ; en bon tacticien, Triarius a limité au maximum la surface à défendre ou l'a calculée d'après ses moyens en hommes, et il dut inviter les habitants de la périphérie à se replier derrière les murs, comme c'était l'usage quand une ville antique était ou risquait d'être investie »<sup>28</sup>. On sait en effet que la Synagogue (*GD* 80) dans le Quartier du Stade et une partie

<sup>24</sup> Sur le Mur de Triarius, voir DELORME, J., *BCH* 73 (1949), p. 562-565 et *BCH* 74 (1950), p. 364-367 ; BRUNEAU (1968), p. 674 et p. 685-686 ; MAILLOT (2005). L'étude complète de cette fortification est actuellement entreprise par S. Maillot et M. Fincker.

<sup>25</sup> *ID* 1855-1858.

<sup>26</sup> MAILLOT (2005), p. 56.

<sup>27</sup> PICARD, Ch., *CRAI* (1911), p. 874-876 ; ROUSSEL (1916), p. 332 ; DELORME, J., « Chronique des fouilles », *BCH* 73 (1949), p. 564 et *BCH* 74 (1950), p. 366, expriment tous une opinion selon laquelle le théâtre aurait servi de bastion, alors qu'aucun vestige ne vient confirmer cette hypothèse. Voir FRAISSE, MORETTI (2007), p. 245 et pl. 3, fig. 3.

<sup>28</sup> BRUNEAU (1968), p. 685.

des sanctuaires des dieux étrangers continuèrent d'être fréquentés au moins jusqu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Toutefois, en maints endroits, plusieurs édifices détruits ont fourni des matériaux abondants pour l'édification du mur, en grande partie constitué de remplois et reposant sur les fondations d'édifices antérieurs<sup>29</sup>. Il n'est cependant pas toujours facile de déterminer lesquels de ces édifices étaient déjà ruinés avant la construction du mur, lesquels étaient simplement abandonnés, lesquels ont été transformés et intégrés dans le système défensif, ou encore lesquels ont été arasés à dessein, afin de faire passer le mur par-dessus ou de laisser le champ libre en dehors du mur, pour que le rempart puisse jouer pleinement son rôle défensif.

Plusieurs indices prouvent toutefois que l'agglomération de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – tout du moins en ce qui concerne les quartiers d'habitation –, était plus réduite que celle d'avant les catastrophes et qu'elle ne devait pas s'étendre bien au-delà de l'enceinte de Triarius. Immédiatement à l'Est du Mur, un grand quartier d'habitation fut systématiquement détruit ; son arasement uniforme est sans doute imputable aux troupes du légat romain, qui y récupérèrent les matériaux nécessaires à l'édification du rempart<sup>30</sup>. Dans le Quartier du Théâtre, plusieurs maisons ont été abandonnées, comme le prouvent l'arrachement des crapaudines, des tourillons, des conduites d'eau ou encore la réutilisation de portes, de poutres et de métaux<sup>31</sup>. Il peut s'agir de l'exploitation systématique de maisons laissées vacantes, ou bien d'un acte délibéré des propriétaires qui, en partant, emportaient avec eux les objets les plus précieux de leur habitation. C'est à cette dernière forme d'abandon que Ph. Bruneau rattache l'enlèvement de plusieurs panneaux centraux (*emblemata*) de mosaïques. Dans la Maison II F, à 0,75 m au-dessus du niveau de sol, la découverte d'un trésor de 650 deniers légionnaires, essentiellement composé de deniers frappés en 31 av. J.-C. par Marc Antoine et n'ayant pas circulé, prouve, selon toute vraisemblance, l'abandon de la maison à cette date<sup>32</sup>. Ces exemples indiquent combien la désaffection des quartiers d'habitation fut lente et progressive, et non pas immédiate à la suite des catastrophes. Enfin, dans la campagne, bien au-delà de l'enceinte de Triarius, M. Brunet conclut, d'après les informations fournies par la

<sup>29</sup> ROUSSEL (1916), p. 332 ; MAILLOT (2005), p. 57-59.

<sup>30</sup> Il s'agit du quartier actuellement enfoui sous le musée et les bâtiments attenants, ainsi que du quartier fouillé en 1925-1926 par l'éphore D. Pippas, dont la fouille n'a jamais été publiée. cf. « Chronique des fouilles », *BCH* 50 (1926), p. 568 ; BRUNEAU (1968), p. 686.

<sup>31</sup> CHAMONARD (1922-1924), p. 68.

<sup>32</sup> CHAMONARD (1922-1924), p. 36, p. 67 et p. 225-226 ; BRUNEAU (1968), p. 699.

fouille d'une ferme et les prospections de surface, que « tous les habitats isolés du territoire furent abandonnés vers la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. »<sup>33</sup>.

En ce qui concerne les sanctuaires de l'île, plusieurs ont pu être abandonnés, résultant d'une désaffectation voulue, décidée et opérée par les autorités locales, tel l'Aphrodision de Stésiléos<sup>34</sup>. D'autres ont été entièrement réinvestis, à l'image du sanctuaire du Bastion (*GD 72*), ainsi nommé car on ignore à quelle divinité il était consacré et parce que son temple fut réutilisé dans la fortification de Triarius<sup>35</sup>.

L'hypotrophie de l'urbanisme délien est ainsi moins imputable aux prétendues destructions et ravages des troupes mithridatiques – dont les exemples bien datables sont peu nombreux – qu'à l'abandon plus ou moins progressif des quartiers périphériques<sup>36</sup>, essentiellement dû à l'affaiblissement démographique et économique que connut l'île à partir de 88 av. J.-C. C'est ce qu'indique également l'abandon du gymnase de Délos (*GD 76*), haut-lieu de la vie civique dans les cités grecques, dont plusieurs blocs architecturaux et inscriptions furent réemployés au niveau de la Palestre du Lac (*GD 67*), vraisemblablement pour la construction du Mur de Triarius<sup>37</sup>. Il en va de même pour le théâtre, abandonné au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., puis exploité comme carrière durant toute l'Antiquité **« n°37 »**.

Par ailleurs, la construction défensive du légat romain témoigne d'un souci de protection de l'île, que ses habitants n'avaient pas encore entièrement abandonnée au lendemain des catastrophes<sup>38</sup>. Ce rempart constitue le seul exemple de construction défensive jamais édifiée dans les Cyclades à l'époque romaine. Cela prouve que les habitants de Délos, mais aussi et surtout les Romains, avaient encore à cette date des intérêts à défendre sur l'île, qui plus est dans un contexte où le pouvoir romain cherchait à se raffermir en Orient.

Notons enfin que les vexations et les dommages subis par les monuments de l'île durant les troubles de ces vingt années ne furent pas le seul fait de Mithridate et des pirates : une part des destructions et des transformations de l'urbanisme est aussi imputable à la résistance militaire offerte par une partie de la population délienne. Quoi qu'il en soit, transparaît derrière le tracé du Mur de Triarius et la construction d'un bastion important au

<sup>33</sup> BRUNET (1999), p. 9.

<sup>34</sup> BRUNEAU (1968), p. 690 et BRUNEAU (1970), p. 662.

<sup>35</sup> Voir « Chronique des fouilles », *BCH* 49 (1925), p. 466-469 ; « Chronique des fouilles », *BCH* 50 (1926), p. 568 ; BRUNEAU (1970), p. 328-329 ; PESANDO, F., « Nota di Topografia Delia », *Ostraka* 2 (1993), p. 105-115.

<sup>36</sup> Cet aspect avait déjà été mis en valeur par P. Roussel [ROUSSEL (1916), p. 327] : « de multiples indices attestent plutôt l'abandon que la destruction systématique ».

<sup>37</sup> DELORME (1961), p. 151-152 et BRUNEAU (1968), p. 680.

<sup>38</sup> Les dédicaces continuent par ailleurs à mentionner à cette époque les « habitants de Délos » (οἱ κατοικοῦντες ἐν Δήλω).

Nord-Est<sup>39</sup>, la volonté de défendre le périmètre sacré d'Apollon et l'accès au sanctuaire : le *hiéron* n'était donc pas un simple champ de ruines. En outre, il resta pendant une longue période encore un lieu d'autoreprésentation et d'exhibition du pouvoir romain<sup>40</sup>.

## B. DES CYCLADES RUINÉES, MAIS EN RECONSTRUCTION

Qu'en est-il à la même époque dans les autres îles de l'Archipel ? Il appert que, tout comme à Délos, plusieurs des leurs édifices furent délaissés. Nous pouvons évaluer l'ampleur de ces dégradations grâce à des inscriptions de plusieurs dizaines d'années postérieures aux troubles, qui témoignent indirectement de destructions ou d'un arrêt de l'entretien de certains bâtiments publics durant un laps de temps plus ou moins long (**Tableau 06**).

### 1. DES CITÉS EN RUINE

Ces inscriptions ont souvent été interprétées comme des signes manifestes du déclin économique des Cyclades sous l'Empire. De telles interprétations ont en effet l'avantage de simplifier les termes du débat : les inscriptions d'époque impériale font constamment référence à des édifices en ruine dans les îles, DONC les îles étaient pauvres et n'avaient pas de quoi construire ou reconstruire leurs édifices civiques. La réalité est cependant plus complexe.

Rappelons tout d'abord les passages des inscriptions concernées :

- Théra, *IG XII 3*, 323, l. 1-3 (époque augustéenne ?) :  
 [- - - - - ὄντων ἀγρε[ί]ων καὶ τὰ πλειῶ[ι] κεκολοβισμέ[νων] καὶ ἀφηρεμένων.  
 [- - - les édifices] étant vétustes, et en grande partie mutilés et dépouillés.
- Amorgos, Arkésinè, *IG XII 7*, 49, l. 13-15 (milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) :  
 [τήν] ἐκ πολλῶν χρόνων ἡμελη[μένην καὶ πεπτ]ωκ[υῖ]αν ἀγορὰν ἐπι[φανῶς  
 κατα]σ[κ]ε[υ]άσα[ι].  
 elle a admirablement reconstruit l'agora qui était délaissée et en ruine depuis longtemps.
- Théra, *IG XII 3*, 324 (**App. I, n°16**), l. 13-19 (sous Trajan) :  
 et en ce qui concerne le bois restant du toit précédent, ils ont permis en outre à la cité, avec ces poutres, de restaurer d'autres édifices qui menaçaient de s'écrouler et en ruine (καὶ ἕτερα τῶν κατεπειγόντων καὶ κατηρημένων ἔργων).
- Théra, *IG XII 3*, 325 (**App. I, n°17**), l. 29-41 (149 ap. J.-C.) :  
 attendu que sur l'acropole de la cité, la stoa qui est près de l'agora, se trouve entièrement dépourvue de toit (ἀπεστέγασται μὲν ὄλη), qu'une partie également de ses murs et de ses structures se sont écroulés (ἐκ μέρους δὲ καὶ τὰ τῶν τοίχων αὐτῆς καὶ οἰκοδομημάτων καταπέτωκεν) et que le reste est devenu si délabré qu'il risque de tomber sur le sol (καὶ τὰ πρόσλοιπα δὲ διαπεφορημένα κινδυνεύει εἰς ἔδαφος κατενεχθῆναι) ; et attendu que souvent, pour sa reconstruction et sa restauration (περὶ τῆ[ς] κατασκευῆς αὐτῆς καὶ ἐπισκευῆς), il y eut des réclamations de la part de l'ensemble du peuple, [...] comme il n'y eut aucun magistrat ni individu particulier pour promettre de restaurer l'édifice dans l'intérêt de la cité, je promets de restaurer

<sup>39</sup> Sur ce bastion, voir MAILLOT (2005), p. 50-51.

<sup>40</sup> Sur ce point, voir *supra*, Chapitre I.

*cet édifice, ainsi que les autres qui sont en ruine* (συνο[ρθ]ῶ[ν] μετ[ἄ] καὶ τούτου τοῦ ἔργου καὶ τὰ ἄλλα καταρειπτούμενα ὑπισχοῦμαι).

- Théra, *IG XII 3, 326 (App. I, n°18)*, l. 18-20 et l. 24-27 (150 ap. J.-C.) :  
*il leur fit la promesse de reconstruire sur ses propres fonds la Basilikè Stoa de la cité, effondrée depuis déjà longtemps* (κατηρειμμένον ἐκ πολλῶν [ἤδη χρόνων) ;  
*sur le bois restant, il a reconstruit le dryphacton lui aussi en ruine* (τὸν δρ]ύφακτον καὶ αὐτὸν κα[τ]ηριμ[μ]ένον), *le temple de Tychè et l'ancien Kaisareion, pour les transmettre à la postérité.*
- Andros, *IG XII 5, 738 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010), n°123]*, l. 2-4 (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) :  
 τὸν ναὸν καὶ τὸ προνάϊον κα[ἰ - - -] ἐκ πολλῶν πάντα κατηρειμμένα καὶ ἡρημωμένα χρόνων [- - -] ὑπὸ παλαιότητος χρῆζοντα ἐπανορθώσεως ἐπισ[κευάσαντες ἀνέθεσαν].  
*ils ont reconstruit et consacré le naos, le pronaos et [- - -], totalement en ruine et désertés depuis longtemps, et qui avaient besoin d'être restaurés en raison de leur vétusté.*
- Paros, *IG XII 5, 292 (App. I, n°10)*, l. 3-5 (fin III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) :  
 κατεσκεύασεν καὶ ἀνεεώσατο ἀπὸ πολυετοῦς χρόνου πεπονηκότ[ι] γυμνασίῳ.  
*elle a fait reconstruire et restaurer le gymnase qui était depuis longtemps en ruine.*

À la lecture de ces inscriptions, une première remarque s'impose : la plupart des attestations datent du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Or, les édifices publics des Cyclades ont vraisemblablement été détruits, ruinés ou abandonnés progressivement au cours de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Ainsi, parmi les témoignages recueillis, nulle inscription ne s'avère contemporaine des faits. Le rappel de l'état de ruine des édifices était certes un moyen d'augmenter les mérites des évergètes qui entreprirent de les reconstruire. La convergence des sources laisse toutefois penser qu'il ne s'agit pas que d'un *topos* rhétorique, mais que les inscriptions renvoient à une réalité matérielle de l'époque. Elles constituent alors une preuve indéniable de la dégradation des édifices civiques des Cyclades, de la situation économique et du contexte édilitaire des cités insulaires au début de l'Empire.

## 2. DES CITÉS EN RECONSTRUCTION

Un tel propos doit cependant être nuancé. L'inscription d'Arkèsinè par exemple a trop souvent été interprétée comme l'une des preuves de l'irréversible déclin des Cyclades sous l'Empire<sup>41</sup>, puisque l'agora, symbole par excellence de la vie d'une cité grecque, a pu se trouver en ruine. Cette inscription témoigne en effet de difficultés, dont nous ignorons tout, rencontrées par la cité à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Mais le commentaire ne doit pas s'arrêter là. L'inscription est aussi là pour témoigner qu'on entreprit, quelques décennies plus tard, de restaurer cette agora. Il s'agit donc d'une preuve d'un intérêt soutenu, malgré les vicissitudes du temps, et d'un attachement de la cité et des évergètes pour cet espace « phare », que l'on s'empressa de reconstruire dès que l'on en retrouva les moyens. Cette inscription est peut-être

<sup>41</sup> Voir par exemple, DESCHAMPS, G, « Fouilles dans l'île d'Amorgos », *BCH* 12 (1888), p. 326 ou ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 61-65.

moins un symbole du déclin général de la cité d'Arkésinè, qu'un témoignage de son redressement économique et civique au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

Dans les inscriptions des Cyclades, le vocabulaire qui prédomine à partir du milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. est celui de la réparation et de la restauration des édifices : le sanctuaire de Mélos est « restauré » (ἐπεσκεύασεν) ; Aphtonètos, fils de Iouliadès supervise les travaux de « restauration » (ἐπισκευῆς) du *Bouleutèrion* à Andros ; Théodosia, fille de Philippos fait entièrement « reconstruire » ([κατα]σ[κ]ε[υ]άσα[ι] ou [ἐπι]σ[κ]ε[υ]άσα[ι]) l'agora d'Arkésinè (Amorgos)<sup>42</sup> ; l'agora de Sériphos fut « reconstruite » ([ἐπεσκε]ύασαν) par deux citoyens<sup>43</sup> ; à Théra, des édifices furent à plusieurs reprises reconstruits ou restaurés (κατασκευάσας, περὶ τῆ[ς] κατασκευῆς αὐτῆς καὶ ἐπισκευῆς, συννορθῶν, κατασκευάσειν, [κατα]σ[κ]ε[υ]άσας)<sup>44</sup>.

L'abondance des attestations à Théra peut être due au hasard des sources, puisque Théra compte parmi les îles où la documentation d'époque impériale est la plus abondante. Cependant, la mention d'édifices ruinés dans toute la cité, parfois seulement à quelques générations d'écart, étonne. Car l'île connut par ailleurs, et de manière très précoce, une monumentalisation et un développement sans précédent de son urbanisme. L'insistance sur le problème du toit de la *Basilikè Stoa*, les poutres tombées, les structures écroulées, l'ampleur des destructions, la réitération des réparations par deux ou trois fois en l'espace seulement d'un siècle et demi, laissent penser que la cité fut à plusieurs reprises partiellement détruite.

Les études scientifiques et les sources antiques indiquent que le monde méditerranéen connut de nombreux séismes dans l'Antiquité, entraînant parfois la destruction de cités entières<sup>45</sup>. Théra est l'une des seules îles des Cyclades à avoir régulièrement connu une activité sismique et volcanique importante<sup>46</sup>. Il est dès lors très probable que les ruines mentionnées dans les inscriptions soient aussi le résultat de catastrophes naturelles. Nous n'en

<sup>42</sup> IG XII 3, 1104 (Mélos) ; IG XII 5, 755 (Andros) ; IG XII 7, 49 (Amorgos). Dans cette dernière inscription, le verbe employé (κατασκευάζω) est ambigu, puisqu'il peut signifier à la fois « construire » ou « reconstruire ». Cependant, l'inscription rappelle que l'agora en question était en ruine, donc il ne peut s'agir que d'une reconstruction ; en outre, la première partie du mot est entièrement restituée et rien n'empêche de restituer [ἐπι]σκευάζω plutôt que [κατα]σκευάζω.

<sup>43</sup> IG XII 5, 511. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 288 et p. 302, date l'inscription de l'époque augustéenne d'après la titulature impériale restituée [ὑπερ - - - Αὐτοκράτορος Καίσαρος Σε]βαστοῦ. Or, il est impossible de déterminer quelle était la longueur de l'inscription et le nom de presque tous les empereurs peut avoir été placé au début. Ce titre de Καίσαρ Σεβαστός (*Caesar Augustus*) peut aussi bien évoquer le premier empereur que chaque autre prince régnant (voir *infra*, Chapitre VIII). Là encore le verbe est restitué ([ἐπισκε]υάζω), mais il est très probable qu'il s'agisse aussi ici d'une restauration plutôt que de la construction entière d'une deuxième agora à Sériphos.

<sup>44</sup> IG XII 3, 325 et 326 (App. I, n°17-18).

<sup>45</sup> Voir par exemple, STIROS, S. C., *Identification of Historical and Prehistoric Earthquakes from their Effects on Ancient Constructions* (1993) ; GUIDOBONI, E. (éd.), *Catalogue of Ancient Earthquakes in the Mediterranean Area up to the 10<sup>th</sup> century* (1994).

<sup>46</sup> *Acta of the 1<sup>st</sup> international scientific congress on the volcano of Thera (15<sup>th</sup>-23<sup>rd</sup> September 1969)*, AA 19 (1971).

avons pas l'assurance pour Théra, mais les sources antiques nous apprennent qu'un séisme toucha la Lycie, Rhodes et Cos sous Antonin le Pieux<sup>47</sup>. Le contexte géographique, géologique et chronologique concorde avec celui de nos inscriptions (149-150 ap. J.-C.). C'est exactement pour les mêmes raisons que de grands travaux de restauration furent entrepris sur l'agora de Hiérapolis sous les Flaviens, sur celle de Smyrne (à la suite du violent séisme de 177 ap. J.-C., la cité fit reconstruire le portique Ouest), ou encore à Tralles, où un riche citoyen fit réparer le toit Sud du portique de l'agora<sup>48</sup>. Dans ces cités prospères d'Asie Mineure, personne n'interprète la mention de ces destructions et de ces réparations comme un signe de déclin.

Aussi les inscriptions présentées témoignent-elles de difficultés rencontrées par les cités insulaires, que les causes en soient historiques ou géologiques. Mais loin d'y voir le signe d'un irrémédiable déclin, j'y verrai plutôt l'indication d'un redressement économique des îles à partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., et même d'une relative prospérité – ou tout du moins d'un dynamisme – au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La réitération des réparations à Théra, à seulement une génération d'écart (entre 115 et 150 ap. J.-C. environ), prouve que certains évergètes étaient encore capables, en si peu de temps, de réunir les fonds nécessaires pour entreprendre des travaux de grande ampleur. Cela montre aussi l'attachement de la cité et de ses citoyens pour la *Basilikè Stoa*, qui joua un rôle particulièrement important dans le fonctionnement politique, institutionnel et culturel de la cité. C'est donc bien une forme de rhétorique que d'insister, dans l'inscription (**App. I, n°17**), sur le temps qui s'est écoulé avant que quelqu'un, en l'occurrence Kleitosthènes, n'entreprenne les réparations. Ce temps (trente ans au maximum, mais peut-être beaucoup moins) est en réalité tout juste celui indispensable à la réunion des fonds nécessaires à la reconstruction<sup>49</sup>. En outre, contrairement à plusieurs cités d'Asie Mineure qui bénéficièrent d'une aide impériale à la reconstruction à la suite de tremblements de terre, Théra n'a pas profité de telles largesses de la part des empereurs successifs<sup>50</sup>. L'île devait compter sur ses propres ressources et celles de ses évergètes.

<sup>47</sup> Pour toutes les références, voir SARTRE (1997), p. 283.

<sup>48</sup> PONT (2010), p. 81 et p. 85.

<sup>49</sup> L'intervalle de trente ans supposerait qu'à peine reconstruite (vers 115 ap. J.-C.), la *Basilikè Stoa* aurait été immédiatement détruite. Mais sa destruction a pu survenir plusieurs années, voire dizaines d'années après, et l'intervalle de temps avant la seconde réparation (vers 150 ap. J.-C.) n'en serait que plus réduit.

<sup>50</sup> Par exemple, douze cités d'Asie Mineure ayant été détruites par le séisme de 17 ap. J.-C. ont reçu une aide impériale de 10 millions de sesterces chacune, ainsi qu'une exemption de tribut pendant cinq ans. Voir SARTRE (1997), p. 283 pour d'autres exemples.

### 3. LE REDRESSEMENT DE L'URBANISME DES ÎLES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'activité architecturale reprit donc petit à petit dans les Cyclades au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. afin de reconstruire les édifices les plus importants endommagés ou abandonnés durant le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Nous assistons à un redémarrage de cette activité, à un redressement de l'urbanisme. Il existe toutefois des disparités entre les îles, car certaines d'entre elles construisirent de nouveaux et somptueux bâtiments dès cette époque, soit qu'elles aient réussi à « relever la tête » plus tôt que les autres, soit qu'elles n'aient pas été affectées de la même manière par les événements historiques.

Il s'agit donc d'analyser où et quand il y a eu reconstructions, restaurations ou constructions de nouveaux édifices. Quels types de bâtiments furent privilégiés, lesquels furent abandonnés, et quels modèles architecturaux furent utilisés ? Il s'agit de replacer les évolutions constatées dans le contexte économique et social de chacune des îles, mais aussi, à plus large échelle, dans l'histoire générale des provinces et de l'Empire. Les réorganisations architecturales des Cyclades et les stratégies d'implantation et d'occupation du territoire sont-elles spécifiques aux îles, ou sont-elles perceptibles ailleurs dans le monde grec et dans l'Empire ? Peut-on parler d'une romanisation des espaces et des édifices dans l'Archipel ? Pour ce faire, j'accorderai une attention toute particulière au devenir des agoras, des bains, des gymnases, des théâtres et des grands sanctuaires des Cyclades, car ces bâtiments civiques et religieux sont une manifestation de la continuité politique et historique des cités grecques, y compris à l'époque impériale, et de leur évolution culturelle.

---

*CHAPITRE VII*

**ENTRE MODERNISATION ET ADAPTATION : LA ROMANISATION  
DES ÉDIFICES CYCLADIQUES EN QUESTION  
L'EXEMPLE DES AGORAS, DES BAINS ET DES THÉÂTRES\***

---

**A. L'AGORA AU TEMPS DU *FORUM* : LES AGORAS ROMAINES DANS LES  
ÎLES, ENTRE TRADITION ET MODERNISATION**

**1. L'AGORA ROMAINE : MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE**

Dans le paysage urbain des Cyclades à l'époque impériale, l'étude de l'évolution des agoras est incontournable car l'agora était le symbole même de la cité grecque, tant architecturalement que politiquement, et ce, dès l'époque archaïque, où *agora* et *polis* devinrent deux notions inséparables. Elle est également représentative de la dynamique et de la perpétuelle évolution de l'urbanisme des cités grecques, qu'il faut se garder d'interpréter dans une perspective trop figée. D'abord entièrement soumis au politique et au religieux à l'époque archaïque, cet espace civique destiné aux assemblées et aux rassemblements commença à prendre, à l'époque classique, sa place définitive dans l'urbanisme des cités, et devint, surtout à partir du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., le centre principal des échanges et des relations commerciales<sup>1</sup>.

La bibliographie concernant l'agora grecque est pléthorique, et a trait à presque tous les domaines des études de l'Antiquité (architecture, économie antique, institutions, linguistique, philologie, *etc.*). Des ouvrages proposant toujours de nouvelles théories et de nouveaux schémas d'interprétation n'ont cessé de voir le jour depuis la première grande synthèse consacrée à ce sujet par R. Martin en 1951<sup>2</sup>. Toutefois, peu d'ouvrages n'abordent ni ne se confrontent réellement au problème de l'évolution de ces espaces publics à l'époque

---

\* Je remercie infiniment Fr. Herbin pour sa relecture attentive et minutieuse de ce chapitre, et pour ses nombreuses remarques et suggestions, toujours très pertinentes et stimulantes.

<sup>1</sup> MARTIN (1951), p. 163. Sur l'évolution des fonctions de l'agora, voir aussi HELLMANN (2010), p. 239. Plus généralement, pour l'évolution de l'urbanisme, voir LAFON, MARC, SARTRE (2011), p. 145-206 et p. 249-260.

<sup>2</sup> MARTIN (1951). Parmi les études récentes, voir HANSEN, M. (éd.), *Polis as an Urban Centre and as Political Community* (1997) ; HOEPFNER, W. et LEHMANN, L. (éds.), *Die Griechische Agora. Bericht über ein Kolloquium am 16. März 2003 in Berlin* (2006).

romaine<sup>3</sup>. La raison en est simple : on a trop souvent insisté, dans les études classiques, sur l'opposition entre Grèce et Rome, entre *polis* grecque et *urbs* romaine, et par conséquent, entre agora et *forum*. Ce schéma simplificateur, auquel viennent s'ajouter les grands bouleversements et les grandes réorganisations des cités grecques après la conquête romaine et sous l'Empire, a souvent freiné ou biaisé les études sur les agoras grecques de l'époque romaine. Il est vrai qu'agora et *forum* eurent, à l'origine et jusqu'à l'époque d'Auguste, une similarité de forme et de fonction liée avant tout au rôle de liaison que jouait la place publique, centre attractif à l'intérieur du groupe urbain, dans l'Antiquité grecque et romaine<sup>4</sup>. En outre, ces deux espaces se sont continuellement nourris des évolutions de l'un et de l'autre, dans tout le bassin méditerranéen, avant d'en arriver à la forme définitivement adoptée sous l'Empire par les *fora* impériaux<sup>5</sup>. Pour autant, il ne faut pas systématiser l'étude des agoras romaines et les réduire à une comparaison avec le modèle romain du *forum*, dans une perspective uniquement romanocentrique. Il convient au contraire de prendre en compte les capacités d'initiatives locales, en les réinsérant dans le contexte hellénisé qui était le leur.

Pausanias, dans un passage qui a été maintes fois repris et commenté, rappelle en effet à propos de Panopée (Phocide) qu'il est difficile de donner le nom de cité (πόλις) à « celles qui ne possèdent ni bâtiment administratif (ἀρχεῖα), ni gymnase, ni théâtre, ni agora, ni eau descendant vers une fontaine »<sup>6</sup>. L'agora, au même titre que le gymnase (lieu de formation, de παιδεία) et que le théâtre (lieu de divertissements et de rassemblements du peuple), faisait donc partie des édifices nécessaires, encore à l'époque impériale, à la définition d'une cité grecque.

Ce n'est que très récemment que les chercheurs ont commencé à s'intéresser au devenir de ces espaces à l'époque impériale, en tentant d'inscrire les évolutions de l'agora dans une continuité historique<sup>7</sup>. Pour comprendre les transformations de l'agora grecque à

<sup>3</sup> R. Martin y consacre les toutes dernières pages de son ouvrage [MARTIN (1951), p. 538-541], en se concentrant davantage sur une comparaison entre agora et *forum* que sur une véritable analyse des évolutions de l'agora.

<sup>4</sup> MARTIN (1972) ; ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ (2010), p. 291-297.

<sup>5</sup> COARELLI, F., *Il Foro Romano* (1983-1985), montre par exemple que la phase medio-républicaine du *forum* romain s'inspire de modèles grecs provenant de Métaponte, Poseidonia et Agrigente. Voir aussi MARC (1998), p. 13.

<sup>6</sup> Pausanias, *Description de la Grèce*, X, 4, 1 : εἶγε ὀνομάσαι τις πόλιν καὶ τοῦτους οἷς γε οὐκ ἀρχεῖα οὐ γυμνάσιον ἐστίν, οὐ θέατρον οὐκ ἀγορὰν ἔχουσιν, οὐχ ὕδωρ κατερχόμενον ἐς κρήνην.

<sup>7</sup> Voir la bibliographie dans HELLMANN (2010), p. 256-292 et dans MARCHETTI (2012). cf. aussi GROS (1996b) et GROS (2005) ; SCHERRER, P. et TRINKL, E. (éds.), *Forschungen in Ephesos XIII, 2 : Die Tetragonos Agora in Ephesos* (2006) ; CAMP, J., *The Athenian Agora, Site Guide* (2010) ; ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ (2010). Voir aussi les différents articles dans HOEPFNER, W. et LEHMANN, L. (éds.), *Die Griechische Agora* (2006) ; ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΦΗ, Α. (éd.), *Η Αγορά στη Μεσόγειο* (2011) ; CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P. (éds.), *Tout vendre, tout acheter* (2012) ; CAVALIER, L., et alii (éds.), *Basiliques et agoras* (2012), qui prennent entièrement en compte les évolutions de ces espaces civiques à l'époque impériale.

l'époque impériale, il faut en effet les inscrire dans la continuité de l'époque hellénistique, et tenter d'interpréter les grandes ruptures que l'on y observe. L'exemple bien connu d'Athènes montre combien l'emprise du nouveau pouvoir romain sur l'agora athénienne fut importante dès l'époque augustéenne<sup>8</sup> ; il indique aussi que nous avons affaire à un type de manipulation politico-idéologique de l'espace. Cependant, l'enjeu n'était pas le même à Athènes, capitale provinciale et culturelle de l'Empire, et dans les petites îles des Cyclades, dont le pouvoir romain se désintéressait totalement. Ces espaces continuèrent néanmoins d'exister et de se transformer dans les îles : y observe-t-on des ruptures importantes, tant architecturales que fonctionnelles, par rapport au modèle de l'époque hellénistique, et quelles influences externes peut-on y déceler ? L'agora constituait-elle encore le centre névralgique de la vie des cités insulaires ? Observe-t-on de grandes différences d'une île à l'autre ou peut-on dégager un schéma d'évolution commun à l'Archipel ?

## 2. LECTURE DES TRANSFORMATIONS DES AGORAS IMPÉRIALES CYCLADIQUES

### a. Les sources

Pour pouvoir appréhender dans leur ensemble les évolutions architecturales des agoras des Cyclades sous l'Empire, il convient de réunir et de synthétiser les informations à notre disposition, toutes sources confondues <n°1-11><sup>9</sup>. Nous nous heurtons à de nouvelles difficultés qui tiennent à la très grande hétérogénéité de notre documentation. Les agoras des îles, qu'elles soient d'époque romaine ou antérieures, n'ont pas toutes été repérées, loin s'en faut, soit par absence de fouilles (Amorgos), soit à cause d'une occupation continue des sites depuis l'Antiquité (Paros, Sériphos, Siphnos, Syros, Ténos). Quand elles ont été repérées, elles n'ont pas forcément fait l'objet de fouilles intensives (Mélos), sont seulement en train d'être fouillées de nos jours (Andros, Kythnos), ne sont fouillées qu'incomplètement lors de fouilles préventives (Naxos), ne sont pas toujours publiées ou ont fait l'objet de sélections drastiques de la part des fouilleurs, qui ont détruit les niveaux romains (Délios). De toutes les Cyclades, seule l'agora de Théra a bénéficié, pour l'époque romaine, de fouilles et de publications détaillées. C'est pourquoi j'ai tenté, lorsque cela était possible, de pallier le manque de témoignages archéologiques, ou de les compléter, par d'autres indices provenant en particulier de l'épigraphie (**Tableau 07**).

<sup>8</sup> MARCHETTI (2012), p. 207.

<sup>9</sup> Voir aussi LE QUÉRÉ (2011b), p. 327-335.

Quelques inscriptions d'époque impériale témoignent en effet d'interventions entreprises par des évergètes locaux sur l'agora de leur cité, ou sur des édifices de l'agora (**Tableaux 06** et **07**). Parmi celles-ci, une inscription de Sériphos rappelle qu'à l'époque impériale, deux citoyens entreprirent de restaurer l'agora de l'île<sup>10</sup>. Ce témoignage est particulièrement intéressant car, en l'absence de vestiges archéologiques suffisants concernant les édifices de la cité antique, et contrairement à l'opinion reçue concernant cette petite île rocailleuse, il indique que la cité de Sériphos a continué d'exister et de vivre à l'époque impériale, au point que de riches individus ont estimé nécessaire d'en restaurer le centre politique, économique et symbolique. De même à Amorgos, nous l'avons vu, Théodosia entreprit au milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. de faire reconstruire à ses frais l'agora de la cité d'Arkésinè<sup>11</sup>. L'agora en question n'a pas encore été localisée.

### **b. Les principaux édifices concernés**

À partir de l'époque augustéenne, comme en attestent les inscriptions et l'archéologie, une partie des constructions et des restaurations se concentrèrent sur les monuments qui composaient le centre civique des îles. L'hétérogénéité des sources et leur caractère très fragmentaire nous empêchent de tirer des conclusions générales, valables pour toute l'époque impériale et pour toutes les Cyclades. Nous pouvons néanmoins déterminer quels ont été les édifices des agoras qui, sous l'Empire, reçurent dans l'Archipel une attention plus particulière de la part des cités et des évergètes.

### ***Les portiques***

Depuis l'époque hellénistique, sans doute sous l'influence du type « ionien » des agoras construites en Asie Mineure, les portiques jouèrent un rôle primordial dans la composition de l'aire civique et de l'espace urbain<sup>12</sup>. Dans la continuité de l'époque hellénistique<sup>13</sup>, et particulièrement en Asie Mineure, les portiques entourant l'agora ou d'autres espaces continuèrent de faire l'objet d'évergésies importantes à l'époque impériale, tout comme les portes monumentales (propylées), en particulier parce qu'ils contribuaient grandement au prestige et à l'ornement de la cité<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> IG XII 5, 511, l. 2 : [- - - τήν] ἀγορ[άν ἐπεσκε]ύασαν : *ils restaurèrent l'agora.*

<sup>11</sup> IG XII 7, 49, l. 13-15.

<sup>12</sup> Sur la terminologie, l'architecture et les fonctions des portiques, voir l'ouvrage de référence de COULTON (1976).

<sup>13</sup> Voir en dernier lieu MARCHETTI (2012), p. 207-218, avec bibliographie antérieure.

<sup>14</sup> PONT (2010), p. 84 et p. 181-186 sur les rues à portiques.

Bien que dans une moindre mesure, nous retrouvons la trace de cet engouement pour les portiques dans plusieurs îles des Cyclades<sup>15</sup>. À Mélos, au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., Lucius Magnus Erôs fit construire ou restaurer un portique, tandis que sa fille fit construire un *stoidion* dédié à Athéna<sup>16</sup>. Nous ignorons l'endroit exact où ces portiques étaient élevés car les blocs inscrits ont été retrouvés en remploi. Toutefois, la première inscription, selon le lemme des *IG*, fut trouvée dans le pavement d'une route, juste au-dessus du théâtre, c'est-à-dire à l'endroit supposé de l'agora. À Naxos, les fouilles ont prouvé qu'au moins trois portiques (appartenant à un quadriportique ?) entourant la nouvelle agora, ont été construits ou reconstruits au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur l'emplacement de l'agora hellénistique «n°8».

À Théra, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., on construisit également une *stoa* bordant à l'Est la Rue E qui conduisait au théâtre (pl. XXXVI). Ce portique relativement étroit (environ 3 m de profondeur), mais d'une longueur non négligeable (27,50 m environ), communiquait à l'Ouest par plusieurs portes avec les pièces du marché couvert – sans doute des boutiques.

De cette *stoa*, il ne nous reste que le stylobate, encore en grande partie conservé en surface et constitué de pierres de tailles différentes. Il porte des traces de colonnes ayant appartenues à la *stoa* et de piliers, sans doute des pilastres, vestiges des reconstructions successives dans cette zone à l'époque byzantine<sup>17</sup>. De nos jours, quelques colonnes et fragments architecturaux ayant certainement appartenu au portique gisent à proximité.

Ce bilan peut paraître maigre, mais il est significatif : dans les deux îles où l'on constate une forte présence romaine, ainsi que des liens étroit établis avec Rome (Mélos et Théra), on ne fit pas le choix de construire des basiliques – je reviendrai sous peu sur le cas de la *Basilikè Stoa* – pourtant devenu un édifice incontournable du *forum* impérial, mais des portiques, « quintessence de l'architecture grecque »<sup>18</sup>. Toutefois, à Mélos, les dédicaces bilingues donnent *porticus* comme équivalent latin de *στόα* et *porticula* pour *στώδιον*. La notion latine de *porticus* est moins restrictive que celle de *stoa*, et les édifices construits par Érôs et sa fille pouvaient prendre d'autres formes que celle d'un simple portique à colonnade<sup>19</sup> : *péristasis* du Temple Γ (?), galerie qui couronnait le *koilon* du théâtre (?), voire quadriportique entourant tout ou une partie de l'agora (?) (pl. XXXV), sur le modèle des *fora* impériaux de Rome.

<sup>15</sup> Voir aussi sur ce point LE QUÉRÉ (2011b), p. 338-339.

<sup>16</sup> *IG XII 3*, 1078 (*porticus* / *στόα*) et 1079 (*porticula* / *στώδιον*).

<sup>17</sup> HILLER (1899), p. 250.

<sup>18</sup> HELLMANN (2010), p. 267.

<sup>19</sup> Voir la définition structurelle de *porticus* dans GROS (1996a), p. 95-96 ; ÉTIENNE (2004a), p. 221-223.

### **Les bouleutèria**

Au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., le Conseil et le peuple de la cité d'Andros honorèrent Aphthonètos, fils de Iuliadès, pour s'être acquitté de la supervision des travaux de restauration du *bouleutèrion*<sup>20</sup>. L'édifice n'a pour l'instant pas été identifié, mais une inscription antérieure, datant du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., nous permet de déduire qu'il se dressait sur l'agora<sup>21</sup>, conformément à la situation traditionnelle des *bouleutèria* grecs – sous réserve d'une continuité de l'emplacement de l'édifice de l'époque classique à l'époque impériale. Rappelons que les cités d'Asie Mineure, à l'époque impériale, et en particulier à l'époque antonine, connurent un mouvement général de restaurations de leurs *bouleutèria* hellénistiques<sup>22</sup>. Le *bouleutèrion*, qui accueillait également des manifestations culturelles, serait devenu à cette époque le centre principal de la vie politique<sup>23</sup>.

Pourquoi en avons-nous si peu d'attestations dans les Cyclades, aussi bien d'un point de vue archéologique qu'épigraphique ? Outre le caractère très fragmentaire et fortuit de la documentation, rappelons que le constat est le même dans les provinces d'Asie Mineure : les *bouleutèria* apparaissent rarement dans les inscriptions – dédicaces, décrets et inscriptions funéraires compris<sup>24</sup>. Ces édifices ne faisaient peut-être pas partie des priorités des notables : les travaux à effectuer auraient été entrepris par les cités, sur des fonds publics, et non financés par des particuliers<sup>25</sup>. Ou bien, plus simplement encore, les cités des Cyclades n'étaient peut-être pas nombreuses à disposer de bâtiments spécifiques, les réunions du Conseil pouvant se faire au théâtre ou dans n'importe quel autre édifice public. Le théâtre de Théra « n°32 » servit très certainement de *bouleutèrion*, du moins au début de l'époque impériale. En effet, sa proximité géographique avec l'agora et surtout la découverte de deux dédicaces, provenant de la *frons scaenae* et honorant Germanicus assimilé à Zeus *Boulaios* et Agrippine assimilée à Héra *Boulaia*, corroborent cette hypothèse<sup>26</sup>. C'est de cette polyvalence

<sup>20</sup> IG XII 5, 755 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°58] : τὸν ἐπιμελητὴν καὶ ἐπιστάτην τῆς ὅλης ἐπισκευῆς τοῦ βουλευτηρίου : responsable de l'exécution des travaux et superviseur de toute la restauration du bouleutèrion.

<sup>21</sup> IG XII 5, 714, l. 18-19 : la stèle de pierre, sur laquelle est gravé le décret en question, doit être dressée « sur l'agora, devant le bouleutèrion » (καὶ στήσαι ἐν τῇ ἀγορᾷ πρόσθε τοῦ βουλευτηρίου).

<sup>22</sup> PONT (2010), p. 97. Voir en particulier les exemples d'Éphèse, de Tralles et de Smyrne.

<sup>23</sup> Voir *infra*, Chapitre IX. Voir aussi BALTU (1991), p. 443-557 ; PONT (2010), p. 92-94.

<sup>24</sup> PONT (2010), p. 97.

<sup>25</sup> Voir les remarques de PONT (2010), p. 104 sur les salles de réunion, en général financées sur les fonds de la cité à partir des *summae honorariae* des magistrats, plutôt que par des évergésies libres.

<sup>26</sup> IG XII 3, 1392 et 1393. Voir *infra*.

fonctionnelle des édifices publics que provient très certainement la principale difficulté à identifier ce type de bâtiment dans les Cyclades, même pour les époques antérieures<sup>27</sup>.

### *Les prytanées*

Le troisième type d'édifice public, traditionnellement placé sur ou non loin de l'agora, et dont nous avons des traces dans les Cyclades impériales, est le prytanée. À Andros, un prytanée est peut-être attesté à l'époque augustéenne<sup>28</sup>. À Syros, la mention à diverses reprises, au II<sup>e</sup> et au milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de sacrifices offerts à Hestia *Prytanieia* lors de banquets publics, peut laisser penser qu'un édifice de ce type existait encore sur l'île à l'époque impériale<sup>29</sup>. Mais, rien ne nous indique que ces deux *prytaneia* se trouvaient effectivement sur l'agora. En revanche, une inscription d'Astypalaia confirme l'existence, sur l'agora, d'un prytanée encore en fonction à l'époque romaine (**Tableau 07**). Cette inscription livre des informations d'ordre architectural et topographique, d'autant plus précieuses qu'elles pallient l'absence de témoignages archéologiques : un décret émanant du Conseil et du peuple, en l'honneur d'un agoranome, prévoit en effet l'érection d'un monument honorifique (ἀνάθημα) « à l'endroit approprié de l'agora, devant la stoa qui se trouve à côté du prytanée » ; le décret doit en outre être transcrit « sur le piédroit de la porte de l'agoranomion »<sup>30</sup>.

À Théra, la « Maison de Tychè » a été identifiée par plusieurs savants au prytanée de la cité. Mais sa datation et son identification font encore débat. L'édifice se situe à l'extrémité orientale de la terrasse de l'Agora Sud <n°9>, en face des thermes et du marché couvert (**pl. XXXVI**).

En raison de sa position sur l'agora et de la présence de la statue de Tychè, les archéologues l'ont souvent identifié à un bâtiment public, même si son plan rappelle plutôt celui d'une maison privée. C'est d'ailleurs cette dernière interprétation qui fut privilégiée par Fr. Hiller, qui faisait remonter sa construction à l'époque hellénistique, suivie de remaniements datant de l'époque impériale<sup>31</sup>. Or, il semblerait que le bâtiment, en l'état actuel, ait été construit à l'époque augustéenne, avant de subir des transformations au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>32</sup>. Comme un Collège des Prytanes est attesté dans une inscription au III<sup>e</sup> s. av. J.-C., on en a conclu qu'il pouvait éventuellement s'agir du *prytaneion*<sup>33</sup>. Que l'édifice soit public ou privé, il n'en reste pas moins étonnant : au lieu de posséder une cour à péristyle

<sup>27</sup> Seul l'Édifice Δ à Délos (*GD* 21), situé au Nord du Prytanée, a pu être identifié au *bouleutèrion* de Délos. Voir ÉTIENNE, R. et BRAUN, J.-P., « Chapitre IV : Le "Bouleutèrion", *GD* 21 », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).

<sup>28</sup> *IG* XII 5, 739, l. 93. Cette attestation est à prendre avec précaution car il s'agit d'une restitution douteuse (καὶ πρύταν[εῖον(?) - -]).

<sup>29</sup> *IG* XII 5, 659, 660, 666, et 667.

<sup>30</sup> *IG* XII 3, 170, l. 21-25 : καὶ ἀνάθημα ἀναθέμε[ν] ὅπαι κα χρή[ι]ζη τᾶς ἀγορᾶς ἐ[πι] τᾶ<ς> στοιᾶ[ς] τᾶς παρὰ τὸ πρυτανεῖον· τὸ δὲ ψάφισμα τόδε ἀναγράψαι ἐς τὴν φλιάν τοῦ ἀγοραν[ο]μίου.

<sup>31</sup> HILLER (1899), p. 252.

<sup>32</sup> WITSCHER (1997), p. 41.

<sup>33</sup> *IG* XII 3, 1290. Voir GIESE, KOSE (2006), p. 86.

– modèle qui reste encore largement en vigueur en Grèce à l'époque impériale – il est doté, selon un plan typiquement romain, d'un *atrium* à *impluvium*, dont le toit était supporté par quatre colonnes<sup>34</sup>. Les pièces principales se développaient de part et d'autre de cet *atrium*, tandis qu'un escalier, le long du mur Sud, permettait d'atteindre l'étage. La fonction de ces pièces reste totalement inconnue, mais les portes de certaines d'entre elles étant légèrement décalées : elles ont donc pu servir de salles de banquet.

À Délos en revanche, le Prytanée (*GD 22*), bien identifié archéologiquement, fut quelque peu abandonné dès la fin de l'époque hellénistique, ou, tout du moins, ne se trouvait plus au cœur des préoccupations des Déliens. C'est ce que laisse supposer le remaniement de l'édifice, dont le mur Ouest a été repoussé vers l'intérieur, sans doute dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou au début de l'époque impériale<sup>35</sup>. La désaffectation du prytanée de Délos constitue une preuve supplémentaire de l'absence de cadres civiques et institutionnels sur l'île à cette époque.

### c. La *Basilikè Stoa* de Théra : un monument atypique ?

À la jonction entre deux types d'édifices, portique et *bouleutèrion*, se trouve la *Basilikè Stoa* de Théra, qui n'a cessé d'intriguer les archéologues en raison de son nom quelque peu insolite et des nombreux travaux entrepris tout au long de l'Antiquité pour la restaurer et la transformer, signes de l'attachement de la cité à cet édifice. À l'époque impériale, comme je l'ai déjà évoqué, cet édifice a subi des destructions – probablement dues à des séismes – et fut plusieurs fois restauré. Le bâtiment a été étudié dans les moindres détails par plusieurs archéologues. Je renvoie à leurs ouvrages et à la synthèse que j'en ai faite en appendice, qui résume les conclusions intéressantes tout particulièrement notre sujet «n°10».

Quelle était la fonction de ce bâtiment, dont le nom même évoque et mêle plusieurs types d'édifices connus dans l'Antiquité, aussi bien dans le monde grec que dans le monde romain, et considéré à Théra comme une « *œuvre ancienne et remarquable entre toutes, qui ne soutient de comparaison avec aucun autre ornement de la cité* » (**App. I, n°18**)<sup>36</sup> ? En raison de sa position centrale sur l'agora classique et hellénistique, de ses dimensions qui en faisaient un bâtiment dominant tout l'espace public, et en l'absence d'autres édifices couverts où pouvaient se réunir une assemblée ou un conseil, on en a souvent fait le lieu de réunion de la *Boulè*, ou *bouleutèrion*<sup>37</sup>. Les sources littéraires et les *ekphraseis* nous enseignent en outre

<sup>34</sup> Sur ces questions, voir WURMSER, H., *Étude d'architecture domestique : la maison en Grèce à l'époque impériale*. Thèse inédite sous la direction d'A. Farnoux (2009).

<sup>35</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 5.

<sup>36</sup> *IG XII 3*, 326, l. 19-20.

<sup>37</sup> GUISE, KOSE (2006), p. 98. Des parallèles existent pour des édifices de plan allongé à colonnade intérieure et ayant été identifiés comme des *bouleutèria* : Délos, Orchomène, Olympie et Calaurie [MCDONALD, W. A., *The political Meeting Places of the Greeks* (1943), p. 255], ou comme des « curies-basiliques » : Lousonna, Cremna, Ascalon et Samarie [BALTY (1991), p. 390-397].

que les *bouleutèria* servaient souvent de lieux d'exposition d'œuvres d'art, ce qui pouvait être l'une des fonctions remplies par l'édifice de Théra, compte tenu des nombreuses statues que l'on y a retrouvées {n°39-46} (pl. XXX-XXXI)<sup>38</sup>. À l'intérieur de la *Basilikè Stoa*, les parois des murs étaient décorées de riches peintures<sup>39</sup> et une série de *tondi* en marbre, ou *clipeatae imagines*, venaient sans doute compléter la décoration, accrochés sur les parois internes de la *stoa* {n°46}. J.-Ch. Balty estime toutefois que le monument était trop étroit pour avoir servi de lieu de rassemblement de la *Boulè* à l'époque hellénistique. Il lie les modifications entreprises sur le monument, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., à une transformation profonde des institutions de Théra au cours de l'époque impériale.

À l'image de la réorganisation des *Boulai* de nombreuses cités grecques à cette époque, la *Basilikè Stoa* aurait accueilli un Conseil dès lors « réduit à 100 membres sur le modèle romain »<sup>40</sup>. L'auteur en fait un marqueur fort de la romanisation des institutions de l'île, qui aurait affecté en retour l'architecture : la pièce au Nord de la *Basilikè Stoa* serait devenue l'équivalent d'une curie romaine. Il s'agit d'une interprétation intéressante, mais les témoignages épigraphiques relatifs aux institutions de Théra ne permettent en aucun cas de corroborer cette hypothèse.

D'aucuns se sont penchés sur les raisons qui ont poussé les Théréens à appeler cet édifice *stoa*, alors qu'il ne possède pas les caractéristiques traditionnelles d'un portique<sup>41</sup> ; d'autres ont voulu y voir un dérivé de la basilique romaine et en faire de nouveau un marqueur de la romanisation de la cité<sup>42</sup>. En réalité, tout cela n'est qu'un faux débat car la *stoa* dans le monde grec, tout comme la basilique dans le monde romain, étaient des édifices caractérisés par une polyvalence fonctionnelle ; leurs fonctions étaient similaires<sup>43</sup>. Ces bâtiments étaient avant tout des lieux de rencontres et d'échanges, à proximité de l'agora. Il est tout de même significatif que le seul objet qui témoigne d'une quelconque activité commerciale sur l'agora ait été retrouvé... à l'intérieur même de la *Basilikè Stoa*<sup>44</sup>.

<sup>38</sup> Peut-être peut-on déceler aussi dans ce cas une influence de la *stoa Basileios* de l'agora d'Athènes, qui accueillait en son sein de multiples statues, y compris entre les colonnes. Elle était ainsi transformée en une sorte de galerie d'art.

<sup>39</sup> HILLER (1899), p. 232.

<sup>40</sup> BALTY (1991), p. 393 et p. 598.

<sup>41</sup> COULTON (1976), p. 140 ; BALTY (1991), p. 391-392 restitue une *stoa* hellénistique ouverte sur toute sa longueur, à l'Est, par le moyen d'une colonnade. Une telle restitution est vraisemblablement impossible d'après les vestiges en place. On connaît par ailleurs des parallèles de portiques dont les entrecolonnements étaient fermés par des parois, comme le portique Nord-Ouest de l'agora de Thasos ou celui du port de Milet. Voir aussi sur ce point NÜNNERICH-ASMUS, A., *Basilika und Portikus. Die Architektur der Säulenhallen als Ausdruck gewandelter Urbanität in später Republik und früher Kaiserzeit* (1994).

<sup>42</sup> BALTY (1991), p. 393.

<sup>43</sup> GINOUVÈS (1998), p. 88 ; HELLMANN (1992), p. 389 ; GROS (2012), p. 14.

<sup>44</sup> HILLER (1899), p. 222 et p. 228-229 : un *sékoma* en marbre a été retrouvé dans l'angle Sud-Ouest de la *Basilikè Stoa*. D'après les mesures de capacités calculées, il date de l'époque romaine et porte une inscription dont l'écriture est caractéristique de l'époque impériale (IG XII 3, 982 : K. Νυκίτης). Voir pour comparaison les *sékomata* trouvés dans la *stoa* Nord de l'agora de Messène. cf. THEMELIS, P., « The Agora of Messene », in CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P., *Tout vendre, tout acheter* (2012), p. 37-44.

Par ailleurs, comment interpréter l'adjectif *basilikè* appliqué à ce portique ? Chr. Witschel a repris tous les termes du débat qui a cours depuis plus d'un siècle<sup>45</sup> :

On a souvent vu dans la dénomination « *Basilikè Stoa* » le témoignage d'une époque historique très ancienne, où la cité aurait été dirigée par un *basileus* ; ou bien une référence à une fondation royale hellénistique, époque où Théra était marquée par la présence des Ptolémées ; ou encore une dénomination datant de l'époque romaine, qui ferait référence à l'empereur romain, ou qui serait une traduction ou une adaptation du latin *basilica*<sup>46</sup>.

Qu'en était-il réellement à Théra ? Il est impératif de retourner aux textes, ce que certains auteurs ont oublié de faire avant de proposer leurs hypothèses. À Théra, l'expression βασιλική στοά n'apparaît qu'une seule fois, dans le décret en l'honneur de Kleitosthénès proposé en 150 ap. J.-C. par le Conseil et le peuple (**App. I, n°18**)<sup>47</sup>. Auparavant, l'édifice avait toujours été appelé simplement « *stoa* », même encore en 149 ap. J.-C., au moment de la promesse publique de Kleitosthénès<sup>48</sup>. Jusqu'à l'analyse de Chr. Witschel, l'adjectif *basilikè* avait toujours été interprété avec une connotation soit de splendeur, soit de prestige, parce qu'on le faisait remonter à l'époque hellénistique. Au contraire, la nouvelle interprétation « donne un tout autre sens et donne une cohérence aux mesures de transformations de Kleitosthénès, à une époque où l'appellation avait déjà émergé »<sup>49</sup>. La nouvelle dénomination de l'édifice est en effet à mettre en rapport avec ses fonctions et sa place parmi les monuments civiques de la cité au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. On peut penser que le terme de *basilikè* a surtout été introduit pour « faire plus romain », ou en tout cas pour « faire comme à Éphèse », j'y reviendrai. L'édifice s'y prêtait tout particulièrement, aussi bien en raison de sa situation sur un lieu de passage de l'agora – entre l'Agora Nord et l'Agora Sud, sans doute agora commerciale (**pl. XXXVI**) – que de sa forme, qui rappelle celle des basiliques romaines, et peut-être davantage encore celle des « portiques-basiliques » des grandes cités d'Asie Mineure<sup>50</sup>. La notion même de portique basilical s'applique à des constructions spécifiques de l'époque romaine et témoigne, selon les termes de P. Gros, « du sentiment profond qu'avaient les contemporains du caractère hybride de ce genre de construction »<sup>51</sup>.

La *Basilikè stoa* de Théra, au moins à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., était donc très certainement un édifice public, lieu de rencontres, d'échanges, d'expositions, d'hommage à

<sup>45</sup> WITSCHHEL (1997), p. 26-29. Je reprends ici et résume sa démonstration.

<sup>46</sup> Voir aussi ΟΡΑΝΔΟΣ, ΤΡΑΒΛΟΣ (1986), s.v. « βασιλικός, ή, όν », 3, p. 51.

<sup>47</sup> IG XII 3, 326, l. 18-19 : τήν έν τή πόλει Βασιλικήν στοάν : *la Basilikè Stoa de la cité*.

<sup>48</sup> IG XII 3, 324 (**App. I, n°16**), l. 9 (sous Trajan) : τήν στοάν έστέγασαν ; IG XII 3, 325 (**App. I, n°17**), l. 29-30 (sous Antonin) : ή κατά πόλιν ύπάρχουσα στοά ή π[ρ]ός τή άγορά.

<sup>49</sup> WITSCHHEL (1997), p. 28 (ma traduction).

<sup>50</sup> GROS (1996a), p. 245-246.

<sup>51</sup> GROS (2012), p. 20.

l'empereur, si ce n'est de culte impérial<sup>52</sup>, ou tout simplement un lieu de passage avant de se rendre au bain ou en en sortant «n°20» (pl. XXXVII et pl. XLV, 1). Coïncidence ou choix délibéré (?), les Romains appelaient également *basilica (thermarum)* les grandes pièces intégrées dans des établissements thermaux, servant de lieux de transition entre différentes salles et qui, en particulier en Asie Mineure, renfermaient des statues d'empereurs et de leur famille<sup>53</sup>. On comprend dès lors pourquoi ce mot « à la mode » dans les grandes cités d'Asie fut choisi par Kleitosthénès pour rebaptiser cet édifice : il lui convenait à plus d'un titre.

### 3. DE L'AGORA AU MAKELLOS : LA CRÉATION DE MARCHÉS ALIMENTAIRES SÉPARÉS

Ces quelques remarques sur les agoras cycladiques et sur les bâtiments qui les composaient prouvent, à mon sens, que le rôle central que jouaient ces espaces dans les cités grecques n'avait absolument pas disparu à l'époque impériale. De même, leur vocation commerciale, attestée dans la plupart des îles à l'époque hellénistique<sup>54</sup>, se poursuivit. On observe toutefois sous l'Empire une tendance croissante à la séparation et à la spécialisation d'espaces réservés au commerce, avec la création de marchés alimentaires, à proximité, mais séparés de l'agora, à l'image de ce qui existait déjà dans de nombreuses cités d'Asie Mineure dès l'époque hellénistique.

#### a. Le *makellos* d'Andros

La découverte de l'inscription<sup>55</sup> rappelant la consécration d'un *makellos* à Marc Aurèle sur l'agora d'Andros «n°6» fait de cette île un cas tout à fait particulier. Il s'agit en effet de l'unique témoignage épigraphique au sein de l'Archipel concernant un édifice d'époque impériale à vocation commerciale. Cela est d'autant plus intéressant que le terme employé dans l'inscription est une transcription directe du latin *macellum*.

Comme le rappelle C. De Ruys dans son étude sur les *macella*, en langue grecque, le mot *μάκελλον* existait avant l'époque romaine, au moins depuis le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., mais il désignait alors une clôture, une grille<sup>56</sup>. Le mot *μάκελλος* ou *μάκελλον* ne fut employé pour désigner un marché qu'après la conquête romaine. Quelques *macella* sont connus en Grèce continentale : hormis ceux de Mantinée et de Corinthe, les autres ont été construits sous les Antonins (Sparte, Tégée) et celui de Philippes sous Marc Aurèle<sup>57</sup>. Il s'agit dans tous les cas d'initiatives de familles d'origine romaine, sauf dans les cités de Corinthe et de

<sup>52</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>53</sup> Sur la *basilica thermanum*, voir GINOUVÈS (1998), p. 89.

<sup>54</sup> Sur la présence d'agoranomes et d'*agoranomion* dans les Cyclades hellénistiques, voir le **Tableau 07**.

<sup>55</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2007), p. 68. Inscription encore en partie inédite.

<sup>56</sup> DE RUYT (1983), p. 229. Voir en ce sens l'adjectif dérivé *μακελλωτός*, qui désigne en 179 av. J.-C. à Délos des portes grillagées (ID 442B, l. 238). cf. HELLMANN (1992), p. 158.

<sup>57</sup> DE RUYT (1983), p. 264. Voir aussi GROS (1996a), p. 450 ; ANDREAU, J., « Quelques observations sur les *macella* », in CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P., *Tout vendre, tout acheter* (2012), p. 75-82. La construction des *macella* de Mantinée et de Corinthe date du règne d'Auguste. La première phase de construction du *macellum* de Thasos remonte au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. [cf. MARC (2012), p. 234-236].

Philippes où ce type de construction est lié à leur statut de colonies. Il en va de même dans les cités d'Asie Mineure, où des *macella* se développèrent surtout au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Sagalassos en Pisidie, Pergé en Pamphylie, Aizanoi en Phrygie, Larisa en Lydie, Éphèse, Sardes, Tralles, etc.)<sup>58</sup>. Le terme de *makellos* (-n) employé dans les inscriptions semble toujours en rapport étroit avec la présence d'autorités, de familles ou de communautés italiennes influentes.

À Andros, l'édifice auquel appartenait le bloc d'architrave mentionnant le *makellos* n'a pas encore pu être identifié avec certitude. N. Kondoleon et Chr. Pelekidis pensaient qu'il pouvait éventuellement provenir de la *Stoa Γ*, qui aurait été transformée en *macellum* au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (pl. XXXIV)<sup>59</sup>. Toutefois, les fouilleurs ont reconnu une phase de réfection, datée du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dans le Bâtiment Δ, qui jouxte la *Stoa Γ* et qui est précédé d'une entrée monumentale.

Il s'agit d'un édifice à cour à péristyle, qui aurait accueilli, au moins dans une de ses pièces les plus anciennes, un atelier de bronzier. Des fouilles récentes ont permis de mettre en évidence, à l'extérieur de la cour, un matériel relativement abondant, constitué pour l'essentiel de céramique commune et de restes de produits provenant de la mer (coquillages et écailles de poisson), ainsi qu'une table en marbre brisée en trois morceaux<sup>60</sup>. Ces trouvailles suggèrent que se trouvait vraisemblablement là un espace réservé à la vente de poisson.

Aussi, pourquoi ne pas y voir un marché, existant depuis l'époque hellénistique, mais transformé au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour devenir le fameux *makellos* de la cité ? Le plan de l'édifice et la chronologie ainsi établie rappellent de très près le *macellum* de Thasos, où des ateliers de travail du bronze, d'orfèvrerie et de tabletterie sont venus s'installer à l'époque impériale, faisant du marché un espace où coexistaient des fonctions commerciales, des fonctions artisanales et des fonctions de stockage<sup>61</sup>. À Andros, il faudrait étudier les blocs et surtout continuer la fouille du bâtiment pour déterminer sa fonction avec certitude et confirmer ainsi, ou infirmer cette hypothèse. Rappelons tout de même l'importance des marchés de plan péristyle dans les cités grecques hellénistiques, conçus comme tels dès le départ, et dont nous avons de nombreux exemples, en particulier en Asie Mineure<sup>62</sup>. Les fouilles ont par ailleurs montré que cet édifice à péristyle de l'agora d'Andros fut par la suite transformé en maison, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ce n'est pas la première fois que l'on verrait une contamination entre le plan d'une maison à péristyle ou à *atrium* et celui d'un marché<sup>63</sup>. Enfin, dans la basilique paléochrétienne de l'agora <n°6>, les

<sup>58</sup> Pour une liste exhaustive, voir DE RUYT (1983), p. 264-265 et les compléments de PONT (2010), p. 82.

<sup>59</sup> ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ (1969), p. 12.

<sup>60</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2007), p. 54 et (2011), p. 319-323.

<sup>61</sup> Voir en dernier lieu MARC (2012), p. 225-239, avec la bibliographie antérieure. Voir aussi le *macellum* d'Alexandrie, qui n'est pas seulement un marché de la viande, mais un marché de tous les produits alimentaires.

<sup>62</sup> Voir sur ce point MARTIN (1951), p. 521.

<sup>63</sup> GROS (1996a), p. 452 : déjà en 90-60 av. J.-C., le *macellum* d'Ostie fut construit sur une *domus* ; à Alexandrie, le *macellum* ne fonctionnait plus comme marché à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle et fut transformé en prison pour un évêque lors d'une controverse religieuse vers 350 ap. J.-C.

archéologues ont retrouvé, en remploi, une plaque de marbre carrée entourée d'une *taenia*, portant des lignes diagonales profondément incisées dans les coins et deux systèmes identiques de lignes verticales parallèles<sup>64</sup>. Il s'agit très probablement d'une table de mesures qui servait dans la partie marchande de l'agora. Il est très tentant de ce fait de la mettre en rapport avec l'existence d'un *makellos* dans le secteur, d'autant plus que des tables comparables, datant également de l'époque romaine, ont été retrouvées à Tralles et à Priène<sup>65</sup>. D'autres plaques de marbre ayant sans doute eu le même usage ont également été remployées dans l'abside de la basilique.

### b. Le marché de Théra

À Théra, à la même époque que les derniers travaux entrepris dans la *Basilikè Stoa*, le « Marché »<sup>66</sup> connu également une phase de transformation « n°9 », avec en particulier, nous l'avons vu, l'ajout d'un portique à l'avant. L'extrémité Nord de cet édifice fut également murée pour y installer des latrines, sans doute publiques, donnant sur les bains nouvellement installés sur l'agora « n°20 » (pl. XXXVI). L'édifice quadrangulaire jouxtant le marché, que le portique longe également, n'avait pas encore été fouillé au moment de la publication de Fr. Hiller. Depuis, les archéologues y ont mis au jour une cour carrée, peut-être bordée d'un portique ou de pièces, mais dont ni la fonction ni la datation n'ont pu être précisées. C'est en tout cas une structure qui ne déparerait pas dans le cadre d'un espace dévolu au commerce et/ou à l'artisanat.

Par ailleurs, le décret honorifique en l'honneur de Kleitosthénès rappelle que « sur le bois restant, il a reconstruit le *dryphaktos*, lui aussi en ruine, le temple de *Tychè* et l'ancien *Kaisareion* »<sup>67</sup>. Le terme de *dryphaktos* a toujours posé des difficultés de compréhension et plusieurs interprétations ont été proposées, pas toujours satisfaisantes<sup>68</sup>. Une solution éventuelle nous est proposée par Hésychius qui, dans son *Lexicon* (vers 400 ap. J.-C.), donne comme synonymes de μακέλλα, μάκελλα et μακελλῶν les termes de φράγματα et δρύφακτοι<sup>69</sup>. Il est donc possible de voir dans ce terme une allusion à des travaux de réparation de la charpente d'un marché couvert, pourquoi pas celui de l'Agora Sud. Fr. Hiller avait déjà fait ce rapprochement, en voulant placer un *makellos* sur l'Agora Centrale, au pied du podium du temple de Dionysos, devant le mur de terrasse<sup>70</sup>. Cependant, dans ce secteur, seules quelques constructions « tardives » pouvant faire penser à des boutiques subsistent.

<sup>64</sup> ΡΑΛΛΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2004), p. 125 ; ΓΚΙΟΛΕΣ, Ν., « Ανάσκαφες στην παλαιοχριστιανική βασιλική της αγοράς στην Παλαιόπολη της Άνδρου », in ΚΥΡΤΑΤΑΣ, Δ. Ι., et alii (éds.), *Εὔανδρος* (2009), p. 157-158 et fig. 3.

<sup>65</sup> Voir CIG 2930 (Tralles) et SCHEDE, M., *Die Ruinen von Priene* (1964), p. 57. Voir aussi DE RUYT (1983), p. 320-321, sur d'autres tables de mesures trouvées dans des *macella* de tout l'Empire.

<sup>66</sup> Cet édifice n'a pas été identifié avec certitude et fut appelé par les archéologues allemands « *Kaufhalle* ». Nous ignorons sa désignation antique.

<sup>67</sup> IG XII 3, 326, (App. I, n°18), l. 24-27.

<sup>68</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>69</sup> DE RUYT (1983), p. 229, n. 43.

<sup>70</sup> HILLER (1899), p. 246-247.

Toutes ces interprétations restent encore très hypothétiques, en raison de l'absence de fouilles systématiques sur l'intégralité de la zone concernée et de l'absence de matériel représentatif, du type de celui que l'on retrouve habituellement sur les agoras marchandes (amphores, vases, mortiers, lampes, *etc.*). Il est vrai que l'espace de l'agora antique fut réoccupé à l'époque byzantine et totalement réaménagé en quartier d'habitations, ce qui pourrait expliquer l'absence de matériel. Il existe néanmoins des parallèles dans diverses régions de l'Empire, avec des édifices dont le plan « se distingue du *macellum* par l'absence de cour centrale et par la disposition des boutiques en deux rangées parallèles, dans la tradition de la rue commerciale couverte »<sup>71</sup>. Si les bâtiments ne sont pas identifiables, les travaux entrepris au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans cette partie de l'agora de Théra n'en sont pas moins intéressants. On assiste en effet à une tentative de monumentalisation de l'Agora Sud, jusqu'ici largement négligée, grâce à un portique qui créait à la fois une zone d'accès au théâtre et séparait du reste de l'agora un espace très certainement destiné aux activités commerciales et artisanales. Il s'agit d'un remodelage important de l'urbanisme de l'île, j'y reviendrai.

### c. L'Agora Tétragone de Paros

Ces espaces à vocation avant tout économique et commerciale pouvaient être appelés « agoras tétragones » dans le monde grec, surtout à partir de l'époque impériale<sup>72</sup>. Tout comme à Délos quelques siècles auparavant, une Agora Tétragone est attestée à Paros. Nous avons en effet conservé un fragment d'une liste de citoyens ayant donné de l'argent (*épidoseis*), sous le règne d'Hadrien, pour la construction ou la restauration de l'agora tétragone (ἡ τετραγώνος)<sup>73</sup>. Nous ignorons s'il s'agit de la réparation d'une agora qui existait déjà ou de la construction d'une nouvelle agora. Il est en tout cas significatif qu'à Paros, où la communauté romaine était nombreuse et le commerce avec Rome très développé, on a continué à utiliser un terme grec pour désigner cet espace dévolu au commerce.

<sup>71</sup> DE RUYT (1983), p. 338 : voir les exemples d'Ostie, de St-Romain-en-Gal et de Verulamium en Angleterre.

<sup>72</sup> Voir mon analyse du terme à propos de l'Agora Tétragone de Délos <n°1> (**Appendice IV**). Voir aussi MARC (2012), p. 235-236.

<sup>73</sup> IG XII 5, 1019, l. 3-5 : τῆς [ἐπισκ]ευῆς τῆς τετραγών[ου]. L'inscription lacunaire ne nous permet pas de savoir s'il faut restituer [ἐπισκ]ευῆς (*restauration, réparation*), comme le proposent les auteurs des IG, ou [κατασκ]ευῆς (*construction*), qui est aussi possible. Il faut corriger ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 143-144 : il ne s'agit pas de la restauration d'une *stoa*, mais bien d'une (agora) tétragone.

#### d. Conclusion

Il ne faut donc pas chercher des *macella* partout. Dans les provinces orientales, la vocation commerciale des agoras des cités hellénistiques se poursuit sans aucune rupture à l'époque impériale, avec en particulier la présence continue de boutiques qui s'ouvraient au fond des portiques. Nous sommes donc en droit de supposer que ce cas de figure a prévalu dans les Cyclades. La construction de marchés séparés dans les îles n'est sans doute pas la transformation la plus visible ni la plus pertinente pour rendre compte de l'évolution générale du paysage urbanistique des Cyclades à l'époque impériale. En revanche, comme je le démontrerai, l'une des spécificités des îles réside dans le développement de places commerciales dans les ports, ou *emporia*, qui vinrent sans doute concurrencer l'une des principales vocations des agoras traditionnelles<sup>74</sup>.

#### 4. UNE INFLUENCE DU FORUM ROMAIN ?

Nous avons repéré, dans les transformations des édifices des agoras cycladiques, la trace éventuelle d'une volonté d'adaptation à de nouvelles réalités, tant économiques (*makellos*) que culturelles (thermes) et cultuelles (espace pour le culte impérial), qui pourrait être appréhendée en termes de romanisation. C'est pourquoi de nombreux historiens et archéologues ont cherché à interpréter les modifications des agoras à la lumière de ce qui se faisait à Rome sur les *fora* impériaux. La réalité dans les Cyclades, comme dans la plupart des cités grecques par ailleurs, est bien plus complexe : elle ne peut pas être interprétée uniquement à travers le prisme du *forum*, ni se laisser enfermer dans le simple concept de romanisation. Si les influences romaines sont évidentes, il ne faut pas négliger les facteurs locaux et régionaux, qui permettent de mieux comprendre les transformations architecturales des agoras cycladiques. En outre, au-delà de la distinction formelle entre agora et *forum*, les Grecs et les Romains avaient une conception très différente de ces espaces, liée aux mentalités et aux évolutions historiques, politiques et culturelles qui n'étaient pas les mêmes d'un bout à l'autre de la Méditerranée.

##### a. L'agora ou le κόσμος, le forum ou l'utilitas

Lorsque Théodosia entreprit de faire restaurer à ses frais l'agora d'Arkésinè (Amorgos), c'était pour orner (κοσμήσαι) l'ensemble de la cité<sup>75</sup>. De même à Théra, la

<sup>74</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XVII.

<sup>75</sup> IG XII 7, 49, l. 16 : [ἐθέλου]σα κοσμήσαι τὸ πολίτευμα.

*Basilikè Stoa* était « un édifice nécessaire à l'ornement (κόσμον) » de la cité<sup>76</sup>. À Amorgos, un décret de consolation daté du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. honore la fille de Sérapiôn car, outre les nouvelles liturgies qu'elle assumait sans cesse, elle faisait réaliser des constructions d'intérêt public (κοινῆ τῆ πατρίδι)<sup>77</sup>. C'est pourquoi son décès plongea la cité dans le désespoir. Deux éléments fondamentaux ressortent de ces quelques exemples :

1) La construction ou la restauration d'édifices publics sur l'agora relevaient de dons faits par des évergètes particuliers, à leurs frais, pour leur cité et leurs concitoyens, suivant en cela des valeurs civiques proprement grecques, déployées depuis plusieurs siècles. À l'inverse, lorsque les auteurs latins et les inscriptions romaines font référence à la construction d'édifices publics ou de *fora*, c'est toujours en rapport avec le thème de l'illustration et de la gloire de l'Empire, en tant que représentation de la *majestas imperii* et de la *dignitas*<sup>78</sup>. Dans le cas des *fora* impériaux à Rome et dans d'autres villes d'Occident, l'initiative de la construction revenait toujours à l'empereur, ou à l'un de ses représentants, et le financement était toujours d'origine impériale.

2) Les inscriptions évoquées ci-dessus accordent une importance toute particulière à « l'ornement » de la cité (κόσμος) : construire ou réparer des édifices publics, restaurer l'agora de la cité, c'était en augmenter la beauté et une manière d'en montrer la richesse. Or, comme l'a démontré A.-V. Pont pour l'Asie Mineure, « orner la cité » (κοσμεῖν/κοσμηῖσαι τὴν πόλιν) est une expression grecque qui apparut dans les inscriptions uniquement à partir des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Elle permet par excellence de qualifier ce phénomène d'époque impériale dans les provinces orientales hellénisées<sup>79</sup>. À l'inverse, ce n'est non pas « l'ornement de la cité », mais « l'utilité publique » (*utilitas*) qui est érigée en concept par les Romains et qui constitue l'un des traits fondamentaux de l'urbanisme à la romaine<sup>80</sup>.

Il s'agit là de deux différences fondamentales de conception des édifices publics, de leur place dans l'urbanisme et, par conséquent, des valeurs symboliques, idéologiques et politiques qui leur étaient rattachées. Il faut mettre ces divers témoignages en regard des discours des grands orateurs de la Seconde Sophistique (Aelius Aristide, Dion de Pruse, Philostrate, Lucien). Ce mouvement de la rhétorique exprimait et véhiculait en effet de

<sup>76</sup> IG XII 3, 325 (App. I, n°17), l. 35-37.

<sup>77</sup> IG XII 7, 399, l. 7-8 : καὶ κοινῆ τῆ πατρίδι ἐν τε ἔργων [κατασκευα]ῖς.

<sup>78</sup> Voir sur ce point PONT (2010), p. 22.

<sup>79</sup> PONT (2010), p. 10 et p. 491.

<sup>80</sup> Voir sur ce point les remarques de Pline concernant les édifices construits en Bithynie, qui permettent de mesurer quel était le regard d'un Romain chez les Grecs. Ce sont les concepts d'*utilitas*, de *salubritas*, et d'*amoenitas* qui augmentent les beautés d'un lieu (Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 22, 2 ; 37, 3 ; 70, 2 ; 90, 2).

nouvelles valeurs qui étaient celles de l'hellénisme d'époque impériale, davantage que celles de la romanité, comme on le voit en Occident ou dans les provinces plus récemment hellénisées (Afrique, Syrie). Tout comme dans l'épigraphie, l'« *ornement* » (κόσμος) de la cité est un thème récurrent dans les discours des sophistes<sup>81</sup>. Aucun d'entre eux n'évoque les Cyclades, mais le discours véhiculé par ces orateurs a pu tout de même parvenir jusqu'aux îles. Frontonianus à Mélos, A. Plotius Kratèros à Théra, Tib. Cl. Atticus Hérodianos à Kéos ou encore Onomarchos à Andros ont en effet pu avoir de l'influence sur la vie des cités insulaires, par les valeurs qu'ils cherchaient à transmettre dans leurs discours, en réélaborant les critères d'appartenance à l'hellénisme dans l'Empire de Rome.

### **b. Des valeurs symboliques et politiques différentes**

La différence entre *forum* et agora relève également de la symbolique politique de ces espaces. En effet, à l'époque impériale, une sorte de formule architecturale se développa à Rome et dans les provinces occidentales, selon un plan où le *forum* (place entourée de portiques) était très étroitement associé à une basilique – symbole du fonctionnement des institutions romaines – et à un temple/sanctuaire consacré aux cultes de Rome et de l'Empereur, et parfois à celui des divinités capitoline<sup>82</sup>. Le *forum* impérial était donc la traduction monumentale, fortement symbolique, d'une idéologie et d'une politique proprement romaines et proprement impériales, qui trouvaient leurs origines dans la création du *Forum Caesaris* à Rome, dont l'architecture mettait déjà en valeur le sanctuaire dynastique<sup>83</sup>. Ce schéma de base du *forum* reflétait, aussi bien à Rome que dans les provinces occidentales, la centralité du pouvoir impérial, dont seul l'empereur assurait la légitimité.

Les valeurs symboliques et politiques de l'agora romaine étaient différentes, même lorsque ses composantes la rapprochaient formellement et architecturalement d'un *forum*. On peut penser ainsi à Théra, dont l'agora associait une cour à un édifice pouvant faire fonction de basilique et à un temple (le temple de Dionysos), élevé au-dessus d'un escalier monumental formant comme un podium, et ayant abrité, pendant un temps au moins, le culte de l'empereur (**pl. XXXVI**). Mais ces édifices n'ont jamais été construits ni pensés comme un tout unifié, et leurs constructions s'étendirent sur plusieurs siècles, de l'époque classique à

<sup>81</sup> PONT (2010), p. 10.

<sup>82</sup> MARTIN (1972), p. 930 ; GROS (1996a), p. 220, sur les « *fora* tripartites » à ordonnance axiale construits dans les provinces occidentales : voir les exemples d'Arles, Orange, St Bertrand de Comminge, Augst, Virunum, Zadar, Belo, etc.

<sup>83</sup> MARTIN (1972), p. 916 et GROS (1996a), p. 212. Voir aussi les témoignages de Suétone (*Vie de César*, 26, 2) et de Cicéron (*Ad Atticum*, IV, 16, 8), qui soulignent le caractère propagandiste, politique et publicitaire de la construction du *Forum* de César, et de la *Basilica Aemilia* tout particulièrement.

l'époque romaine. En outre, si les agoras des Cyclades accordèrent un place importante à l'empereur<sup>84</sup>, elles ne furent jamais la représentation de la centralité du pouvoir romain, mais bien plutôt celle de l'autonomie des cités grecques, qui continuaient de décider de l'érection des statues dans les espaces publics. Le seul élément tangible et commun à toutes les îles, pouvant relever d'une romanisation des espaces, réside dans la présence d'un culte impérial sur les agoras cycladiques.

Les *fora* romains n'ont donc pas joué un grand rôle dans la constitution des agoras romaines des Cyclades. Si modèles et influences extérieurs il y a, c'est peut-être bien plutôt du côté de la Grèce continentale et de l'Asie Mineure qu'il faut les chercher, où la plupart des cités ont évolué à un rythme et selon des schémas similaires.

## 5. L'INFLUENCE DES AGORAS ROMAINES DES CITÉS D'ASIE MINEURE

En effet, les évolutions architecturales des agoras cycladiques sont, dans l'esprit, très proches de celles des agoras du reste du monde grec sous l'Empire. Dans la plupart des cas, on réutilisa et modifia les structures plus anciennes déjà en place. Les cités bien documentées de Grèce et d'Asie Mineure nous permettent de dégager un développement commun, selon un rythme relativement similaire, qui conduit à relativiser le prétendu déclin des îles à cette époque. En outre, l'agora de Théra, pour l'instant la mieux étudiées des Cyclades, indique que le modèle de développement adopté est proche de celui des grandes cités d'Asie Mineure, qui connurent un essor et un dynamisme sans précédent sous l'Empire. J'ai également souligné à plusieurs reprises les liens étroits qu'entretenaient les îles des Cyclades avec les cités de la côte ionienne, et en particulier avec Éphèse, qui a pu servir de modèle.

### a. La monumentalisation de Théra : un modèle éphésien ?

D'un point de vue des influences architecturales, la *Basilikè Stoa* de Théra, nous l'avons vu, ne ressemble pas vraiment aux basiliques occidentales. Il lui manque en outre une composante essentielle, le podium, nécessaire à la fonction de tribunal que remplissaient également les basiliques romaines<sup>85</sup>. L'expression *στοά βασιλική* est une invention d'époque romaine, qui apparaît pour la première fois à Éphèse, sur la dédicace bilingue de la frise d'un portique<sup>86</sup>. Cette *στοά βασιλική* ou *basilica*, dédiée par C. Sextilius Pollio à Artémis, Auguste

<sup>84</sup> Voir mon analyse *infra*, Chapitre VIII.

<sup>85</sup> Le grand *bathron* au Nord de la *stoa* «n°10» a parfois été interprété comme le podium d'un tribunal, semblable à celui de la basilique de Pompéi. Mais l'absence constatée d'un escalier pour y accéder, ainsi que les trois côtés moulurés du *bathron* l'interdisent. Il s'agissait d'une base pour l'exposition de statues.

<sup>86</sup> WITSCHERL (1997), p. 27.

et Tibère, occupait le côté Nord de la nouvelle agora de la ville haute, ou « agora civique »<sup>87</sup>. Cet édifice comportait sans doute trois nefs, à l'image des basiliques romaines traditionnelles, mais restait dépendant, dans son plan, ses dimensions et sa configuration générale, de l'architecture des portiques hellénistiques. La *Stoa Basilikè* d'Éphèse diffère surtout de ses voisines romaines par les pièces qui lui avaient été annexées à ses deux extrémités : un *chalcidicum* constituait une sorte de vestibule à son extrémité occidentale, tandis que son extrémité orientale, surélevée par rapport au reste de l'édifice, abritait les statues colossales d'Auguste et de Livie<sup>88</sup>.

Cette « forme hellénisée de la basilique », selon l'expression de P. Gros<sup>89</sup>, n'est pas sans rappeler la configuration de la *Basilikè Stoa* de Théra, une fois les travaux de Kleitosthénès accomplis « n°10 ». Ces similarités lexicales et architecturales ne sont peut-être pas le fruit du hasard, si l'on se souvient que T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I), le fils de Kleitosthénès, a exercé des fonctions de la plus haute importance à Éphèse dans les années 160 ap. J.-C., date à laquelle les travaux de la *Basilikè Stoa* furent achevés<sup>90</sup>. Il est ainsi probable que lui, ou d'autres membres de sa famille dont les activités sont également attestées à Éphèse, aient pu véhiculer des modèles architecturaux provenant de la « capitale ». La basilique d'Éphèse était en effet, pour reprendre les termes de P. Gros, « un jalon que sa précocité rend exemplaire, et que sa situation au cœur de la capitale de la province d'Asie désigne comme un précédent incontournable pour de nombreuses fondations postérieures »<sup>91</sup>.

Le cas de l'agora de Théra est intéressant à plus d'un titre et le rapprochement que qui vient d'être fait avec la *Stoa Basilikè* d'Éphèse n'est pas fortuit. L'installation d'un portique le long du marché, tout comme la monumentalisation de l'entrée de l'Agora Nord « n°10 » peuvent apparaître comme une tentative de la part des Théréens d'imiter, à leur modeste mesure, ce qui se faisait dès le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. dans les grandes cités grecques de Grèce et d'Asie Mineure. Même dans les cités plus modestes, la mode était à la construction de propylées et de rues monumentales à colonnades, à l'arrière desquelles se trouvaient des ateliers-boutiques (ἐργαστήρια, οἴκοι ou οἴκηματα), schéma que l'on retrouve à Théra. La construction de portiques dans les autres îles, sur les agoras comme dans les ports (Amorgos,

<sup>87</sup> Voir ALZINGER, W., *Augusteische Architektur in Ephesos* (1974), p. 26-28 et fig. 14-22.

<sup>88</sup> GROS (1996b), p. 111, avec la bibliographie afférente.

<sup>89</sup> GROS (1996a), p. 246. Voir aussi COULTON (1976), p. 180-181 ; GROS (2012), p. 17-20.

<sup>90</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XIII. La promesse publique de Kleitosthénès (*IG XII 3, 325*) date de 149 ap. J.-C. et le décret pris par le Conseil et le peuple (*IG XII 3, 326*) de 150 ap. J.-C. Cependant, la gravure de ces inscriptions sur les pierres en face de l'entrée de la *Basilikè Stoa* ne datent que de 160/1 ap. J.-C., époque où les travaux furent vraisemblablement achevés. Voir sur ce point DIETZ, K., « Die beiden P. Mummii Sisennae und der Wiederaufbau der Basilike Stoa von Thera », *Chiron* 23 (1993), p. 295-311.

<sup>91</sup> GROS (2012), p. 17.

Mélos, Naxos), est un schéma de développement urbanistique caractéristique de l'Asie Mineure impériale – et dans une moindre mesure de la Grèce continentale –, dont nous avons de nombreux d'exemples<sup>92</sup>.

### **b. Une « asiatisation » des agoras cycladiques**

Plus fondamentalement sans doute, l'architecture des agoras des Cyclades reflète le statut politique particulier accordé aux cités grecques dans l'Empire, très différent de celui des villes d'Occident. Pour expliquer la lenteur et les incertitudes du développement architectural de l'agora archaïque, R. Martin écrivait : « L'agora [...] est la conquête lente d'un urbanisme lié à une structure politique originale »<sup>93</sup>. Cette remarque garde tout son sens pour l'époque impériale, pendant laquelle les agoras cycladiques se transformèrent petit à petit, sans changements brutaux, en raison de leur « structure politique originale », à savoir, être des cités *grecques* dans le cadre d'un Empire *romain*. L'agora restait le symbole par excellence de la vie en cité, et c'est ce modèle civique qui fut diffusé partout en Orient à l'époque impériale<sup>94</sup>.

Si romanisation des agoras cycladiques il y a, c'est donc plutôt par l'intermédiaire de l'Asie Mineure, où le modèle du *forum* ne fut qu'exceptionnellement adopté. Il s'agirait en quelque sorte d'une romanisation de seconde main, d'une « romanisation à l'orientale », ou plutôt d'une « asiatisation ». Les transformations des agoras des Cyclades, qui pourraient apparaître comme directement influencées par la civilisation romaine, ne le furent en réalité qu'au travers du prisme de l'Asie Mineure, qui en était déjà une déformation.

---

<sup>92</sup> À Éphèse tout particulièrement, dès l'époque augustéenne, l'accès à l'agora du port (Agora Tétragone) fut facilité par la construction de propylées et de portiques, qui assurèrent une unité esthétique dans l'urbanisme, ainsi qu'une liaison essentielle pour la circulation des marchandises et des personnes. cf. HALFMANN (2001), p. 28-30. De telles constructions sont en revanche très rares en Occident. cf. WAEKENS (1989), p. 81.

<sup>93</sup> MARTIN (1951), p. 274. Voir aussi MARC (1998), p. 13 et HELLMANN (2010), p. 290.

<sup>94</sup> Voir sur ce point les remarques de SARTRE (1997), p. 110-112 : « On ne se trompera pas en affirmant que Rome n'a jamais cherché à imposer en Orient les modèles d'organisation municipales qui prévalaient alors en Occident. [...] La diffusion du modèle civique dans tout l'Orient reste sans doute l'un des acquis essentiels de l'époque romaine. ».

## B. *BALANEIA* OU *THERMAE* ? LA MULTIPLICATION DES ÉDIFICES BALNÉAIRES DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES

*Gymnasiis indulgent Graeculi*<sup>95</sup>

### 1. RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES ET LEXICALES

À la fin de l'époque hellénistique, en Grèce comme en Asie Mineure, les gymnases des cités se multiplièrent et firent l'objet d'investissements monumentaux importants au détriment des agoras, dont la « banalisation » architecturale était souvent presque achevée. Ces nouveaux espaces de vie sociale, parfois érigés sur ou à proximité des agoras (Athènes, Argos, Mégalopolis), en vinrent presque à former une sorte de seconde agora. À partir du milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., dans la continuité directe de l'époque hellénistique, ces cités connurent de nouveau un phénomène architectural tout à fait caractéristique : le développement, d'une ampleur inégalée, non plus de simples palestres, mais de complexes balnéaires associant bains et gymnases, d'une superficie parfois tout à fait considérable dans la trame urbaine<sup>96</sup>. Ces lieux formaient de nouveaux espaces de rencontres et de sociabilité, tout à fait représentatifs de l'époque impériale et souvent associés à la place publique. Ce lien entre les agoras et les complexes de bains-gymnases dans les cités impériales d'Asie Mineure, renforcé par une polyvalence fonctionnelle des édifices et une similarité architecturale (places péristyles), a permis l'émergence d'un nouveau concept dans l'historiographie moderne, pour tenter de caractériser ces espaces : il s'agit des « agoras-gymnases », qui seraient en quelque sorte une réponse à la monumentalisation progressive et à la mutation des fonctions de l'agora, mais avec des moyens architecturaux autres et des visées différentes<sup>97</sup>. Il s'agit de déterminer si ce concept peut s'appliquer aussi aux îles où nous possédons, de manière beaucoup plus sensible et manifeste que pour les agoras, des témoignages relatifs à la construction de complexes balnéaires.

J'ai choisi de traiter ces deux types d'édifices (bains et gymnases) dans un même chapitre car, à partir de l'époque impériale, ils sont intrinsèquement liés et parfois même confondus dans le vocabulaire employé pour les désigner. Ils sont également tous deux des symboles par excellence de la vie culturelle des cités grecques et sont considérés comme nécessaires à la définition de leur statut civique. Nous nous heurtons cependant à une difficulté terminologique : comment nommer, en français, ces complexes balnéaires construits

<sup>95</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 40, 2 : « *Ces petits Grecs ont un faible pour les gymnases* ».

<sup>96</sup> GROS (2005), p. 102.

<sup>97</sup> Voir GROS (2005), qui montre que la polyvalence fonctionnelle des « agoras-gymnases » dans les cités d'Asie Mineure est un facteur d'intégration pour ces cités dans le nouveau contexte impérial.

sous l'Empire en contexte grec ? *Bain* (au singulier), *bains* (au pluriel), *thermes* ? Une tradition historique et archéologique a tendance à employer le terme de *bains* pour désigner les complexes balnéaires (publics ou privés) construits dans le monde grec jusqu'à la fin de l'époque hellénistique, et à considérer qu'à partir de cette période, on ne construisait plus que des *thermes*. Une telle conception a pu conduire à des simplifications idéologiques consistant à employer uniquement « bains » pour insister sur le caractère proprement grec d'un édifice, et « thermes » pour en souligner le caractère romain, et par là-même l'influence de l'architecture romaine et la romanisation des édifices grecs. Or, l'emploi exclusif, parfois abusif, du mot « thermes » pour désigner tous les établissements balnéaires construits sous l'Empire dans le monde Méditerranéen est inexact et ne rend pas compte de la pluralité du vocabulaire antique<sup>98</sup>.

Le latin *thermae* n'est, à l'origine, qu'une translittération du grec θερμαί et n'est que peu employé dans les textes et inscriptions antiques. On lui préfère largement, dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., le terme de *balneum/balnea*, dont l'origine grecque est évidente (βαλανεῖον). Au singulier, il désigne plutôt les bains privés d'une maison ou d'une *villa* ; au pluriel, les bains publics. *Thermae* est essentiellement employé pour désigner des établissements monumentaux, des complexes comportant également, outre les bains proprement dits, des annexes sportives (palestres) et/ou culturelles (musées, bibliothèques, odéons, etc.)<sup>99</sup>. Les *thermae* par excellence, ce sont les « thermes impériaux » monumentaux de Rome et des grandes cités provinciales.

Aussi ai-je choisi de désigner tous les édifices balnéaires des Cyclades à caractère public (aussi bien dans le corps du texte que dans les annexes et les plans), par le mot français « bains », au pluriel, respectant en cela l'usage le plus répandu à l'époque romaine (*thermae* et *balnea* sont au pluriel). Ce terme doit être considéré comme une traduction neutre, recouvrant les divers termes antiques (βαλανεῖα, *balnea*, *thermae*, et parfois *balneae* ou *balnearia*) – dont nous n'avons par ailleurs que de rares attestations dans les inscriptions des Cyclades –, et ne doit pas être interprété ici comme opposé au mot « thermes »<sup>100</sup>.

Ce choix est également motivé par mon étude des inscriptions cycladiques où, bien que le nombre d'attestations soit restreint, seul le mot grec βαλανεῖον est employé. Des évergètes financèrent la construction d'un βαλανεῖον à Andros (?), à Sériphos, à Ténos et d'au moins deux βαλανεῖα dans les ports de Théra (**Tableaux 06 et 08**)<sup>101</sup>. De même Pline, dans ses lettres à Trajan, emploie le mot latin *balineum* pour désigner les bains de Pruse ou de

<sup>98</sup> Ce paragraphe reprend en grande partie les remarques de GROS (1996a), p. 388-389. Même constat dans NIELSEN (1990), p. 3.

<sup>99</sup> GROS (1996a), p. 389.

<sup>100</sup> J'ai conservé le mot « thermes » lorsque cette désignation a été consacrée par la tradition (exemple : les Thermes C et les Thermes N de Ténos).

<sup>101</sup> *IG XII 5*, 750, l. 5 (Andros) : ἀναθέντα δὲ καὶ τῶ[ι δῆμοι τὸ βαλανεῖον - - ] ; *IG XII 5*, 512, l. 4-5 (Sériphos) : [τ]ὸ βαλανεῖον [...] ἀνέθηκ[ε]ν ; *IG XII 5*, 946, l. 3-4 (Ténos) : καὶ ἀναθέντα τῇ πόλει βαλανεῖον ; *IG XII 3*, 326, l. 8-10 (Théra) : βαλανεῖον κατασκευαῖς τὰ ἐπίνεια τῆς πόλεως κοσμήσας. Pour les attestations dans les autres cités grecques, voir DELORME (1960), p. 244-245, n. 4.

Claudiopolis, mais ne fait jamais référence à des *thermae*<sup>102</sup>. La nomenclature moderne, qui qualifie systématiquement de « thermes » n'importe quel édifice balnéaire d'époque romaine, est donc largement trompeuse. Je reviendrai au cours de ce chapitre sur la signification exacte du terme grec βαλανεῖον, sur la difficile distinction entre bains grecs et bains romains, ainsi que sur ses conséquences d'un point de vue de la romanisation du paysage cycladique.

## 2. LA CONSTRUCTION DE BAINS DANS LES SANCTUAIRES DES CYCLADES

### a. Délos, l'île aux multiples bains

À Délos, trois grands complexes balnéaires furent construits à l'époque impériale : les bains du Monument aux hexagones (*GD* 44) «n°16», à l'Ouest du sanctuaire d'Apollon, près du rivage, à la fin du I<sup>er</sup> ou au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. XXXIII**) ; les bains de l'Agora des Déliens «n°13» et les bains au Sud de l'Agora des Compétaliastes «n°14», tous deux édifiés à la fin du III<sup>e</sup> ou au cours du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. XL-XLI**)<sup>103</sup>. À ces édifices, vraisemblablement publics, ajoutons le complexe privé, ou semi-privé, édifié dans la Graphé (*GD* 35), peut-être au cours du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. «n°17» (**pl. XLIII**), ainsi que celui de l'établissement monastique «n°15», construit au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans la Salle hypostyle (*GD* 50) (**pl. XLII, 2**). Je reviendrai ultérieurement sur l'interprétation de ces nombreux bains et sur leur place dans l'évolution de l'urbanisme délien<sup>104</sup>.

### b. Ténos : les bains du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite

À Ténos, dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, deux complexes balnéaires furent construits en l'espace d'un demi-siècle. Tout comme à Délos, ils empiétèrent sur des espaces ayant eu auparavant des fonctions publiques et/ou sacrées. Les Thermes N furent en effet construits au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans l'ancien *hestiatorion*, dont la partie Sud fut entièrement démontée à cette occasion «n°18» (**pl. XLIV, 1**). On ignore si ces bains furent achevés. Même s'ils le furent, ils furent abandonnés et partiellement démontés dès la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La courte durée de vie de cet édifice tient peut-être au fait qu'il était trop excentré par rapport au reste de l'espace utilisé dans le sanctuaire sous l'Empire (**pl. XLIX**). Après la destruction et le comblement de la grande *stoa* (Portique L) au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., la vie du sanctuaire s'est en effet rétractée autour du temple de Poséidon et

<sup>102</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 22 ; 70 et 71 (Pruse) ; X, 39, 5 (Claudiopolis).

<sup>103</sup> Pour une analyse détaillée de ces bains, voir aussi LE QUÉRÉ, *Édifices* ; BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

<sup>104</sup> Voir *infra*, Chapitre X.

d'Amphitrite. À partir de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., c'est dans cette partie Ouest du sanctuaire que se sont concentrées les dernières constructions et modifications architecturales.

Le choix de l'emplacement des Thermes C est tout aussi étrange, puisqu'ils empiétèrent sur la terrasse du temple et s'approprièrent ainsi une part de l'espace dévolu aux dieux <n°19> (pl. XLIV, 2). Ils furent construits dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. – soit quelques années seulement après les Thermes N – et bénéficièrent d'un système d'approvisionnement en eau relativement complexe. Tout comme à Délos, se pose la question de la raison d'être, dans un sanctuaire, de ces bains qui furent installés au plus près des édifices sacrés, quitte à en réoccuper certaines parties.

### c. Bains privés, bains publics ou bains cultuels ?

Face à la multiplication de ce type d'édifices, parfois de taille importante, dans un périmètre réduit, on est en droit de se demander s'ils ont tous été construits pour en garantir l'accès à un large public, ou si certains d'entre eux eurent un caractère privé. Étaient-ils en relation avec une quelconque activité culturelle dans les sanctuaires ou en étaient-ils totalement déconnectés ?

À Ténos, les bains sont d'interprétation difficile, compte tenu de l'état lacunaire de la documentation archéologique. Si les Thermes N ont été achevés, on pourrait être tenté d'y voir des bains privés, en raison de leur taille relativement modeste et de leur situation dans un espace où tout n'était que ruines et destruction. Toutefois, l'archéologie ne permet pas une telle interprétation, car nulle trace d'habitat n'a été retrouvée alentour. Nous savons par ailleurs que les activités du sanctuaire perdurèrent au moins jusqu'au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., avant de péricliter petit à petit au profit du culte de Dionysos. C'est pourquoi il serait tentant de relier les Thermes C, si proches du temple de Poséidon et d'Amphitrite, à quelque activité sacrée ou culturelle dans le sanctuaire.

### *Les bains offerts par Satyros*

Auparavant, il convient de revenir sur la fameuse inscription mentionnant les bienfaits de Satyros, fils de Phileinos (**App. I, n°15**)<sup>105</sup>. Il est rappelé que l'évergète a offert des bains à la cité (l. 3-4) et qu'une partie des revenus de la fondation (5 000 deniers) devait être utilisée pour chauffer ces bains (l. 4-5). Parmi les nombreuses interrogations que suscite cette inscription, se pose le problème de l'identification et de la localisation de l'édifice construit par Satyros.

---

<sup>105</sup> IG XII 5, 946.

En effet, l'inscription, gravée sur une colonne de marbre gris-bleu, a été trouvée à Kômi, petit village situé au Nord de l'île, où elle se trouve encore de nos jours, exposée devant l'église, sur une base ionique de marbre blanc<sup>106</sup>. Cela prouve-t-il que les bains ont été construits en ce lieu, comme l'affirme R. Étienne<sup>107</sup> ? Tout dépend sans doute de l'interprétation que l'on peut faire de l'endroit désigné par deux inscriptions de Ténos comme ἐν Ἡρίστ[τ]ῷ<sup>108</sup>. En l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de trancher et on se demande encore si cette expression désigne le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite ou un autre sanctuaire, qui serait alors situé dans la région de Kômi.

Pendant, j'ai pu repérer dans le village de Kômi, autour de l'église, trois autres colonnes identiques, dont l'une a été réemployée pour la construction d'une fontaine publique et l'autre posée sur un chapiteau dorique renversé, à l'angle du mur de soutènement de la terrasse de l'église. Or, nous savons qu'au centre de l'*apodyterion* des Thermes C, se trouvait un bassin carré flanqué en ses quatre angles de colonnes montées sur des bases ioniques « n°19 ». Au moment de la fouille de H. Demoulin en 1902, seules trois de ces bases étaient encore *in situ*, mais la quatrième base et les quatre colonnes avaient disparu. Sur l'un des blocs du dallage formant la bordure du bassin, les archéologues remarquèrent le graffite ΦΙΛΕΙΝΟC<sup>109</sup>. En outre, la construction des Thermes C date du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et c'est également l'époque à laquelle remontent les évergésies de Satyros et de sa sœur Malthakè. D'après ce faisceau d'indices, nous ne pouvons pas exclure que les quatre colonnes de Kômi, et donc l'inscription mentionnant les bains, aient pu provenir du sanctuaire de Poséidon, dont les ruines ont servi longtemps de carrière à la ville de Tinos et aux villages voisins. À moins qu'il ne faille situer ces bains dans le village de Loutra, voisin de Kômi, toponyme qui pourrait provenir de l'Antiquité.

### ***Bains et rites de purification***

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse ou non des bains offerts par Satyros, deux conclusions essentielles s'imposent : 1) le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est un siècle de construction de bains à Ténos, comme à Délos ; 2) que ces bains aient été construits dans la région de l'actuel village de Kômi ou à Kionia, ils sont dans tous les cas en lien étroit avec un sanctuaire, et c'est ce qui nous importe.

En effet, à l'époque impériale, en Orient comme en Occident, les sanctuaires sub- ou extra-urbains de quelque importance se sont tous dotés d'un ou de plusieurs édifices balnéaires, sans qu'il y ait nécessairement de lien à établir entre la construction de ces bains et les vertus thérapeutiques du lieu sacré ou de la divinité honorée<sup>110</sup>. Leur présence s'expliquerait par la nécessité de procéder à un bain rituel de purification avant d'entrer dans le *hiéron*. Les sanctuaires urbains étaient dépourvus de tels édifices : ils auraient été superflus, puisque les temples en contexte urbain étaient la plupart du temps voisins de bains publics<sup>111</sup>. Or, le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite est bien un sanctuaire extra-urbain, situé à environ 3 km de la cité antique de Ténos. Ainsi, l'apparition de bains dans le sanctuaire de Poséidon au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., comme dans de nombreux autres sanctuaires grecs à l'époque impériale, pourrait correspondre à une transformation des mœurs et des rites de purification

<sup>106</sup> Voir aussi BLOUET (1838), p. 3.

<sup>107</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 198, n. 491 : « c'est là où il faut chercher les thermes construits par Satyros ».

<sup>108</sup> *IG XII 5*, 872, l. 41 et l. 99 ; *IG XII 5*, 946 (**App. I, n°15**), l. 5-6.

<sup>109</sup> DEMOULIN (1902), p. 406 et p. 436.

<sup>110</sup> SCHEID (1991), p. 205.

<sup>111</sup> SCHEID (1991), p. 214.

dans l'île, sous influence romaine. En effet, en Grèce, depuis l'époque homérique, on connaît l'importance des rites de purification avant d'entrer dans un sanctuaire (περιρραντήριον) ou avant d'effectuer une prière et un sacrifice (χέρνιψ)<sup>112</sup>. À cette fin, le fidèle trouvait toujours près d'un sanctuaire, urbain ou non, une fontaine, un puits ou une citerne, et à l'entrée, une vasque ou un récipient (*péirrhantèria*) pour puiser de l'eau afin de procéder aux ablutions<sup>113</sup>, à l'image de la Fontaine-exèdre au Nord du sanctuaire de Ténos (**pl. XXXIX, 2** et **pl. XLIX**). En Grèce, ces purifications rituelles, « mi-effectives et mi-symboliques »<sup>114</sup>, consistaient en un lavage des mains et/ou en une aspersion. Au contraire, se répandit à Rome à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. la pratique d'ablutions par immersion totale, en procédant à un bain rituel complet. Ainsi, les bains construits sous l'Empire à proximité des entrées, ou dans les enceintes des sanctuaires grecs, pourraient être en quelque sorte un prolongement et une monumentalisation des vasques sur pied qu'on y trouvait jusqu'à alors.

### ***Bains et banquets***

En outre, selon la coutume romaine d'époque impériale, il était impossible de banqueter sans avoir pris un bain auparavant<sup>115</sup>. Nous savons par Strabon que le sanctuaire de Ténos était connu à l'époque hellénistique pour ses salles de banquet pouvant accueillir un grand nombre de fidèles venant assister aux *Poseidônia*<sup>116</sup>. Cependant, pour l'époque impériale, la documentation épigraphique nous renseigne peu sur la vie du sanctuaire. Nous ne savons pas si de grandes fêtes et de grands banquets continuaient d'y être organisés, à l'exception de ceux mentionnés dans la donation de Satyros, mais dont il n'est pas certain qu'ils se soient tenus dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite.

Les données archéologiques ne permettent pas de tirer beaucoup plus d'informations. Il est clair cependant que le secteur au Nord du temple et autour de la Fontaine-exèdre fit l'objet de plusieurs modifications au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. De nouvelles pièces furent créées dans l'ancien Réservoir A' (**pl. XXXIX, 2**), ainsi que dans le Bâtiment B, qui fut même agrandi et étendu presque jusqu'aux Thermes C (**pl. XLIX**). D'autres installations d'époque impériale ont été mises au jour à l'Est de la Fontaine-exèdre. Peut-on voir dans toutes ces constructions des salles de banquets et autres pièces destinées à recevoir des fidèles lors de

<sup>112</sup> Pour ces différents rites, voir GINOUVÈS (1962), p. 299-318 et PARKER, R., *Miasma: Pollution and Purification in early Greek Religion* (1996).

<sup>113</sup> Voir PIMPL, H., *Perirrhantèria und Louteria: Entwicklung und Verwendung grosser Marmor und Kalksteinbecken auf figürlichem und säulenartigem Untersatz in Griechenland* (1997).

<sup>114</sup> Expression reprise à GINOUVÈS (1962), p. 311.

<sup>115</sup> SCHEID (1991), p. 212.

<sup>116</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 11.

fêtes religieuses ? Mis à part le seuil décalé de plusieurs pièces du Bâtiment B et du Réservoir A', pouvant indiquer la présence de salles réservées aux banquets, force est de constater que nos renseignements sont très insuffisants. Il pourrait aussi s'agir de simples maisons d'habitation, venues s'installer là à un moment où l'activité du sanctuaire fut réduite. Lors des fouilles de 1909, P. Graindor s'interrogeait pareillement sur les fonctions de l'édifice dégagé à l'Est de la Fontaine-exèdre : « Quelle était la destination de cet édifice ? Il n'avait probablement pas un caractère religieux. Aurait-on pu détourner de sa destination primitive un terrain consacré à quelque divinité et l'englober dans une construction dont tout indique le caractère profane et qui a été élevée à une époque où le *hiéron* devait recevoir encore de nombreux visiteurs ? »<sup>117</sup>. Un lien peut néanmoins être établi entre les Thermes C et certaines pièces du Bâtiment B, qui étaient décorés de manière identique. L'enduit peint de la salle XI du Bâtiment B, par exemple, est le même que celui de la piscine du *frigidarium*, constitué de panneaux rouge pompéien bordés d'un liseré jaune<sup>118</sup>.

Si bien des points restent obscurs, il est tout à fait probable que les Thermes C aient été construits à des fins cultuelles. Leur proximité avec le temple de Poséidon et d'Amphitrite, ainsi que leur lien étroit avec la petite chapelle vraisemblablement dédiée au culte impérial<sup>119</sup>, renforcent cette hypothèse.

C'est ainsi que peuvent également être interprétés les bains du Monument aux hexagones <n°16> (pl. XXXIII), construits à Délos environ à la même époque. Topographiquement, ces bains correspondaient à un espace charnière entre, d'une part, le port, les habitations récentes et l'Agora de Théophrastos – centre civique et commercial (?) auquel l'époque impériale insuffla une nouvelle dynamique – et, d'autre part, la région encore en activité du sanctuaire d'Apollon (le quart Sud-Ouest du *hiéron*)<sup>120</sup>. Il s'agit en quelque sorte d'un emplacement « stratégique », pouvant remplir une double fonction : bain public et bain rituel. Les bains du Monument aux hexagones ont ainsi pu servir à des fins cultuelles, lors de fêtes ou de processions, au moment de l'envoi des Dodécaïdes par exemple.

#### **d. Les bains de la Salle des Mystes à Mélos**

Aux exemples de Ténos et Délos, il convient d'en ajouter un autre provenant de Mélos. Au pied de la colline *Prophitis Ilias*, en bordure Nord de l'agora (pl. XXXV), les

<sup>117</sup> GRAINDOR, P., « Fouilles et recherches à Ténos », *Musée Belge* 14 (1910), p. 9.

<sup>118</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 21.

<sup>119</sup> Sur le Bâtiment D, sans doute chapelle du culte impérial, voir *infra*, Chapitre VIII.

<sup>120</sup> Sur le devenir du *hiéron* d'Apollon à l'époque impériale, voir *infra*, Chapitre X.

archéologues mirent au jour, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des bains romains, dont voici la seule et unique mention<sup>121</sup> :

« [...] here was found a portion of a Roman bath, with two layers of flooring, the upper of white, the lower of red stucco; the *caldarium* was fairly complete, the hypocaust consisting of the usual rows of cylindrical and rectangular terra-cotta pipes set on end, with apertures above and below and in the narrow sides; on these rested a layer of thick flat tiles, over which was a layer of coarse rubble and cement [...] ».

L'édifice se trouve en grande partie enfoui sous la route moderne, ce qui empêcha les fouilleurs de le dégager dans son intégralité. Cette courte description suffit néanmoins à mettre en exergue deux aspects particulièrement révélateurs : tout d'abord, du point de vue du choix de l'implantation de l'édifice, il se situait encore une fois à proximité de l'agora antique. En outre, les techniques employées dans la construction de l'hypocauste sont typiquement romaines<sup>122</sup>. Une citerne retrouvée à quelques mètres au Nord-Est de ces bains peut éventuellement être mise en relation avec eux. Le plus important sans doute, et cela n'a pas été commenté par les archéologues, est que ces bains se trouvaient presque accolés à la Salle des Mystes<sup>123</sup>. Ce bâtiment servait au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. de lieu de rencontre pour une association dionysiaque ou peut-être de synagogue<sup>124</sup>. Nul doute que les initiations ou cultes qui y étaient pratiqués comportaient des purifications rituelles nécessitant la présence d'un édifice balnéaire à proximité.

### 3. L'ARCHITECTURE DE L'EAU DANS LES CITÉS DES CYCLADES

#### a. La multiplication des édifices balnéaires sur les espaces publics

L'un des traits les plus frappants et les plus caractéristiques de l'évolution de l'urbanisme dans les Cyclades impériales réside dans la multiplication sans précédent des édifices balnéaires et, par conséquent, des infrastructures liées à l'approvisionnement en eau et à son évacuation (citernes, aqueducs, réservoirs, égouts, tuyaux, conduits d'évacuation, *etc.*). À la liste présentée ci-dessus, concernant des bains fouillés dans leur ensemble dans des sanctuaires et dont nous disposons d'un plan plus ou moins précis, il convient d'ajouter d'autres exemples, mentionnés au détour de rapports de fouilles, dans des inscriptions antiques ou tout simplement correspondant à des vestiges observés sur place (**Tableau 08**). Ils viennent ainsi donner une image plus précise de l'ampleur de ce phénomène et compléter

<sup>121</sup> SMITH (1895-1896), p. 74.

<sup>122</sup> Voir *infra*, Chapitre IX.

<sup>123</sup> BOSANQUET (1898), p. 60-80 publie le monument et décrit par le menu sa mosaïque, mais ne fait aucune mention des bains, pourtant trouvés à proximité trois ans auparavant. Il se contente de mentionner des « murs romains » et une « cour pavée » (p. 66).

<sup>124</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI.

l'étude des implantations topographiquement et géographiquement privilégiées pour ces établissements.

Du point de vue de l'évolution de l'urbanisme grec à l'époque impériale, le cas de Théra est encore une fois tout à fait exemplaire. Des bains furent en effet construits au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. «n°20», sans doute sous les Antonins, sur l'espace même de l'agora, empiétant légèrement sur l'espace de la *Basilikè Stoa* (pl. XLV, 1). Pour ce faire, on démontra des bases de statues et une exèdre d'époque hellénistique et on n'hésita pas à transformer une partie du marché en latrines publiques. Ces détails montrent la place primordiale que l'on a accordée aux édifices balnéaires, qui ont pu s'installer, tout comme les bains de l'Agora des Déliens à Délos, sur l'emplacement d'anciens monuments honorifiques. En raison de leurs dimensions modestes, on a pu penser qu'il s'agissait de bains privés<sup>125</sup>. Mais leur situation sur une partie de l'agora dont tout concourt à montrer la pleine activité sous l'Empire, ainsi que leur proximité avec la *Basilikè Stoa*, dont le lien est matérialisé par une porte et un petit passage aménagés entre les deux édifices (*d*), viennent, à mon avis, ruiner cette hypothèse.

À Andros, Pythymos, fils de Nikokratès, citoyen bien connu dans l'épigraphie et riche évergète de la cité à l'époque augustéenne, fit peut-être construire des bains et un aqueduc pour les approvisionner<sup>126</sup>. Au cours de l'époque impériale, à Sériphos, Hérakleidès, fils de Sérapiôn, finança également la construction d'un bain avec tout son ornement<sup>127</sup>. Dans cette île, un établissement balnéaire d'époque impériale a été mis au jour très récemment lors de fouilles préventives à Chôra (au lieu-dit *Tsigouri*), avec, non loin de là, une grande mosaïque figurée<sup>128</sup>. Il pourrait éventuellement s'agir de l'édifice mentionné dans l'inscription, mais rien ne permet aujourd'hui d'en être assuré.

### **b. L'absence de fontaines monumentales et de nymphées**

Avec les bains, les fontaines monumentales et les nymphées font partie des édifices privilégiés que l'on s'empessa de construire à l'époque impériale, surtout à partir du règne d'Hadrien, dans de nombreuses cités grecques, aussi bien en Grèce continentale qu'en Asie Mineure<sup>129</sup>. P. Gros rappelle ainsi l'influence que Rome a pu avoir dans le développement

<sup>125</sup> HILLER (1899), p. 237.

<sup>126</sup> *IG XII 5*, 750 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°49]. Cette attestation est à considérer avec beaucoup de précaution car les termes sont entièrement restitués : [βαλανεῖον] (l. 5) et δια[γωγῆ] (l. 6).

<sup>127</sup> *IG XII 5*, 512 : [τ]ὸ βαλαν[εῖον] (l. 5).

<sup>128</sup> ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ (2006), p. 313 : l'édifice est considéré comme celui mentionné dans l'inscription et de ce fait daté du début du I<sup>er</sup> s. ap J.-C. Aucun indice archéologique n'est donné à l'appui de cette affirmation.

<sup>129</sup> Voir en particulier UĞURLU, N. B., *The Roman Nymphaea in the Cities of Asia Minor: Function in Context* (2009).

d'une « architecture de l'eau » dans l'urbanisme grec : « S'il est un édifice caractéristique de l'urbanisme romain, c'est bien en effet la fontaine publique ; plus encore que les thermes ou les amphithéâtres, elle symbolise cet heureux mélange de l'utilité et de l'agrément – *utilitas et amoenitas* – que Rome a prétendu promouvoir ou du moins favoriser dans les villes de son Empire. »<sup>130</sup>. Ces monuments participent du développement d'un urbanisme d'apparat, dont nous avons déjà constaté l'existence sur les agoras et qui concerna également les théâtres<sup>131</sup>. Pausanias rappelait également, je l'ai souligné, qu'il était difficile de qualifier de « cité » une ville qui ne possédait pas de fontaine. Ces édifices, quand ils n'étaient pas de simples fontaines de rue, servaient en général à la mise en valeur de la famille impériale ou de grands évergètes, par la mise en place de grands programmes iconographiques et l'exposition de statues ornementales.

Dans les Cyclades cependant, force est de constater que nulle trace, tant archéologique qu'épigraphique d'un quelconque monument de ce type ne s'offre à nous. Les seuls exemples que nous possédons, peu nombreux, sont toujours à replacer dans un contexte sacré, avant l'époque impériale, et ne correspondent pas vraiment aux types d'édifices qui se développent ailleurs (Fontaine-exèdre de Ténos <n°30>, Kréné Minoé de Délos <n°31>, Chapelle des Nymphes d'Andros). Si des facteurs économiques peuvent être allégués pour expliquer l'absence de ces constructions – la mise en place d'une fontaine monumentale et son approvisionnement en eau nécessitaient des moyens très importants – ce sont peut-être davantage des facteurs géophysiques et climatiques qui en sont la cause. Rappelons qu'Andros et Ténos, deux des îles où sont attestés des « architectures de l'eau », comptent encore de nos jours parmi les îles des Cyclades les plus riches en eau et en sources naturelles. Avec Kéos, ce sont les seules îles de l'Égée que les Anciens ont appelées *Hydroussa*, « humides », soulignant ainsi leur singularité dans un milieu égéen plutôt aride<sup>132</sup>. La Kréné Minoé de Délos <n°31> est un cas particulier, puisque l'eau n'y était pas acheminée : il s'agit en réalité d'un puits. En outre, l'argument d'une pauvreté économique ne saurait suffire à lui seul, puisque nous constatons que des programmes iconographiques se développèrent aussi dans les îles, mais on choisit pour cela d'autres édifices (*scaena frons* du théâtre de Théra, *Basilikè Stoa*, Bâtiment D à Ténos, etc.).

<sup>130</sup> GROS (1996a), p. 418.

<sup>131</sup> GROS (1996a), p. 424. Voir aussi WALKER (1987), p. 60-71 et AGUSTA-BOULAROT (2001), p. 167-168.

<sup>132</sup> Pour les références littéraires, voir BRUN (1996a), p. 35, n. 102. Voir aussi ÉTIENNE (1990), p. 14.

#### 4. LE GYMNASSE DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES : « LA DISPARITION D'UN TYPE DE MONUMENT »<sup>133</sup> ?

Dans son ouvrage sur le *gymnasion* en Grèce, J. Delorme justifiait l'arrêt de son étude à l'époque augustéenne en notant qu'à partir de cette époque, un genre de bâtiment différent s'est substitué au gymnase de type grec, tel qu'il s'était imposé partout dans les cités helléniques depuis l'époque archaïque. Sous l'influence des pratiques romaines, de nouvelles mœurs se sont diffusées partout en Orient, privilégiant les activités thermales et délaissant l'éducation physique, pour laquelle les Romains avaient moins de goût que les Grecs. Aussi continua-t-on à l'époque impériale de construire en Grèce des édifices qui ont gardé le même nom (*γυμνάσιον*), mais dont les Anciens n'avaient plus la même conception. Aussi J. Delorme affirma-t-il : « Au gymnase donc succèdent les thermes »<sup>134</sup>. Dans le type d'édifices balnéaires qui se sont développés à Rome et partout en Occident dès la fin de la République, les installations balnéaires occupaient le centre de l'édifice, tandis que la palestre était rejetée en périphérie et ne constituait plus qu'une annexe des bains, sans réels aménagements ni salles réservés à la pratique de l'athlétisme<sup>135</sup>.

Qu'en est-il dans les Cyclades ? La construction de bains simples, sans palestre, s'est multipliée dans les îles à cette époque, de façon à constituer le phénomène architectural sans doute le plus caractéristique de la période, observable dans toutes les îles sans exception. Dès lors, plusieurs questions se posent : ces nouveaux bains viennent-ils remplacer les « vieux » gymnases ? Construit-on aussi dans les îles des édifices balnéaires munis d'une palestre seulement en annexe, comme à Rome ? Qu'advient-il des « vieux » gymnases, qui sont attestés épigraphiquement et/ou archéologiquement dans la plupart des Cyclades au III<sup>e</sup> et au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., voire auparavant<sup>136</sup> ? Sont-ils abandonnés, remplacés ou transformés ?

##### a. Gymnases et palestres dans les Cyclades impériales

Concernant la construction *ex nihilo* de palestres ou de gymnases<sup>137</sup> dans les Cyclades à l'époque impériale, les données archéologiques sont rares, voire inexistantes. Seule la palestre d'Oia à Théra <n°22> fut sans doute intégralement construite à l'époque impériale.

<sup>133</sup> Je reprends l'expression à DELORME (1960), p. 243, qui intitule ainsi son Chapitre VIII.

<sup>134</sup> DELORME (1960), p. 243.

<sup>135</sup> GROS (1996a), p. 394.

<sup>136</sup> Pour les références épigraphiques uniquement : à Amorgos : Aigialè (*IG XII 7*, 515), Arkésinè (*IG XII 7*, 115), Minða (*SEG 33*, 696 ; *IG XII 7*, 233-235 ; 254 ; 257) ; à Anaphè (*IG XII 3*, 253) ; à Andros (*IG XII Suppl.*, 250) ; à Délos (nombreuses inscriptions) ; à Ioulis de Kéos (*IG XII 5*, 620 ; 647) ; à Mélos (*IG XII 3*, 1091) ; à Paros (*IG XII 5*, 129) ; à Siphnos (*IG XII 5*, 484) ; à Ténos (*IG XII 5*, 818 ; 911) ; à Théra (*IG XII 3*, 327 ; 331).

<sup>137</sup> Pour la différenciation entre ces deux types de monuments, voir DELORME (1960), p. 253-271.

Une inscription de Paros mentionne toutefois, à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la construction d'un *tétrastoon* (un quadriportique ? une palestine ?), avec tout son ornement <n°25><sup>138</sup>. Mais il ne s'agit peut-être que de la transformation d'un gymnase plus ancien, puisque le portique est uniquement constitué de blocs réemployés, provenant de portiques hellénistiques<sup>139</sup>. De même, aux alentours de 300 ap. J.-C., la gymnasiarque Aurélia Leitè « *a fait reconstruire et restaurer le gymnase* »<sup>140</sup>. Là encore, il ne s'agit que d'une restauration.

En revanche, les gymnases hellénistiques continuèrent d'être utilisés et conservèrent une place prépondérante dans l'urbanisme des cités cycladiques sous l'Empire. La principale caractéristique de ces édifices réside dans le fait qu'ils subirent presque tous des transformations architecturales importantes et se dotèrent petit à petit de bains.

### b. Le développement de « thermes-gymnases » dans les îles<sup>141</sup>

#### *Des bains ajoutés aux gymnases hellénistiques*

À Andros, probablement au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., un vaste édifice de bains fut ajouté au Nord du gymnase hellénistique, occupant une surface d'au moins 1 600 m<sup>2</sup> <n°26> (pl. XXXIV). On retrouve un schéma d'évolution identique dans le Gymnase des Éphèbes à Théra <n°21> : le gymnase hellénistique se dota, sans doute vers le milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de bains alimentés par une « quintuple » citerne (pl. XLV, 2). Cet exemple est d'autant plus intéressant que le Gymnase des Éphèbes possédait déjà un petit bain, constitué d'au moins une rotonde qui faisait sans doute office de *laconicum*, ou étuve pour la sudation<sup>142</sup>. Ces petits bains ne suffisaient sans doute plus et on décida d'en construire de plus grands, de plus complexes et comportant davantage de salles, quitte à empiéter sur l'ancien stade. Enfin, à Minôa d'Amorgos, le gymnase construit à la fin du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. fut transformé tout au long de l'Antiquité<sup>143</sup>. Il était encore utilisé à l'époque romaine, au moins jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., comme le prouve le matériel trouvé dans le secteur<sup>144</sup>. Nous n'avons pas trace d'un édifice balnéaire construit aux alentours. Cependant, la terrasse du gymnase est loin d'avoir été entièrement fouillée : on peut supposer qu'un tel édifice a existé, d'autant plus que

<sup>138</sup> SEG 28, 706 : τὸ τετρα[σ]τοὺν σὺν π[αντί κόσμῳ]

<sup>139</sup> MÜLLER (2003), p. 72.

<sup>140</sup> IG XII 5, 292 (App. I, n°10), l. 4-5.

<sup>141</sup> Je reprends l'expression à GROS (1996a), p. 413.

<sup>142</sup> Plusieurs infrastructures identiques ont été construites dans certains gymnases hellénistiques du monde grec (Érétrie, Delphes, Gortys, Assos, Palestre du Lac à Délos) ou édifices apparentés (Agora des Italiens à Délos), à une époque où les bains de gymnases devinrent de plus en plus confortables, en annexant en particulier des dispositifs de chauffage. cf. GINOUVÈS (1962), p. 138-139 et p. 227.

<sup>143</sup> ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 200. Par exemple, ajout d'une porte monumentale en marbre à l'époque hellénistique. Pour une description détaillée du gymnase de Minôa, voir ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 225-238.

<sup>144</sup> ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 160.

l'immense citerne construite au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., juste au-dessus du gymnase, pourrait avoir servi à alimenter des bains «n°28» (pl. XLVI, 3-4).

Dans ces exemples, provenant de trois îles différentes, une constante se dégage : les bains ont tous été ajoutés à des gymnases au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle les premiers bains de Délos furent également construits, tout comme les Thermes C et les Thermes N à Ténos.

### *Βαλανεῖον et Γυμνάσιον*

Au fil de cette étude, nous avons constaté à plusieurs reprises que les constructions de bains dans les Cyclades ont parfois été financées par des évergètes locaux, tandis que les gymnases n'ont bénéficié d'aucune sollicitude de la part de ces mêmes évergètes (Tableau 06). En effet, seul le γυμνάσιον de Paros fut restauré par Aurelia Leitè, tandis que dans les autres îles, ce sont des βαλανεῖα qui furent construits. Cependant, on est sans doute encore une fois prisonnier des termes grecs, dont le sens a évolué au cours du temps et qui ne désignent plus à l'époque romaine les mêmes réalités qu'à l'époque classique<sup>145</sup>.

À partir de la fin du II<sup>e</sup> s. et surtout au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., une confusion apparut dans la terminologie grecque pour nommer les bains de gymnases<sup>146</sup>. Les Grecs n'inventèrent pas de mot nouveau pour désigner ce type intermédiaire, hybride, combinant des éléments du gymnase et des infrastructures balnéaires. Ils employèrent indifféremment βαλανεῖον ou γυμνάσιον pour désigner des «bains-gymnases»<sup>147</sup>. Cette confusion dans la terminologie était renforcée par la similitude de fonctions entre le βαλανεῖον grec, simple bain public, et les *thermae* romains, bains agrémentés d'une palestre : le premier mot servit ainsi à traduire et à translittérer le terme latin, comme nous l'avons déjà remarqué, et ce, malgré les différences de formes, de techniques et de plans adoptés dans les édifices. Il n'en reste pas moins que le *balaneion* correspond aussi à une réalité architecturale proprement grecque, commune à toutes les cités d'Orient, où le gymnase conserva une place prépondérante.

Dans ce cas, on pourrait identifier l'un des βαλανεῖα construits par Kleitosthénès au complexe du port d'Oïa «n°22» : le riche évergète ne se serait pas contenté de faire construire des bains, mais un monument entier associant gymnase et bains, comme c'était la mode à Éphèse à son époque (milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Cela pourrait expliquer la présence, dans la palestre d'Oïa, de la grande base portant des statues à son effigie et à celle de ses fils<sup>148</sup>. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, d'après les inscriptions, les termes employés pour désigner ce nouvel espace à Théra étaient très fluctuants. Sur la même base, où les

<sup>145</sup> Auparavant, le bain construit dans une palestre ou dans un gymnase grecs, toujours de petites dimensions, était qualifié de λουτρών (ou λουτρόν) [cf. GINOUVÈS (1962), p. 169 et HELLMANN (1992), p. 64-65]. C'est ainsi que la «salle de bain» du gymnase de Délos est encore nommée au milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans un inventaire (ID 1417, l. 147). Le λουτρόν se différenciait alors du βαλανεῖον, le «bain public», grand établissement composé de plusieurs salles, mais sans aucun lien avec le gymnase.

<sup>146</sup> DELORME (1960), p. 244-246 ; GINOUVÈS (1962), p. 148 et p. 227.

<sup>147</sup> Cela prouve par ailleurs que les Grecs ne considéraient pas ces édifices comme une réalité totalement nouvelle importée de Rome, mais bien comme une évolution de monuments qui existaient déjà chez eux.

<sup>148</sup> IG XII 3, 526-528. Voir *infra*, Chapitre XIII.

dédicaces ont été gravées et les statues élevées en même temps, le monument est désigné tantôt par le terme de « *palestre* » (παλαίστρα), tantôt par celui de « *gymnase* » (γυμνάσιον)<sup>149</sup>. Dès lors, l'interprétation des édifices construits par les évergètes des Cyclades est peut-être à modifier. En l'absence de vestiges clairement identifiés, il est impossible de déterminer si le terme de βαλανεῖον employé dans toutes les inscriptions précitées (Andros ?, Théra, Ténos, Sériphos) désigne de simples bains ou des complexes de bains-gymnases. Gardons néanmoins présentes à l'esprit les deux interprétations possibles. Il en va de même pour le γυμνάσιον de Paros<sup>150</sup>.

Une autre inscription peut éventuellement faire référence à un édifice balnéaire construit dans la palestre d'Oia. Il s'agit d'une base de statue, réemployée dans le mur d'une église, mais qui provient très certainement du gymnase d'Oia, puisqu'on y trouve gravée la même formule de dédicace, avec les mêmes dédicants que pour toutes les autres provenant du même endroit. Hestiaios, fils d'Isoklès est honoré pour s'être occupé de la construction de la voûte d'un *oikos* du gymnase et pour avoir payé de ses propres deniers l'architecte qui s'en est chargé<sup>151</sup>.

Cette inscription n'a jamais été commentée alors qu'elle comporte un terme architectural très intéressant, mais difficile à interpréter car très peu usité en grec ancien (seulement deux attestations) : ἡ καμαρώσις. Ce terme désignerait la « *construction d'une voûte* »<sup>152</sup>. Nous savons que l'usage de la voûte n'était pas très répandu dans le monde grec et que peu de monuments en étaient dotés. L'archéologie a cependant permis de mettre en évidence plusieurs coupoles recouvrant certaines rotondes construites dans des bains, comme au Pirée, à Gortys ou encore dans la Palestre du lac à Délos (*GD 67*). Il s'agit de « voûtes à peu près hémisphériques, montées par révolution autour d'un axe vertical »<sup>153</sup>. C'est un dispositif du même genre que Vitruve préconisait pour le *laconicum*, étuve sèche de forme circulaire, qui devait être couverte d'une voûte hémisphérique avec un jour circulaire au centre, dont la construction était facilitée par l'usage de l'*opus caementicium*<sup>154</sup>. Puisque les vestiges d'Oia ont totalement disparu, il nous est difficile de déterminer s'il s'agissait d'une voûte de ce type, recouvrant une piscine ou une étuve appartenant au complexe du gymnase. La présence très ancienne d'une rotonde dans le Gymnase des Épèbes à Théra rend l'hypothèse possible mais non assurée. En effet, s'il s'agissait d'un *laconicum*, d'une piscine ou autre pièce appartenant à un bain, on aurait sans doute nommé plus explicitement la pièce concernée dans l'inscription, plutôt que d'employer le simple mot οἶκος.

La présence de ce terme renvoie plutôt, à mon avis, à une niche, exèdre ou abside recouverte d'une demi-coupole (*Halbkuppel*) ou d'une voûte « en cul de four », dont on a plusieurs exemples en Grèce à l'époque hellénistique, mais qui connaît surtout un grand succès à l'époque romaine<sup>155</sup>. Très répandu sous l'Empire, en Grèce comme en Asie Mineure, ce type de niches à statues couvertes d'une voûte conviendrait très bien dans le contexte qui est le nôtre à Oia. De tels ornements furent facilités par l'arrivée en Grèce de nouvelles techniques de construction, et en particulier par la diffusion de l'*opus*

<sup>149</sup> *IG XII 3*, 526 ; 527 ; 529 : οἱ μετέχοντες τῆς ἐν Οἴᾳ παλαίστρας, ainsi que *IG XII 3*, 531, sur une autre base ; *IG XII 3*, 526 : οἱ μετέχοντες τοῦ ἐν Οἴᾳ γυμνασίου, ainsi que *IG XII 3*, 534 et *SEG 16*, 470, sur deux autres bases.

<sup>150</sup> *IG XII 5*, 292.

<sup>151</sup> *SEG 16*, 470, l. 15-19 : τοῦ προσδεδομένου οἴκου τῆς καμαρώσεως καὶ διὰ τὸ ἐκ τῶν αὐτοῦ χρημάτων τὸν οἶκο<δ>όμον.

<sup>152</sup> *LSJ*, s.v. « καμαρώσις ».

<sup>153</sup> HELLMANN (2002), p. 277.

<sup>154</sup> Vitruve, *De architectura*, V, 10, 5.

<sup>155</sup> HELLMANN (2002), p. 277. Voir par exemple la fontaine de l'*Asklepieion* à Kos ou la niche à statue du Monument de Philopappos à Athènes.

*caementicium*. Nous aimerions en savoir plus sur cet *oikos* de la palestra d'Oia, tout comme sur l'identité de l'architecte qui en était à l'origine. Notons enfin la présence, au Sud de la plage de Kamari (ancienne Oia), d'un monument voûté d'époque romaine, à demi creusé dans le rocher, encore appelé de nos jours *Kamara*, et considéré par les habitants comme un nymphée antique. Qu'il s'agisse ou non de la *καμαρώσις* de l'inscription, ces vestiges montrent que l'usage de la voûte s'était répandu à Théra sous l'Empire.

### **c. Conclusion : les bains-gymnases des Cyclades, entre tradition hellénistique et innovation**

D'un point de vue strictement architectural, il est évident que les travaux entrepris sur les gymnases des îles ont été influencés par les pratiques romaines, et que cela a eu des répercussions sur les mœurs des insulaires. Mais, au lieu d'interpréter le phénomène en termes de « disparition d'un type de monument », je parlerais plus volontiers de « l'apparition d'un nouveau type de monument », ou mieux, de « l'adaptation d'un type ancien à un type nouveau » : un type mixte, mêlant tradition et modernité, associant les avantages anciens de la palestra grecque à ceux du bain public romain.

Posséder des bains-gymnases contribuait également sous l'Empire au prestige et à la renommée d'une cité. Contrairement à ce qui se passait en Occident, le rôle du gymnase resta essentiel en Orient, malgré les transformations architecturales que les édifices subirent, et les Cyclades en sont un bon exemple. La signification profonde du gymnase, en tant qu'institution, a pourtant été quelque peu modifiée dans les îles par rapport à l'époque hellénistique. Bien que l'éphébie fût encore très présente, son sens n'était plus du tout marqué militairement<sup>156</sup>. L'ajout de bains aux édifices est une caractéristique commune à toutes les îles et dénote une plus grande attention accordée au loisir et au divertissement. En cela, les édifices et les mœurs furent « romanisées ».

## **C. LES THÉÂTRES DES CYCLADES : UNE MODERNISATION DES ÉDIFICES ET DES SPECTACLES**

Au même titre que les agoras et les bains, les théâtres faisaient partie de la définition de la *polis* pour Pausanias. Nos données concernant les théâtres des Cyclades sont minces, car ces édifices ont très peu été fouillés. Grâce aux inscriptions (**Tableau 09**), nous savons néanmoins que toutes les grandes îles de l'Archipel possédaient un ou plusieurs théâtre(s) à l'époque hellénistique. Aucun théâtre ne fut construit *ex nihilo* dans les îles à l'époque impériale, ce qui marque une grande différence avec de nombreuses cités d'Asie Mineure. En

---

<sup>156</sup> Voir *infra*, Chapitre XIII.

l'état actuel de notre documentation, seuls les théâtres de Mélos et de Théra présentent des transformations architecturales de grande ampleur à l'époque romaine, tandis que le théâtre de Délos fut abandonné, démantelé et ses pièces remployées dans d'autres édifices de l'île **«n°37»**.

### 1. LES MODIFICATIONS ARCHITECTURALES DES THÉÂTRES DES CYCLADES

Bien que de nombreux éléments demeurent obscurs quant à la datation précise des différentes constructions et transformations du théâtre de Théra, il est cependant certain que son bâtiment de scène et son *orchestra*, et éventuellement son *koilon*, furent profondément modifiés au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., sous Tibère ou Caligula **«n°32»** (**pl. XLVII**).

Le théâtre de Mélos se démarque, dans son architecture, de nombre de ses voisins, en raison de sa forme en demi-cercle strict, de la présence d'une *praetinctio* et de l'absence de *parodoi* **«n°33»** (**pl. XLVIII**). Les substructures massives conservées à l'Ouest du *koilon* (**pl. XLVIII, 4**) pourraient correspondre, me semble-t-il, à un passage voûté, tel que l'on en trouve dans les théâtres romains (*aditus maximus*). Ces quelques caractéristiques architecturales traduisent des influences clairement italiennes et plaident en faveur d'une construction ou d'une reconstruction de l'édifice à l'époque romaine, avec une forme architecturale entièrement « à la romaine »<sup>157</sup>. Le décor des blocs ayant appartenu au bâtiment de scène (**pl. XLVIII, 5**) permet même d'être plus précis : ils datent du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il faudrait reprendre les fouilles de cet édifice pour déterminer si un théâtre classique ou hellénistique préexistait à celui dont nous voyons les vestiges aujourd'hui, assurément d'époque impériale. Compte tenu de la relative léthargie de la cité de Mélos au début de l'époque hellénistique, il n'est pas impossible que la construction du théâtre, dans une première phase, ne date que de la fin de l'époque hellénistique – ou du début de l'époque romaine (fin du II<sup>e</sup> s.-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) –, tout comme le stade et le gymnase (?) qui le jouxtent et dont les murs présentent le même type d'appareil. On ne peut exclure non plus qu'il ait été entièrement construit à l'époque impériale. Plusieurs indices ont été réunis **«n°33»**, qui indiquent toutefois que la construction de ce théâtre – ou en tout cas la dernière phase de sa

<sup>157</sup> Les voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle l'avaient déjà noté. Voir PROKESCH VON OSTEN (1836), p. 209 : « mir schien dieser Bau der römischen Zeit anzugehören » ; WIESLER (1851), p. 6 : « Das wichtigste Resultat war die Überzeugung, dass das Scenengebäude aus der Zeit der Römischen Kaiser stamme » ; C. Haller, dans BANKEL (1986), p. 144 : « Gleich wohl jetzt schon überzeugt, dass dieses Theater zum Theil aus den Händen der Römer war, besonders die Scene wenn nicht gebaut, so doch restauriert von den Römern. ».

construction – ne fut jamais terminée. Les éléments du décor n’ont pas été achevés, comme si l’on s’était hâté de construire l’édifice pour l’utiliser, sans se soucier des finitions.

Le théâtre de Karthaia à Kéos <n°34> fut peut-être remanié au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>158</sup>. Celui de Paros est sans doute resté en usage jusqu’au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle il fut démonté et ses blocs réemployés dans d’autres édifices de la ville <n°35>. L’odéon ou le *bouleutèrion* de la cité, construit selon le même plan que les théâtres, fut également démantelé au cours du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. <n°36>. Ses blocs servirent à la construction d’une immense salle absidale, *villa* (?), nymphée (?) ou bains (?). Nous ne pouvons guère aller plus loin dans la description car, contrairement aux édifices de l’agora ou aux bains, l’épigraphie ne nous vient pas en aide pour comprendre le devenir des édifices théâtraux et des spectacles qui y furent donnés sous l’Empire. La quasi-totalité de nos sources n’excèdent pas le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Une exception notable existe toutefois à Naxos, où un certain Kalléas fut chargé, au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de surveiller les travaux de construction ou de restauration du *proskènon* du théâtre<sup>159</sup>. Dans ce même théâtre, un siège de proédrie était réservé au grand-prêtre du culte impérial<sup>160</sup>.

## 2. DES THÉÂTRES « GRÉCO-ROMAINS »

### a. L’agrandissement du *koilon*

Les modifications entreprises à l’époque impériale sur le théâtre de Théra sont tout à fait comparables à celles que l’on observe dans ce type d’édifice à la même époque en Grèce continentale (provinces d’Achaïe et de Macédoine) et en Asie Mineure : le plan qui définissait le théâtre grec, en demi-cercle outrepassé, resta presque partout de mise, y compris dans les théâtres construits à l’époque impériale (Limyra, Myra, Sidè, Sagalassos). Les gradins du *koilon* étaient adossés et épousaient la pente du terrain, même à Hiérapolis où le théâtre fut construit à la suite du séisme de 60 ap. J.-C., ou encore à Mélos, où le reste du théâtre est pourtant entièrement construit « à la romaine »<sup>161</sup>. À Théra, si la pièce rectangulaire construite en haut des gradins au niveau de la rue <n°32> (pl. XLVII) date bien du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., et si elle est bien à mettre en relation avec le théâtre, on pourrait y voir un agrandissement du *koilon*, destiné à recevoir d’autres rangées de gradins rectilignes (en bois ?), construits dans ce cas sur des substructions artificielles. Des agrandissements du même type sont attestés en

<sup>158</sup> C’est la datation que donne SEAR (2006), p. 391 pour les vestiges encore visibles de nos jours. Mais il n’avance aucun argument venant à l’appui de cette hypothèse.

<sup>159</sup> IG XII 5, 52.

<sup>160</sup> IG XII 5, 100.

<sup>161</sup> Voir sur ce point MORETTI, DIEZ (1993), p. 40.

grand nombre dans les théâtres d'Asie Mineure. Il pourrait s'agir aussi d'un portique permettant d'accéder aux gradins par le haut du *koilon*, depuis la rue principale, reflétant de nouveau à Théra la monumentalisation du centre civique sous l'Empire.

### **b. De nouveaux bâtiments de scène**

Les modifications du bâtiment de scène des théâtres de Mélos et de Théra sont également représentatives des évolutions constatées sous l'Empire dans la quasi-totalité des théâtres du monde grec, qui adoptèrent des édifices scéniques à podium, du type de ceux que l'on trouve dans les théâtres romains. J.-Ch. Moretti décrit ainsi les transformations du bâtiment de scène du théâtre d'Argos<sup>162</sup> :

« Un édifice scénique de type italique fut construit sur les ruines de son prédécesseur hellénistique. Un *pulpitum* [...] remplaça le *proskènon*. Son front [...] clôtura l'*orchestra*, réalisant ainsi entre le bâtiment de scène et le *koilon* l'unité organique qui faisait défaut au théâtre hellénistique. Deux salles annexes, largement ouvertes sur l'estrade, furent installées dans les *parodos*. [...] Une salle longue et étroite [...], sans division interne, servait de vestiaire (*postscaenium*). ».

Cette description peut s'appliquer en tous points aux vestiges du théâtre de Théra et, pour ce que l'on en connaît, à ceux de Mélos «n°32-33». Il est tout à fait probable que les travaux de restauration du *proskènon* du théâtre de Naxos, datant du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., aient été de même nature.

Il est toutefois possible de déceler une influence « orientale » plus qu'italique dans la forme donnée au *pulpitum* du théâtre de Théra. Son estrade était en effet relativement étroite et son front était vraisemblablement percé de deux portes permettant d'accéder à l'*orchestra*, chose que l'on observe dans de nombreux théâtres d'Asie Mineure (*hyposkènon*)<sup>163</sup>. La scène de ces théâtres restait donc haute, dans la tradition du *proskènon* hellénistique. Au contraire, dans les provinces occidentales, la scène dépassait rarement 1,50 m de hauteur. Le front du *pulpitum* n'ouvrait jamais sur l'*orchestra*, mais était rythmé de niches alternativement rectangulaires et semi-circulaires. C'est là une des limites de la romanisation architecturale des théâtres grecs, qui laisse supposer que l'ampleur de la romanisation des spectacles et des pièces de théâtre n'a pas été aussi grande en Orient qu'en Occident. En effet, pour les tragédies et les comédies grecques, à l'époque classique comme hellénistique, l'*orchestra* était le lieu par excellence dévolu aux artistes, et presque le plus important par le nombre de comédiens qu'elle pouvait accueillir. Au contraire, les *ludii scaenici* romains étaient entièrement joués sur l'estrade (*pulpitum*) ; l'*orchestra* du théâtre romain devenait alors une

<sup>162</sup> MORETTI, DIEZ (1993), p. 19.

<sup>163</sup> SEAR (2006), p. 112.

« surface perdue » – pour reprendre l’expression de J.-Ch. Moretti – souvent occupée par des sièges honorifiques<sup>164</sup>. Le fait de ménager des accès qui permettaient aux acteurs de pénétrer sur l’*orchestra*, à Théra comme dans de nombreux théâtres d’Asie Mineure, prouve que l’habitude de jouer là, plutôt que sur l’estrade, a sans doute longtemps perduré.

### 3. « DE L’ADÉQUATION DE L’OUVRAGE À L’USAGE »<sup>165</sup>

La seule analyse architecturale des théâtres des îles ne suffit cependant pas pour déterminer l’ampleur et les limites de la romanisation de ces édifices dans les Cyclades. Il faut également tenir compte des types de spectacles que l’on y organisait. Mais notre documentation sur ce point fait défaut : aucun texte ne nous renseigne sur des spectacles qui auraient eu lieu dans les Cyclades ; presque aucune inscription d’époque impériale ne mentionne de concours ou de fêtes, alors qu’ils sont attestés dans la majorité des îles à l’époque hellénistique (**Tableau 09**).

La plupart des théâtres du monde grec connurent sous l’Empire une transformation de leur *orchestra* pour y accueillir des chasses (*venationes*) et des combats de gladiateurs (*ludi gladiatorii*). Trois solutions architecturales différentes ont pu alors être adoptées dans les théâtres afin d’isoler l’*orchestra* du *koilon*<sup>166</sup> : installation de filets au-dessus de l’*orchestra*-arène, accrochés à des mâts ; construction d’un parapet fixe en pierre, parfois surmonté de grilles ou de filets ; ou, suppression des premiers gradins pour établir un podium séparant l’arène et le *koilon* par une importante dénivellation. Les théâtres de Kéos et de Théra ne présentent aucune trace de l’une ou de l’autre de ces infrastructures. À Mélos, le cas est encore une fois quelque peu différent. Les vestiges encore en place font apparaître une surélévation de la première rangée de gradins par rapport au niveau de l’*orchestra*. Cette dénivellation, creusée à même la roche, formait une sorte de parapet recouvert de plaques de marbre, comme le laissent supposer celles qui subsistent à certains endroits, couronnant ce parapet (**pl. XLVIII, 1 et 3**). Plusieurs ouvertures sont encore visibles au milieu de cette dénivellation, sans que nous puissions déterminer s’il s’agit de passages aménagés pour l’entrée des animaux (pour des *venationes* par exemple) ou d’infrastructures permettant l’écoulement de l’eau.

On note dans les îles, comme dans le reste du monde grec par ailleurs, l’absence d’amphithéâtres, symboles par excellence des « jeux » romains, qui fleurirent au contraire

<sup>164</sup> MORETTI (1992), p. 180.

<sup>165</sup> Expression reprise à MORETTI (1992), p. 181.

<sup>166</sup> Je reprends ici et résume les observations de MORETTI (1992), p. 180.

partout dans les provinces occidentales et africaines. Les cités grecques se sont habituellement contentées de modifier les *orchestrae* de leurs théâtres. Mais même ces remodelages, pourtant très fréquents et quasi systématiques ailleurs, ne sont pas discernables dans les Cyclades. Est-ce à dire que les spectacles de l'amphithéâtre romain, partout exportés dans l'Empire et qui, d'après les témoignages littéraires, connurent un franc succès y compris dans les provinces hellénisées, ne sont pas arrivés jusqu'aux Cyclades ? Dès lors, si l'importation des spectacles romains – aussi bien ceux de l'amphithéâtre que les *ludi scaenici* – n'a été que très parcimonieuse dans les Cyclades, pourquoi ce besoin de modifier en profondeur l'édifice scénique de Théra, et peut-être celui de Naxos, alors même qu'il ne répondait à aucune nécessité « matérielle », liée à l'organisation de nouveaux types de spectacles ? Sans doute faut-il voir là encore une mode architecturale que les cités se plaisaient à adopter. Il s'agit d'une volonté de « faire romain », ou tout du moins de moderniser et d'imiter ce qui se faisait dans les grandes cités d'Orient. Si la transformation du bâtiment de scène n'était en aucun cas nécessaire pour continuer à jouer des tragédies et des comédies « à la grecque », ni pour accueillir les assemblées ou les Conseils qui continuaient de se tenir au théâtre, elle était néanmoins indispensable si l'on voulait faire du théâtre un élément du *kosmos*, de l'ornement de la cité. La *frons scaenae* « à la romaine » était en effet, dans un théâtre, le seul espace qui pouvait accueillir une décoration somptueuse et des statues, le seul endroit de l'édifice où pouvait être mis en place un véritable programme iconographique.

#### 4. LE DÉCOR DES BÂTIMENTS DE SCÈNE : LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES ICONOGRAPHIQUES

À Mélos en effet, les blocs ayant appartenu au bâtiment de scène, dont certains gisent encore à proximité, présentent des décors et des moulures élaborés (pl. XLVIII, 5)<sup>167</sup>. En 1838, A. Blouet notait qu'à côté de fragments d'entablement en marbre blanc ayant appartenu à la *frons scaenae*, on trouvait aussi « beaucoup de morceaux de stuc avec de la peinture »<sup>168</sup>, dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui. Il est possible que ce bâtiment de scène ait été enrichi de statues, et notamment de statues impériales. En contrebas du théâtre, les archéologues ont en effet retrouvé une base de statue dédiée par le Conseil et le peuple à Marc Aurèle, *Caesar* mais pas encore empereur (139-161 ap. J.-C.)<sup>169</sup>. L'époque de l'inscription

<sup>167</sup> Voir aussi BANKEL (1986), p. 138, fig. 4, 19.

<sup>168</sup> BLOUET (1838), p. 13.

<sup>169</sup> IG XII 3, 1111. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 276, n. 345.

(règne d'Antonin le Pieux) pourrait tout à fait correspondre à celle de la réfection générale du théâtre de Mélos et de sa *frons scaenae*.

À Théra, plusieurs bases inscrites retrouvées dans les ruines du bâtiment de scène du théâtre, ainsi que quelques fragments architecturaux et statuaire trouvés *in situ*, prouvent que des statues impériales ornaient la *frons scaenae* «n°32». Agrippine était représentée en Hestia *Boulaia* et Germanicus en Zeus *Boulaios*<sup>170</sup>. Il est fortement probable que la tête féminine provenant de cette partie du théâtre {n°45} (pl. XXXI), aux traits caractéristiques des portraits d'Agrippine et d'une taille un peu plus grande que nature, ait appartenu à la statue en question. Les vestiges de cette partie de la scène ne sont malheureusement pas assez importants pour nous permettre de restituer l'intégralité du mur, afin de déterminer avec certitude le nombre d'étages, de colonnes et de statues qu'il comportait. Toutefois, en raisonnant d'après les mesures, les fragments statuaire et les marques de carriers inscrites sur les blocs, W. Dörpfeld a calculé que le front de scène du théâtre de Théra devait être orné d'au moins cinq statues, de neuf colonnes et de huit entrecolonnements (pl. XLVII, 3)<sup>171</sup>. Parmi les autres empereurs représentés se trouvaient vraisemblablement Caligula, ainsi que Claude et Vespasien, dont les statues furent ajoutées au fur et à mesure au décor<sup>172</sup>. Sans doute faut-il ajouter à ce nombre Tibère et/ou Néron. Les bâtiments de scène où étaient représentés tous les membres de la *domus Augusta*, de Tibère à Claude ou Néron, étaient en effet très à la mode dans les théâtres d'Italie et des provinces occidentales<sup>173</sup>.

Ce cycle statuaire julio-claudien montre que la réfection du bâtiment de scène du théâtre de Théra s'inscrivait dans un programme architectural et iconographique concerté. Il démontre la volonté et la possibilité matérielle de la cité d'adapter son architecture en fonction de ce qui se faisait ailleurs dans l'Empire et en mettant au centre la figure de l'empereur. D'un point de vue politique et administratif, les Théréens ont très tôt assimilé les empereurs aux divinités garantes des institutions de la cité (Hestia *Boulaia* et Zeus *Boulaios*), dans un lieu où se réunissait vraisemblablement le Conseil. Outre l'adoption de formes architecturales et ornementales «à la romaine», le symbolisme du programme iconographique mis en place dans le théâtre est peut-être plus profond : il dénoterait une emprise du pouvoir romain et de l'empereur sur le fonctionnement de la cité.

<sup>170</sup> IG XII 3, 1392 (Agrippine) et 1393 (Germanicus).

<sup>171</sup> Pour davantage de détail, voir DÖRPFELD (1904), p. 259-260.

<sup>172</sup> IG XII 3, 1394 (Vespasien) et 1395 (Claude). Pour Caligula et la date de construction de la *frons scaenae*, voir mon argumentation dans «n°32».

<sup>173</sup> Voir en particulier FUCHS, M., *Untersuchungen zur Ausstattung Römischer Theater in Italien und den Westprovinzen des Imperium Romanum* (1987), p. 166-175.

---

## CHAPITRE VIII

### LA MISE EN SCÈNE DU POUVOIR

#### DES ESPACES DÉVOLUS AUX NOTABLES ET AUX EMPEREURS

---

En définitive, les activités architecturales furent assez intenses à l'époque impériale dans les Cyclades. Les îles n'ont pourtant jamais bénéficié d'aides impériales et devaient leur monumentalisation à l'unique générosité des évergètes, qui en profitaient pour « se mettre en scène » à travers les monuments qu'ils construisaient. Les différents espaces et édifices évoqués étaient en effet utilisés par les notables à des fins de « propagande », pour renforcer leur pouvoir au sein des cités. La présence de la figure de l'empereur dans plusieurs édifices publics invite également à se demander si les îles sacrifiaient seulement à une mode architecturale et ornementale, ou si, plus subtilement, ces espaces devinrent des symboles de l'emprise de Rome et du pouvoir romain sur les cités insulaires.

#### A. LES ESPACES CIVIQUES ET L'EXPOSITION DES ÉLITES

Dès l'époque classique en Grèce, les agoras devinrent des lieux de mémoire et d'expression de l'identité de la cité : il suffit de penser, par exemple, au groupe des Tyrannoctones érigé sur l'agora d'Athènes au début du V<sup>e</sup> s. av. J.-C. Mais les statues élevées sur cet espace, quand elles ne représentaient pas des divinités, restaient plutôt rares et concernaient des hommes politiques ou des héros, qui symbolisaient et traduisaient dans le bronze ou dans la pierre les grands moments de l'histoire de la cité. À partir de la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., l'espace de l'agora fut peu à peu investi par les élites et devint un espace de représentation des bienfaiteurs – ou évergètes – de la cité. Cette activité évergétique se traduisait « par le financement de petits monuments, soit des statues présentées sur des bases plus ou moins monumentales, soit des exèdres sur lesquelles prenaient place plusieurs effigies, de plus en plus prisées au fur et à mesure que s'affirment au grand jour les stratégies gentilices des grandes familles »<sup>1</sup>. C'est ainsi que l'on vit s'élever des exèdres sur l'Agora des Déliens «n°1», sur l'Agora Sud de Théra (devant la *Basilikè Stoa*) «n°9», ou encore devant les

---

<sup>1</sup> MARC (1998), p. 11. Sur les exèdres hellénistiques et leur emplacement, voir VON THÜNGEN, S., *Die frei stehende griechische Exedra* (1994).

portiques de l'agora d'Andros <n°6>. À l'époque impériale, contrairement à une idée fort répandue, ce lieu prestigieux ne fut pas délaissé et, dans le prolongement de l'époque hellénistique, les élites locales continuèrent d'y faire installer des monuments, d'y ériger des statues à leur effigie et, si tel était le cas, d'y afficher leur lien privilégié avec l'empereur<sup>2</sup>.

Si cette « exposition » des riches citoyens sur la place publique n'est donc pas un fait nouveau ni un cas isolé dans le monde grec, elle prit une ampleur tout à fait particulière dans certaines îles des Cyclades. Un tel phénomène n'a pas d'équivalent dans l'Archipel aux époques antérieures, y compris à l'époque hellénistique : à Andros, à Théra et dans une moindre mesure à Mélos <n°7>, grâce au matériel retrouvé (statues, bases et dédicaces), on peut mettre en évidence l'élaboration d'un programme iconographique spécifique à l'époque impériale, mettant en scène les notables des cités.

À Andros, dans l'état actuel de nos connaissances – car les fouilles des prochaines années pourraient venir compléter nos données sur l'agora de Palaiopolis – des monuments imposants prenaient place devant la *stoa* Nord (pl. XXXIV), comme le prouve la découverte de statues, inscriptions honorifiques, bases et exèdres datant toutes de la fin de l'époque hellénistique et surtout de l'époque impériale (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) <n°6>. C'est à cet endroit aussi que le peuple érigea la statue de l'*imperator* Lucullus, patron et évergète de la cité<sup>3</sup>, ou encore la fameuse statue de l'Hermès *Agoraios* {n°6}. Sur la terrasse inférieure de l'agora, les archéologues ont également mis au jour plusieurs bases de statues honorifiques d'époque impériale qui prenaient place devant la deuxième *stoa*<sup>4</sup>. Tout porte donc à croire que l'agora impériale d'Andros était un lieu important d'exposition et de faire-valoir pour les élites {n°5-10} (pl. XXIV). Au vu des trouvailles archéologiques récentes, ces monuments honorifiques étaient bien plus nombreux à l'époque impériale qu'à l'époque hellénistique. Mais là encore, il faudrait dégager l'intégralité de l'espace de l'agora pour pouvoir tirer des conclusions quantitatives définitives. Par ailleurs, le passage déjà évoqué de Dion Chrysostome laisse supposer que l'agora d'Andros possédait, au début de l'époque impériale, des statues sans doute de belle facture, puisque Néron les fit transporter pour en orner les sanctuaires de Rome<sup>5</sup>.

C'est à Théra que cette exposition des élites est la mieux illustrée, avec la création *in extenso* de l'Agora Nord <n°9> (pl. XXXVI), entièrement consacrée à des fonctions de

<sup>2</sup> Sur ce point, voir aussi LE QUÉRÉ (2011a), p. 5-9 et LE QUÉRÉ (2011b), p. 339-340.

<sup>3</sup> *Bull. Ép.* (1970), 441.

<sup>4</sup> *Eleutherotypia Ethnos* (21.09.09), <http://www.enet.gr/>.

<sup>5</sup> Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*, XXXI, 151. Voir *supra*, Chapitre II.

prestige et de représentation. Les archéologues n'ont en effet trouvé aucune trace d'utilisation de cet espace aux époques antérieures : on est donc en droit de supposer qu'un élargissement de l'agora est devenu nécessaire au début de l'époque impériale, pour y construire des monuments honorifiques, l'Agora Centrale et l'Agora Sud étant relativement étroites et sans doute saturées. Sur son bord occidental étaient alignés des monuments honorifiques de toutes sortes (niches, statues, bases avec dédicaces, stèles, *etc.*), dont les plus remarquables, et aussi les mieux documentés, étaient des « exèdres couvertes » ou *naïskoi*, véritables petits temples érigés à la gloire de citoyens appartenant aux grandes familles de notables de Théra du I<sup>er</sup> s. et du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. <n°11> (pl. XXXVIII)<sup>6</sup>. L'Agora Nord fut en quelque sorte « accaparée » par les riches familles de Théra.

Ces trois édifices et leur décor sont des indices supplémentaires du poids des notables et du rôle qu'ils jouaient au sein de leur cité sous l'Empire. La fonction de représentation de cette partie de l'agora était d'autant plus visible que cet espace était un passage obligé pour toute personne souhaitant se rendre au temple de Dionysos, au marché, à la *Basilikè Stoa*, aux bains ou au théâtre, puisque l'entrée Nord était l'entrée principale de cette partie de la ville (pl. XXXVI). Notons qu'au même moment, cette entrée fut monumentalisée par la construction de ce qui pourrait être assimilé à des propylées<sup>7</sup>. À la manière de la Rue des Courètes à Éphèse, qui conduit à l'agora civique<sup>8</sup>, bordée de chaque côté de bases de statues, monuments honorifiques, nymphées et autres édifices mettant en valeur les riches évergètes de la capitale provinciale, l'Agora Nord de Théra constituait également une sorte de « préambule » avant de pénétrer sur l'agora civique, où les citoyens les plus riches et les plus grands bienfaiteurs de la cité étaient exposés aux yeux de tous. Il s'agissait donc bien, au sens littéral du terme, d'un *épiphanèstatos topos*.

L'Agora Sud, la plus ancienne de la cité, avait été réservée à l'époque hellénistique à l'exposition des monuments honorifiques, comme en témoignent les exèdres et les bases de statues arasées lors de la réfection de la *Basilikè Stoa*. À partir de l'époque augustéenne, c'est sur cette partie de l'agora que se multiplièrent les statues des empereurs, dont les archéologues ont retrouvé pas moins de vingt-cinq bases portant des dédicaces en leur honneur<sup>9</sup>. L'Agora Sud devait de ce fait se trouver plus ou moins réservée aux empereurs

<sup>6</sup> Sur ces familles, voir *infra*, Chapitre XIII (pl. L, *stemma* 1 et pl. LII, *stemma* 3).

<sup>7</sup> WITSCHER (1997), p. 38-39.

<sup>8</sup> HALFMANN (2001), p. 25-27 et p. 65-71.

<sup>9</sup> WITSCHER (1997), p. 46.

romains et rendre ainsi nécessaire une extension de la place vers le Nord pour la mise en valeur de citoyens particuliers<sup>10</sup>.

Dans la *Basilikè Stoa*, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les deux inscriptions mentionnant les constructions et les réparations financées par Kleitosthénès furent placées juste en face de la porte d'entrée, encadrées dans la paroi occidentale de la *stoa* (**pl. XXXVII, 3**). C'était une manière de rappeler à la mémoire de chaque visiteur l'existence de ce grand évergète bâtisseur. Les nombreuses statues retrouvées à l'intérieur de l'édifice {n°39-46} (**pl. XXIX-XXXI**) mêlaient vraisemblablement portraits d'empereurs et d'individus appartenant peut-être à la famille de Kleitosthénès<sup>11</sup>. Tout comme l'avaient fait d'autres familles influentes de Théra à travers la construction de *naïskoi* sur l'Agora Nord, Kleitosthénès transforma le monument phare de la cité en un immense *naïskos* élevé à sa propre gloire et à celle des empereurs romains.

Les gymnases et « thermes-gymnases », devenus des enjeux évergétiques très importants (**Tableau 06**), servaient également de faire-valoir pour les citoyens les plus importants des cités, qui étaient aussi ceux qui contrôlaient l'institution de l'éphébie<sup>12</sup>. Ces édifices étaient alors des *épiphanèstatoi topoi* au même titre que les agoras. De ce fait, ils se présentaient comme un espace concurrentiel dont les évergètes devaient tenir compte dans le choix d'implantation de leurs monuments. Ils comptaient également, dans les Cyclades, parmi les foyers les plus importants de la diffusion du culte impérial.

Ainsi dans les îles, dans la droite lignée de ce qui se faisait à l'époque hellénistique, des espaces bien délimités furent réservés à la représentation et au prestige des élites. L'*agôn* entre les différentes familles de notables et les évergètes était ainsi monumentalisé, en occupant une place spécifique dans l'urbanisme. Mais, au-delà de la rivalité entre citoyens et de la « course » aux honneurs, le fait de posséder un grand nombre de statues était aussi une marque de distinction tout à fait prestigieuse pour la cité tout entière<sup>13</sup>. Comme le rappelait Dion Chrysostome en s'adressant aux Rhodiens, la quantité de statues qu'ils possédaient était un signe, davantage encore que leurs institutions ou leurs édifices publics, de la puissance et

<sup>10</sup> L'Agora Centrale ne permettait pas l'installation de monuments honorifiques de grande envergure, car elle était remplie de petites constructions, dont les archéologues n'ont pas réussi à déterminer la fonction.

<sup>11</sup> Sur la difficulté à identifier les portraits de la *Basilikè Stoa*, voir mes remarques dans **App. III, n°39-45**.

<sup>12</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>13</sup> Par ailleurs, la contemplation de l'agora, symbole de l'attractivité et de la richesse d'une ville, était un passage nécessaire dans l'éloge d'une cité, exercice très prisé des orateurs de la Seconde Sophistique. L'agora devait être admirée des voyageurs et des étrangers. L'*ἀγορὰ πλήθουσα*, remplie de monde, où les biens matériels étaient en abondance, constituait, d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'un des principaux motifs de fierté pour une cité grecque, du Haut-Empire à la fin de l'Antiquité. Voir sur ce point PONT (2010), p. 76.

de la prospérité de la cité<sup>14</sup>. Il conviendrait d'étudier plus en détail les programmes iconographiques mis en place à cette occasion et la manière dont les élites se faisaient représenter, afin de compléter ce premier aperçu. Ajoutons que la proximité constatée des notables avec les statues des empereurs sur l'agora n'est pas anodine : elle est une traduction spatiale du lien nouveau qui unissait la plupart des élites des Cyclades à l'empereur.

## B. LA TOPOGRAPHIE DU CULTE IMPÉRIAL : L'INTÉGRATION DES *THÉOI SÉBASTOI* DANS L'ESPACE CIVIQUE ET SACRÉ DES CYCLADES

L'ensemble des lieux où les statues des empereurs étaient élevées (sanctuaires, agoras, gymnases, théâtres) révèle la place que le *Princeps* et les membres de la *domus Augusta* occupaient dans l'espace civique et sacré des îles. Pour autant, ces espaces n'étaient pas nécessairement les mêmes que ceux où l'on rendait un culte aux empereurs divinisés. Il convient de distinguer la simple mise en scène de la dynastie impériale dans les programmes iconographiques de certains édifices des Cyclades, et les lieux qui furent investis par le culte impérial.

### 1. ANCIENS ÉDIFICES CONSACRÉS AUX NOUVEAUX DIEUX

#### a. Dionysos et les empereurs dans le sanctuaire d'Iria (Naxos)

Un exemple de réutilisation d'un temple déjà existant pour le culte impérial nous est donné par le temple de Dionysos dans le sanctuaire d'Iria à Naxos. En 41 av. J.-C., nous l'avons vu, Marc Antoine y reçut un culte en tant que *sunnaos* de Dionysos<sup>15</sup>. Au lendemain de l'avènement d'Auguste, la statue de Marc Antoine érigée à l'intérieur du temple {n°29} (pl. XXVIII) fut transformée à la hâte en Auguste vainqueur. La première inscription fut rasurée et on la remplaça par la dédicace au datif : *σεβαστῶι θεῶι Καίσαρι*<sup>16</sup>. Le sanctuaire du culte impérial fut fréquenté tout au long de l'époque impériale, puisqu'on y entreprit des travaux d'entretien et de restauration de grande envergure : transformation de la *prostasis* avec installation de quatre colonnes ioniques ; renforcement des fondations et des murs de granit du temple ; construction à l'Ouest d'un grand édifice oblong (salles de banquet ?) dont l'entrée, sous forme de propylées, était alignée sur l'entrée du temple<sup>17</sup>. Cette

<sup>14</sup> Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*, XXXI, 146-147.

<sup>15</sup> Voir *supra*, Chapitre V.

<sup>16</sup> ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, Β. Κ., « Έξι χρόνια αρχαιολογικής έρευνας στα Ύρια της Νάξου », *Αρχ. Εφ.* 131 (1992), p. 206-208

<sup>17</sup> ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, GRUBEN (1990), p. 162-163 et p. 191.

monumentalisation du sanctuaire, datant vraisemblablement du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., prouve l'importance qui fut accordée au culte de l'empereur dans cet espace sacré, dont la fondation remontait au moins à l'époque archaïque.

### **b. Le temple d'Apollon à Délos : un temple du culte impérial ?**

Le sanctuaire d'Apollon à Délos abritait-il un culte de l'empereur Auguste ? Pour Th. Mavrojannis, la découverte des statues d'Agrippa et d'Auguste à l'intérieur du temple d'Apollon (**Tableau 04**) induit un rapport évident de « cohabitation » entre ces derniers et le dieu<sup>18</sup>. Selon l'auteur, Auguste aurait été honoré à l'intérieur du temple en tant que *sunnaos* de la divinité, sans doute à partir de 12 av. J.-C., date à laquelle il obtint le Grand Pontificat<sup>19</sup>. En faveur de cette hypothèse, notons que déjà en 140/139 av. J.-C., lors d'un inventaire, les administrateurs athéniens recensèrent dans le temple d'Apollon une couronne d'argent appartenant à la déesse Rome<sup>20</sup>. Il est donc possible qu'une statue de Rome se dressât à l'intérieur du Grand Temple à la fin du II<sup>e</sup> et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>21</sup>. Auguste aurait ainsi être vénéré sur le modèle de la Θεὰ Ῥώμη, selon un schéma classique de l'introduction du culte impérial en Orient, où Auguste prit la place et/ou fut associé à la déesse dans les premières manifestations du culte<sup>22</sup>. Une tête colossale en marbre blanc {n°12} (**pl. XXV**), trouvée à Délos et représentant Auguste (?), constitue, selon le même auteur, un autre argument en faveur de la présence d'un culte impérial dans le sanctuaire d'Apollon.

Malgré le très mauvais état de conservation de cette tête, les mèches de cheveux présentent un arrangement caractéristique des portraits des Julio-Claudiens, que l'on retrouve aussi bien dans le monde grec que dans le monde romain<sup>23</sup>. Il s'agissait donc très certainement de la représentation d'un empereur. Une telle identification est également permise par les dimensions colossales de la statue : d'après la hauteur de la tête (40,9 cm, et 47,1 cm avec le cou), la statue entière devait approximativement atteindre les 2,80 m. Quant à identifier précisément cette sculpture avec un portrait d'Auguste, comme le font C. Michalowski et Th. Mavrojannis, je ne me risquerai pas. Comme l'a souligné J. Marcadé, « la tête colossale, présumée d'Auguste, [est] trop fruste pour fournir un élément d'appréciation valable »<sup>24</sup>. L'argumentation de C. Michalowski reposait essentiellement sur le fait que dans l'épigraphie, le seul empereur julio-claudien à avoir été honoré de statues à Délos fut Auguste. Mais le hasard des découvertes peut en être la cause. Par ailleurs, les bases concernées ayant été pour la plupart perdues, nous ignorons si elles étaient destinées à recevoir une statue de marbre ou une statue de bronze<sup>25</sup>.

<sup>18</sup> MAVROJANNIS (1995), p. 88 et p. 94.

<sup>19</sup> ID 1591 : c'est ce titre qui est rappelé dans la dédicace (ἀρχιερε[ύς] [μέ]γιστ[ος]).

<sup>20</sup> ID 1450, A, l. 119 : στέφανον ἀργυροῦν τὸν τῆς Ῥώμης.

<sup>21</sup> ROUSSEL (1916), p. 222, n. 7 ; BRUNEAU (1970), p. 445 ; MAVROJANNIS (1995), p. 94.

<sup>22</sup> Voir *supra*, Chapitre V. Voir aussi MELLOR, R., *ΘΕΑ ΡΩΜΗ. The Worship of the Goddess Roma in the Greek World* (1975) ; FAYEL, C., *Il culto della Dea Roma. Origine e diffusione nell'impero* (1976) ; PRICE (1984), p. 266.

<sup>23</sup> MICHALOWSKI (1932), p. 22. Voir pour comparaison le portrait fragmentaire de Claude (?) {n°32} dans ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 287-288, n°29 et pl. 140-141, avec bibliographie sur le « type de Cassel ».

<sup>24</sup> MARCADÉ (1969), p. 310, n. 1.

<sup>25</sup> Dans CIG 2282 (= ID 1588), CIG 2283a (= ID 1589) et CIG 2283b (= ID 1590), seules les inscriptions sont publiées et les bases ne sont pas décrites. La base ID 1591, aujourd'hui coincée entre la fondation du Temple des Athéniens et un autre bloc, a perdu son couronnement : on ne peut donc en déduire le type de statue qui y était

Au demeurant, même s'il s'agit bien d'un portrait impérial, la taille plus grande que nature d'une tête augustéenne découverte près du temple d'Apollon ne peut, à elle seule, constituer un indice suffisant pour prouver que l'empereur y fut vénéré en tant que dieu<sup>26</sup>.

À Délos, les dédicaces impériales qui nous sont parvenues sont toutes, sans exception, à l'accusatif, y compris celle de la statue d'Auguste, peut-être élevée à l'intérieur du Grand Temple (**Tableau 03 a** et **Tableau 04**). La plupart, fidèles à l'ancienne coutume, sont des dédicaces votives consacrées à Apollon seul ou à la triade apollinienne<sup>27</sup>. Dès lors, quelle différence établir entre la statue d'un magistrat romain, élevée par le peuple athénien et consacrée à Apollon ; celle d'un particulier comme Pamménès, également élevée par le peuple athénien et consacrée à Apollon, Artémis et Lèto ; et celles de la famille augustéenne, élevées par le peuple, l'Aréopage ou un particulier, et consacrées à la triade apollinienne ? Certes, toutes ces statues et bases sont à replacer dans un contexte culturel : il s'agit de monuments votifs, d'offrandes à Apollon. Mais ce sont surtout des monuments honorifiques, qui visent à remercier des personnages pour leurs bienfaits envers la communauté. En aucun cas les statues dédiées aux membres de la *domus Augusta* ne sont, plus que les autres, des indices de l'existence d'un culte personnel de l'empereur<sup>28</sup>. Le vocabulaire honorifique reste le même que celui employé pour les magistrats romains et les évergètes de la basse époque hellénistique.

En outre, l'existence d'un culte impérial à Délos impliquerait la présence d'au moins un autel consacré à Auguste, de sacrifices et d'autres rites particuliers, dont nous n'avons aucun indice<sup>29</sup>. Surtout, il requiert la création d'un sacerdoce du culte impérial, dont il n'est nulle part fait mention, alors que nous avons de nombreuses attestations du prêtre d'Apollon délien à l'époque augustéenne. Le prêtre de Rome, qui existait à l'époque athénienne, disparut totalement après 88 av. J.-C.<sup>30</sup>. On voit dès lors combien la situation est différente de celle d'Athènes, où Pamménès, fils de Zènon était « prêtre de la déesse Rome (θεὰ Ρώμη) et d'Auguste *Sôtèr* sur l'Acropole »<sup>31</sup>. Puisque à cette époque Athènes prenait directement en

---

érigée. Les bases *ID* 2515 à 2518, qui auraient pu porter une statue d'Auguste (prêtrise de Pamménès), sont également perdues ou fragmentaires. Sur toutes ces bases, voir HERBIN (2010), Catalogue II.

<sup>26</sup> KANTIRÉA (2007), p. 96.

<sup>27</sup> Même remarque dans CAMIA (2011), p. 204. Il est vrai cependant que la statue d'Auguste n'est consacrée à aucune divinité particulière (*ID* 1591).

<sup>28</sup> Pas plus, par exemple, que ne l'était la statue de Ptolémée III qui fut érigée près du Grand Temple au cours du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., ou celle de l'Athénien Himéros, fils de Zènon, consacrée par Cléopatra, fille du roi Ptolémée, dont la base a été retrouvée à l'intérieur de la *cella* du temple (*ID* 1537).

<sup>29</sup> Mêmes remarques dans KANTIRÉA (2007), p. 95.

<sup>30</sup> BRUNEAU (1970), p. 446.

<sup>31</sup> *IG* II<sup>2</sup> 3173.

main les affaires du *hiéron* délien, on ne peut exclure que Pamménès fût également prêtre d'Auguste à Délos<sup>32</sup>. Mais le fait que cette prêtrise ne soit rappelée dans aucune des dédicaces déliennes – qui sont pourtant nombreuses à mentionner ce personnage – constitue un motif rédhibitoire. Nous n'avons donc aucune preuve à ce jour permettant d'affirmer avec certitude qu'un culte de l'empereur Auguste et de sa famille prenait place dans le temple d'Apollon ou ailleurs à Délos<sup>33</sup>.

### c. Un *Sébasteion* dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite à Ténos

Dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, les archéologues ont retrouvé plusieurs statues d'époque impériale dans un petit édifice quadrangulaire (7,75 x 6,70 m), ou Bâtiment D, situé au Sud du temple (**pl. XLIX**)<sup>34</sup>. Le groupe statuaire trouvé dans cet édifice est composé de quatre torsos cuirassés représentant des empereurs, d'une statue masculine drapée, de deux statues féminines, d'un portrait et de nombreux autres fragments {n°32-37} (**pl. XXIX**)<sup>35</sup>. Selon Fr. Queyrel, il s'agirait d'un groupe julio-claudien.

Il ne reste plus de l'édifice que les fondations et une partie de la première assise, entièrement composée de blocs de marbre en remploi<sup>36</sup>. Au centre se trouvait une fosse sacrée. Contre le mur du fond, à l'Ouest, se trouve un massif de fondation qui ne semble pas faire partie du plan primitif du bâtiment. On ne comprend pas bien de quelle manière il était rattaché aux Thermes C situés à l'arrière «n°19». D'après les données de la fouille, R. Étienne pense que le *bothros* constituait le noyau ancien de ce petit sanctuaire (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. ?), autour duquel on construisit le Bâtiment D pas avant la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (date à laquelle les édifices dont les blocs ont été réemployés furent détruits), et qui aurait été réutilisé à l'époque impériale comme chapelle du culte des empereurs.

En raison du caractère très ruiné du bâtiment, il est difficile de comprendre quelle était sa forme exacte et quelle était sa fonction : P. Graindor en faisait une base monumentale portant les statues, «un espèce d'autel consacré au culte des empereurs», tandis que H. Demoulin considérait qu'il s'agissait d'un petit sanctuaire couvert et ouvert à l'Est<sup>37</sup>. C'est à ce dernier avis que se range également R. Étienne<sup>38</sup>. Selon lui, le massif servait de fondation à l'Ouest à un piédestal pour l'exposition des statues. On trouve un parallèle de ce type de *naos* – chapelle abritant des statues placées sur une banquette contre le mur du fond – dans le

<sup>32</sup> Notons toutefois que nous n'avons pas de trace d'un grand-prêtre (ἀρχιερεύς) d'Auguste à Athènes, mais seulement d'un prêtre de Rome et d'Auguste.

<sup>33</sup> Même opinion dans CAMIA (2011), p. 205, *contra* MAVROJANNIS (1995), p. 94.

<sup>34</sup> Pour une description complète de cet édifice, voir ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 32-36 et pl. 3-4.

<sup>35</sup> Pour un inventaire complet des statues et fragments de sculpture qui y ont été retrouvés, voir l'étude de Fr. Queyrel dans ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 287-302. J'ai repris les fragments les plus significatifs dans le catalogue (**App. III, n°32-37**).

<sup>36</sup> Sur ces remplois, voir *infra*, Chapitre IX.

<sup>37</sup> GRAINDOR, P., *Musée Belge* 14 (1910), p. 251 ; DEMOULIN (1902), p. 406.

<sup>38</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 37.

Monument de Mithridate à Délos (*GD* 94)<sup>39</sup>, ou encore dans les *naïskoi* de Théra <n°11>, le *naïskos* central étant tout à fait similaire jusque dans ses dimensions (6 m de côté environ) (**pl. XXXVIII**). En ce qui concerne les *Sébasteia*, un parallèle peut être fait avec le *Sébasteion* d'Érétrie, sans doute aménagé à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. sur les ruines d'un édifice hellénistique en forme d'exèdre et construit, lui aussi, uniquement avec des matériaux de récupération provenant de bâtiments publics en ruine<sup>40</sup>. Comme à Ténos, cet édifice abritait des effigies de membres de la famille impériale, dont au moins cinq statues cuirassées, fixées sur des bases adossées au mur du fond. Ainsi tout porte à croire que, dans le sanctuaire de Ténos, il existait un *Sébasteion* aménagé sur les vestiges d'un monument plus ancien, au plus près du temple de Poséidon et d'Amphitrite. Mais là encore, nous n'avons aucune preuve qu'un culte y était effectivement rendu.

#### **d. Du *Kaisareion* à la *Basilikè Stoa* : deux édifices réhabilités pour le culte impérial à Théra**

À Théra, nous l'avons vu, Auguste fut honoré en tant que *sunnaos* dans le temple de Dionysos, qui dominait l'espace de l'agora (**pl. XXXVI**)<sup>41</sup>. Tout comme à Naxos, c'est un temple déjà construit depuis longtemps qui accueillit d'abord le culte de l'empereur. Toutefois, un siècle-et-demi plus tard, cet édifice était appelé l'« ancien *Kaisareion* » (τὸ ἀρχαῖον Καισάρειον)<sup>42</sup>, sous-entendant ainsi qu'il y en avait un nouveau, qu'il convient sans doute d'identifier à la *Basilikè Stoa*.

Outre ce qui a été dit précédemment, la dénomination « *Basilikè stoa* » apparut également à Théra au moment où fut aménagée, dans sa partie Nord, une pièce réservée à l'empereur <n°10> (**pl. XXXVII**). Une grande base fut dressée contre le mur du fond, où étaient sans doute élevées des statues d'empereurs et de la *domus Augusta*. Aucune inscription n'a été retrouvée à l'intérieur de l'édifice, ce qui empêche de savoir quels empereurs y étaient honorés. Selon certains chercheurs, les portraits trouvés dans le bâtiment seraient des représentations de Faustine l'Ancienne, d'Hadrien et de Lucius Verus {n°42-44} (**pl. XXX**) ; mais ces identifications sont très loin d'être certaines. Nous ignorons également si cette

<sup>39</sup> Voir CHAPOUTIER, F., *Le sanctuaire des dieux de Samothrace*, *EAD* 16 (1935), p. 13-42. Pour la différence entre le *templum*/τέμενος et l'*aedes*/ναός consacrés au culte impérial, voir HÄNLEIN-SCHÄFER (1985), p. 7-10.

<sup>40</sup> DUBOSSON, B., « Le Sébasteion, temple du culte impérial », in *Cité sous terre. Des archéologues suisses explorent la cité grecque d'Érétrie* (2010), p. 236-237 : vestibule d'une profondeur d'environ 6 m ; *cella* rectangulaire d'environ 8 x 7 m.

<sup>41</sup> Voir *supra*, Chapitre V.

<sup>42</sup> *IG* XII 3, 326 (**App. I, n°18**), l. 26.

annexe était un simple lieu de représentation du pouvoir impérial, ou un lieu de culte des empereurs.

D'un point de vue strictement architectural cependant, la nouvelle configuration du portique basilical de Théra n'est pas sans rappeler celle de la *Stoa Basilikè* d'Éphèse ou de la *Hiéra Stoa* de Priène, ou encore de bien d'autres portiques-basiliques d'Asie Mineure<sup>43</sup>. Ils comprenaient tous, à leur extrémité, une pièce réservée au culte de l'empereur, où étaient exposées des statues. De même à Rome, la pièce à l'extrémité du portique latéral Ouest du *Forum* d'Auguste était réservée à l'exposition de statues monumentales de la *domus Augusta*<sup>44</sup>. Ces annexes cultuelles étaient toutes construites selon un schéma identique, avec une grande base portant des statues impériales contre le mur du fond, et généralement trois baies séparées par deux colonnes. Dans les détails, on observe même que cette pièce réservée aux empereurs fut, aussi bien à Théra qu'à Éphèse, séparée par des cloisons ajoutées entre les entrecolonnements <n°10>.

Ce sont ces observations qui autorisèrent J. Giese et A. Kose à proposer une nouvelle interprétation pour le terme de δρύφακτος qui apparaît dans l'une des inscriptions concernant Kleitosthénès<sup>45</sup>. Par ce terme, on désigne parfois une caisse faite de lattes de bois, la barre des cours de justice et des *bouleutèria*, ou encore un balcon<sup>46</sup>. Les auteurs pensent qu'il désigne ici la barrière en bois placée entre les entrecolonnements. C'est une idée judicieuse et séduisante. Cependant, si l'on s'en tient à l'inscription grecque, le *dryphaktos* renvoie plutôt à un monument, du même type que le temple de Tychè ou que le *Kaisareion*, car mis sur le même plan grammaticalement. Il aurait alors subi le même type de travaux : la restauration de ses charpentes.

La *stoa* de Théra fait partie de ces exemples qui posent en termes renouvelés le problème du modèle urbain des longues basiliques orientales enrichies à l'une de leurs extrémités d'un sanctuaire dynastique<sup>47</sup>. On observe très bien ici comment un édifice typique de l'urbanisme hellénistique, dont l'ancienneté est rappelée dans les inscriptions (ἔργον ἀρχαῖον)<sup>48</sup>, a pu être modifié et réhabilité pour la vénération des empereurs, selon un modèle provenant des grandes cités d'Asie Mineure. Dans d'autres îles, on ne se contenta pas de réaménager des édifices anciens pour y accueillir le culte de l'empereur, mais on construisit de toutes pièces des *Sébasteia* ou des *Kaisareia*<sup>49</sup>.

<sup>43</sup> Voir aussi le portique basilical de l'agora de Iasos, qui accueillait un *Caesareum* à son extrémité orientale, ainsi que des exemples analogues, mais plus tardifs, à Smyrne, Cremna, Aspendos et Xanthos. cf. GROS (1996b), p. 117 ; GROS (2012), p. 16-22. Voir aussi D'ANDRIA, F. et ROSSIGNANI, M. P., « La *stoa*-basilique de Hiéropolis de Phrygie. Architecture et contexte urbain », in CAVALIER, L. et alii (éds.), *Basiliques et agoras* (2012), p. 127-152.

<sup>44</sup> GROS (2012), p. 15.

<sup>45</sup> *IG XII 3*, 326 (**App. I, n°18**), l. 24-27. Voir GIESE, KOSE (2006), p. 99 ; et *supra*, Chapitre VII.

<sup>46</sup> LSJ, s.v. « δρύφακτος, ὁ, later τρύφακτος », p. 451.

<sup>47</sup> GROS (2012), p. 16.

<sup>48</sup> *IG XII 3*, 325 (**App. I, n°17**), l. 35-37 et *IG XII 3*, 326 (**App. I, n°18**), l. 19-20.

<sup>49</sup> Les termes *Kaisareion* et *Sébasteia* ont pu être appliqués indifféremment à des sanctuaires, des enclos sacrés, des temples, des basiliques, des portiques ou des autels. Ils désignaient chaque centre du culte impérial, « dont la

## 2. NOUVEAUX TEMPLES DU CULTE IMPÉRIAL : LA CONSTRUCTION DE *SÉBASTEIA/KAISAREIA*

### a. Un *Kaisareion* à Kéos

À Ioulis, le grand-prêtre du culte impérial Théotélès, fils de Théotélès (**Tableau 05**) consacra sur l'acropole de la cité un monument dédié aux dieux Olympiens et aux dieux Augustes, pour le salut de l'empereur<sup>50</sup>. Du même endroit proviennent plusieurs bases de statues impériales (Auguste, Livie, Domitien)<sup>51</sup>. C'est aussi sur l'acropole de Ioulis qu'il faut vraisemblablement replacer le temple d'Apollon *Pythios*, dans lequel les décrets de la cité de Ioulis étaient affichés<sup>52</sup>. Les deux blocs d'épistyle portant l'inscription en question proviennent d'un petit édifice (chapelle), peut-être un *Sébasteion* d'après L. Mendoni et S. Zoumbaki.

Le principal problème concernant cette inscription est celui de sa datation. Pour les éditrices, ce document serait à replacer à l'époque augustéenne, les θεοὶ Σεβαστοὶ étant Auguste et Livie, et le θεὸς Καίσαρ Σεβαστός de la première ligne désignant Auguste<sup>53</sup>. Mais M. Kantiréa note que le titre de *Caesar Augustus* pouvait évoquer non seulement le premier empereur, mais aussi chaque prince régnant<sup>54</sup>. Elle note également que nous rencontrons un problème de compréhension du texte si l'empereur désigné dans la première ligne est Auguste, dans la mesure où un vœu pour le salut d'Auguste aurait été dédié à lui-même, ce qui est impossible. Elle propose donc de conserver la datation traditionnelle du document, à savoir le règne de Claude, époque à laquelle la formule θεοὶ Σεβαστοὶ devint très populaire : l'édifice de Ioulis aurait donc été construit pour le salut de Claude et consacré à ses ancêtres divinisés et aux dieux de l'Olympe<sup>55</sup>.

Quelle que soit la date de construction de cet édifice, le culte des *théoi Sébastoi* se trouvait encore une fois dans ou tout près d'un sanctuaire consacré à Apollon. Notons en outre qu'à Athènes, dont dépendait Kéos, l'empereur Claude fut assimilé à Apollon *Patrôos*<sup>56</sup> ; c'est vraisemblablement sous son règne que fut construit le *Kaisareion*, à l'Est de l'agora romaine<sup>57</sup>. Par mimétisme, la petite cité de Ioulis a pu vouloir construire elle aussi son propre *Kaisareion*.

---

structure et les dimensions pouvaient varier selon l'espace et les moyens disponibles » [KANTIRÉA (2007), p. 132]. Voir sur ce point TUCHELT, K., « Zum Problem "Kaisareion-Sebasteion". Eine Frage zu den Anfängen des römischen Kaiserkultes », *MDAI(I)* 31 (1981), p. 167-186 ; PRICE (1984), p. 133-169 ; HÄNLEIN-SCHÄFER (1985), p. 10-11.

<sup>50</sup> *IG XII 5*, 629, avec les ajouts de ZOUMBAKI, MENDONI (1998), p. 669-671 : Ὑπὲρ τῆς τοῦ θεοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ σωτηρίας θεοῖς Ὀλυμπίοις καὶ θεοῖς Σεβαστοῖς ὁ ἀρχιερεὺς [θεῶν] Σε[βαστῶν] Θεοτέ[λ]ης (>) φιλόκαισαρ.

<sup>51</sup> *SEG 14*, 537 ; *IG XII 5*, 628 et 630.

<sup>52</sup> ZOUMBAKI, MENDONI (1998), p. 670.

<sup>53</sup> ZOUMBAKI, MENDONI (1998), p. 671-673.

<sup>54</sup> KANTIRÉA (2007), p. 76. Pour la problématique de la titulature impériale de ce type, voir MEYER, E., « Nochmals Augusti », *Klio* 52 (1970), p. 283-285 et MEYER, E., « Augusti », *Chiron* 5 (1975), p. 393-402.

<sup>55</sup> KANTIRÉA (2007), p. 76.

<sup>56</sup> *IG II<sup>2</sup> 3274*.

<sup>57</sup> *IG II<sup>2</sup> 3183* (lecture révisée *SEG 44*, 161). Sur le problème d'identification du monument, *agoraion* ou *Kaisareion*, voir HOFF, M. C., « The so-called Agoranomion and the Imperial Cult in Julio-Claudian Athens », *AA* (1994), p. 93-117 ; HOFF, M. C., « The Politics and Architecture of the Athenian Imperial Cult », in SMALL, A. (éd.), *Subject and Ruler: the Cult of the ruling Power in Classical Antiquity*, *JRA Suppl.* 17 (1996),

### b. Mélos : divinités poliades et *théoi Sébastoi* au cœur de l'agora ?

La nature très fragmentaire de notre documentation à Mélos ne nous permet d'avoir aucune certitude quant aux édifices aménagés ou construits pour le culte des empereurs dans la cité. Toutefois, les quelques indices que nous pouvons « glaner » ne sont pas dénués d'intérêt et montrent de nouveau le caractère atypique de cette île au sein de l'Archipel. Je résume ici les données à notre disposition :

– Sur l'agora fut érigée une statue de Rome dès la fin du II<sup>e</sup> ou le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., puis les statues de plusieurs empereurs et impératrices<sup>58</sup>.

– Les ruines visibles au centre de l'agora pourraient être celles d'un temple à podium «n°7» (pl. XXXV)<sup>59</sup>.

– Mélos est la seule île des Cyclades pour laquelle nous avons l'attestation d'une aide impériale reçue pour financer un projet architectural. L'inscription rappelle qu'avec l'argent donné par l'empereur, le peuple de Mélos a restauré « *le sanctuaire* » (τὸ ἱερὸν)<sup>60</sup>. Nous ignorons de quel sanctuaire il s'agit, tout au plus pouvons-nous penser qu'il était situé non loin de l'agora, en raison du lieu de trouvaille du bloc inscrit (**Tableau 03 a**). En ce qui concerne l'identification de l'empereur, nous nous heurtons exactement aux mêmes difficultés que pour le *Sébastasion* de Kéos. Il est traditionnellement admis qu'il s'agit d'Auguste, mais l'expression ὁ Σεβαστὸς θεὸς Καίσαρ peut *a priori* désigner n'importe quel autre empereur. Les magistrats mentionnés (damiurges et secrétaire) ne permettent pas de préciser la date de l'inscription.

– Sous le règne de Néron, M. Antonius Glaukos finança la construction d'un édifice qui, là encore, ne se laisse pas aisément interpréter<sup>61</sup>. Il s'agirait d'un mur d'enclos (?) – il faudrait dans ce cas lire περιτοκοδόμημα et non περιτοκοδόμηκα –, d'un *téménos* (?) pour le sanctuaire de Zeus *Kéraunios* et des dieux Ouraniens, qui abritait aussi un *Sébastasion* (ἄσυλον Σεβαστηῶν)<sup>62</sup>.

p. 185-200 ; SOURLAS, D. S., « L'agora romaine d'Athènes. Utilisation, fonctions et organisation intérieure », in CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P. (éds.), *Tout vendre, tout acheter* (2012), p. 132.

<sup>58</sup> IG XII 3, 1097 et IG XII 3, 1107-1109. Voir MACKENZIE (1897b), p. 124.

<sup>59</sup> Pour d'autres exemples de temples à podium construits pour le culte impérial dans les provinces orientales, voir HÄNLEIN-SCHÄFER (1985), p. 53-55 et p. 59-64.

<sup>60</sup> IG XII 3, 1104 : ὁ δῆμος ἐκ τῶν ὑπὸ τοῦ Σεβαστοῦ θεοῦ Καίσαρος δεδωρημένων ἐπεσκεύασεν τὸ ἱερὸν. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 283-284.

<sup>61</sup> IG XII Suppl., 165 : Νέρωνι. [ἀ]γαθῆι τύχη. Σεβαστῶ. Μᾶρκος Αντόνιος Γλαῦκος ἱερεὺς Διὸς Κεραυνίου καὶ θεῶν Οὐρανίων ὑπηρετῆς περιτοκοδόμηκα Διὶ καὶ θεοῖς Οὐρανίοις ἰδίαις δαπάναις ἱερὸν καὶ ἄσυλον Σεβαστηῶν. Sur cette inscription, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 290, p. 302 et p. 305 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 122-124, n°2.

<sup>62</sup> L'inscription reste toutefois difficile à comprendre, car on attendrait des génitifs (περιτοκοδόμηκα [...] τοῦ ἱεροῦ καὶ ἄσυλου), plutôt qu'une accumulation d'accusatifs. À moins qu'il ne faille comprendre καὶ ἱερὸν καὶ ἄσυλον. Dans ce cas, M. Antonius aurait construit le *téménos*, le sanctuaire et le *Sébastasion*. L'inscription a été

– Quatre fragments d’architrave, retrouvés en remploi dans différents murs aux alentours de l’agora, portent une inscription malheureusement très lacunaire<sup>63</sup>, mais qui permet de déduire : 1) que l’architrave mesurait au moins 6 à 8 m de long<sup>64</sup>, et donc, que l’édifice concerné était imposant ; 2) qu’il était probablement situé sur ou non loin de l’agora ; 3) que cet édifice fut construit (ou reconstruit) et consacré à l’empereur Trajan et à la déesse Athéna ; 4) que le monument a été financé grâce au don d’un individu ou d’un empereur<sup>65</sup>. Rappelons également qu’à la même époque, la cité frappa de nombreuses monnaies, dont plusieurs à l’effigie d’Athéna [n°75-79] ; que le grand-prêtre du culte impérial, conformément au testament de son père, éleva une statue en l’honneur de Trajan qualifié d’évergète et de sauveur de la cité<sup>66</sup> ; et que les statues d’Athéna furent restaurées par le stratège [- - -] Marcellus<sup>67</sup>.

De tous ces indices, on peut conclure que l’activité architecturale fut intense à Mélos entre les règnes de Néron et de Trajan, et toujours centrée autour de la figure des empereurs, honorés en tant que *sunnaoi* de Zeus *Kéraunios* et des dieux Ouraniens, ou dans un *Sébastasion* séparé mais à l’intérieur du sanctuaire de ces mêmes dieux. Le culte de l’empereur fut peut-être associé à celui d’Athéna, à partir de l’époque de Trajan. L’un de ces temples pourrait être le Temple Γ de l’agora (pl. XXXV). Dans ce cas – mais cela reste une hypothèse de travail que la reprise des fouilles dans le secteur de l’agora pourrait venir infirmer – nous aurions la preuve que l’agora de Mélos fut en grande partie reconstruite à l’époque impériale, avec un sanctuaire des divinités poliades ET de l’empereur, un temple sur podium au centre, le tout entouré d’un *téménos* et de plusieurs portiques. Un tel schéma rappelle davantage celui d’un *forum* romain, construit autour du culte capitolin et du culte impérial, que celui de l’agora grecque. Tout comme pour le théâtre de Mélos, l’influence romaine sur l’architecture mélienne fut beaucoup plus forte que dans les autres îles.

---

lue au XIX<sup>e</sup> siècle et n’a jamais été retrouvée depuis, ce qui n’a pas permis aux éditeurs des *IG* de vérifier la lecture du texte.

<sup>63</sup> *IG* XII 3, 1080 (restitution des *IG*) : a. [Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεοῦ Νέρουα υἱῷ Νέρουα Τραϊανῷ Γερμανικῷ Δακικῷ καὶ [- - -] ; b. vac Αθηνῶ vac ; c. [ὁ δᾶμος / ὁ {δεῖνα} (?) ἐκ τῶν δοθέντων ὑπὸ [- - -] ; d. [{nom d’édifice} σὺν τῷ κ]όσμοι ἐ[πεσκευάσεν].

<sup>64</sup> Les quatre fragments mesurent respectivement (d’après le lemme des *IG*) 1,08 m ; ca. 1 m ; 0,62 m ; 0,89 m. Il faut y rajouter au moins quatre fragments de longueur similaire pour compléter les lacunes.

<sup>65</sup> On pourrait en effet restituer une formule identique à celle de *IG* XII 3, 1104 sur le fragment c. : [ὁ δῆμος ἐκ τ[ῶν ὑπὸ τοῦ {nom d’un individu ou d’un empereur} δεδορημένων] ou [ὁ δῆμος ἐκ τῶν δεδορημένων ὑπὸ [τοῦ {nom d’un individu ou d’un empereur}].

<sup>66</sup> *IG* XII 3, 1110.

<sup>67</sup> *IG* XII 3, 1077.

### 3. CONCLUSION

Dans les Cyclades, on rendit donc un culte aux empereurs dans des édifices sacrés de formes très diverses, mais aussi dans des édifices civiques et administratifs. Contrairement à ce qui se passa dans les cités d'Asie Mineure<sup>68</sup>, la construction d'édifices *ex nihilo* destinés à abriter le culte des θεοὶ Σεβαστοί fut plutôt rare dans les îles, ou se fit sous la forme de bâtiments d'allure très modeste (Kéos). Mais la situation dans les Cyclades n'est pas différente de celle qui prévalait en Grèce continentale, où le contexte édilitaire du culte impérial était également caractérisé par la réutilisation des anciens temples et d'autres monuments à caractère religieux (votifs ou civiques)<sup>69</sup>. Dans les sanctuaires et sur les agoras des Cyclades – et hormis à Mélos où le doute demeure –, le culte impérial n'était pas aussi imposant que dans les grandes capitales provinciales ou que dans les colonies romaines, où un sanctuaire de l'empereur dominait et centralisait la place publique<sup>70</sup>. La vénération des empereurs prenait la suite des cultes héroïques, civiques ou royaux, familiers des agoras grecques, ou celle des cultes ancestraux dans les sanctuaires.

---

<sup>68</sup> PRICE (1984), p. 133-169. Voir aussi VON HESBERG, H., « Archäologische Denkmäler zu römischen Kaiserkult », *ANRW II*, 16.2 (1978), p. 911-975.

<sup>69</sup> KANTIRÉA (2007), p. 104-119.

<sup>70</sup> Voir les remarques de MARC (1998), p. 14.

---

*CHAPITRE IX*

**TECHNIQUES DE CONSTRUCTION, DÉCOR ET ORNEMENTATION  
ENTRE PERMANENCE ET ADAPTATION**

---

Mon but n'est pas ici d'établir une typologie ni une chronologie des techniques de constructions employées dans les Cyclades sous l'Empire, ni d'étudier en détail l'introduction des techniques « étrangères » et romaines dans les îles. L'état actuel des publications ne nous le permet pas, puisque presque aucune d'entre elles, même lorsqu'elle évoque un édifice romain, ne s'intéresse à ses matériaux de construction, à ses appareils ou à ses techniques. Je ne peux donc m'appuyer que sur mes propres observations sur le terrain et me contenterai de quelques remarques, qui mériteront d'être approfondies. C'est pourquoi je propose une approche plus contextuelle de la question, en replaçant le choix des techniques, qui résulte de contraintes propres à chaque île, dans leur environnement particulier. J'ai centré mon propos essentiellement autour des édifices balnéaires car, dans les Cyclades, ce sont ces monuments qui sont le mieux documentés archéologiquement et qui se prêtent le mieux à l'observation de l'introduction d'éventuelles nouvelles techniques.

**A. LES *BALANEIA* DES CYCLADES : UNE ROMANISATION DES  
TECHNIQUES ?**

**1. HYPOCAUSTES ET *CALDARIA***

Outre l'*opus caementicium*, utilisé pour toutes sortes d'édifices romains, il est des formes et des techniques de construction spécifiques aux bains romains que les bains hellénistiques ignoraient totalement : l'hypocauste « à la romaine » sous la forme de pillettes de briques et, dans le plan de l'édifice, la séquence organisée des salles chaudes<sup>1</sup>.

Les bains de l'Agora des Déliens offrent un exemple particulièrement démonstratif de l'utilisation de ces techniques romaines, d'autant plus que c'est pour l'instant le seul cas connu dans les Cyclades où la brique est employée aussi bien dans le système d'hypocauste que dans le revêtement du sol des *caldaria* <n°13> (pl. XL). Notons en particulier l'utilisation de briques creuses dans le revêtement des murs de l'abside, technique typiquement romaine

---

<sup>1</sup> DELAINE (1989), p. 119.

permettant le passage de l'air chaud, et dont nous n'avons aucune trace dans les autres îles. Ces petites piles de briques constituaient également le système de chauffe des bains de l'Agora des Compétaliastes <n°14>, de ceux de la Salle hypostyle <n°15> et de la petite pièce dans l'aile occidentale du Portique d'Antigone <n°17>, ainsi que des Thermes N <n°18> et des Thermes C <n°19> à Ténos (pl. XL-XLIV)<sup>2</sup>. Dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, des briques ont également été utilisées pour doubler la paroi des murs des piscines, dans le *frigidarium* et le *caldarium* des Thermes C<sup>3</sup>. Le *caldarium* des bains de la Salle des Mystes à Mélos possédait un système de chauffe composé de tuyaux circulaires et rectangulaires en terre cuite, posés debout. Au-dessus reposait un sol constitué d'une couche de tuiles plates, puis de mortier<sup>4</sup>.

Avant l'arrivée des Romains, les systèmes d'hypocaustes dans les bains publics n'étaient pas totalement inconnus dans le monde grec. L'emploi de briques pour leur construction n'était pas non plus, en soi, une nouveauté : on en avait déjà fait usage dans les bains de Gortys, de Vélie et de Géla (III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. J.-C.)<sup>5</sup>. Cependant, les spécialistes ont montré que les briques n'étaient jamais employées de la même manière et que chacun de ces systèmes constituait en soi une exception, des tentatives isolées de systèmes pour chauffer des pièces de petite dimension, comportant des baignoires individuelles<sup>6</sup>. La situation a changé en Grèce à partir du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., avec l'arrivée des *caldaria* (piscines d'immersion chauffées et collectives) et la mise en place d'un système d'hypocauste intégral (sol construit en *suspensura* et parois des murs recouvertes de *tubuli*), sur le modèle des bains de Pompéi et de Sicile<sup>7</sup>. Cette pratique s'est ensuite rapidement généralisée dans tout le monde grec.

En ce qui concerne le plan des édifices dans les Cyclades, aucun d'entre eux ne comporte la symétrie des salles qui caractérisait les thermes impériaux ou les complexes balnéaires des grandes cités d'Asie Mineure. Ils adoptèrent néanmoins, pour la plupart, un plan avec une succession organisée des salles (*frigidarium*, *tepidarium*, *caldarium*) (pl. XL-XLV). Une telle séquence organisée des salles était inconnue des bains grecs, comme le montre l'exemple des bains de l'Agora des Italiens <n°12> : les deux rotondes et salles chaudes étaient réparties de part et d'autre de l'entrée (pl. XXXIX, 1).

Aussi les exemples de Délos, de Ténos et de Mélos témoignent-ils, dans une certaine mesure, d'une romanisation des formes et des techniques adoptées dans les bains publics. Dans les autres îles, les vestiges sont trop mal conservés pour pouvoir en tirer des conclusions

<sup>2</sup> Tous les hypocaustes de Délos et de Ténos pour lesquels nous possédons des renseignements – à l'exception des pièces (IV) et (V) des bains de l'Agora des Déliens – sont constitués de pilettes composées de briques circulaires. Celles-ci sont fortement répandues en Grèce, contrairement aux autres régions de l'Empire d'Occident [cf. BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître)].

<sup>3</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 43.

<sup>4</sup> SMITH (1895-1896), p. 74.

<sup>5</sup> DELAINE (1989), p. 123.

<sup>6</sup> DELAINE (1989) et ADAM (1984), p. 287-294.

<sup>7</sup> Voir les bains construits à Olympie vers 100 av. J.-C. Les bains au Sud-Ouest de l'agora d'Athènes furent reconstruits à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. : la rotonde avec bains individuels fut détruite et remplacée par une infrastructure dotée d'hypocaustes en briques. De même à Gortys, à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le système d'hypocaustes primitif fut transformé sur le modèle des bains de Pompéi.

similaires. Cette romanisation doit toutefois être relativisée, en particulier en raison de la date tardive de l'introduction de ces techniques dans les îles. Tandis que plusieurs cités de Grèce et d'Asie Mineure avaient commencé à se doter d'hypocaustes et de *caldaria* dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., il fallut attendre le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour qu'ils fassent leur apparition dans les Cyclades. Même les bains de l'Agora des Italiens à Délos <n°12>, pourtant construits au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. pour l'usage d'une communauté italienne, conservèrent le modèle du bain grec, avec étuves et baignoires individuelles, sans système de chauffe élaboré. Enfin, l'adoption de ces formes et techniques n'a rien de systématique dans les Cyclades. Les bains de Théra n'ont rien de canonique dans le plan qu'ils adoptent (pl. XLV). L'hypocauste des bains de la *Basilikè Stoa* <n°20> ne comporte pas une seule brique : il est constitué d'alignements de pierres de lave brune, posées de chant. À Délos, dans l'édifice construit au-dessus de la Graphé <n°17>, le système de chauffage que j'y ai identifié – hypocauste mixte combinant canaux rayonnants et chambre de chauffe centrale – constitue un *hapax* en Orient<sup>8</sup>. L'inventivité et l'empirisme des habitants de Délos a peut-être ici joué un rôle tout aussi important que l'influence de techniques étrangères.

## 2. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU : CITERNES ET AQUEDUCS

### a. La rareté de l'adduction directe

Pour fonctionner, les édifices balnéaires avaient besoin d'une très grande quantité d'eau, qu'il fallait acheminer, conserver, distribuer et évacuer. Se pose dès lors la question des systèmes mis en place dans l'urbanisme insulaire pour permettre l'alimentation publique en eau et son évacuation. Cette question est d'autant plus cruciale que la plupart des Cyclades étaient naturellement peu riches en eau. C'est pourquoi dans les îles, pendant toute l'époque impériale, l'alimentation individuelle des maisons continua de se faire au moyen de puits et/ou de citernes privées<sup>9</sup>. L'alimentation publique en eau et les installations hydrauliques des îles (aqueducs, fontaines publiques, puits publics, citernes publiques) pourraient faire l'objet d'une étude à part entière, qu'il est impossible de mener dans le cadre de cette recherche. À travers quelques études de cas, je me suis uniquement intéressée au système d'approvisionnement des nouveaux bains construits dans les îles. A-t-on réutilisé des infrastructures déjà en place ? En a-t-on construit de nouvelles et si oui, lesquelles furent privilégiées ?

<sup>8</sup> Je remercie A. Bouet de m'avoir fait part de ces nouvelles données interprétatives.

<sup>9</sup> Voir HELLMANN (2010), p. 221-222.

Il ressort de mon étude «n°27-28» qu'il n'existait pas d'aqueducs aériens dans les Cyclades (cf. aussi **Tableau 08**). Cette absence n'a pas lieu d'étonner car, si ce type d'architecture devint plus courant en Grèce continentale et en Asie Mineure à l'époque impériale, ce fut généralement pour l'alimentation en eau des plus grandes cités de l'Empire<sup>10</sup>. Dans les petites et moyennes cités, comme dans les Cyclades, on continua d'utiliser des aqueducs souterrains, sous forme de conduites en terre cuite, maçonnées ou creusées dans la roche. En revanche, la quasi-absence de bains bénéficiant d'une alimentation directe en eau par l'intermédiaire d'un aqueduc est étonnante, alors même que la multiplication de ce type d'édifices dans les îles dut sensiblement augmenter le besoin et la consommation en eau. Tout comme à l'époque hellénistique, les bains d'époque romaine dans les Cyclades restèrent essentiellement alimentés par des citernes publiques et des réservoirs, sauf peut-être les Thermes C à Ténos et les bains de Délos. Ce type d'alimentation indirecte conditionna en retour la taille des bains, qui ne pouvaient comprendre de trop nombreuses ni de trop grandes salles d'eau<sup>11</sup>. Des facteurs économiques peuvent sans doute expliquer cette particularité, puisque l'adduction d'eau par des canalisations et des conduites représentait de très grandes dépenses pour une cité. En outre, les Cyclades ne bénéficiaient pas en la matière d'interventions impériales, qui constituèrent la principale source de financement des constructions d'aqueducs dans les autres régions de l'Empire.

Toutefois, les habitants de Minôa à Amorgos ont pu construire au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. une immense citerne (**pl. XLVI, 3-4**) qui, pour sa réalisation, nécessita des moyens, tant financiers que techniques et humains, aussi importants que pour la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau par canalisation dans la cité. Ainsi, la principale cause de l'absence d'alimentation directe est à imputer, selon moi, aux conditions géophysiques et climatiques des Cyclades où les sources naturelles en eau étaient rares et la sécheresse très présente<sup>12</sup>. Le monde des Cyclades est en effet marqué par une longue sécheresse estivale et caractérisé par une faible pluviométrie, qui font de l'eau un élément très précieux, qu'il convient de conserver et de protéger. L'abondance de grandes citernes et de réservoirs, dont plusieurs furent construits à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., peut apparaître comme une adaptation aux contraintes locales de la part des insulaires, sans renoncer à suivre la mode du bain public.

<sup>10</sup> Pour l'Asie Mineure, voir le tableau des cités concernées dans PONT (2010), p. 162-164, et l'étude de HODGE, A. T., *Roman Aqueducts and Water Supply* (1992).

<sup>11</sup> NIELSEN (1990), p. 23.

<sup>12</sup> Sur la rareté de l'eau dans les îles de l'Égée, voir BRUN (1996a), p. 31-34.

Le petit nombre de constructions hydrauliques neuves dans l'Archipel – tout comme, par ailleurs, dans le reste de la Grèce continentale – peut aussi s'expliquer par la présence d'infrastructures déjà existantes, efficaces et en nombre suffisant (aqueducs, fontaines, puits, citernes), que l'on avait seulement besoin de restaurer et d'entretenir. De ce point de vue, la situation urbanistique des Cyclades est beaucoup plus proche de celle des « vieilles » cités grecques du continent que des grandes cités hellénistiques d'Asie Mineure.

### **b. Une nouveauté : les citernes voûtées à l'air libre**

Toutefois, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une innovation fut apportée aux citernes insulaires par l'intermédiaire de l'usage de la voûte. La plupart du temps, les voûtes se sont effondrées ou ont disparu. Mais à Minôa (Amorgos) et à Palaiopolis (Andros), les vestiges encore en place permettent de bien étudier la technique employée « n°28 » (pl. XLVI). Les murs et les voûtes furent tous construits en petites pierres locales, moellons liés à l'aide d'un mortier de terre ou de chaux (*opus incertum*). Pas une seule brique ne fut insérée dans ces diverses constructions. Les parois étaient recouvertes d'un enduit de mortier de tuileaux, dont nous pouvons encore observer des vestiges. La présence de ces citernes voûtées, aux dimensions relativement importantes, est digne d'être notée, car l'arc et de la voûte étaient peu employés dans l'architecture grecque, et souvent réservés à des édifices enterrés<sup>13</sup>. À partir de l'époque impériale, en Grèce comme en Asie Mineure, les Grecs employèrent de plus en plus l'arc et la voûte appareillés en claveaux dans les monuments publics (passages voûtés, citernes, ponts, portes des villes), dont la construction était facilitée par l'usage du mortier (voûtes concrètes)<sup>14</sup>. La diffusion dans les Cyclades de ce type de couverture fut très limitée ; bien d'autres réservoirs et citernes d'époque impériale restaient de simples constructions en pierres sèches, parfois recouvertes de mortier hydraulique, comme dans le grand bassin du sanctuaire de Ténos<sup>15</sup>, parfois non, comme dans certains réservoirs de la cité de Théra.

<sup>13</sup> Sur l'usage de l'arc et de la voûte dans l'architecture grecque, voir HELLMANN (2002), p. 264-277, avec bibliographie antérieure.

<sup>14</sup> Sur la voûte concrète, voir ADAM (1984), p. 192-205 ; LANCASTER, L. C., *Concrete Vaulted Construction in Imperial Rome. Innovations in Context* (2005).

<sup>15</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 18.

### 3. DÉCOR ET ORNEMENTATION

#### a. Placages de marbre et décors peints

À partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., sous l'influence des premiers thermes impériaux construits à Rome sous Néron, puis sous les Flaviens, les bains romains commencèrent à se transformer en véritables petits « palais du peuple »<sup>16</sup>, dont le luxe et la richesse des décors furent sans cesse accrus. Cette ornementation des bains, luxueuse et ostentatoire, se diffusa alors très rapidement dans les provinces de l'Empire. Davantage qu'une mode architecturale et décorative, ce fut une nouvelle conception de la pratique du bain qui se propagea. « Les placages de marbre », écrit P. Gros, « les cycles statuaires, les peintures, déjà présentes dans les établissements antérieurs, prennent dès lors une importance inusitée, et manifestent sur un registre nouveau le prestige exercé par un mode de vie qui est aussi une culture. »<sup>17</sup>. Dans les provinces occidentales, et davantage encore dans les provinces africaines et orientales, ce phénomène est bien visible<sup>18</sup>. La Grèce continentale au contraire offre une situation plus pauvre et contrastée ; elle prit beaucoup moins part à ce processus de monumentalisation et d'ornementation des bains<sup>19</sup>. Même les bains construits à Athènes à l'époque impériale ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux d'Éphèse par exemple. De ce point de vue, les Cyclades sont également laissées pour compte. D'après notre documentation archéologique, seuls les bains du Gymnase des Éphèbes à Théra furent décorés d'un placage de marbre polychrome, au sol et sur les murs <n°21>. Les parois des quatre baignoires des bains de l'Agora des Déliens, celles de la baignoire des bains de l'Agora des Compétaliastes, ainsi que celles de la piscine du *caldarium* des Thermes C à Ténos, étaient également plaquées de marbre, les plaques étant fixées au moyen d'un mortier de tuileau <n°13-14 et n°19><sup>20</sup>. Ce placage avait un rôle esthétique tout autant que de protection et d'étanchéité, mais n'avait rien de luxueux ni d'ostentatoire.

En ce qui concerne les décors peints, nous n'avons pas assez de vestiges pour en faire une étude. Seule la piscine du *frigidarium* des Thermes C à Ténos a conservé son enduit peint, présentant un décor relativement sobre (grands panneaux de rouge pompéien).

<sup>16</sup> Expression reprise à GROS (1996a), p. 398.

<sup>17</sup> GROS (1996a), p. 398.

<sup>18</sup> Voir les exemples dans GROS (1996a), p. 405-413 et NIELSEN (1990), vol. II.

<sup>19</sup> Comparer les exemples dans NIELSEN (1990), vol. II., p. 185-196 (Grèce) avec ceux des autres provinces.

<sup>20</sup> Même technique employée dans les édifices publics de Thasos [MARC (1999)]. Sur cette technique, voir ADAM (1984), p. 247-248.

## b. Les mosaïques

L'une des principales marques de la richesse des décors dans les bains romains consistait en l'usage de mosaïques figurées comme revêtement des sols des différentes salles, très largement employées dans les provinces africaines par exemple. Or, si l'on excepte Délos à l'époque hellénistique, très peu de sols mosaïqués à motifs figurés ont été retrouvés dans les Cyclades, habitations privées et bâtiments publics confondus, aussi bien pour l'époque hellénistique que pour l'époque impériale<sup>21</sup>. Dans les bains, les sols étaient le plus souvent dallés : dalles en marbre ou en terre cuite, en fonction de la destination des salles, parfois liaisonnées à l'aide d'un mortier<sup>22</sup>. Les vestibules et *apodyteria* ont pu être dotés d'un revêtement un peu plus riche et un peu plus sophistiqué : dallage bichrome de marbre blanc et bleuté dans l'*atrium* des Thermes C ; dallage de mosaïque blanche dans celui des bains de l'Agora des Déliens et bichrome dans l'*impluvium*. Dans un tel contexte, il convient de revenir sur les quelques exemples de mosaïques figurées qui ont décoré des bains dans les îles. Leur rareté mérite d'être commentée ; leurs motifs peuvent nous renseigner sur les influences iconographiques privilégiées dans l'Archipel.

On ne sait si la mosaïque de Sériphos, étudiée très récemment, appartenait à l'une des salles du complexe balnéaire découvert non loin de là, ou à une construction annexe (gymnase, maison privée ?), mais très certainement en lien avec ces bains<sup>23</sup>. Je renvoie à l'article de V. Giannouli pour la description détaillée de cette grande mosaïque (près de 5 × 3 m). Je me contente de rappeler ici ses principales conclusions :

Les scènes représentées sur cette mosaïque (combat de Pygmées, animaux sauvages et domestiques, panoplie de centurion) étaient des scènes très à la mode en Italie et dans certaines provinces occidentales, mais très peu représentées en Grèce et en Asie Mineure<sup>24</sup>. De tels motifs décoraient habituellement des bains ou de riches habitations romaines et n'apparurent que dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. et dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. En outre, la mosaïque de Sériphos comporte en son centre deux panneaux composés de motifs géométriques en noir et blanc. La technique utilisée, la skygraphie, existait déjà dans les mosaïques hellénistiques, mais fut très vite abandonnée en Grèce au profit de la polychromie, que l'on retrouve à l'époque romaine dans toute l'Asie Mineure. Au contraire, cette technique était très appréciée en Italie : elle s'y développa seulement à partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. et connut son apogée en Occident sous Hadrien et sous les Antonins, époque à laquelle elle fut particulièrement employée pour décorer les demeures des gouverneurs romains. En Orient, son usage fut très sporadique.

Outre cette mosaïque sériphienne assez exceptionnelle, une grande mosaïque représentant les exploits d'Héraklès a été retrouvée sous l'Église Katapoliani à Paros. Elle a

<sup>21</sup> Des mosaïques de toutes sortes sont très répandues à Délos, dans des proportions supérieures à la moyenne, sans doute parce que la population était relativement aisée. Voir BRUNEAU, Ph., *Les mosaïques*, EAD 29 (1972).

<sup>22</sup> Bains de l'Agora des Déliens et de l'Agora des Compétaliastes à Délos ; Thermes C à Ténos.

<sup>23</sup> ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ (2006), p. 313.

<sup>24</sup> ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ (2006), p. 310-312 : des scènes identiques ont été trouvées à Rome, à Pompéi (Maison de Ménandre), à Ostie (thermes de Poséidon), à Mérida, à Italica (en Espagne), en Afrique du Nord et en particulier en Égypte.

peut-être appartenu au gymnase de la cité et date des environs de 300 ap. J.-C. <n°25>. Amorgos est l'île qui a livré le plus de sols mosaïqués, appartenant principalement à des édifices balnéaires et à de grandes demeures privées situés près du port de Katapola. L'une de ces mosaïques, provenant d'un édifice monumental romain, a été entièrement conservée (3,17 × 1,58 m)<sup>25</sup>. Elle est constituée de motifs géométriques réalisés eux aussi uniquement en noir et blanc, comme à Sériphos. Les fouilles n'ont malheureusement pas permis de préciser la datation (entre la fin du II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ni la fonction de cet édifice (bain ou riche demeure).

#### 4. BILAN : UNE ROMANISATION LIMITÉE

Dans l'ensemble, en ce qui concerne les bains publics, une évolution générale commune à plusieurs îles peut être discernée dans les Cyclades. Mais force est de constater que dans le détail, la situation est très contrastée. On est loin de pouvoir repérer un modèle canonique, romain ou non, qui aurait été imposé de l'extérieur pour la construction de ces édifices ; loin aussi d'avoir affaire à de grands complexes luxueux comme on peut en trouver dans d'autres cités d'Asie Mineure ou dans certains sanctuaires. Dans les techniques comme dans le décor, ces édifices procèdent d'initiatives locales, propres à chaque île. Pour autant, on ne peut interpréter ces particularités en termes de résistance à la romanisation, ou en termes de déclin des îles, qui seraient laissées en marge des évolutions ayant cours ailleurs dans l'Empire.

Il est bien évident que les bains des Cyclades n'ont rien de commun avec les Thermes de Trajan à Rome ou les Thermes de Vadius à Éphèse. Mais là encore, il convient de réinsérer cette étude dans son contexte. À l'échelle des petites îles que sont les Cyclades, posséder deux ou trois édifices balnéaires (Andros, Amorgos, Ténos, Délos, Théra) était loin d'être négligeable pour les cités. Il leur fallait avoir des moyens suffisants pour les entretenir, les chauffer et les approvisionner en eau. L'absence de régularité dans le plan adopté par les différents édifices peut aussi s'expliquer par leur implantation dans une structure urbaine préexistante et contraignante. Mis à part les bains de l'Agora des Déliens qui, pour s'établir, bénéficiaient d'un vaste espace vide de constructions, les autres étaient obligés de s'adapter à un terrain déjà occupé, voire saturé. Même si on avait voulu faire des bains plus grands près de la *Basilikè Stoa* à Théra, pour l'installation desquels on a déjà détruit des exèdres

<sup>25</sup> ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Λ., ΠΑΕ (1984B), p. 389-390; ΚΑΡΑΝΤΖΑΛΗ, Ε., ΑΔ 49 (1992), *Chron.* Β'2, p. 662; ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 300-301.

hellénistiques, la topographie de la ville ne le permettait pas (pl. XXXVI et LXV, 1). De même, la forme du bain de l’Agora des Compétaliastes fut en grande partie déterminée par les habitations qui préexistaient à sa construction.

Il est vrai que l’absence de système de chauffe intégral, de décor luxueux, de somptuosité de ces édifices, fait relativiser la richesse des cités. Toutefois, à Théra, compte tenu des ressources de Kleitosthénès et des édifices qu’il a fait construire ou reconstruire au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les bains édifiés à la même époque auraient pu être plus somptueux. Les Grecs ont peut-être accordé moins d’importance que les Romains à l’ornementation de ce type d’édifice ; ils leur ont préféré d’autres monuments. À Théra, c’est la *Basilikè Stoa* qui bénéficia d’un programme de décor complet, tout aussi riche qu’il aurait pu l’être dans les pièces du bain ; à Andros, c’est le gymnase. Dès lors, quelles sont les raisons de la présence d’édifices quelque peu exceptionnels dans ces îles (mosaïque de Sériphos, grande citerne voûtée d’Amorgos, *etc.*). Je tâcherai d’y apporter quelques éléments de réponse dans les chapitres suivants, en insistant en particulier sur le rôle que jouait la présence d’une communauté italienne dans certaines îles dans l’évolution de leur société et de leurs mœurs.

## B. DES INNOVATIONS TECHNIQUES LIMITÉES

### 1. LES EMPLOIS : SIGNES DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ?

Revenons à présent sur un phénomène architectural qui, avec les ruines, a souvent servi d’argument pour démontrer la pauvreté économique et le déclin des îles sous l’Empire. Il s’agit de l’usage des emplois architecturaux. Constructions peu soignées, hétéroclites, faites de bric et de broc, *etc.*, l’usage des emplois est très vite devenu le signe d’une architecture décadente, la caractéristique principale de ces constructions « tardives » que les premiers archéologues considéraient avec dédain et ont bien souvent détruites. Or, l’ensemble de la Grèce à l’époque romaine a été marquée par des constructions et des programmes édilitaires qui eurent largement recours à des matériaux de récupération, parfois employés tels quels, parfois retravaillés<sup>26</sup>. Ce n’est pas une particularité des petites cités défavorisées. Thasos, dont l’économie était florissante sous l’Empire, a abondamment utilisé des matériaux de récupération, y compris pour construire son odéon ou l’arc de Caracalla<sup>27</sup>. Les édifices comportant des emplois architecturaux se comptent par dizaines à Éphèse, Sardes ou Milet ;

<sup>26</sup> HELLMANN (2002), p. 118.

<sup>27</sup> Voir MARC, J.-Y., « Η Αψίδα του Καρακάλλα στη Θάσο: Σύγχρονες Έρευνες », *AEMΘ* 7 (1993) [1997], p. 585-592.

à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., un édifice balnéaire fut construit à Aphrodisias « à partir des matériaux provenant des bains d'Eusébès » (ἐκ τῆς ὕλης τοῦ Εὐσεβιανοῦ βαλανείου)<sup>28</sup>.

En outre, contrairement à une opinion très répandue, l'usage de remplois architecturaux n'est en aucun cas une nouveauté de l'époque impériale. C'est une pratique très ancienne en Grèce, sur laquelle on a peu insisté pour les époques précédentes, car elle était souvent moins visible (beaucoup de remplois ont été faits dans les fondations des édifices)<sup>29</sup>. À l'époque impériale, cette pratique est largement attestée dans les sources littéraires et épigraphiques, y compris lorsqu'il s'agit de grands programmes bénéficiant d'une aide impériale. Par exemple, pour reconstruire et achever l'aqueduc de Nicomédie, Pline proposa à Trajan de garder les arcades qui subsistaient encore et de remployer les blocs appartenant à l'édifice antérieur<sup>30</sup>. Le remploi fut tellement courant qu'il a même fini par faire l'objet d'une législation visant à le limiter, en Afrique et en Italie, dans l'Antiquité tardive<sup>31</sup>.

Les raisons d'être des remplois architecturaux ne sont donc pas seulement économiques – ou en tout cas, pas liées à des difficultés économiques des cités – pas plus qu'elles ne sont limitées à l'époque romaine. Le remploi du bois et des poutres du toit effondré à Théra<sup>32</sup> s'explique bien évidemment par l'extrême rareté de ce matériau sur une île où les arbres ne poussent pas. Il s'agit d'une mesure d'économie, mais qui a existé de tout temps et dans toutes les régions du monde grec confondues. Plus les matériaux étaient rares sur un site, difficiles à fabriquer ou à extraire, plus ils étaient tout destinés à un remploi massif. Dès l'époque hellénistique, alors que Délos était en pleine expansion économique, les comptes de l'île font état de tuiles, provenant d'une toiture effondrée ou restaurée, entassées dans un dépôt avant leur réutilisation<sup>33</sup>. C'est exactement pour les mêmes raisons que l'on remploya et retaila les pièces d'un ancien temple dorique, totalement détruit, pour construire le temple ionique « R » à Pergame au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. : le premier temple était en marbre, matériau de grande qualité mais rare dans cette zone bâtie sur le tuf et l'andésite<sup>34</sup>. Cette pratique du remploi pouvait même faire l'objet d'une décision officielle, comme le prouve une inscription provenant de la cité de Karthaia à Kéos. Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Tiberius Claudius

<sup>28</sup> Pour tous ces remplois dans les cités d'Asie Mineure à l'époque impériale, voir PONT (2010), p. 246-247.

<sup>29</sup> Voir LEYPOLD, Chr., MOHR, M. et RUSSENBERGER, Chr. (éds.), *Weiter- und Wiederverwendungen von Weihstatuen in griechischen Heiligtümern* (à paraître).

<sup>30</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 37, 2.

<sup>31</sup> PONT (2010), p. 246 et p. 570, n. 137.

<sup>32</sup> IG XII 3, 324 (App. I, n°16), l. 13-19.

<sup>33</sup> HELLMANN (2002), p. 119.

<sup>34</sup> HOEPFNER, W. et SCHWANDNER, E.-L. (éds.), *Hermogenes und die hochhellenistische Architektur* (1990), p. 85-102 ; HELLMANN (2002), p. 120.

Hérodianos obtint du Conseil et de l'Assemblée du peuple le droit de réutiliser les blocs d'édifices en ruine pour les remployer dans les nouveaux bâtiments qu'il fit construire<sup>35</sup>.

En ce qui concerne les Cyclades, comme bien d'autres cités grecques, un facteur important est à prendre en compte : dans les îles, les cités sont toutes de « vieilles » cités, dont la fondation remonte presque toujours au moins à l'époque archaïque. À l'époque impériale, l'espace urbain n'était donc pas vierge de constructions et a pu très vite arriver à saturation. Pour construire ou reconstruire, on était donc obligé de détruire, faute de place. Certains blocs des exèdres détruites à Théra ont servi à la construction de la grande base élevée au fond de la *Basilikè Stoa*, destinée à recevoir des statues impériales «n°10». La situation est très différente dans d'autres cités de l'Orient hellénistique ou dans les villes d'Occident, de création plus récente (époque hellénistique ou romaine), où de grands espaces libres permettaient d'entreprendre des constructions entièrement nouvelles. Ces observations peuvent aussi expliquer l'absence d'édifices de forme « canonique » dans les Cyclades, qui devaient adapter leur architecture et leur urbanisme en fonction des édifices déjà construits et du schéma urbanistique préexistant.

Les mœurs et les institutions des cités ont également beaucoup changé entre le VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les besoins n'étaient plus les mêmes, et il n'est pas étonnant que l'on ait détruit le prytanée de Délos par exemple, qui n'était plus utilisé depuis la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., pour remployer ses matériaux dans les bains de l'Agora des Déliens «n°13», situés à proximité, ou encore que l'on ait récupéré des blocs de l'Agora des Italiens pour construire un nouvel édifice à l'emplacement de la Graphé «n°17». De même, pour construire un nouveau bâtiment de scène dans le théâtre de Théra, plus conforme aux goûts de l'époque, il fallait détruire l'ancien. Pourquoi dès lors ne pas remployer les blocs déjà présents sur place et déjà taillés ? Pourquoi ne pas remployer la belle exèdre de marbre de l'Agora des Déliens, qui n'avait plus lieu d'être puisque cet espace était totalement abandonné, alors qu'elle pouvait constituer une abside parfaite et luxueuse pour la piscine d'un *frigidarium* ?

Dans les sanctuaires de Ténos et de Délos, l'usage des remplois est d'autant plus important qu'il était interdit de jeter les objets, statues ou blocs architecturaux provenant d'un sanctuaire, ou de les remployer dans des édifices non sacrés. Quand un édifice sacré était ruiné ou désuet, on rassemblait ses blocs dans des fosses ou des remblais dans l'enceinte du sanctuaire, ou on les remployait dans un édifice postérieur. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles, dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, tous les blocs de l'assise de

<sup>35</sup> IG XII 5, 1097 (App. I, n°8) l. 9-12.

réglage en gneiss et du premier degré en marbre du Bâtiment D, sont uniquement composés de remplois provenant d'un seul ou de deux bâtiment(s) du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>36</sup>. R. Étienne a montré par ailleurs qu'à Ténos, l'utilisation de remplois caractérisait le grand programme de construction de la fin du II<sup>e</sup> et du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., alors même que le sanctuaire était en pleine expansion<sup>37</sup>. Même la table du grand autel comporte des remplois pris au(x) même(s) édifice(s) hellénistique(s). En outre, avec toutes les offrandes, bases honorifiques et bâtiments divers qui s'y accumulaient, les sanctuaires ont sans doute été encore plus exposés que les places publiques à la saturation de l'espace.

Les remplois architecturaux, signes de difficultés économiques dans les îles, de difficultés d'approvisionnement en matières premières ? Leur raison d'être est certes « économique », dans le sens pratique et pragmatique du terme. Pour construire le Bâtiment D du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, pourquoi aller extraire et tailler de nouveaux blocs de marbre dans les carrières de Ténos, pourtant à proximité, alors que certains blocs se trouvaient déjà sur place, tout prêts à l'usage ? Il suffit de penser aussi à toutes les basiliques proto-byzantines des îles, pourtant construites dans une période de grande prospérité économique, dans lesquelles on ne se priva pas de remployer abondamment les blocs provenant d'édifices plus anciens<sup>38</sup>. C'est exactement pour les mêmes raisons que de nombreux sites antiques ont servi de carrières de pierres encore jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La présence de remplois dans les édifices publics d'époque romaine peut également témoigner de la volonté des insulaires de s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles « modes » de l'époque, et dans une certaine mesure, de leur volonté de « moderniser » leur cité<sup>39</sup>.

## 2. L'ABSENCE DE LA BRIQUE

En l'état actuel de nos connaissances, nous n'avons dans les Cyclades aucun exemple d'édifice public construit avec un appareillage de briques ou de mortier homogènes (*opus testaceum*, *opus caementicium*). Je n'ai pu repérer qu'un édifice en *opus mixtum*, dans la baie

<sup>36</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 33.

<sup>37</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 36.

<sup>38</sup> Voir par exemple la quantité de fragments architecturaux et statuaire hellénistiques et romains provenant de l'agora d'Andros et employés dans la basilique construite au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur l'emplacement même de l'agora [ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2011), p. 313-316]. Il en va de même pour l'église de Katapoliani à Paros, qui emploie en abondance des blocs provenant de la cité antique [MÜLLER (2003)]. Voir aussi les bains construits au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> s. sur la Salle hypostyle à Délos, dont les murs étaient constitués de matériaux disparates (moellons de gneiss, carreaux de granit et de pôros, marbres employés, etc.).

<sup>39</sup> À Pruse, Pline propose également de construire un bain public sur les ruines d'une maison. Cette réutilisation de l'emplacement et des matériaux n'est absolument pas incompatible dans son esprit avec le but qu'il se propose : embellir et moderniser ce quartier de la ville. cf. Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 70, 1.

d'Aigialè à Amorgos – peut-être des bains (?) –, mais dont nous ignorons la datation. Ce bâtiment pourrait dater plutôt de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., date à laquelle l'usage de la brique s'est davantage répandu dans les îles. En résumé, mis à part sa présence dans certains édifices balnéaires pour le système de chauffe et dans des fours artisanaux, la brique brille par son absence dans les Cyclades.

Doit-on s'en étonner et en conclure que les îles étaient laissées en marge des évolutions architecturales qui avaient cours partout ailleurs ? L'usage de la brique cuite est en réalité rare dans l'ensemble de la Grèce romaine. À Thasos, elle fit son apparition seulement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et son utilisation est restée exceptionnelle, qui plus est dans des édifices où elle n'était jamais apparente<sup>40</sup>. Même à Philippes par exemple, pourtant colonie romaine, la brique ne fut utilisée dans aucun des édifices civiques du *forum*, entièrement construit en marbre, avec des techniques essentiellement de tradition grecque. À Athènes, lors du grand programme de construction entrepris par Hadrien, l'*opus caementicium* n'apparut que dans les fondations de certains édifices, qui étaient encore entièrement construits en pòros ou en marbre<sup>41</sup>. En réalité, l'abondance de matières premières présentes sur place – toute les îles possédaient des carrières de pierre ou de marbre propres à la construction – rendait inutile la fabrication de briques, dont il aurait fallu acquérir la technique et pour laquelle il fallait installer des ateliers de production. Il est possible aussi que le caractère limité des programmes architecturaux dans l'Archipel ait été un frein à l'adoption de ce moyen de construction rapide, facile et quelque peu standardisé.

### 3. UNE CONTINUITÉ DES TECHNIQUES

Aussi les matériaux utilisés n'ont-ils pas vraiment changé dans les Cyclades entre l'époque hellénistique (et même avant) et fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. On continuait de construire selon des techniques ancestrales, avec les mêmes matériaux, sans doute parce qu'ils étaient facilement disponibles. Plusieurs édifices publics furent encore construits en grand appareil, mais la plupart étaient en petit appareil rectangulaire (*opus quadratum*) régulier ou irrégulier, les murs étant simplement construits en pierres sèches. Ainsi, l'usage du mortier comme liant ne semble pas avoir joui d'une grande popularité dans les Cyclades impériales, mis à part dans la construction de certains bains et citernes, à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les murs de tous les édifices balnéaires de Délos furent construits en *opus incertum*, tout comme ceux des bains

---

<sup>40</sup> MARC (1999), p. 120.

<sup>41</sup> ÉTIENNE (2004b), p. 203.

de la Salle des Mystes à Mélos<sup>42</sup> ; les citernes d'Andros et d'Amorgos également, mais pas le grand bassin du sanctuaire de Ténos ni les bains de la *Basilikè Stoa* de Théra. Sans être systématique, l'utilisation de l'*opus incertum* fut donc limitée dans les Cyclades aux édifices balnéaires et aux infrastructures qui servaient à les approvisionner en eau. Peut-être ne devons-nous pas nous en étonner, dans la mesure où ces édifices étaient souvent les seuls à avoir été construits de toutes pièces, tandis que les autres n'étaient que des réparations, restaurations ou transformations de monuments plus anciens. Peut-être a-t-on également privilégié cette technique pour les ouvrages hydrauliques car elles étaient destinées à être recouvertes ensuite d'un enduit ou d'un placage (bains, piscines, citernes). Ainsi, dans un rapport complexe de causes à conséquences, l'usage qui a été fait de l'*opus incertum* à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans les îles a pu avoir une influence sur l'augmentation des emplois architecturaux constatés à cette époque. On pouvait se permettre d'employer davantage de matériaux de récupération et d'appareils composites puisque toutes les parois des édifices étaient ensuite cachées et/ou étanchéifiées<sup>43</sup>. Mais en retour, l'usage plus grand qui a été fait des emplois architecturaux a pu également favoriser la diffusion et l'utilisation du mortier de maçonnerie, qui servait de liant.

L'absence de briques cuites et d'*opus caementicium* dans les Cyclades, ou encore la prédominance de l'appareil quadrangulaire, ne sont pas une marque d'une quelconque décadence, d'un déclin, d'un retard économique ni d'une région reculée et arriérée. Il est bien évident que la monumentalisation de la cité de Théra, qui se fait pourtant sur le modèle des grandes cités d'Asie Mineure, n'est pas comparable à ces dernières. À Éphèse, la *Stoa Basilikè* est entièrement construite en marbre ; à Théra, la *Basilikè Stoa* est consolidée à l'aide de contreforts en pierres de lave. Mais ces cités ne sont pas du tout sur le même plan et ne jouent pas le même rôle à l'échelle de l'Empire. Aussi les remarques de J.-Y. Marc concernant la cité de Thasos, où la diversité et l'intensité de l'activité édilitaire sous l'Empire ont été remarquées par tous les spécialistes, peuvent-elles être entièrement appliquées aux Cyclades :

« l'observation des techniques de construction dans les vieilles cités grecques montre que l'entrée de celles-ci dans le monde romain n'entraîne pas, dans le domaine de l'architecture, d'innovations techniques brutales [...]. C'est plutôt la continuité qui l'emporte et les nouveautés, qui sont plus souvent

<sup>42</sup> Les murs étaient « constitués de moellons variés mêlés à de gros tessons et unis par un mortier grisâtre très dur » (bains de l'Agora des Compétaliastes) ; les murs « étaient faits de terre et de pierrailles » (pièce chauffée de la Graphé) ; les murs étaient « constitués de matériaux disparates [...] liaisonnés à l'aide d'un ciment blanchâtre » (bains au-dessus de la Salle hypostyle). Pour les références, voir « n°14-15 et n°17 ».

<sup>43</sup> Mêmes constatations à Thasos où les matériaux de récupération sont toujours employés dans des appareils composites, recouverts ensuite d'un enduit ou d'un placage [MARC (1999), p. 120].

le résultat d'évolutions propres que d'une diffusion de modes venues d'ailleurs, qui sont très lentes à s'imposer. »<sup>44</sup>.

Dans le sanctuaire de Ténos par exemple, au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les murs des Thermes N étaient construits en pierres sèches et en terre, tandis que dans ceux des Thermes C, construits à peine un demi-siècle plus tard, le mortier fit son apparition<sup>45</sup>. Les murets du petit bassin, au Nord-Ouest de la Fontaine-exèdre, furent construits en *opus incertum* (tuiles reliées par un ciment blanc), tandis que le grand bassin au Sud, appartenant pourtant au même système d'approvisionnement en eau, fut simplement construit en pierres sèches<sup>46</sup>. Ces deux techniques de construction furent également conjointement utilisées au sein même des Thermes C, où l'on employa indifféremment l'une ou l'autre en fonction des pièces. Cet exemple montre combien nous sommes loin d'une technique et d'un modèle clairement définis, imposés de l'extérieur. Dans la piscine du *frigidarium*, on a appliqué l'enduit peint directement sur le mur, à l'Ouest ; mais à l'Est, on a doublé la paroi de briques avant d'y appliquer l'enduit, technique qui permettra de mieux le fixer. Puis, dans la piscine du *caldarium*, on a doublé les parois des murs d'un bâti de tuiles et de briques liées au ciment, avant d'y appliquer les plaques de marbre<sup>47</sup>. Il s'agissait dès lors d'un équivalent local, peut-être découvert plus ou moins empiriquement, du mortier de tuileau largement utilisé à Rome pour fixer les placages de marbre. La situation n'est pas différente à Argos où, dans les thermes B, on utilisa dans un même mur d'hypocauste deux types de techniques et de parements : *testaceum* (parement de briques) et *incertum* mixte (moellons et briques)<sup>48</sup>. Les nouveautés architecturales dans les Cyclades ne sont donc pas le fait d'une importation directe de formes et de techniques romaines, mais bien plutôt le fruit d'évolutions lentes, quelque peu « brouillonnes », où les tâtonnements et l'empirisme ont joué un rôle tout aussi important que l'imitation de modèles architecturaux, provenant d'Asie Mineure bien plus que de Rome.

---

<sup>44</sup> MARC (1999), p. 118.

<sup>45</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 44.

<sup>46</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 19.

<sup>47</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 43.

<sup>48</sup> AUPERT (2001), p. 440.

## CHAPITRE X

# UNE RENAISSANCE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES ?

---

Dans les chapitres précédents, mon approche des espaces urbains des Cyclades a essentiellement tourné autour de la question des modèles culturels, romains ou non, qui ont pu avoir une influence sur l'architecture impériale des îles. Il s'agit à présent de déterminer s'il a existé une conception unifiée des espaces urbains dans les différentes îles des Cyclades. Y a-t-il eu des évolutions parallèles ? Les îles suivirent-elles le même rythme de développement, avec un schéma général qui pourrait être dégagé pour l'ensemble de l'Archipel, ou chaque île a-t-elle développé son propre schéma ? Peut-on parler de renaissance pour qualifier les évolutions de l'urbanisme cycladique, comme on l'a fait pour l'Athènes d'Hadrien par exemple ?

### A. ÉTUDE DE CAS : DÉLOS IMPÉRIALE, UNE ÎLE ADÈLOS<sup>1</sup> ? L'ÉVOLUTION ARCHITECTURALE D'UNE VILLE ET D'UN SANCTUAIRE

Avant de revenir sur l'ensemble de l'Archipel, j'ai souhaité étudier en détail un exemple particulier, celui de Délos, car c'est pour cette île que notre documentation est à ce jour la plus abondante. J'ai pu y effectuer une étude architecturale exhaustive du sanctuaire d'Apollon, dont je présente ici les principaux résultats<sup>2</sup>. J'y ai ajouté d'autres données sur l'évolution générale de l'urbanisme délien à l'époque impériale, mais une exploration archéologique et architecturale intégrale de l'île reste à faire pour cette époque<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur ce terme, voir *supra*, Introduction.

<sup>2</sup> Toutes les références bibliographiques sont données dans l'**Appendice IV**. Pour l'intégralité de l'étude concernant le devenir du sanctuaire d'Apollon à l'époque impériale, voir LE QUÉRÉ, *Édifices* et LE QUÉRÉ, *Sanctuaire*. Je remercie de nouveau Fr. Herbin pour sa relecture très attentive de ce chapitre délien.

<sup>3</sup> La synthèse sur l'agglomération délienne de l'époque impériale présentée par Ph. Bruneau [BRUNEAU (1968)] reste à ce jour inégalée. Toutefois, l'étude architecturale du sanctuaire d'Apollon nous a montré que la consultation des documents d'archives (plans inédits, photographies anciennes, carnets de fouille), ainsi qu'une recherche approfondie sur les emplois architecturaux – auxquels Ph. Bruneau ne s'est guère intéressé – et les techniques de construction, peuvent permettre de préciser ses propos, tant en ce qui concerne le plan des édifices « tardifs » que leur datation. Je présente un premier plan de situation des vestiges tardifs (pl. **XXXIII**), limité au sanctuaire et à ses alentours. Un tel travail reste à faire pour l'ensemble de l'agglomération délienne.

Une telle étude de cas intéresse notre propos à plus d'un titre : elle permet de remettre en perspective et de nuancer la soi-disant « solitude délienne » et l'abandon de la Délos impériale ; elle donne à voir l'évolution architecturale d'un sanctuaire panhellénique sous l'Empire, dont le devenir peut ainsi être comparé aux autres grands sanctuaires du monde grec ; elle fournit la preuve qu'il faut absolument serrer de plus près la chronologie du matériel « impérial » et de l'architecture « tardive » dans les îles, car les phénomènes observés ne sont pas du tout les mêmes, suivant que l'on se situe à l'époque augustéenne, sous le Haut-Empire, dans l'Antiquité tardive ou à l'époque proto-byzantine ; elle procure des arguments scientifiques qui permettent d'employer les termes de « déclin » ou de « renaissance » avec une plus grande objectivité que ce que n'autorisaient jusqu'à présent les études fondées sur les seules sources littéraires. En outre, Délos ayant cessé d'être une exception sous l'Empire, les évolutions de son urbanisme peuvent alors être comparées à celles des autres îles alentour.

## 1. UN RENOUVEAU DE L'ACTIVITÉ ARCHITECTURALE À DÉLOS

À Délos, la période correspondant à la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. et au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. marque une rupture complète avec les décennies précédentes. Pour la première fois depuis le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – mis à part les quelques travaux de réparation et de restauration qui suivirent les événements de 88 et de 69 av. J.-C. – une activité de construction importante reprit sur l'île.

### a. Le sanctuaire d'Apollon : entre ruines, remplois et réaménagements

#### *Les bâtiments périphériques en ruine*

Au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., les édifices du sanctuaire furent simplement délaissés et progressivement abandonnés ; plusieurs tombèrent en ruine par manque d'entretien régulier (pl. XXXII, 1 et pl. XXXIII). L'étude des blocs réemployés m'a permis d'établir qu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., la superstructure (toit et éléments supérieurs d'élévation) de nombreux bâtiments n'existait plus. Ce fut le cas au moins pour le Monument aux hexagones (GD 44), l'édifice à cour péristyle (GD 48), l'Ekklesiastérion (GD 47), la Graphé (GD 35), les Trésors 2 et 3 (GD 19 et 18), le Bouleutérion (GD 21) et le Prytanée (GD 22). De même, si les blocs formant l'un des soubassements de l'hypocauste à canaux de la Graphé proviennent bel et bien du Portique d'Antigone (GD 29), il faut supposer un démantèlement précoce de ce portique, ou d'une partie de celui-ci<sup>4</sup>. Cette liste est éloquente : ce sont les édifices situés à la

<sup>4</sup> Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1, n°111.

périphérie du sanctuaire qui furent touchés en premier par le délabrement, et plus particulièrement les édifices à caractère public, davantage que les temples.

Aux marges du sanctuaire, cette tendance est observable dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou au tout début de l'époque impériale. En effet, le Prytanée ne devait plus faire partie des préoccupations des habitants de Délos pour qu'ils en déplacent le mur Ouest (**pl. XXXII, 1** et **pl. XXXIII**)<sup>5</sup>. Surtout, cette transformation mit définitivement fin aux cultes civiques qui y étaient abrités, au nombre desquels il fallait pourtant compter celui de Rome<sup>6</sup>. Le mur construit autour des autels civiques est d'interprétation plus délicate. Dans un premier temps, avant que des constructions ultérieures ne recouvrent tout le secteur, ce mur enserrait (et protégeait ?) les autels archaïques et classiques<sup>7</sup>. Seul l'autel hellénistique anonyme (*GD 23E*) fut conservé en dehors de cette enceinte. On peut dès lors supposer que, pour des raisons religieuses, on a cherché à préserver les autels les plus anciens, bien qu'ils ne soient plus utilisés. Le mur qui les enclavait, de construction relativement soignée pour l'époque, délimitait ainsi une sorte d'*abaton*<sup>8</sup>. Au moment de la construction du mur autour des autels civiques, il fallait qu'on leur reconnût encore quelque caractère sacré pour qu'on ait pris le soin d'en restreindre l'accès<sup>9</sup>. Cette forme de piété ne dura pas plus d'un demi-siècle : les autels furent en effet peu de temps après systématiquement démontés et leurs blocs réemployés dans de nouvelles constructions.

### ***La reprise d'une activité de construction***

De fait, à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., la ruine d'une partie du sanctuaire devint en quelque sorte « active » : on se servit abondamment des blocs d'édifices en ruine comme matériaux de construction ; on détruisit même à dessein certains de ces édifices pour en récupérer les pierres ; surtout, on réoccupa et transforma plusieurs bâtiments du *hiéron*, restés vacants depuis près de deux siècles. Le paysage du sanctuaire fut alors modifié en fonction

<sup>5</sup> ÉTIENNE (1997), p. 322 ; voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 5, murs (*d*) et (*e*).

<sup>6</sup> Sur le culte d'Hestia, de *Dèmos*, et de Rome dans le Prytanée, voir ROUSSEL (1916), p. 441-444.

<sup>7</sup> *GD 23A* et *B*, autels archaïques anonymes ; *GD 23C*, autel classique d'Athéna et Apollon *Paiôn* ; *GD 23F*, *sékos* hypèthre du début de l'époque classique. De manière tout à fait comparable, au Nord du lac, on peut encore voir un autel hellénistique en marbre bleu, enclavé dans des constructions « récentes » dont les murs empiètent sur les fondations de l'autel. cf. PICARD, Ch., « Rapport sur les travaux exécutés aux environs du Lac sacré dans l'île de Délos », *CRAI* (1911), p. 865 ; VALLOIS (1944), p. 69.

<sup>8</sup> D'autres *abata* furent construits à Délos, essentiellement à l'époque hellénistique : enceinte hellénistique semi-circulaire, autour de la Théké (*GD 32*) ; *abaton* semi-circulaire, adossé au mur Nord du Portique d'Antigone (*GD 34*) ; enceinte hellénistique autour du Tombeau de Laodiké (?) (*GD 41*) ; deux *abata* triangulaires hellénistiques (*GD 63* et *GD 71*).

<sup>9</sup> Comme dans les autres sanctuaires grecs, les *abata* avaient pour fonction de préserver un espace sacré, et bien souvent aussi un monument (*bothros*, *hérôon*, tombeau, autel), remontant à des temps ancestraux et dont la fonction culturelle était tombée en désuétude [cf. HELLMANN (2006), p. 177-179].

des nouvelles orientations et des nouveaux besoins de la population de l'île, mais aussi en fonction des nouvelles modes et coutumes du reste de l'Empire romain. C'est à cette époque que l'Ekklesiastérion fut transformé<sup>10</sup>, que l'on construisit des bains dans le Monument aux hexagones «n°16» et un édifice chauffé par un hypocauste à canaux dans la Graphé «n°17».

Ces transformations architecturales illustrent une sorte de « désacralisation » et de « privatisation » de l'espace sacré de Délos sous l'Empire. Avec la transformation de la Kréné Minoé (GD 30) en maison<sup>11</sup>, le puits perdit bien évidemment son caractère public, mais aussi tout le caractère sacré qui lui avait été jusqu'à présent attribué. En effet, depuis l'époque archaïque, il était consacré aux Nymphes. D'un point de vue utilitaire, cette transformation condamnait l'accès à un point d'eau important aux abords du sanctuaire (le puits contenait et contient encore de nos jours de l'eau en toute saison). C'est sans doute là le signe d'un besoin moindre en eau, qui concorderait avec la réduction de la population délienne et la relative désaffectation du sanctuaire constatées à la même époque. Cette évolution n'est pas sans rappeler celle que connut le grand réservoir de la Fontaine-exèdre du sanctuaire de Ténos «n°30», qui fut comblé et qui servit à l'époque impériale de fondation à un bâtiment divisé en trois pièces (pl. XXXIX, 2).

Ainsi, tous les édifices qui délimitaient auparavant le sanctuaire d'Apollon et faisaient partie du *téménos* furent soit abandonnés et en ruine, soit réoccupés et transformés en constructions « profanes ». Seul fut préservé le cœur du *hiéron*, le « saint des saints », autour du Grand Temple et de l'autel d'Apollon. Ainsi, à l'époque impériale, on en revint quasiment à la topographie et aux limites du sanctuaire telles qu'elles étaient au début de l'époque classique.

### **b. Une nouvelle dynamique des espaces déliens**

#### ***La condamnation des portes du sanctuaire***

Les entrées du sanctuaire d'Apollon témoignent d'une mutation importante dans la dynamique des espaces déliens à l'époque impériale. En effet, les principaux blocs constituant les portes (seuils, linteaux, piédroits) furent retaillés et réemployés à l'intérieur des édifices romains. Il est probable que l'entrée Ouest du sanctuaire ait disparu, en raison de l'installation de bains ou d'une habitation à l'emplacement du Monument aux hexagones. La « Porte du Débarcadère » (GD 44A) dut être remplacée par un mur ou par une porte de communication entre différentes pièces de ce nouvel édifice. On détermina dans le bâtiment deux (ou trois)

<sup>10</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1, n°104-105.

<sup>11</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 2, n°202.

nouvelles entrées : l'une ouvrant à l'Ouest, sur le quai, et une (ou deux) autre(s) au Nord-Est, ouvrant sur le portique ionique (*GD 45*)<sup>12</sup>.

Ces transformations indiquent qu'à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., le pôle d'attraction de l'île était moins le temple d'Apollon que l'Agora de Théophrastos (*GD 49*). Cette époque correspond en effet à un déplacement net du centre de gravité dans l'urbanisme délien : le sanctuaire et ses abords, points nodaux et centraux de la ville délienne aux époques classique et hellénistique, furent abandonnés au profit de l'Agora de Théophrastos «n°3», autour de laquelle se concentra la vie des premiers siècles de l'Empire. Aussi est-il naturel que les premiers travaux de transformation du sanctuaire aient eu lieu dans les édifices qui jouxtaient immédiatement cette agora.

À la même époque, ou un peu plus tard, la porte d'entrée Nord du sanctuaire (*GD 35A*) fut murée ; son seuil fut réemployé dans les constructions voisines<sup>13</sup>. L'entrée Est du Péribole (*GD 27A*) ne fut apparemment pas murée, mais la Rue du Péribole avait été entièrement désaffectée après la construction du Mur de Triarius qui barrait le passage au Nord-Est<sup>14</sup>. Il est donc peu probable qu'on ait continué d'accéder au sanctuaire par ce côté-là. Il ne subsistait donc plus, à l'époque impériale, que les Propylées (*GD 5*) pour pénétrer dans le *hiéron*<sup>15</sup>. On y accédait encore depuis l'Agora des Compétaliastes, en empruntant la « Voie Sacrée ». La partie traditionnelle, qu'empruntaient très certainement les processions des Dodécaïdes, était donc préservée.

### ***Le devenir des agoras déliennes***

Que devinrent les agoras déliennes à l'époque impériale ? Délos cessant, à partir de 69 av. J.-C., d'être un relais dans le trafic méditerranéen et une plaque tournante commerciale, il est tout à fait probable que l'Agora des Déliens, ainsi que les espaces dégagés près du débarcadère et sur les quais (Agora de Théophrastos et Agora des Compétaliastes) n'aient plus du tout joué le même rôle qu'à l'époque hellénistique.

<sup>12</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 4, n°401-408.

<sup>13</sup> Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1. Remploi du seuil dans la pièce (n°106).

<sup>14</sup> Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 2, n°204 et zone 6.

<sup>15</sup> Peut-être le passage entre le Prytanée (*GD 22*) et le mur enserrant les autels n'était-il pas encore comblé. Il permettait d'accéder au sanctuaire directement depuis l'Agora des Déliens, encore en partie fréquentée à cette époque, avant la construction des bains (cf. monnaies d'Auguste, de Tibère et de Trajan trouvées sur le dallage de l'agora). Le puits du Prytanée était encore également en fonction. Toutefois, il ne s'agissait en aucun cas d'une entrée monumentale.

## UNE « PRIVATISATION » DES AGORAS DÉLIENNES

Les témoignages archéologiques vont en effet tous dans le même sens : les places publiques de Délos connurent, plus ou moins rapidement, un phénomène de « privatisation » sous l'Empire. Dès l'époque augustéenne, les maisons qui abritaient magasins et boutiques au bord de l'Agora des Compétaliastes cessèrent toute activité commerciale «n°2». Elles devinrent de simples maisons d'habitation qui s'agrandirent en « mangeant » sur la place publique (pl. XXXIII). Le fait de murer les portiques de l'Agora des Compétaliastes au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est une preuve de la cessation des activités commerciales sur cette place, tout comme le emploi de leurs marbres pour construire des habitations. Au cours de la même période, de nouveaux bâtiments envahirent toute la moitié Nord de l'esplanade, ainsi que son côté Sud. L'agora perdit également toutes ses fonctions cultuelles, puisque la *tholos* centrale, les autels qui l'entouraient, ainsi que les divers monuments et consécration émanant des Italiens se retrouvèrent progressivement enchâssés dans des habitations privées « tardives », dont les murs furent détruits au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Au Nord de l'Agora de Théophrastos, les riches demeures, construites dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ou au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au-dessus de la Salle hypostyle «n°4», empiétèrent sur les monuments honorifiques et petits sanctuaires qui ornaient l'agora de la fin de l'époque hellénistique (pl. XLII, 1). Au Sud de l'Agora des Déliens, des constructions privées vinrent s'avancer sur la rue et empiéter sur le Portique Oblique «n°1». Quant à l'Agora des Italiens, elle fut tout bonnement abandonnée entre 60 et 50 av. J.-C., pour n'être réoccupée qu'à la fin du III<sup>e</sup> s., voire au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., par des installations artisanales (pressoir).

## LA NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DE L'AGORA DE THÉOPHRASTOS

L'Agora de Théophrastos (GD 49) est la seule place publique délienne qui a conservé à la fois certaines des fonctions traditionnellement dévolues aux agoras grecques, et connu les mêmes évolutions que celles constatées sur les autres agoras romaines des Cyclades. Espace ouvrant directement sur le port, on y construisit, sans doute dans l'Antiquité tardive, plusieurs édifices à vocation commerciale, dont l'un ne faisait pas moins de 500 m<sup>2</sup> «n°3» (pl. XXXIII).

Surtout, tout comme cela a été constaté pour les agoras d'Andros, de Mélos et de Théra, l'Agora de Théophrastos devint, à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le lieu d'exposition des principaux monuments honorifiques de l'époque impériale. Alors que toutes les statues des

<sup>16</sup> Voir JARDÉ, *Carnet* (1903), 22-29 septembre.

empereurs avaient jusqu'à présent été élevées dans le sanctuaire d'Apollon, près du temple, c'est vraisemblablement sur l'agora que furent érigées celles des empereurs Trajan et Hadrien<sup>17</sup>.

### c. De nouveaux quartiers d'habitation

En dehors du *hiéron* d'Apollon, la plupart des sanctuaires de l'île furent peu à peu abandonnés sous le Haut-Empire. Seul le sanctuaire B du Cynthe et une partie des sanctuaires de la terrasse des dieux étrangers (en particulier le Sarapieion C) continuèrent d'être fréquentés durant les deux premiers siècles de notre ère<sup>18</sup>. En revanche, ils furent tous abandonnés vraisemblablement très tôt au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Quant à la Synagogue, excentrée par rapport au cœur de l'agglomération, elle fut continuellement fréquentée aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., puis elle aussi abandonnée au cours du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>19</sup>.

À partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les « habitants de Délos » disparurent totalement des inscriptions ; ils se désolidarisèrent des Athéniens qui, seuls, s'attachèrent à faire perdurer un culte dont la population locale ne semblait plus guère se soucier. Pour la première fois depuis la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., on commence à voir vivre cette communauté au quotidien, elle qui n'apparaissait jusque-là que dans des dédicaces toujours faites à l'initiative des Athéniens. Les habitants de l'île délaissèrent la zone du sanctuaire et en réaménagèrent les pourtours, en adaptant l'espace à leurs nouveaux besoins (bains, habitations, ouverture sur le port), non plus ceux d'un sanctuaire, mais ceux d'une ville portuaire.

Outre les demeures, bien datées, installées sur la Salle hypostyle, le quartier situé au Nord et à l'Ouest de cette dernière fut également entièrement réoccupé à l'époque impériale<sup>20</sup>. On y repère, remployées dans les murs, plusieurs pièces architecturales provenant du Dôdékathéon (*GD* 51) alors en ruine<sup>21</sup>. Un indice de réoccupation de ce quartier est visible

<sup>17</sup> Les bases de statues trouvées en remploi à Délos ont souvent été peu déplacées de l'endroit où elles étaient originellement exposées. Le fait que les bases de Trajan et d'Hadrien (*ID* 1596 et 1598) aient été trouvées en remploi à l'Ouest de la base de Théophrastos est significatif. Une lampe en argile avec un relief représentant le portrait d'Hadrien, trouvée au Nord de l'Agora de Théophrastos [BRUNEAU (1965), p. 128, n°4604 et pl. 30], parle également en faveur de ce déplacement des honneurs rendus aux empereurs dans le secteur de l'Agora de Théophrastos. Voir aussi les « deux doigts de bronze provenant d'une main de statue, plus grands que nature », trouvés dans une construction récente à l'angle Nord-Est de l'Agora de Théophrastos [BIZARD, *Mon. fig.* (1904), p. 19, n°CLXII].

<sup>18</sup> BRUNEAU (1968), p. 706.

<sup>19</sup> BRUNEAU (1968), p. 700 ; TRÜMPER, M. « The Oldest Original Synagogue Building in the Diaspora: The Delos Synagogue Reconsidered », *Hesperia* 73(2004/4), p. 513-598.

<sup>20</sup> « Chronique des fouilles », *BCH* 73 (1949), p. 573 ; DUCHÊNE, FRAISSE (2001), p. 74-75 et 80-85. Seules des fouilles ou sondages effectués sous l'emplacement des actuelles maisons de fouilles de l'École française permettraient de préciser la chronologie de ce quartier ; il s'agit de l'un des rares espaces déliens où les vestiges « tardifs » sont conservés et où une étude stratigraphique complète serait possible.

<sup>21</sup> WILL, E., *Le Dôdékathéon*, *EAD* 22 (1955), p. 11.

dans le rehaussement et la réfection de plusieurs sols, à l'image des deux pavements superposés, séparés par un intervalle de 21 cm, trouvés dans des maisons à l'Ouest et au Nord des pavillons de l'École française<sup>22</sup>. De même, au Nord-Ouest du Monument de granit (GD 54) et empiétant obliquement sur l'édifice, ainsi que près du dernier lion de la Terrasse des lions (GD 55), ont été mises au jour des maisons « tardives »<sup>23</sup>. Il est cependant probable que le réaménagement de ce quartier ne soit pas antérieur à l'Antiquité tardive (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Cette époque correspond en effet à la véritable « renaissance » de Délos.

## 2. LA VILLE DE DÉLOS DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Ces recherches sur l'urbanisme de la Délos « tardive » dépassent les cadres chronologiques fixés à cette étude. Je tiens toutefois à en présenter ici les principaux résultats, car ils sont révélateurs de la nécessité absolue de préciser la chronologie de ces périodes dites « tardives », trop souvent considérées d'un seul bloc. Il convient en effet de rectifier les généralisations qui ont été faites à propos de la Délos impériale, qui mettent souvent sur le même plan des phénomènes remontant aussi bien au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. qu'au VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

### a. Une agglomération urbaine dans la plaine du sanctuaire d'Apollon

Comme le rappelle A. Orlandos, il est difficile d'appréhender la topographie exacte de la ville de Délos dans l'Antiquité tardive :

« Les édifices chrétiens et les fragments de sculpture retrouvés pendant les fouilles françaises témoignent qu'une population assez nombreuse, et même assez prospère, habitait Délos au cinquième siècle. Comme il est naturel, les chrétiens ont profité des fondations des anciens monuments démolis pour y asseoir leurs constructions, tantôt en réemployant les marbres antiques, tantôt en construisant en maçonnerie avec de petites pierres et du mortier. Mais pour adapter les vastes édifices anciens à leurs besoins privés et à ceux du nouveau culte, les chrétiens de Délos ont dû souvent altérer la forme des anciens édifices par des divisions, des additions et des chevauchements. C'est à de telles constructions chrétiennes que se sont heurtés tout d'abord les premiers fouilleurs qui, cependant, dans leur zèle ardent pour la recherche de l'antiquité païenne, ont écarté plus d'une fois les constructions "byzantines" sans en avoir toujours relevé le plan. »<sup>24</sup>

Malgré ces difficultés, les éléments rassemblés permettent de saisir quelques traits caractéristiques du nouveau paysage sacré, et de mieux comprendre l'articulation entre monuments païens et monuments chrétiens au sein du *hiéron* et alentour.

<sup>22</sup> BRUNEAU (1968), p. 675-676. Dans les deux cas, le niveau inférieur est constitué d'un *opus signinum*, tandis que le niveau supérieur est mosaïqué (tesselles ou éclats de marbre).

<sup>23</sup> LEROUX, *Carnet* (1906-1908), 27 juin-17 juillet : le fouilleur dit y avoir trouvé « du matériel romain » (lampes, monnaies romaines, verre, mortier, etc.), mais aussi « 22 monnaies en bronze, byzantines », sur lesquelles il ne donne pas plus de détail.

<sup>24</sup> ORLANDOS (1936), p. 69. Voir aussi SPIESER (1976), p. 315-316. Mêmes remarques à propos du sanctuaire de Delphes [CABOURET (1997), p. 146] : « Il reste difficile d'imaginer l'aspect que pouvait revêtir le lieu sacré vieux de près de dix siècles, car les fouilles et les restaurations ont cherché à redonner un état "classique" du sanctuaire et à restituer une unité archaïque et classique grecque, qui tiendrait compte encore de l'évolution à l'époque hellénistique, guère au-delà. »

*De nouveaux édifices de culte*

Les transformations les plus remarquables sont celles qui concernèrent l'édifice à cour péristyle (*GD* 48) et l'Ékklesiastérion (*GD* 47), au Nord-Ouest du sanctuaire<sup>25</sup>. Au cours du IV<sup>e</sup> s. ou au début du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., deux basiliques s'installèrent en effet sur les ruines des deux pièces tétrastyles de l'édifice antique (**pl. XXXIII**)<sup>26</sup>. À l'arrière, la pièce à abside de l'Ékklesiastérion fut peut-être réutilisée en chapelle ou en baptistère. Dans le Portique de Philippe (*GD* 3), une église fut dégagée par les fouilleurs, ainsi que plusieurs constructions de même époque, qui remployaient abondamment les marbres du portique, des inscriptions et des statues<sup>27</sup>. D'après le plan levé avant la destruction de l'édifice, il s'agissait sans doute d'une basilique à triple nef, avec une abside semi-circulaire à l'Est, inscrite dans le rectangle général de l'édifice. Plusieurs pièces lui étaient adjointes au Sud-Est. La Basilique Saint-Cyrique (*GD* 86), édifiée au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au Sud-Est de l'Agora Tétragone et en grande partie conservée aujourd'hui, se présente elle aussi comme une basilique à trois nefs avec narthex et large abside saillante<sup>28</sup>. Ainsi, ces quatre basiliques, placées au Sud-Est, au Sud-Ouest, et au Nord-Ouest du *téménos* d'Apollon, délimitaient le nouvel espace sacré de la Délos chrétienne.

La fin du paganisme et du respect de l'espace consacré à Apollon apparaît nettement à travers le remploi massif, pour la construction d'édifices privés, des offrandes et des bases de statues, y compris celles des empereurs<sup>29</sup>. Les dernières statues en bronze qui pouvaient subsister et les métaux précieux des temples furent peut-être confisqués, comme dans bon nombre de sanctuaires, en vertu des mesures prises par Constantin en 331 ap. J.-C.<sup>30</sup>. Contrairement à ce qui se passa dans plusieurs villes de l'Antiquité tardive, où les temples des dieux païens furent transformés en églises<sup>31</sup>, le temple d'Apollon à Délos ne connut pas de seconde vie. Sans doute peut-on supposer qu'on préféra remployer ses marbres dans les habitations voisines, et surtout, en faire de la chaux, si utile dans les constructions des Cyclades. Plusieurs fours à chaux « antiques » ont en effet été retrouvés par les fouilleurs

<sup>25</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1, n°101-103.

<sup>26</sup> Pour des transformations similaires d'édifices antiques dans le monde grec, voir FOSCHIA (2000), p. 428-431.

<sup>27</sup> Sur ces ruines, voir JARDÉ, *Carnet* (1903), 6 et 10 octobre ; VALLOIS (1923), p. 24 et p. 166 ; ORLANDOS (1936), p. 95-96.

<sup>28</sup> Sur cet édifice, voir ORLANDOS (1936), p. 68-100.

<sup>29</sup> Voir le **Tableau 04**. cf. base de Pompée débitée pour le remploi (*ID* 1641) ; base de Pamménès remployée dans un mur « tardif » (*ID* 1625) ; base de Saturnius remployée comme seuil de maison (*ID* 1624) ; stèles commémoratives des Dodécaïdes remployées dans le fourneau des bains de l'Agora des Déliens (*ID* 2535) et comme dalle dans une maison (*ID* 2536) ; base de Trajan remployée dans un mur de maison (*ID* 1596) ; base d'Hadrien remployée comme seuil, en ayant pris soin de ravalier une partie de l'inscription (*ID* 1598) ; base de statue d'un empereur remployée dans la basilique Saint-Cyrique (*SEG* 18, 314).

<sup>30</sup> Sur l'inventaire des biens des temples et ces mesures de confiscation dans les sanctuaires païens, voir CABOURET (1997), p. 143 et n. 7 ; CARRIÉ, ROUSSELLE (1999), p. 245-247.

<sup>31</sup> Voir SPIESER (1976), p. 310-313 ; FOSCHIA (2000), p. 415-416 et p. 421-424.

autour du temple d'Apollon ; un autre fut vraisemblablement installé dans le Temple des Athéniens. Les marbres du Pythion (*GD* 42), du Temple des Athéniens (*GD* 12) et du Portique d'Antigone (*GD* 29) durent très tôt connaître le même sort, puisqu'ils ne furent même pas réemployés dans les constructions tardives.

En revanche, la région du Grand Temple, qui formait le cœur du sanctuaire à l'époque impériale – et qui, de ce fait, avait été préservée le plus longtemps de la ruine, des remplois et des destructions – fut la zone la plus construite et la plus transformée dans l'Antiquité tardive et à l'époque proto-byzantine.

### ***Réoccupation et remplois : une ville sur les ruines antiques***

L'espace compris entre le Portique des Naxiens (*GD* 36) à l'Ouest, le temple d'Apollon (*GD* 13) au Nord, le Prytanée (*GD* 22) à l'Est, et l'Agora des Déliens (*GD* 84) au Sud, fut en effet entièrement réoccupé par des habitations (**pl. XXXIII**)<sup>32</sup>. La raison en est simple : cette région du sanctuaire était sans doute celle où les murs étaient les mieux conservés et où les bâtiments se prêtaient le mieux à une réoccupation facile. Ils ne nécessitaient pas de grands travaux pour être transformés en édifices habitables. La réutilisation de l'Oikos des Naxiens (*GD* 6) est une excellente illustration de ce phénomène. À la fin de l'époque impériale, le bâtiment avait été dépouillé de ses pièces « précieuses » en marbre, et en particulier de ses tuiles, elles aussi en marbre, provenant du toit sans doute effondré. Toutefois, les murs de l'édifice devaient être bien conservés et on les réutilisa alors pour y installer une maison : les entrées Ouest et Est furent murées, le *prostoon* fut transformé en une nouvelle salle, les murs Nord et Sud, ainsi que les murs de péribole servirent à asseoir d'autres pièces et d'autres maisons<sup>33</sup>. Les tuiles faîtières en marbre, qui avaient échappé au emploi ou au four à chaux, servirent à la construction d'une canalisation.

De même, la nature des remplois (poutres faîtières, pièces de corniche, chapiteaux et colonnes) indique que la superstructure du Portique des Naxiens (*GD* 36) devait être en ruine à la fin de l'époque impériale<sup>34</sup>. Une fois le portique dépouillé de tous ses éléments supérieurs, ses murs et ses fondations pouvaient être réutilisés pour y asseoir d'autres constructions. C'est alors que s'installèrent les maisons (?) tardives repérées par A. Jardé, dont je n'ai pu restituer que deux murs, mais qui, d'après les descriptions, devaient s'étendre

<sup>32</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 5.

<sup>33</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 5, n°501-503.

<sup>34</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 4.

presque jusqu'à l'Oikos des Naxiens (GD 6)<sup>35</sup>. Elles formaient probablement un quartier à mettre en rapport avec l'église protobyzantine construite dans le Portique de Philippe (GD 3).

Le Mur de péribole oriental (GD 26) dut également être préservé sur une hauteur conséquente, puisqu'on le réutilisa pour y asseoir une rangée de maisons et/ou de boutiques et d'ateliers<sup>36</sup>. Là encore, la transformation du paysage du *hiéron* fut radicale : depuis le milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., lors de la construction du nouveau mur de péribole, et durant toute l'époque impériale, cet espace était resté entièrement vide de constructions. Le péribole ne délimitait plus une enceinte sacrée, mais était réutilisé dans un but « utilitaire », tout comme les autels, désacralisés, remployés dans les fondations des maisons. En effet, une pièce s'était en partie établie sur les restes de l'autel « des Rois » (GD 25). De même, les habitations installées entre les Ergastéria (GD 8) et le Prytanée (GD 22) – faussement identifiées lors des premières fouilles comme les « Habitations des prêtres » – réutilisèrent dans leurs fondations tous les autels (GD 23) présents dans le secteur (pl. XXXIII). Ces habitations reprenaient en partie le tracé de l'ancien mur de péribole et du mur de l'*abaton*. Elles étaient constituées de vastes pièces, richement décorées (restes de stucs peints), qui contrastent avec la pauvreté traditionnellement attribuée à l'agglomération de la Délos « tardive ».

La réutilisation systématique des ruines de ces autels peut s'expliquer par l'exhaussement du sol partout dans le sanctuaire à cette époque. J'ai en effet constaté que la plupart des édifices « tardifs » étaient construits à une hauteur de 50 cm à 1 m au-dessus du sol antique<sup>37</sup>. Ces mesures correspondent à peu près à la hauteur des autels écrêtés, après que les blocs de leurs assises supérieures eurent été remployés dans les constructions impériales. Ils offraient dès lors une base solide, quoique discontinue, pour l'implantation de murs.

En outre, la réutilisation presque totale, pour y appuyer les constructions des IV<sup>e</sup> s. et V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des murs de péribole du dernier état du sanctuaire d'Apollon, ou de ceux des édifices qui délimitaient le *téménos* (mur occidental du Portique des Naxiens, mur Nord du Portique d'Antigone), prouve que les limites du *hiéron* avaient été en grande partie préservées durant toute l'époque impériale, et ce, bien que de nombreux bâtiments aient été abandonnés à l'intérieur du sanctuaire. Il fallut donc attendre l'avènement d'un nouveau dieu pour que

<sup>35</sup> Les premiers fouilleurs parlent en effet d'une « plateforme » remplie de constructions byzantines.

<sup>36</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 6, n°603-606.

<sup>37</sup> Voir par exemple la différence de niveau entre la porte Nord de l'Oikos des Naxiens et la construction n°501 ; le niveau du seuil de la porte occidentale du Prytanée ; la différence entre le sol de l'Agora de Théophrastos et celui des églises protobyzantines, etc. Au Sud-Est, la basilique Saint-Cyrique, l'un des seuls monuments conservés datant de cette époque, est un bon indicateur de ce rehaussement du sol : elle est édifiée sur les ruines du quartier antique, à environ 60-70 cm au-dessus du dallage de la place entourant le Monument de Tripatôr (GD 85). L'établissement édifié au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur les ruines de la Salle hypostyle (GD 50) s'élevait à 3,10 m au-dessus du sol antique, et à 64 cm au-dessus des maisons impériales [LEROUX (1909), p. 56, fig. 75].

l'espace ne soit plus considéré comme sacré, et que l'on y établisse des constructions profanes.

Des quartiers d'habitations furent également aménagés ou réaménagés tout autour du sanctuaire, près des églises, et réutilisaient les monuments antiques. Plusieurs murs aujourd'hui détruits, « d'appareil très irrégulier » et faiblement fondés, voire posés à même le dallage, avaient été construits en travers de la rue longeant le Portique oblique – ou « Rue des portiques » –, au niveau des rues perpendiculaires du quartier situé immédiatement au Sud, et sur la place dallée où s'élevait le Monument du Tripatôr (*GD 85*)<sup>38</sup>. Ces murs sont à mettre en rapport avec un quartier d'habitations construit autour de la Basilique paléochrétienne de Saint-Cyrique (*GD 86*) et établi au-dessus du quartier hellénistique<sup>39</sup>. Les fouilleurs ont également repéré plusieurs remaniements tardifs des maisons hellénistiques (portes murées, seuils rehaussés, dallages refaits, murs construits en travers de pièces, création de nouvelles pièces, *etc.*). Le Portique oblique, certaines des maisons situées au Sud, ainsi que la Maison de Kerdon (*GD 83*) ont accueilli des activités artisanales<sup>40</sup>, vraisemblablement à la même époque<sup>41</sup>. Au Nord du sanctuaire, sur l'emplacement de l'Établissement des Posédoniastes (*GD 57*) et au Sud-Ouest de ce dernier, des maisons privées remployant des blocs de l'Établissement furent construites à cette époque, comme le prouve la découverte de plusieurs inscriptions chrétiennes, ainsi que d'un tombeau tardif<sup>42</sup>.

### *Les nouvelles orientations de l'urbanisme délien*

Le plan que j'ai dressé des vestiges « tardifs » de la plaine du sanctuaire (**pl. XXXIII**) fait apparaître un phénomène tout à fait singulier : le cœur du *hiéron*, qui se prêtait pourtant le mieux à la réutilisation et au remploi, puisque comportant le plus d'édifices antiques, est resté presque vide de construction. Au contraire, les pourtours du sanctuaire furent massivement réaménagés. La communauté chrétienne de Délos n'a pas cherché à imposer ses marques sur

<sup>38</sup> LEROUX, *Carnet* (1906-1908), 23-16 mai ; LEROUX, *Carnet* (1909), 10 juin-7 juillet.

<sup>39</sup> LEROUX, *Carnet* (1906-1908), 14-16 mai : le fouilleur note que le dallage de ces constructions récentes se situait à 1,20 m au-dessus du sol des maisons d'époque hellénistique.

<sup>40</sup> Voir en particulier, dans la maison au Sud-Est du Portique oblique, à 1 m au-dessus du niveau de la rue hellénistique, une construction ainsi décrite : « Contre le mur Est, surface dallée de plaques de terre cuite ; entourée d'un mur circulaire de pierre [*sic*] qui est revêtu intérieurement de terre cuite et dont les parois semblent se rejoindre vers le haut. » [LEROUX, *Carnet* (1909), 12 juin]. Cette installation est en partie visible sur le plan Maar. Pour la Maison de Kerdon, voir JARDÉ (1905), p. 47.

<sup>41</sup> LEROUX, *Carnet* (1909), 18 juin : le fouilleur dit avoir trouvé dans ces maisons de la « céramique grossière » et des lampes chrétiennes. Dans l'une des maisons au Sud-Ouest du Portique oblique, on a retrouvé dans un vase un trésor de 3 797 monnaies en bronze et en argent, allant de la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Claude le Gothique) jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Justinien I<sup>er</sup>). cf. LEROUX, *Carnet* (1909), 7 juillet ; BRUNEAU (1968), p. 696 et n. 3.

<sup>42</sup> DURRBACH, JARDÉ (1905), p. 256, n. 2 ; PICARD (1921), p. 131 ; ORLANDOS (1936), p. 99.

le temple même d'Apollon ; les églises n'ont pas été implantées sur d'anciens édifices sacrés, mais sur des bâtiments à caractère public. On voit bien par là qu'il n'y pas eu, à Délos, de volonté de destruction systématique de la part des Chrétiens. Comme dans d'autres grands sanctuaires panhelléniques, les vestiges protobyzantins de l'île, plutôt modestes en comparaison de la munificence des édifices plus anciens, se sont installés à proximité immédiate du *téménos*, mais pas au centre du sanctuaire lui-même<sup>43</sup>. Les constructions ne visaient pas à manifester le triomphe du christianisme, mais « répondaient plutôt aux besoins des communautés dont il ne faut pas exagérer l'importance »<sup>44</sup>.

En revanche, ces nouvelles constructions marquent un tournant fondamental dans l'histoire du sanctuaire : pour la première fois depuis la purification de l'île en 426 av. J.-C. et la proclamation de l'interdiction de naître et de mourir à Délos, on procéda à des inhumations sur le sol de l'île sacrée. J'ai en effet démontré que les piédestaux en marbre, alignés le long du côté oriental de l'Agora de Théophrastos, furent transformés en tombes, enfouies sous le narthex de la basilique<sup>45</sup>, peut-être alors converti en une sorte de crypte (pl. XXXIII). De même, une tombe d'enfant fut trouvée parmi les vestiges de l'église du Portique de Philippe. Pour la première fois, les interdits religieux, qui avaient été scrupuleusement respectés y compris durant l'époque impériale furent transgressés. Pour la première fois également, on remploya massivement des monuments funéraires provenant de la nécropole de Rhénée, dans l'établissement monastique au-dessus de la Salle hypostyle et dans plusieurs constructions autour de l'Agora de Théophrastos «n°4». C'est bien le signe que l'île était entrée dans une nouvelle ère.

Les nouvelles orientations observées dans l'urbanisme délien dès le début de l'époque impériale furent conservées : l'Agora de Théophrastos (GD 49) resta la place principale de la ville chrétienne (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), autour de laquelle une grande partie des édifices se concentrèrent. C'est sur cette place que s'ouvraient les basiliques, tandis qu'au Nord, les édifices impériaux de la Salle hypostyle (GD 50) furent une nouvelle fois transformés pour accueillir un établissement monastique «n°4» (pl. XLII, 2). Alors que l'agora antique, constituée de remblais, était vraisemblablement restée en terre battue, la place de la nouvelle

<sup>43</sup> Le sanctuaire d'Olympie connut un sort tout à fait identique : développement d'une modeste agglomération au Sud-Ouest du sanctuaire, en rapport avec l'église, modeste, qui s'est installée dans l'atelier de Phidias, c'est-à-dire aux marges du périmètre sacré. Les chrétiens n'ont pas – ou en tout cas pas tout de suite – utilisé ni détruit le temple de Zeus [cf. SPIESER (1976), p. 314]. Il en va de même à Delphes, où les constructions protobyzantines ont été retrouvées à proximité immédiate du *téménos* ; le temple d'Apollon n'a pas été transformé en église [cf. SPIESER (1976), p. 317-318].

<sup>44</sup> SPIESER (1976), p. 318.

<sup>45</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1, n°103.

ville fut dallée, presque entièrement à l'aide de blocs remployés provenant du sanctuaire<sup>46</sup>. Elle était délimitée au Sud par plusieurs constructions à caractère commercial.

### **b. Édifices balnéaires et mise en place d'un réseau d'eau courante**

#### *Le comblement des puits et des citernes*

Les maisons construites entre le temple d'Apollon (*GD* 13) et le Bouleutériorion (*GD* 21)<sup>47</sup> offrent un dernier exemple de réutilisation de constructions antérieures : celle des puits du sanctuaire. La concordance historique concernant le comblement des puits et des autres fosses du *hiéron* est frappante. L'étude de la céramique contenue dans le puits du Prytanée (*GD* 22) m'a permis de dater son comblement de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>48</sup>. Le grand puits quadrangulaire à l'angle Sud-Est du temple d'Apollon fut comblé au plus tôt au cours du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>49</sup>, et au plus tard au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au moment de l'installation des maisons sur son emplacement. Le grand puits circulaire, situé à l'angle Nord-Ouest du Trésor 5 (*GD* 16), fut comblé vers la même époque, d'après les fragments d'inscriptions qui y ont été retrouvés<sup>50</sup>. Au Nord de ce grand puits, devant la Graphé, les fouilleurs disent avoir mis au jour « une fosse remplie de tessons très tardifs, romains et byzantins », comblée d'un seul coup<sup>51</sup>. À l'Ouest du Mur de péribole oriental, des édifices du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. recouvraient au moins un des puits, ce qui implique là encore qu'il était comblé à cette date. Il en va de même à l'Ouest du Prytanée, où un puits se trouvait enfoui sous les maisons tardives<sup>52</sup>.

Il conviendrait de faire une étude similaire pour les autres puits de la cité. Le peu d'informations dont nous disposons permet de penser que la situation fut la même partout. Par exemple, la Citerne S, dans la partie Nord de l'Ilot des bijoux, fut en partie comblée au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (vases à anse en panier). On y édifia alors un petit muret, dont on ignore la fonction<sup>53</sup>. Ainsi, la majeure partie des points d'eau du sanctuaire, et peut-être du reste de la ville, furent comblés vers la même époque, voire tous en même temps, vraisemblablement à la

<sup>46</sup> HOMOLLE (1887), p. 393 et LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1. Même constat dans le sanctuaire de Delphes, où la « Voie Sacrée », alors utilisée en « rue marchande », fut pavée au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., avec des blocs en remploi provenant des monuments du sanctuaire [cf. AMANDRY, P. « Chronique delphique », *BCH* 105 (1981), p. 733].

<sup>47</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 5, n°504.

<sup>48</sup> Voir LE QUÉRÉ, E. et PIÉRI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos » (à paraître).

<sup>49</sup> Un fragment de stèle commémorative des Dodécaïdes (*ID* 2538), datant du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., a été retrouvé dans le comblement de ce puits.

<sup>50</sup> Par exemple, l'autre fragment de la même stèle commémorative (*ID* 2538).

<sup>51</sup> GALLET DE SANTERRE, H., « Chronique des fouilles », *BCH* 71-72 (1947-1948), p. 460 : « sur le dessus de la fosse, la poterie est la même qu'au fond : la fosse a donc été remplie de détritiques à basse époque ».

<sup>52</sup> Le mur oriental de la petite pièce à l'Ouest de la salle (n°508) passait par-dessus ce puits.

<sup>53</sup> Voir DAUX, G., « Chroniques des fouilles », *BCH* 90 (1966), p. 996.

fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ce constat est d'autant plus étonnant que cette date correspond à l'installation non seulement d'une agglomération urbaine plus importante, dont les besoins en eau devaient être accrus en comparaison de ceux du Haut-Empire, mais aussi de plusieurs établissements balnéaires.

### *De nouveaux édifices balnéaires*

À la fin du III<sup>e</sup> s. ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la ville de Délos se dota de deux nouveaux édifices balnéaires, de taille non négligeable : 460 m<sup>2</sup> pour les bains de l'Agora des Déliens <n°13> et 237 m<sup>2</sup> pour ceux de l'Agora des Compétaliastes <n°14> (pl. XL-XLI). Ne fût-ce qu'en raison de la surface importante des édifices, il semble que la communauté délienne n'était pas, à cette époque, aussi réduite qu'on a bien voulu le croire.

En outre, on observe dans les bains de l'Agora des Déliens un phénomène tout à fait représentatif de l'Antiquité tardive, qui montre que Délos n'était pas en marge des évolutions culturelles et architecturales qui eurent lieu dans le reste de l'Empire. Nous avons en effet constaté la présence de deux sections thermales dans cet édifice – l'une vaste, l'autre plus modeste –, qui ne peuvent correspondre qu'à une répartition sexuelle des usagers : la plus vaste étant réservée aux hommes, la plus modeste aux femmes. Cette différenciation des sexes se retrouve dans l'architecture des basiliques de Délos, où les deux nefs latérales, destinées aux femmes, ne communiquaient pas ou communiquaient seulement par une petite porte avec la grande nef, réservée aux hommes.

### *Un réseau d'eau courante*

Une étude récente a mis en évidence la construction, à la fin de l'époque impériale, d'un aqueduc constitué d'une conduite maçonnée, qui trouvait son origine dans le réservoir inférieur de l'Inopos <n°29><sup>54</sup>. L'une des branches de cet aqueduc, la mieux conservée, partait en direction de l'Agora des Compétaliastes et alimentait, entre autres, les bains nouvellement construits dans le secteur, par l'intermédiaire d'un château d'eau (pl. XLI, 2). Ce dernier permettait non seulement de répartir l'eau entre plusieurs conduites, mais encore de la mettre sous pression, très probablement pour alimenter le reste des habitations du quartier. Ainsi, il existait à la fin de l'époque impériale, et pour la première fois à Délos, un système d'approvisionnement en eau courante par l'intermédiaire d'un aqueduc. Une deuxième branche partait en direction de l'Agora des Déliens et alimentait les bains. Là encore, un château d'eau, aujourd'hui disparu, desservait les différents bassins du complexe, mais était

<sup>54</sup> MORETTI, FINCKER (2011).

également pourvu d'un système de distribution répartissant l'eau dans les maisons alentour, et en particulier dans celles situées dans la plaine du sanctuaire.

D'autres réseaux d'eau courante ont été mis en place à cette époque, à l'image de la canalisation en terre cuite dont des vestiges sont conservés en bordure Nord-Est du Sarapieion A (GD 91). Elle longeait le réservoir inférieur de l'Inopos et était branchée au réservoir supérieur par un système identique à celui de l'aqueduc<sup>55</sup>. En outre, au III<sup>e</sup> s. ou au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la Kréné Minoé (GD 30), transformée en maison à l'époque impériale «n°31», connut de nouveaux aménagements, tout à fait comparables à ceux entrepris sur le réservoir inférieur de l'Inopos<sup>56</sup>. Il faut sans doute voir dans ces remaniements la trace d'une réfection générale des réseaux d'eau courante de Délos.

L'approvisionnement en eau étant ainsi assuré, on a pu se servir des puits de la ville comme de fosses-dépotoirs, à la fois pour « faire place nette » et débarrasser l'espace de tous les objets et blocs dont on ne se servait plus, et pour « augmenter la surface habitable » : une fois les puits comblés, des maisons pouvaient venir s'installer par-dessus. Ce n'est sans doute pas un hasard si le comblement des puits, la mise en place d'un réseau d'eau courante à Délos et la construction des bains sont exactement contemporains.

### 3. HISTOIRE DE L'EXTENSION DE L'AGGLOMÉRATION DÉLIENNE : BILAN ET PERSPECTIVES

#### a. Le flux et le reflux

Si la datation de quelques édifices, groupes d'édifices ou quartiers « tardifs » de Délos a pu être précisée, il ne s'agit que d'une ébauche. Il faudrait élargir une telle étude à l'ensemble de l'île. En effet, la vision jusque-là véhiculée, avec seulement deux zones densément occupées à l'époque impériale – au Nord, celle de la Salle hypostyle ; au Sud, celle de l'Agora des Compétaliastes et de l'Agora des Déliens, séparées par le *téménos* d'Apollon et celui d'Artémis<sup>57</sup> – doit, sinon être rejetée, du moins être révisée. Il convient surtout de la nuancer en fonction de la chronologie délienne, car il est évident que l'extension de l'agglomération n'était pas la même sous le Haut-Empire, dans l'Antiquité tardive, et à l'époque protobyzantine. Pour le moment, seules quelques tendances générales peuvent être dégagées.

<sup>55</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 169.

<sup>56</sup> Tout comme pour le réservoir inférieur de l'Inopos, l'escalier de la Kréné Minoé fut remanié et en partie comblé, et l'accès au bassin fut réduit. Voir COURBY (1912), p. 109 et fig. 144 ; et pour comparaison MORETTI, FINCKER (2011), p. 165-166 et fig. 13.

<sup>57</sup> BRUNEAU (1968), p. 706.

Qu'il s'agisse du Quartier de Skardhana, du Quartier du Stade ou du Quartier du Théâtre, une évolution identique est perceptible : l'habitat fut abandonné au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; certains sanctuaires continuèrent d'être fréquentés dans le courant du I<sup>er</sup> s., et parfois jusqu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; des ateliers et des installations artisanales s'implantèrent dans certains des édifices désertés<sup>58</sup>, de préférences aux confins de la ville, dans les quartiers les plus excentrés<sup>59</sup>.

Cependant, et cela n'a pas été assez souvent souligné, l'habitat n'a pas entièrement disparu de cette « périphérie » et pouvait cohabiter avec des installations agricoles et artisanales. Les vestiges de pressoirs à vin d'époque impériale et protobyzantine, repérés en plusieurs points de la ville antique, prouvent que l'on continua à exploiter les terroirs déliens dans l'Antiquité tardive et que la morphologie agraire du territoire fut préservée<sup>60</sup>. Ils ne furent pas forcément implantés en marge de l'agglomération (**pl. XXXIII**), et sont en grande majorité concentrés dans la partie basse du Quartier du Théâtre, dans les environs de l'Agora des Compétaliastes, au milieu de l'habitat<sup>61</sup>. Dans le Quartier du Lac, le matériel recueilli dans la fouille de l'Îlot des Bijoux (*GD 59A*) et les réaménagements internes des pièces (rehaussement du sol, bouchage de portes, modification de l'orientation des murs, *etc.*) prouvent une continuité de l'occupation de l'îlot – ou une réoccupation après une courte période d'abandon – tout du moins dans ses parties Nord et Ouest, jusqu'au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et même jusqu'au VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>62</sup>. Tandis qu'immédiatement à l'Ouest, dans l'Îlot des Bronzes, des fours furent installés dans l'*oecus major*, dans les dessertes et dans la cour de l'habitation I, sur un niveau de remblai qui prouve que ces installations artisanales étaient postérieures à la fin de l'époque hellénistique<sup>63</sup>.

<sup>58</sup> Voir par exemple des ateliers de bronziers dans l'Hôtellerie (*GD 116*) [*BCH 109*, p. 566 ; *BCH 114*, p. 582 ; FRAISSE, MORETTI (2007), p. 248, n. 29] et sur l'emplacement des latrines de la Palestre du lac (*GD 67*) ; grand four à céramique dans l'angle Nord-Ouest de la pièce S de la Palestre de granit (*GD 66*) ; cuve à sable appartenant à une installation artisanale, trouvée dans la pièce P de la Maison des frontons [BRUNEAU, Ph. et FRAISSE, Ph., « Un pressoir à vin à Délos », *BCH 105* (1981), p. 152]. Pour une liste des locaux de productions artisanales certainement identifiées à Délos, voir KARVONIS, P., « Les installations commerciales dans la ville de Délos à l'époque hellénistique », *BCH 132* (2008), p. 170-179.

<sup>59</sup> Voir sur ce point BRUNEAU, FRAISSE, *BCH 105* (1981), p. 152.

<sup>60</sup> BRUNET (1999), p. 9.

<sup>61</sup> Voir BRUNEAU, Ph. et FRAISSE, Ph., « Pressoirs déliens », *BCH 108* (1984), p. 723-730 ; BRUNEAU, Ph., « Deliacia (VI) : 50. Encore des pressoirs », *BCH 111* (1987), p. 339-340.

<sup>62</sup> Voir DAUX, G., « Chroniques des fouilles », *BCH 90* (1966), p. 991-992 et fig. 6-7 : des vases à anse en panier, exactement du même type que ceux trouvés dans le puits du Prytanée, datant de la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ont été retrouvés dans la citerne de la cour S ; sont aussi signalées (p. 995, fig. 12), mais sans indication stratigraphique, une lampe corinthienne du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et un fond de lampe du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Voir aussi DAUX, G., « Chroniques des fouilles », *BCH 91* (1967), p. 881 et fig. 14 : une lampe du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et un fragment de verre soufflé, trouvés dans la pièce BD aménagée tardivement [cf. BRUNEAU (1968), p. 699]. Voir aussi SIEBERT (2001), p. 146.

<sup>63</sup> SIEBERT (2001), p. 59 et p. 138.

En outre, plusieurs maisons ont été réoccupées après un temps d'abandon plus ou moins long. Dans le Quartier du Théâtre, ce phénomène est perceptible dans plusieurs habitations. Par exemple, les maisons II C et II F avaient été abandonnées à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; mais la différence de niveau de sol, ainsi que le remploi, dans la première, d'un trône provenant du théâtre et d'une margelle de puits arrachée à la citerne du théâtre, prouvent que ces maisons furent réoccupées, à une date qu'il est difficile de préciser, après un temps d'abandon<sup>64</sup>. Dans le Quartier du Lac, l'habitation VI de l'Îlot des Bronzes connut une réoccupation du même type, comme l'indiquent la surélévation du puits, la mise en place d'un dallage au-dessus d'une couche de décombres, et la construction de latrines au-dessus du niveau de sol hellénistique<sup>65</sup>. Une étude approfondie de ce phénomène dans tous les quartiers de Délos pourrait permettre d'affiner la chronologie de ces réoccupations « tardives », mais il est tentant de mettre ces réaménagements en rapport avec la « renaissance » délienne du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ils témoignent en tout cas du flux et du reflux du tissu urbain de l'île : l'agglomération se rétracta dans un premier temps au plus près du sanctuaire, pour s'agrandir de nouveau en réoccupant petit à petit les ruines de la ville hellénistique. En témoigne l'Îlot de la Maison des comédiens, à l'extrémité Nord de l'agglomération, où le matériel daté des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. fait défaut, tandis que les tessons des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. retrouvés prouvent une réoccupation partielle de l'Îlot à cette époque<sup>66</sup>. Il en va de même pour la Rue des Bijoux<sup>67</sup>. Peut-être peut-on supposer que la fabrique de pourpre, installée à proximité<sup>68</sup>, avait alors cessé son activité. En effet, en raison de l'odeur pestilentielle dégagée par ce type d'artisanat, il ne pouvait pas être implanté trop près des habitations. Plusieurs maisons abandonnées au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ont en tout cas été réoccupées par des ateliers artisanaux sous le Haut-Empire, puis de nouveau transformées en habitations durant l'Antiquité tardive.

La ville des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C. n'a pour autant jamais atteint la même superficie que celle de l'époque hellénistique. La partie Sud de l'île ne fut en effet jamais réoccupée. C'est ce qu'avait déjà très bien vu M. Holleaux qui, en 1907, notait que dans la partie Sud du Quartier du Théâtre, les traces des remaniements tardifs – c'est-à-dire postérieurs à l'époque hellénistique – étaient très rares, tandis qu'ils se multipliaient à mesure qu'il avançait dans la

<sup>64</sup> CHAMONARD (1922-1924), p. 27-36 ; FRAISSE, MORETTI (2007), p. 248.

<sup>65</sup> SIEBERT (2001), p. 139.

<sup>66</sup> BRUNEAU, Ph., *et alii*, *L'îlot de la Maison des Comédiens*, *EAD* 27 (1970), p. 262 et pl. 49 ; SIEBERT (2001), p. 146.

<sup>67</sup> SIEBERT (2001), p. 146-147.

<sup>68</sup> BRUNEAU, Ph., « Documents sur l'industrie délienne de la pourpre », *BCH* 93 (1969), p. 765-767 ; SIEBERT (2001), p. 139-140.

partie Nord de l'*insula*<sup>69</sup>. Le pressoir de la Rue 5, qui obstruait et fermait définitivement la rue longeant le rivage au Sud, donne en quelque sorte les limites méridionales de l'agglomération tardive. De même à l'Est, en dehors de la Synagogue, le Quartier du Stade n'a jamais vraiment été réoccupé après le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., même pas par des installations artisanales<sup>70</sup>. À l'époque qui nous intéresse, ces dernières avaient réinvesti les limites orientales du *téménos* d'Apollon, ainsi que certaines boutiques et maisons voisines, comme la Maison de Kerdon (GD 83) ou l'angle extérieur Sud-Est de l'Agora des Italiens<sup>71</sup>. La Rue de l'Est apparaît alors comme la limite orientale de l'agglomération de l'époque impériale et proto-byzantine. En définitive, le flux et le reflux du tissu urbain ne se sont jamais faits en dehors des limites fixées à la ville par Triarius, quelques quatre siècles auparavant. Le développement de l'urbanisme de la Délos tardive a été contraint par ce rempart, qui devait constituer, encore à l'époque proto-byzantine, un sérieux obstacle à la construction et à la circulation.

### **b. Des études archéologiques à approfondir**

#### ***Les emplois architecturaux***

Comme j'ai essayé de le démontrer ailleurs pour le sanctuaire d'Apollon<sup>72</sup>, l'étude des emplois architecturaux est très importante pour tenter de préciser la topographie, la morphologie et la chronologie des constructions « tardives » de Délos. Ph. Bruneau s'y est peu intéressé, et pourtant, il faudrait que ces recherches soient systématiques. Une telle étude a été réalisée par Ph. Fraisse et J.-Ch. Moretti à propos du théâtre, et là encore, les conclusions sont significatives. Les zones où la concentration des blocs provenant du théâtre et réemployés dans d'autres constructions est la plus dense comprennent le pourtour de l'Agora de Théophrastos, les îlots situés à l'Est de l'Agora des Compétaliastes et la partie basse du Quartier du Théâtre (surtout les îlots situés entre la Rue 5 et le Front de mer)<sup>73</sup>.

#### ***Les monnaies***

Bien que privées de leur contexte stratigraphique, les quelques monnaies romaines retrouvées sur l'île sont tout de même représentatives de cette chronologie générale de l'occupation urbaine à Délos : sept monnaies seulement pour le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (dont deux augustéennes), neuf pour le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., quatre pour le premier quart du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., deux

<sup>69</sup> HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos », *CRAI* 1907, p. 358.

<sup>70</sup> Même le grand complexe de fabrication de pourpre, sur le rivage oriental, a été abandonné dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. cf. BRUNEAU, *BCH* 93 (1969), p. 785.

<sup>71</sup> BRUNEAU, *BCH* 93 (1969), p. 766.

<sup>72</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*.

<sup>73</sup> FRAISSE, MORETTI (2007), p. 247.

pour les deux dernières décennies du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; en revanche, dix-neuf monnaies isolées et deux trésors (290 et 3 797 monnaies) appartenant au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., aucune monnaie pour le V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et huit pour le VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>74</sup>. La répartition topographique de ces monnaies (lorsque l'on connaît leur provenance) est tout aussi éloquente : les monnaies du I<sup>er</sup> et du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ont presque exclusivement été trouvées dans les sanctuaires de l'île (*hiéron* d'Apollon et sanctuaire des dieux étrangers) et dans le secteur de l'Agora des Déliens, tandis que les autres proviennent des quartiers construits ou reconstruits à partir de la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (région de la Salle hypostyle et de l'Agora de Théophrastos, secteur de l'Agora des Compétaliastes, Quartier du Théâtre).

### *Les lampes*

Le constat est exactement la même pour les lampes d'époque impériale et proto-byzantine, qui fournissent de solides critères de datation. Les lampes datées des trois premiers siècles de notre ère proviennent essentiellement des sanctuaires et autres lieux de culte (Samothrakeion, Terrasse des dieux étrangers, sanctuaire du Cynthe, Synagogue), tandis que les lampes chrétiennes (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) proviennent en grande majorité des quartiers habités (secteur de l'Agora des Compétaliastes, de l'Agora de Théophrastos et de la Salle hypostyle) et du sanctuaire d'Apollon, alors réinvesti par des habitations<sup>75</sup>.

Une étude systématique de la céramique « tardive » de l'île, du type de celle que j'ai menée pour le matériel provenant du comblement du puits du Prytanée, devrait également permettre de mieux connaître la Délos impériale et proto-byzantine.

## **4. CONCLUSION : UNE DÉLOS QUI N'EST PAS ἄδηλος**

La solitude délienne, rappelée aussi bien par Strabon que par Tertullien, relève donc avant tout d'un *topos* littéraire. Si la Délos romaine est qualifiée de ἄδηλος, ce n'est que par comparaison avec l'agglomération de la fin de l'époque hellénistique, « ville-champignon » totalement surdimensionnée qui bénéficia, pendant moins d'un siècle, de conditions religieuses, politiques et économiques tout à fait exceptionnelles. Les demeures aisées repérées au-dessus de la Salle hypostyle – qui n'ont rien à envier à d'autres villes contemporaines ou même aux maisons de la Délos hellénistique –, les établissements thermaux, le système d'alimentation en eau, les installations artisanales, les nombreuses basiliques, font partie des vestiges qui prouvent que la Délos impériale – et surtout la Délos de

<sup>74</sup> Étude réalisée à partir du relevé de BRUNEAU (1968), p. 696.

<sup>75</sup> Étude réalisée à partir de la liste dressée par BRUNEAU (1968), p. 698.

l'Antiquité tardive – n'était pas aussi ἄδηλος qu'on s'accorde à le dire. Elle se devine certes non extraordinaire, mais une ville ordinaire de l'Empire romain, qui peut être comparée à de nombreuses autres cités grecques contemporaines.

## **B. ARCHITECTURE, URBANISME ET HISTOIRE DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES**

L'exemple détaillé de Délos montre combien il est important de développer les études sur les époques « tardives » dans les îles, pour mieux comprendre l'évolution de leur urbanisme. Il nous est ainsi permis de relativiser le déclin supposé de l'île d'Apollon à l'époque impériale, en nuancant et en distinguant des schémas d'évolution propres à chaque période. Un renouveau architectural est discernable au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., tandis qu'une véritable renaissance de l'urbanisme délien eut lieu à la fin du III<sup>e</sup> s. et surtout au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les autres îles n'étaient pas non plus des mondes entièrement ruinés.

### **1. ESSAI DE SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE**

Contrairement à une idée reçue qui voudrait que le renouveau architectural des cités grecques n'ait eu lieu qu'à partir du règne d'Hadrien, on remarque que l'entretien et l'embellissement des édifices dans les Cyclades fut moins une nouveauté d'époque romaine qu'un phénomène s'inscrivant totalement dans la continuité de l'époque hellénistique, avec un temps d'arrêt ou de ralentissement dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Un renouveau est perceptible dès l'époque augustéenne à Théra, Mélos et Andros, qui ouvrirent la voie. La plupart des autres îles suivirent : constructions, restaurations et parfois même programmes monumentaux virent le jour durant ce second siècle de l'Empire (**Tableau 06**), en particulier sous le règne des Antonins. Il faut, il est vrai, distinguer le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., où l'on para au plus pressé, du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où la construction de nouveaux édifices s'accompagna d'un embellissement des anciens monuments. Les îles purent désormais s'attacher à embellir, à orner (κόσμειν) leur cité par des édifices plus somptueux et par l'érection de statues. C'est aussi du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. que date la plus grande partie des statues et dédicaces retrouvées dans les îles, érigées sur les agoras, dans les théâtres et dans les gymnases. De même, plusieurs émissions monétaires civiques ont pu être mises en rapport avec la réalisation de projets architecturaux de grande ampleur<sup>76</sup>. C'est à cette époque également que les ports connurent

---

<sup>76</sup> Voir *supra*, Chapitre IV.

une monumentalisation et une urbanisation sans précédent<sup>77</sup>. Aussi est-il possible de qualifier cette période, et plus particulièrement la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de renaissance urbaine et architecturale dans les Cyclades.

Cet élan se poursuit encore sous les Sévères, mais changea quelque peu de nature. Les édifices civiques n'étaient plus du tout concernés, et seuls des édifices balnéaires continuèrent de bénéficier de soins particuliers de la part des cités et des évergètes (**Tableau 06**). Plusieurs bains furent encore construits à la fin du II<sup>e</sup> s. et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Andros, Amorgos, Mélos, Délos). Ni l'archéologie ni l'épigraphie ne nous permettent de déceler des travaux en relation avec les agoras ou avec les théâtres. Le sanctuaire de Ténos fut totalement abandonné à cette époque<sup>78</sup>, celui de Délos était en fin de vie. Durant le premier quart du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., quelques édifices sacrés furent aménagés et entretenus dans les îles, mais ils n'avaient plus rien de la grandeur et du faste de ceux construits au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (aménagement d'une grotte pour Mithra à Andros, entretien des bâtiments de Dionysos à Ténos<sup>79</sup>), à l'exception de la Salle des Mystes de Mélos, avec sa superbe mosaïque et ses bains adjacents<sup>80</sup>. Ces édifices n'ont toutefois plus le caractère public et civique de ceux construits aux siècles précédents. Il s'agit de monuments « semi-publics » ou « semi-privés », suivant le point de vue que l'on adopte, uniquement destinés à l'usage de certaines associations ou de certains initiés.

Notre documentation, tant archéologique qu'épigraphique, est si restreinte pour le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., qu'il est difficile d'obtenir une image exacte de la situation. Mais il est évident qu'un certain ralentissement et un essoufflement des constructions publiques se fit sentir dans l'Archipel. En revanche, c'est à partir de cette époque que l'on vit se développer dans certaines îles de grands quartiers constitués d'habitats luxueux, comme dans les ports d'Amorgos, de Théra ou encore de Mélos. Toutefois, la chronologie de cet habitat est encore très mal établie. Les maisons sont souvent qualifiées de « tardives », c'est-à-dire qu'elles peuvent aussi bien avoir été construites à la fin du II<sup>e</sup> s. qu'au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

À partir du deuxième quart et jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., notre documentation est totalement inexistante, tout comme pour le reste de la vie économique et sociale des îles à cette époque. Crise du III<sup>e</sup> siècle ? Difficultés pour les Cyclades qui sont requises dès

<sup>77</sup> Voir *infra*, Chapitre XVII.

<sup>78</sup> ÉTIENNE (1990), p. 168.

<sup>79</sup> *IG XII Suppl.*, 274 et *IG XII 5*, 951.

<sup>80</sup> Sur cet édifice, voir *infra*, Chapitre XVI.

208 ap. J.-C. pour soutenir l'effort de guerre et fournir du blé aux armées en campagne<sup>81</sup> ? Déferlement des Hérules en 267/8 ap. J.-C. ? Autant de causes possibles pour expliquer ce vide dans l'histoire architecturale et urbaine des îles, cet « âge obscur » où l'on peine à comprendre ce qu'il se passe, tout comme quelques siècles auparavant, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Ces remarques amènent donc à relativiser la renaissance des Cyclades, et prouvent la fragilité et le caractère quelque peu éphémère de la reconstruction.

Toujours est-il qu'il faudra attendre la fin du III<sup>e</sup> s. et le début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sans doute aux alentours du règne de Dioclétien, pour voir un renouveau de l'activité architecturale dans les îles. C'est le cas par exemple à Paros, où Aurélia Leitè entreprit de restaurer le Gymnase de la cité aux alentours de 300 ap. J.-C., ou encore à Délos, comme je l'ai démontré. Le cas de figure est toujours le même : une période « obscure » où ont lieu guerres, crise économique, mutations sociales, difficultés de tous genres – et donc abandon et ruine des édifices publics –, suivie d'une période de reconstruction et de restauration, qui peut conduire ensuite à une époque de prospérité. Cette période apporte aussi les premiers indices de l'implantation du christianisme dans les Cyclades. Elle clôt l'histoire architecturale païenne des îles et marque leur entrée dans une nouvelle ère, où les temples furent remplacés par des basiliques, les bains publics par des bains privés, les agoras et les sanctuaires par des habitations. Les îles connurent alors une nouvelle renaissance, plus durable cette fois, à l'image de la Délos protobyzantine précédemment étudiée.

## 2. LES LIMITES D'UNE « RENAISSANCE »

### a. Un renouveau tardif ?

La crise édilitaire et urbanistique du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. dans les Cyclades doit être relativisée ; elle n'est pas un *hapax* : les îles partagèrent le même sort que la plupart des cités de Grèce continentale, qui eurent de la peine à se reconstruire. Même Athènes, mise à sac par Sylla, dut attendre l'avènement d'Auguste pour connaître un véritable programme de restauration : « juste après le désastre, les finances de la cité ne lui permettaient certainement pas de faire face aux besoins et la générosité des évergètes était sollicitée dans d'autres buts »<sup>82</sup>, en procédant en particulier à des distributions gratuites, pour sauver la cité de la disette. Si c'était le cas pour Athènes, l'une des plus grandes cités des provinces orientales, il n'est pas étonnant qu'il en fût de même dans les îles, qui disposaient de moyens financiers et

<sup>81</sup> ÉTIENNE (1990), p. 168.

<sup>82</sup> ÉTIENNE (2004b), p. 169.

humains encore plus limités. Il ne faut donc pas croire que les Cyclades étaient les seules concernées par les ruines et les destructions, ni par des reconstructions et des restaurations, souvent interprétés comme des « substituts » dans des îles, trop pauvres pour entreprendre de VRAIES constructions.

Les îles diffèrent toutefois de nombreuses autres cités en ce que, excepté à Théra et peut-être à Mélos, les restaurations du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ne s'accompagnèrent d'aucun véritable programme de construction. Athènes connut des aménagements de grande ampleur dès l'époque augustéenne (nouvelles constructions et réaménagement de l'agora, construction de l'agora romaine, constructions sur l'Acropole, *etc.*) ; plusieurs cités des provinces d'Achaïe et de Macédoine montrèrent des signes de renaissance dès l'époque augustéenne, en particulier grâce à la présence de colonies romaine (Patras, Pella, Dion, Philippes), implantées sur des points stratégiques de la *via Egnatia* ou des voies secondaires, qui en firent des chefs-lieux régionaux<sup>83</sup>. Puis, une grande période d'activité de constructions recommença en Grèce continentale à partir du règne des Flaviens (Corinthe, Olympie, Argos, Sparte, Messène).

Comme nous commençons à le percevoir, s'il y a des limites et des nuances à apporter à la renaissance du paysage urbain dans l'Archipel, elles sont à chercher non dans la forme que revêtirent les phénomènes ni dans les types d'évolutions, mais dans leur chronologie et dans leur ampleur. À Argos par exemple, cité qui connut de nombreux remaniements sous l'Empire, les évolutions architecturales furent similaires, mais beaucoup plus précoces. Le premier accaparement de l'espace public et la première utilisation de la brique apparurent, comme dans les Cyclades, en relation avec la construction de bains publics<sup>84</sup>. Mais ces premières interventions survinrent dès les années 60-80 ap. J.-C. à Argos (trois gymnases, des bains publics et un aqueduc), tandis qu'il fallut attendre le milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans les îles. Est-ce à dire que les Cyclades étaient en retard, économiquement et culturellement, puisque la romanisation de leur paysage urbain intervint plus tardivement que sur le continent ? La réalité est sans doute plus complexe. Même Athènes, après l'élan donné par Auguste, dut attendre plus d'un siècle avant de connaître de nouveau des programmes de grande ampleur, sous Hadrien. En outre, les transformations architecturales datant du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. sont limitées, tant dans le nombre de cités concernées que dans l'ampleur des

<sup>83</sup> ÉTIENNE (2004b), p. 176-180 ; RIZAKIS (2001), p. 530.

<sup>84</sup> AUPERT (2001), p. 442.

transformations<sup>85</sup>. Même dans les colonies romaines, la monumentalisation des places publiques ne date que des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>86</sup>.

Dans les grandes cités d'Asie Mineure, le rythme et les évolutions de l'urbanisme sont relativement proches de ceux qui ont été décrits pour les Cyclades. Le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. correspond en effet à une adaptation des îles aux schémas d'urbanisme qui prédominaient alors dans tout l'Orient romain. En Asie Mineure également, le grand mouvement de travaux concernant les agoras ne commença qu'à partir de l'époque flavienne, voire seulement au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>87</sup>. Dans des villes comme Éphèse, Sardes ou Milet, les bains-gymnases ne devinrent des hauts-lieux de la convivialité publique qu'à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. également<sup>88</sup>.

La difficulté à évaluer la place respective de ces évolutions architecturales dans l'Archipel par rapport au reste du monde grec à l'époque concernée tient aussi à l'état actuel de la recherche archéologique. En Asie Mineure, la plupart des cités fouillées et publiées sont de grandes cités, dont l'échelle, spatiale et au sein de l'Empire, est sans commune mesure avec celle des vieilles cités grecques. En Grèce continentale, les cités présentant une occupation continue jusqu'à l'époque impériale sont peu nombreuses à avoir été correctement publiées. Le cas d'Athènes ne peut servir de modèle pour une telle étude, puisque trop exceptionnel ; celui de Corinthe est bien connu, mais il s'agissait d'une colonie et d'une capitale provinciale. Thasos peut offrir un excellent modèle de comparaison, en particulier en ce qui concerne les évolutions de l'agora à l'époque impériale. Les schémas et la chronologie sont tout à fait comparables : Thasos ne fut pas affectée de la même manière par les ruines et les destructions au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., mais les innovations et les nouvelles constructions n'en restèrent pas moins timides et modestes tout au long du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>89</sup>. Un monument fut consacré à Auguste et à sa famille au centre de l'agora, mais il fallut ensuite attendre la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour que survienne une importante monumentalisation du centre urbain (construction d'un odéon, remaniement de la cour « aux cent dalles » entourée d'un péristyle ionique, monumentalisation du *macellum* et aménagement d'un *sacellum*, construction de nouvelles boutiques et d'habitations, etc.)<sup>90</sup>.

<sup>85</sup> RIZAKIS (2001), p. 534 : « on peut dire que les interventions romaines dans le paysage civique jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle ne sont pas majeures et se limitent, le plus souvent, à des reconstructions et restructurations, à un genre de rhabillage des monuments déjà existants plus qu'à des constructions nouvelles ».

<sup>86</sup> RIZAKIS (2001), p. 531.

<sup>87</sup> PONT (2010), p. 81.

<sup>88</sup> GROS (1996a), p. 413.

<sup>89</sup> MARC (2001), p. 514.

<sup>90</sup> GRANDJEAN, SALVIAT (2000<sup>2</sup>), p. 62-82. Voir aussi MARC (2012), p. 230-231.

### **b. Une région négligée par les empereurs**

Dans leurs grandes lignes, les évolutions architecturales constatées dans les Cyclades à partir du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. suivent donc un rythme et une chronologie tout à fait comparables à ceux des autres régions de la Méditerranée orientale. En revanche, on ne peut pas en dire de même en ce qui concerne l'ampleur de la monumentalisation et de l'urbanisation : les monuments des îles ne peuvent soutenir la comparaison avec le luxe et la magnificence des édifices romains construits dans de nombreuses cités d'Asie Mineure et de Grèce continentale.

Ce qui frappe surtout dans les Cyclades, c'est l'absence de la figure de l'Empereur, en tant qu'évergète-constructeur, en tant que commanditaire d'édifices. Nous avons là une des explications possibles à la faiblesse des entreprises architecturales et à l'ampleur limitée des programmes de construction dans les îles. En effet, à l'époque hellénistique, la richesse et la splendeur de l'urbanisme dans l'Archipel était parfois dues à des donations royales (Délôs, Théra, Andros). À Athènes, grâce à l'intervention d'Auguste, puis plus tard d'Hadrien, de vastes programmes architecturaux ont pu être mis en place afin de donner à la cité l'éclat qui devait la caractériser. De même, la monumentalisation du *forum* de Philippos ou de l'agora de Thessalonique, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., provient d'une conception d'ensemble des espaces et d'interventions directes des autorités romaines. Rien de tout cela n'est décelable dans les Cyclades, à l'exception peut-être de Mélos.

La deuxième grande absence qui caractérise les Cyclades est celle d'Hadrien, l'empereur philhellène, qui a pourtant apposé sa marque un peu partout dans le paysage urbain et sacré de l'Empire. Seules les très nombreuses dédicaces trouvées à Andros, honorant Hadrien Olympien, peuvent laisser penser que l'empereur s'est intéressé à cette île. Mais en l'absence d'autres témoignages archéologiques, il est impossible de déterminer le rôle que l'empereur a pu jouer dans l'architecture ou dans l'histoire d'Andros. Les transformations de l'architecture furent précoces à Athènes, à Argos ou encore à Corinthe, car elles étaient impulsées par les empereurs et de riches Romains, qui imposaient des modèles architecturaux et des techniques de construction venus de l'extérieur. Dans les Cyclades en revanche, l'impulsion était interne aux îles, et les choix urbanistiques furent le fruit de lentes évolutions et adaptations : la romanisation des édifices devaient attendre la romanisation des mœurs.

### 3. ADAPTATION ET MODERNISATION, *VERSUS* ROMANISATION

Malgré ces limites et ces restrictions, l'aperçu que j'ai donné du paysage urbain insulaire prouve que les Cyclades ne sont pas restées en dehors du mouvement général du développement architectural des cités grecques à l'époque impériale. Les îles, bien qu'aux marges de l'Empire, n'étaient ni des « laissées pour compte », ni un monde à l'écart qui se laissait mourir. Les agoras, les édifices transformés pour y accueillir un culte impérial, les bains-gymnases, les bâtiments de scène « à la romaine » des théâtres, furent autant de monuments qui marquèrent le désir des communautés insulaires de préserver les formes architecturales traditionnelles, tout en les adaptant aux nouveaux besoins et aux nouvelles mœurs de l'Empire, et aussi aux nouvelles exigences du pouvoir impérial. Pour autant, le choix des monuments construits ou restaurés ne fut pas imposé de l'extérieur ; leur forme n'est pas une pure imitation de modèles romains qui répondrait à une propagande impériale. Il s'agit plus vraisemblablement d'initiatives locales, où la conciliation et l'adaptation sont les maîtres-mots dans un contexte idéologique nouveau et des sociétés en évolution. La monumentalité urbaine des îles sous l'Empire, bien que relevant d'entreprises individuelles, isolées et dispersées, caractéristiques des petites sociétés, eut une place dans une ordonnance relativement concertée, dans un programme ayant une cohérence idéologique, où l'on tenta de faire suivre aux cités un nouveau mode de vie en partie diffusé par la culture dominante.

Dans l'urbanisme des Cyclades impériales, on décèle la présence rémanente d'un schéma ancien qui conservait certains traits identitaires insulaires, dans les techniques de construction comme dans les formes et les types des édifices, mais qui se modifiait ou se complexifiait pour répondre à de nouvelles fonctions<sup>91</sup>. L'architecture des îles étaient « gréco-romaine », comme P. Veyne a pu parler d'« Empire gréco-romain »<sup>92</sup>. C'est pourquoi je me référerais plus volontiers, pour qualifier les évolutions constatées dans l'Archipel, aux concepts d'*adaptation* et de *modernisation*, plutôt qu'à celui de *romanisation*<sup>93</sup>. Ces deux concepts ont l'avantage de conserver la part irréductible d'autonomie, d'inventivité et d'intégration grecque, peut-être encore davantage accentuées dans des cités de petite taille et dans un contexte insulaire.

En l'absence d'aide impériale en effet, seuls les grands évergètes locaux pouvaient donner, avec leurs propres moyens, une impulsion à l'urbanisme de leur cité. La fragilité de la reconstruction des îles peut donc provenir du fait qu'elle dépendait entièrement d'une société

<sup>91</sup> Voir aussi les remarques de GROS (2012), p. 20.

<sup>92</sup> VEYNE (2005).

<sup>93</sup> Sur ce point, voir aussi LE QUÉRÉ (2011b), p. 338-341.

très étroite, de quelques familles qui pouvaient très rapidement s'éteindre ou diriger ailleurs leurs investissements. C'est sur cette société insulaire qu'il convient à présent de nous pencher.

# TROISIÈME PARTIE

## LES SOCIÉTÉS INSULAIRES : ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU



Population, institutions et société dans les  
Cyclades à l'époque impériale



---

*INTRODUCTION*
**ÉLITES, NOTABLES ET ARISTOCRATIES**
**QUELQUES RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES ET ÉPISTÉMOLOGIQUES\***


---

Lorsque l'on s'intéresse à l'histoire sociale et institutionnelle des cités grecques, en particulier à partir de l'époque hellénistique, on se heurte à une grande difficulté qui tient à la nature même de la documentation : les inscriptions, sources principales, si ce n'est uniques, de nos connaissances sur le fonctionnement des sociétés civiques, permettent surtout de reconstituer des phénomènes concernant les élites et les notables des cités, avec un plus ou moins grand degré de précision et de certitude, en fonction de la nature des documents à notre disposition. En l'absence de textes littéraires antiques, contribuant grandement à notre connaissance des sociétés anciennes, les « classes moyennes » – pour employer une expression anachronique – et le petit peuple ne se laissent que rarement et difficilement atteindre. Je me suis efforcée, dès que possible, de tirer des documents épigraphiques des Cyclades les informations concernant toutes les catégories sociales de la population des îles (esclaves, affranchis, étrangers, *etc.*) ; mais force est de constater que la grande majorité des inscriptions concernent exclusivement une petite minorité de citoyens privilégiés dans chaque cité. Les sociétés insulaires étaient des sociétés contrastées, mais l'épigraphie des Cyclades impériales ne nous donnent à voir que l'une des extrémités de ce contraste.

La réflexion des historiens sur les notables et les élites dans l'Antiquité grecque a connu ces deux dernières décennies un fort regain d'intérêt. Alors qu'au cours des années 1970 et 1980, dans le sillage de la pensée marxiste et de la décolonisation, les esclaves, les étrangers et les populations indigènes avaient occupé la recherche, « il était légitime », note Fr. Prost, « de revenir aux groupes dominants tant les définitions traditionnelles avaient été sinon déconstruites, en tout cas bousculées. L'influence de la sociologie, celle de P. Bourdieu en particulier, a été dans ce débat déterminante : c'est elle qui a montré la nécessité d'une définition renouvelée, fondée sur une approche des pratiques et des échanges symboliques des

---

\* Je remercie de nouveau très chaleureusement P. Hamon et A. Heller, qui ont pris de leur temps pour relire ces pages, les annoter et les critiquer. Leurs remarques, leurs conseils et leurs corrections m'ont été très précieux et m'ont aidée à améliorer cette partie consacrée aux questions sociales et institutionnelles : je leur en sais infiniment gré. Le thème des institutions et du régime politique des cités grecques sous l'Empire romain étant complexe et caractérisé par une riche actualité bibliographique, il est d'autant plus nécessaire de souligner que les propos qui suivent n'engagent que l'auteur de ces lignes.

groupes sociaux, permettant de mieux appréhender le sommet de la hiérarchie organisée et de mieux cerner “la perception dominante du monde social” qui s’impose à cette communauté. Forts des mécanismes sociologiques mis au jour, les historiens ont cherché à les valider par des études précises susceptibles de replacer les individus dans un contexte social localisé [...] »<sup>1</sup>.

À l’époque hellénistique, l’évolution politique des cités grecques aboutit à la généralisation de ce que les historiens ont appelé le « gouvernement des notables ». L’*Honoratiorenregime*, auquel P. Veyne et Fr. Quass ont consacré une grande partie de leurs ouvrages respectifs, avait d’abord été théorisé par M. Weber, puis repris par de très nombreux historiens de l’Antiquité<sup>2</sup> : sous le cadre formel d’une démocratie, une minorité avait dans les faits le monopole politique. Dans les cités grecques de la basse époque hellénistique, les notables étaient à la fois dans la *polis* et au-dessus d’elle ; ils accomplissaient les générosités qu’on attendait d’eux et étaient ainsi proclamés « bienfaiteurs » de leur patrie<sup>3</sup>. Le titre d’*évergètes* (εὐεργέτης) attribué à certains citoyens définissait alors un nouveau type de rapports entre une minorité de notables et le reste de la communauté civique.

À l’époque impériale, à l’échelle locale, les cités grecques continuèrent d’être dominées par ces *notables*, traditionnellement définis selon trois critères principaux : la possession de la richesse ; l’exercice fréquent, voire systématique, des fonctions publiques locales (les *archai*) ; le prestige social qui en découlait<sup>4</sup>. La catégorie des notables se confondait alors avec la couche supérieure du corps civique, ou l’*élite* qui, en termes sociologiques, désigne « un groupe restreint d’individus qui se distinguent par la possession de certains avantages : naissance, richesse, culture, savoir-faire politique »<sup>5</sup>. Dans la mesure où je ne m’intéresse ici qu’aux élites dirigeantes des cités cycladiques, je serai souvent amenée à employer ces deux termes (notables et élites) comme équivalents<sup>6</sup>. En effet, quel

<sup>1</sup> PROST, Fr., « Législateurs, tyrans, lois somptuaires, ou comment définir un groupe social en Grèce ancienne », in CAPDETREY, L. et LAFOND, Y. (éds.), *La cité et ses élites* (2010), p. 187, avec les références bibliographiques afférentes. Citation de BOURDIEU, P., *La distinction. Critique sociale du jugement* (1979), p. 546, n. 4.

<sup>2</sup> cf. WEBER (2003), I, p. 298. Voir en particulier VEYNE (1976), p. 122-131 et QUASS (1993), p. 11-13 [c. r. de GAUTHIER, Ph., *Bull. Ép.* (1994), n°194]. Sur les élites et l’oligarchie des notables à l’époque hellénistique, voir HABICHT, Chr., « Ist ein “Honoratiorenregime” das Kennzeichen der Stadt im späteren Hellenismus ? », in WÖRRLE, M. et ZANKER, P. (éds.), *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus* (1995), p. 87-92 ; QUASS (1993) ; SAVALLI-LESTRADE (2003), p. 55-64. Sur le « régime des notables », voir mes remarques *infra*, Chapitre XII.

<sup>3</sup> GAUTHIER (1985), p. 9.

<sup>4</sup> Définition de FERNOUX (2007), p. 175.

<sup>5</sup> SAVALLI-LESTRADE (2003), p. 51. Voir aussi les remarques introductives dans CAPDETREY, L. et LAFOND, Y. (éds.), *La cité et ses élites* (2010), p. 9-15.

<sup>6</sup> Voir les remarques de SAVALLI-LESTRADE (2003), p. 52 : « Les *notables* formaient donc l’*élite* dirigeante des cités grecques. » (je souligne). L’auteur remarque que l’utilisation de la notion d’élite dans d’autres domaines que ceux

que soit le mode de définition des élites ou des notables, ce qui m'intéresse ici est d'envisager ces groupes dominants, dans chaque cité insulaire, dans leur rapport avec le reste de la communauté et d'étudier les différents procédés de contrôle et de domination qu'ils mirent en place (domination politique, institutionnelle, sociale, culturelle, économique).

Par ailleurs, la fin de l'époque hellénistique et l'époque impériale furent caractérisées, dans les provinces orientales, par l'apparition d'un nouvel acteur majeur : Rome. Selon certains historiens, le pouvoir romain aurait officialisé dans les cités grecques la prééminence des notables, en qui il aurait vu les garants les plus sûrs de l'ordre et de la paix sociale, en deux mots, de la *pax Romana*. Comme le rappelle H.-L. Fernoux, dans ce contexte, il nous faut donc distinguer *a priori* « deux processus sociopolitiques à l'œuvre et étroitement liés l'un à l'autre [...], d'une part l'évolution interne des sociétés politiques locales grecques depuis la basse époque hellénistique, d'autre part l'influence romaine sur ces sociétés, particulièrement sous l'Empire. »<sup>7</sup>. Peut-on dès lors parler dans les Cyclades de l'émergence d'« aristocraties » locales et d'une « aristocratisation » des institutions, qui serait l'aboutissement logique d'une influence romaine sur les élites dirigeantes locales et sur les régimes politiques des cités insulaires ? Le mot est en effet employé pour les époques archaïque et classique en Grèce, mais il n'est pas courant dans les études consacrées aux cités grecques à partir de l'époque hellénistique<sup>8</sup>. Il est en revanche très utilisé par les historiens de Rome, car sous l'Empire, le statut d'aristocrate était permis, entre autres, par une reconnaissance officielle, l'ordre sénatorial étant devenu héréditaire<sup>9</sup>.

Afin de répondre à ces diverses interrogations, et comme le prône M. Cébeillac-Gervasoni pour les recherches concernant les élites<sup>10</sup>, cette étude tentera de définir les élites politiques des cités insulaires et les modalités de leur renouvellement, de déterminer les formes de rapports existant entre le pouvoir central et le pouvoir local dans les îles, et de rechercher les fondements de la prééminence des notables locaux, dans le cadre de leur cité comme dans leur émergence à un niveau supérieur, dans des instances régionales et provinciales. Je m'interrogerai également sur le patrimoine de ces élites dirigeantes et sur la

---

liés à l'exercice d'une fonction ou d'une activité publique (activité économique, métier, compétence culturelle) suscite de nombreuses difficultés.

<sup>7</sup> FERNOUX (2007), p. 175.

<sup>8</sup> Sur ces difficultés lexicales et épistémologiques, voir les remarques de HAMON (2007), p. 79 et p. 84, avec bibliographie antérieure. Voir aussi HAMON (2009), p. 347-382, qui parle précisément d'une aristocratisation des sociétés civiques à la basse époque hellénistique.

<sup>9</sup> Sur ce point, voir les réflexions de STEIN, Chr., « Qui sont les aristocrates romains à la fin de la République ? » (p. 127-159) et de DAVID, J.-M., « Entre l'héritage et l'excellence, quelles définitions pour les aristocraties antiques ? » (p. 221-230), in FERNOUX, H.-L. et STEIN, Chr. (dirs.), *Aristocratie antique* (2007).

<sup>10</sup> CÉBEILLAC-GERVASONI (2010), p. 13.

mise en scène de leur prééminence, en particulier à travers les différentes formes que pouvait prendre l'évergétisme. Il s'agit de construire un ou des modèle(s) du développement et du comportement social de ces petites cités insulaires, non au travers du prisme d'Athènes ou de Rome, mais en soi, afin d'élaborer, si cela est possible, un schéma propre aux îles et de le comparer à ceux des autres cités grecques de l'Empire.

Pour ce faire, et afin de mieux déterminer la place relative des notables au sein des sociétés insulaires, il convient de revenir tout d'abord sur la composition de la population des Cyclades et sur les différentes communautés vivant dans les îles à l'époque impériale. Il s'agit par ailleurs d'évaluer si les jugements des auteurs anciens concernant les îles dépeuplées et désertes, la baisse démographique et le dépeuplement massif, reposent sur des faits réels ou relèvent entièrement de *topoi* littéraires et historiques.

---

 CHAPITRE XI

 LA POPULATION DES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE  
 GRANDES OU PETITES CITÉS, GRANDES OU PETITES COMMUNAUTÉS ?
 

---

« *It is an open question whether we can understand any society unless we know how large it is.* »  
 OSBORNE (2004), p. 163

 A. LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES DANS LES CYCLADES  
 À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

 1. LA QUANTIFICATION DE LA POPULATION ANTIQUE : RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES  
 ET MÉTHODOLOGIQUES

Le grand obstacle pour l'historien qui tente d'étudier la démographie antique d'une région est l'absence totale de données chiffrées. Nous ne manquons pas seulement de sources antiques qui auraient été perdues, mais aussi de sources qui n'ont jamais existé<sup>1</sup>. Le recensement de la population dans les Cyclades est un fait très récent<sup>2</sup>. Même à l'époque byzantine, alors que les îles connaissaient des cadres administratifs civils et ecclésiastiques très stricts, la constatation est la même : aucun recensement d'une île, ni même d'une partie d'une île n'a été fait à cette époque<sup>3</sup>. Dès lors, plusieurs méthodes ont été élaborées pour tenter d'étudier la démographie antique, mais aucune ne s'est révélée réellement probante.

## a. Les différentes méthodes utilisées

En ce qui concerne les Cyclades, je présente les résultats des différents calculs dans le **Tableau 10** : en comparant les différentes colonnes, il apparaît très clairement que pour une même époque (cf. en particulier l'époque classique), en fonction de la méthode utilisée, les chiffres de population obtenus pour une même île sont parfois très différents. K. Beloch est le premier historien à avoir tenté une étude systématique de la population antique, en 1886. Pour les Cyclades, il ne donne pas de bases de calcul précises et se fonde essentiellement sur des sources littéraires. Il prend en considération le nombre de vaisseaux des cités insulaires à

---

<sup>1</sup> Seuls certains magistrats romains ont peut-être réussi à obtenir ce type d'information à l'époque d'Auguste et de Tibère [N. T., *Évangiles*, Luc, 2, 1-5], mais toutes les régions de l'Empire romain n'ont pas été concernées de la même manière par ce recensement et il ne nous en est rien resté. Voir sur ce point OSBORNE (2004), p. 163 et HANSEN (2006), p. 3.

<sup>2</sup> Le premier recensement systématique dans les Cyclades date de 1861. cf. KOLODNY (1974), p. 765.

<sup>3</sup> MALAMUT (1988), p. 125.

Salamine, d'après le témoignage d'Hérodote<sup>4</sup>, évalue le nombre de soldats enrôlés sur un vaisseau, en déduit le nombre total de la population libre en appliquant un ratio de 1/4, et y ajoute parfois un nombre indéterminé d'esclaves<sup>5</sup>. Les cités des Cyclades se trouvent ainsi réparties en deux groupes, dont les chiffres de population (2 000 et 3 000 citoyens) – auxquels il confronte le montant du tribut imposé aux îles en 425/4 av. J.-C. – sont quelque peu arbitraires et correspondent à une simplification des réalités.

Une approche différente a été tentée par E. Ruschenbusch, qui prit justement comme cadre d'étude les îles de l'Égée membres de la Ligue de Délos<sup>6</sup>. Il établit une équivalence entre le *phoros* payé par une cité et sa population : selon lui, un tribut d'1 talent équivaut à une population de 800 citoyens mâles, soit environ 3 200 habitants, en appliquant également un ratio de 1/4<sup>7</sup>. Les calculs de population fondés sur les impôts versés par les îles correspondent là encore à une vision biaisée des choses. Bien que le tribut de 15 talents que Mélos devait verser aux Athéniens en 425/4 av. J.-C. puisse être l'indice d'une île densément peuplée, ce montant n'a peut-être été fixé qu'en raison de la capacité de l'île à exploiter des mines et à produire de l'argent.

Une troisième méthode de calcul a été mise au point par des chercheurs anglo-saxons dans les années 1980, fondée sur ce que l'on appelle depuis la « *carrying capacity* » d'une cité. La *carrying capacity* d'une région est définie comme « the maximum number of persons sustainable by a given territory under specific conditions, e.g. at a given standard of living »<sup>8</sup>. L'utilisation de ce concept dans les études démographiques de la Grèce antique repose sur un certain nombre de suppositions, dont il est aisé de montrer les limites<sup>9</sup>. En particulier, la croissance de la population et les « conditions spécifiques » (précipitation, fertilité des sols, méthodes de production, rendement des cultures, *etc.*) n'auraient pas beaucoup changé entre le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le XIX<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Cela autoriserait une comparaison directe entre ces deux périodes, aussi bien en ce qui concerne l'extension et l'utilisation de la terre arable que la croissance démographique. Or, M. Hansen a pu montrer que la Béotie comptait au moins

<sup>4</sup> Hérodote, *Histoires*, VIII, 46-48.

<sup>5</sup> BELOCH (1886), p. 181. Sur sa méthode, voir HANSEN (2006), p. 4-6 ; RUTISHAUSER (2012), p. 37-40 ; ÉTIENNE, R., « Grandes et petites cités : l'exemple des Cyclades » (inédit).

<sup>6</sup> RUSCHENBUSCH (1983) et RUSCHENBUSCH (1984). Voir aussi RUSCHENBUSCH, E., « IG XII 5, 609: Eine Bürgerliste von Iulis und Koresia auf Keos », *ZPE* 48 (1982), p. 175-188. Pour une critique de cette méthode appliquée à Kéos, voir CHERRY, *et alii* (1991), p. 236-237 ; pour une critique plus générale et la mise en évidence d'impasses, voir GAUTHIER (1987-1989), p. 190 et n. 17.

<sup>7</sup> Sur cette méthode, voir HANSEN (2006), p. 7-10.

<sup>8</sup> WILSON, C. (éd.), *The Dictionary of Demography* (1985), p. 24. Sur cette méthode, voir surtout SALLARES, R., *The Ecology of the Ancient Greek World* (1991) et HANSEN (2006), p. 77-91.

<sup>9</sup> Voir les critiques formulées par HANSEN (2006), p. 12-15.

150 000 habitants au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., et seulement 40 000 à 42 000 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. De même, Naxos aurait compté 21 330 habitants à l'époque classique, contre 14 572 au XIX<sup>e</sup> siècle, et à l'inverse Syros, 800 au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. contre 22 000 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On voit donc bien que cette notion de *carrying capacity* pour calculer des niveaux de population est toute relative et qu'elle ne peut se réduire à une simple corrélation entre des surfaces et des capacités de production.

Enfin, une quatrième méthode, « *the Shotgun Method* », censée pouvoir être appliquée à toutes les cités grecques de l'époque classique, a été récemment mise au point par M. Hansen<sup>11</sup>. Ses calculs reposent sur une estimation de la population urbaine, à partir de la surface enclose dans les murailles d'une cité, et d'un ratio de 2/3 à 1/2 entre population urbaine et population rurale, en fonction de la surface totale estimée des cités, ainsi classées en cinq catégories<sup>12</sup>. L'auteur postule que la zone urbanisée des *poleis* classiques avait une densité de 150 habitants par hectare, et calcule à partir de là la population totale de n'importe quelle cité. Les chiffres apparaissant dans le **Tableau 10** sont obtenus en suivant cette méthode : entre parenthèses figurent la surface *intra-muros* (en hectares) estimée par M. Hansen pour chacune des cités des Cyclades, et la catégorie (1 à 5) à laquelle elles appartiennent<sup>13</sup>.

Les chiffres ainsi obtenus diffèrent totalement de ceux proposés par K. Beloch et par E. Ruschenbusch. Ils montrent combien cette nouvelle méthode, bien qu'offrant des ordres de grandeur vraisemblables, est finalement elle aussi arbitraire. À Naxos par exemple, les calculs de M. Hansen aboutissent à des résultats très inférieurs (3 000 habitants) à ceux admis par les autres auteurs (3 000 à 4 800 citoyens, soit plus de 19 000 habitants). Ces chiffres se heurtent au nombre d'hoplites donné par Hérodote (8 000), qui n'est sans doute pas juste, mais qui est tout du moins celui d'un contemporain des événements. Comme le souligne R. Étienne, mettre en doute ce témoignage remettrait en question toutes les indications chiffrées d'Hérodote, qui se révèlent par ailleurs crédibles : quatre trières pour Naxos en 480 av. J.-C.,

<sup>10</sup> HANSEN (2006), p. 83-91.

<sup>11</sup> HANSEN (2006).

<sup>12</sup> Les cités dont la surface maximum est de 200 km<sup>2</sup> (catégories 1 à 3) auraient 2/3 de leur population vivant dans le centre urbain ; dans les cités de 200 à 500 km<sup>2</sup> (catégorie 4), la population serait également répartie entre la ville et la campagne ; les cités de 500 km<sup>2</sup> ou plus (catégorie 5) auraient 2/3 de leur population vivant à la campagne [HANSEN (2006), p. 23-24].

<sup>13</sup> Pour ces estimations de surfaces, voir HANSEN (2004) et HANSEN (2006), p. 112-113. Voici des exemples de calculs, que j'ai réalisés pour toutes les îles : Andros aurait une surface *intra-muros* de plus de 100 ha (catégorie 4) ;  $100 \div 2 = 50$  ;  $50 \times 150 = 7\,500$  habitants en ville et le même nombre à la campagne ; soit 15 000 habitants en tout. Mélos aurait une surface *intra-muros* de 19 ha (catégorie 3) ;  $19 \div 2 = 9,5$  ;  $9,5 \times 150 = 1\,425$  habitants en ville + la moitié (712,5) vivant à la campagne ; soit une population totale de 2 138 habitants.

contre une seule fournie par Ténos et deux par Kéos<sup>14</sup>. Pour un chiffre de contribution équivalent en 425/4 av. J.-C. (15 talents), Andros aurait une population cinq fois supérieure à celle de Naxos. Surtout, le ratio choisi par M. Hansen pour calculer le nombre d'habitants vivant à la campagne et les habitants vivant en ville n'est absolument pas systématique, et diffère en fonction des époques et les cités.

### **b. Évolution démographique *versus* quantification précise**

Ainsi, en ce qui concerne la population antique des Cyclades, ces efforts pour déterminer des chiffres précis posent davantage de questions qu'ils n'apportent de réponses. Les différentes méthodes employées ne se fondent que sur des critères généraux et abstraits, soi-disant valables pour l'ensemble des cités, alors qu'ils ne donnent, de fait, qu'une vision partielle de la réalité. Ce qui est vrai pour l'époque classique dans les îles ne l'est plus du tout pour l'époque impériale, d'autant plus que, pour reprendre une remarque de G. Rougemont, « l'instabilité du peuplement, donc de la charge démographique qui pèse sur le milieu, est presque une constante historique dans l'Archipel »<sup>15</sup>. Les chiffres bruts sont en outre de peu d'intérêt si on ne peut les comparer à d'autres chiffres de population, calculés sur la même base et pour une même époque. Même les estimations fondées sur des chiffres objectifs diffèrent du simple au triple en fonction des spécialistes. À Délos par exemple, au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., sont attestés 1 200 à 1 500 citoyens. À partir de ce chiffre, G. Reger estime la population totale de l'île à cette époque à 2 600-3 900 habitants, Cl. Vial à 5 000-6 500, et Ph. Bruneau va jusqu'à 9 000 habitants<sup>16</sup>.

Pourtant, ces estimations démographiques sont absolument indispensables pour comprendre une société à une époque donnée, pour déterminer ce que l'on entend par « petite île », « petite cité », « petites communautés », « microcosme peuplé », « île déserte », *etc.*<sup>17</sup>. De telles estimations permettent d'évaluer le rapport entre la taille d'une île et sa population, entre la taille d'une cité insulaire et sa richesse, entre la démographie d'une ville antique et ses modèles de développement urbain. Selon qu'une île soutenue par deux grandes familles d'évergètes comporte 500 ou 15 000 habitants, les implications économiques et sociales, et l'interprétation que nous devons en faire, ne sont pas les mêmes.

<sup>14</sup> Pour une critique de la méthode de M. Hanser, voir aussi FRÖHLICH, P., « L'inventaire du monde des cités grecques. Une somme, une méthode et une conception de l'histoire », *Revue Historique* 655 (2010), p. 637-676.

<sup>15</sup> ROUGEMONT (1990), p. 214.

<sup>16</sup> REGER (1994), p. 84 ; VIAL (1984), p. 17-20 ; BRUNEAU (1970), p. 262-263.

<sup>17</sup> Sur ce problème des petites et grandes cités, voir GAUTHIER (1987-1989) et les réflexions de ÉTIENNE, R. « Grandes et petites cités : l'exemple des Cyclades » (inédit).

Comme le rappelle M. Hansen, « the quantifications presented by the ancient historian are never precise, but within certain limits they can provide us with extremely valuable information about ancient societies »<sup>18</sup>. L'intérêt de ces calculs n'est pas d'obtenir des chiffres bruts qui, de toute façon, sont faux. En revanche, ils permettent d'établir une hiérarchie entre les îles et de dégager, sur la longue durée, les grandes tendances de l'évolution démographique dans chacune des Cyclades. En matière de démographie antique en effet, c'est l'évolution qui est sans doute plus importante que les chiffres précis.

Aussi ai-je fait le choix, pour l'époque impériale et dans la mesure où les sources le permettaient, de me livrer tout de même à certains de ces calculs. Les chiffres ainsi obtenus ne doivent pas être considérés comme des valeurs absolues, mais comme des indicateurs servant à donner un ordre de grandeur, une estimation de l'extension des cités insulaires à l'époque impériale (**Tableau 10**)<sup>19</sup>. L'enjeu ici est de déterminer ce qui change ou ce qui perdure à l'époque impériale dans la hiérarchie entre les îles, s'il y a de grandes ruptures décelables dans la démographie des Cyclades par rapport aux époques classique et hellénistique, ou au contraire une grande continuité.

## 2. LES DONNÉES CHIFFRÉES DANS LES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

### a. Anaphè et le nombre de citoyens votant

Le seul chiffre sûr que nous possédions concerne l'île d'Anaphè, où un décret daté du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. indique que la décision a été prise à l'Assemblée du peuple par un total de 95 voix<sup>20</sup>. Cela signifie que l'île comptait à cette époque au moins 95 citoyens mâles en âge de voter. Ph. Gauthier doute que ce chiffre « modique » puisse correspondre au nombre de citoyens composant une assemblée unanime, et pense qu'il s'expliquerait par une procédure ou par une situation particulières<sup>21</sup>. Mais, avec ce nombre de citoyens, la population totale de l'île pouvait atteindre 400 à 500 habitants : cet ordre de grandeur est relativement constant à travers les siècles et tout à fait plausible, pour une île dont la superficie ne dépasse pas les 38 km<sup>2</sup>.

<sup>18</sup> HANSEN (2006), p. 1. Voir aussi les remarques de BRUN (1999), p. 13 et de OULHEN (2004), p. 257-265.

<sup>19</sup> Les données objectives fournies par les recensements du XX<sup>e</sup> siècle ne servent bien évidemment qu'à titre indicatif, puisque la densité et la répartition de la population dans les îles, l'occupation et l'utilisation du sol ont été très différentes dans l'Antiquité de ce qu'elles sont aujourd'hui. Voir sur ce point ROUGEMONT (1990), p. 202.

<sup>20</sup> IG XII 3, 249, l. 39 : Ἐδοξε ἅ γνώ[μ]α [ὑπ]έρ α[ὑ]τ[οῦ] ταῖς ψήφοις πάσαις ἐνενήκοντα πέντε : « la proposition le concernant [i.e. Archônidas] a été adoptée par tous les votes : 95 ». Pour des exemples de formules identiques, voir ROBERT, L., OMS III (1969), p. 1500 et n. 5 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 225, n. 116.

<sup>21</sup> GAUTHIER, Ph., « Quorum et participation civique dans les démocraties grecques », in *Du pouvoir dans l'Antiquité : mots et réalités*, Cahiers du Centre G. Glotz 1 (1990), p. 93-94 [= GAUTHIER (2011), Chap. XVII, p. 447].

Il est vrai cependant qu'il faut tenir compte des limites d'un tel chiffre : il ne donne que les participants à l'Assemblée d'un jour, et nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'absentéisme politique, qui pouvait parfois atteindre 80 % dans l'Athènes classique par exemple<sup>22</sup>. Ce chiffre est néanmoins intéressant car il nous renseigne sur une cité pour laquelle nous n'avons par ailleurs que très peu de renseignements.

### **b. *Tributum capitis* et population de Ténos**

À Ténos, des chiffres relativement fiables peuvent être avancés pour l'époque impériale. En effet, une inscription rappelle qu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'évergète Satyros, fils de Phileinos, a offert 18 500 deniers à la cité. Le revenu annuel de cette donation devait servir à payer la capitation, ou *tributum capitis* (τὸ ἐπικέφαλον), pour toute la population libre de Ténos<sup>23</sup>. Si cette somme a été placée à 8 ou 9 % – ce qui était le taux d'intérêt moyen à cette époque<sup>24</sup> –, elle rapportait entre 1 480 et 1 665 deniers chaque année. Cela nous donne donc une population libre comprise, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., entre environ 1 450 et 1 700 personnes<sup>25</sup>, et une population totale, étrangers et esclaves compris, qui ne devait guère excéder 2 000 personnes. Ce chiffre est confirmé par un deuxième passage de la même inscription, qui n'a jamais été mis en parallèle jusqu'à présent. Le revenu annuel de la donation de 5 000 deniers faite aux dieux d'Héristôn devait être distribué chaque année, lors du banquet, à raison de 1 denier par citoyen<sup>26</sup>. Là encore, si cette somme a été placée à 8 ou 9 %, elle rapportait entre 400 et 450 deniers. En émettant l'hypothèse que tous les citoyens de Ténos se rendaient au banquet, ce calcul nous donne une population mâle citoyenne de 450 personnes maximum. Ces chiffres prouvent alors que le coefficient de 3 à 4, traditionnellement adopté pour calculer le rapport entre le nombre de citoyens mâles et la population libre d'une cité, doit approcher de la réalité<sup>27</sup>.

<sup>22</sup> BRUN (1999), p. 15.

<sup>23</sup> IG XII 5, 946 (App. I, n°15), l. 18-22. Sur ce tribut, voir *supra*, Chapitre III.

<sup>24</sup> Sur les taux d'intérêt sous l'Empire, voir *supra*, Chapitre III.

<sup>25</sup> Je pars du principe que chaque personne (homme, femme ou enfant) payait, sans distinction, 1 denier de tribut ; cette somme semble être la contribution obligatoire à l'époque qui nous concerne [cf. DUNCAN-JONES (1964), p. 202]. BELOCH (1886), p. 182 arrivait à un chiffre plus élevé (2 200 personnes), car il considérait que seuls les hommes (740) payaient 1 denier, tandis que les femmes et les enfants (1 480) ne payaient que la moitié. DUNCAN-JONES (1964), p. 201-203 arrive à un résultat équivalent (2 200 personnes), en plaçant le taux d'intérêt de l'époque à 12 %. Par ailleurs, il faut revoir le chiffre donné par W. SCHWAHN [RE VII, A, I (1939), s.v. « Tributum »] qui, sans aucun calcul, affirme que la population libre de Ténos était constituée de 18 500 personnes. Voir aussi les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 165, n. 33 et n. 34.

<sup>26</sup> IG XII 5, 946 (App. I, n°15), l. 18-22.

<sup>27</sup> Le coefficient donné par les chiffres de Ténos est de 3,7. En appliquant ce coefficient théorique (4), ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 165 arrivait sensiblement aux mêmes conclusions : le nombre de citoyens mâles à Ténos n'excédait pas 550 personnes.

### c. Les îles et leurs éphèbes

Dans les autres îles, les seuls indices démographiques nous sont donnés par des listes éphébiques qui, lorsqu'elles sont complètes, peuvent permettre d'évaluer le nombre de citoyens d'une cité pour une année donnée. Il est en effet traditionnellement admis que les éphèbes de 18 à 20 ans représentaient 3 à 5 % de la population masculine d'une cité<sup>28</sup>. Toutefois, pour notre période et notre région géographique, les chiffres obtenus ne doivent en aucun cas être pris comme certains et définitifs, car une telle méthode n'est pas sans comporter plusieurs difficultés<sup>29</sup>.

En appliquant ces ratios, on obtiendrait pour Théra, à l'époque de Tibère, un nombre de citoyens mâles compris entre 340 et 570, et donc une population libre totale comprise entre 1 360 et 2 280 personnes<sup>30</sup>. Ces chiffres correspondent peu ou prou à ceux calculés pour l'époque hellénistique, d'après le nombre de places que contient le théâtre. À Andros, à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., la population libre serait à peu près identique à celle de Théra<sup>31</sup>. Nous sommes alors bien loin des 19 200 habitants que l'île aurait soi-disant comportés lors de la première Confédération athénienne<sup>32</sup>. Naxos a pu compter, au cours du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., entre 400 et 670 citoyens<sup>33</sup>. La documentation épigraphique de Paros permet de constater une évolution de la population libre de l'île entre le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Tandis que la cité comportait entre 300 et 460 citoyens environ au début de la période, elle en comptait entre 420 et 700 après 212 ap. J.-C.<sup>34</sup>.

Notons toutefois que ces calculs, qui restent entièrement théoriques et abstraits, ne permettent d'évaluer que la population libre des cités – voire seulement une partie de cette

<sup>28</sup> Voir PÉLÉKIDIS, Chr., *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 avant Jésus-Christ* (1962), p. 284-294 (3 %), contra JONES, A. H. M., *Athenian Democracy* (1957), p. 82 et REINMUTH, O., *The Ephebic Inscriptions of the Fourth Century B.C.*, *Mnemosyne Suppl.* 14 (1971), p. 106-115 (5 %). Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 18, n. 26 et OULHEN (2004), p. 262.

<sup>29</sup> En particulier, les calculs de population fondés sur le nombre d'éphèbes d'une cité prennent comme source des études presque exclusivement consacrées à l'éphébie : 1) de l'époque classique ; 2) athénienne. Or, le système éphébique de l'époque impériale est loin d'être identique à celui des époques précédentes (pas le même nombre d'éphèbes, pas le même âge, pas les mêmes personnes concernées, etc.). En outre, Athènes constitue en elle-même une exception, et ne saurait être prise comme modèle absolu pour les autres cités.

<sup>30</sup> Le catalogue éphébique est complet (*IG XII 3*, 339) : on y compte 17 noms d'éphèbes, soit entre 567 (ratio de 3 %) et 340 (ratio de 5 %) citoyens mâles. Les chiffres de la population libre sont calculés sur la base d'un coefficient 4. Bien que les noms de la liste *IG XII 3*, 338 (même époque) soient lacunaires, le nombre d'éphèbes est entièrement ou presque entièrement conservé : on en compte 18.

<sup>31</sup> *IG XII 5*, 729, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°106 : 17 éphèbes. Voir aussi ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 167-168.

<sup>32</sup> RUSCHENBUSCH (1983).

<sup>33</sup> *IG XII 5*, 39 (époque impériale), complète : 20 éphèbes pour l'année précédente ([ἔ]φηβ[ο]ι περ[υ]σινοί), 13 pour l'année encore avant ([προ]περ[υ]σινοί).

<sup>34</sup> La liste *IG XII 5*, 232 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) permet de restituer 12 noms d'éphèbes ; *IG XII 5*, 144 (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), incomplète (?), permet de dénombrer 14 éphèbes ; *SEG 26*, 970 (après 212 ap. J.-C.), complète : 20 éphèbes et 1 prôtéphèbe (πρωτέφηβος). Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 118 ; BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 32-34 et p. 168.

population<sup>35</sup> –, à laquelle il faut toujours ajouter un nombre indéterminé d'étrangers et d'esclaves, très variable en fonction des îles, et susceptible d'augmenter considérablement les chiffres de la population totale dans certaines d'entre elles. Il suffit de penser aux îles qui ont servi de lieu de relégation ou qui ont accueilli une communauté romaine parfois importante, ou encore à Mélos et à Paros, qui devaient employer un très grand nombre d'esclaves dans l'exploitation de leurs carrières et de leurs mines<sup>36</sup>.

Le plus important sans doute – car cela repose sur des données et des chiffres objectifs et comparables – est de constater que le nombre annuel d'éphèbes varia peu d'une île à l'autre à l'époque impériale, en tout cas dans celles où nous en avons des attestations : 17 à Andros, entre 13 et 20 à Naxos, entre 14 et 21 à Paros, 18 à Ténos, entre 17 et 18 à Théra. Pour comparaison, sur les listes éphébiques athéniennes, le nombre d'inscrits chaque année était compris en moyenne entre 80 et 150 aux deux premiers siècles de notre ère<sup>37</sup>. Ces chiffres permettent donc de donner un ordre de grandeur de la démographie et offrent des résultats vraisemblables, ou en tout cas pas démesurés, en comparaison de ce que l'on estime ou de ce que l'on connaît pour d'autres périodes dans les îles et dans d'autres cités<sup>38</sup>.

#### **d. Le cadastre de Théra et la population rurale de l'île**

Le cadastre de Théra, que j'ai déjà évoqué, indique que de nombreux esclaves étaient encore employés comme main-d'œuvre à la campagne dans l'Antiquité tardive. Ils sont mentionnés dans les inscriptions, avec leur âge, en tant que propriété imposable pour les propriétaires terriens. Si la restitution de G. Kiourtzian est correcte (καὶ δούλους ἐπὶ τῆς χ[ώρας])<sup>39</sup>, sur l'une des pierres, on ne compterait pas moins de 90 esclaves attachés au travail de la terre d'un propriétaire ou d'un domaine, et sur une autre, près de 72 noms, soit 162 esclaves au total pour seulement un ou deux domaines. Une autre pierre de ce cadastre nous donne des indices totalement différents sur la proportion du personnel domestique rural : attachés au domaine des héritiers de Parègorios, travaillaient seulement deux esclaves (âgés de 60 et de 40 ans) et une famille de « parèques » (πάροιχοι), constituée de trois personnes (Théodôros âgé de 30 ans, sa femme Zôsimè âgée de 20 ans, et leur fille Théodôra âgée de

<sup>35</sup> Voir mes remarques sur l'éphébie à l'époque impériale et l'aristocratisation de cette institution, *infra*, Chapitre XIII.

<sup>36</sup> Voir *infra*, Chapitres XIV et XVI.

<sup>37</sup> PERRIN-SAMINADAYAR (2004), p. 91 et n. 14.

<sup>38</sup> À Ténos par exemple, 18 noms d'éphèbes apparaissent sur une liste éphébique du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (*IG XII* 5, 911). La population masculine serait donc constituée de 360 à 600 citoyens, soit une population libre totale de 1 440 à 2 400 personnes. Ces chiffres concordent *grosso modo* avec ce que l'on connaît à Ténos, de l'époque classique à l'époque impériale.

<sup>39</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 213, n. 16.

2 ans)<sup>40</sup>, soit cinq personnes au total. Une autre inscription énumère les familles de parèques attachées au service d'un propriétaire<sup>41</sup> : la pierre est incomplète, mais on dénombre au moins quatre familles, l'une constituée d'un couple et de ses quatre enfants, une autre d'un couple et de deux enfants, une autre d'un père et de son fils, et une dernière d'un couple seul.

À Astypalaia, nous possédons un document identique, également lacunaire<sup>42</sup>. La main-d'œuvre était répertoriée par localité (χωρίον), sous la forme « ἀνθρ(ώπων) κεφαλαί) + un chiffre »<sup>43</sup>. Dans l'inscription la plus complète, on constate que le propriétaire Hérakleidès possédait entre 10 et 14 personnes (esclaves ou tenanciers, nous l'ignorons) travaillant à son service à la campagne.

Ces exemples montrent combien les situations étaient différentes d'une île à l'autre, d'un propriétaire à l'autre, et combien le nombre d'esclaves, le nombre d'enfants par famille, ou la proportion de personnes habitant à la campagne par rapport à la ville, sont en réalité inestimables, à moins de posséder des cadastres dans leur intégralité.

### 3. POPULATION ET PROSPECTION : LES SURVEYS AU SERVICE DE LA DÉMOGRAPHIE ANTIQUE ?

En dehors de ces calculs fondés sur les données chiffrées contenues dans les sources littéraires et épigraphiques, une nouvelle approche de la démographie antique a été développée à partir des années 1980, fondée sur les résultats des prospections archéologiques. Comme je l'ai déjà exposé<sup>44</sup>, les Cyclades ont servi de champ privilégié pour des études pionnières en ce domaine. L'enjeu de ces *surveys* en matière d'évaluation, de densité et de répartition de la population antique sur le territoire insulaire a d'emblée été repéré, aussi bien par les auteurs de *An Island Polity* (Mélос), qui intitulèrent l'un de leurs chapitres « Settlement and Population Change »<sup>45</sup>, que par ceux de *Landscape Archaeology* (Kéос), qui sont revenus sur cette question à plusieurs reprises<sup>46</sup>. Depuis, les prospections et les études

<sup>40</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 216, n°142a, l. 16-19. Sur les parèques à cette époque, qui seraient des « cultivateurs locataires » ou des « tenanciers », voir SVORONOS (1991), p. 226 ; KAPLAN, M., *Les hommes et la terre à Byzance du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Propriété et exploitation du sol* (1992), p. 266 ; KIOURTZIAN (2000), p. 225.

<sup>41</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 236, n°142d.

<sup>42</sup> IG XII 3, 180-182 et IG XII 3, *Suppl.*, p. 278.

<sup>43</sup> Voir les restitutions et le commentaire de DÉLÉAGE (1945), p. 190-193.

<sup>44</sup> Voir *supra*, Introduction.

<sup>45</sup> WAGSTAFF, CHERRY (1982), Chap. 11.

<sup>46</sup> CHERRY, *et alii* (1991) : « The Population of Keos in Antiquity » (p. 236-237) ; à propos de la cité de Koressos (p. 279-280) ; concernant l'occupation des sites ruraux, « How Many People Lived Outside the Polis Center » (p. 337-338). Voir aussi ALCOCK (1993), p. 96-97 ; BINTLIFF, J., « Regional survey, demography, and the rise of complex societies in the ancient Aegean: core-periphery, neo-Malthusian, and other interpretative models », *Journal of Field Archaeology* 24 (1997), p. 1-38.

démographiques qui leur sont liées se sont grandement développées en Grèce<sup>47</sup> ; et pourtant, au terme de plus d'une trentaine d'années de recherches, une question simple et essentielle demeure, ainsi formulée par R. Osborne : « What can we do with survey and demography ? »<sup>48</sup>.

En effet, plusieurs difficultés se posent lorsque l'on essaie, à partir des données des *surveys*, d'en déduire les implications démographiques, réelles ou supposées. On a trop souvent affirmé que les changements repérés en prospection dans le nombre et la répartition des sites sur un territoire permettaient de lire directement une carte des changements dans le nombre et la répartition de la population sur ce même espace. Or, il s'agit d'une vision beaucoup trop simpliste des choses, comme nous le montre l'exemple de Mélos.

### a. Les difficultés de méthode : l'exemple de Mélos

En comparant les cartes de répartition des sites sur l'île en fonction des époques (pl. LXXI, 1), les auteurs de *An Island Polity* concluent : « It may be reasonable, simply on the basis of the density of settlement reflected in figure 2.8, to suppose that the island population grew larger in Roman times than in any earlier period. »<sup>49</sup>. Si une telle interprétation n'est pas exclue, elle n'est pourtant pas sans comporter plusieurs zones d'ombre, qu'il convient de souligner :

1) La comparaison est totalement faussée : trois cartes représentent les époques géométrique à hellénistique (2.5, 2.6, 2.7), chacune couvrant au maximum deux siècles d'occupation, tandis que la carte des sites « romains » (2.8) regroupe plus de cinq siècles (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), du fait de la difficulté à dater la céramique de cette époque. En redécoupant en différentes phases ces cinq siècles (fin de l'époque hellénistique, Haut-Empire, Antiquité tardive), la carte de répartition et le nombre des sites concernés ne

<sup>47</sup> Voir par exemple, pour la **Béotie**, BINTLIFF, J. L. et SNODGRASS, A. M., « The Cambridge/Bradford Boeotia Expedition: the first four years », *Journal of Field Archaeology* 12 (1985), p. 123-161, et en particulier le paragraphe intitulé « An excursus on population density » (p. 140-145) ; pour l'**Argolide**, JAMESON, M., et alii (éds.), *A Greek Countryside: The Southern Argolid from Prehistory to the Present Day* (1994), et en particulier l'appendice « The population of the Southern Argolid » (p. 539-567) ; pour **Méthana**, MEE, C. et FORBES, H. (éds.), *A Rough and Rocky Place: The Landscape and Settlement History of the Methana Peninsula, Greece* (1997) ; ou encore pour la **Laconie**, CAVANAGH, W. G., et alii (éds.), *Continuity and Change in a Greek Rural Landscape: The Laconia Survey*, Vol. 2 (2002). Surtout, voir l'ouvrage de synthèse BINTLIFF, SBONIAS (1999).

<sup>48</sup> OSBORNE (2004), p. 164, souligné dans le texte original. Sur cette question, voir les remarques de ROUGEMONT (1990), p. 219 et de CHAPMAN (1999), p. 74 : « what kind of a systematic relationship exists between pots and people in settlement and demographic terms? It is my belief that any survey archaeologist confronted with the tortuous road to demographic reconstruction would be sorely tempted to answer: "not at all". ».

<sup>49</sup> WAGSTAFF, CHERRY (1982), p. 145.

seraient peut-être plus du tout les mêmes<sup>50</sup>. En outre, le nombre et la répartition des sites « romains » ne sont finalement pas très différents de ceux de l'époque géométrique-archaïque.

2) L'habitat pouvait être plus dispersé qu'aux époques précédentes, mais cela ne veut pas forcément dire qu'il y avait plus d'habitants. Les modes d'occupation du territoire ont pu changer, passant d'un espace hypercentralisé à une occupation rurale plus dispersée, sans pour autant qu'il y ait eu une hausse démographique importante.

3) Il faut davantage être attentif au degré fonctionnel de ces sites. M. Wagstaff et J. Cherry ont bien montré que le matériel « romain » retrouvé sur de nombreux sites de la côte mélienne est à mettre en rapport avec la fonction industrielle et commerciale de ces sites<sup>51</sup>. Dès lors, peut-on en déduire une hausse de la population, alors qu'il n'est même pas certain qu'il y ait eu des constructions propres à l'habitat en ces lieux ? On peut habiter dans un endroit et travailler dans un autre. Il est même fort à parier, en raison des nuisances créées par l'industrie du soufre, que l'habitat ne se situait pas directement sur les sites d'extraction.

4) J. Cherry a dressé en appendice une liste de tous les sites archéologiques repérés à Mélos (p. 291-309) : il en a estimé, pour chacun d'eux, la taille et le pourcentage de terre arable ; mais aucune indication sur la proportion de matériel trouvé n'est donnée.

5) Enfin, et il s'agit sans doute du principal problème de la prospection, le matériel trouvé est celui qui se trouve en surface : il permet en général de déduire la dernière époque d'occupation d'un site, mais ne permet pas toujours de déceler avec précision les phases d'occupation précédentes<sup>52</sup>.

Les remarques sont exactement les mêmes pour Kéos où, à l'inverse de Mélos, on déduit de la réduction du nombre de sites occupés entre la fin de l'époque hellénistique et l'époque romaine une réduction de la population<sup>53</sup>. Mais les prospections n'ont été réalisées que dans une partie de Kéos (quart Nord-Ouest), et il est difficile de généraliser les observations à toute l'île. Dans un autre chapitre, les auteurs sont tout à fait conscients de cet obstacle et affirment : « Ascertaining the likely extent of occupation in any particular period does not, in itself, allow a direct conversion from inhabited area to population. The

<sup>50</sup> Les auteurs le reconnaissent également : « the time span involved, some five centuries or more, makes it very probable that some at least of these sites were not contemporary » [WAGSTAFF, CHERRY (1982), p. 145].

<sup>51</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI.

<sup>52</sup> Voir sur ce point les remarques de ROUGEMONT (1990), p. 219 : « À la différence de la fouille, la prospection, sauf cas particulier, apporte plus souvent des indices que des preuves et ne permet presque jamais de faire l'histoire d'un site ou d'un terroir, parce que toute argumentation *a silentio* lui est interdite (une phase d'occupation importante peut être indécélable en surface). ».

<sup>53</sup> CHERRY, *et alii* (1991), p. 338 : « it seems hard to avoid the conclusion that the population resident in all of north-west Keos, and not just at the *polis* center, had been very severely reduced ».

relationship between people and space in settlements is a complex issue [...]»<sup>54</sup>. Ils tentent alors d'estimer la population antique d'après la superficie des sites et des calculs fondés sur la densité de population sur l'île à une époque récente : les petits sites ruraux repérés correspondraient à la résidence d'une seule famille, composée de cinq personnes, tandis que des sites d'une surface supérieure à 2 hectares auraient une densité de population de 150 personnes par hectare. R. Osborne n'a pas eu de mal à montrer qu'il s'agit d'un schéma très général qui, lorsque l'on essaie de l'appliquer ailleurs dans l'île, ou dans un autre endroit de la Grèce, ne fonctionne pas du tout<sup>55</sup>. Les difficultés présentées ici sont les mêmes lorsque l'on tente de calculer le nombre de personnes habitant à la campagne et ceux habitant en ville.

### **b. Le retour aux historiens antiques**

Ces quelques remarques invitent donc à la plus grande prudence lorsque l'on cherche à tirer de la prospection des raisonnements en matière de démographie. D'autant plus que, finalement, on fait souvent dire des choses aux prospections archéologiques sur le nombre d'habitants seulement en les combinant avec une série d'affirmations tirées de sources non prospectives, et bien souvent même non archéologiques<sup>56</sup>. Ainsi à Mélos, accompagnant les *surveys* – et je dirais même, malgré les *surveys* –, la base du raisonnement reste les 15 talents de tribut et les 500 colons athéniens mentionnés par Thucydide, qui conduisent les auteurs à accepter une population de 2 000 à 3 000 personnes pour l'époque classique<sup>57</sup>. Comme Mélos est très peu documentée pour l'époque hellénistique, les auteurs évaluent la situation de l'île d'après les événements connus par les sources épigraphiques dans d'autres Cyclades, et en arrivent à la conclusion que les données de la prospection ne sont « pas en porte-à-faux » (*not in variance*) avec la situation dépeinte dans les sources écrites<sup>58</sup>. On tombe dès lors dans une sorte de cercle vicieux, où de faux calculs, fondés sur des sources littéraires ou épigraphiques, alimentent une réflexion et de nouveaux calculs tirés des données de la prospection, et qui, en retour, sont comparés aux chiffres des sources antiques.

## **4. CONCLUSION : UN AVEU D'ÉCHEC ?**

Ainsi, comme le note R. Osborne : « survey itself offers no way in to absolute population levels »<sup>59</sup>. L'évaluation de la population antique des îles est d'autant plus difficile

<sup>54</sup> CHERRY, *et alii* (1991), p. 279.

<sup>55</sup> OSBORNE (2004), p. 168. Voir aussi les remarques de ROUSSET (2004), p. 371.

<sup>56</sup> OSBORNE (2004), p. 170.

<sup>57</sup> WAGSTAFF, CHERRY (1982), p. 140-142.

<sup>58</sup> WAGSTAFF, CHERRY (1982), p. 145.

<sup>59</sup> OSBORNE (2004), p. 170. Voir aussi les remarques de BRUN (1999), p. 19-22.

qu'il n'existe pas de relation simpliste entre la terre cultivable et la population<sup>60</sup>. Ténos a par exemple supporté 15 000 habitants au XIX<sup>e</sup> siècle, en développant un système de terrasses, en voie de disparition aujourd'hui faute de main-d'œuvre pour les entretenir<sup>61</sup>. Il pouvait en aller de même dans l'Antiquité car, en fonction des besoins, on cultivait les montagnes, comme le rappelait déjà Isocrate dans son *Panegyrique*<sup>62</sup>. Mais nous n'avons aucun moyen de le savoir. De même, les 2 400 hectares de terre cultivable calculés en 1961 pour l'île de Kythnos – soit 24 % du territoire de l'île – ne peuvent servir de base de calcul ni pour la population antique, ni même pour celle du XIX<sup>e</sup> siècle, car c'est négliger que cette île fut elle aussi presque entièrement couverte de terrasses à ces époques. Il n'y a donc pas de fatalité au niveau individuel, et de grands changements peuvent survenir dans une même île sur le long terme.

Ainsi, si ni les extrapolations de chiffres objectifs ni les résultats des prospections ne nous fournissent de résultats satisfaisants, doit-on pour autant faire aveu d'échec ? Dans une certaine mesure, la réponse est OUI ; en tout cas, en ce qui concerne l'époque romaine. P. Brun a souligné la valeur des méthodes comparatives dans les îles, entre la situation du XIX<sup>e</sup> siècle, après la guerre d'Indépendance, et celle de l'époque classique et du début de l'époque hellénistique<sup>63</sup>. Mais c'est parce que les conditions historiques réunies à ces deux époques dans les îles présentent des similitudes : fin de la guerre et de la piraterie, terres des grandes propriétés monastiques et des notables partagées, réapparition de la petite propriété qui devient majoritaire, forte activité des campagnes, mise en culture de terres nouvelles. À l'époque impériale, les conditions sont totalement différentes. Les terres furent accaparées par quelques grands propriétaires terriens, indigènes, étrangers ou romains : c'était le règne par excellence de la grande propriété, de la constitution de grands domaines et de la confiscation des terres<sup>64</sup>.

Le tableau que je présente (**Tableau 10**) permet néanmoins de mettre en évidence le fait que, globalement, il existe une certaine stabilité des hiérarchies entre les différentes îles des Cyclades. R. Étienne l'a démontré avec des chiffres qui, toutes proportions gardées, peuvent être comparés<sup>65</sup>. En effet, que ce soit pour le tribut payé à Athènes en 425/4 av. J.-C., pour le montant emprunté à la caisse sacrée de Délos dans le cadre du Second Empire

---

<sup>60</sup> BRUN (1996a), p. 113.

<sup>61</sup> ÉTIENNE, R., « Grandes et petites cités : l'exemple des Cyclades » (inédit).

<sup>62</sup> Isocrate, *Panegyrique*, 132.

<sup>63</sup> BRUN (1999), p. 18.

<sup>64</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI. Voir l'exemple caricatural de l'île de Cythère, accordée dans sa totalité par Auguste à Euryklès [Strabon, *Géographie*, VIII, 5, 1]. Sur cette transformation de la structure de la propriété dans les îles à l'époque romaine, voir BRUN (1996a), p. 18-19.

<sup>65</sup> ÉTIENNE, R., « Grandes et petites cités : l'exemple des Cyclades » (inédit), dont je reprends ici les principales conclusions.

athénien en 377/6-374/3 av. J.-C., ou pour le montant des redevances dues par les îles à la Porte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, trois îles se détachent systématiquement des autres, comme étant les plus riches : Paros, Naxos et Andros ; deux îles sont toujours rangées parmi les plus pauvres : Ios et Sériphos. Il est regrettable de ne pas pouvoir évaluer partout le montant du *tributum* payé à Rome, qui aurait donné une bonne échelle de comparaison pour déterminer si cette hiérarchie était maintenue à l'époque impériale. Mais, comme je l'ai déjà signalé, ces hiérarchies peuvent être indépendantes de la taille des îles et des cités, et le critère de la richesse des îles ne permet pas de tirer automatiquement des conclusions en matière démographique.

Surtout, à l'échelle individuelle de chaque île, il est presque impossible de mesurer les évolutions démographiques, et donc la prétendue désertification des îles à l'époque impériale, tout simplement parce que les critères de calculs diffèrent selon les époques et le type de documentation à notre disposition. Certes, à Andros, le passage de 3 000-4 800 citoyens à l'époque classique, à seulement 340-570 à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ou encore celui de 1 000 citoyens à Théra en 425/4 av. J.-C., à seulement 340-570 sous Tibère, pourraient être interprétés, même avec des chiffres très incertains, dans le sens d'une réduction drastique de la population entre l'époque classique et l'époque romaine. Mais, que savons-nous de la population totale dans ces mêmes îles aux mêmes époques ? Andros a accueilli, dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., une très importante communauté italienne (publicains, *negotiatores*, exilés), parfois citoyens romains, mais presque jamais citoyens d'Andros et très tardivement intégrés dans l'éphébie<sup>66</sup>. Ces personnages, riches en général, devaient également posséder un grand nombre d'affranchis et d'esclaves à leur service. La composition de la population d'Andros à l'époque classique et à l'époque romaine était donc radicalement différente et ne se laisse pas appréhender de la même manière dans les sources épigraphiques. Elle ne peut être estimée ni comparée uniquement en fonction du nombre de citoyens, et rien n'interdit de penser qu'elle pût être aussi nombreuse à l'époque romaine qu'à l'époque classique. Il en va de même à Mélos ou à Théra qui, une fois intégrées dans l'Empire, connurent un grand apport de population servile ou d'origine servile (affranchis), sans commune mesure avec le nombre d'esclaves que ces îles comptaient à l'époque classique. Mais là encore, aucun document ne nous permet de quantifier de telles transformations.

Aussi ces questions doivent-elles être également abordées d'un point de vue qualitatif. C'est la compréhension de la société insulaire, et de ce qu'elle a pu être sous l'Empire, qui

---

<sup>66</sup> Voir *infra*, Chapitre XIII.

permet de mieux appréhender les évolutions démographiques des îles, davantage que les chiffres. En premier lieu, afin de mieux cerner les mutations de ces sociétés, il convient de définir la composition de la population de chacune des îles et de déterminer, autant que faire se peut, le poids relatif de chacune des catégories sociales (indigènes, étrangers, affranchis, esclaves) au sein des communautés insulaires.

## B. LES ÉTRANGERS DANS LES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

Je reviendrai ci-après en détail sur la composition et l'évolution de la population indigène des îles<sup>67</sup>. C'est pourquoi je ne m'intéresse ici qu'à « l'exception », c'est-à-dire aux étrangers, et en particulier aux Romains, venus s'implanter dans les Cyclades. En dehors des quelques magistrats romains de passage dans l'Archipel et des exilés politiques<sup>68</sup>, les noms romains repérables dans les inscriptions sont souvent ceux de *negotiatores* italiens, installés dans les îles pour y faire des affaires. Je m'attacherai uniquement dans ce chapitre à repérer les individus et les familles concernés, ainsi que les îles privilégiées pour leur implantation, et à déterminer leur importance proportionnelle par rapport au reste de la population insulaire « de souche ». Je tenterai dans un prochain chapitre de tirer les conclusions de cette étude, d'un point de vue de l'attractivité des îles et de leurs potentialités économiques respectives.

### 1. LES *NEGOTIATORES* ITALIENS DANS LES CYCLADES

Il ressort de l'examen de la documentation épigraphique que l'implantation des *negotiatores* dans les Cyclades s'est faite en deux temps. Il convient en effet de distinguer les individus qui se sont installés dans les îles dès la première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., lors du grand mouvement d'expansion des Ῥωμαῖοι en Grèce, et ceux qui, implantés à Délos, se dispersèrent dans les autres îles dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., après les guerres mithridatiques et les deux « catastrophes » de Délos.

#### a. Les *negotiatores* installés dans les îles dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Selon T. Broughton, 80 000 Italiens environ seraient venus s'installer dans des cités de la province d'Asie avant 88 av. J.-C. et à la suite des guerres mithridatiques, en particulier parce que le champ était désormais ouvert pour des investissements à hauts taux d'intérêt

---

<sup>67</sup> Voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>68</sup> Voir *supra*, Chapitres I et II.

résultant des exactions de Sylla<sup>69</sup>. Je ne reviens pas sur l'identification ni sur la situation des Italiens installés à Délos dès l'époque hellénistique, puisque ce thème a fait l'objet de plusieurs études très complètes<sup>70</sup>. Outre Délos, trois îles des Cyclades ont accueilli très tôt une communauté italienne importante : Ténos, Andros et Amorgos.

### *Les banquiers et négociateurs italiens de Ténos*

L'île de Ténos subit très tôt l'influence de sa voisine Délos. Dès le début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., un banquier de Syracuse, Timôn, fils de Nymphodôros s'y installa<sup>71</sup>. La cité lui conféra la proxénie, tout comme à un individu originaire de Naples<sup>72</sup>. Un siècle plus tard, les Grecs de Syracuse furent remplacés par des Ῥωμαῖοι à nom latin, membres de la *gens Aufidia*, également en activité à Délos<sup>73</sup>. Certains membres de la famille des *Aufidii* occupaient des magistratures importantes en Occident, tandis que d'autres, surtout des *negotiatores*, furent très actifs en Orient à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., en particulier dans la province d'Asie<sup>74</sup>.

Vers 100 av. J.-C., Caius Pandusinus, fils de Cnaius, Ῥωμαῖος, proxène de la cité, consacra à Poséidon et à Amphitrite deux groupes statuaires symétriques, œuvres du sculpteur Agasias d'Éphèse<sup>75</sup>. Cet individu appartenait vraisemblablement à une famille de *negotiatores* impliquée dans le commerce de l'huile d'olive et des céréales. C. Pandusinus pourrait dès lors être le confrère des *Olearii* de Délos, où il a pu lui-même exercer une activité<sup>76</sup>. À la même époque, un Ῥωμαῖος à nom hellénique reçut également la proxénie à Ténos<sup>77</sup>. Il est toutefois probable que ces deux personnages n'aient pas résidé en permanence sur l'île, car le fait qu'ils soient proxènes implique qu'ils étaient originaires d'une autre cité que Ténos.

<sup>69</sup> BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 543-544 : nous possédons des preuves épigraphiques de cette présence italienne notamment à Pergame, Chios, Cos, Éphèse, Priène, Tralles et Kaunos. Sur les *negotiatores*, voir aussi ROUGÉ (1966), p. 274-287.

<sup>70</sup> Voir en particulier HATZFELD (1912), p. 102-120 ; HATZFELD (1919), p. 28-29 et p. 31-37 ; FERRARY (2002), p. 186-239.

<sup>71</sup> IG XII 5, 816. Sur ce personnage et ses actions, voir HATZFELD (1919), p. 28-29 ; ÉTIENNE (1990), p. 112 et p. 174.

<sup>72</sup> IG XII 5, 843 (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) : [- - -]δου Νεαπολίτης.

<sup>73</sup> IG XII 5, 860. Sur les banquiers Lucius Aufidius et son fils, Lucius Aufidius Bassus, voir HATZFELD (1919), p. 37 et p. 84-85 ; MIGEOTTE (1984), p. 221-228, n°64 ; ÉTIENNE (1990), p. 136-138, n°1 et p. 141-142 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 212-218, n°5 et n°6 (avec bibliographie antérieure).

<sup>74</sup> Sur l'activité professionnelle des *Aufidii* en Méditerranée orientale, à la fin de la République et au début de l'époque impériale, voir MATHIEU, N., *Histoire d'un nom. Les Aufidii dans la vie politique, économique et sociale du monde romain* (1999), p. 77-86.

<sup>75</sup> IG XII 5, 917 ; HATZFELD (1919), p. 38 ; ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 125 et p. 197 ; ÉTIENNE (1990), p. 140, n°5 ; p. 173 et App. II, n°29 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 244-246, n°46.

<sup>76</sup> Le *gentilice* Pandusinus est en effet très rare. Or, une femme, membre de cette famille, est connue par une inscription funéraire de Rhénée (deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) : Plotia Pandusina, fille de Cnaius, Ῥωμαία. [COUILLOU (1974a), p. 213-214, n°484]. Il s'agit peut-être de la sœur du proxène ténote. Sur l'identification de ce personnage, voir les réserves de FERRARY (2002), p. 208, n. 50.

<sup>77</sup> IG XII 5, *Suppl.*, 308 (début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) : [- - -] Ἀπολλωνίου Ῥωμαῖος. cf. MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 257-258, n°64.

***La communauté italienne d'Andros***

Dès la basse époque hellénistique, des familles de *negotiatores* sont également attestées à Andros. Les membres de la *gens Claudia* apparaissent à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et sont encore attestés au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : Aulus Clodius Antipater ; Clodia Xanthè et son père Clodius Fronton ; Claudia Eutyichis et Claudios ; Claudia, fille d'Artémôn<sup>78</sup>. De même, une inscription mentionne Clodia, fille d'Aulus et épouse de Prousius, fils d'Aischinès, ainsi que sa sœur (?) Érótis, fille d'Aulus et épouse d'Aischinès, fils de Philônides<sup>79</sup>. Nous avons peut-être là l'un des uniques exemples d'intermariage entre des indigènes et des individus issus du milieu des *negotiatores*. Il est par ailleurs tout à fait probable que certains de ces personnages aient appartenu à la même famille que celle établie à Délos à la même époque, puisque plusieurs *Aulii Claudii* sont attestés sur l'île d'Apollon<sup>80</sup>. Marcus Varisidius Trophimos<sup>81</sup>, Cnaius Cornelius Anthos<sup>82</sup> et Tiberius Atinnius Onèsimos<sup>83</sup> étaient sans doute eux aussi des *negotiatores* en activité à Andros.

La présence de cette communauté italienne à Andros peut en partie être expliquée par le rattachement précoce de l'île à la province d'Asie et par l'exploitation de ressources minières dès le début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. L'existence de cette communauté est également indirectement prouvée par la présence sur l'île de plusieurs inscriptions en latin ou bilingues, ce qui, Délos mise à part, est très rare dans les Cyclades<sup>84</sup>.

***Les Ῥωμαῖοι d'Amorgos et le τρίκλινον du gymnase d'Aigialè***

Les Italiens durent s'établir dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. à Aigialè, puisque dans cette cité, dès la fin de ce siècle, les Ῥωμαῖοι étaient considérés comme faisant partie de la communauté et avaient le droit de participer aux banquets publics offerts par Kritolaos. Ils étaient certainement nombreux et bien intégrés, puisque l'on respecta même leur manière de banqueter. Je souhaite revenir un instant sur l'inscription mentionnant le déroulement de ces

<sup>78</sup> Respectivement MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 79, n°26 ; *IG XII Suppl.*, 272 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°48] ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°54 ; *IG XII 5*, 761 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°53] ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°122.

<sup>79</sup> *IG XII 5*, 790 (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°158]. Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 77-78, n°24.

<sup>80</sup> Voir FERRARY (2002), p. 192-193.

<sup>81</sup> ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°103 (fin II<sup>e</sup>-début I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 101-102, n°53-54.

<sup>82</sup> *IG XII Suppl.*, 289 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°157]. Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 80, n°28.

<sup>83</sup> *IG XII Suppl.*, 285 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°150]. Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 60, n°5.

<sup>84</sup> MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 36 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010b), p. 151-154.

banquets<sup>85</sup>. Bien qu'en dehors du cadre chronologique fixé à cette étude, elle n'en reste pas moins révélatrice, à plus d'un titre, des changements qui commencèrent à s'opérer dans les mœurs et les institutions grecques dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., peut-être plus précocement à Aigialè, tout comme à Délos, en raison de l'influence exercée par une communauté italienne relativement importante installée en ces lieux.

Cette longue inscription (134 lignes) se présente sous la forme d'une « loi sacrée », un règlement de fondation qui fixe très précisément l'usage que la cité devait faire du placement d'une somme donnée par Kritolaos, fils d'Alkimédôn (le revenu annuel de la fondation s'élevait à 200 drachmes). Pour perpétuer la mémoire de son fils Aleximachos, mort jeune et héroïsé, Kritolaos souhaite qu'une fête soit organisée annuellement dans la cité. Tous les détails du déroulement de la cérémonie sont donnés, à commencer par le sacrifice d'un taureau conduit du Prytanée au gymnase au cours d'une procession. Le premier jour, seront distribués la chair du taureau, d'autres viandes, de l'hydromel doux, divers mets, ainsi que de l'huile parfumée et des fleurs (l. 54-61). Le deuxième jour verra la distribution de vin et de blé (l. 66-69) et la dispute d'un concours, où seule l'épreuve du pancrace ne sera pas disputée (épreuve au cours de laquelle Aleximachos est mort). Le vainqueur recevra en prix la chair du bélier sacrifié au préalable et une *parathésis* de froment (l. 74-79).

Ce type d'évergésie n'avait rien d'exceptionnel à la fin de l'époque hellénistique : sacrifices et banquets étaient des manifestations fréquentes dans le gymnase. En revanche, notre inscription se singularise dans ce contexte par la mention qui est faite de la communauté « romaine » d'Aigialè, traitée un peu à part, et surtout par l'usage, à trois reprises, du terme *τρίκλινον*, qui a fait couler beaucoup d'encre parmi les historiens. Avant de résumer les termes du débat, voici les passages de l'inscription concernés :

- 1) ποιείτωσαν οἱ ἐπιμεληταὶ πάν[τας τοὺς κλι]σμοὺς(?) (HILLER) / μερι[σμοὺς(?) (GAUTHIER) **κατὰ τρίκλι[νο]ν** (l. 54-55) : *que les épimélètes préparent tous les lits / toutes les parts par triklinon ;*
- 2) παραθέτωσαν δὲ οἱ ἐπιμε[λητ]αὶ πάντως δεῖπνον ἀδάπανον τοῖς ἐν τῷ **τρικλείνω** (l. 60-61) : *que les épimélètes servent un repas qui n'entraîne aucune dépense pour ceux qui sont dans le triklinon ;*
- 3) τὰ δ[ὲ] [παρ]ατιθέμενα ἅπαντα ἔστω ἀποφορητὰ **[ἀπὸ] τ[ο]ῦ τρικλίνο** (l. 64-65) : *et que tout ce qui a été servi puisse être emporté hors du triklinon.*

Le mot grec *τρίκλινον*, *τρίκλεινον* ou *τρικλίσιον* est souvent interprété comme une simple translittération du terme latin *triclinium*, qui lui-même « est formé de l'adjectif numérique trois et de la translittération du mot grec κλίνη, qui désigne le lit de table »<sup>86</sup>. L'origine de ce mot est complexe et *τρίκλινον* fait partie de ces termes dont la réalité matérielle qu'ils désignent évolua au cours du temps, sans que le mot lui-même ne change de forme<sup>87</sup>. Les chercheurs qui se sont penchés sur la question n'ont, à mon avis, pas assez insisté sur l'évolution sémantique de ce terme en fonction de l'époque de son utilisation, à l'exception de K. Vössing, qui en a tenu compte dans son étude. Beaucoup oublient que *τρίκλινον* est attesté dans quelques textes et inscriptions dès le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans lesquels il désigne exclusivement une pièce de mobilier, c'est-à-dire un lit de table à trois places<sup>88</sup>. Il a pu également désigner à cette époque une pièce réunissant trois lits individuels – et non trois lits de trois places –, mais devait être d'un usage relativement rare. En effet, avant le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., nous n'avons qu'une seule attestation où le terme est sans doute employé en ce sens<sup>89</sup>. Cet emploi de *τρίκλινον* désignant une « salle

<sup>85</sup> IG XII 7, 515 (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Le texte a été publié par Fr. Hiller dans *Arch. Ep.* (1907), p. 194-198 (avec suggestions de U. Wilamowitz et commentaire de E. G. Ziebarth) et dans IG XII 7, 515 (avec quelques modifications). Bibliographie indicative : LAUM (1914), p. 57-63, n°50 (avec traduction) ; DELORME (1960), p. 210 ; SOKOLOWSKI, F., *Lois sacrées des cités grecques, Suppl.* (1962), n°61 ; GAUTHIER (1980), « III : Les invités au banquet de Kritolaos », p. 210-220 (avec quelques corrections) ; SCHMITT PANTEL (1992), p. 317-319 (sur le *triklinon*) ; VÖSSING (2004), p. 561-566 (sur le *triklinon*).

<sup>86</sup> GROS (2001a), p. 25.

<sup>87</sup> Nous avons vu qu'il en va exactement de même avec le mot *βαλανεῖον*.

<sup>88</sup> Pour ces attestations aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. av. J.-C., voir VÖSSING (2004), p. 561-562.

<sup>89</sup> Il s'agit d'une interprétation personnelle de IG II<sup>2</sup> 2499 (306/305 av. J.-C.) : ἀνεοιγμένην καὶ στέγην καὶ τὸ ὀπτάνιον καὶ κλίνας καὶ τραπέζας εἰς δύο **τρίκλινα**. Cette attestation, qui ne fait pourtant aucun doute (le mot n'est pas restitué), n'a été relevée ni commentée par aucun des auteurs cités précédemment. Voir aussi l'inscription de

à manger avec trois lits individuels » (οἴκοι τρίκλινοι), comme on peut avoir des salles de banquet réunissant quatre (οἴκοι τετράκλινοι) ou trente lits individuels (τριακοντακλίνους οἴκους), a perduré encore tout au long de l'époque impériale, comme le prouvent les attestations épigraphiques et littéraires<sup>90</sup>.

Bien que l'étymologie du mot soit complexe, il n'en reste pas moins que le terme latin *triclinium* désigne une réalité matérielle proprement romaine, qui fit son apparition dans le deuxième quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., avec la diffusion en Occident de la pratique orientale du banquet, jusque-là presque inconnue dans le milieu italique<sup>91</sup>. Au sens propre, le *triclinium* désigne un lit ou une couche de table à trois places. Ce type de mobilier existait en Grèce, mais son usage était plutôt rare, le lit de table individuel étant largement privilégié. Au contraire, dans le milieu italique, le *triclinium* fut le seul mobilier adopté pour le banquet. Par métonymie, il en est venu très vite à désigner la pièce où les lits étaient disposés au centre, côte à côte, en forme de Π autour d'une table, tandis qu'un espace pour le service était ménagé tout autour. Ces lits étaient le plus souvent au nombre de trois eux aussi<sup>92</sup>. Le terme prit donc très vite à Rome le sens de « salle de repas » réunissant neuf convives, pièce qui connut un très grand succès et une diffusion très rapide, essentiellement dans les demeures privées.

La réalité matérielle du banquet grec était tout autre. Dans les lieux privés comme publics, y compris à l'époque impériale, comme le prouve l'archéologie, on mangeait dans un ἀνδρών ou un ἐστιατόριον, salles de banquet dont l'architecture était tout à fait différente<sup>93</sup>. Le plus souvent de plan carré, ces espaces regroupaient des lits individuels disposés le long des murs, placés sur un socle maçonné surélevé de quelques centimètres, avec un large espace ménagé au centre pour les tables et le service. Parfois seulement, ces lits individuels étaient remplacés par des lits doubles ou triples.

Avec la conquête romaine, la pratique ou la « mode » de banqueter sur et/ou dans un *triclinium* se répandit en Grèce et en Orient : en témoignent plusieurs textes et inscriptions où τρίκλινον est dans ce cas employé en tant que translittération grecque du terme latin *triclinium*, et désigne alors une réalité romaine<sup>94</sup>. Toutefois, une grande partie de ces attestations renvoient à des contextes privés, à des salles de repas « à la romaine » que de riches citoyens firent construire dans leur propre maison. Quelques autres attestations apparaissent dans un contexte sacré (construction de *triklina* dans des sanctuaires) ; très peu concernent des salles de banquets publics.

Aussi la présence de ce terme dans notre inscription d'Amorgos se révèle-t-elle intrigante à plusieurs égards. Comme l'a montré P. Schmitt Pantel, à la suite de Ph. Gauthier, il est clair que dans les passages (2) et (3), τρίκλινον désigne une pièce, une « salle de repas » et non un lit à trois places<sup>95</sup>. Dans le passage (1), il faut sans doute préférer la restitution de Ph. Gauthier, qui s'accorde beaucoup mieux avec le contexte, où il est question de distribution de viande « non découpée » (κρέα ὀλομελῆ, l. 49-50), d'hydromel (ἡδὺ μελικρατον, l. 64) et de « tous les instruments du service du repas », avec la fourniture « de bois, eau et huile » (τὴν διακονίαν πᾶσαν <τοῦ> [δει]πνου, παρέχοντες ξύλα καὶ ὕδωρ καὶ ἀλείμματα, l. 58-59). Aussi le terme de τρίκλινον désigne-t-il là encore une salle<sup>96</sup>. Il s'agit donc d'une première « anomalie » puisque nous avons vu que ce mot était très rarement employé en ce sens en Grèce avant la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. En outre, durant toute l'époque classique et hellénistique, les salles où étaient organisés les banquets dans les sanctuaires et les gymnases étaient très généralement qualifiées d'ἐστιατόρια. Alors pourquoi l'usage de ce mot ici, à cette date précoce, et à quelle réalité matérielle renvoyait-il ? Les convives invités au banquet étaient-ils tous regroupés en salles de trois lits de trois places dans le gymnase d'Aigialè ?

Il convient de revenir sur un autre passage du texte, malheureusement plus lacunaire, corrigé par Ph. Gauthier qui, après avoir revu la pierre, propose de le restituer ainsi (l. 55-58)<sup>97</sup> :

Thasos datant du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., où sont attestées des salles de banquet réunissant pas moins de sept lits : [οἴκους πέντε] οὐκ ἐλάσσους ἐπὶ κλινῶν (*IG XII Suppl.*, 353, l. 13).

<sup>90</sup> Pour ces références, qui sont toutes postérieures au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., voir VÖSSING (2004), p. 562, n. 3 et n. 5.

<sup>91</sup> GROS (2001a), p. 26-27.

<sup>92</sup> Pour une définition complète de ce terme et les références bibliographiques, voir GROS (2001a), p. 25-27 et VÖSSING (2004), p. 561-566.

<sup>93</sup> D'autres termes un peu moins fréquents peuvent désigner ces salles à manger, comme *aristeterion*, *deipnisterion* ou encore *oikos*. Voir sur ce point SCHMITT PANTEL (1992), p. 313-320 et MURRAY, O., *Symptica: a symposium on the « Symposion »* (1990).

<sup>94</sup> Pour une liste exhaustive de ces attestations, voir SCHMITT PANTEL (1992), p. 317-310 et surtout VÖSSING (2004), p. 561-566.

<sup>95</sup> GAUTHIER (1980), p. 214-216 ; SCHMITT PANTEL (1992), p. 318.

<sup>96</sup> GAUTHIER (1980), p. 215 : « L'idée semble être que les convives et les parts sont distribués par salles (qu'il ne faut pas imaginer immenses). ».

<sup>97</sup> GAUTHIER (1980), p. 210-217.

Καὶ τὸ δεῖπνον ἀποδιδότωσαν [το]ῖς τε πολίταις πᾶσιν τοῖς παρα[γε]νομένοις εἰς τὴν Αἰγιά[λη]ν [καὶ παροίκους κα]ὶ ξένους τοῖς παρα[γε]νομένοις, Ῥωμαίων αὐτῶν καὶ τῶν υἱ[ῶν](?) κατὰ ἑννέα χωρὶς πα[ρακειμ]ένων [...]<sup>98</sup>.

*Et que (les épimélètes) fassent servir le repas à tous les citoyens qui seront venus à Aigialè, aux étrangers résidents et aux étrangers de passage qui seront venus ; les Romains eux-mêmes et leurs fils (?) étant placés à part, par neuf.*

Cette précision, qui se présente comme une clause particulière relative à la communauté italienne d'Aigialè, est pour le moins étrange. Elle prouve que l'on était très au fait des mœurs romaines concernant la manière de banqueter. En outre, les Italiens installés à Aigialè semblent avoir été relativement bien intégrés, et ce déjà depuis plusieurs années, puisqu'on prit la peine de spécifier, dans une loi sacrée, qu'ils pourront banqueter à leur manière, « à la romaine », par neuf. Même à Délos, où la communauté italienne était pourtant installée depuis longtemps, le mot n'apparaît pas<sup>99</sup>. Dès lors, si l'on a pris la peine de préciser le nombre de convives pour les « Romains », c'est que cela n'allait pas de soi et que le terme τρίκλινον ne renvoyait pas forcément à la réalité matérielle du *triclinium* romain. Il désignerait plutôt une manière de regrouper les convives, peut-être par neuf à la manière romaine, facilitant la distribution des mets et l'égalité de la répartition<sup>100</sup>. Il s'agirait en quelque sorte d'une unité « fictive » de mesure. La précision faite pour les Romains qui banquetteront « à part, par neuf » était sans doute un moyen d'évoquer une différence dans la réalité matérielle de l'organisation des salles de banquet. En effet, en cette période de transition qu'était la fin de l'époque hellénistique, le même mot (τρίκλινον) pouvait encore conserver son sens grec originel et en même temps commencer à servir de translittération pour désigner une réalité proprement romaine. L'expression κατὰ ἑννέα χωρὶς πα[ρακειμ]ένων pourrait alors être remplacée par le terme latin *triclinium*. Nous pouvons éventuellement voir un indice de cette réalité qui commence tout juste à être assimilée dans l'orthographe du mot, qui hésite encore entre τρίκλινον (l. 55 et 65) et τρίκλεινον (l. 61).

Je me suis attardée sur le commentaire de cette inscription car elle témoigne d'une influence relativement précoce des mœurs romaines à Amorgos. Même si le terme de τρίκλινον ne désigne pas exactement une « salle à manger de trois lits à trois places », il n'en reste pas moins que la réalité du *triclinium* latin était bien connue à Aigialè à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Les autres inscriptions de l'île ne nous renseignent en revanche ni sur le nom ni sur l'identification précise des individus concernés.

### **b. La dispersion des *negotiatores* de Délos et les *negotiatores* d'époque impériale**

Après la première guerre de Mithridate, la communauté italienne de Délos se reconstitua rapidement. J. Hatzfeld résume ainsi la situation : « dès 80 elle donne de nouveau des preuves de son activité ; des *gentes* nouvelles viennent s'ajouter à celles qui ont survécu au massacre ; les Italiens se regroupent de nouveau en collèges, font des dédicaces et réparent les monuments endommagés en 88 »<sup>101</sup>. Mais cette renaissance fut de courte durée : les nouvelles familles de *negotiatores* furent moins nombreuses que celles qui étaient établies à

<sup>98</sup> Restitution de Fr. HILLER dans *IG XII 7*, 515 : [...][καὶ παροίκους κα]ὶ ξένους τοῖς παρα[γε]νομένοις Ῥωμαίων αὐτῶν καὶ τῶν γυ[ναϊκῶν(?)], κα[ὶ] κρ[έα](?) χωρὶς πᾶ[σι]ν [...].

<sup>99</sup> Le terme apparaît en réalité une seule fois, mais il est entièrement restitué (*SEG 37*, 687). Le contexte est de toute manière très différent, puisqu'il s'agirait de l'une des pièces construites lors de la fondation de la Synagogue.

<sup>100</sup> Voir sur ce point GAUTHIER (1980), p. 216, n. 58. SCHMITT PANTEL (1992), p. 319 mentionne une autre inscription du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. où une distribution d'argent et de nourriture est également faite « par *triklinon* ».

<sup>101</sup> HATZFELD (1919), p. 83. Voir aussi HATZFELD (1912), p. 128-129 ; ROUSSEL (1916), p. 328-335.

Délos avant la guerre de Mithridate, et la dernière mention des Ῥωμαῖοι date des années 54-53 av. J.-C.<sup>102</sup>. La seconde communauté italienne de Délos n'y vécut donc qu'une trentaine d'années, et la plupart des Italiens qui résidaient là quittèrent l'île dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Se pose dès lors la question de savoir ce que devinrent ces familles de *negotiatores* : où partirent-elles s'installer et les îles voisines étaient-elles assez attractives pour accueillir ces communautés, qui pouvaient y trouver des activités de reconversion ? Il s'agit de déterminer également si les communautés italiennes implantées précocement à Ténos et à Amorgos se maintinrent plus longtemps dans ces îles, ou si elles subirent le même sort que les *negotiatores* de Délos, par contre-coup, leurs activités étant en lien avec la prospérité de l'île d'Apollon.

### ***Ténos et Amorgos : une présence précoce, mais de courte durée***

Comme l'a montré R. Étienne, la cité de Ténos eut encore des relations avec la *gens Aufidia* au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>103</sup>. Le banquier L. Aufidius Bassus aida à plusieurs reprises la cité lorsqu'elle fut en détresse financière. Alors que son père Lucius Aufidius et un autre parent, Caius Aufidius (probablement son oncle) étaient allés s'établir à Délos à la fin du II<sup>e</sup> et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. pour y exercer leurs activités<sup>104</sup>, Bassus revint s'installer à Ténos au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Ainsi, comme le remarque J. Hatzfeld, on voit que « les *negotiatores* savaient se plier aux circonstances et suivre les fluctuations du commerce international »<sup>105</sup>. La communauté italienne de Ténos était encore nombreuse au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et sans doute puissante, puisque l'on observe que des Ῥωμαῖοι ont joué un rôle important dans la vie civique de l'île, ce qui était rarissime dans les autres Cyclades à cette époque. Six Romains ont en effet exercé des magistratures civiques parmi les plus importantes : Decimus Rubius et son père Decimus, ainsi que Publius Lutatius, fils d'Aulus et Marcus Publius, fils de Marcus furent agoranomes ; Lucius Rustius, fils de Lucius fut stratège ; Quintus, fils de Marcus fut *praktôr*<sup>106</sup>. Le fait que nombre de ces Romains aient été agoranomes montre que nous sommes probablement en présence de *negotiatores*, à qui la cité de Ténos aurait accordé l'honneur de

<sup>102</sup> ID 1662. Sur ces événements, voir *supra*, Chapitre I.

<sup>103</sup> ÉTIENNE (1990), p. 141-143. Voir surtout MATHIEU, N., *Histoire d'un nom: les Aufidii dans la vie politique, économique et sociale du monde romain (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)* (1999).

<sup>104</sup> Voir ID 1728 et 1729, ainsi que HATZFELD (1919), p. 84 et WIKANDER, Ö., « Senators and Equites. 1. The Case of the Aufidii », *ORom* 15 (1985), p. 157.

<sup>105</sup> HATZFELD (1919), p. 85.

<sup>106</sup> IG XII 5, 880, l. 1 ; 881, l. 26 ; 885, l. 28 ; 886, l. 55. Voir aussi HATZFELD (1919), p. 85-86 ; ÉTIENNE (1990), p. 145-146 et p. 173 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 184 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), TEN 27 ; 39 ; 43 ; 44 ; 45 ; 51 ; 54 ; 56 ; 59.

cette magistrature, parce qu'ils étaient bien au fait des activités économiques et commerciales de l'île.

Cependant, cette communauté italienne diminua peu à peu à Ténos dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et les attestations de noms romains sont très peu nombreuses dans l'île au I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les descendants des familles installées à Ténos dans le courant du II<sup>e</sup> ou du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. sont difficilement repérables : nombre d'entre eux durent partir vers d'autres destinations. Il est possible que le magistrat portant le nom de Publius, fils d'Aulus, sans doute archonte éponyme et stéphanèphore<sup>107</sup>, soit un descendant de l'agoranome du même nom, ce qui tendrait à prouver que cette famille avait conservé quelque importance dans l'île encore à l'époque impériale. Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., un certain Decimus, fils de Caius, fut honoré par le *Dèmos* et la *Boulè*<sup>108</sup>. Il pourrait être un descendant des agoranomes du même nom. En dehors de ces deux individus, quelques autres Romains sont repérables, mais sans qu'il soit possible de restituer la cohérence d'une famille, ni de déterminer quelle était la nature de leurs activités sur l'île. Parmi ceux qui ont exercé une magistrature ou qui ont été évergètes à Ténos, on ne peut citer que le bienfaiteur Lucius (?) Aidius, l'archonte éponyme Gemellus, fils de Nikias (fin I<sup>er</sup>-début II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), et l'*archis* Ulpia, fille de Dèm[- -] (I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>109</sup>. D'après leur patronyme, ces deux derniers individus n'étaient pas citoyens romains.

Ténos a donc vraisemblablement subi le contrecoup du déclin économique et commercial de sa voisine Délos. Et, faute de pouvoir se reconvertir dans des activités économiques ou commerciales locales, la plupart des membres de la communauté italienne ont probablement quitté l'île de Poséidon, qui devait une grande part de son attractivité à la prospérité de Délos.

À Amorgos, les membres de la communauté italienne déjà présente, ainsi que ceux provenant de Délos, sont attestés un peu plus longtemps qu'à Ténos, mais guère davantage. À Aigialè, un Curtius Rufus, fils de Curtius apparaît dans une liste d'éphèbes (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)<sup>110</sup>. Dans cette même cité, Marcus Babullius, fils de Lucius fut membre d'un collège de *μολποί* (époque augustéenne), tandis que Lucius Babullius, fils de Lucius, peut-être le père ou le fils du premier, fut inscrit au nombre des éphèbes de la cité<sup>111</sup>. Le stratège et archonte stéphanèphore de Minôa, C. Sextilius

<sup>107</sup> IG XII 5, 904 (I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 248, n°50.

<sup>108</sup> IG XII 5, 988 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 234-235, n°28].

<sup>109</sup> Respectivement IG XII Suppl., 324 ; IG XII 5, 903 ; IG XII 5, 908.

<sup>110</sup> IG XII 7, 425, l. 5-6.

<sup>111</sup> IG XII 7, 418, l. 5-6 et 425, l. 6.

Berenicianus, pourrait être un descendant de la *gens Sextilia*, famille de *negotiatores* active en Orient au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>112</sup>. Lucius Pomponius Philothémis, honoré par l'Assemblée du peuple d'Aigialè, pourrait être un descendant des *Pomponii*, bien attestés à Délos au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>113</sup>. Mais on manque pour cela de preuves.

### ***Deux familles de negotiatores puissantes dans les Cyclades***

#### **LA GENS BABULLIA**

Les *Babullii* sont attestés à Délos dès la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et restèrent en activité dans l'île jusque dans les années 90 av. J.-C.<sup>114</sup>. Comme les autres *negotiatores*, ils quittèrent l'île d'Apollon au moment de la guerre de Mithridate, et ne sont pas revenus s'y établir (nous n'avons plus aucune attestation de ce nom après 93 av. J.-C.). L'étude de la dispersion géographique de la *gens Babullia* est intéressante car on constate, au lendemain même des catastrophes de Délos, que les membres de cette famille se répartirent exclusivement dans les îles alentour (Cyclades et Crète)<sup>115</sup>. Outre Amorgos, on les trouve en effet mentionnés dans des inscriptions d'époque impériale de Naxos et de Paros. Une certaine Tertia Babullia, fille de Publius et de Pola, fut enterrée à Naxos (fin I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), tandis qu'une dédicace à Asklépios et Hygie (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?), dans l'*Asklèpieion* de Paros, mentionne plusieurs membres de cette famille : Lucius Babullius Étrôs et son épouse Babullia Secunda, leurs fils Aulus Babullius et Lucius Babullius Épaphroditos, et leur esclave (θηρεπτός) Aulus Babullius Krisphos<sup>116</sup>. Marcus Babullius, fils de Lucius, Πωμαῖος, un autre membre de cette famille, est attesté à Kythnos (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)<sup>117</sup>, ce qui est assez étonnant, compte tenu du peu d'attractivité dont l'île semblait jouir à cette époque.

Les activités de cette famille ne sont pas connues, mais il est tout à fait possible que ses membres aient mis en place un réseau commercial entre les différentes îles de l'Archipel. Il pouvait s'agir de l'exploitation et de la commercialisation de ressources ou de produits

<sup>112</sup> IG XII 7, 247, l. 12-13 (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 69, n. 211. Sur les *Sextilii*, voir HATZFELD (1919), p. 403.

<sup>113</sup> IG XII 7, 467 (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ?). Sur les *Pomponii* à Délos, voir FERRARY (2002), p. 211.

<sup>114</sup> HATZFELD (1912), p. 21 ; HATZFELD (1919), p. 386 ; FERRARY (2002), p. 190.

<sup>115</sup> HATZFELD (1919), p. 158, n. 3 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) : [- - -] Babullius, fils de Titus (Gortyne). Au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?), un Babullius Pamphilus M. I. Astymenos est attesté à Samothrace (IG XII 8, 190). Il se fit initier dans cette île, mais vient probablement d'ailleurs, peut-être de Macédoine. Voir sur ce point DIMITROVA, N. M., *Theoroi and Initiates in Samothrace. The Epigraphic Evidence, Hesperia Suppl.* 37 (2008), p. 119-121, n°47.

<sup>116</sup> IG XII 5, 171 ; le fils Aulus est sans doute identifiable à Aulus Babullius (IG XII 5, 307, l. 7). Voir HATZFELD (1919), p. 87 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 141 ; BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 34, p. 43 et p. 55.

<sup>117</sup> MERRITT, B. D., « The epigraphic notes of Francis Vernon », *Hesperia Suppl.*, 8 (1949), p. 217 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 33 et p. 115-116, n°1.

locaux, ou d'activités de redistribution. Les îles privilégiées n'ont en effet pas été choisies au hasard : Naxos et Paros sont les deux îles centrales, jouissant d'une relative prospérité à l'époque impériale ; Amorgos est l'île des Cyclades la plus orientale, et donc la plus proche de la côte d'Asie Mineure ; Kythnos est l'une des îles les plus occidentales, à la fois proche de l'Attique et du Péloponnèse. Notons toutefois que les *Babulli* disparaissent de la documentation épigraphique des Cyclades très tôt dans le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., ce qui prouve que leur présence dans l'Archipel ne fut que de courte durée.

#### LA GENS CORNELIA

L'une des plus grandes familles de *negotiatores*, implantée partout en Orient essentiellement à partir de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>118</sup>, est la *gens Cornelia*. Des membres de cette famille sont venus s'installer à Mélos, où l'on en garde la trace au moins jusqu'au II<sup>e</sup> s., voire jusqu'au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ainsi, Lucius Cornelius Domitianus fut honoré comme εὐεργέτης, avec sa fille Cornelia Domitia (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?) ; une inscription funéraire (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) nous fait connaître Lucius Cornelius Priscus et Novia Prisca, ainsi que leurs enfants Cornelia Prisca, Cornelia Domitia, Cornelius Lucius et Cornelius Fronton ; plusieurs autres inscriptions funéraires, encore inédites (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), mentionnent Cornelia E[- - -]a, Cnaius Cornelius Deidas, Cnaius Cornelius Severus, dit Deidas et Cnaius Cornelius Théomnèsstos (*sic*)<sup>119</sup>. Des membres de cette *gens* sont également attestés dans d'autres îles des Cyclades à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. : un certain Cnaius Cornelius Anthos fut inhumé à Andros<sup>120</sup> ; P. Cornelius [- - -] fut stéphanèphore à Syros<sup>121</sup>. Tout comme les *Babullii*, les *Cornelii* ont pu créer un réseau au sein de l'Archipel.

Le cas des *Cornelii* de Mélos est relativement exceptionnel car : 1) on voit se créer sur l'île une véritable dynastie de Πρωμαῖοι, qui dura sur plusieurs siècles, alors que dans les autres îles, les *negotiatores* ne sont pas repérables sur plus de deux ou trois générations ; 2) les *Cornelii* restèrent à Mélos encore après le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., alors que partout ailleurs, les *negotiatores* semblent avoir quitté peu à peu l'Archipel à cette date.

<sup>118</sup> Voir la liste dans HATZFELD (1919), p. 389, qui ne mentionne pas Mélos, ni aucune des autres îles des Cyclades. Les autres lieux d'implantation privilégiés sont Chalcis, Samos et Athènes. Les *Cornelii* n'ont pas été très importants à Délos [cf. FERRARY (2002), p. 193]. Voir aussi les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 276 et p. 305.

<sup>119</sup> Respectivement *IG XII 3*, 1118, 1228 et MENDONI, ZOUMBAKI (2008), MEL 17 ; 21 ; 26 ; 27.

<sup>120</sup> *IG XII Suppl.*, 289, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°157 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 270-271, n. 324 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 80, n°28.

<sup>121</sup> Inscription encore inédite, mentionnée par MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 180-181, n°9.

**Mélos, l'île des *negotiatores* à l'époque impériale**

Aussi Mélos se démarque-t-elle par l'importance et par la permanence de la communauté italienne qui y était établie. Notons que sur la soixantaine d'inscriptions de Mélos datant de l'époque « romaine » (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>122</sup>, une trentaine concerne des personnages portant un nom romain, c'est-à-dire près de la moitié. Il s'agit là d'une très forte proportion, surtout si l'on compare ce nombre au reste des Cyclades. Comme à Ténos, des Grecs d'Italie sont venus s'installer à Mélos dès l'époque républicaine. Ainsi on trouve un certain Numenius, fils de Léôn, originaire de Tarente<sup>123</sup>. D'autre part, une inscription funéraire mélienne fait mention d'un certain C. Ofellius Bassus et de sa famille, peut-être descendants des puissants *Ofellii* de Délos<sup>124</sup>. De même, plusieurs affranchis ou descendants d'affranchis font partie de cette communauté italienne de Mélos : C. Caelius Érôs se définit lui-même comme *mercator*, tandis que ses descendants (?) L. Magius Érôs et sa fille Magia Pulchra se comportèrent en véritables évergètes de la cité<sup>125</sup>, tout comme un certain Karpos et une Flavia<sup>126</sup>.

La très forte proportion de *negotiatores* installés à Mélos à l'époque impériale<sup>127</sup> est très certainement l'une des manifestations tangibles des transformations majeures qui eurent lieu à cette époque dans les équilibres et le dynamisme économique de l'Archipel. Elle est à mettre en relation avec le développement de nouveaux marchés économiques et commerciaux, sur lesquels je reviendrai<sup>128</sup>.

**Naxos et Paros : des situations paradoxales**

Comme le rappelle J. Hatzfeld, du petit nombre d'inscriptions trouvées à Naxos relatives à des Ῥωμαῖοι, « on aurait tort de conclure que les Italiens y étaient rares »<sup>129</sup>. En effet, l'épigraphie de Naxos est très pauvre et nous ne possédons pour l'époque romaine qu'une trentaine d'inscriptions. Or, sur ce nombre, quatorze sont à mettre en rapport avec des

<sup>122</sup> Le corpus des inscriptions de Mélos reste à ce jour très mal daté, d'où mon emploi de l'expression « époque romaine », qui reste vague.

<sup>123</sup> *IG XII 3*, 1233, l. 6-8 : Νευμ[ή]νιος Λέοντος Ταραντίνοϋ. Voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 156-157, n°40. Un très grand nombre d'individus originaires de Tarente est attesté dans l'épigraphie délienne [cf. FERRARY (2002), p. 237-238].

<sup>124</sup> *IG XII 3*, 1234 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 158, n°42. Sur les *Ofellii* de Délos, voir HATZFELD (1912), p. 58-60 et FERRARY (2002), p. 205.

<sup>125</sup> *CIL III, Suppl.*, 14203 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ?) ; *IG XII 3*, 1078 et 1079 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?). Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), MEL 7 ; 34 et 35. Sur le rôle et l'ascension sociale de ces affranchis, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>126</sup> *IG XII 3*, 1105 (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>127</sup> Pour une liste complète des membres de la communauté italienne de Mélos, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 303-307.

<sup>128</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI.

<sup>129</sup> HATZFELD (1919), p. 86.

Italiens. Dans une liste éphébique, datant peut-être de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., sur trente-deux noms, on relève sept Ῥωμαῖοι : Publius Arellius, fils de Spurius ; Nemerius [- -] ; Aulus Caedicius Agathôn ; Marcus Pollius, fils de Marcus ; Decimus Aufidius, fils de Spurius ; Aulus Sulpicius, fils d'Aulus ; Lucius Sextilius, fils de Spurius<sup>130</sup>. Le nombre de familles italiennes établies à Naxos à cette époque devait donc être assez considérable, pour que sept d'entre elles puissent avoir leurs fils inscrits en même temps à l'éphébie<sup>131</sup>. En outre, sur ces sept *gentes*, quatre ont eu des représentants à Délos à la fin du II<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. : les *Arellii*, les *Aufidii*, les *Sextilii* et les *Sulpicii*<sup>132</sup>. Il pourrait donc y avoir eu, après la guerre de Mithridate, un déplacement de certains de ces *negotiatores* de Délos vers Naxos. Parmi les autres familles représentées à Délos, puis à Naxos, on trouve des membres de la *gens Popillia* et de la *gens Munatia* : L. Popillius Apollodôros, fils d'Aulus fut prêtre des Charites à vie ; Caius Munatius apparaît dans une inscription funéraire<sup>133</sup>.

Bien que nous ne connaissions presque rien de l'île de Naxos à l'époque impériale, la présence de cette importante communauté de *negotiatores* prouve le dynamisme des activités économiques et commerciales de l'île à cette époque. Notons enfin que dans les Cyclades, sous l'Empire, la seule mention de banquier qui soit parvenue jusqu'à nous provient de Naxos<sup>134</sup>.

On ne peut que s'étonner de la constatation inverse à Paros, dont la documentation épigraphique, très riche, ne mentionne proportionnellement que très peu de noms romains – tout du moins jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>135</sup> –, et encore moins pouvant être mis en rapport avec des familles de *negotiatores*. En effet, mis à part les membres de la *gens Babullia*, seuls quelques individus pouvant faire partie de la même catégorie sont attestés sur l'île : l'affranchi Lucius Magius Érôs et un autre, dont nous ne connaissons que le *cognomen* [- -] Érôs Labienanus, qui ne sont peut-être qu'un seul et même personnage<sup>136</sup>, ainsi qu'un

<sup>130</sup> IG XII 5, 39, l. 7 ; l. 9 ; l. 13-14 [corrigé par HATZFELD (1919), p. 86, n. 3] ; l. 16-17 ; l. 18-19 ; l. 19-20.

<sup>131</sup> La liste répertorie les éphèbes de deux années consécutives (l. 3-4 : περυσινοί ; l. 13 : προπερυσινοί).

<sup>132</sup> HATZFELD (1919), p. 86. Voir FERRARY (2002), p. 187-189, p. 205, p. 215 et p. 217.

<sup>133</sup> Respectivement IG XII 5, 55 et 62, l. 3. Sur la présence de ces familles à Délos, voir FERRARY (2002), p. 203 et p. 211.

<sup>134</sup> IG XII 5, 54, l. 3-4 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : [τραπε]ζείτου Αριστάνδρου τοῦ [- -].

<sup>135</sup> La situation change radicalement à partir du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : le nombre de noms romains est alors très important, en particulier à la suite de la réforme de la citoyenneté romaine de 212 ap. J.-C. ; mais il semble y avoir également à cette époque un grand apport de citoyens romains non originaires de Paros (cf. *infra*, Chapitre XIV).

<sup>136</sup> IG XII 5, 424 et 426. Selon HATZFELD (1919), p. 88, n. 2, il faut sans doute préférer la lecture Λεύκιε Μάμιε Ἔρωος, plutôt que Μάμιε proposé par Fr. Hiller dans les IG.

certain Lucius Ofellius<sup>137</sup>. Quelques membres de la *gens Avonia* apparaissent dans des inscriptions du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : le gymnasiarque [- - -] Avonius, l'hypogymnasiarque (son frère ?) Caius Avonius, ainsi que Lucius Avonius Priscus<sup>138</sup>. À moins qu'il ne s'agisse d'un hasard de nos sources, cette situation est pour le moins paradoxale, puisque les carrières de marbre pariennes étaient devenues propriété impériale à cette époque et étaient intensivement exploitées par les Romains<sup>139</sup>.

## 2. LES AUTRES ÉTRANGERS DANS L'ARCHIPEL

Outre les *negiatores* et les *mercatores* qui s'installèrent dans les Cyclades pour y faire des affaires, on doit également compter au nombre de ceux qui pratiquaient une activité de commerce les *emporoi* (ἔμποροι) et les *nauklèroi* (ναύκληροι). Ils n'étaient que de passage dans les îles, mais pouvaient y séjourner plus ou moins longtemps, et de ce fait, faire partie de la population de manière temporaire<sup>140</sup>. Les Cyclades se trouvant au carrefour de plusieurs routes maritimes, on peut raisonnablement penser que certaines d'entre elles servent d'étape pour les navires traversant l'Égée. Contrairement aux nombreuses dédicaces mentionnant ces personnages à Délos aux deux premiers siècles avant notre ère – mais une telle documentation est assez exceptionnelle dans l'Antiquité – nous n'en avons presque plus de traces dans les îles à l'époque impériale. Seuls les graffites de Syros nous renseignent quelque peu sur ce point.

### a. Syros et les étrangers de passage : les graffites de la baie de Grammata

Ces graffites sont gravés sur les parois des rochers de la baie de Grammata, au Nord-Ouest de Syros (**pl. II**), qui a servi de mouillage de fortune et de refuge pour les marins en cas de tempête<sup>141</sup>. Ces inscriptions datent toutes de l'époque impériale (Haut-Empire et Antiquité tardive) ; nous en possédons une centaine. Il s'agit soit de remerciements aux dieux, païens ou chrétien, de la part des marins pour les avoir sauvés jusqu'à cette baie, soit de vœux formulés à leur arrivée ou au départ de l'île, soit encore de prières pour faire bon voyage en repartant. Ces vœux de bonne navigation sont communément appelés *euploia* (εὐπλοία), d'après l'expression employée dans les graffites<sup>142</sup>. Les inscriptions chrétiennes ont été étudiées par

<sup>137</sup> IG XII 5, 377.

<sup>138</sup> IG XII 5, 1019, l. B13 (époque d'Hadrien) et IG XII 5, 315.

<sup>139</sup> Voir *infra*, Chapitre XIV.

<sup>140</sup> Sur les *nauklèroi* et leurs fonctions, voir ROUGÉ (1966), p. 233-255 et VÉLISSAROPOULOS (1980).

<sup>141</sup> MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 39 ; BOURAS (2008), p. 290.

<sup>142</sup> Des graffites similaires ont été trouvés à Aliki (Thasos) et à Proté sur la côte messénienne. cf. SANDBERG, N., *Euploia. Études épigraphiques*, Göteborgs Universitets Arsskrift 60 (1954).

G. Kiourtzian<sup>143</sup>. L'ensemble de la documentation a été reprise par C. Bouras, dans sa thèse encore inédite, dont je reprends ici les principales conclusions<sup>144</sup>.

Ces graffites se présentent sous la forme de textes courts indiquant le nom du marin, son origine, son titre, et parfois le nom de son bateau et/ou de son équipage. Grâce à la mention de leur origine, il est possible de déterminer trois grands réseaux de navigation, correspondant aux trois grandes ères géographiques de provenance des marins. Le principal réseau reste un réseau local, puisque les marins proviennent majoritairement des autres îles des Cyclades (Andros, Naxos, Théra, Gyaros et Mélos). Le second réseau se situe à l'échelle de l'Égée et est représenté par des individus originaires de grands centres égéens orientaux (Sardes, Rhodes, Smyrne, Milet et Éphèse). Un troisième réseau est discernable, bien que peu représenté, et concerne des ports de départ plus éloignés (Tyr et Pannonie). Parmi les marins mentionnés dans ces graffites, on en trouve également d'origine italienne ou portant des noms romains<sup>145</sup>. Certains d'entre eux pouvaient être des *negotiatores* s'adonnant au commerce en mer Égée.

En dehors des graffites, les inscriptions de Syros mentionnent plusieurs personnages d'origine affranchie et deux autres individus, faisant vraisemblablement partie des *negotiatores* italiens implantés sur l'île : L. Postumius Cladus, ainsi que Marius Severus, originaire de Pouzzoles (*Potiolanus*)<sup>146</sup>. La première inscription est entièrement en latin, la seconde est une inscription bilingue. Cette caractéristique, assez rare dans les Cyclades pour être mentionnée, tendrait à prouver que l'on a bien affaire ici à des individus originaires d'Italie. Si l'on ajoute à ces données, prouvant le passage fréquent à Syros de naoclères et de commerçants étrangers, la présence déjà signalée d'individus provenant des îles voisines, cette île se présente comme un centre important rassemblant des populations d'origines très diverses.

### **b. Origines et activités des étrangers**

En dehors des membres de la communauté italienne, les Cyclades n'ont guère attiré d'étrangers à l'époque impériale, en tout cas, d'après ce que nous permettent d'en déduire les sources épigraphiques<sup>147</sup>. C'est à Paros que sont attestés le plus d'étrangers : un certain

<sup>143</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 137-140.

<sup>144</sup> BOURAS (2008), vol. 1, p. 290-292 ; vol. 2, p. 49-59 (inscriptions païennes) et p. 60-78 (inscriptions chrétiennes). Je remercie C. Bouras pour m'avoir autorisée à consulter un exemplaire de sa thèse de doctorat.

<sup>145</sup> Voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), SYR 5 ; 11 ; 16 ; 32 ; 35-37 ; 45 ; 53 ; 56.

<sup>146</sup> Respectivement IG XII 5, 701 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 201, n°42] ; ILGR, 35 (I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 188, n°21].

<sup>147</sup> La quasi-absence de témoignages concernant les étrangers à l'époque impériale contraste avec ce que nous connaissons des îles à l'époque hellénistique. Elle est en grande partie imputable aux pratiques évergétiques

Domitius Herculaneus, originaire d'Alexandrie (Ἀλεξανδρεύς) ; Caius Iulius Magnus, un auteur de tragédies (τραγωδογράφος) originaire de Laodicée de Syrie (Λαυδικεὺς τῆς Συρίας) ; et un sculpteur d'Aphrodisias (Ἀφροδεισιεὺς), Marcus Cossutius<sup>148</sup>. À Minōa d'Amorgos, un individu originaire de Tripolis de Syrie (Σύρος Τριπολίτης), Aurelius Cyrus, consacra un autel à la *Tychè* de la cité<sup>149</sup>. Enfin à Mélos, Aurelia Euposia, membre de l'association des *péribômioi*, qui lui élevèrent un buste dans la Salle des Mystes au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., pourrait être originaire de Cyzique (Mysie)<sup>150</sup>.

Au sein des Cyclades, certains individus ont voyagé d'une île à l'autre, parfois pour y résider et s'y marier – j'y reviendrai –, mais le plus souvent pour y exercer temporairement une activité. Ils devaient dès lors être considérés dans les cités comme des étrangers de passage, originaires de l'une des îles voisines. Ainsi, nous connaissons trois sculpteurs pariens qui sont allés exercer leur art dans des îles : à Théra, un artiste dont le nom n'est pas conservé<sup>151</sup> ; à Mélos, Athénaïos, fils de Dionysios, qui réalisa également des œuvres à Gortyne (Crète) et à Éphèse<sup>152</sup>, et Antiphanès, fils de Trasónis, qui apparaît également dans une inscription de Paros<sup>153</sup>.

Pour les individus dont nous connaissons l'activité, nous constatons qu'il s'agit essentiellement d'artistes, qui ne représentent de fait qu'une infime partie des circulations réelles de populations. Cela prouve toutefois que les îles, ou tout du moins certaines d'entre elles, pouvaient avoir encore quelque attrait culturel sous l'Empire. Il est remarquable de ce point de vue que les seules îles à être concernées par cette présence d'étrangers soient Amorgos, Mélos et Paros, les trois îles qui jouirent de la plus grande prospérité sous l'Empire. Surtout, bien que notre documentation soit limitée, on constate que les étrangers attestés dans les Cyclades, résidents ou de passage, proviennent exclusivement des provinces orientales (Égypte, Syrie, Carie, Mysie). Cela tend à montrer, une fois encore, que l'Archipel entretenait des liens plus étroits avec l'Asie qu'avec la Grèce continentale.

---

nouvelles, et en particulier à la disparition des décrets de proxénie dans le courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., qui constituent notre principale source de renseignements sur les étrangers dans les cités grecques pour les époques classique et hellénistique.

<sup>148</sup> *IG XII 5*, 428 ; 433 et 1049.

<sup>149</sup> *IG XII 7*, 257. Voir aussi MAPANFOY (2002), p. 159.

<sup>150</sup> *IMT*, Kyz., 1933 : une Aurelia Euposia est en effet attestée à Cyzique au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où son époux Aurelius Chrèstos leur fit construire un monument funéraire. La rareté du nom *Euposia*, la concordance chronologique et le caractère oriental de l'association de Mélos rendent cette identification probable. Sur Aurelia Euposia, la Salle des Mystes et l'association de *péribômioi*, voir *infra*, Chapitre XVI.

<sup>151</sup> *IG XII 3*, 1024 (époque romaine) : [- - -] Πάριος ἐ[ποίη]. cf. HILLER (1899), p. 208.

<sup>152</sup> *IG XII 3*, 1235 (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; *IC IV*, 343 ; *I. Eph.*, 516A.

<sup>153</sup> *IG XII 3*, 1242 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) ; *IG XII 5*, 160. Voir aussi BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 27 et p. 30.

### c. Être étranger et citoyen d'une cité cycladique : la double citoyenneté dans le monde égéen

Seuls quatre individus possédant la double citoyenneté (autre que la *civitas Romana*) sont attestés dans les îles<sup>154</sup>. À Mykonos, M. Ulpius Smirnicus Maximus, honoré par le Conseil et l'Assemblée, était citoyen de Thessalonique et de Mykonos<sup>155</sup>. À Syros, Marcus Antonius Cognitus, fils de Marcus, honoré comme évergète, était citoyen de Cos et de Syros<sup>156</sup>. À Minôa, sous le règne de Marc Aurèle, un citoyen d'Éphèse et d'Amorgos, un certain [- -]usicus, fils de Septicia Atticilla, construisit un édifice monumental inauguré en la présence du délégué impérial C. Vettius<sup>157</sup>. Enfin, dans cette même cité, un individu qui fut stéphanèphore, archonte éponyme et agoranome possédait une double citoyenneté « Cycladienne » : il était à la fois citoyen de Siphnos et de Minôa d'Amorgos<sup>158</sup>. Les renseignements sur ces personnages font défaut, et l'on ne peut déterminer si les îles étaient leur patrie d'origine ou leur « patrie d'élection », s'il s'agissait d'insulaires ayant acquis la *politeia* ailleurs ou l'inverse. Notons que tous ces individus étaient également citoyens romains, comme le montre le port des *tria nomina*. Ce n'est pas un hasard si, encore une fois, ce sont les cités de Syros et de Minôa qui accueillirent ces étrangers, presque tous originaires de cités appartenant à la province d'Asie.

### d. La « colonisation » des cités d'Amorgos

À l'époque impériale, d'après les décrets d'Amorgos, il appert que les trois cités de l'île étaient occupées par des communautés étrangères : des Milésiens à Aigialè, des Naxiens à Arkésinè et des Samiens à Minôa.

La mention de Samiens à Minôa remonte à l'époque hellénistique : à la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans les décrets de la cité, se substitue au « *peuple de Minôa* » (ὁ δῆμος ὁ Μινοητῶν), le « *peuple de Samos qui habite à Minôa* » (ὁ δῆμος ὁ Σαμίων ὁ κατοικῶν ἐν Μινώη / ὁ δῆμος ὁ Σαμίων ὁ ἐν Μινώη)<sup>159</sup>. Le problème de la colonisation d'Amorgos par Samos a été débattu par de nombreux spécialistes, qui ne sont d'accord ni sur la forme que

<sup>154</sup> Voir aussi sur ce point, ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 286, n. 388. Sur les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine, voir les différents articles dans HELLER, A. et PONT, A.-V. (éds.), *Patrie d'origine et patries électives* (2012).

<sup>155</sup> COUILLOUD, M.-Th., *BCH* 94 (1970), p. 661, l. 4-5 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : Θεσσαλονικέα καὶ Μυκόνιον ἥρω[α]. cf. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 276, n. 345 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 166, n°3.

<sup>156</sup> *IG* XII 5, 143, l. 13 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) : Κῶος ὁ καὶ Σύριος εὐ<ε>ρ[γέτης]. Ce personnage est également attesté dans une liste de prêtres d'Apollon à Halasarna (Cos) [cf. MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 174-175, n°2].

<sup>157</sup> *IG* XII 7, 262, l. 1 : [- - - Μο(?)]υσικοῦ Ἐφέσιος ὁ καὶ Ἀμόργιος υἱὸς Σεπτικίας Ἀττικίλλης.

<sup>158</sup> *IG* XII 7, 272 l. 2-3 (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : [Σί]φν[ι]ον καὶ Ἀμόργιον Μεινοήτην. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 57, n. 169 et p. 66, n. 203 ; ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 298-299.

<sup>159</sup> Pour toutes les références, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 19, n. 27.

prit cette « colonie » (*apoikia*, clérouquie, simples habitants, *etc.*), ni sur les raisons de la venue des Samiens sur l'île<sup>160</sup>. Les Samiens continuèrent d'être mentionnés dans les décrets d'époque impériale et sont encore attestés en 207 ap. J.-C. (Σαμίοι οἱ Ἀμοργὸν Μεινῶαν κατοικοῦντες)<sup>161</sup>.

Les mentions d'étrangers dans les deux autres cités apparaissent en revanche tardivement dans nos sources. Les Milésiens d'Aigialè sont attestés seulement dans des décrets du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dans une expression les désignant comme « *les Milésiens habitant Aigialè d'Amorgos* » (Μειλησίοι οἱ κατοικοῦντες ἐν Αἰγιαλίῃ τῆς Ἀμοργίας / Μειλησίοι οἱ Ἀμοργὸν Αἰγιαλίην κατοικοῦντες)<sup>162</sup>. Selon N. Ehrhardt, le statut de ces Milésiens serait comparable à celui de clérouques ; la cité d'Aigialè n'aurait donc aucune autonomie politique et dépendrait entièrement de Milet<sup>163</sup>. Or, P. Nigdelis a montré qu'il n'en était rien<sup>164</sup>. L'existence de la cité autonome d'Aigialè ne peut en effet être remise en cause, puisqu'elle apparaît dans diverses inscriptions<sup>165</sup> et sur les légendes monétaires, où figure l'ethnique ΕΓΙΑΛΕΩΝ [n°3-5].

À Arkésinè, la mention de Naxiens habitant la cité n'apparaît dans les inscriptions qu'à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Ναξίοι οἱ Ἀμοργὸν Ἀρκέσιναν οἰκοῦντες / κατοικοῦντες)<sup>166</sup>. Le Naxien et citoyen romain Quintus Curtius Proclus Hèrakléôn, prytane à Naxos, fut également honoré à Minôa ; mais nous ignorons tout de ses activités à Amorgos<sup>167</sup>. Nos données sur Naxos à l'époque impériale sont trop lacunaires pour nous permettre de comprendre les raisons qui ont pu pousser les Naxiens à venir s'installer à Amorgos. Sans doute des facteurs économiques sont-ils à privilégier.

Dans tous les cas, bien que la documentation soit insuffisante pour déterminer les causes exactes de ce phénomène, il appert que les trois cités d'Amorgos ont été, bien qu'à des époques différentes, peuplées ou repeuplées par des étrangers. Une telle situation peut être

<sup>160</sup> Voir en particulier les travaux de J. et L. Robert, qui donnent la bibliographie antérieure : ROBERT, L., *OMS I* (1969), p. 530-542 et p. 563-568 ; ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1979), n°426. Voir aussi ROUGEMONT (1983) ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 19-20 ; BRUN (1996a), p. 21 et n. 57-58 ; CONSTANTAKOPOULOU (2007), p. 183-184.

<sup>161</sup> *IG XII 7*, 231 ; 237 et 245 (fin II<sup>e</sup>-début I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; 239 (fin II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 240 (207 ap. J.-C.).

<sup>162</sup> *IG XII 7*, 395 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 396 (153 ap. J.-C.) ; 402-403 (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 399-401 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 405-410 (après 212 ap. J.-C.). Sur la chronologie de ces décrets, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 21, n. 34.

<sup>163</sup> EHRHARDT, N., *Milet und seine Kolonien. Vergleichende Untersuchungen der kultischen und politischen Einrichtungen* (1982), p. 27-28, avec bibliographie antérieure.

<sup>164</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 20-23. Je reprends ici et résume son argumentation.

<sup>165</sup> *IG XII 7*, 399, l. 19 : une copie d'un décret de consolation doit être remise au mari de la défunte « ἐν τῇ Αἰγιαλέων πόλει » ; *IG XII 7*, 405, l. 46-47 : le prôtarchonte est désigné comme « ὁ πρῶτος ἄρχων τῆς Ἀμοργίων Αἰγιαλέων πόλεως ». Pour d'autres références, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 21, n. 34.

<sup>166</sup> *IG XII 7*, 50 et 54 (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 23, n. 37a, p. 63-64 et p. 193.

<sup>167</sup> *IG XII 5*, 44 (Naxos) ; *IG XII 7*, 338 (Amorgos).

comparée à l'arrivée massive de populations étrangères dans les Cyclades byzantines et ottomanes, qui « colonisèrent » – ou repeuplèrent – les îles pour des raisons économiques<sup>168</sup>. À différents moments de leur histoire en effet, certaines îles, désertées pour des raisons diverses, furent parfois repeuplées à partir d'éléments allogènes, en particulier parce qu'il y avait de la terre disponible et des potentialités agricoles. Notons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les petites îles de l'archipel micronésique situé entre Naxos, Amorgos et Ios (Iraklia, Schinoussa, Donoussa et Kéros) furent colonisées dans une phase d'expansion démographique depuis Amorgos, dont elles dépendent aujourd'hui encore<sup>169</sup>. Le processus a pu être le même aux époques hellénistique et impériale, dans un mouvement de population inversé, les Milésiens, les Samiens et les Naxiens étant allés s'implanter à Amorgos.

Il ressort en tout cas de cette étude que l'histoire des Cyclades impériales ne peut être résumée à celle d'un monde dépeuplé qui se meurt. La baisse démographique dont parlent les sources littéraires a pu être réelle, mais nous n'avons aucun moyen de le mesurer. J'ai pu démontrer en revanche que les îles continuaient d'attirer un grand nombre d'étrangers, ce qui vient nuancer l'idée d'un dépeuplement massif de l'Archipel. La question est de savoir à présent quelle place occupaient ces étrangers dans les cités insulaires ; quel était leur degré d'intégration au sein des communautés et leur degré de participation à la vie civique, dans un contexte institutionnel en profonde mutation.

---

<sup>168</sup> BRUN (1996a), p. 21 et p. 161 ; KOLODNY (1974), p. 186-187.

<sup>169</sup> KOLODNY, E., *Un village cycladien, Chora d'Amorgos* (1992), p. 22-24 ; BRUN (1996a), p. 103.

## CHAPITRE XII

## RÉGIME POLITIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS

## RETOUR SUR LE « RÉGIME DES NOTABLES » DANS LES CYCLADES

« La cité grecque n'est pas morte à Actium, et son histoire après l'instauration du Principat reste encore en partie à (ré)écrire. » HELLER (2009), p. 373

### A. RÉFLEXIONS HISTORIOGRAPHIQUES : LA CITÉ GRECQUE À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

#### 1. UN JUGEMENT PRINCIPALEMENT NÉGATIF

Le principal lieu commun circulant à propos de la *polis* à partir de l'époque hellénistique réside dans le refus de voir la cité grecque comme une réalité politique, et dans le fait de la considérer uniquement comme une entité administrative, sociale et culturelle. Ce *topos* n'est pas propre aux Modernes ; il se trouve déjà exprimé chez Polybe, Plutarque, Aelius Aristide ou encore Pline le Jeune<sup>1</sup>. Mais ce sont les études remontant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont véritablement donné corps à ce jugement négatif. W. Dittenberger en 1877, comme H. Swoboda en 1892, formulèrent une théorie générale selon laquelle, à l'époque impériale, le pouvoir accordé aux magistrats et le monopole qu'ils prirent dans le gouvernement des cités aux dépens du Conseil et surtout de l'Assemblée du peuple, consacrèrent la mort du modèle de la *polis* et de ses institutions traditionnelles<sup>2</sup>. Cette théorie trouva son aboutissement dans les articles de I. Lévy (1895 et 1899), à propos des cités d'Asie Mineure, et dans l'œuvre de W. Liebenam (1900)<sup>3</sup>.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, A. Jones reprit cette même théorie, mais en insistant sur le fait que l'épigraphie reflétait avant tout un phénomène social : la formation d'un groupe d'oligarques qui assumaient *de facto*, mais non *de jure*, la direction politique des cités<sup>4</sup>. À partir de là se développa l'idée selon laquelle le peuple et les citoyens particuliers ne

<sup>1</sup> Polybe, *Histoires*, XXXVI, 17, 5-9 ; Plutarque, *Aeta Romana et Graeca* et *De Fortuna Romanorum* ; Aelius Aristide, *Discours sacrés*, V, 56-67 ; Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 24, 1-4.

<sup>2</sup> DITTEMBERGER, W., « Zu den attischen Ephebeninschriften », *Hermes* 12 (1877), p. 1-22 ; SWOBODA, H., *Griechische Volksbeschlüsse* (1892).

<sup>3</sup> LÉVY, I., « Études sur la vie municipale de l'Asie mineure sous les Antonins », *REG* 8 (1895), p. 203-250 et *REG* 12 (1899), p. 255-289 ; LIEBENAM, W., *Die Stadtverwaltung im römischen Kaiserreiche* (1900).

<sup>4</sup> JONES, A. H. M., *The Greek City from Alexander to Justinian* [1940] (1971<sup>2</sup>) ; *The Cities of the Eastern Roman Provinces* [1937] (1971<sup>2</sup>).

possédaient plus aucun pouvoir d'initiative, et que le rôle de l'Assemblée se limitait à ratifier les décisions prises par les magistrats qui, socialement, correspondaient aux notables de la cité. Ce « régime des notables » aurait entériné la décadence de la *polis*<sup>5</sup>.

En 1984, Ph. Gauthier démontra, à la suite de L. Robert qui l'écrivit déjà en 1969, que la cité « n'est pas morte à Chéronée » : le modèle de la *polis* était toujours bien vivant à la basse époque hellénistique<sup>6</sup>. De son point de vue cependant, ce modèle déclina à l'époque impériale. Les évolutions associées au « régime de notables », qui conservait le cadre formel d'une démocratie, tout en consacrant de fait le monopole politique d'une élite fortunée, ont fait l'objet de nombreuses études et ont été diversement appréciées<sup>7</sup>. Toutefois, comme le rappelle A. Heller, « la plupart des travaux s'accordent, au moins implicitement, à considérer l'instauration du Principat comme le début d'une ère nouvelle, durant laquelle la cité grecque change profondément de nature ». Ainsi, la cité grecque ne serait plus morte à Chéronée, mais à Actium : en quelque sorte, on ne fit que déplacer le curseur.

La cité grecque d'époque impériale a de fait souffert du recours au concept de romanisation pour penser les mutations de la vie politique et institutionnelle, souvent envisagées comme une simple importation de règles et de pratiques venues de Rome. Elles auraient profondément affecté le jeu des institutions et des différents organes institutionnels (magistrats, Conseil, Assemblée du peuple), comme les rapports entre les différents groupes sociaux (minorité de notables et masse populaire). La réalité est en fait plus complexe. Depuis une dizaine d'années en effet, plusieurs études se sont attachées à montrer que la cité est restée, encore à l'époque impériale, une entité politique, et qu'elle n'a pas changé radicalement de nature sous l'influence de Rome<sup>8</sup>. C'est dans la lignée de ces travaux que je m'inscris, en analysant de manière précise l'exemple des Cyclades.

<sup>5</sup> Voir par exemple MILLAR, F., « The Greek City in the Roman Period » in HANSEN, M. H., *The Ancient Greek City State* (1993), p. 232-260 ; QUASS, F., *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens. Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit* (1993).

<sup>6</sup> GAUTHIER (1984), p. 82 : « Pour la plupart des modernes, la cité-État est morte en 338, à Chéronée, ou dans les décennies qui suivirent cette fameuse défaite », reprenant ROBERT, L., « Théophraste de Mytilène à Constantinople », *Choix d'écrits* [1969] (2007), p. 603.

<sup>7</sup> Voir en dernier lieu HELLER (2009), p. 341-343, avec bibliographie antérieure. Je m'inspire de ses réflexions dans ce paragraphe.

<sup>8</sup> Voir l'ouvrage collectif d'AMARELLI (2005), qui remet en cause l'idée d'un déclin total du pouvoir du peuple ; FERNOUX (2011), qui réévalue le rôle des Assemblées en Asie Mineure ; HELLER (2009), qui lutte contre une transposition mécanique de la notion romaine d'*ordo* au monde des cités ; HELLER (à paraître), p. 201-202 pour l'historiographie et la bibliographie antérieure. Je remercie A. Heller pour m'avoir communiqué son article encore inédit.

## 2. P. NIGDELIS ET LES CYCLADES SOUS L'EMPIRE

P. Nigdelis publia en 1990 une étude sur les institutions et la société des Cyclades aux époques hellénistique et impériale<sup>9</sup>. Cet ouvrage analytique est fondé sur une étude minutieuse et exhaustive de la documentation épigraphique des îles, qui s'est avérée très précieuse pour ma recherche. L'auteur traite du sujet île par île, avec de très nombreuses analyses de détail, mais il ne regroupe jamais ses remarques dans une synthèse, qui aurait permis d'avoir une vision plus globale des évolutions, dans un cadre régional<sup>10</sup>.

Surtout, je suis en désaccord avec la thèse générale défendue dans cet ouvrage. Au lieu de partir des faits pour en tirer des conclusions spécifiques sur les Cyclades, afin d'évaluer l'originalité ou non du comportement des sociétés insulaires sous l'Empire, P. Nigdelis a adopté la démarche inverse et a étudié les institutions et la société des îles avec une idée générale préalable, héritée de la tradition historiographique que je viens de rappeler<sup>11</sup> : le fonctionnement démocratique des institutions serait purement formel, artificiel, et en contradiction avec les conditions sociales régnant dans les îles. L'accaparement du pouvoir par les notables et les évergètes, déjà en marche à l'époque hellénistique, aurait conduit peu à peu à la mort de la « cité-État » en tant qu'entité politique ; l'époque impériale aurait consacré l'acte de décès du modèle civique traditionnel dans les îles.

Aussi est-ce dans une perspective radicalement différente que je reprends l'étude de ces questions, de manière synthétique, en renvoyant à l'ouvrage de P. Nigdelis pour les analyses de détail, toujours très fines et pertinentes. Il s'agit avant tout d'examiner les évolutions des institutions sous l'Empire et de déterminer quelles furent les ruptures avec le système institutionnel qui prévalait dans les îles à l'époque hellénistique, sans imposer un schéma préconçu, une grille d'analyse *a priori*, en réévaluant et en nuancant le concept de déclin des cités impériales à travers l'exemple des Cyclades<sup>12</sup>. Il convient également de déterminer si les schémas d'évolution furent identiques dans toutes les îles, de sorte qu'il aurait existé un système institutionnel « régional », ou si l'on peut observer de grandes différences d'une île à l'autre, en fonction des conditions politiques, économiques et sociales

<sup>9</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ, Π. Μ., *Πολίτευμα και κοινωνία των πολέων των Κυκλάδων κατά την Ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή* (1990).

<sup>10</sup> Cette démarche conduit l'auteur à se répéter de très nombreuses fois, en utilisant exactement les mêmes phrases et les mêmes expressions, lorsqu'il est amené à tirer des conclusions similaires d'une île à l'autre.

<sup>11</sup> L'une des remarques générales de Ph. Gauthier s'applique tout à fait à la démarche suivie par P. Nigdelis [GAUTHIER (1984), p. 85] : « L'histoire politique prête *a posteriori* aux institutions une apparente finalité, qui en fausse radicalement l'analyse et la compréhension. »

<sup>12</sup> Je m'inscris ainsi dans une approche renouvelée de la cité grecque d'époque impériale, prise comme objet d'étude à part entière, dans la lignée de plusieurs travaux récents. cf. SARTRE (1991) et SARTRE (1997) ; LEWIN, A., *Assemble popolari e lotta politica nelle città dell'impero romano* (1995) ; AMARELLI, Fr. (dir.), *Politica e partecipazione nelle città dell'impero romano* (2005) ; FERNOUX (2005) ; HELLER (2009) ; PONT (2010).

locales. Je me demanderai enfin si ces schémas ont été influencés, voire uniformisés par le pouvoir romain, auquel les Cyclades étaient désormais soumises, ou si les îles ont développé un schéma institutionnel qui leur était propre, en rapport avec des facteurs historiques purement locaux ou régionaux.

### **3. LES SOURCES À NOTRE DISPOSITION**

Dans l'Archipel, le nombre de décrets et de documents officiels concernant les Cyclades à l'époque impériale n'est pas, toutes proportions gardées, très abondant. Quelques inscriptions nous renseignent néanmoins sur l'évolution des institutions dans les îles. Ce sont les décrets qui permettent le mieux d'apprécier le fonctionnement institutionnel des cités. Nous en possédons deux à Andros, un à Sériphos, un à Syros (et trois lettres impériales), deux à Théra, et vingt-cinq à Amorgos, la plupart étant des décrets de consolation. Il faut ajouter à ces documents les dédicaces et inscriptions honorifiques, les catalogues d'éphèbes et les listes de magistrats, qui sont tout aussi susceptibles de nous renseigner sur les institutions. L'ensemble de cette documentation a été dépouillée, relevée et commentée par P. Nigdelis. Le caractère elliptique et fragmentaire de cette documentation doit toutefois constamment être pris en compte. Elle ne permet pas de tirer des conclusions tranchées, mais seulement de tracer des lignes générales et d'émettre des hypothèses.

## **B. LA PERMANENCE DES INSTITUTIONS CIVIQUES DANS LES CYCLADES**

Le rôle décisif et écrasant que l'on prête traditionnellement aux notables, qui auraient été les maîtres uniques des cités et de leur gouvernement, a servi d'argument aux Modernes pour défendre la thèse de la limitation du droit d'initiative populaire et d'une instrumentalisation de l'Assemblée par les élites au pouvoir<sup>13</sup>. Surtout, sous l'Empire, le modèle institutionnel des cités grecques serait désormais proche de celui en vigueur à Rome et dans les municipes occidentaux. « Ces institutions "romanisées" ôteraient au peuple tout pouvoir réel, au profit d'un cercle restreint de familles fournissant les magistrats et siégeant dans des Conseils qui s'apparenteraient à de micro-Sénats. »<sup>14</sup>. En réalité, l'étude des évolutions du système institutionnel dans un cadre régional précis, celui des Cyclades, permet de réapprécier, et surtout de nuancer ces propos.

<sup>13</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 107 ; QUASS (1993), p. 347-352. Sur ce point, voir les remarques de GAUTHIER (1984), p. 92-93 et de HELLER (2009), p. 342-343.

<sup>14</sup> HELLER (à paraître), p. 202.

## 1. UNE CONTINUITÉ AVEC LA BASSE ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

Les défenseurs de la théorie de la toute puissance des magistrats dans les cités grecques de l'époque impériale, aussi bien dans les Cyclades que dans le reste des provinces orientales, se fondèrent principalement sur l'évolution du vocabulaire et du formulaire des décrets. Dans plusieurs îles en effet, de nouvelles formules se substituèrent à l'intitulé traditionnel des décrets, en attribuant à des magistrats ou à un collège de magistrats les motions présentées à l'Assemblée. Ainsi à Amorgos, dans les décrets des cités d'Aigialè et de Minôa, la formule de sanction mentionnant le Conseil et l'Assemblée du peuple (ἔδοξε τῆ βουλῆ καὶ τῷ δήμῳ) fut systématiquement suivie, à l'époque impériale, de l'une des expressions suivantes : γνώμη στρατηγῶν καὶ δεκαπρώτων, γνώμη στρατηγῶν ἐχόντων δὲ καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν ou γνώμη στρατηγῶν καὶ δεκαπρώτων ἐχόντων δὲ καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν<sup>15</sup>. De même dans la cité d'Arkésinè, jusqu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ce sont les prytanes qui apparaissent à cette position (γνώμη πρυτάνεων), avant qu'ils ne soient là aussi remplacés par les stratèges (γνώμη στρατηγῶν)<sup>16</sup>. À Syros, cette expression est attestée dans un décret du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (πρυτάνεων γνώμη)<sup>17</sup>. Dans ces mêmes îles, mais aussi à Andros et à Théra, la formule de sanction traditionnelle fut complétée par le nom d'un magistrat qui proposait la motion à l'Assemblée (εἰσηγούμενος)<sup>18</sup>.

Selon certains historiens, le monopole des magistrats serait apparu en même temps que le renforcement de la domination romaine en Orient (à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ou au moment de la stabilisation de l'Empire (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)<sup>19</sup>. Or, le formulaire « à double en-tête », consacrant selon eux la toute puissance du pouvoir d'initiative des archontes, apparaît un peu partout dans le monde grec, y compris dans les Cyclades, dès le début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>20</sup>. Cette transformation précéda donc la conquête romaine, et ne peut être vue comme une conséquence de l'entrée des cités dans l'ère impériale. Il convient de rappeler également que la généralisation de ce nouveau formulaire à « double en-tête » est loin d'être

<sup>15</sup> *IG XII 7*, 239, l. 4-6 ; 240, l. 2-3 ; 395, l. 4-5 ; 396, l. 3-6 ; 397, l. 2-4 ; 399, l. 2-3 ; 400, l. 2-3 ; 401, l. 2-3 ; 402, l. 2-4 ; 404 et 405 (expressions resituées) ; 406, l. 2-3 ; 407, l. 2-4 ; 408, l. 2-3 ; 409, l. 2-3 ; 410, l. 3-4. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 55-57.

<sup>16</sup> *IG XII 7*, 49, l. 2-3 (milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) ; *IG XII 7*, 54, l. 3-4 (après 212 ap. J.-C.).

<sup>17</sup> *IG XII 5*, 655, l. 1.

<sup>18</sup> Voir par exemple *IG XII 3*, 325 (**App. I, n°17**), l. 1-2 (Théra) : εἰσηγούμενου τοῦ πρω[τάρχοντος] ; *IG XII 5*, 724 (**App. I, n°3**), l. 2-3 (Andros) : εἰσηγ[ο]υμένου Πο. Με[- - -] τοῦ πρωτάρχοντος στ[ρατηγῶ].

<sup>19</sup> Voir sur ce point LA ROCCA (2005), p. 99.

<sup>20</sup> À Arkésinè par exemple, la formule γνώμη πρυτάνεων apparaît déjà dans *IG XII 7*, 226, l. 1 (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) et dans *IG XII 7*, 388, l. 1-2 (première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; à Andros, à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., apparaît la formule ἀρχόντων γνώμη περὶ ὧν προεγράψαντο [*IG XII 5*, 722, l. 3 = ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°45] ; à Ténos (fin du II<sup>e</sup> s.-début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), on trouve l'expression πρυτάνεων γνώμη [*IG XII 5*, 841, l. 1-2]. À Delphes, dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., les bouleutes sont déjà mentionnés dans le processus de décision (γνώμη ἀρχόντων) [cf. GAUTHIER (2000), p. 124].

systematique. Seules deux îles, Amorgos et Syros, sont concernées par ce phénomène. Partout ailleurs, la formule classique ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ est conservée. On trouve également à Sériphos une formule de sanction impliquant tous les citoyens (ἔδοξεν [τοῖς πολεῖται]ς πᾶσι), dans un décret du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ou encore à Aigialè (ἔδοξεν πάσαις), dans deux décrets de la même période<sup>21</sup>.

À partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des magistrats sont mentionnés en première place dans la formule de sanction de certains décrets – ἔδοξεν ἄρχουσι, βουλῇ, δήμῳ remplaça alors la formule traditionnelle ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ –, ainsi que dans les salutations des lettres impériales adressées aux îles. Mais là encore, cette formule de sanction mentionnant les magistrats n'apparaît que dans les décrets d'Aigialè, et seulement à partir du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. à Minôa<sup>22</sup>. Elle n'est attestée nulle part ailleurs dans les Cyclades. En ce qui concerne la formule de salutations des lettres impériales (τοῖς ἄρχουσιν καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν)<sup>23</sup>, elle se retrouve dans presque toutes les lettres adressées à différentes cités de la province d'Asie, et il est très probable qu'il s'agisse d'une traduction directe du latin<sup>24</sup>. La plupart des lettres officielles, lorsqu'elles étaient rédigées en latin, s'adressaient uniquement aux magistrats des cités, ou aux magistrats et aux membres du conseil des communautés (*magistratibus et senatoribus* [nom d'une cité] *salutem dicit*)<sup>25</sup>. Dans le cas précis des lettres impériales envoyées aux îles, on peut voir dans le formulaire utilisé une influence directe de l'usage romain.

Ainsi, ces formules mentionnant les magistrats sont le reflet d'une évolution indéniable allant dans le sens d'une oligarchisation des institutions et des communautés insulaires. Toutefois, 1) une telle évolution n'est pas imputable à l'entrée des Cyclades dans l'ère impériale romaine, mais s'inscrit dans l'exacte continuité de la basse époque hellénistique ; 2) si une tendance générale est repérable, elle n'est en aucun cas uniformisée et varie, dans ses manifestations, d'une île à l'autre ; 3) les formulaires des décrets sont aussi la

<sup>21</sup> IG XII 5, 509, l. 2-3 (Sériphos) ; IG XII 7, 395, l. 39 ; 401, l. 15-16 [terme restitué] (Aigialè). Un tel formulaire est rare dans les inscriptions. Il faut sous-entendre ἔδοξεν πάσαις (τοῖς ψήφοις). cf. IG V 1, 1428, l. 15.

<sup>22</sup> Aigialè : IG XII 7, 396, l. 2-3 (153 ap. J.-C.) ; 399, l. 1-2 ; 400, l. 2 ; 401, l. 2 ; 402, l. 2 ; 403, l. 2-3 (deuxième moitié du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 405, l. 1-2 ; 406, l. 2 ; 407, l. 2 ; 408, l. 1-2 ; 409, l. 1-2 ; 410, l. 2-3 (après 212 ap. J.-C.) ; Minôa : IG XII 7, 240, l. 1-2 (207 ap. J.-C.) ;

<sup>23</sup> Syros : IG XII 5, 658 I (App. I, n°13), l. 13-14 (205 ap. J.-C. ?) ; IG XII 5, 658 II (App. I, n°14), l. 2, (211-212 ap. J.-C. ?). Amorgos (ou Samos ?) : IG XII 7, 243, (App. I, n°1), l. 23-24 (208-210 ap. J.-C.). On retrouve cette formule dans plusieurs lettres impériales adressées à Astypalaia (Ἀστυπάλαιέων ἄρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν) : IG XII 3, 174, l. 5 (sous Auguste) ; IG XII 3, 175 (App. I, n°4), l. 5 et IG XII 3, 176 (App. I, n°5), l. 5 (118 ap. J.-C.) ; IG XII 3, 177 (App. I, n°6), l. 7-9 (129-130 ap. J.-C.).

<sup>24</sup> Sur ce point, voir SHERK (1969) et DMITRIEV (2005), p. 112.

<sup>25</sup> Voir LASSÈRE (2005), p. 869-870, n°472 A.

marque de la survie d'une procédure civique réelle, qui apparaît clairement dans les étapes rappelées dans différents décrets insulaires.

## 2. LA SURVIE DES INSTITUTIONS CIVIQUES TRADITIONNELLES

À Théra par exemple, la procédure d'*eisangéλια* était entièrement respectée encore au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Dans la promesse publique de T. Flavius Kleitosthénès, il est en effet rappelé en premier lieu que « *l'Assemblée du peuple a été convoquée régulièrement* » (l. 21 : ἀγομένης ἐκκλησίας ἐννόμου), puis que « *la promesse a été faite devant le Conseil et le peuple* » (l. 25-26 : εἰσήγγειλα εἰς τε βουλήν καὶ δῆμον)<sup>26</sup>. Dans le décret honorifique qui suivit cette promesse, il est de nouveau rappelé que « *l'Assemblée s'était réunie en ce jour conformément à la loi* » (l. 16-17 : ἐκκλησίας ἀγομένης ἐννόμου τῆ σήμερον ἡμέρα) et que, là encore, Kleitosthénès s'est présenté (παρελθὼν) devant le Conseil et le peuple pour faire sa promesse (l. 17-18 : παρελθὼν εἰσήγγειλεν βουλῇ καὶ δήμῳ) ; des engagements écrits ont été pris auprès des magistrats (l. 23-24 : ἔγγραφοι εἰσαγγελίαι δεδομέναι στρατηγοῖς)<sup>27</sup>.

Le décret d'Andros, que j'ai déjà évoqué, apporte une preuve de la permanence des institutions, puisque les bouleutes et les dékaprôtes furent obligés de passer à plusieurs reprises devant le Conseil et l'Assemblée pour tenter d'être exemptés des impôts et de les faire prendre en charge par l'ensemble de la communauté<sup>28</sup>. En effet, mention y est faite de plusieurs personnages qui « *se sont présentés [...] devant le Conseil et l'Assemblée du peuple* » et y ont pris la parole pour exposer leur requête<sup>29</sup>. Certes, les orateurs faisaient sans doute partie des bouleutes ou des dékaprôtes eux-mêmes, mais, comme dans la plupart des cités, les orateurs se recrutaient dans un milieu restreint et faisaient partie des élites<sup>30</sup>.

Même dans les cités d'Amorgos, et jusqu'à une date tardive, après la formule de sanction traditionnelle mentionnant le Conseil et l'Assemblée, et la formule de proposition mentionnant un corps de magistrats, apparaissent systématiquement les expressions suivantes : εἰσηγησαμένου τὸ ψήφισμα [*nom*] (« *un tel ayant proposé le décret* »), puis

<sup>26</sup> IG XII 3, 325 (App. I, n°17).

<sup>27</sup> IG XII 3, 326 (App. I, n°18).

<sup>28</sup> IG XII 5, 724, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°6 (App. I, n°3). ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 295-296 et ΤΙΒΕΡΙΟΣ (1996), p. 73, en s'appuyant sur le préambule du décret, voient encore dans cette inscription un indice de la suprématie du prôtarchonte et de la *Boulè* sur l'Assemblée du peuple. Or, il me semble que ce n'est absolument pas ce qui ressort de la suite de l'inscription.

<sup>29</sup> IG XII 5, 724 (App. I, n°3), l. 5-6. Le verbe ἐπέρχονταί est ici restitué, mais les parallèles pour ce type de formulaire (la forme usuelle est le participe ἐπελθὼν ou ἐπελθόντες) sont très nombreux à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Voir par exemple ROBERT, L., *OMS I* (1969), p. 257 ; GAUTHIER (2000), Annexe II, p. 135-139.

<sup>30</sup> Déjà à l'époque hellénistique, les études prosopographiques des citoyens connus pour avoir proposé des décrets à l'Assemblée, à Delphes comme dans la Délos indépendante, ont conduit Ph. Gauthier et Cl. Vial à des observations analogues. cf. GAUTHIER (2000), p. 125-126 et VIAL (1984), p. 132-38.

ἐπιψηφισαμένου [nom] (« un tel ayant mis aux voix »), et souvent ἐγράφη κατὰ τὸν νόμον (« [le décret] a été rédigé conformément à la loi »)<sup>31</sup>. Les procédures légales étaient donc entièrement respectées. Il y a par ailleurs une distinction à établir entre, d'une part, l'initiative ou le projet, qui pouvait provenir de n'importe quel citoyen et qui se présentait alors devant le Conseil et l'Assemblée pour le proposer (le *proelthôn*), et, d'autre part, l'introduction ou la proposition des projets de décrets devant ces instances, en tant que formalité légale<sup>32</sup>, dont la responsabilité revenait parfois à un magistrat (le *eisègèsaménos*), chef ou secrétaire du corps des magistrats ayant préparé la motion (la *gnômè*) ou, la plupart du temps, à un simple citoyen<sup>33</sup>. Ce projet de décret était ensuite soumis au vote des citoyens, en général par le président de séance (le *épipsèphisamenos*).

À Karthaia (Kéos), Tiberius Claudius Hérodianos, bien que grand évergète de l'île, grand-prêtre du culte impérial, et membre de la très célèbre famille athénienne d'Hérode Atticus, dut néanmoins attendre l'approbation du Conseil et de l'Assemblée du peuple (βουλῆς καὶ δήμου ψηφισαμένων) avant de pouvoir remployer les pierres d'édifices en ruine pour ses propres constructions<sup>34</sup>.

Dans les dédicaces honorifiques des îles, seuls l'Assemblée et le Conseil sont mentionnés, sans jamais qu'il ne soit fait mention des magistrats dans la prise de décision. À Théra par exemple, lorsque l'initiative d'élever la statue d'un empereur revenait à la cité (et non à un évergète privé), le peuple seul fut d'abord mentionné dans les dédicaces, puis, à partir du règne de Trajan, l'Assemblée du peuple et le Conseil<sup>35</sup>. À partir du règne d'Alexandre Sévère, la formule ψ(ήφισμα) · β(ουλῆς) · δ(ήμου) est même attestée à la fin des dédicaces impériales. Cette formule consacrée « ΨΒΔ » ou seulement « ΨΔ » apparaît jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur de très nombreuses inscriptions d'Amorgos, de Paros, de Ténos ou encore de Théra<sup>36</sup>. Cela signifie que dans les îles, l'Assemblée du peuple continuait de voter les décrets et les dédicaces, seule ou avec le Conseil, et que la décision de l'érection d'une

<sup>31</sup> Aigialè : *IG XII 7*, 395, l. 5-7 (première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 396, l. 6-9 (153 ap. J.-C.) ; 397, l. 4-5 (207 ap. J.-C.) ; 399, l. 3-4 ; 400, l. 3-5 et 401, l. 3-5 (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 402, l. 4-7 et 403, l. 3-5 (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 406, l. 3-5 ; 407, l. 4-6 ; 408, l. 3-5 ; 409, l. 3-4 et 410, l. 4-7 (après 212 ap. J.-C.). Arkésinè : *IG XII 7*, 54, l. 4-6 (après 212 ap. J.-C.). Minôa : *IG XII 7*, 239, l. 6-10 (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 240, l. 3-7 (207 ap. J.-C.).

<sup>32</sup> Sur cette distinction dans la procédure, déjà à l'époque hellénistique, voir GAUTHIER (2000), p. 126-127.

<sup>33</sup> Pour d'autres exemples mentionnant explicitement le citoyen à l'initiative du projet et le magistrat introduisant le décret, voir LA ROCCA (2005), p. 100-101.

<sup>34</sup> *IG XII 5*, 1097 (**App. I, n°8**), l. 11-12, avec les corrections de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 106-109, n°2. Voir aussi GRAINDOR (1905), p. 358-360, n°15.

<sup>35</sup> *IG XII 3*, 469 ; 470 ; 1392-1395 (ὁ δᾶμος) ; *IG XII 3*, 475 ; 478-481 ; 1396-1397 (ἡ βουλή καὶ ὁ δήμος ὁ Θηραίων) ; *IG XII 3*, 484 (avec ΨΒΔ).

<sup>36</sup> Pour les références, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 55, p. 92, p. 143 et p. 191.

statue se faisait encore dans un rapport de discussion et de collaboration entre les deux organes.

Les exemples pourraient être multipliés, mais les quelques inscriptions présentées, et l'analyse précise du vocabulaire, permettent d'affirmer qu'à l'époque impériale, la structure constitutive des institutions civiques insulaires était restée inchangée. Comme aux époques précédentes, elle continuait de reposer sur trois organes indispensables : « une Assemblée du peuple (réunissant l'ensemble des citoyens de plein droit), un Conseil (dont les membres représentent des segments variables de la population civique) et des magistrats (fonctionnant en collèges et investis d'un mandat en principe limité dans le temps) »<sup>37</sup>. Les différentes formules utilisées dans les décrets des Cyclades prouvent, à mon sens, la survie des institutions traditionnelles, non pas seulement d'un point de vue formel et formulaire, mais aussi dans le contenu réel des procédures<sup>38</sup>. Les nouvelles fonctions introduites à l'époque impériale sont certes venues limiter certaines *archai* plus anciennes, et en ont fait disparaître d'autres, mais ces évolutions n'ont pas fait perdre aux charges civiques toute leur importance politique, contrairement à ce qu'a défendu P. Nigdelis. Par ailleurs, l'*Ekklesia* continua de se réunir et de jouer un rôle dans le système de gouvernement des îles au moins jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> s. ap J.-C.

### C. L'OLIGARCHISATION DU RÉGIME POLITIQUE ET DES COMMUNAUTÉS CIVIQUES INSULAIRES

Il n'en reste pas moins que, dans les Cyclades impériales, les évolutions constatées reflètent une forme d'oligarchisation des régimes politiques locaux, c'est-à-dire une concentration progressive du pouvoir de décision entre les mains d'une minorité de citoyens riches – ou notables. Dans la continuité de la basse époque hellénistique, la plupart des cités grecques connurent à l'époque impériale un renforcement du « régime des notables », en partie lié aussi à des mutations dans le comportement politico-social des citoyens sous l'Empire<sup>39</sup>. Dans les cités des Cyclades, cette oligarchisation se manifesta par diverses modifications dans la composition des corps de magistrats, ainsi que dans les fonctions et prérogatives de ces derniers, mais aussi par une prééminence sociale des notables sur le reste des communautés civiques.

<sup>37</sup> HELLER (à paraître), p. 201.

<sup>38</sup> Mêmes conclusions pour l'Asie Mineure dans FERNOUX (2004), p. 296-297, dans HELLER (2009), p. 348-349 et dans FERNOUX (2011) ; *contra* ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 56 et p. 92

<sup>39</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XIII.

## 1. ANCIENNES ET NOUVELLES MAGISTRATURES : QUELLES TRANSFORMATIONS ?

Le **Tableau 11** présenté en annexe synthétise les données à notre disposition concernant les magistratures de chaque cité insulaire à l'époque impériale. J'y ai en particulier fait figurer les différences repérables par rapport à l'époque hellénistique<sup>40</sup>. Il ressort de cette étude que l'évolution générale du système institutionnel des cités insulaires fut presque partout similaire.

### a. Disparition des prytanes et renforcement de la position des stratèges

Par rapport à l'époque hellénistique, on constate en effet la disparition de certains magistrats, dont les fonctions furent assumées par d'autres. La tendance générale fut, dans la plupart des îles, au renforcement de la position du corps des stratèges (στρατηγοί), qui devinrent peu à peu les magistrats les plus importants des cités.

À Amorgos, dans les cités d'Aigialè comme de Minôa, les prytanes semblent disparaître au plus tard au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au profit des stratèges et des dékaprôtes<sup>41</sup>. Les stratèges existaient déjà auparavant à Minôa, mais n'apparaissent dans nos inscriptions qu'à partir de l'époque impériale à Aigialè. D'après les formules des décrets, il semblerait qu'il ne s'agisse pas seulement d'une disparition due au caractère lacunaire de nos sources, mais qu'il y a bien eu un transfert progressif de pouvoirs et de fonctions des prytanes aux stratèges. Encore au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., dans les deux cités concernées, la formule consacrée dans le préambule des décrets était γνώμη πρυτάνεων (« proposition des prytanes »)<sup>42</sup>. Dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au plus tard, cette formule fut remplacée par γνώμη στρατηγῶν καὶ δεκαπρώτων (« proposition des stratèges et des dékaprôtes »)<sup>43</sup>, puis au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. par une formule plus longue, qui perdura jusqu'au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : γνώμη στρατηγῶν καὶ δεκαπρώτων, ἐχόντων δὲ καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν (« proposition des stratèges et des dékaprôtes, qui exercent aussi la fonction de prytanes »)<sup>44</sup>. Notre documentation épigraphique est moins abondante pour la cité d'Arkésinè et il est difficile d'en tirer des conclusions certaines. Il est toutefois probable que les institutions de cette cité

<sup>40</sup> Sur les magistratures dans les Cyclades à l'époque hellénistique, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 23-53 (Amorgos) ; p. 78-91 (Théra) ; p. 119-143 (Paros) ; p. 166-185 (Ténos) ; p. 227-275 (autres îles). Voir aussi pour Ténos, ÉTIENNE (1990), p. 101-124 ; pour Paros, BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 111-137 ; pour Andros, ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 271-275.

<sup>41</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 55, p. 58 et p. 60.

<sup>42</sup> IG XII 7, 226 (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; IG XII 7, 388 (première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; IG XII 7, 233 (fin II<sup>e</sup>-début I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 26 et n. 49.

<sup>43</sup> IG XII 7, 395, l. 5-8. Sur ce point, voir les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 54, n. 156.

<sup>44</sup> Aigialè : IG XII 7, 396, l. 3-6 ; 400, l. 2-3 ; 401, l. 2-3 ; 402, l. 2-4 ; 405, l. 2-3 ; 406, l. 2-3 ; 407, l. 2-4 ; 408, l. 2-3 ; 409, l. 2-3 ; 410, l. 3-4. Minôa : IG XII 7, 239, l. 4-6 ; 240, l. 2-3 ; 399, l. 2-3. Cette formule est attestée pour la première fois en 153 ap. J.-C. cf. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 56, n. 163 et n. 163a.

aient évolué dans le même sens, puisque à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. on trouve encore la formule *γνώμη πρυτάνεων*, remplacée au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. par *γνώμη στρατηγῶν*<sup>45</sup>.

Cette évolution n'est pas propre à Amorgos. À Andros, les prytanes disparurent également au cours de l'époque impériale, tandis que les stratèges virent leur position renforcée à partir du règne d'Antonin le Pieux<sup>46</sup>. À Paros, les stratèges, déjà attestés à l'époque hellénistique, conservèrent leur importance, et une hiérarchie apparut au sein même de ce corps, avec la création de la fonction d'hypostratège (*ὑποστράτηγος*)<sup>47</sup>.

À Mélos, il est plus difficile de distinguer les évolutions institutionnelles, puisque nous ne possédons presque pas d'inscriptions datant de l'époque hellénistique. Néanmoins, les démiurges (*δημιουργοί*), au nombre de trois, occupant la place la plus importante dans la hiérarchie des fonctions de la cité encore à l'époque de Trajan<sup>48</sup>, furent par la suite remplacés par les stratèges et le prôtarchonte, le chef de ce corps de magistrats<sup>49</sup>. La situation à Mélos peut être comparée à celle de Théra, où les démiurges de l'époque hellénistique disparaissent totalement des inscriptions à l'époque impériale. Le corps des éphores (*ἐφόροι*), également au nombre de trois à l'époque hellénistique et qui occupait le premier rang dans la hiérarchie des magistratures de la cité – les éphores étaient souvent également archontes éponymes – se vit réduit à un seul membre au plus tard au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>50</sup>. En revanche, sont attestés pour la première fois à l'époque de Trajan trois stratèges<sup>51</sup>, parfois également désignés sous le terme générique d'archontes (*ἄρχοντες*)<sup>52</sup>. Jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., seul ce corps de magistrats apparaît dans les inscriptions officielles, ce qui tend à prouver qu'ils devinrent les plus importants dans la hiérarchie des fonctions à Théra.

Par ailleurs, le **Tableau 11** met aussi en évidence des cas où les stratèges, attestés à l'époque hellénistique, disparaissent à l'époque impériale (Naxos, Ténos). Si ce constat n'est pas dû à un défaut de notre documentation, il prouve que les tendances n'ont pas toujours été exactement les mêmes d'une île à l'autre.

<sup>45</sup> IG XII 7, 54, l. 3-4 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 56 et n. 165.

<sup>46</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 278-279 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 274-275.

<sup>47</sup> IG XII 5, 1019, l. 1. Sur la création des « *hypo-magistratures* », voir DMITRIEV (2005), p. 228-230.

<sup>48</sup> IG XII 3, 1104. Sur la date de cette inscription, probablement de l'époque de Trajan et non de l'époque augustéenne, voir *supra*, Chapitre VIII.

<sup>49</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 283-284.

<sup>50</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 94, p. 96 et p. 284.

<sup>51</sup> IG XII 3, 324 (**App. I, n°16**), l. 7-9 ; 475, l. 4-7.

<sup>52</sup> IG XII 3, 325 (**App. I, n°17**), l. 8-10 ; 326 (**App. I, n°18**), l. 53 ; 475, l. 4 ; 478, l. 8-10 ; 479, l. 8-11 ; 481, l. 6-8 ; 484, l. 6-8 ; 1396, l. 9-11 ; 1397, l. 6-9. En Asie Mineure, à l'époque impériale, le terme général *ἄρχοντες* désigne de fait le corps des magistrats les plus importants de la cité (stratèges ou prytanes, en fonction des cités) [cf. LÉVY (1899), p. 268 ; MAGIE (1950), I, p. 644 et II, p. 1509, n. 37]. À Théra, les stratèges sont aussi désignés par la formule au génitif « *ἀρχῆς + nom* ».

### b. Renforcement du prestige de l'archonte stéphanèphore

Outre les stratèges, l'archonte stéphanèphore et, dans une moindre mesure, l'archonte éponyme, virent leurs prérogatives et leur prestige renforcés dans la plupart des îles. Ces fonctions, auparavant bien séparées puisque l'une était une liturgie et l'autre une *archè*, furent peu à peu assumées par le même individu. À Minôa en effet, le stéphanèphore datait de son nom les différents décrets au moins à partir du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>53</sup> ; à Syros, ce magistrat fut toujours désigné, au II<sup>e</sup> comme au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., par l'expression ὁ στεφανηφόρος ἄρχων ἐπώνυμος / ὁ στεφανηφόρος καὶ ἐπώνυμος ἄρχων / ὁ ἄρχων τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν<sup>54</sup>. Il en va probablement de même à Andros<sup>55</sup>, tandis qu'à Mykonos et à Siphnos, l'éponyme hellénistique fut remplacé, semble-t-il, par le stéphanèphore<sup>56</sup>. Les archontes stéphanèphores étaient souvent également stratèges, ce qui indique que les principales *archai* des cités étaient exercées par une toute petite poignée d'individus.

Cette absorption de l'archontat éponyme par une autre magistrature est également perceptible à Aigialè où, à partir de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'éponymat fut exercé par le prôtarchonte<sup>57</sup>. En définitive, seules les îles de Paros et de Ténos conservèrent, du moins pendant un temps, ces deux fonctions distinctes.

### c. Simplification et réduction des corps de magistrats

La deuxième grande évolution institutionnelle commune à toutes les îles concerne la simplification du système des magistratures et des liturgies, beaucoup moins diverses et variées qu'à l'époque hellénistique, et la réduction drastique du nombre d'individus composant chaque corps de magistrats.

Le cas de Théra, où l'on passe de trois épheores à un seul, n'est absolument pas isolé. À Paros également, les six stratèges de l'époque hellénistique furent remplacés à l'époque impériale par un seul stratège, secondé d'un hypostratège<sup>58</sup>. À Ténos, plus aucun des quatre à six stratèges et des trois prytanes hellénistiques ne sont attestés à l'époque impériale, pas plus que les cinq prytanes de la Siphnos hellénistique. Seule Andros conserva un peu plus longtemps le même nombre de stratèges (six) entre l'époque hellénistique et l'époque

<sup>53</sup> IG XII 7, 240, l. 36 : ἐπὶ στεφανηφόρου.

<sup>54</sup> IG XII 5, 659, l. 8 ; 662, l. 6-7 ; 663, l. 7-8 ; 664, l. 6-7 ; 666, l. 3-4 ; 667, l. 7 ; 668, l. 5-6 et l. 13-14.

<sup>55</sup> Voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 278, n. 354 ; TIVERIOS (1996), p. 74 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 74.

<sup>56</sup> COUILLOUD, M.-Th., « Inscriptions du Musée de Mykonos », BCH 94 (1970), p. 663, l. 4 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 164-165, n° 1] (Mykonos) ; IG XII 5, 486, l. 2 (Siphnos).

<sup>57</sup> IG XII 7, 399, l. 19-20 (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 397, l. 31 (207 ap. J.-C.) ; 400, l. 13 (?) ; 405, l. 46 (après 212 ap. J.-C.).

<sup>58</sup> Voir par exemple IG XII 5, 1019.

impériale<sup>59</sup>. Mais à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., on ne compte plus qu'un seul stratège, détrôné dans ses fonctions par un ou plusieurs *logistai*<sup>60</sup>.

En outre, plusieurs *archai* encore bien attestées à l'époque hellénistique dans les îles disparaissent des inscriptions à l'époque impériale : c'est le cas des épimélètes et des thesmothètes d'Aigialè, d'Arkésinè et de Karthaia, ou encore des *praktors* d'Aigialè, d'Arkésinè, d'Ios, de Sikinos et de Ténos. Plusieurs secrétaires disparurent également : secrétaire des prytanes, secrétaire des stratèges et « sous-secrétaire » (ὕπογραμματοεὺς) à Andros ; secrétaire des stratèges à Paros ; ou encore le « sous-secrétaire » de Ténos. Même le secrétaire de la *Boulè* disparaît de nos sources dans plusieurs îles : à Amorgos (Aigialè et Minôa), à Kéos (Ioulis), à Paros, à Siphnos, à Ténos et à Théra. Cela ne signifie pas qu'il n'existait plus – surtout si l'on tient compte de l'importance accrue que prit la *Boulè* dans le gouvernement des cités à l'époque impériale –, mais que ses activités étaient sans doute plus limitées et moins prestigieuses, si bien qu'on ne prenait même plus la peine de le mentionner. Un tel constat peut aussi tenir à la nature de notre documentation : dans les cités insulaires, les décrets étaient beaucoup plus rarement gravés à l'époque impériale, aussi y a-t-il moins de chances qu'on puisse déceler l'existence d'un secrétaire de la *Boulè*, fonction qui reste au demeurant indispensable. Toutefois, le secrétariat du Conseil pouvait également être exercé par un magistrat qui avait une double fonction et, dans ce cas, on mentionnait l'*archè* la plus prestigieuse. À Mélos par exemple, le secrétaire de la *Boulè* a pu faire office d'archonte éponyme : on le mentionna pour cette raison<sup>61</sup>. Mais dès la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., il fut détrôné dans cette fonction par le prôtarchonte<sup>62</sup>. Même les agoranomes, dont les responsabilités ont pourtant été accrues dans la plupart des cités d'Asie Mineure<sup>63</sup>, disparaissent de nos inscriptions dans les îles, soit que cette fonction n'existât plus, soit qu'elle fût peu ou moins prestigieuse, et donc sans affichage. À l'époque impériale, cette magistrature n'est attestée qu'à Paros (mais seulement à l'époque augustéenne), à Mélos (au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?), et à Minôa d'Amorgos (durant toute la période concernée)<sup>64</sup>.

<sup>59</sup> *IG XII 5*, 734, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°15 : six stratèges attestés au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; *IG XII 5*, 733 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°16] : encore six stratèges attestés à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>60</sup> *IG XII 5*, 758, l. 6-9 (après 294 ap. J.-C.).

<sup>61</sup> *IG XII 3*, 1099, l. 1-3 [cf. MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 129-130, n°8] ; *IG XII 3*, 1104, l. 8-10 (sous Trajan).

<sup>62</sup> *IG XII 3*, 1119 (App. I, n°9), l. 5.

<sup>63</sup> Sur les fonctions des agoranomes à l'époque impériale, voir MAGIE (1950), I, p. 645-646 et II, p. 1511-1512, n. 41.

<sup>64</sup> Respectivement *IG XII 5*, 276, l. 3-4 ; 278, l. 2 (Andros) ; *IG XII 3*, 1115 (Mélos) ; *IG XII 7*, 240, l. 10 ; 272, l. 9-10 ; 287, l. 3 (Minôa).

Surtout, on constate la disparition de presque toutes les liturgies, pourtant encore bien attestées à l'époque hellénistique dans les îles. Les agonothètes et chorèges des trois cités hellénistiques d'Amorgos n'apparaissent dans aucune inscription d'époque impériale, pas plus que ceux d'Andros ni de Ténos. En revanche, comme dans les autres cités des provinces orientales, le gymnasiarque, parfois secondé par un hypogymnasiarque, vit ses prérogatives augmenter. Cette évolution est à mettre en rapport avec la transformation des mœurs et des sociétés insulaires sous l'Empire, j'y reviendrai.

#### **d. Bilan**

Ces mutations, très sensibles à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., peuvent certes être le fruit du hasard et correspondre à un défaut de la documentation, plus lacunaire pour le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Certains faits concordent pourtant, dans les transformations constatées comme dans leur chronologie, non seulement d'une île à l'autre, mais aussi d'une cité à l'autre dans les provinces orientales. Le renforcement de la place des stratèges dans la plupart des îles de l'Archipel ne doit pas être considéré comme une coïncidence. Ce corps de magistrats occupait une place de premier choix dans un grand nombre de cités de la province d'Asie à partir de l'époque antonine, en particulier parce que les stratèges étaient fortement impliqués dans le gouvernement des communautés<sup>65</sup>. Dans les îles, le renforcement de leur position provient également du fait qu'ils étaient vraisemblablement responsables de la bonne tenue des finances publiques, comme nous en avons la preuve dans des cités de Carie et de Phrygie<sup>66</sup>. Dans une grande partie des îles, le corps des stratèges a en effet acquis cette prééminence environ à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et surtout dans la seconde moitié de ce même siècle. Or, cette époque correspond à une hausse des difficultés financières dans les cités des Cyclades.

Le fait que le stéphanèphore exerce aussi l'archontat éponyme est très courant dans les cités grecques de l'époque impériale<sup>67</sup>. En revanche, la disparition de toutes les liturgies liées à l'organisation de fêtes, festivals, concours et spectacles semble être une spécificité des Cyclades. En effet, dans les autres cités de Grèce continentale et d'Asie Mineure, ces liturgies prirent au contraire un relief tout particulier à l'époque impériale. Je reviendrai sur cette question pour tenter de trouver les raisons qui peuvent expliquer une telle différence, qui ne sont peut-être pas uniquement d'ordre économique.

<sup>65</sup> Sur les *stratègoi* dans les cités grecques impériales, voir JONES (1940), p. 163-167 et JONES (1971<sup>2</sup>), p. 264 ; MAGIE (1950), I, p. 643-644 et II, p. 1508-1509, n. 36-37 (avec bibliographie antérieure).

<sup>66</sup> MAGIE (1950), I, p. 644 et II, p. 1509-1510, n. 38.

<sup>67</sup> Sur les stéphanèphores comme archontes éponymes en Asie Mineure, voir QUASS (1993), p. 291-298 ; DMITRIEV (2005), p. 158-159 et p. 256-257.

## 2. L'ÉTABLISSEMENT DE HIÉRARCHIES

### a. Au sein des corps de magistrats : prôtarchontes et archiprytanes

Dans la plupart des îles, à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., apparaissent de nouveaux titres qui indiquent la mise en place d'une hiérarchie au sein même du corps des magistrats les plus importants des cités. En fonction des îles, il s'agit du prôtarchonte (πρωτάρχων / πρῶτος ἄρχων) ou de l'archiprytane (ἀρχιπρύτανις) (**Tableau 11**).

Des prôtarchontes sont attestés à Aigialè et à Minôa d'Amorgos, à Andros, à Mélos et à Théra<sup>68</sup>, tout comme dans plusieurs cités d'Asie Mineure<sup>69</sup>. Dans ces quatre îles, ils se trouvaient à la tête du collège des stratèges, c'est-à-dire au sommet de la hiérarchie des magistratures civiles de l'époque impériale. Le prestige attaché à cette fonction apparaît dans une inscription de Théra, où l'on prit la peine de mentionner non seulement le prôtarchonte en place au moment de la rédaction du décret, mais aussi celui qui devait occuper cette fonction l'année suivante<sup>70</sup>.

À Siphnos en revanche, nous ne connaissons pas de prôtarchonte, mais un archiprytane<sup>71</sup>, qui remplissait les mêmes fonctions. La différence de nom provient probablement du fait que les prytanes étaient restés les magistrats les plus importants de la cité encore à l'époque impériale, et que nul stratège n'est attesté dans cette île. Le chef du collège des prytanes était donc logiquement un *archi*-prytane. La situation est plus délicate à interpréter à Aigialè (Amorgos) où, à la même époque (fin du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), sont attestés des prôtarchontes dans la documentation épigraphique et un archiprytane sur une légende monétaire de l'époque de Caracalla [n°5], alors même que le collège des prytanes semble avoir disparu de cette cité au plus tard au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au profit des stratèges et des dékaprôtes<sup>72</sup>. Il s'agit là d'une influence très nette des institutions de Milet, où l'archiprytane, bien connu des inscriptions impériales, était le magistrat le plus important de la cité. L'archiprytane apparut aussi sur les monnaies de Milet comme magistrat monétaire dès l'époque de Néron<sup>73</sup>.

<sup>68</sup> Aigialè : *IG XII 7*, 398, l. 6 : ὁ πρῶτος ἄρχων ; *IG XII 7*, 399, l. 19 : διὰ τοῦ [πρώτου ἄρχοντος]. Minôa : *IG XII 7*, 240, l. 38-39 : ὁ πρῶτος ἄρχων τῆς Ἀμοργίων Μεινωητῶν πόλεως. Andros : *IG XII 5*, 724, l. 3 : [τ]οῦ πρωτάρχοντος στ[ρατηγοῦ]. Mélos : *IG XII 3*, 1101, l. 2 : [πρώ]τος (?) ἄρχων Μηλίων ; *IG XII 3*, 1119, l. 5 : τοῦ πρώτου ἄρχοντος. Théra : *IG XII 3*, 326, l. 2 : τοῦ πρω[τάρχοντος] τῆς Θηραίων πόλεως ; *IG XII 3*, 481, l. 10 : τοῦ πρώτου ἄρχοντος.

<sup>69</sup> Le terme de « πρῶτος ἄρχων » pour désigner le chef du corps des magistrats est attesté dans plusieurs cités de la province d'Asie. cf. MAGIE (1950), II, p. 1508-1509, n. 36-37 ; DMITRIEV (2005), p. 61 et p. 228-238.

<sup>70</sup> *IG XII 3*, 326 (**App.I, n°18**), l. 4-6.

<sup>71</sup> *IG XII 5*, 485, l. 5 : ὁ ἀρχιπρύτανις]. Sur les archiprytanes dans les autres cités grecques, voir DMITRIEV (2005), p. 234-236.

<sup>72</sup> Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 59.

<sup>73</sup> ROBERT, L., *Monnaies antiques en Troade I* (1966), p. 40-41.

Afin de prolonger la réflexion, en guise d'excursus, notons qu'outre les inscriptions, les monnaies de l'île témoignent également de manière tangible des liens tissés entre les cités d'Amorgos et les cités de la côte micrasiatique. L'influence de Milet notamment en matière d'institutions et de style monétaire est importante. Notons tout d'abord qu'Aigialè et Minôa d'Amorgos frappèrent monnaie presque uniquement à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**Tableau 02**), c'est-à-dire à l'époque où nous avons le plus d'attestations épigraphiques concernant la présence et l'importance des Milésiens et des Samiens sur l'île, et où les activités économiques et commerciales de l'île étaient en pleine expansion<sup>74</sup>. Minôa est par ailleurs la seule cité des Cyclades, avec Siphnos, à avoir émis des monnaies encore après le règne de Caracalla [n°11-12] (**pl. XI**).

À Aigialè comme à Minôa, les symboles choisis pour illustrer le revers des monnaies ne renvoient non pas au passé mythique, historique ou culturel d'Amorgos, mais à celui d'Éphèse, de Milet et de Samos. Cette influence micrasiatique est d'autant plus remarquable que, dans les Cyclades, elle n'est décelable qu'à Amorgos. Dans les autres îles, on représenta les divinités tutélaires des cités (Athéna à Mélos, Dionysos à Mykonos et à Naxos, Apollon à Théra, Poséidon et Amphitrite à Ténos, les Dioscures et Isis à Syros, etc.), et des figures ou symboles locaux emblématiques de chacune des îles (Homère à Ios, une abeille à Kéos, une pomme à Mélos, Persée et sa serpe à Sériphos, etc.). Les statues représentées sur quelques autres monnaies des Cyclades font directement référence au passé mythique de la cité concernée (statue d'Athéna *Chalkioikos* à Mélos, faisant référence à la fondation dorienne de la cité)<sup>75</sup> ou étaient possédées en propre par l'île (statues de Poséidon et d'Amphitrite à Ténos, statue archaïque d'Apollon à Théra). À Aigialè en revanche, on a représenté les statues de culte d'Apollon *Didymeus* et d'Artémis *Milèsia* sur le revers d'une monnaie de Caracalla [n°5]<sup>76</sup>, tandis qu'à Minôa apparaissent l'*Artémis d'Éphèse* sur une émission à l'effigie d'Antonin le Pieux [n°7] et l'*Héra de Samos* sur des monnaies de Julia Domna et de Caracalla [n°9-10]. L'*Apollon Didymeus* et l'*Artémis Milèsia* sont représentés à l'identique sur une émission de Milet, également à l'effigie de Caracalla : une ligne verticale représente le sol où les deux statues sont posées et entre lesquelles se trouve un *omphalos* ; le nom du magistrat monétaire est disposé en légende circulaire ; à l'exergue se trouve le nom de la cité émettrice (**pl. XXIII**)<sup>77</sup>. La déesse *Tychè* de la monnaie [n°8] de Minôa est représentée exactement de la même manière que celle d'une émission éphésienne de Septime Sévère<sup>78</sup>, tout comme l'Artémis chasserresse de plusieurs monnaies de ces deux cités [n°11] (**pl. XXIII**)<sup>79</sup>.

L'influence micrasiatique sur les monnaies impériales d'Amorgos ne s'arrête pas au choix des symboles et de l'iconographie : les émissions de ces différentes cités présentent des caractéristiques techniques communes qu'il convient de souligner. Quelques hypothèses peuvent d'ores et déjà être avancées, issues de mes propres observations, qu'il conviendrait de compléter – et le cas échéant, de corriger – par une étude précise des coins utilisés pour frapper les monnaies des Cyclades. On ne peut en effet que constater la très grande proximité dans le style et la manière de représenter certains bustes impériaux au droit de plusieurs monnaies de ces différentes cités, prouvant une influence ou une inspiration directes, voire une fabrication par un même artiste ou dans un même atelier. C'est le cas par exemple du buste de Caracalla, représenté sur les monnaies d'Aigialè [n°4-5] exactement de la même manière que sur les monnaies de Samos, d'Éphèse, de Tralles et même de Magnésie du Méandre (**pl. XXIII**)<sup>80</sup>. Sur les monnaies de même module, la légende circulaire est également répartie de manière tout à fait identique.

Grâce à une étude de coins, K. Kraft a mis en évidence l'existence, en Asie Mineure, de différents réseaux monétaires, où un centre producteur possédant un ou plusieurs ateliers de coins diffusait ses productions (en particulier les coins d'avers) dans les cités voisines. Ce n'est sans doute pas un hasard si les cités auxquelles nous venons de faire référence, et dont les monnaies présentent des caractéristiques communes avec celles d'Amorgos, appartiennent toutes au même réseau : entre les règnes de Commode et de Gordien III, Éphèse irrigua en effet de ses productions les cités de Tralles, de Magnésie du Méandre,

<sup>74</sup> Voir *infra*, Chapitre XV.

<sup>75</sup> Sur l'iconographie des monnaies de Mélos et leur signification, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître).

<sup>76</sup> Sur cette identification, voir LACROIX (1949), p. 60-61 et LIAMPI (2004), p. 75-76.

<sup>77</sup> KRAFT (1972), p. 122-123, n°30 et pl. 13. D/ AYT KAI M AYP ANTΩNCINOC en légende circulaire ; buste lauré et drapé de Caracalla, à dr. R/ ΕΙΠΙ ΑΡΧ ΠΙΟΜΠΙ CTPATHΓ CAMIOY en légende circulaire ; ΜΙΑΗCΙΩΝ à l'exergue ; statues de culte d'Apollon *Didymeus* et d'Artémis *Milèsia*.

<sup>78</sup> KRAFT (1972), p. 120, n°2 et pl. 11.

<sup>79</sup> KRAFT (1972), p. 121-122, n°19, n°21a et pl. 12

<sup>80</sup> KRAFT (1972), p. 120-121, n°7, n°15a et n°15b, n°16 et pl. 11 ; p. 122-123, n°29-30 et pl. 13.

de Priène et de Laodicée, mais aussi de Milet et de Samos<sup>81</sup>. Ajoutons à présent à cette liste Aigialè et Minôa d'Amorgos, très certainement intégrées à ce réseau par l'intermédiaire de Milet et de Samos. Il est également possible – mais rien ne permet pour l'instant de le démontrer – que les monnaies d'Amorgos aient été frappées dans l'une ou l'autre de ces cités micrasiatiques plutôt que dans les Cyclades. Les ressemblances stylistiques avec les monnaies de Samos et de Milet permettent en tout cas de supposer qu'un même artiste ou un même atelier étaient à l'origine des coins de plusieurs d'entre elles, y compris des coins de revers. La mention de l'archiprytane sur l'émission d'Aigialè ne fait que renforcer cette hypothèse.

On fit en effet figurer sur les monnaies d'Aigialè ce qui avait cours à la même époque à Milet, quitte à ce que cela ne corresponde pas tout à fait aux réalités des institutions locales. Cette anomalie montre aussi que, dans l'esprit des Grecs de l'époque impériale, le prôtarchonte de certaines cités était bel et bien l'exact équivalent de l'archiprytane dans d'autres.

### **b. Au sein des communautés civiques : bouleutes, boularques et *patrobouloi***

À la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la simple participation à la *Boulè* donnait droit à un prestige particulier, si l'on en juge par le titre de « bouleute » (βουλευτής) mentionné dans les carrières effectuées par des citoyens éminents de Minôa, d'Andros, de Mélos et de Ténos<sup>82</sup>. Jusqu'au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dans le formulaire des décrets, on ne mentionnait que le nom de celui qui avait « *mis aux voix* » (ἐπιψηφισαμένος), qui était de toute façon obligatoirement membre du Conseil ; par la suite, on prit la peine de mentionner, en plus, qu'il était bouleute, alors que cela allait de soi<sup>83</sup>.

La hausse de prestige de la *Boulè* des cités peut s'expliquer par le fait que les magistrats les plus importants des îles en étaient issus<sup>84</sup>. Mais, grâce à des comparaisons avec d'autres cités d'Asie Mineure, on constate que le terme de βουλευτής pouvait servir également de marque de distinction sociale, et pouvait être attribué comme titre honorifique, sans forcément renvoyer à une fonction administrative réelle<sup>85</sup>. Cela est très net dans un décret honorifique de Minôa, où le terme βουλευτής n'apparaît pas aux côtés des autres *archai* accomplies par le citoyen honoré (stéphanèphore, archonte, agoranome), mais est mentionné avec un autre titre honorifique (*philopatris*)<sup>86</sup>.

<sup>81</sup> KRAFT (1972), p. 29-34, p. 50, p. 62 ; cartes 1-3, 7, 10 et 14. Voir aussi JOHNSTON, A., « New Problems for Old: Konrad Kraft on Die-sharing in Asia Minor », *NChr.* (1974), p. 203-207.

<sup>82</sup> *IG XII 7*, 240, l. 6 ; 271, l. 3 ; 272, l. 14 (Minôa) ; *IG XII 5*, 724, l. 7 (Andros) ; *IG XII 3*, 1117, l. 5 (Mélos) ; *IG XII 5*, 141, l. 7 (Ténos).

<sup>83</sup> Voir par exemple *IG XII 7*, 240, l. 5-6 : ἐπιψηφισαμένου Ἀθηνοκλέους β' τοῦ Ἡγησίππου βουλευτοῦ.

<sup>84</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 57.

<sup>85</sup> HAMON (2001), p. XIX-XXI ; DMITRIEV (2005), p. 154 ; HAMON (2005), p. 128-129.

<sup>86</sup> *IG XII 7*, 272 l. 11-14 : ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος ὁ Μεινοτήτων τὸν βουλευτὴν καὶ φιλόπατριν.

À Ténos, aux côtés des *bouleutai* sont également mentionnés les *patrobouloi* (πατρόβουλοι)<sup>87</sup>. Un *patroboulos* était un fils de bouleute qui n'avait pas le droit de vote mais qui, très jeune, participait avec son père aux activités de la *Boulè*<sup>88</sup>. Il avait les mêmes obligations que son père et devait, le moment venu, prendre sa succession. À Ténos, cette pratique consacra la fin de la règle de l'annualité de l'archontat et transforma la participation au Conseil en une sorte de fonction héréditaire, faisant des *bouleutai* et de leur famille une classe privilégiée par rapport aux autres citoyens.

À Minôa (Amorgos), apparaît également le titre de boularque (βούλαρχος)<sup>89</sup>, traditionnellement traduit comme « *président du Conseil* ». Cette fonction est attestée dans d'autres cités de la province d'Asie, essentiellement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>90</sup>. Elle peut refléter la mise en place d'une hiérarchie au sein même de la *Boulè*. Mais, d'après les parallèles que nous possédons, il s'agirait davantage d'un titre honorifique et/ou d'une liturgie, désignant le chef du corps des conseillers, correspondant au *gérusiarchos* de certaines autres cités<sup>91</sup>.

À Syros, ce sont les membres de la *Gérousia* (ἡ γερουσία)<sup>92</sup> qui furent favorisés dans les banquets et les distributions publiques d'argent. On ignore le rôle exact que jouait dans la vie civique ce conseil des Anciens, pourtant attesté dans de nombreuses cités grecques. Mais il est certain que les membres de cette association faisaient partie d'une classe privilégiée.

### c. Une évolution commune à toute la province d'Asie

Ces formes de relations hiérarchiques au sein des collèges de magistrats civiques et des sociétés insulaires ne sont absolument pas propres aux Cyclades, ni réservées à des communautés restreintes. Il s'agit d'une évolution commune à nombre de cités de la province d'Asie : par exemple, un prôtarchonte est attesté à Aphrodisias, un archiprytane et un

<sup>87</sup> IG XII 5, 141.

<sup>88</sup> Sur les *patrobouloi*, voir LÉVY, I., « Patrobouloi », CRAI 26 (1902), p. 277 ; ROBERT, L., *Documents de l'Asie Mineure méridionale* (1966), p. 86-89 ; ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1968), n°455 ; VEYNE (1976), p. 274 et n. 220 ; ÉTIENNE (1990), p. 166-167 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 191-192 et n. 141 ; QUASS (1993), p. 389 ; DMITRIEV (2005), p. 170, n. 160 (avec toutes les références et la bibliographie antérieure) et p. 318-319.

<sup>89</sup> IG XII 7, 271 et 287.

<sup>90</sup> Sur les boularques en Asie Mineure, voir MAGIE (1950), II, p. 1506, n. 32 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 56, n. 163α ; NAWOTKA, K., *Boule and Demos in Miletus and its Pontic Colonies from Classical Age until Third Century A.D.* (1999), p. 196-198 et p. 200-208 ; DMITRIEV (2005), p. 230-231 et n. 63, avec bibliographie antérieure.

<sup>91</sup> DMITRIEV (2005), p. 231.

<sup>92</sup> Sur la *Gérousia* dans les cités grecques, voir VAN ROSSUM, J., *De Gerousia in de Griekse Steden van het Romeinse Rijk* (1988) ; VAN NUIF (1997), p. 161-164 ; DMITRIEV (2005), p. 131-133 ; ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Ν., *Ο Θεσμός της Γερούσιας των ελληνικών πόλεων κατά τους Ρωμαϊκούς Χρόνους. Οργάνωση και Λειτουργίες* (2008).

boularque à Milet<sup>93</sup>. De ce point de vue, les îles étaient tout à fait intégrées dans le processus général d'évolution des institutions des cités grecques sous l'Empire.

Bien que les statuts de « premiers magistrats » reflètent davantage une hiérarchie au sein d'un collège d'individus plutôt que dans l'administration réelle des cités, il n'en reste pas moins que ces fonctions jouissaient d'un grand prestige parmi les membres de l'élite locale, qui étaient avides d'occuper ces places pour leur propre renommée et celle de leur famille. La grande majorité des prôtarchontes, archiprytanes et boularques attestés dans les îles faisaient en effet partie des grandes familles de notables insulaires<sup>94</sup>. La multiplication de ces titres dans les Cyclades reflète moins de profondes modifications dans le fonctionnement de l'administration des cités, que d'importantes mutations dans la société et les mœurs des îles, où la hiérarchisation et la course aux honneurs se firent de plus en plus présentes parmi les notables et au sein même des communautés insulaires.

### 3. LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES DES NOUVELLES MAGISTRATURES

#### a. Les dékaprôtes

Parmi les nouvelles magistratures apparues là encore uniquement à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (d'après les inscriptions), on compte des dékaprôtes (δεκάπρωτοι) et des *logistai* (λογισταί) (**Tableau 11**). Les δεκάπρωτοι – qui garantissaient sur leur fortune personnelle la perception et le versement à l'administration provinciale des impôts directs demandés à leur cité – étaient le plus souvent choisis au sein de la *Boulè*, mais pas nécessairement<sup>95</sup>. L'importance que prit cette *archè* transparaît dans les décrets d'Amorgos où, à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les dékaprôtes apparurent aux côtés des stratèges dans les prises de décision ; ils possédaient également le pouvoir et les fonctions qui étaient auparavant dévolus aux prytanes<sup>96</sup>. En raison des conditions financières requises pour l'exercice de cette magistrature, ce furent bien évidemment les membres des familles les plus

<sup>93</sup> DMITRIEV (2005), p. 228 et n. 57 ; p. 231, n. 68. Cette hiérarchisation des statuts est aussi constatée à Delphes par exemple, avec l'importance prise par les damiurges à l'époque impériale. cf. VATIN, Cl., « Damiurges et épidauiurges à Delphes », *BCH* 85 (1961), p. 236-255 ; VATIN ; Cl., « Ordres et classes dans les institutions delphiques », in NICOLET, Cl. (éd.), *Recherches sur les structures sociales dans l'Antiquité classique* (1970), p. 259-263.

<sup>94</sup> Voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>95</sup> Voir les remarques de NIGDELIS, ARVANITAKI (2012), p. 279 et n. 38. Sur les dékaprôtes, voir aussi mon analyse *supra*, Chapitre III.

<sup>96</sup> *IG* XII 7, 240 ; 395 ; 396 ; 401 ; 402 ; 406-410. Le formulaire type des décrets est : γνώμη στρατηγῶν καὶ δεκαπρωτῶν ἐχόντων δὲ καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν : « décision des stratèges et des dékaprôtes, qui exercent aussi la fonction de prytanes ». Voir aussi FRÖHLICH (2004), p. 522-524.

fortunées d'Amorgos qui intégrèrent le corps des dékaprôtes<sup>97</sup>. Mais le poids économique que représentait cette *archè* fut vraisemblablement une source de gêne dans les petites communautés insulaires, qui ont parfois eu du mal à trouver dix citoyens capables de s'engager pour de telles dépenses, en particulier à partir du règne de Marc Aurèle, où la situation économique des îles n'était pas toujours très florissante. De ces difficultés témoigne le décret d'Andros, qui a déjà été étudié, datant de l'époque d'Antonin le Pieux (**App. I n°3**)<sup>98</sup>. La mention des bouleutes aux côtés des dékaprôtes indique que la responsabilité du paiement était sans doute transférée aux membres de la *Boulè* en cas d'incapacité de la part des dékaprôtes et *vice versa*<sup>99</sup>.

On a souvent fait de cette *archè* une création entièrement romaine, calquée sur le modèle des *decemprimi* en Occident. Leur existence remonte à l'époque républicaine, mais ils virent leurs obligations changer peu à peu de nature au fil du temps. Sous l'Empire en effet, les *decemprimi* portèrent progressivement la responsabilité légale, sur leur fortune personnelle, du paiement des impôts ou des dettes contractées par leur cité<sup>100</sup>. De ce point de vue, les *decemprimi* des provinces occidentales et les δικάπρωτοι des provinces orientales étaient des exacts équivalents. Toutefois, cette responsabilité financière des magistrats ne peut être vue comme une simple transposition d'une réalité romaine dans les cités grecques. Ce mécanisme existait déjà à l'époque hellénistique, voire à l'époque classique. Les dékaprôtes agissaient en effet comme des *proeisphorountes* qui, dès l'époque classique, désignaient un groupe de riches citoyens à qui la cité demandait de faire l'avance de l'impôt : la *proeisphora* (προεισφορά)<sup>101</sup>. Avec les dékaprôtes, certes sous influence romaine, on institutionnalisa et donna une valeur légale à un système qui n'était pas du tout inconnu des cités grecques auparavant.

<sup>97</sup> Plusieurs dékaprôtes font partie de la famille de Iasôn à Minôa (*stemma 11*) ; à Aigialè, la plupart des dékaprôtes attestés appartiennent à deux familles seulement : celle de Sérapiôn et celle de Stratôn.

<sup>98</sup> *IG XII 5*, 724. Voir *supra*, Chapitre III.

<sup>99</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 277.

<sup>100</sup> GIZEWSKI, Chr., *Der Neue Pauly*, s.v. « Decemprimi » (1997), p. 342.

<sup>101</sup> Voir par exemple l'inscription sur la *proeisphora* de Kymè (Éolide), au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. cf. ÉTIENNE, R., « Sur une *proeisphora* à Kymè d'Éolide », *ZPE* 12 (1973), p. 239-246 ; ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1973), n° 370 et (1974), n°468 ; MIGEOTTE (1984), p. 268-270, n°80 ; HAMON, P., « Kymè d'Éolide, cité libre et démocratique, et le pouvoir des stratèges », *Chiron* 38 (2008), p. 63-106. Dans les Cyclades, nous avons peut-être une attestation de ce système à Ios, au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. cf. *IG XII 5*, 1011, l. 3 (attestation totalement restituée) : [ἄλλους τε τῶι πολιτῶν προεισφέρειν ἔπεισεν].

### b. Les *logistai*

À Andros, à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., il est également fait mention d'un *logistès* (λογιστεύων)<sup>102</sup>. Une inscription, encore inédite, permet de penser que cette *archè* existait dans l'île déjà à l'époque de Marc Aurèle<sup>103</sup>. Cette magistrature civique, que l'on connaît dans d'autres cités grecques, correspond au développement d'une institution au départ proprement romaine, mise en place à partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>104</sup>. Les λογισταί, ou *curatores rei publicae*, étaient des représentants impériaux, choisis par l'empereur parmi les membres de l'ordre sénatorial ou équestre, envoyés dans les cités des provinces pour surveiller et redresser leurs finances. Nous en avons un exemple avec le Mélien Frontonianus, qui fut *logistès* dans plusieurs cités d'Asie Mineure<sup>105</sup>. La large utilisation que le pouvoir romain fit de cette institution à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. eut pour conséquence l'impossibilité de trouver des candidats en assez grand nombre. Dès lors, cette fonction finit par être intégrée au système des magistratures locales, et la *Boulè* des cités choisissait pour l'exercer des citoyens distingués, qui se trouvaient au sommet de leur carrière politique<sup>106</sup>. Dans l'inscription d'Andros, le contrôleur des finances est nommé avant le stratège, ce qui tend à prouver qu'à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., cette magistrature était devenue la plus importante de la cité.

Ainsi, dans plusieurs îles, le caractère politique des magistratures les plus importantes s'est peu à peu effacé derrière les implications financières de ces fonctions. C'est pourquoi on observe à plusieurs reprises que des étrangers, des affranchis et des femmes purent exercer des magistratures auparavant réservées aux seuls citoyens mâles<sup>107</sup>. L'un des exemples les plus caractéristiques est celui de la cité d'Aigialè où, au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (après 212), Aurelia Agathéméris et sa fille Aurelia Aphrodeisia (**pl. LIV, stemma 6**) furent stéphanéphores et stratèges<sup>108</sup>. Les *archai* n'étaient donc plus attribuées uniquement en fonction des droits civiques, mais également en fonction des moyens financiers des individus.

<sup>102</sup> *IG XII 5*, 758, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°71. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 276, n. 346 et p. 278, n. 356 ; TIVERIOS (1996), p. 75 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 68-69, n°14.

<sup>103</sup> ΠΑΛΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΠΙΣΑ (2007), p. 68 et ΠΑΛΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΠΙΣΑ (2011), p. 322-323 mentionne cette inscription sans la publier. Un *logistès* serait mentionné dans la dédicace du *makellos* de Palaiopolis.

<sup>104</sup> Sur la fonction de *logistès*, voir BURTON, G. P., « The *Curator Rei Publicae*: Towards a Reappraisal », *Chiron* 9 (1979), p. 465-487 ; GUERBER, É. et SARTRE, M., « Un *logistès* à Canatha (Syrie) », *ZPE* 120 (1998), p. 93-98 ; RIZAKIS, ZOUMBAKI (2001), \*ARG 49, avec bibliographie antérieure ; FRÖHLICH (2004), p. 519-520 ; DMITRIEV (2005), p. 189-197.

<sup>105</sup> *IG XII 3*, 1119 (**App. I, n°9**), l. 4-5.

<sup>106</sup> BURTON (1979), p. 465-467 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 279 ; TIVERIOS (1996), p. 75.

<sup>107</sup> Sur le rôle des femmes de l'aristocratie dans les îles, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>108</sup> *IG XII 7*, 409 : [καὶ αὐτὴ προεἴλετο μετὰ] τῆς θυγατρὸς αὐτῆς Αὐρ. Ἀφροδεΐσι[ας τῆ τε στεφανηφορία καὶ τῆ στρατηγία κατελήφθη]. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 61.

Dans les cités insulaires, comme ailleurs, ce système conduisit à une concentration des principales fonctions civiques et religieuses entre les mains d'une petite minorité de familles, qui seules avaient les moyens de s'élever au-dessus du reste de la communauté.

#### 4. LA « FABRIQUE DE LA NOTABILITÉ »<sup>109</sup>

L'accaparement d'une grande partie des responsabilités civiques, aussi bien politiques que religieuses, dans chaque île, par une petite minorité de citoyens, fut le résultat de plusieurs processus concomitants : il relevait d'une nécessité économique, liée au petit nombre de ceux qui étaient en mesure d'assumer ces *archai*, mais il relevait aussi d'une stratégie délibérée de la part des familles de notables qui, une fois au pouvoir, faisaient tout pour le garder.

##### a. Hérité des fonctions (διὰ γένους) et fonctions à vie (διὰ βίου)

Contrairement aux conditions d'accès à l'ordre équestre ou à l'ordre sénatorial romains, qui transformèrent les fonctions publiques en statuts héréditaires, il n'existait pas *de jure* de système censitaire unifié pour l'exercice des magistratures dans les cités grecques<sup>110</sup>. Toutefois, la concentration du pouvoir aux mains de quelques groupes de notables engendra *de facto* dans les îles une hérédité « familiale » des fonctions<sup>111</sup>, comme en témoigne aussi la présence des *patrobouloi* à Ténos.

Il convient d'être sensible à ce propos à la diffusion de l'expression διὰ γένους dans la documentation épigraphique des Cyclades : elle indique l'hérédité d'une fonction au sein d'une même famille. Ainsi à Théra, les membres de la famille de Théokleidas exercèrent les prêtrises d'Apollon *Karnéios*, d'Asklépios et de Dionysos *dia génous* (**pl. L, stemma 1**)<sup>112</sup>. Ce système héréditaire n'existait pas dans l'île au début de l'époque hellénistique<sup>113</sup>, mais se mit petit à petit en place à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. ou du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. La prêtrise la plus importante, celle d'Apollon *Karnéios*, revenait au fils aîné, avant qu'elle ne soit détrônée par la prêtrise du culte impérial, attestée à partir de l'époque de Tibère<sup>114</sup> ; au fils cadet revenait la prêtrise d'Asklépios, devenue *dia génous* seulement à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou du

<sup>109</sup> Expression de HELLER (2009), p. 355.

<sup>110</sup> Des critères censitaires pour certaines magistratures ont toutefois été introduits (peut-être ponctuellement ?) par les Romains dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. en Thessalie et en Macédoine, et en 146 av. J.-C. en Achaïe. Mais un tel système ne fut jamais unifié dans les provinces orientales. cf. FERRARY (1987-1989), p. 203-216 ; HELLER (2009), p. 346 ; HELLER (à paraître), p. 204-205.

<sup>111</sup> GARNSEY (1974), p. 241-250. Voir aussi les remarques de SAVALLI-LESTRADE (2003), p. 60.

<sup>112</sup> *IG XII 3*, 516 ; 519 ; 522 ; 865 ; 868 ; 869 ; 1406-1408.

<sup>113</sup> Pour les prêtrises de Théra à l'époque hellénistique, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 79-82.

<sup>114</sup> *IG XII 3*, 517 et 1304.

début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Ce n'est qu'un siècle plus tard, au moment où le culte de Dionysos prit davantage d'importance à Théra, que la famille tenta au moyen d'alliances matrimoniales de s'arroger la prêtrise de Dionysos, qui devint alors à son tour héréditaire<sup>115</sup>. De même à Ténos, Malthakè exerçait *dia génous* la prêtrise des Grands Dieux Poséidon et Amphitrite<sup>116</sup>. L'hérédité de cette fonction qui lui incombait n'est peut-être pas sans rapport avec son adoption par Théopeithès<sup>117</sup>.

Se dessinent en effet, derrière ce principe héréditaire, des stratégies pour obtenir les honneurs et le pouvoir, mises en place par les élites insulaires pour leur propre prestige au sein de leur cité. Mais l'hérédité des prêtrises était également, dans un rapport complexe de cause à conséquence, une manière de contraindre les riches citoyens à exercer ces fonctions. Une abondante législation impériale en fit par ailleurs une règle de droit dans le courant du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>118</sup>, pour éviter que les notables ne fuient devant leurs obligations.

La deuxième manière pour les notables des îles d'accaparer certaines fonctions était de les exercer « à vie » (διὰ βίου). À Paros par exemple, la fille de Praxiklès fut « *prêtresse à vie de la divine Agrippine* »<sup>119</sup> ; à Naxos, L. Publius Apollodôros était prêtre des Charites à vie<sup>120</sup>. Là encore, il y avait un grand prestige personnel à retirer de l'exercice viager d'une fonction : le titulaire indiquait ainsi à ses concitoyens qu'il était assez fortuné pour assumer les dépenses de cette fonction non pas seulement annuellement, mais pour des dizaines d'années. Nous remarquons par ailleurs que les prêtrises exercées de la sorte étaient souvent les prêtrises les plus prestigieuses. Et en même temps, ces prêtrises διὰ βίου ont été encouragées par les cités car cela leur évitait la difficulté d'avoir à trouver chaque année un candidat pour exercer des fonctions très souvent onéreuses.

Dans les faits, ces deux expressions (*dia génous* et *dia biou*) sont presque interchangeables. Une fonction *dia génous* signifiait aussi que le titulaire l'exerçait toute sa vie, avant que son fils ne lui succède ; plusieurs fois à l'inverse, on constate que les prêtrises *dia biou* étaient également héréditaires. Ainsi à Paros, M. Aurelius Faustus fut « *grand-prêtre du culte impérial à vie, de manière héréditaire* »<sup>121</sup>. Dans cette même île, à l'époque augustéenne, Caius Iulius Épianax obtint la prêtrise du culte impérial *dia biou*<sup>122</sup> ; en

<sup>115</sup> IG XII 3, 522, avec les corrections de SEG 26, 943.

<sup>116</sup> IG XII Suppl., 322 : ἡ δι[ὰ γ]ένους ἱερε[ια τῶν μεγί]στων θεῶ[ν Ποσειδῶ]νος καὶ Ἀμφιτρί[της].

<sup>117</sup> Sur le rôle des stratégies familiales dans ce principe de l'hérédité des *archai*, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>118</sup> SARTRE (1997), p. 131.

<sup>119</sup> IG XII 5, 275, l. 3-4 : τὴν ἱερείαν διὰ βίου [της Ἀγριπ]πεινῆς Σ[εβ]αστῆς : il s'agit vraisemblablement de Philytô (II), fille de Praxiklès, qui apparaît dans d'autres inscriptions de Paros (*stemma 4*).

<sup>120</sup> IG XII 5, 55, l. 2-3 : ἱερέως τῶν Χαρίτων διὰ βίου.

<sup>121</sup> IG XII 5, 292, l. 2-3 : ἀρχιερέως ἐκ προγόνων διὰ βίου.

<sup>122</sup> IG XII 3, 1116.

l'absence de descendance mâle, il adopta son neveu, sans doute pour que sa famille conserve le bénéfice de cette fonction (**pl. LIII, *stemma* 4**). La prêtrise était donc vraisemblablement destinée à être aussi *dia génous*.

Contrairement à ce qui a souvent été avancé, cet accaparement des responsabilités religieuses, en partie lié au faible nombre de riches citoyens, n'est pas propre aux petites communautés insulaires. Dans les grandes cités, la situation était tout à fait identique. À Athènes, dès l'époque augustéenne, les prêtres d'Apollon Délien, Zênôn et son fils Pamménès, occupèrent cette fonction à vie (*διὰ βίου*). Ils ne manquèrent pas de mentionner également que cette prêtrise leur appartenait de manière héréditaire (*ἐκ τοῦ γένους*)<sup>123</sup>. Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la quasi-totalité des prêtrises prestigieuses étaient aux mains de quatre grandes familles athéniennes<sup>124</sup>.

Dans les Cyclades, ce sont exclusivement les prêtrises qui furent exercées à vie ou de manière héréditaire, jamais les magistratures ni les fonctions civiques des cités. Le renouvellement des stratèges, prytanes, archontes éponymes et archontes stéphanéphores continuait de se faire annuellement, selon les procédures habituelles. Les cités insulaires prenaient donc garde à ce qu'aucune des responsabilités civiques importantes ne devienne le monopole d'un seul individu ou d'une seule famille. L'unique principe toléré pour ces *archai*, essentiellement pour des raisons économiques, était leur cumul et leur réitération.

#### **b. Cumul (*accumulatio*) et réitération (*iteratio*) des magistratures**<sup>125</sup>

Plusieurs inscriptions témoignent en effet de ce qu'un même individu pouvait exercer plusieurs fois la même fonction. Ainsi à Andros, à l'époque augustéenne, le citoyen qui fit réparer le temple et les statues d'une déesse exerçait la stéphanèphorie pour la troisième fois<sup>126</sup>, tandis que M. Aurelius Skymnos, au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., fut quatre fois stéphanéphore<sup>127</sup>. À Mélos, [- -]ius, fils de Sorinianus fut prôtarchonte à trois reprises

<sup>123</sup> *ID* 1624 bis ; 2517 ; 2518.

<sup>124</sup> Voir en particulier WOLOCH, M., « Four Leading Families in Roman Athens (A. D. 96-161) », *Historia* 18 (1969), p. 503-510.

<sup>125</sup> Pour une liste exhaustive des réitérations et des cumuls de magistratures dans les Cyclades à l'époque impériale, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 61, p. 147-148 et p. 287-288.

<sup>126</sup> ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°109 : τὸ τρίτον στεφανηφορήσας]. Il faut corriger ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 287, n. 394 : ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), p. 179-181, n°123 a en effet démontré que les inscriptions *IG* XII 5, 737 et 738 ne faisaient pas partie du même monument et qu'il s'agissait bien de deux inscriptions distinctes. Le citoyen qui fut trois fois stéphanéphore n'est donc pas Memmius Rufus, comme le supposait P. Nigdelis, mais un autre individu dont le nom n'est pas conservé. La date de l'inscription (époque augustéenne, sur critères paléographiques), les lettres conservées correspondant à la fin du patronyme de l'individu (-ους) et la place disponible sur la pierre, me permettent d'émettre l'hypothèse que le personnage concerné ici est Pythônimos, fils de Nikokratès (Πυθώνιμος Νικοκράτους), qui apparaît dans au moins cinq autres inscriptions d'Andros [cf. ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΠΙΣΑ (2009), p. 35-48].

<sup>127</sup> *IG* XII 5, 759, l. 2-3 : τετράκις στεφανηφοροῦντα ἐνδόξως καὶ φιλοτείμως.

(II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>128</sup>, tandis qu'à Naxos, [- -]ôn, fils de Rufus fut archonte au moins deux fois, ainsi que prêtre du culte impérial (fin du II<sup>e</sup> s.-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>129</sup>.

Ce dernier exemple témoigne d'une autre pratique très courante dans les Cyclades, qui est celle du cumul de plusieurs fonctions, souvent parmi les plus prestigieuses, exercées en même temps par un même personnage. Ce phénomène participe bien évidemment du renforcement du caractère oligarchique des institutions. Ainsi à Mélos, au moment de l'érection de la statue de Frontonianus (fin du II<sup>e</sup> s. ou début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), Publius Aelius Livius Flavianus Ménogénès exerçait en même temps le prôtarchontat, la grande-prêtrise du culte impérial, et la prêtrise d'une autre divinité<sup>130</sup>. Ou encore à Paros, M. Aurelius Faustus, qui portait le titre de « *premier de la cité* », était à la fois prêtre à vie du culte impérial, prêtre de Déméter et gymnasiarque (fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>131</sup>.

À partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., plusieurs citoyens de Minôa eurent tendance à exercer en même temps les deux plus grandes magistratures de la cité : la stéphanèphorie et la stratégie. Ce fut le cas par exemple de Lampiôn, fils de Lampiôn<sup>132</sup>. À la même époque (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), un individu possédant la double citoyenneté (de Siphnos et de Minôa d'Amorgos), *bouleutès*, fut également stéphanèphore, archonte éponyme et agoranome<sup>133</sup>.

Il est cependant parfois difficile de déterminer, avec notre seule documentation épigraphique, lorsque plusieurs magistratures et liturgies sont mentionnées, si elles ont été cumulées par un même individu en l'espace d'une seule année et/ou réitérées sur plusieurs années consécutives, ou si elles correspondent à un total effectué sur plusieurs années, voire sur la totalité d'une carrière. Il convient en effet d'être attentif au type d'inscription auquel nous avons affaire, et aux formules employées. Il est certain par exemple qu'à Paros, M. Aurelius Zênôn fut gymnasiarque et archonte éponyme pour la deuxième fois la même année, puisque ces magistratures sont rappelées dans une formule servant à dater la liste

<sup>128</sup> IG XII 3, 1101 : [πρώ]τος ἄρχων Μηλίων τὸ γ'.

<sup>129</sup> IG XII 5, 54, l. 1-2 : ἄρχοντος τὸ δεύτερον τ[οῦ] καὶ ἀρχ[ι]τ[ε]ρ[ε]ω[ς] τῶν Σεβαστ[ῶν]. Il convient de corriger les affirmations de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 287, n. 395 et n. 396 : l'abréviation β', interprétée par lui comme étant le signe de la réitération de la fonction de prytane de M. Aurelius Épiktètos (IG XII 5, 58) et de celle d'archonte éponyme de Blastos (IG XII 5, 1016), est en réalité un signe d'homonymie entre le père et le fils. En effet, les deux personnages ne possèdent pas de patronyme et l'abréviation est placée après leur nom, et non après leur magistrature. Sur cette abréviation, voir KOERNER, R., *Die Abkürzung der Homonymität in griechischen Inschriften* (1961), p. 9.

<sup>130</sup> IG XII 3, 1119 (App. I, n°9), l. 5-6.

<sup>131</sup> IG XII 5, 292 (App. I, n°10), l. 2-4.

<sup>132</sup> IG XII 7, 270 : τὸν στρατηγὸν καὶ στεφανηφόρον. cf. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 62.

<sup>133</sup> IG XII 7, 272, l. 4-14 : στεφανηφορήσαντα μόνον καὶ μόνον ἄρχοντα [...], κατὰ τὸ αὐτὸ δὲ καὶ ἀγορανομήσαντα [...], τὸν βουλευτήν.

éphébique<sup>134</sup>. Dans l'inscription précédemment citée, la précision τὸ αὐτό, « *la même année* », permet d'établir le cumul. En revanche, dans les décrets de consolation d'Amorgos – inscriptions qui, par nature, retracent la vie et la carrière du défunt –, il est vraisemblable que les *archai* mentionnées n'ont pas toutes été exercées en même temps par l'individu, mais à différents moments de sa vie, à plusieurs années d'écart. À Minôa par exemple, Philagathos, fils de Iasôn, entre autres *archai* et liturgies exercées, fut plusieurs fois agoranome et stratège, ainsi qu'archonte stéphanèphore<sup>135</sup> : la précision πολλάκις permet de comprendre qu'il s'agit ici du bilan d'une carrière.

### c. Entre prestige social et contrainte économique

#### *Des dynasties de magistrats*

L'*accumulatio*, l'*iteratio* et l'hérédité des fonctions sont révélatrices d'un phénomène caractéristique des communautés insulaires à l'époque impériale : dans chaque île, ceux qui gravitaient autour des *archai* principales étaient presque toujours les membres des quelques mêmes familles de notables. Le renouvellement des magistratures ne se faisait, en définitive, qu'entre une petite poignée d'individus. À Aigialè (Amorgos), Épikratès, fils d'Agatheinos, fut archonte éponyme à trois reprises au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>136</sup>. Or, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., l'un de ses ancêtres (Athénaios) occupait déjà cette fonction, tandis que d'autres membres de cette famille étaient gymnasiarques (**pl. LIV, stemma 5**). Un demi-siècle plus tard, son fils Épikratès, ou plus probablement son petit-fils, apparut comme archiprytane sur les monnaies de l'île [**n°5**]. À Minôa, Agathopous (II), le beau-père de Philagathos, était déjà dékaprôte et *archikos* (**pl. LVIII, stemma 11**)<sup>137</sup>. À Syros, la stéphanèphorie tournait entre quelques familles privilégiées, et ce, de génération en génération<sup>138</sup> : Antaios fut en effet archonte éponyme stéphanèphore en 183 ap. J.-C., tandis que son épouse était *archeinè*, tout comme sa belle-sœur (**stemma 14**)<sup>139</sup>. Quelques années plus tard (entre 193 et 211 ap. J.-C.), son fils fut à son tour archonte éponyme stéphanèphore<sup>140</sup>. L. Millionius Skymnos et son épouse Teima occupaient cette fonction sous Antonin le Pieux ; quelques années plus tard seulement, leur fille Polla fut à son tour *archeinè* (**stemma 13**)<sup>141</sup>. Les exemples pourraient être multipliés car

<sup>134</sup> SEG 26, 970, l. 3-7 : [ἐ]πι γυμνασιάρχου καὶ ἄρχοντος τὸ β' [...] Μάρ(κου) Αὐρ(ηλίου) Ζήνωνος τοῦ Πυρράκου.

<sup>135</sup> IG XII 7, 240, l. 10-13 : ἐν τε ἀγορανομίαις κοσμῶν πο[λ]λάκις καὶ στρατηγίας, στεφανηφορήσας τε ἐνδόξως καὶ τὰς λοιπὰς πάσας ἀρχὰς τε καὶ λειτουργίας ἐκτελέσας φιλοτείμως.

<sup>136</sup> IG XII 7, 396, l. 45-46 : Ἐπικράτης Ἀγαθείνου [ἄ]ρχων τὸ γ'. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 61.

<sup>137</sup> IG XII 7, 239.

<sup>138</sup> Voir sur ce point ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 286.

<sup>139</sup> IG XII 5, 663 (**App. I, n°12 d**) et 692.

<sup>140</sup> IG XII 5, 664.

<sup>141</sup> Respectivement IG XII 5, 660 (**App. I, n°12 a**) et 659 (**App. I, n°12 c**).

ce phénomène est repérable dans toutes les îles des Cyclades pour lesquelles nous avons une documentation épigraphique suffisante.

***Une nécessité économique : la crise de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.***

Malgré tous les honneurs que cet accaparement des charges représentait pour les familles de notables insulaires, il s'explique également par les difficultés économiques rencontrées par les îles. En effet, en raison du petit nombre de riches citoyens dans les Cyclades, les cités eurent de plus en plus de mal à trouver des candidats pour l'exercice des magistratures les plus hautes et, par là même, les plus onéreuses. C'est en ce sens que l'on peut interpréter la mention, à plusieurs reprises dans les inscriptions de Syros, d'un archonte éponyme stéphanéphore ἀθαιρέτος, ou « *volontaire* »<sup>142</sup>. Ce terme implique que le candidat s'était porté de lui-même au devant de la charge, qu'il s'est proposé de lui-même, sans doute faute de candidats<sup>143</sup>.

De même, la présence de *patrobouloi* à Ténos ne laisse pas d'étonner. Comme on retrouve cette pratique en Asie Mineure, on en a souvent fait la preuve par excellence de la mise en place d'un système héréditaire officialisé au sein de la *Boulè*, sur le modèle du Sénat romain. En réalité, dans le monde grec, cette pratique était très rare et on a beaucoup extrapolé à partir de quelques occurrences isolées. Elle n'est nulle part attestée avant le règne d'Antonin le Pieux et n'apparaît que dans trois cités d'Asie Mineure : Éphèse (sous le règne d'Antonin le Pieux et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), Dorylaion en Phrygie (dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et Antioche de Cilicie (au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>144</sup>. Dès lors, et le cas d'Éphèse mis à part, l'instauration d'un statut héréditaire au sein du Conseil apparaît bien plutôt comme un remède pour pallier le manque de candidats dans des petites cités et communautés en crise.

Par ailleurs, une concordance chronologique transparait dans les inscriptions qui viennent d'être évoquées : elles sont presque toutes à replacer à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>145</sup>. Bien que cette coïncidence puisse provenir d'un défaut de notre documentation – nous manquerions de témoignages pour des circonstances comparables auparavant – cette concentration d'indices sur une période donnée n'est vraisemblablement pas due au hasard. Après une période générale de prospérité partout dans l'Empire, dans la

<sup>142</sup> *IG XII 5*, 660 (**App. I, n°12 a**), l. 9-10 et *IG XII Suppl.*, 238 (**App. I, n°12 b**), l. 9-10 (époque d'Antonin le Pieux) ; *IG XII 5*, 668, l. 5-6 et l. 13-14 (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

<sup>143</sup> Sur ce terme et son interprétation, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 296. Pour d'autres exemples dans d'autres cités, voir JONES (1971), p. 184 et p. 342, n. 55.

<sup>144</sup> DMITRIEV (2005), p. 170 et n. 160. Il faut corriger cette dernière note : comme l'a démontré ÉTIENNE (1990), p. 162-164, n°6, l'inscription *IG XII 5*, 141 mentionnant un *patroboulos* ne provient pas de Paros mais de Ténos.

<sup>145</sup> Même constatations dans ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 287.

seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les fortunes des notables commencèrent à s'épuiser, sans être renouvelées<sup>146</sup>. Comme nous le reverrons, cette époque correspond également au moment où les insulaires les plus fortunés partirent massivement vers l'étranger. En outre, une telle situation n'apparaît pas seulement dans les plus petites îles et les plus petites cités (Siphnos, Aigialè, Minôa), mais aussi dans les plus grandes et les plus dynamiques à l'époque impériale (Andros, Paros, Théra) ; et il en va de même y compris dans les plus grandes cités des provinces orientales.

C'est pourquoi dans diverses cités de l'Empire, on multiplia les magistrats de même fonction, afin de répartir sur plusieurs citoyens la charge financière relevant de ces magistratures, ou bien on réduisit la durée des *archai*, pour en alléger le poids<sup>147</sup>. Cet « émiettement » des *archai* dut très souvent être la norme dans les Cyclades, à tel point qu'être seul à exercer une magistrature devenait digne d'être mentionné. Ainsi, la cité de Minôa n'a pas hésité à rappeler, dans un décret honorifique, que le citoyen honoré avait exercé SEUL (μόνος, deux fois répété) la stéphanèphorie et le prôtarchontat (fin du II<sup>e</sup> s.-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>148</sup>.

Le maintien d'une structure institutionnelle comportant Conseil et Assemblée du peuple, avec votes successifs et contrôle des magistrats, n'a pas empêché pas une évolution globalement oligarchique du régime politique dans les îles. Les fondements de ce processus étaient déjà bien en place dès la basse époque hellénistique, et l'époque impériale ne fit que renforcer la tendance. En outre, plus que la *démocratie* – terme qui n'est sans doute pas le plus approprié pour rendre compte des évolutions institutionnelles sous l'Empire –, ce que les cités insulaires conservèrent avant tout durant toute la période, c'est l'*autonomie* administrative. En ce sens, le cas des Cyclades n'est pas du tout original : les cités insulaires suivirent les mêmes évolutions que la plupart des cités grecques des provinces d'Asie et d'Achaïe, où les phénomènes sont souvent plus visibles car mieux documentés. Certaines évolutions sont cependant plus exacerbées dans les îles, en raison de la petitesse des communautés.

<sup>146</sup> SARTRE (1997), p. 152.

<sup>147</sup> Voir les exemples dans SARTRE (1997), p. 128 ; DMITRIEV (2005), p. 223-228.

<sup>148</sup> *IG XII 7, 272*, l. 4-6 : στεφανηφορήσαντα μόνον και μόνον ἄρχοντα. Selon ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 62, n. 187, μόνος serait ici un synonyme de πρώτος. Or, si cela est théoriquement possible pour l'archonte – le citoyen aurait alors été *prôtos* archonte –, cela me semble plus difficile à admettre pour la stéphanèphorie, pour laquelle il n'y a jamais eu de hiérarchie ni de *prôtos* stéphanèphore attestés. En outre, nous savons qu'à Minôa, la stéphanèphorie et l'archontat éponyme étaient normalement exercés par le même individu (**Tableau 11**), ce dont témoigne une fois encore cette inscription.

## D. ARISTOCRATISATION *VERSUS* ROMANISATION DES INSTITUTIONS CIVIQUES ET DES COMMUNAUTÉS INSULAIRES

Plus intéressantes – mais aussi plus difficilement tangibles – sont, selon moi, les approches sociopolitiques et socioéconomiques de ces questions qui, il est vrai, interagissent constamment avec les règles juridiques et institutionnelles. De cette manière, il est possible d'affirmer que ce fut seulement dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. qu'un véritable basculement eut lieu dans plusieurs îles de l'Archipel. Ce qui nous l'indique, ce n'est pas le fait que les stratèges, les prytanes ou les dékaprôtes apparaissent dans les processus de décision, mais le fait qu'à partir d'un certain moment, l'appartenance à la *Boulè* devint un critère majeur de distinction sociale.

### 1. LA ROMANISATION DU SYSTÈME EN QUESTION

#### a. La *Boulè*, un *ordo* ?

Dans certaines cités des Cyclades, nous l'avons vu, les bouleutes en vinrent à former une sorte de « classe sociale » distincte. Le prestige nouveau attaché à la fonction de bouleute apparaît, entre autres, dans les inscriptions mentionnant des banquets offerts à la population ou des dons d'argent : les grands évergètes traitaient à part la catégorie des bouleutes. À Ténos par exemple, lors d'une distribution d'argent par un évergète, les bouleutes se virent offrir 8 deniers, tandis que les autres citoyens ne reçurent que 2 deniers<sup>149</sup>. Une telle pratique n'est pas propre aux Cyclades, mais se retrouve dans un grand nombre de cités grecques sous l'Empire. En outre, le titre de βουλευτής permettait aux membres du Conseil et aux autres membres de leur famille, au moins à Minôa, à Andros, à Mélos et à Ténos, de se distinguer du reste de la population. Ce titre, comme celui de *patroboulos*, indiquait l'appartenance permanente à un corps, et non plus une fonction passagère et renouvelée annuellement comme autrefois. Aussi cette évolution a-t-elle été très souvent interprétée comme le reflet d'une romanisation du système, la *Boulè* des cités se transformant en Conseil viager, sur le modèle du Sénat romain<sup>150</sup>. Par conséquent, la *Boulè* se serait constituée en *ordo*.

Cette théorie prête toutefois le flanc à plusieurs objections. Tout d'abord, en ce qui concerne la distinction des bouleutes lors des banquets, on constate que des pratiques comparables sont attestées en Asie Mineure dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans des cités encore libres<sup>151</sup>. Elles ne sont donc pas, en tout cas à l'origine, imputables aux Romains. Par ailleurs,

<sup>149</sup> *IG* XII 5, 141. Sur ces distributions hiérarchisées, voir *infra*, Chapitre XIII.

<sup>150</sup> Sur ce point, voir LA ROCCA (2005), p. 94-95 et HAMON (2005), p. 130-135.

<sup>151</sup> HAMON (2005), p. 130 ; HELLER (à paraître), p. 205.

deux éléments sont à distinguer ici : d'une part, la mention explicite du statut de bouleute *pour des individus* qui en tirent visiblement du prestige, et, d'autre part, la reconnaissance symbolique du statut privilégié de bouleutes *en tant que groupe*, lors des distributions d'argent ou des banquets par exemple. Autant le second cas ne fait aucun doute, comme le prouvent les distributions hiérarchisées à Syros ou à Ténos, autant le premier doit être nuancé. À aucun moment dans les îles – et le cas un peu particulier des *patrobouloi* mis à part – on n'observe une transmission héréditaire du statut ni même du titre de bouleute. Contrairement au statut de chevalier ou de sénateur, que les insulaires rappellent à l'envie dans les inscriptions<sup>152</sup>, le statut du père d'un bouleute ou de son fils n'est jamais rappelé. Dans les Cyclades en tout cas, si l'hérédité au sein de la *Boulè* est possible, la documentation épigraphique ne permet pas de prouver qu'elle existait de droit.

### b. Des critères censitaires ?

À partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la *Gérousia*, tout comme la *Boulè*, devinrent des organisations sociales que l'on pourrait qualifier de « semi-publiques ». Bien qu'il n'y ait pas d'attestations dans les Cyclades de droits d'entrée, il est clair que certaines conditions de richesse, de fortune et de notabilité étaient requises pour faire partie de ces conseils, de fait réservés à une minorité de citoyens. Grâce au témoignage de Pline, nous savons que dans les cités de Bithynie, avant l'époque de Trajan, les bouleutes en surnombre acquittaient un droit d'entrée au Conseil. Pline proposa alors à l'empereur, très certainement pour des raisons fiscales, d'étendre cette mesure à tous les bouleutes<sup>153</sup>. Il est probable que cette pratique se soit peu à peu généralisée au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., puisqu'on la trouve attestée aussi en Macédoine et en Crète<sup>154</sup>. Il est donc possible que, dans certaines îles de l'Archipel, les bouleutes aient eu à verser une sorte de *summa honoraria* pour célébrer leur entrée au Conseil<sup>155</sup>.

Soulignons qu'il ne fut pourtant jamais question, dans les cités grecques, d'un cens au montant fixe pour l'accès à la *Boulè*, contrairement à celui qui déterminait l'appartenance à l'ordre équestre ou à l'ordre sénatorial à Rome. De surcroît, la *summa honoraria* s'inscrivait entièrement dans la tradition hellénistique de l'évergétisme, participant encore d'un système

<sup>152</sup> Voir sur ce point *infra*, Chapitre XIII.

<sup>153</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 112 et 113. Voir aussi HELLER (2009), p. 349.

<sup>154</sup> SARTRE (1997), p. 125-126 ; DMITRIEV (2005), p. 152-157. Voir aussi les remarques de HAMON (2007), p. 87.

<sup>155</sup> Dans la lettre de Pline, cette somme est exprimée par l'expression : *debeant pro introitu dare* (« ils doivent, pour leur entrée, donner [une somme d'argent] »). Dans la réponse de Trajan, il est question de « l'honoraire décursional » (*honorarium decurionatus*).

honorifique. Les attestations réunies par Fr. Quass montrent en effet qu'il s'agissait rarement d'une simple somme versée pour appartenir au Conseil, mais plutôt d'un bienfait accompli à l'entrée en charge (financement d'un monument, d'une statue, d'un spectacle, distributions, *etc.*)<sup>156</sup>. Cette pratique pourrait expliquer pourquoi les bouleutes ont acquis un plus grand prestige dans les îles à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et pourquoi aussi ils recevaient une plus grande somme d'argent dans les distributions publiques : ils devaient en reverser une partie à la communauté. Ce sont là des éléments qui viennent fortement nuancer l'idée d'une romanisation des institutions dans les cités grecques.

### c. Des phénomènes de reproduction sociale

Cela ne signifie pas que le Conseil avait la toute puissance d'un point de vue institutionnel et administratif, mais que, d'un point de vue social, il se constituait en groupe déterminé, qui permettait, pour reprendre une expression d'A. Heller, une « fabrique de la notabilité »<sup>157</sup>. Plus que d'*ordo*, qui implique la transposition pure et simple d'un concept romain dont nous avons vu à plusieurs reprises les limites, il faudrait peut-être plutôt parler de « corps »<sup>158</sup>. Les nouvelles conditions instaurées par l'Empire dans les îles firent des bouleutes des équivalents des décurions romains, qui jouissaient de marques extérieures de dignité et d'avantages liés à leur statut. Cependant, même si les décurions ont parfois été envisagés comme un *ordo*, et bien que chaque cité de l'Empire possédât ces *honestiores* locaux, l'ensemble des conseils municipaux de l'Empire ne constitua jamais un ordre unique ni une classe homogène<sup>159</sup>. Il n'y eut jamais de statut global décurional, ce qui empêche de parler d'une romanisation générale et unilatérale du système. Dans les Cyclades, dans la droite ligne de la basse époque hellénistique, on se retrouve majoritairement face à des phénomènes de reproduction sociale, mais non face à une oligarchie de droit.

## 2. UNE ARISTOCRATISATION DU SYSTÈME

En revanche, les caractéristiques qui viennent d'être dégagées dans l'Archipel nous autorisent à parler, sinon de la mise en place d'une « aristocratie », tout du moins d'une « aristocratisation » du système, qui trouva peut-être un point d'aboutissement dans les dernières décennies du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais pas avant. Ce terme – si tant est que l'on puisse

<sup>156</sup> QUASS (1993), p. 330-331. Voir aussi HELLER (à paraître), p. 222-223.

<sup>157</sup> HELLER (2009), p. 355.

<sup>158</sup> HAMON (2001), p. XIX-XXI et HAMON (2005), p. 122, défend l'idée selon laquelle la *Boulè* était devenue une sorte d'*ordo* sous l'Empire. Au contraire, HELLER (2009), p. 344, p. 353-354, p. 372-373 et HELLER (à paraître), p. 204, estime que la notion d'*ordo* est difficilement applicable aux cités des provinces orientales.

<sup>159</sup> JACQUES, SCHEID (1990), p. 306.

employer ce néologisme pour qualifier un phénomène antique – permet d’insister sur la lenteur du processus et le caractère quelque peu empirique des évolutions politiques et sociales des cités insulaires. Les mutations que nous avons constatées dans les îles se sont manifestées par la création d’un statut politiquement et socialement privilégié, qui permettait de circonscrire un groupe dirigeant au sommet du corps civique. Les critères de fortune, l’hérédité des fonctions – hérédité fondée en droit pour un certain nombre de prêtrises ; hérédité de fait avec les dynasties de magistrats –, l’établissement d’une hiérarchie sociale, dont on trouve déjà des traces dans les cités grecques dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., furent des évolutions d’une importance capitale, qui dessinèrent des frontières nettes au sein des communautés et définirent une forme d’« aristocratie ».

Dès lors, une question importante se pose : peut-on parler, comme l’a fait Cl. Vial à propos de plusieurs cités de Macédoine, d’Eubée, de Béotie et d’Achaïe, d’« aristocraties installées par les Romains »<sup>160</sup> ? La restructuration des élites dirigeantes des cités des Cyclades et la création d’« aristocraties » suivirent-elles un modèle d’organisation proprement romain, qui aurait été importé et adopté dans l’Archipel sur décision de l’Empereur et de Rome ? L’explication la plus couramment retenue pour rendre compte des transformations institutionnelles dans les cités grecques fut en effet celle de la romanisation des institutions et des élites de l’Orient grec, et de ce que J. Touloumakos a appelé l’« influence de Rome » en matière d’institutions civiques<sup>161</sup>.

L’enquête que j’ai menée prouve que les Cyclades ne sont pas restées en marge des évolutions institutionnelles qui eurent lieu dans les autres cités des provinces orientales à l’époque impériale. Les îles furent intégrées de la même manière à l’Empire et durent faire face aux mêmes obligations et aux mêmes situations. Ainsi par exemple, la présence dans presque toutes les îles d’un prêtre du culte impérial, et l’apparition dans plusieurs d’entre elles de dékaprôtes et de *logistai*, sont des créations liées aux nouvelles nécessités religieuses, politiques et administratives auxquelles les cités devaient faire face une fois intégrées dans l’Empire romain. La baisse du nombre de citoyens riches dans les îles, en particulier à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l’introduction de nouvelles magistratures et liturgies, le lien nécessaire qui unissait ces fonctions à la richesse des individus qui les exerçaient, sont autant de facteurs qui ont renforcé le prestige des élites et l’« aristocratisation » du système institutionnel dans les

<sup>160</sup> VIAL (1995), p. 88-89 et p. 235-237.

<sup>161</sup> TOULOUMAKOS, J., *Der Einfluss Rom sauf die Staatsform der griechischen Stadtstaaten des Festlandes und der Inseln im ersten und zweiten Jhdt. v. Chr.* (1967). Sur la romanisation des institutions, voir par exemple QUASS (1993), p. 382-394 ; MÜLLER, H., « Bemerkungen zu Funktion und Bedeutung des Rats in den hellenistischen Städten », in WÖRRLE, M. et ZANKER, P. (éds.), *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus* (1995), p. 41-54. Voir aussi les commentaires de HAMON (2005), p. 122-123.

îles. Il s'agit là d'évolutions économiques et sociales communes à tout l'Empire, mais non de simples transformations juridiques et institutionnelles imposées par les Romains, comme le laissait entendre H. Swoboda par exemple<sup>162</sup>. Le régime des notables, avec ses traits caractéristiques, a bien sûr été une base essentielle pour la stabilité de la domination romaine dans l'Empire et a été utilisé par le système politique romain, mais il n'est en aucune cas le résultat d'interventions romaines directes sur le gouvernement des cités<sup>163</sup>.

À tout cela, il faut ajouter l'absence d'unification et de nivellement des systèmes, ainsi que la force des particularismes locaux qui, nous l'avons constaté à plusieurs reprises, donnèrent aux institutions de chaque île une coloration propre. L'oligarchisation des institutions est un phénomène général dans toutes les provinces orientales, mais leurs modalités d'application n'ont jamais obéi à une norme imposée d'en haut<sup>164</sup>. Dans chaque île se mit en place un savant équilibre entre traditions civiques locales et aménagements institutionnels plus ou moins influencés par l'extérieur et par Rome<sup>165</sup>. « Hybridation institutionnelle »<sup>166</sup>, « fluctuations » et « négociations » sont les maîtres-mots de ces évolutions, bien plus que « romanisation ».

Selon moi, les ruptures observées dans les rapports sociaux et les équilibres internes des cités des Cyclades sont moins la conséquence de la conquête romaine et de l'intégration des îles dans l'Empire, que l'aboutissement logique d'un long processus dont il faut faire remonter les origines à la basse époque hellénistique, comme l'ont bien montré L. Robert et Ph. Gauthier<sup>167</sup>. L'« aristocratisation » des communautés était déjà en germe à la fin de l'époque hellénistique, et l'*Honoratiorenregime* défini par M. Weber et Fr. Quass ne dit pas autre chose. Ce mot allemand *Honoratioren* – que nous traduisons par « notables » – n'est qu'une transcription d'un comparatif latin (*honoratiores*), qui suggère par là même « l'existence d'une hiérarchie entre un statut inférieur et un statut supérieur, officiellement reconnus et séparés »<sup>168</sup>. L'époque impériale ne fit qu'accorder une valeur plus ou moins légale à un état de fait qui existait déjà depuis longtemps.

---

<sup>162</sup> SWOBODA (1892), p. 212-218.

<sup>163</sup> Sur ce point, voir QUASS (1993), p. 351 ; SWAIN (1996), p. 71 ; PRESTON (2001), p. 91 ; VEYNE (2005), p. 181. Voir aussi les remarques de FERNOUX (2007), p. 195-198 et de HELLER (à paraître), p. 227-228.

<sup>164</sup> FERNOUX (2007), p. 198. Sur la force des particularismes locaux, voir aussi FERNOUX (2005), p. 19-71.

<sup>165</sup> Voir sur ce point les remarques de HAMON (2005), p. 141, à propos de la *Boulè* de Cyzique à l'époque impériale.

<sup>166</sup> Expression de HELLER (2009), p. 353.

<sup>167</sup> GAUTHIER (1984). ROBERT, L., *OMS* II (1969), p. 841, parle de l'émergence, au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., d'une « nouvelle aristocratie des cités ».

<sup>168</sup> HAMON (2007), p. 91.

Ainsi, les principaux changements dans les cités insulaires, et plus généralement dans les cités grecques, ne sont pas uniquement d'ordre institutionnel, mais sont à replacer dans de grands bouleversements sociopolitiques survenus dans la dernière partie de l'époque hellénistique. L'accroissement du pouvoir des notables se fit en effet par le moyen de l'évergétisme, véritable « système de gouvernement » pour reprendre une expression de Ph. Gauthier<sup>169</sup>. Un tel système permettait d'assurer à la minorité des notables suffisamment riches pour le pratiquer une prépondérance durable dans la direction des affaires des cités<sup>170</sup>. À l'époque impériale, dans les Cyclades comme dans le reste des cités grecques, les enjeux de la vie politique restèrent centrés autour des préoccupations du *dèmos* : approvisionnement, permanence des cultes, entretien des édifices publics, financement de monuments, organisation de spectacles, *etc.* De telles préoccupations ne firent que renforcer le prestige et le pouvoir des notables des îles, puisqu'ils étaient également les grands bienfaiteurs des Cyclades.

---

<sup>169</sup> GAUTHIER (1985), p. 72.

<sup>170</sup> HAMON (2007), p. 90.

---

CHAPITRE XIII

LES ÉLITES, LA RICHESSE ET LES SOCIÉTÉS INSULAIRES

FORMES DE DOMINATION ET MODES DE RECONNAISSANCE SOCIALE DANS LES  
CYCLADES IMPÉRIALES

---

*« Il n'est que de parcourir les inscriptions d'une cité grecque sous l'Empire pour constater que fonctions, évergésies et honneurs se recouvraient et distinguaient deux camps parmi les citoyens, ceux qui les avaient et ceux qui ne les avaient pas. »* VEYNE (1976), p. 278

*« Au sein des communautés civiques s'est institué un clivage entre la minorité de notables influents et la majorité des citoyens. »* GAUTHIER (1984), p. 92

Les affirmations de P. Veyne et de Ph. Gauthier sont sans doute encore plus pertinentes pour les Cyclades, petites communautés où les riches citoyens étaient rares. L'évolution des relations internationales et des conditions économiques et sociales dans l'Archipel a conféré aux notables et aux grands évergètes le rôle de « patrons »<sup>1</sup>, en quelque sorte, de leur cité, voire de leur île. Le cumul et la réitération des *archai* étaient tout autant un fait politique visant à renforcer le pouvoir de certaines familles de notables au sein de leur cité, qu'une évolution inéluctable, dépendant du contexte démographique, social et économique des îles.

Afin de mieux cerner quelles étaient les élites dirigeantes des Cyclades impériales, j'ai mené une étude prosopographique et tenté d'identifier des groupes familiaux importants dans les îles<sup>2</sup>. Ces recherches, bien qu'elles puissent paraître partielles puisqu'elles n'aboutissent qu'à la connaissance de quelques cas particuliers (en raison du caractère par essence lacunaire de notre documentation), permettent néanmoins d'inscrire mes hypothèses dans une histoire sociale de l'Archipel. Elles viennent compléter et nuancer les données fournies par l'histoire institutionnelle des îles.

---

<sup>1</sup> GAUTHIER (1984), p. 92.

<sup>2</sup> Sur ce point, voir aussi l'analyse de P. Nigdelis [ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990)]. J'ai complété, corrigé et mis à jour les *stemmata* proposés par l'auteur à la fin de son ouvrage, ainsi que précisé la datation de la plupart des inscriptions concernées. J'ai également ajouté d'autres *stemmata*.

## A. LES NOTABLES DES CYCLADES, ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU : ADAPTATION ET INTÉGRATION À L'EMPIRE

À Théra, la richesse de la documentation épigraphique, aussi bien pour l'époque hellénistique que pour l'époque impériale, nous permet de reconstituer sur le long terme le fonctionnement et l'évolution d'une société insulaire. C'est pourquoi je m'arrêterai souvent plus longuement et plus en détail sur cette île, en étudiant le devenir des différentes familles de prêtres, magistrats et évergètes qui y sont repérables, afin de mettre en évidence les mécanismes sociaux et politiques qui avaient cours sur l'île à l'époque impériale. Des comparaisons avec ce que nous connaissons dans les autres îles permettront de déterminer si toutes suivaient un même modèle ou si de grandes différences existaient dans la composition sociale de chacune d'elles. Il s'agit également d'évaluer si ces mécanismes sociaux se trouvent dans l'exacte continuité de l'époque hellénistique ou s'il est possible de repérer de grandes ruptures liées à l'intégration des îles dans le système impérial romain.

### 1. ÉLITES TRADITIONNELLES ET CONTINUITÉ AVEC L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

#### a. La persistance des « vieilles » familles de notables

Les trois *naïskoi* de Théra <n°11> (pl. XXXVIII), construits sur le côté occidental de l'Agora Nord et renfermant les statues de grands bienfaiteurs de l'île, permettaient de montrer à tous les passants quels étaient les familles et les citoyens les plus importants de la cité au I<sup>er</sup> s. et au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. D'après les bases inscrites conservées, nous savons que le *naïskos* Nord abritait, entre autres, les statues d'Archis, fille de Thémistoklès et d'Archis, fille de Diodôros, tandis que le *naïskos* central abritait celles de Mnasikritos, fils de Diodôros, prêtre de Dionysos *dia génous*, de son épouse Chairpoleia, et du frère de cette dernière T. Claudius Kyreina Médôn<sup>3</sup>. Ces trois statues ont été financées, de son vivant, par Chairpoleia elle-même<sup>4</sup>. Ces personnages descendent tous de grandes familles de magistrats et d'évergètes dont on peut suivre la trace de manière continue depuis la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu'au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (pl. L, *stemma* 1). Chairpoleia et son frère descendent en effet d'une famille à qui furent réservées, dès la fin de l'époque hellénistique, la prêtrise *dia génous* d'Apollon *Karnéios* – divinité principale de la cité depuis l'époque

<sup>3</sup> Respectivement *IG XII 3*, 1404 et 1405 ; *SEG* 26, 943-945.

<sup>4</sup> *SEG* 26, 944 : τὴν ἀνάστασιν [ποι]σαμένως αὐτῆς ζώσας [ἐκ] τῶν ἰδίων : [Chairpoleia] ayant fait dresser [les statues], de son vivant, sur ses propres fonds.

archaïque – et celle d’Asklépios<sup>5</sup>. Cette famille a également compté en son sein plusieurs archontes et gymnasiarques, ainsi qu’un prêtre du culte impérial sous Tibère, Thémistoklès, fils d’Aglôphanès, l’arrière-grand-oncle de Chairpoleia<sup>6</sup>. Archis, fille de Thémistoklès, honorée dans le *naïskos* voisin, descend d’une autre branche de cette même famille et n’est autre que la fille du prêtre de Tibère. La généalogie de son mari, un certain Diodôros, ne se laisse pas facilement reconstituer<sup>7</sup>, mais le nom de leur fils, Mnasikritos, permet de le rattacher à une famille de riches évergètes remontant au moins au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>8</sup>. Tous deux ont certainement été honorés d’une statue dans le grand *naïskos* aux côtés de leur épouse et mère.

Plusieurs archontes de l’époque impériale appartiennent à une autre grande famille théréeenne<sup>9</sup> que l’on peut suivre, de manière assez exceptionnelle, depuis le milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu’au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*stemma 2*). À cette époque, Hestiaios, fils de Thrasyléon, occupait encore la magistrature la plus prestigieuse de la cité (prôtarchonte)<sup>10</sup>. Parmi ses ancêtres, on compte un autre archonte, un gymnasiarque, un éphore et de nombreux évergètes de la cité. Cette famille devait posséder une fortune très importante, comme le prouve le très long testament fait aux alentours de 210-195 av. J.-C. par Épiktète, fille de Grinnos, où il est question d’une fortune de plus de 10 500 drachmes<sup>11</sup>. Dôrokleidas (I), dont la famille est liée à celle d’Épiktète (*stemma 2*), possédait également une importante fortune<sup>12</sup>.

Aristophanès, fils d’Eimertos, honoré dans le *naïskos* Sud, descend vraisemblablement d’une famille tout aussi ancienne, même s’il n’est pas toujours possible de mettre en évidence les liens de filiation directs (*stemma 3*)<sup>13</sup>. D’après l’onomastique des grandes familles de Théra, Kartidamas, le bisaïeul d’Aristophanès, ne peut être qu’un descendant de Kartidamas, fils d’Agathostratos (*stemma 2*) ou de Kartidamas, fils de Méleïppos (*IG XII 3*, 634 et 1506),

<sup>5</sup> Sur cette famille, voir aussi ΣΙΓΑΛΑΣ, Χρ., « Περὶ τοῦ ἐν Θήρα βάρθρου τῆς Χαιροπόλειας », *ΑΔ* 26 (1971), Α’, p. 194-200 et pl. 42-43 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 82, p. 96-97 et pl. Ζ’ ; ΖΟΥΜΒΑΚΙ (inédit), « Thera ».

<sup>6</sup> *IG XII 3*, 517 et 1304.

<sup>7</sup> Il peut s’agir de Diodôros, fils de Philokratès (*IG XII 3*, 399), qui fut éphèbe sous Tibère, ou de Didôros, fils d’Hestiaios (*IG XII 3*, 335B), qui a offert un banquet public dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

<sup>8</sup> Asklepías, fille de Dôrothéos (*IG XII 3*, 520 et 521 ; première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) est la mère d’un certain Mnasikritos, fils de Kleitosthénès (*IG XII 3*, 521 ; deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Ce dernier est le père de Kleitosthénès, éphèbe sous Tibère (*IG XII 3*, 520 et 339) et de Charixô (*IG XII 3*, 520).

<sup>9</sup> Sur cette famille, voir aussi HILLER, Fr., *Αρχ. Εφ.* (1914), p. 132 et *IG XII Suppl.*, p. 85 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 81-82, n. 46 ; p. 97-98, n. 118 ; pl. E’ et ΣΤ’.

<sup>10</sup> *IG XII 3*, 326 (*App. I*, n°18), l. 4.-5.

<sup>11</sup> *IG XII 3*, 330. Sur ce testament de 287 lignes, entièrement conservé, voir LAUM (1914), II, p. 43-52, n°43 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 85-87.

<sup>12</sup> *IG XII Suppl.*, 154. Sur ce testament, très lacunaire, datant des premières décennies du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 87.

<sup>13</sup> Sur cette famille, voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 98 et pl. Θ’ ; WITSCHERL (1997), p. 38.

tous deux ayant vécu au II<sup>e</sup> s. et au tout début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Dans le premier cas, Aristophanès serait alors un descendant d'Épiktète. En revanche, Pantaxénos, le père adoptif d'Aristophanès, qui avait lui aussi une statue dans le *naïskos* Sud – comme le prévoyait son testament<sup>14</sup> – provient d'une famille moins anciennement attestée et dont aucun des membres n'a occupé de magistratures ou de prêtrises importantes<sup>15</sup>.

À Paros, les personnages occupant les postes clefs au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (prêtres et prêtresses à vie du culte impérial, archontes stéphanéphores) descendent eux aussi d'une très grande famille de magistrats et d'évergètes, dont on peut suivre la trace depuis le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (*stemma 4*)<sup>16</sup>.

À Ténos, Satyros et sa sœur Malthakè (*stemma 12*) occupèrent des *archai* très onéreuses et furent entre autres archithéôres dans le premier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Leur père et leur oncle faisaient déjà partie d'une certaine frange de l'élite téniole à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., puisqu'ils remplissaient la fonction honorifique de « porte-encensoir » (τὸ θυμιατήριον ἔφερον)<sup>17</sup>. Pour cette famille, la documentation épigraphique de Ténos ne nous permet pas de remonter avec certitude au-delà du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Mais les inscriptions de Délos attestent l'existence, au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., d'un banquier et proxène téniole, fils d'un Satyros<sup>18</sup>. Bien qu'il s'agisse d'un faible indice, il serait séduisant d'y voir une preuve de la continuité de la fortune de la famille sur plusieurs siècles<sup>19</sup>.

### **b. Stratégies familiales traditionnelles**

Ces inscriptions mettent en évidence deux types de stratégies familiales, tout à fait traditionnelles dans l'Antiquité au sein des groupes de notables des cités grecques : il s'agit du mariage et de l'adoption<sup>20</sup>.

#### ***Mariages entre notables et endogamie***

L'analyse des *stemma* de différentes familles de notables permet de constater que l'endogamie, déjà très pratiquée dans les cités grecques aux époques classique et

<sup>14</sup> IG XII 3, 1403, l. 4.

<sup>15</sup> Seule apparaît au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. une Xanthippa, fille de Pantaxénos (IG XII 3, 491 et 492).

<sup>16</sup> Voir aussi BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 191-193.

<sup>17</sup> IG XII 5, 903.

<sup>18</sup> IG XI 4, 763 et 764 : Μαντιεύς Σατύρου Τήνιος.

<sup>19</sup> Sur ce point, voir ÉTIENNE (1990), p. 165.

<sup>20</sup> Ces stratégies existaient dès l'époque classique. cf. MOSSÉ, Cl., « Stratégies matrimoniales et fonctionnement de la vie politique à Athènes (V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles) », in ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales* (1990), p. 545-554 ; RUBINSTEIN, L., *Adoption in IV<sup>th</sup> Century Athens* (1993) ; LEDUC, Cl., « L'adoption dans la cité des Athéniens, VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> av. J.-C. », *Pallas* 48 (1998), p. 175-202. Voir plus généralement, VÉRILHAC, VIAL (1998), p. 125-228 ; et pour l'époque romaine, ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine* (1990).

hellénistique, était encore de mise dans les îles à l'époque impériale. À Théra, Chairopoleia épousa un cousin éloigné : Aglôphanès, fils de Théokleidas (I) est en effet le bisaïeul de Mnasikritos et le trisaïeul de Chairopoleia (*stemma 1*). Ce mariage permettait de réunir les deux branches de la même famille dont les hommes occupaient de manière héréditaire (*dia génous*) les trois prêtrises les plus importantes de Théra à l'époque impériale : prêtrises d'Apollon *Karnéios*, de Dionysos et d'Asklépios. Dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., le mariage de Kartidamas avec une fille de Polyouchos (*stemma 3*) permit à ces deux familles, dont les jeunes hommes fréquentaient ensemble le gymnase, d'asseoir leur prestige et leur fortune. Les enfants issus de ce mariage furent en effet stratèges et l'un deux prôtarchonte, magistratures les plus prestigieuses de la cité, réservées seulement à trois citoyens chaque année<sup>21</sup>.

À Amorgos, dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., alors que la famille de Sôtèrichos avait été très récemment promue au rang de notables de la cité, les mêmes mécanismes furent mis en place (*stemma 6*). Comme cette famille n'avait pas encore contracté beaucoup d'alliances, et sans doute pour ne pas perdre la fortune familiale en dot, Aurelius Aphrodeisios fut amené à épouser sa cousine Aurelia Euphrosynè.

### *Adoptions et intérêts politiques*

La deuxième stratégie très utilisée parmi les notables insulaires est l'adoption, apparaissant dans les inscriptions à travers les expressions καθ' ύιοθεσίαν, θέσει δέ ou à l'inverse φύσει δέ. C'est à Paros et à Amorgos que l'on en trouve les plus nombreuses attestations, dont je ne donne que quelques exemples. Andromachos, fils de Philologos et Arété, fille de Diopeithès adoptèrent le frère de cette dernière, Diopeithès<sup>22</sup>. À Aigialè, ces adoptions sont relativement importantes parmi les notables fréquentant le gymnase : l'éphèbe Épigonos, fils naturel de Philippos, fut adopté par Hermokratès ; le gymnasiarque Amyntas, fils naturel de Satyros, fut adopté par Léonteus<sup>23</sup>.

Derrière ces adoptions se cachent non seulement des intérêts économiques, j'y reviendrai, mais aussi politiques. Ainsi à Paros, Caius Iulius Épianax, prêtre du culte impérial *dia biou* – et probablement *dia génous* – au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., adopta son neveu (*stemma 4*)<sup>24</sup>. Il est probable que C. Iulius Épianax et son épouse Hélikônias soient restés sans

<sup>21</sup> IG XII 3, 324 ; 325 ; 326 (App. I, n°16-18).

<sup>22</sup> IG XII 5, 191 : Ανδρόμαχος Φιλολόγου κα(ι) Αρέτη Διοπ[ε]ίθου ὑπὲρ τοῦ τροφίμου Διοπέιθου τοῦ Διοπέιθου.

<sup>23</sup> IG XII 7, 423, l. 6-7 : Ἐπίγονος Ἑρμοκράτους, φύσι δὲ Φιλίππου ; 424, l. 1-2 : Ἀμύντας Λεον[τέως] φύσι δὲ Σατύρου.

<sup>24</sup> IG XII 5, 199 : Γάιος Ἰούλιος [Μνησικλείδου ὑὸς Ἐπιάνας καὶ] Ἑλικωνιάς οἱ μαῖοι τὸν θρεπτὸν Ἐπιάνακ[τα] Δεξικράτους, καθ' ὑιοθεσίαν δὲ Γαίου Ἰουλίου Μνησικλείδου υἱοῦ Ἐπιάνακτος : Caius Iulius Épianax, fils de Mnèsikleidès et

descendance masculine, ce qui signifiait la perte, pour la famille, de la prêtrise la plus prestigieuse de la cité. Ils adoptèrent donc leur plus proche parent masculin, Épianax (III), afin que la prêtrise du culte impérial puisse lui revenir de droit. Il en va de même à Arkésinè (Amorgos), où Mélanthos adopta son neveu du même nom (*stemma 10*)<sup>25</sup>. Les intérêts stratégiques et politiques liés à l'adoption de ce personnage peuvent être perçus à travers le titre tout à fait exceptionnel qui lui fut décerné dans une inscription honorifique : « *occupant le premier rang au-dessus de tous les magistrats, du Conseil et de l'ensemble du peuple* » (τῶν τε ἀρχόντων πάντων καὶ τῆς βουλῆς προκαθήμενος καὶ τοῦ δήμου παντός)<sup>26</sup>. Enfin à Théra, Pantaxénos adopta non seulement son frère Charillos, mais aussi le fils d'une autre famille, Aristophanès, fils d'Eimertos (*stemma 3*)<sup>27</sup>. Pantaxénos était une sorte de « nouveau riche », contrairement à son deuxième fils adoptif, issu d'une famille de notables depuis l'époque hellénistique. Cette alliance par l'adoption servait en quelque sorte de promotion sociale pour Pantaxénos.

### c. Le « vide » du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et la rupture du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Ces exemples permettent de « dédramatiser » la situation des îles sous l'Empire, puisque l'on constate une relative stabilité et une continuité des fortunes de certaines familles de notables, qui fournirent aux cités sans discontinuité, dès l'époque hellénistique et jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., voire jusqu'au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., prêtres, magistrats et évergètes. Elles constituèrent alors de véritables dynasties de notables, qui perdurèrent malgré les vicissitudes que connurent les Cyclades au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. L'un des meilleurs exemples est la famille de prêtres de Théokleidas, fils d'Admètos (*stemma 1*).

Toutefois, les mentions de ces familles sont beaucoup plus ténues dans les inscriptions du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et on perd parfois même leur trace pendant une ou deux générations. Dans la famille de Thrasyléon et de Teisanôr (*stemma 2*), alors que jusqu'au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. les personnages apparaissent, avec leurs fonctions, dans plusieurs inscriptions honorifiques, on ne peut déduire l'existence de Teisanôr, fils d'Hypéroidès (II), ayant vécu dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., que par la chronologie et le nom de son fils<sup>28</sup>. De même,

---

*Hélikônias, ses parents adoptifs, (ont élevé la statue de) leur fils adoptif Épianax, fils de Déxikratès, et par adoption fils de Caius Iulius Épianax, fils de Mnèsikleidès.*

<sup>25</sup> SEG 25, 982 : Μέλανθον Ἱέρωνος, θέσει δὲ Μελάνθου : (statue de) Mélanthos, fils de Hiérôn, et par adoption fils de Mélanthos. Voir aussi IG XII 7, 50, l. 1 : Μελάνθου τοῦ Ἱέρωνος [θέσει] <δὲ> Μελάνθου.

<sup>26</sup> IG XII 7, 50, l. 3-5.

<sup>27</sup> IG XII 3, 335B ; 1402 ; 1403.

<sup>28</sup> D'après les critères paléographiques, il est plus probable que le Θρασυλέων Ὑπερείδης mentionné dans IG XII 3, 881, corresponde à Thrasyléon (II), son aïeul Thrasyléon (I) ayant vécu dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

on perd la trace de la famille de Kartidamas dans les inscriptions entre la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

Cette plus faible proportion d'inscriptions au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. peut sans doute être expliquée par les difficultés politiques et économiques rencontrées par les îles à cette époque : il y avait d'autres préoccupations plus importantes sur le moment et l'on engageait moins facilement les frais de la gravure d'une inscription honorifique. Il s'agit par ailleurs d'une rupture épigraphique générale en Grèce. À Théra et à Paros, ces difficultés ne furent que passagères : les familles et leurs fortunes n'ont sans doute pas été touchées en profondeur, puisque dès le début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., on les voit reconstituées. Il en va de même à Ténos, où toute trace des ancêtres de Satyros disparaît de nos sources entre le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., mais la fortune fut conservée.

À Amorgos en revanche, la situation paraît plus critique : dans la cité d'Arkésinè, la famille d'Agathinos<sup>29</sup>, dont étaient issus plusieurs archontes du III<sup>e</sup> et du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., disparaît totalement de notre documentation au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., pour ne plus jamais réapparaître par la suite. Dans la cité d'Aigialè, nous perdons la trace de la grande famille hellénistique de Kritolaos et d'Alkimédôn pendant plus de deux siècles<sup>30</sup>. Une partie de la richesse de la famille fut néanmoins conservée pendant ce laps de temps, puisque l'on retrouve plusieurs magistrats, appartenant vraisemblablement à cette lignée, occupant des postes clefs au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>31</sup>. De même, la famille d'Épikratès (*stemma* 5), dans laquelle sont attestés plusieurs gymnasiarques, archontes et éphèbes, disparaît de nos sources à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou au tout du début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Épikratès, fils d'Agatheinos, archonte éponyme pour la troisième fois en 158 ap. J.-C. est le seul descendant potentiel de cette lignée<sup>32</sup>.

Ces divers exemples montrent que l'avènement d'Auguste et l'entrée des Cyclades dans l'Empire romain ne mirent en aucun cas un terme au « monde nouveau »<sup>33</sup> qui apparut à la basse époque hellénistique dans les cités grecques. Le fonctionnement oligarchique des

<sup>29</sup> Sur cette famille, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 45-46 et pl. A'.

<sup>30</sup> Sur cette famille, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 47-51 et pl. B'. Il faut ajouter à ce *stemma* Kritolaos, fils d'Aleximachos, éphèbe au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (IG XII 7, 421).

<sup>31</sup> La documentation épigraphique, très disparate, ne m'a pas permis de reconstituer avec exactitude le *stemma* de cette famille à l'époque impériale. En outre, les inscriptions ne sont pas datées avec certitude (II<sup>e</sup> ou début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Je me contente donc de citer les différents membres repérés : Kritolaos, fils d'Euakos fut archonte (IG XII 7, 403) ; Eu[-]chos, fils de Kritolaos fut le mari d'une grande évergète, fille de Sérapion (décret de consolation, IG XII 7, 399) ; Aristéas, fils de Kritolaos et son fils Kritolaos furent magistrats (IG XII 7, 418).

<sup>32</sup> IG XII 7, 396.

<sup>33</sup> Expression de GAUTHIER (1985), p. 75.

cités et le régime des notables perdura jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Dans la plupart des îles, ce n'est qu'à partir de cette époque, voire seulement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., qu'apparurent de profondes modifications dans la structure des sociétés insulaires, caractérisées par un affaiblissement des familles de notables traditionnelles et l'arrivée sur le devant de la scène d'élites nouvelles, qui étaient peu, ou pas connues à l'époque hellénistique.

Les trois *naïskoi* de Théra sont une manifestation éclatante de cette rupture [n°11]<sup>34</sup>. La traduction dans la pierre de la richesse de ces « vieilles » familles théréennes fut en réalité la dernière manifestation de leur existence, sorte de point d'orgue et d'apogée de dynasties puissantes, qui disparurent en moins d'un demi-siècle. Tous les personnages honorés dans ces édifices l'ont été dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ou au tout début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il est significatif qu'AUCUN d'entre eux n'ait de descendance repérable dans la documentation épigraphique, alors que, proportionnellement, ce sont les inscriptions du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. qui sont les plus nombreuses à Théra. Cela ne signifie pas que Chairopoleia, T. Claudius Kyreina Médôn ou Aristophanès n'ont pas eu d'enfants, mais que leurs familles ont vraisemblablement été « détrônées », dans les honneurs décernés par la cité, par d'autres personnages (plus riches ?) à cette époque.

La situation n'est pas très claire à Mélos, en raison du caractère très lacunaire et imprécis de notre documentation dans cette île. Néanmoins, la plus grande famille de Mélos du début de l'époque impériale peut être suivie durant le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et les I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ti. Panklès, magistrat monétaire vraisemblablement à l'époque de Trajan, a présidé à l'émission de plusieurs séries de monnaies de bronze [n°75-79]<sup>35</sup>. Peut-être citoyen romain, il fut archonte éponyme à trois reprises. Le nom de Panklès apparaît dans plusieurs inscriptions de l'île, tandis que d'autres dédicaces évoquent des membres de cette famille (*stemma* 7)<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> Sur ces *naïskoi*, voir *supra*, Chapitre VIII.

<sup>35</sup> La légende qui apparaît au revers de ces émissions est « ἐπὶ Τι. Πανκλέος τὸ Γ ». Sur ce personnage et la datation de ces monnaies, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître).

<sup>36</sup> Sur ce personnage, voir SMITH (1897), p. 18-19 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 287 (erreur dans la date) et MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 161-162, n°48. Je propose un *stemma* à titre d'hypothèse, car bien des points restent obscurs dans la documentation épigraphique de Mélos, par ailleurs peu abondante. En outre, les inscriptions méliennes ne sont jamais datées avec précision (époque hellénistique et époque romaine confondues). Néanmoins, nous savons que Ti. Panklès fut archonte à trois reprises sous le règne de Trajan (monnaies). Il peut vraisemblablement être identifié à Panklès (II), mentionné dans une inscription datée du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. sur critères paléographiques [IG XII *Suppl.*, 1123A ; corrigée et republiée par HILLER, Fr., *Hermes* 43 (1908), p. 173-176]. Son grand-père, Panklès (I), serait donc né vers la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Il pourrait alors être identifié au Panklès, fils d'Isagora et de Samoklès (I) (IG XII 3, 1227). Isagora est fille de Zôpyros ; elle pourrait être la sœur de Sabeinos, fils de Zôpyros (IG XII 3, 1100 et peut-être IG XII 3, 1113). Samoklès, fils de Samoklès, agoranome et démiurge, peut être le père ou le fils de Samoklès (I). Je penche pour la deuxième solution en raison de la graphie des lettres de l'inscription. Selon moi, le nom de la sœur de Panklès (II) ne doit pas être restitué, comme le soutient Fr. Hiller, en Kle[iphô]ssa, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, mais en Kle[iphy]ssa, que l'on retrouve dans une autre inscription mélienne (IG XII 3, 1190), où elle est l'épouse de

Comme nous le reverrons, il est possible que cette famille ne soit arrivée à Mélos qu'à la toute fin de l'époque hellénistique, pour des raisons économiques. En outre, si aucun lien de parenté réelle ne peut à ce jour être prouvé entre les notables des cités mélienne et lacedémonienne, des noms comme Damainetos, Kléonymos et Kléonymès, qui apparaissent dans la famille de Panklès, prouvent que des parentés mythiques et légendaires tout du moins existaient entre les deux cités<sup>37</sup>. Cependant, tout comme à Théra, nous n'avons plus aucune mention de cette famille après l'époque de Trajan. Ce sont alors de nouveaux notables, à l'instar de Tiberius Claudius Frontonianus, qui prirent la place des anciennes élites.

Il restera à trouver des explications à cette transformation brutale au sein des sociétés insulaires ; contentons-nous pour l'instant de décrire les principales manifestations de cette rupture avec le système qui avait perduré jusque-là depuis la basse époque hellénistique.

## 2. NOUVELLES ÉLITES INSULAIRES ET PROCESSUS D'« ARISTOCRATISATION »

### a. Un renouvellement partiel des élites civiques sous l'Empire

Reprenons l'exemple de Théra : à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. et durant tout le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., deux familles occupèrent le devant de la scène dans la cité, sans avoir de rapports directs avec les familles honorées dans les *naïskoi*. En ce qui concerne les *Plotii*, ou famille de Léônidès (*stemma 8*)<sup>38</sup>, il est possible qu'ils aient eu des liens avec une ou deux grandes familles théréennes de l'époque hellénistique, mais sans que cela puisse être prouvé avec certitude<sup>39</sup>. Théodotos et son fils Léônidès étaient vraisemblablement de nouveaux évergètes de la cité, qui s'allièrent avec une famille ancienne de l'île par l'intermédiaire du mariage contracté entre Léônidès et Agèsikrita, sans doute la fille d'Admètos, fils de Théokleidas (II) (*stemma 1*). La deuxième grande famille de Théra est celle de *Flavii*, ou famille de Kleitosthénès (*stemma 9*)<sup>40</sup>, dont nous n'avons absolument aucune trace avant le

---

Damainètos et la mère de Kydila. Une autre inscription mentionne Panklès, père de Kléonymès (*IG XII 3*, 1121). On ignore s'il s'agit de Panklès (I) ou de Panklès (II) ; j'ai seulement fait figurer sur le *stemma* la deuxième solution. La famille de Sôgénéos, père de Kléonymos et d'Isagora (*IG XII 3*, 1104 et *SEG 31*, 743), est sans doute à rattacher à la même famille.

<sup>37</sup> Kléonymos, fils de Kléonymès, était un grand général spartiate de la fin du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. [cf. BRADFORD (1977), p. 246-248 ; *LGPN I*, p. 266 et *LGPN III. A*, p. 251] ; plusieurs membres d'une grande famille lacedémonienne du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. portent le nom de Damainetos. cf. SPAWFORTH (1984), p. 265-267 et SPAWFORTH (1985), p. 215 et p. 243-244 ; BALZAT (2010), p. 353 (prêtres des Dioscures).

<sup>38</sup> Sur cette famille, voir aussi *IG XII 3*, p. 125 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 104 et pl. IA' ; PUECH (2002), p. 182-186 et *stemma*, p. 508 ; ZOUMBAKI (inédit), « Thera ».

<sup>39</sup> Théodotos, le père de Léônidès, peut éventuellement être identifié à Théodotos, fils de Kartidamas (*IG XII 3*, 1531), et par conséquent être rattaché à la famille de Kartidamas, dont nous perdons quelque peu la trace au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

<sup>40</sup> Sur cette famille, voir aussi *IG XII Suppl.*, p. 84 ; GROAG (1907), p. 285 et p. 290 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 103, n. 144, p. 298-299 et pl. I' ; PUECH (2002), p. 248-259 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 132-139, n°11. Il faut

I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>41</sup>. Tout comme dans le cas précédent, cette nouvelle famille a cherché à s'allier avec une riche famille plus anciennement attestée sur l'île, celle de T. Claudius Kyreina<sup>42</sup>. Dans les inscriptions, les membres de cette famille sont qualifiés de *philosebatoi* (φιλοσέβαστος) et d'« *évergètes de la patrie depuis plusieurs générations* » (ὁ ἀπὸ/ἐκ προγόνων εὐεργέτης τῆς πατρίδος)<sup>43</sup>, ou encore de bienfaiteurs et *philopatrides* (ὁ εὐεργέτης καὶ φιλόπατρις)<sup>44</sup>. T. Fl. Kleitosthénès Claudianus (I) est qualifié d'« *homme remarquable par l'éclat de sa famille et fameux pour les services publics rendus à notre patrie* »<sup>45</sup>. Plusieurs d'entre eux occupèrent des *archai* importantes et onéreuses au sein de la cité (gymnasiarque, éphébarque, prêtre du culte impérial, archonte)<sup>46</sup>.

La situation est similaire à Minôa (Amorgos). La famille la plus importante de la cité (*stemma* 11), qui accapara les fonctions prestigieuses tout au long du II<sup>e</sup> s. et jusqu'au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (décaprôte, *archikos*, agoranome, stratège, archonte stéphanéphore) ne descend directement d'aucune grande famille de l'époque hellénistique, mais est tout de

---

corriger les *stemmata* proposés par les premiers auteurs, qui comportent un décalage d'une génération par rapport à la réalité [T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (III) n'a jamais existé], et compléter celui proposé par PUECH (2002), p. 258. L'asiarque mentionné dans l'inscription d'Éphèse (*I. Eph.*, 671, l. 2-3) n'est non pas T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II), mais son père (I). En effet, l'inscription date du règne de Marc Aurèle (161-180 ap. J.-C.) : le fils était donc trop jeune pour être asiarque à cette époque [né vers 160 ap. J.-C. ; cf. PUECH (2002), p. 257]. En revanche, c'est bien lui dont il est question à la fin de cette même inscription (l. 11-15), où il est mentionné comme prytane et eirénarque, fonctions que l'on occupait en début de carrière. Par ailleurs, il est probable que l'asiarque mentionné dans *I. Eph.*, 2070/2071, datée entre 180 et 192 ap. J.-C., soit T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II). L'inscription de Théra (*IG XII 3*, 526), honorant le prytane et eirénarque d'Éphèse T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II), fils de T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I), concorde avec cette identification des personnages et est en accord avec ce que donne la généalogie des inscriptions de Tralles : *I. Tral.*, 141 désigne T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I) comme « *père de consul* » (πατὴρ ὑπατικοῦ) [= T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II)] et « *grand-père de sénateurs* » (πάππου συνκλητικῶν) [= T. Fl. Stasiklès Métrophanès et son/ses frère(s)] ; *I. Tral.*, 82 désigne T. Fl. Stasiklès Métrophanès comme fils du consul T. Fl. Kleitosthénès et petit-fils de T. Fl. Kleitosthénès père (ἔγγονον Τ(ίτου) Φλ(αουίου) Κλειτοσθένους πατρός).

<sup>41</sup> Au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., deux personnages portant le nom *Kleitosthénès* sont attestés à Théra : l'un est fils de Mnasikiritos, l'autre fils de Stasiklès (*IG XII 3*, 717). Dans la mesure où l'on trouve un T. Fl. Stasiklès Métrophanès dans la même famille quelques générations plus tard, il est possible d'identifier Kleitosthénès, fils de Stasiklès comme étant le père de T. Fl. Kleitosthénès Claudianus (I).

<sup>42</sup> Le monument de la palestre d'Oia prouve que les personnages qui y sont mentionnés sont contemporains. T. Fl. Kleitosthénès Claudianus, fils de Titus (*IG XII 3*, 528) ne peut donc pas être le grand-père (I). Cela a bien été vu par PUECH (2002), p. 256, mais personne jusqu'à présent n'a porté attention à un autre détail : le nom complet du personnage mentionné est T. Fl. Kleitosthénès **Kyreina** Claudianus, fils de Titus. Deux solutions s'offrent alors : soit il faut identifier ce personnage à T. Fl. Kleitosthénès Claudianus (II) connu dans les autres inscriptions, soit il s'agit de son fils (ce qui est aussi possible du point de vue de la chronologie), honoré dans son jeune âge, ce qui expliquerait l'absence de toute mention de fonctions ou d'évergésies. Quoi qu'il en soit, il semble que le nom *Kyreina* soit hérité de la mère du personnage, épouse de T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II) ou de T. Fl. Kleitosthénès Claudianus (II), sœur ou fille de T. Claudius Kyreina Médôn (*stemma* 1 et *stemma* 9).

<sup>43</sup> *IG XII 3*, 525 ; 531.

<sup>44</sup> *IG XII 3*, 526 ; 527 et 529.

<sup>45</sup> *IG XII 3*, 326 (**App. I, n°18**), l. 7-8.

<sup>46</sup> Toutes les références ont été consignées dans le *stemma* 9.

même originaire de l'île<sup>47</sup>. Iasôn et Agathopous étaient des « nouveaux riches » de l'époque impériale. Là encore, le mariage était un moyen d'asseoir la richesse, le pouvoir et le prestige de cette nouvelle lignée. C'est ainsi que Philagathos, le fils de Iasôn (II), prit pour seconde épouse Claudia, l'une des descendantes de la grande famille de Léônidès de Théra<sup>48</sup>.

### **b. Émulation et compétition : les comportements traditionnels des notables**

La cité de Théra éleva des statues aux différents membres de ces deux grandes familles dans tous les endroits les plus en vue de la cité (agora, Gymnase des Éphèbes, palestine d'Oia)<sup>49</sup> pour les remercier de leurs évergésies. Dans la palestine d'Oia, un monument abritait au moins quatre statues « n°22 ». Les trois premières représentaient des membres de la famille de Kleitosthénès, à savoir Titus Flavius Kleitosthénès Iulianus (I), entouré de ses deux fils, tandis que la quatrième statue était réservée à un membre de la famille des *Plotii*, A. Plotius Théodotos<sup>50</sup>. Ce monument permet de mettre en évidence l'un des mécanismes traditionnels du système évergétique, présent déjà à l'époque hellénistique, à savoir l'émulation et la rivalité constantes qui existaient entre les diverses familles de notables d'une même cité<sup>51</sup>. En raison de la présence de la statue de Théodotos sur ce monument, les *Plotii* ont, d'une certaine manière, cherché à rivaliser avec les *Flavii* – ou tout du moins à les égaler – en se posant eux aussi comme évergètes et bienfaiteurs de la palestine. De plus, quelques années plus tard seulement, A. Plotius Kratèros, le frère puîné de Théodotos, se fit à son tour ériger une statue par les membres de la palestine, dont la dédicace est en tout point semblable à celles que l'on trouve sur la grande base<sup>52</sup>. Tout se passe comme si les *Plotii* voulaient eux aussi montrer qu'ils avaient en leur sein deux adolescents évergètes, en âge de fréquenter le gymnase. Par ailleurs, Théodotos, Kratèros et Kleitosthénès Iulianus (II) appartenaient tous trois à la même génération et ont dû fréquenter ensemble le gymnase<sup>53</sup>.

### **c. Le rôle de l'éphébie : « privatisation » et « aristocratisation » d'une institution**

Les dédicaces et les statues élevées dans la palestine d'Oia et le Gymnase des Éphèbes à Théra mettent en évidence l'importance, encore sous l'Empire, du rôle joué par l'éphébie et

<sup>47</sup> Iasôn et Agathopous sont des noms très courants que l'on retrouve à de nombreuses reprises dans les inscriptions hellénistiques et impériales d'Amorgos.

<sup>48</sup> IG XII 7, 240.

<sup>49</sup> Voir sur ce point *supra*, Chapitres VII et VIII.

<sup>50</sup> IG XII 3, 526-529.

<sup>51</sup> Pour l'époque hellénistique, voir GAUTHIER (1984), p. 119-120.

<sup>52</sup> IG XII 3, 531.

<sup>53</sup> A. Plotius Théodotos est né vers 160 ap. J.-C., A. Plotius Kratèros vers 160-165 ap. J.-C., et T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II) vers 160 ap. J.-C. Pour ces dates de naissance, voir PUECH (2002), p. 255-256.

par le gymnase, en tant qu'organe traditionnel de la cité, foyer d'hellénisme, centre culturel, culturel et éducatif, symbolisant pour ses membres l'appartenance à une classe privilégiée<sup>54</sup>. É. Perrin-Saminadayar a montré comment, dans l'Athènes impériale, l'éphébie était aux mains d'un petit nombre de familles, qui utilisaient l'institution à des fins privées, et comment elle était un lieu de rencontre où se jouaient les stratégies matrimoniales de l'élite athénienne<sup>55</sup>.

Il en va exactement de même dans les Cyclades. L'étude des inscriptions de Théra, de Paros et d'Amorgos (listes éphébiques, dédicaces dans les gymnases, graffitis sur les murs des gymnases des îles) permet de constater que ce sont souvent les mêmes noms d'individus et les mêmes familles qui reviennent<sup>56</sup>. Les individus enregistrés comme éphèbes sont également ceux qui étaient impliqués dans la vie civique des îles, voire qui firent carrière par la suite à l'étranger. Souvent, les familles qui envoyaient les jeunes gens dans l'institution en assuraient également l'encadrement<sup>57</sup>. Ainsi M. Aurelius Zènon fut prôtéphèbe à Paros l'année où son père était gymnasiarque et archonte éponyme pour la deuxième fois<sup>58</sup>. Il est très fréquent de constater que des pères et des fils, ou des frères, ont exercé la même année la gymnasiarchie et l'hypogymnasiarchie<sup>59</sup>, ce qui renforçait bien évidemment le poids de la famille dans l'institution.

En outre, l'époque impériale est, dans les Cyclades, une période de foisonnement de nouvelles magistratures et de nouveaux titres en rapport avec l'éphébie. À côté du gymnasiarque et de l'hypogymnasiarque, on voit apparaître un éphébarque (ἐφήβαρχος) dans les inscriptions de Théra et de Paros à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sans doute sous l'influence de

<sup>54</sup> Voir GRAINDOR, P., « Études sur l'éphébie attique sous l'Empire », *Musée Belge* 26 (1922), p. 165-228 ; GAUTHIER, Ph. « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques », in WÖRRLE, M. et ZANKER, P. (éds.), *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus* (1995), p. 1-11 [= GAUTHIER (2011), p. 531-550] ; PERRIN-SAMINADAYAR (2005) ; PERRIN-SAMINADAYAR, É., *Éducation, culture et société à Athènes : les acteurs de la vie culturelle athénienne, 229-88 : un tout petit monde* (2007) ; CHANKOWSKI (2010).

<sup>55</sup> PERRIN-SAMINADAYAR (2004), p. 95.

<sup>56</sup> Je ne reprends pas ici tous les exemples. J'ai fait figurer les résultats de mon étude épigraphique et prosopographique dans les *stemmata* présentés en annexe, en mentionnant les individus et les familles concernés, leurs titres et leurs magistratures, avec toutes les références. Un tel constat permet de fortement remettre en doute les calculs démographiques fondés sur le nombre d'éphèbes à l'époque impériale (cf. *supra*, Chapitre XI). Sur les gymnases et l'éphébie dans les Cyclades à l'époque hellénistique, voir CHANKOWSKI (2010), p. 169-172 et p. 447-449 (Théra) ; p. 457-458 (Paros) ; p. 303 et p. 465-467 (Amorgos).

<sup>57</sup> Par exemple, *IG XII 7*, 425 (Amorgos, Aigialè) : Architélès, fils de Parméniôn était gymnasiarque l'année où son fils Parméniôn fut éphèbe.

<sup>58</sup> *SEG 26*, 970 (Paros).

<sup>59</sup> Par exemple *IG XII 3*, 342 (Théra) : Philokratès, fils de Dôrothéos est gymnasiarque, et son fils Dôrothéos est hypogymnasiarque. *IG XII 3*, 517 (Théra) : Thémistoklès, fils d'Aglôphanès est gymnasiarque, et son fils Hestiaios est hypogymnasiarque. *IG XII 5*, 1019B (Paros) : [- - -], fils d'Avonius est gymnasiarque ; l'un de ses frères, Caius, fils d'Avonius est hypogymnasiarque, et un autre frère, [- - -], fils d'Avonius exerçait une autre magistrature. *IG XII 7*, 423 (Amorgos, Aigialè) : Dèmainétos, fils d'Épigénès est gymnasiarque, et son fils Épigénès est hypogymnasiarque.

l'Asie Mineure<sup>60</sup>. Ce n'est pas un hasard si le premier individu attesté à avoir exercé cette fonction est T. Fl. Kleitosthénès Claudianus (II). De même, un prôtéphèbe (πρωτέφηβος), titre honorifique désignant le « *premier des éphèbes* », est attesté à Délos et à Paros<sup>61</sup>. Ce terme est un *hapax* et n'existe dans aucune autre inscription du monde grec. Ce titre était par ailleurs inconcevable à l'époque hellénistique<sup>62</sup>.

À l'époque impériale, on créa dans les îles des « sous-catégories » d'éphèbes, qui permettaient de mentionner tous les hommes d'une même famille sur une même inscription, quels que soient leur âge et leur position, qu'ils n'aient pas encore été éphèbes ou qu'ils aient terminé leur éphébie. On distingua alors :

– « *les jeunes* » (οἱ νέοι à Théra ; τὰ παῖδια à Paros)<sup>63</sup>, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas encore en âge d'être éphèbes ;

– « *les éphèbes* » (οἱ ἔφηβοι), c'est-à-dire ceux qui étaient inscrits dans l'institution au moment de la dédicace ;

– « *ceux qui viennent d'être éphèbes* » (οἱ ἐφηβεύσαντες)<sup>64</sup>, c'est-à-dire ceux qui venaient de terminer leur éphébie l'année en cours ;

– « *ceux qui ont été éphèbes / ceux qui sont passés par l'institution de l'éphébie* » (οἱ ἐφηβευκότες), terme qui renvoie davantage à un statut social, et qui apparaît comme une sorte de signe de reconnaissance entre pairs<sup>65</sup>.

Dans les inscriptions de Théra, apparaît également le terme de παρέφηβος<sup>66</sup>, qui est là encore un *hapax*. Il est marqué d'un astérisque dans le dictionnaire Liddell-Scott-Jones, qui ne mentionne que la paréphébie (ἡ παρεφηβείη), attestée dans une seule inscription trouvée à Samos, mais sans doute d'origine éphésienne<sup>67</sup>. Ce mot n'est pas un synonyme de

<sup>60</sup> IG XII 3, 524 (Théra) ; SEG 26, 970 (Paros). Cette magistrature est peu attestée dans les autres régions du monde grec. Sur 121 attestations, toujours d'époque impériale, 43 proviennent de Macédoine et de Thrace, et 64 d'Asie Mineure (en particulier d'Éphèse, de Priène et de Pergame). Ailleurs, nous avons seulement 4 attestations à Chypre, 5 en Égypte, 3 en Eubée et 2 dans les Cyclades. Sur la fonction d'éphébarque, voir OEHLER, J., RE V, 2 (1905), p. 2735-2736 et CHANKOWSKI (2010), p. 70, p. 190, p. 201-203 et p. 220-222.

<sup>61</sup> ID 1956 (Délos), à l'époque augustéenne ; SEG 26, 970 (Paros), après 212 ap. J.-C.

<sup>62</sup> Voir les remarques de CHANKOWSKI (2010), p. 296, n. 271.

<sup>63</sup> Voir par exemple IG XII 3, 496 (Théra) ; IG XII 5, 144 (Paros). Sur ces termes, voir CHANKOWSKI (2010), p. 250-269.

<sup>64</sup> IG XII 3, 339 ; 342 ; 496 (Théra) ; SEG 26, 970 (Paros) ; IG XII 3, 1074 (?) (Mélis, terme restitué) ; ID 1935 (Délos). Toutes ces inscriptions sont des dédicaces en l'honneur du gymnasiarque, et parfois de l'hypogymnasiarque, faites par les éphèbes juste à la fin de l'année de leur éphébie. Il semble que l'on puisse établir une distinction avec les ἐφηβευκότες, terme qui paraît renvoyer à un statut particulier, qui désigne plus généralement ceux qui sont passés un jour par l'institution de l'éphébie.

<sup>65</sup> IG XII 3, 517 (Théra), époque de Tibère.

<sup>66</sup> IG XII 3, 339 et 340.

<sup>67</sup> ADAW = Abh. Berl. (1909), p. 62-63, n°21.

μελλέφηδος, comme on l'a d'abord cru<sup>68</sup> ; il désigne celui qui vient de sortir de l'éphébie et correspond à l'ἐξέφεδος, « *ancien éphèbe* », que l'on trouve dans d'autres inscriptions grecques<sup>69</sup>. Ces différents titres permettaient aux familles de notables de multiplier les occasions d'inscrire pères, fils et frères en même temps sur une même inscription.

Ainsi, comme l'a également remarqué É. Perrin-Saminadayar à propos de l'éphébie attique<sup>70</sup>, la composition, le comportement et les aspirations de ce groupe dans les Cyclades ne différaient pas vraiment de ce qui existait déjà à l'époque hellénistique. En revanche, à l'époque impériale, on constate une fermeture encore plus grande de l'éphébie, une certaine « privatisation » de l'institution publique au profit de quelques familles. L'institution semble de plus en plus déconnectée du reste de la cité. La documentation épigraphique et archéologique de Théra et de Paros nous permet de comprendre que l'éphébie et la participation à la vie du gymnase furent transformées, au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., en une sorte d'association privée, destinée à mettre en scène la gloire de trois ou quatre grandes familles de notables dans les îles. Cela apparaît dans le vocabulaire même des dédicaces, où de nombreux néologismes permettent de distinguer et de mentionner tous les hommes d'une même famille au sein de l'institution. En outre, ceux qui fréquentèrent la palestre d'Oia à Théra se désignèrent comme « *membres du collège sacré de la palestre d'Oia* », ou plus simplement comme « *membres (du collège) de la palestre d'Oia* » et « *membres (du collège) du gymnase d'Oia* »<sup>71</sup>. Notons enfin que plusieurs des inscriptions concernant les éphèbes et les gymnasiarques sont à mettre en rapport avec le culte des empereurs dans le cadre de l'institution du gymnase<sup>72</sup>. L'appartenance à cette « institution-association » était donc, à plusieurs titres, un indice très fort de notabilité.

### 3. LES RICHES « IMMIGRÉS » : DE NOUVEAUX NOTABLES DANS LES CYCLADES ?

Les mécanismes traditionnels de distinction sociale, déjà mis en place par les notables des cités grecques à la fin de l'époque hellénistique, ont donc perduré et se sont même renforcés à l'époque impériale. Toutefois, une rupture totale s'opéra dans le contexte social des Cyclades dans le premier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Elle ne se manifesta pas dans toutes les îles de la même manière, mais partout des générations nouvelles de notables apparurent. Dans

<sup>68</sup> PEEK, W., *Griechische Grabgedichte* (1960), n°166.

<sup>69</sup> Pour cette démonstration, voir FORBES, Cl. A., *Class. Phil.* (1943), p. 45-46 ; ROBERT, J. et L., *Bull. Ép.* (1946/7), n°44 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 97-98, n. 118 ; CHANKOWSKI (2010), p. 302, n. 293 et p. 305.

<sup>70</sup> PERRIN-SAMINADAYAR (2004), p. 97-98.

<sup>71</sup> *IG XII 3*, 531 : οἱ μετέχοντες τοῦ ἱε[ροῦ] συνεδρίου τῆς ἐν Οἴᾳ παλαιστρας ; *IG XII 3*, 526-527 et 529 : οἱ μετέχοντες τῆς ἐν Οἴᾳ παλαιστρας ; *IG XII 3*, 528 : οἱ μετέχοντες τοῦ ἐν Οἴᾳ γυμνασίου.

<sup>72</sup> Sur ce point, voir *supra*, Chapitres V et VIII.

certaines îles et cités (Théra, Aigialè, Ténos), on assiste à une adaptation progressive des élites insulaires au nouveau contexte impérial, sur un modèle très proche de celui de l'époque hellénistique. Dans d'autres en revanche, la rupture avec l'époque hellénistique fut plus brutale, et un fonctionnement entièrement nouveau apparut.

De ce point de vue, le cas de Syros est tout à fait exemplaire. Les deux seules familles qui se démarquent dans l'île à l'époque impériale apparaissent d'une part uniquement à partir du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et portent d'autre part des noms romains. Notons que l'archonte stéphanèphore volontaire (ἀθηναίετος) était un citoyen romain non originaire de Syros, portant les *tria nomina* : L. Milonius Skymnos (*stemma 13*)<sup>73</sup>. Son père et son oncle ou grand-père étaient arrivés sur l'île seulement une génération auparavant, tout comme son beau-père<sup>74</sup>. Son épouse Teima, qui fut *archeinè* et qui, à ce titre, partageait avec son mari les dépenses qui incombaient au couple d'archontes, était la fille d'un autre étranger, peut-être un affranchi ou un fils d'affranchi, M. Iunius Philargyros. Cette famille devait être très aisée par rapport au reste de la communauté de Syros pour que le fils soit l'un des seuls à pouvoir assumer les dépenses liées à la stéphanèphorie. Sa fille, Polla, continua la tradition et fut à son tour *archeinè* sous Antonin le Pieux<sup>75</sup>. Un peu plus tard, sous les règnes de Commode et de Septime Sévère, se distingua à Syros la famille de Modestus (*stemma 14*), dont le *cognomen* trahit l'origine romaine<sup>76</sup>. Père, mère, fils et tante furent tous archontes stéphanèphores et *archeinai* et, à ce titre, offrirent des banquets et firent des distributions d'argent et de nourriture à toute la communauté de l'île<sup>77</sup>.

La situation est tout à fait comparable à Mélos. À partir du moment où nous perdons la trace de la famille de Panklès, seuls quelques grands personnages se détachent de notre documentation épigraphique, mais toujours de manière individuelle, sans que des dynasties de notables ne soient clairement repérables. TOUS portent des noms romains ; plusieurs appartiennent à des familles de *negotiatores* installées à Mélos : M. Antonius Glaucus, prêtre de Zeus *Kéraunios* et serviteur (ὀπηρέτης) des dieux Ouraniens sous Néron ; Calendio, secrétaire d'un *koinon* au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; Claudius Gallina, prêtre d'Asklépios et

<sup>73</sup> IG XII 5, 660 (App. I, n°12 a). Sur ce personnage et son *gentilice*, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 286 et p. 306, n. 486 ; SOLIN, SALOMIES (1994<sup>2</sup>), p. 119 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 192-193, n°29.

<sup>74</sup> Un L. Milonius Neikokratès et un L. Milonius Rufus apparaissent sur une liste de Syros de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (IG XII 5, 143), qui recense peut-être des étrangers installés à Syros (cf. *supra*). Nous ignorons s'il s'agit de deux frères ou d'un père et de son fils. L'un d'eux fut vraisemblablement le père de L. Milonius Skymnos. M. Iunius Philargyros, le père de Teima, apparaît également sur cette même liste.

<sup>75</sup> IG XII 5, 659 (App. I, n°12 c).

<sup>76</sup> Sur cette famille et ce *cognomen*, voir SOLIN, SALOMIES (1994<sup>2</sup>), p. 364 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 193-196, n°30 et n°31.

<sup>77</sup> IG XII 5, 663 (App. I, n°12 e) ; 664 et 692.

d'Hygie au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ; [- -]us Marcellus, stratège au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; [- -]ius Sorinianus, archonte pour la troisième fois au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; L. Cornelius Domitianus, évergète de la cité, et sa fille Cornelia Domitia<sup>78</sup>. Il en va de même à Amorgos où, dans la cité de Minôa, sous le règne de Commode, C. Sextilius Berenicianus, descendant d'une riche famille de *negotiatores*, accumula les *archai* de stratège et d'archonte stéphanèphore<sup>79</sup>. À Andros, sous le règne d'Antonin, Publius Memmius [- -], citoyen romain qui ne semble pas être originaire de l'île, occupait la fonction la plus prestigieuse de la cité, le prôtarchontat<sup>80</sup>.

Le symbole par excellence de cette nouvelle génération de notables est Tiberius Claudius Frontonianus, dont nous connaissons la carrière grâce à une inscription de Mélos qui l'honore, entre autres, en tant que « père et fondateur de la cité » (ὁ οἰκιστὴς καὶ πατήρ) et « gardien du foyer sacré » (ὁ ἐστιοῦχος)<sup>81</sup>. Sa statue fut érigée auprès du foyer sacré du Prytanée de la cité (παρὰ τῆ ἐστία). Le titre de *ktistès* était devenu relativement banal à l'époque impériale et fut largement dispensé à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>82</sup>. Ces titres honorifiques et l'emplacement choisi pour la statue, près du culte civique d'Hestia, ainsi que les 25 000 deniers que Frontonianus a offerts à la cité de Mélos, invitent à penser que des liens très forts unissaient ce personnage à l'île. Pourtant, il est loin d'être certain que Mélos soit la patrie d'origine de Frontonianus ; les chercheurs hésitent encore entre origine mélienne ou origine éphésienne<sup>83</sup>. Aucun membre de sa famille n'apparaît dans les autres inscriptions de l'île mais, en cela, il peut être comparé à tous les étrangers qui viennent d'être énumérés, installés à Mélos pour des raisons économiques, ayant adopté cette île comme leur patrie<sup>84</sup>.

À partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de nombreux étrangers, presque toujours citoyens romains, furent donc entièrement intégrés dans les rouages de l'administration locale, occupant les

<sup>78</sup> IG XII Suppl., 165 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 122-124, n°2] ; IG XII 3, 1099 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 120-130, n°8] : Καλανδίων est le terme grec qui transcrit le nom latin *Calendio* ; IG XII 3, 1085 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 139-140, n°12] : Γαλλείνας est le terme grec qui transcrit le nom latin *Gallina* ; IG XII 3, 1077 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 152, n°37] ; IG XII 3, 1101 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 160-161, n°47] ; IG XII 3, 1118 [= MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 142-143, n°18 et p. 145, n°22]. Sur les familles de *negotiatores* installées à Mélos, voir *supra*, Chapitre XI ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 305.

<sup>79</sup> IG XII 7, 247 et ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 64 et p. 69.

<sup>80</sup> IG XII 5, 724 (App. I, n°3). Voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 92-94, n°43.

<sup>81</sup> IG XII 3, 1119 (App. I, n°9). Sur ce personnage, voir PIR<sup>2</sup> C 876 ; GROAG (1907), p. 282-290 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 284-285 et p. 290-300 ; PUECH (2002), p. 248-259, n°114-116 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 132-138, n°11.

<sup>82</sup> Sur les titres d'οἰκιστὴς, κτίστης et ἀρχηγέτης aux époques hellénistique et impériale, voir LESCHHORN, W., 'Gründer der Stadt'. Studien zu einem politisch-religiösen Phänomen der griechischen Geschichte (1984), p. 1-5 et p. 333-359 ; STRUBBE, J. H. M., « Gründer Kleinasiatischer Städte, Fiktion und Realität », *Ancient Society* 15-17 (1984-1986), p. 253-304.

<sup>83</sup> Pour les termes du débat et les références bibliographiques, voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 133-134.

<sup>84</sup> Selon ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 350 et p. 406, la famille de Frontonianus aurait fait fortune dans le commerce de l'alun. Voir *infra*, Chapitre XVI.

*archai* et les prêtrises les plus importantes des îles et se comportant en véritables évergètes des cités. Eux-mêmes adoptèrent les mécanismes traditionnels de reconnaissance sociale et fondèrent parfois de nouvelles dynasties de notables. Je reviendrai sur l'origine de la richesse de ces familles et sur les raisons qui ont pu les pousser à venir s'installer à Syros, à Mélos ou à Amorgos, et à participer à la vie civique de ces îles. Il est important de noter que toutes les Cyclades ne connurent pas ce phénomène, et il faudra s'interroger sur les causes de ces divergences. Les îles concernées étaient-elles les plus dynamiques ? Les plus sujettes au changement et à la romanisation ? Celles qui ont le plus subi la crise du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et qui n'ont pas réussi à se relever avec la seule aide des « vieilles » familles de notables ? On observe en tout cas un double mouvement dans la société insulaire à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : d'un côté, l'aristocratie traditionnelle des îles tenta de s'adapter au nouveau contexte impérial en s'ouvrant et en copiant ce qui se faisait ailleurs dans l'Empire ; de l'autre, des étrangers venus vivre dans les îles tentèrent de s'adapter aux réalités locales et suivirent le modèle, le comportement et le fonctionnement des notables indigènes.

Une grande différence existe néanmoins entre ces « nouveaux riches » et les familles de notables traditionnelles. Alors que ces dernières ont perduré sur plusieurs siècles, les deux grandes familles nouvelles de Syros ne sont repérables que sur deux ou trois générations, soit sur un peu plus de cinquante ans seulement ; celles de Mélos et d'Amorgos ne le sont que sur une ou deux générations. Leur intégration au sein des communautés insulaires était donc de ce fait relativement éphémère, soit que la source de richesse de ces nouvelles élites ait été beaucoup moins importante ou beaucoup plus sujette à des fluctuations, sans constitution d'un véritable capital, soit que ces familles ne se soient pas définitivement installées dans les Cyclades et qu'elles n'y aient séjourné que pendant une courte période.

#### **4. LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES**

##### **a. Participation des femmes à la vie publique et religieuse des îles**

L'une des nouveautés à l'époque impériale réside dans le fait que plusieurs femmes exercèrent des magistratures et des prêtrises qui avaient jusque-là été entièrement réservées aux hommes. C'est ainsi qu'Aurelia Leitè fut gymnasiarque à Paros<sup>85</sup>. Au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le peuple de Mélos fit également élever une statue à Scribona Philôtera,

---

<sup>85</sup> Sur les femmes gymnasiarques, voir QUASS (1993), p. 321-322 ; VAN BREMEN (1996), p. 66-73 ; BIELMAN, A., « Femmes et jeux dans le monde grec hellénistique et impérial », in BIELMAN, A. et FREI-STOLBA, R. (éds.), *Femmes et vie publique dans l'Antiquité gréco-romaine* (1998), p. 33-50.

proxène et évergète de la cité<sup>86</sup>. Une telle mention est assez rare pour être soulignée : il s'agit en effet de la seule attestation connue à ce jour d'une femme proxène dans le monde grec<sup>87</sup>. Cette femme pourrait être originaire d'Éphèse, où les *Scribonii* étaient particulièrement nombreux<sup>88</sup>. Par ailleurs, les termes grecs pour désigner ces fonctions sont des masculins « féminisés » (ἡ γυμνασίαρχος ; ἡ πρόξενος).

À Syros, au moins à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'archontat éponyme était exercé en couple. Dix *archeinai* nous sont à présent connues : Berneikè, fille de Nikomachos (II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; Polla, fille de Skymnos, Teima, fille de Philargyros et [...]peia Euporia (sous Antonin le Pieux) ; Onèsiphoros (166-169 ap. J.-C.) ; [- - -]thos, fille de Kallistos (183 ap. J.-C.) ; Prima, fille de Carion et Paula, fille de Kallistos (fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; Phanis, fille d'Aristotélès, dite Athénaïs ; Servilia Elpis (fin du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>89</sup>. Il en va de même à Ténos où, dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et durant toute l'époque impériale, l'archontat fut régulièrement exercé en couple. On trouve une *archis* aux côtés de l'archonte éponyme dans au moins neuf inscriptions téniotes : [- - -] fille d'Hèphaistiôn (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; Aristakô, fille de Phokaieus (début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; Pythoneikè, fille de Polyxénos et Épiteugma, fille de Ménékratès (milieu et fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; [- - -] fille d'Apollonios (époque de Pompée) ; Dèmètria, fille de Bathyllos ; Ulpia, fille de Dèm[- - -] (fin du I<sup>er</sup> ou début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), et deux inscriptions où le nom de l'*archis* n'est pas conservé<sup>90</sup>. À l'image de Pythoneikè, certaines archontesses pouvaient cumuler leur charge avec un office religieux (ici, prêtresse *dia génous* d'Amphitrite)<sup>91</sup>. L'*archeinè* Berneikè était également prêtresse de Déméter et de Korè<sup>92</sup>. Malthakè à Ténos fut archithéôtre et prêtresse *dia génous* des Grands Dieux Poséidon et Amphitrite<sup>93</sup>. On voit ainsi se dessiner les prémices de carrières féminines.

<sup>86</sup> SEG 31, 743 = *I. Eph.*, 3124.

<sup>87</sup> VAN BREMEN (1996) ne répertorie pas cette inscription et ne donne aucun autre exemple de femme proxène.

<sup>88</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 285, n. 384.

<sup>89</sup> Respectivement IG XII 5, 655, 659 (**App. I, n°12 c**), 660 (**App. I, n°12 a**) ; IG XII *Suppl.*, 238 (**App. I, n°12 b**) ; IG XII 5, 662, 663 (**App. I, n°12 e**), 665 (**App. I, n°12 f**), 692 et 668. Sur les *archeinai* de Syros, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 282 ; VAN BREMEN (1996), p. 130-131 ; p. 152-153 et p. 308 ; BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 210.

<sup>90</sup> Respectivement IG XII 5, 897 et 902 ; ÉTIENNE (1990), p. 146, n°3 et p. 147, n°4 ; IG XII *Suppl.*, 315 ; IG XII 5, 903, 908, 900 et 901. Sur l'*archis* de Ténos, voir ÉTIENNE (1990), p. 161-163 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 170 et p. 190 ; VAN BREMEN (1996), p. 130-131 ; BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 208.

<sup>91</sup> ÉTIENNE (1990), p. 146, n°3, l. 6-11 : ἀρχίς, διὰ γένους ἰέρηρα τῆς Ἀμφιτρείτης, Πυθονεϊκῆ Πολυξένου.

<sup>92</sup> IG XII 5, 655.

<sup>93</sup> IG XII *Suppl.*, 322 et 323.

A. Bielman Sánchez a également recensé sept prêtresses dans les Cyclades occidentales et méridionales à l'époque impériale<sup>94</sup>. On constate que deux d'entre elles appartenaient au clergé des cultes de Sarapis et d'Isis, en pleine expansion dans l'Archipel sous l'Empire<sup>95</sup>. Certaines femmes prirent également part au culte impérial, comme le prouve la présence d'une prêtresse à vie de l'Auguste Agrippine à Paros, d'une *archiéreia* à Siphnos et peut-être également à Mélos (**Tableau 05**)<sup>96</sup>. Ces grandes-pretresses peuvent être considérées comme l'équivalent gréco-oriental des flaminiques.

### **b. L'adoption féminine : développement d'une nouvelle pratique dans les stratégies familiales**

Néanmoins, il ne faut pas se méprendre sur l'apparente autonomie des femmes sur la scène publique insulaire. Leur accès aux *archai*, prêtrises ou liturgies dans les îles relève encore une fois de stratégies familiales, qui doivent tenir compte du contexte démographique et social en mutation sous l'Empire dans les Cyclades. A. Bielman Sánchez résume ainsi la situation dans les îles : « dans les petites cités égéennes, les familles fortunées étaient probablement en nombre restreint et ne bénéficiaient pas nécessairement d'une abondante descendance masculine ; la sollicitation croissante des élites civiques, dès le III<sup>e</sup> siècle [av. J.-C.], rendit indispensable le recours aux femmes afin de maintenir le pouvoir et le prestige des clans dirigeants. [...] la présence publique des femmes était d'autant plus forte que leur communauté civique était circonscrite et que le rôle de quelques familles y était prépondérant »<sup>97</sup>.

Une preuve du nouveau prestige des femmes insulaires à l'époque impériale réside dans la mention de leur adoption par des familles en vue. Les cas d'adoption féminine sont très rares, voire inexistants, dans les Cyclades à l'époque hellénistique<sup>98</sup>. En revanche, cette situation est signalée à l'époque impériale par l'expression *κατὰ θυγατροποιίαν* pour deux prêtresses. La prêtresse d'Athéna Poliouchos fut adoptée à Paros dans le courant du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., tandis que Malthakè, prêtresse de Poséidon et d'Amphitrite à Ténos, fut

<sup>94</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 201-202.

<sup>95</sup> Mousa à Paros fut probablement prêtresse de Sarapis (*IG XII 5*, 291) ; Iunia Moschi(o)n fut prêtresse d'Isis à Amorgos ou à Syros (*IG XII 7*, 441). cf. BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 201, n. 36.

<sup>96</sup> Respectivement *IG XII 5*, 275 ; *IG XII 5*, 487 [cf. GORRINI, MELFI (2005), p. 220. Cette inscription est originaire de Siphnos et non de Paros comme l'affirme BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 202] ; *IG XII 3*, 1105 : seul le début du mot est conservé (Φλαβίας ἀρχ[- - ]). Il peut s'agir du patronyme de Flavia ou de la mention de sa fonction (ἀρχ[ιτερείας]). Voir aussi *supra*, Chapitre V.

<sup>97</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 202.

<sup>98</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 202 affirme qu'un certain nombre de cas d'adoption féminine sont attestés dans les Cyclades à la basse époque hellénistique, mais elle ne les précise pas. VAN BREMEN (1996), p. 257-260 n'en recense aucun dans les Cyclades.

adoptée par Théopeithès à l'époque d'Hadrien (**pl. LIX, *stemma* 12**)<sup>99</sup>. Malthakè rappelle également qu'elle occupe cette prêtrise de manière héréditaire (διὰ γένους). Aussi peut-on penser « que le contrôle de la prêtrise féminine de Poséidon et d'Amphitrite avait constitué l'un des motifs de l'adoption de Malthakè »<sup>100</sup>. On retrouve cette même situation dans la famille de Frontonianus à Mélos : son fils Claudius Thémistoklès adopta Claudia Ammia, descendante d'une famille de sénateurs depuis au moins trois générations (***stemma* 9**)<sup>101</sup>. Si ces adoptions peuvent relever d'un certain opportunisme de la part de la famille adoptive, qui s'arrogeait ainsi le prestige, le statut et les fonctions de la femme adoptée, il est certain aussi que se cachaient derrière ces stratégies des soucis économiques et financiers. Faire adopter sa fille avant son mariage, ce qui semble être le cas de Malthakè<sup>102</sup>, était un moyen pour une riche famille de s'assurer que sa fortune ne serait pas dilapidée, surtout si l'on se trouve dans un cas de figure, comme à Ténos, où il y avait peu d'opportunités pour acquérir de nouvelles richesses. Ainsi, les propriétés de Phileinos revenaient intégralement à son fils Satyros, au lieu d'être partagées entre son fils et sa fille ; et la dot de Malthakè, qui pouvait diminuer considérablement la fortune de la famille, devait être payée par son père adoptif et non par Phileinos<sup>103</sup>.

Aussi le recours aux femmes de l'élite sociale relève-t-il *en partie*, et au même titre que le cumul ou la réitération des fonctions, de stratégies mises en place par les familles de notables, qui visaient à s'assurer le contrôle des cités. Toutefois, ces stratégies familiales ne peuvent expliquer qu'*en partie* l'augmentation du nombre de femmes sur la scène publique et dans les activités économiques des cités insulaires. Un autre facteur propre à l'époque impériale est en effet à prendre en compte dans les Cyclades : une rupture d'équilibre fondamentale s'opéra dans la démographie des îles, surtout à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., en raison du départ des principaux riches citoyens mâles vers d'autres cités. Les femmes sont ainsi devenues prêtresses ou archontesses aussi pour pallier l'absence d'hommes, partis faire carrière à l'étranger.

<sup>99</sup> *IG XII 5*, 1029 (Paros) : [{τὴν δεῖνα τοῦ δεῖνος} κ]ατὰ θυγατρο[ποιίαν δὲ - -]ρος τοῦ Θρα[- -] ; *IG XII Suppl.*, 322 l. 8-11 (Ténos) : Μαλθάκη Φιλείνου, κατὰ θυγατροποιίαν δὲ Θε[οπ]είθους τοῦ Ἀντιφῶ[ν]τος : Malthakè, fille [naturelle] de Phileinos, et par adoption fille de Théopeithès, fils d'Antiphôn. Voir aussi *IG XII 5*, 947 et 949 où cette double situation est rappelée par le fait que Malthakè mentionne Satyros comme étant son frère « de naissance » (ὁ πρὸς πατρὸς ἀδελφός). Il faut corriger sur ce point ÉTIENNE (1990), p. 157, n°3 et n°5, qui inverse la donne et fait de Malthakè la fille adoptive de Phileinos.

<sup>100</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 202.

<sup>101</sup> *IG II<sup>2</sup>* 3704.

<sup>102</sup> Ce n'est qu'après avoir été adoptée par Théopeithès qu'il est fait mention de son mari, dont le nom n'est pas conservé (*IG XII 5*, 947, l. 2-3).

<sup>103</sup> Sur les questions juridiques du droit à la propriété et à l'héritage pour les femmes, voir VAN BREMEN (1996), p. 241-251.

## 5. ASCENSION SOCIALE ET « INTERNATIONALISATION » DES NOTABLES DES CYCLADES

J'ai insisté jusqu'à présent sur le rôle des notables au sein de leurs cités respectives. Un élément supplémentaire non négligeable est à prendre en compte pour compléter cette étude : il concerne l'accès de ces riches citoyens des Cyclades à des carrières politiques, militaires et religieuses romaines, parfois effectuées à l'étranger, et dont nous avons plusieurs attestations dans la documentation épigraphique. Il s'agit sans doute de la rupture principale par rapport au système qui prévalait à l'époque hellénistique, à partir du moment où les notables ne se sont plus contentés de leur propre cité d'origine, mais qu'ils se sont déplacés vers des centres plus attractifs de l'Empire. Une évolution commune est en effet repérable dans toutes les régions de l'Empire, en particulier à partir du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : elle réside dans le désir des élites provinciales d'être mieux intégrées dans les rouages de l'administration impériale, et surtout, d'accéder aux ordres équestre et sénatorial. Cela suppose d'avoir d'abord été élevé au rang de citoyen romain, souvent quelques générations auparavant, puis d'occuper des « positions » et des « fonctions-tremplin », pour reprendre les termes de F. des Boscs-Plateaux à propos de l'ascension des élites hispaniques sous l'Empire<sup>104</sup>. À partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et parfois un peu avant, une partie des grands notables des Cyclades partirent à l'étranger, et notamment dans des cités dynamiques d'Asie Mineure (mais pas seulement), où ils ont en général exercé des fonctions importantes. Outre les inscriptions des îles, plusieurs documents retrouvés à Éphèse, Tralles, Athènes et même en Béotie et en Eubée mentionnent ces personnages et livrent de plus amples informations sur le devenir de ces familles insulaires.

### a. La citoyenneté romaine dans les Cyclades

Les recherches sur l'onomastique romaine effectuées par L. Mendoni et S. Zoumbaki ont montré que le nombre de noms romains attestés dans les îles sous l'Empire est relativement réduit en comparaison de ce que l'on peut trouver dans d'autres régions de Grèce continentale et d'Asie Mineure<sup>105</sup>. Le nombre de citoyens portant des noms romains complets, dont on peut déduire la possession de la citoyenneté romaine – c'est-à-dire les *tria nomina*, et

<sup>104</sup> DES BOSCS-PLATEAUX (2005), p. 89.

<sup>105</sup> MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 43-45. Voir par exemple le petit nombre d'attestations des *gentilices* impériaux *Aurelius* et *Claudius*, qui sont pourtant très répandus ailleurs. cf. pour comparaisons dans le Péloponnèse, RIZAKIS, ZOUMBAKI (2001) et RIZAKIS, ZOUMBAKI, LEPENIOTI (2004). Pour une situation similaire à celle des Cyclades, voir GREGORY (2007), p. 165-166 (Lydie).

dans certains cas les *duo nomina* – est encore plus réduit. Voici un tableau synthétisant les données à notre disposition pour chacune des îles (**fig. 10**)<sup>106</sup>.

îles	<i>tria nomina</i>	<i>duo nomina</i>	total (avant 212 ap. J.-C.)
<b>Amorgos</b>			<b>19/20</b>
Aigialè	4	3	7
Arkésinè	0	0	0
Minôa	9/10	3	12/13
Anaphè	0	2	2
Andros	18	14	32
Gyaros	1	0	1
Ios	1	2	3
Kéos	1	0	1
Kythnos	3	0	3
Mélos	19	10	29
Mykonos	3	0	3
Naxos	14	7	21
Paros	19	16	35
Pholégandros	2	0	2
Sériphos	2	0	2
Siphnos	0	1 (?)	1 (?)
Syros	12	10	22
Ténos	13	8	21
Théra	17	8	25
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>84</b>	<b>223</b>

Fig. 10. Les citoyens romains (*tria et duo nomina*) dans les Cyclades avant 212 ap. J.-C.

### *Un nombre limité de citoyens romains*

Le privilège de la *civitas Romana* n'a été accordé qu'avec parcimonie dans les Cyclades, et seuls quelques membres de l'élite ont pu en bénéficier. La citoyenneté romaine n'était absolument pas une condition requise pour occuper les magistratures ou les prêtrises locales, même les plus prestigieuses. Le grand évergète téniole Satyros, fils de Phileinos, quatre fois archithéôre, n'a jamais possédé la citoyenneté romaine, pas plus qu'Agônkratès, fils de Chairédamos ; Thémistoklès, fils d'Aglophanès ; Timès, fils de Sôsitèlès ; Aristarchos ; Théotèlès, fils de Théotèlès ; ou encore Satyros, fils d'Héphaistiôn, pourtant tous prêtres du

<sup>106</sup> Ce tableau reprend les résultats obtenus par MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 49, dont l'étude ne concerne que onze îles du Nord-Ouest des Cyclades, et les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 69, p. 108-109, p. 150-152, p. 195 et p. 303-307. Voir aussi ÉTIENNE (1990), p. 167-168. J'ai complété ces données par mes propres recherches dans la documentation épigraphique de l'ensemble des îles. Le tome II de l'ouvrage de L. Mendoni et de S. Zoumbaki (*Roman Names in the Cyclades*), couvrant les îles du Sud-Est, est actuellement en préparation. Je remercie S. Zoumbaki, et lui suis infiniment reconnaissant, pour m'avoir permis de consulter son étude encore inédite, concernant les îles de Paros et de Théra [citée dans la présente thèse « ZOUMBAKI (inédit) »]. Les chiffres présentés ici ne concernent que la période allant jusqu'en 212 ap. J.-C., date à laquelle tous les hommes libres de l'Empire devinrent citoyens romains, en vertu de la *Constitutio Antoniniana*. Ce choix peut expliquer les quelques variations avec les chiffres obtenus dans les études susmentionnées. Délos est exclue de ce comptage.

culte impérial dans leur île respective (**Tableau 05**)<sup>107</sup>. De même, Hestiaios, fils de Thrasyléon, pourtant originaire d'une famille de notables théréens, put être prôtarchonte en 149/150 ap. J.-C. sans pour autant être citoyen romain, tout comme Stratôn, fils de Stratôn, chef du collège des stratèges au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et Épikratès, fils d'Agatheinos, pourtant archonte pour la troisième fois en 158 ap. J.-C.<sup>108</sup>.

À la faiblesse de ces chiffres, il faut ajouter et prendre en compte le fait que les attestations de *tria* ou de *duo nomina* incluent également des individus qui ne sont pas originaires des îles. Les inscriptions ne permettent pas toujours de déterminer s'il s'agit d'étrangers (exilés, personnages officiels, membres de l'administration civile ou de l'armée romaines, *negotiatores*) ou d'insulaires ayant reçu la citoyenneté romaine<sup>109</sup>. Plusieurs d'entre eux, nous l'avons vu, étaient des descendants de *negotiatores* de Délos, qui possédaient déjà la citoyenneté à la fin de l'époque hellénistique.

On est loin, dans les Cyclades, de la situation des grandes cités de la province d'Asie où, dès la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., une grande partie des élites locales avaient obtenu la *civitas Romana*, et où, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les magistrats et bienfaiteurs, à de rares exceptions près, portaient tous les *tria nomina*<sup>110</sup>. Les raisons de ce retard tiennent peut-être au fait que, tout comme à Athènes et à Rhodes, les notables des Cyclades « mirent un certain temps avant de briguer un privilège qu'ont dut leur accorder sans trop de difficulté, dès qu'ils manifestèrent leur aspiration à le recevoir »<sup>111</sup>. Dans ces deux grandes cités, la citoyenneté romaine n'est vraiment attestée qu'à partir des règnes de Claude et de Néron. Dans la province d'Asie en revanche, la distribution de la citoyenneté romaine au sein des élites civiques fut assez courante dès l'époque de César et d'Octave Auguste<sup>112</sup>. Pour que la citoyenneté romaine se répande dans une cité, il fallait que ce privilège fût recherché par ceux qui étaient susceptibles de le recevoir ; la demande ne semble donc pas avoir été très forte dans les îles.

<sup>107</sup> IG XII 3, 339 ; 517 (Théra) ; IG XII 3, 1058 (Pholégandros) ; IG XII 5, 100 (Naxos) ; IG XII 5, 558 et 629 (Kéos) ; IG XII 5, 937 (Ténos).

<sup>108</sup> IG XII 3, 326 (Théra) ; IG XII 7, 396 et 403 (Aigialè, Amorgos).

<sup>109</sup> Dans ce comptage, j'ai inclus les personnages qui, bien que non originaires des îles, ont pu y habiter quelques temps (par exemple, les exilés ou les *negotiatores*), et de ce fait participer à la vie politique et économique des îles. J'ai systématiquement exclu les personnages officiels, quand ils nous étaient connus (ex. Lucullus, Pompée, les empereurs, etc.), mentionnés seulement dans des inscriptions honorifiques, mais sans lien spécifique avec les Cyclades. J'ai inclus les femmes portant des noms romains, seulement quand j'avais la certitude qu'elles étaient filles de citoyen romain. Sur le problème pour départager citoyens romains et individus portant des noms « romanisés » ou « romanisants », voir GREGORY (2007), p. 166.

<sup>110</sup> HOLTHEIDE (1983) ; SARTRE (1997), p. 158.

<sup>111</sup> FERRARY (2005), p. 75.

<sup>112</sup> FERRARY (2005), p. 57-73.

Toutefois, la principale raison pouvant expliquer le faible nombre de citoyens romains dans les Cyclades est sans doute d'ordre économique. En effet, en acquérant la *civitas Romana*, on devenait redevable de l'impôt auquel tout citoyen romain était soumis : le vingtième des héritages (*vectigal XX hereditatum*)<sup>113</sup>. Les îles ayant déjà du mal à trouver des candidats à l'exercice des magistratures et liturgies locales, il y a fort à parier que la plupart des notables ne souhaitaient pas se charger d'un impôt supplémentaire, fût-ce pour le prestige.

### ***Des îles qui se démarquent***

Les îles où les citoyens romains furent les plus nombreux sont Paros, Andros et Mélos (30 attestations ou plus), Théra et Syros (environ 25 attestations), puis Ténos et Naxos (une vingtaine d'attestations). Ce constat n'est guère étonnant, car les îles qui se démarquent sont exactement les mêmes que celles qui ont accueilli une importante communauté italienne.

Notons toutefois que ces chiffres ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif, car nous sommes dépendants de l'état de la documentation épigraphique, très différent en fonction des îles. À Naxos par exemple, nous avons déjà noté l'importance quantitative de la communauté italienne dans les inscriptions, pourtant peu nombreuses. De même, sur la trentaine d'inscriptions connues, une vingtaine concerne des citoyens romains – soit 65 % –, ce qui est un pourcentage très important. Ce simple rapport nous montre que d'autres découvertes pourraient nous apprendre beaucoup sur cette île à l'époque impériale. En revanche à Paros, où apparaît le nombre le plus élevé de citoyens romains, les inscriptions les concernant correspondent à peine à 20 % de la documentation épigraphique parienne d'époque impériale.

### ***La civitas Romana, privilège réservé à une élite restreinte***

D'après l'onomastique, et en particulier le *gentilice* des personnages, il est souvent possible de déduire l'époque à laquelle ils obtinrent la citoyenneté romaine, tout du moins lorsqu'ils portaient le *nomen gentis* d'un empereur. Il apparaît que de nombreux notables des Cyclades devinrent citoyens romains à peu près au même moment, à la fin du I<sup>er</sup> s. ou dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>114</sup>. Le nombre important de *Flavii* est peut-être à mettre en rapport avec le souci de bonne administration de Vespasien, qui avait créé un district des Cyclades, mais surtout avec la politique des Flaviens, qui ont activement cherché à recruter en

<sup>113</sup> PFLAUM (1971), p. 64-68. Voir *supra*, Chapitre III.

<sup>114</sup> Les groupes des *Claudii* et des *Flavii* sont les plus importants dans les Cyclades. cf. aussi ÉTIENNE (1990), p. 167 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 46.

Orient les cadres de l'administration impériale<sup>115</sup>. De ce point de vue, les îles sont relativement bien intégrées dans le processus général d'acquisition de la citoyenneté en Orient. La chronologie dans les Cyclades correspond exactement à l'évolution retracée par B. Holtheide pour la seule province d'Asie (fort taux d'acquisition de la *civitas* à partir de Claude et sous les Flaviens), qui ne diffère guère de la situation en Achaïe, en Macédoine ou en Bithynie<sup>116</sup>. Une exception notable apparaît toutefois encore à Paros où, dans la famille d'Épianax, l'acquisition de la citoyenneté romaine fut beaucoup plus précoce. Caius Iulius Épianax, archonte stéphanéphore et prêtre du culte impérial *dia génous*, vécut en effet à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (*stemma* 4).

Si la grande majorité des magistrats et des prêtres insulaires ne possédaient pas la citoyenneté romaine, presque toutes les grandes familles de notables dont il a été question jusqu'à présent – qui constituaient « la crème de l'élite » insulaire – l'avaient obtenue. La *civitas* leur était, pour ainsi dire, presque exclusivement réservée. Par exemple, sur les vingt-cinq citoyens romains attestés à Théra, quinze d'entre eux appartenaient aux trois grandes familles de l'île (famille de Théokleidas, de Léônidès et de Kleitosthénès). La possession de la citoyenneté romaine était en réalité une condition *sine qua non* pour tout individu souhaitant faire carrière en dehors de son île d'origine, étape que certains notables ont franchie.

### b. Des carrières provinciales

Pour revenir à Frontonianus, la base honorifique de Mélos ainsi qu'une inscription d'Éphèse rappellent qu'il a été, entre autres, asiarque, grand-prêtre du culte provincial des empereurs à deux reprises (β' τῆς Ἀσίας ἀρχιερασάμενον)<sup>117</sup>, agonothète des *koina* d'Asie (ἀγωνοθετήσαντα), *curator* dans plusieurs cités (πόλεων ἐπιφανεστάτων λογιστείας εὐράμενον)<sup>118</sup>, fonctions de tout premier ordre, exercées à Éphèse. Par ailleurs, un poids carré en plomb (2 onces), provenant probablement de Smyrne, porte l'inscription Φρον|τωνια|νοῦ ἀγ|ορανό(μου)| β'<sup>119</sup>. La rareté du *cognomen* Frontonianus dans les inscriptions grecques<sup>120</sup> et

<sup>115</sup> HOLTHEIDE (1983).

<sup>116</sup> Pour la province d'Asie, voir HOLTHEIDE (1983). Pour l'Achaïe et le Péloponnèse, voir HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Chr., « Mécanismes d'acquisition et diffusion de la citoyenneté romaine dans le Péloponnèse sous le Haut-Empire », in RIZAKIS, A. D. et LEPENIOTI, Cl. E. (éds.), *Roman Peloponnese* III (2010), p. 173-192. Voir aussi SARTRE, M., « Les progrès de la citoyenneté romaine dans les provinces romaines de Syrie et d'Arabie sous le Haut-Empire », in RIZAKIS, A. D. (éd.), *Roman Onomastics* (1996), p. 239-250.

<sup>117</sup> Sur cette fonction et sa réitération, voir FRIESEN (1993), p. 181.

<sup>118</sup> *I. Eph.*, 635B et *IG XII 3*, 1119 (**App. I, n°9**).

<sup>119</sup> LEMERLE, P., « Un poids inédit de la collection Kambanis », *BCH* 58 (1934), p. 510, n°3 et pl. XI, 1-2 [= *I. Smyrn.*, 786 = *I. Perge*, 302]. P. LEMERLE a publié ce poids, conservé au Musée Archéologique d'Athènes,

la provenance géographique du poids invitent à identifier l'agoranome avec notre personnage. Cela concorderait avec ses activités d'évergète en Asie Mineure, puisqu'il était fréquent, à l'époque impériale, qu'un agoranome offre à une cité des instruments et des étalons de mesure, en y faisant inscrire son nom et son sceau<sup>121</sup>. Notons que son fils, Claudius Thémistoklès, né vers 150-155 ap. J.-C., est également mentionné comme asiarque à Éphèse et, plus curieux, mais non moins intéressant, comme éphèbe à Athènes en 166/7 ap. J.-C., inscrit dans le dème de Marathon (Μαραθώνιος)<sup>122</sup>.

À Théra, les membres des deux plus grandes familles de la cité ont également exercé des fonctions à l'étranger. En ce qui concerne les *Plotii* (*stemma 8*), Aulus Plotius Léônidès (I), premier citoyen romain attesté dans la famille, est honoré dans trois inscriptions de Théra en tant qu'asiarque<sup>123</sup>. Ces mêmes inscriptions rappellent que A. Plotius Théodotos, l'un de ses fils, a été béotarque – ce qui ne va tout de même pas de soi pour un personnage originaire des Cyclades. D'autant plus que ce dernier réapparaît également dans une inscription de Karystos, en Eubée, où il a vécu et s'est marié<sup>124</sup>. A. Plotius Kratèros, le frère de Théodotos et le fils cadet de Léônidès, est honoré à Théra comme orateur<sup>125</sup>, titre qui nécessite d'avoir séjourné à l'étranger, et en particulier dans des cités importantes d'Asie Mineure ou à Athènes, pour y faire ses études auprès de grands rhéteurs ou dans les grandes écoles de rhétorique. Rappelons pour mémoire que ce sont les statues de ces mêmes Théodotos et Kratèros qui furent élevées dans la palestre d'Oia à Théra <n°22>. D'autre part, les carrières et fonctions exercées par certains des membres de la famille de Kleitosthénès (*stemma 9*) étaient très difficiles d'accès sous l'Empire pour de simples citoyens en provenance d'une petite île des Cyclades. Le fils du restaurateur de la *Basilikè Stoa*, T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I), a exercé plusieurs fonctions à Éphèse (agonothète des *koina* d'Asie et des Grandes *Épineikeia*, secrétaire du peuple), et en particulier l'asiarchie à deux

---

dont l'inventaire indiquait qu'il provenait de Smyrne. Tout récemment, S. ŞAHİN a republié l'inscription de ce poids [« Epigraphische Mitteilungen aus Antalya I: Inschriften aus Pamphylien und Lykien », *EA* 31 (1999), p. 42, n°5 ; *I. Perge*, II (2004), n°302], en ignorant l'*editio princeps* et les informations qui s'y trouvaient. D'après la forme et l'unité de poids de cet objet, il suppose qu'il provient de Pergè. Mais les parallèles pour ce type de poids et d'unités de poids sont très nombreux, et ne se limitent pas seulement à la cité de Pergè. cf. GÜNTHER, R. et REBENICH, S. (éds.), *E fontibus haurire. Beiträge zur römischen Geschichte und zu ihren Hilfswissenschaften* (1994).

<sup>120</sup> Seulement dix attestations dans l'ensemble des inscriptions grecques : une à Mélos, les autres en Ionie et en Carie.

<sup>121</sup> Pour des exemples parallèles de poids, voir LEMERLE, P., *BCH* 58 (1934), p. 506-511.

<sup>122</sup> *I. Eph.*, 655 et *IG* II<sup>2</sup> 3704 (asiarque) ; *IG* II<sup>2</sup> 2094 (éphèbe).

<sup>123</sup> *IG* XII 3, 529, 531 et 533.

<sup>124</sup> *IG* XII 9, 24.

<sup>125</sup> *IG* XII 3, 531, l. 1 (τὸν ῥήτο[ρα]). Sur la carrière de l'orateur Kratèros, voir PUECH (2002), p. 185-186.

reprises<sup>126</sup>. Il a également été prêtre à vie de Zeus Larasios à Tralles et est désigné dans ces mêmes inscriptions comme « premier d'Asie » (πρῶτος Ἀσίας)<sup>127</sup>. Son fils T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II) fut d'abord prytane et eirénarque à Éphèse, puis lui aussi asiarque et prêtre de Zeus Larasios à Tralles<sup>128</sup>. Il fut ensuite consul, point d'orgue d'une carrière politique pour un provincial<sup>129</sup>.

### c. Ordre équestre et ordre sénatorial : les limites de l'insularité

Le départ des notables insulaires pour Éphèse fut un moyen pour eux d'accéder à l'ordre équestre, et parfois même à l'ordre sénatorial<sup>130</sup>. L'inscription de Mélos en l'honneur de Frontonianus rappelle qu'il « *a accompli avec brio les tres militiae* », c'est-à-dire qu'il appartenait à l'ordre équestre<sup>131</sup>. T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II) fut consul<sup>132</sup>. Or, pour devenir consul, il fallait au moins appartenir à l'ordre équestre, voire parfois à l'ordre sénatorial<sup>133</sup>. Ce fut son père, T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I) qui, le premier de sa famille, en partant faire carrière à Éphèse, devint chevalier, ou même sénateur. Il est en effet qualifié de κράτιστος<sup>134</sup>, équivalent du latin *vir egregius*, titre donné aux personnages de rang équestre, et, dans certains contextes, également équivalent du latin *clarissimus*, titre donné aux membres de l'ordre sénatorial et à leurs proches parents<sup>135</sup>. Le fait qu'un fils de Kleitosthénès

<sup>126</sup> *I. Eph.*, 671, 2070 et 2071 ; *I. Tral.*, 141 et *IG XII 3*, 525. Voir aussi PONT (2012), p. 302-305.

<sup>127</sup> *I. Tral.*, 141 et 142.

<sup>128</sup> *I. Eph.*, 671 et 2070/2071 ; *I. Tral.*, 82.

<sup>129</sup> *I. Tral.*, 82 et 141.

<sup>130</sup> Sur les Grecs et les Orientaux ayant atteint l'ordre équestre et l'ordre sénatorial, voir HALFMANN (1982) et DEMOUGIN (1999), p. 579-612.

<sup>131</sup> *IG XII 3*, 1119 (App. I, n°9), l. 2-3 : τὰς γ' στρατείας ἐπιφανῶς στρατευσάμενον. Cette expression est la traduction grecque de la formule latine *tribus militiis perfunctus* [cf. MASON (1974), p. 86]. Ces trois charges militaires étaient requises avant qu'un chevalier puisse commander une cohorte et avancer dans le *cursus honorum*. Sur l'évolution des *militiae equestres* et leur terminologie, voir DEJIVER, H., « Some observations on Greek terminology for the *militiae equestres* in the literary, epigraphical and papyrological sources », in *Zetesis. Album amicorum door vrienden en collega's aangeboden aan Pr. E. de Strycker* (1973), p. 549-565. Voir aussi BIRLEY, E., « Septimus Severus and the Roman army », *Epigraphische Studien* 88 (1969), p. 63-82, et pour Claudius Frontonianus, p. 79.

<sup>132</sup> *I. Tral.*, 82, l. 9-10 : Τ(του) Φλαουίου Κλειτοσθένους ὑπατικοῦ.

<sup>133</sup> Voir sur ce point NICOLET (1989<sup>2</sup>), p. 405 : traditionnellement il fallait appartenir à l'ordre sénatorial pour obtenir le consulat. Mais, sous le Principat, le faible nombre de sénateurs intéressés par les hautes magistratures, malgré leur renouvellement par des provinciaux, et la méfiance des empereurs vis-à-vis du Sénat, firent diminuer peu à peu le nombre de sénateurs titulaires de postes dirigeants, au profit des membres de l'ordre équestre, parfois plus dynamiques.

<sup>134</sup> *I. Tral.*, 141, l. 14-19 : ἐπὶ ἱερέως διὰ βίου Διὸς τοῦ Λαρασίου Φλαουίου Κλειτοσθένους τοῦ κράτιστου δις ἀσιάρχου, πρώτου Ἀσίας, πατὴρ ὑπατικοῦ κα[ί] πάππου συνκλητικῶν : sous la prêtrise à vie de Zeus Larasios de Flavius Kleitosthénès, vir egregius, deux fois asiarque, premier d'Asie, père de consul et grand-père de sénateurs.

<sup>135</sup> Sur la signification de κράτιστος, équivalent de *vir egregius*, voir MASON (1974), p. 64. Ce terme grec pourrait également être une traduction du latin *clarissimus* [LSJ, s.v. « κράτιστος », p. 991-992]. MASON (1974), p. 65 pense au contraire que c'est l'adjectif λαμπρότατος qui est employé comme équivalent de *clarissimus*. Le doute subsiste néanmoins dans nos inscriptions : à Paros, deux sénateurs sont qualifiés de λαμ(πρότατοι) [*IG XII 5*, 328]. En revanche, les petits-fils de T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (II), dont on sait qu'ils étaient sénateurs puisque leurs deux parents appartenaient à l'ordre sénatorial, sont qualifiés de κράτιστοι [*I. Tral.*, 72]. De même

puisse prétendre au rang équestre, voire sénatorial, un demi-siècle à peine après les bienfaits réalisés par son père à Théra, prouve assez l'importance de la fortune que devait déjà posséder ce dernier. La somme requise de 400 000 ou d'1 million de sesterces, pour accéder à l'ordre équestre ou sénatorial, nécessite en effet un capital amassé sur plusieurs générations<sup>136</sup>.

On observe qu'aucun de ces notables insulaires n'a obtenu le rang équestre ou sénatorial dans les îles ; tous ont dû passer par Éphèse. Les autres chevaliers ou sénateurs attestés dans les îles sont des étrangers, venus s'installer dans les Cyclades sans doute pour des raisons économiques. Ainsi à Paros, au milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le Conseil et le peuple élevèrent une statue ou un monument funéraire en l'honneur du sénateur Claudius Valerius Ménandros, fils du sénateur Flavius Marcus Scribonianus<sup>137</sup>. Or, la famille de Scribonianus était vraisemblablement originaire de Samos<sup>138</sup>. De même, deux frères qualifiés de κράτιστοι ἀδελφοί ont élevé une statue de Caracalla à Minôa (Amorgos) : il s'agit de C. Asinnius Protimus Quadratus et de C. Asinnius Rufus<sup>139</sup>. Le premier fut sénateur et proconsul de la province d'Asie dans le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais ces personnages ne sont pas non plus originaires des Cyclades<sup>140</sup>.

Tout se passe comme si l'exercice des magistratures et des prêtrises civiques insulaires ne suffisait pas et qu'il y avait nécessité pour ces notables d'exercer des magistratures provinciales<sup>141</sup>. Cette évolution n'est pas sans ambiguïtés et souligne l'une des limites atteintes par les Cyclades à l'époque impériale. Même les îles les plus prospères de l'Archipel n'offraient que des opportunités limitées pour un développement économique et social de grande envergure. L'ascension sociale n'était possible qu'en dehors des îles. Pour être

---

dans une inscription d'Amorgos, où deux sénateurs sont qualifiés de κράτιστοι ἀδελφοί [IG XII 7, 267]. En l'absence du terme explicite συνκλητικός (*sénateur*), la présence seule de l'adjectif κρατίστος ne permet pas de trancher entre ordre équestre et ordre sénatorial. Il en va ainsi pour Épimônidès et [- -]iodôros, fils d'Agathopous, qualifiés de κράτιστοι dans une inscription de Minôa d'Amorgos [IG XII 7, 239], sans doute par mimétisme. En effet, d'après leurs noms, ils n'étaient pas citoyens romains et ne pouvaient donc être ni chevaliers ni sénateurs. Sur l'ambiguïté des termes indiquant l'appartenance à l'ordre équestre et/ou sénatorial, voir aussi JACQUES, Fr., « L'éthique et la statistique : à propos du renouvellement du Sénat romain (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle de l'Empire) », in ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales* (1990), p. 435 ; DEMOUGIN (1999), p. 590.

<sup>136</sup> Pour le montant du cens équestre (400 000 sesterces) et sénatorial (1 000 000 sesterces), voir Suétone, *Vie d'Auguste*, 41, 3 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 17, 3 et LIV, 26, 3-5. cf. GAGÉ (1971<sup>2</sup>), p. 109-110 ; CHASTAGNOL (1992), p. 31-48.

<sup>137</sup> IG XII 5, 328 : τὸν [...] παῖδα τοῦ λαμ(προτάτου) Φλαβ(ίου) Μάρκ(ου) Σκρειβωνιανοῦ Κλαύδιον Οὐαλ(έριον) Μένανδρον τὸν λαμ(πρότατον) : en l'honneur du Claudius Val(erius) Ménandros, vir clarissimus, fils de Flav(ius) Marc(us) Scribonianus, vir clarissimus.

<sup>138</sup> Voir sur ce point ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 149, n. 160. Ces sénateurs doivent être parents de Titus Flavius Scribonianus, qui apparaît dans une inscription d'Olympie (datée de 241-244 ap. J.-C.) comme « parent d'un sénateur et de consuls » (συνγενῆς συγκλητικοῦ καὶ ὑπατικῶν) [I. Olymp., 240].

<sup>139</sup> IG XII 7, 267 : il faut corriger, l. 8, « [Λικ]ίννιοι » en « [Ασ]ίννιοι ».

<sup>140</sup> Pour les références épigraphiques et bibliographiques sur cette famille de sénateurs, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 65, n. 201. Cette famille pourrait être originaire de Sicile ou d'Éphèse.

<sup>141</sup> Même conclusion dans PONT (2012), p. 304.

chevalier ou sénateur, il ne suffisait pas d'être riche. Il fallait aussi jouir d'une certaine notoriété, non seulement au sein de sa cité, mais surtout dans le cadre de sa province. En outre, il fallait disposer de relations et d'appuis solides susceptibles d'aider à évoluer sur l'échiquier politique, que les îles n'étaient sans doute pas en mesure d'apporter.

#### **d. Éphèse : le rôle de « tremplin » de la capitale provinciale**

Dans tous les exemples qui viennent d'être étudiés, une constante se dégage : Éphèse fut un passage obligé pour l'ascension sociale des notables originaires des Cyclades. Fr. Kirbihler a par ailleurs montré qu'Éphèse était une étape en Orient, la cité où les notables, toutes origines confondues, pouvaient créer des liens avec les officiels romains, voire avec les empereurs<sup>142</sup>.

#### ***Asiarchie et prêtrise du culte impérial provincial à Éphèse***<sup>143</sup>

La grande-prêtrise d'Éphèse fut le principal moyen d'accès vers les ordres supérieurs de l'Empire<sup>144</sup>. C'est sans doute par ce biais que les notables des Cyclades, apparemment déjà chevaliers au moment d'exercer le sacerdoce provincial, purent monter dans la hiérarchie administrative de l'Empire et, à terme, atteindre l'ordre sénatorial. Là encore, ces deux magistratures éphésiennes (*asiarchie* et *archiereia*) posent le problème de l'origine des fortunes des notables insulaires car, à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les grands-prêtres du culte impérial provincial étaient désignés en fonction de leur capacité supposée de fortune. En outre, à partir du deuxième quart du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la *summa honoraria* était de règle pour cette fonction ; elle devait atteindre près de 20 000 deniers au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>145</sup>.

Il convient également de s'interroger sur les raisons qui ont pu amener des citoyens originaires de l'Archipel à occuper ce plus haut poste de la province d'Asie, car les citoyens non originaires d'Éphèse ont été très peu nombreux à y avoir eu accès. Sur les 85 *archiereis*

<sup>142</sup> KIRBIHLER (2003), Vol. 2, « Prolégomènes ». Je remercie très chaleureusement François Kirbihler pour m'avoir autorisée à consulter un exemplaire de sa thèse, encore inédite, ainsi que pour ses remarques et conseils très avisés.

<sup>143</sup> Sur l'asiarchie et la prêtrise du culte impérial provincial en Asie, voir entre autres KEARSLEY, R., « Asiarchs, archiereis and the archiereiai of Asia », *GRBS* 27 (1986), p. 183-192 ; KEARSLEY, R., « Asiarchs: Titulature and Function. A Reappraisal », *StudClass* 26 (1988), p. 57-65 ; FRIESEN (1993), p. 76-113 ; CAMPANILE (1994) ; FRIESEN, St., « Asiarchs », *ZPE* 126 (1999), p. 275-290 ; KIRBIHLER (2003), Vol. 2, « De la cité locale à la cité universelle, la romanisation des notables » et KIRBIHLER (2008) ; FRIJA (2012). Voir aussi les sites web de St. FRIESEN (<http://www.missouri.edu/~religsf/officials.html>) et de G. FRIJA (<http://www.pretres-civiques.org>).

<sup>144</sup> CAMPANILE (1994), p. 164-169 ; DEMOUGIN (1999), p. 590-592 ; KIRBIHLER (2008), p. 135.

<sup>145</sup> KIRBIHLER (2003), Vol. 2, Chap. VIII ; KIRBIHLER (2008), p. 118.

d'Éphèse recensés par Fr. Kirbihler<sup>146</sup>, entre 59 et 68 étaient originaires d'Éphèse, entre 5 et 18 étaient originaires de cités proches (Magnésie du Méandre, Hypaipa, Tralles) ou de cités avec lesquelles les liaisons maritimes étaient aisées (Phocée, Téos, Milet). Une dizaine d'individus seulement, dont Frontonianus et Kleitosthénès Iulianus (I), étaient d'origines plus lointaines (Thyatire, Acmonia, Amorium en Phrygie, Aphrodisias, Kéramos, Antioche de Pisidie, une cité de Bithynie, Mélos et Théra dans les Cyclades). Ainsi, être asiarque d'origine étrangère, qui plus est d'une cité lointaine, était très loin de constituer la norme. En outre, la réitération de cette fonction était exceptionnelle (seulement sept attestations) ; or, nos deux « Cycladiens » ont été tous les deux asiarques à deux reprises. Aussi constituent-ils, à plus d'un titre, une grande exception dans le paysage institutionnel d'Éphèse de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. et du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il faut sans doute supposer que des circonstances particulières leur ont facilité l'accès à cette fonction, peut-être dans une période caractérisée par une pénurie de candidats, pendant laquelle on ne s'est plus limité au recrutement d'Éphésiens de souche.

T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I) fut une première fois asiarque entre 178 et 182 ap. J.-C. et une deuxième fois entre 182 et 192 ap. J.-C. ; Frontonianus fut deux fois asiarque entre 180 et 190 ap. J.-C. environ<sup>147</sup>. Or, ces années correspondent à une période de crise en Orient. Une épidémie de peste décima une grande partie de la population d'Éphèse entre 166 et 170 ap. J.-C. ; de nombreux notables furent dans l'obligation de participer aux campagnes militaires entreprises par Lucius Verus entre 165 et 172 ap. J.-C., et étaient de ce fait absents de la capitale pendant un long moment<sup>148</sup>. À Éphèse, entre 170 et 180 ap. J.-C., Marc Aurèle fut également obligé de légiférer et de baisser le coût de certaines liturgies, en raison du manque de candidats pour exercer les magistratures les plus importantes<sup>149</sup>. La place était donc libre pour de riches insulaires désireux de monter dans la hiérarchie politique, d'autant plus que les Cyclades, en raison de leur éloignement géographique, semblent avoir échappé à l'épidémie qui toucha le continent. Ce n'est pas un hasard si les descendants de *negotiatores* ne devinrent également plus nombreux à exercer la fonction d'asiarque qu'à partir des règnes de Marc Aurèle et de Commode.

<sup>146</sup> Voir les tableaux récapitulatifs dans KIRBIHLER (2003), p. 503-514 et p. 519-522, et dans KIRBIHLER (2008), p. 120-133. Pour comparaison, voir le tableau des chevaliers romains de la province d'Asie [DEMOUGIN (1999), p. 603-612] : des conclusions similaires peuvent être tirées quant à leurs origines géographiques.

<sup>147</sup> Pour les dates, voir KIRBIHLER (2008), p. 127-128.

<sup>148</sup> Sur ces événements historiques, voir SARTRE (1997), p. 41.

<sup>149</sup> KIRBIHLER (2008), p. 134.

Il est vrai que cette différence d'*origo* ne peut être vue comme absolument déterminante, puisque Frontonianus et Kleitosthénès possédaient très certainement la citoyenneté, ou tout du moins l'isotélie, dans deux ou trois cités en même temps (Théra, Éphèse et Tralles pour Kleitosthénès ; Mélos et Éphèse pour Frontonianus)<sup>150</sup>. Comme nous le reverrons, les alliances matrimoniales et les possessions de propriétés ou d'intérêts économiques dans une deuxième cité ont dû créer des conditions favorables pour des séjours fréquents dans deux patries différentes. À la fin de leur vie, Frontonianus et Kleitosthénès ne pouvaient plus être regardés totalement comme des étrangers à Éphèse : leurs évergésies, « l'existence plus tard de fils et petits-fils actifs dans la vie civique ou apparaissant dans l'épigraphie locale éphésienne, démontrent une intégration réussie »<sup>151</sup>.

### *Éphèse et les Cyclades*

Les îles dont étaient originaires les notables partis à Éphèse ont également, dans un rapport de cause à conséquence, entretenu des liens très étroits avec la capitale provinciale. Ce lien est tout à fait perceptible dans les choix urbanistiques et architecturaux faits à Théra à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où les « évergètes bâtisseurs » ont cherché à imiter ce qui se faisait à Éphèse<sup>152</sup>. Deux Éphésiens sont attestés dans la cité de Minôa (Amorgos) à la fin du II<sup>e</sup> et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : Protimus, fils de Protimus, originaire d'Éphèse (Πρότειμος β' Ἐφέσιος) ; et surtout, un certain [- -]usicus, fils de Septicia Atticilla, qui possédait la double citoyenneté (Ἐφέσιος ὁ καὶ Ἀμόργιος)<sup>153</sup>.

C'est sans doute à Mélos que ce lien est le plus perceptible. Le titre d'*hestiouchos*, décerné à Frontonianus, est relativement rare dans la documentation épigraphique d'époque impériale<sup>154</sup>. Comme le souligne B. Puech, il désignait normalement un desservant du culte civique d'Hestia, fonction qui existait au prytanée d'Athènes et au prytanée d'Éphèse<sup>155</sup>. Il n'est pas autrement attesté à Mélos ; en revanche, il revêtit un prestige tout particulier à Éphèse à partir du dernier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où l'*hestiouchos* tendit à remplacer le

<sup>150</sup> Sur ce problème de citoyennetés multiples, voir PONT (2012), p. 305-308 ; FOURNIER, J., « L'essor de la multi-citoyenneté dans l'Orient romain : problèmes juridiques et judiciaires », in HELLER, A. et PONT, A.-V., (éds.), *Patrie d'origine et patries électives* (2012), p. 79-98.

<sup>151</sup> KIRBIHLER (2008), p. 138, à propos de T. Flavius Montanus, asiarque originaire d'Acmonia.

<sup>152</sup> Voir *supra*, Chapitre VII.

<sup>153</sup> *IG XII 7, 252 ; IG XII 7, 262* (époque de Marc Aurèle). Sur cette dernière inscription, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 65, n. 200 et p. 286, n. 388 ; MAPANFOY (2002), p. 295.

<sup>154</sup> Sur le titre d'ἑστυοῦχος, voir ROBERT, L., *Bull. Ép.* (1979), p. 151 ; MERKELBACH, R., « Der Kult des Hestia im Prytaneion der griechischen Städte », *ZPE* 37 (1980), p. 77-92 ; KNIBBE, D., *Der Staatsmarkt: die Inschriften des Prytaneions : die Kureteninschriften und sonstige religiöse, Forschungen in Ephesos IX*, 1/1 (1981), p. 103-105 ; PUECH (2002), p. 250 et n. 2 et 3.

<sup>155</sup> PUECH (2002), p. 250.

prytane. Cette époque est exactement celle de la dédicace mélienne en l'honneur de Frontonianus : il est donc possible de voir dans ce titre une influence directe des institutions éphésiennes<sup>156</sup>. À la même époque, le Conseil et le peuple de Mélos honorèrent le poète Sérapod[ôros] (?), sans doute d'origine mélienne, pour avoir réussi à se faire ériger une statue « dans la première et la plus grande métropole d'Asie, la cité d'Éphèse, la plus illustre de toutes les cités »<sup>157</sup>. Enfin, la seule proxène connue à Mélos, Scribonia Philôtéra, également évergète de la cité, était vraisemblablement originaire d'Éphèse<sup>158</sup>. Ces diverses observations prouvent une fois encore combien les îles étaient davantage tournées vers l'Asie Mineure et la province d'Asie que vers la Grèce continentale.

### e. Alliances matrimoniales égéennes et provinciales

Nous avons déjà constaté le rôle que jouaient l'adoption et le mariage au sein des élites d'une même île, pour l'accès aux hautes magistratures locales. Parallèlement, surtout à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les horizons de ces alliances s'ouvrirent, et plusieurs notables allèrent chercher leur épouse dans d'autres îles de l'Égée, ou même encore plus loin, sur le continent. Ces nouvelles stratégies familiales sont tout à fait révélatrices de la recherche d'intégration des notables insulaires dans un monde en mutation.

#### *Mariages dans les Cyclades, avec d'autres insulaires ou des étrangers*

Plusieurs inscriptions mettent en évidence la création de réseaux entre notables, grâce aux alliances matrimoniales, que l'on pourrait qualifier de réseaux égéens, et souvent même, de réseaux cycladiques. Deux épitaphes métriques de Paros nous apprennent que Timô, dont le père Philtôn était Naxien, s'est mariée avec Dèmètrios, citoyen de l'île voisine, où elle est morte à l'âge de 33 ans<sup>159</sup>.

C'est à Amorgos que l'on trouve le plus d'attestations de ce type d'alliances. À Aigialè, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., on concéda la citoyenneté locale à un évergète étranger, Sérapiôn, fils de Dionysios, de Cilicie (Σελευκίης), car il était « fils de Nikarète, citoyenne [d'Aigialè] »<sup>160</sup>. Il est vraisemblable que cette Amorgienne se soit mariée à Aigialè avec Dionysios, un Cilicien. Une stèle funéraire du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. mentionne une

<sup>156</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 284-285.

<sup>157</sup> IG XII 3, 1117, datée de la fin du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [ACCAME (1946), p. 234-235] : ἐν τῇ [πρώτῃ καὶ] μεγίστῃ [μητροπό]λει τῆς [Ἀσίας Ἐφεσίων πόλει, τῇ λαμπροτάτῃ π[ασῶν πόλεων].

<sup>158</sup> SEG 31, 743 = I. Eph., 3124. Voir Bull. Ép. (1982), n°305 et ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 285, n. 384.

<sup>159</sup> DAUX, G., BCH 84 (1960), p. 346-349 ; ΟΡΛΑΝΔΟΣ, Α., ΠΑΕ (1966), p. 255 ; BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 20-21.

<sup>160</sup> IG XII 3, 392, l. 11-12 : Νικαρέτης ὑπάρχοντα υἱὸν τῆς πολεΐτιδος.

Aurelia Rhôda, originaire de Ténos, morte à Arkésinè à l'âge de 25 ans<sup>161</sup>. Il est possible qu'elle ait été mariée à un citoyen d'Amorgos. Enfin, la plus grande famille de Minôa (famille de Iasôn) s'allia avec l'une des plus grandes familles de Théra (famille de Léônidès). Dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Philagathos, fils de Iasôn (II) épousa en effet la Théréeenne Claudia, fille de Léônidès (**pl. LVIII, stemma 11**)<sup>162</sup>. Cette alliance matrimoniale est sans doute celle qui illustre le mieux la mise en place d'un réseau de notables à l'intérieur des Cyclades.

Derrière ces mariages se cache vraisemblablement une volonté d'asseoir la fortune des familles, les alliances permettant, entre autres, d'augmenter la possession de terres dans les îles. En outre, le fait que plusieurs attestations proviennent d'Amorgos pourrait être mis en relation avec la « colonisation » relativement récente des cités. Les fils et les filles de notables locaux n'étaient peut-être pas assez nombreux, ou de « basse » extraction (*negotiatores* ou affranchis), et on préférait aller chercher ailleurs des descendants de riches propriétaires terriens, issus de familles faisant partie de l'élite traditionnelle des cités.

### ***Mariages à l'étranger***

La situation devient encore plus intéressante lorsque l'on étudie les mariages contractés par les notables partis à l'étranger. Nous apprenons ainsi qu'un certain T. Flavius Stasiklès Mètrophanès, sénateur et prêtre à vie de Zeus Larasios à Tralles au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., n'est rien moins que le fils du sénateur et consul Titus Flavius Kleitosthénès de Théra et d'une certaine Claudia Frontonianè, qui n'est autre que la fille de Frontonianus de Mélos (**pl. LVII, stemma 9**)<sup>163</sup>. On voit ainsi se créer, à l'étranger, des liens et des alliances entre des familles originaires de différentes îles des Cyclades, sans doute pour pouvoir compter sur la scène « internationale ». En outre, le mariage de la fille de Frontonianus avec un Théréen récemment promu consul renforçait le prestige de la famille. L'adoption par son fils de Claudia Ammia, fille, petite-fille et arrière-petite-fille de sénateurs<sup>164</sup>, assurait ainsi à la famille l'entrée dans l'ordre sénatorial, si ce n'était déjà fait.

Il en va de même pour les *Plotii* de Théra qui, à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., contractèrent des mariages uniquement en dehors des Cyclades, de préférence

<sup>161</sup> IG XII 7, 206. Voir ÉTIENNE (1990), p. 179, n°7a ; BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 204, n. 50.

<sup>162</sup> IG XII 7, 240.

<sup>163</sup> I. Eph., 635B.

<sup>164</sup> IG II<sup>2</sup> 3704. Pour des stratégies similaires d'alliances matrimoniales, voir MOREAU (1990), p. 3-26 ; CORBIER (1990), p. 236-239 ; RÉMY, B., « Le mariage des sénateurs romains affectés en Anatolie », in ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales* (1990), p. 381-414 ; et dans le même ouvrage, BURNAND, Y., « Les alliances matrimoniales des sénateurs et chevaliers gallo-romains », p. 295-309.

avec des membres de la plus haute société (*stemma* 8). Les enfants d'Aulus Plotius Léonidès se marièrent en effet l'un avec Lucia Memmia Eurytis de Karystos<sup>165</sup>, fille d'un citoyen romain d'Eubée ; l'autre avec un membre d'une famille très influente en Eubée et en Béotie, Flavius Amphiklès de Thespies, parent du célèbre orateur Flavius Amphiklès de Chalcis, élève d'Hérode Atticus<sup>166</sup>. Leur fille Plotia Agèsikrita fut mariée, au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au sénateur et consul Flavius Philinos<sup>167</sup> : le rang sénatorial était ainsi également assuré pour cette famille.

Aussi les familles de notables ambitieuses cherchaient-elles à étendre leur réseau de solidarités d'abord dans leur cité ou dans une île voisine, et, parallèlement ou dans un second temps, tentaient de sortir du cadre purement régional en visant si possible des familles déjà plus haut placées, dans leur province et au-delà<sup>168</sup>. Derrière ces alliances se profilent bien évidemment des intérêts politiques et économiques. Claudia Capitolina, originaire de Tralles, épouse de T. Flavius Stasiklès Métrophanès, est peut-être identifiable à Capitolina, prosélyte juive, qui finança à Tralles des installations pour la Synagogue<sup>169</sup>. Or, nous le reverrons, la communauté juive à Mélos était également importante et impliquée dans les activités « industrielles » de l'île<sup>170</sup>.

## 6. UN SCHEMA « RÉGIONAL » DE DÉVELOPPEMENT ?

Toutefois, une dernière question subsiste, essentielle pour cette étude : dans quelle mesure et jusqu'à quel point les îles des Cyclades profitèrent-elles, sous l'Empire, de la richesse et du prestige de ces notables ? Et dans quelle mesure peut-on dégager un schéma régional de développement des sociétés insulaires ?

### a. Des phénomènes générationnels

Les cas de Satyros à Ténos ou de Pythônimos à Andros sont sans doute les plus simples, puisque ces personnages ne sont pas attestés à l'étranger. Leur renommée était donc probablement purement locale. Le fait qu'ils ne soient pas citoyens romains ne les a pas

<sup>165</sup> *IG* XII 9, 24.

<sup>166</sup> Pour l'étude de cette famille et la différenciation établie entre Flavius Amphiklès de Chalcis et Flavius Amphiklès de Thespies, voir PUECH (2002), p. 47-64.

<sup>167</sup> ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΗΣ, Σ. Ν., *ΑΔ* 21 (1966), p. 143, n°2 = ROBERT, J. et L., *Bull. ép.* (1967), n°462 = PUECH (2002), n°140 [Thespies] ; *SEG* 12, 265 = DUNANT, Chr., *BCH* 76 (1952), p. 630, n°3 [Delphes]. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 104, n. 148.

<sup>168</sup> Voir aussi les remarques de GAGÉ (1971<sup>2</sup>), p. 92-93 sur les mariages des « nouvelles » *gentes* sénatoriales.

<sup>169</sup> *I. Tral.*, 240. Sur ce personnage et son rapport avec le judaïsme, voir GROAG (1907), p. 283 ; ROBERT, L., *Études anatoliennes* (1937), p. 409-412, n°2.

<sup>170</sup> Voir *infra*, Chapitre XVI.

empêchés de réaliser des dons tout à fait importants ; ils ne diffèrent pas en cela d'Opraomas de Lycie par exemple, qui, bien qu'étant l'un des plus riches citoyens de l'Empire, n'a jamais demandé à obtenir la citoyenneté romaine<sup>171</sup>. Notons simplement que Pythônymos vécut à l'époque augustéenne, et que Satyros et sa sœur Malthakè vécurent à la fin du I<sup>er</sup> s. et dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. En revanche, les grandes familles mentionnées précédemment dans les autres îles sont, pour la plupart, à replacer dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. et dans le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. À partir de l'époque antonine environ, apparaissent alors non des faits isolés, propres à chaque île ou à chaque famille de notables, mais des schémas d'évolution communs à plusieurs îles des Cyclades, qui peuvent être qualifiés de « phénomènes générationnels » et résumés comme suit :

#### 1) PREMIÈRE GÉNÉRATION : ÉLITES LOCALES ET ACQUISITION DE LA CITOYENNETÉ ROMAINE

À la suite des troubles, des guerres et de la piraterie qui déstabilisèrent les Cyclades durant tout le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et à quelques rares exceptions près, ce n'est qu'au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. que les grandes familles de notables sont de nouveau clairement attestées dans la documentation épigraphique, par plusieurs inscriptions qui concernent différents membres de la même famille. Les premières générations sont mentionnées pour leurs bienfaits et leur prise en charge d'*archai* et de liturgies, pour lesquelles des sommes importantes furent investies. Ces personnages étaient parfois les descendants de familles influentes déjà à l'époque hellénistique – c'est le cas des *Plotii* de Théra, de la famille d'Épianax à Paros, et peut-être de Satyros à Ténos. Ils contractèrent le plus souvent des alliances avec des membres d'autres familles riches et influentes de la même île. Ils étaient tout à fait conformes au type de notables et d'évergètes connus dans les cités grecques à la basse époque hellénistique ; ils étaient honorés de la même manière, en particulier par des statues. C'est à cette génération qu'appartiennent la plupart des personnages honorés dans les *naïskoi* de Théra par exemple.

Parallèlement, certains de ces individus obtinrent la citoyenneté romaine, condition préalable pour toute prétention à monter dans la hiérarchie politique et administrative romaine.

#### 2) DEUXIÈME GÉNÉRATION : DES NOTABLES PARTAGÉS ENTRE LES CYCLADES ET ÉPHÈSE

La deuxième génération correspond aux personnages nés dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., à laquelle appartiennent Aulus Plotius Léônidès (Théra), T. Flavius

<sup>171</sup> Sur Opraomas, voir KOKKINIA, Ch., *Die Opraomas-Inschrift von Rhodiapolis: Euergetismus und soziale Elite in Lykien* (2000) ; D'HAUTCOURT, A., « Public finances and private generosity. The example of Opraomas in Roman Lycia », *Journal of Economics* 5 (2003), p. 39-62.

Kleitosthénès Iulianus (I) (Théra) et Tib. Cl. Frontonianus (Mélos), tous trois contemporains. Bien que le doute subsiste pour Frontonianus, ils sont vraisemblablement tous trois nés, ont été adolescents et éphèbes dans leur île respective, y ont exercé des *archai* et des liturgies civiques, et y ont été honorés comme évergètes. Cependant, ils ont tous trois pour point commun d'avoir également exercé des fonctions civiques et religieuses de la plus haute importance à Éphèse – en particulier, ils ont tous été asiarques. Les liens avec leur île d'origine restèrent cependant très forts, ne serait-ce parce qu'ils y avaient sans doute encore des intérêts économiques, et en particulier des terres. Ils continuèrent de faire largement profiter les Cyclades de leur richesse. Ces notables firent des dons à leur patrie d'origine et furent honorés pour leurs bienfaits à son égard, alors même qu'ils exerçaient des fonctions provinciales à l'étranger<sup>172</sup>. En outre, mis à part Frontonianus qui se maria avec une étrangère, les deux autres notables contractèrent un mariage avec de riches Théréennes et eurent des enfants à Théra.

Pour cette génération, ce sont davantage les inscriptions des îles que celles d'Éphèse qui nous renseignent sur la carrière de ces individus en Asie Mineure. Les magistratures provinciales – que ces notables n'occupèrent par ailleurs qu'à la toute fin de leur carrière – étaient vues par les cités insulaires comme une promotion, et elles les affichaient avec fierté dans les gymnases, les palestres, ou auprès du foyer d'Hestia. Ces hommes apparaissaient peut-être comme les vecteurs et les promoteurs des Cyclades sur la scène provinciale. Le départ dans la capitale de la province n'était donc, pour ces notables, qu'un passage pour faire carrière ou s'élever dans la hiérarchie sociopolitique de l'Empire. Mais, intérêts économiques, familiaux ou nostalgie (?), la plupart revinrent tôt ou tard dans les îles. Sans doute est-ce dans les Cyclades qu'ils se firent inhumer<sup>173</sup>.

### 3) TROISIÈME GÉNÉRATION : ASCENSION SOCIALE ET DISPERSION GÉOGRAPHIQUE

Tout bascule à la génération suivante, née peu avant ou peu après 150 ap. J.-C. La cité de Théra continua d'honorer les membres de la famille des *Plotii* et des *Flavii* en leur élevant des statues dans le gymnase, et afficha leurs fonctions exercées à l'étranger. Cependant, les magistratures mentionnées dans les inscriptions des îles correspondent uniquement à celles exercées par les individus au début de leur carrière (prytane, eirénarque). Contrairement à leurs pères, les fils entamèrent très tôt leur carrière à l'étranger, et peut-être même en même

<sup>172</sup> Voir aussi les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 106 et de PONT (2012), p. 304.

<sup>173</sup> Les inscriptions funéraires de Théodotos, frère ou oncle d'Aulus Plotius Léonidès (*JG* XII 3, 880), et d'Agèsikrita, mère de ce même personnage (*JG* XII 3, 898), retrouvées à Théra, prouvent qu'encore dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les membres de cette grande famille se faisaient inhumer dans l'île.

temps qu'eux. En outre, ils ont passé une grande partie de leur jeunesse et ont été formés ailleurs que dans les îles, comme le prouve la présence, sur les listes éphébiques athéniennes, du fils de Frontonianus, ou encore la carrière d'orateur entamée par Kratèros, l'un des fils d'Aulus Plotius Léônidès. Ils furent béotarque, asiarque, voire consul. Or, nous n'avons presque aucune mention de ces hautes magistratures dans les îles, ce qui tend à prouver que les liens de ces notables avec leur patrie d'origine ont eu tendance à se distendre. Les intérêts économiques qui pouvaient encore rattacher leurs pères aux Cyclades ne pesaient sans doute plus assez lourd face à la fortune amassée en Asie ou ailleurs, et les prérogatives qu'impliquait la fonction de consul étaient peut-être trop importantes pour leur laisser le temps de penser aux petites îles de la mer Égée. De même, l'attachement sentimental et nostalgique qui liait peut-être encore leurs parents aux Cyclades n'avait plus lieu d'être pour ces personnages qui n'avaient passé dans les îles qu'une toute petite partie de leur vie. À Mélos par exemple, nous n'avons plus aucune trace de la famille de Frontonianus. Ses descendants nous sont connus uniquement par des inscriptions d'Éphèse et d'Athènes, qui prouvent qu'ils étaient pourtant très actifs en Asie Mineure.

Par ailleurs, à partir de cette même génération, on constate un changement significatif dans les stratégies d'alliances, qui sortirent du cadre strictement insulaire. Ces familles se sont parfois alliées entre elles lorsqu'elles arrivèrent dans la capitale provinciale. Cela leur permettait peut-être de défendre des intérêts communs et d'avoir plus de poids dans le cadre de la province. Des intérêts économiques et financiers les ont aussi très probablement rapprochées. Ces alliances ont pu être facilitées par les rencontres des grandes familles au sein du *koinon* d'Asie, présidé par l'asiarque<sup>174</sup>. Le meilleur exemple de ce phénomène réside dans le mariage de la Mélienne Frontonianè avec le Théréen Kleitosthénès (**pl. LVII, *stemma* 9**).

L'étude des alliances matrimoniales des notables de cette génération montre très nettement une évolution allant dans le sens d'une dispersion géographique. Les familles des Cyclades ont cherché à étendre leurs relations en visant des familles haut placées dans d'autres régions du monde grec : Tralles, Éphèse, Karystos en Eubée, Thespies, Chalcis et Athènes. Plus on avance dans le temps et plus les citoyens se marièrent avec des membres de familles de notables géographiquement éloignées de leur cité d'origine : il y a là un changement d'échelle du réseau. Notons toutefois l'absence totale d'alliances matrimoniales avec des Romains de souche – du moins, en l'état actuel de nos connaissances –, ainsi que la

---

<sup>174</sup> Voir sur ce point KIRBIHLER (2003), Chap. VII, 3 et Chap. X., qui souligne le rôle de l'asiarchie dans l'attraction qu'exerçait la cité d'Éphèse et pour la création de liens au sein de cette cité.

rareté des alliances avec d'autres familles de la province d'Asie avant le milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

#### 4) QUATRIÈME GÉNÉRATION : ACCÈS À L'ORDRE SÉNATORIAL ET OUBLI DES CYCLADES

Enfin, tous les membres de la quatrième génération de ces différentes familles (nés à la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ont réussi, d'une manière ou d'une autre, à être intégrés dans l'ordre sénatorial et à occuper les fonctions les plus prestigieuses dans les deux grandes capitales provinciales (Athènes et Éphèse)<sup>175</sup>. En revanche, plus aucun d'entre eux n'est mentionné dans les inscriptions des îles, qui ne profitaient plus du tout de la promotion de ces notables<sup>176</sup>.

##### **b. Une crise sur fond de mutations sociales**

Dès lors, on peut se demander si ce n'est pas à partir de cette époque caractérisée par le départ des notables insulaires, qu'apparurent les véritables difficultés pour les îles, qui perdirent ainsi tous ceux qui servaient de moteur pour leur vie civique. Elles seraient en quelque sorte victimes de l'ascension sociale de leurs notables et de la réussite de ces derniers sur le plan provincial.

##### ***La raréfaction des magistrats et des évergètes dans les îles***

Plusieurs inscriptions témoignent de cette baisse importante du nombre de riches citoyens capables d'assumer des dépenses pour la cité. Le décret de Sériphos, datant de cette période de mutations (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ou première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), est d'interprétation délicate puisque très lacunaire (**App. I, n°11**). Il est clair néanmoins que la cité se plaint d'avoir perdu « *tous les citoyens les meilleurs et les plus remarquables* » (l. 5-6), c'est-à-dire, très certainement, tous les plus riches<sup>177</sup>. Elle craint que ce manque cruel d'évergètes et de personnes pouvant exercer les charges civiques ne fasse qu'aggraver la situation, qui ne semble déjà pas très florissante (l. 6-8).

C'est en ce sens aussi que l'on peut interpréter l'un des décrets de consolation trouvés à Amorgos. Le décès de la fille de Sérapiôn a plongé la cité d'Aigialè dans le désespoir, car

<sup>175</sup> Flavius Phileinos, le petit-fils d'A. Plôtius Léônidès, fut sénateur, consul et archonte à Athènes en 220/1 ap. J.-C. Son fils T. Flavius Mondôn fut également archonte éponyme à Athènes en 263 ap. J.-C. T. Flavius Stasiklès Mètrophanès, le petit-fils de Frontonianus, fut lui aussi sénateur. Pour les références épigraphiques, voir les *stemmata* 8 et 9.

<sup>176</sup> PONT (2012), p. 305. PONT (2010), p. 413, constate le même phénomène à propos d'une famille éphésienne : alors que les premiers membres de la famille promus sénateurs continuaient à intervenir dans leur cité d'origine comme magistrats et évergètes, la génération suivante, partie à Rome, disparut des inscriptions d'Éphèse.

<sup>177</sup> IG XII 5, 509. Sur l'interprétation du verbe διαφθαρῆναι, voir mes remarques dans l'**Appendice I**.

c'était une évergète qui assumait sans cesse de nouvelles liturgies et faisait réaliser des constructions d'intérêt public<sup>178</sup>. Bien que de telles plaintes soient un lieu commun du genre, ce décret de consolation insiste lourdement sur les actes d'évergésie de la défunte et sur le « manque à gagner » que cette perte va entraîner pour l'ensemble de la communauté. Il peut s'agir d'un indice du nombre relativement restreint de citoyens riches à Aigialè, à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La raréfaction des notables et des évergètes, ainsi perceptible dans la plupart des îles, a bien évidemment contribué au cumul des charges administratives et religieuses par les seuls citoyens riches restants. La survie de ce groupe sociologiquement restreint était donc fragile.

### *Des homines novi : les affranchis, nouvelle élite civique*

À la même époque, des noms nouveaux apparaissent dans la documentation épigraphique des îles, qui n'ont plus rien à voir avec ceux des familles de notables traditionnelles. Les inscriptions de Théra sont sur ce point très instructives : à partir du règne de Marc Aurèle, la plus haute magistrature de l'île, l'archontat, fut exercée par des personnages appelés Quietus, fils de Quietus ; Alexandros, fils d'Euphrosynos ; Mithréos, fils de Poros ; Sôphrôn, fils d'Eutychos ; Syntrophos, fils de Thallès ; Aphrodeisios, fils de Philérôs ; Aurelius Philoxénos Abaskantos ; ou encore Marcus Aurelius Hermès (II)<sup>179</sup>. Il s'agit pour la plupart de noms d'affranchis ou de descendants d'affranchis. À Théra, il y a une corrélation chronologique très nette entre, d'une part, le départ à l'étranger des riches citoyens issus des familles de notables traditionnelles et, d'autre part, la présence d'*homines novi* aux plus hautes fonctions de la cité. Ces affranchis ou fils d'affranchis, très certainement enrichis dans des activités commerciales, restaient sans doute les seuls personnages sur l'île à pouvoir assumer les dépenses liées aux magistratures et aux prêtrises civiques. Il s'agissait pour eux aussi d'une ascension sociale, à l'échelle de la cité. Dans cette même île, seule une « vieille » famille conserva quelque importance. Sans doute se maintint-elle parce qu'aucun de ses membres ne fit carrière à l'étranger : il s'agit de la famille de Polyouchos, que l'on peut suivre de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. LII, stemma 3**). Polyouchos, fils de Polyouchos fut en effet prêtre du culte impérial encore sous Marc Aurèle, et son fils, Marcus Aurelius Léônidès fut archonte sous Sévère Alexandre<sup>180</sup>.

<sup>178</sup> IG XII 7, 399, l. 6-8 : πολλά και [συν]εχ[ῆ] παρεχομένη και ἰδία ἐκάστῳ και κοινῇ τῇ πατρίδι ἔν τε ἔργων [κατασκευα]ῖς και ταῖς λοιπαῖς λιτο[υ]ρ[γ]είαις.

<sup>179</sup> IG XII 3, 478 et 479 (sous Marc Aurèle) ; 1397 (sous Septime Sévère) ; 481 (sous Caracalla) ; 484 (sous Sévère Alexandre). Voir aussi les remarques de ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 106.

<sup>180</sup> IG XII 3, 478 et 484.

La situation est similaire à Syros où, à partir de 166-169 ap. J.-C., des affranchis furent archontes éponymes et stéphanéphores. Memmius (?) Éleuthéros, dont le *cognomen* trahit l'origine, et son épouse l'*archeinè* Onèsiphôros<sup>181</sup>, ou encore C. Servilius Anterus et son épouse Servilia Elpis<sup>182</sup>, sont des exemples typiques de riches affranchis qui prirent la place des élites traditionnelles dans les fonctions les plus prestigieuses et les plus onéreuses de la cité. Le fait qu'ils aient offert des banquets à toute la communauté de l'île était aussi un moyen pour eux de promouvoir leur image de bienfaiteurs officiels de la cité<sup>183</sup>. Mis à part les membres de la famille de Modestus, qui ont pu occuper ces fonctions à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*stemma* 14), seuls des affranchis et leurs descendants ont été en mesure d'assumer les dépenses qui incombaient aux archontes éponymes et aux stéphanéphores de Syros à leur entrée en charge. Notons que ces individus arrivèrent immédiatement après une période caractérisée par une pénurie de candidats à l'exercice de ces magistratures, qui étaient en réalité des liturgies et coûtaient excessivement cher. Sous Antonin le Pieux en effet, deux des archontes éponymes et stéphanéphores furent qualifiés d'*authairétoi* (αὐθαίρετος ἄρχων στεφανηφόρος), c'est-à-dire qu'ils se proposaient volontairement faute de candidats, et peut-être aussi d'individus capables d'assumer les dépenses liées à cette magistrature<sup>184</sup>. Sous Gordien III (238-244 ap. J.-C.), c'était encore un affranchi ou un descendant d'affranchi, M. Aurelius Eunoïkos, qui occupait ces fonctions<sup>185</sup>.

À Mélos, sous le règne de Commode, le « magistrat monétaire » – sans doute également archonte éponyme – qui finança au moins quatre émissions de bronzes [n°87-90], était un affranchi ou un descendant d'affranchi (Flavius Épaphroditos)<sup>186</sup>. Environ à la même époque, un homme d'origine servile, M. Marius Trophimos, fut hiérophante de l'une des associations culturelles les plus importantes de Mélos (sans doute une association de Dionysos *Triétérikos*)<sup>187</sup>. Cette fonction honorifique était très onéreuse.

Le même phénomène est perceptible à Paros où, surtout à partir de 212 ap. J.-C., ce furent essentiellement des affranchis et des descendants d'affranchis qui exercèrent les

<sup>181</sup> IG XII 5, 662 (166-169 ap. J.-C.). Sur Me. (?) Éleuthéros, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 294, p. 298 et p. 300, n. 450 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 190-191, n°26.

<sup>182</sup> IG XII 5, 668, l. 18-20 (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Sur ces personnages, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 300 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 205-206, n°48 et n°50.

<sup>183</sup> Voir sur ce point les remarques de VAN NIJF (1997), p. 156 et de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 38.

<sup>184</sup> IG XII 5, 660 (*App. I, n°12 a*) et IG XII *Suppl.*, 238 (*App. I, n°12 b*). Sur ce terme, voir mes remarques *supra*, Chapitre XII.

<sup>185</sup> IG XII 5, 666 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 176, n°3.

<sup>186</sup> La légende au revers de ces quatre émissions est : ἐπι ἄρχ(οντος) Φλ(αβίου) Ἐπαφροδίτου.

<sup>187</sup> IG XII 3, 1125. Sur ce personnage, voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 153-156, n°38. Sur la fonction de hiérophante, voir POLAND, F., *Geschichte des griechischen Vereinswesens* (1909), p. 395-396.

fonctions d'archontes éponymes (M. Aur. Aphtonètos ; M. Aur. Sôtèr ; Épaphroditos, fils d'Épaphroditos ; M. Aur. Achilléôs ; Fl. Aphtonétos *dit* Karpos), de prêtre de Sarapis (Aur. Hermèraklos, fils d'Euphrosynos), de néocore (M. Aur. Chaironeikios), *etc.*<sup>188</sup>. Les exemples sont très nombreux à Paros, où il y eut une sorte de désertion des familles de notables traditionnelles à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., les magistratures et les prêtrises principales de la cité furent presque exclusivement exercées par des affranchis, peut-être enrichis dans l'exploitation et le commerce des carrières de marbre de l'île<sup>189</sup>. De même à Ténos, à la même époque, Aurelius Trophimos, très certainement d'origine servile, fut *théopropos*, tandis que ses fils furent archonte stéphanèphore (Aur. Apollodôros) et « porte-encensoir » (Aur. Aischinès)<sup>190</sup>. Enfin, dans la cité d'Aigialè à Amorgos, au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une famille comptant peut-être parmi les plus anciennes de la cité<sup>191</sup> s'allia avec une famille d'affranchis (**pl. LIV, stemma 6**) : Aurelia Agathéméris, stratège avec sa fille, épousa en effet Aurelius Euphrosynos, dont le nom trahit l'origine servile. Leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants furent magistrats et évergètes de la cité pendant une grande partie du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>192</sup>.

La montée des *homines novi* est donc tout à fait perceptible dans les îles à partir de l'époque de Marc Aurèle. Ce phénomène prouve que les Cyclades étaient entièrement intégrées dans le processus général d'évolution économique et sociale des cités grecques sous l'Empire<sup>193</sup>. Rappelons en effet qu'à la même époque, à Athènes, Marc Aurèle légiféra sur le droit d'accès à l'Aréopage des affranchis, qu'il trouvait trop nombreux. En 165 ap. J.-C., dans une lettre commune avec Lucius Verus, l'empereur fit savoir aux Athéniens que la *trigonia* – c'est-à-dire l'obligation d'être de naissance libre depuis au moins trois générations – serait désormais exigée pour toute personne souhaitant accéder au Conseil de l'Aréopage<sup>194</sup>. Pourtant, quelques années plus tard, en 174 ap. J.-C., les Athéniens demandèrent à Marc Aurèle une révision de cette règle, pour que des hommes d'origine servile puissent rester dans l'Aréopage et d'autres y entrer. Les raisons de cette requête étaient bien évidemment

<sup>188</sup> Respectivement *IG XII 5*, 173-176 ; *SEG* 26, 967. Pour une liste exhaustive, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 148 et n. 156-158.

<sup>189</sup> Sur ce point, voir *infra*, Chapitre XIV.

<sup>190</sup> Respectivement *IG XII 5*, 968 ; ÉTIENNE (1990), p. 164-165, n°7 et p. 165, n°8. Voir aussi MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 230, n°22, p. 224, n°15 et p. 223, n°13.

<sup>191</sup> Aurelia Agathéméris est la fille d'un certain Sôtèrichos (*IG XII 7*, 409), qui pourrait descendre de la famille d'Épikratès (**stemma 5**). Voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 44-53.

<sup>192</sup> *IG XII 7*, 409 et 410.

<sup>193</sup> Voir GARNSEY, P., « Descendants of Freedmen in Local Politics: some Criteria », in LEVICK, B. (éd.), *The Ancient Historian and the Materials. Essays in Honour of C. E. Stevens on his 70<sup>th</sup> Birthday* (1975), p. 167-180.

<sup>194</sup> OLIVER (1970), p. 55-56 et OLIVER (1989), p. 355-357, n°173.

économiques, car les affranchis pouvaient apporter des contributions financières très importantes, indispensables à la cité, alors que les citoyens athéniens eux-mêmes avaient de plus en plus de mal à assumer les dépenses liées aux magistratures et aux liturgies civiques<sup>195</sup>. La situation décrite par Marc Aurèle dans sa réponse aux Athéniens pourrait entièrement s'appliquer aux Cyclades<sup>196</sup> :

« Je crois avoir suffisamment montré tout le soin que je prends de la gloire d'Athènes, de telle sorte qu'elle conserve sa majesté d'autrefois, en particulier lorsque j'ai tenté de ramener son conseil le plus éminent à l'antique coutume selon laquelle étaient seuls admis à l'Aréopage ceux qui avaient fait l'objet d'un examen portant sur leur *trigonia*. **Ah ! comme je voudrais qu'il y eût beaucoup de familles illustres**, afin qu'il me fût possible de m'en tenir, maintenant encore, à notre décision [...] »<sup>197</sup>.

Ainsi, contrairement à une opinion fort répandue, la crise et les mutations sociales perceptibles dans les Cyclades n'étaient pas propres aux petites cités et aux petites communautés ; la constatation est la même à Athènes, pourtant l'une des plus grandes et illustres cités des provinces orientales de l'Empire.

### **Les archeinai**

Exactement à la même époque où des affranchis accédèrent aux fonctions prestigieuses dans les îles, on constate qu'il en va de même pour les femmes. À partir de l'époque d'Antonin le Pieux, l'archontat exercé en couple et la fonction d'*archeinè* se sont en effet développés à Syros. La documentation épigraphique de l'île permet de comprendre que l'entrée en fonction du couple entraînait des dépenses très importantes (banquets publics, distributions d'argent, de vin et de nourriture). Les archontes n'étaient peut-être pas trop de deux pour assumer de telles dépenses, et la fortune détenue par les *archeinai* devait servir, tout autant que celle de leur mari, à organiser ces grandes festivités.

Ainsi, comme je l'ai déjà suggéré, il y a une corrélation évidente entre la participation croissante des femmes à la vie publique, religieuse et économique des îles sous l'Empire et la raréfaction des citoyens mâles capables d'assumer les dépenses civiques.

<sup>195</sup> Le signe principal de cette crise à Athènes apparaît dans le fait que les Athéniens furent dans l'impossibilité de trouver un volontaire pour prendre en charge les dépenses de l'archontat en 167/8 et en 169/70 ap. J.-C. cf. aussi le recours massif des Athéniens à l'emprunt auprès de la famille d'Hérode Atticus.

<sup>196</sup> Sur la lettre de Marc Aurèle aux Athéniens (174/5 ap. J.-C.), voir OLIVER (1970) ; JONES, C. P., « A new letter of Marcus Aurelius to the Athenians », *ZPE* 8 (1971), p. 161-183 ; FOLLET (1979), p. 29-43 ; OLIVER (1989), p. 366-388, n°184.

<sup>197</sup> *EM* 13366, l. 57-61 [Trad. FOLLET (1979), p. 42].

## 7. CONCLUSION

Aussi peut-on affirmer que jusqu'au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au moins, les Cyclades ne furent pas en reste et étaient même relativement bien intégrées dans le processus général d'évolution sociale sous l'Empire. Les hautes magistratures locales et les prêtrises du culte impérial apparaissent comme les vecteurs essentiels de la promotion sociale des familles de notables insulaires ; ces fonctions permirent à leurs membres de passer du statut de citoyen d'une cité insulaire à celui de citoyen romain, de citoyen romain à chevalier, puis de chevalier à sénateur, en l'espace de quelques générations. Ce schéma d'ascension sociale est très uniforme et est repérable dans toutes les provinces de l'Empire romain<sup>198</sup>. Partout, les élites devaient d'abord consolider leur pouvoir à un niveau local, puis régional. Ensuite, grâce à leur influence et à leurs relations avec d'autres notables grecs ou romains, dans leur cité ou dans leur province, elles pouvaient accéder à des responsabilités provinciales voire impériales.

L'originalité des stratégies mises en place par certains notables insulaires provient sans doute en grande partie de la situation géographique des Cyclades, aux marges de l'Empire, et de leur manque d'attractivité sur les plans politique et économique. Les notables étaient ainsi obligés de s'adapter ; il leur fallait pour cela « monter à la capitale ». Si au bout de plusieurs générations les îles eurent à souffrir de la réussite de leurs notables sur le plan provincial, dans un premier temps, ils en firent largement profiter leurs patries d'origine, notamment par leurs actes d'évergésie.

---

<sup>198</sup> Sur ce modèle d'ascension sociale des élites locales, très courant partout dans l'Empire, voir JACQUES, SCHEID (1990), p. 343-345 ; RIZAKIS (2008), p. 270 ; OLIVER (2011), p. 353-358. Pour des comparaisons dans les **provinces orientales**, voir QUASS, Fr., « Zur politischen Tätigkeit der munizipalen Aristokratie des griechischen Ostens in der Kaiserzeit », *Historia* 31 (1982), p. 188-213 ; PONT (2010), p. 408-412 ; PONT (2012) ; pour la **Bythinie** : FERNOUX (2004), p. 479 ; pour **Éphèse**, KIRBIHLER (2003), Chap. VII et VIII ; pour **Cos**, BURASELIS, K., *Kos between Hellenism and Rome. Studies on the Political, Institutional and Social History of Kos from ca. the Middle Second Century B.C. until Late Antiquity*, TAPS 90 (2004), p. 66-110 ; pour **Sagalassos**, DEVIJNER, H., « Local Elite, Equestrians and Senators: A Social History of Roman Sagalassos », *Ancient Society* 27, p. 105-152 ; pour **Thessalonique**, ΝΙΓΔΕΛΗΣ, Π. Μ., *Επιγραφικά Θεσσαλονίκεια : συμβολή στην πολιτική και κοινωνική ιστορία της αρχαίας Θεσσαλονίκης* (2006), p. 267-352 ; pour **Corinthe**, SPAWFORTH, A. J. S., « Roman Corinth: the Formation of a Colonial Elite », in RIZAKIS (1996), p. 167-182 ; pour **Olympie**, ZOUMBAKI, S., *Elis und Olympia in der Kaiserzeit. Das Leben einer Gesellschaft zwischen Stadt und Heiligtum auf prosopographischer Grundlage*, MEΛΕΤΗΜΑΤΑ 32 (2001), p. 68-70. Dans les provinces occidentales, pour la **province hispanique**, DES BOSCS-PLATEAUX (2005), p. 85-99 ; en **Gaule**, PICARD, G.-Ch., *L'ascension d'une dynastie gauloise. La gloire des Sedatii* (1990).

## **B. L'ÉVERGÉTISME DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES, UN « SYSTÈME DE GOUVERNEMENT »**

Ph. Gauthier a montré comment, au cours du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le rôle et la place des évergètes se modifièrent profondément dans les cités grecques : l'évergétisme civique, d'abord accompli dans le cadre des magistratures, se transforma peu à peu en évergétisme politique et devint un moyen indispensable de gérer les affaires civiques<sup>199</sup>. Les bienfaits, parfois accomplis en dehors de toute participation aux *archai*, engageaient souvent le destin de la communauté entière. C'est ainsi qu'à la basse époque hellénistique, l'évergétisme devint un véritable « système de gouvernement »<sup>200</sup> : une minorité de citoyens très riches et influents rendaient des services et obtenaient en retour des honneurs tels qu'ils semblaient dominer les communautés civiques.

L'évergétisme de l'époque impériale s'inscrit exactement dans la continuité de l'époque hellénistique et atteint à cette époque son développement le plus spectaculaire<sup>201</sup>. Il entraine dans un ensemble de contraintes sociales qui en faisaient le principal moyen de gouvernement des cités. Au « régime des notables » se substitua alors, pourrait-on dire, un « régime des évergètes ». Tout citoyen riche, même non issu de l'élite civique traditionnelle, pouvait, par ses bienfaits, prendre l'ascendant sur le reste de ses concitoyens.

Cette évolution est tout à fait perceptible dans les Cyclades impériales où, en raison de la petitesse des communautés, l'évergétisme fut sans doute ce qui leur évita de sombrer dans l'extrême pauvreté.

### **1. L'ÉVERGÉTISME, MANIFESTATION DE LA RICHESSE DANS LES CYCLADES**

Sont ici présentés les principaux domaines dans lesquels se sont illustrés les évergètes des Cyclades, dans le but : 1) de déterminer si des évolutions sont repérables par rapport à l'époque hellénistique dans les choix d'interventions faits par les évergètes ; 2) de définir qui furent ces évergètes et si des conduites différentes sont repérables en fonction des différents types de bienfaiteurs ; 3) de nous interroger sur les fonctions de cet évergétisme dans les îles ; 4) d'apprécier la portée réelle de cet évergétisme sur la vie, la survie ou le déclin des communautés insulaires pendant la période concernée.

<sup>199</sup> GAUTHIER (1985), p. 66-75. Voir aussi VEYNE (1976), p. 236-240.

<sup>200</sup> GAUTHIER (1985), p. 72.

<sup>201</sup> SARTRE (1997), p. 132-133 ; voir aussi VEYNE (1976), p. 274. Sur les conséquences de la conquête romaine sur l'évergétisme hellénistique et la pratique du patronat dans le monde grec, voir FERRARY (1997b).

### a. Les évergètes bâtisseurs : une nouveauté ?

Dans les Cyclades, l'un des principaux domaines où s'illustrèrent les évergètes à l'époque impériale fut celui de la construction, de la reconstruction ou de l'embellissement d'édifices publics (**Tableau 06**). Nous avons déjà vu quels étaient les édifices concernés et quels types de monuments et d'interventions furent privilégiés par les bienfaiteurs, en fonction des îles et des époques<sup>202</sup>. Je me contente ici, à la lecture du tableau, de faire quelques observations sur l'évolution de l'évergétisme édilitaire dans l'Archipel.

On constate que, dans un premier temps, et quelle que soit l'île concernée, ce ne sont pas les notables indigènes qui se sont illustrés dans le financement de constructions. En effet, au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., sur dix interventions, sept ont été réalisées par des étrangers portant tous des noms romains (**Tableau 06**) : Audius, Marcus Antonius Glaukos, Lucius Magius Érôs et sa fille Magia Pulchra, Flavia et Karpos, Marcus Cadius Antonius Trophimos, Claudius Secundus. D'après leurs noms, cinq d'entre eux au moins étaient des affranchis ou fils d'affranchis. La cause de ce déséquilibre peut éventuellement être trouvée dans la difficulté rencontrée par les notables indigènes pour reconstituer leur fortune après les événements du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., et dans leur incapacité à financer individuellement la construction ou la reconstruction d'un édifice public ; ou bien encore, dans la volonté de ces étrangers, sans liens familiaux avec les notables traditionnels des îles et de culture légèrement dissonante par rapport à celle de l'élite locale, de s'intégrer au mieux dans les communautés insulaires<sup>203</sup>.

On peut également évoquer une différence de conception – ou tout du moins de manifestation – de l'évergétisme dans les mentalités grecque et romaine. À l'époque hellénistique, dans les cités grecques, le financement de monuments par des particuliers était encore relativement rare et ne relevait pas des formes traditionnelles de l'évergétisme. Dans les Cyclades, ce furent les souverains hellénistiques (Lagides, Antigonides ou Ptolémées)<sup>204</sup> et les cités elles-mêmes, sur leurs fonds propres ou à l'aide de souscriptions publiques<sup>205</sup>, qui financèrent la plupart des constructions d'édifices et leur entretien. En revanche à Rome, l'évergétisme des particuliers dans le domaine de l'architecture fut sensible dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., pour atteindre un premier apogée sous Pompée et César<sup>206</sup>. Ce n'est sans doute

<sup>202</sup> Voir *supra*, Chapitres VII, VIII et X.

<sup>203</sup> La situation est similaire à Aphrodisias à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., où les évergètes bâtisseurs sont des affranchis et des pérégrins. cf. PONT (2008), p. 183-197 et p. 197.

<sup>204</sup> Sur l'évergétisme royal à l'époque hellénistique, voir GAUTHIER (1985), p. 39-56.

<sup>205</sup> Sur les souscriptions publiques pour le financement de constructions, voir MIGEOTTE (1992).

<sup>206</sup> HALFMANN (2004), p. 15. Sur l'apparition des édifices publics financés par des particuliers, voir VON HESBERG, H., « Bemerkungen zu Architekturen-epigrammen des 3. Jahrhunderts v. Chr. », *JDAI* 96 (1981),

pas un hasard si la plupart des évergètes bâtisseurs dans les Cyclades au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. étaient d'origine italienne. Nos inscriptions seraient alors le reflet d'une transition qui se fit jour dans les pratiques évergétiques entre l'époque hellénistique et l'époque impériale. Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'habitude fut prise, et les notables indigènes se lancèrent à leur tour dans l'évergétisme édilitaire (**Tableau 06**).

### **b. Les banquets publics (*dèmothoiniai*)**

Parallèlement à l'évergétisme édilitaire, les actes d'évergésie traditionnels continuèrent de prospérer dans les Cyclades. L'une des façons habituelles de « nourrir » le peuple consistait à offrir des banquets publics, à l'occasion de fêtes religieuses. Cette pratique est attestée dans plusieurs îles à l'époque impériale et concerne des sommes loin d'être négligeables. En effet, dans la plupart des inscriptions où il est question de l'offre d'un banquet, les termes grecs employés sont δημοθοινία παρέχειν ou δημοθοινεῖν<sup>207</sup>, soit « offrir un banquet au peuple ». P. Schmitt Pantel a montré que contrairement aux autres termes employés pour le repas ou le banquet, les *dèmothoiniai* désignent des grands banquets publics qui ne seraient pas limités aux simples citoyens ; ces termes impliquent l'abondance du repas et l'ouverture à tous<sup>208</sup>.

À Théra, nous possédons une liste de citoyens ayant offert un banquet au peuple (ἐδᾶμοθοίνεσε) dans le courant du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>209</sup>. Bien que lacunaire, ce catalogue permet de dénombrer six noms de personnes, dont au moins quatre appartiennent aux grandes familles de notables qui ont déjà été évoquées (Pélops, fils de Gnèsikratès ; Antisthénès, fils d'Aristodamos ; Charillos, fils de Méleïppos ; Diodôros, fils d'Hestiaios). Dans ce cas, l'invitation au banquet public a pu correspondre à une institution, une sorte de liturgie cyclique qui porterait sur les riches citoyens<sup>210</sup>.

Dans les autres îles en revanche, le don d'un banquet correspondait au geste d'un individu, dans des circonstances particulières. À Amorgos, plusieurs citoyens offrirent des banquets à l'occasion des fêtes des *Sarapieia*<sup>211</sup>. À Andros, lors de fêtes sacrées, un évergète

p. 55-119 ; pour Rome, voir DRERUP, H., « Architektur als Symbol. Zur Zeitgenössischen Bewertung der römischen Architektur », *Gymnasium* 73 (1966), p. 181-196.

<sup>207</sup> IG XII 3, 335B (Théra) ; IG XII 5, 660 (**App. I, n°12 a**), l. 14 ; 662, l. 9 ; 668, l. 6-7 et l. 14 ; IG XII Suppl., 238 (**App. I, n°12 b**), l. 12 (Syros) ; IG XII 5, 721, l. 26 (Andros). Ce terme est déjà employé dans une inscription d'Aigialè (Amorgos), à la basse époque hellénistique : IG XII 7, 389.

<sup>208</sup> SCHMITT PANTEL (1992), p. 268.

<sup>209</sup> IG XII 3, 335B.

<sup>210</sup> SCHMITT PANTEL (1992), p. 268-269. Des listes similaires existent à Égine et en Galatie.

<sup>211</sup> IG XII 5, 38. Il n'est pas explicitement dit que les évergètes ont offert un banquet, mais qu'« ils ont fait faire un sacrifice de bœufs à leurs frais » (ἐβουθύτησέν ἐκ τῶν ἰδίων), qui sera suivi du partage de la viande lors d'un

invita toute la population de l'île en tant que prêtre ; il offrit un banquet, en tant que chorège, à une grande partie de la communauté civique, parèques et étrangers compris ; et il distribua un « panier-repas » – ou sportule (σπυρίς) – aux fils de tous les hommes libres de l'île<sup>212</sup>.

À Syros, la prise en charge de la stéphanèphorie, la plus haute magistrature de l'île, déterminait la tenue d'un banquet, après un sacrifice à l'Hestia du Prytanée et aux autres dieux de la cité, fait pour la santé de l'empereur et de toute sa famille, pour le peuple romain, le Sénat romain et le peuple de Syros<sup>213</sup>. Les banquets publics offerts réunissaient, au moins dans un premier temps, toute la communauté de l'île : magistrats, citoyens, hommes libres non-citoyens de Syros (οἱ ἐλευθέροι), étrangers résidants (οἱ παροικοῦντες / οἱ κατοικοῦντες), femmes et enfants libres, et parfois même les étrangers de passage originaires des îles voisines (οἱ ἐπιδημήσαντες ἀστυγείτονες / οἱ ἐκ τῶν ἀστυγειτόνων νήσων ἐπιδημήσαντες / οἱ παρεπιδημοῦντες ἐκ τῶν Κυκλάδων νήσων). Seuls les esclaves restaient exclus de ces festivités.

### c. Les distributions d'argent et de nourriture

Le coût de ces immenses banquets était d'autant plus important pour les évergètes que s'ajoutaient souvent à leurs libéralités alimentaires des distributions d'argent et de nourriture. Déjà à la basse époque hellénistique à Amorgos, la fondation de Kritolaos prévoyait des distributions d'aliments en plus du repas : une mine de viande de porc pour les éphèbes et une distribution de pain de froment pour tous les citoyens présents, les étrangers domiciliés et les étrangers de passage<sup>214</sup>. Lors des *Sarapieia*, les évergètes offrant des banquets distribuaient également du vin (οἰνομέτρησεν) aux participants<sup>215</sup>. À Ténos, les revenus de la fondation de Satyros devaient, entre autres, être utilisés pour distribuer chaque année, lors du banquet de la fête de *Bouthysia*, un denier par homme ; lors de la fête de la *Katastéphanôsis* et pour celle du dix-huitième jour, de l'argent à tous les Ténioles libres à proportion de l'affluence, et lors de

---

banquet. Pour la provenance de cette inscription, originaire d'Amorgos et non de Naxos, voir ROBERT (1929), p. 23-27.

<sup>212</sup> IG XII 5, 721, l. 17-19 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°18] : [ἐκάλεσε πάντας] τοὺς τε πολίτας καὶ παροίκους καὶ ἀπελευθέρους καὶ παρεπιδημοῦντας ξένους, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς ἐλε[υθέρους] παῖδας : *il a invité tous les citoyens, les parèques, les affranchis et les étrangers qui séjournèrent là, ainsi que les fils des hommes libres* ; l. 25-28 : [ὁμοίως τ]ε ἐδημοθοῖνησεν τοὺς τε πολίτ[ας] καὶ τοὺς παροίκους καὶ τοὺς παρεπιδημοῦντας ξένους : [ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς ἐλε[υθέρους] παῖδας ἐκάλεσεν ἐπὶ σπυρίδα] : *il a également offert un banquet aux citoyens, aux parèques et aux étrangers qui séjournèrent là ; et il a distribué une sportule aux fils des hommes libres.*

<sup>213</sup> IG XII 5, 659-667 ; IG XII Suppl., 238 (App. I, n°12 a-f).

<sup>214</sup> IG XII 7, 515, l. 64 et l. 72-74. Voir SCHMITT PANTEL (1992), p. 351-352.

<sup>215</sup> IG XII 5, 38.

l'anniversaire de la mort de Satyros, de l'argent aux hommes et aux femmes de Ténos, à proportion de l'affluence (**App. I, n°15**)<sup>216</sup>.

Outre ces distributions d'argent lors de banquets, une deuxième inscription, malheureusement plus lacunaire, permet néanmoins de comprendre que Satyros aurait aidé la cité à acheter des céréales à bon marché, lors d'une disette, en comblant vraisemblablement la différence entre le prix du marché et celui que pouvait supporter la communauté. De même, il aurait distribué du pain aux citoyens, ou réalisé une fondation du type des *alimenta*<sup>217</sup>. Ces actes d'évergésie consistant à sauver une communauté d'une disette furent très courants à l'époque impériale. À Pergè par exemple, lors de plusieurs périodes de disette ayant affecté la cité, Tiberius Claudius Apollônios fit des avances d'argent pour l'achat de grain, tandis qu'à Stratonicee, pendant une période de cinq ans de disette, un couple de prêtres offrit à manger aux pèlerins dans le sanctuaire de Lagina<sup>218</sup>.

Dans cette même période de crise, Satyros et sa sœur Malthakè ont fait don d'un denier à chaque Téniole libre<sup>219</sup>. Plus tard, au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'un des probables descendants de Satyros offrit de l'argent aux serviteurs du culte de Dionysos, puis à toute la communauté<sup>220</sup>. Il s'agit là d'une habitude tout à fait commune partout dans l'Empire. En Bithynie par exemple, Pline rapporte à Trajan que lors des occasions solennelles, « *la coutume veut que l'on invite la Boulè tout entière ainsi qu'un assez grand nombre de personnes du peuple et que l'on donne deux deniers ou un denier à chacun* »<sup>221</sup>.

#### **d. Réflexions sur l'évolution des distributions d'argent sous l'Empire : les exemples de Ténos et de Syros**

##### ***Les distributions d'argent : des substituts du banquet ?***

Les évolutions perceptibles dans le groupe homogène des inscriptions de Syros (**Tableau 12**) pourraient être interprétées comme un signe de l'émulation existant entre les évergètes qui, chaque année, tentaient de surenchérir par rapport à ce qu'avaient offert leurs prédécesseurs. En effet, alors que L. Milonius Skymnos, Attalos, fils d'Attalos et leurs

<sup>216</sup> IG XII 5, 946.

<sup>217</sup> IG XII 5, 947. Sur ces différentes mesures, voir ÉTIENNE (1990), p. 159-160. Sur les *alimenta* à Rome, voir DUNCAN-JONES (1974), p. 288-319.

<sup>218</sup> IGR III, 796 [cf. MIGEOTTE (1984), n°113] ; *I. Strat.*, 254. De manière générale, sur les distributions de grain et de nourriture par les évergètes, voir GARNSEY, P., *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman World. Responses to Risk and Crisis* (1988), p. 79-86.

<sup>219</sup> IG XII 5, 947, l. 3-4 [= ÉTIENNE (1990), p. 158-160, n°14].

<sup>220</sup> IG XII 5, 951, l. 10-14 : καὶ ἀναθέντα χρήματα τοῖς δροῦσιν, [...] δόντα καὶ πάλιν πᾶσιν τοῖς κατοικοῦσιν διανομήν.

<sup>221</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 116, 1 : *solent totam bulen atque etiam e plebe non exiguum numerum voracre binosque denarios vel singulos dare* (trad. M. DURRY).

épouses – les premiers stéphanéphores évergètes attestés (époque d’Antonin le Pieux) – s’étaient contentés d’offrir un banquet au peuple<sup>222</sup>, leurs successeurs y ajoutèrent des distributions d’argent et de vin<sup>223</sup>, puis de pain de froment et de viande de porc (milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>224</sup>.

Mais parallèlement, on repère une modification non négligeable dans le vocabulaire employé dans ces mêmes inscriptions : à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C, les évergètes de Syros ont restreint leurs invitations ; ils n’offrirent non plus une *dèmothoinia*, mais un *deipnon* (δεῖπνον), dont seuls les gérousiastes, et parfois des invités privilégiés, étaient bénéficiaires<sup>225</sup>. Cela ne signifie pas forcément qu’ils étaient moins généreux ou moins riches, mais qu’une évolution eut lieu dans les mentalités collectives et les pratiques évergétiques sous l’Empire. À partir de la même époque en effet, les évergètes n’offrirent non plus des « paniers-repas » aux gérousiastes, mais une somme d’argent en deniers « à titre de *sportule* »<sup>226</sup>. Cette précision disparaît au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où l’on se contenta de distribuer des deniers. On assiste ainsi à un glissement de vocabulaire tout à fait significatif. Comme l’a rappelé P. Schmitt Pantel, « au banquet public qui semblait la meilleure façon d’inaugurer une charge aussi importante que la stéphanèphorie, on préfère des distributions. À cela deux raisons peut-être : la fortune des évergètes (ils faisaient ainsi une dépense moindre) et le goût des bénéficiaires (ils préféraient recevoir une somme d’argent plutôt que d’assister à un repas). »<sup>227</sup>. Rappelons qu’à Rome, le remplacement des *cenae* par des distributions de blé et d’argent devint presque systématique sous l’Empire<sup>228</sup>.

La donation de Satyros d’un denier à chaque Téniole libre s’est faite selon les dispositions testamentaires de Satyros ou de son père (κατὰ τὴν διαταγὴν αὐτοῦ)<sup>229</sup>. Un tel dispositif n’est pas sans rappeler le testament d’Atticus qui, à sa mort (en 138/9 ap. J.-C.), institua tous les Athéniens ses héritiers en leur accordant une rente annuelle d’une mine ; de son vivant en revanche, Atticus s’était contenté d’offrir des banquets et de distribuer de la

<sup>222</sup> IG XII 5, 660 (App. I, n°12 a) et IG XII Suppl., 238 (App. I, n°12 b).

<sup>223</sup> IG XII 5, 659 (App. I, n°12 c) ; 663 (App. I, n°12 e) ; 664 ; 665 (App. I, n°12 f).

<sup>224</sup> IG XII 5, 667.

<sup>225</sup> IG XII 5, 663, l. 14 (183-192 ap. J.-C.) ; 664, l. 11-12 (193-211 ap. J.-C.) ; 665, l. 11 (fin II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; 667, l. 11 (251 ap. J.-C.). Voir aussi App. I, n°12 a-f.

<sup>226</sup> IG XII 5, 663 (App. I, n°12 e), l. 14-15 : ἔδωκεν [ἐκάστ]ῳ σφουρίδος δηνάρια πέντε. Expression semblable dans IG XII 5, 664, l. 12 et 665 (App. I, n°12 f), l. 3-4. Sur le sens du génitif σφουρίδος, « à titre de *sportule* », voir ROBERT, L., *Hellenica* 11-12 (1960), p. 479 et SCHMITT PANTEL (1992), p. 346, n. 342.

<sup>227</sup> SCHMITT PANTEL (1992), p. 374 et n. 101.

<sup>228</sup> VEYNE (1976), p. 425-451. Voir aussi MROZEK, S., *Les distributions d’argent et de nourriture dans les villes italiennes du Haut-Empire romain* (1987).

<sup>229</sup> IG XII 5, 947, l. 4. Le début de l’inscription est lacunaire et ne permet pas de déterminer si αὐτοῦ renvoie à Satyros ou à un autre personnage de sa famille.

nourriture<sup>230</sup>. Bien que le montant de la donation ne soit pas comparable, en raison de la différence de fortunes entre ces deux évergètes, le geste est le même, venant de la part de deux bienfaiteurs exactement contemporains. Au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., il semble qu'il y ait eu une évolution commune des pratiques évergétiques dans diverses cités de l'Empire.

### *Des distributions hiérarchisées : inégalités sociales ou crise économique ?*

La restriction des invitations témoigne d'une hiérarchie explicitement marquée, dans la société de Syros, entre simples citoyens et citoyens privilégiés. Une stricte hiérarchie apparaît également dans les distributions d'argent et de nourriture faites par les *stéphanèphores* éponymes à partir de l'époque d'Antonin le Pieux et durant tout le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**Tableau 12**). Les membres de la *Gérousia* recevaient davantage d'argent et étaient privilégiés par rapport aux autres citoyens. Les citoyens recevaient à leur tour davantage que les hommes libres non-citoyens, qui étaient pourtant privilégiés par rapport aux étrangers résidents, aux femmes et aux enfants. On observe le même phénomène dans une inscription de Ténos datant du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (après 212). Aurelius (?), fils de Lucius, à la sortie de sa charge d'archonte éponyme, distribua de l'argent à tous les Ténioles libres : les bouleutes et les *patrobouloi* reçurent chacun 8 deniers, tandis que les autres citoyens ne reçurent que 2 deniers<sup>231</sup>.

Cette situation n'est pas propre aux Cyclades, mais est observable dans diverses cités des provinces orientales. À Xanthos par exemple, un évergète anonyme distribua un *aureus* (soit 25 deniers) aux bouleutes et aux gérousiastes, tandis que les simples citoyens ne reçurent que 10 deniers chacun. À Rhodes, une fondation prévoyait d'attribuer 224 deniers aux bouleutes, et seulement 12 aux autres citoyens<sup>232</sup>. La structure hiérarchique du corps civique des cités grecques de l'Empire se retrouve également à travers les distributions de lots, pourtant réglementées par la loi<sup>233</sup>.

<sup>230</sup> Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 548-549.

<sup>231</sup> *IG XII 5*, 141, l. 6-8, avec les corrections de ÉTIENNE (1990), p. 162-164, n°6 [= *SEG 40*, 693] : ἔδωκεν νομῆς δ[ῶρα] πᾶσι[v - - τοῖς] βουλευταῖς δὲ καὶ πατροβούλοις ἀνά (δην.) ἡ', πᾶσιν δὲ π[ο]λίταις [ἀνά] (δην.) β'. cf. ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 189 et p. 191, n. 140 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 219-220, n°10. D'autres distributions hiérarchisées apparaissent dans des inscriptions datant du milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*IG XII 5*, 954 et *IG XII Suppl.*, 325), trop lacunaires pour en retirer des informations précises. cf. ÉTIENNE (1990), p. 166, n°11.

<sup>232</sup> Pour les références et d'autres situations identiques, voir SARTRE (1997), p. 136.

<sup>233</sup> Ce principe de répartition inégale appliquée à un lotissement de terre a été étudié à Delphes par J.-L. Ferrary et D. Rousset, grâce à une inscription datant du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [FERRARY, J.-L. et ROUSSET, D., « Un lotissement de terres à Delphes au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. », *BCH 22* (1998), p. 277-342]. Les auteurs soulignent que des antécédents existent à l'époque hellénistique, avec en particulier des privilèges accordés dans ce domaine aux colons et aux vétérans ; il leur semble pourtant que « ce sont l'évolution de la cité grecque sous l'Empire et la constitution d'un *ordo* qui expliquent directement le privilège consenti aux bouleutes et aux damiurges à Delphes ».

Bien que notre documentation soit lacunaire, il y eut une évolution pendant l'époque impériale, allant vers une systématisation de ces pratiques dans les îles. En effet, encore au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Satyros et Malthakè ont fait don d'un denier à chaque Téniole libre, sans distinction aucune (ἔδωσαν παντὶ ἐλευθέρῳ Τηνίῳ τὸ [...] δηνάριον)<sup>234</sup>, tandis qu'encore sous Antonin le Pieux, l'ensemble de la communauté de Syros était invitée au banquet. À partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. environ, les sommes versées aux magistrats de Syros n'ont cessé d'augmenter tout au long de la période (3, 6, 7, puis plus de 12 deniers), tandis que celles que recevaient les simples citoyens, les hommes libres, les étrangers et les femmes ont stagné, voire diminué (**Tableau 12**).

Ces distributions hiérarchisées ont été unanimement interprétées comme le reflet d'inégalités sociales grandissantes, où l'on distribuait le plus à ceux qui en avaient le moins besoin, et comme le signe de l'instauration officielle d'une ploutocratie dans les îles<sup>235</sup>. Les membres de la *Gérousia* et les bouleutes étaient partout officiellement privilégiés. Les inscriptions de Ténos et de Syros, comparées à celle de Xanthos par exemple, montrent que les sommes distribuées n'étaient pas très importantes (entre 3 et 8 deniers en moyenne) au vu de la fortune que pouvaient posséder les bouleutes ou les membres de la *Gérousia*. Mais ce qui compte, c'est la différence existant entre eux et les simples citoyens qui, à Ténos, ne recevaient que le quart de la somme versée aux premiers, ou jusqu'à un dixième seulement à Syros. Comme l'ont noté J.-L. Ferrary et D. Rousset, l'essentiel résidait dans le fait que la distribution d'argent reflétait l'ordre de la cité, dans son caractère désormais nettement hiérarchisé<sup>236</sup>. Cette évolution pourrait également être interprétée dans le sens d'une mutation « de l'évergésie du bienfait collectif à la générosité individuelle », constatée ailleurs dans l'Empire<sup>237</sup>.

Toutefois, les distributions hiérarchisées de Syros ne doivent pas seulement être envisagées sous l'angle des inégalités sociales régnant dans l'île, ou être uniquement interprétées comme le reflet d'une société « à deux vitesses ». Derrière ces chiffres se cachent des réalités économiques qui dépassent le simple cadre insulaire et cycladique, et qu'il ne faut pas négliger dans l'interprétation des données :

1) L'époque du passage du banquet public à la distribution d'argent correspond à une période de crise économique générale en Orient. On peut dès lors penser que les citoyens

<sup>234</sup> IG XII 5, 947, l. 3-4.

<sup>235</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 296 ; SCHMITT PANTEL (1992), p. 386-387 et n. 174.

<sup>236</sup> FERRARY, J.-L. et ROUSSET, D., « Un lotissement de terres à Delphes au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. », BCH 22 (1998), p. 342.

<sup>237</sup> SCHMITT PANTEL (1992), p. 374.

préféraient recevoir de l'argent, qui assurait à leur famille plusieurs repas, plutôt que de participer à un banquet seulement un jour. Peut-être était-il également plus avantageux pour les évergètes, en tant de crise du système monétaire, de distribuer de l'argent plutôt que d'offrir des banquets. Notons qu'exactement à la même époque (dans les années 160-170 ap. J.-C.) les Athéniens se rebellèrent contre Hérode Atticus, qui avait mis fin aux dispositions testamentaires de son père et les dépouilla ainsi de leur legs<sup>238</sup>.

2) Les sommes plus importantes distribuées aux magistrats peuvent également être le reflet du durcissement des politiques fiscales envers les notables de l'Empire, à une époque où les fortunes s'épuisaient peu à peu, sans être renouvelées<sup>239</sup>. Ces distributions d'argent pourraient correspondre à une sorte de compensation financière pour les notables locaux, de plus en plus sollicités pour répondre aux demandes fiscales romaines, au nom de toute la cité, comme le montrent l'apparition des dékaprôtes dans les îles, ou encore le décret d'Andros, déjà évoqué. Une telle attitude de la part du gouvernement central vis-à-vis de l'aristocratie propriétaire locale est en tout cas bien attestée en Égée dans l'Antiquité tardive, et même dès la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>240</sup>.

3) Enfin, l'augmentation observée de la somme distribuée aux gérousiastes au fil du temps est peut-être bien moins le reflet d'une augmentation réelle que celui de la crise économique et monétaire, et surtout de l'inflation que connut l'Empire romain à partir des années 170 ap. J.-C., comme je l'ai démontré ci-avant<sup>241</sup>.

#### **e. L'évergétisme, un vecteur de reconnaissance sociale : des femmes évergètes**

La présence de nombreux affranchis parmi les évergètes des Cyclades, ainsi que celle de plusieurs femmes, montrent que l'évergétisme pouvait être un vecteur de reconnaissance pour des catégories sociales normalement exclues ou à la marge de la vie civique<sup>242</sup>. Ph. Gauthier avait déjà repéré, pour l'époque hellénistique, une différence notable entre les IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. av. J.-C. où les femmes de citoyens n'apparaissent pas sur la scène de l'évergétisme, et les II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C. où, au même titre que les hommes, elles devinrent

<sup>238</sup> Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 549.

<sup>239</sup> SARTRE (1997), p. 151-152 et p. 160 situe ce tournant à l'époque du règne de Marc Aurèle, vers les années 170 ap. J.-C.

<sup>240</sup> Voir *supra*, Chapitre III, mes remarques sur les cadastres de Théra et d'Astypalaia. Voir aussi GREGORY, T. E., « Archaeology and Theoretical Considerations on the Transition from Antiquity to Middle Ages in the Aegean Area », in KARDULIAS, P. N. (éd.), *Beyond the Site* (1994), p. 137-159.

<sup>241</sup> Voir *supra*, Chapitre IV.

<sup>242</sup> Il en va de même dans les cités d'Asie Mineure [PONT (2010), p. 298] et dans les provinces africaines [cf. BRIAND-PONSART, Cl., « Les dames et la terre dans l'Afrique romaine », *Histoire et Sociétés Rurales* 19 (2003), p. 79-90].

bienfaitrices des cités et furent honorées par des décrets et des statues<sup>243</sup>. Cette tendance perdura et s'accrut sous l'Empire, et l'on constate dans les Cyclades un accroissement du nombre de femmes « grands évergètes ». A. Bielman Sánchez a noté que plusieurs « Cycladiennes » devaient déjà disposer de liquidités assez importantes dès l'époque hellénistique, et en user à leur gré pour la communauté civique<sup>244</sup>. Mais c'est à l'époque impériale que les exemples sont les plus nombreux et que l'on voit apparaître une certaine forme de responsabilisation financière des femmes, participant de l'adaptation des notables au nouveau contexte de l'Empire.

À plusieurs reprises elles sont citées aux côtés de leur mari ou de leur frère, mais avec des formules qui montrent qu'elles ont personnellement contribué aux dépenses. Le peuple d'Anaphè décerna une couronne d'or à Vibia, épouse de Noèmôn, en raison des bienfaits qu'elle réalisa avec lui<sup>245</sup>. À Andros, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'épouse (?) et les enfants de Mummius Rufus ont contribué à la reconstruction d'un *naos* et d'un *pronaos* à Palaiopolis<sup>246</sup>. Flavia est associée à son mari Karpos dans la construction d'un aqueduc (?) à Mélos<sup>247</sup>. À Ténos, Malthakè a participé, avec son frère, à une distribution d'argent aux habitants libres de la cité<sup>248</sup>. Il est rappelé dans d'autres inscriptions qu'elle a accompli de nombreuses liturgies, qu'elle a offert une statue à l'impératrice Sabine et consacré un miroir à Amphitrite<sup>249</sup>. Ainsi, à l'image de Malthakè, plusieurs femmes des îles ont réalisé des bienfaits en leur seul nom à l'époque impériale, mettant en jeu des sommes beaucoup plus importantes qu'à l'époque hellénistique. À Syros, l'*archeinè* Berneikè est louée pour avoir assumé sans compter les dépenses de son entrée en charge (ἀφιδῶς ἐπετέλεσεν), à ses propres frais (ἐκ τῶν ἰδίων).

C'est surtout dans le domaine de la construction que les femmes des Cyclades se sont particulièrement illustrées. Au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., Théodosia, fille de Philippos, fit reconstruire l'agora de la cité d'Arkésinè (Amorgos), à ses propres frais (ταῖς ἰδίαις δαπάναις), afin d'en

<sup>243</sup> GAUTHIER (1985), p. 74-75.

<sup>244</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 212.

<sup>245</sup> *IG XII 3*, 280 (époque impériale).

<sup>246</sup> *IG XII 5*, 738, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°123 : Μέμμιος Ῥοῦφος ὁ καὶ Ἰσιδωρος [καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ - - - - - καὶ] οἱ υἱοὶ αὐτῶν τὸν ναὸν καὶ τὸ προνάϊον [...] ἐπανορθώσεως ἐπισκευάσαντες ἀνέθεσαν].

<sup>247</sup> *IG XII 3*, 1105 et MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 146, n°28.

<sup>248</sup> *IG XII 5*, 947 [= ÉTIENNE (1990), p. 158-160, n°14] : [Σάτυρος Φιλείνου υἱός, Μαλθάκης δὲ ἀδελφός, καὶ Μ]αλθάκη Θεο[π]είθους θ[υ]γάτηρ, [...] ἀνέστησαν καὶ ἔδοσαν παντὶ ἐλευθ[έρ]ω Τηνίῳ τὸ κ[α]τὰ τὴν διαταγὴν αὐτοῦ δηνάριον. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 187-188.

<sup>249</sup> Respectivement *IG XII 5*, 949 ; *IG XII Suppl.*, 322 [= ÉTIENNE (1990), p. 157, n°3] ; *IG XII Suppl.*, 323 [= ÉTIENNE (1990), p. 157, n°4].

offrir la jouissance à l'ensemble des citoyens<sup>250</sup>. En retour, la cité lui conféra le titre d'évergète (ἡ εὐεργέτης) et lui décerna le privilège d'une couronne dans les concours théâtraux, ainsi que celui de la couronne d'or. Toujours à Amorgos, mais dans la cité d'Aigialè ou de Minôa, la fille de Sérapiôn assumait de nombreuses liturgies et, en particulier, réalisa des constructions d'intérêt public<sup>251</sup>. À Andros, au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., une prêtresse de Dionysos fit construire ou reconstruire un monument « à ses frais » (ἐκ τῶν ἰδίων)<sup>252</sup>, tandis qu'à Mélos, Magia Pulchra, fille de L. Magius Éros, consacra à Athéna un petit portique (τὸ στῶδιον / *porticulam*), également à ses propres frais (ἐκ τῶν ἰδίων)<sup>253</sup>. Dans cette même île, au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Aurelia Euposia fut honorée par les *péribômioi* dans son propre édifice (ἐν τῷ ἰδίῳ αὐτῆς ἔργῳ). Le buste d'Aurelia Euposia et l'inscription ont été retrouvés dans la Salle des Mystes. Il est donc vraisemblable qu'elle ait fait construire tout ou une partie de cet édifice<sup>254</sup>. À Paros, à la fin du III<sup>e</sup> s. ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la gymnasiarque Aurelia Leitè, fille de Théodotos, entreprit de faire « reconstruire et restaurer le gymnase qui tombait en ruine depuis longtemps »<sup>255</sup>. Bien que l'on rappelle dans la dédicace les fonctions de son mari – « premier de la cité » (ὁ πρῶτος τῆς πόλεως), grand-prêtre du culte impérial à vie depuis plusieurs générations (ἀρχιερεὺς ἐκ προγόνων διὰ βίου τῶν Σεββ(αστῶν) καὶ Καισάρων), prêtre de Déméter (Καβάρνος), gymnasiarque – Aurelia Leitè agit en son nom seul et a sans doute utilisé son propre argent pour la réparation de l'édifice. Elle est en tout cas la seule à être concernée par les honneurs que lui rendit la « très illustre cité de Paros » (ἡ λαμπροτάτη Παρίων πόλις). La cité lui fit entre autres élever une statue de marbre (ἀνέστησεν αὐτὴν ἐν ἀνδριάντι μαρμαρίνῳ)<sup>256</sup>, privilège qui se répandit pour les femmes à l'époque impériale<sup>257</sup>.

<sup>250</sup> IG XII 7, 49, l. 13-16 : [τὴν] [...] ἀγορὰν ἐπιφανῶς κατα[σ]κε[υ]άσα[ι, ταῖς ἰδί[αι]ς δαπάναις [ἐθέλου]σα κοσμήσαι τὸ πολίτευμα. Sur Théodosia, voir VAN BREMEN (1996), p. 35-36 ; BIELMAN, A., *Femmes en public dans le monde hellénistique (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)* (2002), n°33 ; BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 208 et n. 75. Pour une révision de la datation de cette inscription, non pas hellénistique mais impériale, voir ROBERT, L., *Hellenica XI-XII* (1960), p. 518, n. 7 et ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 24, n. 38.

<sup>251</sup> IG XII 7, 399, l. 6-8 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : π[α]ρεχομένη [...] ἐν τε ἔργων [κατασκευα]ῖς καὶ ταῖς λοιπαῖς λιτο[υ]ρ[γ]είαις. Selon ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 54, n. 157, cette inscription ne proviendrait non pas d'Aigialè, mais de Minôa.

<sup>252</sup> IG XII 5, 726 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°121]. L'inscription est gravée sur l'architrave du monument en question.

<sup>253</sup> IG XII 3, 1079, avec les relectures et les corrections de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 149-151, n°34.

<sup>254</sup> Voir SMITH (1897), n°36 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 124-126, n°4. Sur la Salle des Mystes de Mélos, voir *infra*, Chapitre XVI.

<sup>255</sup> IG XII 5, 292 (App. I, n°10). Sur Aurelia Leitè, voir ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 143, n. 137 et p. 151 ; VAN BREMEN (1996), p. 71 ; BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 209 et p. 211.

<sup>256</sup> IG XII 5, 292 (App. I, n°10).

<sup>257</sup> Sur les statues décernées aux femmes, voir VAN BREMEN (1996), p. 180-190.

Ces exemples montrent que les sommes mises en jeu par les femmes dans leurs évergésies pouvaient être parfois très importantes. Mais, comme le souligne A. Bielman Sánchez, il convient de relativiser cette apparente autonomie financière des femmes, derrière lesquelles se profilaient presque toujours un clan familial et des parents masculins (père, époux, frère) : « Si l'on admettait que les femmes dépensent leur argent pour la collectivité et obtiennent un prestige public, c'est parce qu'elles servaient en même temps la renommée de leur lignée paternelle ou matrimoniale »<sup>258</sup>. Cela explique l'importance capitale du mariage, des dots et des épiclères dans ces familles<sup>259</sup>. Notons aussi que le champ d'action de ces femmes évergètes, lorsqu'elles agissaient seules, était limité et presque exclusivement réservé au financement de bâtiments civiques, religieux ou privés.

Cette évolution allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation financière des femmes à l'époque impériale trouve cependant son illustration dans le cadastre de Théra, où l'on voit apparaître, à la fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des femmes « propriétaires terriennes » qui, à ce titre, étaient imposables. Euphrosynè, fille de Parègorios, possédait à elle seule quatre *chôria*, soit près de 115 *jugera* de terre, plus de 5 *jugera* de vignes, et 97 pieds d'oliviers<sup>260</sup>. Euporia faisait partie des héritiers de Parègorios ; il lui revenait une partie des terres, au même titre que ses frères Parègorios et Sôphronios<sup>261</sup>.

## 2. INDICES DE FORTUNE DES ÉVERGÈTES DES CYCLADES

Les exemples présentés permettent de constater que les sommes d'argent mises en jeu et les fortunes dont disposaient les évergètes des Cyclades étaient relativement importantes. À défaut de pouvoir déterminer le niveau de vie des autres citoyens dans les îles, on peut tenter d'estimer le montant des fortunes de certains de ces riches insulaires, afin de les comparer aux autres évergètes de l'Empire<sup>262</sup>.

À Ténos, le cas de Satyros et de sa famille – dont nous avons des traces épigraphiques certaines de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. jusqu'au règne d'Hadrien environ – a déjà été amplement

<sup>258</sup> BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 212. Même remarque dans VAN BREMEN (1996), p. 204 : « Female wealth represented family wealth, and female generosity contributed to a family's status ». Voir également CROOK, J. A., « "His and hers": what degree of financial responsibility did husband and wife have for the matrimonial home and their life in common, in a Roman marriage? », in ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales* (1990), p. 153-172.

<sup>259</sup> Sur les dots à l'époque hellénistique, dans les îles de l'Égée, voir VÉRILHAC, VIAL (1998), p. 202-206.

<sup>260</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 216-217, n°142a, l. 1.

<sup>261</sup> KIOURTZIAN (2000), p. 216-217, n°142a, l. 9-10.

<sup>262</sup> Pour une estimation plus juste de la fortune de ces citoyens et du rôle qu'ils pouvaient jouer dans leur cité, il nous faudrait des indices sur la datation de chaque inscription relative à un même citoyen. Les dons sont-ils effectués en une seule année ou s'échelonnent-ils sur plusieurs années ? C'est une chose que de pouvoir dépenser une certaine somme en un an, une autre que de pouvoir le faire sur une durée de dix ou vingt ans.

commenté par R. Étienne dans son ouvrage sur Ténos<sup>263</sup>. Les inscriptions rappellent que Satyros, fils de Phileinos, a exercé plusieurs magistratures et liturgies, sans toujours préciser lesquelles<sup>264</sup>. Nous savons seulement qu'il fut archonte stéphanèphore « avec éclat » ([ἔστεφ]ανηφόρησε λαμπρῶς)<sup>265</sup> et qu'il a exercé quatre fois la charge d'archithéôre (ἀρχιθεωρήσαντα τετράκις)<sup>266</sup>. C'est-à-dire qu'il aurait, à quatre reprises, conduit, ou permis de conduire en les finançant, des délégations sacrées aux concours panhelléniques – à condition bien sûr que les prérogatives relevant de cette liturgie fussent toujours les mêmes qu'à l'époque classique, ce qui n'est pas certain<sup>267</sup>. Il n'en reste pas moins qu'il s'agissait très probablement encore à cette époque d'une fonction prestigieuse et onéreuse, que Malthakè, la sœur de Satyros, occupa également (ἀρχιθ[ε]ωρήσασα)<sup>268</sup>. Outre la construction de bains, cet évergète mit en place cinq fondations, afin de chauffer les bains (5 000 deniers), de distribuer de l'argent aux citoyens lors de fêtes ou d'anniversaires (5 000 deniers pour la fête de *Bouthysia*, 10 000 deniers pour la fête de la *Katastéphanôsis*, 6 000 deniers pour l'anniversaire de sa mort) et de payer la *capitatio* exigée par Rome (18 500 deniers) (**App. I, n°15**)<sup>269</sup>. La somme des dons effectués par Satyros à Ténos était donc de 44 500 deniers, soit 178 000 sesterces, auxquels il faut ajouter le coût de la construction des bains – qui, selon les spécialistes, pouvait s'élever à plusieurs milliers de sesterces<sup>270</sup> –, ainsi que les diverses distributions d'argent et de nourriture que j'ai déjà évoquées. Satyros devait donc posséder un capital d'au moins 200 000 sesterces (soit 50 000 deniers/drachmes), correspondant à la moitié du cens équestre, et sans doute bien davantage pour qu'il puisse tenir son rang dans la cité sur une dizaine d'années ou plus.

<sup>263</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 198 et ÉTIENNE (1990), p. 155-160. Voir aussi ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 186-187 et p. 194.

<sup>264</sup> *IG XII 5*, 946 (**App. I, n°15**), l. 1-2 : πληρώσαντα πᾶσαν ἀρχὴν καὶ λειτουργίαν ; *IG XII 5*, 949, l. 3-5 : πληρώσαν[τα δὲ πᾶσαν] ἀρχὴν καὶ λει[τουργίαν].

<sup>265</sup> *IG XII 5*, 947, l. 4-5.

<sup>266</sup> *IG XII 5*, 946 (**App. I, n°15**), l. 2-3 et *IG XII 5*, 949, l. 5-6.

<sup>267</sup> GRAINDOR, P., *Musée belge* (1910), p. 26-28, pense que l'archithéôrie consistait à conduire une délégation de théôres dans les fêtes voisines. Mais je me demande si, à l'époque impériale, l'archithéôrie ne relevait pas plutôt de la conduite d'ambassades sacrées dans des grandes cités de l'Empire, à mettre éventuellement en rapport avec une participation au culte impérial.

<sup>268</sup> *IG XII Suppl.*, 323. BIELMAN SÁNCHEZ (2004), p. 210, n. 86 note à propos de la charge d'archithéôre remplie par Malthakè : « On ne peut admettre sans difficulté qu'une telle charge – qui supposait une mission diplomatique et des activités de relations publiques – ait été confiée à une femme, fût-elle prêtresse, riche et membre d'une famille importante. Il est plus crédible de voir dans l'archithéôrie de Malthakè une forme particulière de théôrie féminine, fonction explicitée par L. Robert. ». Voir aussi BIELMAN, A., « Femmes et jeux dans le monde grec hellénistique et impérial », in BIELMAN, A. et FREI-STOLBA, R. (éds.), *Femmes et vie publique dans l'Antiquité gréco-romaine* (1998), p. 33-50.

<sup>269</sup> *IG XII 5*, 946.

<sup>270</sup> Voir pour comparaison CURCHIN, L. A., « Personal Wealth in Roman Spain », *Historia* 32 (1983), p. 227-244, qui estime la construction d'un monument (temple, théâtre, partie de théâtre, thermes, aqueduc) à plusieurs milliers de sesterces au minimum, voire quelques millions. Voir également sur ce point DES BOSCS-PLATEAUX (2005), p. 140-141 et n. 191.

À Mélos, la statue de Frontonianus fut érigée à l'initiative de l'évergète lui-même, qui avait stipulé que telle devait être la finalité des premiers intérêts annuels de la fondation de 25 000 deniers qu'il avait offerts en une seule fois à la cité (**App. I, n°9**)<sup>271</sup>. Une telle somme supposait d'avoir à sa disposition un capital important, d'autant plus que l'évergète était chevalier. Or, pour appartenir à l'ordre équestre, il fallait posséder un capital d'au moins 400 000 sesterces (soit 100 000 deniers/drachmes), somme correspondant au montant du cens équestre.

Ces deux inscriptions sont les seules à fournir des données chiffrées. Dans le cas de Kleitosthènes, nous ne pouvons qu'évaluer approximativement le montant de ses évergésies. Il fut juge, percepteur d'impôts, et plusieurs fois archonte et stratège, magistratures les plus importantes et les plus onéreuses de la cité de Théra<sup>272</sup>. La réparation de nombreux monuments de la cité, l'importation de bois – matériau rare et coûteux dans l'île –, la construction de plusieurs édifices balnéaires, chiffrent ses bienfaits à plusieurs milliers de sesterces. Surtout, le fait que son fils ait pu accéder à l'asiarchie prouve que la famille possédait le capital nécessaire au paiement du cens équestre, voire sénatorial (1 million de sesterces).

Ajoutons que ces personnages, une fois entrés dans le système romain, étaient rémunérés par l'État. Contrairement aux magistratures civiques locales, qui étaient des liturgies, tout grand fonctionnaire de l'administration civile ou militaire romaine recevait un salaire. La solde annuelle des officiers équestres, tel Frontonianus, était comprise entre 25 000 et 60 000 sesterces, tandis que ceux qui entamaient des carrières procuratoriennes recevaient, en fonction de leur rang, entre 60 000 et 200 000 sesterces au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>273</sup>. Ces sommes, loin d'être négligeables, ont pu apporter aux notables des Cyclades un supplément de revenu<sup>274</sup>.

Les autres données chiffrées que nous possédons dans les Cyclades sont à replacer à la basse époque hellénistique. À Anaphè, dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le don réalisé par l'un des gymnasiarques, pour l'entretien du gymnase ou pour l'achat de l'huile, s'élevait à 1 000 drachmes, tandis qu'un citoyen particulier offrit 30 drachmes de bronze<sup>275</sup>. À Paros, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., sans doute lors d'une disette, plusieurs évergètes firent des dons

<sup>271</sup> *IG XII 3*, 1119.

<sup>272</sup> *IG XII 3*, 326 (**App. I, n°18**), l. 14-15.

<sup>273</sup> Sur ces salaires, voir PFLAUM (1978), p. 312.

<sup>274</sup> DES BOSCS-PLATEAUX (2005), p. 139, affirme même que dans les provinces hispaniques, on peut établir un lien certain entre l'exercice du pouvoir dans l'administration civile ou militaire romaine et l'augmentation de la richesse personnelle.

<sup>275</sup> *IG XII 3*, 253.

pour l'achat et la distribution de blé à la communauté. Les sommes offertes s'élevaient à 500, 1 000 et 2 000 drachmes<sup>276</sup>. À Naxos, les montants donnés pour les travaux de fortification (?) de la cité, au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., s'élevaient pour certains à 100, 200 ou 300 drachmes, mais d'autres citoyens offrirent des sommes plus modiques (50, 30, 10, 5 drachmes, voire même une seule drachme), soit 70 drachmes en moyenne par contribution<sup>277</sup>.

Ces quelques données chiffrées permettent d'apprécier la valeur des divers types de bienfaits et de créer une hiérarchie entre les différents évergètes des Cyclades. Les dons d'argent, les banquets, les distributions de nourriture pouvaient correspondre à des évergésies tout à fait ponctuelles, de la part de riches citoyens, qui ne possédaient pas pour autant un capital de plusieurs dizaines de milliers de deniers. En revanche, dans le cas de Satyros, de Kleitosthènes ou de Frontonianus, bien que leurs actes d'évergésie n'aient rien d'inhabituel à l'époque impériale, le montant total de leurs générosités, lui, était exceptionnel. Nous n'avons pas ici affaire à de simples évergètes, mais plutôt à de « grands évergètes » – au sens où l'entend Ph. Gauthier<sup>278</sup> – comparables, pour la même époque, à Euryklès à Sparte ou à Flavius Xénion en Crète. Comme l'a rappelé R. Étienne à propos de Satyros, leur fortune n'est peut-être pas comparable à celle d'Hérode Atticus ou d'Opraomas de Lycie, véritables « milliardaires » en Orient, mais elle les fait tout de même entrer dans la catégorie des « millionnaires » de l'Empire<sup>279</sup>.

Notons que Satyros, tout comme Frontonianus, réalisèrent leurs dons sous forme de fondations : seuls les intérêts étaient utilisés pour réaliser l'évergésie<sup>280</sup>. Le système des fondations présentait l'avantage d'assurer la permanence des générosités, dans l'intérêt des bénéficiaires et des cités, mais aussi pour la plus grande renommée des bienfaiteurs et de leur famille. Mais il fallait pour cela que les évergètes soient en mesure de remettre à la cité un capital en argent ou en terre – capital fort élevé dans le cas de nos trois grands « millionnaires » –, ce qui nous ramène à la question de l'origine de leur fortune, dans des îles qui, *a priori*, n'offraient que peu de possibilités pour augmenter leur richesse.

<sup>276</sup> IG XII 5, 135. Voir MIGEOTTE (1992), p. 167-168, n°55 ; BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 31, p. 55 et p. 168.

<sup>277</sup> IG XII Suppl., 192. Sur cette inscription, très lacunaire, voir MIGEOTTE (1992), p. 165-167, n°54.

<sup>278</sup> GAUTHIER (1985), p. 53-65.

<sup>279</sup> ÉTIENNE (1990), p. 159.

<sup>280</sup> Sur les fondations dans les îles de l'Égée, voir LAUM (1914), II, p. 42-74. Pour une comparaison des montants des fondations, voir LAUM (1914), I, p. 141 pour l'Orient et p. 145-146 pour Rome. Voir aussi BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 901-902 ; DUNCAN-JONES (1974), p. 132-133.

### 3. ORIGINES DE LA FORTUNE ET PATRIMOINE DES ÉVERGÈTES DES CYCLADES

Dans le monde grec, nous ignorons presque toujours l'origine de la richesse des notables ; la documentation épigraphique ne permet que très rarement de le déterminer. Il apparaît toutefois que, dès l'époque classique, la rente foncière a constitué l'essentiel de la fortune des riches citoyens<sup>281</sup>. La propriété foncière pouvait se transmettre de père en fils, et constituer ainsi un patrimoine sur plusieurs générations.

#### a. Des propriétaires fonciers

Sur ce point, les inscriptions de Théra sont pour nous une mine de renseignements. On apprend ainsi que la grande famille de Thrasyléôn (**pl. LI, *stemma* 2**) tirait sa fortune de la terre, et ce, depuis l'époque hellénistique. Dans le testament d'Épiktète, il est en effet question des propriétés qu'elle possède en propre (αὐτόκτητα χωρία), dont la valeur s'élève, seulement pour une partie d'entre elles, déjà à 6 000 drachmes<sup>282</sup>. Dans le testament de Dôrokleidas, le neveu d'Épiktète, il est de nouveau fait référence aux terres qu'il possède<sup>283</sup>. L'analyse de P. Nigdelis montre que la famille d'Épiktète, famille de propriétaires terriens, était de loin la plus riche de Théra à l'époque hellénistique<sup>284</sup>. Il est donc tout à fait probable que la richesse des descendants de cette lignée provienne, encore à l'époque impériale, de la rente foncière.

Les cadastres de Théra et d'Astypalaia<sup>285</sup> permettent d'observer précisément les biens que possédait chaque notable imposable et d'évaluer ce qui constituait le patrimoine immobilier des riches citoyens dans un milieu insulaire. Au premier rang figure la possession de terre (γῆ) et de terre arable (σπορίμος γῆ), puis de vignes (ἀμπέλοι) et de pieds d'oliviers (ἐλαῶν γῦροι). À cela s'ajoute ensuite, mais seulement pour certains, la possession de bétail : bœufs (βοῦς), ânes (ὄνοι) et moutons ( πρόβατα). Enfin, nous l'avons déjà évoqué, la plupart de ces propriétaires possédaient également des « esclaves pour le travail à la campagne » (δοῦλοι ἐπὶ τῆς χώρας). Le grand nombre de ces esclaves attachés au travail de la terre prouve, selon moi, que la propriété foncière, permettant culture et élevage<sup>286</sup>, était encore à la

<sup>281</sup> SARTRE (1997), p. 153. Pour les Cyclades à l'époque hellénistique, voir VIAL, Cl., « Les sources de revenus des Déliens à l'époque hellénistique », in LEVEAU, Ph. (éd.), *L'origine des richesses* (1985), p. 47-53 ; ÉTIENNE (1985), p. 55-67. Plus généralement pour l'époque romaine, voir le dossier réuni par M. CÉBELLAC-GERVASONI et J. ANDREAU, « Les Élités locales et la Terre à l'époque romaine », *Histoire et Sociétés Rurales* 19 (2003), p. 11-157 (dix contributions).

<sup>282</sup> *IG* XII 3, 330, l. 29-33 (3 000 drachmes) et l. 75-79 (3 000 drachmes). Voir LAUM (1914), II, p. 43 ; SOKOLOWSKI (1969), n°135 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 87, n. 73.

<sup>283</sup> *IG* XII *Suppl.*, 154, l. 7-8 : [ἐ]πὶ τῶν χωρίων [ὧν αὐτὸς ἐκτήσατο Δωροκ]λειδάς : *sur les terres dont Dôrokleidas lui-même est propriétaire.*

<sup>284</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 87-88.

<sup>285</sup> ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 212-242, n°142 ; *IG* XII 3, 180-182. Voir aussi JONES (1953).

<sup>286</sup> Sur les productions agricoles et l'élevage dans les Cyclades antiques, voir BRUN (1996a), p. 74-106.

fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. une source non négligeable de revenus pour les notables de Théra et d'Astypalaia. Les propriétaires appartenaient bien à l'aristocratie locale, voire impériale, puisque l'on compte parmi eux un sénateur<sup>287</sup>.

Toutefois, dans les îles, contrairement à la Grèce continentale ou à l'Asie Mineure, se pose le problème de la surface cultivable, de la mise en valeur de ces petits espaces et du partage des terres entre les grands propriétaires insulaires. Bien que nous ne possédions pas l'ensemble des cadastres, les fragments à notre disposition permettent de conclure que les terres étaient concentrées entre les mains d'une toute petite poignée de propriétaires<sup>288</sup>, qui accaparaient de ce fait la richesse immobilière locale. La famille de Parègorios par exemple possédait, à elle seule, plus de 420 *jugera* de terre arable, 110 *jugera* de vignes et 580 pieds d'oliviers, répartis entre Parègorios, sa fille Euphrosynè et trois de ses héritiers<sup>289</sup>. Ils louaient trois grandes fermes et sept plus petites. Le sénateur [- -] Attalos, quant à lui, louait plus de vingt fermes, et possédait à lui seul 560 *jugera* de terre arable, 121 *jugera* de vignes et près de 1 500 pieds d'oliviers<sup>290</sup>. Un autre citoyen dont le nom n'est pas conservé était propriétaire de plus de 530 *jugera* de terre arable, de plus de 120 *jugera* de vignes et de plus de 586 pieds d'oliviers<sup>291</sup>. Ainsi, alors que le cadastre est loin d'être complet, on observe déjà que trois familles de Théra possédaient à elles seules plus de 1 510 *jugera* de terre arable et 351 *jugera* de vignes sur l'île, 2 666 pieds d'oliviers, et près d'une trentaine de fermes. Sachant que le *jugerum*, mesure de superficie romaine, équivaut approximativement au quart de l'hectare (soit environ 2 500 m<sup>2</sup>)<sup>292</sup>, leurs propriétés, vignes comprises, s'étendaient sur près de 4 km<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter la surface de terre occupée par les oliviers et réservée à l'élevage. Il s'agit là de très grandes propriétés qui, compte tenu de la superficie de l'île, et surtout de sa superficie cultivable<sup>293</sup>, ne laissent pas beaucoup de place pour les autres citoyens qui auraient souhaité acquérir des terres. Bien que nous ne possédions de chiffres que pour Théra, il est vraisemblable que la situation ait été similaire dans d'autres îles et que la première source de richesse ait été, partout dans l'Archipel, la propriété foncière.

<sup>287</sup> IG XII 3, 344, avec les corrections de KIOURTZIAN (2000), p. 226, n°142b, l. 1 : [- -] Ἀττάλου λαμπ(ροτάτου). Voir aussi CHASTAGNOL (1992), p. 325

<sup>288</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 103 et n. 143.

<sup>289</sup> IG XII 3, 343, avec les corrections de KIOURTZIAN (2000), p. 216, n°142a.

<sup>290</sup> IG XII 3, 344, avec les corrections de KIOURTZIAN (2000), p. 226, n°142b.

<sup>291</sup> IG XII 3, 345, avec les corrections de KIOURTZIAN (2000), p. 232-233, n°142c.

<sup>292</sup> DÉLÉAGE (1945), p. 157-158 ; JONES (1953), p. 49 ; SCHILBACH, E., *Byzantinische Metrologie* (1970), p. 77-79 ; MARTIN, J.-M. et GRÉLOIS, J.-P., « Le traité *De iugeribus metiundis* », in LEFORT, J., *et alii* (éds.), *Géométrie du fisc byzantin* (1991), p. 267-281.

<sup>293</sup> À titre de comparaison, la surface de terre arable à Théra fut estimée en 1961 à 37 km<sup>2</sup>, pour une île qui ne dépasse pas les 76 km<sup>2</sup> de superficie. Pour ces chiffres, voir SPERLING (1973), pl. 6 ; BRUN (1996a), p. 28.

Toutefois, plusieurs interrogations restent en suspens : le mystère demeure entier lorsque l'on tente de déterminer comment les bienfaiteurs parvenaient à disposer des liquidités nécessaires à leurs évergésies. En outre, au vu des sommes parfois très importantes que les évergètes pouvaient offrir à leur cité, on peut se demander si les grands propriétaires fonciers constituant l'aristocratie civique des îles ne tiraient pas une part de leurs revenus d'autres ressources, comme le commerce, l'exploitation de mines ou de carrières, les transports ou la banque par exemple. Peut-être peut-on également expliquer le départ ou le mariage de certains d'entre eux dans d'autres îles ou sur le continent par une volonté de « coloniser » des terres et de se constituer une fortune immobilière en dehors des îles de l'Archipel, qui ne suffisaient plus à les enrichir. Notons que le système grec des héritages conduisait, au fil des années, à un morcellement de plus en plus important des propriétés au sein d'une même famille, ce qui posait problème sur des espaces comme les îles, où la surface cultivable n'est pas extensible. Il fallait donc que les enfants de notables fassent de « bons » mariages, émigrent, ou trouvent d'autres sources de revenus, afin de ne pas « émietter » et dilapider la fortune familiale.

Ce que nous avons conservé du cadastre de Tralles<sup>294</sup> ne permet pas de repérer, parmi les propriétaires, des descendants des familles théréennes. La possession de terres en dehors de sa cité d'origine est en revanche attestée à Magnésie du Méandre où, dans le cadastre, on dénombre quatorze citoyens provenant de cités voisines (Éphèse, Tralles et Colophon), et qui possédaient déjà des propriétés dans leur propre cité<sup>295</sup>. On y trouve à deux reprises la mention du sénateur Capitolinus<sup>296</sup>, qui a toute les chances d'être un descendant de Claudius Capitolinus Bassus, lié à la famille théréenne de Kleitosthénès (**pl. LVII, stemma 9**). Il était propriétaire à Magnésie de plus de 75 *juga* de terres [ζυ(γά) οε'], soit environ 3 000 *jugera* (environ 7,5 km<sup>2</sup>)<sup>297</sup>, ce qui, même selon des critères modernes, est considérable. Nous avons alors la preuve que les notables des Cyclades et les familles aristocratiques du continent avec lesquelles ils s'allièrent : 1) étaient d'abord et avant tout de riches propriétaires terriens ; 2) pouvaient posséder des propriétés très vastes en dehors de leur cité d'origine.

Plusieurs de ces propriétaires ont sans doute pu augmenter leur fortune grâce à d'autres activités, bien que cela ne soit jamais directement attesté, car il y avait une certaine réticence de la part des élites à revendiquer leur implication dans des activités économiques et

<sup>294</sup> *I. Tral.*, 250.

<sup>295</sup> JONES (1953), p. 52-53.

<sup>296</sup> *I. Magn.*, 122, d. 6 : Καπετωλίνου λαμ(προτάτου) ; c. 2 : [Καπετωλί]νου λαμ(προτάτου).

<sup>297</sup> JONES (1953), p. 49 : un *jugum* équivaut en moyenne à 40 *jugera* de terre arable et à 5 *jugera* de vignes.

commerciales<sup>298</sup>. À Ténos, si le banquier et proxène homonyme Mantineus, fils de Satyros<sup>299</sup> est bien un ancêtre de l'évergète du même nom, la grosse fortune détenue par cette famille à l'époque impériale pourrait s'expliquer par le métier de banquier et de prêteur d'argent exercé par certains de leurs ancêtres. Il n'est pas impossible que Satyros lui-même, comme bon nombre de ses semblables<sup>300</sup>, ait agi comme prêteur d'argent auprès de ses concitoyens – activité lucrative compte tenu des forts taux d'intérêt qui avaient cours sous le Haut-Empire. Cela pourrait expliquer sa connaissance des prix et des taux lors de son intervention dans l'achat de grain pour la cité<sup>301</sup>.

### **b. Les fortunes qui ne proviennent pas de la rente foncière**

On a souligné à différentes reprises que plusieurs évergètes des Cyclades impériales étaient des affranchis ou des fils d'affranchis, ou encore des *negotiatores* ou descendants de *negotiatores*. L'essentiel de la fortune de ces personnages, non issus de l'aristocratie traditionnelle des îles, ne provient certainement pas de la rente foncière.

On ignore si Tib. Claudius Frontonianus possédait des terres à Mélos. En revanche, il est possible qu'une partie de sa fortune provienne de l'exploitation et du commerce du minerai de cette même île. Très récemment en effet, S. Raptopoulos a identifié au musée de Mélos, sur un fragment d'amphore du type *Milo 1a* – qui permettait le transport de l'alun de Mélos –, le timbre TI(BERII) CLAVDI SOSISTRATI, dont on connaît un deuxième exemplaire, trouvé dans la région de Vérone<sup>302</sup>. Il s'agit peut-être d'un ancêtre de Frontonianus, ce qui est d'autant plus probable qu'aucun autre *Tiberius Claudius* n'est attesté dans les inscriptions de l'île. Dans le cas où Frontonianus ne posséderait de terres ni à Éphèse ni à Mélos, nous aurions là l'un des rares exemples d'individu versé dans le commerce qui aurait réussi à s'élever au rang de notable.

La documentation épigraphique n'indique que très rarement le métier de ces bienfaiteurs et il est difficile de déterminer avec précision le fondement de leurs fortunes. Seule une inscription de Mélos indique que l'affranchi C. Caelius Érôs, ayant peut-être des

<sup>298</sup> Voir les remarques de PLEKET (1984), p. 10 ; cf. aussi ANDREAU, J., « Les intérêts non agricoles des chevaliers romains (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) », in DEMOUGIN, S., et alii (éds.), *L'ordre équestre* (1999), p. 271-290, et plus particulièrement p. 286-288.

<sup>299</sup> *IG XI 4*, 763 et 764.

<sup>300</sup> Des particuliers se sont par exemple endettés auprès de Dion de Pruse et d'Atticus, le père d'Hérode. Voir aussi d'autres exemples dans BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 551.

<sup>301</sup> *IG XII 5*, 947 [= ÉTIENNE (1990), p. 158, n°14].

<sup>302</sup> Sur ce type d'amphores, leurs timbres, l'exploitation du minerai à Mélos, voir *infra*, Chapitre XVI, auquel je renvoie pour l'intégralité des références bibliographiques de ce paragraphe.

liens avec l'évergète L. Magius Érôs, était *mercator*<sup>303</sup>. Plusieurs amphores de type *Milo Ia* portent les timbres EROT(IS). Il est dès lors tout à fait probable que ces individus aient fait fortune dans l'exploitation et le commerce de l'alun de Mélos. Il en va de même pour la famille des *Cornelii*, descendant vraisemblablement de *negotiatores* italiens de Délos<sup>304</sup>. Quatre fragments d'amphores de type *Milo Ia* retrouvés sur les sites d'Aghia Kyriaki et de Paleochori (Mélos) portent les timbres COR ou CO. Il est très tentant de voir, au moins dans le premier, l'abréviation *Cor(nelii)*, que l'on pourrait ainsi mettre en rapport avec les individus connus par la documentation épigraphique.

Ainsi, en recoupant les données archéologiques et épigraphiques, il est possible d'estimer ce qui a pu constituer le principal fondement de la richesse de certains évergètes. Malheureusement, Mélos est la seule île pour laquelle un tel recoupement est à ce jour possible. Ailleurs, nous en sommes réduits à des hypothèses, en fonction de ce que l'on connaît du dynamisme économique des îles. Par exemple, la présence à Paros de très nombreux évergètes et magistrats affranchis ou descendants d'affranchis, ou bien encore descendants de *negotiatores* (la *gens Babullia* en particulier), peut éventuellement être mise en rapport avec l'exploitation presque « industrielle » des carrières de marbre à cette époque<sup>305</sup>. On peut également supposer que dans un milieu insulaire plusieurs individus ont tiré leur richesse du transport par mer (armateurs, naoclères, constructeurs de bateaux, *etc.*) ; mais là encore, mis à part à Délos jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., nous n'en avons aucune trace ailleurs dans l'épigraphie<sup>306</sup>.

Toutefois, comme nous l'avons remarqué, ces évergètes non-proprétaires fonciers eurent plus de mal à s'intégrer au sein des notables insulaires, et leur famille n'est souvent pas repérable sur plus de deux générations. Ce sont de « petits évergètes », dont la fortune, plus sujette aux fluctuations et aux vicissitudes de l'économie et de la politique, n'était sans doute pas comparable, sauf exception, à celle des propriétaires fonciers.

En définitive, nous devons reconnaître notre grande ignorance sur ce qui, dans les détails, constituait les revenus et la fortune des riches insulaires. En outre, les évolutions sont difficiles à saisir dans le temps. Les plus riches citoyens semblent toujours avoir d'abord été des propriétaires fonciers, issus de l'aristocratie locale, qui ont pu par la suite diversifier leurs

<sup>303</sup> *CIL* III, *Suppl.*, 14203. Sur la différence entre *mercator* et *negotiator*, voir ROUGÉ (1966), p. 287-291 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 128-129, n°7.

<sup>304</sup> Voir *supra*, Chapitre VI.

<sup>305</sup> Voir *infra*, Chapitre XIV.

<sup>306</sup> PLEKET (1984), p. 10 : en Asie Mineure, il n'y a qu'un seul exemple d'individu qui se revendique à la fois comme *nauklèros* et comme bouleute (*SEG* 27, 828, en provenance de Nicomédie).

activités pour s'enrichir encore davantage ou pour éviter de perdre la fortune familiale. Mais d'autres, n'appartenant pas à cette catégorie de notables, une fois enrichis par d'autres moyens, ont très certainement investi en terres, car partout encore dans l'Empire, c'était la possession de terres qui conférait un statut social privilégié. Il devient alors difficile, dans notre documentation lacunaire, de distinguer les premiers des seconds.

### **C. LES CYCLADES, L'ASCENSION SOCIALE ET LA RICHESSE : LES LIMITES DE L'INSULARITÉ**

L'étude que nous venons de mener prouve deux faits essentiels, qui permettent de relativiser le soi-disant déclin socioéconomique des Cyclades sous l'Empire : 1) dans les îles, il restait encore des individus très riches, qui furent capables de dépenser de très grosses sommes pour leur cité ; 2) des transformations radicales dans les institutions et le fonctionnement des sociétés insulaires eurent lieu à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; dans leurs manifestations comme dans leur chronologie, ces transformations sont tout à fait similaires à celles que l'on observe partout ailleurs dans les provinces orientales, ce qui prouve que les Cyclades étaient totalement intégrées au fonctionnement de l'Empire.

Il convient néanmoins d'apporter quelques nuances à ce tableau général, pour tenter d'affiner l'approche des évolutions institutionnelles et sociales dans les îles. Il est tout d'abord bien évident que toutes les Cyclades n'ont pas été concernées de la même manière par ces évolutions, et que certaines îles échappent à notre analyse, faute de documentation archéologique et épigraphique suffisante. Cette réserve faite, l'approche des questions sociales peut être approfondie par l'explication de quelques phénomènes caractéristiques de la situation des Cyclades sous l'Empire.

#### **1. UNE CRISE DE L'ÉVERGÉTISME ?**

Les magistratures, prêtrises et liturgies les plus en vue dans les îles coûtaient cher à leur titulaire ; c'est pourquoi elles furent réservées aux plus riches. La vie civique était ainsi caractérisée à la fois par un « régime des notables » et par un « gouvernement des évergètes ». Contrairement à ce qui a pu être avancé, il restait encore des citoyens riches, voire très riches dans les Cyclades. Certaines familles fournirent en effet des magistrats aux cités insulaires pendant un ou deux siècles, voire davantage, ce qui tendrait à démentir la théorie de l'épuisement financier des notables sous le poids des charges civiques. Mais en retour, les riches étaient de moins en moins nombreux et essayaient de plus en plus de fuir ces

responsabilités qui dilapidaient leur fortune. C'est sans doute pour l'une ou l'autre de ces raisons que les bouleutes et les dékaprôtes d'Andros cherchèrent à échapper aux contraintes financières qui leur étaient imposées. Comme le rappelle M. Sartre : « On est là au cœur même du problème des cités sous l'Empire : la libre alliance du pouvoir et de l'argent, si naturelle aux yeux des masses urbaines, devint, faute de volontaires, un mariage forcé »<sup>307</sup>.

Pour expliquer la baisse du nombre de citoyens aisés dans les îles, P. Nigdelis a évoqué, entre autres, la mentalité « antiéconomique » (αντιοικονομική νοοτροπία) des communautés insulaires, qui auraient été totalement incapables d'évaluer et de hiérarchiser les besoins de la société, et qui n'utilisaient pas les biens à leur disposition dans un but productif<sup>308</sup>. Selon moi, ce concept ne peut pas être appliqué aussi aisément à l'Antiquité, dans la mesure où la conception de l'économie antique était radicalement différente de la nôtre et que, surtout, elle n'entraînait nullement dans une logique de rentabilité. J'évoquerais plus volontiers, pour expliquer cette « pénurie » d'évergètes, un profond changement dans les mentalités collectives à l'époque impériale :

1) Une évolution est visible dans la manière de concevoir l'évergétisme : à l'époque hellénistique, les actes d'évergésie étaient presque exclusivement réalisés dans le cadre des *archai* et des *litourgiai* civiques. À l'époque impériale en revanche, se développa un type d'évergétisme dit « libre » : les bienfaiteurs n'exerçaient plus forcément de charges précises dans la cité. À Mélos par exemple, presque aucun des évergètes repérés n'était magistrat ni prêtre.

2) Les riches citoyens issus de l'élite traditionnelle ont parfois perdu de leur prestige – nous l'avons vu à travers l'exemple de Théra – parce qu'ils se contentaient d'exercer des magistratures et des prêtrises, et d'exercer quelques libéralités en lien avec ces fonctions. Or, ces manifestations traditionnelles de générosité n'étaient sans doute plus adaptées à la situation de l'époque, ni à la demande du peuple. En particulier, la construction de bains et les dépenses liées à leur fonctionnement étaient des manifestations nouvelles de l'évergésie, très onéreuses, liées au développement des mœurs sous l'Empire. Pour plaire au peuple, il ne suffisait donc pas d'être riche ; il fallait être TRÈS riche.

3) S'il y eut moins de citoyens pour prendre en charge les fonctions civiques les plus prestigieuses, c'est peut-être aussi parce qu'ils n'en avaient plus envie et se désintéressaient de plus en plus des affaires de la cité. Les inscriptions ne nous permettent pas toujours de

<sup>307</sup> SARTRE (1997), p. 118.

<sup>308</sup> ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 298.

trancher entre capacité et volonté. Nous aurions là la preuve d'une profonde transformation des mentalités, d'un changement de « culture politique » des citoyens grecs d'époque impériale, et d'un éloignement progressif de l'idéal grec de la participation et du don gratuit<sup>309</sup> : les riches insulaires ne désiraient peut-être plus mettre leur fortune en péril ni se ruiner pour leur cité. Une telle explication est d'autant plus plausible que l'on constate, à la même époque, le développement de l'intérêt de riches insulaires pour les régions périphériques des Cyclades et l'enrichissement de certains d'entre eux grâce à leurs activités à l'étranger. Le comportement de ces riches individus serait alors bien plus « économique » qu'il n'y paraît, puisqu'il dénoterait une volonté d'investir là où il y avait possibilité de faire des affaires, quitte à sortir du cadre de la cité jusque-là privilégié.

Jusqu'à un certain point, les raisons qui viennent d'être évoquées ne sont pas propres aux îles, mais sont observables partout dans l'Empire, en lien avec une évolution socioéconomique et sociopolitique globale. Dans toutes les cités, on arriva à une situation paradoxale où les dépenses et les contraintes financières des magistrats civiques n'ont cessé d'augmenter dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. – alors que la détresse financière n'était pas toujours absente du rang des notables – et où, parallèlement, les dépenses volontaires de l'évergétisme libre par des bienfaiteurs locaux atteignirent un très haut point, en quantité et en valeur, à la même époque (essentiellement sous le règne d'Antonin le Pieux). Cette situation paradoxale a ainsi été résumée par P. Garnsey : « One can readily believe that the Antonine age was a period of prosperity for the *primores viri* and ruin for the *inferiors* within the councils. »<sup>310</sup>.

## 2. UN MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DES ÎLES ?

Pourtant, pour rendre compte des difficultés rencontrées par les îles, il convient de prendre en considération des facteurs purement locaux, propres aux Cyclades, sans lesquels les particularités de cette région ne peuvent être saisies dans toutes leurs nuances. Bien que certains insulaires fussent riches, les îles ont sans doute été victimes, à l'époque impériale, de leur petitesse et de leur manque d'attractivité, mais aussi – et c'est cela qui constitue l'ambiguïté et les paradoxes de l'insularité – de la réussite de leurs notables sur le plan provincial.

<sup>309</sup> Sur ce point voir dans VAN NIJF, O. M. et ALSTON, R. (éds.), *Political culture in the Greek city* (2011), les articles de ZUIDERHOEK, A., « Oligarchs and Benefactors. Elite demography and evergetism in the Greek East of the Roman Empire », p. 185-195 et de SALMERI, G., « Reconstructing the political life and culture of the Greek cities of the Roman Empire », p. 197-214.

<sup>310</sup> GARNSEY (1974), p. 241.

### a. Une forte « émigration »

Au-delà de tous les facteurs qui viennent d'être évoqués, il en est un caractéristique, que j'ai longuement développé, qui est celui de l'émigration des riches insulaires vers d'autres régions du monde grec, qui offraient de meilleures opportunités pour un développement économique et une ascension sociale. Les îles, trop petites, trop éloignées, pas assez riches ni assez attractives, ne permettaient pas aux notables de « jouer sur le plan international ». La dispersion géographique de leurs propriétés et de leurs intérêts économiques conduisit à un certain déracinement ; au fil des générations on revenait de moins en moins dans les îles jusqu'à ne plus y revenir du tout ; au fur et à mesure, on ne faisait plus profiter sa patrie d'origine de sa richesse. D'autant plus que l'accès à l'ordre sénatorial, but ultime visé par ces riches notables « provinciaux », les dispensait ensuite de la participation à la vie civique dans leur cité d'origine<sup>311</sup>.

Cette inattractivité des Cyclades sur le plan politique se ressentit également sur le plan culturel – élément que j'ai peu développé jusqu'à présent –, qui peut aussi expliquer en partie la fuite des notables vers l'étranger.

### b. Une inattractivité sur le plan culturel

Dans les cités grecques, dès l'époque hellénistique, la gymnasiarchie était devenue très importante. À l'époque impériale, cette liturgie devint l'une des fonctions les plus prestigieuses, car l'une des plus onéreuses : le gymnasiarque devait en effet entretenir les édifices, fournir l'huile, chauffer les bains, et parfois payer les maîtres<sup>312</sup>. Or, dans les Cyclades, mis à part à Paros et à Théra, cette liturgie n'est attestée que jusqu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (**Tableau 07**). Par la suite, ce furent des citoyens exerçant d'autres fonctions ou dans le cadre d'évergésies libres qui offrirent de l'huile ou de l'argent pour construire et entretenir les bains et les gymnases des îles<sup>313</sup>, mais de manière sporadique et ponctuelle. Tout se passe comme si aucun individu n'était assez riche pour assumer de telles dépenses même sur la durée d'une seule année.

En outre, dans de nombreuses autres cités, au second rang des liturgies, après la gymnasiarchie, venait l'agonothésie<sup>314</sup>. Or, dans l'état actuel de notre documentation, il s'agit

<sup>311</sup> ECK, W., « Epigraphische Untersuchungen zu Konsuln und Senatoren des 1-3 Jh. n. Ch. », *ZPE* 37 (1980), p. 56-67.

<sup>312</sup> QUASS (1993), p. 317-323.

<sup>313</sup> Par exemple, *IG XII 5*, 946 (**App. I, n°15**) : à Ténos, une partie des intérêts de la fondation de Satyros doit servir à chauffer les thermes ; *IG XII 5*, 951 : Aur. Satyros, fils de Théophilos, a offert de l'huile à la communauté (καὶ ἔλεον θέντα).

<sup>314</sup> SARTRE (1997), p. 207.

d'une grande absence des Cyclades. Pas plus que d'agonothètes nous n'avons d'attestations de chorèges ni de panégyriarques à l'époque impériale, alors que ces fonctions sont attestées dans plusieurs îles encore à l'époque hellénistique<sup>315</sup>. Les autres grands absents de l'Archipel sont les témoignages de l'organisation de fêtes religieuses, de concours athlétiques, théâtraux, musicaux ou littéraires – dont la liste s'allonge pourtant démesurément partout ailleurs dans l'Empire – et de spectacles de gladiateurs, pour lesquels les Grecs firent preuve d'un engouement extraordinaire. Il devait pourtant subsister dans les îles des fêtes locales, en l'honneur de dieux locaux, comme en témoignent les dons de banquets et les transformations architecturales des théâtres<sup>316</sup>. Sont également attestées à Paros des lampadédromies et des Grandes Dionysies à Naxos<sup>317</sup>. Mais aucun de ces concours ne semble avoir eu une grande renommée panhellénique.

Cette absence de grands concours et de toute liturgie en lien avec le gymnase et les spectacles reflète sans doute un certain dénuement des communautés, qui ne pouvaient assumer le coût de telles festivités. Ce phénomène ne peut pourtant pas être expliqué uniquement par la pauvreté des évergètes des Cyclades, puisque certains d'entre eux exercèrent ces fonctions, mais dans d'autres cités de la province<sup>318</sup>. L'agonothésie des *koina* d'Asie, à Éphèse, comptait parmi les fonctions les plus prestigieuses de tout l'Empire, et était à ce titre beaucoup plus onéreuse que n'importe quelle liturgie cycladique. Or, le Théréen Kleitosthénès put l'exercer. Aussi l'une des explications possibles est-elle celle de l'inattractivité des Cyclades sur le plan culturel, peut-être car trop éloignées géographiquement des grands centres de la vie religieuse et culturelle de l'Empire. En effet, sous l'Empire, les concours et les fêtes prirent une importance toute particulière dans le cadre de la célébration du culte impérial, qui eut dans de nombreuses cités une dimension régionale, provinciale, voire méditerranéenne, mais qui ne resta que purement locale dans les îles. Frontonianus et Kleitosthénès choisirent d'être agonothètes à Éphèse, car il y avait là une visibilité sociale et politique, dans le cadre du *koinon* et du culte impérial à l'échelle provinciale, qui permettait une ascension sociale rapide et une intégration parmi les notables

<sup>315</sup> Seul un agonothète est attesté à Naxos (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?). cf. *IG XII 5*, 46 : ἀγωνοθετήσας τῶν μεγάλων Διονυσίων.

<sup>316</sup> Sur ce point, voir *supra*, Chapitre VII.

<sup>317</sup> Sur les lampadarques et les lampadédromies, voir BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 170 ; *IG XII 5*, 46 (Naxos).

<sup>318</sup> *IG XII 3*, 1119 (App. I, n°9) : Frontonianus fut agonothète dans la province d'Asie. *I. Eph.*, 671 : T. Fl. Kleitosthénès Iulianus (I) fut agonothète des *koina* d'Asie et des Grandes *Épineikia* à Éphèse. *I. Tral.*, 82 : T. Fl. Stasiklès Métrophanès fut agonothète des *Pythia* de Tralles.

romains, qu'il était impossible d'obtenir en exerçant cette liturgie à la petite échelle des Cyclades.

### 3. DES PETITES CITÉS

Toutefois, la situation qui vient d'être décrite est peut-être moins dépendante de l'*insularité* que de la *petitesse* des cités des Cyclades. L'absence de « classe moyenne » était en effet ce qui, déjà chez Aristote, caractérisait les « petites » cités, où les citoyens se classaient seulement parmi les riches ou parmi les pauvres<sup>319</sup>. La générosité des évergètes était d'autant plus grande et plus appréciée qu'elle s'exerçait au sein de petites communautés où les riches étaient très peu nombreux. L'exemple de Ténos est de ce point de vue tout à fait exemplaire : dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., d'après le témoignage des inscriptions, UNE famille ténote possédait une immense fortune. Mais les bienfaits de Satyros et de Malthakè ne concernaient pas seulement la construction d'édifices de loisirs ; leurs interventions permettaient surtout de subvenir à des besoins tout à fait primaires de la communauté (argent et nourriture). Ainsi, une seule famille entretenait l'ensemble de la population. La grande fortune de Satyros masque sans doute un certain dénuement de l'île, que ni la documentation épigraphique ni la documentation archéologique ne nous permettent de mesurer.

Ajoutons également que les Cyclades, comme nombre de petites communautés, souffrirent de la non-intervention des empereurs, contrairement à d'autres cités qui, bénéficiant de la sollicitude constante des princes régnants, surmontèrent parfois plus facilement leurs difficultés financières. Il n'en reste pas moins que certaines îles connurent un essor économique tout à fait considérable sous l'Empire, qui invite à ne pas exagérer et surtout à ne pas généraliser l'inattractivité de l'Archipel.

---

<sup>319</sup> Aristote, *Politique*, IV, 11, 1296 a. Voir aussi GAUTHIER (1987-1989), p. 191-192 et n. 25.



# QUATRIÈME PARTIE

## LES CYCLADES, UNE RÉGION ÉCONOMIQUE ?



Contribution à l'histoire économique des  
Cyclades sous l'Empire romain



---

*INTRODUCTION*

**RÉGION, RÉGIONALISME ET ÉCONOMIE RÉGIONALE**

**QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION**

---

*« But the problem of economic regionalism remains to be considered; even if islanders saw themselves as a kind of ethnic region, did they experience also the economic linkage necessary to support a region? »*

REGER (2011) p. 375

**A. INTÉRÊTS ET DIFFICULTÉS D'UNE APPROCHE RÉGIONALE**

**1. G. REGER ET LE RÉGIONALISME DANS LES CYCLADES**

Une approche régionale de l'économie antique implique que l'on s'interroge sur la notion même de « région » et sur la pertinence de son utilisation et de son application au système économique sous l'Empire romain. D'autant plus que les Cyclades ont été prises comme modèle pour l'étude d'une économie régionale, centrée autour de Délos<sup>1</sup>. Dans son ouvrage, G. Reger a en effet cherché à montrer que l'économie locale délienne, à l'époque de l'Indépendance (314-167 av. J.-C.), appartenait à une économie régionale puisqu'elle dépendait, pour l'essentiel de ses besoins, d'un réseau géographique correspondant aux îles des Cyclades. Les îles auraient été en mesure de fournir l'essentiel de la consommation de base des Déliens, quelque soit leur nombre. En outre, la création des Cyclades en tant qu'unité régionale économique à cette époque aurait coïncidé avec la création d'une unité politique bien identifiable dans laquelle ces îles étaient intégrées : la *Ligue des Nésiôtes*<sup>2</sup>.

Toutefois, comme l'ont souligné plusieurs chercheurs à partir d'études de cas, les idées de G. Reger sur les prix ou sur l'origine de la main-d'œuvre par exemple, ne rendent pas fidèlement compte des données livrées par les inscriptions. Ainsi la poix, l'encens ou le papyrus, produits importés à plus grande échelle, ont été négligés par l'auteur<sup>3</sup>, tout comme il s'est attaché à minimiser l'importance des artisans dont l'origine dépassait largement le cadre régional<sup>4</sup>. Il apparaît en définitive que G. Reger s'est concentré sur Délos, essentiellement à partir d'une théorie préconçue, qui fonctionne dans bien des cas, mais qui parfois aussi ne

---

<sup>1</sup> REGER (1994).

<sup>2</sup> Voir sur ce point OLIVER (2006), p. 220-222.

<sup>3</sup> ÉTIENNE, R. et SABLÉ, V., compte rendu de l'ouvrage de REGER, G., *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos* (1994), *Topoi* 5 (1995), p. 555-560.

<sup>4</sup> FEYEL (2006), p. 341-368.

résiste pas à l'examen de la documentation épigraphique et archéologique, à moins de donner une définition très large à la notion de région. Mais là réside tout le problème de son ouvrage : à aucun moment le savant américain ne définit précisément son objet historique, et les termes de « Cyclades », de « région » et de « régionalisme » ne sont jamais clairement explicités<sup>5</sup>.

## 2. LA RÉGION : UN PROBLÈME DE DÉFINITION

Il est vrai que la notion de région, bien que très en vogue aujourd'hui, ne se laisse pas facilement appréhender. Le terme est même, selon le géographe R. Brunet, « le plus obscur et le plus controversé de la géographie » ; il s'agirait d'un « mot vide qui ne contient que ce que l'on y met »<sup>6</sup>. Pourtant, la région a l'avantage de renvoyer à une réalité vécue et constitue une entité fondamentale, une forme intermédiaire entre le local et le global, entre l'unité et le tout, et donc susceptible d'importantes variations d'échelle<sup>7</sup>. Dans sa critique de la théorie de G. Reger sur le régionalisme, Chr. Feyel propose de reprendre, par commodité et pour tout de même définir approximativement cette notion, la définition du géographe É. Juillard, sans doute la plus à même d'être appliquée aux réalités de l'économie antique. Ce dernier propose de considérer une région comme un réseau d'échanges, qui peut s'étoffer ou dépérir avec le temps, et qui est centré autour d'un ou de plusieurs pôles<sup>8</sup>. C'est cette définition d'une région polarisée – qui permet de poser un rapport entre un fait économique et une forme politique, une distinction entre un centre et une périphérie, et qui induit l'existence de réseaux et d'une flexibilité d'échelle – que je suivrai dans mon analyse des phénomènes économiques. Je tenterai d'en mesurer la pertinence lorsqu'elle est appliquée aux Cyclades sous l'Empire romain.

<sup>5</sup> Voir sur ce point FEYEL (2006), p. 357 et p. 367.

<sup>6</sup> BRUNET, R., *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie* (2001), p. 120 ; voir aussi GIRARD, N., « La région : une notion géographique », *Ethnologie française* 34 (2004), p. 108. Pour les différentes manières de définir une région et sur le débat entre les géographes, voir FEYEL (2006) p. 356-357 et MÜLLER (2006), p. 148, avec bibliographie afférente ; OLIVER (2006), p. 215-218.

<sup>7</sup> MÜLLER (2006), p. 148.

<sup>8</sup> JUILLARD, É., *La « région »*. *Contributions à une géographie des espaces régionaux* (1974), p. 50 ; FEYEL (2006), p. 357. Voir aussi REGER (2011), p. 370-371

## B. QUESTIONS, OBJECTIFS ET MÉTHODE

### 1. UN MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DYNAMIQUE SOUS L'EMPIRE ?

On se demandera en effet si la « région » Cyclades, définie selon des paramètres géographiques et historiques qui, nous l'avons vu, sont loin de délimiter une entité politique et administrative clairement unifiée, correspond néanmoins à une région définie économiquement à l'époque impériale. Dans la lignée de ce que G. Reger a tenté de démontrer pour les Cyclades à l'époque hellénistique, peut-on parler, sous l'Empire, d'un marché cycladique qui, grâce aux liens économiques tissés entre les différentes îles de l'Archipel, donnerait corps à cet espace égéen, en formant un réseau d'échanges centré autour d'un ou de plusieurs pôles ? Ou bien au contraire, les relations économiques et commerciales des îles dépassent-elles largement le cadre des Cyclades, de manière à constituer un réseau d'échanges *inter-régionaux* ou *surpa-régionaux*, pour reprendre une distinction établie par G. Reger lui-même, dans un article postérieur<sup>9</sup> ?

Mon ambition n'est pas de faire une histoire exhaustive de l'économie des Cyclades sous l'Empire, qui pourrait faire l'objet d'une étude à part entière, voire de plusieurs études. Il faudrait en effet, pour ce faire, étudier en détail chaque type de matériel archéologique, chaque production (agricole ou non), chaque réseau et route commerciale permettant la diffusion de certaines denrées, chaque produit exporté ou importé, *etc.* Une étude de ce type a récemment été menée par S. Raptopoulos, à la fois pour l'époque hellénistique et pour l'époque impériale<sup>10</sup>. L'auteur traite du sujet île par île, en se fondant essentiellement sur le matériel céramique, et plus particulièrement sur les amphores et les produits qu'elles contenaient. Bien que l'analyse de ce matériel soit de toute première importance – et je m'y référerai à plusieurs reprises –, l'ouvrage dans son ensemble manque de cohérence et de perspective générale, en particulier d'un point de vue historique. On ne perçoit pas bien les évolutions ayant eu cours pendant les six siècles traités, alors que les bouleversements historiques et politiques que connurent les Cyclades entre l'époque hellénistique et l'époque impériale ont nécessairement eu des répercussions sur leurs activités économiques. On ne distingue pas bien non plus ce qui fait ou non la spécificité du milieu insulaire à ces époques, ni ce que cela signifie d'un point de vue de la prospérité ou de la pauvreté des îles et des insulaires.

<sup>9</sup> REGER (2011), p. 369 et p. 378.

<sup>10</sup> ΡΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ., *Κυκλάδες νήσοι: συμβολή στην οικονομική τους ιστορία κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de P. Nigdelis, Université de Thessalonique (2010).

Aussi est-ce dans une perspective radicalement différente que je souhaite aborder ce thème. En effet, entre l'époque hellénistique et l'époque impériale, les conditions de circulation, de mobilité et d'échanges, les flux, les routes commerciales et les centres de passage, l'organisation du commerce et le système économique qui prévalaient en Méditerranée, furent entièrement bouleversés. Dès lors, cette nouvelle situation, liée à la politique hégémonique de Rome, eut-elle quelque effet sur l'économie des îles ? Y eut-il un dialogue entre la culture du pouvoir dominant et des formes d'organisation locales préexistantes, ou ces schémas furent-ils entièrement nouveaux, imposés aux îles de l'extérieur ? Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit d'évaluer quelles en furent les conséquences à l'intérieur même des îles et des cités (à une échelle locale) et plus généralement dans les Cyclades (à une échelle régionale), aussi bien d'un point de vue économique, que social, politique et culturel. Peut-on parler de *déclin* ou de *renaissance*, de *statu quo* ou de *prospérité* des îles sous l'Empire ? Connurent-elles un destin commun ou certaines d'entre elles se démarquèrent-elles des autres par un développement économique plus important et une plus grande richesse ? Et dans ce cas, qui en profita parmi les insulaires ? En définitive, peut-on établir un modèle socioéconomique dynamique du monde cycladique sous l'Empire ? Telles sont les principales interrogations qui serviront de fil directeur à ce chapitre.

## 2. LA RESTRUCTURATION DE LA PROPRIÉTÉ RURALE DANS LES ÎLES : QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE INSULAIRE ?

À l'image de ce que j'ai pu montrer à travers l'exemple du cadastre de Théra, les activités agricoles traditionnelles (céréales, olivier, vigne et vergers principalement), ainsi que l'élevage (petit et gros bétail), durent subsister dans toutes les îles sous l'Empire. P. Brun en a dégagé les spécificités insulaires, aussi bien pour l'Antiquité que pour l'époque moderne, aussi ne m'y attarderai-je pas<sup>11</sup>. Le problème est de savoir quelle place ces activités occupaient dans l'économie générale des îles, et surtout quel modèle et quelle structure de développement elles suivaient à l'époque impériale. P. Brun a montré qu'aux époques classique et hellénistique, dans les îles comme en Grèce continentale, le schéma dominant était celui de petits propriétaires-exploitants en suprématie numérique, « plus préoccupés de cultures vivrières par essence diversifiées que de productions spéculatives bien que, encore une fois, les surplus que les sources antiques laissent apparaître [...] permettent de faire entrer

<sup>11</sup> BRUN (1996a), p. 64-120. Voir aussi MALAMUT (1988), p. 385-411.

l'économie insulaire dans le commerce maritime »<sup>12</sup>. À l'inverse, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, F. Braudel donne des îles méditerranéennes une image de mondes affamés, où la prédominance des cultures d'exportation et spéculatives, comme la vigne, « menacent la vie insulaire »<sup>13</sup>.

Qu'en était-il sous l'Empire ? Comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, la domination romaine, marquée dans les Cyclades et en Grèce plus généralement par l'apparition des *negotiatores*, accentua le phénomène de la concentration des terres<sup>14</sup>. Les prospections archéologiques à Kéos ont également mis en évidence une augmentation notable de la taille des propriétés à l'époque romaine, et la disparition des très petits sites, caractéristiques de l'époque hellénistique, qui ne réapparaîtront que dans l'Antiquité tardive. Il faut en effet attendre le début de l'époque impériale pour voir apparaître sur l'île des propriétés d'environ 2 ha, qui représentaient au moins 10 % de la totalité des sites ruraux repérés. À l'époque hellénistique en revanche, 90 % des sites ruraux ne dépassaient pas les 0,40 ha, et seulement 2 % d'entre eux atteignaient la surface d'1 ha<sup>15</sup>. La grande taille des propriétés fut peut-être à l'origine d'une baisse de la mise en valeur des terres, ce qui est le propre de la culture extensive. De là provient sans doute l'impression de désolation des paysages ruraux et de désertification des îles dont les géographes anciens se font l'écho. L'existence de grands domaines accaparés par quelques riches propriétaires terriens et les modifications dans la structure de la propriété sont également à l'origine de changement dans l'organisation de la production, répondant à de nouveaux impératifs économiques ; ils ont sans doute accentué le phénomène de spécialisation des cultures insulaires. Il va de soi en effet qu'une économie agricole fondée sur la grande propriété se tourne plus volontiers vers des productions spéculatives<sup>16</sup>. Dans ces conditions, il est tout à fait probable que les Cyclades, ou tout du moins certaines îles d'entre elles, aient privilégié quelque(s) aspect(s) de leur richesse, qu'elle soit de type agricole ou non, ce qu'il convient de repérer.

### 3. DES ÉTUDES DE CAS

Pour ce faire, j'ai décidé de procéder par études de cas, qui ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité, ne couvrant ni toutes les îles, ni tous les aspects de leurs activités économiques. Les exemples choisis visent seulement à illustrer un ou plusieurs points de ma

<sup>12</sup> BRUN (1996a), p. 119.

<sup>13</sup> BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), I, p. 139-142.

<sup>14</sup> Voir aussi ALCOCK (1993), p. 75-76.

<sup>15</sup> CHERRY (1991), p. 336.

<sup>16</sup> BRUN (1996a), p. 20.

problématique, et à y apporter, autant que faire ce peut, quelques éléments de réponse. Je tiens ici à insister sur le fait que j'ai fait des CHOIX, qui dépendent bien évidemment en grande partie des sources et du matériel à notre disposition, très inégaux en fonction des îles, mais aussi de la perspective adoptée. J'ai en effet voulu insister avant tout sur ce qui constituait pour les îles une nouveauté, voire une rupture, par rapport aux systèmes économiques qui prévalaient dans chacune d'entre elles à l'époque hellénistique. Il s'agit également de choix d'ordre épistémologique : les exemples alternent entre des études fondées sur des données archéologiques et littéraires avérées et reconnues depuis longtemps par les chercheurs (marbre de Paros, amphores vinaires), et d'autres issues des tout derniers progrès de la recherche (verre d'Amorgos, amphores à alun de Mélos).

## CHAPITRE XIV

## PAROS : UNE ÎLE EXPLOITÉE PAR ET POUR ROME

LE MARBRE, LE VIN DE PAROS ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME  
ÉCONOMIQUE DE TYPE « IMPÉRIALISTE »\*A. LE MARBRE DE PAROS : EXPLOITATION, EXPORTATION ET  
COMMERCIALISATION SOUS L'EMPIRE ROMAIN

## 1. L'EXPLOITATION IMPÉRIALE DES CARRIÈRES DE MARBRE DE PAROS

a. Le marbre parien, *patrimonium Caesaris*

L'exploitation des carrières de marbre de Paros remonte à la fin de l'époque archaïque et fut continue jusqu'à l'époque protobyzantine. Le marbre de Paros (παρία λίθος / πάριον) était parfois employé dans la grande architecture, mais surtout dans la sculpture, dans tout le bassin méditerranéen<sup>1</sup>. À partir de l'époque augustéenne, le marbre blanc de Paros – connu à Rome sous le nom de *lychnites*<sup>2</sup> – fut très prisé du *Princeps* et de l'aristocratie romaine car considéré comme le plus fin et le plus pur de tous les marbres<sup>3</sup>. Il fut dès lors massivement importé à Rome et servit à construire et à orner de très nombreux édifices de l'*Urbs* durant toute l'époque impériale.

Sous la République, les carrières de marbre étaient la propriété de particuliers ou des cités. Sous le Principat en revanche, les carrières d'où l'on tirait les marbres les plus beaux passèrent peu à peu dans le *patrimonium Caesaris*, par confiscation, achat ou héritage<sup>4</sup>. Ce contrôle impérial, permis par une organisation rationnelle et systématique de l'extraction et du commerce de ces marbres, relevait de ce que les historiens ont traditionnellement nommé la

\* Je remercie de nouveau Guillaume Biard pour sa relecture attentive de ce chapitre et ses indications techniques qui m'ont été très utiles.

<sup>1</sup> Sur les divers emplois du marbre de Paros, toutes époques confondues et tous lieux confondus, voir les différents articles dans ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, Δ. et ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ, Ντ. (éds.), *ΠΑΡΙΑ ΛΙΘΟΣ. Λατομεία, Μάρμαρο και Εργαστήρια Γλυπτικής της Πάρου* (2000). Voir aussi DAVIES, R., *Roman Mines in Europe* (1935).

<sup>2</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXVI, 4, 14. cf. DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 16 ; POLLINI (2000), p. 245. Pour l'existence d'autres types de marbres de Paros (Paros-2 et Paros-3), moins purs que le *lychnites*, voir HERZ, N., « The Classical Marble Quarries of Paros: Paros-1, Paros-2 and Paros-3 », in ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, Δ. et ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ, Ντ. (éds.), *ΠΑΡΙΑ ΛΙΘΟΣ* (2000), p. 27-33, avec bibliographie afférente.

<sup>3</sup> Strabon, *Géographie*, X, 5, 7 : ἐν δὲ τῇ Πάρῳ ἢ Παρία λίθος λεγομένη ἀρίστη πρὸς τὴν μαρμαρογλυφίαν : *quant à Paros, c'est elle qui fournit le marbre parien réputé le meilleur pour la statuaire en marbre*. Voir DUBOIS (1908), p. 109 ; FANT (1993), p. 146-147 ; POLLINI (2000), p. 243 : la statue d'Auguste dite de la *Prima Porta* serait en marbre de Paros.

<sup>4</sup> DUBOIS (1908), p. IX-X ; DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 24-25 ; POLLINI (2000), p. 243. Voir aussi CRAWFORD, D. J., « Imperial Estates », in FINLEY, M. (éd.), *Studies in Roman Property* (1976), p. 35-76 ; MAIURO, M., *Res Caesaris : ricerca sulla proprietà imperiale nel principato* (2012).

*ratio marmorum*, ou « département du marbre », bien que cette expression ne soit pas directement attestée dans l'Antiquité<sup>5</sup>. L'administration de ces carrières revenait à des fonctionnaires impériaux, dont nous avons plusieurs attestations à Paros, ce qui prouve que les carrières de l'île – ou tout du moins une partie d'entre elles – faisaient bel et bien partie du domaine impérial. Compte tenu de l'engouement que suscitait le marbre parien à l'époque augustéenne, il est tout à fait possible que la confiscation des carrières de l'île remonte à cette époque (règne d'Auguste ou de Tibère), comme ce fut le cas pour plusieurs carrières d'Asie Mineure. Toutefois, à Paros, les premières attestations épigraphiques qui nous soient parvenues datent du règne de Domitien (entre 84 et 96 ap. J.-C.) : deux inscriptions mentionnent en effet cet empereur comme propriétaire<sup>6</sup>.

Une inscription trouvée à Rome, datant de 206 ap. J.-C., nomme plusieurs fonctionnaires chargés de l'exploitation d'une carrière parienne : un procurateur (*sub cura*), le centurion Aurelius Demetrius, qui avait l'administration générale de la carrière ; un *probator*, Epictetus, affranchi impérial [*Augusti lib(ertus)*], dont le rôle consistait à examiner la qualité des filons à exploiter et celle des blocs extraits ; un ingénieur chargé de la direction technique et de l'extraction des blocs (*caesura*), Aurelius Epity[nchianus ?] ; et un fonctionnaire chargé du transport des blocs (*vectura*), Aurelius Thraso<sup>7</sup>. Une autre inscription trouvée à Paros, dont on ignore la date exacte, mentionne un « surintendant » de la carrière (ἐργεπιστάτης τοῦ λατομίου), Ἐρὸς, affranchi ou esclave impérial (Καίσαρος {ἀπελευθέρως / δοῦλος})<sup>8</sup>. Le *probator* mettait sur le bloc sa marque d'approbation (*recognitum*), comme en témoigne une inscription trouvée à Paros, datant de 132 ap. J.-C., et une autre sur un bloc trouvé à Rome<sup>9</sup>. Le numéro 1 776 que l'on peut lire sur ce dernier bloc (∞DCCLXXVI) témoigne par ailleurs de la grande exportation des marbres de Paros à Rome.

Sur les autres blocs inscrits trouvés tant à Paros qu'à Rome figure la formule « *ex r(atione)* » suivie d'un nom au génitif, ou tout simplement la préposition « *per* » suivie d'un nom à l'accusatif. L'un des personnages concernés est Hermo(laus), esclave impérial, dont le

<sup>5</sup> FANT (1993), p. 145, n. 3 ; VANHOVE (1996), p. 36. Sur le fonctionnement général et l'administration des mines et des carrières, voir HIRT, A. M., *Mines and Quarries in the Roman World : Organizational Aspects, 27 BC-AD 235* (2010).

<sup>6</sup> DUBOIS (1908), p. 113, n°267 et n°268 : *Imp(eratoris) Dom(itiani) Aug(usti) Germ(anici) loco* [...]. L'un des blocs inscrits aurait peut-être été réemployé dans les Thermes de Caracalla.

<sup>7</sup> DUBOIS (1908), p. 113-114, n°270 ; l'inscription est gravée sur une base de statue provenant des Thermes de Caracalla [DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 25, n. 16]. Sur les fonctionnaires des carrières impériales, leurs tâches et leurs salaires, voir DUBOIS (1908), p. XXX-XXXIV ; ROSTOVITZ (1957<sup>2</sup>), I, p. 341-342 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 463-646 ; FANT (1993), p. 157. Sur le *probator*, voir DWORAKOWSKA, A., *Quarries in Roman Provinces* (1983), p. 165-166.

<sup>8</sup> *JG XII 5*, 253 = DUBOIS (1908), p. 114, n°277 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 464.

<sup>9</sup> DUBOIS (1908), p. 113, n°257 et n°265. Sur ces inscriptions et celles qui suivent, voir aussi BACCINI (1989), p. 59-69, n°92-103.

nom apparaît sur au moins trois blocs de marbre parien. Ce nom était encore visible à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à deux endroits sur les parois de la « carrière des Nymphes » à Paros<sup>10</sup>. Les autres sont des affranchis, Chrezimus et Primus : *per Chrez(imum) lib(ertum)* ; *per Primum lib(ertum)*<sup>11</sup>. Les personnages ainsi nommés sur les blocs étaient en quelque sorte des entrepreneurs, à qui l'on confiait l'exploitation de certaines zones déterminées de la carrière et qui devaient fournir au procurateur le produit de leur exploitation<sup>12</sup>.

Dans les témoignages épigraphiques qui viennent d'être mentionnés, il est frappant de constater la prédominance d'une catégorie sociale, celle des esclaves et des affranchis impériaux, dont nous avons déjà souligné l'importance à Paros, en particulier à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>13</sup>. Seuls quelques entrepreneurs d'origine non servile sont attestés sur l'île, aux alentours de 160 ap. J.-C.<sup>14</sup>. Les ouvriers devaient presque tous être des esclaves (parfois secondés par des soldats ou des condamnés)<sup>15</sup> ; l'administration des carrières était entièrement confiée à des esclaves et affranchis impériaux. Il semble dès lors que les Pariens d'origine n'aient joué aucun rôle dans l'exploitation du marbre de leur île, qui était entièrement contrôlée, du choix du filon à l'exportation de la marchandise vers Rome, par des fonctionnaires romains au service de l'empereur. Il existait donc une sorte de « nationalisation » du marbre de Paros, pour reprendre le terme de J. Ward-Perkins<sup>16</sup>.

### **b. Une intensification de l'exploitation au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

Une étude récente a permis d'identifier à Rome de nombreux blocs provenant de la « fosse Trajane » et de l'*Isola Sacra*, aujourd'hui encore entreposés à Ostie, comme étant des marbres de Paros<sup>17</sup>. Les inscriptions qui y sont gravées mentionnent des entrepreneurs, dont Hermo(laus), ce qui confirme : 1) que ces blocs proviennent bien de Paros, où Hermo(laus) est plusieurs fois attesté ; 2) que les carrières pariennes étaient bien propriété impériale. La mention des consuls dans ces diverses inscriptions permet de dater l'extraction des blocs entre 132 et 164 ap. J.-C., la majorité datant de la dernière décennie (153-164 ap. J.-C.)<sup>18</sup>. Quantitativement, les marbres de Paros provenant de l'*Isola Sacra* occupent la troisième place

<sup>10</sup> Respectivement *CIL* III, 487<sup>c</sup>-487<sup>c</sup> [= DUBOIS (1908), p. 113, n°262-264] ; *CIL* III, 487<sup>a</sup>-487<sup>b</sup> [= DUBOIS (1908), p. 113, n°259]. Voir aussi PENSABENE (2000), p. 529 et p. 535, n. 8-10.

<sup>11</sup> DUBOIS (1908), p. 113, n°267-268.

<sup>12</sup> DUBOIS (1908), p. XXVIII ; BACCINI LEOTARDI (1989), p. 97 et n. 28.

<sup>13</sup> Voir *supra*, Chapitre XI. cf. aussi ΠΑΙΤΟΠΙΟΥΛΟΣ (2010), p. 97 et ZOUMBAKI (à paraître).

<sup>14</sup> PENSABENE (2000), p. 529 : Aurelius Georgius (160 ap. J.-C.) ; Sext(us?) et Herma (163 et 164 ap. J.-C.). Voir aussi DUBOIS (1908), p. 114, n°271, mentionnant l'entrepreneur M. Vicus Bassus.

<sup>15</sup> DUBOIS (1908), p. XXXVI-XXXVII.

<sup>16</sup> DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 24.

<sup>17</sup> PENSABENE (2000). Sur les autres blocs de marbre inscrits trouvés à Rome et à Ostie, voir BRUZZA, L., « Iscrizioni dei marmi grezzi », *Annali dell' istituto di corrispondenze archeologica* (1870), p. 106-204.

<sup>18</sup> PENSABENE (2000), p. 529.

des marbres importés (après l'*africano* et le *cipollino*), et la première place pour les marbres blancs<sup>19</sup>. Ces trois types de marbre, tous trois extraits de carrières appartenant à l'empereur, représentent près de 80 % des blocs importés. En raison de leurs modestes dimensions, les blocs pariens étaient probablement destinés à la sculpture.

D'après ces données, il y eut vraisemblablement une intensification de l'exploitation des carrières de Paros et une exportation massive des blocs vers Rome sous le règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Cette périodisation correspond tout à fait à ce que l'on observe dans les autres carrières impériales de l'Empire, dont l'exploitation fut intensifiée essentiellement à partir des règnes de Trajan et d'Hadrien, avec une rationalisation de la production, du rendement et de la commercialisation, jusqu'à devenir une véritable industrie standardisée, les blocs étant préfabriqués et exportés selon des dimensions standard<sup>20</sup>.

Il est possible de voir une trace de cette intensification de la production, à l'échelle locale, dans le monnayage de l'île. Paros a en effet très peu frappé d'« impériales grecques ». Comme je l'ai montré précédemment, les seules monnaies émises par la cité furent à l'effigie de Marc Aurèle, de Lucius Verus, de Faustine la Jeune, et d'Antonin le Pieux ou de Commode [n°120-123] (pl. XIX). Le caractère exceptionnel de cette émission de bronzes locaux, comportant quatre modules différents, pourrait être expliqué : 1) par un besoin de payer une main-d'œuvre non servile travaillant dans les carrières, venue renforcer les effectifs habituels pour intensifier la production ; 2) par un afflux sur l'île de deniers d'argent – du fait de la présence de nombreux fonctionnaires venus de l'Occident ou des transactions commerciales et financières liées à l'exploitation des carrières – qu'il fallait pouvoir échanger facilement contre des bronzes afin de faciliter les paiements sur le marché local.

## 2. LA COMMERCIALISATION DU MARBRE DE PAROS : LES MUTATIONS D'UN SYSTÈME

### a. Un usage local très réduit : l'exemple des sarcophages

L'île de Paros possédait une tradition séculaire de fabrication de sarcophages en marbre, dès la fin de l'époque archaïque. Les Pariens continuèrent de confectionner des sarcophages à l'époque hellénistique et à l'époque impériale, comme le prouvent les quelques exemplaires retrouvés dans les nécropoles Est et Ouest de la cité antique, aujourd'hui exposés devant le Musée Archéologique de Paroikia<sup>21</sup>. Mais le privilège d'un sarcophage en marbre de

<sup>19</sup> PENSABENE (2000), p. 527 ; FANT (1992), p. 117 : *cipollino* (24,5 %), *africano* (24,2 %), marbre parien (11,8 %).

<sup>20</sup> DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 24-26 ; VANHOVE (1996), p. 36.

<sup>21</sup> MYLONAS, K. D., « Monuments funéraires récemment découverts à Parikia (Paros) », *BCH* 4 (1880), p. 284-290 ; COUILLOUD (1974b), p. 402-412 ; ΑΛΙΠΠΑΝΤΗΣ (1996), p. 49-50 ; GAITANOU (à paraître).

Paros fut, semble-t-il, réservé à quelques familles seulement (six exemplaires retrouvés à ce jour). Les personnages ensevelis dans ces sépultures appartenaient à la grande famille d'Épianax (pl. LIII, *stemma* 4), qui avait contracté des alliances avec des Romains<sup>22</sup>, et à des familles d'affranchis (*gens Babullia* et famille de Trophimè et d'Euporos)<sup>23</sup>.

Ainsi donc, l'usage du marbre local à des fins funéraires était réservé à une petite poignée d'individus, qui plus est, très probablement impliquée dans l'exploitation et/ou la commercialisation du marbre de Paros. Cette activité leur permit peut-être d'obtenir un accord spécial des autorités impériales et d'employer des blocs normalement exclusivement réservés à l'exportation. Notons toutefois qu'aucun de ces sarcophages n'a été réalisé après le milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>24</sup>, période d'intensification de l'exploitation des carrières.

### b. Une diffusion régionale ?

La mode des sarcophages se répandit à travers tout l'Empire et connut une ampleur sans précédent à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. On pourrait dès lors penser que l'île de Paros en profita pour commercialiser ses sarcophages, elle qui, dès la fin de l'époque archaïque et durant toute l'époque classique, exporta en grande quantité ses productions vers Rome et l'Étrurie<sup>25</sup>. Pourtant, en dehors des six exemples déjà évoqués, aucun autre sarcophage parien d'époque impériale n'a été retrouvé ailleurs dans l'Empire<sup>26</sup>. Il existe à Byzance et en Bithynie des sarcophages du même type<sup>27</sup>, mais ces derniers sont en marbre de Proconnèse<sup>28</sup>.

En outre, encore à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ces produits « de luxe » étaient diffusés à une échelle régionale et commercialisés en particulier à Délos, où ils pouvaient répondre aux besoins d'une clientèle enrichie rapidement. Plusieurs sarcophages pariens ont en effet été retrouvés à Rhénée<sup>29</sup>. Il s'agissait très probablement d'œuvres de

<sup>22</sup> IG XII 5, 303 (sarcophage A) : Parméniôn, fils de Mnésiépès et de Pankleitè. *Bull. Ép.* (1966), n°329 (sarcophage E) : Épianax, fils de Kleitoménès ; Quartus, fils de Quartus ; Thysia, fille de Philètos (pour la première génération) ; Secunda, fille de Quartus et Kleitoménès, fils d'Épianax (pour la deuxième génération). IG XII 5, 371 (sarcophage D) : personnages de la même famille, fils et filles de Thysia et de Philètos.

<sup>23</sup> IG XII 5, 307 (sarcophage B) ; IG XII 5, 389 (sarcophage C).

<sup>24</sup> Selon COUILLOUD (1974b), p. 405-411, ces six sarcophages ont été réalisés entre le début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour les plus tardifs. Certains ont pu être réemployés dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais aucun n'a été confectionné à partir de cette date.

<sup>25</sup> Voir en particulier SCHILARDI, D. U., « Paros and the Export of Marble Sarcophagi to Rome and Etruria », in ΣΚΙΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 537-558.

<sup>26</sup> KOCH (1993), p. 14.

<sup>27</sup> Sarcophages formés d'une cuve de marbre surmontée d'un couvercle en forme de toit à double pente, parfois décoré de tuiles. Ils sont ornés de scènes en faible relief dont les sujets sont empruntés à l'iconographie funéraire traditionnelle. Les noms des défunts sont gravés sous les reliefs. cf. COUILLOUD (1974b), p. 402-403 ; GAITANOU (à paraître).

<sup>28</sup> FIRATLI, N. et ROBERT, L., *Les stèles funéraires de Byzance gréco-romaine* (1964), p. 11 et p. 28-29 ; KOCH (1993), p. 142.

<sup>29</sup> COUILLOUD (1974a), p. 225-226, n°58 et p. 341 ; pl. 10, fig. 58, pl. 91 et pl. 93.

commande, réalisées à Paros ou par des artistes pariens pour un personnage ou une famille particulière. À l'époque impériale, la situation changea complètement. Plusieurs sarcophages ont été retrouvés dans les Cyclades, mais aucun d'entre eux n'est parien. À Siphnos par exemple – pourtant l'une des îles les plus proches de Paros – les sarcophages proviennent d'ateliers beaucoup plus lointains (Attique et Asie Mineure)<sup>30</sup>. Dans les autres îles (Andros, Kythnos, Naxos, Théra, Anaphè), il s'agit exclusivement d'œuvres attiques, qui inondaient alors le marché<sup>31</sup>. Le plus étonnant sans doute est que des sarcophages attiques furent également importés à Paros.

Cette transformation radicale dans le système économique local et régional peut également être illustrée à travers l'exemple de la statuaire dans les Cyclades. À Mélos, les statues étaient toutes sculptées dans du marbre de Paros (*lychnites*) encore à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>32</sup>. En revanche, le portrait féminin {n°25} (pl. XXVII), réalisé dans les années 170-180 ap. J.-C., fut sculpté dans du marbre pentélique, et celui d'Aurelia Euposia {n°26}, datant de 250-275 ap. J.-C., dans du marbre insulaire autre que le *lychnites* parien. Il faut attendre le début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour trouver de nouveau à Mélos une statue en marbre *lychnites* de Paros {n°27}<sup>33</sup>. Il en va exactement de même à Théra, où les deux seules statues féminines d'époque impériale entièrement conservées – du type de « la Petite Herculanaise » – sont toutes deux en marbre pentélique {n°50-51} (pl. XXXI). À Paros même – hasard des découvertes ou indice significatif ? – peu de statues datant de l'époque impériale ont été mises au jour et aucune en marbre de Paros.

### c. Le marbre de Paros, un commerce spécialisé sous l'Empire

Nous avons là une illustration parfaite de la mise en œuvre de la « *ratio marmorum* » et des transformations opérées dans l'économie antique à l'échelle de l'Empire. Les deux grands centres producteurs de sarcophages en marbre (Attique et Proconnèse) se répartissaient le marché dans tout le bassin méditerranéen, et exportaient leurs productions y compris dans des régions qui possédaient elles-mêmes du marbre<sup>34</sup>. Les marchés étaient donc spécialisés.

<sup>30</sup> ROSS (1835), p. 143 ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 16 et p. 28-32, fig. 15-24 ; ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ (2002), p. 3, fig. 3 et p. 29, fig. 47.

<sup>31</sup> DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 83, fig. 59 ; KOCH (1993), p. 111-112. Pour Andros, voir aussi SAUCIUC (1914), p. 42, fig. 50.

<sup>32</sup> Voir par exemple les statues de Poséidon (Athènes, MN, n°235) et d'Amphitrite (Athènes, MN, n°236), la statue équestre (Athènes, MN, n°2715), ou encore la statue d'un homme en *himation* (Athènes, MN, n°235). Voir aussi la *Vénus de Milo* (150-140 av. J.-C.), en marbre de Paros (Paris, Musée du Louvre, n°MA 399).

<sup>33</sup> Voir aussi le portrait masculin datant de la fin du III<sup>e</sup> ou du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Mélos, Musée archéologique, n°9 ; non publié), qui semble être en marbre de Paros.

<sup>34</sup> DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 37.

Le marbre de Paros devint une production « de luxe », utilisé uniquement dans l'art décoratif et la sculpture, à l'usage quasi exclusif de Rome<sup>35</sup>.

La principale mutation au fondement de cette réorganisation réside sans doute dans le passage d'un système de la commande à un système de la demande<sup>36</sup>. Auparavant, le marbre de Paros était extrait en fonction de l'œuvre à réaliser (statue, sarcophage, stèle, *etc.*), qui correspondait à une commande précise à l'échelle des Cyclades ou de la Méditerranée ; la relation entre la carrière et le client (un particulier ou une cité) était en général simple et directe<sup>37</sup>. Sous l'Empire, ce marbre fut produit à grande échelle, taillé selon des dimensions standard, avec la création de « stocks », pour être en mesure de répondre à des demandes accrues et aux besoins de l'Empereur. Il fut presque exclusivement exporté, en tant que matière première, vers Rome, qui en possédait le monopole et où il était considéré comme un produit de luxe, en raison non seulement de sa finesse et de sa pureté, mais aussi de la difficulté que représentait son extraction<sup>38</sup>. La relation entre la carrière et les clients s'est alors profondément modifiée et reposait sur ce que l'on appelle, dans la terminologie commerciale moderne, « la loi de l'offre et de la demande ».

Il s'agit là d'une transformation radicale résultant de l'intégration de Paros dans le système impérial : de centre de production artistique qu'elle était, elle devint un centre d'exportation de matière première. Depuis l'époque archaïque en effet, l'île était un foyer de création et d'innovation artistiques de première importance dans les Cyclades, possédant plusieurs ateliers de sculptures, exportant des œuvres dans tout le bassin méditerranéen, et formant des sculpteurs de renom qui se déplaçaient de cités en cités. C'était encore le cas dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., comme le prouve par exemple l'épave d'Anticythère : toutes les statues en marbre trouvées à l'intérieur étaient en *lychnites* de Paros<sup>39</sup>. À l'époque républicaine, on exportait donc encore des œuvres vers Rome ; à l'époque impériale en revanche, on exportait des blocs, destinés à être sculptés sur place. De même, aucune œuvre

---

<sup>35</sup> Sur la présence de décors et de sculptures en marbre parien sur les *Fora* de César, d'Auguste et de Trajan à Rome, voir ATTANASIO, D., *et alii*, « Rome: White Marbles in the *Fora* of Caesar, Augustus and Trajan », in GUTIÉRREZ GARCIA-M., A., (2012), p. 331-343.

<sup>36</sup> Voir les remarques de VANHOVE (1996), p. 36.

<sup>37</sup> DODGE, WARD-PERKINS (1992), p. 61.

<sup>38</sup> DUBOIS (1908), p. 111 ; PENSABENE (2000), p. 534 : les blocs étaient extraits dans des galeries souterraines très étroites ; ils ne pouvaient pas être de très grandes dimensions en raison des nombreuses failles présentes dans la roche.

<sup>39</sup> Les œuvres sont datées du deuxième quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Voir SALIES, G. H. (éd.), *Das Wrack : der antike Schiffsfund von Mahdia* (1994), en particulier p. 289-301 et p. 303-328.

signée par un sculpteur parien n'est attestée dans le monde méditerranéen après le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>40</sup>.

En dehors de l'usage personnel que pouvait en faire l'empereur, le marbre de Paros pouvait être vendu à de riches Romains ou à des cités, comme le prouvent les nombreuses statues en marbre *lychnites* retrouvées à Rome et en divers endroits de la péninsule italienne<sup>41</sup>. Une étude plus précise sur l'exportation de ce marbre à l'époque impériale resterait à faire. Les statues en marbre de Paros sont par exemple nombreuses à Cyrène et à Alexandrie<sup>42</sup>. Il serait intéressant de pouvoir définir s'il existait des réseaux commerciaux et des échanges directs entre Paros et l'Égypte et la Cyrénaïque, ou si, ce qui est peut-être plus probable, les surplus de marbre étaient remis en commerce à partir de Rome – comme tendraient à le prouver les dépôts de blocs à Ostie – afin d'être redistribués et revendus dans d'autres provinces. Quoi qu'il en soit, les œuvres en *lychnites* de Paros d'époque impériale sont vraisemblablement absentes des Cyclades et de Paros elle-même, ainsi que de la partie orientale de l'Empire<sup>43</sup>.

## B. VIN ET AMPHORES DE PAROS : DES PRODUCTIONS À L'USAGE EXCLUSIF DE ROME ?

### 1. VIGNE ET VIN DANS LES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

La deuxième grande caractéristique de l'économie parienne impériale concerne la production de vin dans l'île. L'importance de la viticulture est un trait constant de l'histoire insulaire depuis l'époque archaïque. Parmi les plus fameux vignobles du monde grec, on comptait ceux des grandes îles de Chios, de Lesbos et de Thasos<sup>44</sup>. Mais la culture de la vigne

<sup>40</sup> BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 174-175 : les dernières bases de statues signées par des Pariens (trouvées à Amorgos, Mélos, Paros et en Crète) sont datées, sur critères paléographiques, des I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

<sup>41</sup> Voir les exemples provenant d'Ombrie, d'Italie Centrale et de Rome, datant essentiellement du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., aujourd'hui exposés au *Museum of Fine Arts* de Boston : cf. HERMANN, J., *et alii*, « Some Identification of Sculpture in Parian Marble in Boston », in ΣΚΙΑΠΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 258-261. Au Musée National d'Athènes (n°3524), la copie de l'*Aphrodite de Syracuse*, provenant de Baïes (Italie du Sud) et datant du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Sur les statues en marbre de Paros provenant de la *Villa Adriana* (Tivoli), voir LAPUENTE, P., *et alii*, « White Sculptural Materials from Villa Adriana: Study of Provenance », in GUTIÉRREZ GARCIA-M., A. (2012), p. 364-375. Sur la présence de statues en marbre de Paros à Paestum (fin de l'époque républicaine-début de l'époque impériale), voir CIPRIANI, M., *et alii*, « The Importation of White Marble into Paestum during the Republic and at the beginning of the Empire », in GUTIÉRREZ GARCIA-M., A. (2012), p. 384-389.

<sup>42</sup> Voir l'article de KANE, S., « Parian Sculpture in the Greco-Roman City of Cyrene, Libya », in ΣΚΙΑΠΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 479-483.

<sup>43</sup> FANT (1993), p. 155 : la situation est identique pour le « marbre de Lucullus » extrait à Téos, dont on ne retrouve presque aucun exemple dans toute l'Asie Mineure, ni même à Téos.

<sup>44</sup> Pour une liste des vins de luxe à l'époque impériale, voir Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XIV, 9, 73-76 ; Élien, *Variae Historiae*, XII, 31 ; Athénée, *Les Deipnosophistes*, I, 32d-33c ; Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, II, 30, 1-3. cf. aussi TCHERNIA (1986), p. 350-357.

dans les Cyclades devait être également importante, comme le prouvent les symboles monétaires très divers liés à la vigne et les mentions des auteurs anciens, qui font de Naxos l'archétype de l'île viticole aussi bien à l'époque archaïque qu'à l'époque hellénistique<sup>45</sup>. Sous l'Empire romain, cette tradition viticole n'a pas cessé. Au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., Pline l'Ancien nomme en effet le vin de Mykonos comme étant de qualité égale à celui de Cnide<sup>46</sup>; Columelle mentionne les importations de vin des Cyclades à Rome avec celles de Bétique et de Gaule<sup>47</sup>. À la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., Athénée évoque le « *vin insulaire* » (ὁ νησιώτης οἶνος), de bonne qualité, comme formant une catégorie à part des vignobles des grandes îles (Rhodes, Cnide, Lesbos, Chios)<sup>48</sup>. Il est tout à fait probable que cette expression générique désigne le vin des Cyclades, puisque le même terme νησιώτης est employé par Clément d'Alexandrie pour qualifier le vin de Naxos (ὁ νησιώτης Νάξιος). Ce père de l'Église évoque en effet les vins qu'on transporte à grands frais à travers les mers (αἱ διαπόντιοι οἰνηγία) et nomme explicitement le vin de Naxos comme faisant partie des « grands crus »<sup>49</sup>. Le cadastre de Théra, comme ceux de Lesbos et d'Astypalaia, montrent que la culture de la vigne occupait une place importante dans les îles encore dans l'Antiquité tardive.

Les symboles monétaires liés à la vigne, fréquents et variés durant toute l'époque impériale, indiquent également que le vin comptait parmi les principales sources de richesse des îles : *canthare* à Minôa (Amorgos) [n°6], à Andros [n°17-19, 24], à Naxos [n°110] et à Ténos [n°164]; *grappe de raisin* à Ioulis (Kéos) [n°51, 53-55] et à Mykonos [n°99-100]; attributs de Dionysos, tels le *thyrses* à Andros [n°25-26, 30] et à Mykonos [n°98-100], ou la *couronne de lierre* à Paros [n°119].

S'il est vrai que le vin des Cyclades n'est jamais cité parmi les plus « grands crus classés » et qu'il ne devait pas atteindre les prix élevés des productions de Chios, il n'en demeure pas moins qu'il circulait, puisqu'il était connu jusqu'à Rome. Les anses d'amphores de Paros, portant le timbre Παρίων, découvertes sur de nombreux sites de consommation de

<sup>45</sup> Pour une étude de la tradition viticole dans les îles, voir BRUN (1996a), p. 79-82.

<sup>46</sup> Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XIV, 9, 75.

<sup>47</sup> Columelle, *De l'agriculture*, I préface, 20 : *et vindemias condemus ex insulis Cycladibus ac regionibus Baeticis Gallicisque* : nous faisons nos vendanges dans les Cyclades, en Bétique et en Gaule [Trad. TCHERNIA (1986), p. 246]. Voir aussi BRUN (1996a), p. 19-20.

<sup>48</sup> Athénée, *Les Deipnosophistes*, I, 32 e : Ὁ δὲ νησιώτης (οἶνος) εἰς τε τοὺς πότους ἐστὶν εὖ πεφυκὼς καὶ πρὸς τὴν καθημερινὴν χρῆσιν οὐκ ἀνοικεῖος : *le vin des îles est bien fait pour les beuveries et il n'est pas sans convenir à l'usage journalier* [Trad. A. M. DESROUSSEAU, *Les Belles Lettres* (1956)].

<sup>49</sup> Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, II, 30, 1-2 : Θάσιός τε γὰρ ὁ εὐώδης καὶ ὁ εὐπνοὺς Λέσβιος καὶ Κρής τις γλυκὺς καὶ Συρακούσσιος ἠδὺς καὶ Μενδήσιός τις Αἰγύπτιος καὶ ὁ νησιώτης Νάξιος καὶ ἀνθοσμίας τις ἄλλος τῆς Ἰταλῶν γῆς, πολλὰ ταῦτα ὀνόματα : *Il y a le Thasos, qui a du parfum, et le Lesbos, de l'arôme ; un Crétois, qui est doux, et un Syracusain agréable, et un Mendès d'Égypte, et un Naxos insulaire, et encore tel autre qui a du bouquet et vient du sol italien : les appellations ne manquent pas.* [Trad. Cl. MONDÉSERT, *Sources chrétiennes* (1965)].

toute l'Égée, d'Égypte, de Mer Noire, et même de Sicile<sup>50</sup>, et datant de l'époque hellénistique, pourraient témoigner également de cette diffusion. Encore faudrait-il être certain que ces amphores contenaient du vin, ce qui a toujours été présenté comme un acquis, mais qui en réalité n'a jamais été démontré. Les timbres de ces amphores ont en effet été très bien étudiés<sup>51</sup>, mais jamais les amphores en elles-mêmes ni leur contenu. Elles pouvaient aussi bien contenir de l'huile ou d'autres denrées produites à Paros.

Nous percevons ici les limites intrinsèques de notre documentation. Nous savons en effet que des amphores étaient produites à Paros à l'époque impériale, alors que le vin, ou même l'huile d'olive de Paros ne sont cités par aucun auteur ancien. Aucune structure permettant de prouver la fabrication de ces produits (pressoirs, cuves, *etc.*) n'a été retrouvée<sup>52</sup>. Sur les monnaies de l'île, contrairement à la majorité des autres Cyclades, ce ne sont pas les symboles de la vigne qui sont mis en exergue, mais ceux des céréales (Déméter, épi de blé, épi d'avoine, pavot). À l'inverse, les sources littéraires mentionnent l'importance de la viticulture à Mykonos et à Naxos sous l'Empire<sup>53</sup>, et la production de vin destiné à l'exportation, mais nous sommes sur ces îles encore moins bien renseignés d'un point de vue archéologique. Les symboles monétaires de Mykonos démontrent le rôle primordial du vin dans cette île, mais aucune installation viticole ni production d'amphores locales n'ont encore pu être mises en évidence. À Naxos, le mystère reste entier. La présence sur l'île d'un certain C. Curtius Mithrès est peut-être à mettre en rapport avec la production ou le commerce du vin à Naxos<sup>54</sup>. Cet individu a en effet été identifié à l'affranchi du riche banquier C. Curtius Postumus, connu par une lettre de recommandation adressée par Cicéron à P. Servilius P. f. Isauricus<sup>55</sup>, dans laquelle Cicéron demande au gouverneur d'Asie son soutien pour Mithrès, engagé dans un procès contre un Colophonien à propos de la possession d'un domaine<sup>56</sup>. Par ailleurs, des ateliers amphoriques ont été repérés sur l'île, prouvant que Naxos fabriquait ses propres amphores à l'époque classique et au début de l'époque hellénistique (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.)<sup>57</sup>, mais rien n'a été mis au jour pour l'époque impériale.

<sup>50</sup> EMPEREUR, PICON (1986a), p. 495 et n. 2.

<sup>51</sup> Voir GRACE, V. R. et SAVVATIANOU-PETROPOULAKOU, M., « Chap. XIV : Les timbres amphoriques grecs », in BRUNEAU, Ph., *et alii*, *L'îlot de la Maison des Comédiens*, EAD 27 (1970), p. 358, avec bibliographie antérieure.

<sup>52</sup> EMPEREUR, PICON (1986b), p. 647-649 : une cuve et un *pithos* en place ont été trouvés près d'un atelier d'amphores à Antiparos. Il s'agit sans doute des restes d'une installation viticole, mais le matériel date exclusivement de l'époque hellénistique (fin IV<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

<sup>53</sup> Sur la production de vin à Naxos et à Mykonos, voir ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 63-66 et p. 268-270.

<sup>54</sup> HATZFELD (1919), p. 220 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 269-270. Voir aussi l'analyse de ZOUMBAKI (à paraître).

<sup>55</sup> Cicéron, *Ad familiares*, XIII, 69.

<sup>56</sup> ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ (1969), p. 13-15 ; cf. *Bull. Ép.* (1970), n°438.

<sup>57</sup> EMPEREUR, PICON (1986a), p. 509, ateliers n°7 et 8 (pl. LX, 1).

## 2. LES AMPHORES PARIENNES : INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION SOUS L'EMPIRE

Ce qui est certain en revanche, c'est que la production d'amphores pariennes – et donc du vin, s'il s'agit bien de vin<sup>58</sup> – s'est intensifiée sur l'île à l'époque impériale. En effet, sur les six ateliers de céramique repérés au Nord (baie de Naoussa) et au Nord-Est de Paros (baie de Glyphadès) (**pl. LX, 1**), un seul date uniquement de l'époque hellénistique (n°5), deux marquent une continuité entre l'époque hellénistique et l'époque impériale (n°1 et 4), et trois datent exclusivement de l'époque impériale (n°2, 3 et 6). Le matériel très abondant retrouvé sur ces sites a permis de mettre en évidence la fabrication d'amphores d'un type proprement parien (*type IV et V* de J.-Y. Empereur et M. Picon), dont la forme ressemble à celle des amphores *Agora G 197* (**pl. LXI**). « Le type représente une grande proportion des restes de cinq des six ateliers reconnus à Paros et certainement une production d'une certaine ampleur »<sup>59</sup>. La chronologie de ces amphores reste toutefois très mal assurée (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?).

Nous mesurons ici l'étendue de notre ignorance en ce qui concerne la diffusion de ces amphores. L'ethnique Παρίων ou Πάριον encore présent sur les timbres d'époque hellénistique disparut totalement à l'époque impériale, ce qui rend ces vases plus difficiles à identifier sur les sites de consommation. En outre, leur grande ressemblance formelle avec les amphores du type *Agora G 197* (fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), du type *Agora K 112* (milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), et avec les amphores du type *Ostia III, 373 / Ostia IV, 260-261 = Knossos 2* (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>60</sup>, a sans doute conduit à une confusion des types et des provenances, qui n'a pour l'instant pas permis d'individualiser les amphores d'origine parienne sur les sites fouillés (**pl. LXI**).

## C. ROME À PAROS : LES CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE D'UNE ÎLE

### 1. À L'ÉCHELLE LOCALE : UNE RÉORGANISATION DU TERRITOIRE

À l'échelle de Paros, la localisation des ateliers de l'île permet de mettre en évidence un phénomène caractéristique de l'époque impériale dans les Cyclades : celui du décentrement des activités artisanales et commerciales vers les ports, qui peuvent parfois être

<sup>58</sup> Aucune étude sur la présence de poix n'a été réalisée sur ces amphores : aucune certitude n'est donc permise quant à leur contenu.

<sup>59</sup> EMPEREUR, PICON (1986a), p. 506-507.

<sup>60</sup> ROBINSON (1959), p. 43 et pl. 8 (*Agora G 197*), p. 68 et pl. 15 (*Agora K 112*) ; RILEY (1979), p. 180-183, n°222-227 et fig. 82. Pour les autres parallèles, voir PANELLA (1986), p. 614, n. 6.

éloignés de la ville principale de l'île. À Paros, la vie civique, administrative, politique et sociale se concentrait encore à l'époque impériale dans la cité de Paros (actuelle Paroikia), dotée d'un port relativement bien abrité et utilisé de tout temps. À l'époque hellénistique, c'est là que se concentraient de très grands ateliers de fabrication de céramique (n°8 et 9), types d'installations urbaines dont on a aussi un exemple à Naxos (n°7) (**pl. LX, 1**)<sup>61</sup>. Or, ces ateliers ont cessé de fonctionner à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et furent remplacés à l'époque impériale par des ateliers extra-urbains, tous concentrés dans la baie de Naoussa.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le déplacement de ces activités vers le Nord. L'une d'entre elles est l'intensification de l'exportation des productions pariennes. En effet, Naoussa était le port d'où était exporté le marbre parien à l'époque impériale<sup>62</sup>, car situé plus près des principales carrières exploitées. Compte tenu de ce que nous avons dit de l'exploitation intensive de ce marbre sous l'Empire, il est à penser que les activités du port étaient elles aussi intenses et les infrastructures portuaires bien développées. En outre, la carte géologique de l'île de Paros (**pl. LX, 2**) montre que Naoussa était un débouché aisé pour la diffusion des productions vinicoles et/ou oléicoles – les zones gneissiques étant favorables au vignoble et à la culture de l'olivier (en pointillés sur la carte) –, mais aussi une zone où les niveaux argileux pouvaient être directement exploités par les portiers – les dépôts argileux existant à Paros essentiellement dans les sédiments tertiaires (en blanc sur la carte). Tout concourrait donc à ce que Naoussa devienne un centre économique et commercial d'importance, et il était plus aisé et moins coûteux de fabriquer les amphores en un lieu qui offrait à la fois la matière première et des possibilités d'exportations.

## 2. À L'ÉCHELLE MÉDITERRANÉENNE : UNE RATIONALISATION DU COMMERCE ET DES EXPORTATIONS

Le déplacement de ces ateliers, et l'intensification à l'époque impériale de la production non seulement d'amphores, mais aussi de céramique fine<sup>63</sup>, sont peut-être encore davantage liés au commerce du marbre qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Dans un article récent, B. Russell revient sur l'idée, jusque-là largement répandue, qu'il existait à l'époque romaine un type particulier de bateaux servant exclusivement au transport du marbre ou d'autres pierres, les *naves lapidariae*, et qu'il s'agissait toujours de navires de très grande

<sup>61</sup> EMPEREUR, PICON (1986b), p. 647-648.

<sup>62</sup> KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 182.

<sup>63</sup> EMPEREUR, PICON (1986a), p. 501 : l'atelier n°1 a livré des tessons de *skyphoi*, d'*amphoriskoi* et de diverses jattes.

capacité (100 à 300 tonnes)<sup>64</sup>. Il démontre que la réalité était beaucoup plus complexe. Certains bateaux n'ont en effet transporté que des éléments architecturaux en pierre (chapiteaux, tambours de colonnes, fûts de colonnes, *etc.*) ou des blocs destinés à la construction, parfois très volumineux et très lourds. Mais il existait aussi quantité de navires ayant eu des cargaisons mixtes (*mixed cargoes*), où chapiteaux, bases, autels, sarcophages et statues en marbre pouvaient être mêlés à d'autres types de matériaux, périssables ou non<sup>65</sup>. Les navires transportant des pierres pouvaient également avoir une capacité bien inférieure à 100 tonnes. Aussi est-il possible – mais cette affirmation reste pour l'instant à l'état d'hypothèse – que les bateaux en partance de Naoussa et à destination de Rome aient transporté, avec les blocs de marbre dont il a déjà été question, des amphores et du vin pariens.

Une telle hypothèse n'est en tout cas pas en contradiction avec les données de l'archéologie. D'après l'étude de Cl. Panella, parmi les amphores orientales trouvées à Ostie à la fin de l'époque antonine, on constate une écrasante majorité des amphores de type *Agora G 197 / Knossos 2* qui, selon elle, contenaient du vin<sup>66</sup>. Ces amphores étaient selon toute vraisemblance produites en Crète (Kératokambos), mais on ne peut exclure d'autres centres de fabrication en Grèce continentale<sup>67</sup> et, pourquoi pas, dans les îles. Il s'agit en tout cas de productions « égéennes ». Parmi les amphores *Agora G 197*, pourraient se cacher des vases d'origine parienne, dont nous avons souligné la grande ressemblance formelle. Notons que le moment où ces amphores furent très nombreuses à Ostie correspond exactement à l'époque d'exploitation maximum des carrières de marbre de Paros (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s.- premières décennies du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., avec un pic entre 160 et 180 ap. J.-C.)<sup>68</sup>. En outre, la carte de distribution de ce type d'amphores dans le monde méditerranéen est troublante (**pl. LX, 3**) : alors qu'il s'agit de productions orientales, en dehors de la Crète, d'Athènes et de

<sup>64</sup> RUSSELL (2012), p. 533. Sur le tonnage des navires de commerce, voir ROUGÉ (1966), p. 66-80 (p. 76-77 pour le problème de la *lapidaria navis*).

<sup>65</sup> RUSSELL (2012), p. 536-537.

<sup>66</sup> PANELLA (1986), p. 612-613 : les *Agora G 197 / Knossos 2* représentent près de 30 % des amphores orientales à Ostie, contre seulement 13 % pour les *Dressel 43 / Knossos 4-5* qui occupent la deuxième position. Voir aussi TCHERNIA (1986), p. 236-238 : à Ostie (dépôt de *La Longarina* et *Thermes du Nageur*), sous les Sévères, les amphores vinaires « égéennes » représentent 18,3 % de la totalité des amphores (contre seulement 3,3 % sous Auguste et 0,6 % sous les Flaviens) ; elles représentent 45,3 % des amphores vinaires (contre seulement 3,3 % sous Auguste et 1 % sous les Flaviens).

<sup>67</sup> Ce type d'amphore a sans doute été également produit à Athènes. cf. GRACE, V., « Stamped Wine Jar Fragments », *Small Objects from the Pnyx*, II, *Hesperia*, Suppl. X (1956), p. 170 et pl. 75 ; HAYES, J. W., « The Villa Dionysos Excavations, Knossos: the Pottery », *ABSA* 78 (1983), p. 143.

<sup>68</sup> PANELLA (1986), p. 611 et p. 634.

Corinthe, on ne les trouve qu'en Occident, et plus particulièrement en Italie<sup>69</sup>. Les sites de consommation du vin que contenaient ces amphores correspondent de surcroît aux principaux sites où furent exposées des œuvres en marbre de Paros, à savoir Rome, Ostie, Pompéi et Herculaneum. Ces importations déclinèrent dans le courant du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au profit du vin gaulois et de Maurétanie<sup>70</sup>, tout comme l'exploitation des carrières de marbre parien déclina à partir de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

### 3. CONCLUSION : DES INSULAIRES PRIVÉS D'UNE PARTIE DE LEURS RICHESSES ?

Certes, ce raisonnement ne s'appuie que sur un faisceau d'indices et d'hypothèses qu'il reste à vérifier, mais il donne une perspective de recherche tout à fait stimulante. Si les amphores de Paros étaient produites de manière si intensive à l'époque impériale, comme en témoignent les milliers de tessons retrouvés dans les ateliers (qu'il serait par ailleurs nécessaire de fouiller), c'est qu'elles n'étaient pas destinées à un usage purement local. Elles circulaient au-delà de Paros, et c'est cet « au-delà » qu'il conviendrait de déterminer, en identifiant et en quantifiant les productions pariennes sur les divers sites de consommation. Dans le cas où ces amphores transportaient bien du vin, il faudrait également s'interroger sur l'intensification de la viticulture à Paros. Contrairement à ce qui prévalait à l'époque hellénistique, l'île a pu voir se mettre en place à l'époque impériale une spécialisation de ses productions agricoles, privilégiant la culture de la vigne.

Dans le schéma proposé, et qui est tout à fait clair pour les carrières de marbre, les richesses insulaires furent entièrement confisquées au profit unique de Rome. Il ne s'agit pas seulement d'un commerce « dirigé », pour reprendre le terme de P. Horden et de N. Purcell<sup>71</sup>, où les richesses naturelles de Paros, exploitées par les Pariens eux-mêmes, seraient commercialisées vers l'Occident. Il s'agit de la mise en place d'un système économique de type « impérialiste »<sup>72</sup>, où les Romains contrôlaient l'intégralité de la chaîne opératoire, de l'extraction à l'exportation. Dans ces conditions, se pose la question cruciale de savoir qui profitait localement de la prospérité économique de l'île. Les individus impliqués dans ces activités étaient des citoyens romains, des *negotiatores*, des esclaves impériaux, des affranchis impériaux, qui connurent une ascension sociale spectaculaire et atteignirent parfois des

<sup>69</sup> PANELLA (1986), p. 622, n. 27 et p. 623, fig. 20 ; RILEY (1979), p. 182, fig. 29. J'ai laissé de côté les sites de consommation de Lybie et de Leptis Magna, car ils étaient selon toute vraisemblance approvisionnés par la Crète, et ainsi laissés en marge du flux commercial Orient-Occident qui nous intéresse ici.

<sup>70</sup> PANELLA (1986), p. 632.

<sup>71</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 374-375.

<sup>72</sup> Pour une définition de ce terme appliqué à l'économie antique, voir *infra*, Chapitre XVIII.

niveaux de richesse exceptionnels sous l'Empire<sup>73</sup>. Les marchands pouvaient aussi facilement s'enrichir dans ce type de commerce car, même lorsqu'il s'agissait de produits relevant de propriétés impériales, le transport des produits acheminés vers Rome était laissé entre les mains de particuliers. Les marchands privés recevaient une compensation économique (*vecturae*) pour transporter ces produits qui étaient déjà propriété de l'État, ainsi que des privilèges sociaux, tels l'accès à la citoyenneté romaine<sup>74</sup>. Et en même temps, le système imposé par Rome ne laissait que peu de place à l'enrichissement de la population indigène. Si en outre les richesses agricoles locales étaient, pour tout ou pour partie, également « confisquées » par les Romains, il est alors évident que les Pariens ne profitaient guère, ou seulement de manière indirecte, de ces activités économiques intenses. Par ailleurs, les Romains et les *homines novi* ne se contentèrent pas d'exercer des activités économiques et commerciales à Paros, mais, je l'ai démontré, accaparèrent les magistratures et prêtrises principales de l'île à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>75</sup>. Dès lors, tout porte à croire que la cité et l'île de Paros, indépendantes et autonomes *de jure*, étaient *de facto* administrées et contrôlées par Rome. Il ne s'agissait même plus d'une alliance du pouvoir romain avec les élites locales, qui a constitué l'une des clefs de la réussite et de la longévité de l'Empire romain<sup>76</sup>, mais d'un pouvoir exercé par les Romains eux-mêmes. Dès lors, peut-on réellement parler de prospérité économique *de* Paros, ou doit-on préférer l'évocation d'une prospérité économique de Rome à Paros ?

Il va de soi que le commerce unilatéral des productions pariennes, presque entièrement dirigées vers l'Italie, ne profitait en aucun cas aux îles voisines, dont Paros était de fait coupée. Le système mis en place sur l'île ne permettait aucunement le développement d'une économie régionale. Reste à déterminer si la situation de Paros constituait une exception au sein des Cyclades, ou si le système que j'y ai mis en évidence était commun à plusieurs îles. C'est ce que je souhaite analyser à travers un deuxième exemple, celui d'Amorgos.

---

<sup>73</sup> Voir les remarques de LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 464-465 sur l'enrichissement des esclaves et des affranchis travaillant dans les carrières de Karystos.

<sup>74</sup> ROUGÉ (1966), p. 274-296.

<sup>75</sup> Voir *supra*, Chapitre XIII.

<sup>76</sup> VEYNE (2005), p. 165-166 et p. 180-181 ; GOLDSTONE, HALDON (2009), p. 15-19.

## CHAPITRE XV

## LE TEXTILE ET LE VERRE, D'AMORGOS À SIPHNOS

RECHERCHES SUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE PRODUITS DE LUXE  
DANS LES CYCLADES

Nous avons précédemment noté la présence de communautés étrangères installées à Amorgos, parfois depuis l'époque hellénistique, et ayant eu une grande influence sur la vie des cités de l'île essentiellement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il est très probable que les Samiens et les Milésiens aient été attirés sur l'île pour ses potentialités économiques. Toutefois, contrairement à Paros ou à Mélos, où les productions et les activités économiques et commerciales sont bien attestées archéologiquement, il est plus difficile de cerner ce qui, à Amorgos, a pu contribuer à l'attrait économique de l'île.

A. LES AMORGINA : UNE PRODUCTION TEXTILE À AMORGOS SOUS  
L'EMPIRE ?

Il nous faut dès lors recourir aux textes littéraires et épigraphiques, qui peuvent donner des indices sur ces activités. À la fin du V<sup>e</sup> s. et durant tout le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., Amorgos était réputée pour sa production d'étoffes de très grande qualité : il s'agissait de tissus très fins en lin dont les femmes se paraient, dits *amorgina* (Ἀμόργινα), du nom de l'île où ils étaient confectionnés<sup>1</sup>. Durant l'époque hellénistique, ces tissus de luxe restèrent appréciés en Grèce, comme en témoignent plusieurs inventaires de sanctuaires de divinités féminines où sont mentionnées des tuniques en tissu d'Amorgos<sup>2</sup>. Toutefois, à partir de l'époque impériale, et même dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., nous ne possédons plus une seule mention, ni littéraire ni épigraphique, de ces *amorgina*. Sans doute ces étoffes ont souffert de la concurrence des nouvelles productions de tissus de luxe confectionnés dans des centres d'artisanat beaucoup plus importants, principalement situés dans les cités et les îles de la côte ionienne, et dont le

<sup>1</sup> Ces étoffes sont attestées dans un passage d'Aristophane, *Lysistrata*, v. 150 (τοῖς χιτωνίοισι τοῖς Ἀμοργίνοις) et v. 737, ainsi que dans les inventaires des donations de vêtements faites par les Athéniens au sanctuaire d'Artémis de Brauron entre 349 et 320 av. J.-C. (χιτώνα ἀμόργινον / χιτώνιον ἀμόργινον). Pour toutes les références, voir LINDERS, T., *Studies in the Treasures Records of Artemis Brauronia* (1972), p. 20-27 ; LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 49, n. 3. À Délos, en 340 av. J.-C., dans les inventaires de l'Artémision [ID 104 (26 bis)]. Sur les Ἀμόργινα, voir LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 486 ; BRUN (1996a), p. 136-137.

<sup>2</sup> Voir par exemple l'inventaire des possessions de Déméter à Tanagra (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), où des femmes ont offert une tunique de fillette et deux tuniques de femme en tissu d'Amorgos [SEG 43, 212B]. cf. REINACH, S., « Un temple élevé par les femmes de Tanagra », REG 12 (1899), p. 89-102 ; LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 50, n. 10.

grand développement date de la conquête par Rome de l'Orient (soieries de Cos, étoffes de Pergame tissées d'or)<sup>3</sup>. La chute de la production textile et du commerce de ces tissus à Amorgos pourrait constituer l'une des explications possibles au départ rapide, au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., des *negotiatores* romains installés sur l'île un siècle auparavant<sup>4</sup>.

À partir de la fin de l'époque hellénistique et jusqu'au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la production textile devint l'une des industries les plus importantes d'Asie Mineure, comme en témoignent abondamment les textes littéraires et épigraphiques<sup>5</sup>. Parmi ces productions, l'une jouit d'une très grande renommée à l'époque romaine dans tout le bassin méditerranéen : il s'agit de la laine de Milet, dont la qualité proverbiale est rappelée par plusieurs auteurs antiques<sup>6</sup>. Outre les qualités physiques de cette laine, sa réputation venait aussi du fait qu'elle était revêtue de pourpre, fabriquée à Milet même, ce qui en faisait un produit de luxe par excellence<sup>7</sup>. Cette laine était si célèbre que Verrès, selon Cicéron, a tenté d'en accaparer les revenus au profit de l'État romain<sup>8</sup>. Sous le règne de Néron, l'un des ateliers de pourpre de Milet était même devenu propriété impériale, comme en témoigne la mention d'un esclave impérial « *préposé aux teinturiers en pourpre* »<sup>9</sup>. À partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., la cité de Milet se fit également connaître dans le bassin méditerranéen pour sa production de lin. Les artisans du lin (οἱ λινουργοί), nombreux, y étaient même rassemblés en une association professionnelle<sup>10</sup>. Or, c'est exactement de cette époque que datent les premières attestations de l'existence d'une communauté milésienne à Aigialè d'Amorgos.

Doit-on lier ces événements entre eux ? Les Milésiens ont-ils été attirés par les potentialités de l'île en matière de production agricole ou de main-d'œuvre ? Le travail du lin n'avait peut-être pas entièrement disparu de l'île durant l'époque impériale et ses artisans spécialisés étaient peut-être recherchés pour la production de tissus de qualité. Mais à ce jour, ni l'archéologie ni l'épigraphie ne permettent de répondre à ces questions. Aucune mention littéraire ne nous renseigne sur l'existence de la culture du lin à Amorgos, pas plus que sur

<sup>3</sup> BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 817-822. Les vêtements de soie de Cos étaient très prisés à l'époque augustéenne, comme en témoignent les nombreuses mentions qu'en font les poètes latins : cf. Properce, *Élégies*, II, 1, 5 ; Horace, *Odes*, IV, 13, 13 ; Tibulle, *Élégies*, II, 3, 53.

<sup>4</sup> Voir mon analyse *supra*, Chapitre XI.

<sup>5</sup> BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 817-818 ; LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 51.

<sup>6</sup> Virgile, *Géorgiques*, III, 306 ; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, VIII, 190 ; Columelle, *De l'agriculture*, VII, 2, 3 ; Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, II, 10, 111.

<sup>7</sup> Voir le passage de Virgile, *Géorgiques*, III, 306, célébrant les toisons de Milet revêtues de pourpre tyrienne. Sur la fabrication de la pourpre et la présence de teinturiers en pourpre à Milet, voir HERRMANN, P., « Milesischer Purpur », *Ist. Mitt.* (1975), p. 141-147.

<sup>8</sup> Cicéron, *Verrines* II, I, 34, 86 : *quid a Milesiis lanae publice abstulerit* : tout ce qu'il a soustrait de laine aux Milésiens, au nom de l'État.

<sup>9</sup> LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 66-67 et p. 78, n°19 [= *Bull. Ép.* (1976), n°612] : ἐπάνω τῶν πορφυρῶν.

<sup>10</sup> Voir LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 78-79, n°20, l. 11-13 : τὸ οἰκουμενικὸν καὶ σεμνότατον συνέδριον τῶν λινουργῶν : *le synedrion universel et très solennel des artisans du lin.*

l'expansion de ces cultures en Asie Mineure durant l'Antiquité. Rien n'empêche cependant que cette plante, facilement cultivable et pouvant supporter la sécheresse<sup>11</sup>, ait été cultivée sur l'île. Il serait très intéressant de réaliser des études paléobotaniques à Amorgos (carpologie et palynologie), afin de déterminer si cette plante fut cultivée sur l'île, et si oui, à quelle époque et dans quelles proportions. L'un des arguments majeurs prouvant, si ce n'est la culture du lin, tout du moins les capacités agricoles d'Amorgos dans l'Antiquité, réside dans le nombre important de tours subsistant sur le territoire de l'île, qui jouaient très certainement de rôle de fermes et dont plusieurs étaient encore en usage à l'époque impériale<sup>12</sup>. On a également émis l'hypothèse que le nom de l'île dérivait d'une plante appelée *αμούργος* ou *αμούργη*, dont était extraite une teinture rouge très rare utilisée pour les vêtements<sup>13</sup>. Il s'agit peut-être du lichen tinctorial (*rocella tinctoria* / *lichen graecus polypoides tinctorius*) que vit Tournefort lorsqu'il visita Amorgos au XVIII<sup>e</sup> siècle, encore cher et très demandé à Alexandrie et en Angleterre à cette époque<sup>14</sup>.

Les fouilles de la cité d'Aigialè et de son port pourraient permettre de mettre en évidence l'éventuelle présence de structures artisanales et commerciales liées à l'industrie textile. En venant à Amorgos, les Milésiens ont pu également chercher à étendre leur accès au murex, afin d'augmenter leur production de pourpre. Nous ne possédons pas de preuves directes de la pêche au murex ni d'une industrie de la pourpre à Amorgos, mais elle est attestée dans la plupart des îles de l'Est égéen (en particulier à Cos et à Nisyros, non loin d'Amorgos), ainsi que dans plusieurs îles des Cyclades (Gyaros, Mélos, Délos, Rhénée, Mykonos) et en Eubée. Aussi P. Brun conclue-t-il qu'« il n'est pas interdit de penser que, sur un mode plus mineur, la plupart des îles de l'Égée devaient se livrer à cette activité très lucrative »<sup>15</sup>.

Pour le moment, nous le voyons, les indices sont bien minces et nous ne pouvons que souligner ces concordances de faits, ainsi que la proximité de Milet et d'Amorgos dans leur tradition de confection d'étoffes de luxe. Ces hypothèses visent cependant à montrer l'intérêt et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en archéologie pour la compréhension des phénomènes économiques dans les îles. Si elles se révèlent exactes, cela prouverait qu'à

<sup>11</sup> Sur les caractéristiques et la production du lin dans l'Antiquité, voir ARGANT, J., « Tissu et botanique », in LE DINAHET, M.-Th. et GOYON, J.-Cl. (éds.), *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen* (1996), p. 7-8.

<sup>12</sup> Voir en particulier la tour d'Aghia Triada [MAPANFOY (2005), p. 165-171]. Voir aussi les remarques de BOUSSAC, ROUGEMONT (1983), p. 116-119 et de BRUN (2000), p. 231, à propos des tours de Siphnos.

<sup>13</sup> ZOUMBAKI (à paraître).

<sup>14</sup> TOURNEFORT (1717), p. 89 : « Il y a beaucoup d'apparence qu'on y employoit pour le mettre en rouge, une espèce de lichen très commune sur les rochers de l'isle et sur ces de Nicouria. Cette plante s'y vend encore dix écus le quintal pour la transporter à Alexandrie et en Angleterre. ».

<sup>15</sup> BRUN (1996a), p. 134.

Amorgos, une partie de l'agriculture était spécialisée dans la culture du lin, répondant aux besoins d'un commerce de luxe à une échelle « internationale », impliquant une spécialisation des centres de productions et une exportation maritime<sup>16</sup>.

En ce qui concerne Samos, l'île ne figurait pas parmi les lieux de production de textile les plus renommés à l'époque hellénistique. La situation changea au cours de l'époque impériale, et plus particulièrement à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., où la qualité des laines de l'île et de ses tapisseries commença à être reconnue dans tout le bassin méditerranéen<sup>17</sup>. Là encore, un lien existe peut-être entre le développement de cette industrie à Samos et la présence de Samiens à Amorgos. Mais les indices sont encore plus ténus que dans le cas des Milésiens, et il serait dangereux de tirer des conclusions seulement à partir de quelques mentions littéraires. Le mystère de la présence des Samiens à Amorgos reste pour l'instant entier. À moins qu'ils n'aient été impliqués dans le commerce du verre, production qui apparut à Minôa à l'époque impériale.

## **B. LA VERRERIE AMORGIENNE ET LE COMMERCE DU VERRE DANS LES CYCLADES**

### **1. UN ATELIER DE VERRE À MINÔA (AMORGOS)**

Grâce à une étude minutieuse de tous les fragments de verre (plus de 3 500) retrouvés lors des diverses campagnes de fouilles à Minôa et à Katapola, P. Triantaphyllidis a pu montrer une évolution dans la provenance des objets en verre utilisés à Amorgos. Tous les fragments ou vases entiers datant de la fin de l'époque hellénistique et du début de l'époque impériale (fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) proviennent presque exclusivement d'ateliers de Méditerranée orientale (côte de l'Asie Mineure, Chypre, Syrie et Palestine), avec une forte prédominance d'objets provenant d'ateliers rhodiens<sup>18</sup>. Cela n'a pas lieu d'étonner puisque, sous l'Empire, les principaux centres de fabrication de verre soufflé – technique probablement inventée en Syrie au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – se trouvaient à Sidon et à Rhodes, qui diffusaient leur

<sup>16</sup> Selon PLEKET, H. W., « Greek Epigraphy and Comparative Ancient History: Two Case Studies », *EA* 12 (1988), p. 31-32, le commerce du textile en Asie Mineure se faisait en effet à un triple niveau : un niveau local, avec des productions ordinaires, pour répondre aux besoins d'une grande partie de la population ; un commerce à courte distance de textiles de qualité moyenne, en particuliers acheminés vers les grandes cités voisines des centres de production ; un niveau international pour les productions textiles de luxe. Voir aussi JONES, A. H. M., « The Cloth Industry under the Roman Empire », *Economic History Review* 13 (1960), p. 183-192 [= JONES (1974), p. 350-364].

<sup>17</sup> Athénée, *Les Deipnosophistes*, XII, 540 c ; Élien, *De historia animalium*, XII, 40 ; Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, II, 15.

<sup>18</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 192-193 et p. 207-209 ; ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001), p. 283-285 ; ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002), p. 93-99.

production dans tout l'Orient et en Égée<sup>19</sup>. Ces trouvailles prouvent qu'Amorgos était, dès le début de l'époque romaine, intégrée dans les réseaux de ce commerce égéen, et que certains de ses habitants étaient assez aisés pour constituer une clientèle en mesure d'acheter ces produits de luxe et à la mode. Il faut toutefois ajouter que plusieurs fragments sont à attribuer à des ateliers occidentaux (Italie et Nord des Alpes)<sup>20</sup>, pouvant indiquer l'importance et l'influence des Ῥωμαῖοι installés précocement à Amorgos.

Toutefois, la grande majorité des fragments de verre trouvés à Minôa et à Katapola datent de la fin du I<sup>er</sup>, du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. P. Triantaphyllidis a pu démontrer que ces derniers ne provenaient non plus d'ateliers étrangers mais d'un atelier local. Les principales preuves de la présence d'un atelier de verre à Minôa résident dans la découverte de nombreux déchets et scories sur les sites de production<sup>21</sup>. La provenance locale du verre a en outre été confirmée par des analyses chimiques<sup>22</sup>. D'après le type et la forme des vases, l'atelier de Minôa fut particulièrement dynamique au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dates qui correspondent exactement au renouveau de la cité, aussi bien d'un point de vue architectural que du dynamisme de la société. Ces vases présentent de nombreuses similitudes avec des modèles bien connus provenant des ateliers de Rhodes, de Chypre, de Syrie et de Palestine. Il s'agit essentiellement :

1) de petites phiales en verre soufflé et de coupelles à reliefs (panse côtelée), très proches des productions syriennes et égyptiennes (milieu I<sup>er</sup>-milieu III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) (**pl. LXII, 1-2**) ; 2) de *skyphoi* non décorés (monochromes ou polychromes) ou à la panse ornée de gravures, appartenant au même groupe que les productions syro-chypriotes (fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) (**pl. LXII, 3-4**) ; 3) d'*unguentaria* de formes diverses, typiques des ateliers chypriotes et syro-palestiniens du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. LXII, 5**)<sup>23</sup>.

Cette étude a le mérite de prouver l'existence d'un atelier de verre dans les Cyclades à l'époque impériale – le seul connu à ce jour<sup>24</sup> – qui, en outre, possède de nombreuses ressemblances avec les grands centres de productions de la Méditerranée orientale. Il y avait donc des contacts et des échanges permanents, aussi bien économiques que culturels, entre

<sup>19</sup> SARTRE (1997), p. 329 ; ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 207.

<sup>20</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 190-191 ; II, n°45-52, 55-59, 122-124 et fig. 18-23, 61-62 ; ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001), p. 285.

<sup>21</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 195-206 et p. 210 ; II, p. 123-125, n°246-254 et fig. 119-122.

<sup>22</sup> ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001), p. 288-292 ; ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002).

<sup>23</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 195-196 et II (respectivement), n°241-245 ; n°137-157, 183-208, 218-223 ; n°135-136 ; ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2005), p. 260-285.

<sup>24</sup> Pour l'époque hellénistique, le seul atelier de verre connu dans les Cyclades est celui de Délos. cf. NENNA (1999).

Amorgos et cette partie de l'Empire. La verrerie d'Amorgos, tout comme ses monnaies, prouvent que l'île était bel et bien tournée vers l'Orient, avec une intensification de ses relations à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La présence de cet atelier de verre fait également entrer l'île dans la catégorie des « ateliers de la Méditerranée Sud-orientale », expression vague généralement adoptée pour désigner les productions provenant aussi bien de Rhodes, que de Chypre, de Syrie ou de Palestine<sup>25</sup>. Comme le rappelle M. Sartre, Sidon était le centre le plus célèbre grâce à ses verres à reliefs, cannelés ou dorés. Mais en réalité, le « verre sidonien » sortait de multiples ateliers de différentes villes de Syrie ; et l'abondance des trouvailles de ce même type de verre en Occident a permis aux spécialistes d'émettre l'hypothèse selon laquelle les ateliers syriens avaient ouvert des succursales ou même déménagé en Italie<sup>26</sup>. L'atelier d'Amorgos, fabriquant lui aussi des verres cannelés, pourrait faire partie de ces succursales. On peut également supposer qu'il s'agissait d'un atelier d'imitation de productions syriennes. Notons enfin que l'un des seuls étrangers attestés à Minôa à l'époque impériale, Aurelius Cyrus, est un individu originaire de Tripolis en Syrie<sup>27</sup>.

## 2. LE COMMERCE DU VERRE DANS LES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

Il reste cependant à déterminer les raisons de l'implantation d'un atelier de verre à Amorgos, alors que de nombreux et très grands centres de production existaient dans cette partie de la Méditerranée, qui alimentaient de leur artisanat l'ensemble du bassin méditerranéen. Il convient également de s'interroger sur la diffusion de ce verre d'Amorgos : s'agissait-il d'un atelier répondant à des besoins locaux, de productions diffusées à une échelle régionale ou plus encore à vocation méditerranéenne ? Les recherches sur le verre dans les Cyclades n'en sont malheureusement qu'à leurs premiers balbutiements, et il n'est pas possible dans l'immédiat de répondre à ces questions. Il faudrait pouvoir quantifier la production amorgienne et surtout, maintenant que l'atelier est identifié, reconnaître les verres trouvés sur d'éventuels sites d'importation comme provenant d'Amorgos. Il semble toutefois difficile d'admettre que cet atelier ait diffusé ses produits seulement à l'intérieur de l'île, à une échelle purement locale, où le marché pour ces produits de luxe ou de « semi-luxe » ne devait pas être si important. En outre, il était plus facile – et peut-être même moins cher – pour une île habituée dès l'époque hellénistique à importer ses verres de Rhodes, de continuer ce type d'importations sous l'Empire, plutôt que d'installer un atelier sur place, nécessitant

<sup>25</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 211.

<sup>26</sup> SARTRE (1997), p. 329-330.

<sup>27</sup> IG XII 7, 257 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) : Αὐρήλιος Κύρος Σύρος Τριπολίτης. Voir aussi ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 159-160, fig. 163.

technologie, infrastructures et main-d'œuvre expérimentée, en particulier pour une technique récente qui était celle du verre soufflé. Enfin, l'époque du développement de cet artisanat à Amorgos correspond exactement au moment où apparaissent les premiers signes de prospérité de la cité de Minôa, et surtout, nous y reviendrons, au développement sans précédent de Katapola (le port de Minôa). Il est donc tout à fait probable que le commerce du verre à une échelle plus grande ait quelque rapport avec l'essor économique de la cité et de son port.

### a. Typologie de la vaisselle en verre trouvée dans les Cyclades

En ce qui concerne les autres îles des Cyclades, le verre antique en général, et qui plus est d'époque romaine, n'a été que très peu publié<sup>28</sup>. Seul le verre de Délos, époque impériale comprise, a fait l'objet d'une monographie ; une partie du matériel provenant des nécropoles romaines de Théra (Périsa) et de Siphnos a été publiée, ainsi que quelques objets en verre d'époque impériale trouvés à Mélos et à Naxos<sup>29</sup>. La nécropole romaine de Périsa a livré près de deux cents objets en verre intacts, de formes variées, dont la majorité date des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>30</sup>. Les tombes romaines de Siphnos se distinguent par l'exceptionnelle richesse du matériel qui y a été découvert, et en particulier par leurs objets en verre. Elles datent pour la plupart des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais certaines d'entre elles remontent au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., comme le prouve la présence de deniers d'argent d'époque flavienne déposés avec les corps et les objets<sup>31</sup>. Je profite de cette allusion – car je n'aurai pas l'occasion d'y revenir – pour faire observer qu'à Théra comme à Siphnos, les fouilleurs ont à chaque fois noté l'exceptionnel état de conservation de ces monnaies, qui ne semblent pas avoir beaucoup circulé ni avoir beaucoup été utilisées<sup>32</sup>. Ces caractéristiques, ainsi que l'écart chronologique existant parfois entre l'époque de circulation des monnaies et celle de leur dépôt dans les tombes<sup>33</sup>, tendent à prouver que les deniers d'argent étaient relativement rares dans les îles et qu'ils étaient

<sup>28</sup> Voir la bibliographie exhaustive dans ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), I, p. 40-42.

<sup>29</sup> Pour Délos, voir NENNA (1999), p. 103-121. Pour Théra, voir HILLER (1903), p. 18-19, p. 53-56, p. 59-60, p. 63, p. 76 et p. 286-288 ; GEROUSI (2002), p. 133-140. Pour Siphnos, voir BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 80-92 et pl. 25-36 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000). Voir aussi ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., *ΑΔ* 27 (1972), *Chron. B'2*, p. 605 et pl. 558, α-γ (verre d'époque romaine trouvé à Mélos) et *ΑΔ* 32 (1977), *Chron. B'2*, p. 309-310 et pl. 180, γ-στ (quelques références à de la vaisselle en verre trouvée dans des tombes romaines à Naxos) ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ. « Blown Glass Vessels from Cemeteries in Naxos and Paros », in KORDAS (2002), p. 109 (références à du matériel inédit des tombes romaines de Paros et de Naxos).

<sup>30</sup> GEROUSI (2002), p. 134.

<sup>31</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 81-82 et pl. 31 : deniers d'argent de Vespasien, de l'année 70/1 ap. J.-C. (tombe n°20), de 75 ap. J.-C. (tombe n°14), de 77/8 ap. J.-C. (tombe n°23) ; de Titus de l'année 80 ap. J.-C. (tombe n°20) ; un autre denier d'argent (de Tibère ?) (tombe n°24).

<sup>32</sup> Voir la remarque de BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 81 : « All these coins show little sign of wear and must have been in good condition at the time of deposit ».

<sup>33</sup> GEROUSI (2002), p. 134-135 : à Périsa (Théra), un denier d'argent d'Auguste, frappé à Lyon et datant de la période entre 2 av. J.-C. et 11 ap. J.-C., a été retrouvé dans une tombe datant de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (tombe n°T94).

considérés comme des objets de valeur, que l'on conservait précieusement. Cela concorde avec la situation générale dans l'Archipel où, d'après les données des fouilles archéologiques, les monnaies romaines en argent circulaient peu.

Les recherches ne sont pas encore assez avancées pour déterminer si certains des vases trouvés à Mélos, Théra ou Siphnos proviennent de l'atelier d'Amorgos. En l'état actuel de notre documentation, on peut toutefois supposer qu'un même atelier approvisionnait les îles des Cyclades pour certains types de vaisselle en verre. En effet, ont été trouvées à Périssa et à Siphnos, dans des tombes datant de la même époque, deux coupes à panse côtelée dont la technique (verre moulé avec matrice), la facture – jusque dans leurs imperfections –, la couleur (verre bleuté), la forme et la taille sont si identiques qu'elles ne laissent pas de doute sur leur origine commune (**pl. LXIII, 1**)<sup>34</sup>. Il en va de même pour des fioles à panse sphérique et à haut col, avec une lèvre débordante, réalisées selon la technique du verre soufflé librement, et dont on a retrouvé un exemplaire à Siphnos et un à Théra (**pl. LXIII, 2**)<sup>35</sup>. Ce groupe de récipients en verre provient d'ateliers de Méditerranée orientale et date de la fin du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Bien que le corpus à ce jour publié des vases en verre provenant des Cyclades soit loin d'être exhaustif, il est toutefois possible de tirer quelques conclusions générales de l'analyse de ces objets :

1) La grande majorité<sup>36</sup> des vases en verre trouvés dans les îles appartiennent à la catégorie des *unguentaria*, et autres vases à parfum (**pl. LXIV**), réalisés selon la technique du verre soufflé librement (panse plus ou moins sphérique et col plus ou moins long). Cette technique permettait une production facile, rapide et peu chère, ce qui explique la très large production et diffusion de ce type de vases aussi bien en Orient qu'en Occident. Des vases à parfum de ce genre ont été produits dans l'atelier d'Amorgos ; ils ne correspondaient pas aux productions les plus luxueuses.

2) Les autres formes telles que les gobelets simples, les coupes, les aryballes et les oinochoès en verre étaient plus rares dans les îles, quoiqu'elles soient plus largement répandues dans d'autres régions du bassin méditerranéen. Les coupes à panse côtelée par

<sup>34</sup> Coupe de Siphnos : H. env. 4 cm ; diam. env. 15 cm. cf. BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 88, n°14 (1) et pl. 31, fig. 2.14. Coupe de Périssa (n° inv. 777) : H. 4,5 cm ; diam. 15-16 cm. GEROSI (2002), p. 134, fig. 1. Voir aussi ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 422 et p. 429, fig. 1-2. Pour ce type de coupe, voir ISINGS (1957), forme n°3.a. Pour des objets similaires et de même époque, voir WEINBERG (1992), p. 60 et p. 102, n°57 ; STERN (1995), p. 15 ; ARVEILLER-DULONG, NENNA (2000), p. 161 et p. 187-197, n°223-246.

<sup>35</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 89, n°14 (13) et pl. 32, fig. 4.14. Voir aussi ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 423 et p. 430, fig. 5-6. Sur ce type de vase, voir CHARLESWORTH, D., « Roman Square Bottles », *Journal of Glass Studies* 8 (1966), p. 26-36 et fig. 3a-3b.

<sup>36</sup> Voir le tableau ci-dessous (**fig. 11**), où je résume les données à notre disposition.

exemple, réalisées selon la technique du verre moulé avec matrice ou selon celle du verre soufflé (comme à Amorgos), étaient largement diffusées et produites dans divers ateliers de Syrie, de Palestine, de Chypre et d'Égypte<sup>37</sup>. Certains de ces objets relevaient cependant de productions de plus grande qualité, plus chères, indiquant un niveau de vie élevé des Déliens, des Naxiens, des Théréens et des Siphniens en mesure de les acheter.

3) Les gobelets inscrits, les plats, les *askoi* et les pyxides en verre étaient beaucoup plus rares sur le marché ; ils provenaient de quelques ateliers seulement de Méditerranée orientale (essentiellement Syrie et Chypre) et relevaient d'une production de luxe. Dans les Cyclades, ce type de vaisselle n'a pour l'instant été retrouvé qu'à Siphnos, où certains individus ont pu se procurer des exemplaires rares, voire uniques.

### **b. L'importance des importations chypriotes**

Tout comme nous le reverrons à travers l'exemple de la diffusion des amphores de Mélos, les contacts économiques de certaines îles des Cyclades avec Chypre ont été très importants, voire prédominants durant l'époque impériale. En ce qui concerne le verre, il est remarquable qu'une grande majorité d'objets trouvés dans les îles, et dont on peut prouver la provenance, soient issus d'ateliers chypriotes et relèvent de productions parfois très rares<sup>38</sup>. C'est le cas de fragments d'*askoi* en verre trouvés à Siphnos, dont on connaît très peu de parallèles, et qui auraient vraisemblablement été produits à Chypre dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**pl. LXIII, 3**)<sup>39</sup>. C'est aussi le cas d'une pyxide en verre, aujourd'hui perdue, caractérisée par une lèvre haute se terminant dans sa partie inférieure par un ressaut, et dont les seuls exemplaires similaires, rares, proviennent de Chypre (I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) (**pl. LXIII, 4**)<sup>40</sup>. Mentionnons également un gobelet à panse hémisphérique et à lèvre inclinée, sans décor, qui appartient à un groupe dont les exemplaires proviennent exclusivement de Chypre<sup>41</sup>, ainsi que, parmi d'autres bijoux, des boucles d'oreilles en or, qui appartiennent à

<sup>37</sup> NENNA (1999), p. 103 ; GEROUSSI (2002), p. 140, n. 4, avec références bibliographiques récentes sur ce type de production.

<sup>38</sup> Sur la production chypriote de verre à l'époque impériale, voir VESSBERG (1952), p. 109-112 et p. 154-160.

<sup>39</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 89, n°14 (14) et pl. 31, fig. 3.14 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 423-424 et p. 431, fig. 8-9. Pour les exemplaires chypriotes, voir VESSBERG (1952), pl. XX, fig. 4-5.

<sup>40</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 85, n°5 (2) et pl. 28, fig. 1.5 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 424 et p. 433, fig. 14-15. Pour les exemplaires chypriotes, voir VESSBERG (1952), p. 147, pl. IX, fig. 37-38 et pl. XX, fig. 3.

<sup>41</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 86, n°6 et pl. 28, fig. 2.6 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 425 et p. 434, fig. 18. Pour les exemplaires chypriotes, voir VESSBERG (1952), p. 121 et pl. IX, fig. 9-10.

une forme produite à Chypre aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>42</sup>. Les exemples sont encore nombreux ; je ne les détaille pas tous<sup>43</sup>.

Ile	Nombre de tombes	<i>Unguentaria</i>	Autres types de vases	Total	Provenance de Chypre probable ( <i>unguentaria</i> exclus)	Provenance de Chypre en % ( <i>unguentaria</i> exclus)
Délos	/	12	67	79	?	?
Mélos	/	4	2	6	/	/
Naxos	6	1	3	4	3	75 %
Siphnos	24	20	21	41	13	61 %
Théra	env. 20	17	22	39	4	10 %

**Fig. 11.** *Quantité et type de vaisselle en verre d'époque impériale trouvée dans les Cyclades*<sup>44</sup>

L'importante proportion de vases chypriotes à Siphnos peut bien évidemment être due au hasard de nos découvertes, et le nombre relativement limité des tombes fouillées (24) ne donne pas forcément une image représentative ni applicable à l'ensemble de l'île. Toutefois, il est possible de comparer la situation de Siphnos à celle de Théra où, pour la même période (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et pour un nombre de tombes comparable, on obtient des chiffres tout à fait similaires (39 vases au total à Théra contre 41 à Siphnos). En revanche, en ce qui concerne les provenances, Théra offre une image sensiblement différente (10 % de vases de production probablement chypriote, contre plus de 60 % à Siphnos). À Naxos, le matériel retrouvé est trop peu abondant pour que l'on puisse prendre les résultats obtenus par ces calculs comme représentatifs. Mais il est remarquable que de beaux vases produits à Chypre aient été également importés dans cette île. À Délos et à Mélos, la situation est encore différente, puisque les verres d'époque impériale n'ont pas été retrouvés en contexte funéraire, mais en contexte domestique ou religieux (synagogue à Délos).

Il apparaît donc que les notables de Siphnos se fournissaient en grande partie dans des ateliers chypriotes pour leurs objets de luxe (vaisselle en verre et bijoux), surtout à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les vases d'époque antérieure montrent une plus grande diversité d'origines, avec plusieurs objets provenant vraisemblablement d'Occident (atelier de Pompéi ?), mais aussi d'Orient (ateliers syro-palestiniens). Malheureusement, nous ne connaissons pour ainsi

<sup>42</sup> ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 423, p. 427, n. 13 et p. 429, fig. 4. Ces bijoux sont aujourd'hui conservés au Musée National d'Athènes.

<sup>43</sup> Je les inclus tous dans mes calculs dans le tableau ci-dessous (**fig. 11**).

<sup>44</sup> Calculs faits à partir du matériel publié dans NENNA (1999), p. 115-121 (pour Délos) ; dans BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 80-92 (pour Siphnos) ; dans HILLER (1903), p. 18-76 et dans GEROUSI (2002), p. 134-139, qui commente plusieurs vases déjà publiés par Fr. Hiller (pour Théra). Un volume sur la nécropole de Périssa, avec un grand nombre de matériel inédit (près de 173 vases en verre), est actuellement en préparation (E. Gerousi). Cette publication sera susceptible de modifier les résultats ici obtenus. Dans mes calculs, je n'ai pris en compte que les vases complets et les fragments permettant de calculer un NMI (anses, lèvres, fonds). Les *unguentaria* ont été placés dans une catégorie à part, car il faudrait réaliser une étude plus poussée sur ces vases dans les Cyclades pour déterminer leur provenance.

dire rien de la société, ni des activités économiques et commerciales de Siphnos à l'époque impériale, qui auraient pu nous permettre d'éclaircir les raisons de l'importance quantitative des productions chypriotes sur l'île. Il faudrait également réussir à déterminer si cette situation était exceptionnelle dans le paysage de la diffusion du verre à l'époque impériale, ou si, au contraire, elle était attendue. En d'autres termes, il faudrait pouvoir analyser la proportion de productions de verres chypriotes présentes dans d'autres régions de l'Empire afin de mieux mesurer la particularité ou non de Siphnos.

Des indices pourraient être trouvés dans l'étude de la circulation et de la diffusion de la céramique de Chypre, et en particulier des amphores vinaires et de la « *Cypriot sigillata* », qui constituaient une grande partie de la vaisselle importée à Ténos au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. par exemple<sup>45</sup>. Le commerce du verre ne devait en effet jouer qu'un rôle secondaire dans les courants d'échange, et ne faire qu'accompagner des productions plus importantes, comme le vin<sup>46</sup>. Une étude de ces questions reste à faire ; mais il faudrait pour cela que la céramique d'époque impériale soit systématiquement étudiée et publiée dans les Cyclades, ce qui est encore loin d'être le cas.

### c. Des vases de luxe à Siphnos

Certains vases retrouvés à Siphnos correspondent à des exemplaires très rares, voire uniques dans le monde méditerranéen, et trahissent la richesse de leurs propriétaires. Parmi les plus significatifs, citons un gobelet de forme cylindrique, avec un décor en relief de palmes et portant l'inscription KATAIXAIPE (*sic*) KAI EYΦPAINOY, « *salut et réjouis-toi* », fabriqué selon la technique du verre soufflé avec matrice (**pl. LXV, 1**)<sup>47</sup>. Il appartient à une série rare constituée de seize gobelets connus à ce jour dans l'ensemble du monde méditerranéen, tous moulés avec la même matrice. Pour ceux dont la provenance est connue, ils viennent tous de

<sup>45</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 227-231 ; ÉTIENNE (1990), p. 211. Voir aussi HAYES, J. W., « *Cypriot Sigillata* », *Report of the Department of Antiquities, Cyprus* (1967), p. 66-67 ; et en dernier lieu, MARQUIÉ, S., *Production et circulation des céramiques fines d'époques hellénistique et romaine en Méditerranée : le cas des sigillées découvertes à Kition (Chypre)*, Thèse de Doctorat inédite (2003).

<sup>46</sup> Sur les amphores chypriotes et leur circulation à l'époque impériale, voir JACOBSEN, K. W., « *Regional Distribution of Transport Amphorae in Cyprus in the Late Roman Period* », in EIRING, J. et LUND, J. (éds.), *Transport Amphorae* (2004), p. 143-148 ; LEONARD, J. R. et DEMESTICHA, S., « *Fundamental Links in the Economic Chain: Local Ports and International Trade in Roman and Early Christian Cyprus* », in *idem* (2004), p. 189-202.

<sup>47</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 85, n°5 (1), pl. 25, fig. 3.5 et pl. 26, 2.5 et 3.5 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 424 et p. 432, fig. 11-12 ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 15-16 et p. 27, fig. 11. Aujourd'hui conservé à Athènes, au Musée Bénaki. Pour des exemplaires similaires, voir Paris, Musée du Louvre, n°MNE 133 (provenant de Chypre) [= ARVEILLER-DULONG, NENNA (2005), p. 194, n°538] ; Athènes, Musée National, n°2996 [= WEINBERG (1992), p. 128, n°102] (provenance inconnue).

Chypre ou de Syrie, ce qui fait hésiter les spécialistes quant à l'origine de l'atelier<sup>48</sup>. Dans une autre tombe fut trouvé un gobelet à décor à relief (motifs géométriques), portant l'inscription ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ ΕΦΩ ΠΑΡΕΙ, « *réjouis-toi d'être présent* » (pl. LXV, 2)<sup>49</sup>. Quelques gobelets portant la même inscription et datant du milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ont été retrouvés en Syrie, dont ils proviennent probablement. Soulignons néanmoins l'originalité de l'exemplaire de Siphnos, d'une forme inconnue ailleurs jusqu'à présent<sup>50</sup>.

La fouille des tombes romaines de Siphnos a livré un dernier objet tout à fait exceptionnel, datant vraisemblablement de l'époque augustéenne et déposé dans une tombe de la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Il s'agit d'un large bol à fond annulaire, en verre presque transparent, comportant deux anses finement travaillées, réalisé selon la technique du verre moulé avec matrice, anses et panse réalisées d'un seul bloc (pl. LXV, 3)<sup>51</sup>. Ce bol est orné d'un décor à relief représentant d'un côté un hippocampe monté par un Érôs, de l'autre un griffon également monté par un Érôs. La surface du bol a été retravaillée de manière à donner au décor davantage de relief. Deux autres vases en verre de forme similaire ont été mis au jour à Pompéi, sans doute réalisés selon la même technique, et un autre dans une tombe à Thessalonique. Mais ces trois exemplaires ne sont ornés que de motifs géométriques, et aucun ne comporte un décor aussi finement travaillé que celui de Siphnos<sup>52</sup>. On ignore l'origine de ces bols (atelier pompéien ou alexandrin ?), et l'on ne peut que s'étonner de la présence d'un tel objet dans une petite île des Cyclades, objet qui constitue un *hapax* aussi bien d'un point de vue typologique que technique. La grande valeur de cet objet est également démontrée par son contexte de découverte : on avait en effet pris soin, dans la tombe, de déposer ce bol en verre à l'intérieur d'un vase en bronze pour le protéger<sup>53</sup>.

#### d. Conclusion : retour sur le déclin supposé des îles

Cette analyse de la provenance, de la diffusion et de la production de la vaisselle en verre dans les Cyclades à l'époque impériale – dont je n'ai donné qu'un premier aperçu, mais

<sup>48</sup> Voir sur ce point HARDEN (1935), p. 163-186 et HARDEN (1944-1945), p. 81-95 ; VESSBERG (1952), p. 120-121, pl. III, fig. 6 et pl. XII, fig. 1. Des gobelets exactement du même type, mais appartenant à une deuxième série car portant l'inscription ΚΑΤΑΧΑΙΡΕ (et non ΚΑΤΑΙΧΑΙΡΕ) ΚΑΙ ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ, au nombre de cinq à ce jour, ont été trouvés à Chypre et en Sardaigne. Une autre variante présente une branche de laurier supplémentaire sous la lèvre. cf. ARVEILLER-DULONG, NENNA (2005), p. 183.

<sup>49</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 82, p. 86, n°6 (2), pl. 28, 3.6-5.6 ; ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 424 et p. 434, fig. 16-17 ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 16 et p. 27, fig. 12. Aujourd'hui conservé à Athènes, au Musée Bénaki.

<sup>50</sup> HARDEN (1935), p. 173-175 et pl. 28, fig. 12 ; HARDEN (1944-1945), p. 92 et pl. 9 ; STERN (1995), p. 97-98.

<sup>51</sup> Athènes, Musée National, n°16275. cf. BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 90-91 (13), pl. 33 et pl. 34, fig. 1.20 ; WEINBERG (1992), p. 112-113, n°76 ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 16 et p. 27, fig. 13-14.

<sup>52</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 91 ; ISINGS (1957), p. 39-40, forme n°25 ; WEINBERG (1992), p. 112 ; ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 16 et p. 18, n. 16.

<sup>53</sup> BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), p. 90.

qui mériterait une étude approfondie afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses présentées – permet tout du moins de démontrer que les Cyclades n'étaient pas ces îles reléguées, pauvres et laissées en marge des évolutions techniques et artistiques qui avaient cours dans le reste de l'Empire : elles étaient intégrées dans les réseaux de ce type de commerce, au même titre que les plus grandes cités de Grèce continentale et d'Asie Mineure ; certains insulaires étaient en mesure de se procurer des objets des plus rares et de très grande valeur, prouvant ainsi leur adoption de modes de vie communs à tout l'Empire. La carte que je présente en annexe (pl. LXVI) montre la diffusion, en Méditerranée orientale, des bols et coupes à panse côtelée réalisés selon la technique du verre moulé (milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). Les Cyclades figurent en bonne position dans cette diffusion, surtout en ce qui concerne les bols dits *pillar-moulded bowls* (Groupe 5), produits au début de l'époque impériale (fin I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-dernier quart du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)<sup>54</sup>.

La technique du verre soufflé ayant vraisemblablement été inventée au milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., on aurait pu penser que les Cyclades aient mis du temps à adopter ces nouvelles productions, compte tenu de la conjoncture historique et du déclin économique qu'on leur prête traditionnellement. Or, mon analyse a montré que, dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., des objets en verre soufflé apparurent dans les îles. Bien plus, au moment où la vaisselle en verre soufflé devint d'usage quotidien et prit la place de la céramique fine (au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>55</sup>, transformant la fabrication de certains vases en une production quasi industrielle (production des *unguentaria* par exemple), Amorgos se mit immédiatement « à la page » en développant son propre atelier de verrerie.

Par ailleurs, l'analyse du matériel trouvé dans les tombes de Siphnos permet de mesurer les limites intrinsèques de notre documentation, trop souvent lacunaire, et de nuancer nos propos et nos conclusions, souvent dépendants de l'inégalité de nos sources. En effet, nous ne connaissons presque rien de la situation de Siphnos sous l'Empire romain (très peu de vestiges architecturaux, très peu d'inscriptions, *etc.*). Aussi n'en ai-je que peu parlé jusqu'à présent et tout pourrait faire croire à un quasi-abandon de l'île à l'époque impériale. Cette image est renforcée par le jugement des auteurs anciens qui, de Strabon à Antipater de Thessalonique, en passant par Plutarque, comptent Siphnos parmi les îles les plus

<sup>54</sup> Nomenclature de NENNA (1999), p. 109-111. J'ai inclus Ténos sur cette carte, où ont été retrouvés deux fragments appartenant au Groupe 1 et au Groupe 4, et sept fragments appartenant au Groupe 5, tous inédits, provenant des fouilles du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite. cf. NENNA (1999), p. 104, n. 4 ; p. 109, n. 76 et p. 110, n. 96.

<sup>55</sup> NENNA (1999), p. 176. Voir aussi sur ce point MOREL, J.-P., « La ceramica e il vetro », in ZEVI, F. (éd.), *Pompei 79* (1979), p. 241-264.

infortunées<sup>56</sup>. Pourtant, dans les Cyclades, c'est de Siphnos que proviennent les trouvailles les plus exceptionnelles. Aux bijoux en or et aux exemplaires uniques ou très rares de vaisselle en verre, il faut ajouter les divers sarcophages très richement décorés, provenant d'Asie Mineure et d'Attique, dont nous ne connaissons pas de parallèles ailleurs dans l'Archipel. Siphnos est également la seule île, avec Minôa d'Amorgos, à avoir frappé monnaie encore à la toute fin du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (**Tableau 02**). Tout indique donc que des individus aisés vivaient là sous l'Empire, et que la cité de Siphnos fut même assez riche pour émettre ses propres monnaies à une époque où les îles alentour ne le faisaient plus.

Ces divers témoignages permettent encore une fois de ne pas exagérer la déchéance des îles sous l'Empire, en montrant que les insulaires n'étaient alors pas tous appauvris, y compris dans les îles où nous n'avons pas beaucoup de matériel et où nous n'arrivons pas à déterminer les origines de cette richesses. L'insoluble problème cependant, que j'ai soulevé à diverses reprises, est de savoir dans quelle mesure nous avons là le signe de l'aisance matérielle de quelques particuliers, ou celui d'une prospérité générale de l'île.

---

<sup>56</sup> Pour un commentaire de ces textes, voir BRUN (2000), p. 234-236.

---

*CHAPITRE XVI*

**LA PROSPÉRITÉ DE MÉLOS SOUS L'EMPIRE**

**MODÉLISATION SOCIOÉCONOMIQUE D'UN SYSTÈME D'EXPLOITATION  
INSULAIRE**

---

Dans la perspective qui est la nôtre, l'analyse du fonctionnement de l'économie mélienne est incontournable et mérite à plus d'un titre que l'on s'y arrête. En effet, Mélos constitue l'un des exemples phares de la théorie de P. Horden et N. Purcell car cette île « représente une unité fondamentalement auto-suffisante, assez isolée des complexités des systèmes du continent pour que l'archéologue discerne les processus d'organisation humaine avec une relative facilité »<sup>1</sup>. Selon eux, Mélos doit son caractère distinctif non pas tant aux accidents de sa propre géologie ou de son climat qu'à ses relations, changeant avec le temps, « au gré des circuits fluides de communication, au milieu desquels elle est située ». Aussi concluent-ils : « ce sont plutôt les attractions conflictuelles des diverses autres régions, dont le point de rencontre est l'Égée, qui ont donné forme à l'histoire de l'île »<sup>2</sup>. C'est ce que je souhaite analyser ici, en me demandant si la domination romaine et l'impérialisme romain « ont donné forme à l'histoire de Mélos » à l'époque impériale.

Nous possédons pour cette île à l'époque romaine une documentation très riche, mais éparse et très hétéroclite, qui n'a jamais été rassemblée. Plusieurs études précises ont été menées à Mélos sur tel ou tel type de matériel, mais les catégories de preuves, traitées une à une et séparément, ne permettent pas de dégager une image d'ensemble ni une compréhension globale des évolutions économiques de l'île sous l'Empire. C'est pourquoi je me propose, dans ce chapitre, de rassembler toutes les données à notre disposition – issues des prospections, des études géomorphologiques, des fouilles archéologiques, de la numismatique, de l'épigraphie, de la sculpture et de la céramologie – pour tenter de modéliser le fonctionnement économique et social de cette île à l'époque impériale. J'insisterai davantage que dans les exemples précédents sur la composition de la population et la structure de la société à Mélos, car elles sont intimement liées à l'exploitation économique de l'île.

---

<sup>1</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 76 (ma traduction). L'exemple de Mélos est développé dans HORDEN, PURCELL (2000), p. 74-77, p. 133-135 et p. 224-230.

<sup>2</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 76 (ma traduction).

## A. LES MINÉRAUX « INDUSTRIELS »<sup>3</sup> DE MÉLOS : UNE EXPLOITATION INTENSE SOUS L'EMPIRE

### 1. CÉLÉBRITÉ ET RENOMMÉE À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE : L'APPORT DES TEXTES

Du fait de sa grande richesse en ressources naturelles, l'île de Mélos a de tout temps connu une exploitation intense de ses roches et minéraux. Aujourd'hui encore, on y exploite la perlite, la bentonite et le kaolin. À l'époque néolithique et à l'Âge du Bronze, l'obsidienne mélienne et la rhyolite furent largement exploitées<sup>4</sup>. Pour l'époque qui nous intéresse, les sources littéraires nous font savoir que l'île de Mélos fournissait essentiellement du *melinum* (ou « *melian earth* »), de la pierre ponce, de l'alun et du soufre, ces deux derniers minéraux étant particulièrement célèbres dans l'Antiquité<sup>5</sup>. Il n'est pas inintéressant de revenir aux textes mêmes, qui permettent de mesurer le caractère exceptionnel de ces matériaux méliens à l'époque impériale :

[*Sulphur*] nascitur in insulis inter Siciliam et Italiam, quas ardere diximus, **sed nobilissimum in Melo insula**. [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 50, 174].

On trouve du soufre dans les îles situées entre la Sicile et l'Italie [*i.e. les îles Éoliennes*], qui, nous l'avons dit, sont en ignition ; **mais le plus célèbre vient de l'île de Mélos**.

[*Alumen*] gignitur autem in Hispania, Aegypto, Armenia, Macedonia, Ponto, Africa, insulis Sardinia, Melo, Lipara, Strongyle. **Laudatissimum in Aegypto, proximum in Melo**. Huius quoque duae species, liquidum spissumque. [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 52, 184].

On trouve l'alun en Espagne, en Égypte, en Arménie, en Macédoine, dans le Pont, en Afrique, dans les îles de Sardaigne, de Mélos, de Lipari et de Stromboli. **Le plus apprécié est celui d'Égypte, puis vient celui de Mélos**. De ce dernier aussi on distingue deux espèces, le liquide et le solide.

**Optimum ex omnibus quod Melinum uocant ab insula, ut diximus. Nulli uis maior neque adstringendi neque denigrandi neque indurandi, nullum spissius**. [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 52, 188].

**Le meilleur de tous les aluns est celui qu'on appelle melinum, du nom de l'île où on le trouve**, comme nous l'avons dit. Aucun n'est plus apte à resserrer, noircir et durcir ; aucun n'est plus compact.

<sup>3</sup> Bien qu'elle puisse sembler anachronique, j'emploie ici par commodité l'expression générique de « minéraux et roches industriels » (*industrial minerals and rocks*) qui, selon la définition traditionnelle, regroupe toutes les substances extraites de la terre, à l'exception des hydrocarbures, des minerais métalliques, des pierres précieuses et de l'eau [HARBER, P. W. et KUZVART, M., *Global Geology* (1996)]. Faute de terme plus adapté pour désigner cette catégorie de matériaux, l'expression « minéraux et roches industriels » est utilisée dans toutes les études géologiques appliquées à l'Antiquité car, dès cette époque, leur extraction reposait sur la mise en place de technologies évoluées. Les « minéraux industriels » incluent des matériaux exploités pour leurs propriétés naturelles, mais aussi, et ce dès la plus haute époque, pour leur composition chimique. Voir sur ce point McNULTY (2000), p. 1 et p. 11.

<sup>4</sup> Voir CHERRY, J. F., et TORRENCE, R., « The earliest prehistory of Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 24-34 ; RENFREW, C., « Bronze age Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 35-44.

<sup>5</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, V, 10 ; Vitruve, *De architectura*, VII, 3 ; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 50, 174 ; 52, 184 ; XXXVI, 42, 154 ; Dioscoride, *De materia medica*, V, 106. Pour l'intégralité des références littéraires, voir McNULTY (2000), p. 5-6, p. 275 et App. D., p. 320-341. cf. aussi DAVIES, O., *Roman Mines in Europe* (1935), p. 262-263, p. 279 et p. 294.

*Ad omnia, quae in ceteris generibus diximus, efficacius intellegatur ex Melo aduectum. Nam ad reliquos usus uitae in coriis lanisque perficiendis quanti sit momenti, significatum est.* [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 52, 190].

Dans toutes [les maladies] pour lesquelles nous avons indiqué les autres espèces d'alun, **on regarde comme plus efficace celui qui est importé de Mélos**. Quant aux autres usages de l'alun dans la vie courante, nous venons de dire quelle est l'importance de cette substance pour la préparation du cuir et des laines.

*Melinum candidum et ipsum est, optimum in Melo insula.* [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 19, 37].

Le *melinum* est blanc lui aussi ; **le meilleur vient de l'île de Mélos**.

*Sed ii pumices, qui sunt in usu corporum leuandorum feminis, iam quidem et uiris, atque, ut ait Catullus, libris, laudatissimi sunt in Melo, Nisyro et Aeoliis insulis.* [Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXVI, 42, 154].

Mais parmi les pierres ponceuses, qui sont employées pour épiler le corps par les femmes, et dorénavant même par les hommes, et qui servent aussi, comme le dit Catulle, à lisser les livres, **celles qui sont les plus estimées se trouvent à Mélos**, à Nisyros, et dans les îles Éoliennes.

À l'époque romaine, l'alun et le soufre étaient utilisés dans la fabrication des textiles, du cuir et des couleurs de peinture, dans la teinturerie, dans la purification des métaux (essentiellement or et argent) et le blanchissement des perles. On en faisait également un très grand usage pour l'éclairage, en cosmétique (préparation de maquillages et de poudres diverses), en médecine et en pharmaceutique<sup>6</sup>. De si nombreux emplois faisaient du soufre, et surtout de l'alun, des matériaux primordiaux sous l'Empire : on peut imaginer qu'ils furent intensivement exploités là où on pouvait les trouver. Les nombreuses mentions que Pline l'Ancien fait des minéraux de Mélos prouvent que l'exportation de ces produits était bien connue à Rome au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ; l'insistance sur la grande qualité de ces productions suggère qu'à l'époque impériale, la réputation de Mélos – en tant qu'île riche en minéraux industriels de qualité supérieure – était bien établie. L'alun et le soufre de Mélos durent être d'autant plus intensivement exploités qu'ils étaient « les meilleurs » dans tous les usages (*nobilissimum, laudatissimum, optimum, efficacius*), sans équivalent dans le reste du bassin méditerranéen. L'île devait donc être d'une importance stratégique dans tout l'Empire pour l'accès à ces ressources.

Néanmoins, on a longtemps sous-estimé cette particularité de l'île cycladique<sup>7</sup>. Ce n'est que très récemment (à la fin des années 1970 et surtout depuis les années 1990) que l'on a commencé à s'intéresser et à étudier ces matériaux à Mélos, contrairement à l'obsidienne ou aux mines d'or et d'argent par exemple, qui ont très tôt fait l'objet de recherches scientifiques

<sup>6</sup> Sur les divers usages de l'alun dans l'Antiquité, voir MCNULTY (2000), p. 52-54 ; pour le soufre, p. 68-70.

<sup>7</sup> Aujourd'hui encore, il ne faut pas sous-estimer l'importance des minéraux industriels méliens, dont l'exploitation représente plus de 26 % de la production totale de minéraux industriels en Grèce [cf. STAMATAKIS, M. G., *et alii*, « Milos: the Mineral Island », *Industrial Minerals Magazine* (fév. 1996), p. 57 ; MCNULTY (2000), p. 46].

et archéologiques, ou même aux minéraux industriels de l'île de Lipari, souvent mentionnés par Pline, mais toujours comme étant de qualité inférieure à ceux de Mélos<sup>8</sup>. Il est pourtant très intéressant de pouvoir faire concorder les témoignages littéraires avec les informations livrées par l'archéologie. Grâce aux nombreuses recherches et prospections archéologiques effectuées dans cette île, plusieurs sites d'époque romaine ont pu être repérés, définis par C. Renfrew et M. Wagstaff comme des sites spécialisés (« *special purpose* » sites)<sup>9</sup> dans l'exploitation, entre autres, de minéraux industriels. Mais les recherches récentes se sont essentiellement concentrées sur l'étude géologique de l'île et de ses minéraux, et sur certains types de matériel archéologique (amphores à alun en particulier), sans qu'il existe à ce jour de synthèse globale sur le système d'exploitation de l'île sous l'Empire, réunissant tous les indices à notre disposition<sup>10</sup>.

## 2. L'APPORT DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA GÉOLOGIE : UNE INTENSIFICATION DE L'EXPLOITATION SOUS L'EMPIRE

Les prospections ne nous sont d'aucune aide pour déterminer précisément l'époque et les étapes de l'exploitation de ces minéraux, puisque le matériel retrouvé est qualifié dans toutes les publications de « *Late Roman* », c'est-à-dire, de manière très vague, de la période comprise entre la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les amphores à alun (**pl. LXVII** et **pl. LXX, 1**) – identifiées comme telles très récemment<sup>11</sup> – permettent de serrer d'un peu plus près cette chronologie, grâce aux contextes de découverte sur les sites d'importation. À Milan, Padoue et Arles entre autres, les amphores méliennes ont été retrouvées dans des unités stratigraphiques datables avec certitude des dernières années du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et des premières décennies du siècle suivant<sup>12</sup>. À Este, les trouvailles s'échelonnent entre l'époque augustéenne et le troisième quart du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>13</sup>. À Kition (Chypre), les amphores de Mélos ont été découvertes dans des contextes datant l'un de la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., l'autre de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le dernier de la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il apparaît donc que

<sup>8</sup> Sur l'histoire de ces recherches, voir MCNUTLY (2000), p. 3-6 et p. 252-258 (Lipari).

<sup>9</sup> RENFREW, WAGSTAFF (1982). Voir aussi ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001).

<sup>10</sup> Un article récent s'est intéressé à cet aspect, mais de manière très rapide : ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001). Dans ses articles et sa thèse de doctorat, S. Raptopoulos a repris cette question [ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (1997), ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005) et ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 333-421]. Si son étude du matériel céramique – et en particulier des amphores à alun et des timbres amphoriques – est très précieuse pour nous, ses conclusions historiques sont parfois trop hâtives et ne me semblent pas toujours assez argumentées.

<sup>11</sup> Jusqu'à la fin des années 1990, ces amphores avaient été assimilées à des amphores *Richborough 527* ou à des amphores de Lipari. Ce n'est qu'au début des années 2000 qu'elles furent identifiées comme provenant de l'île de Mélos [cf. PICON, M., « Amphores Richborough 527 d'origine mélienne : amphores à alun de l'île de Mélos, Grèce », *SFECAG* (2001), p. 393-397], puis comme relevant d'un type proprement mélien [cf. ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005) et l'identification de l'amphore *Milo Ia*], dont l'étude typologique reste entièrement à faire.

<sup>12</sup> BORGARD (2005b), p. 164-166 ; PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 181 : jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

<sup>13</sup> CIPRIANO (2005), p. 189.

l'alun de Mélos, et éventuellement les autres minéraux industriels qui pouvaient être contenus dans ces amphores<sup>14</sup>, ont été exploités de manière continue au moins de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. jusque dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Comme nous le reverrons, il est probable que des Ῥωμαῖοι aient exploité les ressources naturelles de Mélos dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., mais cela devait rester à une petite échelle, puisque le matériel hellénistique retrouvé sur les sites d'exploitation est très peu abondant. En revanche, on peut affirmer qu'il y eut une intensification de cette exploitation et une commercialisation à grande échelle des produits méliens dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et durant tout le Haut-Empire.

Peut-être peut-on voir une preuve de l'intensification de l'exploitation de l'alun mélien sous l'Empire dans le témoignage des auteurs antiques. Alors qu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. la réputation des minéraux industriels de Mélos était bien établie à Rome – nous l'avons vu à travers les écrits de Pline l'Ancien –, elle ne se faisait pas encore à grande échelle au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., si l'on en croit les propos de Diodore de Sicile<sup>15</sup> :

Ἔχει δ' ἡ νῆσος αὕτη τὰ διαβεβοημένα μέταλλα τῆς στυπτηρίας, ἐξ ἧς λαμβάνουσιν οἱ Λιπαραῖοι καὶ Ῥωμαῖοι μεγάλας προσόδους. οὐδαμοῦ γὰρ τῆς οἰκουμένης {τῆς} στυπτηρίας γινομένης καὶ πολλὴν χρεῖαν παρεχομένης, εἰκότως μονοπώλιον ἔχοντες καὶ τὰς τιμὰς ἀναβιβάζοντες πλῆθος χρημάτων λαμβάνουσιν ἄπιστον· ἐν μόνῃ γὰρ τῇ νήσῳ Μήλω φύεται μικρά τις στυπτηρία, μὴ δυναμένη διαρκεῖν πολλαῖς πόλεσιν.

*Cette île [i.e. Lipari] possède des mines d'alun très célèbres, dont les Lipariens et les Romains tirent de grands revenus. En effet, comme l'alun ne se trouve en aucun autre endroit du monde et qu'on en fait un grand usage, ils en ont bien évidemment le monopole et peuvent en augmenter le prix ; ils en retirent par conséquent des sommes d'argent incroyables. Car à Mélos, la seule île qui possède aussi une petite mine d'alun, elle n'est pas assez abondante pour pouvoir fournir plusieurs cités.*

Les études en cours sur les sites de production et sur les amphores vont sûrement permettre d'ici peu d'affiner la chronologie de cette exploitation. Pour l'instant, compte tenu de ce que nous connaissons de la situation des Cyclades à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., on ne peut que remarquer la précocité du développement économique et commercial de Mélos.

<sup>14</sup> Les recherches ne sont pas encore assez avancées pour déterminer si les amphores méliennes étaient uniquement des amphores à alun. Il est possible également qu'elles aient servi à transporter du soufre ou de la *melian earth*. cf. BORGARD (2005b), p. 166.

<sup>15</sup> Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, V, 10, 2. Ce témoignage est toutefois à considérer avec prudence, car les propos de Diodore pourraient être, du moins en partie, dictés par une sorte de patriotisme.

## B. STRUCTURES DE PRODUCTION, SYSTÈME D'EXPLOITATION ET ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ

### 1. ORGANISATION DE LA PRODUCTION À MÉLOS : TROIS TYPES DE SITES SPÉCIALISÉS

L'organisation extrêmement réfléchi de l'extraction et du commerce de ces minéraux apparaît à travers la spécialisation de chacun des sites de production de Mélos, qui participaient d'un vaste système d'exploitation à l'échelle de l'île toute entière. Dans la lignée des recherches entreprises par J. Pittinger, C. Renfrew et M. Wagstaff, puis par E. Photos-Jones, l'étude de A. McNulty<sup>16</sup> donne une image assez précise de la répartition des tâches entre les différents sites de Mélos (**pl. VII** et **pl. LXVIII, 1**) et une description archéologique des trois types de sites existant sur l'île :

1) Le premier type (*type 1*), représenté par quatre sites au moins (Aspro Kavo, Achivadolimni au Sud de Patrikia, Soleta et Tria Pigadia), correspond aux centres de production céramique. Chacun approvisionnait le site de *type 3* le plus proche, en particulier en lékanès et en amphores. Ces sites sont caractérisés par leurs petites dimensions (2 ha maximum), la présence d'argile naturelle, de fours, et d'un matériel céramique très abondant (tessons de céramique commune, déchets, ratés de fabrication et de cuisson).

2) Le deuxième type (*type 2*) correspond aux sites d'extraction des minéraux (Loulos, Kanava, Kalamos, Tsiknias, Fyrligos et Théorychia sur la côte orientale), caractérisés par leurs très petites dimensions (moins d'1 ha), leur situation parfois à l'intérieur des terres, et leur proximité avec des sites modernes d'extraction de minéraux. Ils approvisionnaient les sites de *type 3* en matières premières.

3) Le troisième type (*type 3*) correspond aux plus grands sites (plus de 3 ha et jusqu'à 5 ha), repérés dès la fin du XIX<sup>e</sup> s. par D. Mackenzie. Ils se distinguent des autres par la présence de nombreuses constructions en pierre et des murs de facture très régulière<sup>17</sup>, de verre en grande quantité, de céramique fine et de céramique commune, incluant lékanès, *pithoi* et amphores. Ces trois sites (Aghia Kyriaki, Palaiochori et Kato Komia) sont situés sur la côte Est ou Sud-Est de Mélos, et ont tout d'abord été interprétés comme des *special purpose sites* pour l'exploitation de l'alun et du soufre<sup>18</sup>. Il s'agit en réalité de sites de traitement et de transformation des minéraux et/ou de leur exportation, comme l'a démontré

<sup>16</sup> PITTINGER (1975) ; RENFREW, WAGSTAFF (1982) ; PHOTOS-JONES, *et alii* (1999) ; McNULTY (2000), p. 279-287, dont je résume ici la démonstration.

<sup>17</sup> Voir sur ce point MACKENZIE (1897a), p. 75-76.

<sup>18</sup> CHERRY (1982).

A. McNulty. Je reprends ici une partie de son argumentation, tout à fait éclairante sur ce point<sup>19</sup> :

« The fundamental problem with interpreting them as sites for the extraction of alumen and sulphur is that the islands main sulphur deposits and possibly alumen [...] are not found in the sites nor in their immediate hinterland. However, assuming that the extraction of these minerals took place at Type II sites, then it is very possible that these Type III sites formed a focus point for the processing and/or export of such industrial minerals or rocks. Since many of the Type II sites are not coastal, a harbour would be needed to export any mineral produce off the island and to receive supplies, raw materials and fuel for any purifying treatments and to support the mining community. While considerably better shelter would be provided by a harbour in the Bay of Melos [*i.e. Klima*], clearly this may have meant, in the case of Loulos especially, taking material several kilometers overland. ».

La quantité inhabituelle de lékanès et de *pithoi* trouvée sur ces trois sites (**pl. LXIX**) plaide en faveur de cette industrie de transformation, en particulier pour la création d'alun artificiel à partir d'alunite, dont on sait que le procédé de fabrication était connu dans l'Antiquité<sup>20</sup>. Ce type de matériel et les structures architecturales se prêtent tout à fait aux opérations nécessaires pour le traitement de l'alunite, telles que la calcination, la macération, la lixiviation et la cristallisation. La quantité de fragments d'amphores retrouvés à Paleochori et à Aghia Kyriaki prouve également que ces sites avaient une fonction de stockage et d'exportation des minéraux. En revanche, bien que cela ne soit pas impossible, rien ne permet d'affirmer à ce jour qu'il existait à Mélos des industries de textile ou de produits pharmaceutiques, comme le soutient S. Raptopoulos<sup>21</sup>.

Les sites que nous venons de lister sont ceux dont on a pu définir la fonction avec certitude. Il convient d'ajouter ceux où ont été repérés du matériel et/ou des infrastructures d'époque romaine (**pl. VII**), et qu'il faudrait étudier plus en détail<sup>22</sup>. En tout, près de quarante sites pourraient être mis en rapport avec l'une ou l'autre de ces activités, ce qui prouve l'intensité de l'exploitation des ressources naturelles de l'île sous l'Empire. Le lien qui existe entre ces différents types de sites, dont A. McNulty a tenté de modéliser le fonctionnement (**pl. LXVIII, 1**), est prouvé, entre autres, par la découverte de tessons portant la même estampille : à Loulos (site de *type 2*, à l'intérieur des terres), une anse d'amphore porte la

<sup>19</sup> McNULTY (2000), p. 282-283.

<sup>20</sup> Voir PICON, M., « Des aluns naturels aux aluns artificiels et aux aluns de synthèse : matières premières, gisements et procédés », in BORGARD, Ph., BRUN, J.-P. et PICON, M., *L'alun de Méditerranée* (2005), p. 13-38, et en particulier p. 21-27 sur les aluns d'alunite. Pour les étapes de purification et de transformation du soufre et de l'alun, et le matériel employé dans l'Antiquité, voir aussi McNULTY (2000), p. 283-286. Cet alun artificiel correspond sans doute à l'alun liquide mentionné par Pline (*liquidum*), tandis que l'alun naturel est l'alun solide (*spissum*), que Mélos possède également. Voir sur ce point ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (1997).

<sup>21</sup> RAPTOPOULOS (2005), p. 172.

<sup>22</sup> Voir CHERRY (1982) ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 171-175 et pl. 22.

marque « A » ; à Aghia Kyriaki (site de *type 3*, côtier), un fragment de *lékanè* porte le même timbre<sup>23</sup>.

## 2. ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ À MÉLOS : LA ROMANISATION D'UN SYSTÈME

### a. Propriétaires et destinataires du soufre mélien

Plusieurs plaques de terre cuite de 30 à 35 cm de long environ, fragmentaires, traditionnellement interprétées comme étant des « tuiles », ont été retrouvées sur plusieurs sites antiques au Sud-Est de Mélos<sup>24</sup>. Certaines de ces plaques portent en creux, inscrites de droite à gauche, des inscriptions (lettres d'époque impériale, rétrogrades) telles ΑΘΗΝΑΙΩΝ (pl. LXX, 4), ΜΝΑΣ et d'autres illisibles, ainsi que des décors de feuilles de lierre, de palmettes et de rosettes<sup>25</sup>. Le lieu (Fyrligos et Théorychia, très probablement des sites d'exploitation de soufre)<sup>26</sup> et le contexte de trouvaille<sup>27</sup> font penser qu'il ne s'agit en aucun cas de tuiles, mais bien plutôt de fragments de moules, dont les inscriptions et les décors en creux servaient à estampiller les pains de soufre après extraction et avant exportation<sup>28</sup>. Cette hypothèse est confirmée par la présence, à Agrigente, d'une série de terres cuites tout à fait semblables à celles de Mélos, portant des inscriptions latines rétrogrades et clairement mises en rapport avec l'exploitation du soufre en Sicile sous l'Empire<sup>29</sup>.

Le matériel d'Agrigente nous renseigne très précisément sur le système d'exploitation des mines de soufre en Sicile, puisque les inscriptions mentionnent l'empereur au génitif – ce qui signifie qu'elles étaient propriété impériale –, le nom de la fabrique (*officina*), le nom du preneur à bail (*conductor*), et parfois le nom d'un propriétaire (*ex praedis*). Il ressort de ces indications que les mines étaient à l'origine privées, puis passées sous contrôle impérial (vraisemblablement au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ; leur exploitation était alors confiée à des entrepreneurs privés<sup>30</sup>. Il s'agit exactement du même système que celui que j'ai mis en

<sup>23</sup> ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001), p. 80-81.

<sup>24</sup> MACKENZIE (1897a), p. 74-75 ; SPARKES (1982b), p. 234 ; CHERRY (1982), p. 299, n°44 ; McNULTY (2000), p. 116 et p. 264-271.

<sup>25</sup> MACKENZIE (1897a), p. 75, fig. 2 ; IG XII 3, 1249-1252. Voir aussi ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ, ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (1966), p. 387 et pl. 407 δ-ε.

<sup>26</sup> McNULTY (2000), p. 276.

<sup>27</sup> MACKENZIE (1897a), p. 75, note additive de C. SMITH : la structure trouvée en 1897 est décrite ainsi : « the tiles were found [...] about 1 meter below the level of the ground. They formed a pavement and were "surrounded with large stones". ».

<sup>28</sup> Voir la description des procédés d'extraction et de commercialisation du soufre naturel, restés encore les mêmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans BUFFON, G., *Histoire naturelles des Minéraux* (1783), p. 141-144. cf. aussi McNULTY (2000), p. 264-265 et fig. 8.10 (b).

<sup>29</sup> Ces plaques de terre cuite, toutes d'époque impériale, font 35 cm de longueur en moyenne. cf. WILSON (1990), p. 238-239. Pour une liste complète de ces « tuiles » (70 exemplaires) et de leurs inscriptions, voir DE MIRO, E., « Città e contado nella Sicilia centromeridionale nel III e IV sec. d.c. », *Kokalos* 28-29 (1982-1983), p. 319-329.

<sup>30</sup> WILSON (1990), p. 238.

évidence pour l'exploitation des carrières de marbre de Paros. Malheureusement, les indices à Mélos sont encore trop faibles pour parvenir à de semblables conclusions. Tout au plus peut-on voir dans l'inscription ΜΝΑΣ le nom d'un propriétaire ou d'un entrepreneur Μνας(ικρίτης) ou Μνας(ικρίτος)<sup>31</sup>. S. Raptopoulos voit dans le terme Ἀθηναίων l'indication des patrons des mines de soufre méliennes, en rappelant que, d'après Vitruve, les revenus de l'exploitation des minéraux industriels de Lemnos avaient été laissés aux Athéniens par le Sénat et le peuple romain<sup>32</sup>. Il en fait des descendants des clérouques établis dans l'île au V<sup>e</sup> s. av. J.-C., ce qui, sans autre preuve de l'existence d'une colonie athénienne à Mélos sous l'Empire, me semble très improbable. Selon moi, l'ethnique Ἀθηναίων doit plus probablement se rapporter aux destinataires de la marchandise. Un parallèle tout à fait convainquant provient de nouveau d'Agrigente, où plusieurs moules portent l'inscription *Romae*, qui indique la destination des pains de soufre ainsi estampillés<sup>33</sup>. Il faut alors supposer que le volume de l'exportation du soufre mélien vers Athènes était assez élevé pour justifier la création d'un timbre spécial au nom de cette cité. On ne peut exclure non plus qu'il s'agisse du simple nom d'un particulier, tel Ἀθηναίων(ος).

#### **b. Alun de Mélos et entrepreneurs privés**

En ce qui concerne l'alun, plusieurs indices parlent en faveur d'une exploitation par des propriétaires et/ou des entrepreneurs privés. Comme je l'ai rappelé à propos de la présence de *negotiatores* italiens à Mélos, plusieurs vases en rapport avec la production d'alun portent des timbres où l'on peut reconnaître des noms d'individus ou de familles. On a retrouvé sur les sites de Palaiochori et d'Aghia Kyriaki quatre estampilles apposées sur des lèvres de lékanès d'origine mélienne, comportant les abréviations COR, CO[- -] et PRISCIL<sup>34</sup>. Il s'agit très certainement de l'abréviation des noms latins de personnages appartenant à la *gens Cor(nelia)* et *Priscil(ia)* ou *Priscil(iana)*. En outre, les archéologues ont retrouvé à Padoue une amphore, aujourd'hui identifiée comme étant du type *Milo 1a*, portant sur le col le timbre [-]OR<sup>35</sup>, dans lequel on peut très vraisemblablement reconnaître la marque des mêmes *Cor(nelii)*. Le cas de Tiberius Claudius Sosistratus a déjà été évoqué. Son nom est estampillé sur le col d'une amphore *Milo 1a* (TI. CLAVDI SOSISTRATI) retrouvée à

<sup>31</sup> Un Μναςικρί[τ - -] apparaît dans une inscription de Mélos (*IG XII 3, 1256*).

<sup>32</sup> RAΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005), p. 173. Voir Vitruve, *De architectura*, VII, 7, 2.

<sup>33</sup> WILSON (1990), p. 238-239 ; McNULTY (2000), p. 264.

<sup>34</sup> RAΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005), p. 172 ; ΠΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 401 et p. 410-411. Ces timbres ne sont pas publiés avec une grande précision (variations entre les différents travaux de S. Raptopoulos) ; les illustrations (p. 374-375) sont de très mauvaise qualité.

<sup>35</sup> CIPRIANO (2005), p. 189-190 et fig. 5. Dans cet article, les amphores de Mélos sont encore désignées sous le nom générique de « anfora ad impasto grezzo ».

Vercelli en Italie<sup>36</sup>. Un timbre similaire se trouverait sur un fragment d'amphore du même type conservé au Musée Archéologique de Mélos<sup>37</sup>. Il en va de même pour le timbre EROT(IS), apposé sur plusieurs fragments d'amphores d'origine mélienne retrouvés dans la région de Vérone<sup>38</sup>. S. Raptopoulos a également identifié à Mélos, sur une amphore *Milo Ia*, le timbre COLONUS ou COLON<U>S, qui pourrait être rapproché du C. COLONI apparaissant sur une amphore trouvée elle aussi dans la région de Vérone<sup>39</sup>.

D'autres estampilles, imprimées sur des lèvres de lékanès provenant des fouilles de Palaiochori et de Zefyra à Mélos, et sur le col d'une amphore *Milo Ia* trouvée à Padoue, s'apparentent à des symboles ou à des monogrammes difficiles à interpréter. Certains d'entre eux pourraient être mis en rapport avec des lettres du syllabaire chypriote<sup>40</sup>.

La difficulté à comprendre le système de production qui se cache derrière ces estampilles est accrue par la découverte à Padoue, sur des amphores de type *Milo Ia*, de *tituli picti* tracés en rouge sur le col, dont on ignore ce qu'ils désignent exactement. Le monogramme, dans lequel on peut reconnaître les lettres L, V, E, et R (**pl. LXX, 2**), peut être l'indication d'un nom tel que *L. Ver(ius)* ou *Ver(us)*. Sur d'autres exemplaires, on peut lire BIOS, C. BASILI, GAVLOS ou encore SEPUL<sup>41</sup> (**pl. LXX, 3**).

Il s'agit de savoir qui se cache derrière ces noms, tous apposés sur le col des amphores ou sur les lèvres des lékanès, tantôt sous la forme de timbres, tantôt sous la forme de *tituli picti* : le propriétaire des mines d'alun, celui des ateliers de transformation de l'alunite, le patron des officines de céramique productrices de lékanès et d'amphores, un *offinator* de ces ateliers, le *negotiator* de l'alun, le destinataire, ou le *probator* qui a contrôlé la qualité du produit<sup>42</sup> ? Dans le cas des *tituli picti*, tout comme l'indication Ἀθηναίων sur les moules de

<sup>36</sup> Voir *supra*, Chapitre VIII. Sur ce timbre, voir BRECCAROLI TABORELLI, L., « Per una ricerca sul commercio nella Traspadana occidentale in età romana: ricognizione sulle anfore di "Vercellae" », in *Atti del convegno di studi nel centenario della morte di L. Bruzza, 1883-1983* (1987), p. 147-148 ; pl. 19.5 et 23.7 ; CARRE (1995), n°464 ; CIPRIANO (2005), p. 189 ; ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 406.

<sup>37</sup> ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005), p. 173 ; ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 406. Ce timbre est encore inédit, ce qui ne permet pas de le comparer avec l'exemplaire de Vercelli.

<sup>38</sup> Sur ces timbres, voir PESAVENTO MATTIOLI, S., « I commercianti di Verona e il ruolo della via Postumia. Un aggiornamento sui dati delle anfore », in SENA CHIESA, G. et ARSLAN, E. A. (éds.), *Optima via. Postumia. Storia e archeologia di una grande strada romana alle radici dell'Europa* (1998), p. 317, fig. 1.6 et p. 320, fig. 6.6. ; ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 350.

<sup>39</sup> ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 350 et p. 375. Estampilles à rapprocher peut-être du timbre COLONI, appliqué sur laèvre d'une amphore Dressel 6B trouvée à Vercelli (Italie). cf. CARRE (1995), n°246.

<sup>40</sup> ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005), p. 174-175 et ΠΑΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 405-406, *contra* CIPRIANO (2005), p. 189-190 qui voit dans le monogramme un K et un I, des caractères grecs typiques des amphores orientales, et en particulier des productions de Rhodes.

<sup>41</sup> PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 182-184 et fig. 3-4.

<sup>42</sup> Sur la difficulté à identifier la personnalité des « fabricants » apparaissant sur les timbres amphoriques, voir GARLAN, Y., « Des consommateurs aux producteurs : nouvelles perspectives dans l'étude des timbres amphoriques grecs », in DESCAT, R. (éd.), *Approches de l'économie hellénistique* (2006), p. 9-16.

soufre, il est tout à fait possible que les noms figurant en deuxième position sur le col des amphores renvoient aux destinataires de l'alun : le génitif *C. Basili* conviendrait à cette identification, tandis que la *gens Sepullia* est bien connue à Padoue pour ses activités économiques et commerciales<sup>43</sup>. *Gaulos* peut être le nom d'un personnage d'origine servile ou le nom du récipient – γαυλός en grec, *gaulus* en latin, désigne généralement un vase arrondi –, ou encore celui de l'île Gaulos, près de la Sicile, destinataire du produit. Une telle interprétation s'accorderait avec le caractère grossier des *tituli picti*<sup>44</sup>, tracés de manière hâtive au moment de l'exportation ou de la redistribution des amphores une fois arrivées dans un port.

Il faudra attendre d'autres fouilles et prospections archéologiques, d'autres découvertes et d'autres identifications pour mieux comprendre quelle(s) étai(en)t la ou les fonction(s) de tous ces personnages, et le système de production et de commercialisation de l'alun à Mélos. Bien qu'aucune preuve – ni littéraire, ni épigraphique, ni archéologique – de l'implication de l'empereur dans l'exploitation des minéraux industriels de Mélos n'ait pu à ce jour être trouvée, le matériel archéologique – composé de typologies céramiques cohérentes, d'amphores et de *lékanès* timbrées, et de moules en terre cuite estampillés – suggère néanmoins une certaine forme d'organisation, de centralisation et de contrôle de la production<sup>45</sup>. Si ce n'est pas de la part de l'administration impériale, tout du moins peut-on penser à un système d'exploitation organisé par la cité de Mélos, ou par quelques individus puissants, comme des grands propriétaires par exemple, ce qui est le plus probable.

### c. Des *villae* et des *latifundiae* à Mélos ?

Plusieurs riches habitations d'époque romaine ont en effet été découvertes dans divers endroits de l'île, toutes caractérisées par la présence de murs bien bâtis, de sols mosaïqués et de céramique fine<sup>46</sup>. Ce type d'habitat – d'implantation rurale, à l'intérieur des terres ou près de sites côtiers – a été repéré à Aspro Kavos, Sta Nychia, Soleta, Emborio, Aghia Eleni, Agathia, Provatas et Aghios Panteleimon (pl. VII), soit une répartition sur l'ensemble du territoire de l'île. Elles ont immédiatement été désignées par les chercheurs comme étant des « *villae* romaines ». Or, une telle appellation n'est pas sans poser plusieurs difficultés en

<sup>43</sup> Voir sur ce point BUCHI, P., « Asseto agrario, risorse e attività economiche », in BUCHI, E., *Il Veneto nell'età romana*, I. *Storiografia, organizzazione del territorio, economia e religione* (1987), p. 159 ; PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 184.

<sup>44</sup> PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 182 : « le lettere sono molto grandi (tra i 10 e i 12 cm), in colore rosso, tracciate apparentemente dalla stessa mano con pennellata molto grossa (circa 1,5 cm) e irregolare ».

<sup>45</sup> Voir aussi les remarques de MCNULTY (2000), p. 289.

<sup>46</sup> MACKENZIE (1897a), p. 81-84 ; CHERRY (1982) ; ALCOCK (1993), p. 64-68 ; MCNULTY (2000), p. 173-174 ; ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001), p. 82 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 171-175.

contexte grec, et a souvent été employée par les Modernes de façon très vague et parfois de manière inappropriée<sup>47</sup>. En contexte rural, pour être *villa*, il ne suffit pas qu'une habitation soit grande ou décorée somptueusement, il faut aussi pouvoir prouver qu'elle était en lien avec de grandes propriétés et que ceux qui l'habitaient faisaient partie d'une élite propriétaire. Le terme de *villa*, comme celui de *latifundia*, implique de prendre en compte des paramètres tels que ceux de la gestion et de l'organisation de la propriété, ainsi que celui du système de production, ce qui a trop souvent été négligé<sup>48</sup>. Dans le cas de Mélos, le riche matériel archéologique, et surtout les données des prospections, permettent de tenir compte de ces paramètres et d'émettre l'hypothèse qu'il existait sur l'île un système d'exploitation « à la romaine », du type des *latifundiae*, avec quelques propriétaires privés qui possédaient une grande partie de la terre et des industries d'extraction et d'exploitation minières de l'île.

Prenons l'exemple du site de Soleta, au Sud-Est de Mélos, dont j'ai tenté de réunir et de synthétiser les données à notre disposition :

– En ce qui concerne le contexte d'habitat, les structures architecturales et le matériel trouvé sur le site de la « *villa* » font clairement référence à une habitation luxueuse (mosaïque *in situ* dans certains endroits, murs bien bâtis et parfois stuqués, céramique fine, fragments de lampes, verre, citerne approvisionnant des bains ?), de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface, datable des premiers siècles de l'Empire (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>49</sup>. Les archéologues ont en outre noté la situation de choix de cette habitation, sur les pentes de la colline, dominant toute la baie de Palaiochori, à 175 m au-dessus du niveau de la mer.

– Tout autour de cet habitat et en contrebas de la colline ont été trouvées d'autres traces d'habitations datables du Haut et du Bas-Empire (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), caractérisées par une abondance de tuiles, de pierres taillées et de murs délimitant des petites pièces, ainsi que par de la céramique essentiellement commune, habituelle dans un contexte d'habitat<sup>50</sup>. Tout indique qu'il s'agit de petits habitats ruraux, sans doute des fermes qui exploitaient les ressources agricoles de l'île, et peut-être quelques ateliers<sup>51</sup>.

<sup>47</sup> Voir les remarques de ALCOCK (1993), p. 64 et p. 239, n. 45.

<sup>48</sup> Pour la définition de « *villa* », voir PERCIVAL, J., *The Roman Villa* (1976) ; pour la définition de « *latifundia* », voir WHITE, K. D., « Latifundia », *BICS* 14 (1967), p. 62-79. Sur la présence de *latifundiae* en Italie et dans les provinces, voir Plin l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XVIII, 7, 35 ; SARTRE (1997), p. 197.

<sup>49</sup> CHERRY (1982), p. 300-301, n°56 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 174.

<sup>50</sup> CHERRY (1982), p. 301, n°58.

<sup>51</sup> À Mélos, dans l'Antiquité, on cultivait l'orge et sans doute le blé, les olives et la vigne ; l'élevage concernait essentiellement les moutons et les chèvres. cf. WAGSTAFF, M. et GAMBLE, Cl., « Chap. 9: Island Resources and their Limitations », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 95-105 ; WAGSTAFF, M. et AUGUSTON, S., « Chap. 10: Traditional Land Use », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 106-133.

– À 300 m de là, on trouve le site de production de céramique déjà évoqué (site de *type 1*), l'un des plus gros de l'île (près de 2 ha)<sup>52</sup>. On y a découvert quelques tessons de céramique fine, mais surtout de la céramique commune en très grande quantité, dominée par des fragments d'amphores et de lékanès. Deux d'entre eux portent des timbres : COLO[- -] et GHN[- -].

– À 800 m à l'Est de Soleta se trouve le site d'extraction de Fyrligos (site de *type 2*), où l'on exploitait le soufre, l'alun et, selon toute probabilité, la *melian earth*<sup>53</sup>. C'est de là que proviennent plusieurs moules en terre cuite pour le soufre.

– À moins d'1 km au Sud de Soleta se trouve Palaiochori (site de *type 3*), site de traitement, de transformation et d'exportation des minéraux. Rappelons que c'est à cet endroit que furent trouvées une *lékanè* portant l'estampille CO[- -] et une amphore *Milo Ia* portant le timbre COLONUS.

Seul un exemple a été ici détaillé, mais le schéma d'occupation et de répartition des sites est exactement le même au moins autour des *villae* repérées à Agathia et Emborio (au Nord-Ouest de l'île), Aghia Eleni (à l'Ouest) et Provatas (au Sud)<sup>54</sup>, et peut être résumé comme suit : 1) une *villa*, résidence d'un grand propriétaire, d'une élite vivant à l'année ou de manière occasionnelle dans la campagne mélienne ; 2) dont dépendent des fermes, des ateliers et des petits habitats ruraux où vivent un certain nombre de personnes, en lien avec l'exploitation agricole et/ou avec les autres ressources naturelles faisant partie de la propriété ; 3) en lien avec un site de production céramique (*type 1*) ; 4) avec un ou plusieurs sites d'extraction des minéraux (*type 2*) ; 5) et avec un site de traitement et d'exportation des produits (*type 3*). On aurait donc un réseau ou un maillage de sites « romains » répartis sur tout le territoire de l'île, centrés autour d'une *villa*, chacun ayant une fonction spécifique et servant l'autre d'une quelconque manière.

Si l'on ajoute à cette répartition des tâches les remarques précédemment faites sur les timbres et estampilles – toujours trouvées dans des sites de *type 1*, 2, ou 3 liés entre eux, et jamais ailleurs sur l'île –, il apparaît qu'une gestion stricte de la propriété et une organisation de la production existaient, sans doute contrôlées par un même individu ou une même famille au sein de chaque réseau. Il ne s'agit là que d'une hypothèse de travail, car de nombreuses zones d'ombres et d'incertitudes demeurent. En particulier, si le rapport, au sein de chaque réseau, a pu être établi entre les différents sites « industriels », il n'y a que des indices, mais

<sup>52</sup> CHERRY (1982), p. 301, n°57.

<sup>53</sup> McNULTY (2000), p. 328-329.

<sup>54</sup> Voir MACKENZIE (1897a), p. 82-84 ; CHERRY (1982) ; McNULTY (2000), p. 174 ; ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001), p. 82 ; ΠΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 338-340.

pour l'instant pas de preuves tangibles, pour affirmer que l'intégralité du réseau appartenait au même propriétaire.

Il n'en demeure pas moins que le système de production était clairement « romanisé » à Mélos. Le fait que presque tous les noms repérables sur les estampilles soient des noms romains, et qui plus est écrits en latin, prouve qu'une grande partie de l'exploitation était liée, de manière directe ou indirecte, à la présence romaine dans l'île. Par ailleurs, il apparaît, dans les autres régions de Grèce qui ont fait l'objet de prospections archéologiques, que seule Mélos et Messène présentent plusieurs sites pouvant clairement être identifiés comme des *villae rusticae*<sup>55</sup>. Rappelons que Messène est l'une des cités de Grèce continentale qui a accueilli un très grand nombre de *negotiatores* romains, qui furent même soumis à un impôt particulier au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>56</sup>. Comme nous l'avons démontré dans un précédent chapitre, la proportion de *negotiatores* et de citoyens romains à Mélos était également très forte<sup>57</sup>.

### C. LE COSMOPOLITISME DE MÉLOS AU SERVICE D'UNE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE PRÉCOCE

Il reste à présent à déterminer : 1) dans quelle mesure le modèle existant à Mélos était commun à une partie ou à toutes les îles des Cyclades sous l'Empire, où il nous échapperait en raison de l'inexistence de vestiges significatifs, de lacunes de notre documentation archéologique et du manque de prospections systématiques ; 2) OU BIEN, dans quelle mesure Mélos représente justement une exception dans ce paysage cycladique, son développement, sa prospérité et son fonctionnement « romanisé » étant liés à des conditions historiques, politiques, économiques et sociales qui lui sont propres et qu'elle ne partage avec aucune autre île. Selon moi, c'est cette deuxième hypothèse qu'il faut retenir, et c'est ce que je vais à présent tenter de démontrer.

#### 1. LA DIVERSITÉ DE LA POPULATION MÉLIENNE

Dans les chapitres précédents, ont été rassemblés plusieurs indices, aussi bien archéologiques qu'épigraphiques, donnant de Mélos l'image d'une île prospère à l'époque impériale, où la communauté italienne était importante, et où l'influence romaine était à de nombreux égards bien plus perceptible que dans la plupart des autres îles de l'Archipel. Je l'ai

<sup>55</sup> ALCOCK (1993), p. 64 et p. 68, fig. 6.

<sup>56</sup> ALCOCK (1993), p. 21 et p. 75.

<sup>57</sup> Voir aussi ZOUMBAKI (à paraître).

en particulier démontré à travers le système monétaire mis en place et le développement du culte impérial à Mélos, ainsi que par la mise en évidence de constructions « à la romaine » dans la cité (théâtre, temple sur podium, *etc.*). Les statues trouvées dans l'île sont aussi un bon indice de la richesse de la cité {n°17-27} (pl. XXVI-XXVII). Théra mise à part, aucune autre île des Cyclades ne peut rivaliser avec Mélos ni pour le nombre, ni pour la qualité de ses sculptures. Mélos est aussi la seule île où sont attestées, au début de l'époque impériale, des œuvres de sculpteurs pariens<sup>58</sup>.

Il est d'autres témoignages – trop souvent négligés car ne trouvant pas d'écho dans les inscriptions de l'île – qui laissent néanmoins penser que de nombreux étrangers, autres que ceux appartenant à la communauté italienne, étaient présents sur l'île, attirés par ses potentialités économiques et commerciales, et ayant en retour très certainement favorisé son développement et augmenté sa prospérité.

#### a. Une importante communauté juive : richesse et activités

D'après Flavius Josèphe, il existait une communauté juive à Mélos, relativement importante si l'on en croit l'historien, qui y fait référence à plusieurs reprises lors de son récit sur le « faux Alexandre »<sup>59</sup> :

(103) Τούτοις γοῦν τοὺς ἐν Κρήτῃ Ἰουδαίους ἐξαπατήσας καὶ λαμπρῶς ἐφοδιασθεὶς διέπλευσεν εἰς Μήλον· ἔνθα συναγείρας πολλῶν πλέον δι' ὑπερβολὴν ἀξιοπιστίας ἀνέπεισεν καὶ τοὺς ἰδιοξένους εἰς Ῥώμην αὐτῷ συνεκπλεῦσαι. [...] (105) Τό γε μὴν Ἰουδαϊκὸν ἐν τῇ Ῥώμῃ ἅπαν ἐξεχύθη πρὸς τὴν θεάν αὐτοῦ, καὶ πλῆθος ἄπειρον ἦν περὶ τοὺς στενωπούς, δι' ὧν ἐκομίζετο· καὶ γὰρ προήλθον εἰς τοσοῦτον φρενοβλαβείας οἱ Μήλιοι, ὥστε φορεῖω τε αὐτὸν κομίζειν καὶ θεραπείαν βασιλικὴν ἰδίως παρασχεῖν ἀναλώμασιν. [...] (110) Μηλίους δ' ἤρκεσεν ἐπιτίμιον τῆς ἀνοίας τὰ ἀναλώματα.

[Le faux Alexandre] *abusa par ce récit les Juifs de Crète puis, pourvu d'un somptueux viatique, il fit voile pour Mélos. Là, il réunit une somme encore plus considérable, par l'extrême apparence de vérité qu'il sut donner à son histoire, et il persuada même ses hôtes de faire avec lui la traversée jusqu'à Rome. [...] À Rome, bien entendu, toute la colonie juive se répandit partout pour le voir : une innombrable foule se pressait dans les ruelles par où il se faisait porter. C'est que les Méliens en étaient venus à ce point de folie de le faire porter en litière et de lui fournir, à leurs propres frais, un équipage royal. [...] Quant aux Méliens, l'argent qu'ils avaient dépensé avec prodigalité suffisait à expier leur sottise.* [Trad. A. PELLETIER, légèrement modifiée].

(327) ἀλλὰ Κρήτῃ προσενεχθεὶς Ἰουδαίων ὀπόσοις εἰς ὀμιλίαν ἀφίκετο ἐπηγάγετο εἰς πίστιν, καὶ χρημάτων εὐπορηθεὶς δόσει τῇ ἐκείνων ἐπὶ Μήλου διῆρεν. πολὺ πλεονα δὲ ἦν ἐντεῦθεν ὀπόσα αὐτῷ προσήει χρήματα πίστει τῆς βασιλείου συγγενείας καὶ ἐλπίδι τοῦ ἀπολαβεῖν τὴν πάτριον ἀρχὴν καὶ ἀμείψασθαι τοὺς εὐεργέτας. (328) ἐπὶ Ῥώμῃς ἠπειγέτο παραπομπῇ τῶν ἰδιοξένων. [...] (338) καταδίκη δ' ἤρκει Μηλίους ὀπόσα ἐτετελέκεσαν εἰς τὸν Ψευδαλέξανδρον διακενῆς ἀναλωκέναι.

*Il aborda en Crète et gagna la confiance de tous les Juifs qu'il fréquenta. Puis, bien pourvu d'argent grâce à leurs libéralités, il fit voile pour Mélos. Là, il amassa une somme d'argent encore plus importante, parce qu'on le croyait de souche royale et qu'on espérait le voir reprendre le*

<sup>58</sup> IG XII 3, 1235 (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) : Athénaios, fils de Dionysos ; IG XII 3, 1242 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) : Antiphanès, fils de Thrasônios. Ce dernier apparaît également dans une inscription de Paros (IG XII 5, 160).

<sup>59</sup> Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 7, 101-110 et *Antiquités Judaïques*, XVII, 327-338.

*pouvoir de son père et récompenser en retour ses bienfaiteurs. Il se hâta donc d'aller à Rome, escorté personnellement par ses hôtes. [...] C'était un châtement suffisant pour les Méliens que d'avoir dépensé autant d'argent pour ce faux Alexandre, et tout ça pour rien.*

Il ressort de ces textes que les Juifs devaient être nombreux à Mélos dès l'époque augustéenne, et surtout, qu'ils étaient riches. Malgré le témoignage de Flavius Josèphe, la présence de cette communauté à Mélos n'a fait l'objet d'aucune étude<sup>60</sup> ; on s'est souvent contenté de noter l'existence précoce d'une communauté chrétienne à Mélos (à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>61</sup>. Or, plusieurs indices épigraphiques et archéologiques peuvent venir à l'appui du témoignage de Flavius Josèphe ; ils font remonter à une époque bien antérieure la présence de Juifs, et d'une touche de christianisme par leur intermédiaire.

Tout d'abord, il faut noter l'existence sur l'île de catacombes, extrêmement rares en Grèce<sup>62</sup>. Ces catacombes sont constituées d'un ensemble de galeries et de salles, atteignant parfois près de 3 m de haut, et dont la longueur actuelle est de 200 m environ (**pl. LXXI, 3**). Nous ne connaissons cependant pas la nécropole dans toute son étendue, car des éboulements ont détruit plusieurs galeries<sup>63</sup>. Ces catacombes ont pu contenir entre 300 et 1 000 tombes<sup>64</sup>. Comme les inscriptions qui y ont été retrouvées datent pour la plupart des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., on en a fait des catacombes chrétiennes. Toutefois, la ressemblance formelle de la nécropole mélienne avec les catacombes juives de la péninsule italique, datant des premiers siècles de l'Empire<sup>65</sup>, ainsi que plusieurs inscriptions dont la graphie paraît ancienne, pourraient faire remonter la création de ces catacombes à la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>66</sup>.

Il est un autre édifice très important, désigné par les fouilleurs comme la « Salle des Mystes » (*Hall of the Mystae*), découvert sur la pente Ouest de la cité antique, sur le site de Thramithia (**pl. LXXI, 2**)<sup>67</sup>. Cet édifice hellénistique fut modifié et réemployé à l'époque

<sup>60</sup> Les colonies juives présentes à Mélos et dans l'Archipel dès l'époque hellénistique, en dehors de Délos, sont mentionnées rapidement dans XATZIΔAKIS, I., *Ιστορία της Νήσου Μήλου* (1927), p. 119, et dans ΒΑΟΣ, Ζ. Α., *Ναοὶ καὶ ναυδῶρια τῆς Μήλου* (1964), p. 11.

<sup>61</sup> Sur le christianisme, les inscriptions chrétiennes et les vestiges protobyzantins à Mélos, voir ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 77-96, avec bibliographie antérieure.

<sup>62</sup> Seul un autre groupe est connu à Méthonis (sur la côte occidentale du Péloponnèse) qui, bien que moins important, présente de nombreux caractères communs avec les catacombes de Mélos. cf. ΠΑΛΛΑΣ, Δ. Ι., « Ο Ἁγίος Ονούφριος Μεθώνης », *Αρχ. Εφ.* (1968), p. 119-176 ; DAUX, G., « Chroniques », *BCH* 92 (1968), p. 820.

<sup>63</sup> Pour une description précise de ces catacombes, voir ROSS (1843), p. 145-151 ; BAYET, Ch., « La nécropole chrétienne de Milo », *BCH* 2 (1878), p. 347-359 ; ΣΩΤΗΡΙΟΥ (1928), p. 33-46 ; WAGSTAFF, CHERRY (1982), p. 145 ; ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 78-82. Voir aussi ΓΕΡΟΥΣΗ, Ε., *Μήλος: τα Χριστιανικά Μνημεία του Νησιού* (1999), p. 14-19, avec quelques photographies.

<sup>64</sup> Les avis divergent sur le décompte de ces tombes et le nombre de personnes ensevelies. Voir ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 81.

<sup>65</sup> *CII* I, p. LIV-LXII.

<sup>66</sup> ROSS (1843), p. 149 ; ΣΩΤΗΡΙΟΥ (1928), p. 37. Cette date est encore très controversée : voir ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000), p. 81, n. 32 et p. 94, n°26.

<sup>67</sup> Après les publications de SMITH (1895-1896) et de BOSANQUET (1898), cet édifice a constamment été placé dans les travaux ultérieurs près du théâtre, alors qu'il se situe à l'opposé, de l'autre côté de l'acropole.

impériale pour y accueillir les réunions d'une association mystique célébrant le culte de Dionysos *Triétèrikos*, si l'on en croit l'inscription trouvée sur un petit autel cylindrique dans le bâtiment<sup>68</sup>. Le caractère dionysiaque de cette association est également confirmé par la découverte d'un Hermès du hiérophante Marcus Marius Trophimos, élevé par les membres de l'association des Mystes {n°23} (pl. XXVI)<sup>69</sup>. Cet Hermès est en effet représenté avec les attributs de Dionysos (*chiton, himation, peau de panthère, couronne de lierre*) ; il devait porter dans ses mains un thyrses et un canthare. D'après la forme des lettres de ces deux inscriptions et le style de la statue, ces œuvres dateraient du dernier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>70</sup>. De telles associations de mystes dionysiaques étaient très répandues à l'époque impériale, en particulier dans les cités d'Asie Mineure, et on peut clairement y déceler une influence orientale<sup>71</sup>.

L'édifice fut de nouveau modifié dans le courant du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : en particulier, son sol fut pavé d'une superbe mosaïque (22,22 x 5,35 m) composée de cinq panneaux (pl. LXXII). La découverte du buste inscrit d'Aurelia Euposia {n°26} (pl. XXVII) dans le bâtiment confirme que ce dernier était encore fréquenté à cette époque, mais que l'association qui s'y réunissait avait changé de caractère<sup>72</sup>. Ce sont en effet les *péribômioi* (οἱ περιβώμιοι) qui ont élevé ce buste. Ce terme est un *hapax* : on ignore s'il désigne les membres d'une association à laquelle appartenait Aurelia Euposia, un type de personnel culturel, ou une petite communauté qui se désignait ainsi pour se différencier des autres à Mélos<sup>73</sup>. Ce terme a tout du moins le mérite de souligner encore une fois l'originalité de l'île, qui fut un foyer d'innovations durant toute l'époque impériale. L'expression ἐν τῷ ἰδίῳ αὐτῆς ἔργῳ inscrite sur le buste suggère qu'Aurelia elle-même a financé les travaux de restauration de la Salle des Mystes, et peut-être l'installation de sa mosaïque.

Cette mosaïque est caractérisée par une influence très clairement orientale ; elle présente surtout une iconographie très utilisée dans le répertoire juif et chrétien : rinceaux de vignes, poissons et scène de pêche, bordure décorée d'une alternance de vases et de

<sup>68</sup> IG XII 3, 1089.

<sup>69</sup> IG XII 3, 1125. Sur cette statue et son inscription, voir SMITH (1897), n°32 ; BOSANQUET (1898), p. 74-76 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 301 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 153-156, n°38.

<sup>70</sup> BOSANQUET (1898), p. 76. Voir aussi WREDE, H., *Consecratio in formam deorum. Vergöttlichte Privatpersonen in der römischen Kaiserzeit* (1981), p. 260, n°173.

<sup>71</sup> Voir les détails dans BOSANQUET (1898), p. 78-80 ; POLAND, F., *Geschichte des griechischen Vereinswesens* (1909), p. 36-41 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 155-156.

<sup>72</sup> IG XII 3, 1126. Sur ce buste et son inscription, voir SMITH (1897), n°36 ; BOSANQUET (1898), p. 76-78 et fig. 8 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 124-126, n°4.

<sup>73</sup> Voir les remarques de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 125, avec bibliographie antérieure.

feuillage<sup>74</sup>. Le caractère dionysiaque de la mosaïque correspond tout à fait à l'iconographie que l'on trouve traditionnellement dans des édifices de la période de transition entre le paganisme et le christianisme<sup>75</sup> : ces images ont en effet été utilisées comme une illustration allégorique de la prospérité, de l'abondance et du bonheur, aussi bien dans les cultes à Mystères dionysiaques que pour représenter le Paradis<sup>76</sup>. Toutefois, il apparaît que, dans le détail, les motifs choisis pour la mosaïque de Mélos sont beaucoup plus proches de ceux que l'on trouve dans les synagogues orientales des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. que des édifices païens du Haut-Empire<sup>77</sup>. Les symboles de la mosaïque sont par ailleurs très proches de ceux que l'on retrouve sur les peintures des catacombes de *Vigna Randanini* à Rome<sup>78</sup>, et dont celles de Mélos étaient peut-être ornées. Sur le panneau central, au milieu des poissons, l'inscription  $\mu\acute{o}\nu\upsilon\nu \mu\grave{\eta} \upsilon\delta[\omega\rho ?]$  peut faire référence à l'importance, dans la tradition juive, des symboles du poisson et de l'eau<sup>79</sup>.

La Salle des Mystes n'a jamais fait l'objet d'une fouille exhaustive, et le matériel qui y a été retrouvé, en dehors des sculptures et de la mosaïque, n'a jamais été publié. Il est donc difficile d'aller plus loin dans l'interprétation. Les caractéristiques architecturales jusqu'à présent mises au jour sont toutefois originales (**pl. LXXI, 2**)<sup>80</sup> : très longue pièce rectangulaire, de plus de 25 m de long (longueur totale non connue), entourée de petites pièces dont les murs étaient stuqués ; mosaïque entourée d'un stylobate en marbre supportant de chaque côté une rangée d'au moins sept colonnes également en marbre ; entrée principale à l'Ouest ; ouverture à l'Est, qui donne sur une extension pouvant correspondre à un *bèma*<sup>81</sup> ; cour dallée à quelques mètres de la pièce principale. Le plan de l'édifice, les arrangements architecturaux et les décors correspondent tout à fait à ceux de plusieurs synagogues connues

<sup>74</sup> Voir l'étude de BOSANQUET (1898), p. 66-73. De nombreux parallèles sont repérables en Orient dans des mosaïques de basiliques et de synagogues. cf. DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988) et BALTŸY (1995).

<sup>75</sup> Voir sur ce point HORN, H. G., *Mysteriensymbolik auf dem Kölner Dionysosmosaik* (1972) ; GEYER, A., *Das Problem des Realitätsbezuges in der dionysischen Bildkunst des Kaiserzeit*, *Beiträge zur Archäologie* 10 (1977) ; DASZEWSKI (1985), p. 38-45.

<sup>76</sup> GOODENOUGH (1956), p. 13-15 ; DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988), p. 21-22. Sur le rapport entre le culte de Dionysos et le judaïsme, voir FLUSSER, D., « Paganism in Palestine », in SAFRAI, S. et STERN, M. (éds.), *The Jewish People in the First Century* (1976), p. 1066-1067 et p. 1083-1084.

<sup>77</sup> GOODENOUGH (1956), p. 55-56 et fig. 235 ; STERN (2000), p. 241, sur le motif de la vigne associé à l'antilope ou à la gazelle (ce qui est le cas à Mélos).

<sup>78</sup> Motifs de coqs et de paons en particulier. Voir GOODENOUGH (1953), fig. 745-756.

<sup>79</sup> Dans la tradition juive, le poisson est un symbole très important, en particulier parce qu'il ne survit que dans l'eau, tout comme les Juifs ne peuvent vivre que par la Torah, qui est appelée « eau » [*Talmud, Baba Kama*, 17a]. L'inscription de la mosaïque mélienne ne se laisse pas facilement comprendre. Je ne suis en tout cas pas convaincue de l'interprétation de BOSANQUET (1898), p. 68 et p. 72, qui y voit une référence à un vers de Martial et la traduit comme suit : « *Donne leur de l'eau et ils nageront* ».

<sup>80</sup> Voir la description succincte de BOSANQUET (1898), p. 64-66.

<sup>81</sup> Voir la description de BOSANQUET (1898), p. 65 : « and the East doorway led from the body of the hall into a chancel-like extension, an ἄδυτον opening out of the τελεστήριον ».

dans la partie orientale de l'Empire<sup>82</sup>. Notons que les bords de la mosaïque, ornés d'un motif géométrique de *swastika*, se retrouvent à l'identique sur la mosaïque de la synagogue d'Égine et sur celle de la synagogue de Sardes (**pl. LXXIII, 1**)<sup>83</sup>. La Salle des Mystes pourrait peut-être avoir été transformée en synagogue au cours du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ; elle compterait alors parmi les premières synagogues de la diaspora<sup>84</sup>.

Si cette hypothèse, pour être validée, mérite d'être approfondie par une étude minutieuse et une reprise des fouilles de l'édifice, il est en tout cas certain qu'à la fin du II<sup>e</sup> s. et au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., se réunissait dans la Salle des Mystes une association cultuelle à caractère oriental et judaïsant, dont on ne trouve pas de parallèles dans les autres îles des Cyclades. Ce mélange de paganisme et de judaïsme est symbolisé par deux reliefs gravés sur des colonnes de marbre blanc, trouvés lors de la fouille de l'édifice (**pl. LXXIV**)<sup>85</sup>. Ces deux colonnes étaient situées bien en vue, à l'entrée de l'édifice. Mais, au lieu de représenter Dionysos, à qui le bâtiment était premièrement dédié, on a choisi les deux divinités prises comme symboles de la cité : Athéna et Tychè.

Sur le premier relief, Athéna est représentée sous l'aspect d'une idole primitive, corps de face, tête de trois-quarts, portant un casque à triple cimier, le corps enveloppé dans une gaine d'où partent des protomés de serpents, dans l'attitude de l'« Athéna Combattante » (*Promachos*), lance dans la main droite et bouclier orné d'une tête de Méduse dans la main gauche (**pl. LXXIV, 1-2**).

La déesse, et cette statue plus spécifiquement, eurent une importance toute particulière sur l'île, puisque plusieurs revers de monnaies méliennes la reproduisent sous des traits tout à fait similaires [**n°69, 70, 73, 74, 78**] : les numismates s'accordent pour y reconnaître l'image de l'Athéna *Chalkioikos*, dont la statue de bronze aurait été réalisée par le Lacédémonien Gitiadas au début du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>86</sup>. Cette proximité iconographique entre le relief et les monnaies méliennes n'est pas fortuite, puisque sur la deuxième colonne figure une statue de Tychè, le bras droit sur une colonne ionique, et portant sur le bras gauche l'enfant Ploutos (**pl. LXXIV, 4-5**). Or, cette statue est également représentée, dans la même attitude, sur diverses monnaies de l'île du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. [**n°81 et 92**]. Il est donc très probable que

<sup>82</sup> Voir en particulier le plan et les mosaïques des synagogues d'Égine, de Milet, d'Apamée, de Stobi et de très nombreuses synagogues de Palestine. cf. GOODENOUGH (1953), p. 75-76 et fig. 480, 503-507, 519-535, 880, 881, 884 ; LEVINE (1981), p. 15, p. 49-51 et p. 164-167.

<sup>83</sup> Voir en particulier *IJO I*, Ach58, avec toute la bibliographie antérieure (Égine) ; SEAGER, A., « The Synagogue at Sardis », in LEVINE (1981), p. 178-184 (Sardes).

<sup>84</sup> Délos mise à part, les autres synagogues de la diaspora datent au plus tôt des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. cf. FOERSTER, G., « Synagogues of the Diaspora: a Survey of Ancient Diaspora Synagogues », in LEVINE (1981), p. 164-171.

<sup>85</sup> Sur ces colonnes et ces reliefs, voir WOLTERS (1890), p. 246-251 ; BOSANQUET (1898), p. 60 et p. 74-78 ; ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911), II, p. 470-473, n°163-164 et pl. CI, n°1743-1744. Les reliefs sont datés, sur critères paléographiques, de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>86</sup> Pour une étude détaillée de l'iconographie de ces monnaies et de leur symbolisme, voir LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier » (à paraître).

ces statues, choisies comme symboles monétaires de la cité et reproduites sur les colonnes à l'entrée de la Salle des Mystes, aient été érigées comme emblèmes de Mélos à l'époque impériale, faisant directement référence au passé mythique, historique, artistique, mais aussi cultuel de la cité.

Pourtant, à côté de cette iconographie on ne peut plus traditionnelle et conventionnelle, les reliefs portent tous deux une dédicace à Alexandros, le fondateur des Mystes sacrés, employant un vocabulaire typique des formules de supplication juives et chrétiennes : εἴλωος (ἴσθι) Ἀλεξάνδρῳ κτίστη εἰρῶν μυστῶν : « *sois favorable à / pitié pour Alexandros, le fondateur des Mystes sacrés* »<sup>87</sup>. La deuxième inscription emploie une formule plus rare, et d'interprétation plus délicate : εἰσέω εἰσέω Ἀλεξάνδρον : « *je supplie, je supplie Alexandre* » (?) ou « *éternel, éternel Alexandre* » (?)<sup>88</sup>. Notons en outre que la tombe considérée comme l'une des plus anciennes des catacombes (datée sur critères paléographiques de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) est celle d'un certains Alexandros<sup>89</sup>.

Quoi qu'il en soit, il est possible de voir dans ces représentations – qui mêlent un symbole païen à une dédicace à caractère judaïsant – le poids de l'autorité, de la tradition, des croyances religieuses, visant peut-être à ne pas éveiller la jalousie des anciennes divinités poliades face à ce nouveau culte. Mais il s'agissait sans doute aussi de montrer des signes extérieurs de conformité avec la religion civique, afin que les autorités de la cité ne viennent pas s'opposer aux pratiques de cette association culturelle quelque peu différente. Ainsi, bien que tous ces éléments soient disparates et parfois hypothétiques, et qu'ils témoignent de traditions et d'influences diverses, il apparaît néanmoins probable qu'une communauté juive relativement influente résidait à Mélos.

En ce qui concerne la richesse de cette communauté, dont témoigne, outre le texte de Flavius Josèphe, la richesse du décor de leur édifice de réunion (si tel est bien le cas), plusieurs indices pourraient prouver que certains membres de cette communauté étaient en rapport avec l'exploitation ou le commerce des minéraux industriels de Mélos. D'après les

<sup>87</sup> IG XII 3, 1098. Le nom d'Alexandros apparaît dans une autre inscription très fragmentaire (IG XII 3, 1082), également accompagné du terme εἴλωος. Ces inscriptions n'ont été répertoriées ni dans le CIJ ni dans les IJO. Sur le terme εἴλωος, équivalent de ἔλωος, voir LSJ, s.v. « ἔλωος » et ARNDT, GINGRICH (1957), s.v. « ἔλωος » ; CIJ I, 18\* et CIJ II, 804 ; IJO I, Ach57 (Eubée), IJO II, 153 et IJO III, Syr54 (Apamée). Sur le nom Alexandros porté par des Juifs, voir IJO I, Ach5.

<sup>88</sup> IG XII 3, 1081. Selon LSJ, s.v. « εἰσέω », ce verbe serait équivalent à « ἱκετεύω ». On peut voir également dans ce terme l'équivalent de εἰς αἰῶ (accusatif attesté, équivalent de αἰῶνα), mais on explique mal alors l'accusatif du nom propre. Il n'est pas nécessaire de supposer, comme le fait de ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911), p. 471-473, qu'un monogramme NA est inscrit sur la statue à la suite de EI-CE-W, et un autre dans le deuxième EICEW, où le W serait un monogramme contenant WAN en même temps. En effet, rien de tel n'apparaît sur le relief.

<sup>89</sup> ROSS (1843), p. 148-149. KIOURTZIAN (2000), p. 94, n°26 date cette inscription du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. en raison de la présence d'un chrisme.

sources du Talmud de Babylone, qui n'ont pas été exploitées jusqu'à présent, il appert que la craie et la stéatite importées en Judée provenaient exclusivement de Kimolos, dont la formation géologique et les ressources naturelles étaient identiques à celles de sa voisine Mélos<sup>90</sup>. Il est donc très probable qu'une communauté juive se soit livrée au commerce, et peut-être même à l'extraction de ces produits à Kimolos. On sait que de nombreux Juifs étaient également impliqués dans les îles dans l'industrie luxueuse de la pourpre<sup>91</sup>, qui nécessitait une grande quantité d'alun pour le traitement et la teinture.

### **b. Les Chypriotes et l'alun de Mélos**

Outre la communauté juive, une communauté chypriote était vraisemblablement active dans la production d'alun à Mélos. S. Raptopoulos a en effet pu montrer que des estampilles de lékanès de Mélos et des timbres d'amphores méliennes présentent des ressemblances avec des signes du syllabaire paphien tardif attesté à Chypre au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et dans le courant du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>92</sup>. Sa démonstration mériterait d'être davantage étayée, car certains signes présentés ne sont pas très probants. Mais l'hypothèse est séduisante, et des parallèles existent pour ce type de timbres<sup>93</sup>. L'alun, le cuivre, le fer et le plomb étaient abondamment exploités à Chypre sous l'Empire ; certaines mines y étaient propriété impériale<sup>94</sup>. En outre, de nombreux fragments d'amphores méliennes ont été retrouvés à Kition (sur la côte Sud-Est de Chypre), prouvant un commerce constant entre les deux îles durant tout le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>95</sup>. On peut sans doute trouver la raison de l'importation d'alun mélien dans une île qui produisait pourtant elle-même ce minéral dans le fait que l'alun chypriote était de l'alun naturel, tandis que l'alun importé de Mélos était de l'alun artificiel, de meilleure qualité et beaucoup plus efficace. Les liens économiques, commerciaux, mais aussi techniques établis entre les deux îles, ainsi que les éventuelles traces de syllabaire chypriote à Mélos, parlent en faveur d'une communauté chypriote installée sur l'île pour y exploiter des minéraux<sup>96</sup>. Ces liens entre Mélos et Chypre sont également attestés par l'épigraphie. Nous avons vu en effet

<sup>90</sup> *M. Shabbath*, 9, 5. Voir APPLEBAUM (1976), p. 720 : il faut entièrement revoir son interprétation du γραμματεὺς Σεκήνων, car il confond les îles de Mélos et de Sikinos.

<sup>91</sup> APPLEBAUM (1976), p. 720 et n. 1.

<sup>92</sup> RAPTOPOULOS (2005), p. 174-175 ; ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 371, fig. 11 et p. 405.

<sup>93</sup> Voir par exemple, CALVET, Y., « Amphores chypriotes et leur diffusion en Méditerranée Orientale », *BCH Suppl.*, 13 (1986), p. 505-514 ; NICOLAOU, I., « Nouveaux documents pour le syllabaire chypriote », *BCH* 117 (1993), p. 343-347 ; MEYZA, H., « Kouriaka again: Amphora Stamps from the Kourion Acropolis Excavations », in EIRING, J. et LUND, J., *Transport Amphorae* (2004), p. 273-284.

<sup>94</sup> Plinie l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXXV, 52, 183 ; SARTRE (1997), p. 260 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 655 et p. 621-622.

<sup>95</sup> MARQUIÉ (2005), p. 201-209.

<sup>96</sup> Pour d'autres arguments attestant les relations entre Chypre et Mélos à l'époque impériale, voir ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 412-416.

que l'une des grandes familles de Mélos à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. était celle de Panklès (**pl. LV, *stemma* 7**), dont l'un des membres, devenu citoyen romain, fut magistrat monétaire sous Trajan [**n°75-79**]<sup>97</sup>. Or, à Salamine de Chypre, sous les Flaviens et à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., l'une des familles les plus importantes de la cité porte également le nom de Panklès<sup>98</sup>. Servius Sulpicius Panklès Verianus, qui fut agonothète et gymnasiarque à vie, ainsi que trois fois grand-prêtre du culte impérial et ambassadeur auprès de l'empereur, fit réparer le théâtre, l'amphithéâtre et le gymnase de la cité après le séisme de 77 ap. J.-C.<sup>99</sup>. La richesse du personnage et la chronologie des inscriptions rendent tout à fait probable l'existence de liens de parentés entre ces deux familles, dont nous perdons totalement la trace, à Mélos comme à Chypre, dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Enfin – et il s'agit sans doute de l'argument le plus probant – l'un des panneaux de la mosaïque de la Salle des Mystes trouve son exact parallèle dans la mosaïque du *tablinum* de la Maison de Dionysos à Néa Paphos, datée du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : vignes, grappes de raisins, oiseaux et autres animaux sont disposés de manière tout à fait similaire (**pl. LXXIII, 2**)<sup>100</sup>. Notons en outre que le personnage de Dionysos était la figure phare de l'iconographie à Chypre dans l'Antiquité tardive.

Quant à savoir si ces Chypriotes étaient également Juifs, ou si la communauté juive de Mélos était d'origine chypriote, rien ne permet à ce jour de l'affirmer. Je me contente de rassembler un faisceau d'indices qui pourraient venir à l'appui de cette hypothèse, que les découvertes à venir viendront peut-être confirmer ou infirmer.

Dans une tradition remontant à l'époque hellénistique, les Chypriotes avaient pour habitude d'enterrer leurs morts dans des tombes et nécropoles sous-terraines. À l'époque impériale, à Salamine, elles furent transformées en catacombes comportant de nombreuses galeries et chambres funéraires<sup>101</sup>, dont le décor est parfois très proche de celui qu'on observe à Mélos. En outre, les Juifs se sont installés très tôt à Chypre (dès 140 av. J.-C.), et une forte communauté juive vivait sur l'île à l'époque impériale, en particulier à Salamine<sup>102</sup>. Grâce à diverses inscriptions, on sait qu'ils étaient nombreux, à Chypre comme en Asie Mineure, à exercer un métier en rapport avec le travail et le commerce du cuir et du textile<sup>103</sup>, deux types d'artisanat où l'utilisation de l'alun était nécessaire. On connaît également de nombreuses

<sup>97</sup> Voir *supra*, Chapitre XIII.

<sup>98</sup> Pas moins de seize inscriptions concernent cette famille. cf. MITFORD, NICOLAOU (1974), n°26 et n°101-115.

<sup>99</sup> MITFORD, NICOLAOU (1974), n°101. Voir aussi KARAGEORGHIS (1990), p. 188-189.

<sup>100</sup> Sur cette mosaïque, voir DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988), p. 21-23 et fig. 6 ; BALTU (1995), p. 18-19.

<sup>101</sup> KARAGEORGHIS (1990), p. 181-182.

<sup>102</sup> APPLEBAUM (1976), p. 711 ; SARTRE (1997), p. 384.

<sup>103</sup> APPLEBAUM (1976), p. 716.

associations juives de teinturiers et de tisserands, dont la plupart travaillaient le lin, qui était cultivé dans la plaine fertile de Mésoorie (à l'Ouest de Salamine)<sup>104</sup>. L'une des inscriptions mentionnant une association de tisserands de lin (οἱ λίνυφοι) provient par ailleurs du gymnase de Salamine<sup>105</sup>. Rappelons enfin qu'après la révolte de la population juive de Salamine, en 115/6 ap. J.-C., et le massacre de plusieurs milliers d'entre eux, l'accès de l'île fut interdit aux Juifs pendant un temps, sous peine de mort<sup>106</sup>. Il est donc probable que les survivants se soient réfugiés dans les îles et régions alentour, et peut-être à Mélos, où ils pouvaient facilement se réinsérer dans la vie économique, du fait de la proximité d'exploitation et de production dans les deux îles.

### c. Un fort cosmopolitisme

Mélos était donc caractérisée par un fort cosmopolitisme, un foisonnement religieux et culturel, des influences artistiques et culturelles très diverses – aussi bien occidentales qu'orientales – qui, à plusieurs égards, rappellent la situation de la Délos hellénistique, où des communautés et des populations d'origines très diverses cohabitaient en paix. La grande différence est qu'à Délos, on peut mesurer le poids de ces communautés étrangères, de ces cultes étrangers et des diverses associations établies sur l'île d'Apollon grâce aux édifices fouillés, mais surtout grâce aux centaines d'inscriptions mises au jour lors des fouilles. À Mélos en revanche, la documentation épigraphique est loin d'être abondante, et ne nous renseigne presque pas sur ces habitants, dont l'archéologie et les textes littéraires laissent cependant entrevoir la présence et l'importance. De ce point de vue, Mélos forme réellement une exception dans le paysage cycladique et se singularise de ses voisines, où l'on ne repère jamais autant d'influences étrangères. Il est à penser que le pouvoir romain et le système économique de type « impérialiste » mis en place en Méditerranée à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ne sont pas étrangers au développement quelque peu exceptionnel et précoce de cette île.

## 2. UN ESSOR ÉCONOMIQUE PRÉCOCE

On peut sans doute trouver l'origine de la précocité de ce développement sous l'Empire dans les évolutions que connut Mélos dès le tournant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Bien que nous n'en connaissions pas grand-chose, l'histoire de la Mélos hellénistique a entièrement été

<sup>104</sup> MITFORD, NICOLAOU (1974), p. 29 et n. 6 ; APPLEBAUM (1976), p. 717 ; KARAGEORGHIS (1990), p. 189.

<sup>105</sup> MITFORD, NICOLAOU (1974), n°13.

<sup>106</sup> KARAGEORGHIS (1990), p. 197. Voir aussi ENCEL, St., « Les migrations forcées dans le judaïsme du premier siècle de notre ère : histoire et représentations », in MOATTI, Cl., et alii (éds.), *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédure de contrôle et d'identification* (2009), p. 433-451 (en particulier p. 449-450).

occultée par celle de sa voisine Délos, qui a attiré en priorité l'attention des chercheurs. Mélos est pourtant la seule île des Cyclades, avec Délos, où ont été trouvées de superbes statues datant des années 120-50 av. J.-C., prouvant la prospérité de la cité dès cette époque : citons la *Vénus de Milo* bien évidemment, la statue d'Hermès trouvée au même endroit, mais aussi les statues de Poséidon et d'Amphitrite, ainsi que la statue équestre {n°17} (pl. XXVI), toutes trois aujourd'hui exposées au Musée National d'Athènes<sup>107</sup>. La parenté existant entre la *Vénus de Milo* et le portrait de Mithridate Eupatôr (dit le *Pseudo-Inopos*) trouvé à Délos, prouve qu'un même atelier (si ce n'est un même sculpteur), originaire de Tralles<sup>108</sup>, a sculpté ces œuvres. La statue équestre de Mélos n'a absolument rien à envier aux diverses statues dressées dans les niches de l'Agora des Italiens, toutes de très belle facture. Comme dans l'île d'Apollon et plusieurs autres cités grecques, des *negotiatores* sont venus s'installer à Mélos dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., pour commencer à y exploiter certaines ressources naturelles. Notons également que les liens de la cité de Mélos avec Rome sont attestés dès le milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>109</sup>.

Ces réflexions nous emmènent au-delà des bornes chronologiques fixées à cette étude. Mais elles ont pour but de montrer le grand intérêt qu'il y aurait à approfondir l'étude historique de la Mélos hellénistique et à reprendre les fouilles de la cité antique de l'île, qui n'a jamais été refouillée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Surtout, elles permettent de nuancer la notion de « délocentrisme » dans les Cyclades au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., en pointant du doigt le fait qu'une autre île de l'Archipel a pu atteindre à la même époque un développement économique si ce n'est similaire, tout du moins non négligeable. Une étude détaillée de toutes ces questions reste à faire.

#### D. CONCLUSION : MÉLOS, UNE EXCEPTION ?

Ainsi, dans le paysage cycladique de l'époque impériale, Mélos constitue bel et bien une exception en raison de la précocité de son développement économique et commercial, de l'intensité continue de l'exploitation de ses ressources, et de la longévité de sa prospérité. Alors que les autres îles relevaient à peine la tête après les guerres et les raids des pirates,

<sup>107</sup> Paris, Musée du Louvre, n°MA 399 ; Berlin, Antikensammlung, n°SK200 (Hermès) ; Athènes, Musée National, n°235 (Poséidon) et n°236 (Amphitrite) ; n°2715 (statue équestre). Pour la datation de la *Vénus de Milo*, voir PASQUIER (1985), p. 78-88 et KOUSSER (2005), p. 227.

<sup>108</sup> Pour ce rapprochement, voir PASQUIER (1985), p. 84-88. Une base inscrite trouvée au même endroit que la *Vénus*, mais dont on ne peut prouver le rattachement, mentionne également un sculpteur originaire d'Antioche du Méandre (région de Tralles), [Agès]andros ou [Alex]andros, fils de Ménidès [cf. IG XII 3, 1241]. Voir aussi KOUSSER (2005), p. 227-250.

<sup>109</sup> IG XII 3, 1097 : ὁ δᾶμος ὁ Μαλίῳν ἐτίμασεν τὴν Ῥώμαν εἰκόνη χαλκῆαι καὶ στεφάνῳι χρυσέῳι.

Mélos exportait déjà son alun jusqu'en Adriatique dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; elle prit acte des réformes monétaires de Néron au lendemain même de la dévaluation du denier, alors que les autres îles ont presque toutes attendu l'époque antonine avant de pouvoir frapper leurs propres monnaies. Toutefois, d'après l'étude qui vient d'être menée, le développement économique de Mélos sous l'Empire était dynamisé non seulement de l'extérieur de l'île, mais même de l'extérieur des Cyclades. Le flot de marchands et d'entrepreneurs romains et étrangers venus s'installer sur l'île ont, semble-t-il, submergé la population locale, dont nous n'avons que peu de traces. Se posent dès lors les questions suivantes : 1) À qui le développement économique exceptionnel de Mélos a-t-il profité au sein de l'île ? 2) Les autres îles de l'Archipel ont-elles tiré profit de la prospérité de leur voisine ?

### 1. UNE EXPLOITATION À L'ÉCHELLE MÉDITERRANÉENNE

Revenons sur la commercialisation de l'alun et des autres minéraux méliens, afin de déterminer les régions géographiques concernées et l'échelle de diffusion de ces produits. Une approche de la question peut être tentée à travers l'analyse de la répartition des amphores méliennes sur les sites d'importation. En raison du caractère très récent de cette branche de la recherche archéologique, aucune démonstration définitive ne peut être ici présentée. Néanmoins, les quelques exemples connus à ce jour permettent de prouver que la diffusion des minéraux industriels de Mélos dépassait amplement le cadre des Cyclades (**pl. LXVIII, 2**) : on a en effet récemment identifié des amphores de type *Milo Ia* à Arles et à Cavaillon dans le Sud de la France<sup>110</sup>, ainsi qu'en Italie du Nord, sur deux sites de Milan, à Este, à Padoue, et peut-être à Concordia Sagittaria et à Aquilée<sup>111</sup> ; en Orient, les amphores méliennes n'ont pour l'instant été repérées qu'à Chypre<sup>112</sup>.

Nous n'avons donc encore qu'une image très partielle de la distribution de ces amphores, et par conséquent de la commercialisation de l'alun de Mélos dans le bassin méditerranéen. D'autant plus que les amphores, « seul témoin concret du commerce de ces denrées intangibles », n'étaient sans doute pas les seuls conteneurs que l'alun méditerranéen ait connus<sup>113</sup>. La carte de distribution que l'on peut à ce jour dresser reflète d'abord et avant tout la répartition des chercheurs, qui se sont pour l'instant davantage intéressés à cette

<sup>110</sup> BORGARD (2005b), p. 165-166 (Arles, « Ile des Sables ») ; BORGARD, Ph. et GATEAU, F., « Note sur les amphores de Cavaillon et d'Orange (Vaucluse), in LAUBENHEIMER, F., *Les amphores de Gaule*, II (1998).

<sup>111</sup> BRUNO, B., « Anfore di incerta attribuzione », in CAPORUSSO, D. (dir.), *Scavi MM3* (1991), p. 283-290 (Milan) ; CIPRIANO (2005), p. 190-191 et fig. 6 (Este, Padoue, Concordia) ; PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 177-185 (Padoue) ; étude inédite réalisée en collaboration avec M.-B. Carre (Aquilée).

<sup>112</sup> MARQUIÉ (2005), p. 201-210. Voir aussi MARQUIÉ, S., « Un dépôt de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. de notre ère à Kition-Kathari (Chypre) », in EIRING, J. et LUND, J. (éds.), *Transport Amphorae* (2004), p. 251-262.

<sup>113</sup> Voir les remarques de BORGARD (2005b), p. 168.

question dans la Méditerranée occidentale, en particulier en Italie et en Gaule. En dépit de toutes ces zones d'ombre, les études récentes permettent de suggérer qu'un partage nuancé des marchés et des zones d'influences existait pour le commerce de l'alun, contrairement au marbre de Paros par exemple, presque exclusivement exporté vers Rome. Contre l'hypothèse facile selon laquelle l'alun de Lipari couvrirait le marché occidental, tandis que l'alun de Mélos serait cantonné en Orient, on constate que les amphores de Lipari étaient diffusées jusqu'à Beyrouth, tandis que celles de Mélos ont atteint et remonté sur plusieurs kilomètres la vallée du Rhône<sup>114</sup>. L'Adriatique, pourtant beaucoup plus proche géographiquement de Lipari, apparaît comme un espace mixte, où amphores de Lipari et de Mélos se côtoyaient.

La production et la commercialisation des minéraux industriels de Mélos et des amphores méliennes se faisaient donc à une très grande échelle. On comprend dès lors qu'une exploitation systématique de ces ressources ait été mise en place sur l'île, dont il faut souligner l'exceptionnelle longévité (au moins du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

## 2. UNE PROSPÉRITÉ, MAIS UNE PROSPÉRITÉ POUR QUI ?

D'après le témoignage des inscriptions et des monnaies, il appert que de nombreux magistrats de la cité, dont les magistrats monétaires, étaient des étrangers (ou des fils d'étrangers), que les riches individus faisant partie de diverses associations cultuelles étaient des étrangers, que la plupart des entrepreneurs et propriétaires des exploitations étaient des étrangers. Qu'en était-il donc de la population indigène ? Dès la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., une grande partie de l'élite politique mélienne était composée d'individus versés dans des activités économiques et commerciales. Une telle situation était encore rare dans les îles au début de l'époque impériale où, nous l'avons vu, les notables étaient principalement issus de grandes familles de l'époque hellénistique, tirant leur richesse de la propriété foncière. Tout se passe comme si les Méliens d'origine n'existaient pas, comme si aucune famille de notables mélienne n'avait existé à l'époque hellénistique. Un tel constat est-il seulement le fruit de l'image biaisée que nous renvoient nos sources, par essence lacunaires ? Ou faut-il trouver d'autres raisons à ce déséquilibre ? La population mélienne ayant été entièrement décimée à la fin du V<sup>e</sup> s. av. J.-C., puis recomposée de colons athéniens, de quelques survivants méliens et de Spartiates<sup>115</sup>, les « Méliens » n'ont peut-être jamais vraiment eu de cohésion à partir de cette époque. Il n'y eut peut-être pas assez de temps, avant l'arrivée des Romains et d'autres

<sup>114</sup> Je reprends et résume ici l'analyse de BORGARD (2005b), p. 167.

<sup>115</sup> Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, V, 84-116 ; Xénophon, *Helléniques*, II, 2, 9 ; Plutarque, *Vie de Lysandre*, XIV. Voir aussi SPARKES (1982), p. 49-50.

populations allogènes au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., pour qu'une élite traditionnelle, du type de celle que l'on observe dans les autres îles, se constitue. Est-ce pour cette raison qu'un système en *latifundiae* a pu être mis en place à Mélos, parce qu'aucun schéma « traditionnel » de propriété foncière ne préexistait ? Nous en savons trop peu sur l'histoire de Mélos à l'époque hellénistique pour répondre à ces questions. Il est certain en revanche qu'il existait sous l'Empire un déséquilibre très fort dans la répartition de la richesse entre les différentes composantes de la population, et que la prospérité de l'île profitait avant tout à des Romains et à des étrangers.

### 3. MÉLOS *VERSUS* DÉLOS : LES RAISONS D'UN DÉCLIN ET D'UNE RENAISSANCE

Cette étude de cas a le mérite d'offrir quelques clefs d'interprétation quant à la chute rapide de Délos et, à l'inverse, la renaissance précoce de Mélos sous l'Empire. En effet, la Délos hellénistique, administrée *de jure* par les Athéniens, mais entièrement contrôlée *de facto* par les Romains, était le centre d'un système d'exportations à l'échelle méditerranéenne mis en place et dirigé par Rome, dans un système de relations « internationales ». Certes, les catastrophes de 88 et de 69 av. J.-C. ont contribué à la dépopulation et à la désertion de Délos, mais elles n'ont pas provoqué l'abandon total de l'île d'Apollon. La principale cause du « déclin » de Délos réside dans le départ massif des commerçants italiens et étrangers qui quittèrent l'île pour aller s'installer dans d'autres ports plus attractifs, jouissant d'une prospérité croissante. Le système délien, plaque tournante du commerce méditerranéen, fonctionnait encore sous la République, car l'île était l'un des seuls points d'ancrage sûrs pour les Romains en Orient. Sous l'Empire, les conditions changèrent radicalement : la sécurité instaurée sur les mers, le contrôle de toutes les régions méditerranéennes par un seul État centralisateur, l'établissement de relations commerciales directes entre l'Orient et l'Italie – avec des lignes maritimes directes telles que Alexandrie-Rome ou Éphèse-Rome, remplaçant les anciennes routes de navigation passant par Délos – sont autant de facteurs qui signent non le seul déclin de l'île d'Apollon, mais celui de tout un système. Même sans avoir subi les catastrophes du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., Délos aurait sans doute rapidement périclité, le modèle instauré dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ne convenant plus au contexte impérial. En d'autres termes, ce qui s'est effondré à l'époque impériale, c'est le système ; ce n'est pas Mithridate ni les pirates qui ont fait chuter Délos, c'est l'Empire.

De ce point de vue, Mélos correspond au cas strictement inverse : l'exemple d'une île qui s'est développée et a prospéré grâce aux nouvelles conditions économiques et commerciales instaurées par l'Empire. Il est très probable que, tout comme à Délos, de

nombreux *negotiatores* italiens et des étrangers se soient installés à Mélos dès la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. L'exploitation des ressources naturelles a commencé à cette époque, a peut-être ralenti au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. compte tenu de la situation en Égée, mais toutes les conditions étaient réunies pour que le système d'exploitation mélien se développe très vite à grande échelle. C'est là toute la différence avec Paros par exemple, dont le développement économique fut plus tardif, en particulier parce que les *negotiatores* italiens y étaient moins nombreux à l'époque hellénistique et que l'exploitation des carrières de marbre n'y était pas encore « rationalisée ».

La clef d'interprétation réside dans le fait que Délos était une création purement artificielle des Romains, sa réussite tenant, non pas tant à la renommée de son sanctuaire qu'à sa position géographique stratégique, au centre de la mer Égée. Mais dans une Méditerranée pacifiée, où les Romains étaient partout chez eux, cette place stratégique n'avait plus lieu d'être. Une fois l'Empire instauré, ce sont les potentialités économiques des régions et des cités qui ont avant tout intéressé Rome. Mélos n'a pas périclité, et a même prospéré, parce qu'elle possédait des ressources naturelles, dont la rareté rendait indispensable leur exploitation, dans un monde où toutes les régions étaient devenues économiquement dépendantes les unes des autres. Délos au contraire, dont les carrières étaient presque épuisées et dont la faible surface cultivable ou propre à l'élevage était sans commune mesure avec les immenses étendues de terres des autres provinces, n'offrait plus rien dont les Romains puissent tirer avantage.

---

**CHAPITRE XVII**
**DÉVELOPPEMENT ET DYNAMISME DES PORTS CYCLADIQUES  
UNE CONDITION D'INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE DE L'EMPIRE**


---

Toute étude sur l'économie et le commerce antiques dans un milieu insulaire doit bien évidemment prendre en considération le degré de son commerce maritime. Après avoir passé en revue quelques aspects des importations et des exportations dans les Cyclades, qui montrent que le négoce maritime insulaire était très actif sous l'Empire, même dans ces petites îles que l'on considère souvent comme « laissées pour compte », il convient de s'interroger sur les structures internes de ce négoce, à savoir les installations portuaires et l'intégration des îles dans les circuits commerciaux impériaux. Le commerce maritime et l'importance des ports dans les Cyclades relèvent d'une constante de l'histoire insulaire antique. Comme l'a noté P. Brun, le concept d'île terrienne (qui ne serait *que* terrienne), qui a pu exister à d'autres époques, « ne correspond pas à une réalité classique »<sup>1</sup>. Les ports des îles n'étaient donc pas des créations nouvelles de l'époque impériale, mais étaient en place depuis plusieurs siècles. Je m'intéresserai donc ici uniquement aux transformations et aux adaptations visibles dans les ports des Cyclades par rapport aux époques précédentes, en me demandant dans quelle mesure elles furent dépendantes des nouvelles conditions politiques et économiques et des nouveaux flux commerciaux instaurés par l'Empire.

Comme je l'ai évoqué à travers les exemples de Naoussa à Paros et Katapola à Amorgos, certains ports connurent un développement sans précédent à l'époque impériale. Une telle situation concerne-t-elle toutes les îles ? Ou peut-on au contraire distinguer des îles tournées vers la mer et des îles repliées sur leurs terres, des îles intégrées dans les réseaux commerciaux et d'autres qui en seraient exclues ? Existe-t-il un lien entre le développement de ces infrastructures portuaires nouvelles et la prospérité des îles, ou sont-ce deux phénomènes totalement indépendants ? Peut-on distinguer un modèle de développement territorial propre aux Cyclades ou chaque île a-t-elle développé un schéma individuel ? La vocation maritime des îles à l'époque considérée a-t-elle eu des conséquences sur leur habitat ? Il s'agit d'interroger les effets, à un niveau local, de la mise en place d'un système commercial pan-méditerranéen de type impérial.

---

<sup>1</sup> BRUN (1996a), p. 150.

## **A. DES « VILLES FORTIFIÉES SUR LA MER » AUX VILLES OUVERTES SUR LA MER**

L'expression de « villes fortifiées sur la mer » a été employée par P. Brun pour qualifier les choix d'implantation des villes dans la plupart des îles aux époques classique et hellénistique<sup>2</sup>. À l'image de Paros, de Mélos, de Siphnos, de Théra, de Karthaia (Kéos), de Kythnos, d'Andros ou encore des trois cités d'Amorgos, le site urbain des îles était situé en hauteur, sur un piton ou simplement sur une petite colline, avec un accès direct à la mer, qui correspondait aussi au port principal de l'île ou de la cité (respectivement Paroikia, Klima, Séralia, Oia et Perissa, port de Karthaia, Vryokastro, Palaiopolis, port d'Aigialè, port d'Arkésinè et Katapola). Le tout était entouré de murailles qui reliaient parfois sur plus d'une centaine de mètres l'acropole à la mer (**pl. II-X** et **pl. XXXIV-XXXV**). Ce schéma d'occupation du territoire insulaire fut également adopté par Ténos, dont le site urbain était auparavant situé à plus de 10 km de la mer (Xombourgo), mais qui, vers le milieu du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., bascula vers la mer et s'entoura de murailles (emplacement actuel de Tinosville)<sup>3</sup>. Ce choix d'implantation était dicté par des impératifs économiques, la « descente à la mer » des villes littorales permettant une meilleure intégration des îles dans les circuits commerciaux instaurés par la thalassocratie athénienne<sup>4</sup>. L'habitat en hauteur et la fortification des sites étaient cependant nécessaires en raison des nombreux raids de pirates dont les Cyclades n'eurent de cesse d'être victimes durant toute la période.

À l'époque impériale, la structure de l'habitat insulaire connut de grands bouleversements. L'un des plus caractéristiques réside dans l'urbanisation des ports et le développement de quartiers d'habitation sur le littoral. Il ne s'agit donc plus seulement d'un débouché sur la mer, nécessaire aux activités économiques et commerciales des cités, mais d'un déplacement de l'habitat et parfois même du centre urbain sur le port lui-même<sup>5</sup>.

### **1. L'URBANISATION DES PORTS SOUS L'EMPIRE**

#### **a. Une intense activité de construction**

À Mélos, le port de Klima fut agrandi à l'époque impériale et fut doté de plusieurs infrastructures, sans doute commerciales, mais dont les fonctions n'ont pour l'instant pas été

<sup>2</sup> BRUN (1996a), p. 144.

<sup>3</sup> ÉTIENNE (1990), p. 11-30. Sur la question des fortifications dans les Cyclades, voir LOUYOT, D., « L'archéologue des fortifications dans l'Histoire : les voyageurs et les premiers "chercheurs" dans les Cyclades », *DHA* 33/2 (2007), p. 9-33 et LOUYOT, D., « Le rôle historique des sites fortifiés géométriques dans les Cyclades », *RA* 46/2 (2008).

<sup>4</sup> Sur ce point, voir BRUN (1996a), p. 144-153.

<sup>5</sup> Pour une réflexion générale sur les aménagements portuaires sous l'Empire, voir ROUGÉ (1966), p. 147-171.

clairement établies. Seule l'une d'entre elles, déjà repérée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au Sud-Est du port, a pu être identifiée avec certitude : il s'agit d'un portique.

Quatre bases alignées ayant appartenu à la colonnade sont encore en place. Cette *stoa* a été construite à l'époque impériale, à partir de remplois, à l'image des bases de colonnes, qui ne sont pas tout à fait carrées, ni de la même taille, ni placées exactement à égale distance les unes des autres<sup>6</sup>. Ce portique fut entièrement démonté, sans doute au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et ses blocs furent réemployés dans des murs voisins, où l'on peut encore voir une colonne corinthienne et un fragment d'entablement en marbre.

Des fouilles préventives ont permis de dégager en 1999, tout près de cette *stoa*, deux ensembles d'édifices composés de trois pièces chacun et séparés par une ruelle<sup>7</sup>. Là encore, la maçonnerie des murs ne laisse aucun doute : il s'agit de constructions d'époque impériale. Le plan de ces bâtiments et le matériel laissé sur place (céramique, meules (?), pierre ponce) laissent penser qu'il s'agissait d'infrastructures commerciales et/ou artisanales (**pl. LXXV, 1**). C'est également dans le port de Mélos que furent vraisemblablement exposés plusieurs monuments honorifiques et statues d'époque impériale, comme celle de Frontonianus.

À Andros, sur le rivage du port de Palaiopolis, le môle antique ainsi que des restes architecturaux sont encore bien identifiables sous l'eau (**pl. XXXIV, 1**). À l'époque impériale, une *stoa* fut sans doute construite à l'extrémité occidentale de la plage, au-dessus des thermes, prenant en partie appui sur le rocher<sup>8</sup>. À l'Est de l'agora, de l'autre côté du ruisseau et tout près de la plage, se trouvent des bâtiments de petites dimensions et de plan quadrangulaire, construits à l'époque impériale. Deux d'entre eux au moins étaient entourés d'un grand nombre de scories métalliques. Ces infrastructures seraient à mettre en relation avec des ateliers de métallurgie, actifs entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>9</sup>

Nous pourrions multiplier les exemples : ils prouvent tous que les ports cycladiques connurent une intense activité architecturale sous l'Empire. Cela indique sans aucun doute, j'y reviendrai, qu'ils étaient attractifs et dynamiques. Ce critère « urbain » permet également de distinguer la situation de Paros ou de Mélos, de celle de Théra. En effet, les premières possédaient plusieurs ports sous l'Empire (Paroikia/Naoussa ; Klima/Aghia Kyriaki et Palaiochori), mais seuls Paroikia et Klima connurent ce phénomène d'urbanisation, les autres étant de simples lieux concentrant des activités liées à l'exportation de produits locaux, sans véritable lien avec la ville. Théra en revanche possédaient deux ports en lien étroit avec la cité et urbanisés à l'époque impériale.

<sup>6</sup> SMITH (1895-1896), p. 66.

<sup>7</sup> ΠΑΝΤΟΥ, Π., *ΑΔ* 54 (1999), *Chron.* B'2, p. 797-799. Voir aussi KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 173.

<sup>8</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 257.

<sup>9</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 260. Ces infrastructures n'ont pas été fouillées, ce qui empêche une datation précise. L'époque impériale est privilégiée, en raison de la forme des ruines et des matériaux employés, très similaires à ceux des bains construits de l'autre côté de l'agora, sur la plage.

### **b. Les deux ports de Théra et le mystère de l'économie théréenne**

La cité de Théra en effet, dès le moment de sa fondation (VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.), fut dotée d'un port, Oia, situé en contrebas au Nord de l'acropole (actuel village de Kamari)<sup>10</sup>. À la fin de l'époque hellénistique, sans doute sous l'impulsion des Ptolémées, un deuxième port, Éleusis, fut construit au Sud (actuel village de Périsa) (**pl. X**)<sup>11</sup>. Ces deux ports fonctionnèrent de manière concomitante tout au long de l'époque impériale et même jusqu'au VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Aucune installation portuaire romaine n'a pu à ce jour être mise en évidence à Oia. Néanmoins, les vestiges immergés dans cette zone révèlent l'existence d'habitations d'époques impériale et proto-byzantine<sup>12</sup>. En outre, un nymphée, des bains et une palestra, dont proviennent de nombreuses inscriptions et statues, furent construits dans ce port, vraisemblablement au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>13</sup>. Tout porte à croire qu'il y avait là un important quartier d'habitation, doté de toutes les infrastructures nécessaires et « à la mode » sous l'Empire. Des fouilles récentes ont également mis au jour un ensemble de constructions de type agricole/artisanal, comportant en particulier un pressoir à vin maçonné et couvert, ce qui est extrêmement rare (**pl. LXXV, 2**). La phase d'occupation principale du site date du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>14</sup>.

C'est dans le deuxième port de Théra, Éleusis, que se trouvait la nécropole romaine et proto-byzantine de la cité. Les fouilles de ces vingt dernières années ont également mis au jour des habitations d'époque impériale, dont plusieurs maisons pavées de mosaïque<sup>15</sup>. C'est également en ce lieu que l'on a retrouvé la *tholos* sur laquelle fut gravée, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le cadastre de Théra (**pl. LXXV, 3**). Les vestiges découverts à Éleusis invitent à penser que le port prit une très grande importance dans l'Antiquité tardive, avec peut-être un déplacement du centre administratif de Théra vers ce site côtier. Le déplacement du centre de gravité de la cité trouve ses origines sous l'Empire, époque à laquelle les deux ports ont connu un développement économique et un dynamisme sans précédent.

Cette caractéristique du territoire théréen ne peut qu'étonner, dans la mesure où nous ignorons presque tout de l'économie de l'île sous l'Empire. Or, si les deux ports de cette île

<sup>10</sup> HILLER (1899), p. 299-302 ; HILLER (1904), p. 133-134 et p. 235-236.

<sup>11</sup> HILLER (1899), p. 305-306 ; HILLER (1904), p. 52 et p. 136.

<sup>12</sup> ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χρ., *ΑΔ* 36 (1981), *Chron. Β'2*, p. 373-377 et *ΑΔ* 37 (1982), *Chron. Β'2*, p. 356-358. Pour la bibliographie complète des fouilles du port de Oia, voir KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 196.

<sup>13</sup> Voir *supra*, Chapitre VIII.

<sup>14</sup> ΠΕΝΝΑΣ, Χ., *ΑΔ* 54 (1999), *Chron. Β'2*, p. 840-842.

<sup>15</sup> ΓΕΡΟΥΣΗ, Ε., *ΑΔ* 48 (1993), *Chron. Β'2*, p. 441-444. Pour la bibliographie complète des fouilles du port d'Éleusis, voir KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 194-195.

étaient encore en fonction à cette époque, cela signifie que les activités commerciales devaient y être importantes et que l'île possédait des ressources susceptibles d'être exploitées. J'ai précédemment souligné : 1) la richesse des notables de Théra, dont plusieurs firent carrière à Éphèse et dont la plupart étaient vraisemblablement de grands propriétaires fonciers ; 2) l'importance de la culture des terres arables, de la vigne et des oliviers sur l'île ; 3) la présence d'une très grande main-d'œuvre servile attachée au travail de la terre ; 4) le fait que Théra fut sans doute l'île des Cyclades qui a connu la plus intense activité architecturale sous l'Empire<sup>16</sup>. Il faut bien que ces notables et la cité aient tiré cette richesse de quelque part.

Il est probable, d'après nos données, que cette fortune provienne de l'exploitation et de l'exportation des produits de la terre, dont le travail par de nombreux esclaves (δοῦλοι ἐπὶ τῆς χώρας) et des travailleurs agricoles – tenanciers libres ou salariés (πάροικοι)<sup>17</sup> – permettait la mise en place de cultures intensives créant des surplus destinés à être exportés. Les relations des notables de Théra avec Éphèse et Tralles notamment, pourraient faire penser à des cultures en lien avec l'industrie textile (lin ?), dont on connaît l'importance dans ces deux cités d'Asie Mineure<sup>18</sup>. Cela constituerait une explication possible à l'alliance de la famille de Léônidès (Théra) avec celle de Philagathos (Minôa d'Amorgos) (**pl. LVIII, stemma 8 et stemma 10**), qui pourraient avoir des intérêts économiques communs dans le secteur du textile. La découverte d'un pressoir à vin dans le port d'Oia pourrait également être une indication en faveur de l'exportation du vin de Théra dont la qualité était, comme de nos jours, peut-être déjà connue des Anciens, bien que les textes restent muets sur ce point.

Il est possible aussi qu'une partie des activités des ports d'Oia et d'Éleusis ait reposé sur le commerce d'esclaves. Les courants « judaïsants » ou « gnosticismes » qui touchèrent l'île dès le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pourraient constituer un argument en faveur de l'existence d'une population servile nombreuse et influente. Soixante épitaphes trouvées à Théra et comportant le mot « ange » (ἄγγελος) prouvent en effet la vigueur des croyances angéologiques sur l'île et des pratiques culturelles des « Angéliques » à l'époque impériale, qui étaient très en faveur auprès de la communauté des esclaves<sup>19</sup>.

Les fouilles archéologiques aujourd'hui entreprises dans le secteur de ces deux ports devraient permettre de mieux déterminer ce qui constituait l'axe ou les axes commerciaux de cette île, nécessitant l'utilisation de deux ports, qui ne furent jamais aussi actifs que sous

<sup>16</sup> Voir *supra*, Chapitres VII et X.

<sup>17</sup> Sur ces travailleurs agricoles, nouvelle « classe sociale » sous l'Empire, voir SARTRE (1997), p. 200 ; KIOURTZIAN (2000), p. 225-226.

<sup>18</sup> Sur l'industrie textile et le travail du lin à Tralles et à Éphèse, voir BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 822-823 ; LABARRE, LE DINAHET (1996), p. 55-56.

<sup>19</sup> Sur ces stèles funéraires et leur interprétation, voir KIOURTZIAN (2000), p. 247-282.

l'Empire. Mentionnons pour terminer le fameux décret de Théra en l'honneur de Kleitosthénès où, parmi les nombreux bienfaits évoqués, il est rappelé que ce riche évergète a « orné les ports de la cité par des constructions de bains »<sup>20</sup>. L'indication géographique donnée par le terme ἐπίνεια est ici importante. L'emploi du mot au pluriel insiste bien évidemment sur les mérites propres de l'évergète, qui ne se contenta pas de faire construire un édifice balnéaire, mais plusieurs. Il s'agit également d'une allusion à ce qui faisait la spécificité et la richesse de la cité : la possession de deux ports. L'un était tourné vers Amorgos, les autres îles de l'Égée, Éphèse et l'Orient ; l'autre était orienté vers la Crète, l'Égypte et l'Occident : Théra pouvait ainsi facilement s'insérer dans les divers réseaux commerciaux de la Méditerranée.

## 2. UN MARQUEUR FORT DE L'URBANISATION DES PORTS : LES ÉDIFICES BALNÉAIRES

À l'image de ce que l'on observe à Théra, l'une des transformations caractéristiques du paysage portuaire dans les Cyclades impériales est la multiplication des édifices balnéaires, marqueur fort d'une urbanisation « à la romaine » de ces espaces, tout comme nous l'avons déjà constaté à l'intérieur des villes<sup>21</sup>.

Dans la baie de Katapola (port de Minôa d'Amorgos), au nombre des bâtiments constituant la nouvelle agglomération impériale, on compte un complexe thermal mis au jour récemment lors de fouilles préventives<sup>22</sup>. Au lieu-dit *Loutro*, à quelques mètres de l'église de Katapoliani, les archéologues ont retrouvé, parmi d'autres vestiges, un conduit apportant l'eau depuis un aqueduc central, des fragments de canaux en terre cuite, des fragments de sol et d'enduits peints, ainsi que les vestiges d'un hypocauste. L'identification du bâtiment ne laisse donc guère de doute. Par ailleurs, le toponyme *Loutro*, encore utilisé actuellement, indique l'importance de l'eau dans ce secteur<sup>23</sup>. De même, il est tout à fait possible de voir dans les vestiges romains gisant sur la plage de Derica, à *Aigiali Bay* (ancien port de la cité d'Aigialè), les restes d'un édifice thermal. Les dimensions que l'on peut restituer du bâtiment, ainsi que les techniques employées confortent en tout cas cette hypothèse.

Dans le port de Gavrion à Andros, port le plus ancien de l'île, qui existait avant la construction de celui de Palaïopolis et qui était encore utilisé à l'époque impériale, on a retrouvé une dédicace en latin mentionnant une *piscina*. Au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?), un certain Diogénès « a entièrement refait l'ancienne piscina »<sup>24</sup>. L'interprétation de ce terme n'est pas aisée. La plupart du temps il désigne une « piscine », c'est-à-dire la partie des bains grecs ou romains dans laquelle « plusieurs baigneurs peuvent facilement plonger ensemble »<sup>25</sup>. Il s'agit toujours d'un bain froid. Mais le terme peut également désigner un réservoir, dont l'alimentation est en général assurée par une dérivation d'aqueduc, ou un vivier pour les poissons, ce qui, dans un contexte portuaire, n'est pas à exclure<sup>26</sup>. Si l'on en croit Th. Sauciuc, la

<sup>20</sup> IG XII 3, 326 (App. I, n°18), l. 8-10.

<sup>21</sup> Pour un développement général sur les bains et thermes dans les Cyclades, voir *supra*, Chapitre VII.

<sup>22</sup> MAPANFOY (2002), p. 298-300 ; voir aussi BOURAS (2008), p. 133.

<sup>23</sup> Quelques vestiges de cet édifice thermal sont encore visibles dans le jardin et sous la pension « Villa Katapoliani ». Dans une construction quadrangulaire assez profonde, recouverte de mortier hydraulique (bassin, piscine ou citerne ?), de l'eau jaillit du sous-sol, encore captée de nos jours par un tuyau pour arroser le jardin.

<sup>24</sup> IG XII Suppl., 29 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°107] : *Diogenes piscinam beterem nobam [f]hicit totan*. Sur cette inscription, voir MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 81-82, n°30.

<sup>25</sup> GINOUVÈS (1998), p. 103.

<sup>26</sup> GINOUVÈS (1998), p. 106, n. 189 et p. 169.

première solution serait à privilégier<sup>27</sup>. Il interprète en effet ce mot comme désignant un bain dans son ensemble, un équivalent latin du βαλανείον, et identifie la *piscina* en question aux ruines du *Palaion Loutron* à Gavrión, dont il ne reste plus rien aujourd'hui. On voyait encore à son époque un édifice romain (on y a retrouvé des monnaies impériales) au sol orné de mosaïques et couvert d'une voûte. Dans tous les cas et quel que soit le sens que l'on donne au terme, ce n'est sans doute pas un hasard si, là encore, le toponyme employé de nos jours pour désigner le secteur où fut trouvée l'inscription est *Loutra*<sup>28</sup>. À Andros de nouveau, dans le port de Palaiopolis, se dressent sur la plage les vestiges de vastes bains romains, encore bien visibles et conservés sur une très grande hauteur (pl. XLVI, 2).

Les exemples sont nombreux et, plutôt que de tous les énumérer, je préfère renvoyer au **Tableau 08** qui en dresse la liste. Cette multiplication sans précédent de complexes balnéaires dans les ports cycladiques n'est pas un fait isolé. On constate le même phénomène partout dans le monde égéen à l'époque impériale, y compris dans les plus grands ports du monde grec, aussi bien en Grèce continentale (le Pirée), qu'en Asie Mineure (Éphèse) ou dans les îles (Cos, Rhodes)<sup>29</sup>. La présence de bains dans tous ces ports est à considérer comme une seconde preuve du dynamisme qu'ils acquièrent, en lien avec l'installation de nouveaux quartiers d'habitation en ces lieux.

### 3. LA DÉSAFFECTATION DES CENTRES URBAINS PLUS ANCIENS AU PROFIT DES PORTS

Si les habitations furent si nombreuses à être construites dans les ports à l'époque impériale, il convient de se demander quelles en furent les causes et les conséquences, concernant en particulier l'occupation du territoire. Est-ce en raison d'une grande croissance démographique à cette époque dans les îles, qui rendit nécessaire le développement de nouveaux quartiers ? Ou se développèrent-ils au détriment de l'habitat plus ancien, les insulaires abandonnant peu à peu leurs habitations situées sur l'acropole pour descendre près de la mer ? Si la première explication ne peut *a priori* être exclue, plusieurs exemples parlent très clairement en faveur de la seconde.

À Kythnos, jusqu'à une époque très récente, les quelques témoignages livrés par les inscriptions et les trouvailles fortuites laissaient supposer un quasi-abandon de l'île sous le Haut-Empire, avant de connaître une nouvelle phase d'occupation à la fin de l'Antiquité. Les fouilles entreprises ces dernières années par A. Mazarakis-Ainian ont permis de localiser un important sanctuaire, ainsi que l'agora de la cité<sup>30</sup>. Pour l'instant, l'ensemble du matériel récolté, très riche et abondant, appartient uniquement aux époques archaïque, classique et

<sup>27</sup> SAUCIUC (1914), p. 28-29 et p. 145, n°21. Même conclusion dans ΠΑΣΧΑΛΗΣ (1925), p. 580-581 et p. 602, qui note la présence, à *Loutra*, d'une mosaïque romaine et l'attribue à un bain.

<sup>28</sup> À Ténos, non loin de Kômi, on retrouve encore ce même toponyme. Ces quelques exemples cycladiques indiquent que le toponyme moderne *Loutra* ou *Loutron* peut avoir été appliqué à un lieu en raison de la présence de vestiges de bains antiques, et non de bains « modernes » ou médiévaux.

<sup>29</sup> BOURAS (2008), p. 133.

<sup>30</sup> MAZARAKIS-AINIAN, A., *EEKM* 18 (2002-2003), p. 154-186.

hellénistique : tout semblait donc confirmer l'hypothèse d'un abandon à l'époque impériale. Or, c'était sans compter l'apport des fouilles sous-marines, qui prouvent que des statues impériales ont été élevées à Kythnos, et pas des moindres, puisque y figure un torse cuirassé {n°15-16} (pl. XXV). Trouvées sous l'eau en remploi dans un mur de protection tardif (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?), elles devaient se dresser sur le port (Vryokastro) ou à proximité. Les fouilles sous-marines ont également permis de repérer des bâtiments d'époque romaine dont la structure ressemble fort à celle d'entrepôts<sup>31</sup>. Ainsi – mais il s'agit d'un constat susceptible d'être modifié avec l'avancée des fouilles de la cité antique de Kythnos – tout invite à penser qu'à l'époque impériale la vie de la communauté s'était rétractée sur le port et dans ses environs, tandis que les hauts lieux politiques et religieux de la cité, fréquentés de l'époque archaïque à la fin de l'époque hellénistique, avaient été quelque peu désaffectés.

C'est sans doute dans la cité de Minôa (Amorgos) que ce phénomène est le plus visible. L'acropole de Minôa, occupée au moins depuis la fin de l'époque géométrique, continua d'être fréquentée durant toute l'époque impériale. Elle connut cependant d'importantes transformations, qui modifièrent ses fonctions premières :

Tout d'abord, les espaces culturels conservèrent un fort dynamisme. D'après la céramique et le matériel retrouvé en fouilles, le Temple principal (« Temple B ») fut fréquenté jusqu'à la fin de l'époque impériale et même jusqu'au début de l'époque proto-byzantine<sup>32</sup>. Dans l'autre sanctuaire situé au sommet de l'acropole, le culte de Dionysos (?) fut ininterrompu depuis la fin du VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. jusqu'au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>33</sup>. Des figurines en terre cuite et des lampes en grand nombre, datées des trois premiers siècles de notre ère, prouvent le dynamisme de ce sanctuaire encore à l'époque impériale, sans doute parce qu'il fut adapté aux nouveaux cultes à la mode sous l'Empire<sup>34</sup>. L'autre secteur dont l'occupation fut relativement dense à l'époque impériale (milieu du II<sup>e</sup>-début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) est celui du gymnase, encore utilisé sous l'Empire, et de la terrasse qui le surplombe<sup>35</sup>.

En ce qui concerne les ateliers de production, les archéologues ont pu repérer sur l'acropole des ateliers de taille de pierre et de fabrication de céramique, ainsi que plusieurs fours, encore utilisés jusqu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. inclus. À la toute fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., la forme et l'usage de ces ateliers furent modifiés<sup>36</sup>. Dans les ateliers situés au Nord-Ouest du Temple B, on construisit un grand four et plusieurs puits ; le sol de roche naturelle fut enduit de mortier ; des murs de séparation furent grossièrement construits ; un grand puits fut transformé en fosse pour les scories de production. Quantité de matériel d'époque impériale provient de ces ateliers : lampes, monnaies, poids, figurines en terre cuite, pesons, *etc.*, ainsi que de très nombreux fragments de verre avec un glacié rougeâtre. Il s'agit là de la transformation d'ateliers antérieurs pour l'installation de nouveaux types de productions, et notamment celle du verre, dont il a déjà été question. Au Sud-Est du Temple B, plusieurs bâtiments ont été construits dans le courant du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Certains d'entre eux étaient vraisemblablement des ateliers artisanaux. En effet, dans cette zone, deux immenses puits avaient été construits à la fin de l'époque géométrique ; ils servirent jusqu'au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle ils furent comblés et transformés en fosses pour des scories, ce qui rendit caduque leur usage en tant que puits. Enfin, dans la zone du « Théâtre » et du

<sup>31</sup> Rapport des fouilles 2010 disponible en ligne : <http://extras.ha.uth.gr/kythnos/index.php?page=report-2010>. Voir aussi la chronique des fouilles en ligne : <http://chronique.efa.gr/index.php/fiches/voir/2048>.

<sup>32</sup> MAPANFOY (2002), p. 189-193.

<sup>33</sup> MAPANFOY (2002), p. 254-260. Le site était même peut-être déjà occupé à l'époque préhistorique.

<sup>34</sup> Le culte de Dionysos encore présent à la toute fin de l'époque hellénistique fut remplacé par celui de Sapis, dont le culte perdura jusqu'au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>35</sup> MAPANFOY (2002), p. 225-227.

<sup>36</sup> MAPANFOY (2002), p. 194-204.

« Sarapieion », parmi le matériel daté des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., on a retrouvé des meules, traditionnellement utilisées dans les pressoirs à huile.

Comme l'a souligné L. Marangou, ces divers témoignages constituent « une preuve éclatante de la continuité de la vie sur la colline de Minôa à l'époque impériale »<sup>37</sup>. Les édifices de l'acropole continuèrent d'être fréquentés sous l'Empire, selon deux schémas qui peuvent sembler *a priori* contradictoires : poursuite de la vie cultuelle et culturelle (sanctuaire, temple, gymnase, citerne) et implantation d'ateliers artisanaux. Quelques vestiges d'habitations datant des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sont encore discernables sur l'acropole, mais ils sont loin d'être abondants.

En réalité, la vie économique, le dynamisme de la cité et l'habitat se déplacèrent au pied de la colline, à proximité du port de Katapola, surtout à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Des fouilles préventives récentes ont fait connaître l'existence d'un important quartier d'habitation datant des II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., comportant, outre les bains déjà évoqués, de superbes demeures pavées de mosaïque<sup>38</sup>. En outre, des structures encore visibles sur le rivage et sous l'eau peuvent être rattachées à des portiques, ayant sans doute abrité des boutiques, et éventuellement des entrepôts (pl. LXXVI, 1)<sup>39</sup>. C'est également dans le secteur du port que s'installèrent un ou plusieurs atelier(s) de fabrication de verre, très actif(s) au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>40</sup>. Le bloc d'entablement, dont l'inscription rappelle que l'édifice fut construit par un citoyen d'Éphèse et d'Amorgos, peut sans doute être rattaché à une *stoa* ou à une porte monumentale. Le bâtiment fut inauguré à Katapola en 164 ap. J.-C. en la présence d'un délégué impérial<sup>41</sup>. Enfin, parmi les nombreuses inscriptions d'époque impériale retrouvées à Amorgos, il faut noter que c'est du secteur du *limen* que proviennent la très grande majorité des décrets des magistrats de la cité de Minôa, du conseil, du peuple, ainsi que plusieurs dédicaces en l'honneur de généraux ou d'empereurs romains<sup>42</sup>. Tout porte à croire que le port de Katapola était un centre très important, voire le plus important de la cité de Minôa à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>37</sup> ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 206 (ma traduction).

<sup>38</sup> DESCHAMPS, G., *BCH* 12 (1888), p. 324-325 ; ΔΡΕΛΙΟΣΗ-ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ, Α., *AA* 55 (2000), *Chron.* B'2, p. 1163. Pour une description de ce quartier et les références bibliographiques, voir KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 142-143.

<sup>39</sup> ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Α., *IIAE* (1990), p. 269-279 et pl. 176 ; ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 302.

<sup>40</sup> ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), p. 210.

<sup>41</sup> *IG XII 7*, 262. Ce bloc d'épistyle inscrit, d'un seul tenant, mesurant près de 2,80 m, est aujourd'hui réemployé comme marche d'escalier à l'entrée de l'église d'Aghios Georgios à Rachidi. Toutefois, il a été retrouvé près de l'église de la Panaghia à Katapoliani (emplacement du port antique).

<sup>42</sup> Près de 70 % des inscriptions d'époque impériale concernant la cité de Minôa proviennent du secteur du port de Katapola (j'ai exclu de ces calculs les inscriptions funéraires).

Une évolution relativement constante se dégage des exemples présentés qui, de manière très schématique et simplifiée, peut être résumée comme suit : en haut, sur l'acropole, prestige, histoire et tradition, vie politique, culturelle et cultuelle (agora, gymnase, stade, temples, théâtre, *etc.*) ; en bas, sur le port, commerce, ateliers et habitat, avec aussi un décentrement d'une partie des activités politiques, économiques et culturelles de la cité. Ce schéma ne fut pas appliqué dans toutes les îles selon les mêmes modalités, et l'agora de Théra par exemple, située sur l'acropole de la cité, connut elle aussi une monumentalisation sans précédent sous l'Empire. Mais, dans la plupart des îles, le port n'était plus seulement un lieu d'échanges situé sur le territoire de la cité, pas trop loin du centre urbain mais ne concentrant aucune activité civique, comme il l'avait été durant toute l'époque classique et hellénistique : sous l'Empire, le port de la ville formait souvent le cœur même de la *polis*.

## B. PORTS CYCLADIQUES ET PROSPÉRITÉ INSULAIRE

« L'emporion est lié par nature au développement d'un impérialisme marchand. »<sup>43</sup>

Bien que les applications locales présentent des différences d'une île à l'autre, le schéma général d'urbanisme et d'occupation des espaces esquissé ici, accordant une importance primordiale aux espaces portuaires, est partagé par un grand nombre des îles cycladiques. Cette évolution relève de l'histoire propre des Cyclades ; elle est surtout liée au concept fondamental d'insularité, dont les traits distinctifs furent davantage exacerbés dans un contexte économique « impérial ».

### 1. L'ATTRACTION DES PORTS : LE RÔLE DES *EMPORIA*

D'après les exemples présentés, le développement des ports cycladiques sous l'Empire fut étroitement lié à l'extension de leurs structures commerciales et artisanales, qui en firent de véritables *emporia*. J'emploie ici le terme d'*emporion* dans une définition très large, désignant « tout à la fois la place de commerce, le point de rassemblement des marchandises, le lieu où les choses s'échangent pour être réparties ensuite »<sup>44</sup>, un point sur une route

<sup>43</sup> LÉVÊQUE, P., « La richesse foisonnante de l'*emporion* », in BRESSON, A. et ROUILLARD, P. (éds.), *L'emporion* (1993), p. 230.

<sup>44</sup> COUNILLON, P., « L'*emporion* des géographes grecs », in BRESSON, A. et ROUILLARD, P. (éds.), *L'emporion* (1993), p. 52.

commerciale, un nœud où se croisent plusieurs trafics, sans prendre en compte la signification juridique et institutionnelle possible de ce concept<sup>45</sup>.

Toutes les îles où l'on peut constater ce phénomène possèdent une caractéristique architecturale commune : les cités – ou des évergètes privés – entreprirent de faire construire des portiques sur le port principal de l'île, tout comme ils l'avaient fait à l'époque hellénistique pour clore l'espace de l'agora. Il ne s'agit pas d'un schéma d'urbanisme isolé : le constat est le même dans presque toutes les cités du monde grec possédant un débouché sur la mer, où l'on voit à la même époque les ports se monumentaliser, se doter de plusieurs portiques et de structures commerciales<sup>46</sup>. Les portiques pouvaient accueillir boutiques, ateliers et entrepôts ; outre cet aspect pratique et utilitaire, ils étaient également privilégiés d'un point de vue esthétique, car ils permettaient d'harmoniser les autres constructions avec le reste de l'espace urbain<sup>47</sup>.

Les ports cycladiques sous l'Empire ne se sont pas bornés à une simple activité d'échanges, mais ont entretenu un artisanat, comme le montrent très clairement les infrastructures trouvées à Klima, à Katapola (verre), à Palaiopolis (métallurgie) ou encore à Oia (vin). Ces activités étaient liées à l'arrivée dans ces ports de matières premières (provenant de l'intérieur de l'île ou d'ailleurs), mais elles étaient également nécessaires pour entretenir de bonnes relations commerciales : pour survivre dans le système impérial, il fallait que les îles puissent exporter des produits locaux.

Tel était en effet le premier mécanisme commercial de l'*emporion*, dont la fonction principale était d'échanger des produits locaux contre des produits étrangers, parce qu'il concentrait des flux commerciaux divers<sup>48</sup>. Cette fonction commerciale entraînait : 1) une concentration humaine, ce qui explique le développement de quartiers d'habitation en ces lieux et l'importante population allogène drainée dans les îles qui possédaient un port particulièrement dynamique (Mélos, Amorgos) ; 2) une certaine richesse, notamment en raison des taxes sur les importations et les exportations. Ainsi sous l'Empire, ces deux mécanismes de l'*emporion* contribuèrent à ce que richesses, activités économiques, commerciales et artisanales soient concentrées principalement, voire exclusivement parfois, dans les ports des Cyclades. Mais cet état de fait est moins la conséquence d'un

<sup>45</sup> Pour les différentes analyses et définitions du concept d'*emporion* et de port de commerce, voir VÉLISSAROPOULOS (1980), p. 29-33 ; BRESSON (1993), p. 223-225 ; GRASLIN, L. et MAUCOURANT, J., « Le port de commerce : un concept en débat », *Topoi* 12-13 (2005), p. 215-257 ; BRESSON, A., *L'économie de la Grèce des cités. II. Les espaces de l'échange* (2008), p. 98-110, avec bibliographie afférente.

<sup>46</sup> ROUGÉ (1966), p. 166-170 ; HELLMANN (2010), p. 283. Voir en particulier les exemples de Milet, Cos, Éphèse, Chalcis et du Pirée.

<sup>47</sup> MARTIN (1951), p. 526 et PONT (2010), p. 200.

<sup>48</sup> Voir les remarques de ÉTIENNE (1993), p. 30-34.

développement typiquement cycladique que celle, plus générale, des nouvelles conditions économiques et politiques instaurées par le pouvoir romain en Méditerranée.

## 2. LES CONSÉQUENCES DES NOUVELLES CONDITIONS INSTAURÉES PAR L'EMPIRE EN MÉDITERRANÉE

L'installation de *villes ouvertes sur la mer* et non plus de *villes fortifiées sur la mer* ne fut en effet possible que grâce à la sécurité instaurée dans la Méditerranée après l'éradication des pirates par Pompée et grâce à la *pax Romana*, dont la durée permit une ampleur et une intensité encore jamais vues des relations commerciales. Les insulaires n'avaient plus à craindre les razzias de pirates et pouvaient s'installer en dehors des murailles, au plus près de la mer, là où étaient concentrées les activités commerciales (importations et exportations). La descente des activités artisanales sur le port permettait une production plus rapide et à moindre coût, puisqu'on pouvait y retrancher le temps et l'argent nécessaires au transport des matières premières ou des produits finis entre le port et le lieu de fabrication. Les conditions exceptionnelles réunies sous l'Empire romain pour le commerce en Méditerranée, et pour le développement des ports, apparaît en négatif dans la situation que connurent les îles à la fin de l'époque protobyzantine : de nombreux sites portuaires furent abandonnés et les insulaires se replièrent à l'intérieur des terres, en raison de la recrudescence de raids, de pillages et de guerres<sup>49</sup>.

Mais, au-delà des effets politiques de la paix augustéenne, il existe des facteurs purement économiques mis en place par Rome qui contraignirent les îles à un tel développement. Comme l'a noté A. Bresson à propos des *emporion* sous l'Empire, « les réalités économiques et politiques du monde de Strabon, unifié et dominé par Rome, n'étaient plus celle du monde méditerranéen fragmenté, multipolaire, avec une multitude de petites zones de souveraineté, qui était celui de l'époque classique et même de l'époque hellénistique [...]. Dans le monde classique, l'espace de la cité était aussi un espace économique ; dans le nouvel empire mis en place par Rome, cet état de choses tend à disparaître »<sup>50</sup>. Dans les Cyclades en effet, l'économie insulaire ne dépendait plus de l'économie de la cité, mais était imbriquée dans une économie « globale » ; le port de la cité n'était plus qu'un maillon de cette économie, mais un maillon indispensable pour la survie même de l'île.

Tout porte à croire en effet qu'il existait sous l'Empire un lien intrinsèque entre le dynamisme des ports des Cyclades et la prospérité économique des îles. Dès lors, que

<sup>49</sup> MALAMUT (1988), p. 266-270 ; BRUN (1996a), p. 151.

<sup>50</sup> BRESSON (1993), p. 216.

devinrent les îles qui ne possédaient pas de ports, ou dont les ports ne connurent pas le même développement ou ne furent pas aussi dynamiques que dans les îles susmentionnées ?

### 3. DES PORTS DYNAMIQUES : UNE CONDITION DE LA PROSPÉRITÉ INSULAIRE

L'importance, pour la prospérité des îles sous l'Empire, du développement des ports cycladiques, des activités commerciales maritimes et de l'ouverture sur la mer, apparaît d'autant mieux lorsque l'on observe en négatif la destinée des îles qui ne connurent pas ce type de développement. Je reprends les remarques de P. Brun à propos de la situation des petites îles de l'Archipel aux époques classique et hellénistique, d'autant plus éclairantes que les tendances observées pour ces périodes furent ensuite exacerbées sous l'Empire :

Un site bâti à l'intérieur des terres « induit un besoin moindre de la mer et une contraction des activités dans le seul domaine des occupations de subsistance (agriculture, artisanat local). Il n'est certes pas fortuit que deux îles parmi les plus austères et les plus petites, Pholégandros et Sikinos, aient vu se développer leur habitat loin de la cale – on ne saurait parler de port – et n'aient jamais éprouvé le besoin de se rapprocher de la mer. Leur vie, modeste, c'était leur terroir étriqué qui l'assurait, pas le commerce, et ces deux îles, peu peuplées, ne possédaient aucune matière première ou surplus agricoles substantiels susceptibles de les intégrer dans les circuits commerciaux. »<sup>51</sup>.

Contrairement à certaines petites unités insulaires comme Hérakleia, Schinoussa ou encore Donoussa, totalement abandonnées à l'époque romaine et parfois jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, Sikinos et Pholégandros furent habitées sans discontinuité au moins depuis l'époque mycénienne. À Pholégandros, l'église actuelle de la Panaghia (Palaiokastros) est construite sur les fondations d'un temple dont les quelques vestiges datent pour la plupart de l'époque romaine (statues, bases inscrites et anépigraphes, tronçons de colonnes, *etc.*)<sup>52</sup>. Un torse romain est même réemployé dans le clocher de l'église ; un buste romain est réutilisé dans le cimetière moderne en contrebas (**pl. LXXVI, 2-3**). À Sikinos, la céramique romaine (sigillée, amphores diverses d'époque impériale, et notamment des « tardo-cnidiennes ») jonche le site antique d'Aghia Marina. Au Nord-Est de la cité, dans le secteur de la nécropole (Épiskopi), se dresse un *hérôn* du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (longtemps considéré comme le temple d'Apollon Pythien), très bien conservé car transformé en église (**pl. LXXVI, 4**)<sup>53</sup>. Ainsi, statues, matériel céramique et inscriptions mentionnant empereurs, citoyens romains et prêtres du culte impérial<sup>54</sup> prouvent que ces deux îles ont continué de vivre à l'époque impériale

<sup>51</sup> BRUN (1996a), p. 152.

<sup>52</sup> Voir aussi BENT (1885), p. 199-200.

<sup>53</sup> Sur ce monument, voir FRANTZ, A., *et alii*, « The "Temple of Apollon Pythios" on Sikinos », *AJA* 73 (1969), p. 398-422 ; GAITANOU (à paraître).

<sup>54</sup> *IG* XII 5, 484-504 (Sikinos) et *IG* XII 3, 1058-1065 (Pholégandros).

selon un schéma commun à toutes les cités de l'Empire et que, à leur modeste échelle, elles étaient à la mesure du reste de l'espace cycladique<sup>55</sup>.

Toutefois, elles forment une exception dans l'Archipel puisque, pas plus que pour les époques antérieures, nous n'avons de traces d'un développement plus important des « ports » ou mouillages de ces îles, qui se trouvaient par ailleurs à plus d'une heure de marche des villes<sup>56</sup>. Cette absence de port acceptable et le fait que l'habitat intérieur, perché et éloigné de la mer, ne se soit pas rapproché de la côte sous l'Empire, prouvent que Pholégandros et Sikinos n'étaient pas plus qu'auparavant tournées vers les échanges et les relations maritimes, et qu'elles « misaient leur survie » sur leur propres capacités agricoles.

La modeste destinée de ces deux îles à l'époque impériale est très certainement due à leur éloignement des réseaux commerciaux principaux, qui passaient plus au Nord (Naxos) ou plus à l'Ouest (Mélos), et à l'inexistence de golfes susceptibles de servir de refuge aux navires. Mais en même temps, dans un rapport complexe de causes à conséquences, elles furent éloignées de ces réseaux également parce qu'elles ne disposaient pas de richesses naturelles susceptibles d'intéresser les Romains. Car « si le jeu en valait la chandelle », il y avait toujours moyen de modifier les routes maritimes et de construire des môles dans n'importe quelle île, même lorsque les mouillages étaient médiocres. Pour les îles des Cyclades, avoir des productions susceptibles d'être exportées était en effet une condition *sine qua non* de prospérité sous l'Empire. Davantage encore qu'aux époques précédentes, posséder des ressources naturelles susceptibles d'être exploitées à grande échelle ou des surplus agricoles et artisanaux était le seul moyen pour elles d'être intégrées aux vastes réseaux commerciaux méditerranéens et d'espérer quelque développement économique d'envergure. Comme l'a rappelé P. Rouillard à propos des *emporion* de Strabon, c'est la richesse et la fertilité du sol des terres environnantes qui donnaient aux ports la possibilité d'être des marchés<sup>57</sup>. Telles étaient en effet les conséquences de la mise en place d'un système économique de type « impérialiste », qui était avant tout opportuniste.

---

<sup>55</sup> BRUN (1996b), p. 303.

<sup>56</sup> Pour tout ce paragraphe, je m'appuie sur l'analyse de BRUN (1996b), p. 296 et p. 301-306.

<sup>57</sup> ROUILLARD (1993), p. 40 : ce lien entre fertilité du sol et *emporion* est rappelé aussi bien par Strabon que par Polybe et Tite-Live.

---

**CHAPITRE XVIII**
**UN IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE ?**
**L'IMPÉRIALISME ROMAIN : CAUSES ET CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE DES CYCLADES**


---

**A. LE RÉGIONALISME EN QUESTION**

Sous l'Empire romain, les échanges commerciaux étaient donc bien plus volumineux et envahissants que M. Finley et A. Jones n'ont bien voulu le concéder. La diffusion des amphores *Milo Ia* et de l'alun de Mélos est un exemple par excellence de l'ampleur prise par le commerce dans le bassin méditerranéen et du remarquable degré d'organisation de la diffusion des productions à très grande échelle. L'économie des Cyclades à cette époque relevait d'un modèle de type « impérial », où tout était déterminé par la participation des îles à un système global – c'est-à-dire méditerranéen –, et non plus seulement local, ni même régional.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de relations économiques et commerciales entre les différentes îles de l'Archipel, à une petite échelle. Nous n'en n'avons cependant aucune trace archéologique, en particulier parce que les études en ce domaine n'ont pas encore été assez développées dans les Cyclades pour l'époque impériale<sup>1</sup>. Les sources littéraires et épigraphiques sont tout aussi silencieuses, mais cela est un trait récurrent de notre documentation, qui insiste peu sur l'*ordinaire* – c'est-à-dire les échanges sur de très courtes distances – et met davantage l'accent sur l'*extraordinaire* – c'est-à-dire le commerce à longue distance et les produits échangés dans ce cadre<sup>2</sup>. Les études de cas développées ici mettent toutefois en évidence un changement radical dans la « balance commerciale » des îles par rapport à l'époque hellénistique : sous l'Empire apparaît une nette tendance à la spécialisation de certaines îles dans une production exclusivement destinée au commerce à grande échelle. Alors que Délos à l'époque hellénistique faisait importer du marbre des îles voisines (Paros, Naxos, Ténos) ou des briques fabriquées à Syros<sup>3</sup>, à l'époque impériale, le marbre de Paros

---

<sup>1</sup> Une étude de ce type est actuellement en cours à Délos, visant à déterminer la provenance (locale, régionale ou méditerranéenne) de certains types de céramique commune et culinaire d'époque impériale trouvés sur l'île. cf. LE QUÉRÉ, E. et PIERI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos » (en cours).

<sup>2</sup> Voir les remarques de REGER (2011), p. 368 et p. 370.

<sup>3</sup> REGER (1994), p. 62-63 ; REGER (2011), p. 368 et n. 2.

fut presque uniquement acheminé vers Rome et l'alun de Mélos vers les grands centres commerciaux d'Occident et d'Orient.

Chr. Feyel, à travers l'étude des transports de matériaux et des bassins de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée travaillant dans les grands sanctuaires, a montré comment, déjà à l'époque hellénistique, il n'existait qu'une tendance à la polarisation et à la régionalisation des échanges, mais pas de régions nettement délimitées et imperméables les unes par rapport aux autres. Aussi affirme-t-il : « La région économique nous apparaît comme un phénomène dynamique à restituer dans ses évolutions au moyen d'une multitude d'enquêtes, et non comme une structure prédéterminée dans laquelle s'insèreraient naturellement les activités économiques. »<sup>4</sup>. Ce sont des enquêtes de ce type que j'ai ici menées. Ce ne sont que des indices parmi tant d'autres qu'il conviendrait de rassembler de manière exhaustive pour une approche plus nuancée des phénomènes. À l'époque impériale, de nombreux individus impliqués dans des activités économiques et commerciales des Cyclades (*negotiatores*, banquiers, main-d'œuvre, propriétaires, entrepreneurs, *etc.*) étaient originaires du Dodécanèse, d'Asie Mineure occidentale, de Chypre et d'Italie. Ils étaient en proportion bien plus nombreux – tout du moins dans ce que notre documentation nous laisse entrevoir – que les individus originaires d'autres îles des Cyclades<sup>5</sup>. La situation se trouve alors comme inversée par rapport à celle des époques classique et hellénistique où, par exemple, la main-d'œuvre active à Délos était composée pour la plus grande part d'artisans locaux ou provenant des îles voisines, et d'un plus petit nombre de travailleurs dont l'origine dépassait le cadre régional<sup>6</sup>. De même, les riches notables des Cyclades partirent en Eubée, en Béotie, à Athènes, à Tralles ou à Éphèse pour y faire des affaires. D'après les diverses analyses que j'ai proposées, sous l'Empire, le véritable pôle centralisateur des Cyclades, d'un point de vue politique, économique et culturel, était Éphèse. Rome jouait aussi un rôle important de polarisation économique et commerciale pour l'Archipel. On est alors bien loin du schéma où Délos, ou une autre île, serait « un centre de redistribution pour la région centrale de l'Archipel »<sup>7</sup>.

Tous ces exemples montrent que la notion de région, considérée – selon la définition donnée précédemment – comme un réseau d'échanges et de relations polarisées autour d'un ou de plusieurs centres, se délite totalement lorsque l'on tente de l'appliquer aux Cyclades impériales. En définitive, la « région » Cyclades, en tant que réalité économique, n'existait

<sup>4</sup> FEYEL (2006), p. 367-368.

<sup>5</sup> Voir *supra*, Chapitre XI.

<sup>6</sup> FEYEL (2006), p. 364-367.

<sup>7</sup> Expression de VIAL (1984), p. 341.

pas sous l'Empire. Paradoxalement, c'est peut-être l'inexistence d'une telle réalité qui permit une intensification des productions dans l'Archipel, une exploitation industrielle des ressources naturelles, et la prospérité économique de certaines îles. F. Braudel, en répertoriant les diverses révolutions industrielles de l'histoire, à commencer par celle de l'Égypte alexandrine, en arrivait à la conclusion qu'une révolution industrielle n'était possible que dans une « économie-monde ouverte », dans laquelle les marchés n'étaient ni trop restreints, ni trop cloisonnés<sup>8</sup>. Le véritable démarrage de Mélos a peut-être eu lieu uniquement parce que les frontières étaient perméables sous l'Empire, parce que les réseaux économiques et commerciaux n'avaient plus de limites, et parce que les marchés avaient largement dépassé le cadre régional, même pris au sens large du terme (le bassin égéen). Nous retrouvons alors l'une des idées chères à P. Horden et N. Purcell, qui est celle de la *connectivity* de la Méditerranée. À l'époque impériale, on observe en effet une multiplication des réseaux, qui firent circuler les hommes, les objets et les idées. Les Cyclades étaient encore situées sur quelques grandes routes maritimes en Égée : certaines îles se trouvaient sur le trajet des navires au départ d'Alexandrie et en direction de Thessalonique et de Byzance, d'autres sur celui au départ de Nicomédie et en direction de Rome, et certaines peut-être sur la route allant de Rome à Éphèse<sup>9</sup>.

La vocation commerciale des Cyclades, qui ne concerne toutefois pas l'ensemble des îles à un même niveau, ne fut pourtant pas un trait constant de leur histoire. Elle fut accrue et accentuée sous l'Empire, uniquement parce que Rome créa des conditions favorables (et imposées ?) pour une telle vocation.

## B. L'IMPÉRIALISME ROMAIN ET L'ÉCONOMIE DES CYCLADES

« Mediterranean islands demonstrate very clearly that intensification is primarily a matter of realizing that potential for entering networks of redistribution which is naturally their salient feature. [...] that is not the physical givens alone, but the changing emphases places upon them according to the quality of interaction, that determine the character of a locality. »<sup>10</sup>

Malgré cette affirmation, les auteurs de *The Corrupting Sea*, lorsqu'ils évoquent à plusieurs reprises l'exemple de Mélos – et plus généralement dans leur conception de l'histoire de la Méditerranée –, ne prennent pas assez en compte dans leurs développements un élément tout aussi essentiel que la géologie de l'île ou que sa « connectivité » avec le

<sup>8</sup> BRAUDEL, F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, III. Le temps du monde* (1979), p. 683-684.

<sup>9</sup> ROUGÉ (1966), p. 84-93.

<sup>10</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 230.

monde environnant : le facteur politique, qui constitue pourtant l'une des principales « *changing emphases* » qu'évoquent les auteurs. L'intensification de l'exploitation et des exportations à Mélos, qui en retour a donné à l'île ce caractère distinctif dans les Cyclades aussi bien d'un point de vue social que culturel, est certes due à sa situation géographique, au centre de l'Égée et au cœur des réseaux maritimes facilitant les échanges entre l'Orient et l'Occident<sup>11</sup>. Mais il en allait exactement de même pour Délos, dont l'interaction a pourtant décliné par rapport à l'époque hellénistique ; et au contraire, des régions plus difficiles d'accès, moins centrales géographiquement, ont pu connaître une exploitation économique sans précédent sous l'Empire. Pour expliquer le développement exceptionnel de Mélos, comme celui de Paros aussi dans une certaine mesure, il faut prendre en compte le type de politique et le type d'impérialisme ou d'hégémonie conduits par le pouvoir dominant dont les îles dépendaient. À la fin du V<sup>e</sup> s. et au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., Mélos fut, malgré sa résistance, intégrée dans l'Empire athénien. Pourtant, il n'y eut pas d'intensification de la production ni des activités économiques à cette époque, en particulier parce que l'impérialisme athénien était essentiellement un impérialisme de type fiscal ; la soumission des autres cités se traduisait avant tout par le paiement d'un tribut<sup>12</sup>. À l'inverse, l'impérialisme romain, bien que ce ne fût peut-être pas sa vocation d'origine, fut (ou devint) un impérialisme de type économique, que je vais tenter de définir à travers l'exemple des Cyclades.

### 1. UNE EXPLOITATION « INDUSTRIELLE »

Si le développement de Mélos et de Paros fut remarquable à l'époque impériale romaine par rapport aux siècles précédents et même par rapport à plusieurs époques postérieures, c'est en effet parce que des conditions exceptionnelles, favorables à ce développement, avaient été réunies sous l'Empire. L'une de ces conditions résidait dans la mise en place d'un système d'exploitation des ressources naturelles qu'on pourrait qualifier d'« industriel ».

Comme cela a déjà été évoqué, parler de « minéraux industriels » dans l'Antiquité pouvait paraître au premier abord anachronique. Pourtant, malgré les différences entre le monde moderne et le monde antique, on peut affirmer que sous l'Empire, certaines îles des

<sup>11</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 225-227.

<sup>12</sup> Sur la notion d'empires tributaires (*Tributary Empires*), voir BADEL (2011), p. 14 et n. 16, avec bibliographie afférente.

Cyclades ont connu une exploitation de type industriel de leurs ressources naturelles<sup>13</sup>. L'exemple de Mélos montre clairement qu'il existait une division du travail très organisée (extraction, transformation, commercialisation), et qu'on ne se contentait pas d'exploiter l'alun naturel, mais qu'on produisait également un alun de synthèse ; à Paros, la production de marbre était standardisée ; dans les deux îles, la quantité produite, au vu de l'exportation massive et de la renommée des produits dans tout le bassin méditerranéen, peut être qualifiée d'« industrielle » pour l'Antiquité. Ne serait-ce que la hauteur d'une amphore de type *Milo 1a*, supérieure à 1,60 m, permet de prendre conscience de la taille des fours locaux, ainsi que de la quantité d'alun qui pouvait y être contenue.

Les progrès techniques et technologiques apportés par les Romains et les Orientaux sont également un facteur important à prendre en compte dans la rationalisation et l'efficacité de ces exploitations. La découverte du procédé de production de l'alun artificiel (alun d'alunite) – le seul dont les qualités justifiaient les prix engagés pour un commerce à très grande échelle<sup>14</sup> –, fait partie de ces progrès qui firent la fortune de Mélos, comme nous pouvons le voir par comparaison avec l'alun naturel de Chypre, dont les négociants se sont peu à peu désintéressés sous l'Empire. Il en va de même pour l'atelier de verre à Amorgos, qui adopta la technique nouvelle du verre soufflé, permettant une production plus rapide et plus standardisée.

## 2. UNE SPÉCIALISATION DES PRODUCTIONS

P. Brun avait déjà pointé du doigt ce qui constituait la principale différence dans l'économie des îles entre l'époque hellénistique et l'époque impériale :

« Il semble bien que sous l'Empire certaines îles – évitons toute généralisation – ont, bon gré, mal gré, privilégié des aspects de leurs richesses. J'entends par là, non une spécialisation à outrance, mais une tendance vers celle-ci. »<sup>15</sup>.

D'après nos analyses, il est en effet possible d'affirmer que dans plusieurs îles – là encore, évitons toute généralisation – il existait une spécialisation disproportionnée des productions (matières premières ou produits finis), les îles privilégiant un ou deux aspects de leurs richesses. Comme dans de nombreuses autres régions de l'Empire, il est probable que

<sup>13</sup> Voir aussi les remarques de MCNULTY (2000), p. 11, qui conclut : « I believe firmly that the application of the term industrial minerals to antiquity is not only valid but is also a useful one ». Sur le terme d'*industrie* appliqué à l'économie romaine, voir HITCHNER (2005), p. 217.

<sup>14</sup> MARQUIÉ (2005), p. 208.

<sup>15</sup> BRUN (1996a), p. 19.

les Cyclades aient été concernées par une agriculture et une viticulture qu'on pourrait presque qualifier de spéculatives<sup>16</sup>.

En ce qui concerne le secteur du textile, P. Horden et N. Purcell ont montré qu'aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., tout comme au XIII<sup>e</sup> s. ap. J.-C., il était souvent plus simple et moins cher d'acheter un vêtement de laine provenant d'une région lointaine plutôt que fabriqué sur place<sup>17</sup>. Tout comme le marbre de Paros, le textile était intégré dans les rythmes de production de l'Empire, et répondait à une demande de plus en plus accrue. La tendance générale sous l'Empire à une intensification et à une spécialisation dans la fabrication du textile pourrait expliquer le développement économique d'Amorgos, en particulier parce que les *amorgina* étaient des vêtements de luxe que l'on ne pouvait pas trouver partout. La longue tradition du travail du lin et le savoir-faire dans la fabrication des *amorgina* autorisaient une telle spécialisation. En outre, comme bien d'autres îles sous l'Empire (Maltes par exemple), Amorgos put se spécialiser dans le tissage car elle offrait des possibilités de redistribution aisées<sup>18</sup>.

La mise en valeur d'un ou de deux aspects de leurs richesses était peut-être même pour les îles une condition de survie sous l'Empire. Elles devaient être en mesure de proposer des produits susceptibles d'être exploités, et donc de se spécialiser dans des productions rares ou en grande demande, afin d'être intégrées dans le vaste marché pan-méditerranéen.

### 3. EXPLOITATION OPPORTUNISTE DE ROME ET COMMERCE DIRIGÉ

#### a. La « schizophrénie » des Cyclades

Les auteurs de *An Island Polity* avaient été plus sensibles à ce facteur politique qui, selon moi, est déterminant. À propos de Mélos, C. Renfrew a en effet distingué sur la longue durée trois modes d'organisation de l'île et de sa population. Sous l'Empire romain, les Cyclades se trouvent dans le Mode III, défini comme correspondant à « une sous-région subordonnée à un État plus grand ou à un Empire »<sup>19</sup>. Dans ce contexte politique précis, l'auteur affirme :

« Economic subordination is an inevitable concomitant of political subordination. In modern terms, the price to be paid is a disadvantageous balance of trade, with a greater value of exports than of imports »<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Sur ce point, voir HITCHNER (2005), p. 215.

<sup>17</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 357-358.

<sup>18</sup> Pour Maltes, voir Cicéron, *Contre Verrès*, II, 4, 103 ; Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, V, 12. Voir aussi les remarques de HORDEN, PURCELL (2000), p. 358.

<sup>19</sup> RENFREW (1982), p. 264 et p. 271.

<sup>20</sup> RENFREW (1982), p. 271.

C'est exactement ce que l'on observe dans les Cyclades. Dans certaines îles, les flux commerciaux se font de manière quasi unilatérale en ce qui concerne leurs exportations : l'alun, le marbre et le vin insulaires partent surtout à Rome et en Italie. En revanche, on peine à repérer dans ces mêmes îles des importations occidentales qui seraient équivalentes en volume à ces exportations. Il est vrai que, dans les îles, nous ignorons presque tout de ce que P. Horden et N. Purcell appellent le *low commerce* : vin, céramique, blé ou orge – si les îles n'étaient pas autosuffisantes –, bétail pour les sacrifices (?). C'est là un domaine de la recherche qu'il faudrait développer. Cependant, les produits « de luxe » importés dans les îles proviennent en grande majorité d'Asie mineure et d'Attique (sculptures, sarcophages) ou d'Orient (verre, bijoux). Or, leur volume et leur importance sont bien moindres que les productions exploitées et exportées au profit unique de Rome. La « balance commerciale » – si tant est que l'on puisse utiliser ce terme emprunté au domaine de l'économie moderne – était donc doublement déséquilibrée dans les îles. Dans le cas précis de Paros et de Mélos, on peut parler d'une « exploitation opportuniste » des ressources par Rome et d'un « commerce dirigé »<sup>21</sup>. Ajoutons que les *portaria*, taxes commerciales prélevées sur les importations et les exportations, n'étaient pas toujours obligatoires pour Rome lorsqu'elle exportait vers chez elle<sup>22</sup>. Aussi est-il possible que ces taxes n'aient absolument pas été une source de revenus pour les îles qui exportaient massivement vers Rome, alors qu'elles devaient payer en revanche pour tous les produits à l'importation<sup>23</sup>.

Prenons l'exemple du commerce des amphores égéennes, qui illustre bien cette logique « opportuniste ». Sous l'Empire, les flux et les réseaux commerciaux en Méditerranée furent progressivement transformés par rapport à ce qui prévalait à l'époque hellénistique et même au tout début du Principat. L'analyse de Cl. Panella des amphores trouvées à Ostie illustre bien cette transformation. Tout au long du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. en effet, la tradition d'importations héritée de l'époque hellénistique perdura : les amphores acheminées vers l'Occident et provenant de la Méditerranée orientale étaient des « tardo-cnidiennes », des « tardo-rhodiennes », des amphores tardives de Cos, *etc.*<sup>24</sup>. Le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. constitua une grande rupture, avec l'ouverture d'un marché à des productions nouvelles, provenant de l'ensemble du bassin égéen (Iles de l'Égée, Crète, côte micrasiatique), qui affluaient en

<sup>21</sup> Ces expressions (*opportunistic exploitation / directed trade*) sont empruntées à HORDEN, PURCELL (2000), p. 227 et p. 375. D. J. Mattingly quant à lui évoque le concept de « paysage d'opportunité » (*landscape of opportunity*) ; cf. MATTINGLY, D. J., « Africa: a landscape of opportunity? », in MATTINGLY, D. J. (éd.), *Dialogues in Roman Imperialism* (1997), p. 117-139, et en particulier p. 134.

<sup>22</sup> SARTRE (1997), p. 71.

<sup>23</sup> JONES (1974), p. 171 : le taux des *portaria* en Asie, pour les produits à l'importation, était de 2 à 2,5 %.

<sup>24</sup> PANELLA (1986), p. 634.

grande quantité vers Rome<sup>25</sup>. C'est dans ce contexte que put facilement s'insérer l'exportation des amphores de Paros, profitant des nouvelles mœurs instaurées à Rome, mais sans doute aussi des nouvelles routes et réseaux commerciaux qui facilitèrent ce négoce.

À cette ouverture des exportations égéennes vers l'Italie répond en revanche une fermeture des exportations occidentales vers l'Égée qui, dans le cas des Cyclades, contribua probablement à déséquilibrer la « balance commerciale » des îles. Ce revirement dans la géographie des importations/exportations sous l'Empire apparaît de manière patente à Délos. Je livre ici les tout premiers résultats d'une étude actuellement en cours, concernant l'analyse de la céramique trouvée dans le comblement du puits du Prytanée de Délos (*GD 22*)<sup>26</sup>. Ce puits fut comblé, comme tous les autres puits du sanctuaire d'Apollon, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. J'ai résumé dans le tableau ci-dessous (**fig. 12**) les données concernant le matériel amphorique. Bien qu'encore provisoires, elles sont néanmoins, dans la perspective de ce chapitre, tout à fait révélatrices.

Type	NMI	Datation	Origine
Rhodienne ancienne	1	IV <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	Rhodes
Lamboglia 2	2	fin II <sup>e</sup> -milieu I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	Italie (Apulie et Istrie)
Dressel 1B	4	premier quart I <sup>er</sup> s.-fin I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	Italie du Sud (Campanie, Étrurie, Latium)
Agora 114 / Forlimpopoli, A	2	fin I <sup>er</sup> s. av. J.-C.-I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	Italie (Aquilée)
Dressel 5	1	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.-I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	Cos
Cnidienne / Pompéi XXXVIII	8	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.-II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	Cnide
Agora G 197 / Crétoise 1	6	fin I <sup>er</sup> s.-III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	Crète
Tardo-Cnidienne / Agora G 199	25	I <sup>er</sup> -début IV <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	Iles de la Mer Égée
Kapitän 2 / Agora K 113	1	fin II <sup>e</sup> s.-IV <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	Méditerranée orientale
Agora F 65-66 / M 125	13	fin II <sup>e</sup> s.-IV <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	Éphèse
Groupe 1 (à déterminer)	5	époque impériale	Inconnue
Divers indéterminables	13	?	?
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>		

**Fig. 12.** Typologie, datation et provenance des amphores trouvées dans le comblement du puits du Prytanée de Délos.

Comme le montre le tableau, le puits du Prytanée fut essentiellement comblé de matériel datant de l'époque impériale, et ne contenait que quelques fragments résiduels remontant à l'époque hellénistique. Ces premiers résultats doivent bien évidemment être interprétés avec prudence, puisqu'ils ne concernent qu'une infime partie du matériel amphorique délien. Ils sont néanmoins assez représentatifs de la situation et de l'histoire de Délos à l'époque romaine, et permettent quelques remarques intéressantes, qu'il conviendrait

<sup>25</sup> PANELLA (1986), p. 612-613 : quantitativement, les deux premiers types d'amphores importées à Ostie sont des *Agora G 197* (essentiellement fabriquées en Crète) et des *Agora F 65-66* (fabriquées à Éphèse).

<sup>26</sup> LE QUÉRÉ, E. et PIERI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos » (en cours). Les fragments et objets complets retrouvés sont de la céramique commune, de la céramique culinaire et des amphores. Mis à part un fragment de lampe, aucun autre fragment de céramique fine n'a été mis en évidence.

de compléter par une étude plus approfondie de la céramique d'époque impériale trouvée sur l'île.

Les amphores et le vin d'origine italienne ne furent importés à Délos que durant la fin du II<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Un tel constat ne saurait étonner outre mesure puisque les *Lamboglia 2* sont de loin les plus nombreuses trouvées sur le sol délien<sup>27</sup>. En témoigne cette remarque de J.-Y. Empereur, dans son mémoire inédit sur les amphores de Délos : « Le promeneur délien fréquemment heurte du pied quelque fragment d'amphore à paroi épaisse – la plupart du temps il s'agit d'une *Lamboglia 2*. »<sup>28</sup>. L'importante quantité de vin Italien à Délos à cette époque est bien évidemment liée à la présence des Ῥωμαῖοι, qui le faisaient venir d'Apulie non seulement pour le boire, mais aussi pour le revendre. C'est ce que prouvent également les nombreuses *Dressel 1* trouvées sur l'île d'Apollon, qui sont rarissimes ailleurs en Orient<sup>29</sup>. Cette importation cessa dans les années 60-50 av. J.-C. avec le départ de l'île des *negotiatores* italiens, comme le résume très clairement A. Tchernia :

« En Orient, le fer a été porté dans le désordre qui favorisait le commerce du vin par Pompée en 67 avant notre ère. En éliminant la piraterie, il tarit la source des grands transports d'esclaves. À la suite de quoi Délos se vide autour de 60-50. Ceux des Ῥωμαῖοι qui s'installent ailleurs s'hellénisent, deviennent parfois eux-mêmes viticulteurs à Cos ou à Chio et cessent de conserver avec leur terre d'origine le lien qui les attachait à son vin. Ils disparaissent en tant que consommateurs et en tant qu'agents commerciaux ; avec eux le marché spécifique des *Lamboglia 2* aussi. »<sup>30</sup>.

Ce qui est plus étonnant en revanche, c'est que ce vin italien fut importé à Délos presque à l'exclusion de tout autre, et en particulier de celui des îles voisines (Lesbos, Rhodes, Chios ou Cos), qui était pourtant importé massivement en Italie<sup>31</sup>. Délos ne jouait sans doute pas un rôle moteur ni pour la consommation ni pour la redistribution du vin provenant de ces îles pourtant plus proches géographiquement.

Dès le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., la situation s'inverse sur l'île d'Apollon. Le vin italien disparaît totalement au profit d'importations égéennes (essentiellement Crète, îles de l'Égée et côte micrasiatique). Ce changement radical prouve que les productions occidentales n'étaient plus du tout exportées vers Délos, qui avait cessé d'être sur les routes d'échanges. Là encore la situation n'est pas si étonnante, puisque l'on constate en Occident une grande baisse de l'exportation du vin et des amphores d'origine italienne, en particulier en raison de l'augmentation de la production de ces produits en Espagne et en Gaule<sup>32</sup>. Le vin italien, et en

<sup>27</sup> TCHERNIA (1986), p. 70-72, avec toutes les références bibliographiques antérieures. Voir aussi LINDHAGEN (2013), p. 231-232.

<sup>28</sup> EMPEREUR (1982), p. 225.

<sup>29</sup> TCHERNIA (1986), p. 74-75.

<sup>30</sup> TCHERNIA (1986), p. 166 ; LINDHAGEN (2013), p. 233-236.

<sup>31</sup> TCHERNIA (1986), p. 100-107.

<sup>32</sup> HITCHNER (2005), p. 218-219.

particulier celui de la côte adriatique, continua pourtant d'être exporté vers l'Orient au II<sup>e</sup> s. et au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., mais il n'atteignait sans doute plus les Cyclades.

Par ailleurs, plusieurs amphores de type *Agora G 197* ont été retrouvées sur l'île. Une étude des pâtes et de la forme de ces amphores a permis de démontrer qu'elles provenaient de Crète (**pl. LXXVII, 1**)<sup>33</sup> ; aucun des fragments ne peut être attribué à une production parienne. Si cette constatation peut être étendue à l'ensemble de l'île, nous aurions là un exemple par excellence de l'inexistence d'un commerce « régional ». Le vin produit dans l'île voisine était entièrement accaparé par Rome et n'était même pas diffusé dans les zones géographiques les plus proches.

Ces quelques remarques montrent l'intérêt qu'il y aurait à étendre des études de ce type à l'ensemble de Délos, ainsi qu'à toutes les îles, afin de déterminer si la situation observée à Délos était exceptionnelle, ou si le reste des Cyclades partageait le même sort. Par ailleurs, nous avons là une preuve concrète que l'île n'était pas entièrement désertée et qu'elle partageait les mêmes modes de consommation que l'ensemble des cités grecques sous l'Empire. Alors que l'île produisait elle-même du vin<sup>34</sup>, elle en faisait également importer des autres îles de l'Égée et de la côte micrasiatique, et même en quantité assez importante, comme le prouve la présence de nombreuses amphores « tardo-cnidiennes » (31 %) et d'*Agora F 65-66* (16 %) que comportait le comblement (**pl. LXXVII, 2**). Durant les trois premiers siècles de l'Empire, Délos n'avait donc pas cessé toute activité commerciale et continuait de consommer.

Les différents exemples présentés dans ce chapitre mettent en évidence une sorte de « schizophrénie » des Cyclades qui, culturellement et socialement étaient tournées vers Éphèse et vers l'Asie Mineure, à laquelle elles étaient par ailleurs rattachées administrativement, mais qui, d'un point de vue économique, étaient orientées presque exclusivement vers Rome et l'Occident, du moins en ce qui concernait leurs exportations. La zone d'influence politique, sociale et culturelle des Cyclades ne coïncidait donc pas avec leur zone d'influence économique. Cette dichotomie constitue sans doute l'une des principales raisons qui firent que la « région » Cyclades n'est pas parvenue à se définir en tant que telle sous l'Empire, tiraillée qu'elle était entre Rome d'un côté et Éphèse de l'autre.

<sup>33</sup> LE QUÉRÉ, E. et PIERI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos » (en cours).

<sup>34</sup> BRUNEAU, Ph. et FRAISSE, Ph., « Un pressoir à vin à Délos », *BCH* 105 (1981), p. 127-153 ; BRUNEAU, Ph. et FRAISSE, Ph., « Pressoirs déliens », *BCH* 108 (1984), p. 713-730 ; BRUNEAU, Ph., « Deliacia VI. Encore les pressoirs », *BCH* 111 (1987), p. 339-341 ; BRUNET, M., « Contribution à l'histoire rurale de Délos aux époques classique et hellénistique », *BCH* 114 (1990), p. 669-682, et en particulier p. 678-679.

### **b. Une économie de commande**

La logique d'intensification et de spécialisation des productions dans les Cyclades est la conséquence de la mise en place de ce commerce dirigé, puisque la destination des produits était très prévisible, voire quantifiée, avec une part laissée au hasard bien moindre que dans les époques antérieures. C'est pourquoi P. Horden et N. Purcell – malgré leur refus de prendre en compte les structures institutionnelles du pouvoir (cités, États, empires) traditionnellement considérées par les historiens de la Méditerranée comme des éléments-clefs d'interprétation<sup>35</sup> – finissent par admettre que l'organisation de l'État impérial romain a, de fait, engendré des conditions économiques exceptionnelles en Méditerranée, dont on a peu de parallèles dans l'histoire sur la longue durée :

« The demands of the Roman imperial state succeeded in welding into a single system more of the redistributive networks of the Mediterranean than was ever achieved before or since. Indeed, when dealing with periods of this kind, it may be appropriate so speak not just of a prevalence of directed trade, but of a command economy. »<sup>36</sup>.

Le système économique mis en place sous l'Empire était en effet en partie fondé sur une économie de commande. Les produits de « première nécessité » pour l'artisanat et l'industrie (alun, soufre) ou de luxe (marbre parien, vêtements d'Amorgos) requéraient une planification et une organisation strictes, aussi bien pour leur production que pour leur diffusion et leur redistribution. L'intensification de l'exploitation du marbre de Paros répondit à des commandes de la capitale, en particulier lors de la mise en place de grands programmes urbanistiques à Rome. Mais il s'agissait également de satisfaire aux goûts des nouvelles élites de l'Empire, qui adoptèrent des modes de vie communs et furent très demandeurs en produits de luxe.

Par ailleurs, la consommation de Rome – et aussi sans doute d'Alexandrie et de quelques grandes cités de la côte ionienne – apparaît comme le moteur principal des transformations dans le commerce et la production de vin à l'époque impériale.

« L'évolution du goût de la cour impériale, guidée par ses médecins et imitée par la noblesse », note A. Tchernia, « entraîne la création de nouveaux grands crus, aux qualités différentes de ceux de la République. L'accroissement de la consommation du vin populaire avait sous Auguste rapidement déterminé le début des importations. [...] Le changement des cépages, la croissance de nouveaux vignobles [...] ont tous dépendu de l'existence des centaines de milliers de buveurs de vin rassemblés dans la capitale, et des dizaines de milliers qui peuplaient les trois ou quatre grandes villes italiennes. »<sup>37</sup>. Et d'ajouter : « Sous Auguste, Rome est devenue un gouffre de vin quasi insatiable. [...] La plupart des traits originaux de l'économie de l'Empire romain viennent de l'énormité de sa capitale. ».

<sup>35</sup> Voir les critiques de MORRIS (2005), p. 38 et p. 51.

<sup>36</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 374 et p. 375 : la Rome impériale fait partie des exemples les plus développés de « trade 'directed' to the point at which it becomes part of a command economy » ; REMESAL RODRIGEZ (2002), p. 80.

<sup>37</sup> TCHERNIA (1986), p. 255-256.

Rome était donc de loin le plus grand marché de l'Empire, et il n'est pas étonnant que l'on ait mis à contribution même les plus petites îles de la Méditerranée capables de produire ce qui était en demande accrue dans la capitale, et que les productions d'Italie ne suffisaient plus à satisfaire. J'ai évoqué le vin, mais il devait en être de même pour tous les types de produits agricoles que la terre des Cyclades pouvait produire. Car le sort de Rome dépendait des ressources de ses provinces, et la vie du peuple romain, pour reprendre les mots de Tacite, était « *chaque jour balancée à la merci des vagues et des tempêtes* »<sup>38</sup>.

#### 4. UN IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE

« *The first and major problem in discussing imperialism is one of definition.* »  
GARNSEY, WHITTAKER (1978), p. 1

Comme le rappellent P. Garnsey et C. Whittaker dans l'introduction de leur ouvrage *Imperialism in the Ancient World*, l'emploi des termes « impérialiste » ou « impérialisme » dans le domaine de l'économie antique a fait – et fait encore – beaucoup débat, car ils sont souvent utilisés sans définition claire et parfois de manière totalement anachronique<sup>39</sup>. Je pense toutefois pouvoir ici maintenir les mots. L'analyse régionale que j'ai proposée offre un cadre de choix pour l'étude du système économique mis en place sous l'Empire, dont les quatre composantes principales<sup>40</sup> autorisent à parler d'impérialisme économique romain :

1) *Un système de taxation centralisé*<sup>41</sup>. J'ai développé cet aspect dans la première partie de cette étude et n'y reviens pas. Les Cyclades payaient des impôts qui assuraient des revenus constants à Rome. Bien que les sommes provenant des îles n'aient constitué qu'une infime partie du système, localement, ces taxes étaient lourdes à supporter pour les communautés.

2) *Un marché dirigé et centralisé*. Les réseaux de commerce concernant les produits des Cyclades étaient très organisés et liés entre eux. La destination finale des produits

<sup>38</sup> Tacite, *Annales*, III, 54 : *Nemo refert quod Italia externae opis indiget, quod uita populi Romani per incerta maris et tempestatum cotidie uoluitur. Ac nisi prouinciarum copiae et dominis et seruitiis et agris subuenerint, nostra nos scilicet nemora nostraeque uillae tuebuntur* : Personne ne nous dit que l'Italie a besoin de l'aide de l'étranger, ni que la vie du peuple romain est chaque jour balancée à la merci des vagues et des tempêtes. Et si les ressources des provinces ne venaient plus au secours ni des maîtres, ni des esclaves, ni des terres, ce seraient bien évidemment nos vignobles et nos *villae* qui subviendraient à nos besoins. Voir aussi sur ce point ZOUMBAKI (à paraître).

<sup>39</sup> Sur la notion d'impérialisme romain en général, voir VEYNE (1975), p. 793-855 ; DOYLE, M., *Empires* (1986), p. 19 ; FERRARY (1988), p. 211-218, p. 517-526 et p. 617-624 ; BRUNT (1990), p. 110-133 ; VEYNE (2005), p. 174-182 ; BADEL (2011), p. 9-25 ; HURLET (2011), p. 107-140, avec bibliographie exhaustive. Voir aussi RAAFLAUB, K. A., « Born to Be Wolves? Origins of Roman Imperialism », in WALLACE, R. W. et HARRIS, E. M. (éds.), *Transitions to Empire* (1996), p. 273-314.

<sup>40</sup> Voir aussi l'analyse des institutions économiques de l'Empire athénien du V<sup>e</sup> s. av. J.-C., dans MORRIS, I., « The Greater Athenian State », in MORRIS, I. et SCHEIDEL, W., *The Dynamics of the Empires* (2009), p. 144-149.

<sup>41</sup> Voir les remarques de HOPKINS (2009), p. 183-184.

provenant des îles et exportés était très souvent Rome, ou les quelques grandes villes situées sur la côte adriatique.

3) *Une monnaie commune.* L'exemple du monnayage de Mélos illustre à merveille la suprématie du denier (et de ses subdivisions) dans l'économie de l'Empire. La frappe de monnayages locaux était autorisée, mais ils devaient être compatibles et échangeables avec le denier.

4) *Une exploitation centralisée des ressources économiques de base.* Les ressources naturelles des Cyclades nécessaires au bon fonctionnement de l'économie de l'Empire furent méthodiquement exploitées, d'où l'intensification des exploitations et la spécialisation des productions notées dans plusieurs îles<sup>42</sup>.

Aussi l'État romain avait-il les moyens de réguler l'extraction, la distribution et la consommation des ressources. Les Romains et le gouvernement impérial n'étaient toutefois pas les seuls à tirer profit de ce fonctionnement. Si l'on peut parler d'impérialisme, c'est aussi parce que les élites étaient très étroitement associées au système, tout comme les marchands et les entrepreneurs<sup>43</sup>. L'existence d'une administration fiscale centrale, par exemple, a pu donner aux notables locaux un rôle plus important dans le processus d'accumulation fiscale : les dékaprôtes et les *logistai* dans les Cyclades, soutiens de l'ordre politique local mais aussi de celui de l'État, devaient tirer quelque profit de leur situation. À Théra, ce sont les notables indigènes, et non les Romains, qui profitèrent avant tout de l'exploitation des ressources locales, mais pour mieux en faire profiter le pouvoir romain en retour : ces individus quittèrent en effet les Cyclades pour aller vers des centres économiques plus attractifs, où ils pouvaient également exercer une carrière politique impériale. Il y avait donc des gagnants et des perdants, au sein des insulaires mais aussi au sein des Cyclades (Mélos s'en sort mieux que Sikinos par exemple), résultat inéluctable du processus mis en place par Rome<sup>44</sup>.

Ces remarques théoriques montrent aussi combien les Cyclades étaient totalement incorporées dans le système impérial. Ces petites îles – paradigmes de la pauvreté selon les anciens, lieux d'exil et de relégation, laissées pour compte, éloignées géographiquement des grands centres économiques méditerranéens, oubliées des empereurs qui s'en désintéressaient tout à fait – n'étaient pourtant pas oubliées d'un point de vue économique, et étaient intégrées dans l'Empire au même titre que n'importe quelle autre grande ou petite cité.

<sup>42</sup> Voir sur ce point BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), I, p. 341-342 ; HORDEN, PURCELL (2000), p. 229 : « This external economic logic has again and again caused the concentration on monocultures to the ultimate detriment of local society, institutions and the environment ».

<sup>43</sup> Sur les différentes élites (religieuses, politiques, guerrières, marchandes) constituant les systèmes de pouvoir impériaux, voir BRUNT (1990), p. 267-281 ; VEYNE (2005), p. 163-257 ; GOLDSTONE, HALDON (2009), p. 15-16.

<sup>44</sup> Voir aussi les remarques de MORRIS (2005), p. 50-51.

Cette logique économique externe imposée par l'Empire, principale cause de la spécialisation des productions dans les îles, c'est souvent faite au détriment, nous avons pu le montrer à Mélos et à Paros, de la population et de la société locales<sup>45</sup>. En outre, la grande propriété détenue par des Romains n'est pas une situation inconnue dans les îles de l'Égée où, parfois dès l'époque républicaine, des Romains ou des étrangers ont acquis en grande quantité de terres, de domaines et d'ateliers de production<sup>46</sup>. Le problème est que ce type de propriété a pu menacer l'équilibre des finances publiques locales, puisque les citoyens romains étaient exemptés de toute taxe et de toute obligation civique<sup>47</sup>. C'est l'une des raisons qui peut expliquer que la prospérité économique et commerciale de certaines îles n'a pas forcément conduit à la prospérité des cités et de leurs habitants.

Par ailleurs, le contrôle économique que les Romains ont exercé sur les îles, ainsi que l'influence croissante des riches notables et des grands propriétaires terriens, ont pu amener à la perturbation, voire à la redistribution des ressources économiques au profit des places urbaines et au détriment des campagnes. La *nucléation* – terme employé par S. Alcock pour caractériser la préférence marquée pour une résidence dans des habitats plus grands et plus peuplés – est en effet le phénomène majeur observable dans la réorganisation territoriale de la Grèce à l'époque impériale<sup>48</sup>. Les sites localisés loin d'un centre urbain furent souvent abandonnés, et l'*asty* devint le lieu d'habitation privilégié de la population provinciale. Cette situation de déséquilibre relève en partie « d'un modèle de distribution spatiale de type "impérial", où la taille des centres urbains est déterminée par leur participation à un système d'échange régional ou global et non plus seulement local »<sup>49</sup>.

Dans les îles, il est vraisemblable qu'une grande partie de la population ait opté pour une résidence urbaine également en raison de la restructuration et de la concentration de la propriété. En effet, les petits producteurs, privés d'une partie ou de l'intégralité de leur terre, les petits entrepreneurs, privés de leur exploitation, les ouvriers travaillant auparavant dans les mines et les carrières, remplacés par des esclaves, les petits artisans n'ayant plus de travail, se sont vraisemblablement déplacés vers la ville, qui offrait des opportunités économiques nouvelles. En outre, le cadre de l'*asty* offrait davantage l'occasion de bénéficier des actes d'évergésie dispensés par les riches notables, dont j'ai démontré le rôle primordial dans le fonctionnement de la société insulaire.

<sup>45</sup> BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), I, p. 384-390 ; HORDEN, PURCELL (2000), p. 229. Sous l'occupation ottomane, les Cyclades se virent imposer la monoculture du grain, là encore au détriment de la société locale [SLOT (1982), p. 18-19].

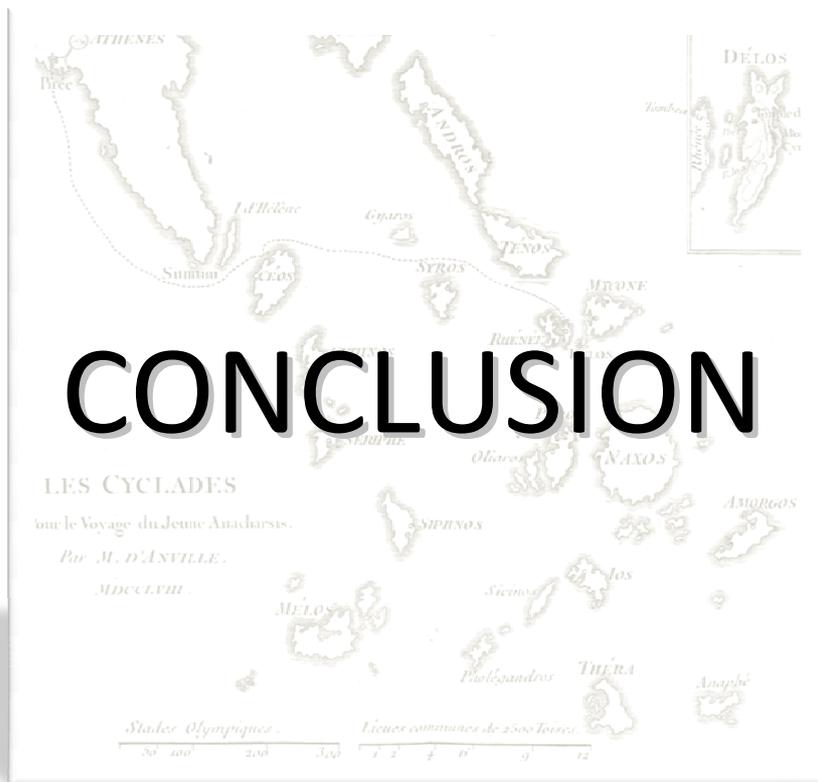
<sup>46</sup> Voir BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 549-554, avec en particulier les cas de Chios, Cos et Mytilène.

<sup>47</sup> SARTRE (1997), p. 259.

<sup>48</sup> ALCOCK (1993), p. 96-117.

<sup>49</sup> ÉTIENNE, MÜLLER, PROST (2000), p. 330.







---

## CONCLUSION

---

*« Les conjonctures défient la synthèse globale qui serait en accord avec une exigence d'universalité : elles rattrapent les structures, les ensèrent dans les griffes du temps, les usent, les modifient et engendrent leur nouveau développement et leur consolidation. Elles récupèrent les remises en questions qui par le déplacement anodin d'un support peuvent compromettre l'équilibre de tout l'édifice. »*

LE ROUX (2009), p. 391.

Restituer sur la durée, dans leur unité et dans leur diversité, dans leurs ruptures et dans leurs continuités, les modèles et les enjeux concernant les pratiques d'administration et de gestion des Cyclades, le fonctionnement institutionnel des cités, l'évolution des sociétés insulaires, le développement de l'urbanisme, l'exploitation économique et l'intégration des îles dans l'Empire, durant près de quatre siècles, relevait d'une certaine manière du défi. On imagine aisément qu'il m'a fallu faire des choix, sélectionner des éclairages, quelques dossiers et des « angles d'attaque » particuliers, en renonçant à un inaccessible tableau d'ensemble exhaustif. En outre, la méthode qui a été ici adoptée, consistant à croiser constamment les divers types de sources historiques, les données de l'épigraphie et celles issues de différents secteurs de l'archéologie (architecture, sculpture, numismatique, céramique, prospections, *etc.*) est, selon moi, nécessaire et même indispensable pour un renouvellement véritable des perspectives et des informations. Mais on conçoit là encore toutes les limites intrinsèques de ce parti pris et les choix qu'il a fallu opérer.

Néanmoins, ces différentes approches m'ont permis d'élaborer un modèle de micro-écologies insulaires à une époque donnée, et d'esquisser un tableau des Cyclades participant de ce que P. Le Roux a appelé, à propos de l'Occident romain, les « conjonctures provinciales romaines »<sup>1</sup>. J'ai ainsi tenté de modéliser un fonctionnement régional, voire micro-régional, à l'intérieur d'un vaste empire, dans un contexte historique et politique précis. Cette modélisation a permis en retour d'éclairer le fonctionnement de l'Empire romain, pour l'étude duquel, j'en suis convaincue, les différences de rythme et les nuances régionales doivent toujours être soigneusement prises en compte. Cette analyse des Cyclades à l'époque impériale montre la cohérence de l'ensemble étudié, mais prouve aussi avec force qu'il existait sous l'Empire romain des sous-ensembles non conformes aux découpages provinciaux, possédant des tropismes propres irréductibles à la notion de province. Et pourtant, l'Archipel était un espace totalement intégré au système politique, économique et social impérial romain.

---

<sup>1</sup> LE ROUX (2009), p. 388.

**DES CYCLADES À ROME ET DE ROME AUX CYCLADES : FLEXIBILITÉ ET ADAPTATION**

« L'unité de lieu n'est que désordre. Seule l'unité de problème fait centre. »  
M. BLOCH, *Annales HES* 6 (1934), p. 81

Malgré la position centrale des Cyclades en Égée et le rattachement administratif de la quasi-totalité d'entre elles à la province d'Asie, cet ensemble insulaire ne constituait qu'une zone frontière, coincée qu'elle était entre deux capitales, Athènes et Éphèse, dont l'importance était accrue au sein d'un État centralisé et centralisateur. De centre qu'elles étaient – ou que seule Délos était (?) – à la fin de l'époque hellénistique, ces îles devinrent périphérie. Jamais une *provincia* des Cyclades ne fut créée à l'époque impériale. Et pourtant, cet ensemble insulaire était considéré comme une entité à part entière par les Anciens, comme le prouvent les sources aussi bien littéraires qu'épigraphiques. On reconnaissait donc bien l'existence et la cohérence propre de cet espace et, d'une certaine manière, son unité, malgré sa diversité. Cette étude a montré que plusieurs critères pourtant essentiels à la définition traditionnelle d'une région font défaut pour l'Archipel : absence de frontières géographiques cohérentes, absence de statut politique et administratif clairement défini, absence de centre fédérateur regroupant activités administratives, économiques et culturelles. Pour autant, dans l'Antiquité, et de manière paradoxale, c'est peut-être sous l'Empire romain que ces îles eurent le plus de cohérence, l'organisation impériale créant en quelque sorte les conditions favorables à la définition d'un ensemble unifié. Ce n'est pas un hasard si le terme de « Cyclades » (οἱ Κυκλάδες) n'apparaît dans les sources épigraphiques qu'à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le découpage fiscal des provinces opéré par l'administration impériale parvint à faire de l'Archipel un ensemble homogène, aux frontières plus ou moins fluctuantes, mais néanmoins reconnu. La formation d'un district financier des Cyclades répond à une vision très pragmatique de l'administration provinciale. Son existence semble plus ou moins exceptionnelle, ou tout du moins conjoncturelle, en fonction des empereurs, de leur politique, des événements, et surtout, des besoins économiques de Rome. J'ai pu en particulier démontrer que la présence de la Phrygie et des Cyclades dans des listes rappelant la sphère de compétences de plusieurs procureurs impériaux, indique que nous avons affaire à des régions historiques préexistantes, qui avaient sans doute préservé une certaine individualité à l'intérieur même du cadre des provinces. Les modes de contrôle et d'organisation administrative et fiscale mis en place par Rome dans les Cyclades illustrent à merveille les mécanismes du système provincial romain, avant tout caractérisé par sa grande *flexibilité*. Loin d'être unifié et uniformisé, ce système était par nature évolutif, empirique, et obéissait

aux contraintes de la politique extérieure romaine, qui n'ont cessé d'évoluer au cours des quatre siècles étudiés<sup>2</sup>. De la part des Romains, cette flexibilité et cette capacité d'adaptation dans l'organisation constituent sans doute l'une des clefs de la réussite et de la longévité de l'Empire, qui réussit à intégrer TOUS les espaces, malgré leur diversité.

Du point de vue de la fiscalité et de la monnaie en effet, bien qu'en marge et relativement peu important aux yeux des Romains, l'espace cycladique était un espace totalement intégré : le moindre événement historique, la moindre fluctuation dans l'économie à l'échelle de l'Empire, pouvaient avoir des répercussions sur le monnayage civique, même au niveau micro-régional qui était celui des îles. Je l'ai démontré à travers l'étude de la dévaluation du denier par Néron et celle du début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et leurs conséquences sur les « impériales grecques » des îles. La mention ΔPAXMH ou III (*tria assaria*) sur les monnaies de Mélos par exemple, n'est en aucun cas une marque d'archaïsme ou de conservatisme de la part des Méliens, mais, bien au contraire, un indice de l'intégration de l'île dans un système économique où le denier était devenu la principale monnaie d'argent en circulation et une valeur de référence.

Le culte impérial fut également un instrument au service du pouvoir romain et un moyen d'affirmer l'autorité de l'empereur dans les îles. J'ai souligné à diverses reprises combien il fallait être attentif à l'histoire particulière de chacune des îles pour comprendre, dans un contexte local, les manifestations de loyalisme envers tel ou tel empereur. Ces territoires historiquement morcelés, qui avaient auparavant subi des influences de Rhodes, d'Athènes ou de l'Égypte, pour n'en citer que quelques unes, adoptèrent, dans les détails, des stratégies différentes vis-à-vis de chaque empereur régnant. Et pourtant, tout comme le système monétaire mis en place par Auguste permit une intégration de toutes les cités et de toutes les régions de l'Empire dans une économie à grande échelle, le culte impérial fut un puissant facteur d'intégration et d'unification de ces régions d'un point de vue religieux et politique.

Ces trois piliers du pouvoir impérial – fiscalité, unité monétaire, culte impérial – permirent de définir en négatif un espace cycladique, ou tout du moins un espace insulaire, totalement intégré à l'Empire. Il s'agit d'une définition plus tacite, moins explicite, plus floue aussi, mais reposant tout de même sur des éléments structurants d'un point de vue géographique, déterminant un horizon et un ensemble cycladiques. Ce furent des éléments structurants également parce qu'ils obligèrent les îles à se positionner en retour par rapport à

---

<sup>2</sup> Voir l'analyse de GUERBER, HURLET (2008), p. 88-89.

ce pouvoir dominant. Aussi est-il possible, selon moi, de donner un sens à la diversité et à l'hétérogénéité du monde cycladique<sup>3</sup> : j'ai cherché à dépasser le cadre strict de chaque unité insulaire pour analyser les relations que les îles entretenaient entre elles et avec le pouvoir impérial.

Cette définition en creux de l'Archipel permet aussi de comprendre que les visées du pouvoir romain ont dû constamment s'accommoder de logiques locales proprement insulaires et *vice versa*. Cette étude montre en effet la force des intérêts locaux qui subsistèrent par-delà la volonté unificatrice de l'Empire. La provincialisation romaine ne peut être uniquement appréhendée selon une grille préalable qui serait appliquée d'*en haut* par Rome. Les monnayages locaux et la mise en scène du pouvoir des empereurs et des élites locales dans chaque île sont aussi des éléments qui viennent d'*en bas*, prouvant une forme de dynamisme local encore bien vivante.

Ce dynamisme, j'ai pu le mettre en évidence à travers l'architecture et l'urbanisme des Cyclades, où apparaît la vigueur des initiatives locales. Les monuments construits ou reconstruits dans les îles posent en termes renouvelés le problème du modèle urbain choisi et adapté par les insulaires. Les nouveautés architecturales et les choix urbanistiques dans les îles ne sont pas le fait d'une importation directe de formes et de techniques romaines, mais bien plutôt le fruit d'évolutions lentes, quelque peu « brouillonnes », où les tâtonnements, l'inventivité et l'empirisme ont joué un rôle tout aussi important que l'imitation de modèles architecturaux, provenant d'Asie Mineure bien plus que de Rome. Ce dynamisme était aussi celui des élites insulaires. L'originalité des stratégies sociales mises en place par certains notables des îles provient en partie de la situation géographique des Cyclades, aux marges de l'Empire, et de leur manque d'attractivité sur les plans politique et économique. Les notables étaient ainsi obligés de « se débrouiller » et de s'adapter : il leur fallait pour cela « monter à la capitale », Éphèse. En retour, du moins dans un premier temps, ils firent largement profiter leurs patries d'origine de leur réussite sur le plan provincial, notamment par leurs actes d'évergésie.

En définitive, et malgré la volonté unificatrice de l'administration impériale, les autorités romaines n'ont jamais vraiment réussi à créer une région cycladique, car les îles restaient des mondes fondamentalement disparates, inégaux, aux rythmes de développement différents et sans aucun centre fédérateur. Ce sont les spécificités de l'évolution socioéconomique des îles, et les intérêts locaux qui en découlent, qui permettent de définir les

---

<sup>3</sup> Voir aussi les remarques de BRUN (2001), p. 8.

Cyclades comme un ensemble unifié à l'époque impériale : à défaut de région, il existait un espace possédant une unité culturelle propre qui, il est vrai, était peut-être davantage insulaire que cycladique. Cette forme de dynamisme local annonce bien évidemment la création de la *provincia Insularum* par Dioclétien, qui reposait sur des intérêts et des logiques proprement insulaires.

Les Cyclades étaient donc des microcosmes en perpétuelle adaptation. Dans un processus constant de transformation, les îles, bien qu'éloignées des grands centres du pouvoir, cherchaient tout de même à s'adapter et à se créer une nouvelle position à l'intérieur du système impérial, en assimilant et en imitant, à leur modeste échelle, ce qui se faisait partout ailleurs. Plus qu'*acculturation* ou qu'*assimilation*, qui sont des concepts parfois plus satisfaisants que *romanisation* pour qualifier les évolutions constatées dans les Cyclades, le maître-mot me semble être ADAPTATION. Cette notion a l'avantage de conserver la part irréductible d'autonomie, d'inventivité et d'intégration grecque, peut-être encore davantage accentuées dans des cités de petite taille et dans un contexte insulaire. Cette adaptation n'est pas seulement celle des insulaires aux structures romaines et aux formes multiples de la domination de Rome. Il s'agit d'une adaptation *bilatérale*, qui comprend aussi celle du gouvernement romain aux réalités, à la vie matérielle des Cyclades, et aux poches de dynamisme qu'étaient les îles.

#### FORMES ET LIMITES D'UNE RENAISSANCE

Richesse et pauvreté, marasme et prospérité, ouverture et repliement, puissance et faiblesse sont toujours des notions *relatives*. Le vocabulaire de prospérité ou de désolation appliqué à l'intégralité de l'espace insulaire ne correspond en réalité qu'aux deux extrémités d'un spectre de possibilités historiques et économiques multiples, qu'il convient d'étudier avec toutes les nuances requises, en mettant en évidence des phénomènes survenus à une échelle micro-régionale et couvrant l'ensemble de ce spectre<sup>4</sup>. C'est pourquoi j'ai analysé en détail les conjonctures politiques, économiques et sociales internes à l'Archipel, et les conjonctures externes ayant eu des répercussions sur les îles, afin de ne pas systématiser le déclin des Cyclades et de nuancer la dépression générale qu'on leur prête traditionnellement sous l'Empire romain. À l'autre extrémité du spectre, l'œuvre de l'empereur Hadrien, à qui l'on attribue d'ordinaire les manifestations d'une renaissance de la Grèce, ne doit pas occulter les réalisations de l'époque flavienne, et surtout celles de l'époque antonine, auxquelles on n'accorde souvent guère d'attention et qui furent pourtant importantes dans les îles.

---

<sup>4</sup> HORDEN, PURCELL (2000), p. 74.

Les événements du début et du milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., bien qu'ils n'aient sans doute affecté directement que Délos, furent suivis d'un « étiage » de plusieurs siècles – pour reprendre l'expression de R. Étienne<sup>5</sup>. Les nouvelles conditions instaurées en Égée, vidée des pirates et libre de guerre, n'ont pas conduit à un renouveau immédiat des Cyclades. Quelques indices de redressement des cités insulaires au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ont pu être mis en évidence, mais rien de brillant ni rien de comparable avec ce que l'on observe dès l'époque augustéenne dans les grandes cités de Grèce continentale et d'Asie Mineure : quelques réparations d'édifices, quelques timides frappes de monnaies locales, quelques actes d'évergétisme, quelques acquisitions de la *civitas Romana*, etc. Durant ces années, les difficultés furent réelles. Les îles connurent vraisemblablement aussi un « étiage » démographique à cette époque, de nombreux insulaires ayant disparu aux cours des événements du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., d'autres étant partis en direction d'autres îles ou d'autres cités plus grandes. Il fallut dès lors attendre deux ou trois générations pour que les îles se repeuplent. On ne peut toutefois généraliser ce déclin à tout l'Archipel – le cas de Mélos nous en a donné la preuve – ni à toute l'époque impériale.

Sur bien des aspects en effet, la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. apparaît dans les Cyclades comme une période de renaissance et de renouveau de l'économie urbaine. Les signes les plus manifestes pour nous, grâce aux vestiges archéologiques, sont ceux concernant la reprise de l'activité de construction, les modifications architecturales et urbanistiques des cités, allant de pair avec l'adoption de nouveaux modes de vie, de nouvelles mœurs et de nouvelles croyances : construction de nombreux « bains-gymnases », aménagement d'espaces dédiés au culte impérial, apparition de *macella*, etc. Le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. correspond aussi à la période où les îles furent entièrement intégrées dans le processus général d'évolution sociale de l'Empire, notamment à travers l'ascension sociale de certains de leurs notables, qui firent carrière à l'échelle provinciale et devinrent chevaliers et parfois même sénateurs.

Les évolutions que les îles connurent à cette époque marquent leur totale insertion dans un monde dont elles faisaient intégralement partie, tant par leur peuplement, leurs transformations institutionnelles et sociales, leurs activités économiques et commerciales que par leur culture, à la fois commune et différenciée, complexe et parfois contradictoire, que l'on a pu qualifier globalement de « gréco-romaine ». Frappes monétaires parfois abondantes y compris dans les plus petites îles, munificence des actes d'évergétisme, extrême richesse de plusieurs familles de notables, statues honorifiques élevées en grand nombre sur les agoras des cités, commerce à grande échelle du marbre, de l'alun et du vin cycladique, importations

---

<sup>5</sup> ÉTIENNE (1990), p. 223.

d'objets de luxe provenant d'Orient, intégration au grand commerce méditerranéen, installations de Romains et d'étrangers dans les îles, *etc.* : autant d'éléments qui montrent que la richesse et l'argent n'ont pas disparu des Cyclades à l'époque impériale, autant de preuves de la réussite de l'Empire romain et de la romanisation de ce point du vue.

Toutefois, le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. est aussi pour les Cyclades celui de la plus grande rupture par rapport au système politique, institutionnel, économique et social qui prévalait depuis la basse époque hellénistique dans l'Archipel. Il est en ce sens un siècle charnière et marque sans doute la réelle entrée des Cyclades dans l'Empire romain, bien plus que l'avènement d'Auguste. L'intégration des îles dans le système impérial fut la cause à la fois de leur renaissance et de la fragilité de cette renaissance. Les mutations institutionnelles allant dans le sens d'un renforcement de l'oligarchisation du régime politique et de l'aristocratisation des communautés cycladiques ne sont pas propres aux Cyclades. Leurs conséquences pour les cités insulaires furent en revanche, sinon uniques, du moins très différentes que dans bon nombre de cités de Grèce continentale et d'Asie Mineure.

Marginalité géographique et culturelle, petitesse des communautés, manque d'attractivité... autant de facteurs qui rendirent les îles peu à peu victimes de leur intégration dans l'Empire et de la réussite sur le plan provincial de leurs notables et évergètes, qui avaient jusque-là été le moteur principal de leur vie civique. Les îles, trop petites, trop éloignées, pas assez riches ni assez attractives, ne permettaient pas aux notables de « jouer sur le plan international ». L'émigration des riches insulaires vers d'autres régions du monde grec, qui offraient de meilleures opportunités pour un développement économique et une ascension sociale, est un trait caractéristique du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Ces faiblesses sont moins à mettre sur le compte de l'*insularité* que de la *petitesse* des cités des Cyclades. La générosité des évergètes était d'autant plus grande et plus appréciée qu'elle s'exerçait au sein de petites communautés, où les riches étaient très peu nombreux. Les Cyclades souffrirent également de la non-intervention des empereurs, contrairement à d'autres cités qui, bénéficiant de la sollicitude constante des princes régnants, surmontèrent parfois plus facilement leurs difficultés financières. L'absence de la figure de l'Empereur, en tant qu'évergète-constructeur, en tant que commanditaire d'édifices, est aussi l'une des explications possibles à la faiblesse des entreprises architecturales et à l'ampleur limitée des programmes de construction dans les îles. Il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles connurent un essor économique tout à fait considérable sous l'Empire, qui invite à ne pas exagérer et surtout à ne pas généraliser le manque d'attractivité de l'Archipel.

## UN « WEB » ÉGÉEN : LE TISSU CONNECTIF DES CYCLADES

Il y avait des déséquilibres, les équilibres étaient précaires, mais les îles n'ont pas été entièrement dépeuplées et ne se sont pas laissées déperir. Car, pour reprendre une formule de C. Broodbank, « l'insularité est, en résumé, une condition dynamique »<sup>6</sup>. Quand des édifices publics menaçaient ruine, il y avait toujours un citoyen pour entreprendre de les restaurer ; quand les notables des Cyclades sont partis faire fortune à Éphèse, ils ont été remplacés par des *homines novi* à la tête des cités ; quand les deniers en circulation ne suffisaient pas aux besoins des îles, les cités frappaient des monnaies locales ; quand une communauté insulaire ne pouvait pas acquitter ses impôts dus à Rome, un ou plusieurs citoyens venaient à sa rescousse, *etc.* Les îles sont restées durant toute la période des poches de vie et de dynamisme, en cherchant constamment à s'adapter aux nouvelles conjonctures politiques et économiques. En ce sens, et pour reprendre une expression braudélienne, les Cyclades étaient bel et bien partagées « avec brutalité entre ces deux pôles opposés, archaïsme et nouveauté »<sup>7</sup>. L'installation d'un atelier de verre à Minôa, par exemple, nous en a donné la preuve. Ce dynamisme et cette perpétuelle faculté d'adaptation ont permis à certaines îles d'atteindre une forme de prospérité économique sous l'Empire. Mondes en perpétuelle adaptation et en mutation permanente... nous retrouvons là un thème cher à P. Horden et N. Purcell.

L'un des prérequis de G. Reger dans son étude sur les Cyclades hellénistiques est que les îles ont pu jouir d'une prospérité économique au moment de l'Indépendance de Délos en raison de l'absence d'une interférence politique extérieure, de l'absence d'un pouvoir hégémonique ou d'une thalassocratie auxquels les Cyclades auraient été soumises, et de l'absence d'intégration commerciale de ces îles dans des espaces extérieurs à la région<sup>8</sup>. Selon lui, c'est ce *vacuum* qui aurait permis aux habitants de l'Archipel de créer une économie régionale forte, centrée autour de Délos. La thèse de G. Reger repose sur le postulat suivant : les Cyclades ne peuvent être prospères que sous des conditions historiques spécifiques, à savoir dans les brefs moments de leur histoire où elles n'ont pas été soumises à une hégémonie politique extérieure – si tant est que ces moments ont existé. Je ne reviens pas sur le problème de Délos, centre théorique plus que réel d'une économie régionale. Je me contenterai de souligner que les îles ont pu, de fait, tirer des avantages économiques de leurs relations avec les États hégémoniques, et notamment avec l'Empire romain, pouvoir hégémonique par excellence. La présence de ressources naturelles locales très lucratives

<sup>6</sup> BROODBANK (2000), p. 363 (ma traduction).

<sup>7</sup> BRAUDEL (1976<sup>3</sup>), p. 137.

<sup>8</sup> Ce paragraphe s'inspire des réflexions formulées par RUTISHAUSER (2012), p. 5.

(comme à Mélos ou à Paros), exploitées par Rome ou par les insulaires eux-mêmes, le dynamisme des élites locales, le fonctionnement de l'évergétisme au sein des cités, sont autant de facteurs qui ont pu créer une prospérité économique sans commune mesure avec la relative insignifiance de ces îles sur le plan politique.

Les différents dossiers traités dans cette thèse montrent que les îles cycladiques, bien que dépourvues de centre économique, étaient totalement intégrées dans le grand et le petit commerce méditerranéen. La diffusion des amphores *Milo Ia*, de l'alun de Mélos ou du marbre de Paros sont des exemples par excellence de l'ampleur prise par le commerce dans le bassin méditerranéen et du remarquable degré d'organisation de la diffusion des productions insulaires à très grande échelle. En ce sens, les Cyclades illustrent tout à fait ce que P. Horden et N. Purcell appellent la *connectivity*. Même les plus petites des îles n'étaient pas déconnectées de ce « web » méditerranéen<sup>9</sup>, et des productions de toutes sortes continuaient de circuler dans l'Archipel, y compris des objets de luxe, telle la vaisselle en verre retrouvée à Siphnos. Ces relations tous azimuts ont sans doute évité aux îles et aux cités insulaires, pourtant aux marges de l'Empire, de sombrer totalement. La connectivité n'était pas qu'économique : les « réseaux sociaux » mis en place par les notables insulaires, notamment à Éphèse et à Tralles, leur permettant ascension sociale et montée dans la hiérarchie administrative, permirent également aux îles de surmonter leurs difficultés.

Il n'en reste pas moins, il est vrai, que le monde des Cyclades était un monde hiérarchisé<sup>10</sup> : toutes les îles et tous les insulaires n'ont pas profité de la même manière de cette prospérité. Cette hiérarchie se mesure à l'aune des ressources et des richesses des îles et de leurs habitants, mais aussi de leur prestige et de leur réussite sur le plan provincial et méditerranéen. La vocation commerciale des Cyclades, qui ne concerne pas l'ensemble des îles à un même niveau, fut accrue et accentuée sous l'Empire, uniquement parce que Rome créa des conditions favorables (et imposées ?) pour une telle vocation. J'ai pu mettre en évidence dans l'Archipel une forme d'« impérialisme économique » romain, principale cause de la spécialisation des productions dans les îles, de la concentration des terres et de la mise en place d'un système fondé sur la grande propriété. De telles évolutions se sont parfois faites au détriment de la population et de la société locales, et ont pu menacer les équilibres internes des îles. C'est l'une des raisons qui explique que la prospérité économique et commerciale de certaines îles n'a pas forcément conduit à la prospérité des cités et de leurs habitants. Ainsi,

<sup>9</sup> Sur la notion de réseaux appliqués aux îles pour l'époque classique, voir CONSTANTAKOPOULOU (2007).

<sup>10</sup> Voir aussi les remarques de BRIANT (2001), p. 301 et p. 303.

dans le contexte impérial, certaines îles et certains insulaires ont pu « tirer leur épingle du jeu », d'autres non ; il y eut des gagnants et des perdants<sup>11</sup>.

### DE LA DÉLOS ROMAINE À LA SYROS CONTEMPORAINE

*« Mais, à vrai dire, la chose la plus nécessaire, celle qui fait aussi le plus communément défaut, c'est cette sorte de curiosité historique et géographique générale qui fait qu'on considère le pays où l'on travaille et son histoire ancienne, médiévale et moderne comme un tout, comme un système dont les parties ne peuvent être vraiment comprises que les unes par les autres, et grâce aux différences qui les opposent autant que grâce aux ressemblances qui les unissent. ».*

ROUGEMONT (1990), p. 219

Qu'il me soit permis dans ces dernières lignes de suivre l'injonction de G. Rougemont et, pour prolonger la réflexion, de me pencher sur l'histoire des Cyclades contemporaines. Les remarques qui suivent me sont venues à la lecture d'un article récent d'É. Kolodny à propos de l'île de Syros.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Hermoupolis, la ville principale de Syros, était une ville-*emporium* : elle devint le comptoir marchand par excellence de la Grèce. Construite de toutes pièces en 1821, elle tenta l'expérience originale de « recréer au centre de l'Archipel la fonction commerciale de Délos, avec une ville à peuplement grec issu de l'ensemble de l'Égée, et qui s'adonne exclusivement au négoce et à la manufacture ». Elle concentrait les capitaux marchands et industriels, connut une prospérité éclatante, et faillit devenir la capitale administrative de la Grèce. Le blé de Russie y transitait, et les prix courants proposés aux commerçants de toute la Grèce étaient ceux fixés sur place à Syros<sup>12</sup>... étrange écho au marché commun du blé (ἡ κοινὴ ἀγορὰ τῶν σιτίων) installé dans cette même île sous l'Empire romain.

Et pourtant de nos jours, Syros, « agglomération neuve mais aux fonctions périmées »<sup>13</sup>, apparaît comme un anachronisme au sein des îles qui l'entourent et qui n'entretiennent plus que des relations très sporadiques avec elle<sup>14</sup>. Sa position centrale au milieu des Cyclades ne lui assure plus les fonctions de distributions qu'elle avait encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, ni même le rôle intermédiaire qu'elle jouait entre l'Archipel et le continent. Son développement fut tout aussi fulgurant qu'éphémère. Fin des entreprises mercantilistes dont les insulaires de l'Égée avaient été les principaux promoteurs au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles, revirement des courants commerciaux après la Première Guerre mondiale, ouverture du canal de Corinthe, développement en flèche de l'agglomération Athènes-Pirée,

<sup>11</sup> Voir sur ce point les réflexions de MORRIS (2005), p. 48-51.

<sup>12</sup> KOLODNY (2004), p. 181.

<sup>13</sup> KOLODNY (2004), p. 176.

<sup>14</sup> Syros reste le chef-lieu et la Cour d'Appel de l'Égée ; mais dans les faits, elle ne contrôle plus les îles, qui sont directement reliées au Pirée.

absence de communications terrestres à Syros et d'industries proprement insulaires, *etc.*<sup>15</sup>, autant de facteurs pouvant expliquer le déclin rapide de l'île, qui perdit sa signification avec le développement du continent et de la capitale. É. Kolodny termine son analyse de la Syros contemporaine en ces termes :

« Ville artificielle créée par des insulaires, mais où les éléments locaux et cycladiens restent minoritaires, Hermoupolis, qui n'est pas née d'une initiative régionale, ne peut s'opposer à la montée en flèche d'Athènes, où les Cycladiens sont d'ailleurs parmi les principaux promoteurs. »<sup>16</sup>.

Cette phrase aurait pu être écrite, *mutatis mutandis*, pour décrire la situation de Délos à l'époque impériale. Il n'y aurait donc pas de pauvreté en soi des îles, mais leur prospérité est peut-être toujours vouée à être quelque peu « artificielle ». Il s'agit de savoir si l'on investit dans les Cyclades, ou si l'on préfère placer son argent ailleurs, qui y investit, dans quelles proportions et pourquoi. Rome investit à Mélos et à Paros sous l'Empire, certains « Cycladiens » à Éphèse, Tralles ou Athènes ; de nombreux insulaires investirent au Pirée ou à Athènes dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, mais des capitaux de l'État et des capitaux privés affluèrent en même temps à Mykonos, dont la prospérité est presque uniquement fondée sur le tourisme.

Dans une Grèce en crise et avec une Athènes qui va mal, on observe ces dernières années un retour aux îles, qui offrent parfois davantage d'opportunités que la capitale pour « s'en sortir ». La baisse importante du tourisme, qui assurait des revenus à bon nombre d'insulaires, laisse à présent la place à de nouvelles initiatives économiques, au développement ou au redéveloppement de cultures répondant à une demande actuelle (vigne, houblon), à la remise en culture de certaines terrasses, *etc.* La situation n'est pas brillante, mais ce sont autant de signes d'une population qui cherche à s'adapter aux conditions du moment. Perpétuelle capacité d'adaptation, élasticité naturelle de l'économie, dynamisme local sont autant de traits caractéristiques de l'histoire des Cyclades, qui ont fait dire au poète Élytis à propos de Ios, Sikinos, Sérifos et Milos : « ΑΥΤΟΣ ό κόσμος ό μικρός, ό μέγας! »<sup>17</sup>.  
À quand la nouvelle Délos ?

<sup>15</sup> Je reprends ici l'analyse de KOLODNY (2004), p. 180.

<sup>16</sup> KOLODNY (2004), p. 201.

<sup>17</sup> ΕΛΥΤΗΣ, Ο., « Η Γένεσις », *Το Αξίον Εστί* (1959).



---

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

---

On ne trouvera dans les pages suivantes que les ouvrages et articles cités plus d'une fois dans le texte. Les autres, s'ils n'interviennent qu'une seule fois, sont repris *in extenso* au fil des notes.

Lorsque les ouvrages ou articles sont rédigés en grec moderne, j'ai conservé le nom de l'auteur en caractères grecs. Un même auteur peut aussi avoir son nom transcrit en caractères latins : cela signifie que le texte a été publié dans une autre langue (anglais, français, allemand ou italien en général). Tous les noms sont classés suivant l'ordre alphabétique latin.

- ACCAME (1946)** = ACCAME, S., *Il dominio romano in Grecia dalla guerra acaica ad Augusto* (1946).
- ADAM (1984)** = ADAM, J.-P., *La construction romaine : matériaux et techniques* (1984).
- AGUSTA-BOULAROT (2001)** = AGUSTA-BOULAROT, S., « Fontaines et fontaines monumentales en Grèce de la Conquête romaine à l'époque flavienne : permanence ou renouveau architectural ? », in MARC, MORETTI (2001), p. 167-236.
- ALCOCK (1993)** = ALCOCK, S., *Graecia Capta. The Landscapes of Roman Greece* (1993).
- ALCOCK, CHERRY (2004)** = ALCOCK, S. et CHERRY, J. F. (éds.), *Side-by-Side Survey. Comparative Regional Studies in the Mediterranean World* (2004).
- ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ (1996)** = ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ, Ν. Χ., *Το Πάριο μάρμαρο στην ιστορία και στην τέχνη. Κατά τους συγγραφείς τις επιγραφές και τα μνημεία* (1996).
- AMARELLI (2005)** = AMARELLI, F. (éd.), *Politica e partecipazione nelle città dell'impero Romano* (2005).
- AMELING (1983)** = AMELING, W., *Herodes Atticus. I : Biographie ; II : Inschriftenkatalog* (1983).
- ANDREAU (2012)** = ANDREAU, J., « Quelques observations sur les *macella* », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 75-82.
- ANDREAU, BRUHNS (1990)** = ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine (Actes de la table ronde, Paris, 2-4 octobre 1986)*, CEFR 129 (1990).
- ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Μελέτη γυάλινων αντικειμένων της ύστερης-ελληνιστικής και ρωμαϊκής εποχής από την ανασκαφή Μινώας Αμοργού », in BASSIAKOS, Y., *et alii* (éds.), *Archaeometry Issues in Greek Prehistory and Antiquity* (2001), p. 281-297.
- ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Χημικές ανάλυσεις γυάλινων αντικειμένων των Ρωμαϊκών χρόνων από την Αμοργό », in ΘΕΜΕΛΗΣ (2002), p. 171-180.
- APPLEBAUM (1976)** = APPLEBAUM, S., « The Social and Economic Status of the Jews in the Diaspora », in SAFRAI, STERN (1976), p. 701-727.
- ARCHIBALD (2011)** = ARCHIBALD, Z. H., « Regional Economies », in ARCHIBALD, *et alii* (2011), p. 133-136.
- ARCHIBALD, et alii (2011)** = ARCHIBALD, Z. H., DAVIES, J. K. et GABRIELSEN, V. (éds.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Century BC* (2011).
- ARNDT, GINGRICH (1957)** = ARNDT, W. F. et GINGRICH, F. W., *A Greek-English lexicon of the New Testament and other early Christian literature : a translation and adaptation of Walter Bauer's Griechisch-Deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur* (1957).
- ARVEILLER-DULONG, NENNA (2000)** = ARVEILLER-DULONG, V. et NENNA, M.-D., *Les verres antiques du Musée du Louvre I. Contenants à parfum en verre moulé sur noyau et vaisselle moulée (VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* (2000).
- ARVEILLER-DULONG, NENNA (2005)** = ARVEILLER-DULONG, V. et NENNA, M.-D., *Les verres antiques du Musée du Louvre II. Vaisselle et contenants du I<sup>er</sup> siècle au début du VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* (2005).
- ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001)** = ATKINSON, J. et PHOTOS-JONES, E., « A Site with "Special Purpose": Mining Activity on Melos in the Late Roman Period », in FELL, *et alii* (2001), p. 77-85.
- AUPERT (1991)** = AUPERT, P., « Les Thermes comme lieux de culte », in *Les thermes romains* (1991), p. 185-192.
- AUPERT (2001)** = AUPERT, P., « Architecture et urbanisme à Argos au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. », in MARC, MORETTI (2001), p. 439-454.
- BABELON (1901)** = BABELON, E., *Traité des monnaies grecques et romaines. Tome I* (1901).
- BACCINI LEOTARDI (1989)** = BACCINI LEOTARDI, P., *Nuove testimonianze sul commercio dei marmi in età imperiale* (1989).

- BADEL (2011)** = BADEL, Chr., « Introduction. Les modèles impériaux dans l'Antiquité », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl. 5* (2011), p. 9-25.
- BADIAN (1968)** = BADIAN, E., *Roman Imperialism in the Late Republic* (1968).
- BADIAN (1976)** = BADIAN, E., « Rome, Athens and Mithridate », *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI<sup>e</sup> Congrès International d'Études Classiques* (1976), p. 501-521.
- ΒΑΓΙΑΚΑΚΟΣ (1993)** = ΒΑΓΙΑΚΑΚΟΣ, Δ. Β., « Τα ονόματα των Κυκλάδων νήσων κατά τας πηγάς », *Πρακτικά Α' Κυκλαδολογικού Συνεδρίου (Άνδρος, 5-9 Σεπτεμβρίου 1991)* (1993), p. 233-248.
- BALTY (1995)** = BALTY, J., *Mosaïques antiques du Proche-Orient. Chronologie, iconographie, interprétation* (1995).
- BALTY (1991)** = BALTY, J.-C., *Curia ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain* (1991).
- BALZAT (2010)** = BALZAT, J.-S., « Prosopographie des prêtres et prêtresses des Dioscures de la Sparte d'époque impériale », in RIZAKIS, LEPENIOTI (2010), p. 341-355.
- BANKEL (1986)** = BANKEL, H., *Carl Haller von Hallerstein in Griechenland (1810-1817): Architekt, Zeichner, Bauforscher* (1986).
- BARBET (1985)** = BARBET, A., *La peinture murale romaine. Les styles décoratifs pompéiens* (1985).
- BASLEZ (1982)** = BASLEZ, M.-F., « Délos durant la Première Guerre de Mithridate », *Delo e l'Italia, Opuscula Instituti* (1982), p. 51-66.
- BASLEZ (2008)** = BASLEZ, M.-F., « Autour du *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie : relégation insulaire et repentance », in BLAUDEAU, P. (éd.), *Exil et relégation : les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). (Actes du colloque de l'Université de Paris XII, 17-18 juin 2005)* (2008), p. 179-190.
- BAYET (1878)** = BAYET, C., « La nécropole chrétienne de Milo », *BCH* 2 (1878), p. 347-359.
- BELOCH (1886)** = BELOCH, J., *Die Bevölkerung der Griechisch-Römischen Welt* (1886).
- BENCHIMOL, SAGNIER (2008)** = BENCHIMOL, E. et SAGNIER, B., « Un trésor archaïque du sanctuaire d'Apollon (Trésor 5) : étude architecturale », *BCH* 132 (2008), p. 1-113.
- BENJAMIN (1963)** = BENJAMIN, A. S., « The Altars of Hadrian in Athens and Hadrian's Panhellenic Program », *Hesperia* 32 (1963), p. 57-86.
- BENT (1885)** = BENT, J. T., *Aegean Islands. The Cyclades or Life among the Insular Greeks* (1885).
- BERENGER (1997)** = BERENGER, A., *Missions sénatoriales et administration de l'Empire : censeurs et correcteurs d'Auguste à Alexandre Sévère (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*. Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Cl. Nicolet (1997).
- BERRANGER-AUSERVE (2000)** = BERRANGER-AUSERVE, D., *Paros II. Prosopographie générale et étude historique du début de la période classique jusqu'à la fin de l'époque romaine, ERGA* 1 (2000).
- BERTRAND (1989)** = BERTRAND, J.-M., « À propos du mot *provincia* : Étude sur les modes d'élaboration du langage politique », *JSav*, n°3-4 (1989), p. 191-215.
- BERTRAND (1989<sup>2</sup>)** = BERTRAND, J.-M., « Chapitre VIII : Rome et la Méditerranée Orientale au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. », in NICOLET (1989<sup>2</sup>), p. 789-845.
- BIELMAN (1994)** = BIELMAN, A., *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne. Recueil d'inscriptions honorant des sauveteurs et analyse critique, Études épigraphiques* 1 (1994).
- BIELMAN SÁNCHEZ (2004)** = BIELMAN SÁNCHEZ, A., « Égéries égéennes : les femmes dans les inscriptions hellénistiques et impériales des Cyclades », in FOLLET (2004), p. 195-213.
- BINTLIFF, SBONIAS (1999)** = BINTLIFF, J. et SBONIAS, K. (éds.), *Reconstructing Past Population Trends in Mediterranean Europe (3000 BC - AD 1800), The Archaeology of Mediterranean Landscapes* 1 (1999).
- BIZARD, Carnet (1904)** = BIZARD, L., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 23 (1904).
- BIZARD, Mon. fig. (1904)** = BIZARD, L., *Inventaire des Monuments figurés trouvés lors des fouilles de 1904*, Archives de l'ÉfA (1904).
- BIZARD, Carnet (1906)** = BIZARD, L., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 30 (1906).
- BIZARD (1907)** = BIZARD, L., « Fouilles de Délos (1904-1907) : Le côté oriental du téménos d'Apollon », *BCH* 31 (1907), p. 471-503.
- BLINKENBERG (1938)** = BLINKENBERG, C., *Triemiolia. Étude sur un type de navire rhodien, Lindiaka* VII (1938).
- BLOUET (1838)** = BLOUET, A., *Expédition scientifique de Morée. Vol. III, Architecture et Sculpture* (1838).
- BOGAERT (1968)** = BOGAERT, R., *Banques et banquiers dans les cités grecques* (1968).
- BONINI (2010)** = BONINI, P., *La casa nella Grecia romana. Forme e funzioni dello spazio privato fra I e VI secolo, Atenor Quaderni* 6 (2010).
- BONNIN (2012)** = BONNIN, Gr., *L'impérialisme athénien vu des Cyclades (478-338 a.C.)*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de P. Brun (2012).

- BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître)** = BONNIN, Gr. et LE QUÉRÉ, E. (éds.), *Pouvoirs, Iles et Mer : formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VII<sup>e</sup> s. a.C.-III<sup>e</sup> s. p.C.)*, Actes du colloque international (Bordeaux, 14-15 juin 2012) (à paraître).
- BORGARD (2005a)** = BORGARD, P., BRUN, J.-P. et PICON, M., « L'alun : une résurrection nécessaire », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 5-8.
- BORGARD (2005b)** = BORGARD, P., « Les amphores à alun (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.) », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 157-169.
- BORGARD, et alii (2005)** = BORGARD, P., BRUN, J.-P. et PICON, M. (éds.), *L'alun de Méditerranée (colloque international, Naples 4-5-6 juin 2003, Lipari 7-8 juin 2003)* (2005).
- BOSANQUET (1895-1896)** = BOSANQUET, R. C., « Excavations at Melos: The East Gate », *ABSA* 2 (1895-1896), p. 77-82.
- BOSANQUET (1898)** = BOSANQUET, R. C., « Excavations of the British School at Melos: The Hall of the Mystae », *JHS* 18 (1898), p. 60-80.
- BOUET (2003)** = BOUET, A., *Les Thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise, vol. I et II*, *CEFR* 320 (2003).
- BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître)** = BOUET, A. et LE QUÉRÉ, E., « Les thermes impériaux de Délos : l'infrastructure publique d'une ville ἄδηλος ? » (à paraître).
- BOURAS (2008)** = BOURAS, C., *L'espace maritime égéen à l'époque impériale : les espaces et les activités portuaires de Pompée à la fondation de Constantinople*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de J.-Y. Marc et L. Marangou (2008).
- BOURAS (2012)** = BOURAS, C., « Les portes entre le port et la ville », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 144-152.
- BOUSSAC, et alii (2011)** = BOUSSAC, M.-Fr., ÉTIENNE, R. et PROST, Fr. (dirs.), *Compte rendu de The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World* (2007), *Topoi* 17 (2011).
- BOUSSAC, ROUGEMONT (1983)** = BOUSSAC, M.-Fr. et ROUGEMONT, G., « Observations sur le territoire des cités d'Amorgos », *Les Cyclades* (1983), p. 113-120.
- BOUTIN (inédit)** = BOUTIN, S., *Monnaies des Cyclades*, Manuscrit inédit conservé au Cabinet des Médailles, BnF, Paris (inédit).
- BOWERSOCK (1965)** = BOWERSOCK, G. N., *Augustus and the Greek World* (1965).
- BRADFORD (1977)** = BRADFORD, A. S., *A Prosopography of Lacedaemonians from the Death of Alexander the Great, 323 B.C., to the Sack of Sparta by Alaric, A.D. 396* (1977).
- BRADLEY, CARTLEDGE (2011)** = BRADLEY, K. et CARTLEDGE, P. (éds.), *The Cambridge World History of Slavery. Vol. 1: The Ancient Mediterranean World* (2011).
- BRAUDEL (1976<sup>3</sup>)** = BRAUDEL, F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (1976<sup>3</sup>).
- BRESC (2004)** = BRESC, H., « Îles et tissu "connectif" de la Méditerranée médiévale », *Médiévales* 47 (2004), p. 123-138.
- BRESSON (1993)** = BRESSON, A., « Les cités grecques et leurs *emporía* », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 163-226.
- BRESSON (2001)** = BRESSON, A., « Timôn de Syracuse et les drachmes rhodiennes à Délos », in BRUN (2001), p. 131-156.
- BRESSON, ROUILLARD (1993)** = BRESSON, A. et ROUILLARD, P. (éds.), *L'emporion* (1993).
- BRIANT (2001)** = BRIANT, P., « En guise de conclusion : mers, îles et continents », in BRUN (2001), p. 299-307.
- BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949)** = BROCK, J. K. et MACKWORTH YOUNG, G., « Excavations in Siphnos », *ABSA* 44 (1949), p. 1-92.
- BROODBANK (2000)** = BROODBANK, C., *An Island Archaeology of the Early Cyclades* (2000).
- BROUGHTON (1959<sup>2</sup>)** = BROUGHTON, T. R. S., « Roman Asia Minor », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome. Vol. IV* (1959<sup>2</sup>), p. 499-918.
- BROUGHTON (1968)** = BROUGHTON, T. R. S., *The Magistrates of the Roman Republic. Vol. I-II* (1968).
- BROUGHTON (1986)** = BROUGHTON, T. R. S., *The Magistrates of the Roman Republic. Vol. III Supplement* (1986).
- BRU, et alii (2009)** = BRU, H., KIRBIHLER, Fr. et LEBRETON, S. (éd.), *L'Asie Mineure dans l'Antiquité. Échanges, populations et territoires : regards actuels sur une péninsule (actes du colloque international de Tours, 21-22 octobre 2005)* (2009).
- BRUN (1993a)** = BRUN, P., « La faiblesse insulaire : Histoire d'un *topos* », *ZPE* 99 (1993), p. 165-183.
- BRUN (1993b)** = BRUN, P., « Les voyageurs modernes dans les Cyclades et l'utilisation comparative de leurs données », *DHA* 19 (1993), p. 223-233.
- BRUN (1996a)** = BRUN, P., *Les Archipels égéens dans l'Antiquité grecque (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. notre ère)*, *Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté* 157 (1996).
- BRUN (1996b)** = BRUN, P., « Problèmes de la microinsularité en Grèce égéenne : les exemples de Pholégandros et de Sikinos », *REA* 98 (1996), p. 295-310.

- BRUN (1999)** = BRUN, P., « Les nouvelles perspectives de l'étude démographique des cités grecques », in BELLANCOURT-VALDHER, M. et CORVISIER, J.-N. (éds.), *La démographie historique antique* (1999), p. 13-25.
- BRUN (2000)** = BRUN, P., « La prospérité après la richesse : Siphnos classique et hellénistique (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.) », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 227-238.
- BRUN (2001)** = BRUN, P. (éd.), *Les îles de l'Égée dans l'Antiquité*, REA 103 (2001).
- BRUNEAU (1965)** = BRUNEAU, Ph., *Les lampes*, EAD 26 (1965).
- BRUNEAU (1968)** = BRUNEAU, Ph., « Contribution à l'histoire urbaine de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale », BCH 92 (1968), p. 633-709.
- BRUNEAU (1970)** = BRUNEAU, Ph., *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, BEFAR 217 (1970).
- BRUNEAU (1972)** = BRUNEAU, Ph., *Les mosaïques*, EAD 29 (1972).
- BRUNEAU, DUCAT (2005<sup>4</sup>)** = BRUNEAU, Ph. et DUCAT, J., *Guide de Délos*, EFA, Sites et Monuments 1 (2005<sup>4</sup>).
- BRUNET (1999)** = BRUNET, M., « Le paysage agraire de Délos dans l'Antiquité », JS (1999), p. 1-50.
- BRUNT (1981)** = BRUNT, P. A., « The Revenues of Rome », JRS 71 (1981), p. 161-172.
- BRUNT (1990)** = BRUNT, P. A., *Roman Imperial Themes* (1990).
- BURTON (2001)** = BURTON, G. P., « The Imperial State and its Impact in the Role and Status of Local Magistrates and Councilors in the Provinces of the Empire », in DE BLOIS (2001), p. 202-215.
- BUTCHER (1988)** = BUTCHER, K., *Roman Provincial Coins: An Introduction to the "Greek Imperials"* (1988).
- BUTCHER (2005)** = BUTCHER, K., « Chap. 12: Information, Legitimation, or Self-Legitimation? Popular and Elite Designs on the Coin Types of Syria », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 143-156.
- BYRNE (2003)** = BYRNE, S. G., *Roman Citizens of Athens* (2003).
- CABANES (1998)** = CABANES, P., « Chapitre VII : Le monde grec européen et la Cyrénaïque », in LEPELLEY (1998), p. 299-332.
- CABOURET (1997)** = CABOURET, B., « Julien et Delphes : la politique religieuse de l'empereur Julien et le "dernier" oracle », REA 99 (1997), p. 141-158.
- CAMIA (2011)** = CAMIA, Fr., *Theoi Sebastoi. Il culto degli Imperatori romani in Grecia (provincia Achaia) nel secondo secolo D.C.*, MEAETHMATA 65 (2011).
- CAMPANILE (1994)** = CAMPANILE, M.D., *I sacerdoti del koinon d'Asia (I sec. a.C.-III sec. d.C.). Contributo alla studio della romanizzazione delle élites provinciali nell'Oriente greco*, Studi Ellinistici 7 (1994).
- CAPDETREY, LAFOND (2010)** = CAPDETREY, L. et LAFOND, Y. (éds.), *La cité et ses élites. Pratiques et représentation des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques* (2010).
- CARRE, et alii (1995)** = CARRE, M.-B., et alii, *Recueil de timbres sur amphores romaines, I (1987-1988)* (1995).
- CARRIÉ, ROUSSELLE (1999)** = CARRIÉ, J.-M. et ROUSSELLE, A., *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192-337)*, *Nouvelle histoire de l'Antiquité* 10 (1999).
- CARSON (1990)** = CARSON, R. G., *Coins of the Roman Empire* (1990).
- CARTLEDGE, SPAWFORTH (2002)** = CARTLEDGE, P. et SPAWFORTH, A., *Hellenistic and Roman Sparta. A tale of two cities. Second edition* (2002).
- CAVALIER, et alii (2012)** = CAVALIER, L., DESCAT, R. et DES COURTILS, J. (éds.), *Basiliques et agoras de Grèce et d'Asie Mineure* (2012).
- CÉBEILLAC-GERVASONI (2008)** = CÉBEILLAC-GERVASONI, M., « Les élites locales de l'Occident romain : le bilan synthétique d'un programme de longue haleine », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 9-14.
- CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (1997)** = CÉBEILLAC-GERVASONI, M. et LAMOINE, L. (éds.), *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, CEFR 309 (1997).
- CHAMONARD (1922-1924)** = CHAMONARD, J., *Le Quartier du Théâtre*, EAD 8 (1922-1924).
- CHANKOWSKI (2010)** = CHANKOWSKI, A. S., *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure*, Culture et Cité 4 (2010).
- CHANKOWSKI, KARVONIS (2012)** = CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P. (éds.), *Tout vendre, tout acheter. Structures et équipements des marchés antiques (Actes du colloque, Athènes, 16-19 juin 2009)* (2012).
- CHAPMAN (1999)** = CHAPMAN, J., « Archaeological Proxy-data for Demographic Reconstructions: Facts, Factoids or Fiction? », in BINTLIFF, SBONIAS (1999), p. 65-76.
- CHASTAGNOL (1979)** = CHASTAGNOL, A., « Problèmes fiscaux du Bas-Empire », in VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Points de vue sur les fiscalités antiques* (1979), p. 127-140.
- CHASTAGNOL (1992)** = CHASTAGNOL, A., *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres* (1992).
- CHERRY (1982)** = CHERRY, J. F., « Appendix A: Register of Archaeological Sites on Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 291-309.
- CHERRY (1991)** = CHERRY, J. F., et alii, « Chap. 17: Greek and Roman Settlement and Land Use », in CHERRY, et alii (1991), p. 327-347.

- CHERRY, et alii (1991)** = CHERRY, J. F., DAVIS, J. L. et MANTZOURANI, E. (éds.), *Landscape Archaeology as Long-Term History. Northern Keos in the Cycladic Islands from Earliest Settlement until Modern Times* (1991).
- CHRISTIANSEN (1993)** = CHRISTIANSEN, J.C., « A Unique Bronze Coin of Augustus from the Island of Keos in the Cyclades », *NCirc* (avril 1993), p. 74-77.
- CHRYSOSTOMIDES, et alii (2004)** = CHRYSOSTOMIDES, J., DENDRINOS, C. et HARRIS, J. (éds.), *The Greek Islands and the Sea, Proceedings of the First International Colloquium held at The Hellenic Institute (London, 21-22 September 2001)* (2004).
- CIPRIANO, et alii (2005)** = CIPRIANO, S., et alii, « Le anfore ad impasto grezzo rinvenute nella Venetia: tipologia, cronologia, distribuzione, caratteri chimico-petrografici e tecnologia di produzione », in BORGARD, et alii (2005), p. 187-196.
- COARELLI, et alii (1982)** = COARELLI, F., MUSTI, D. et SOLIN, H., (dirs.), *Delo e l'Italia., Opuscula Instituti Romani Finlandiae II* (1982).
- COLIN (1905)** = COLIN, G., *Le culte d'Apollon Pythien à Athènes*, *BEFAR* 93 (1905).
- CONSTANTAKOPOULOU (2007)** = CONSTANTAKOPOULOU, C., *The Dance of the Islands: Insularity, Networks, the Athenian Empire, and the Aegean World* (2007).
- CORBIER (1978)** = CORBIER, M., « Dévaluations et fiscalité (161-235) », in *Les « dévaluations » à Rome* (1978), p. 273-309.
- CORBIER (1990)** = CORBIER, M., « Les comportements familiaux de l'aristocratie romaine (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) », in ANDREAU, BRUHNS (1990), p. 225-249.
- COUILLOUD (1974a)** = COUILLOUD, M.-Th., *Les monuments funéraires de Rhénée*, *EAD* 30 (1974).
- COUILLOUD (1974b)** = COUILLOUD, M.-Th., « Reliefs funéraires des Cyclades de l'époque hellénistique à l'époque impériale », *BCH* 98 (1974), p. 397-498.
- COULTON (1976)** = COULTON, J. J., *The Architectural Development of the Greek Stoa* (1976).
- COUNILLON (2001)** = COUNILLON, P., « Les Cyclades chez les géographes grecs », in BRUN, (2001), p. 11-23.
- COURBIN (1980)** = COURBIN, P., *L'Oikos des Naxiens*, *EAD* 33 (1980).
- COURBY (1912)** = COURBY, F., *Le Portique d'Antigone ou du Nord-Est, et les constructions voisines*, *EAD* 5 (1912).
- COURBY (1921)** = COURBY, F., « Notes topographiques et chronologiques sur le Sanctuaire d'Apollon Délien », *BCH* 45 (1921), p. 174-241.
- COURBY (1931)** = COURBY, F., *Les temples d'Apollon*, *EAD* 12 (1931).
- CURTY (1995)** = CURTY, O., *Les parentés légendaires entre cités grecques : catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme συγγένεια et analyse critique* (1995).
- DALONGEVILLE, ROUGEMONT (1993)** = DALONGEVILLE, R. et ROUGEMONT, G. (éds.), *Recherches dans les Cyclades. Résultats des travaux de la RCP 583, CMO 23, Arch. 13* (1993).
- ΔΑΝΕΖΗΣ (2001)** = ΔΑΝΕΖΗΣ, I. M. (éd.), *Σαντορίνη : Θήρα, Θηρασία, Ασπρονήσι, Ηφαιστεία* (2001).
- DASZEWSKI (1985)** = DASZEWSKI, W. A., *Dionysos der Erlöser. Griechische Mythen im spätantiken Cypern* (1985).
- DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988)** = DASZEWSKI, W. A. et MICHAELIDES, D., *Mosaic Floors in Cyprus* (1988).
- DE BLOIS (2001)** = DE BLOIS, L. (éd.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire, Impact of Empire 1 (Roman Empire, 27 B.C.-A.D. 406)* (2001).
- DE BLOIS, RICH (2002)** = DE BLOIS, L. et RICH, J. (éds.), *The Transformation of Economic Life under the Roman Empire, Impact of Empire 2 (Roman Empire, c. 200 B.C.-A.D. 476)* (2002).
- DE CALLATAÏ (1997)** = DE CALLATAÏ, F., *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, *Numismatica Lovaniensia* 18 (1997).
- DE LIGT (2004)** = DE LIGT, L., « Direct Taxation in Western Asia Minor under the early Empire », in DE LIGT, et alii (2004), p. 77-93.
- DE LIGT, et alii (2004)** = DE LIGT, L., HEMELRIJK, E. A. et SINGOR, H. W. (éds.), *Roman Rule and Civic Life: Local and Regional Perspectives, Impact of Empire 4 (Roman Empire, c. 200 B.C.-A.D. 476)* (2004).
- DE RUYT (1983)** = DE RUYT, C., *Macellum. Marché alimentaire des Romains* (1983).
- DE SOUZA (1999)** = DE SOUZA, P., *Piracy in the Graeco-Roman World* (1999).
- DELAINE (1989)** = DELAINE, J., « Some observations on the transition from Greek to Roman baths in Hellenistic Italy », *Mediterranean Archaeology* 2 (1989), p. 111-125.
- DÉLÉAGE (1945)** = DÉLÉAGE, A., *La capitulation du Bas-Empire* (1945).
- DELOBETTE, MORETTI (1989)** = DELOBETTE, L. et MORETTI, J.-C., « Délos Hospitalière », *BCH* 113 (1989), p. 421-429.
- DELORME (1960)** = DELORME, J., *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, *BEFAR* 196 (1960).
- DELORME (1961)** = DELORME, J., *Les Palestres*, *EAD* 25 (1961).

- DEMOUGIN (1999)** = DEMOUGIN, S., « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », in DEMOUGIN, *et alii* (1999), p. 579-612.
- DEMOUGIN, et alii (1999)** = DEMOUGIN, S., *et alii* (éds.), *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, CEFR 257 (1999).
- DEMOULIN (1902)** = DEMOULIN, H., « Fouilles de Ténos : Le Sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite », *BCH* 26 (1902), p. 399-439.
- DES BOSCS-PLATEAUX (2005)** = DES BOSCS-PLATEAUX, F., *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C.-138 ap. J.-C.)*, Casa de Velázquez 32 (2005).
- DESCAT (2006)** = DESCAT, R. (éd.), *Approches de l'économie hellénistique*, EAHSBC 7 (2006).
- DESCHAMPS (1888)** = DESCHAMPS, G., « Fouilles dans l'île d'Amorgos », *BCH* 12 (1888), p. 324-327.
- DESSAU (1926)** = DESSAU, H., *Geschichte der Römischen Kaiserzeit* (1926).
- DEUBNER (1937)** = DEUBNER, O., « Zu den Grossen Propyläen von Eleusis », *AM* 92 (1937), p. 73-81.
- DICKINS (1906-1907)** = DICKINS, G., « Laconia. Excavations at Sparta (1907): The Hieron of Athena Chalkioikos », *ABSA* 13 (1906-1907), p. 137-154.
- DIETZ (1993)** = DIETZ, K., « Die beiden P. Mummii Sisennae und der Wiederaufbau der Basilike Stoa von Thera », *Chiron* 23 (1993), p. 295-311.
- DILKE (1948)** = DILKE, O. A. W., « The Greek Theatre *cavea* », *ABSA* 43 (1948), p. 125-192.
- DMITRIEV (2005)** = DMITRIEV, S., *City government in Hellenistic and Roman Asia Minor* (2005).
- DOUKELLIS, MENDONI (2004)** = DOUKELLIS, P. N. et MENDONI, L. G., *Perspection and evaluation of cultural landscapes*, MEAETHMATA 38 (2004).
- DODGE, WARD-PERKINS (1992)** = DODGE, H. et WARD-PERKINS, B. (éds.), *Marble in Antiquity. Collected Papers of J. B. Ward-Perkins* (1992).
- DOW (1949)** = DOW, S., « Archons of the Period after Sylla », *Hesperia, Suppl.* 8 (1949), p. 116-125.
- ΔΡΟΥΤΟΥ, et alii (2009)** = ΔΡΟΥΤΟΥ, Σ., ΕΥΓΕΝΙΔΟΥ, Δ., *et alii* (éds.), *Κέρματα Φιλίας : τιμητικός τόμος για τον Ιωάννη Τουράτσογλου. Vol. A : Νομισματική-Σφραγιστική ; Vol. B : Αρχαιολογία-Επιγραφική* (2009).
- DUBOIS (1908)** = DUBOIS, C., *Étude sur l'administration et l'exploitation des carrières (marbre, porphyre, granit, etc.) dans le monde romain* (1908).
- DUCHÊNE, FRAISSE (2001)** = DUCHÊNE, H. et FRAISSE, Ph., *Le Paysage portuaire de la Délos antique. Recherches sur les installations maritimes, commerciales et urbaines du littoral délien*, EAD 39 (2001).
- DUNCAN-JONES (1964)** = DUNCAN-JONES, R. P., « Human Numbers in Towns and Town-Organisations of the Roman Empire: Evidence of Gifts », *Historia* 13 (1964), p. 199-208.
- DUNCAN-JONES (1974)** = DUNCAN-JONES, R. P., *The Economy of the Roman Empire: quantitative studies* (1974).
- DURRBACH (1902)** = DURRBACH, F., « Fouilles de Délos : le Portique Tétragone », *BCH* 26 (1902), p. 481-553.
- DURRBACH (1903)** = DURRBACH, F., « Rapport sommaire sur les fouilles de Délos », *CRAI* (1903), p. 422-429.
- DURRBACH (1904)** = DURRBACH, F., « Fouilles de Délos », *BCH* 28 (1904), p. 265-307.
- DURRBACH, JARDÉ (1903)** = DURRBACH, F. et JARDÉ, A., « Fouilles de Délos (1903) : inscriptions », *BCH* 29 (1905), p. 169-257.
- ECK (1971)** = ECK, W., « Zur Verwaltungsgeschichte Italiens unter Mark Aurel : ein *irudicus per Flaminiam et Transpadanam* », *ZPE* 8 (1971), p. 71-79.
- ECK (1995)** = ECK, W., *Die Verwaltung des römischen Reiches in der hohen Kaiserzeit. Ausgewählte und erweiterte Beiträge*, t. I (1995).
- ECK (1998)** = ECK, W., *Die Verwaltung des römischen Reiches in der hohen Kaiserzeit. Ausgewählte und erweiterte Beiträge*, t. II (1998).
- ECK (1999)** = ECK, W. (éd.), *Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht in den kaiserzeitlichen Provinzen vom 1. bis 3. Jahrhundert* (1999).
- EHRHARDT (2002)** = EHRHARDT, N., « Strategien römischer Publicani gegenüber griechischer Städten in der Zeit der Republik », in EHRHARDT, N. et GÜNTHER, L.-M. (éds.), *Widerstand-Anpassung-Integration. Die griechische Staatenwelt und Rom. Festschrift für Jürgen Deininger zum 65. Geburtstag* (2002), p. 135-153.
- EILERS (2002)** = EILERS, C., *Roman Patrons of Greek Cities* (2002).
- EIRING, LUND (2004)** = EIRING, J. et LUND, J. (éds.), *Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean. Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens (September 26-29, 2002)* (2004).
- ELTON, REGER (2007)** = ELTON, H. et REGER, G. (éds.), *Regionalism in Hellenistic and Roman Asia Minor. Acts of the Conference Hartford, Connecticut (22-24 August 1997)* (2007).
- EMPEREUR (1982)** = EMPEREUR, J.-Y., *Les amphores de Délos*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1982).
- EMPEREUR, PICON (1986a)** = EMPEREUR, J.-Y. et PICON, M., « Des ateliers d'amphores à Paros et à Naxos », *BCH* 110 (1986), p. 496-511.

- EMPEREUR, PICON (1986b)** = EMPEREUR, J.-Y. et PICON, M., « Des ateliers d'amphores à Paros et à Naxos. Note complémentaire », *BCH* 110 (1986), p. 647-653.
- ERKELENZ (2003)** = ERKELENZ, D., *Optimo praesidi: Untersuchungen zu den Ehrenmonumenten für Amtsträger der römischen Provinzen in Republik und Kaiserzeit* (2003).
- ÉTIENNE (1973)** = ÉTIENNE, R., *Le Prytanée de Délos*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1973).
- ÉTIENNE (1985)** = ÉTIENNE, R., « Le capital immobilier dans les Cyclades à l'époque hellénistique », in LEVEAU (1985), p. 55-67.
- ÉTIENNE (1989)** = ÉTIENNE, R., « Autels à Délos : deux points de topographie », in ÉTIENNE, R. et LE DINAHET, M.-Th. (éds.), *Architecture et poésie dans le monde grec. Hommage à G. Roux* (1989), p. 39-50.
- ÉTIENNE (1990)** = ÉTIENNE, R., *Ténos II. Ténos et les Cyclades du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au milieu du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, *BEFAR* 263 bis (1990).
- ÉTIENNE (1993)** = ÉTIENNE, R., « L'emporion chez Strabon », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 23-34.
- ÉTIENNE (1997)** = ÉTIENNE, R., « Le Prytanée de Délos », *REA* 99 (1997), p. 305-324.
- ÉTIENNE (1999)** = ÉTIENNE, R., « L'autel en Marbre Rose à l'Ouest du Prytanée », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 232-253.
- ÉTIENNE (2004a)** = ÉTIENNE, R., « C. Ofellius Ferus : Marchand ou Magistrat ? », in FOLLET (2004), p. 215-223
- ÉTIENNE (2004b)** = ÉTIENNE, R., *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* (2004).
- ÉTIENNE (2007)** = ÉTIENNE, R., « Histoire des Espaces Civiques Déliens », in ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, *et alii* (2007), p. 319-335.
- ÉTIENNE (2010)** = ÉTIENNE, R., « Chap. 1 : Historiographie, théories et concepts », in ÉTIENNE, R. (dir.), *La Méditerranée au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : Essais d'analyses archéologiques* (2010), p. 3-26.
- ÉTIENNE, BRAUN (1986)** = ÉTIENNE, R. et BRAUN, J.-P., *Ténos I. Le Sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite*, *BEFAR* 263 (1986).
- ÉTIENNE, BRAUN (2007)** = ÉTIENNE, R. et BRAUN, J.-P., « Autels de Délos et autels ioniens », *Archäologischer Anzeiger* (2007/1), p. 1-28.
- ÉTIENNE, DOURLOT (1996)** = ÉTIENNE, R. et DOURLOT, E., « Les Cyclades », in LANZILLOTTA, SCHILARDI, (1996), p. 21-27.
- ÉTIENNE, et alii (2000)** = ÉTIENNE, R., MÜLLER, C. et PROST, F., *Archéologie historique de la Grèce antique* (2000).
- ÉTIENNE, VARÈNE (2004)** = ÉTIENNE, R. et VARÈNE, P., *Sanctuaire de Claros : l'architecture. Les propylées et les monuments de la voie sacrée (fouilles de Louis et Jeanne Robert et Roland Martin, 1950-1961)* (2004).
- ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ (2010)** = ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ, Β., *Η αγορά των πόλεων της Ελλάδας από τη ρωμαϊκή κατάκτηση ως τον 3ο αι. μ.Χ.* (2010).
- FAGAN (2001)** = FAGAN, G. G., « The Genesis of the Roman Public Bath: Recent Approaches and Future Directions », *AJA* 105 (2001), p. 403-426.
- FANT (1992)** = FANT, J. C., « The Roman Imperial Marble Yard at Portus », in WAELKENS, M., HERZ, N. et MOENS, L. (éds.), *Ancient Stones: Quarrying, Trade and Provenance. Interdisciplinary Studies on Stones and Stone Technology in Europe and Near East from the Prehistoric to the Early Christian Period* (1992), p. 115-120.
- FANT (1993)** = FANT, J. C., « Ideology, Gift and Trade: a distribution model for the Roman imperial marbles », in HARRIS (1993), p. 145-170.
- FELL, et alii (2001)** = FELL, J. E., NICOLAOU, P. D. et XYDOUS, G. (éd.), *5<sup>th</sup> International Mining History Congress, Book of Proceedings (12-15 September 2000, Milos Island)* (2001).
- FERNOUX (2004)** = FERNOUX, H.-L., *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). Essai d'histoire sociale* (2004).
- FERNOUX (2005)** = FERNOUX, H.-L., « L'institution populaire dans les cités grecques d'Asie Mineure sous le Haut-Empire. Remarques sur la composition sociologique et l'activité des assemblées populaires (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) », in DUCHÊNE (2005), p. 19-71.
- FERNOUX (2007)** = FERNOUX, H.-L., « L'exemplarité sociale chez les notables des cités d'Asie Mineure à l'époque impériale », in FERNOUX, STEIN (2007), p. 175-200.
- FERNOUX (2011)** = FERNOUX, H.-L., *Le démos et la cité : communautés et assemblées populaires en Asie mineure à l'époque impériale* (2011).
- FERNOUX, STEIN (2007)** = FERNOUX, H.-L. et STEIN, C. (dirs.), *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale* (2007).
- FERRARY (1980)** = FERRARY, J.-L., « Chapitre V. Délos vers 58 av. J.-C. », in *Insula Sacra* (1980), p. 35-44.
- FERRARY (1987-1989)** = FERRARY, J.-L., « Les Romains de la République et les démocraties grecques », *Opus* 6-8 (1987-1989), p. 203-216.

- FERRARY (1988)** = FERRARY, J.-L., *Philhellénisme et Impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, *BEFAR* 271 (1988).
- FERRARY (1997a)** = FERRARY, J.-L., « Conclusions et Bilans », in CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE, (1997), p. 733-740.
- FERRARY (1997b)** = FERRARY, J.-L., « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », in CHRISTOL, M. et MASSON, O. (éds.), *Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine* (1997), p. 199-225.
- FERRARY (2000a)** = FERRARY, J.-L., « Les gouverneurs des provinces romaines d'Asie Mineure (Asie et Cilicie), depuis l'organisation de la province d'Asie jusqu'à la première guerre de Mithridate (126-88 av. J.-C.) », *Chiron* 30 (2000), p. 161-193.
- FERRARY (2000b)** = FERRARY, J.-L., « Les inscriptions du Sanctuaire de Claros en l'honneur de Romains », *BCH* 164 (2000), p. 331-376.
- FERRARY (2005)** = FERRARY, J.-L., « Les Grecs des cités et l'obtention de la *civitas Romana* », in FRÖHLICH, MÜLLER (2005), p. 51-75.
- FERRARY, et alii (2002)** = FERRARY, J.-L., HASENOHR, C. et LE DINAHET, M.-Th., « Liste des Italiens de Délos », *BCH Suppl.* 41 (2002), p. 183-239.
- FEYEL (2006)** = FEYEL, Chr., *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique à travers la documentation financière en Grèce*, *BEFAR* 318 (2006).
- FIECHTER (1950)** = FIECHTER, E., *Das Dionysos-Theater in Athen (IV), Das Theater im Piraeus, Das Theater auf Thera*, *Antike Griechische Theaterbauten* 9 (1950).
- FINCKER, MORETTI (2007)** = FINCKER, M. et MORETTI, J.-C., « Le barrage du Réservoir de l'Inopos à Délos », *BCH* 131 (2007), p. 187-228.
- FINLEY (1985)** = FINLEY, M. I., *Ancient History. Evidence and Models* (1985).
- FISHER (1986)** = FISHER, R. S., *From Polis to Province: An Analysis of the Athenian Governing Class from 167/6 B.C. to A.D. 13/4*. Thèse de Doctorat inédite (MacMaster University) (1986), disponible en version PDF : <http://digitalcommons.mcmaster.ca/opensdissertations/2205>.
- FOLLET (1976)** = FOLLET, S., *Athènes au II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle. Études chronologiques et prosopographiques* (1976).
- FOLLET (1979)** = FOLLET, S., « Lettre de Marc-Aurèle aux Athéniens : nouvelles lectures et interprétations », *R. Phil.* 53 (1979), p. 29-43.
- FOLLET (2000)** = FOLLET, S., « Les deux archontes Pamménès du I<sup>er</sup> siècle A.C. à Athènes », *REG* 113 (2000), p. 188-192.
- FOLLET (2004)** = FOLLET, S. (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents, nouvelles approches (I<sup>er</sup> s. a. C.-III<sup>e</sup> s. p. C.)*. Actes du Colloque international à la mémoire de Louis Robert (Paris, 7-8 juillet 2000) (2004).
- FOSCHIA (2000)** = FOSCHIA, L., « La réutilisation des sanctuaires païens par les Chrétiens en Grèce continentale (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.) », *REG* 113 (2000), p. 413-434.
- FOURNIER (2010)** = FOURNIER, J., *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain (129 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*, *BEFAR* 341 (2010).
- FRAISSE (1983)** = FRAISSE, Ph., « Analyse d'espaces urbains : les "places" de Délos », *BCH* 107 (1983), p. 301-313.
- FRAISSE, LLINAS (1995)** = FRAISSE, P. et LLINAS, C., *Documents d'architecture hellénique et hellénistique*, *EAD* 36 (1995).
- FRAISSE, MORETTI (2007)** = FRAISSE, Ph. et MORETTI, J.-Ch., *Le théâtre*, *EAD* 42 (2007).
- FRASER, BEAN (1954)** = FRASER, P. M. et BEAN, G. E., *The Rhodian Peraea and Islands* (1954).
- FRIESEN (1993)** = FRIESEN, S., *Twice neocoros. Ephesus, Asia and the cult of the Flavian imperial family*, *Religions in the Graeco-Roman World* 116 (1993).
- FRIJA (2012)** = FRIJA, G., *Les prêtres des empereurs : le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie* (2012).
- FRÖHLICH (2002)** = FRÖHLICH, P., « Les magistrats des cités grecques : image et réalité du pouvoir (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) », in INGLEBERT, H. (éd.), *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain : Hommage à Claude Lepelley* (2002), p. 75-92.
- FRÖHLICH (2004)** = FRÖHLICH, P., *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, *Hautes études du monde gréco-romain* 33 (2004).
- FRÖHLICH, MÜLLER (2005)** = FRÖHLICH, P. et MÜLLER, Chr. (éds.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique. Actes de la table ronde (22-23 mai 2004, Paris)* (2005).
- GAGÉ (1971<sup>2</sup>)** = GAGÉ, J., *Les classes sociales dans l'Empire romain* (1971<sup>2</sup>).
- GAITANOU (à paraître)** = GAITANOU, L., « Grave Monuments on Cyclades during the Roman Period », in BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître).
- GARNSEY (1974)** = GARNSEY, P., « Aspects of the Decline of the Urban Aristocracy in the Empire », *ANRW* II, 1 (1974), p. 229-252.

- GARNSEY, WHITTAKER (1978)** = GARNSEY, P. et WHITTAKER, C. R., « Introduction », in GARNSEY, P. et WHITTAKER, C. R. (éds.), *Imperialism in the Ancient World* (1978), p. 1-6.
- GAUTHIER (1980)** = GAUTHIER, Ph., « Études sur des inscriptions d'Amorgos », *BCH* 104 (1980), p. 197-220.
- GAUTHIER (1984)** = GAUTHIER, Ph., « Les Cités hellénistiques : épigraphie et histoire des institutions et des régimes politiques », *Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès international d'épigraphie grecques et latine (Athènes, 3-9 octobre 1982)* (1984), p. 82-107.
- GAUTHIER (1985)** = GAUTHIER, Ph., *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>e</sup> s.-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l'histoire des institutions*, *BCH Suppl.* 12 (1985).
- GAUTHIER (1987-1989)** = GAUTHIER, Ph., « Grandes et petites cités : hégémonie et autarcie », *Opus* 6-8 (1987-1989), p. 187-202 [= GAUTHIER (2011), Chap. XIII, p. 295-313].
- GAUTHIER (2000)** = GAUTHIER, Ph., « Les institutions politiques de Delphes au II<sup>e</sup> siècle a.C. », *Delphes : cent ans après la grande fouille* (2000), p. 109-139 [= GAUTHIER (2011), Chap. XVI, p. 375-417].
- GAUTHIER (2011)** = GAUTHIER, Ph., *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*. Édité et indexé par Denis Rousset, *Hautes études du monde gréco-romain* 47 (2011).
- GEAGAN (1979)** = GEAGAN, D. J., « Roman Athens: Some Aspects of Life and Culture (86 B.C. - A.D. 267) », *ANRW* II, 7, 1 (1979), p. 371-437.
- GEAGAN (1992)** = GEAGAN, D. J., « A Family of Marathon and Social Mobility in Athens of the First Century B.C. », *Phoenix* 46 (1992), p. 29-44.
- ΓΕΡΟΥΣΗ (2000)** = ΓΕΡΟΥΣΗ, Ε., « Τα γιάλινα αγγεία της Σίφνου », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 421-436.
- GEROUSHI (2002)** = GEROUSHI, E., « Glass vessels from a Roman and Early Christian cemetery in Perissa, Thera », in KORDAS (2002), p. 133-140.
- ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ (2008)** = ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Ν., *Ο Θεσμός της Γερουσίας των ελληνικών πόλεων κατά τους Ρωμαϊκούς Χρόνους. Οργάνωση και Λειτουργίες* (2008).
- ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΡΗ (2011)** = ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΡΗ, Α. (éd.), *Η Αγορά στη Μεσόγειο από τους Ομηρικούς έως τους Ρωμαϊκούς Χρόνους (Διεθνές Συνέδριο, Κως, 14-17 Απριλίου 2011)* (2011).
- ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ (2006)** = ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ, Β., « Ψηφιδωτό δάπεδο ρωμαϊκών χρόνων στην χώρα Σερίφου », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (2006), p. 305-314.
- GIESE, KOSE (2006)** = GIESE, J. et KOSE, A., « Zur Entwicklung der Agora von Thera », in HOEFPNER, LEHMANN (2006), p. 77-101.
- GINOUVÈS (1962)** = GINOUVÈS, R., *Balnéotikè. Recherches sur le bain dans l'Antiquité grecque*, *BEFAR* 200 (1962).
- GINOUVÈS (1998)** = GINOUVÈS, R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III : Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, *BEFAR* 84 (1998).
- GOLDHILL (2001)** = GOLDHILL, S. (éd.), *Being Greek under Rome. Cultural Identity, the Second Sophistic and the Development of Empire* (2001).
- GOLDSTONE, HALDON (2009)** = GOLDSTONE, J. A. et HALDON, J. F., « Ancient States, Empires, and Exploitation: Problems and Perspectives », in MORRIS, SCHEIDEL (2009), p. 3-29.
- GOODENOUGH (1953)** = GOODENOUGH, E. R., *Jewish Symbols in the Greco-Roman Period. Vol. III: Illustrations* (1953).
- GOODENOUGH (1956)** = GOODENOUGH, E. R., *Jewish Symbols in the Greco-Roman Period. Vol. VI: Fish, Bread, and Wine* (1956).
- GORRINI, MELFI (2005)** = GORRINI, M.E. et MELFI, M., « Siphnos : Some Notes on the Reconstruction of the Panteon », in *Πρακτικά Β'* (2005), p. 215-226.
- GRAINDOR (1905)** = GRAINDOR, P., « Fouilles de Karthaia (Ile de Kéos) », *BCH* 29 (1905), p. 329-361.
- GRAINDOR (1927)** = GRAINDOR, P., *Athènes sous Auguste* (1927).
- GRAINDOR (1930)** = GRAINDOR, P., *Un milliardaire antique : Hérode Atticus et sa famille* (1930).
- GRAINDOR (1931)** = GRAINDOR, P., *Athènes de Tibère à Trajan* (1931).
- GRAINDOR (1934)** = GRAINDOR, P., *Athènes sous Hadrien* (1934).
- GRANDJEAN, SALVIAT (2000<sup>2</sup>)** = GRANDJEAN, Y. et SALVIAT, Fr. (éds.), *Guide de Thasos* (2000<sup>2</sup>).
- GRANT (1969)** = GRANT, M., *From Imperium to Auctoritas. A Historical Study of Aes Coinage in the Roman Empire (49 B.C.-A.D. 14)* (1969).
- GREGORY (2007)** = GREGORY, A. P., « The Impact of Rome on Local Naming. Practices in Asia Minor: A Regional Perspective », in ELTON, REGER (2007), p. 161-168.
- GROAG (1907)** = GROAG, E., « Notizen zur Geschichte kleinasiatischer Familien », *JÖAI* 10 (1907), p. 282-299.
- GROS (1996a)** = GROS, P., *L'architecture romaine, du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. I. Les monuments publics* (1996).
- GROS (1996b)** = GROS, P., « Les nouveaux espaces civiques du début de l'Empire en Asie Mineure : les exemples d'Éphèse, Iasos et Aphrodisias », *Aphrodisias Papers* 3, *JRA Suppl.* 20 (1996), p. 111-120.
- GROS (2001a)** = GROS, P., *L'architecture romaine, du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. II. Maisons, palais, villas et tombeaux* (2001).

- GROS (2001b)** = GROS, P., « Rapport de synthèse : Urbanisme et topographie civique », in MARC, MORETTI, (2001), p. 387-399.
- GROS (2005)** = GROS, P., « La polyvalence fonctionnelle comme facteur d'intégration. L'exemple des "agoras-gymnases" d'Asie Mineure à l'époque impériale », *Histoire Urbaine* 13 (2005), p. 101-120.
- GROS (2012)** = GROS, P., « Basiliques civiles de Grèce et d'Asie Mineure », in CAVALIER, *et alii* (2012), p. 13-23.
- GRUBEN (1982)** = GRUBEN, G., « Naxos und Paros. II. Klassische und Hellenistische Bauten auf Paros », *AA* (1982), p. 621-689.
- GRUBEN (1997)** = GRUBEN, G., « Naxos und Delos. Studien zur archaischen Architektur der Kykladen », *JDAI* 112 (1997), p. 261-416.
- GUERBER, HURLET (2008)** = GUERBER, É., et HURLET, Fr., « L'Empire romain du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C : un modèle historiographique à l'épreuve », in HURLET (2008), p. 81-106.
- GUERBER (2009)** = GUERBER, É., *Les cités grecques dans l'Empire romain : les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien* (2009).
- GUTIÉRREZ, et alii (2012)** = GUTIÉRREZ GARCIA-M., A., *et alii* (éds.), *Interdisciplinary Studies on Ancient Stone. Proceedings of the IX ASMOSIA Conference (Tarragona 2009), Documenta* 23 (2012).
- HABICHT (2000)** = HABICHT, Chr., *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*. Traduction française (2000).
- HALFMANN (1982)** = HALFMANN, H., « Die Senatoren aus den kleinasiatischen Provinzen des römischen Reiches vom 1.-3. Jahrhundert (Asia, Pontus-Bithynia, Lycia-Pamphylia, Galatia, Cappadocia, Cilicia) », in PANCIERA, S. (éd.), *Epigrafia e ordine senatorio* II (1982), p. 603-650.
- HALFMANN (2001)** = HALFMANN, H., *Städtebau und Bauherren im römischen Kleinasien : ein Vergleich zwischen Pergamon und Ephesos* (2001).
- HALFMANN (2004)** = HALFMANN, H., *Éphèse et Pergame. Urbanisme et commanditaires en Asie Mineure romaine*. Traduction française, *Scripta Antiqua* 11 (2004).
- HALL, PHOTOS-JONES (2005)** = HALL, A. J. et PHOTOS-JONES, E., « The Nature of Melian *alumen* and its Potential for Exploitation in Antiquity », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 77-84.
- HAMON (2001)** = HAMON, P., « À propos de l'institution du Conseil dans les cités grecques de l'époque hellénistique », *REG* 114/2 (2001), p. XVI-XXI.
- HAMON (2005)** = HAMON, P., « Le Conseil et la participation des citoyens : les mutations de la basse époque hellénistique », in FRÖHLICH, MÜLLER (2005), p. 121-144.
- HAMON (2007)** = HAMON, P., « Élités dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique », in FERNOUX, STEIN (2007), p. 79-100.
- HAMON (2009)** = HAMON, P., « Démocraties grecques après Alexandre : à propos de trois ouvrages récents », *Topoi* 16/2 (2009), p. 347-382.
- HÄNLEIN-SCHÄFER (1985)** = HÄNLEIN-SCHÄFER, H., *Veneratio Augusti. Eine Studie zu den Tempeln des ersten römischen Kaisers* (1985).
- HANSEN (2006)** = HANSEN, M. H., *The Shotgun Method. The Demography of the Ancient Greek City-State Culture* (2006).
- HANSEN, NIELSEN (2004)** = HANSEN, M. H. et NIELSEN, T. H., *An Inventory of Archaic and Classical Poleis. An Investigation Conducted by The Copenhagen Polis Centre for the Danish National Research Foundation* (2004).
- HARDEN (1935)** = HARDEN, D., « Roman-Syrian Glasses with Mould-blown Inscriptions », *JRS* 25 (1935), p. 163-186.
- HARDEN (1944-1945)** = HARDEN, D., « Two Tombs Groups of the First Century A. D. from Yahmour, Syria », *Syria* 24 (1944-1945), p. 81-95.
- HARL (1987)** = HARL, K. W., *Civic Coins and Civic Politics in the Roman East (A.D. 180-275)* (1987).
- HARL (1997)** = HARL, K. W., « Greek Imperial Coins in the Economic Life of the Roman East », in NOLLÉ, *et alii* (1997), p. 223-229.
- HARRIS (1993)** = HARRIS, W. V. (éd.), *The Inscribed Economy. Production and Distribution in the Roman Empire in the light of instrumentum domesticum*, *JRA Suppl.* 6 (1993).
- HARRIS (2005)** = HARRIS, W. V., « The Mediterranean and Ancient History », in HARRIS, *Reth. Med.* (2005), p. 1-42.
- HARRIS, Reth. Med** = HARRIS, W. V. (éd.), *Rethinking the Mediterranean* (2005).
- HASENOHR (1997)** = HASENOHR, Cl., *Recherches sur l'Agora des Compétaliastes et sur les « magistri » italiens de Délos*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Ph. Bruneau (1997).
- HASENOHR (2000)** = HASENOHR, Cl., « Les Sanctuaires italiens sur l'Agora des Compétaliastes à Délos », *RA* (2000), p. 198-202.
- HASENOHR (2002)** = HASENOHR, Cl., « L'Agora des Compétaliastes et ses abords à Délos : Topographie et histoire d'un secteur occupé de l'époque archaïque aux temps byzantins », *REA* 104 (2002), p. 85-110.

- HATZFELD (1912)** = HATZFELD, J., « Les Italiens résidant à Délos, mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH* 36 (1912), p. 5-218.
- HATZFELD (1919)** = HATZFELD, J., *Les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, *BEFAR* 115 (1919).
- HAUVETTE, Carnet (1881)** = HAUVETTE, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 9 (1881).
- HEAD (1911<sup>2</sup>)** = HEAD, B., *Historia Numorum. A Manual of Greek Numismatics* (1911<sup>2</sup>).
- HELLER (2006)** = HELLER, A., « Les bêtises des Grecs ». *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a.C.-235 p.C.)* (2006).
- HELLER (2009)** = HELLER, A., « La cité grecque d'époque impériale : vers une société d'ordres ? », *Annales HSS* 64/2 (2009), p. 341-373.
- HELLER (2012)** = HELLER, A., « Stratégies de carrière et stratégies de distinction : la double citoyenneté dans le Péloponnèse d'époque impériale », in HELLER, PONT (2012), p. 127-151.
- HELLER (à paraître)** = HELLER, A., « Les institutions civiques grecques sous l'Empire : romanisation ou aristocratisation ? », in SCHUBERT, P. (éd.), *Les Grecs héritiers des Romains, Entretiens de la Fondation Hardt (à paraître)*, p. 201-240.
- HELLER, PONT (2012)** = HELLER, A. et PONT, A.-V. (éds.), *Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine* (2012).
- HELLMANN (1992)** = HELLMANN, M.-Chr., *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque, d'après les inscriptions de Délos*, *BEFAR* 278 (1992).
- HELLMANN (2002)** = HELLMANN, M.-Chr., *L'architecture grecque. Vol. 1 : Les principes de la construction* (2002).
- HELLMANN (2006)** = HELLMANN, M.-C., *L'architecture grecque. Vol. 2 : Architecture religieuse et funéraire* (2006).
- HELLMANN (2010)** = HELLMANN, M.-Chr., *L'architecture grecque. Vol. 3 : Habitat, urbanisme et fortifications* (2010).
- HELLMANN, FRAISSE (1979)** = HELLMANN, M.-Chr. et FRAISSE, Ph., *Le Monument aux Hexagones et le Portique des Naxiens*, *EAD* 32 (1979).
- HERBIN (2010)** = HERBIN, Fr., *Monuments, Espaces, Histoire. Les monuments votifs et honorifiques du sanctuaire d'Apollon à Délos, à l'exclusion des bâtiments comportant un toit*. Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de R. Étienne et E. Simantoni-Bournia (2010).
- HEUCHERT (2005)** = HEUCHERT, V., « Chap. 3: The Chronological Development of Roman Provincial Coin Iconography », in HOWGEGO, *et alii* (2005), p. 29-56.
- HILLER (1899)** = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera I : Die Insel Thera in altertum und gegenwart mit ausschluss der Nakropolen. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. I* (1899).
- HILLER (1903)** = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera II : Theraeische Graeber. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. II* (1903).
- HILLER (1904)** = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera III : Stadtgeschichte von Thera. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. III* (1904).
- HITCHNER (2005)** = HITCHNER, R.B., « Chap. 10: "The Advantages of Wealth and Luxury": The Case for Economic Growth in the Roman Empire », in MANNING, MORRIS (2005), p. 207-222.
- HOEPFNER (1997)** = HOEPFNER, W. (éd.), *Das Dorische Thera V. Stadtgeschichte und Kultstätten am nördlichen Stadtrand* (1997).
- HOEPFNER (2006)** = HOEPFNER, W., « Die Griechische Agora im Überblick », in HOEPFNER, LEHMANN (2006), p. 1-28.
- HOEPFNER, LEHMANN (2006)** = HOEPFNER, W. et LEHMANN, L. (éds.), *Die Griechische Agora. Bericht über ein Kolloquium am 16. März 2003 in Berlin* (2006).
- HOËT (2011)** = HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Chr., « Empire romain et hellénisme : bilan historiographique », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl. 5* (2011), p. 141-178.
- HOLLEAUX (1908)** = HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos », *CRAI* (1908), p. 163-186.
- HOLTHEIDE (1983)** = HOLTHEIDE, B., *Römischen Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia* (1983).
- HOMOLLE, Carnet (1877)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 3 (1877).
- HOMOLLE, Carnet (1877/1888)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 14 (1877/1888).
- HOMOLLE, Carnet (1878)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 4 (1878).
- HOMOLLE (1878)** = HOMOLLE, Th., « Fouilles sur l'emplacement du Temple d'Apollon à Délos », *BCH* 2 (1878), p. 1-15.
- HOMOLLE, Carnet (1879)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 5 (1879).

- HOMOLLE (1879a)** = HOMOLLE, Th., « Inscriptions de Délos relatives à des personnages romains », *BCH* 3 (1879), p. 146-162.
- HOMOLLE (1879b)** = HOMOLLE, Th., « Sculptures décoratives provenant des frontons d'un temple », *BCH* 3 (1879), p. 515-526.
- HOMOLLE, *Carnet* (1880)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 14 (1880).
- HOMOLLE (1880)** = HOMOLLE, Th., « Sur quelques monuments figurés trouvés à Délos », *BCH* 4 (1880), p. 29-43.
- HOMOLLE (1881a)** = HOMOLLE, Th., « Rapport sur une mission à Délos », *Arch. Miss. Sc.* 7 (1881), p. 65-72.
- HOMOLLE (1881b)** = HOMOLLE, Th., « Sur une signature des artistes Mikkiadès et Archermos de Chios », *BCH* 5 (1881), p. 272-278.
- HOMOLLE (1884)** = HOMOLLE, Th., « Les Romains à Délos », *BCH* 8 (1884), p. 75-158.
- HOMOLLE (1887)** = HOMOLLE, Th., « Rapport sur une mission archéologique dans l'île de Délos », *Arch. Miss. Sc.* 13 (1887), p. 389-435.
- HOPKINS (1980)** = HOPKINS, K., « Taxes and Trade in the Roman Empire (200 B.C.-A.D. 400) », *JRS* 70 (1980), p. 101-125.
- HOPKINS (2009)** = HOPKINS, K., « The Political Economy of the Roman Empire », in MORRIS, SCHEIDEL (2009), p. 178-204.
- HORDEN, PURCELL (2000)** = HORDEN, P. et PURCELL, N., *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History* (2000).
- HORDEN, PURCELL (2005)** = HORDEN, P. et PURCELL, N., « Four Years of Corruption: A Response to Critics », in HARRIS, *Reth. Med.* (2005), p. 348-375.
- HOWGEGO (1985)** = HOWGEGO, C., *Greek Imperial Countermarks. Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire*, *Royal Numismatic Society* 17 (1985).
- HOWGEGO (2005)** = HOWGEGO, C., « Chap. 1: Coinage and Identity in the Roman Provinces », in HOWGEGO, *et alii* (2005), p. 1-17.
- HOWGEGO, et alii (2005)** = HOWGEGO, C., HEUCHERT, V. et BURNETT, A. (éds.), *Coinage and Identity in the Roman Provinces* (2005).
- HUPFLOHER (2000)** = HUPFLOHER, A., *Kulte im kaiserzeitlichen Sparta. Eine Rekonstruktion anhand der Priesterämter* (2000).
- HURLET (2008)** = HURLET, Fr. (dir.), *Les Empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée* (2008).
- HURLET (2011)** = HURLET, Fr., « (Re) penser l'Empire romain. Le défi de la comparaison historique », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl.* 5 (2011), p. 107-140.
- ISINGS (1957)** = ISINGS, C., *Roman Glass from Dated Finds, Archaeologica Traiectina* 2 (1957).
- JACQUES, SCHEID (1990)** = JACQUES, F. et SCHEID, J., *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.). Tome 1 : Les structures de l'Empire romain* (1990).
- JARDÉ, *Carnet* (1903)** = JARDÉ, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 17 (1903).
- JARDÉ, *Carnet* (1904)** = JARDÉ, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 25 (1904).
- JARDÉ, *Mon. fig.* (1904)** = JARDÉ, A., *Inventaire des Monuments figurés trouvés lors des fouilles de 1904*, Archives de l'ÉfA (mai-juillet 1904).
- JARDÉ (1905)** = JARDÉ, A., « Fouilles de Délos (1903) », *BCH* 29 (1905), p. 5-54.
- JOHNSTON (1985)** = JOHNSTON, A., « The So-Called "Pseudo-Autonomous" Greek Imperials », *ANSMN* 30 (1985), p. 89-112.
- JOHNSTON (1997)** = JOHNSTON, A., « Greek Imperial Denominations in the Province of Asia », in NOLLÉ, *et alii* (1997), p. 205-221.
- JONES (1940)** = JONES, A. H. M., *The Greek City: from Alexander to Justinian* (1940).
- JONES (1953)** = JONES, A. H. M., « Census Records of the Later Roman Empire », *JRS* 43 (1953), p. 49-64.
- JONES (1971<sup>2</sup>)** = JONES, A. H. M., *The Cities of the Eastern Roman Provinces* (1971<sup>2</sup>).
- JONES (1974)** = JONES, A. H. M., *The Roman Economy. Studies in Ancient Economic and Administrative History*, Edited by P. A. Brunt (1974).
- JONES (1963)** = JONES, T. B., « A Numismatic Riddle: the so-called Greek Imperials », *PAPhS* 107 (1963), p. 308-347.
- KALLET-MARX (1995)** = KALLET-MARX, R. M., *Hegemony to Empire: the Development of the Roman Imperium in the East from 148 to 62 B.C.* (1995).
- ΚΑΛΤΣΑΣ (2001)** = ΚΑΛΤΣΑΣ, Ν. Ε., *Εθνικό Αρχαιολογικό Μουσείο. Τα Γλυπτά: κατάλογος* (2001).
- KANTIRÉA (2007)** = KANTIRÉA, M., *Les dieux et les dieux augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-claudiens et les Flaviens, MEΛETHMATA* 50 (2007).
- KARAGEORGHIS (1990)** = KARAGEORGHIS, V., *Les anciens Chypriotes : entre Orient et Occident* (1990).
- KARDULIAS (1994)** = KARDULIAS, P. N. (éd.), *Beyond the Site. Regional Studies in the Aegean Area* (1994).
- KARVONIS, MIKEDAKI (2012)** = KARVONIS, P. et MIKEDAKI, M., *Tabula Imperii Romani. J 35 - Smyrna. I : Aegean Islands* (2012).

- KATSARI (2005)** = KATSARI, C., « The Monetization of Roman Asia Minor in the Third Century AD », in MITCHELL, KATSARI (2005), p. 261-288.
- KIOURTZIAN (2000)** = KIOURTZIAN, G., *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes des Cyclades. De la fin du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle après J.-C.* (2000).
- KIRBIHLER (2003)** = KIRBIHLER, F., *Les notables d'Éphèse : essai d'histoire sociale (133 av. J-C -262 ap. J-C)*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de M. Sartre (2003).
- KIRBIHLER (2008)** = KIRBIHLER, F., « Les Grands-Prêtres d'Éphèse : aspects institutionnels et sociaux de l'asiarchie », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 107-149.
- KLOSE (1987)** = KLOSE, D. A. O., *Die Münzprägung von Smyrna in der römischen Kaiserzeit* (1987).
- KOCH (1993)** = KOCH, G., *Sarkophagen der Römischen Kaiserzeit* (1993).
- KODER (1998)** = KODER, J., *Aigaion Pelagos (Die nördliche Ägäis), Tabula Imperii* 10 (1998).
- KOLODNY (1974)** = KOLODNY, E., *La population des îles de la Grèce : essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale* (1974).
- KOLODNY (2004)** = KOLODNY, E., « Hermoupolis-Syra : naissance et évolution d'une ville insulaire grecque », in KOLODNY, E., *Îles et populations en Méditerranée orientale, Analecta Isisiana* 79 (2004), p. 175-203.
- KORDAS (2002)** = KORDAS, G. (éd.), *Hyalos, Vitrum, Glass. History, Technology and Conservation of Glass and Vitreous Materials in the Hellenic World. 1<sup>st</sup> International Conference* (2002).
- KOUSSER (2005)** = KOUSSER, R., « Creating the Past: The Vénus de Milo and the Hellenistic Reception of Classical Greece », *AJA* 109 (2005), p. 227-250.
- KRAFT (1972)** = KRAFT, K., *Das System der Kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien. Materialien und Entwürfe* (1972).
- KREEB (1999)** = KREEB, M., « La Solitude Délienne. Zum Wohnen auf Delos in der Kaiserzeit », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 338-347.
- KREMYDI-SICILIANOU (2005)** = KREMYDI-SICILIANOU, S., « Chap. 7: "Belonging" to Rome, "Remaining" Greek: Coinage and Identity in Roman Macedonia », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 95-106.
- KROLL (1993)** = KROLL, J.H., *The Greek Coins, The Athenian Agora*, Vol. XXVI (1993).
- KROMANN (1988)** = KROMANN, A., « The Greek Imperial Coinage from Cos and Rhodes », in DIETZ, S. et PAPACHRISTODOULOU, I. (éds.), *Archaeology in the Dodecanese* (1988), p. 213-217.
- ΚΥΡΤΑΤΑΣ, et alii (2009)** = ΚΥΡΤΑΤΑΣ, Δ. Ι., ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Α. et ΤΙΒΕΡΙΟΣ, Μ. (éds.), *Εὐάνδρος. Τόμος εις μνήμη Δημητρίου Ι. Πολέμη* (2009).
- LA ROCCA (2005)** = LA ROCCA, A., « Diritto di iniziativa e potere popolare nelle assemblee cittadine greche », in AMARELLI (2005), p. 93-118.
- LABARRE, LE DINAHET (1996)** = LABARRE, G. et LE DINAHET, M.-Th., « Les métiers du textile en Asie Mineure de l'époque hellénistique à l'époque impériale », in LE DINAHET, M.-Th. et GOYON, J.-C. (éds.), *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)* (1996), p. 49-115.
- LACROIX (1949)** = LACROIX, L., *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques, La statuaire archaïque et classique* (1949).
- LAFON, et alii (2011)** = LAFON, X., MARC, J.-Y. et SARTRE, M., *Histoire de l'Europe urbaine. 1. La ville antique* (2011).
- ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ (2007)** = ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ, Μ. (éd.), *Πολιτεύεσθαι τοὺς Κεῖους κατὰ πόλεις. Η διάσπαση ως μέσον πολιτικού ελέγχου (Κατάλογος Έκθεσης 16 Ιουλίου - 30 Σεπτεμβρίου 2007)* (2007).
- LAMBRINOUDAKIS (1989)** = LAMBRINOUDAKIS, V., « Neues zur Ikonographie der Dirke », *Festschrift für Nikolaus Himmelmann, Beiträge zur Ikonographie und Hermeneutik* 47 (1989), p. 341-350.
- ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, GRUBEN (1990)** = ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, Β. et GRUBEN, G., « Ανασκαφή αρχαίου ιερού στα Ύφια της Νάξου », *Αρχαιογνωσία* 5 (1990), p. 133-191.
- LAMBRINOUDAKIS (2005)** = LAMBRINOUDAKIS, V., « A new early Archaic building on Naxos. Some thoughts on the Oikos of the Naxians on Delos », in YEROULANOU, M. et STAMATOPOULOU, M. (éds.), *Architecture and Archaeology in the Cyclades. Papers in honour of J. J. Coulton* (2005), p. 79-86.
- ΛΑΜΠΡΟΣ (1870)** = ΛΑΜΠΡΟΣ, Π., « Νομίσματα της Νήσου Αμοργού και των τριών αυτής πόλεων Αγιάλης, Μινώας και Αρκεσίνης », *ΑΕ* (1870), p. 352-357.
- LANZILLOTTA, SCHILARDI (1996)** = LANZILLOTTA, E. et SCHILARDI, D. (éds.), *Le Cicladi ed il mondo Egeo. Seminario internazionale di Studi (Roma 19-21 novembre 1992)* (1996).
- LAPALUS (1939)** = LAPALUS, É., *L'Agora des Italiens, EAD* 19 (1939).
- LARSEN (1959<sup>2</sup>)** = LARSEN, J. A. O., « Roman Greece », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome*. Vol. IV (1959<sup>2</sup>), p. 259-498.
- LASSÈRE (2005)** = LASSÈRE, J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine* (2005).
- LÄTSCH (2005)** = LÄTSCH, F., *Insularität und Gesellschaft in der Antike. Untersuchungen zur Auswirkung der Insellage auf die Gesellschaftsentwicklung, Geographica Historica* 19 (2005).

- LAUM (1914)** = LAUM, B., *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike: ein Beitrag zur antiken Kulturgeschichte* (1914).
- LE QUÉRÉ (2011a)** = LE QUÉRÉ, E., « Grande Architecture, Petites Sociétés : les monuments urbains de Théra (Cyclades) sous l'Empire romain », in *La Monumentalité urbaine (Paris, INHA, 4 novembre 2011)* (2011), disponible en format PDF : <http://hicsa.univ-paris1.fr/documents/pdf/MondeRomainMedieval/ArtLeQuere.pdf>.
- LE QUÉRÉ (2011b)** = LE QUÉRÉ, E., « The Agora at the Time of the Forum: The Example of the Cyclades in Roman Imperial Times », in ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΦΗ (2011), p. 327-342.
- LE QUÉRÉ (2013)** = LE QUÉRÉ, E., « The “Opportunistic Exploitation” of Melos: a Case Study of Economic Integration and Cultural Change in the Roman Cyclades », *Processes of Integration in the Roman World, Conference organized by S. ROSELAAR* (Nottingham, 5-7 July 2013).
- LE QUÉRÉ (à paraître)** = LE QUÉRÉ, E., « Fortunes et “stratégies” sociales dans l'espace cycladique : le rôle des évêgètes sous l'Empire », in GIROS-PEIGNARD, A. (éd.), *Les Cyclades de l'époque hellénistique à l'époque impériale : Économie et Société (Actes du Colloque, Lyon, 12-13 novembre 2009), Topoi* (à paraître).
- LE QUÉRÉ (à paraître)** = LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier : le monnayage impérial de Mélos, entre domination romaine et identité civique », in BONNIN, G. et LE QUÉRÉ, E. (éds.), *Pouvoirs, Iles et Mer* (à paraître).
- LE QUÉRÉ (en cours)** = LE QUÉRÉ, E., « La drachme mélienne et le denier romain : entre réformes monétaires à Rome et réalités économiques à Mélos (Cyclades) », in *Étalons monétaires et mesures pondérales, entre la Grèce et l'Italie, au tournant des époques hellénistique et impériale (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* (Bruxelles, 5-6 septembre 2013) (en cours).
- LE QUÉRÉ, PIERI (en cours)** = LE QUÉRÉ, E. et PIERI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos : contribution à l'histoire économique de Délos sous l'Empire romain » (en cours).
- LE ROUX (2004)** = LE ROUX, P., « La romanisation en question », *Annales HSS* 59/2 (2004), p. 287-311.
- LE ROUX (2009)** = LE ROUX, P., « Rome et l'Occident : seize provinces en quête d'histoires », in CABOURET-LAURIOUX, B., et alii (dirs.), *Rome et l'Occident du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, *Pallas* 80 (2009), p. 387-396.
- LEBÈGUE (1876)** = LEBÈGUE, J., *Recherches sur Délos* (1876).
- LEMERLE (1986)** = LEMERLE, P., « Le monde égéen entre l'Antiquité et les temps modernes : quelques remarques sur l'insularité », in ΣΤΡΑΤΟΣ, Ν. Α. (éd.), *Βυζάντιον. Αφιέρωμα στον Ανδρέα Ν. Στράτο* (1986), p. 129-137.
- LEPELLEY (1998)** = LEPELLEY, Cl. (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.)*. Tome 2 : *Approches régionales du Haut-Empire romain* (1998).
- LEROUX, Carnet (1907)** = LEROUX, G., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 31 (1907).
- LEROUX, Carnet (1909)** = LEROUX, G., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 33 (1909).
- LEROUX (1909)** = LEROUX, G., *La Salle Hypostyle*, EAD 2 (1909).
- LEVEAU (1985)** = LEVEAU, P. (éd.), *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique. Actes du Colloque organisé à Aix-en-Provence (11 et 12 mai 1984)* (1985).
- LEVINE (1981)** = LEVINE, I. (éd.), *Ancient Synagogues Revealed* (1981).
- LÉVY (1899)** = LÉVY, I., « Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins. II », *REG* 12 (1899), p. 255-289.
- ΛΙΑΜΠΗ (1998)** = ΛΙΑΜΠΗ, Κ., « Οι νομισματικές εκδόσεις των Κυκλάδων και η κυκλοφορία τους », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΡΓΑΡΗΣ (1998), p. 208-293.
- LIAMPI (2004)** = LIAMPI, K., « The coinage of Amorgos: Aigiale, Arkesine, Minoa and the koinon of the Amorgians », *RN* 160 (2004), p. 63-113.
- LINDHAGEN (2013)** = LINDHAGEN, A., « The freedmen milieus at Delos and Naron. New perspectives on the Lamboglia 2 wine trade », in SCHALLIN, A.-L. (éd.), *Perspectives on Ancient Greece. Papers in celebration of the 60<sup>th</sup> anniversary of the Swedish Institute at Athens* (2013), p. 231-250.
- MACKENZIE (1897a)** = MACKENZIE, D., « Ancient Sites in Melos », *ABSA* 3 (1897), p. 71-88.
- MACKENZIE (1897b)** = MACKENZIE, D., « Excavations of the British School at Melos: The Site of the “Three Churches” », *JHS* 17 (1897), p. 122-133.
- MACREADY, THOMPSON (1987)** = MACREADY, S. et THOMPSON, F. H. (éds.), *Roman Architecture in the Greek World* (1987).
- MAGIE (1950)** = MAGIE, D., *Roman Rule in Asia Minor: to the end of the Third Century after Christ*. Vol. I-II (1950).
- MAILLOT (2005)** = MAILLOT, S., *Le Système de défense établi par le légat Triarius dans l'île de Délos en 69 av. J.-C.*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (2005).
- MALAMUT (1988)** = MALAMUT, E., *Les îles de l'Empire byzantin (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*. Vol. I et II (1988).
- MALAMUT (2001)** = MALAMUT, E., « Les îles de la mer Égée entre l'Antiquité et Byzance », in BRUN (2001), p. 25-48.

- MALAVOLTA (2004)** = MALAVOLTA, M., « Le Cicladi nel sistema provinciale romano », in LANZILLOTTA, E. (éd.), *Ricerche di antichità e tradizione classica* (2004), p. 205-216.
- MALKIN (2005)** = MALKIN, I. (éd.), *Mediterranean Paradigms and Classical Antiquity* (2005).
- MANNING, MORRIS (2005)** = MANNING, J. G. et MORRIS, I. (éds.), *The Ancient Economy. Evidence and Models* (2005).
- ΜΑΝΘΟΣ, ΜΕΝΩΝΗ (1991)** = ΜΑΝΘΟΣ, Κ. et ΜΕΝΩΝΗ, Λ. Γ., *Αρχαιολογία της νήσου Κέας Συναρχεισία υπό του Κ. Μάνθου, Κείου, και Ιστορικά τινα της Αρχαιότητας εποχής. Εισαγωγή, μεταγραφή, σχόλια* (1991).
- ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002)** = ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Λ., *Αμοργός Ι. Η Μινώα: η πόλις, ο λιμὴν και η μείζων περιφέρεια* (2002).
- ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2005)** = ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Λ., *Αμοργός ΙΙ. Οι αρχαίοι πύργοι* (2005).
- MARC (1998)** = MARC, J.-Y., « Les agoras grecques d'après les recherches récentes », *Histoire de l'art* 42/43 (1998), p. 3-15.
- MARC (1999)** = MARC, J.-Y., « Considérations sur les techniques de construction à Thasos à l'époque impériale », in MULLER, A. (éd.), *Thasos : matières premières et technologie de la préhistoire à nos jours (actes du colloque international, 26-29 septembre 1995)* (1999), p. 117-126.
- MARC (2000)** = MARC, J.-Y., « Combien y avait-il d'agoras à Délos ? », *Ktéma* 25 (2000), p. 41-45.
- MARC (2001)** = MARC, J.-Y., « L'agora de Thasos du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : état des recherches », in MARC, MORETTI (2001), p. 495-516.
- MARC (2012)** = MARC, J.-Y., « Un *macellum* d'époque hellénistique à Thasos », in CAVALIER, *et alii* (2012), p. 225-239.
- MARC, MORETTI (2001)** = MARC, J.-Y. et MORETTI, J.-Ch. (éds.), *Constructions publiques et programmes éditaires en Grèce, entre le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.*, *BCH Suppl.* 39 (2001).
- MARCADÉ (1957)** = MARCADÉ, J., *Recueil des signatures de sculpteurs grecs* (1957).
- MARCADÉ (1969)** = MARCADÉ, J., *Au Musée de Délos : étude sur la sculpture hellénistique en ronde bosse découverte dans l'île*, *BEFAR* 215 (1969).
- MARCADÉ (1996)** = MARCADÉ, J. (dir.), *Sculptures déliennes, ÉfA, Sites et monuments* 17 (1996).
- MARCADÉ (1974)** = MARCADÉ, J., « Chapiteaux circulaires et chapiteaux doriques de colonnes déliennes », *BCH* 98 (1974), p. 299-331.
- MARCHETTI (2001a)** = MARCHETTI, P., « Rapport de synthèse : Édifices et complexes monumentaux », in MARC, MORETTI (2001), p. 137-154.
- MARCHETTI (2001b)** = Marchetti, P., « Le substrat dorien de l'Apollon Palatin. De Rome à la Grèce et vice versa », in MARC, MORETTI (2001), p. 455-471.
- MARCHETTI (2012)** = MARCHETTI, P., « Métamorphoses de l'agora d'Athènes à l'époque augustéenne », in CAVALIER, *et alii* (2012), p. 207-223.
- MARQUIÉ, et alii (2005)** = MARQUIÉ, S., *et alii*, « Des amphores de Mélos à Chypre et l'alun chypriote », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 201-210.
- ΜΑΡΘΑΡΗ (1999)** = ΜΑΡΘΑΡΗ, Μ., *Το αρχαιολογικό μουσείο της Ίου. Σύντομη περιήγηση στις αρχαιότητες της Ίου μέσω των εκθεμάτων του Μουσείου* (1999).
- MARTIN (1995)** = MARTIN, Cl., *Catalogue de la collection Boutin du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, comparé avec les Monnaies de bronze des Cyclades du Musée Numismatique Puig de Perpignan*, Mémoire de DEA inédit, sous la direction de M.-Th. Le Dinahet, Université de Lyon II (1995).
- MARTÍN (1982)** = MARTÍN, F., *La documentación griega de la cancellería del emperador Adriano* (1982).
- MARTIN (1951)** = MARTIN, R., *Recherches sur l'Agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*, *BEFAR* 174 (1951).
- MARTIN (1965)** = MARTIN, R., *Manuel d'architecture grecque I. Matériaux et techniques* (1965).
- MARTIN (1972)** = MARTIN, R., « Agora et Forum », *MEFRA* 84 (1972), p. 903-933.
- MARTIN (1973)** = MARTIN, R., « Compléments à l'étude des chapiteaux ioniques de Délos », *Études déliennes*, *BCH Suppl.* I (1973), p. 371-398.
- MARTIN (1974)** = MARTIN, R., *L'urbanisme dans la Grèce antique*, 2<sup>e</sup> éd. (1974).
- MASON (1974)** = MASON, H. J., *Greek Terms for Roman Institutions. A Lexicon and Analysis*, *American Studies in Papyrology* 13 (1974).
- MATTINGLY, Dialogues** = MATTINGLY, D. J. (éd.), *Dialogues in Roman Imperialism. Power, discourse, and discrepant experience in the Roman Empire*, *JRA Suppl.* 23 (1997).
- MATTINGLY (1997)** = MATTINGLY, D. J., « Dialogues of Power and Experience in the Roman Empire », in MATTINGLY, *Dialogues* (1997), p. 7-24.
- ΜΑΥΡΟΓΟΡΔΑΤΟ (1918)** = ΜΑΥΡΟΓΟΡΔΑΤΟ, J., « Chronological Arrangement of the Coins of Chios. Part V », *N.Chr.*<sup>4</sup> 18 (1918), p. 1-79.
- ΜΑΥΡΟΓΟΡΔΑΤΟ (1995)** = ΜΑΥΡΟΓΟΡΔΑΤΟ, T., « Apollo Delio, Atene e Augusto », *Ostraka* 4 (1995), p. 85-102.
- MCNULTY (2000)** = MCNULTY, A. E., *Industrial Minerals in Antiquity: Melos in the Classical and Roman Periods*. Thèse de Doctorat inédite, Université de Glasgow (2000).

- MELVILLE JONES (1971)** = MELVILLE JONES, J. R., « Denarii, Asses and Assaria in the early Roman Empire », *BICS* 18 (1971), p. 99-105.
- MENDONI (2004)** = MENDONI, L. G., « The Protection and Presentation of Archaeological Sites in Connexion with Substantial Development: The Archaeological Site of Karthaia », in DOUKELLIS, MENDONI (2004), p. 187-221.
- ΜΕΝΔΩΝΗ (2007)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ., « Άμεσες μαρτυρίες: Οι επιγραφές », in ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ (2007), p. 35-61.
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ, Α. Ι. (éds.), *Κέα-Κύθνος: Ιστορία και Αρχαιολογία. Πρακτικά του Διεθνούς Συμποσίου (Κέα - Κύθνος, 22-25 Ιουνίου 1994)*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 27 (1998).
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΡΓΑΡΗΣ (1998)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΑΡΓΑΡΗΣ, Ν. (éds.), *Κυκλάδες. Ιστορία του Τοπίου και Τοπικές Ιστορίες. Από το φυσικό περιβάλλον στο ιστορικό τοπίο* (1998).
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΟΥΡΤΖΑΣ (1989)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΟΥΡΤΖΑΣ, Ν. Δ., « Παλαιογεωμορφολογική αναπαράσταση του όρμου Πόλες: Μια πρώτη προσέγγιση του λινανιού της αρχαίας Καρθαίας », *Αρχαιολογία* 4, 1985-1986 (1989), p. 127-140.
- MENDONI, ZOUMBAKI (2008)** = MENDONI, L. G. et ZOUMBAKI, S., *Roman Names in the Cyclades. Part I*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 56 (2008).
- MERITT (1977)** = MERITT, B. D., « Athenian Archons 347/6 - 48/7 B.C. », *Historia* 26 (1977), p. 161-191.
- MERLIN (1919)** = MERLIN, A., « C. Vettius Sabianus, proconsul d'Afrique », *CRAI* (1919), p. 355-372.
- MICHALOWSKI (1932)** = MICHALOWSKI, C., *Les portraits hellénistiques et romains*, EAD 13 (1932).
- MIGEOTTE (1984)** = MIGEOTTE, L., *L'Emprunt public dans les cités grecques : recueil des documents et analyse critique* (1984).
- MIGEOTTE (1992)** = MIGEOTTE, L., *Les souscriptions publiques dans les cités grecques* (1992).
- MILLAR (1992)** = MILLAR, F., *The Emperor in the Roman World (31 BC - AD 337)* (1992).
- MILLAR (1993)** = MILLAR, F., *The Roman Near East 31 BC-AD 337* (1993).
- MILLAR (2002)** = MILLAR, F., *Rome, the Greek World, and the East. Vol. 1. The Roman Republic and the Augustan Revolution*, Edited by H. M. Cotton and G. M. Rogers (2002).
- MILLAR (2004)** = MILLAR, F., *Rome, the Greek World, and the East. Vol. 2. Government, Society and Culture in the Roman Empire*, Edited by H. M. Cotton and G. M. Rogers (2004).
- MITCHELL (1987)** = MITCHELL, S., « Imperial Building in the Eastern Roman Provinces », in MACREADY, THOMPSON (1987), p. 18-25.
- MITCHELL (1999)** = MITCHELL, S., « The Administration of Roman Asia from 133 BC to AD 250 », in ECK, W. (éd.), *Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht* (1999), p. 17-46.
- MITCHELL, KATSARI (2005)** = MITCHELL, S. et KATSARI, C. (éds.), *Patterns in the Economy of Roman Asia Minor* (2005).
- MITFORD, NICOLAOU (1974)** = MITFORD, T. B. et NICOLAOU, I. K., *The Greek and Latin Inscriptions from Salamis*, *Salamis* 6 (1974).
- MOREAU (1980)** = MOREAU, Ph., « Chapitre VII. L'exposé des motifs et l'énoncé general de la decision », in *Insula Sacra* (1980), p. 63-76.
- MOREAU (1990)** = MOREAU, Ph., « Adfinitas. La parenté par alliance dans la société romaine (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.- II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) », in ANDREAU, BRUHNS (1990), p. 3-26.
- MORETTI (1992)** = MORETTI, J.-Ch., « L'adaptation des théâtres de Grèce aux spectacles impériaux », in LANDES, C. (éd.), *Spectacula II. Le théâtre antique et ses spectacles. Actes du colloque tenu au Musée Archéologique de Lattes (27-30 avril 1989)* (1992), p. 179-185.
- MORETTI (2001)** = MORETTI, J.-Ch., *Théâtre et société dans la Grèce antique* (2001).
- MORETTI, DIETZ (1990)** = MORETTI, J.-Ch. et DIEZ, S., *Théâtres d'Argos, Sites et monuments* 10 (1993).
- MORETTI, FINCKER (2008)** = MORETTI, J.-Ch. et FINCKER, M., « Un autel de Dionysos à Délos », *BCH* 132 (2008), p. 115-152.
- MORETTI, FINCKER (2011)** = MORETTI, J.-Ch. et FINCKER, M., « Les réseaux d'eau courante à Délos », in ABADIE-REYNAL, et alii (éds.), *Les réseaux d'eau courante dans l'Antiquité* (2011), p. 159-172.
- MORETTI, FINCKER, CHANKOWSKI (2012)** = MORETTI, J.-Ch., FINCKER, M. et CHANKOWSKI, V., « Les cercles des Sôkratès : un édifice commercial sur l'Agora de Théophrastos à Délos », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 225-246.
- MORETTI, FRAISSE (1997)** = MORETTI, J.-Ch. et FRAISSE, Ph., *Le Théâtre*, EAD 42 (1997).
- MORRIS (2005)** = MORRIS, I., « Mediterraneanization », in MALKIN (2005), p. 30-55.
- MORRIS, MANNING (2005)** = MORRIS, I. et MANNING, J. G., « Chap. 1: Introduction », in MANNING, MORRIS (2005), p. 1-44.
- MORRIS, SCHEIDEL (2009)** = MORRIS, I. et SCHEIDEL, W. (éds.), *The Dynamics of Ancient Empires. State Power from Assyria to Byzantium* (2009).

- ΜΠΟΣΝΑΚΗΣ, ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ (1996)** = ΜΠΟΣΝΑΚΗΣ, Δ. et ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ, Δ., *Αρχαία θέατρα... θέατρα θέας άξια...* (1996).
- MULLER (2010)** = MULLER, A., *Les déplacements de populations en Attique du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.* Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de R. Étienne (2010).
- MÜLLER (2006)** = MÜLLER, Chr., « Le Bosphore cimmérien et sa région économique : territoire, structures et productions du IV<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècles avant notre ère », in DESCAT (2006), p. 145-191.
- MÜLLER (2011)** = MÜLLER, Chr., « Autopsy of a Crisis: Wealth, Protogenes, and the City of Olbia in c. 200 BC », in ARCHIBALD, et alii (2011), p. 324-344.
- MÜLLER (2003)** = MÜLLER, K., *Hellenistische Architektur auf Paros*, *Archäologische Forschungen* 20 (2003).
- NEESEN (1980)** = NEESEN, L., *Untersuchungen zu den antiken Staatsabgaben der römischen Kaiserzeit (27 v. Chr.-284 n. Chr.)* (1980).
- NENNA (1999)** = NENNA, M.-D., *Les Verres*, *EAD* 37 (1999).
- NICOLET (1961)** = NICOLET, Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.). Tome 1 : Définitions juridiques et structures sociales*, *BEFAR* 207 (1961).
- NICOLET (1976)** = NICOLET, Cl., *Tributum : recherches sur la fiscalité directe sous la République romaine*, *Antiquitas* I (1976).
- NICOLET (1980a)** = NICOLET, Cl., « Chapitre VIII. Les clauses fiscales », in *Insula Sacra* (1980), p. 77-109.
- NICOLET (1980b)** = NICOLET, Cl., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.C.) », *CRAI* (1980), p. 260-292.
- NICOLET (1988)** = NICOLET, Cl., *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain* (1988).
- NICOLET (1989<sup>2</sup>)** = NICOLET, Cl. (éd.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J.-C.). Tome II : Genèse d'un empire* (1989<sup>2</sup>).
- NICOLET (1991)** = NICOLET, Cl., « Le *Monumentum Ephesenum* et les dîmes d'Asie », *BCH* 115 (1991), p. 465-480.
- NICOLET-PIERRE (2009)** = NICOLET-PIERRE, H., « Monnaies de Naxos (Cyclades) d'époque impériale romaine », in ΔΡΟΥΓΟΥ (2009), p. 395-405.
- NICOLET-PIERRE (2010)** = NICOLET-PIERRE, H., « Naxos (Cyclades) et son Monnayage : Essai de Chronologie », *όβολός* 9 (2010), p. 321-333.
- NIELSEN (1990)** = NIELSEN, I., *Thermae et Balnea. The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths* (1990).
- ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990)** = ΝΙΓΔΕΛΗΣ, Π. Μ., *Πολίτευμα και κοινωνία των πολέων των Κυκλάδων κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή* (1990).
- NIGDELIS, ARVANITAKI (2012)** = NIGDELIS, P. et ARVANITAKI, A., « Direct Taxation in Roman Macedonia: a New Votive Inscription of a δεκάπρωτος in an Unknown City of Western Pieria », *Chiron* 42 (2012), p. 271-286.
- NOCITA, GUIZZI (2005)** = NOCITA, M. et GUIZZI, F., « Onesandros of Siphnos and the Pirates (About *IG XII, 5, 653*) », *Πρακτικά Β'* (2005), p. 281-288.
- NOLLÉ, ET ALII (1997)** = NOLLÉ, J., OVERBECK, B. et WEISS, P. (éds.), *Nomismata I. Internationales Kolloquium zur kaiserzeitlichen Münzprägung Kleinasieens (27-30 April 1994, München)* (1997).
- ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΟΥ (1999)** = ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΟΥ, Μ., « Κυκλαδίτικα Νομίσματα απο το Μουσείο Κυκλαδικής Τέχνης », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 318-324.
- OLIVER (2006)** = OLIVER, G. J., « Hellenistic economies: regional views from the Athenian polis », in DESCAT (2006), p. 215-256.
- OLIVER (2011)** = OLIVER, G. J., « Mobility, Society, and Economy in the Hellenistic Period », in ARCHIBALD, et alii (2011), p. 345-367.
- OLIVER (1950)** = OLIVER, J.H., *The Athenian Expounders of the Sacred and Ancestral Law* (1950).
- OLIVER (1970)** = OLIVER, J.H., *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East*, *Hesperia Suppl.* 13 (1970).
- OLIVER (1983)** = OLIVER, J.H., *The Civic Tradition and Roman Athens* (1983).
- OLIVER (1989)** = OLIVER, J.H., *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, *American Philosophical Society* 178 (1989).
- ORLANDOS (1936)** = ORLANDOS, A. K., « Délos chrétienne », *BCH* 60 (1936), p. 68-100.
- ΟΡΛΑΝΔΟΣ, ΤΡΑΥΛΟΣ (1986)** = ΟΡΛΑΝΔΟΣ, Α. Κ. et ΤΡΑΥΛΟΣ, Ι., *Λεξικόν Αρχαίων Αρχιτεκτονικών Όρων*, *BAAE* 94 (1986).
- OSBORNE (2004)** = OSBORNE, R., « Demography and Survey », in ALCOCK, CHERRY (2004), p. 163-172.
- OULHEN (2004)** = OULHEN, J., « La société athénienne », in BRÛLÉ, P. et DESCAT, R. (dir.), *Le monde grec aux temps classiques. Tome 2 : le IV<sup>e</sup> siècle* (2004), p. 251-351.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ (1980)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ, Α., « Τὰ άρχαία γλυπτά τής Συλλογής στη Χώρα τής Άνδρου », *Αρχ. Εφ.* (1980), p. 18-32.

- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., *Παλαιόπολις Άνδρου. Τόμος πρώτος. Τα οικοδομικά από την προανασκαφική έρευνα* (1996).
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2001)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Ανασκαφή Παλαιόπολης », *Άγκυρα* 1 (2001), p. 227-231.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2004)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Ανασκάπτοντας την αγορά της αρχαίας Άνδρου », *Άγκυρα* 2 (2004), p. 121-148.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2007)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., *Παλαιόπολη Άνδρου. Είκοσι χρόνια ανασκαφικής έρευνας* (2007).
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2009)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Πυθώνυμος Νικοκράτους, ένας επιφανής Άνδριος », in ΚΥΡΤΑΤΑΣ, *et alii* (2009), p. 33-50.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2011)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Η Αγορά της Αρχαίας Άνδρου. Μορφή και Δραστηριότητες », in ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΡΗ (2011), p. 311-326.
- ΡΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2012)** = ΡΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « The Archaeological Evidence from the Agora of Ancient Andros, Cyclades », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 23-35.
- PANELLA (1986)** = PANELLA, C., « Oriente ed Occidente : considerazioni su alcune anfore "Egee" di età Imperiale a Ostia », *BCH Suppl.* 13 (1986), p. 609-636.
- ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ (2002)** = ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ, Ζ. Δ., *Σιφνίων άστν: φιλολογικές, αρχαιολογικές και τοπογραφικές μαρτυρίες για την αρχαία πόλη της Σίφνου* (2002).
- ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ-ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (1966)** = ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ-ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., « Αρχαιότητες και Μνημεία Κυκλάδων », *ΑΔ* 21 Β' (1966), p. 386-395.
- ΡΑΡΑΓΕΟΡΓΙΑΔΟΥ-BANIS (1997)** = ΡΑΡΑΓΕΟΡΓΙΑΔΟΥ-BANIS, C., *The Coinage of Kea, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 24 (1997).
- ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΑΔΟΥ (2010)** = ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΑΔΟΥ, Χ., « Η νομισματική δραστηριότητα στις Κυκλάδες κατά τους αυτοκρατορικούς χρόνους », *όβολός* 9 (2010), p. 347-354.
- PÂRIS (1916)** = PÂRIS, J., « Contribution à l'étude des ports antiques du monde grec : II. Les établissements maritimes de Délos », *BCH* 40 (1916), p. 5-73.
- ΠΑΣΧΑΛΗΣ (1898)** = ΠΑΣΧΑΛΗΣ, Δ. Π., « Νομισματική της αρχαίας Άνδρου », *JIAN* 1 (1898), p. 299-366.
- ΠΑΣΧΑΛΗΣ (1925)** = ΠΑΣΧΑΛΗΣ, Δ. Π., *Ιστορία της νήσου Άνδρου* (1925).
- PASQUIER (1985)** = PASQUIER, A., *La Vénus de Milo et les Aphrodites du Louvre* (1985).
- ΡΑΥΝΕ (1984)** = ΡΑΥΝΕ, Μ. J., *ΑΡΕΤΑΣ ΕΝΕΚΕΝ: Honors to Romans and Italians in Greece from 260 to 27 B.C.* (1984).
- ΡΕΕΚ (1969)** = ΡΕΕΚ, W., *Inscripfen von den Dorischen Inseln, ASAW* 62.1 (1969).
- ΠΕΛΕΚΙΑΔΗΣ (1969)** = ΠΕΛΕΚΙΑΔΗΣ, Χ., *Ανέκδοτοι επιγραφαί εζ Άνδρου και Νάξου* (1969).
- PENSABENE, et alii (2000)** = PENSABENE, P., *et alii*, « The Parian Marble Blocks of the Fossa Traiana », in ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 527-536.
- PERRIN-SAMINADAYAR (2004)** = PERRIN-SAMINADAYAR, É., « L'éphébie attique de la crise mithridatique à Hadrien : miroir de la société athénienne ? », in FOLLET (2004), p. 87-103.
- PESAVENTO ΜΑΤΤΙΟΛΙ (2005)** = PESAVENTO ΜΑΤΤΙΟΛΙ, S., « Le anfore da allume. L'apporto di Padova. Bilancio e prospettive », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 177-185.
- PETROCHIOS (2008)** = PETROCHIOS, N., « Graffiti du gymnase d'Andros », *BCH* 132.1 (2008), p. 403-426.
- ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a)** = ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ, Ν., *Συμβολές στην ιστορία και προσωπογραφία της άραχαίας Άνδρου. Επιγραφικές και φιλολογικές μαρτυρίες* (2010).
- ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010b)** = ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ, Ν., « Κοινωνικές ανακατάταξεις στην Άνδρο των ελληνιστηκών και αυτοκρατορικών χρόνων », *Νήσος Άνδρος* (2010), p. 149-160.
- PFLAUM (1960-1961)** = PFLAUM, H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain. Tomes I-III* (1960-1961).
- PFLAUM (1962)** = PFLAUM, H.-G., « Légats impériaux à l'intérieur de provinces sénatoriales », in RENARD, M. (éd.), *Hommages à Albert Grenier III* (1962), p. 1232-1242.
- PFLAUM (1971)** = PFLAUM, H.-G., « Une inscription bilingue de Kos et la perception de la *vicesima hereditatium* », *ZPE* 7 (1971), p. 64-68.
- PFLAUM (1978)** = PFLAUM, H.-G., « Les salaires des magistrats et fonctionnaires du Haut-Empire », in *Les « dévaluations » à Rome* (1978), p. 311-315.
- PFLAUM (1982)** = PFLAUM, H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain. Supplément* (1982).
- PHOTOS-JONES, E., et alii (1999)** = PHOTOS-JONES, E., *et alii*, « The Aghia Kyriaki, Melos Survey: Prospecting for the Elusive Earths in the Roman Period in the Aegean », *ABSA* 94 (1999), p. 377-413.
- PICARD (1921)** = PICARD, C., *L'Établissement des Poseidoniasfes de Bérytos, EAD* 6 (1921).
- PISO (1978)** = PISO, I., « Die Laufbahn eines Ritters aus Pamphylien », *Chiron* 8 (1978), p. 515-527.
- PITTINGER (1975)** = PITTINGER, J., « The Mineral Products of Melos and their Identification », *BSA* 70 (1975), p. 191-197.

- PLEKET (1984)** = PLEKET, H. W., « Urban Elites and the Economy in the Greek Cities of the Roman Empire », *MBAH* 3.1 (1984), p. 3-36.
- POLLINI (2000)** = POLLINI, J., « The Marble Type of the Statue of Augustus from Prima Porta: Facts and Fallacies, Lithic Power and Ideology, Color and Color Symbolism in Roman Art », in ΣΚΙΑΠΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 237-252.
- PONT (2008)** = PONT, A.-V., « Évèrgètes bâtisseurs à Aphrodisias au Haut-Empire », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 181-208.
- PONT (2010)** = PONT, A.-V., *Orner la cité. Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine*, *Scripta Antiqua* 24 (2010).
- PONT (2012)** = PONT, A.-V., « Grands notables et petites patries en Asie », in HELLER, PONT, (2012), p. 285-308.
- PRESTON (2001)** = PRESTON, R., « Roman questions, Greek answers: Plutarch and the construction of identity », in GOLDHILL (2001), p. 86-119.
- PRICE (1984)** = PRICE, S., *Rituals and Power: The Roman Imperial Cult in Asia Minor* (1984).
- PRICE (2005)** = PRICE, S., « Chap. 9: Local Mythologies in the Greek East », in HOWGEGO (2005), p. 115-124.
- PROKESCH VON OSTEN (1836)** = PROKESCH VON OSTEN, A., *Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient* II (1836).
- PROST (2001)** = PROST, Fr., « Sparte et les Cyclades au V<sup>e</sup> siècle : à propos d'ID 87 », in BRUN (2001), p. 241-260.
- PUECH (2002)** = PUECH, B., *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale* (2002).
- PUGLIESE (1952-1954)** = PUGLIESE CARRATELLI, G., « Supplemento Epigrafico Rodio », *Annuario* 14-16 (1952-1954), p. 247-316.
- PURCELL (2005)** = PURCELL, N., « The Boundless Sea of Unlikeness? On Defining the Mediterranean », in MALKIN (2005), p. 9-29.
- QUASS (1993)** = QUASS, F., *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens. Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit* (1993).
- RAINBIRD (2007)** = RAINBIRD, P., *The Archaeology of Islands* (2007).
- ΡΑΙΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (1997)** = ΡΑΙΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ. Γ., « ... *Duae et ejus species* ... Η “Στοπτηρία γη” της Μήλου ή ξαναδιαβάζοντας ένα κείμενο του Πλίνιου », *Αρχαία Ελληνική Τεχνολογία* 1 (1997), p. 345-350.
- ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005)** = ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, S., « Les producteurs d'alun de Milo : une histoire de patrons et d'ouvriers », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 171-175.
- ΡΑΙΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010)** = ΡΑΙΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ. Γ., *Κυκλάδες νήσοι : συμβολή στην οικονομική τους ιστορία κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Π. Μ. Νηγδελής, (Université de Thessalonique) (2010).
- RAWSON (1973)** = RAWSON, E., « The Eastern *Clientelae* of Clodius and the Claudii », *Historia* 22 (1973), p. 219-239.
- REBUFFAT (1991)** = REBUFFAT, R., « Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain », in *Les thermes romains* (1991), p. 1-34.
- REDDÉ (1986)** = REDDÉ, M., *Mare Nostrum : les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, *BEFAR* 260 (1986).
- REED (1975)** = REED, N., « The Mithraeum on Andros », *ZPE* 18 (1975), p. 207-211.
- REGER (1994)** = REGER, G., *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos, 314-167 B.C.* (1994).
- REGER (2007)** = REGER, G., « Regions Revisited. Identifying Regions in a Greco-Roman Mediterranean Context », *Facta* 1 (2007), p. 65-74.
- REGER (2011)** = REGER, G., « Inter-Regional Economies in the Aegean Basin », in ARCHIBALD, *et alii* (2011), p. 368-389.
- REINACH, *Carnet* (1882)** = REINACH, S., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 10 (1882).
- REINACH (1884)** = REINACH, S., « Monuments figurés de Délos », *BCH* 8 (1884), p. 167-187.
- REINACH (1912)** = REINACH, S., *Répertoire de Reliefs grecs et romains* (1912).
- REMESAL RODRIGEZ (2002)** = REMESAL RODRIGEZ, J., « Military Supply during Wartime », in DE BLOIS, RICH, (2002), p. 77-92.
- RENFREW (1982)** = RENFREW, C., « Chap. 20: Polity and Power: Interaction, Intensification and Exploitation », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 264-290.
- RENFREW, WAGSTAFF (1982)** = RENFREW, C. et WAGSTAFF, M. (éds.), *An Island Polity. The archaeology of exploitation in Melos* (1982).
- RILEY (1979)** = RILEY, J. A., « The Coarse Pottery from Berenice », in LLOYD, J.-A. (éd.), *Excavations at Sidi Khrebish Benghazi (Berenice)*, *Libya Antiqua, Suppl.*, V, II (1979), p. 91-467.
- RIZAKIS (1996)** = RIZAKIS, A. D. (éd.), *Roman onomastics in the Greek East: social and political aspects*, *MEAETHMATA* 21 (1996).
- RIZAKIS (2001)** = RIZAKIS, A. D., « Notes de conclusion », in MARC, MORETTI (2001), p. 527-540.

- RIZAKIS (2008)** = RIZAKIS, A. D., « The World of Civic Elites: Concluding Thoughts », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 269-276.
- RIZAKIS, CAMIA (2008)** = RIZAKIS, A. D. et CAMIA, Fr. (éds.), *Pathways to Power. Civic Elites in the Eastern Part of the Roman Empire*, *Tripodes* 6 (2008).
- RIZAKIS, LEPENIOTI (2010)** = RIZAKIS, A. D. et LEPENIOTI, C. E. (éds.), *Roman Peloponnese III. Society, Economy and Culture under the Roman Empire: Continuity and Innovation*, *MEAETHMATA* 63 (2010).
- RIZAKIS, ZOUMBAKI (2001)** = RIZAKIS, A. D. et ZOUMBAKI, S., *Roman Peloponnese I. Roman personal names in their social context (Achaia, Arcadia, Argolis, Corinthia and Eleia)*, *MEAETHMATA* 31 (2001).
- RIZAKIS, et alii (2004)** = RIZAKIS, A. D., ZOUMBAKI, S. et LEPENIOTI, C. E. (éds.), *Roman Peloponnese II. Roman personal names in their social context (Laconia and Messenia)*, *MEAETHMATA* 36 (2004).
- ROBERT (1954)** = ROBERT, J. et L., *La Carie. Histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques. Tome II : Le plateau de Tabai et ses environs* (1954).
- ROBERT (1929)** = ROBERT, L., « Trois inscriptions de l'Archipel », *REG* 42 (1929), p. 20-38.
- ROBERT (1966)** = ROBERT, L., *Documents de l'Asie Mineure méridionale. Inscriptions, monnaies et géographie, Hautes études du monde gréco-romain* 3 (1966).
- ROBERT (1977)** = ROBERT, L., « Monnaies hellénistiques. I. Une monnaie de Rhodes contremarquée », *RN* 19 (1977), p. 7-34.
- ROBERT (2007)** = ROBERT, L., *Choix d'écrits*. Édité par D. Rousset (2007).
- ROBINSON (1959)** = ROBINSON, H. S., *Pottery of the Roman Period. Chronology, The Athenian Agora* V (1959).
- ROSS (1845)** = ROSS, L., *Reisen auf den griechischen Inseln, Vol. III* (1845).
- ROSS (1985<sup>2</sup>)** = ROSS, L., *Inselreisen. Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres. Vol. I-II [1835-1843]* (1985<sup>2</sup>).
- ROSTOVTZEFF (1941)** = ROSTOVTZEFF, M., *The Social and Economic History of the Hellenistic World. Vol. I-III* (1941).
- ROSTOVTZEFF (1957<sup>2</sup>)** = ROSTOVTZEFF, M., *The Social and Economic History of the Roman Empire. Vol. I-II* (1957<sup>2</sup>).
- ROUECHÉ (1989)** = ROUECHÉ, C., *Aphrodisias in late Antiquity: the late roman and byzantine inscriptions including texts from the excavations at Aphrodisias conducted by Kenan T. Erim*, *JRS Monograph* 5 (1989).
- ROUECHÉ (1993)** = ROUECHÉ, C., *Performers and partisans at Aphrodisias in the Roman and late Roman periods: a study based on inscriptions from the current excavations at Aphrodisias in Caria* (1993).
- ROUGÉ (1966)** = ROUGÉ, J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain* (1966).
- ROUGEMONT (1983)** = ROUGEMONT, G., « Amorgos colonie de Samos ? », *Les Cyclades* (1983), p. 131-134.
- ROUGEMONT (1990)** = ROUGEMONT, G., « Géographie historique des Cyclades. L'homme et le milieu dans l'Archipel », *JS* (1990), p. 199-220.
- ROUILLARD (1993)** = ROUILLARD, P., « L'emporion chez Strabon », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 35-46.
- ROUSSEL (1908)** = ROUSSEL, P., « Les Athéniens mentionnés dans les inscriptions de Délos (époque de la seconde domination athénienne) », *BCH* 32 (1908), p. 303-444.
- ROUSSEL (1916)** = ROUSSEL, P., *Délos, colonie athénienne*, *BEFAR* 111 (1916).
- ROUSSET (2004)** = ROUSSET, D., « La cité et son territoire dans la province d'Achaïe et la notion de "Grèce romaine" », *Annales HSS* 59/2 (2004), p. 363-383.
- ROUX (1973)** = ROUX, G., « Salles de banquets à Délos », *Études déliennes, BCH Suppl.* I (1973), p. 525-554.
- RUSCHENBUSCH (1983)** = RUSCHENBUSCH, E., « Tribut und Bürgerzahl im Ersten Athenischen Seebund », *ZPE* 53 (1983), p. 125-143.
- RUSCHENBUSCH (1984)** = RUSCHENBUSCH, E., « Model Amorgos », in VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Aux origines de l'hellénisme : la Crète et la Grèce. Hommage à Henri van Effenterre* (1984), p. 265-269.
- RUSSELL (2012)** = RUSSELL, B., « Shipwrecks and Stone Cargoes: Some Observations », in GUTIÉRREZ, et alii (2012), p. 533-539.
- RUTISHAUSER (2012)** = RUTISHAUSER, B., *Athens and the Cyclades. Economic Strategies 540-314 BC* (2012).
- SAFRAI, STERN (1976)** = SAFRAI, S. et STERN, M. (éds.), *The Jewish People in the First Century. Historical Geography, Political History, Social, Cultural and Religious Life and Institutions* (1976).
- SALLER (2005)** = SALLER, R., « Chap. 11: Framing the Debate Over Growth in the Ancient Economy », in MANNING, MORRIS (2005), p. 223-238.
- SARTRE (1991)** = SARTRE, M., *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)* (1991).
- SARTRE (1997)** = SARTRE, M., *Le Haut-Empire romain : les provinces de Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)* (1997).
- SARTRE (1998)** = SARTRE, M., « Chapitre VIII : Les provinces anatoliennes », in LEPALLEY (1998), p. 334-383.
- SAUCIUC (1914)** = SAUCIUC, Th., *Andros. Untersuchungen zur Geschichte und Topographie der Insel* (1914).

- SAVALLI-LESTRADE (2003)** = SAVALLI-LESTRADE, I., « Remarques sur les élites dans les *poleis* hellénistiques », in CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (2003), p. 51-64.
- SAVO (2004)** = SAVO, M. B., *Culti, sacerdozi e feste delle Cicladi dall'età arcaica all'età romana. 1 : Io, Nasso, Sifino, Serifo, Citno, Siro* (2004).
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1907)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου, Κς' Ανασκαφαί Δήλου », *JIAN* 10 (1907), p. 192-222.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., *Το εν Αθήναις Εθνικόν Μουσείον* (1908-1911).
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1911)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου », *JIAN* 13 (1911), p. 57-63 et p. 75-94.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1913)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου, Δήλος », *JIAN* 15 (1913), p. 39-43.
- SCHEID (1991)** = SCHEID, J., « Sanctuaires et Thermes sous l'Empire », in *Les thermes romains* (1991), p. 205-216.
- SCHEIDEL, et alii (2007)** = SCHEIDEL, W., MORRIS, I. et SALLER, R. (éds.), *The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World* (2007).
- SCHMITT PANTEL (1992)** = SCHMITT PANTEL, P., *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, *CEFR* 157 (1992).
- SEAR (2006)** = SEAR, F., *Roman Theatres. An Architectural Study* (2006).
- SEGRE, PUGLIESE CARRATELLI (1949-1951)** = SEGRE, M. et PUGLIESE CARRATELLI, G., « Tituli Camirenses », *Annuario* 27-29 (1949-1951), p.141-318.
- SHAW (2001)** = SHAW, B. D., « Challenging Braudel: a new vision of the Mediterranean », *JRA* 14 (2001), p. 419-453.
- SHEEDY (2006)** = SHEEDY, K. A., *The Archaic and Early Classical Coinages of the Cyclades*, *Royal Numismatic Society* 40 (2006).
- SHEEDY, PAPAGEORGIADOU-BANIS (1998)** = SHEEDY, K. A. et PAPAGEORGIADOU-BANIS, C., « The Coinage of Kythnos », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998), p. 649-655.
- SHERK (1969)** = SHERK, R. K., *Roman Documents from the Greek East. Senatus consulta and Epistulae to the Age of Augustus* (1969).
- SIEBERT (1980)** = SIEBERT, G., « Un portrait de Jules César sur une coupe à médaillon de Délos », *BCH* 104 (1980), p. 189-196.
- SIEBERT (2001)** = SIEBERT, G., *L'Îlot de Bijoux, l'Îlot des Bronzes, la Maison des Sceaux. 1. Topographie et Architecture*, *EAD* 38 (2001).
- ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, et alii (2009)** = ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, Ε., ΜΕΝΔΩΝΗ, Α. Γ. et ΠΑΝΑΓΟΥ, Τ. (éds.), *Καρθαία... ελαχύνωτον στέρνον χθονός...* (2009).
- SINTÈS (2010)** = SINTÈS, P., « La population des îles de la Grèce. Un essai de prospective », *Démographie spatiale des Balkans : tendances et enjeux. IV<sup>e</sup> Conférence Internationale de Démographie des Balkans (Budva, Monténégro, 13-15 mai 2010)* (2010), p. 1-11.
- ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ(2000)** = ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, Δ. et ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ, Ν. (éds.), *ΠΑΡΙΑ ΛΙΘΟΣ. Λατομεία, Μάρμαρο και Εργαστήρια Γλυπτικής της Πάρου. Πράκτικα Α' Διεθνούς Συνεδρίου Αρχαιολογίας Πάρου και Κυκλάδων (Παροικία Πάρου, 2-5 Οκτωβρίου 1997)* (2000).
- SLOT (1982)** = SLOT, B. J., *Arcipelagus Turbatus. Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane, c. 1500-1718* (1982).
- SMITH (1895-1896)** = SMITH, C., « Excavation in Melos », *ABSA* 2 (1895-1896), p. 63-76.
- SMITH (1896)** = SMITH, C., « Archaeology in Greece, II. Melos », *JHS* 16 (1896), p. 347-356.
- SMITH (1897)** = SMITH, C., « Inscriptions from Melos », *JHS* 17 (1897), p. 1-21.
- SOKOLOWSKI (1969)** = SOKOLOWSKI, F., *Lois sacrées des cités grecques* (1969).
- SOLIN, SALOMIES (1994<sup>2</sup>)** = SOLIN, H. et SALOMIES, O., *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum* (1994<sup>2</sup>).
- SOURLAS (2012)** = SOURLAS, D. S., « L'agora romaine d'Athènes. Utilisation, fonctions et organisation intérieure », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 119-138.
- SPARKES (1982a)** = SPARKES, B. A., « Chap. 5: Classical and Roman Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 45-57.
- SPARKES (1982b)** = SPARKES, B. A., « Chap. 17: Production and Exchange in the Classical and Roman Periods », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 228-235.
- SPAWFORTH (1984)** = SPAWFORTH, A., « Notes on the Third Century AD in Spartan Epigraphy », *ABSA* 79 (1984), p. 263-288.
- SPAWFORTH (1985)** = SPAWFORTH, A., « Families at Roman Sparta and Epidaurus: some Prosopographical Notes », *ABSA* 80 (1985), p. 191-258.
- SPERLING (1973)** = SPERLING, J. W., *Thera and Therasia, Αρχαίες Ελληνικές Πόλεις* 22 (1973).

- SPIESER (1979)** = SPIESER, J.-M., « La christianisation des sanctuaires païens en Grèce », in JANTZEN, U. (éd.), *Neue Forschungen in Griechischen Heiligtümern* (1979), p. 309-320.
- ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999)** = ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ, Ν. Χ. (éd.), *Φως Κυκλαδικόν : τιμητικός τόμος στη μνήμη του Νίκου Ζαφειρόπουλου* (1999).
- ΣΤΑΥΡΙΔΗ (2001)** = ΣΤΑΥΡΙΔΗ, Α., « Η Ρωμαϊκή τεχνη στη Θήρα. Πορταίτα και Αγάλματα », in ΔΑΝΕΖΗΣ (2001), p. 241-244.
- STERN (1995)** = STERN, M., *Mowld Blown Glass* (1995).
- STERN (2000)** = STERN, S., « Pagan Images in Late Antique Palestinian Synagogues », in MITCHELL, S. et GREATREX, G. (éds.), *Ethnicity and Culture in Late Antiquity* (2000), p. 241-252.
- ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875)** = ΣΤΕΦΑΝΟΣ, Κ., *Ἐπιγραφαὶ τῆς νήσου Σύρου τὸ πλεῖστον ἀνέκδοτοι μετὰ τοπογραφικῶν καὶ ἱστορικῶν παρατηρήσεων περὶ τῆς ἀρχαίας Σύρου* (1875).
- SUGDEN (2004)** = SUGDEN, K., « Minoa on Amorgos: some new imperial coins », *RN* 160 (2004), p. 115-117.
- SVORONOS (1991)** = SVORONOS, N., « Società delle Province », in GUILLOU, A. (éd.), *La civiltà bizantina, oggetti e messaggio : Fonti diplomatiche e società delle province* (1991), p. 211-251.
- SWAIN (1996)** = SWAIN, S., *Hellenism and Empire. Language, Classicism, and Power in the Greek World (AD 50-250)* (1996).
- SWOBODA (1892)** = SWOBODA, H., *Griechische Volksbeschlüsse* (1892).
- ΣΩΤΗΡΙΟΥ (1928)** = ΣΩΤΗΡΙΟΥ, Γ., « Η Χριστιανική Κατακόμβη της νήσου Μήλου », *ΠΑΑ* 3 (1928), p. 33-46.
- TCHERNIA (1986)** = TCHERNIA, A., *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, *BEFAR* 261 (1986).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (1996)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Ἄνδρος. Τα Μνημεία και το Αρχαιολογικό Μουσείο* (1996).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2002)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Αρχαιολογικό Μουσείο Παλαιόπολης. Η αρχαία πόλις της Ἄνδρου* (2002).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2008)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Ἄνδρος: η αρχαία πόλις της Υψηλής* (2008).
- ΘΕΜΕΛΗΣ (2002)** = ΘΕΜΕΛΗΣ, Π. Γ. (éd.), *Το γυάλι από την αρχαιότητα έως σήμερα. Β' Συνέδριο Μαρμαριτών Μυλοπόταμου Ρεθύμνης Κρήτης (26-28 Σεπτεμβρίου 1997)* (2002).
- TIVERIOS (1996)** = TIVERIOS, M., « La costituzione dell'Antica Andros », in LANZILLOTTA, SCHILARDI (1996), p. 65-77.
- ΤΙΒΕΡΙΟΣ (2009)** = ΤΙΒΕΡΙΟΣ, Μ., « Ξενιτεμένες αρχαιότητες από την Ἄνδρο », in ΚΥΡΤΑΤΑΣ, *et alii* (2009), p. 113-153.
- ΤΟΥΡΑΤΣΟΓΛΟΥ, ΤΣΟΥΡΤΗ (2010)** = ΤΟΥΡΑΤΣΟΓΛΟΥ, Γ. et ΤΣΟΥΡΤΗ, Η., « Η συλλογή κυκλαδικών νομισμάτων του Δημητρίου Αρτέμη. Ένα νέο απόκτημα του Νομισματικού Μουσείου Αθηνών », *ὄβολός* 9 (2010), p. 355-377.
- TOURNEFORT (1717)** = TOURNEFORT, J. (Pitton de), *Relation d'un voyage au Levant, fait par ordre du Roy : contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs îles de l'Archipel* (1717).
- TRAILL (1975)** = TRAILL, J. S., *The Political Organization of Attica. A Study of the Demes, Trittyes, and Phylai, and their Representation in the Athenian Council*, *Hesperia Supplement* XIV (1975).
- TRAILL (1994)** = TRAILL, J. S., *Persons of Ancient Athens* (1994).
- ΤΡΑΥΛΟΣ, ΚΟΚΚΟΥ (1980)** = ΤΡΑΥΛΟΣ, Ι. et ΚΟΚΚΟΥ, Α., *Ερμούπολη. Η δημιουργία μιας νέας πόλης στη Σύρο στις αρχές του 19ου αιώνα* (1980).
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., *Τα γυάλινα αντικείμενα από την Μινώα Αμοργό : συμβολή στη μελέτη της υαλοουργίας στις Κυκλάδες κατά την ελληνιστική και ρωμαϊκή περίοδο*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de L. Marangou (1998).
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Αγγεία με περίτμητη και εγχάρακτη διακόσμηση των ελληνιστικών και πωμαϊκών χρόνων από την Αμοργό », in ΘΕΜΕΛΗΣ (2002), p. 93-102.
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2005)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Γυάλινα μυροδοχεία ρωμαϊκής εποχής από την Αμοργό », *Πρακτικά Β' Κυκλαδολογικού Συνέδριου* (2005), p. 260-292.
- TRÜMPER (1998)** = TRÜMPER, M., *Wohnen in Delos. Eine baugeschichtliche Untersuchung zum Wandel der Wohnkultur in hellenistischer Zeit*, *Internationale Archäologie* 46 (1998).
- TRÜMPER (2008)** = TRÜMPER, M., *Die "Agora des Italiens" in Delos. Baugeschichte, Architektur, Ausstattung und funktion einer späthellenistischen Porticus-Anlage*, *Internationale Archäologie* 104 (2008).
- VALLOIS (1923)** = VALLOIS, R., *Le Portique de Philippe*, *EAD* 7,1 (1923).
- VALLOIS (1929)** = VALLOIS, R., « Topographie délienne II », *BCH* 53 (1929), p. 185-315.
- VALLOIS (1944)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. I : *Les Monuments*, *BEFAR* 157 (1944).
- VALLOIS (1966)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. II, 1 : *Grammaire historique de l'architecture délienne*, *BEFAR* 157 (1966).
- VALLOIS (1978)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. II, 2 : *Grammaire historique de l'architecture délienne*, *BEFAR* 157 (1978).

- VAN BREMEN (1996)** = VAN BREMEN, R., *The Limits of Participation. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods* (1996).
- VAN EFFENTERRE (1979)** = VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Points de vue sur la fiscalité antique* (1979).
- VAN NIJF (1997)** = VAN NIJF, O. M., *The Civic World of Professional Associations in the Roman East* (1997).
- VAN NIJF, ALSTON (2011)** = VAN NIJF, O. M. et ALSTON, R. (éds.), *Political culture in the Greek city after the classical age* (2011).
- VANHOVE (1996)** = VANHOVE, D., *Roman Marble Quarries in Southern Euboea and the Associated Road Systems, Monumenta Graeca et Romana* 8 (1996).
- VÉLISSAROPOULOS (1980)** = VÉLISSAROPOULOS, J., *Les nauclères grecs : recherches sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé* (1980).
- VÉRILHAC (1983)** = VÉRILHAC, A.-M., « Nouvelles inscriptions de Paros », *BCH* 107 (1983), p. 421-428.
- VÉRILHAC, VIAL (1998)** = VÉRILHAC, A.-M. et VIAL, C., *Le mariage grec du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste*, *BCH Suppl.* 32 (1998).
- VERMEULE (1968)** = VERMEULE, C. C., *Roman Imperial Art in Greece and Asia Minor* (1968).
- VESSBERG (1952)** = VESSBERG, O., « Roman Glass in Cyprus », *Opuscula Archaeologica* VII (1952), p. 109-165.
- VEYNE (1975)** = VEYNE, P., « Y a-t-il eu un impérialisme romain ? », *MEFR* 87 (1975), p. 793-855.
- VEYNE (1976)** = VEYNE, P., *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique* (1976).
- VEYNE (2005)** = VEYNE, P., *L'Empire gréco-romain* (2005).
- VIAL (1984)** = VIAL, Cl., *Délos indépendante*, *BCH Suppl.* 10 (1984).
- VIAL (1995)** = VIAL, Cl., *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium* (1995).
- VÖSSING (2004)** = VÖSSING, K., *Mensa Regia. Das Bankett beim Hellenistischen König und beim Römischen Kaiser*, *Beiträge zur Altertumskunde* 193 (2004).
- WÄELKENS (1989)** = WÄELKENS, M., « Hellenistic and Roman influence in the imperial architecture of Asia Minor », in WALKER, CAMERON (1989), p. 77-88.
- WAGSTAFF, CHERRY (1982)** = WAGSTAFF, M. et CHERRY, J. F., « Chap. 11: Settlement and Population Change », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 136-155.
- WALKER (1982-1983)** = WALKER, A. S., « 16 or 18 Assaria, Drachmai and Denarii in Mid Second Century A.D. Athens? », *Israel Numismatic Journal* 6-7 (1982-1983), p. 142-147.
- WALKER (1987)** = WALKER, S., « Roman Nymphaea in the Greek World », in MACREADY, THOMPSON (1987), p. 60-71.
- WALKER, CAMERON (1989)** = WALKER, S. et CAMERON, A. (éds.), *The Greek Renaissance in the Roman Empire* (1989).
- WALLACE, HARRIS (1996)** = WALLACE, R. W. et HARRIS, E. M. (éds.), *Transitions to Empire: Essays in Greco-Roman History, 360-146 B.C.*, in *Honor of E. Badian* (1996).
- WEBER (2003)** = WEBER, M., *Économie et Société*. Traduction de l'allemand sous la direction de J. Chavy et E. de Dampierre (2003).
- WEINBERG (1992)** = WEINBERG, G. D., *Glass Vessels in Ancient Greece. Their History Illustrated from the Collection of the National Archaeological Museum, Athens* (1992).
- WEISS (2005)** = WEISS, P., « Chap. 4: The Cities and Their Money », in HOWGEGO, *et alii* (2005), p. 57-68.
- WHITMARSH (2001)** = WHITMARSH, T., « "Greece is the World": exile and identity in the Second Sophistic », in GOLDHILL (2001), p. 269-305.
- WIESLER (1851)** = WIESLER, F., *Theatergebäude und Denkmäler des Bühnenwesens bei den Griechen und Römern* (1851).
- WILHELM (1944)** = WILHELM, A., « Attische Demotika auf Keos », *AAWW* (1944), p. 30-41.
- WILLIAMSON (2005)** = WILLIAMSON, G., « Chap. 2: Aspects of Identity », in HOWGEGO, *et alii* (2005), p. 19-27.
- WILSON (1990)** = WILSON, R. J. A., *Sicily under the Roman Empire. The Archaeology of a Roman Province (36 BC-AD 535)* (1990).
- WITSCHERL (1997)** = WITSCHERL, Chr., « Beobachtungen zur Stadtentwicklung von Thera in Hellenistischer und Römischer Zeit », in HOEPFNER (1997), p. 17-46.
- WOLTERS (1890)** = WOLTERS, P., « Melische Kultstatuen », *AM* 15 (1890), p. 246-251.
- WOOLF (1994)** = WOOLF, G., « Becoming Roman, staying Greek: Culture, identity and the civilizing process in the Roman East », *PCPhS* 40 (1994), p. 116-143.
- ZARMAKOUPH (inédit)** = ZARMAKOUPH, M., « The Monument of C. Billienus in the Stoa of Antigonos Gonatas on Delos » (inédit).
- ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000)** = ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., « Η πολιτική παρουσία της Σίφνου στον κυκλαδικό χώρο κατά την αρχαιότητα », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 13-32.
- ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ** = ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., *Δια Σύρον, Πάρον, Νάξον, Ιον, Οίαν-Θήραν* (non renseigné).
- ZOUMBAKI (à paraître)** = ZOUMBAKI, S., « "At the mercy of waves and storms...": Roman and Italiote traders and settlers in the Cyclades », in BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître).

- ZOUMBAKI (inédit)** = ZOUMBAKI, S., *Roman Names in the Cyclades. Part II. Paros, Thera* (inédit).  
**ZOUMBAKI, MENDONI (1998)** = ZOUMBAKI, S. et MENDONI, L. G., « Θεοί Σεβαστοί », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998), p. 669-678.

---

## BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

---

Afin de faciliter la manipulation de la bibliographie, j'ai classé de manière thématique, en fonction des thèmes abordés dans cette thèse, les ouvrages cités dans la bibliographie générale. Tout comme dans cette dernière, on ne trouvera que les ouvrages et articles cités plus d'une fois dans le texte.

### L'EMPIRE ROMAIN

#### ❖ HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE ROMAIN

- CARRIÉ, ROUSSELLE (1999)** = CARRIÉ, J.-M. et ROUSSELLE, A., *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192-337)*, *Nouvelle histoire de l'Antiquité* 10 (1999).
- DESSAU (1926)** = DESSAU, H., *Geschichte der Römischen Kaiserzeit* (1926).
- JACQUES, SCHEID (1990)** = JACQUES, F. et SCHEID, J., *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.)*. Tome 1 : *Les structures de l'Empire romain* (1990).
- LEPELLEY (1998)** = LEPELLEY, Cl. (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.)*. Tome 2 : *Approches régionales du Haut-Empire romain* (1998).
- MILLAR (1992<sup>2</sup>)** = MILLAR, F., *The Emperor in the Roman World (31 BC - AD 337)* (1992<sup>2</sup>).
- NICOLET (1988)** = NICOLET, Cl., *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain* (1988).
- NICOLET (1989<sup>2</sup>)** = NICOLET, Cl. (éd.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J.-C.)*. Tome II : *Genèse d'un empire* (1989<sup>2</sup>).

#### ❖ EMPIRE & IMPÉRIALISME : CONCEPTS & MODÈLES

- BADEL (2011)** = BADEL, Chr., « Introduction. Les modèles impériaux dans l'Antiquité », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl. 5* (2011), p. 9-25.
- BADIAN (1968)** = BADIAN, E., *Roman Imperialism in the Late Republic* (1968).
- BRUNT (1990)** = BRUNT, P. A., *Roman Imperial Themes* (1990).
- DE LIGT, et alii (2004)** = DE LIGT, L., HEMELRIJK, E. A. et SINGOR, H. W. (éds.), *Roman Rule and Civic Life: Local and Regional Perspectives, Impact of Empire 4 (Roman Empire, c. 200 B.C.-A.D. 476)* (2004).
- FERRARY (1988)** = FERRARY, J.-L., *Philhellénisme et Impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, *BEFAR* 271 (1988).
- GARNSEY, WHITTAKER (1978)** = GARNSEY, P. et WHITTAKER, C. R., « Introduction », in GARNSEY, P. et WHITTAKER, C. R. (éds.), *Imperialism in the Ancient World* (1978), p. 1-6.
- GOLDSTONE, HALDON (2009)** = GOLDSTONE, J. A. et HALDON, J. F., « Ancient States, Empires, and Exploitation: Problems and Perspectives », in MORRIS, SCHEIDEL (2009), p. 3-29.
- GUERBER, HURLET (2008)** = GUERBER, É., et HURLET, Fr., « L'Empire romain du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. : un modèle historiographique à l'épreuve », in HURLET (2008), p. 81-106.
- HURLET (2008)** = HURLET, Fr. (dir.), *Les Empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée* (2008).
- HURLET (2011)** = HURLET, Fr., « (Re) penser l'Empire romain. Le défi de la comparaison historique », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl. 5* (2011), p. 107-140.
- KALLET-MARX (1995)** = KALLET-MARX, R. M., *Hegemony to Empire: the Development of the Roman Imperium in the East from 148 to 62 B.C.* (1995).
- MATTINGLY, Dialogues** = MATTINGLY, D. J. (éd.), *Dialogues in Roman Imperialism. Power, discourse, and discrepant experience in the Roman Empire, JRA Suppl. 23* (1997).
- MATTINGLY (1997)** = MATTINGLY, D. J., « Dialogues of Power and Experience in the Roman Empire », in MATTINGLY, *Dialogues* (1997), p. 7-24.
- MORRIS, SCHEIDEL (2009)** = MORRIS, I. et SCHEIDEL, W. (éds.), *The Dynamics of Ancient Empires. State Power from Assyria to Byzantium* (2009).
- VEYNE (1975)** = VEYNE, P., « Y a-t-il eu un impérialisme romain ? », *MEFR* 87 (1975), p. 793-855.

## LA GRÈCE ROMAINE ET L'ORIENT ROMAIN

## ❖ OUVRAGES &amp; ARTICLES GÉNÉRAUX

→ *Recueils généraux de documents*

**MARTÍN (1982)** = MARTÍN, F., *La documentación griega de la cancellería del emperador Adriano* (1982).

**OLIVER (1989)** = OLIVER, J.H., *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, *American Philosophical Society* 178 (1989).

**SHERK (1969)** = SHERK, R. K., *Roman Documents from the Greek East. Senatus consulta and Epistulae to the Age of Augustus* (1969).

→ *Études historiques*

**ACCAME (1946)** = ACCAME, S., *Il dominio romano in Grecia dalla guerra acaica ad Augusto* (1946).

**ALCOCK (1993)** = ALCOCK, S., *Graecia Capta. The Landscapes of Roman Greece* (1993).

**BERTRAND (1989<sup>2</sup>)** = BERTRAND, J.-M., « Chapitre VIII : Rome et la Méditerranée Orientale au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. », in NICOLET (1989<sup>2</sup>), p. 789-845.

**BOWERSOCK (1965)** = BOWERSOCK, G. N., *Augustus and the Greek World* (1965).

**BROUGHTON (1959<sup>2</sup>)** = BROUGHTON, T.R.S., « Roman Asia Minor », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome*. Vol. IV (1959<sup>2</sup>), p. 499-918.

**BRU, et alii (2009)** = BRU, H., KIRBIHLER, Fr. et LEBRETON, S. (éd.), *L'Asie Mineure dans l'Antiquité. Échanges, populations et territoires : regards actuels sur une péninsule (actes du colloque international de Tours, 21-22 octobre 2005)* (2009).

**CABANES (1998)** = CABANES, P., « Chapitre VII : Le monde grec européen et la Cyrénaïque », in LEPELLEY (1998), p. 299-332.

**JONES (1940)** = JONES, A. H. M., *The Greek City: from Alexander to Justinian* (1940).

**JONES (1971<sup>2</sup>)** = JONES, A. H. M., *The Cities of the Eastern Roman Provinces* (1971<sup>2</sup>).

**LARSEN (1959<sup>2</sup>)** = LARSEN, J. A. O., « Roman Greece », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome*. Vol. IV (1959<sup>2</sup>), p. 259-498.

**MAGIE (1950)** = MAGIE, D., *Roman Rule in Asia Minor: to the end of the Third Century after Christ*. Vol. I-II (1950).

**MILLAR (1993)** = MILLAR, F., *The Roman Near East 31 BC-AD 337* (1993).

**MILLAR (2002)** = MILLAR, F., *Rome, the Greek World, and the East. Vol. 1. The Roman Republic and the Augustan Revolution*, Edited by H. M. Cotton and G. M. Rogers (2002).

**MILLAR (2004)** = MILLAR, F., *Rome, the Greek World, and the East. Vol. 2. Government, Society and Culture in the Roman Empire*, Edited by H. M. Cotton and G. M. Rogers (2004).

**ROUSSET (2004)** = ROUSSET, D., « La cité et son territoire dans la province d'Achaïe et la notion de "Grèce romaine" », *Annales HSS* 59/2 (2004), p. 363-383.

**SARTRE (1991)** = SARTRE, M., *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C)* (1991).

**SARTRE (1997)** = SARTRE, M., *Le Haut-Empire romain : les provinces de Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)* (1997).

**SARTRE (1998)** = SARTRE, M., « Chapitre VIII : Les provinces anatoliennes », in LEPELLEY (1998), p. 334-383.

**WALLACE, HARRIS (1996)** = WALLACE, R. W. et HARRIS, E. M. (éds.), *Transitions to Empire: Essays in Greco-Roman History, 360-146 B.C.*, in *Honor of E. Badian* (1996).

→ *Modèles & réceptions : l'hellénisme d'époque romaine*

**FOLLET (2004)** = FOLLET, S. (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents, nouvelles approches (I<sup>er</sup> s. a. C.-III<sup>e</sup> s. p. C.)*. Actes du Colloque international à la mémoire de Louis Robert (Paris, 7-8 juillet 2000) (2004).

**GOLDHILL (2001)** = GOLDHILL, S. (éd.), *Being Greek under Rome. Cultural Identity, the Second Sophistic and the Development of Empire* (2001).

**HOËT (2011)** = HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Chr., « Empire romain et hellénisme : bilan historiographique », *La notion d'empire dans les mondes antiques. Bilan historiographique, DHA, Suppl.* 5 (2011), p. 141-178.

**LE ROUX (2004)** = LE ROUX, P., « La romanisation en question », *Annales HSS* 59/2 (2004), p. 287-311.

**MARCHETTI (2001b)** = Marchetti, P., « Le substrat dorien de l'Apollon Palatin. De Rome à la Grèce et vice versa », in MARC, MORETTI (2001), p. 455-471.

**MASON (1974)** = MASON, H. J., *Greek Terms for Roman Institutions. A Lexicon and Analysis, American Studies in Papyrology* 13 (1974).

**PUECH (2002)** = PUECH, B., *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale* (2002).

- PRESTON (2001)** = PRESTON, R., « Roman questions, Greek answers: Plutarch and the construction of identity », in GOLDHILL (2001), p. 86-119.
- SWAIN (1996)** = SWAIN, S., *Hellenism and Empire. Language, Classicism, and Power in the Greek World (AD 50-250)* (1996).
- VEYNE (2005)** = VEYNE, P., *L'Empire gréco-romain* (2005).
- WALKER, CAMERON (1989)** = WALKER, S. et CAMERON, A. (éds.), *The Greek Renaissance in the Roman Empire* (1989).
- WHITMARSH (2001)** = WHITMARSH, T., « "Greece is the World": exile and identity in the Second Sophistic », in GOLDHILL (2001), p. 269-305.
- WOOLF (1994)** = WOOLF, G., « Becoming Roman, staying Greek: Culture, identity and the civilizing process in the Roman East », *PCPhS* 40 (1994), p. 116-143.

## ❖ ATHÈNES ROMAINE

→ *Athènes avant Rome*

- HABICHT (2000)** = HABICHT, Chr., *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*. Traduction française (2000).
- MULLER (2010)** = MULLER, A., *Les déplacements de populations en Attique du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.* Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de R. Étienne (2010).
- OULHEN (2004)** = OULHEN, J., « La société athénienne », in BRÛLÉ, P. et DESCAT, R. (dir.), *Le monde grec aux temps classiques. Tome 2 : le IV<sup>e</sup> siècle* (2004), p. 251-351.
- TRAILL (1975)** = TRAILL, J. S., *The Political Organization of Attica. A Study of the Demes, Trittyes, and Phylai, and their Representation in the Athenian Council, Hesperia Supplement XIV* (1975).

→ *Études historiques diverses*

- BADIAN (1976)** = BADIAN, E., « Rome, Athens and Mithridate », *Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien. Travaux du VI<sup>e</sup> Congrès International d'Études Classiques* (1976), p. 501-521.
- FOLLET (1979)** = FOLLET, S., « Lettre de Marc-Aurèle aux Athéniens : nouvelles lectures et interprétations », *R. Phil.* 53 (1979), p. 29-43.
- GEAGAN (1979)** = GEAGAN, D. J., « Roman Athens: Some Aspects of Life and Culture (86 B.C. - A.D. 267) », *ANRW II*, 7, 1 (1979), p. 371-437.
- GRAINDOR (1927)** = GRAINDOR, P., *Athènes sous Auguste* (1927).
- GRAINDOR (1931)** = GRAINDOR, P., *Athènes de Tibère à Trajan* (1931).
- GRAINDOR (1934)** = GRAINDOR, P., *Athènes sous Hadrien* (1934).
- OLIVER (1950)** = OLIVER, J.H., *The Athenian Expounders of the Sacred and Ancestral Law* (1950).
- OLIVER (1970)** = OLIVER, J.H., *Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East, Hesperia Suppl.* 13 (1970).
- OLIVER (1983)** = OLIVER, J.H., *The Civic Tradition and Roman Athens* (1983).

→ *Institutions, société & prosopographie*

- AMELING (1983)** = AMELING, W., *Herodes Atticus. I : Biographie ; II : Inschriftenkatalog* (1983).
- BYRNE (2003)** = BYRNE, S. G., *Roman Citizens of Athens* (2003).
- DOW (1949)** = DOW, S., « Archons of the Period after Sylla », *Hesperia, Suppl.* 8 (1949), p. 116-125.
- FISHER (1986)** = FISHER, R. S., *From Polis to Province: An Analysis of the Athenian Governing Class from 167/6 B.C. to A.D. 13/4*. Thèse de Doctorat inédite (MacMaster University) (1986), disponible en version PDF : <http://digitalcommons.mcmaster.ca/opensdissertations/2205>.
- FOLLET (1976)** = FOLLET, S., *Athènes au II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle. Études chronologiques et prosopographiques* (1976).
- GEAGAN (1992)** = GEAGAN, D. J., « A Family of Marathon and Social Mobility in Athens of the First Century B.C. », *Phoenix* 46 (1992), p. 29-44.
- GRAINDOR (1930)** = GRAINDOR, P., *Un milliardaire antique : Hérode Atticus et sa famille* (1930).
- MERRITT (1977)** = MERRITT, B. D., « Athenian Archons 347/6 - 48/7 B.C. », *Historia* 26 (1977), p. 161-191.
- PERRIN-SAMINADAYAR (2004)** = PERRIN-SAMINADAYAR, É., « L'éphébie attique de la crise mithridatique à Hadrien : miroir de la société athénienne ? », in FOLLET (2004), p. 87-103.
- TRAILL (1994)** = TRAILL, J. S., *Persons of Ancient Athens* (1994).

→ *Architecture & urbanisme*

- BENJAMIN (1963)** = BENJAMIN, A. S., « The Altars of Hadrian in Athens and Hadrian's Panhellenic Program », *Hesperia* 32 (1963), p. 57-86.

- ÉTIENNE (2004b)** = ÉTIENNE, R., *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* (2004).
- MARCHETTI (2012)** = MARCHETTI, P., « Métamorphoses de l'agora d'Athènes à l'époque augustéenne », in CAVALIER, et alii (2012), p. 207-223.
- SOURLAS (2012)** = SOURLAS, D. S., « L'agora romaine d'Athènes. Utilisation, fonctions et organisation intérieure », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 119-138.

#### ❖ APPROCHES LOCALES & RÉGIONALES

- CARTLEDGE, SPAWFORTH (2002)** = CARTLEDGE, P. et SPAWFORTH, A., *Hellenistic and Roman Sparta. A tale of two cities. Second edition* (2002).
- KARAGEORGHIS (1990)** = KARAGEORGHIS, V., *Les anciens Chypriotes : entre Orient et Occident* (1990).
- ELTON, REGER (2007)** = ELTON, H. et REGER, G. (éds.), *Regionalism in Hellenistic and Roman Asia Minor. Acts of the Conference Hartford, Connecticut (22-24 August 1997)* (2007).
- PONT (2010)** = PONT, A.-V., *Orner la cité. Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine, Scripta Antiqua 24* (2010).
- RIZAKIS, LEPENIOTI (2010)** = RIZAKIS, A. D. et LEPENIOTI, C. E. (éds.), *Roman Peloponnese III. Society, Economy and Culture under the Roman Empire: Continuity and Innovation, MEAETHMATA 63* (2010).
- RIZAKIS, ZOUMBAKI (2001)** = RIZAKIS, A. D. et ZOUMBAKI, S., *Roman Peloponnese I. Roman personal names in their social context (Achaia, Arcadia, Argolis, Corinthia and Eleia), MEAETHMATA 31* (2001).
- RIZAKIS, et alii (2004)** = RIZAKIS, A. D., ZOUMBAKI, S. et LEPENIOTI, C. E. (éds.), *Roman Peloponnese II. Roman personal names in their social context (Laconia and Messenia), MEAETHMATA 36* (2004).
- WILSON (1990)** = WILSON, R. J. A., *Sicily under the Roman Empire. The Archaeology of a Roman Province (36 BC-AD 535)* (1990).

## LES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

#### ❖ GÉNÉRALITÉS

- BROUGHTON (1968)** = BROUGHTON, T.R.S., *The Magistrates of the Roman Republic. Vol. I-II* (1968).
- BROUGHTON (1986)** = BROUGHTON, T.R.S., *The Magistrates of the Roman Republic. Vol. III Supplement* (1986).
- DE BLOIS (2001)** = DE BLOIS, L. (éd.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire, Impact of Empire 1 (Roman Empire, 27 B.C.-A.D. 406)* (2001).
- ECK (1971)** = ECK, W., « Zur Verwaltungsgeschichte Italiens unter Mark Aurel : ein *iuridicus per Flaminiam et Transpadanam* », *ZPE 8* (1971), p. 71-79.
- ECK (1995)** = ECK, W., *Die Verwaltung des römischen Reiches in der hohen Kaiserzeit. Ausgewählte und erweiterte Beiträge, t. I* (1995).
- ECK (1998)** = ECK, W., *Die Verwaltung des römischen Reiches in der hohen Kaiserzeit. Ausgewählte und erweiterte Beiträge, t. II* (1998).
- LAUM (1914)** = LAUM, B., *Stiftungen in der griechischen und römischen Antike: ein Beitrag zur antiken Kulturgeschichte* (1914).

#### ❖ LES PROVINCES

- BERTRAND (1989)** = BERTRAND, J.-M., « À propos du mot *provincia* : Étude sur les modes d'élaboration du langage politique », *JSav*, n°3-4 (1989), p. 191-215.
- ECK (1999)** = ECK, W. (éd.), *Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht in den kaiserzeitlichen Provinzen vom 1. bis 3. Jahrhundert* (1999).
- EHRHARDT (2002)** = EHRHARDT, N., « Strategien römischer Publicani gegenüber griechischer Städten in der Zeit der Republik », in EHRHARDT, N. et GÜNTHER, L.-M. (éds.), *Widerstand-Anpassung-Integration. Die griechische Staatenwelt und Rom. Festschrift für Jürgen Deininger zum 65. Geburtstag* (2002), p. 135-153.
- FOURNIER (2010)** = FOURNIER, J., *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain (129 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*, *BEFAR 341* (2010).
- HOLTHEIDE (1983)** = HOLTHEIDE, B., *Römischen Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia* (1983).
- LE ROUX (2009)** = LE ROUX, P., « Rome et l'Occident : seize provinces en quête d'histoires », in CABOURET-LAURIUOX, B., et alii (dirs.), *Rome et l'Occident du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, *Pallas 80* (2009), p. 387-396.

**LÉVY (1899)** = LÉVY, I., « Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins. II », *REG* 12 (1899), p. 255-289.

**MITCHELL (1999)** = MITCHELL, S., « The Administration of Roman Asia from 133 BC to AD 250 », in ECK, W. (éd.), *Lokale Autonomie und römische Ordnungsmacht* (1999), p. 17-46.

#### ❖ LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES & LES ADMINISTRATEURS

**BERENGER (1997)** = BERENGER, A., *Missions sénatoriales et administration de l'Empire : censiteurs et correcteurs d'Auguste à Alexandre Sévère (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*. Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Cl. Nicolet (1997).

**BURTON (2001)** = BURTON, G. P., « The Imperial State and its Impact in the Role and Status of Local Magistrates and Councilors in the Provinces of the Empire », in DE BLOIS (2001), p. 202-215.

**FERRARY (2000a)** = FERRARY, J.-L., « Les gouverneurs des provinces romaines d'Asie Mineure (Asie et Cilicie), depuis l'organisation de la province d'Asie jusqu'à la première guerre de Mithridate (126-88 av. J.-C.) », *Chiron* 30 (2000), p. 161-193.

**HALFMANN (1982)** = HALFMANN, H., « Die Senatoren aus den kleinasiatischen Provinzen des römischen Reiches vom 1.-3. Jahrhundert (Asia, Pontus-Bithynia, Lycia-Pamphylia, Galatia, Cappadocia, Cilicia) », in PANCIERA, S. (éd.), *Epigrafia e ordine senatorio II* (1982), p. 603-650.

**PFLAUM (1962)** = PFLAUM, H.-G., « Légats impériaux à l'intérieur de provinces sénatoriales », in RENARD, M. (éd.), *Hommages à Albert Grenier III* (1962), p. 1232-1242.

**PISO (1978)** = PISO, I., « Die Laufbahn eines Ritters aus Pamphylien », *Chiron* 8 (1978), p. 515-527.

#### ❖ LE CULTE IMPÉRIAL

**CAMIA (2011)** = CAMIA, Fr., *Theoi Sebastoi. Il culto degli Imperatori romani in Grecia (provincia Achaia) nel secondo secolo D.C.*, *MEAETHMATA* 65 (2011).

**FRIESEN (1993)** = FRIESEN, S., *Twice neocoros. Ephesus, Asia and the cult of the Flavian imperial family, Religions in the Graeco-Roman World* 116 (1993).

**FRIJA (2012)** = FRIJA, G., *Les prêtres des empereurs : le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie* (2012).

**HÄNLEIN-SCHÄFER (1985)** = HÄNLEIN-SCHÄFER, H., *Veneratio Augusti. Eine Studie zu den Tempeln des ersten römischen Kaisers* (1985).

**HUPFLOHER (2000)** = HUPFLOHER, A., *Kulte im kaiserzeitlichen Sparta. Eine Rekonstruktion anhand der Priesterämter* (2000).

**KANTIRÉA (2007)** = KANTIRÉA, M., *Les dieux et les dieux augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-claudiens et les Flaviens*, *MEAETHMATA* 50 (2007).

**KIRBIHLER (2008)** = KIRBIHLER, F., « Les Grands-Prêtres d'Éphèse : aspects institutionnels et sociaux de l'asiarchie », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 107-149.

**PRICE (1984)** = PRICE, S., *Rituals and Power: The Roman Imperial Cult in Asia Minor* (1984).

**ZOUMBAKI, MENDONI (1998)** = ZOUMBAKI, S. et MENDONI, L. G., « Θεοί Σεβαστοί », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998), p. 669-678.

#### ❖ LES CITÉS & LES INSTITUTIONS CIVIQUES

**AMARELLI (2005)** = AMARELLI, F. (éd.), *Politica e partecipazione nelle città dell'impero Romano* (2005).

**CURTY (1995)** = CURTY, O., *Les parentés légendaires entre cités grecques : catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme συγγένεια et analyse critique* (1995).

**DMITRIEV (2005)** = DMITRIEV, S., *City government in Hellenistic and Roman Asia Minor* (2005).

**FERNOUX (2005)** = FERNOUX, H.-L., « L'institution populaire dans les cités grecques d'Asie Mineure sous le Haut-Empire. Remarques sur la composition sociologique et l'activité des assemblées populaires (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) », in DUCHÊNE (2005), p. 19-71.

**FERNOUX (2011)** = FERNOUX, H.-L., *Le démos et la cité : communautés et assemblées populaires en Asie mineure à l'époque impériale* (2011).

**FRÖHLICH (2002)** = FRÖHLICH, P., « Les magistrats des cités grecques : image et réalité du pouvoir (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) », in INGLEBERT, H. (éd.), *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain : Hommage à Claude Lepelley* (2002), p. 75-92.

**FRÖHLICH (2004)** = FRÖHLICH, P., *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, *Hautes études du monde gréco-romain* 33 (2004).

**FRÖHLICH, MÜLLER (2005)** = FRÖHLICH, P. et MÜLLER, Chr. (éds.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique. Actes de la table ronde (22-23 mai 2004, Paris)* (2005).

- GAUTHIER (1984)** = GAUTHIER, Ph., « Les Cités hellénistiques : épigraphie et histoire des institutions et des régimes politiques », *Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès international d'épigraphie grecques et latine (Athènes, 3-9 octobre 1982)* (1984), p. 82-107.
- GAUTHIER (1987-1989)** = GAUTHIER, Ph., « Grandes et petites cités : hégémonie et autarcie », *Opus* 6-8 (1987-1989), p. 187-202 [= GAUTHIER (2011), Chap. XIII, p. 295-313].
- GAUTHIER (2000)** = GAUTHIER, Ph., « Les institutions politiques de Delphes au II<sup>e</sup> siècle a.C. », *Delphes : cent ans après la grande fouille* (2000), p. 109-139 [= GAUTHIER (2011), Chap. XVI, p. 375-417].
- GAUTHIER (2011)** = GAUTHIER, Ph., *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*. Édité et indexé par Denis Rousset, *Hautes études du monde gréco-romain* 47 (2011).
- ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ (2008)** = ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Ν., *Ο Θεσμός της Γερουσίας των ελληνικών πόλεων κατά τους Ρωμαϊκούς Χρόνους. Οργάνωση και Λειτουργίες* (2008).
- GUERBER (2009)** = GUERBER, É., *Les cités grecques dans l'Empire romain : les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien* (2009).
- HAMON (2001)** = HAMON, P., « À propos de l'institution du Conseil dans les cités grecques de l'époque hellénistique », *REG* 114/2 (2001), p. XVI-XXI.
- HAMON (2005)** = HAMON, P., « Le Conseil et la participation des citoyens : les mutations de la basse époque hellénistique », in FRÖHLICH, MÜLLER (2005), p. 121-144.
- HAMON (2009)** = HAMON, P., « Démocraties grecques après Alexandre : à propos de trois ouvrages récents », *Topoi* 16/2 (2009), p. 347-382.
- HELLER (2006)** = HELLER, A., « *Les bêtises des Grecs* ». *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a.C.-235 p.C.)* (2006).
- HELLER (2009)** = HELLER, A., « La cité grecque d'époque impériale : vers une société d'ordres ? », *Annales HSS* 64/2 (2009), p. 341-373.
- HELLER (à paraître)** = HELLER, A., « Les institutions civiques grecques sous l'Empire : romanisation ou aristocratisation ? », in SCHUBERT, P. (éd.), *Les Grecs héritiers des Romains, Entretiens de la Fondation Hardt* (à paraître), p. 201-240.
- LA ROCCA (2005)** = LA ROCCA, A., « Diritto di iniziativa e potere popolare nelle assemblee cittadine greche », in AMARELLI (2005), p. 93-118.
- VAN NIJF, ALSTON (2011)** = VAN NIJF, O. M. et ALSTON, R. (éds.), *Political culture in the Greek city after the classical age* (2011).

## SOCIÉTÉS ET CULTURES DANS LES PROVINCES ROMAINES

### ❖ DÉMOGRAPHIE ANTIQUE

- BELOCH (1886)** = BELOCH, J., *Die Bevölkerung der Griechisch-Römischen Welt* (1886).
- BINTLIFF, SBONIAS (1999)** = BINTLIFF, J. et SBONIAS, K. (éds.), *Reconstructing Past Population Trends in Mediterranean Europe (3000 BC - AD 1800), The Archaeology of Mediterranean Landscapes* 1 (1999).
- BRUN (1999)** = BRUN, P., « Les nouvelles perspectives de l'étude démographique des cités grecques », in BELLANCOURT-VALDHER, M. et CORVISIER, J.-N. (éds.), *La démographie historique antique* (1999), p. 13-25.
- CHAPMAN (1999)** = CHAPMAN, J., « Archaeological Proxy-data for Demographic Reconstructions: Facts, Factoids or Fiction? », in BINTLIFF, SBONIAS (1999), p. 65-76.
- DUNCAN-JONES (1964)** = DUNCAN-JONES, R. P., « Human Numbers in Towns and Town-Organisations of the Roman Empire: Evidence of Gifts », *Historia* 13 (1964), p. 199-208.
- HANSEN (2006)** = HANSEN, M. H., *The Shotgun Method. The Demography of the Ancient Greek City-State Culture* (2006).
- OSBORNE (2004)** = OSBORNE, R., « Demography and Survey », in ALCOCK, CHERRY (2004), p. 163-172.
- RUSCHENBUSCH (1983)** = RUSCHENBUSCH, E., « Tribut und Bürgerzahl im Ersten Athenischen Seebund », *ZPE* 53 (1983), p. 125-143.
- SINTÈS (2010)** = SINTÈS, P., « La population des îles de la Grèce. Un essai de prospective », *Démographie spatiale des Balkans : tendances et enjeux. IV<sup>e</sup> Conférence Internationale de Démographie des Balkans (Budva, Monténégro, 13-15 mai 2010)* (2010), p. 1-11.

## ❖ ÉLITES, NOTABLES, ARISTOCRATIES

→ *Composition & fonction : études diverses*

- CÉBEILLAC-GERVASONI (2008)** = CÉBEILLAC-GERVASONI, M., « Les élites locales de l'Occident romain : le bilan synthétique d'un programme de longue haleine », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 9-14.
- CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (1997)** = CÉBEILLAC-GERVASONI, M. et LAMOINE, L. (éds.), *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, CEFR 309 (1997).
- FERNOUX (2004)** = FERNOUX, H.-L., *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*. Essai d'histoire sociale (2004).
- FERNOUX, STEIN (2007)** = FERNOUX, H.-L. et STEIN, C. (dirs.), *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale* (2007).
- FERRARY (1997a)** = FERRARY, J.-L., « Conclusions et Bilans », in CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE, (1997), p. 733-740.
- GARNSEY (1974)** = GARNSEY, P., « Aspects of the Decline of the Urban Aristocracy in the Empire », *ANRW II*, 1 (1974), p. 229-252.
- GROAG (1907)** = GROAG, E., « Notizen zur Geschichte kleinasiatischer Familien », *JÖAI* 10 (1907), p. 282-299.
- KIRBIHLER (2003)** = KIRBIHLER, F., *Les notables d'Éphèse : essai d'histoire sociale (133 av. J.-C. -262 ap. J.-C.)*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de M. Sartre (2003).
- PONT (2012)** = PONT, A.-V., « Grands notables et petites patries en Asie », in HELLER, PONT, (2012), p. 285-308.
- RIZAKIS (2008)** = RIZAKIS, A. D., « The World of Civic Elites: Concluding Thoughts », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 269-276.
- SAVALLI-LESTRADE (2003)** = SAVALLI-LESTRADE, I., « Remarques sur les élites dans les *poleis* hellénistiques », in CÉBEILLAC-GERVASONI, LAMOINE (2003), p. 51-64.
- VAN BREMEN (1996)** = VAN BREMEN, R., *The Limits of Participation. Women and Civic Life in the Greek East in the Hellenistic and Roman Periods* (1996).

→ « *Stratégies* » sociales & formes de domination

- ANDREAU, BRUHNS (1990)** = ANDREAU, J. et BRUHNS, H. (éds.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine (Actes de la table ronde, Paris, 2-4 octobre 1986)*, CEFR 129 (1990).
- CAPDETREY, LAFOND (2010)** = CAPDETREY, L. et LAFOND, Y. (éds.), *La cité et ses élites. Pratiques et représentation des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques* (2010).
- CORBIER (1990)** = CORBIER, M., « Les comportements familiaux de l'aristocratie romaine (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) », in ANDREAU, BRUHNS (1990), p. 225-249.
- FERNOUX (2007)** = FERNOUX, H.-L., « L'exemplarité sociale chez les notables des cités d'Asie Mineure à l'époque impériale », in FERNOUX, STEIN (2007), p. 175-200.
- MOREAU (1990)** = MOREAU, Ph., « Adfinitas. La parenté par alliance dans la société romaine (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) », in ANDREAU, BRUHNS (1990), p. 3-26.
- QUASS (1993)** = QUASS, F., *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens. Untersuchungen zur politischen und sozialen Entwicklung in hellenistischer und römischer Zeit* (1993).
- RIZAKIS, CAMIA (2008)** = RIZAKIS, A. D. et CAMIA, Fr. (éds.), *Pathways to Power. Civic Elites in the Eastern Part of the Roman Empire*, *Tripodes* 6 (2008).

→ *Intégration politique*

- CAMPANILE (1994)** = CAMPANILE, M.D., *I sacerdoti del koinon d'Asia (I sec. a.C.-III sec. d.C.)*. Contributo alla studio della romanizzazione delle élites provinciali nell'Oriente greco, *Studi Ellinistici* 7 (1994).
- CHASTAGNOL (1992)** = CHASTAGNOL, A., *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres* (1992).
- DEMOUGIN (1999)** = DEMOUGIN, S., « L'ordre équestre en Asie Mineure. Histoire d'une romanisation », in DEMOUGIN, *et alii* (1999), p. 579-612.
- DEMOUGIN, et alii (1999)** = DEMOUGIN, S., *et alii* (éds.), *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, CEFR 257 (1999).
- DES BOSCS-PLATEAUX (2005)** = DES BOSCS-PLATEAUX, F., *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C.-138 ap. J.-C.)*, *Casa de Velázquez* 32 (2005).
- HAMON (2007)** = HAMON, P., « Élités dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique », in FERNOUX, STEIN (2007), p. 79-100.
- NICOLET (1961)** = NICOLET, Cl., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.)*. Tome 1 : *Définitions juridiques et structures sociales*, BEFAR 207 (1961).

**PFLAUM (1960-1961)** = PFLAUM, H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*. Tomes I-III (1960-1961).

**PFLAUM (1982)** = PFLAUM, H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain. Supplément* (1982).

**SVORONOS (1991)** = SVORONOS, N., « Società delle Province », in GUILLOU, A. (éd.), *La civiltà bizantina, oggetti e messaggio : Fonti diplomatiche e società delle province* (1991), p. 211-251.

→ *Citoyenneté & identités*

**FERRARY (2005)** = FERRARY, J.-L., « Les Grecs des cités et l'obtention de la *civitas Romana* », in FRÖHLICH, MÜLLER (2005), p. 51-75.

**HELLER (2012)** = HELLER, A., « Stratégies de carrière et stratégies de distinction : la double citoyenneté dans le Péloponnèse d'époque impériale », in HELLER, PONT (2012), p. 127-151.

**HELLER, PONT (2012)** = HELLER, A. et PONT, A.-V. (éds.), *Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine* (2012).

→ *Les évergètes*

**FERRARY (1997b)** = FERRARY, J.-L., « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », in CHRISTOL, M. et MASSON, O. (éds.), *Actes du X<sup>e</sup> congrès international d'épigraphie grecque et latine* (1997), p. 199-225.

**GAUTHIER (1985)** = GAUTHIER, Ph., *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>e</sup> s. - I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Contribution à l'histoire des institutions, BCH Suppl. 12* (1985).

**PONT (2008)** = PONT, A.-V., « Évergètes bâtisseurs à Aphrodisias au Haut-Empire », in RIZAKIS, CAMIA (2008), p. 181-208.

**VEYNE (1976)** = VEYNE, P., *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique* (1976).

❖ **LES AUTRES STATUTS**

→ *Les artisans*

**FEYEL (2006)** = FEYEL, Chr., *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique à travers la documentation financière en Grèce, BEFAR 318* (2006).

**LABARRE, LE DINAHET (1996)** = LABARRE, G. et LE DINAHET, M.-Th., « Les métiers du textile en Asie Mineure de l'époque hellénistique à l'époque impériale », in LE DINAHET, M.-Th. et GOYON, J.-C. (éds.), *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)* (1996), p. 49-115.

**VAN NIJF (1997)** = VAN NIJF, O. M., *The Civic World of Professional Associations in the Roman East* (1997).

→ *Les Juifs*

**APPLEBAUM (1976)** = APPLEBAUM, S., « The Social and Economic Status of the Jews in the Diaspora », in SAFRAI, STERN (1976), p. 701-727.

**GOODENOUGH (1953)** = GOODENOUGH, E. R., *Jewish Symbols in the Greco-Roman Period. Vol. III: Illustrations* (1953).

**GOODENOUGH (1956)** = GOODENOUGH, E. R., *Jewish Symbols in the Greco-Roman Period. Vol. VI: Fish, Bread, and Wine* (1956).

**LEVINE (1981)** = LEVINE, I. (éd.), *Ancient Synagogues Revealed* (1981).

**SAFRAI, STERN (1976)** = SAFRAI, S. et STERN, M. (éds.), *The Jewish People in the First Century. Historical Geography, Political History, Social, Cultural and Religious Life and Institutions* (1976).

**STERN (2000)** = STERN, S., « Pagan Images in Late Antique Palestinian Synagogues », in MITCHELL, S. et GREATREX, G. (éds.), *Ethnicity and Culture in Late Antiquity* (2000), p. 241-252.

→ *Les Romains en Grèce*

**EILERS (2002)** = EILERS, C., *Roman Patrons of Greek Cities* (2002).

**ERKELENZ (2003)** = ERKELENZ, D., *Optimo praesidi: Untersuchungen zu den Ehrenmonumenten für Amtsträger der römischen Provinzen in Republik und Kaiserzeit* (2003).

**FERRARY (1987-1989)** = FERRARY, J.-L., « Les Romains de la République et les démocraties grecques », *Opus 6-8* (1987-1989), p. 203-216.

**HATZFELD (1919)** = HATZFELD, J., *Les Trafiquants italiens dans l'Orient hellénique, BEFAR 115* (1919).

**PAYNE (1984)** = PAYNE, M. J., *APETAS ENEKEN: Honors to Romans and Italians in Greece from 260 to 27 B.C.* (1984).

## ❖ LES PRATIQUES ONOMASTIQUES

- GREGORY (2007)** = GREGORY, A. P., « The Impact of Rome on Local Naming. Practices in Asia Minor: A Regional Perspective », in ELTON, REGER (2007), p. 161-168.
- RIZAKIS (1996)** = RIZAKIS, A. D. (éd.), *Roman onomastics in the Greek East: social and political aspects*, *MEAETHMATA* 21 (1996).

## ÉCONOMIE DE LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE

## ❖ HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE ANTIQUE : CONCEPTS &amp; THÉORIES

- ARCHIBALD (2011)** = ARCHIBALD, Z. H., « Regional Economies », in ARCHIBALD, *et alii* (2011), p. 133-136.
- ARCHIBALD, et alii (2011)** = ARCHIBALD, Z. H., DAVIES, J. K. et GABRIELSEN, V. (éds.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Century BC* (2011).
- BOUSSAC, et alii (2011)** = BOUSSAC, M.-Fr., ÉTIENNE, R. et PROST, Fr. (dirs.), *Compte rendu de The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World* (2007), *Topoi* 17 (2011).
- BRAUDEL (1976<sup>3</sup>)** = BRAUDEL, F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (1976<sup>3</sup>).
- BRESC (2004)** = BRESC, H., « Îles et tissu "connectif" de la Méditerranée médiévale », *Médiévales* 47 (2004), p. 123-138.
- DESCAT (2006)** = DESCAT, R. (éd.), *Approches de l'économie hellénistique*, *EAHSBC* 7 (2006).
- ÉTIENNE (2010)** = ÉTIENNE, R., « Chap. 1 : Historiographie, théories et concepts », in ÉTIENNE, R. (dir.), *La Méditerranée au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : Essais d'analyses archéologiques* (2010), p. 3-26.
- FINLEY (1985)** = FINLEY, M. I., *Ancient History. Evidence and Models* (1985).
- HARRIS (2005)** = HARRIS, W. V., « The Mediterranean and Ancient History », in HARRIS, *Reth. Med.* (2005), p. 1-42.
- HARRIS, Reth. Med** = HARRIS, W. V. (éd.), *Rethinking the Mediterranean* (2005).
- HORDEN, PURCELL (2000)** = HORDEN, P. et PURCELL, N., *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History* (2000).
- HORDEN, PURCELL (2005)** = HORDEN, P. et PURCELL, N., « Four Years of Corruption: A Response to Critics », in HARRIS, *Reth. Med.* (2005), p. 348-375.
- MALKIN (2005)** = MALKIN, I. (éd.), *Mediterranean Paradigms and Classical Antiquity* (2005).
- MANNING, MORRIS (2005)** = MANNING, J. G. et MORRIS, I. (éds.), *The Ancient Economy. Evidence and Models* (2005).
- MORRIS (2005)** = MORRIS, I., « Mediterraneanization », in MALKIN (2005), p. 30-55.
- MORRIS, MANNING (2005)** = MORRIS, I. et MANNING, J. G., « Chap. 1: Introduction », in MANNING, MORRIS (2005), p. 1-44.
- PURCELL (2005)** = PURCELL, N., « The Boundless Sea of Unlikeness? On Defining the Mediterranean », in MALKIN (2005), p. 9-29.
- REGER (1994)** = REGER, G., *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos, 314-167 B.C.* (1994).
- REGER (2007)** = REGER, G., « Regions Revisited. Identifying Regions in a Greco-Roman Mediterranean Context », *Facta* 1 (2007), p. 65-74.
- REGER (2011)** = REGER, G., « Inter-Regional Economies in the Aegean Basin », in ARCHIBALD, *et alii* (2011), p. 368-389.
- ROSTOVITZ (1941)** = ROSTOVITZ, M., *The Social and Economic History of the Hellenistic World. Vol. I-III* (1941).
- SALLER (2005)** = SALLER, R., « Chap. 11: Framing the Debate Over Growth in the Ancient Economy », in MANNING, MORRIS (2005), p. 223-238.
- SCHEIDEL, et alii (2007)** = SCHEIDEL, W., MORRIS, I. et SALLER, R. (éds.), *The Cambridge Economic History of the Greco-Roman World* (2007).
- SHAW (2001)** = SHAW, B. D., « Challenging Braudel: a new vision of the Mediterranean », *JRA* 14 (2001), p. 419-453.
- WEBER (2003)** = WEBER, M., *Économie et Société*. Traduction de l'allemand sous la direction de J. Chavy et E. de Dampierre (2003).

## ❖ ÉCONOMIE DANS LE MONDE ROMAIN

- BROUGHTON (1959<sup>2</sup>)** = BROUGHTON, T. R. S., « Roman Asia Minor », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome*. Vol. IV (1959<sup>2</sup>), p. 499-918.

- DE BLOIS, RICH (2002)** = DE BLOIS, L. et RICH, J. (éds.), *The Transformation of Economic Life under the Roman Empire, Impact of Empire 2 (Roman Empire, c. 200 B.C.-A.D. 476)* (2002).
- DUNCAN-JONES (1974)** = DUNCAN-JONES, R. P., *The Economy of the Roman Empire: quantitative studies* (1974).
- HITCHNER (2005)** = HITCHNER, R.B., « Chap. 10: "The Advantages of Wealth and Luxury": The Case for Economic Growth in the Roman Empire », in MANNING, MORRIS (2005), p. 207-222.
- HOPKINS (2009)** = HOPKINS, K., « The Political Economy of the Roman Empire », in MORRIS, SCHEIDEL (2009), p. 178-204.
- JONES (1974)** = JONES, A. H. M., *The Roman Economy. Studies in Ancient Economic and Administrative History*, Edited by P. A. Brunt (1974).
- LARSEN (1959<sup>2</sup>)** = LARSEN, J. A. O., « Roman Greece », in FRANK, T. (éd.), *An Economic Survey of Ancient Rome*. Vol. IV (1959<sup>2</sup>), p. 259-498.
- LE QUÉRÉ (2013)** = LE QUÉRÉ, E., « The "Opportunistic Exploitation" of Melos: a Case Study of Economic Integration and Cultural Change in the Roman Cyclades », *Processes of Integration in the Roman World, Conference organized by S. ROSELAAR* (Nottingham, 5-7 July 2013).
- MITCHELL, KATSARI (2005)** = MITCHELL, S. et KATSARI, C. (éds.), *Patterns in the Economy of Roman Asia Minor* (2005).
- PFLAUM (1978)** = PFLAUM, H.-G., « Les salaires des magistrats et fonctionnaires du Haut-Empire », in *Les « dévaluations » à Rome* (1978), p. 311-315.
- PLEKET (1984)** = PLEKET, H. W., « Urban Elites and the Economy in the Greek Cities of the Roman Empire », *MBAH* 3.1 (1984), p. 3-36.
- ROSTOVTZEFF (1957<sup>2</sup>)** = ROSTOVTZEFF, M., *The Social and Economic History of the Roman Empire. Vol. I-II* (1957<sup>2</sup>).

#### ❖ FISCALITÉ

- BRUNT (1981)** = BRUNT, P. A., « The Revenues of Rome », *JRS* 71 (1981), p. 161-172.
- CHASTAGNOL (1979)** = CHASTAGNOL, A., « Problèmes fiscaux du Bas-Empire », in VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Points de vue sur les fiscalités antiques* (1979), p. 127-140.
- CORBIER (1978)** = CORBIER, M., « Dévaluations et fiscalité (161-235) », in *Les « dévaluations » à Rome* (1978), p. 273-309.
- DE LIGT (2004)** = DE LIGT, L., « Direct Taxation in Western Asia Minor under the early Empire », in DE LIGT, *et alii* (2004), p. 77-93.
- DÉLÉAGE (1945)** = DÉLÉAGE, A., *La capitation du Bas-Empire* (1945).
- HOPKINS (1980)** = HOPKINS, K., « Taxes and Trade in the Roman Empire (200 B.C.-A.D. 400) », *JRS* 70 (1980), p. 101-125.
- JONES (1953)** = JONES, A. H. M., « Census Records of the Later Roman Empire », *JRS* 43 (1953), p. 49-64.
- NEESEN (1980)** = NEESEN, L., *Untersuchungen zu den antiken Staatsabgaben der römischen Kaiserzeit (27 v. Chr.-284 n. Chr.)* (1980).
- NICOLET (1976)** = NICOLET, Cl., *Tributum : recherches sur la fiscalité directe sous la République romaine, Antiquitas* I (1976).
- NICOLET (1980b)** = NICOLET, Cl., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.C.) », *CRAI* (1980), p. 260-292.
- NICOLET (1991)** = NICOLET, Cl., « Le *Monumentum Ephesenum* et les dîmes d'Asie », *BCH* 115 (1991), p. 465-480.
- NIGDELIS, ARVANITAKI (2012)** = NIGDELIS, P. et ARVANITAKI, A., « Direct Taxation in Roman Macedonia: a New Votive Inscription of a *δεκάπρωτος* in an Unknown City of Western Pieria », *Chiron* 42 (2012), p. 271-286.
- PFLAUM (1971)** = PFLAUM, H.-G., « Une inscription bilingue de Kos et la perception de la *vicesima hereditarium* », *ZPE* 7 (1971), p. 64-68.
- VAN EFFENTERRE (1979)** = VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Points de vue sur la fiscalité antique* (1979).

#### ❖ COMMERCE & ÉCHANGES

- ANDREAU (2012)** = ANDREAU, J., « Quelques observations sur les *macella* », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 75-82.
- BACCINI LEOTARDI (1989)** = BACCINI LEOTARDI, P., *Nuove testimonianze sul commercio dei marmi in età imperiale* (1989).
- BORGARD (2005a)** = BORGARD, P., BRUN, J.-P. et PICON, M., « L'alun : une résurrection nécessaire », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 5-8.

- BOURAS (2008)** = BOURAS, C., *L'espace maritime égéen à l'époque impériale : les espaces et les activités portuaires de Pompée à la fondation de Constantinople*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de J.-Y. Marc et L. Marangou (2008).
- BOURAS (2012)** = BOURAS, C., « Les portes entre le port et la ville », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 144-152.
- BRESSON (1993)** = BRESSON, A., « Les cités grecques et leurs *emporion* », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 163-226.
- BRESSON, ROUILLARD (1993)** = BRESSON, A. et ROUILLARD, P. (éds.), *L'emporion* (1993).
- CHANKOWSKI, KARVONIS (2012)** = CHANKOWSKI, V. et KARVONIS, P. (éds.), *Tout vendre, tout acheter. Structures et équipements des marchés antiques (Actes du colloque, Athènes, 16-19 juin 2009)* (2012).
- DE RUYT (1983)** = DE RUYT, C., *Macellum. Marché alimentaire des Romains* (1983).
- EIRING, LUND (2004)** = EIRING, J. et LUND, J. (éds.), *Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean. Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens (September 26-29, 2002)* (2004).
- ÉTIENNE (1993)** = ÉTIENNE, R., « L'emporion chez Strabon », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 23-34.
- FANT (1993)** = FANT, J. C., « Ideology, Gift and Trade: a distribution model for the Roman imperial marbles », in HARRIS (1993), p. 145-170.
- HARRIS (1993)** = HARRIS, W. V. (éd.), *The Inscribed Economy. Production and Distribution in the Roman Empire in the light of instrumentum domesticum*, *JRA Suppl.* 6 (1993).
- HOPKINS (1980)** = HOPKINS, K., « Taxes and Trade in the Roman Empire (200 B.C.-A.D. 400) », *JRS* 70 (1980), p. 101-125.
- REDDÉ (1986)** = REDDÉ, M., *Mare Nostrum : les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, *BEFAR* 260 (1986).
- ROUGÉ (1966)** = ROUGÉ, J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain* (1966).
- ROUILLARD (1993)** = ROUILLARD, P., « L'emporion chez Strabon », in BRESSON, ROUILLARD (1993), p. 35-46.
- RUSSELL (2012)** = RUSSELL, B., « Shipwrecks and Stone Cargoes: Some Observations », in GUTIÉRREZ, et alii (2012), p. 533-539.
- TCHERNIA (1986)** = TCHERNIA, A., *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, *BEFAR* 261 (1986).
- VÉLISSAROPOULOS (1980)** = VÉLISSAROPOULOS, J., *Les nauclères grecs : recherches sur les institutions maritimes en Grèce et dans l'Orient hellénisé* (1980).

#### ❖ ÉTUDES DIVERSES

- BOGAERT (1968)** = BOGAERT, R., *Banques et banquiers dans les cités grecques* (1968).
- LEVEAU (1985)** = LEVEAU, P. (éd.), *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique. Actes du Colloque organisé à Aix-en-Provence (11 et 12 mai 1984)* (1985).
- MIGEOTTE (1984)** = MIGEOTTE, L., *L'Emprunt public dans les cités grecques : recueil des documents et analyse critique* (1984).
- MIGEOTTE (1992)** = MIGEOTTE, L., *Les souscriptions publiques dans les cités grecques* (1992).
- MÜLLER (2006)** = MÜLLER, Chr., « Le Bosphore cimmérien et sa région économique : territoire, structures et productions du IV<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècles avant notre ère », in DESCAT (2006), p. 145-191.
- MÜLLER (2011)** = MÜLLER, Chr., « Autopsy of a Crisis: Wealth, Protogenes, and the City of Olbia in c. 200 BC », in ARCHIBALD, et alii (2011), p. 324-344.
- OLIVER (2006)** = OLIVER, G. J., « Hellenistic economies: regional views from the Athenian polis », in DESCAT (2006), p. 215-256.
- OLIVER (2011)** = OLIVER, G. J., « Mobility, Society, and Economy in the Hellenistic Period », in ARCHIBALD, et alii (2011), p. 345-367.

## SOURCES LITTÉRAIRES, ÉPIGRAPHIQUES ET NUMISMATIQUES

#### ❖ RÉCITS DE VOYAGEURS

- BANKEL (1986)** = BANKEL, H., *Carl Haller von Hallerstein in Griechenland (1810-1817): Architekt, Zeichner, Bauforscher* (1986).
- BENT (1885)** = BENT, J. T., *Aegean Islands. The Cyclades or Life among the Insular Greeks* (1885).
- BLOUET (1838)** = BLOUET, A., *Expédition scientifique de Morée. Vol. III, Architecture et Sculpture* (1838).

**PROKESCH VON OSTEN (1836)** = PROKESCH VON OSTEN, A., *Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient II* (1836).

**ROSS (1845)** = ROSS, L., *Reisen auf den griechischen Inseln, Vol. III* (1845).

**ROSS (1985<sup>2</sup>)** = ROSS, L., *Inselreisen. Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres. Vol. I-II [1835-1843]* (1985<sup>2</sup>).

**TOURNEFORT (1717)** = TOURNEFORT, J. (Pitton de), *Relation d'un voyage au Levant, fait par ordre du Roy : contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs îles de l'Archipel* (1717).

### ❖ ÉTUDES ÉPIGRAPHIQUES

#### → Études diverses (autres que cycladiques)

**BIELMAN (1994)** = BIELMAN, A., *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne. Recueil d'inscriptions honorant des sauveteurs et analyse critique, Études épigraphiques 1* (1994).

**FERRARY (2000b)** = Ferrary, J.-L., « Les inscriptions du Sanctuaire de Claros en l'honneur de Romains », *BCH* 164 (2000), p. 331-376.

**MITFORD, NICOLAOU (1974)** = MITFORD, T. B. et NICOLAOU, I. K., *The Greek and Latin Inscriptions from Salamis, Salamis 6* (1974).

**PUGLIESE (1952-1954)** = PUGLIESE CARRATELLI, G., « Supplemento Epigrafico Rodio », *Annuario* 14-16 (1952-1954), p. 247-316.

**ROBERT (1954)** = ROBERT, J. et L., *La Carie. Histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques. Tome II : Le plateau de Tabai et ses environs* (1954).

**ROBERT (1966)** = ROBERT, L., *Documents de l'Asie Mineure méridionale. Inscriptions, monnaies et géographie, Hautes études du monde gréco-romain 3* (1966).

**ROBERT (2007)** = ROBERT, L., *Choix d'écrits*. Édité par D. Rousset (2007).

**ROUECHÉ (1989)** = ROUECHÉ, C., *Aphrodisias in late Antiquity: the late roman and byzantine inscriptions including texts from the excavations at Aphrodisias conducted by Kenan T. Erim, JRS Monograph 5* (1989).

**ROUECHÉ (1993)** = ROUECHÉ, C., *Performers and partisans at Aphrodisias in the Roman and late Roman periods: a study based on inscriptions from the current excavations at Aphrodisias in Caria* (1993).

**SEGRE, PUGLIESE CARRATELLI (1949-1951)** = SEGRE, M. et PUGLIESE CARRATELLI, G., « Tituli Camirenses », *Annuario* 27-29 (1949-1951), p.141-318.

**SOKOLOWSKI (1969)** = SOKOLOWSKI, F., *Lois sacrées des cités grecques* (1969).

**SPAWFORTH (1984)** = SPAWFORTH, A., « Notes on the Third Century AD in Spartan Epigraphy », *ABSA* 79 (1984), p. 263-288.

#### → Études prosopographiques

**BALZAT (2010)** = BALZAT, J.-S., « Prosopographie des prêtres et prêtresses des Dioscures de la Sparte d'époque impériale », in RIZAKIS, LEPENIOTI (2010), p. 341-355.

**BRADFORD (1977)** = BRADFORD, A. S., *A Prosopography of Lacedaemonians from the Death of Alexander the Great, 323 B.C., to the Sack of Sparta by Alaric, A.D. 396* (1977).

**DIETZ (1993)** = DIETZ, K., « Die beiden P. Mummii Sisennae und der Wiederaufbau der Basilike Stoa von Thera », *Chiron* 23 (1993), p. 295-311.

**ÉTIENNE (2004a)** = ÉTIENNE, R., « C. Ofellius Ferus : Marchand ou Magistrat ? », in FOLLET (2004), p. 215-223

**MERLIN (1919)** = MERLIN, A., « C. Vettius Sabianus, proconsul d'Afrique », *CRAI* (1919), p. 355-372.

**RAWSON (1973)** = RAWSON, E., « The Eastern *Clientelae* of Clodius and the Claudii », *Historia* 22 (1973), p. 219-239.

**SPAWFORTH (1985)** = SPAWFORTH, A., « Families at Roman Sparta and Epidaurus: some Prosopographical Notes », *ABSA* 80 (1985), p. 191-258.

### ❖ NUMISMATIQUE

#### → Ouvrages généraux & études diverses

**BABELON (1901)** = BABELON, E., *Traité des monnaies grecques et romaines. Tome I* (1901).

**BMC** = WROTH, W.W., *British Museum Catalogue of Greek Coins, Vol. 9 : « Crete and Aegean Islands »*, Londres (1886).

**BRESSON (2001)** = BRESSON, A., « Timôn de Syracuse et les drachmes rhodiennes à Délos », in BRUN (2001), p. 131-156.

**CARSON (1990)** = CARSON, R. G., *Coins of the Roman Empire* (1990).

**DE CALLATAÏ (1997)** = DE CALLATAÏ, F., *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies, Numismatica Lovaniensia 18* (1997).

- ΔΡΟΥΓΟΥ, et alii (2009)** = ΔΡΟΥΓΟΥ, Σ., ΕΥΓΕΝΙΔΟΥ, Δ., et alii (éds.), *Κέρματα Φιλίας : τιμητικός τόμος για τον Ιωάννη Τουράτσογλου. Vol. A : Νομισματική-Σφραγιστική ; Vol. B : Αρχαιολογία-Επιγραφική* (2009).
- HEAD (1911<sup>2</sup>)** = HEAD, B., *Historia Numorum. A Manual of Greek Numismatics* (1911<sup>2</sup>).
- KROLL (1993)** = KROLL, J.H., *The Greek Coins, The Athenian Agora*, Vol. XXVI (1993).
- LACROIX (1949)** = LACROIX, L., *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques, La statuaire archaïque et classique* (1949).
- ROBERT (1977)** = ROBERT, L., « Monnaies hellénistiques. I. Une monnaie de Rhodes contremarquée », *RN* 19 (1977), p. 7-34.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, Ι. Ν., *Το εν Αθήναις Εθνικόν Μουσείον* (1908-1911).

→ *Les « impériales grecques » ou provinciales romaines*

- BUTCHER (1988)** = BUTCHER, K., *Roman Provincial Coins: An Introduction to the "Greek Imperials"* (1988).
- HARL (1997)** = HARL, K. W., « Greek Imperial Coins in the Economic Life of the Roman East », in NOLLÉ, et alii (1997), p. 223-229.
- HOWGEGO (1985)** = HOWGEGO, C., *Greek Imperial Countermarks. Studies in the Provincial Coinage of the Roman Empire*, *Royal Numismatic Society* 17 (1985).
- KATSARI (2005)** = KATSARI, C., « The Monetization of Roman Asia Minor in the Third Century AD », in MITCHELL, KATSARI (2005), p. 261-288.
- KLOSE (1987)** = KLOSE, D. A. O., *Die Münzprägung von Smyrna in der römischen Kaiserzeit* (1987).
- KRAFT (1972)** = KRAFT, K., *Das System der Kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien. Materialien und Entwürfe* (1972).
- KROMANN (1988)** = KROMANN, A., « The Greek Imperial Coinage from Cos and Rhodes », in DIETZ, S. et PAPACHRISTODOULOU, I. (éds.), *Archaeology in the Dodecanese* (1988), p. 213-217.
- MAVROGORDATO (1918)** = MAVROGORDATO, J., « Chronological Arrangement of the Coins of Chios. Part V », *N.Chr.*<sup>4</sup> 18 (1918), p. 1-79.
- NOLLÉ, ET ALII (1997)** = NOLLÉ, J., OVERBECK, B. et WEISS, P. (éds.), *Nomismata I. Internationales Kolloquium zur kaiserzeitlichen Münzprägung Kleinasieens (27-30 April 1994, München)* (1997).
- RPC I** = BURNETT, A. et AMANDRY, M. (éds.), *Roman Provincial Coinage*, Londres et Paris : British Museum Press et Bibliothèque Nationale (1992-). **Vol. I** (1992), *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC - AD 69)*, par A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès.

→ *Monnaies, politique & identité*

- BUTCHER (2005)** = BUTCHER, K., « Chap. 12: Information, Legitimation, or Self-Legitimation? Popular and Elite Designs on the Coin Types of Syria », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 143-156.
- GRANT (1969)** = GRANT, M., *From Imperium to Auctoritas. A Historical Study of Aes Coinage in the Roman Empire (49 B.C.-A.D. 14)* (1969).
- HARL (1987)** = HARL, K. W., *Civic Coins and Civic Politics in the Roman East (A.D. 180-275)* (1987).
- HEUCHERT (2005)** = HEUCHERT, V., « Chap. 3: The Chronological Development of Roman Provincial Coin Iconography », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 29-56.
- HOWGEGO (2005)** = HOWGEGO, C., « Chap. 1: Coinage and Identity in the Roman Provinces », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 1-17.
- HOWGEGO, et alii (2005)** = HOWGEGO, C., HEUCHERT, V. et BURNETT, A. (éds.), *Coinage and Identity in the Roman Provinces* (2005).
- JOHNSTON (1985)** = JOHNSTON, A., « The So-Called "Pseudo-Autonomous" Greek Imperials », *ANSMN* 30 (1985), p. 89-112.
- KREMYDI-SICILIANOU (2005)** = KREMYDI-SICILIANOU, S., « Chap. 7: "Belonging" to Rome, "Remaining" Greek: Coinage and Identity in Roman Macedonia », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 95-106.
- PRICE (2005)** = PRICE, S., « Chap. 9: Local Mythologies in the Greek East », in HOWGEGO (2005), p. 115-124.
- WEISS (2005)** = WEISS, P., « Chap. 4: The Cities and Their Money », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 57-68.
- WILLIAMSON (2005)** = WILLIAMSON, G., « Chap. 2: Aspects of Identity », in HOWGEGO, et alii (2005), p. 19-27.

→ *Étalons monétaires, denominations & métrologie*

- JOHNSTON (1997)** = JOHNSTON, A., « Greek Imperial Denominations in the Province of Asia », in NOLLÉ, et alii (1997), p. 205-221.
- JONES (1963)** = JONES, T. B., « A Numismatic Riddle: the so-called Greek Imperials », *PAPhS* 107 (1963), p. 308-347.
- LE QUÉRÉ (en cours)** = LE QUÉRÉ, E., « La drachme mélienne et le denier romain : entre réformes monétaires à Rome et réalités économiques à Mélos (Cyclades) », in *Étalons monétaires et mesures pondérales, entre la*

*Grèce et l'Italie, au tournant des époques hellénistique et impériale (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* (Bruxelles, 5-6 septembre 2013) (en cours).

MELVILLE JONES (1971) = MELVILLE JONES, J. R., « Denarii, Asses and Assaria in the early Roman Empire », *BICS* 18 (1971), p. 99-105.

WALKER (1982-1983) = WALKER, A. S., « 16 or 18 Assaria, Drachmai and Denarii in Mid Second Century A.D. Athens? », *Israel Numismatic Journal* 6-7 (1982-1983), p. 142-147.

## SOURCES ARCHÉOLOGIQUES

### ❖ OUVRAGES GÉNÉRAUX

ALCOCK, CHERRY (2004) = ALCOCK, S. et CHERRY, J. F. (éds.), *Side-by-Side Survey. Comparative Regional Studies in the Mediterranean World* (2004).

DOUKELLIS, MENDONI (2004) = DOUKELLIS, P. N. et MENDONI, L. G., *Perspection and evaluation of cultural landscapes*, *MEΛETHMATATA* 38 (2004).

ÉTIENNE, *et alii* (2000) = ÉTIENNE, R., MÜLLER, C. et PROST, F., *Archéologie historique de la Grèce antique* (2000).

GRANDJEAN, SALVIAT (2000<sup>2</sup>) = GRANDJEAN, Y. et SALVIAT, Fr. (éds.), *Guide de Thasos* (2000<sup>2</sup>).

### ❖ ARCHITECTURE

→ *Manuels généraux*

ADAM (1984) = ADAM, J.-P., *La construction romaine : matériaux et techniques* (1984).

GINOUVÈS (1998) = GINOUVÈS, R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. Tome III : Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, *BEFAR* 84 (1998).

GROS (1996a) = GROS, P., *L'architecture romaine, du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. I. Les monuments publics* (1996).

GROS (2001a) = GROS, P., *L'architecture romaine, du début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. II. Maisons, palais, villas et tombeaux* (2001).

HELLMANN (1992) = HELLMANN, M.-Chr., *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque, d'après les inscriptions de Délos*, *BEFAR* 278 (1992).

HELLMANN (2002) = HELLMANN, M.-Chr., *L'architecture grecque. Vol. 1 : Les principes de la construction* (2002).

HELLMANN (2006) = HELLMANN, M.-C., *L'architecture grecque. Vol. 2 : Architecture religieuse et funéraire* (2006).

HELLMANN (2010) = HELLMANN, M.-Chr., *L'architecture grecque. Vol. 3 : Habitat, urbanisme et fortifications* (2010).

LAFON, *et alii* (2011) = LAFON, X., MARC, J.-Y. et SARTRE, M., *Histoire de l'Europe urbaine. I. La ville antique* (2011).

MARTIN (1965) = MARTIN, R., *Manuel d'architecture grecque I. Matériaux et techniques* (1965).

MARTIN (1974) = MARTIN, R., *L'urbanisme dans la Grèce antique*, 2<sup>e</sup> éd. (1974).

ΟΡΛΑΝΔΟΣ, ΤΡΑΥΛΟΣ (1986) = ΟΡΛΑΝΔΟΣ, Α. Κ. et ΤΡΑΥΛΟΣ, Ι., *Λεξικόν Αρχαίων Αρχιτεκτονικών Όρων*, *BAAE* 94 (1986).

→ *Monographies sur des types d'édifices*

BALTY (1991) = BALTY, J.-C., *Curia ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain* (1991).

BOUET (2003) = BOUET, A., *Les Thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise, vol. I et II*, *CEFR* 320 (2003).

CAVALIER, *et alii* (2012) = CAVALIER, L., DESCAT, R. et DES COURTILS, J. (éds.), *Basiliques et agoras de Grèce et d'Asie Mineure* (2012).

COULTON (1976) = COULTON, J. J., *The Architectural Development of the Greek Stoa* (1976).

DELORME (1960) = DELORME, J., *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, *BEFAR* 196 (1960).

FIECHTER (1950) = FIECHTER, E., *Das Dionysos-Theater in Athen (IV), Das Theater im Piraeus, Das Theater auf Thera. Antike Griechische Theaterbauten* 9 (1950).

ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΦΗ (2011) = ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΦΗ, Α. (éd.), *Η Αγορά στη Μεσόγειο από τους Ομηρικούς έως τους Ρωμαϊκούς Χρόνους (Διεθνές Συνέδριο, Κως, 14-17 Απριλίου 2011)* (2011).

- GINOUVÈS (1962)** = GINOUVÈS, R., *Balneutikè. Recherches sur le bain dans l'Antiquité grecque*, BEFAR 200 (1962).
- HOEPFNER, LEHMANN (2006)** = HOEPFNER, W. et LEHMANN, L. (éds.), *Die Griechische Agora. Bericht über ein Kolloquium am 16. März 2003 in Berlin* (2006).
- Les thermes romains (1991)** = *Les thermes romains. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988)*, CEFR 142 (1991).
- MARTIN (1951)** = MARTIN, R., *Recherches sur l'Agora grecque. Études d'histoire et d'architecture urbaines*, BEFAR 174 (1951).
- MORETTI (2001)** = MORETTI, J.-Ch., *Théâtre et société dans la Grèce antique* (2001).
- ΜΠΙΟΣΝΑΚΗΣ, ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ (1996)** = ΜΠΙΟΣΝΑΚΗΣ, Δ. et ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ, Δ., *Αρχαία θέατρα... θέατρα θέας άζια...* (1996).
- NIELSEN (1990)** = NIELSEN, I., *Thermae et Balnea. The Architecture and Cultural History of Roman Public Baths* (1990).
- SEAR (2006)** = SEAR, F., *Roman Theatres. An Architectural Study* (2006).
- WIESLER (1851)** = WIESLER, F., *Theatergebäude und Denkmäler des Bühnenwesens bei den Griechen und Römern* (1851).
- *Architecture « gréco-romaine »*
- AGUSTA-BOULAROT (2001)** = AGUSTA-BOULAROT, S., « Fontaines et fontaines monumentales en Grèce de la Conquête romaine à l'époque flavienne : permanence ou renouveau architectural ? », in MARC, MORETTI (2001), p. 167-236.
- AUPERT (2001)** = AUPERT, P., « Architecture et urbanisme à Argos au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. », in MARC, MORETTI (2001), p. 439-454.
- BONINI (2010)** = BONINI, P., *La casa nella Grecia romana. Forme e funzioni dello spazio privato fra I e VI secolo*, *Atenor Quaderni* 6 (2010).
- DELAINE (1989)** = DELAINE, J., « Some observations on the transition from Greek to Roman baths in Hellenistic Italy », *Mediterranean Archaeology* 2 (1989), p. 111-125.
- ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ (2010)** = ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ, Β., *Η αγορά των πόλεων της Ελλάδας από τη ρωμαϊκή κατάκτηση ως τον 3ο αι. μ.Χ.* (2010).
- FAGAN (2001)** = FAGAN, G. G., « The Genesis of the Roman Public Bath: Recent Approaches and Future Directions », *AJA* 105 (2001), p. 403-426.
- GROS (1996b)** = GROS, P., « Les nouveaux espaces civiques du début de l'Empire en Asie Mineure : les exemples d'Éphèse, Iasos et Aphrodisias », *Aphrodisias Papers* 3, *JRA Suppl.* 20 (1996), p. 111-120.
- GROS (2005)** = GROS, P., « La polyvalence fonctionnelle comme facteur d'intégration. L'exemple des "agoras-gymnases" d'Asie Mineure à l'époque impériale », *Histoire Urbaine* 13 (2005), p. 101-120.
- GROS (2012)** = GROS, P., « Basiliques civiles de Grèce et d'Asie Mineure », in CAVALIER, *et alii* (2012), p. 13-23.
- HALFMANN (2001)** = HALFMANN, H., *Städtebau und Bauherren im römischen Kleinasien : ein Vergleich zwischen Pergamon und Ephesos* (2001).
- HALFMANN (2004)** = HALFMANN, H., *Éphèse et Pergame. Urbanisme et commanditaires en Asie Mineure romaine*. Traduction française, *Scripta Antiqua* 11 (2004).
- MACREADY, THOMPSON (1987)** = MACREADY, S. et THOMPSON, F. H. (éds.), *Roman Architecture in the Greek World* (1987).
- MARC (1999)** = MARC, J.-Y., « Considérations sur les techniques de construction à Thasos à l'époque impériale », in MULLER, A. (éd.), *Thasos : matières premières et technologie de la préhistoire à nos jours (actes du colloque international, 26-29 septembre 1995)* (1999), p. 117-126.
- MARC (2001)** = MARC, J.-Y., « L'agora de Thasos du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : état des recherches », in MARC, MORETTI (2001), p. 495-516.
- MARC (2012)** = MARC, J.-Y., « Un *macellum* d'époque hellénistique à Thasos », in CAVALIER, *et alii* (2012), p. 225-239.
- MARC, MORETTI (2001)** = MARC, J.-Y. et MORETTI, J.-Ch. (éds.), *Constructions publiques et programmes éditaires en Grèce, entre le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.*, *BCH Suppl.* 39 (2001).
- MARCHETTI (2001a)** = MARCHETTI, P., « Rapport de synthèse : Édifices et complexes monumentaux », in MARC, MORETTI (2001), p. 137-154.
- MARTIN (1972)** = MARTIN, R., « Agora et Forum », *MEFRA* 84 (1972), p. 903-933.
- MITCHELL (1987)** = MITCHELL, S., « Imperial Building in the Eastern Roman Provinces », in MACREADY, THOMPSON (1987), p. 18-25.
- MORETTI (1992)** = MORETTI, J.-Ch., « L'adaptation des théâtres de Grèce aux spectacles impériaux », in LANDES, C. (éd.), *Spectacula II. Le théâtre antique et ses spectacles. Actes du colloque tenu au Musée Archéologique de Lattes (27-30 avril 1989)* (1992), p. 179-185.

- RIZAKIS (2001)** = RIZAKIS, A. D., « Notes de conclusion », in MARC, MORETTI (2001), p. 527-540.  
**WÆLKENS (1989)** = WÆLKENS, M., « Hellenistic and Roman influence in the imperial architecture of Asia Minor », in WALKER, CAMERON (1989), p. 77-88.  
**WALKER (1987)** = WALKER, S., « Roman Nymphaea in the Greek World », in MACREADY, THOMPSON (1987), p. 60-71.

→ *Études diverses*

- AUPERT (1991)** = AUPERT, P., « Les Thermes comme lieux de culte », in *Les thermes romains* (1991), p. 185-192.  
**BOURAS (2012)** = BOURAS, C., « Les portes entre le port et la ville », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 144-152.  
**DEUBNER (1937)** = DEUBNER, O., « Zu den Grossen Propyläen von Eleusis », *AM* 92 (1937), p. 73-81.  
**DILKE (1948)** = DILKE, O. A. W., « The Greek Theatre *cavea* », *ABSA* 43 (1948), p. 125-192.  
**ÉTIENNE, VARÈNE (2004)** = ÉTIENNE, R. et VARÈNE, P., *Sanctuaire de Claros : l'architecture. Les propylées et les monuments de la voie sacrée (fouilles de Louis et Jeanne Robert et Roland Martin, 1950-1961)* (2004).  
**GROS (2001b)** = GROS, P., « Rapport de synthèse : Urbanisme et topographie civique », in MARC, MORETTI (2001), p. 387-399.  
**GRUBEN (1997)** = GRUBEN, G., « Naxos und Delos. Studien zur archaischen Architektur der Kykladen », *JDAI* 112 (1997), p. 261-416.  
**HOEPFNER (2006)** = HOEPFNER, W., « Die Griechische Agora im Überblick », in HOEPFNER, LEHMANN (2006), p. 1-28.  
**MARC (1998)** = MARC, J.-Y., « Les agoras grecques d'après les recherches récentes », *Histoire de l'art* 42/43 (1998), p. 3-15.  
**MORETTI, DIETZ (1990)** = MORETTI, J.-Ch. et DIEZ, S., *Théâtres d'Argos, Sites et monuments* 10 (1993).  
**REBUFFAT (1991)** = REBUFFAT, R., « Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain », in *Les thermes romains* (1991), p. 1-34.  
**SCHEID (1991)** = SCHEID, J., « Sanctuaires et Thermes sous l'Empire », in *Les thermes romains* (1991), p. 205-216.

## ❖ ARTS

→ *Sculpture*

- ΚΑΛΤΣΑΣ (2001)** = ΚΑΛΤΣΑΣ, Ν. Ε., *Εθνικό Αρχαιολογικό Μουσείο. Τα Γλυπτά: κατάλογος* (2001).  
**KOCH (1993)** = KOCH, G., *Sarkophage der Römischen Kaiserzeit* (1993).  
**KOUSSER (2005)** = KOUSSER, R., « Creating the Past: The Vénus de Milo and the Hellenistic Reception of Classical Greece », *AJA* 109 (2005), p. 227-250.  
**LACROIX (1949)** = LACROIX, L., *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques, La statuaire archaïque et classique* (1949).  
**MARCADÉ (1957)** = MARCADÉ, J., *Recueil des signatures de sculpteurs grecs* (1957).  
**PASQUIER (1985)** = PASQUIER, A., *La Vénus de Milo et les Aphrodites du Louvre* (1985).  
**POLLINI (2000)** = POLLINI, J., « The Marble Type of the Statue of Augustus from Prima Porta: Facts and Fallacies, Lithic Power and Ideology, Color and Color Symbolism in Roman Art », in ΣΚΙΛΛΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 237-252.  
**REINACH (1912)** = REINACH, S., *Répertoire de Reliefs grecs et romains* (1912).  
**VERMEULE (1968)** = VERMEULE, C. C., *Roman Imperial Art in Greece and Asia Minor* (1968).

→ *Peinture & mosaïque*

- BALTY (1995)** = BALTY, J., *Mosaïques antiques du Proche-Orient. Chronologie, iconographie, interprétation* (1995).  
**BARBET (1985)** = BARBET, A., *La peinture murale romaine. Les styles décoratifs pompéiens* (1985).  
**DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988)** = DASZEWSKI, W. A. et MICHAELIDES, D., *Mosaic Floors in Cyprus* (1988).

## ❖ CULTURE MATÉRIELLE

→ *Céramique & amphores*

- BORGARD (2005b)** = BORGARD, P., « Les amphores à alun (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.) », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 157-169.  
**CARRE, et alii (1995)** = CARRE, M.-B., *et alii, Recueil de timbres sur amphores romaines, I (1987-1988)* (1995).

- CIPRIANO, et alii (2005)** = CIPRIANO, S., et alii, « Le anfore ad impasto grezzo rinvenute nella *Venetia*: tipologia, cronologia, distribuzione, caratteri chimico-petrografici e tecnologia di produzione », in BORGARD, et alii (2005), p. 187-196.
- EIRING, LUND (2004)** = EIRING, J. et LUND, J. (éd.), *Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean. Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens (September 26-29, 2002)* (2004).
- LINDHAGEN (2013)** = LINDHAGEN, A., « The freedmen milieus at Delos and Naronia. New perspectives on the Lamboglia 2 wine trade », in SCHALLIN, A.-L. (éd.), *Perspectives on Ancient Greece. Papers in celebration of the 60<sup>th</sup> anniversary of the Swedish Institute at Athens* (2013), p. 231-250.
- PANELLA (1986)** = PANELLA, C., « Oriente ed Occidente: considerazioni su alcune anfore "Egee" di età Imperiale a Ostia », *BCH Suppl.* 13 (1986), p. 609-636.
- PESAVENTO MATTIOLI (2005)** = PESAVENTO MATTIOLI, S., « Le anfore da allume. L'apporto di Padova. Bilancio e prospettive », in BORGARD, et alii (2005), p. 177-185.
- RILEY (1979)** = RILEY, J. A., « The Coarse Pottery from Berenice », in LLOYD, J.-A. (éd.), *Excavations at Sidi Khrebish Benghazi (Berenice), Libya Antiqua, Suppl.*, V, II (1979), p. 91-467.
- ROBINSON (1959)** = ROBINSON, H. S., *Pottery of the Roman Period. Chronology, The Athenian Agora V* (1959).

## → Verre

- ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Μελέτη γυάλινων αντικειμένων της ύστερης-ελληνιστικής και ρωμαϊκής εποχής από την ανασκαφή Μινώας Αμοργού », in BASSIAKOS, Y., et alii (éd.), *Archaeometry Issues in Greek Prehistory and Antiquity* (2001), p. 281-297.
- ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Χημικές ανάλυσεις γυάλινων αντικειμένων των Ρωμαϊκών χρόνων από την Αμοργό », in ΘΕΜΕΛΗΣ (2002), p. 171-180.
- ARVEILLER-DULONG, NENNA (2000)** = ARVEILLER-DULONG, V. et NENNA, M.-D., *Les verres antiques du Musée du Louvre I. Contenants à parfum en verre moulé sur noyau et vaisselle moulée (VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* (2000).
- ARVEILLER-DULONG, NENNA (2005)** = ARVEILLER-DULONG, V. et NENNA, M.-D., *Les verres antiques du Musée du Louvre II. Vaisselle et contenants du I<sup>er</sup> siècle au début du VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* (2005).
- ΓΕΡΟΥΣΗ (2000)** = ΓΕΡΟΥΣΗ, Ε., « Τα γιάλινα αγγεία της Σίφνου », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 421-436.
- GEROUSI (2002)** = GEROUSI, E., « Glass vessels from a Roman and Early Christian cemetery in Perissa, Thera », in KORDAS (2002), p. 133-140.
- ISINGS (1957)** = ISINGS, C., *Roman Glass from Dated Finds, Archaeologica Traiectina 2* (1957).
- HARDEN (1935)** = HARDEN, D., « Roman-Syrian Glasses with Mould-blown Inscriptions », *JRS* 25 (1935), p. 163-186.
- HARDEN (1944-1945)** = HARDEN, D., « Two Tombs Groups of the First Century A. D. from Yahmour, Syria », *Syria* 24 (1944-1945), p. 81-95.
- KORDAS (2002)** = KORDAS, G. (éd.), *Hyalos, Vitrum, Glass. History, Technology and Conservation of Glass and Vitreous Materials in the Hellenic World. 1<sup>st</sup> International Conference* (2002).
- STERN (1995)** = STERN, M., *Mould Blown Glass* (1995).
- ΘΕΜΕΛΗΣ (2002)** = ΘΕΜΕΛΗΣ, Π. Γ. (éd.), *Το γυαλί από την αρχαιότητα έως σήμερα. Β' Συνέδριο Μαργαριτών Μολοπόταμου Ρεθύμνης Κρήτης (26-28 Σεπτεμβρίου 1997)* (2002).
- VESSBERG (1952)** = VESSBERG, O., « Roman Glass in Cyprus », *Opuscula Archaeologica VII* (1952), p. 109-165.
- WEINBERG (1992)** = WEINBERG, G. D., *Glass Vessels in Ancient Greece. Their History Illustrated from the Collection of the National Archaeological Museum, Athens* (1992).

## → Mines &amp; carrières ; marbre &amp; minerais

- ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ (1996)** = ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ, Ν. Χ., *Το Πάριο μάρμαρο στην ιστορία και στην τέχνη. Κατά τους συγγραφείς τις επιγραφές και τα μνημεία* (1996).
- BACCINI LEOTARDI (1989)** = BACCINI LEOTARDI, P., *Nuove testimonianze sul commercio dei marmi in età imperiale* (1989).
- BORGARD, et alii (2005)** = BORGARD, P., BRUN, J.-P. et PICON, M. (éd.), *L'alun de Méditerranée (colloque international, Naples 4-5-6 juin 2003, Lipari 7-8 juin 2003)* (2005).
- DODGE, WARD-PERKINS (1992)** = DODGE, H. et WARD-PERKINS, B. (éd.), *Marble in Antiquity. Collected Papers of J. B. Ward-Perkins* (1992).
- DUBOIS (1908)** = DUBOIS, C., *Étude sur l'administration et l'exploitation des carrières (marbre, porphyre, granit, etc.) dans le monde romain* (1908).

- FANT (1992)** = FANT, J. C., « The Roman Imperial Marble Yard at Portus », in WAELEKENS, M., HERZ, N. et MOENS, L. (éds.), *Ancient Stones: Quarrying, Trade and Provenance. Interdisciplinary Studies on Stones and Stone Technology in Europe and Near East from the Prehistoric to the Early Christian Period* (1992), p. 115-120.
- FANT (1993)** = FANT, J. C., « Ideology, Gift and Trade: a distribution model for the Roman imperial marbles », in HARRIS (1993), p. 145-170.
- FELL, et alii (2001)** = FELL, J. E., NICOLAOU, P. D. et XYDOUS, G. (éd.), *5<sup>th</sup> International Mining History Congress, Book of Proceedings (12-15 September 2000, Milos Island)* (2001).
- GUTIÉRREZ, et alii (2012)** = GUTIÉRREZ GARCIA-M., A., et alii (éds.), *Interdisciplinary Studies on Ancient Stone. Proceedings of the IX ASMOSIA Conference (Tarragona 2009), Documenta 23* (2012).
- HALL, PHOTOS-JONES (2005)** = HALL, A. J. et PHOTOS-JONES, E., « The Nature of Melian *alumen* and its Potential for Exploitation in Antiquity », in BORGARD, et alii (2005), p. 77-84.
- PENSABENE, et alii (2000)** = PENSABENE, P., et alii, « The Parian Marble Blocks of the Fossa Traiana », in ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 527-536.
- PITTINGER (1975)** = PITTINGER, J., « The Mineral Products of Melos and their Identification », *BSA* 70 (1975), p. 191-197.
- ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ(2000)** = ΣΚΙΛΑΡΝΤΙ, Δ. et ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ, Ν. (éds.), *ΠΑΡΙΑ ΛΙΘΟΣ. Λατομεία, Μάρμαρο και Εργαστήρια Γλυπτικής της Πάρου. Πράκτικα Α' Διεθνούς Συνεδρίου Αρχαιολογίας Πάρου και Κυκλάδων (Παροιμία Πάρου, 2-5 Οκτωβρίου 1997)* (2000).
- VANHOVE (1996)** = VANHOVE, D., *Roman Marble Quarries in Southern Euboea and the Associated Road Systems, Monumenta Graeca et Romana* 8 (1996).

## LES CYCLADES

### ❖ OUVRAGES GÉNÉRAUX

#### → Géographie historique

- ΒΑΓΙΑΚΑΚΟΣ (1993)** = ΒΑΓΙΑΚΑΚΟΣ, Δ. Β., « Τα ονόματα των Κυκλάδων νήσων κατά τας πηγάς », *Πρακτικά Α' Κυκλαδολογικού Συνεδρίου (Ανδρος, 5-9 Σεπτεμβρίου 1991)* (1993), p. 233-248.
- COUNILLON (2001)** = COUNILLON, P., « Les Cyclades chez les géographes grecs », in BRUN, (2001), p. 11-23.
- DALONGEVILLE, ROUGEMONT (1993)** = DALONGEVILLE, R. et ROUGEMONT, G. (éds.), *Recherches dans les Cyclades. Résultats des travaux de la RCP 583, CMO 23, Arch. 13* (1993).
- Les Cyclades (1983)** = *Les Cyclades. Matériaux pour une étude de géographie historique (Table ronde, Dijon, 11-13 mars 1982)* (1983).
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΡΓΑΡΗΣ (1998)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Α. Γ. et ΜΑΡΓΑΡΗΣ, Ν. (éds.), *Κυκλάδες. Ιστορία του Τοπίου και Τοπικές Ιστορίες. Από το φυσικό περιβάλλον στο ιστορικό τοπίο* (1998).
- ROUGEMONT (1990)** = ROUGEMONT, G., « Géographie historique des Cyclades. L'homme et le milieu dans l'Archipel », *JS* (1990), p. 199-220.

#### → Études historiques diverses

- BONNIN (2012)** = BONNIN, Gr., *L'impérialisme athénien vu des Cyclades (478-338 a.C.)*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de P. Brun (2012).
- BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître)** = BONNIN, Gr. et LE QUÉRÉ, E. (éds.), *Pouvoirs, Iles et Mer : formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VII<sup>e</sup> s. a.C.-III<sup>e</sup> s. p.C.)*, *Actes du colloque international (Bordeaux, 14-15 juin 2012)* (à paraître).
- BRUN (1993b)** = BRUN, P., « Les voyageurs modernes dans les Cyclades et l'utilisation comparative de leurs données », *DHA* 19 (1993), p. 223-233.
- BRUN (1996a)** = BRUN, P., *Les Archipels égéens dans l'Antiquité grecque (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. notre ère)*, *Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté* 157 (1996).
- ÉTIENNE, DOURLOT (1996)** = ÉTIENNE, R. et DOURLOT, E., « Les Cyclades », in LANZILLOTTA, SCHILARDI, (1996), p. 21-27.
- KOLODNY (1974)** = KOLODNY, E., *La population des îles de la Grèce : essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale* (1974).
- LANZILLOTTA, SCHILARDI (1996)** = LANZILLOTTA, E. et SCHILARDI, D. (éds.), *Le Cicladi ed il mondo Egeo. Seminario internazionale di Studi (Roma 19-21 novembre 1992)* (1996).
- MALAMUT (1988)** = MALAMUT, E., *Les îles de l'Empire byzantin (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*. Vol. I et II (1988).
- MALAMUT (2001)** = MALAMUT, E., « Les îles de la mer Égée entre l'Antiquité et Byzance », in BRUN (2001), p. 25-48.

- PROST (2001)** = PROST, Fr., « Sparte et les Cyclades au V<sup>e</sup> siècle : à propos d'ID 87 », in BRUN (2001), p. 241-260.
- RUTISHAUSER (2012)** = RUTISHAUSER, B., *Athens and the Cyclades. Economic Strategies 540-314 BC* (2012).
- SLOT (1982)** = SLOT, B. J., *Arcipelagus Turbatus. Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane, c. 1500-1718* (1982).

→ *Les îles & l'insularité*

- BENT (1885)** = BENT, J. T., *Aegean Islands. The Cyclades or Life among the Insular Greeks* (1885).
- BRIANT (2001)** = BRIANT, P., « En guise de conclusion : mers, îles et continents », in BRUN (2001), p. 299-307.
- BRUN (1993a)** = BRUN, P., « La faiblesse insulaire : Histoire d'un *topos* », *ZPE* 99 (1993), p. 165-183.
- BRUN (2001)** = BRUN, P. (éd.), *Les îles de l'Égée dans l'Antiquité*, *REA* 103 (2001).
- CHRYSOSTOMIDES, et alii (2004)** = CHRYSOSTOMIDES, J., DENDRINOS, C. et HARRIS, J. (éds.), *The Greek Islands and the Sea, Proceedings of the First International Colloquium held at The Hellenic Institute (London, 21-22 September 2001)* (2004).
- CONSTANTAKOPOULOU (2007)** = CONSTANTAKOPOULOU, C., *The Dance of the Islands: Insularity, Networks, the Athenian Empire, and the Aegean World* (2007).
- KARDULIAS (1994)** = KARDULIAS, P. N. (éd.), *Beyond the Site. Regional Studies in the Aegean Area* (1994).
- LÄTSCH (2005)** = LÄTSCH, F., *Insularität und Gesellschaft in der Antike. Untersuchungen zur Auswirkung der Insellage auf die Gesellschaftsentwicklung*, *Geographica Historica* 19 (2005).
- LEMERLE (1986)** = LEMERLE, P., « Le monde égéen entre l'Antiquité et les temps modernes : quelques remarques sur l'insularité », in ΣΤΡΑΤΟΣ, Ν. Α. (éd.), *Βυζάντιον. Αφιέρωμα στον Ανδρέα Ν. Στράτο* (1986), p. 129-137.

→ *Économie, institutions & société*

- BASLEZ (2008)** = BASLEZ, M.-F., « Autour du *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie : relégation insulaire et repentance », in BLAUDEAU, P. (éd.), *Exil et relégation : les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I<sup>er</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*. (Actes du colloque de l'Université de Paris XII, 17-18 juin 2005) (2008), p. 179-190.
- BIELMAN SÁNCHEZ (2004)** = BIELMAN SÁNCHEZ, A., « Égéries égéennes : les femmes dans les inscriptions hellénistiques et impériales des Cyclades », in FOLLET (2004), p. 195-213.
- ÉTIENNE (1985)** = ÉTIENNE, R., « Le capital immobilier dans les Cyclades à l'époque hellénistique », in LEVEAU (1985), p. 55-67.
- LE QUÉRÉ (à paraître)** = LE QUÉRÉ, E., « Fortunes et "stratégies" sociales dans l'espace cycladique : le rôle des évergètes sous l'Empire », in GIROS-PEIGNARD, A. (éd.), *Les Cyclades de l'époque hellénistique à l'époque impériale : Économie et Société* (Actes du Colloque, Lyon, 12-13 novembre 2009), *Topoi* (à paraître).
- MALAVOLTA (2004)** = MALAVOLTA, M., « Le Cicladi nel sistema provinciale romano », in LANZILLOTTA, E. (éd.), *Ricerche di antichità e tradizione classica* (2004), p. 205-216.
- MENDONI, ZOUMBAKI (2008)** = MENDONI, L. G. et ZOUMBAKI, S., *Roman Names in the Cyclades. Part I*, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 56 (2008).
- ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990)** = ΝΙΓΔΕΛΗΣ, Π. Μ., *Πολίτευμα και κοινωνία των πόλεων των Κυκλάδων κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή* (1990).
- ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010)** = ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ. Γ., *Κυκλάδες νήσοι : συμβολή στην οικονομική τους ιστορία κατά την ελληνιστική και αυτοκρατορική εποχή*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Π. Μ. Νιγδελής, (Université de Thessalonique) (2010).
- SAVO (2004)** = SAVO, M. B., *Culti, sacerdozi e feste delle Cicladi dall'età arcaica all'età romana. I : Io, Nasso, Sifino, Serifo, Citno, Siro* (2004).
- SINTÈS (2010)** = SINTÈS, P., « La population des îles de la Grèce. Un essai de prospective », *Démographie spatiale des Balkans : tendances et enjeux. IV<sup>e</sup> Conférence Internationale de Démographie des Balkans* (Budva, Monténégro, 13-15 mai 2010) (2010), p. 1-11.
- ZOUMBAKI (à paraître)** = ZOUMBAKI, S., « "At the mercy of waves and storms...": Roman and Italiote traders and settlers in the Cyclades », in BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître).
- ZOUMBAKI (inédit)** = ZOUMBAKI, S., *Roman Names in the Cyclades. Part II. Paros, Thera* (inédit).

❖ **CULTURE MATÉRIELLE CYCLADIQUE**

→ *Archéologie des Cyclades*

- BROODBANK (2000)** = BROODBANK, C., *An Island Archaeology of the Early Cyclades* (2000).
- KARVONIS, MIKEDAKI (2012)** = KARVONIS, P. et MIKEDAKI, M., *Tabula Imperii Romani. J 35 - Smyrna. I : Aegean Islands* (2012).

- KODER (1998)** = KODER, J., *Aigaion Pelagos (Die nördliche Ägäis), Tabula Imperii* 10 (1998).  
**RAINBIRD (2007)** = RAINBIRD, P., *The Archaeology of Islands* (2007).  
**ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999)** = ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ, Ν. Χ. (éd.), *Φως Κυκλαδικόν : τιμητικός τόμος στη μνήμη του Νίκου Ζαφειρόπουλου* (1999).

→ *Épigraphie*

- ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ (2000)** = ΚΙΟΥΡΤΖΙΑΝ, G., *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes des Cyclades. De la fin du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle après J.-C.* (2000).  
**ΠΕΕΚ (1969)** = ΠΕΕΚ, W., *Inschriften von den Dorischen Inseln*, ASAW 62.1 (1969).  
**ROBERT (1929)** = ROBERT, L., « Trois inscriptions de l'Archipel », *REG* 42 (1929), p. 20-38.

→ *Numismatique*

- BOUTIN (inédit)** = BOUTIN, S., *Monnaies des Cyclades*, Manuscrit inédit conservé au Cabinet des Médailles, BnF, Paris (inédit).  
**MARTIN (1995)** = MARTIN, Cl., *Catalogue de la collection Boutin du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, comparé avec les Monnaies de bronze des Cyclades du Musée Numismatique Puig de Perpignan*, Mémoire de DEA inédit, sous la direction de M.-Th. Le Dinahet, Université de Lyon II (1995).  
**ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΟΥ (1999)** = ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΟΥ, Μ., « Κυκλαδίτικα Νομίσματα απο το Μουσείο Κυκλαδικής Τέχνης », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 318-324.  
**ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΑΔΟΥ (2010)** = ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΑΔΟΥ, Χ., « Η νομισματική δραστηριότητα στις Κυκλάδες κατά τους αυτοκρατορικούς χρόνους », *όβολός 9* (2010), p. 347-354.  
**SHEEDY (2006)** = SHEEDY, K. A., *The Archaic and Early Classical Coinages of the Cyclades*, *Royal Numismatic Society* 40 (2006).  
**Το Νόμισμα (2010)** = *Το Νόμισμα στα νησιά του Αιγαίου. Νομισματοκοπεία, Κυκλοφορία, Εικονογραφία, Ιστορία (Πρακτικά συνεδρίου της Ε' Επιστημονικής Συνάντησης, Μυτιλήνη, 16-19 Σεπτεμβρίου 2006)*, Τόμος I, *όβολός 9* (2010).  
**ΤΟΥΡΑΤΣΟΓΛΟΥ, ΤΣΟΥΡΤΗ (2010)** = ΤΟΥΡΑΤΣΟΓΛΟΥ, Γ. et ΤΣΟΥΡΤΗ, Η., « Η συλλογή κυκλαδικών νομισμάτων του Δημητρίου Αρτέμη. Ένα νέο απόκτημα του Νομισματικού Μουσείου Αθηνών », *όβολός 9* (2010), p. 355-377.

→ *Sculpture et architecture*

- COUILLOUD (1974b)** = COUILLOUD, M.-Th., « Reliefs funéraires des Cyclades de l'époque hellénistique à l'époque impériale », *BCH* 98 (1974), p. 397-498.  
**ΓΑΙΤΑΝΟΥ (à paraître)** = ΓΑΙΤΑΝΟΥ, L., « Grave Monuments on Cyclades during the Roman Period », in BONNIN, LE QUÉRÉ (à paraître).  
**LE QUÉRÉ (2011b)** = LE QUÉRÉ, E., « The Agora at the Time of the Forum: The Example of the Cyclades in Roman Imperial Times », in ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΡΗ (2011), p. 327-342.

❖ **AMORGOS**→ *Fouilles archéologiques*

- DESCHAMPS (1888)** = DESCHAMPS, G., « Fouilles dans l'île d'Amorgos », *BCH* 12 (1888), p. 324-327.

→ *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

- ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2001)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Μελέτη γυάλινων αντικειμένων της ύστερης-ελληνιστικής και ρωμαϊκής εποχής από την ανασκαφή Μινώας Αμοργού », in BASSIAKOS, Y., et alii (éds.), *Archaeometry Issues in Greek Prehistory and Antiquity* (2001), p. 281-297.  
**ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002)** = ΑΝΔΡΕΟΠΟΥΛΟΥ-ΜΑΓΚΟΥ, Ε. et ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Χημικές ανάλυσεις γυάλινων αντικειμένων των Ρωμαϊκών χρόνων από την Αμοργό », in ΘΕΜΕΛΗΣ (2002), p. 171-180.  
**BOUSSAC, ROUGEMONT (1983)** = BOUSSAC, M.-Fr. et ROUGEMONT, G., « Observations sur le territoire des cités d'Amorgos », *Les Cyclades* (1983), p. 113-120.  
**GAUTHIER (1980)** = GAUTHIER, Ph., « Études sur des inscriptions d'Amorgos », *BCH* 104 (1980), p. 197-220.  
**ΛΑΜΠΡΟΣ (1870)** = ΛΑΜΠΡΟΣ, Π., « Νομίσματα της Νήσου Αμοργού και των τριών αυτής πόλεων Αιγιάλης, Μινώας και Αρκεσίνης », *AE* (1870), p. 352-357.  
**ΛΙΑΜΠΗ (1998)** = ΛΙΑΜΠΗ, Κ., « Οι νομισματικές εκδόσεις των Κυκλάδων και η κυκλοφορία τους », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΡΓΑΡΗΣ (1998), p. 208-293.

- LIAMPI (2004)** = LIAMPI, K., « The coinage of Amorgos: Aigiale, Arkesine, Minoa and the koinon of the Amorgians », *RN* 160 (2004), p. 63-113.
- ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002)** = ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Λ., *Αμοργός Ι. Η Μινώα: η πόλις, ο λιμήν και η μείζων περιφέρεια* (2002).
- ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2005)** = ΜΑΡΑΝΓΟΥ, Λ., *Αμοργός ΙΙ. Οι αρχαίοι τύργιοι* (2005).
- ROUGEMONT (1983)** = ROUGEMONT, G., « Amorgos colonie de Samos ? », *Les Cyclades* (1983), p. 131-134.
- RUSCHENBUSCH (1984)** = RUSCHENBUSCH, E., « Model Amorgos », in VAN EFFENTERRE, H. (éd.), *Aux origines de l'hellénisme : la Crète et la Grèce. Hommage à Henri van Effenterre* (1984), p. 265-269.
- SUGDEN (2004)** = SUGDEN, K., « Minoa on Amorgos: some new imperial coins », *RN* 160 (2004), p. 115-117.
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., *Τα γυάλινα αντικείμενα από την Μινώα Αμοργού : συμβολή στη μελέτη της υαλοουργίας στις Κυκλάδες κατά την ελληνιστική και ρωμαϊκή περίοδο*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de L. Marangou (1998).
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2002)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Αγγεία με περίτμητη και εγχάρακτη διακόσμηση των ελληνιστικών και πωμαϊκών χρόνων από την Αμοργό », in ΘΕΜΕΛΗΣ (2002), p. 93-102.
- ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (2005)** = ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ, Π., « Γυάλινα μυροδοχεία ρωμαϊκής εποχής από την Αμοργό », *Πρακτικά Β' Κυκλαδολογικού Συνεδρίου* (2005), p. 260-292.

## ❖ ANDROS

### → *Fouilles, prospections et études architecturales*

- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., *Παλαιόπολις Άνδρου. Τόμος πρώτος. Τα οικοδομικά από την προανασκαφική έρευνα* (1996).
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2001)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Ανασκαφή Παλαιόπολης », *Αγκυρα* 1 (2001), p. 227-231.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2004)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Ανασκάπτοντας την αγορά της αρχαίας Άνδρου », *Αγκυρα* 2 (2004), p. 121-148.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2011)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Η Αγορά της Αρχαίας Άνδρου. Μορφή και Δραστηριότητες », in ΓΙΑΝΝΙΚΟΥΡΗ (2011), p. 311-326.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2012)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « The Archaeological Evidence from the Agora of Ancient Andros, Cyclades », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 23-35.

### → *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

- ΚΥΡΤΑΤΑΣ, et alii (2009)** = ΚΥΡΤΑΤΑΣ, Δ. Ι., ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ. et ΤΙΒΕΡΙΟΣ, Μ. (éds.), *Εὔανδρος. Τόμος εις μνήμη Δημητρίου Ι. Πολέμη* (2009).
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ (1980)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ, Λ., « Τὰ ἀρχαῖα γλυπτὰ τῆς Συλλογῆς στὴ Χώρα τῆς Ἄνδρου », *Αρχ. Εφ.* (1980), p. 18-32.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2007)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., *Παλαιόπολη Άνδρου. Είκοσι χρόνια ανασκαφικής έρευνας* (2007).
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2009)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., « Πυθώνυμος Νικοκράτους, ένας επιφανής Άνδριος », in ΚΥΡΤΑΤΑΣ, et alii (2009), p. 33-50.
- ΠΑΣΧΑΛΗΣ (1898)** = ΠΑΣΧΑΛΗΣ, Δ. Π., « Νομισματική της αρχαίας Άνδρου », *JIAN* 1 (1898), p. 299-366.
- ΠΑΣΧΑΛΗΣ (1925)** = ΠΑΣΧΑΛΗΣ, Δ. Π., *Ιστορία της νήσου Άνδρου* (1925).
- ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ (1969)** = ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ, Χ., *Ανέκδοτοι επιγραφαί εξ Άνδρου και Νάξου* (1969).
- ΡΕΤΡΟΧΙΛΟΣ (2008)** = ΡΕΤΡΟΧΙΛΟΣ, Ν., « Graffiti du gymnase d'Andros », *BCH* 132.1 (2008), p. 403-426.
- ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a)** = ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ, Ν., *Συμβολές στην ιστορία και προσωπογραφία τῆς ἀρχαίας Ἄνδρου. Ἐπιγραφικὲς καὶ φιλολογικὲς μαρτυρίες* (2010).
- ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010b)** = ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ, Ν., « Κοινωνικές ανακατατάξεις στην Άνδρο των ελληνιστικών και αυτοκρατορικών χρόνων », *Νήσος Άνδρος* (2010), p. 149-160.
- ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ (1969)** = ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ, Χ., *Ανέκδοτοι επιγραφαί εξ Άνδρου και Νάξου* (1969).
- REED (1975)** = REED, N., « The Mithraeum on Andros », *ZPE* 18 (1975), p. 207-211.
- SAUCIUS (1914)** = SAUCIUS, Th., *Andros. Untersuchungen zur Geschichte und Topographie der Insel* (1914).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (1996)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Άνδρος. Τα Μνημεία και το Αρχαιολογικό Μουσείο* (1996).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2002)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Αρχαιολογικό Μουσείο Παλαιόπολης. Η αρχαία πόλις της Άνδρου* (2002).
- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2008)** = ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χ. Α., *Άνδρος: η αρχαία πόλη της Υψηλής* (2008).
- ΤΙΒΕΡΙΟΣ (1996)** = ΤΙΒΕΡΙΟΣ, Μ., « La costituzione dell'Antica Andros », in LANZILLOTTA, SCHILARDI (1996), p. 65-77.
- ΤΙΒΕΡΙΟΣ (2009)** = ΤΙΒΕΡΙΟΣ, Μ., « Ξενιτεμένες αρχαιότητες από την Άνδρο », in ΚΥΡΤΑΤΑΣ, et alii (2009), p. 113-153.

## ❖ DÉLOS &amp; RHÉNÉE

→ *Histoire générale*

- BRUNEAU (1970)** = BRUNEAU, Ph., *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, *BEFAR* 217 (1970).
- DELOBETTE, MORETTI (1989)** = DELOBETTE, L. et MORETTI, J.-C., « Délos Hospitalière », *BCH* 113 (1989), p. 421-429.
- LEBÈGUE (1876)** = LEBÈGUE, J., *Recherches sur Délos* (1876).
- ORLANDOS (1936)** = ORLANDOS, A. K., « Délos chrétienne », *BCH* 60 (1936), p. 68-100.
- REGER (1994)** = REGER, G., *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos, 314-167 B.C.* (1994).
- ROUSSEL (1908)** = ROUSSEL, P., « Les Athéniens mentionnés dans les inscriptions de Délos (époque de la seconde domination athénienne) », *BCH* 32 (1908), p. 303-444.
- ROUSSEL (1916)** = ROUSSEL, P., *Délos, colonie athénienne*, *BEFAR* 111 (1916).
- VIAL (1984)** = VIAL, Cl., *Délos indépendante*, *BCH Suppl.* 10 (1984).

→ *Délos romaine (épigraphie, histoire, économie)*

- BASLEZ (1982)** = BASLEZ, M.-F., « Délos durant la Première Guerre de Mithridate », *Delo e l'Italia, Opuscula Instituti* (1982), p. 51-66.
- COARELLI, et alii (1982)** = COARELLI, F., MUSTI, D. et SOLIN, H., (dirs.), *Delo e l'Italia., Opuscula Instituti Romani Finlandiae* II (1982).
- FERRARY (1980)** = FERRARY, J.-L., « Chapitre V. Délos vers 58 av. J.-C. », in *Insula Sacra* (1980), p. 35-44.
- FERRARY, et alii (2002)** = FERRARY, J.-L., HASENOHR, C. et LE DINAHET, M.-Th., « Liste des Italiens de Délos », *BCH Suppl.* 41 (2002), p. 183-239.
- HATZFELD (1912)** = HATZFELD, J., « Les Italiens résidant à Délos, mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH* 36 (1912), p. 5-218.
- HOMOLLE (1879a)** = HOMOLLE, Th., « Inscriptions de Délos relatives à des personnages romains », *BCH* 3 (1879), p. 146-162.
- HOMOLLE (1884)** = HOMOLLE, Th., « Les Romains à Délos », *BCH* 8 (1884), p. 75-158.
- Insula Sacra** = NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra. La loi Gabinia-Calpurnia de Délos (58 av. J.-C.)*, *CEFR* 45 (1980).
- LINDHAGEN (2013)** = LINDHAGEN, A., « The freedmen milieus at Delos and Naronia. New perspectives on the Lamboglia 2 wine trade », in SCHALLIN, A.-L. (éd.), *Perspectives on Ancient Greece. Papers in celebration of the 60<sup>th</sup> anniversary of the Swedish Institute at Athens* (2013), p. 231-250.
- MAVROJANNIS (1995)** = MAVROJANNIS, T., « Apollo Delio, Atene e Augusto », *Ostraka* 4 (1995), p. 85-102.
- MOREAU (1980)** = MOREAU, Ph., « Chapitre VII. L'exposé des motifs et l'énoncé general de la decision », in *Insula Sacra* (1980), p. 63-76.
- NICOLET (1980a)** = NICOLET, Cl., « Chapitre VIII. Les clauses fiscales », in *Insula Sacra* (1980), p. 77-109.
- NICOLET (1980b)** = NICOLET, Cl., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.C.) », *CRAI* (1980), p. 260-292.

→ *Archives & carnets de fouilles*

- BIZARD, Carnet (1904)** = BIZARD, L., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 23 (1904).
- BIZARD, Mon. fig. (1904)** = BIZARD, L., *Inventaire des Monuments figurés trouvés lors des fouilles de 1904*, Archives de l'ÉfA (1904).
- BIZARD, Carnet (1906)** = BIZARD, L., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 30 (1906).
- HAUVETTE, Carnet (1881)** = HAUVETTE, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 9 (1881).
- HOMOLLE, Carnet (1877)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 3 (1877).
- HOMOLLE, Carnet (1877/1888)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 14 (1877/1888).
- HOMOLLE, Carnet (1878)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 4 (1878).
- HOMOLLE, Carnet (1879)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 5 (1879).
- HOMOLLE, Carnet (1880)** = HOMOLLE, Th., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 14 (1880).
- JARDÉ, Carnet (1903)** = JARDÉ, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 17 (1903).
- JARDÉ, Carnet (1904)** = JARDÉ, A., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 25 (1904).
- JARDÉ, Mon. fig. (1904)** = JARDÉ, A., *Inventaire des Monuments figurés trouvés lors des fouilles de 1904*, Archives de l'ÉfA (mai-juillet 1904).
- LEROUX, Carnet (1907)** = LEROUX, G., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 31 (1907).
- LEROUX, Carnet (1909)** = LEROUX, G., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 33 (1909).

**REINACH, *Carnet* (1882)** = REINACH, S., *Carnet de fouilles de Délos*, Archives de l'ÉfA, Del 10 (1882).

→ *Fouilles & rapports de fouilles*

- BIZARD (1907)** = BIZARD, L., « Fouilles de Délos (1904-1907) : Le côté oriental du téménos d'Apollon », *BCH* 31 (1907), p. 471-503.
- DURRBACH (1902)** = DURRBACH, F., « Fouilles de Délos : le Portique Tétragone », *BCH* 26 (1902), p. 481-553.
- DURRBACH (1903)** = DURRBACH, F., « Rapport sommaire sur les fouilles de Délos », *CRAI* (1903), p. 422-429.
- DURRBACH (1904)** = DURRBACH, F., « Fouilles de Délos », *BCH* 28 (1904), p. 265-307.
- DURRBACH, JARDÉ (1903)** = DURRBACH, F. et JARDÉ, A., « Fouilles de Délos (1903) : inscriptions », *BCH* 29 (1905), p. 169-257.
- HOMOLLE (1878)** = HOMOLLE, Th., « Fouilles sur l'emplacement du Temple d'Apollon à Délos », *BCH* 2 (1878), p. 1-15.
- HOMOLLE (1881a)** = HOMOLLE, Th., « Rapport sur une mission à Délos », *Arch. Miss. Sc.* 7 (1881), p. 65-72.
- HOMOLLE (1887)** = HOMOLLE, Th., « Rapport sur une mission archéologique dans l'île de Délos », *Arch. Miss. Sc.* 13 (1887), p. 389-435.
- HOLLEAUX (1908)** = HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos », *CRAI* (1908), p. 163-186.
- JARDÉ (1905)** = JARDÉ, A., « Fouilles de Délos (1903) », *BCH* 29 (1905), p. 5-54.

→ *Architecture & urbanisme*

- BENCHIMOL, SAGNIER (2008)** = BENCHIMOL, E. et SAGNIER, B., « Un trésor archaïque du sanctuaire d'Apollon (Trésor 5) : étude architecturale », *BCH* 132 (2008), p. 1-113.
- BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître)** = BOUET, A. et LE QUÉRÉ, E., « Les thermes impériaux de Délos : l'infrastructure publique d'une ville ἄδηλος ? » (à paraître).
- BRUNEAU (1968)** = BRUNEAU, Ph., « Contribution à l'histoire urbaine de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale », *BCH* 92 (1968), p. 633-709.
- BRUNEAU, DUCAT (2005<sup>4</sup>)** = BRUNEAU, Ph. et DUCAT, J., *Guide de Délos, EFA, Sites et Monuments* 1 (2005<sup>4</sup>).
- BRUNET (1999)** = BRUNET, M., « Le paysage agraire de Délos dans l'Antiquité », *JS* (1999), p. 1-50.
- CHAMONARD (1922-1924)** = CHAMONARD, J., *Le Quartier du Théâtre, EAD* 8 (1922-1924).
- COURBIN (1980)** = COURBIN, P., *L'Oikos des Naxiens, EAD* 33 (1980).
- COURBY (1912)** = COURBY, F., *Le Portique d'Antigone ou du Nord-Est, et les constructions voisines, EAD* 5 (1912).
- COURBY (1921)** = COURBY, F., « Notes topographiques et chronologiques sur le Sanctuaire d'Apollon Délien », *BCH* 45 (1921), p. 174-241.
- COURBY (1931)** = COURBY, F., *Les temples d'Apollon, EAD* 12 (1931).
- DELORME (1961)** = DELORME, J., *Les Palestres, EAD* 25 (1961).
- DUCHÊNE, FRAISSE (2001)** = DUCHÊNE, H. et FRAISSE, Ph., *Le Paysage portuaire de la Délos antique. Recherches sur les installations maritimes, commerciales et urbaines du littoral délien, EAD* 39 (2001).
- ÉTIENNE (1973)** = ÉTIENNE, R., *Le Prytanée de Délos*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1973).
- ÉTIENNE (1989)** = ÉTIENNE, R., « Autels à Délos : deux points de topographie », in ÉTIENNE, R. et LE DINAHET, M.-Th. (éds.), *Architecture et poésie dans le monde grec. Hommage à G. Roux* (1989), p. 39-50.
- ÉTIENNE (1997)** = ÉTIENNE, R., « Le Prytanée de Délos », *REA* 99 (1997), p. 305-324.
- ÉTIENNE (1999)** = ÉTIENNE, R., « L'autel en Marbre Rose à l'Ouest du Prytanée », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 232-253.
- ÉTIENNE (2007)** = ÉTIENNE, R., « Histoire des Espaces Civiques Déliens », in ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, et alii (2007), p. 319-335.
- ÉTIENNE, BRAUN (2007)** = ÉTIENNE, R. et BRAUN, J.-P., « Autels de Délos et autels ioniens », *Archäologischer Anzeiger* (2007/1), p. 1-28.
- FINCKER, MORETTI (2007)** = FINCKER, M. et MORETTI, J.-C., « Le barrage du Réservoir de l'Inopos à Délos », *BCH* 131 (2007), p. 187-228.
- FRAISSE (1983)** = FRAISSE, Ph., « Analyse d'espaces urbains : les "places" de Délos », *BCH* 107 (1983), p. 301-313.
- FRAISSE, LLINAS (1995)** = FRAISSE, P. et LLINAS, C., *Documents d'architecture hellénique et hellénistique, EAD* 36 (1995).
- FRAISSE, MORETTI (2007)** = FRAISSE, Ph. et MORETTI, J.-Ch., *Le théâtre, EAD* 42 (2007).
- GRUBEN (1997)** = GRUBEN, G., « Naxos und Delos. Studien zur archaischen Architektur der Kykladen », *JDAI* 112 (1997), p. 261-416.

- HASENOHR (1997)** = HASENOHR, Cl., *Recherches sur l'Agora des Compétaliastes et sur les « magistri » italiens de Délos*, Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de Ph. Bruneau (1997).
- HASENOHR (2000)** = HASENOHR, Cl., « Les Sanctuaires italiens sur l'Agora des Compétaliastes à Délos », *RA* (2000), p. 198-202.
- HASENOHR (2002)** = HASENOHR, Cl., « L'Agora des Compétaliastes et ses abords à Délos : Topographie et histoire d'un secteur occupé de l'époque archaïque aux temps byzantins », *REA* 104 (2002), p. 85-110.
- HELLMANN, FRAISSE (1979)** = HELLMANN, M.-Chr. et FRAISSE, Ph., *Le Monument aux Hexagones et le Portique des Naxiens*, *EAD* 32 (1979).
- HERBIN (2010)** = HERBIN, Fr., *Monuments, Espaces, Histoire. Les monuments votifs et honorifiques du sanctuaire d'Apollon à Délos, à l'exclusion des bâtiments comportant un toit*. Thèse de Doctorat inédite, sous la direction de R. Étienne et E. Simantoni-Bournia (2010).
- KREEB (1999)** = KREEB, M., « La Solitude Délienne. Zum Wohnen auf Delos in der Kaiserzeit », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (1999), p. 338-347.
- LAPALUS (1939)** = LAPALUS, É., *L'Agora des Italiens*, *EAD* 19 (1939).
- LE QUÉRÉ, Édifices** = LE QUÉRÉ, E., « Chap. IX : Édifices et constructions d'époque impériale et proto-byzantine dans le Sanctuaire d'Apollon », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).
- LE QUÉRÉ, Sanctuaire** = LE QUÉRÉ, E., « Chap. XV : Le Sanctuaire d'Apollon du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. à la fin de l'époque impériale », in ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délos* (à paraître).
- LEROUX (1909)** = LEROUX, G., *La Salle Hypostyle*, *EAD* 2 (1909).
- MAILLOT (2005)** = MAILLOT, S., *Le Système de défense établi par le légat Triarius dans l'île de Délos en 69 av. J.-C.*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (2005).
- MARC (2000)** = MARC, J.-Y., « Combien y avait-il d'agoras à Délos ? », *Ktéma* 25 (2000), p. 41-45.
- MARCADÉ (1974)** = MARCADÉ, J., « Chapiteaux circulaires et chapiteaux doriques de colonnes votives déliennes », *BCH* 98 (1974), p. 299-331.
- MARTIN (1973)** = MARTIN, R., « Compléments à l'étude des chapiteaux ioniques de Délos », *Études déliennes*, *BCH Suppl.* I (1973), p. 371-398.
- MORETTI, FINCKER (2008)** = MORETTI, J.-Ch. et FINCKER, M., « Un autel de Dionysos à Délos », *BCH* 132 (2008), p. 115-152.
- MORETTI, FINCKER (2011)** = MORETTI, J.-Ch. et FINCKER, M., « Les réseaux d'eau courante à Délos », in ABADIE-REYNAL, et alii (éds.), *Les réseaux d'eau courante dans l'Antiquité* (2011), p. 159-172.
- MORETTI, FINCKER, CHANKOWSKI (2012)** = MORETTI, J.-Ch., FINCKER, M. et CHANKOWSKI, V., « Les cercles des Sôkratès : un édifice commercial sur l'Agora de Théophrastos à Délos », in CHANKOWSKI, KARVONIS (2012), p. 225-246.
- MORETTI, FRAISSE (1997)** = MORETTI, J.-Ch. et FRAISSE, Ph., *Le Théâtre*, *EAD* 42 (1997).
- PÂRIS (1916)** = PÂRIS, J., « Contribution à l'étude des ports antiques du monde grec : II. Les établissements maritimes de Délos », *BCH* 40 (1916), p. 5-73.
- PICARD (1921)** = PICARD, C., *L'Établissement des Poseidoniastes de Bérytos*, *EAD* 6 (1921).
- ROUX (1973)** = ROUX, G., « Salles de banquets à Délos », *Études déliennes*, *BCH Suppl.* I (1973), p. 525-554.
- SIEBERT (2001)** = SIEBERT, G., *L'Îlot de Bijoux, l'Îlot des Bronzes, la Maison des Sceaux. 1. Topographie et Architecture*, *EAD* 38 (2001).
- TRÜMPER (1998)** = TRÜMPER, M., *Wohnen in Delos. Eine baugeschichtliche Untersuchung zum Wandel der Wohnkultur in hellenistischer Zeit*, *Internationale Archäologie* 46 (1998).
- TRÜMPER (2008)** = TRÜMPER, M., *Die "Agora des Italiens" in Delos. Baugeschichte, Architektur, Ausstattung und funktion einer späthellenistischen Porticus-Anlage*, *Internationale Archäologie* 104 (2008).
- VALLOIS (1923)** = VALLOIS, R., *Le Portique de Philippe*, *EAD* 7,1 (1923).
- VALLOIS (1929)** = VALLOIS, R., « Topographie délienne II », *BCH* 53 (1929), p. 185-315.
- VALLOIS (1944)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. I : *Les Monuments*, *BEFAR* 157 (1944).
- VALLOIS (1966)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. II, 1 : *Grammaire historique de l'architecture délienne*, *BEFAR* 157 (1966).
- VALLOIS (1978)** = VALLOIS, R., *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.)*. II, 2 : *Grammaire historique de l'architecture délienne*, *BEFAR* 157 (1978).
- ZARMAKOUPHI (inédit)** = ZARMAKOUPHI, M., « The Monument of C. Billienus in the Stoa of Antigonos Gonatas on Delos » (inédit).

→ *Culture matérielle*

- BRUNEAU (1965)** = BRUNEAU, Ph., *Les lampes*, *EAD* 26 (1965).
- BRUNEAU (1972)** = BRUNEAU, Ph., *Les mosaïques*, *EAD* 29 (1972).
- Choix** = DURRBACH, F., *Choix d'inscriptions de Délos, avec traductions et commentaire* (1921).
- COUILLOUD (1974a)** = COUILLOUD, M.-Th., *Les monuments funéraires de Rhénée*, *EAD* 30 (1974).

- EMPEREUR (1982)** = EMPEREUR, J.-Y., *Les amphores de Délos*, Mémoire inédit (ÉfA) présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1982).
- HOMOLLE (1879b)** = HOMOLLE, Th., « Sculptures décoratives provenant des frontons d'un temple », *BCH* 3 (1879), p. 515-526.
- HOMOLLE (1880)** = HOMOLLE, Th., « Sur quelques monuments figurés trouvés à Délos », *BCH* 4 (1880), p. 29-43.
- HOMOLLE (1881b)** HOMOLLE, Th., « Sur une signature des artistes Mikkiadès et Archermos de Chios », *BCH* 5 (1881), p. 272-278.
- LE QUÉRÉ, PIERI (en cours)** = LE QUÉRÉ, E. et PIERI, D., « La céramique du puits du Prytanée de Délos : contribution à l'histoire économique de Délos sous l'Empire romain » (en cours).
- MARCADÉ (1969)** = MARCADÉ, J., *Au Musée de Délos : étude sur la sculpture hellénistique en ronde bosse découverte dans l'île*, BEFAR 215 (1969).
- MARCADÉ (1996)** = MARCADÉ, J. (dir.), *Sculptures déliennes*, ÉfA, Sites et monuments 17 (1996).
- MICHALOWSKI (1932)** = MICHALOWSKI, C., *Les portraits hellénistiques et romains*, EAD 13 (1932).
- NENNA (1999)** = NENNA, M.-D., *Les Verres*, EAD 37 (1999).
- REINACH (1884)** = REINACH, S., « Monuments figurés de Délos », *BCH* 8 (1884), p. 167-187.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1907)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου, Κς' Ανασκαφαί Δήλου », *JIAN* 10 (1907), p. 192-222.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1911)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου », *JIAN* 13 (1911), p. 57-63 et p. 75-94.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1913)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, I. N., « Προσκτήματα του Νομισματικού Μουσείου, Δήλος », *JIAN* 15 (1913), p. 39-43.
- SIEBERT (1980)** = SIEBERT, G., « Un portrait de Jules César sur une coupe à médaillon de Délos », *BCH* 104 (1980), p. 189-196.

#### ❖ IOS

- ΜΑΡΘΑΡΗ (1999)** = ΜΑΡΘΑΡΗ, Μ., *Το αρχαιολογικό μουσείο της Ίου. Σύντομη περιήγηση στις αρχαιότητες της Ίου μέσω των εκθεμάτων του Μουσείου* (1999).

#### ❖ ΚΕΟΣ

##### → Fouilles & prospections

- GRAINDOR (1905)** = GRAINDOR, P., « Fouilles de Karthaia (Ile de Kéos) », *BCH* 29 (1905), p. 329-361.
- CHERRY (1991)** = CHERRY, J. F., *et alii*, « Chap. 17: Greek and Roman Settlement and Land Use », in CHERRY, *et alii* (1991), p. 327-347.
- CHERRY, et alii (1991)** = CHERRY, J. F., DAVIS, J. L. et MANTZOURANI, E. (éds.), *Landscape Archaeology as Long-Term History. Northern Keos in the Cycladic Islands from Earliest Settlement until Modern Times* (1991).

##### → Études diverses (histoire antique & culture matérielle)

- CHRISTIANSEN (1993)** = CHRISTIANSEN, J.C., « A Unique Bronze Coin of Augustus from the Island of Keos in the Cyclades », *NCirc* (avril 1993), p. 74-77.
- ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ (2007)** = ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ, Μ. (éd.), *Πολιτεύεσθαι τοὺς Κείους κατὰ πόλεις. Η διάσπαση ως μέσον πολιτικού ελέγχου (Κατάλογος Έκθεσης 16 Ιουλίου - 30 Σεπτεμβρίου 2007)* (2007).
- ΜΑΝΘΟΣ, ΜΕΝΔΩΝΗ (1991)** = ΜΑΝΘΟΣ, Κ. et ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ., *Αρχαιολογία της νήσου Κέας Συνταχθείσα υπό του Κ. Μάνθου, Κείου, και Ιστορικά τινα της Αρχαιστάτης εποχής. Εισαγωγή, μεταγραφή, σχόλια* (1991).
- ΜΕΝΔΩΝΗ (2007)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ., « Άμεσες μαρτυρίες: Οι επιγραφές », in ΛΑΓΟΓΙΑΝΝΗ-ΓΕΩΡΓΑΚΑΡΑΚΟΥ (2007), p. 35-61.
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ, Α. Ι. (éds.), *Κέα-Κύθνος: Ιστορία και Αρχαιολογία. Πρακτικά του Διεθνούς Συμποσίου (Κέα - Κύθνος, 22-25 Ιουνίου 1994), ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 27* (1998).
- ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΟΥΡΤΖΑΣ (1989)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΟΥΡΤΖΑΣ, Ν. Δ., « Παλαιογεωμορφολογική αναπαράσταση του όρμου Πόλες: Μια πρώτη προσέγγιση του λιμανιού της αρχαίας Καρθαίας », *Αρχαιολογία* 4, 1985-1986 (1989), p. 127-140.
- MENDONI (2004)** = MENDONI, L. G., « The Protection and Presentation of Archaeological Sites in Connexion with Substantial Development: The Archaeological Site of Karthaia », in DOUKELLIS, MENDONI (2004), p. 187-221.

**PAPAGEORGIADOU-BANIS (1997)** = PAPAGEORGIADOU-BANIS, C., *The Coinage of Kea*, *ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 24 (1997).

**ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, et alii (2009)** = ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ, Ε., ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΠΑΝΑΓΟΥ, Τ. (éds.), *Καρθαία... ελαχύνωτον στέρνον χθονός...* (2009).

**WILHELM (1944)** = WILHELM, A., « Attische Demotika auf Keos », *AAWW* (1944), p. 30-41.

**ZOUMBAKI, MENDONI (1998)** = ZOUMBAKI, S. et MENDONI, L. G., « Θεοί Σεβαστοί », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998), p. 669-678.

#### ❖ ΚΥΘΝΟΣ

**ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998)** = ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ. Γ. et ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ, Α. Ι. (éds.), *Κέα-Κύθνος: Ιστορία και Αρχαιολογία. Πρακτικά του Διεθνούς Συμποσίου (Κέα - Κύθνος, 22-25 Ιουνίου 1994)*, *ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 27 (1998).

**SHEEDY, PAPAGEORGIADOU-BANIS (1998)** = SHEEDY, K. A. et PAPAGEORGIADOU-BANIS, C., « The Coinage of Kythnos », in ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΑΖΑΡΑΚΗΣ ΑΙΝΙΑΝ (1998), p. 649-655.

#### ❖ ΜΕΛΟΣ

##### → *Fouilles & prospections*

**ATKINSON, PHOTOS-JONES (2001)** = ATKINSON, J. et PHOTOS-JONES, E., « A Site with “Special Purpose”: Mining Activity on Melos in the Late Roman Period », in FELL, *et alii* (2001), p. 77-85.

**BOSANQUET (1895-1896)** = BOSANQUET, R. C., « Excavations at Melos: The East Gate », *ABSA* 2 (1895-1896), p. 77-82.

**BOSANQUET (1898)** = BOSANQUET, R. C., « Excavations of the British School at Melos: The Hall of the Mystae », *JHS* 18 (1898), p. 60-80.

**CHERRY (1982)** = CHERRY, J. F., « Appendix A: Register of Archaeological Sites on Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 291-309.

**MACKENZIE (1897a)** = MACKENZIE, D., « Ancient Sites in Melos », *ABSA* 3 (1897), p. 71-88.

**MACKENZIE (1897b)** = MACKENZIE, D., « Excavations of the British School at Melos: The Site of the “Three Churches” », *JHS* 17 (1897), p. 122-133.

**PHOTOS-JONES, E., et alii (1999)** = PHOTOS-JONES, E., *et alii*, « The Aghia Kyriaki, Melos Survey: Prospecting for the Elusive Earths in the Roman Period in the Aegean », *ABSA* 94 (1999), p. 377-413.

**SMITH (1895-1896)** = SMITH, C., « Excavation in Melos », *ABSA* 2 (1895-1896), p. 63-76.

**SMITH (1896)** = SMITH, C., « Archaeology in Greece, II. Melos », *JHS* 16 (1896), p. 347-356.

##### → *Exploitation minière & économie antique*

**HALL, PHOTOS-JONES (2005)** = HALL, A. J. et PHOTOS-JONES, E., « The Nature of Melian *alumen* and its Potential for Exploitation in Antiquity », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 77-84.

**LE QUÉRÉ (2013)** = LE QUÉRÉ, E., « The “Opportunistic Exploitation” of Melos: a Case Study of Economic Integration and Cultural Change in the Roman Cyclades », *Processes of Integration in the Roman World, Conference organized by S. ROSELAAR* (Nottingham, 5-7 July 2013).

**MARQUIÉ, et alii (2005)** = MARQUIÉ, S., *et alii*, « Des amphores de Mélos à Chypre et l'alun chypriote », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 201-210.

**MCNULTY (2000)** = MCNULTY, A. E., *Industrial Minerals in Antiquity: Melos in the Classical and Roman Periods*. Thèse de Doctorat inédite, Université de Glasgow (2000).

**PITTINGER (1975)** = PITTINGER, J., « The Mineral Products of Melos and their Identification », *BSA* 70 (1975), p. 191-197.

**ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (1997)** = ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ. Γ., « ... *Duae et ejus species* ... Η “Στυπτηρία γη” της Μήλου ή ξαναδιαβάζοντας ένα κείμενο του Πλίνιου », *Αρχαία Ελληνική Τεχνολογία* 1 (1997), p. 345-350.

**ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2005)** = ΡΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ, Σ., « Les producteurs d'alun de Milo : une histoire de patrons et d'ouvriers », in BORGARD, *et alii* (2005), p. 171-175.

##### → *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

**BAYET (1878)** = BAYET, C., « La nécropole chrétienne de Milo », *BCH* 2 (1878), p. 347-359.

**LE QUÉRÉ (à paraître)** = LE QUÉRÉ, E., « La drachme au temps du denier : le monnayage impérial de Mélos, entre domination romaine et identité civique », in BONNIN, G. et LE QUÉRÉ, E. (éds.), *Pouvoirs, Iles et Mer* (à paraître).

**LE QUÉRÉ (en cours)** = LE QUÉRÉ, E., « La drachme mélienne et le denier romain : entre réformes monétaires à Rome et réalités économiques à Mélos (Cyclades) », in *Étalons monétaires et mesures pondérales, entre la*

*Grèce et l'Italie, au tournant des époques hellénistique et impériale (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)* (Bruxelles, 5-6 septembre 2013) (en cours).

- RENFREW (1982)** = RENFREW, C., « Chap. 20: Polity and Power: Interaction, Intensification and Exploitation », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 264-290.
- RENFREW, WAGSTAFF (1982)** = RENFREW, C. et WAGSTAFF, M. (éds.), *An Island Polity. The archaeology of exploitation in Melos* (1982).
- SMITH (1897)** = SMITH, C., « Inscriptions from Melos », *JHS* 17 (1897), p. 1-21.
- SPARKES (1982a)** = SPARKES, B. A., « Chap. 5: Classical and Roman Melos », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 45-57.
- SPARKES (1982b)** = SPARKES, B. A., « Chap. 17: Production and Exchange in the Classical and Romans Periods », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 228-235.
- ΣΩΤΗΡΙΟΥ (1928)** = ΣΩΤΗΡΙΟΥ, Γ., « Η Χριστιανική Κατακόμβη της νήσου Μήλου », *ΠΑΑ* 3 (1928), p. 33-46.
- WAGSTAFF, CHERRY (1982)** = WAGSTAFF, M. et CHERRY, J. F., « Chap. 11: Settlement and Population Change », in RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 136-155.
- WOLTERS (1890)** = WOLTERS, P., « Melische Kultstatuen », *AM* 15 (1890), p. 246-251.

### ❖ NAXOS

→ *Fouilles archéologiques*

**ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, GRUBEN (1990)** = ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, Β. et GRUBEN, G., « Ανασκαφή αρχαίου ιερού στα Ύγρια της Νάξου », *Αρχαιογνωσία* 5 (1990), p. 133-191.

→ *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

- GRUBEN (1982)** = GRUBEN, G., « Naxos und Paros. II. Klassische und Hellenistische Bauten auf Paros », *AA* (1982), p. 621-689.
- LAMBRINOUDAKIS (1989)** = LAMBRINOUDAKIS, V., « Neues zur Ikonographie der Dirke », *Festschrift für Nikolaus Himmelmann, Beiträge zur Ikonographie und Hermeneutik* 47 (1989), p. 341-350.
- LAMBRINOUDAKIS (2005)** = LAMBRINOUDAKIS, V., « A new early Archaic building on Naxos. Some thoughts on the Oikos of the Naxians on Delos », in YEROULANOU, M. et STAMATOPOULOU, M. (éds.), *Architecture and Archaeology in the Cyclades. Papers in honour of J. J. Coulton* (2005), p. 79-86.
- NICOLET-PIERRE (2009)** = NICOLET-PIERRE, H., « Monnaies de Naxos (Cyclades) d'époque impériale romaine », in ΔΡΟΥΓΟΥ (2009), p. 395-405.
- NICOLET-PIERRE (2010)** = NICOLET-PIERRE, H., « Naxos (Cyclades) et son Monnayage : Essai de Chronologie », *όβολός* 9 (2010), p. 321-333.
- ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ (1969)** = ΠΕΛΕΚΙΔΗΣ, Χ., *Ανέκδοτοι επιγραφαί εξ Άνδρου και Νάξου* (1969).

### ❖ PAROS

- ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ (1996)** = ΑΛΙΠΡΑΝΤΗΣ, Ν. Χ., *Το Πάριο μάρμαρο στην ιστορία και στην τέχνη. Κατά τους συγγραφείς τις επιγραφές και τα μνημεία* (1996).
- BERRANGER-AUSERVE (2000)** = BERRANGER-AUSERVE, D., *Paros II. Prosopographie générale et étude historique du début de la période classique jusqu'à la fin de l'époque romaine*, *ERGA* 1 (2000).
- EMPEREUR, PICON (1986a)** = EMPEREUR, J.-Y. et PICON, M., « Des ateliers d'amphores à Paros et à Naxos », *BCH* 110 (1986), p. 496-511.
- EMPEREUR, PICON (1986b)** = EMPEREUR, J.-Y. et PICON, M., « Des ateliers d'amphores à Paros et à Naxos. Note complémentaire », *BCH* 110 (1986), p. 647-653.
- GRUBEN (1982)** = GRUBEN, G., « Naxos und Paros. II. Klassische und Hellenistische Bauten auf Paros », *AA* (1982), p. 621-689.
- MÜLLER (2003)** = MÜLLER, K., *Hellenistische Architektur auf Paros, Archäologische Forschungen* 20 (2003).
- PENSABENE, et alii (2000)** = PENSABENE, P., et alii, « The Parian Marble Blocks of the Fossa Traiana », in ΣΚΙΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000), p. 527-536.
- ΣΚΙΑΡΝΤΙ, ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ (2000)** = ΣΚΙΑΡΝΤΙ, Δ. et ΚΑΤΣΩΝΟΠΟΥΛΟΥ, Ν. (éds.), *ΠΑΡΙΑ ΛΙΘΟΣ. Λατομεία, Μάρμαρο και Εργαστήρια Γλυπτικής της Πάρου. Πράκτικα Α' Διεθνούς Συνεδρίου Αρχαιολογίας Πάρου και Κυκλάδων (Παροικία Παρου, 2-5 Οκτωβρίου 1997)* (2000).
- VÉRILHAC (1983)** = VÉRILHAC, A.-M., « Nouvelles inscriptions de Paros », *BCH* 107 (1983), p. 421-428.

### ❖ PHOLÉGANDROS & SIKINOS

**BRUN (1996b)** = BRUN, P., « Problèmes de la microinsularité en Grèce égéenne : les exemples de Pholégandros et de Sikinos », *REA* 98 (1996), p. 295-310.

## ❖ SÉRIPHOS

ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ (2006) = ΓΙΑΝΝΟΥΛΗ, Β., « Ψηφιδωτό δάπεδο ρωμαϊκών χρόνων στην χώρα Σερίφου », *in* ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ (2006), p. 305-314.

## ❖ ΣΙΦΝΟΣ

→ *Fouilles archéologiques*

BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949) = BROCK, J.K. et MACKWORTH YOUNG, G., « Excavations in Siphnos », *ABSA* 44 (1949), p. 1-92.

→ *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

BRUN (2000) = BRUN, P., « La prospérité après la richesse : Siphnos classique et hellénistique (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.) », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 227-238.

GORRINI, MELFI (2005) = GORRINI, M.E. et MELFI, M., « Siphnos : Some Notes on the Reconstruction of the Panteon », *in* *Πρακτικά Β'* (2005), p. 215-226.

NOCITA, GUIZZI (2005) = NOCITA, M. et GUIZZI, F., « Onesandros of Siphnos and the Pirates (About IG XII, 5, 653) », *Πρακτικά Β'* (2005), p. 281-288.

ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ (2002) = ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ, Ζ. Δ., *Σιφνίων άστν: φιλολογικές, αρχαιολογικές και τοπογραφικές μαρτυρίες για την αρχαία πόλη της Σίφνου* (2002).

*Πρακτικά Α'* (2000) = *Πρακτικά Α' Διεθνούς Σιφναϊκού Συμποσίου (Σίφνος 25-28 Ιουνίου 1998). Τόμος Α' : Αρχαίοι Χρόνοι* (2000).

*Πρακτικά Β'* (2005) = *Πρακτικά Β' Διεθνούς Σιφναϊκού Συμποσίου (Σίφνος 27-30 Ιουνίου 2002) : εις μνήμην Νικολάου Βερνίκου-Ευγενίδη. Τόμος Α' : Αρχαίοι Χρόνοι* (2005).

ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (2000) = ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., « Η πολιτική παρουσία της Σίφνου στον κυκλαδικό χώρο κατά την αρχαιότητα », *Πρακτικά Α'* (2000), p. 13-32.

## ❖ ΣΥΡΟΣ

ΚΟΛΟΔΝΥ (2004) = ΚΟΛΟΔΝΥ, Ε., « Hermoupolis-Syra : naissance et évolution d'une ville insulaire grecque », *in* ΚΟΛΟΔΝΥ, Ε., *Îles et populations en Méditerranée orientale, Analecta Isisiana* 79 (2004), p. 175-203.

ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875) = ΣΤΕΦΑΝΟΣ, Κ., *Έπιγραφαι τής νήσου Σύρου τὸ πλεῖστον άνέκδοτοι μετὰ τοπογραφικῶν και ἱστορικῶν παρατηρήσεων περι τής αρχαίας Σύρου* (1875).

ΤΡΑΥΛΟΣ, ΚΟΚΚΟΥ (1980) = ΤΡΑΥΛΟΣ, Ι. et ΚΟΚΚΟΥ, Α., *Ερμούπολη. Η δημιουργία μιας νέας πόλης στη Σύρο στις αρχές του 19ου αιώνα* (1980).

## ❖ ΤΈΝΟΣ

→ *Fouilles archéologiques & études architecturales*

DEMOULIN (1902) = DEMOULIN, H., « Fouilles de Ténos : Le Sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite », *BCH* 26 (1902), p. 399-439.

ΈΤΙΕΝΝΕ, BRAUN (1986) = ΈΤΙΕΝΝΕ, R. et BRAUN, J.-P., *Ténos I. Le Sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite*, *BEFAR* 263 (1986).

→ *Histoire antique*

ΈΤΙΕΝΝΕ (1990) = ΈΤΙΕΝΝΕ, R., *Ténos II. Ténos et les Cyclades du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au milieu du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, *BEFAR* 263 bis (1990).

## ❖ ΤΗΕΡΑ

→ *Fouilles archéologiques & études architecturales*

GIESE, KOSE (2006) = GIESE, J. et KOSE, A., « Zur Entwicklung der Agora von Thera », *in* HOEPFNER, LEHMANN (2006), p. 77-101.

HILLER (1899) = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera I : Die Insel Thera in altertum und gegenwart mit ausschluss der Nakropolen. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. I* (1899).

HILLER (1903) = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera II : Theräische Graeber. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. II* (1903).

- HILLER (1904)** = HILLER VON GAERTRINGEN, Fr. (éd.), *Thera III : Stadtgeschichte von Thera. Thera, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1904. Vol. III* (1904).
- HOEPFNER (1997)** = HOEPFNER, W. (éd.), *Das Dorische Thera V. Stadtgeschichte und Kultstätten am nördlichen Stadtrand* (1997).
- LE QUÉRÉ (2011a)** = LE QUÉRÉ, E., « Grande Architecture, Petites Sociétés : les monuments urbains de Théra (Cyclades) sous l'Empire romain », in *La Monumentalité urbaine (Paris, INHA, 4 novembre 2011)* (2011), disponible en format PDF : <http://hicsa.univ-paris1.fr/documents/pdf/MondeRomainMedieval/ArtLeQuere.pdf>.
- WITSCHHEL (1997)** = WITSCHHEL, Chr., « Beobachtungen zur Stadtentwicklung von Thera in Hellenistischer und Römischer Zeit », in HOEPFNER (1997), p. 17-46.

→ *Études diverses (histoire antique & culture matérielle)*

- ΔΑΝΕΖΗΣ (2001)** = ΔΑΝΕΖΗΣ, I. M. (éd.), *Σαντορίνη : Θήρα, Θηρασία, Ασπρονήσι, Ηφαιστεία* (2001).
- DIETZ (1993)** = DIETZ, K., « Die beiden P. Mummii Sisennae und der Wiederaufbau der Basilike Stoa von Thera », *Chiron* 23 (1993), p. 295-311.
- SPERLING (1973)** = SPERLING, J. W., *Thera and Therasia, Αρχαίες Ελληνικές Πόλεις* 22 (1973).
- ΣΤΑΥΡΙΔΗ (2001)** = ΣΤΑΥΡΙΔΗ, Α., « Η Ρωμαϊκή τεχνή στη Θήρα. Πορträίτα και Αγάματα », in ΔΑΝΕΖΗΣ (2001), p. 241-244.

## OUVRAGES DIVERS

- BLINKENBERG (1938)** = BLINKENBERG, C., *Triemiolia. Étude sur un type de navire rhodien, Lindiaka VII* (1938).
- BRADLEY, CARTLEDGE (2011)** = BRADLEY, K. et CARTLEDGE, P. (éds.), *The Cambridge World History of Slavery. Vol. 1: The Ancient Mediterranean World* (2011).
- CABOURET (1997)** = CABOURET, B., « Julien et Delphes : la politique religieuse de l'empereur Julien et le "dernier" oracle », *REA* 99 (1997), p. 141-158.
- CHANKOWSKI (2010)** = CHANKOWSKI, A. S., *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure, Culture et Cité* 4 (2010).
- COLIN (1905)** = COLIN, G., *Le culte d'Apollon Pythien à Athènes, BEFAR* 93 (1905).
- DASZEWSKI (1985)** = DASZEWSKI, W. A., *Dionysos der Erlöser. Griechische Mythen im spätantiken Cypren* (1985).
- DE SOUZA (1999)** = DE SOUZA, P., *Piracy in the Graeco-Roman World* (1999).
- FOSCHIA (2000)** = FOSCHIA, L., « La réutilisation des sanctuaires païens par les Chrétiens en Grèce continentale (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.) », *REG* 113 (2000), p. 413-434.
- FRASER, BEAN (1954)** = FRASER, P. M. et BEAN, G. E., *The Rhodian Peraea and Islands* (1954).
- HANSEN, NIELSEN (2004)** = HANSEN, M. H. et NIELSEN, T. H., *An Inventory of Archaic and Classical Poleis. An Investigation Conducted by The Copenhagen Polis Centre for the Danish National Research Foundation* (2004).
- REMESAL RODRIGEZ (2002)** = REMESAL RODRIGEZ, J., « Military Supply during Wartime », in DE BLOIS, RICH, (2002), p. 77-92.
- SCHMITT PANTEL (1992)** = SCHMITT PANTEL, P., *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques, CEFR* 157 (1992).
- SPIESER (1979)** = SPIESER, J.-M., « La christianisation des sanctuaires païens en Grèce », in JANTZEN, U. (éd.), *Neue Forschungen in Griechischen Heiligtümern* (1979), p. 309-320.
- VÉRILHAC, VIAL (1998)** = VÉRILHAC, A.-M. et VIAL, C., *Le mariage grec du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste, BCH Suppl.* 32 (1998).
- VIAL (1995)** = VIAL, Cl., *Les Grecs de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium* (1995).
- VÖSSING (2004)** = VÖSSING, K., *Mensa Regia. Das Bankett beim Hellenistischen König und beim Römischen Kaiser, Beiträge zur Altertumskunde* 193 (2004).



---

**INDEX DES SOURCES**


---

- A. Textes littéraires**
- Aelius Aristide, *Discours sacrés*,  
 V, 56-67..... 325  
 L, 85 ..... 87
- Anthologie Palatine*,  
 IX, 421..... 17  
 IX, 550..... 72
- Appien, *Guerre de Mithridate*,  
 28 ..... 46, 178  
 62 ..... 104, 105  
 63 ..... 57, 103, 104, 105  
 83 ..... 105  
 92 ..... 179  
 94 ..... 58
- Appien, *Guerres civiles*,  
 II, 71, 83 ..... 107  
 IV, 1-3 ..... 67  
 IV, 9, 60-65 ..... 68  
 V, 7 ..... 68, 73
- Apulée, *Métamorphoses*,  
 IV, 9..... 120
- Aristophane, *Lysistrata*,  
 v. 150..... 452  
 v. 737..... 452
- Aristote, *Politique*,  
 IV, 11, 1296 a..... 427
- Athénée, *Les Deipnosophistes*,  
 I, 32 e..... 445  
 I, 32d-33c ..... 444  
 V, 214f-215b ..... 46  
 XII, 540 c ..... 455
- Callimaque, *Hymne à Délos*,  
 53..... 19
- César, *Guerre civile*,  
 III, 3..... 107
- Cicéron, *Ad Atticum*,  
 IV, 16, 8..... 205  
 IX, 9, 4..... 62
- Cicéron, *Ad familiares*,  
 IV, 5, 4..... 175  
 XIII, 69 ..... 446
- Cicéron, *Contre Pison*,  
 16 ..... 60
- Cicéron, *Contre Verrès*,  
 II, 4, 103 ..... 514
- Cicéron, *Philippiques*,  
 X, 26..... 68
- Cicéron, *Pro Domo*,  
 XXIII, 59 ..... 54
- Cicéron, *Pro Flacco*,  
 XXVI, 63..... 54
- XXXVII, 91..... 118
- Cicéron, *Pro Lege Manilia*,  
 XI, 31-32 ..... 57  
 XII, 33-35 ..... 57  
 XVIII, 54-57 ..... 57
- Cicéron, *Pro Sylla*,  
 18 ..... 54
- Cicéron, *Verrines II*,  
 I, 18, 46-47 ..... 178  
 I, 34, 86..... 453
- Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*,  
 II, 10, 111 ..... 453  
 II, 15 ..... 455  
 II, 30, 1-3 ..... 444, 445
- Columelle, *De l'agriculture*,  
 I préface, 20..... 445  
 VII, 2, 3 ..... 453
- Denys d'Alexandrie, *Description de la terre habitée*,  
 525-529..... 24
- Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*,  
 V, 10..... 467  
 V, 10, 2 ..... 470  
 V, 12..... 514  
 XXXVII, 5, 2-4 ..... 103
- Dion Cassius, *Histoire romaine*,  
 LIII, 12, 4 ..... 76  
 LIV, 7, 2 ..... 74  
 LIV, 17, 3 ..... 386  
 LIV, 26, 3-5 ..... 386  
 LV, 9, 6..... 80  
 LVI, 27 ..... 20  
 LXIX, 16, 2 ..... 98
- Dion Chrysostome, *Discours aux Rhodiens*,  
 XXXI, 103 ..... 83  
 XXXI, 116..... 99  
 XXXI, 146-147..... 234  
 XXXI, 151 ..... 81, 231
- Dioscoride, *De materia medica*,  
 V, 106..... 467
- Élien, *De historia animalium*,  
 XII, 40 ..... 455
- Élien, *Variae Historiae*,  
 XII, 31 ..... 444
- Épictète, *Entretiens*,  
 III, 7..... 86
- Festus, *Breviaire*,  
 10, 4..... 109
- Flavius Josèphe, *Antiquités Judaïques*,  
 XIV, 185-222..... 89  
 XIV, 213 ..... 66, 88  
 XIV, 230..... 66  
 XIV, 231-232..... 55  
 XIV, 233 ..... 66  
 XIV, 245 ..... 89  
 XVII, 327-338 ..... 480
- Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*,  
 II, 7, 101-110 ..... 480
- Fragm. Hist. Graec*,  
 n°257 ..... 51, 180
- Hérodote, *Histoires*,  
 IV, 35..... 157  
 VIII, 46-48 ..... 294
- Hiéroklys, *Synekdèmos*,  
 643, 2-4..... 101  
 648, 9-11 ..... 101
- Histoire Auguste, Vie de Septime Sévère*,  
 III, 7 ..... 100
- Horace, *Épîtres*,  
 II, 1, 156 ..... 18
- Horace, *Odes*,  
 IV, 13, 13 ..... 453
- Isocrate, *Panégryrique*,  
 132..... 305
- Ovide, *Les Métamorphoses*,  
 VI, 191..... 98
- Pausanias, *Description de la Grèce*,  
 III, 23, 3 ..... 46, 178  
 III, 23, 4 ..... 19, 46, 178  
 VIII, 33, 2 ..... 98  
 X, 4, 1 ..... 190
- Philon d'Alexandrie, *Contre Flaccus*,  
 XVIII, 151 ..... 19, 20
- Philostrate, *Vie des Sophistes*,  
 I, 23..... 98  
 II, 548 ..... 118, 408  
 II, 549 ..... 408, 410  
 II, 18, 1 ..... 97  
 II, 598 ..... 168
- Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*,  
 IV, 22..... 26  
 V ..... 111  
 VIII, 190 ..... 453  
 XIV, 9, 73-76..... 444, 445  
 XVIII, 7, 35 ..... 477  
 XXXV, 19, 37..... 468  
 XXXV, 50, 174..... 467  
 XXXV, 52, 183..... 486  
 XXXV, 52, 184..... 467

XXXV, 52, 188 .....	467	26, 2.....	205	5398.....	86
XXXV, 52, 190 .....	467	Suétone, <i>Vie de Tibère</i> ,		7583.....	111
XXXVI, 4, 12-13.....	179	37, 6.....	79	7584.....	111
XXXVI, 4, 14.....	439	Suétone, <i>Vie de Vespasien</i> ,		<i>Corinth VIII</i> ,	
XXXVI, 4, 25.....	81	8, 6.....	109	1, 97.....	163
XXXVI, 42, 154....	467, 468	16, 1.....	113	<i>FD III 2</i> ,	
Pline le Jeune, <i>Lettres</i> ,		Tacite, <i>Annales</i> ,		65 .....	156
VIII, 24.....	86, 325	II, 54-55.....	78	66 .....	153, 156
Pline le Jeune, <i>Lettres à Trajan</i> ,		III, 54.....	519	<i>FD III 4</i> ,	
X, 39, 5.....	210	III, 60-63.....	79, 80	117 .....	90
X, 22.....	210	III, 69, 23.....	78	<i>I. Eph.</i> ,	
X, 22, 2.....	204	IV, 14.....	79	282.....	87
X, 37, 2.....	253	IV, 37.....	163	635B .....	383, 391
X, 37, 3.....	204	Tacite, <i>Histoires</i> ,		646.....	89
X, 40, 2.....	209	II, 8.....	81	655.....	384
X, 70-71.....	210	II, 9.....	82	671.....	368, 384, 426
X, 70, 1.....	255	Thucydide, <i>Guerre du</i>		735.....	87
X, 70, 2.....	204	<i>Péloponnèse</i> ,		857.....	89
X, 90, 2.....	204	V, 84-116.....	491	1544.....	89
X, 112-113.....	354	Tibulle, <i>Élégies</i> ,		1545.....	89
X, 116, 1.....	406	II, 3, 53.....	453	2070/2071 .....	368, 384
Plutarque, <i>De l'exil</i> ,		Tite-Live, <i>Ab Urbe condita</i> ,		3124.....	376, 390
602c.....	20	XXXIII, 20, 12 .....	71	516A.....	321
Plutarque, <i>Vie d'Antoine</i> ,		Tite-Live, <i>Periochae</i> ,		<i>I. Knidos</i> ,	
23, 2-3 .....	69	122.....	67	34 .....	89
Plutarque, <i>Vie de Lucullus</i> ,		Valère Maxime, <i>Facta et dicta</i>		<i>I. Magn.</i> ,	
20 .....	104, 105	<i>memorabilia</i> ,		122.....	419
Plutarque, <i>Vie de Lysandre</i> ,		II, 6, 7-8.....	77	<i>I. Olymp.</i> ,	
14 .....	491	Varron, <i>De la langue latine</i> ,		240.....	386
Plutarque, <i>Vie de Pompée</i> ,		V, 16.....	111	<i>I. Perge</i> ,	
24, 2.....	57	Virgile, <i>Géorgiques</i> ,		302.....	383
25, 1.....	57	III, 306.....	453	<i>I. Priene</i> ,	
25, 3-4 .....	58	Vitruve, <i>De architectura</i> ,		121.....	60
Plutarque, <i>Vie de Sylla</i> ,		V, 10, 5.....	222	<i>I. Smyrn.</i> ,	
11, 5.....	47	VII, 3 .....	467	786.....	383
25 .....	105	VII, 7, 2 .....	127, 474	<i>I. Strat.</i> ,	
Polybe, <i>Histoires</i> ,		Xénophon, <i>Helléniques</i> ,		254.....	406
XXXVI, 17, 5-9.....	325	II, 2, 9 .....	491	<i>I. Tral.</i> ,	
Properce, <i>Élégies</i> ,				72 .....	385
II, 1, 5.....	453			82 .....	368, 384, 385, 426
Ptolémée, <i>Géographie</i> ,				141.....	368, 384, 385
III, 15, 26-30.....	27			142.....	384
V, 2, 31.....	27			240.....	392
Sénèque, <i>Suasoriae</i> ,				250.....	419
I, 6-7 .....	69			<i>IC IV</i> ,	
<i>Stadiasme de la Grande Mer</i> ,				343.....	321
§ 284.....	28			<i>ID</i>	
Strabon, <i>Géographie</i> ,				104 (26 bis).....	452
VIII, 5, 1.....	305			122.....	68
X, 5.....	72			442B .....	199
X, 5, 1-2.....	25			1417.....	221
X, 5, 3.....	20, 25, 105			1450.....	235
X, 5, 4.....	19, 46, 47			1511.....	58, 180
X, 5, 7.....	439			1537.....	236
X, 5, 11.....	214			1550.....	178
XVII, 3, 25 .....	76			1587.....	54, 148
Suétone, <i>Vie d'Auguste</i> ,				1588.....	149, 163, 235
41, 3.....	386			1589.....	149, 161, 163, 235
52 .....	163			1590.....	149, 235
Suétone, <i>Vie de César</i> ,				1591.....	148, 149, 235, 236

## B. Inscriptions

<i>Bull. Ép.</i>	
(1966), n°329.....	441
(1976), n°612.....	453
<i>CIG</i>	
2282.....	235
2283.....	235
2930.....	201
<i>CIJ</i>	
I, 18*.....	485
II, 804 .....	485
<i>CIL III</i> ,	
1, 20*.....	78
1, 450.....	100
1, 487.....	439
<i>CIL III, Suppl.</i> ,	
14203.....	317, 421
<i>CIL X</i> ,	
5178.....	86

INDEX DES SOURCES

1592.....	148, 151	2569.....	155	325 .....	184, 186, 198, 203,
1593.....	148, 149, 151	<i>IG II<sup>2</sup></i>		207, 239, 329, 331, 335,	363
1594.....	148, 151	1043.....	69	326 .....	96, 121, 160, 185,
1595.....	155	1103.....	130	186, 196, 198, 201, 207,	210, 238, 239, 331, 335,
1596.....	148, 161, 265, 267	1368.....	133	339, 361, 363, 368, 381,	415, 499
1597.....	68	1723.....	155	327.....	219
1598.....	265, 267	1990.....	154, 155	330.....	361, 417
1604 bis.....	49, 180	2094.....	384	331.....	219
1605.....	148, 151	2111/2.....	152	335B.....	361, 364, 404
1608.....	54	2499.....	310	338.....	299
1613.....	54, 67	2776.....	133	339.....	163, 299, 361, 371,
1620.....	50, 51	3173.....	152, 153, 163, 236	381	
1622.....	54, 66	3175.....	153	340.....	371
1623.....	66	3179.....	163	341.....	163
1624.....	267	3182.....	153	342.....	370, 371
1624 bis.....	151, 347	3183.....	240	343-345.....	116, 418
1625.....	151, 267	3185.....	155	346-349.....	116
1626.....	151	3218.....	106	392.....	390
1627.....	153	3270-3271.....	154	399.....	361
1628-1629 .....	154	3273.....	154	469.....	160, 163, 165, 332
1630.....	68	3274.....	153, 154, 240	470.....	163, 165, 332
1637.....	151	3277-3278.....	154	471.....	160, 163
1641.....	54, 59, 88, 148,	3297.....	97	473-474.....	161
152, 267		3318.....	166	475.....	332, 335
1659-1660 .....	50	3530.....	153	476-477.....	161, 166
1662.....	108, 313	3535.....	154	478.....	167, 332, 335, 397
1663.....	151	3585.....	155	479.....	332, 335, 397
1694.....	50	3704.....	378, 384, 391	480.....	332, 335
1696-1697 .....	180	3925.....	75	481.....	332, 335, 339, 397
1710.....	180	<i>IG III</i>		484.....	332, 335, 397
1728.....	178, 313	1076.....	75	491.....	362
1729.....	178, 313	1276.....	75	492.....	362
1737.....	60	<i>IG V 1,</i>		496.....	371
1753.....	60	1428.....	330	516.....	346
1758.....	60	<i>IG VII,</i>		517 .....	164, 346, 361, 370,
1764.....	103	383.....	68	371, 381	
1782.....	88	<i>IG XI 4,</i>		519.....	346
1797.....	54	763.....	362, 420	520-521.....	361
1850-1852 .....	48	764.....	362, 420	522.....	346
1854.....	180	<i>IG XII 1,</i>		524.....	370
1855.....	52, 181	58 .....	83	525.....	368, 384
1856.....	52, 181	<i>IG XII 3,</i>		526.....	221, 367, 368, 369,
1857.....	52, 181	104.....	83	372	
1858.....	181	170.....	195	527.....	221, 368, 369, 372
1859.....	66	173.....	115	528.....	221, 368, 372
1861.....	154	174.....	89, 330	529.....	221, 368, 369, 372,
1935.....	371	175.....	115, 330	384	
1956.....	371	176.....	115, 119, 330	531.....	221, 368, 369, 372,
2013.....	178	177.....	330	384	
2494.....	180	180-182.....	116, 301, 417	533.....	384
2515.....	151, 235	201.....	107	534.....	221
2516.....	151	249.....	297	662.....	404
2517.....	151, 347	253.....	219, 415	668.....	404
2518.....	151, 235, 347	264-266.....	161	717.....	368
2519.....	151	280.....	411	865-869.....	346
2521.....	157	323.....	184	880.....	394
2529.....	155	324.....	184, 198, 253, 335,	881.....	364
2535-2536 .....	267	363			
2538.....	272				
2539.....	156				

INDEX DES SOURCES

898.....	394	<i>IG XII 5,</i>	629.....	240, 381
982.....	197	38 .....	630.....	157, 240
1024.....	321	39 .....	631.....	74, 75, 99
1058.....	162, 381, 506	44 .....	634.....	74, 361
1059-1065 .....	506	46 .....	635.....	74
1074.....	371	52 .....	636.....	75
1077.....	242, 374	54 .....	647.....	219
1078.....	193, 317	55 .....	653.....	106
1079.....	193, 317, 412	58 .....	655.....	329, 376
1080.....	242	62 .....	658 I.....	91, 96, 330
1081.....	485	100.....	658 II .....	91, 330
1082.....	485	129.....	659.....	90, 137, 195, 336, 350, 373, 376, 405, 407
1089.....	482	135.....	660 ...	90, 95, 137, 195, 350, 351, 373, 376, 398, 404-406
1091.....	175, 219	141.....	662... ..	90, 95, 137, 336, 376, 398, 405
1097.....	241, 489	143.....	663 .....	90, 94, 95, 137, 336, 350, 373, 376, 405, 407
1098.....	485	144.....	664.....	90, 137, 336, 350, 373, 405, 407
1099.....	337, 374	160.....	665 .....	90, 94, 95, 137, 376, 405, 407
1100.....	366	171.....	666.....	90, 137, 195, 336, 398, 405, 407
1101.....	339, 348, 374	173-176.....	667.....	90, 137, 195, 336, 405, 407
1104 ....	186, 241, 242, 335, 337, 367	191.....	668 .....	90, 336, 351, 376, 398
1105.....	317, 377, 411	199.....	<i>post 674 .....</i>	89
1107-1109 .....	241	232.....	692.....	350, 373, 376
1110.....	161, 242	253.....	701.....	320
1111.....	228	262.....	714.....	194
1113.....	366	267.....	721.....	404, 405
1115.....	337	275.....	722.....	43, 329
1116.....	347	276.....	724.....	115, 120, 329, 331, 339, 341, 344, 374
1117.....	97, 341, 389	278.....	726.....	412
1118.....	316, 374	284.....	729.....	299
1119.....	136, 337, 339, 345, 349, 374, 383, 385, 415, 426	291.....	733-734.....	337
1121.....	366	292.....	737.....	348
1125.....	398, 482	.....	738.....	185, 348, 411
1126.....	482	303.....	739.....	195
1190.....	366	307.....	740.....	73
1227.....	366	315.....	741-746.....	160
1228.....	316	328.....	750.....	210, 217
1233-1234 .....	317	371.....	755.....	186, 194
1235.....	321, 480	377.....	756.....	77
1241.....	489	389.....	758.....	100, 337, 345
1242.....	321, 480	424.....	759.....	348
1249-1252 .....	473	426.....	761.....	309
1256.....	474	428.....	790.....	309
1290.....	195	433.....	816.....	308
1304.....	346, 361	484.....	818.....	219
1392.....	194, 228, 332	485.....	841.....	329
1393.....	194, 228, 332	486.....	843.....	308
1394-1395 .....	229, 332	487.....	860.....	104, 106, 308
1396.....	332, 335	488-504.....	872.....	212
1397.....	332, 335, 397	509.....	880-881.....	313
1402.....	364	511.....		
1403.....	362, 364	512.....		
1404-1405 .....	360	556.....		
1406-1408 .....	346	557.....		
1506.....	361	558.....		
1531.....	367	561.....		
<i>IG XII 3, Suppl.,</i>		620.....		
p. 278.....	301	622.....		
		626.....		
		627.....		
		628.....		

INDEX DES SOURCES

885-886 .....	313	271 .....	341, 342	290 .....	500
897 .....	376	272.....	322, 337, 341, 349,	315 .....	376
900-902 .....	376	352		322.....	161, 346, 376, 378,
903.....	314, 362, 376	287.....	337, 342	411	
904.....	314	338.....	323	323.....	376, 411, 414
908.....	314, 376	388.....	329, 334	324.....	314
911.....	219, 300	389.....	175, 404	325.....	408
917.....	66, 308	395.....	323, 329, 330, 332,	353.....	311
920.....	78	334, 343		1123A.....	366
937.....	161, 167, 381	396.....	323, 329, 330, 332,	<i>IGR</i> III,	
946.....	115, 129, 130, 210,	334, 343, 350, 365, 381		796.....	406
212, 298, 406, 414, 425		397.....	329, 332, 336	<i>IGR</i> IV,	
947.....	129, 377, 378, 406,	398.....	332, 339	915.....	133
407, 409, 411, 414, 420		399.....	204, 323, 329, 330,	<i>IJO</i>	
949.....	378, 411, 414	332, 334, 336, 339, 365,		I, Ach5.....	485
951.....	280, 406, 425	397, 412		I, Ach57.....	485
954.....	408	400.....	323, 329, 330, 334,	I, Ach58.....	484
968.....	399	336		II, 153.....	485
988.....	314	401.....	323, 329, 330, 334,	III, Syr54.....	485
1011.....	344	343		<i>ILGR</i> ,	
1013.....	160, 163	402.....	323, 329, 332, 334,	35.....	320
1016.....	348	343		<i>IMT, Kyz.</i> ,	
1019.....	202, 319, 335, 336	403.....	323, 332, 334, 365,	1933.....	321
1019B.....	370	381		<i>Iscr. di Co (Fun.)</i> ,	
1029.....	378	404.....	329, 334	EF 703.....	110
1030.....	106	405.....	323, 329, 334, 336	<i>Lindos</i> II,	
1049.....	321	406-408.....	323, 329, 332,	420.....	83
1097.....	99, 157, 254, 332	334, 343		<i>OGIS</i> 54.....	93
<i>IG</i> XII 5, <i>Suppl.</i> ,		409-410.....	323, 329, 332,	<i>SEG</i> 3,	
238.....	137	334, 343, 345, 399		682.....	83
308.....	308	418.....	314, 365	<i>SEG</i> 14,	
<i>IG</i> XII 7,		421.....	365	537.....	150, 163, 240
49..	184, 186, 192, 203, 329,	423.....	363, 370	542.....	99
412		424.....	363	<i>SEG</i> 16,	
50.....	323, 364	425.....	314, 370	470.....	221, 222
54.....	323, 329, 332, 335	441.....	377	<i>SEG</i> 18,	
115.....	219	467.....	315	314.....	267
206.....	391	493b.....	71	<i>SEG</i> 17,	
226.....	329, 334	515.....	219, 310, 312, 405	75.....	68
231.....	323	<i>IG</i> XII 8,		<i>SEG</i> 21,	
233.....	219, 334	190.....	315	502.....	130
233-234.....	219	645.....	75	<i>SEG</i> 24,	
235.....	70, 219	<i>IG</i> XII 9,		213.....	153
237.....	70, 323, 556	24.....	384, 391	<i>SEG</i> 25,	
239..	82, 323, 329, 332, 334,	<i>IG</i> XII <i>Suppl.</i> ,		982.....	364
350, 385		154.....	361, 417	<i>SEG</i> 26,	
240.....	82, 323, 329, 330,	165.....	241, 374	166.....	155
332, 334, 336, 337, 339,		182.....	161	943.....	346, 360
341, 343, 349, 369, 391		192.....	416	944.....	360
242.....	82	210.....	83	958.....	170
243.....	82, 116, 330	238.....	90, 95, 351, 376,	967.....	399
245.....	70, 323	398, 404, 405, 406		970.....	299, 349, 370, 371
247.....	315, 374	250.....	175, 219	<i>SEG</i> 27,	
252.....	389	261.....	88, 103	828.....	421
254.....	219	270.....	44, 104	<i>SEG</i> 28,	
257.....	219, 321, 457	272.....	309	706.....	219
262.....	87, 322, 389, 502	273.....	160	<i>SEG</i> 29,	
267.....	96, 161, 385, 386	274.....	280	167.....	154
268.....	161	285.....	309	752.....	70
270.....	349	289.....	309, 316		

INDEX DES SOURCES

<i>SEG 31,</i>	1575.....91	<i>SEG 44,</i>
108.....155	<i>SEG 35,</i>	161.....240
743..... 367, 376, 390	1081..... 89	165.....154
<i>SEG 32,</i>	<i>SEG 37,</i>	<i>Suppl. Ep. Rodio,</i>
251.....154	687.....312	66a.....83, 84
252.....154	<i>SEG 40,</i>	<i>Tit. Cam.</i>
<i>SEG 33,</i>	693.....408	n°89 .....83
179.....97	<i>SEG 43,</i>	
696.....219	212B .....452	

---

**TABLE DES MATIÈRES**


---

Sommaire.....	3
Remerciements.....	5
Abréviations et normes éditoriales.....	8
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
A. Les Cyclades : une province introuvable et en quête d'histoire.....	13
1. Du centre à la périphérie, et vice versa.....	13
2. Les Cyclades impériales, ou le paradigme du déclin : histoire d'un topos.....	16
Îles miséreuses et faiblesse insulaire : mythe et réalité – <i>Graecia capta</i> : la « Grèce romaine », archétype de la décadence	
– De Délos ἄδηλος aux îles-prisons	
3. Pour une renaissance des Cyclades impériales.....	20
B. Problématique et enjeux.....	22
C. Limites géographiques et chronologiques.....	24
1. Le cadre géographique : les Cyclades.....	24
2. Le cadre chronologique : le Haut-Empire romain.....	31
D. Sources et méthode.....	33
E. Plan de l'étude.....	36

## PREMIÈRE PARTIE

**LES CYCLES DANS LE SYSTÈME PROVINCIAL ROMAIN**

## PROCESSUS ET CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION DES ÎLES DANS L'EMPIRE ROMAIN

<b>INTRODUCTION : La difficile définition du statut des Cyclades à l'époque romaine.....</b>	<b>41</b>
A. Province d'Achaïe ou province d'Asie ? Quelques remarques historiographiques.....	41
B. Outils de pouvoir et outils économiques : une possible définition des Cyclades.....	42
C. La situation à la fin du II <sup>e</sup> s. av. J.-C. ....	43
<b>CHAPITRE I : Entre Rome et Athènes : le statut ambigu de Délos et la genèse de l'Empire.....</b>	<b>45</b>
A. Les « catastrophes » de Délos : retour sur les causes d'un déclin.....	45
B. Athénienne ou romaine ? La difficile définition du statut de Délos.....	47
1. Au lendemain de 88 : entre administration athénienne et tutelle romaine.....	47
2. Au lendemain de 69 : l'autorité des magistrats romains de la province d'Asie.....	51
3. Des consécration athéniennes pour des dignitaires romains.....	54
4. À la veille de Pharsale : la subordination de Délos à Athènes.....	55
C. L'intégration de Délos dans le système impérial romain, ou les « vraies » raisons du déclin.....	57
1. La guerre contre les pirates et l'effondrement du marché des esclaves.....	57
2. La mainmise romaine sur l'île d'Apollon et sur ses revenus : les réformes fiscales et la lex Gabinia-Calpurnia.....	58
Délos, un enjeu politique – Délos, un enjeu fiscal	
<b>CHAPITRE II : Entre Athènes et Éphèse : la complexité du statut des Cyclades sous l'Empire.....</b>	<b>65</b>
A. Les îles dans les guerres civiles : le morcellement des Cyclades.....	65
1. Jules César, Isauricus et la province d'Asie.....	66
2. Brutus, Athènes et Délos.....	67
3. Marc Antoine et le partage des îles.....	68
B. Les Cyclades et la politique augustéenne.....	72
1. La révision du statut des îles distribuées par Antoine.....	73
2. La réorganisation provinciale de 27 av. J.-C. et sa répercussion sur les îles.....	76
C. Les îles à l'époque des Julio-Claudiens et des Flaviens.....	77
1. La raréfaction des magistrats romains dans les Cyclades.....	77
2. Tibère et l'asylie du sanctuaire de Ténos.....	78
3. Des îles délaissées et pillées par les autorités romaines.....	80

4. <i>Minôa d'Amorgos : civitas libera ou colonie de Samos ?</i> .....	82
5. <i>Une trièmiolie rhodienne à Paros</i> .....	83
D. Les Cyclades, ou la naissance d'une réalité administrative (II <sup>e</sup> et III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.).....	84
1. <i>La région des îles des Cyclades (regio insularum Cycladum / περίοδος νήσων Κυκλάδων)</i> .....	85
Une unité administrative : l'action des légats impériaux – Un <i>conventus iuridici</i> ? – Syros, le nouveau grenier à blé des Cyclades ? – Conclusion	
2. <i>L'espace cycladique : de la réalité géographique à la réalité politique</i> .....	93
3. <i>Le renforcement des liens avec la province d'Asie</i> .....	96
L'Asie, « notre province » (ή επαρχία ἡμῶν) – Des liens de plus en plus étroits entre les îles et Éphèse	
4. <i>Le devenir des possessions athéniennes</i> .....	98
5. <i>Dioclétien et la création de la province des Îles (ἐπαρχία νήσων / provincia Insularum)</i> .....	100
<b>CHAPITRE III : Le poids de la fiscalité romaine dans les Cyclades</b> .....	<b>102</b>
A. Au I <sup>er</sup> s. av. J.-C. : un facteur de dénuement des îles.....	103
1. <i>Le statut fiscal des îles sous la République romaine</i> .....	103
2. <i>Efforts de guerre, piraterie et réquisitions : l'épuisement financier des Cyclades</i> .....	105
Le prix à payer des « incursions continues des pirates » – Des réquisitions de toutes sortes	
B. Sous l'Empire : des réformes dictées par un grand pragmatisme.....	108
1. <i>La révision du statut fiscal des Cyclades</i> .....	109
Une province des Îles ( <i>Insularum provincia</i> ) sous Vespasien ? – Un district financier à partir de Trajan ? – Une politique fiscale « opportuniste »	
2. <i>Impôt personnel et impôt foncier dans les Cyclades</i> .....	114
<i>Tributum capitis</i> et fiscalité directe dans les Cyclades – Le cadastre de Théra et le <i>tributum soli</i>	
3. <i>Le poids de la fiscalité romaine dans les îles</i> .....	118
Des montants modestes – Perception et paiement du tribut : δεκάπρωτοι et magistrats locaux	
<b>CHAPITRE IV : La drachme au temps du denier</b> .....	<b>122</b>
A. Le rôle économique des « impériaux grecques » des Cyclades : entre fiscalité romaine et évergésies locales ....	123
1. <i>Caractéristiques du monnayage impérial des Cyclades</i> .....	123
2. <i>Le rôle de la fiscalité romaine</i> .....	125
3. <i>Le rôle des évergètes et des dépenses somptuaires</i> .....	128
B. Entre drachme et denier : des îles totalement intégrées dans le système monétaire romain.....	131
1. <i>L'adoption précoce d'un système d'équivalences à Mélos</i> .....	131
<i>Drachmè leptou</i> et <i>assaria</i> – Des facteurs économiques et fiscaux	
2. <i>L'as et le denier, monnaies de référence dans les Cyclades</i> .....	136
L'exemple de Syros – Quelles dénominations ? – La politique monétaire de Rome et ses conséquences sur le monnayage des Cyclades – La situation au début du III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. : un renversement des tendances	
<b>CHAPITRE V : Les Cyclades et l'Empereur</b> .....	<b>146</b>
A. Apollon et les empereurs : Délos et Kéos, le rôle moteur des îles « apolliniennes ».....	147
1. <i>Des prémisses sous la République : imperatores et sanctuaires apolliniens</i> .....	147
Les honneurs dynastiques : les sanctuaires d'Apollon et la <i>domus Augusta</i> – Une association précoce entre Octave-Auguste et Apollon	
2. <i>Élites athéniennes et dédicaces impériales à Délos</i> .....	150
Auguste, Apollon Délien et le prêtre Pamménès : la survie du <i>hiéron</i> – Une renaissance très éphémère	
3. <i>Les Dodécaïdes à Délos : des manifestations en l'honneur d'Apollon et de l'empereur</i> .....	155
Les Dodécaïdes athéniennes – La Dodécaïde kéienne et la famille d'Hérode Atticus	
4. <i>Conclusion</i> .....	158
B. Θεοὶ Σεβαστοὶ et empereurs dans les Cyclades : caractéristiques et enjeux sociopolitiques.....	159
1. <i>L'empereur dans les sources épigraphiques et archéologiques des îles</i> .....	159
Le culte impérial dans les Cyclades – Les statues et les dédicaces impériales dans les îles	
2. <i>Théra : une relation privilégiée avec les empereurs ?</i> .....	162
3. <i>Andros et l'empereur philhellène</i> .....	167
C. Conclusion : le culte impérial, un puissant facteur d'intégration des Cyclades dans l'Empire.....	168

DEUXIÈME PARTIE

DES ÎLES GRECQUES AUX ÎLES « GRÉCO-ROMAINES »

LES ENJEUX DE LA MONUMENTALITÉ URBAINE DANS LES CYCLADES IMPÉRIALES

<b>INTRODUCTION : « Ces villes autrefois si florissantes gisent à présent sous nos yeux... »</b> .....	<b>175</b>
<b>CHAPITRE VI : Les Cyclades, entre ruine et redressement</b> .....	<b>177</b>
A. Les catastrophes de Délos : une île « rasée jusqu'au sol » ?.....	177
1. <i>Le temps des pillages et des destructions</i> .....	177
Difficultés méthodologiques – Le sanctuaire d'Apollon	

2. <i>Le temps des réparations et des restaurations</i> .....	179
3. <i>Le Mur de Triarius et les nouvelles limites de l'agglomération délienne</i> .....	180
B. Des Cyclades ruinées, mais en reconstruction.....	184
1. <i>Des cités en ruine</i> .....	184
2. <i>Des cités en reconstruction</i> .....	185
3. <i>Le redressement de l'urbanisme des îles : enjeux et perspectives</i> .....	188
<b>CHAPITRE VII : Entre modernisation et adaptation : la romanisation des édifices en question .....</b>	<b>189</b>
A. L'agora au temps du <i>forum</i> : les agoras romaines dans les îles, entre tradition et modernisation .....	189
1. <i>L'agora romaine : mise en perspective historiographique</i> .....	189
2. <i>Lecture des transformations des agoras impériales cycladiques</i> .....	191
Les sources – Les principaux édifices concernés – La <i>Basilikè Stoa</i> de Théra : un monument atypique ?	
3. <i>De l'agora au makellos : la création de marchés alimentaires séparés</i> .....	199
Le makellos d'Andros – Le marché de Théra – L'Agora Tétragone de Paros – Conclusion	
4. <i>Une influence du forum romain ?</i> .....	203
L'agora ou le κόσμος, le <i>forum</i> ou l' <i>utilitas</i> – Des valeurs symboliques et politiques différentes	
5. <i>L'influence des agoras romaines des cités d'Asie Mineure</i> .....	206
La monumentalisation de Théra : un modèle éphésien ? – Une « asiatisation » des agoras cycladiques	
B. <i>Balaneia</i> ou <i>thermae</i> ? La multiplication des édifices balnéaires dans les Cyclades impériales .....	209
1. <i>Réflexions historiographiques et lexicales</i> .....	209
2. <i>La construction de bains dans les sanctuaires des Cyclades</i> .....	211
Délös, l'île aux multiples bains – Ténos : les bains du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite – Bains privés, bains publics ou bains culturels ? – Les bains de la Salle des Mystes à Mélos	
3. <i>L'architecture de l'eau dans les cités des Cyclades</i> .....	216
La multiplication des édifices balnéaires sur les espaces publics – L'absence de fontaines monumentales et de nymphées	
4. <i>Le gymnase dans les Cyclades impériales : « la disparition d'un type de monument » ?</i> .....	219
Gymnases et palestres dans les Cyclades impériales – Le développement de « thermes-gymnases » dans les îles – Conclusion : les bains-gymnases des Cyclades, entre tradition hellénistique et innovation	
C. Les théâtres des Cyclades : une modernisation des édifices et des spectacles .....	223
1. <i>Les modifications architecturales des théâtres des Cyclades</i> .....	224
2. <i>Des théâtres « gréco-romains »</i> .....	225
L'agrandissement du <i>koilon</i> – De nouveaux bâtiments de scène	
3. <i>« De l'adéquation de l'ouvrage à l'usage »</i> .....	227
4. <i>Le décor des bâtiments de scène : la mise en place de programmes iconographiques</i> .....	228
<b>CHAPITRE VIII : La mise en scène du pouvoir : des espaces dévolus aux notables et aux empereurs.....</b>	<b>230</b>
A. Les espaces civiques et l'exposition des élites .....	230
B. La topographie du culte impérial : l'intégration des <i>théoi Sébastoi</i> dans l'espace civique et sacré des Cyclades.....	234
1. <i>Anciens édifices consacrés aux nouveaux dieux</i> .....	234
Dionysos et les empereurs dans le sanctuaire d'Iria (Naxos) – Le temple d'Apollon à Délös : un temple du culte impérial ? – Un <i>Sébateion</i> dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite à Ténos – Du <i>Kaisareion</i> à la <i>Basilikè Stoa</i> : deux édifices réhabilités pour le culte impérial à Théra	
2. <i>Nouveaux temples du culte impérial : la construction de Sébasteia/Kaisareia</i> .....	240
Un <i>Kaisareion</i> à Kéos – Mélos : divinités poliades et <i>théoi Sébastoi</i> au cœur de l'agora ?	
3. <i>Conclusion</i> .....	243
<b>CHAPITRE IX : Techniques de construction, décor et ornementation.....</b>	<b>244</b>
A. Les <i>balaneia</i> des Cyclades : une romanisation des techniques ?.....	244
1. <i>Hypocaustes et caldaria</i> .....	244
2. <i>L'approvisionnement en eau : citernes et aqueducs</i> .....	246
La rareté de l'adduction directe – Une nouveauté : les citernes voûtées à l'air libre	
3. <i>Décor et ornementation</i> .....	249
Placages de marbre et décors peints – Les mosaïques	
4. <i>Bilan : une romanisation limitée</i> .....	251
B. Des innovations techniques limitées .....	252
1. <i>Les remplois : signes de difficultés économiques ?</i> .....	252
2. <i>L'absence de la brique</i> .....	255
3. <i>Une continuité des techniques</i> .....	256
<b>CHAPITRE X : Une renaissance de l'architecture et de l'urbanisme cycladique ? .....</b>	<b>259</b>
A. Étude de cas : Délös impériale, une île <i>adèlos</i> ? L'évolution architecturale d'une ville et d'un sanctuaire.....	259
1. <i>Un renouveau de l'activité architecturale à Délös</i> .....	260
Le sanctuaire d'Apollon : entre ruines, remplois et réaménagements – Une nouvelle dynamique des espaces déliens – De nouveaux quartiers d'habitation	
2. <i>La ville de Délös dans l'Antiquité tardive</i> .....	266
Une agglomération urbaine dans la plaine du sanctuaire d'Apollon – Édifices balnéaires et mise en place d'un réseau d'eau courante	

3. Histoire de l'extension de l'agglomération délienne : bilan et perspectives.....	274
Le flux et le reflux – Des études archéologiques à approfondir	
4. Conclusion : une Délos qui n'est pas ἄδηλος .....	278
B. Architecture, urbanisme et histoire dans les Cyclades impériales.....	279
1. Essai de synthèse chronologique .....	279
2. Les limites d'une « renaissance » .....	281
Un renouveau tardif ? – Une région négligée par les empereurs	
3. Adaptation et modernisation, versus romanisation.....	285

TROISIÈME PARTIE

LES SOCIÉTÉS INSULAIRES : ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU

POPULATION, INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉ DANS LES CYCLADES À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

<b>INTRODUCTION : Élités, notables et aristocraties .....</b>	<b>289</b>
<b>CHAPITRE XI : La population des Cyclades à l'époque impériale.....</b>	<b>293</b>
A. Les évolutions démographiques dans les Cyclades à l'époque impériale .....	293
1. La quantification de la population antique : réflexions historiographiques et méthodologiques .....	293
Les différentes méthodes utilisées – Évolution démographique <i>versus</i> quantification précise	
2. Les données chiffrées dans les Cyclades à l'époque impériale.....	297
Anaphè et le nombre de citoyens votant – <i>Tributum capitis</i> et population de Ténos – Les îles et leurs éphèbes – Le cadastre de Théra et la population rurale de l'île	
3. Population et prospection : les surveys au service de la démographie antique ?.....	301
Les difficultés de méthode : l'exemple de Mélos – Le retour aux historiens antiques	
4. Conclusion : un aveu d'échec ?.....	304
B. Les étrangers dans les Cyclades à l'époque impériale.....	307
1. Les négociateurs italiens dans les Cyclades .....	307
Les <i>negotiatores</i> installés dans les îles dès le II <sup>e</sup> s. av. J.-C. – La dispersion des <i>negotiatores</i> de Délos et les <i>negotiatores</i> d'époque impériale	
2. Les autres étrangers dans l'Archipel.....	319
Syros et les étrangers de passage : les graffites de la baie de Grammata – Origines et activités des étrangers – Être étranger et citoyen d'une cité cycladique : la double citoyenneté dans le monde égéen – La « colonisation » des cités d'Amorgos	
<b>CHAPITRE XII : Régime politique et évolution des institutions .....</b>	<b>325</b>
A. Réflexions historiographiques : la cité grecque à l'époque impériale .....	325
1. Un jugement principalement négatif.....	325
2. P. Nigdelis et les Cyclades sous l'Empire.....	327
3. Les sources à notre disposition.....	328
B. La permanence des institutions civiques dans les Cyclades .....	328
1. Une continuité avec la basse époque hellénistique.....	329
2. La survie des institutions civiques traditionnelles .....	331
C. L'oligarchisation du régime politique et des communautés civiques insulaires.....	333
1. Anciennes et nouvelles magistratures : quelles transformations ? .....	334
Disparition des prytanes et renforcement de la position des stratèges – Renforcement du prestige de l'archonte stéphanéphore – Simplification et réduction des corps de magistrats – Bilan	
2. L'établissement de hiérarchies .....	339
Au sein des corps de magistrats : prôtarchontes et archiprytanes – Au sein des communautés civiques : bouleutes, boularques et <i>patrobouloi</i> – Une évolution commune à toute la province d'Asie	
3. Les implications financières des nouvelles magistratures .....	343
Les dékaprôtes – Les <i>logistai</i>	
4. La « fabrique de la notabilité ».....	346
Hérédité des fonctions (διὰ γένους) et fonctions à vie (διὰ βίου) – Cumul ( <i>accumulatio</i> ) et répétition ( <i>iteratio</i> ) des magistratures – Entre prestige social et contrainte économique	
D. Aristocratisation <i>versus</i> romanisation des institutions civiques et des communautés insulaires .....	353
1. La romanisation du système en question .....	353
La Boulè, un <i>ordo</i> ? – Des critères censitaires ? – Des phénomènes de reproduction sociale	
2. Une aristocratisation du système.....	355
<b>CHAPITRE XIII : Les élites, la richesse et les sociétés insulaires .....</b>	<b>359</b>
A. Les notables des Cyclades, entre tradition et renouveau : adaptation et intégration à l'Empire.....	360
1. Élités traditionnelles et continuité avec l'époque hellénistique .....	360
La persistance des « vieilles » familles de notables – Stratégies familiales traditionnelles – Le « vide » du I <sup>er</sup> s. av. J.-C. et la rupture du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	
2. Nouvelles élites insulaires et processus d'« aristocratisation ».....	367
Un renouvellement partiel des élites civiques sous l'Empire – Émulation et compétition : les comportements traditionnels des notables – Le rôle de l'éphébie : « privatisation » et « aristocratisation » d'une institution	

3. Les riches « immigrés » : de nouveaux notables dans les Cyclades ? .....	372
4. Le renforcement du rôle des femmes.....	375
Participation des femmes à la vie publique et religieuse des îles – L’adoption féminine : développement d’une nouvelle pratique dans les stratégies familiales	
5. Ascension sociale et « internationalisation » des notables des Cyclades .....	379
La citoyenneté romaine dans les Cyclades – Des carrières provinciales – Ordre équestre et ordre sénatorial : les limites de l’insularité – Éphèse : le rôle de « tremplin » de la capitale provinciale – Alliances matrimoniales égéennes et provinciales	
6. Un schéma « régional » de développement ?.....	392
Des phénomènes générationnels – Une crise sur fond de mutations sociales	
7. Conclusion.....	401
<b>B. L’évergétisme dans les Cyclades impériales, un « système de gouvernement » .....</b>	<b>402</b>
1. L’évergétisme, manifestation de la richesse dans les Cyclades .....	402
Les évergètes bâtisseurs : une nouveauté ? – Les banquets publics ( <i>dèmothoiniai</i> ) – Les distributions d’argent et de nourriture – Réflexions sur l’évolution des distributions d’argent sous l’Empire : les exemples de Ténos et de Syros – L’évergétisme, un vecteur de reconnaissance sociale : des femmes évergètes	
2. Indices de fortune des évergètes des Cyclades.....	413
3. Origines de la fortune et patrimoine des évergètes des Cyclades.....	417
Des propriétaires fonciers – Les fortunes qui ne proviennent pas de la rente foncière	
<b>C. Les Cyclades, l’ascension sociale et la richesse, ou les limites de l’insularité .....</b>	<b>422</b>
1. Une crise de l’évergétisme ?.....	422
2. Un manque d’attractivité des îles ? .....	424
Une forte « émigration » – Une inattractivité sur le plan culturel	
3. Des petites cités .....	427

## QUATRIÈME PARTIE

## LES CYCLES, UNE RÉGION ÉCONOMIQUE ?

## CONTRIBUTION À L’HISTOIRE ÉCONOMIQUE DES CYCLES SOUS L’EMPIRE ROMAIN

<b>INTRODUCTION : Région, régionalisme et économie régionale.....</b>	<b>431</b>
<b>A. Intérêts et difficultés d’une approche régionale.....</b>	<b>431</b>
1. G. Reger et le régionalisme dans les Cyclades .....	431
2. La région : un problème de définition.....	432
<b>B. Questions, objectifs et méthode.....</b>	<b>433</b>
1. Un modèle socioéconomique dynamique sous l’Empire ? .....	433
2. La restructuration de la propriété rurale dans les îles : quelles conséquences sur l’économie insulaire ?.....	434
3. Des études de cas.....	435
<b>CHAPITRE XIV : Paros : une île exploitée par et pour Rome.....</b>	<b>437</b>
<b>A. Le marbre de Paros : exploitation, exportation et commercialisation sous l’Empire romain .....</b>	<b>437</b>
1. L’exploitation impériale des carrières de marbre de Paros .....	437
Le marbre parien, <i>patrimonium Caesaris</i> – Une intensification de l’exploitation au II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	
2. La commercialisation du marbre de Paros : les mutations d’un système .....	440
Un usage local très réduit : l’exemple des sarcophages – Une diffusion régionale ? – Le marbre de Paros, un commerce spécialisé sous l’Empire	
<b>B. Vin et amphores de Paros : des productions à l’usage exclusif de Rome ? .....</b>	<b>444</b>
1. Vigne et vin dans les Cyclades à l’époque impériale.....	444
2. Les amphores pariennes : intensification de la production sous l’Empire .....	447
<b>C. Rome à Paros : les conséquences de l’exploitation économique d’une île.....</b>	<b>447</b>
1. À l’échelle locale : une réorganisation du territoire .....	447
2. À l’échelle méditerranéenne : une rationalisation du commerce et des exportations.....	448
3. Conclusion : des insulaires privés d’une partie de leurs richesses ?.....	450
<b>CHAPITRE XV : Le textile et le verre, d’Amorgos à Siphnos .....</b>	<b>452</b>
<b>A. Les amorgina : une production textile à Amorgos sous l’Empire ? .....</b>	<b>452</b>
<b>B. La verrerie amorgienne et le commerce du verre dans les Cyclades .....</b>	<b>455</b>
1. Un atelier de verre à Minôa (Amorgos).....	455
2. Le commerce du verre dans les Cyclades à l’époque impériale .....	457
Typologie de la vaisselle en verre trouvée dans les Cyclades – L’importance des importations chypriotes – Des vases de luxe à Siphnos – Conclusion : retour sur le déclin supposé des îles	
<b>CHAPITRE XVI : La prospérité de Mélos sous l’Empire : modélisation socioéconomique d’un système d’exploitation insulaire .....</b>	<b>466</b>
<b>A. Les minéraux « industriels » de Mélos : une exploitation intense sous l’Empire.....</b>	<b>467</b>
1. Célébrité et renommée à l’époque impériale : l’apport des textes.....	467

2. <i>L'apport de l'archéologie et de la géologie : une intensification de l'exploitation sous l'Empire</i> .....	469
B. Structures de production, système d'exploitation et organisation de la propriété .....	471
1. <i>Organisation de la production à Mélos : trois types de sites spécialisés</i> .....	471
2. <i>Organisation de la propriété à Mélos : la romanisation d'un système</i> .....	473
Propriétaires et destinataires du soufre mélien – Alun de Mélos et entrepreneurs privés – Des <i>villae</i> et des <i>latifundiae</i> à Mélos ?	
C. Le cosmopolitisme de Mélos au service d'une prospérité économique précoce .....	479
1. <i>La diversité de la population mélienne</i> .....	479
Une importante communauté juive : richesse et activités – Les Chypriotes et l'alun de Mélos – Un fort cosmopolitisme	
2. <i>Un essor économique précoce</i> .....	488
D. Conclusion : Mélos, une exception ? .....	489
1. <i>Une exploitation à l'échelle méditerranéenne</i> .....	490
2. <i>Une prospérité, mais une prospérité pour qui ?</i> .....	491
3. <i>Mélos versus Délos : les raisons d'un déclin et d'une renaissance</i> .....	492
<b>CHAPITRE XVII : Développement et dynamisme des ports cycladiques : une condition d'intégration dans le système économique de l'Empire</b> .....	<b>494</b>
A. Des « villes fortifiées sur la mer » aux villes ouvertes sur la mer .....	495
1. <i>L'urbanisation des ports sous l'Empire</i> .....	495
Une intense activité de construction – Les deux ports de Théra et le mystère de l'économie théréenne	
2. <i>Un marqueur fort de l'urbanisation des ports : les édifices balnéaires</i> .....	499
3. <i>La désaffection des centres urbains plus anciens au profit des ports</i> .....	500
B. Ports cycladiques et prospérité insulaire .....	503
1. <i>L'attraction des ports : le rôle des emporia</i> .....	503
2. <i>Les conséquences des nouvelles conditions instaurées par l'Empire en Méditerranée</i> .....	505
3. <i>Des ports dynamiques : une condition de la prospérité insulaire</i> .....	506
<b>CHAPITRE XVIII : Un impérialisme économique ?</b> .....	<b>508</b>
A. Le régionalisme en question .....	508
B. L'impérialisme romain et l'économie des Cyclades .....	510
1. <i>Une exploitation « industrielle »</i> .....	511
2. <i>Une spécialisation des productions</i> .....	512
3. <i>Exploitation opportuniste de Rome et commerce dirigé</i> .....	513
La « schizophrénie » des Cyclades – Une économie de commande	
4. <i>Un impérialisme économique</i> .....	519
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>525</b>
Bibliographie générale .....	537
Bibliographie thématique .....	561
Index des sources .....	591
Table des matières .....	597

## RÉSUMÉ

Cette étude analyse ce que fut la vie des sociétés insulaires égéennes au moment de l'hégémonie romaine et tente d'interpréter le rôle historique des Cyclades au sein de l'Empire romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). L'examen des transformations politiques, économiques et sociales des cités insulaires permet entre autres de déterminer si les nouvelles conditions instaurées en Égée par le pouvoir impérial romain ont créé une rupture dans leur fonctionnement – notamment par rapport à la basse époque hellénistique – ou si les données insulaires sont restées les mêmes, s'inscrivant dans une continuité reconnaissable par l'historien et dans la « longue durée ». Le déclin des îles dont parlent toutes les sources littéraires, tout comme la « renaissance » présumée du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sont ici analysés et nuancés.

L'un des enjeux est d'évaluer si l'insularité a été un facteur déterminant dans l'histoire des Cyclades impériales et a créé des modèles sociaux et économiques différents ; ou au contraire, si l'Archipel a été totalement intégré, au même titre que les autres régions et provinces, dans le vaste Empire romain, dont on s'attache généralement à souligner la volonté unificatrice.

Cette thèse d'histoire spatialement localisée montre toute la pertinence et toute la richesse d'une étude régionale pour le monde grec antique. Le matériel épigraphique et archéologique permet d'appréhender dans sa globalité une société méditerranéenne, pendant plus de trois siècles, et de modéliser un fonctionnement régional (ou micro-régional) à l'intérieur d'un vaste empire, dans un contexte historique et politique précis.

*Mots clés : Cyclades – Civilisation égéenne – Îles égéennes (Grèce) – Mer Égée – Méditerranée – Empire romain – Provinces orientales – Grèce romaine – Romanisation – Économie antique – Antiquité – Histoire – Archéologie*

## SUMMARY

### THE CYCLADES UNDER THE ROMAN EMPIRE (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD)

#### Aspects and Limits of an Economic and Social Renaissance

The present thesis describes life in the island societies of the Aegean during the Roman hegemony, and interprets the historical role of the Cyclades within the Roman Empire (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD). The new conditions established by the Roman imperial state could have resulted in a collapse of the socio-political organization of the Late Hellenistic period. However, it is also possible that the islands conditions remained the same, assuring historical continuity and falling within a “long-term” history. The aim of this research is to provide an answer through a thorough investigation of all political, economic, and social transformations of the islands' *poleis* (πόλεις). In this framework, the economic decline attested in multiple written sources, as well as the presumed “renaissance” of the 2<sup>nd</sup> c. AD, are analyzed.

Another aspect of this study is related to the influence of insularity upon the history of imperial Cyclades. It is possible that isolation was determinant, resulting in alternative social and economic models. On the contrary, the Archipelago may have been extensively integrated in the same way as all other regions and provinces of the Roman Empire, whose unifying strategy is usually widely underlined.

The present thesis is a spatially localized historical research that shows all the relevance of a regional study regarding the Ancient Greek world. The combined analysis of archaeological and epigraphic material allows a deep understanding of a Mediterranean society, covering a period of more than three centuries. Finally, this research establishes a model for a regional (or micro-regional) functioning within a vast Empire, relying on a precise historical and political context.

*Keywords: Cyclades – Aegean Civilization – Aegean Islands (Greece) – Aegean Sea – Mediterranean World – Roman Empire – Eastern Provinces – Roman Greece – Romanization – Ancient Economy – Antiquity – History – Archaeology*

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

UMR 7041 – Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn)

Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès

21, allée de l'Université

F-92023, Nanterre Cedex

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

THÈSE DE DOCTORAT  
« Archéologies et Sciences de l'Antiquité »

**Enora LE QUÉRÉ**

# **LES CYCLADES SOUS L'EMPIRE ROMAIN**

(I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Formes et limites d'une renaissance  
économique et sociale

*Volume 2 : Appendices*



Thèse dirigée par **Francis PROST**

Présentée et soutenue publiquement le 19 octobre 2013

Devant un jury composé de :

**Patrice BRUN**, Professeur d'Histoire grecque, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 (pré-rapporteur).

**Panagiotis DOUKELLIS**, Professeur d'Histoire antique, Université de l'Égée – Mytilène, Grèce.

**Roland ÉTIENNE**, Professeur émérite d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

**Jean-Louis FERRARY**, Directeur d'études, EPHE, membre de l'Institut.

**Patrice HAMON**, Professeur d'Histoire grecque, Université de Rouen (pré-rapporteur).

**Francis PROST**, Professeur d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (directeur).

**Sophia ZOUMBAKI**, Senior Researcher, KERA, Athènes, Grèce.

**Illustration de la couverture :**

*Hérôon* d'Épiskopi, Sikinos.

Photographie E. LE QUÉRÉ, 2011.

---

**SOMMAIRE**

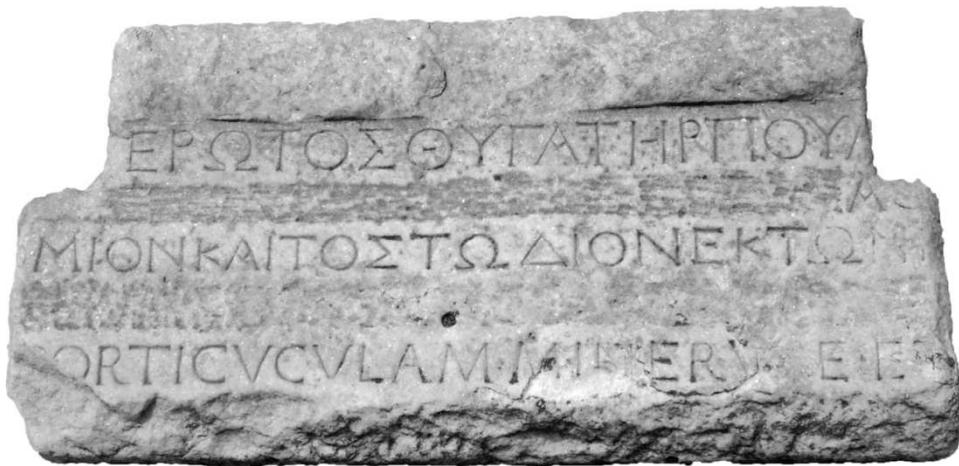

---

<b>APPENDICE I : ÉPIGRAPHIE</b> .....	3
Choix d'inscriptions traduites	
<b>APPENDICE II : MONNAIES</b> .....	25
Catalogue des « impériales grecques » des Cyclades	
<b>APPENDICE III : SCULPTURE</b> .....	65
Catalogue des statues d'époque impériale trouvées dans les Cyclades	
<b>APPENDICE IV : ARCHITECTURE ET URBANISME</b> .....	81
Catalogue des principaux espaces publics et des édifices civiques des Cyclades impériales	
<b>TABLEAUX</b> .....	123
<b>Tableau 01</b> : Magistrats romains dans les Cyclades (I <sup>er</sup> s. av. J.-C.-III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.)	125
<b>Tableau 02</b> : Chronologie des frappes des « impériales grecques » dans les Cyclades	131
<b>Tableau 03a</b> : Rome, les empereurs et la famille impériale dans la documentation archéologique (classement géographique)	133
<b>Tableau 03b</b> : Rome, les empereurs et la famille impériale dans la documentation archéologique (classement chronologique par empereur)	146
<b>Tableau 04</b> : Statues et monuments honorifiques élevés dans le sanctuaire d'Apollon à Délos	160
<b>Tableau 05</b> : Prêtres du culte impérial dans les Cyclades	166
<b>Tableau 06</b> : Interventions réalisées sur des monuments des cités des Cyclades	167
<b>Tableau 07</b> : Les agoras cycladiques, leurs édifices et les agoranomes : attestations épigraphiques	169
<b>Tableau 08</b> : Bains, gymnases et infrastructures liées à l'eau dans les Cyclades impériales	170
<b>Tableau 09</b> : Théâtres, concours, et proédrie dans les Cyclades antiques (Délos exclue)	172
<b>Tableau 10</b> : La population antique des Cyclades (données comparatives)	175
<b>Tableau 11</b> : Magistratures dans les Cyclades à l'époque impériale	176
<b>Tableau 12</b> : <i>Dèmothoiniai</i> et distributions hiérarchisées à Syros (II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.)	180



# APPENDICE I

## ÉPIGRAPHIE



Choix d'inscriptions traduites



## AVANT-PROPOS

*« Nous avons appris qu'il n'y a pas des "inscriptions historiques", comme on dit bizarrement, et des inscriptions non historiques. Simplement certaines d'entre elles, le plus petit nombre, nous donnent des renseignements sur l'histoire politique, sur les rois et sur les États, sur les batailles et les révolutions ; et les autres qui n'ont rien à nous apprendre sur la date des batailles de Cos ou d'Andros, nous instruisent toutes, peu ou beaucoup, d'une histoire aussi digne des soucis de l'historien, de l'histoire sociale, de l'histoire de la civilisation ; il n'en est pas qui ne s'intéressent d'histoire si nous savons les regarder. »*

L. ROBERT<sup>1</sup>

Le corpus épigraphique qui a nourri cette recherche est composé de près de 1 200 inscriptions, la plupart provenant des îles et quelques unes d'autres cités du bassin méditerranéen. J'ai consigné toutes ces inscriptions dans une base de données numérique et ai fait le choix de ne présenter, dans cet appendice, que vingt-trois inscriptions accompagnées de leur traduction<sup>2</sup>. Il s'agit des textes les plus souvent mentionnés tout au long de cette étude. J'y fais référence, dans le corps du texte, sous la forme « **App. I, n°X** ». La numérotation est celle du catalogue, qui suit l'ordre alphabétique des îles d'où proviennent les inscriptions.

Chaque inscription est précédée d'un lemme très sommaire, qui ne se veut en aucun cas exhaustif. On se reportera à l'édition de référence et à la bibliographie indicative signalées dans le lemme pour davantage de détails sur chacune des inscriptions.

Presque aucun des textes présentés ici n'avait auparavant bénéficié d'une traduction intégrale. Sauf mention contraire, toutes les traductions sont les miennes.

---

<sup>1</sup> ROBERT, L., « Communication inaugurale », *Actes du 2<sup>e</sup> Congrès d'Épigraphie grecque et latine (Paris, 1952)* (1953), p. 10.

<sup>2</sup> Seules les inscriptions **n°13** et **n°14** ne sont pas traduites car trop lacunaires. Nous pouvons seulement en dégager un sens très général.

## AMORGOS

## 1.

## Lettre de Septime Sévère et de Caracalla à la cité de Minôa d'Amorgos ou de Samos (?)

(208-210 ap. J.-C.)

Deux fragments d'une plaque de marbre blanc, mutilée à droite. Vue autrefois à Katapola dans une maison privée. Aujourd'hui perdue.  
Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *JG* XII 7, 243 ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 492-495, n°259.  
cf. : LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 458 ; OLIVER (1989), p. 492-495 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 16.

## Texte :

- [ἀγαθῆ] τύχη.  
[Αὐτοκράτωρ Κ]αῖσαρ θεοῦ Μάρκου Ἀντωνεῖνου  
[Εὐσεβοῦς Γερμ]ανικοῦ Σαρματικοῦ υἱός, θεοῦ  
[Κομμόδου ἀδ]ελφός, θεοῦ Ἀντωνεῖνου Εὐσεβοῦς  
5. [υἱωνός, θεοῦ Ἀ]δριανοῦ ἔκγονος, θεοῦ Τραϊανοῦ  
[Παρθικοῦ κ]αὶ θεοῦ Νεροῦ ἀπόγονος, [Λούκιος]  
[Σεπτίμ]ιος Σεουήρος Εὐσεβῆς Περτίναξ [Σεβαστός],  
[Ἀραβικὸς] Ἀδιαβηνικὸς Παρθικὸς [Μέγιστος],  
[ἀρχιερε]ῦς μέγιστος, δημαρχικῆς [ἐξουσίας]  
10. [τὸ ἰ', αὐτ]οκράτωρ [τὸ] ἰβ', ὑπάτος [ τὸ γ' ],  
[πατὴρ πατρίδος, ἀν]θύπατος ννν καὶ  
[Αὐτοκράτωρ Καῖ]σαρ, Λουκίου Σεπτίμιου  
[Σεουήρου Εὐσεβ]οῦς Περτίνακος Σεβαστοῦ  
[Ἀραβικοῦ Ἀδιαβη]νικοῦ Παρθικοῦ Μεγίστου  
15. [υἱός, θεοῦ Μάρκου] Ἀντωνεῖνου Εὐσεβοῦς  
[Γερμανικοῦ Σαρμ]ατικοῦ υἱωνός, θεοῦ  
[Ἀντωνεῖνου Εὐσε]βοῦς ἔκγονος, θεοῦ  
[Ἀδριανοῦ καὶ] θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ καὶ  
[θεοῦ Νεροῦ ἀπ]όγονος, [Μάρκος Αὐρήλιος]  
20. [ννν Ἀνω]νίνοσ Εὐσεβῆς [Σεβαστός ννν]  
[δημαρχικ]ῆς ἐξουσία[ς τὸ ἰ', αὐτοκράτωρ]  
[τὸ β', ὑπατ]ος [τὸ] γ', ἀνθύπατος, [- - - ]  
[τοῖς ἀρχουσιν] καὶ τῆ βουλῆ καὶ τῷ [δήμω]  
[χαίρειν· ν Κα]ὶ τότε εικότως οἱ κρα[τοῦν]-  
25. [τες - ca 6 -]α τὸν καιρὸν τοῦ ἐπι[τελέσα]-  
[σθαι ὑμᾶς τὰ]ς στρατιωτικὰς θυσίας [- - -]  
[- - - - καὶ] νῦν ἀκόλουθον ἐν[- - - - -]  
[- - - - -]ιν, ὑπαρχούσης καὶ τιν[ος]  
[- - - - -]ντων, πεπαῦσθαι [- - - - -]  
30. [- - - - - νι]κηφόρου. Εὐτυχεῖτε [ ].

## Traduction :

À la Bonne Fortune.

L'empereur César, fils du divin Marcus Antonin le Pieux Germanicus Sarmaticus, frère du divin Commode, petit-fils du divin Antonin le Pieux, arrière-petit-fils du divin Hadrien, descendant du divin Trajan Parthicus et du divin Nerva, Lucius Septimus Severus Pius Pertinax Auguste Arabicus Adiabenicus Parthicus le Grand, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la dixième fois, imperator pour la douzième fois, consul pour la troisième fois, père de la patrie, proconsul, et l'empereur César, fils de Lucius Septimus Severus Pius Pertinax Auguste Arabicus Adiabenicus Parthicus le Grand, petit-fils du divin Marcus Antonin le Pieux Germanicus Sarmaticus, arrière-petit-fils du divin Antonin le Pieux, descendant du divin Hadrien, du divin Trajan Parthicus et du divin Nerva, Marcus Aurelius Antoninus Pius Auguste, revêtu de la puissance tribunicienne pour la dixième fois, imperator pour la deuxième fois, consul pour la troisième fois, proconsul ; aux archontes, au Conseil et au peuple de [- - -], salut.

Et alors à bon droit ce qui ont le pouvoir [- - -] le temps d'accomplir les sacrifices au nom de l'armée [- - -], et aujourd'hui - - -

Salut.

N.C. : 1. 30 : [- - - -]κη φόρου (Hiller). La restauration νι]κηφόρου est privilégiée par J. Oliver, car elle correspond mieux au contexte religieux de l'inscription. Les στρατιωτικὰ θυσία (l. 26) sont interprétées par l'auteur comme étant des sacrifices pour le succès et la victoire de la campagne militaire en Bretagne.

## ANDROS

## 2.

## Procès de la cité d'Andros contre le publicain C. Vareius

(I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)

Fragment d'un bloc de marbre portant une inscription très fragmentaire. Trouvé dans un champ à Palaiopolis. Aujourd'hui au Musée Archéologique de Palaiopolis, n° inv. 14.

Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII Suppl.* 261 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 99-101, n°52 ; édition adoptée : ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010), n°5.

cf. : ACCAME (1946), p. 24-26 ; ÉTIENNE (1990), p. 131, n°4 et p. 132-133, n°3 ; KALLET-MARX (1995), p. 135-136 ; TIVERIOS (1996), p. 75-76 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 99-101, avec bibliographie exhaustive ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010), p. 60-61.

## Texte :

[-----]  
 δόντων Γάϊος Ουαρήιος ὁ δημοσιώνης ἐπιβαρεῖν ἡμεῖν [----- πεποι]-  
 ημένων τὰς ἀπογραφὰς δοθείσης τε ὑφ' ἐκάσ<sup>ων</sup> τῆς ἀντίρρησιν ὧδ' [--- ἐ]-  
 σтин <δ>ιαλαβεῖν τὴν βουλήν· ὃ δοκεῖ τῇ βουλήι κατὰ μὲν τὸ παρὸν καταστα[θὲν ὑπὸ ---]  
 5. διάταγμα εἰς τὴν ἀχθησομένην ἀγοραία· . .ΟΤ...ΕΣΙΑΝ. .ΤΟΛ . ΝΙΤ . ΣΙΟ . .

## Traduction :

[--- attendu que (?)] le publicain Caius Vareius nous a surchargé [de taxes ?] [---] ;  
 il est ensuite question de « listes du cens » (ἀπογραφαί) et de « litige » (ἀντίρρησις)  
 le Conseil a décidé. Plaise au Conseil à présent de porter [l'affaire], [---]  
 l'édit du gouverneur (διάταγμα), devant la session judiciaire qui se tiendra [à Éphèse (?)] [---]

## 3.

## Demande d'exemption de l'ἐπικεφάλιον

(138-161 ap. J.-C.)

Fragment d'une stèle de marbre portant une partie d'un décret. Trouvé dans un champ à Palaiopolis. Aujourd'hui au Musée Archéologique d'Andros, n° inv. 101.

Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 724 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 92-94, n°43 ; édition adoptée : ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010), n°6.

cf. : MAGIE (1950), p. 860 et n. 39 ; ROBERT (1954), p. 175, n. 6 ; BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 568 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 255 et n. 18 ; NEESEN (1980), p. 117-120 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 275-278 et 295-296 ; TIVERIOS (1996), p. 74-77 ; MENDONI-ZOUMBAKI (2008), p. 92-94 ; ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010), p. 62-63 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ, ARVANITAKI (2012), p. 278, n. 33.

## Texte :

[ἀγαθῆ] τύχη, ἔδοξεν τῇ βουλήι καὶ τῷ δήμῳ,  
 [εἰσηγ]ομένου Πο. Με[-----]  
 [...τ]οῦ πρωτάρχοντος στ[ρατηγ]οῦ, στεφανηφοροῦν]-  
 [τ]οῦ Βακχίου τοῦ Βακχίου [-----]  
 5. ἐπεὶ συνεχῆς καὶ ἀδιαλ[είπτως ἐπέρχονται τινες πρὸς τε]  
 βουλήν καὶ ἐκκλησίαν ἐκ πολλῶν ἡδη χρόνων,  
 ζητούντες(?)]  
 ὧς ἂν οἱ βουλευταὶ καὶ οἱ δε[κά]πρωτοι καὶ οἱ ἄλλοι πο]-  
 λεῖται ἐν τοῖς εὐτυχεστάτ[οις καιροῖς τοῦ κυρίου ἡμῶν]  
 Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτ[ου Αἰλίου Ἀδριανοῦ]  
 10. Ἀντωνεῖνου Σεβαστοῦ Εὐσεβ[οῦς δύνονται ἀτελεῖς εἶ]-  
 ναι τοῦ ἐπικεφαλίου, ὥστε ἐκ [τῆς πωλήσεως καὶ μισ]-  
 θώσεως τῶν ὑπογεγραμμένων ἀ[γρῶν ----- οὔς]  
 ἐφήκεσαν [-----] Ο [-----]

## Traduction :

À la Bonne Fortune.  
 Il a plu au Conseil et au peuple ; sur  
 proposition de Pu(blius ?) Me[---] ; Bakchios, fils  
 de Bakchios (étant) stratège prôtarchonte,  
 stéphanéphore :  
 attendu que certains se sont présentés de  
 manière persévérante et sans interruption devant le  
 Conseil et l'Assemblée du peuple depuis déjà  
 longtemps, réclamant que les bouleutes, les  
 dékaprôtes et les autres citoyens, dans les  
 circonstances les plus opportunes du règne de notre  
 souverain l'Empereur César Titus Aelius Hadrien  
 Antonin Auguste le Pieux, puissent être exemptés de  
 l'impôt par tête, de sorte que de la vente et de la  
 location des terres dont la liste est dressée ci-  
 dessous [---], sont arrivés [---]

## ASTYPALAIA

## 4.

**Lettre d'Hadrien aux Astypaléens : renouvellement de leurs privilèges**

(118 ap. J.-C.)

Plaque de marbre bleuté portant deux lettres impériales d'époques différentes. L'une est une lettre d'Auguste aux Cnidiens, apportée à Astypalaia et remployée pour y inscrire la lettre d'Hadrien aux Astypaléens. Trouvée à Astypalaia.

Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3*, 175 (*IG XII 3, Suppl.*, p. 278 et *IG XII, Suppl.*, p. 81) ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 160-161, n°64.

cf. : MARTÍN (1982), p. 38-39 et p. 43-44, n°2 ; OLIVER (1989), p. 160-161.

**Texte :**

- Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ Τραϊανοῦ Π[αρθικοῦ]  
 υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱωνός, Τραιανός [Ἀδριανός]  
 Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημ[αρχικῆς]  
 [ἐ]ξουσίας, ὑπατος τὸ β' Ἀστυπαλ[αιέων τοῖς]  
 5. [ἀρχο]υσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ ν χαίρ[ειν νν].  
 [καὶ πα]ρὰ τοῦ πρεσβευτοῦ ὑμῶν Πε[τρωνίου]  
 [Ἡρακῶ]ντος καὶ ἐκ τοῦ ψηφίσματ[ος ὑμῶν]  
 [ἐμαθον] ὅπως ἦσθητε διαδεξαμέν[ου ἐμοῦ]  
 [τὴν πατ]ρίαν ἀρχήν, ἐπαινέσας δ[ὲ ὑμᾶς]  
 10. [καὶ ἀλ.]ηθῶς τὴν ἐλευθερίαν ὑ[μῶν βεβαί]  
 [-----]

**Traduction :**

*L'empereur César, fils du divin Trajan Parthicus, petit-fils du divin Nerva, Trajan Hadrien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, aux archontes, au Conseil et au peuple d'Astypalaia, salut.*

*J'ai été informé par votre ambassadeur Petronius, fils d'Hèrakôn et par votre décret, que vous m'avez adressé des félicitations lorsque j'ai reçu en succession le pouvoir paternel. Je vous en loue et je vous garantie bien évidemment votre liberté.*

## 5.

**Lettre d'Hadrien aux Astypaléens, à propos de l'ἐπαγγελματικὸν ἀργύριον**

(118 ap. J.-C.)

Plaque de marbre blanc encastrée dans un mur de l'église Ἁγίου Πέτρος à Astypalaia.

Éd. : LEGRAND, E., « Inscriptions d'Astypalée », *BCH* 15 (1891), p. 630, n°2 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3*, 176 ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 161-162, n°65.

cf. : MAGIE (1950), II, p. 1470, n. 4 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 458, n. 22 ; MARTÍN (1982), p. 50-53, n°6 ; OLIVER (1989), p. 161-162.

**Texte :**

- Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικ[οῦ]  
 υἱός, θεοῦ Νέρουα υἱωνός, Τραϊανός Ἀδριανός  
 Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς  
 ἐ[ξ]ουσίας, ὑπατος τὸ β', Ἀστυπαλαιέων  
 5. ἀρχουσι καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν.  
 ἐντυχὸν ὑμῶν τῷ ψηφίσματι ὅτι μὲν ἀπο-  
 ρεῖν φατε καὶ οὐ δύνασθαι τελεῖν τὸ ἐπαγγελ-  
 τικὸν ἀργύριον ἐμάνθανον· οὐ μὴν ὀπό-  
 στον τε τοῦτο οὐδὲ [ἐκ] ποτε φέρειν αὐτὸ ἤρ[ξ]ασ-  
 10. [θε -----]  
 [-----]

**Traduction :**

*L'empereur César, fils du divin Trajan Parthicus, petit-fils du divin Nerva, Trajan Hadrien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul pour la deuxième fois, aux archontes, au Conseil et au peuple d'Astypalaia, salut.*

*En lisant votre décret, j'ai appris que vous déclariez manquer de ressources et être dans l'impossibilité de payer l'argent promis ; cependant, [j'ignore (?) / vous ne précisez pas (?)] ni quel en est le montant, ni depuis combien de temps vous avez commencé à le payer (variante : ni si vous avez déjà commencé à le payer).*

N.C. : I. 9 : ε[τ] (Hiller).

## 6.

## Lettre d'Hadrien aux Astypaléens, écrite de Laodicée en Lycie

(129-130 ap. J.-C.)

*Base en marbre, trouvée à Kastro. Aujourd'hui perdue.*Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3, 177 (IG XII 3, Suppl., p.278)* ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 165-166, n°68.

cf. : MARTÍN (1982), p. 182-183, n°38 ; OLIVER (1989), p. 165-166.

## Texte :

- Αὐτοκράτωρ [Κ]αῖσαρ [θεοῦ]  
 Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱό[ς],  
 [θεο]ῦ Νέρουα υἱονός, [Τραῖα]-  
 [νός Ἀ]δριανός Σεβαστ[ός, ἀρ]-  
 5. [χειρῶ]ς μέγιστος, δι[ημαρ]-  
 [χικῆς] ἐξουσίας τὸ ἰγ', ὑπ[ατος τὸ γ'],  
 [πατήρ πα]τρίδος, Ἀστυπαλ[αιέων]  
 [τοῖς ἀρχ]ουσι καὶ τῇ βουλῇ [καὶ τῶ]  
 [δῆμῳ ν χ]αίρειν. ν Καὶ τὴν πρε[σβεῖ]-  
 10. [αν ὑμῶν] ἀπεδεξάμην δι' ἧς [προσ]-  
 [ηγῶρ]εύσατέ με ἐπιβαίνοντα [ἄρτι]  
 [τῆς] Καρίας, καὶ τὰ ἐπεσταλμέ[να μοι]  
 [ἀπέδω]κεν Πετρώνιος Ἡρακ[ῶντος].  
 [Εὐτ]υχεῖτε. ν Πρὸ ε' Καλ[ανδῶν] [- - {mensis} - -]  
 15. [Ἀπὸ Λαο]δικείας τῆς ἐπὶ Λύκῳ.  
 {vacat}

## Traduction :

*L'empereur César, fils du divin Trajan Parthicus, petit-fils du divin Nerva, Trajan Hadrien Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne pour la treizième fois, consul pour la troisième fois, père de la patrie, aux archontes, au Conseil et au peuple d'Astypalaia, salut.*

*J'ai bien reçu votre ambassade qui venait me souhaiter la bienvenue à mon arrivée en Carie, et votre lettre, c'est Petronius, fils d'Hèrakôn qui me l'a transmise. Salut.*

*Le cinquième jour avant les Calendes de [- - -].  
De Laodicée en Lycie.*

## DÉLOS

## 7.

## La loi Gabinia-Calpurnia

(58 av. J.-C.)

Fragment d'une plaque de marbre blanc, retaillée en biseau à gauche et brisée de façon à former un vaste demi-cercle à droite. Remployée dans l'église du couvent de Tourlianis à Mykonos, où elle servait de table d'écoulement pour le baptistère.

Éd. : Choix, n°163 ; ROUSSEL, ID IV, 1511 ; édition adoptée : NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra* (1980).

cf. : NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra* (1980), avec bibliographie exhaustive.

## Texte :

- [A(ulus) Gabinius A(uli) f(ilius) L(ucius) Calpurnius L(ucii) f(ilius) Piso coss d(e) s(enatus) s(ententia)]  
 [populum] iuure rogaverunt populusq(ue) iuure scivit in foro pro rostris  
 [aedis] Castor(is) a(n)te d(iem) VI k(alendas) . . . tribus . . . principium fuit pro  
 [tribu] A(ulus) Gabinius A(uli) f(ilius) Capito p[ri]m[us] scivit rogamus vos Quirites ve]-  
 5. [litis, iu]beat[is]. quom res publica pop[ulei] Romanei deorum immortalium  
 [opib]us ac consileis sit aucta quomque in populum Romanum fides (vel societas?) Athena]-  
 [rum el]arissumae ceivitatis sit confirma[ta] quomque ea ceivitas multis fa]-  
 [nis sit] decorata in quo numero fanum A[pollinis] in insula Delo anti]-  
 [quissimum] ac religiosissimum sit constitu[m] propter eius fani re]-  
 10. [ligion]em et sanctitatem caerimoniasq(ue) pr . . .  
 [illam] insulam, in qua insula Apollinem et Dianam n[on]atos esse homines]  
 [putent] vecteigalibus leiberari, quae insula post hominum me[m]oriam semper vacua]  
 [omnium] regum, ceivitatum nat[io]numq[ue] imperieis sacra leib[era] immunisque fue]-  
 [rit] quo[m]que praedon[es] q[ui]e[rum] ter[rarum] complureis [annos] vastarint]  
 15 [et] fa[na] delubra simul[a]cra deorum inmor[t]alia loca religio[sissima] . . . ]  
 [compil]arint, lege Gab[ini]nia superatei ac deletei s[er]v[ant] et omneis religio[sissima] et sanc]-  
 [tissima] p[raeter] insu[la]m Delum sedes Apollinis ac Dianae in antei[quom] statum et]  
 [spendor]em sit rest[itu]ta populeique Roma[nei] dign[it]atis maiestatis[que] sit re publica]  
 [pulcer]rume ad[m]nistrata, imperio am[p]lificato [p]ro[ter] orbe[m] terrarium con]-  
 20. [fecta] il[la]m insul[am] nobilissimam ac sa[n]ctissim[am] deis immo[r]talibus sacram]  
 [esse] insulam l[iberari] ne vectigalis sit . . . quom vectigal eius [ex] lege dic]-  
 [ta] in lo[cat]ione q[ua]m L(ucius) Caes[ar] C(aius) Curio cens[or]es i[n]sul[ae] Delei feceru[nt] hoc anno exac]-  
 [tum] erit] neve quid aliud vectigal neve pro] cus[t]odia publici fr[ument]i pecunia de]-  
 [tur] ne] quis post[ea] insul[am] Delum et insul[as] [qu]ae circum De[lum] sunt in quarum]  
 25. [numero] Artemitam C[er]eadeam [et] insulas vicin[as] locet neve [vectigales] insulam]  
 [Delum] e]t eas insulas f[aci]at n[on] eve] quei insulam] Delum inc[olunt] incolverunt aut]  
 [poste]q[ue] incolent vec[te]igal[is] [debeant] quo] in iure insul[ae] Delus queique insulam]  
 [incol]verunt fuerunt antequam bellum Mitridates in] populum Romanum intulit]  
 [in] eode[m] iure insula Delus [queique] eam in]colent sint q . . .  
 30. [ . . . ] pecudemve quam in]portant . . . De]lumque ad . . .  
 [ . . . ] Delum queiq(ue) eam in]sulam insulas]ve quae s[up]ra] s[er]v[ant] [in]colet incoly]-  
 [erit]ve s[er]v[ant] eius familia pe[cuni]ave plus] minus dimi[n]uta sit . . . iurisdictione (vel actio?)  
 [ . . . ] d(e) e(a) r(e) [e]i] populei pleb[is]ve er]it (vel [s]it) magist[ratum] prove mag[ist]ratu] . . .]  
 [iudiciu]m iudicatioque [sit] neve quis] interced[at] neve quid aliud faciat  
 35. [quominu]s setiusve d(e) e(a) r(e) iu[dicetur] si]ve iud[icium] [fiat].  
 {vac} S(i) s(acro) s(anctum) e(st) q(uod) [n(on) i]ure s(it) r(ogatum) e(ius) h(ac) l(ege)] n(ihil) r(ogatur).  
 [Αἰὸς] Γαβεινίου Αἰῶλου υἱοῦ καὶ Λ[ε]υκίου Καλπούρνιου Λευκί]-  
 [ου υἱοῦ] Πείσων ὑπατρ[ί]τον δῆμον δικαίως ἠρώτησαν καὶ  
 [ὁ δῆμος] δικαίως ἐκυρώ[σε] πρὸ -----]  
 40. [πρὸ ἡμερ]ῶν ἐξ ἀνδρῶν -----]  
 [-----]

**Traduction :** [d'après NICOLET, Cl. (dir.), *Insula Sacra* (1980)]

*LES ROGATEURS DE LA LOI*

A(ulus) Gabinius, fils d'A(ulus) et L(ucius) Calpurnius Pison, fils de L(ucius), consuls, sur l'avis du Sénat, ont fait la proposition au peuple selon le droit et le peuple a voté selon le droit, sur le *Forum*, devant les Rostres du temple de Castor, le sixième jour avant les Calendes [...]. A(ulus) Gabinius Capito, fils d'A(ulus) vota le premier.

*ÉNONCÉ GÉNÉRAL DE LA DÉCISION*

- I. 4** Nous vous demandons, Quirites, si vous voulez et ordonnez, attendu que l'État du peuple romain a été renforcé par l'aide et la volonté des dieux immortels, attendu que la fidélité de la très illustre cité d'Athènes envers le peuple romain s'est confirmée, attendu que cette cité est embellie de nombreux sanctuaires, au nombre desquels le temple d'Apollon dans l'île de Délos est le plus antique et le plus vénérable, eu égard au caractère vénérable et saint de ce sanctuaire, aux cérémonies [...] que cette île, dans laquelle on pense que naquirent Apollon et Diane, soit exempte d'impôts, île qui, de tout temps, a toujours été indépendante de l'autorité de tous les rois, cités et peuples, propriété divine et exempte d'impôts ; attendu que les pirates, qui plusieurs années durant, ont ravagé le monde et ont pillé les sanctuaires, les temples, les statues de dieux immortels et les lieux les plus saints, ont été vaincus et exterminés en vertu de la loi Gabinia, et que toutes les demeures très saintes et très sacrées d'Apollon et de Diane ont été rétablies dans leur ancien état et dans leur ancienne splendeur, à l'exception de l'île de Délos, et que, l'État étant administré de la façon la plus admirable, l'empire ayant été agrandi et la paix assurée à travers le monde, il est digne du prestige et de la grandeur du peuple romain que cette île très fameuse et très sainte soit propriété divine ; que l'île soit exempte.

*LES CLAUSES FISCALES*

- I. 21** Que cette île ne soit pas assujettie à l'impôt lorsque (son ?) imposition, en vertu du cahier des charges de l'adjudication qu'ont faite, pour l'île de Délos, les censeurs Lucius César et C(aius) Curion pour l'année en cours aura été perçue ; qu'aucune autre imposition, ni aucune somme d'argent pour l'entrepôt du blé public en soit payée ; que, dans l'avenir, personne ne mette en adjudication (les impositions de) l'île de Délos et des îles qui sont autour de Délos, parmi lesquelles *Artemita Celadea* et les îles voisines ; et que personne ne rende l'île de Délos et ces îles (de nouveau) assujetties à l'impôt ; et qu'aucun de ceux qui habitent, ont habité ou habiteront l'île de Délos ne soit redevable d'une imposition ; le statut que possédaient l'île de Délos et ceux qui l'habitaient avant que Mithridate ne fasse la guerre au peuple romaine, que l'île de Délos et ceux qui l'habiteront la possèdent à l'identique. Que ceux qui [...] ou (pour) la tête de bétail qu'ils (auront importée) [...].

*PROCÉDURES OFFERTES*

- I. 31** Que celui qui habite ou a habité cette île ou les îles sus-mentionnées,  
 – au cas où ses biens ont subi une atteinte de quelque importance qu'elle soit (introduise une instance devant ?) le magistrat ou promagistrat qui, en vertu d'une loi ou d'un plébiscite (aura juridiction ?) sur cette affaire [...].  
 OU – au cas où ses biens auront subi une atteinte de quelque importance qu'elle soit (qu'il est une action ?) relativement à cette affaire, en vertu d'une loi ou d'un plébiscite. Le magistrat ou promagistrat [...].  
 Qu'il y ait jugement et intervention d'un juge. Que personne n'intercède ni ne fasse quoi que ce soit pour empêcher que l'affaire ne soit jugée ou que jugement ne soit rendu dans cette affaire.

## ΚΕΟΣ

## 8.

**Karthaia : Dédicace en l'honneur de Tiberius Claudius Hérodianos (?)**

(166-169 ap. J.-C.)

*Cinq fragments d'une grande plaque de marbre blanc, en partie rassemblés. Quatre ont disparu (lettres soulignées dans le texte). Trouvés dans la vallée de Vathypotamos, à environ 300 m sous le temple d'Apollon, à Karthaia. Cinquième fragment aujourd'hui au Musée archéologique de Ioulis.*

Éd. : GRAINDOR (1905), p. 359-361, n°15 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 1097 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 107, n°2.

cf. : ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΟΥΡΤΖΑΣ (1989), p. 127-140 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 276, n. 346, p. 289 et p. 302 ; ÉTIENNE (1990), p. 160 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 106-109.

**Texte :**

- [Υπέρ τῆς τῶν Αὐτοκρατόρων Μάρκου Αὐρηλίου καὶ  
[Λουκίου Αὐρηλίου Ἀρμενιακῶν Μηδικῶν Παρ]-  
θικῶν ε[-----]  
εἰς εὐσ[-----]  
5. καὶ αἰών[ίου διαμονῆς ὄλου τοῦ οἴκου αὐτῶν καὶ ---]  
εὐδ[αμονίας(?) --- Τ]β. Κλ. Ἡ[. . . .]νο[ς -----]  
[ὁ ἀρχιερεὺς τῶν Μεγ[ίστων Αὐτοκρατόρων Σεβασ[τῶν]  
[--- c.14 ---]μ[. . .]ην [Α]πόλλωνι Πυθίῳ καὶ πᾶσιν θεοῖς  
[--- c.12 ---]οι τόνδε τὸν οἶκον ὅσα τε ἐν αὐτῷ καὶ τὸν παρὰ τῷ  
10. χά[ματι τοῖχον] κατασκευάσας ἀνέθηκε Καρθαία τῇ πατρίδι  
λίθοις ἐ[κ τῶν κατη]ριμμένων χρησάμενος, βουλῆς καὶ δῆμου  
ψηφισαμένων.

**Traduction :**

*Pour [la santé ?] des empereurs Marcus Aurelius et Lucius Aurelius Armeniaci Medici Parthici [- - -] et pour l'éternité de l'ensemble de leur maison et [- - -] ;*

*Tib(erius) Cl(audius) Hérodianos (?) [- - -], grand-prêtre du culte des très Grands Empereurs Augustes [- - -], à Apollon Pythien et à tous les dieux ; [- - -] a fait construire et consacré à sa patrie Karthaia cet oikos avec tout son mobilier, ainsi que le môle (?), en utilisant des pierres provenant des édifices en ruine, après avoir reçu l'approbation du Conseil et de (l'Assemblée) du peuple.*

*N.C. : I. 10 : χά[ματι τοῖχον] ne se laisse pas facilement interpréter, d'autant plus que l'expression est presque entièrement restituée.*

*M.-Chr. Hellmann démontre qu'à Délos, le terme χάμα désigne avant tout un « remblai », un « terrassement ». Son sens évolua et put désigner tous les remblais formant le port principal, c'est-à-dire le grand môle constitué très anciennement par un amas de rochers. Le mot pourrait donc dans certains cas être traduit par « môle », « quai » ou « digue » [HELLMANN (1992), p. 437-439]. Sur le deuxième sens du mot à Délos, voir aussi REGER, G., « The Delian χάμα », *ZPE* 74 (1988), p. 29-30 ; DUCHÈNE, FRAISSE (2001), p. 147-153.*

*Selon L. Mendoni, c'est ce deuxième sens qu'il faut privilégier à Karthaia. Il s'accorde avec la situation géographique de Karthaia, où l'exploration du site a permis la mise en évidence de constructions portuaires très importantes, au pied de la terrasse du temple d'Apollon. cf. ΜΕΝΔΩΝΗ, ΜΟΥΡΤΖΑΣ (1989), p. 127-140 ; MENDONI (2004), p. 197- 200 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 108-109.*

## ΜÉLOS

## 9.

## Dédicace en l'honneur de Tiberius Claudius Frontonianus

(fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

*Fragment d'une base de statue semi-circulaire en marbre bleuté. Trouvée dans le secteur de Klima, dans la même fosse que la statue de Poséidon et la statue équestre {n°17}. Aujourd'hui dans la cour devant le Musée archéologique de Milos.*

Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3*, 1119 et *IG XII 3 Suppl.*, 1119 ; PUECH (2002), p. 248-249, n°114 ; *SEG 52* (2002), n°1991 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 133, n°11.

cf. : LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 491 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 284, 290-291, 294 ; PUECH (2002), p. 248-249 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 121-122, n°1 et p. 132-139, avec bibliographie exhaustive.

## Texte :

ἀγαθῇ τύχῃ.

Τι(βέριον) Κλα(ύδιον) Φροντωνιανὸν τὰς γ' στρατείας ἐπιφανῶς στρατευσάμενον,  
β' τῆς Ἀσίας ἀρχιερασάμενον καὶ ἀγωνοθετήσαντα καὶ πόλεων ἐπιφανε-  
στάτων λογιστείας εὐράμενον καὶ εὐσεβῆ ῥήτορα ἢ λαμπροτάτη Μηλίων πόλις τὸν οἰκι-

## 5. στήν καὶ πατέρα, παρὰ τῇ ἐστία τὸν

ἐστιοῦχον, τοῦ πρώτου ἄρχοντος Πο(πλίου) Αἰλίου Λειουίου  
Φλαουιανοῦ Μηνογένους ἀρχιερέως καὶ <ί>ερέως ἐπιμελησαμένου καὶ τούτου τοῦ ἀνδριάντος  
ἐξ ὧν αὐτὸς ὁ Φροντωνιανὸς ἐδωρήσατο δύο ἡμισυ μυριάδων προσόδου κατ' ἔτος,  
κατὰ τὰ ἐνηφισμένα ἐστήσατο.

## Traduction :

*À la Bonne Fortune.*

*(Statue de) Ti(berius) Cla(udius) Frontonianus, qui a brillamment accompli les tres militiae, qui fut deux fois grand-prêtre et agonothète d'Asie, qui a obtenu le contrôle des finances des cités les plus brillantes, orateur plein de piété, (élevée par) la très illustre cité de Mélos à lui, son fondateur et son père, gardien du foyer (honoré) auprès du foyer ;*

*sous le premier archonte P(ublius) Aelius Livius Flavianus Ménogénès, grand-prêtre et prêtre, qui a également veillé à l'exécution de cette statue, sur le revenu annuel des 25 000 (deniers) dont Frontonianus a lui-même fait don à la cité, conformément aux dispositions du décret.*

## PAROS

## 10.

## Décret en l'honneur de la gymnasiarque Aurelia Leitè

(fin III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?)

Trois fragments d'une plaque de marbre blanc, dont le troisième a été perdu. Trouvés à Paros. Aujourd'hui conservés au Cabinet des Médailles, BnF, Paris.

Éd. : édition adoptée : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 292.

cf. : ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 143, n. 137 et p. 151 ; VAN BREMEN (1996), p. 71 ; BERRANGER-AUSERVE (2000), p. 56 et p. 160 ; BIELMAN SANCHEZ (2004), p. 209-212.

## Texte :

- ψ(ήφισμα) β(ουλῆς) δ(ήμου).  
 τὴν ἀξιολογωτάτην καὶ πάντα ἀρίστην Αὐρ. Λεῖτην Θεοδότου, γυναῖκα δὲ τοῦ πρώτου τῆς πό-  
 λεως Μ. Αὐρ. Φαῦστου ἀρχιερέως ἐκ προγόνων διὰ βίου τῶν Σεββ(αστῶν) καὶ Καισάρων, καὶ Καβάρνου καὶ γυμνα-  
 4. σίάρχου, τὴν γυμνασίαρχον ἐν ᾧ κατεσκεύασεν καὶ ἀνεωόσατο ἀπὸ πολυετοῦς χρόνου πεπονηκότ[ι]  
 γυμνασίῳ ἢ λαμπροτάτῃ Παρίων πόλις ἢ πατρίς ἀντι πολλῶν καὶ μεγάλων, τειμῆν λαμβάνουσα <μᾶλλον>  
 ἢ διδοῦσα, κα[θ'] ἃ πολλὰκις ἐψηφίσατο, ἀνέστησεν αὐτὴν ἐν ἀνδριάντι μαρμαρίνῳ, τὴν φιλόσο-  
 φον καὶ φίλανδρον καὶ φιλόπαιδα καὶ φιλόπατρην [- - - - -]  
 8. τὴν σοφίαν φορέουσαν ἀριστοτόκιαν ἄκοιτιν  
 Λεῖτην κυδ[άλιμος] Φαῦστος ἀπηγλάϊσεν.

## Traduction :

*Décret du Conseil et du peuple.*

*(Statue de) la très estimable et de la très noble Aur(elia) Leitè, fille de Théodotos, épouse du premier de la cité M(arcus) Aur(elius) Faustus, grand-prêtre à vie des Augustes et des Césars – fonction héritée de ses ancêtres – prêtre de Déméter et gymnasiarque ; elle qui, alors qu'elle était gymnasiarque, a fait reconstruire et restaurer le gymnase qui était depuis longtemps en ruine.*

*La très illustre cité de Paros, patrie qui égale bien d'autres grandes (cités), étant honorée plus qu'elle n'honore, conformément aux décrets qu'elle a souvent pris, a élevé une statue de marbre à (Leitè), femme d'esprit, épouse aimante, mère aimante, qui aime sa patrie [...].*

*L'illustre Faustus a honoré avec munificence Leitè, son épouse pleine de sagesse qui a enfanté les plus nobles fils.*

## SÉRIPHOS

## 11.

## Les difficultés de la cité: disparition des riches citoyens

(II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Stèle de marbre bleuté. Seule la partie supérieure droite est conservée. Trouvée en 1895 au Kastro de Sériphos, dans les ruines d'une église.

Éd. : édition adoptée : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 509.

cf. : ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 227, p. 277, p. 283 et p. 297.

## Texte :

- [ἐπὶ ἀρχόντων - - - -]στράτου καὶ Περιγέ-  
 [νους καὶ - -]ιος ἔδοξεν  
 [τοῖς πολεῖται]ς πᾶσι ἐπειδὴ  
 [κατὰ τε τὴν νῦν χαλ]επὴν ἔνστασιν γενο-  
 5. [μένην σηνέβη τοῦς] καλλείονας καὶ ἐπισημοτάτο[υς]  
 [τῶν πολειτῶν πάντ]ας διαφθαρήναι, φόβου τε ἔτι  
 [όντος εἰς τὸ μέλλ]ον ἐπιμείναν τὸ αἴτιον πλειο-  
 [να κακὰ ἐργάσεσθ]αι ἐπὶ τοῖς προτέροις, [ἃ] ὑπ[ὸ τ]ῆς  
 [περιστάσεως τῶν χ]ρόνων[ν ε]ιώθει ἐπιτ[- - - - -]  
 10. [- - - - -]

## Traduction :

*Sous l'archontat de [- - -]stratos, de Périgénès et de [- - -] ; il a plu à l'ensemble des citoyens :*

*attendu qu'en raison des difficultés de la situation présente, il est advenu que tous les citoyens les meilleurs et les plus remarquables sont venus à disparaître ; et en outre, de crainte qu'à l'avenir cette cause, en persistant, ne provoque des maux plus nombreux que dans les premiers temps ; (maux) que, en raison des vicissitudes des temps, il est habituel [- - -]*

N.C. : I. 6 : compte tenu de son caractère lacunaire, cette inscription est d'interprétation délicate. Le verbe διαφθαρήναι (l. 6) a un sens très fort et implique sans doute une destruction, une annihilation, plutôt par la mort que par la fuite ou l'« émigration ».

## SYROS

## 12 a.

Dons de banquets publics (*dèmothoiniai*)

(138-161 ap. J.-C.)

*Stèle de marbre bleuté, ornée d'une couronne d'olivier gravée au-dessus de l'inscription et d'un dauphin en-dessous. Trouvée à Épiskopio (Syros), en remploi comme dalle d'une tombe privée. Aujourd'hui au Musée Archéologique de Syros.*

Éd. : ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875), p. 18-20, n°2 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII* 5, 660 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 192-193, n°29.

cf. : ÉTIENNE (1990), p. 154, n. 14 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 286, p. 294-296, p. 302 et p. 306 ; SCHMITT PANTEL (1992), p. 373-375 ; VAN BREMEN (1996), p. 130-131 et p. 152-153 ; BIELMAN SANCHEZ (2004), p. 210 et n. 88 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 192-193 ; ΓΙΑΝΝΑΚΟΠΟΥΛΟΣ (2008), p. 376-386.

## Texte :

- Ἀγαθῆ  
Τύχη.  
Ἵπὲρ ὑγείας  
τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐτοκράτο-
5. [ρ]ος Καίσαρος Τ. Αἰλίου Ἀδρια-  
νοῦ Ἀντωνεῖνου Σεβαστοῦ Εὐσε-  
βοῦς τύχης καὶ δήμου Ῥωμαίων  
καὶ τοῦ Συρίων δήμου Λ. Μιλίων[ι]-  
ος Σκύμνος ἀθαίρετος ἄρχων
10. στεφανηφόρος σὺν ἀρχεῖνῃ Τει[ι]-  
μα Φιλαργύρου γυναικὶ ἰδίᾳ ἐκαλ-  
λιέρησεν Ἐστία Πρυτανεία καὶ  
τοῖς ἄλλοις θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις  
καὶ ἐδημοθόνησεν πάντας τοὺς
15. κατοικοῦντα[ς] τὴν νῆσσον ἐλε[υ]-  
θέρους καὶ ἐλευθέρως καὶ τὰ τοῦ-  
των τέκνα καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἀστ[υ]-  
γειτόνων νήσων ἐπιδημήσαντας.  
Ἐπὶ τούτων ἦν ὑγεία.

## Traduction :

À la Bonne Fortune.

Pour la santé de notre souverain empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, et pour la fortune du peuple romain et du peuple de Syros.

*L(ucius) Milonius Skymnos, archonte stéphanéphore volontaire avec l'archeînè Teima, fille de Philargyros, son épouse, a fait à titre privé un sacrifice sous d'heureux auspices à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux et déesses ;*

*et il a offert un banquet public à tous les hommes et femmes libres qui habitent l'île, ainsi qu'à leurs enfants, et à ceux qui étaient originaires des îles voisines et qui résidaient (à Syros).*

*Sous leur archontat, (la Cité) connut la santé.*

## 12 b.

Dons de banquets publics (*dèmothoiniai*)

(138-161 ap. J.-C.)

*Stèle de marbre blanc couronnée d'un fronton orné d'une fleur et d'une couronne d'olivier, encerclant une rose et une amphore. Sous l'inscription, deux dauphins. Lieu de trouvaille inconnu. Aujourd'hui au Musée Épigraphique d'Athènes.*

Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII Suppl.*, 238 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 208-209, n°55.

cf. : *idem* que l'inscription 12 a.

## Texte :

- Ἀγαθῆ Τύχη.  
Ἵπὲρ τῆς τοῦ Αὐτοκράτο-  
ρος Καίσαρος · Τ·Ι Αἰλίου Ἀδρι[α]-  
νοῦ Ἀντωνεῖνου Σεβαστ[οῦ]
5. [Ε]ὑ[σ]ε[β]οῦς ὑγείας καὶ αἰωνίο[υ δια]-  
μονῆς ὅλου τοῦ οἴκου αὐτο[ῦ καὶ]  
δήμ[ου] Ῥωμαίων καὶ ἱερᾶς συ[νκλή]-  
του καὶ τοῦ Συρίων δήμου  
Ἄτταλος Ἀττάλου ἀθαίρετ[ος στε]-
10. φανηφόρος σὺν ἀρχεῖνῃ . . ]-  
πει[α] Εὐπορία γυναικὶ ἰδίᾳ κ[αλλι]-  
έρησεν καὶ ἐδημοθόνησε[ν καὶ ἔ]-  
[δωκεν] πᾶσι τοῖς κατοικοῦσιν [τὴν]  
νῆσ[σον κ]αὶ τοῖς ἐπιδημήσασιν[ν ἐκ τῶν]
15. [Κυκλάδων] ἐλευθέρως [-----].

## Traduction :

À la Bonne Fortune.

Pour la santé de l'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, et pour l'éternité de l'ensemble de sa maisonnée, du peuple romain, du Sénat sacré et du peuple de Syros.

*Attalos, fils d'Attalos, stéphanéphore volontaire avec l'archeînè [..]peia Euporia, son épouse, a offert à titre privé un sacrifice de bon augure ; il a également offert un banquet public et a donné à tous les habitants de l'île et aux hommes libres originaires des Cyclades / des îles voisines qui résidaient (à Syros) [- - - - -].*

N.C. : I. 14-15 : je restituerais plus volontiers : τοῖς ἐπιδημήσασιν[ν ἀστυ]- | [γείτοσιν] ἐλευθέρως. cf. Vol. I, Chapitre II.

## 12 c.

## Distributions d'argent, de vin et de nourriture

(138-161 ap. J.-C.)

*Stèle de marbre couronnée d'un fronton orné d'une couronne d'olivier et de rosettes. Trouvée à Syros et transportée à Athènes. Aujourd'hui au Musée Épigraphique d'Athènes.*

Éd. : ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875), p. 25-26, n°7 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 659 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 199-200, n°39.

cf. : *idem* que l'inscription 12 a.

## Texte :

- Ἀγαθῆ Τύχη.  
Ἵπέρ τῆς τοῦ Αὐτοκράτορος Καίσαρος  
Τι. Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀνωταίνου  
Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς ὑγείας καὶ [αἰ]-  
5. ὠνίου διαμονῆς ὄλου τοῦ οἴκου αὐ[τοῦ]  
καὶ δήμου Ῥωμαίων καὶ ἱερ[ῶ]ς συνκλήτου  
καὶ τοῦ Συρίων δήμου Ἀρισταγόρας Ἀρισταγό-  
ρου ὁ στεφανηφόρος ἄρχων ἐπώνυμος σὺν  
<σὺν> ἄρχεῖν Πόλλη Σκύμ[νου] - - - - - ]-  
10. νῶ ἐκ[α]λιέρησεν Ἑστία Πρω[τανεῖ]α κ[αἰ]  
τοῖς [ἄλλοι]ς [θ]εοῖς πᾶσι καὶ πάσαις, καὶ  
τῇ μὲν πρώτη ἡμέρᾳ τοῖς τῆν [γ]ε[ρου]-  
σίαν μετέχουσιν ἀν[δ]ράσιν ἀνὰ  
δηνάρια τρί[α] κ[αἰ] οἶνον [παρέσ]χε[ν]  
15. ταῖς δὲ γυ[να]ίξιν καὶ τοῖς τέκνοις (?)  
ἀνὰ ἄσάρια ὀκτῶ κ[αἰ] οἶνον, [τῇ δὲ δευτέ]-  
ρα ἡμέρᾳ τοῖς στεφανηφόροις [ἀνὰ] δηνάρια ἐπ[ί]-  
τὰ καὶ τοῖς πολέταις π[ᾶ]σι[ν] ἀνὰ δηνάρια  
[ριον] ἓν, καὶ τοῖς [ἐ]λευθ[έ]ροις παισίν καὶ  
20. [τοῖς] κατοικοῦσιν καὶ οἶνον [παρέσ]χε[ν].  
[Ἐπὶ τοῦτων] ἦν ὑγεία.

## Traduction :

À la Bonne Fortune.  
Pour la santé de l'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, et pour l'éternité de l'ensemble de sa maisonnée, du peuple romain, du Sénat sacré et du peuple de Syros.  
Aristagoras, fils d'Aristagoras, stéphanéphore, archonte éponyme avec l'archeinè Polla, fille de Skym[nos - - -], a offert un sacrifice de bon augure à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux et déesses ;  
et le premier jour, il a offert à chacun des membres de la Gérousia trois deniers et du vin ; aux femmes et aux enfants, huit as chacun et du vin ;  
le deuxième jour, sept deniers à chacun des stéphanéphores et un denier à tous les citoyens, et il a aussi offert du vin à tous les hommes libres et à ceux qui s'étaient établis (à Syros) / à tous les hommes libres qui habitaient l'île.  
Sous leur archontat, (la Cité) connut la santé.

N.C. : I. 19-20 : d'après les formules des autres inscriptions conservées, il me semblerait préférable de restituer : καὶ τοῖς [ἐ]λευθ[έ]ροις τὴν νῆσ- | [σον] κατοικοῦσιν.

## 12 d.

## Dons de banquets publics (démothoiniai)

(166-169 ap. J.-C.)

*Stèle de marbre blanc couronnée d'un fronton à trois acrotères, orné d'une couronne d'olivier entre deux dauphins. Trouvée à Ano Syros, réemployée dans l'église Aghios Georgios. Aujourd'hui au Musée Archéologique de Syros.*

Éd. : ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875), p. 20-22, n°4 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 662 ; édition adoptée : MENDONI-ZOUMBAKI (2008), p. 190-191, n°26.

cf. : *idem* que l'inscription 12 a.

## Texte :

- [ὁ]πέρ τῆς τῶν Αὐτοκρατόρων Μάρκου Αὐρηλίου  
[Α]νωταίνου καὶ Λουκίου Αὐρηλίου Ἀρμενιακ[ῶ]ν  
[Π]αρθ[ικῶ]ν Μηδικῶν νείκης καὶ σωτηρίας  
[κ]αὶ αἰῶ[νίου] διαμονῆς ὄλου τοῦ οἴκου αὐ-  
5. [τῶ]ν κ[αἰ] ἱερᾶς συνκλήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων  
[καὶ] δήμου Συρίων Με.(?) Ἐλευθέρος β' στεφανηφό-  
[ρο]ς καὶ ἐπώνυμος [ἄ]ρχων κλήρω καὶ χειροτονία προγραφε[ί]ς  
[σ]ὺν γυναικὶ ἄρχεῖν Ὀνησιφόρω φιλοτειμῶς τε καὶ ἐπι-  
[φ]ανῶς [δημοθου]νίαν παρασχόμενος τῇ Συρίων πόλ[ει]  
10. [κ]αὶ τὰς [ἐξ] ἔθ[ου]ς νομιζομένας θυσίας ἐκαλλιέρησεν  
δι' ὄλου ἐνιαυτοῦ Ἑστία Πρωτανεῖα καὶ τοῖς ἄλλοις  
θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις, καὶ τοῖς μὲν τῆν γερούσιαν  
μετέχουσιν παρέσχε[ν] ἐκτενῶς πάντα τὰ δίκαι[α]  
[τα]ῖς ἡθισμέναις ἡμέραις, τοῖς δὲ λοιποῖς [τ]οῖς κ[α]τ[α]ο[ύ]-  
15. [κο]ῦσιν πᾶσιν ἀν[δ]ράσι τε καὶ γυναιξίν καὶ τέκνοις [α]ὐ[τῶ]ν  
[κα]ὶ τοῖς ἐπιδημήσασιν ἀστυγείτοσιν παρέσχε[ν] τὰ κ[α]-  
[τὰ] τὸ ψήφισμα τὸ γενόμενον καὶ κυ[ρ]ωθῆν ὑπὸ  
[τῆ]ς βουλῆς καὶ το<δ> δήμου πάντα ἐκτενῶς, καὶ ἐξωθεν  
[τῶ]ν ἐνγεγραμμένων τῶ ψηφίσματι ἐκάστῳ τ[ῶ]ν  
20. [συνεο]ρ[τα]σάντων ἔδωκεν [σφυρι]δα(?) φιλοτειμῶς ἐπὶ  
[τοῦτων] ἐγένετο ὑγεία εὐκαρπία εὐετηρία[.]..

## Traduction :

Pour la victoire et le salut des empereurs Marcus Aurelius Antoninus et Lucius Aurelius Armeniaci Parthici Medici, et pour l'éternité de leur maisonnée, du Sénat sacré, du peuple romain et du peuple de Syros.  
Me(mmius ?) Eleutheros, pour la deuxième fois stéphanéphore et archonte éponyme, ayant été désigné par le sort et par un vote à main levée comme « tête de liste » avec son épouse l'archeinè Onésiphoros, a offert à l'envi et avec éclat à la cité de Syros un banquet public, et il a fait sous de heureux auspices, durant toute l'année, les sacrifices consacrés par la coutume à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux et déesses.  
Aux membres de la Gérousia, il a offert avec empressement tout ce qui convenait aux jours habituels ; à tous les autres habitants (de l'île), hommes, femmes et enfants, et à ceux des îles voisines qui résidaient (à Syros), il a offert avec empressement tout ce qui était prévu par le décret et qui avait été ratifié par le Conseil et (l'Assemblée) du peuple ; et en plus de ce qui a été inscrit dans le décret, il a donné à l'envi à chacun de ceux qui participaient à la fête une sportule (?)  
Sous leur archontat, (la Cité) connut santé, fécondité, prospérité.

## 12 e.

## Distributions d'argent, de vin et de nourriture

(183-192 ap. J.-C.)

*Sèle de marbre blanc. Trouvée dans une petite maison dans le secteur de Katalymata. Aujourd'hui au Musée Archéologique de Syros.*  
Éd. : ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875), p. 22-23 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 663; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 193-195, n°30.

cf. : *idem* que l'inscription 12 a.

## Texte :

- ἀγαθῆ [τύχη].  
ὕπερ τῆς τοῦ κυ[ρίο]υ ἡμῶν Αὐ[το]-  
κρ[ά]τορος Καίσαρος Μ. Αὐρηλί[ο]υ  
[Κ]ομμόδου Αντωνίνου Σεβ[αστοῦ] [Εὐσε]-  
5. [β]οῦς τύχης καὶ νίκης ἱερᾶς τε [συγ]-  
[κ]λήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων [καὶ δῆ]-  
μου Συρίων Ανταῖος Μοδέστου [στε]-  
[φ]ανφόρος ἐπόνυμος ἄρχων [έκαλ]-  
[λι]έρησεν Ἑστία Πρυτανεία καὶ τοῖς [ἄλ]-  
10. [λοι]ς θεοῖς πᾶσι, καὶ παρέσχεν τῇ μὲν [συν]-  
[όδ]ω(?) τῆς γερουσίας τῇ τετράδι τὰ ἐξ ἑ[θους]  
[αὐτ]οῖς πάντα, τῇ δὲ γενεσίῳ ἡμέρ[α] τοῦ  
[κυ]ρίου Αὐτοκράτορος παρέσχεν τοῖς [μὲν]  
[γερ]ουσιασταῖς δεῖπνον· καὶ ἔδωκεν [έ]-  
15. [κάστ]ω σφυρίδος δηνάρια πέντε, ἔλευ[θέ]-  
[ραι]ς δὲ γυναιξίν πάσαις καὶ θηλείαι[ς]  
[παισίν] οἶνον· καὶ ἔδωκεν ταῖς μ[έν] γυ-  
[ναιξί] διανομῆς ἀνὰ ἀσσάρια ὀκτώ,  
[ταῖς δὲ] παισίν ἀνὰ ἀσσάρια τέσσα[ρα]· τῇ  
20. [δὲ ἐξῆ]ς ἡμέρα παρέσχεν τοῖς μὲν γε-  
[ρουσιασ]ταῖς καὶ ἄλλοις οἷς ἐβουλήθη  
[δεῖπνο]ν καὶ ἔδωκεν ἑκάστῳ διαν[ομῆ]ς  
[ἀνὰ] δην[άρ]ιον ἓν· τοῖς [δὲ] λοιποῖς πολεί-  
[ταις καὶ πα]ισίν ἔλευθέρ[οι]ς καὶ πα[ρ]οικο[ῦσι]  
25. [παρέσχε]ν οἶνον καὶ ἔδωκεν διανομῆ[ς]  
[τοῖς μὲν] π[ο]λείταις ἀνὰ δηνάριον ἓν, [ἔλευ]-  
[θέροις δὲ] παισίν ἀνὰ ἀσσάρια ὀκτώ· [έκά]-  
λεσεν δὲ κ[αὶ] τοὺς παρεπιδημοῦντας [έκ]  
[τῶν Κυκλ]ᾶδων νήσων οἷς τὰ αὐτὰ παρ[έ]-  
30. [σχε]ν ἅ[ν] καὶ τοῖς πολέταις, [σ]ὺν ἀρχεῖνῃ  
[. . . .]θοῖ Καλλίστου τοῦ Θεογνώ[του].  
[ἐπὶ] τούτων ἦν ὑγεία εὐκαρπία  
εὐετηρία.

## Traduction :

À la Bonne Fortune.

Pour le succès et la victoire de notre souverain empereur César M(arcus) Aurelius Commode Antonin Auguste le Pieux, du Sénat sacré, du peuple romain et du peuple de Syros.

Antaios Modestus, stéphanèphore, archonte éponyme, a offert un sacrifice de bon augure à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux ;

et il a offert lors de la réunion (?) de la Gérousia, le quatrième jour du mois, tout ce que veut la tradition, et le jour anniversaire de notre souverain empereur, il a offert aux gérousiastes un repas ; et il a donné à chacun d'entre eux cinq deniers à titre de sportule, à toutes les femmes et à toutes les jeunes filles libres du vin ; et il a distribué à chacune des femmes huit as, et à toutes les autres quatre as ;

le sixième jour, il a offert un repas aux gérousiastes et à tous ceux qu'il avait bien voulu inviter, et il a distribué à chacun d'entre eux un denier ; aux autres citoyens, à tous les hommes libres et à tous les étrangers qui résidaient (à Syros), il a offert du vin, et il distribua à chacun des citoyens un denier et à tous les hommes libres huit as ; il a aussi invité ceux qui séjournaient pour quelque temps (à Syros) et qui étaient originaires des îles des Cyclades, à qui il a fait des dons égaux à ceux des citoyens.

(Il a fait tout cela) avec l'archeïne [- - -], fille de Kallistos, fils de Théognôtos.

Sous leur archontat, (la Cité) connut santé, fécondité, prospérité.

## 12 f.

## Distributions d'argent, de vin et de nourriture

(193-211 ap. J.-C.)

*Stèle de marbre blanc, cassée dans sa partie supérieure. Trouvée dans une petite maison dans le secteur de Katailymata. Aujourd'hui au Musée Archéologique de Syros.*

Éd. : ΣΤΕΦΑΝΟΣ (1875), p. 25-26 ; HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5*, 665 ; édition adoptée : MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 201-202, n°43.

cf. : *idem* que l'inscription 12 a.

## Texte :

- [-----]
- τῷ δὲ νέῳ ἔτει παρέσχευεν τοῖς τὴν γεροῦ]-  
 [σίαν νέμου[σιν] δεῖπνον καὶ ἔδωκεν ἐκάστῳ]  
 αὐτῶν σφυρίδος δηνάρια ἕξ, [γυ]ναιξίν δὲ [ἐ]-  
 5. λευθέρ[α]ις καὶ θηλείαις παισίν καὶ θεραπαίνι-  
 σιν [ἄς ἐκά]λ[εσε]ν παρέσχευεν οἶνον καὶ ἔδωκεν  
 δια[νομή]ς ταῖς μὲν ἐλευθέραις καὶ θεραπαίνι[σιν]  
 ἀν[ὰ] ἀσ]σάρια ὀκτώ, ταῖς δὲ παισίν [ἀ]νὰ ἀσσά[ρια]  
 τέσσαρα· τῇ δὲ ἑξῆς ἡμέρᾳ παρέσχευεν [τοῖς]  
 10. μὲν γερουσιασταῖς καὶ ἄλλοις οἷς ἠβουλή-  
 [θη] δεῖπνον καὶ ἔδωκεν ἐκάστῳ [δ]ιανομ[ῆς]  
 δ[η]ν[ά]ρι[ον] ἕν, τοῖς δὲ λοιποῖς πολίταις καὶ [ἐ]-  
 λευθ[έροις] πᾶσιν παρέσχευεν οἶνον καὶ ἔδω-  
 [κεν] διαν[ομ]ῆς τοῖς μὲν πολεῖταις ἀνὰ δη-  
 15. νάριον ἕν, τοῖς δὲ ἄλλοις ἀνὰ ἀσσάρια ὀκ]-  
 τῶ· εἰσεκάλ[εσε]ν δὲ καὶ τοὺς παρεπιδη-  
 [μοῦ]ντ[ας] ἐκ τῶν Κυκλάδων νήσων,  
 [οἷς] παρέσχευεν τὰ αὐτὰ ὅσα καὶ τοῖς  
 [πο]λείτ[α]ις προγέγραπται, σὺν ἀρ-  
 20. [χείνη] Π[ρ]ε[ί]μ[α] Κ[α]ρ[ε]ίωνος, γυναικί  
 [ιδί]α. ἐπὶ τούτων ἦν ὑγεία  
 [εὐκ]α[ρ]πία εὐετηρία.

## Traduction :

[---]

à la nouvelle année, il a offert un repas aux membres de la Gérousia et il a donné à chacun d'entre eux six deniers à titre de sportule ; à toutes les femmes libres, aux jeunes filles et aux servantes qu'il avait invitées il a offert du vin, et il a distribué aux femmes libres et aux servantes huit as chacune, et à toutes les autres quatre as ;

le sixième jour, il a offert un repas aux gérousiastes et à tous ceux qu'il avait bien voulu inviter, et il a distribué à chacun d'entre eux un denier ; aux autres citoyens et à tous les hommes libres il a offert du vin, et il a distribué aux citoyens un denier chacun, et à tous les autres huit as ;

il a aussi convié ceux qui séjournèrent pour quelque temps (à Syros) et qui étaient originaires des îles des Cyclades, à qui il a fait des dons égaux à ceux qui viennent d'être mentionnés pour les citoyens.

(Il a fait tout cela) avec l'archeinè Prima, fille de Carion, son épouse.

Sous leur archontat, (la Cité) connut santé, fécondité, prospérité.

## 13.

## Lettre de Septime Sévère et de Caracalla à la cité de Syros

(205 ou 208 ap. J.-C.)

*Plaque de marbre blanc. Trouvée dans une église d'Hermoupolis. Jamais relocalisée depuis.*Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5, 658 I (IG XII 5, Add. p. 335)* ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 490-492, n°257 (*SEG 48, n°2159*).

cf. : OLIVER (1989), p. 490-492 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 222, p. 227 et p. 257.

## Texte :

- [Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ <Μάρ.> Ἀντωνεῖνου Εὐσεβ(οῦς)  
Γερμ(ανικοῦ) [Σαρ]ματ(ικοῦ) [υἱός, θεοῦ Κ]ομ[μύδ]ο[υ ἀδελφός], θεοῦ Ἀν-  
[τ]ω[ν]εῖ[ν]ου Εὐσεβ(οῦς) υἱόνος, θεοῦ Ἀδριαν[οῦ] ἔκγονος, θεοῦ Τραῖα-  
νου Π[αρθ(ικοῦ)] κ[α]ί [θεοῦ Νέρ]ουα ἀπόγονος, Σεπτ. Σεουήρος Εὐσεβ[β(ή)ς] Περτί-  
5. ναξ [Σεβ(αστός)] Ἀρα[β(κός)] Ἀδ[ιαβ(ηνικός)] Πα[ρθ(ικό)ς] μέγ(ιστος) ἀρχ(ιερέυς) μέγ(ιστος) δημαρχικῆς ἐξουσίας  
τὸ [γ'], [αὐ]τοκράτωρ τὸ [β'], ὑπάτος τὸ [γ'], πατήρ πατρίδ[ο]ς, [καί]  
Αὐτοκράτωρ [Κα]ί[σ(αρ), Αὐ]τοκράτορος Καίσα(ρος) Σεπ[τιμίου] Σε[ουήρ]ο[υ] Εὐσεβ(οῦς) Περτ[ίν]α[υ]-  
[κ]ος Σεβ(αστοῦ) Ἀρ[αβ(ικοῦ)] Ἀδιαβ(ηνικοῦ) Παρθ(ικοῦ) [μεγίστου] υἱός, θε[οῦ] <Μάρ.>  
Ἀντωνεῖνου Εὐσεβ(οῦς) [Γερμα]ν(ικοῦ) Σαρμ[ατ(ικοῦ)] υἱόνος, θεοῦ Ἀν-  
10. τωεῖνου Εὐσεβ(οῦς) ἔκγονος, θεοῦ [Α]δ[ρ]ια[ν]οῦ καὶ θεοῦ  
Τ[ρα]ί[αν]οῦ Παρθ(ικοῦ) καὶ θεοῦ Νέρουα ἀπόγονος, [Μάρ.]  
[Αὐ]ρήλ. Ἀντωνεῖνος [Εὐ]σεβ(ή)ς] Σ[εβ(αστός)] δη[μαρ]χικῆς ἐξουσίας  
[τὸ η'], αὐτοκράτωρ τὸ [β'], ὑπάτος [τὸ β'], Συρίων τοῖς ἄρχουσιν  
[καί] τῆ βουλῆ [κ]α[ί] τῶ δήμῳ χαίρειν. *vac.*  
15. τὰ ἐκ τοῦ μακροῦ ἀ[γῶ]ν[ο]ς [ἐ]νε[κ]α [τὸν τοῦ] σ[ε]ί[το]υ . . . ]ν ἀ[υ]τοῖ  
ἐδιδάξατε τὸν κράτιστον . . . . . ν τὸν ἀν[θ]ύ-  
πατον τῆς Ἀσίας τὴν εἰς ν . . . . . πεί[θε]-  
ται στοχαζόμενος . . . ]εμ [- - - - -]  
ἐφαρμόσαι ταῖς Ἀσί[α]ς . . . ]επι[- - - - -]  
20. Καμερίου. [Εὐ]τυχεῖ]τε.

## 14.

## Lettre de Caracalla à la cité de Syros concernant le marché du blé

(211-212 ap. J.-C.)

*Plaque de marbre blanc. Trouvée dans une église d'Hermoupolis. Jamais relocalisée depuis.*Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 5, 658 II (IG XII 5, Add. p. 335)* ; édition adoptée : OLIVER (1989), p. 490-492, n°258 (*SEG 48, n°2159*).cf. : *idem* que l'inscription 13.

## Texte :

- ὁ αὐτός Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ(αρ) Μάρ. Αὐρ.] Ἀντωνεῖνος [Εὐσεβ(ή)ς] Σεβ(αστός)  
Συρίων τ[οῖ]ς ἄρχουσ[ι] καὶ [τῆ] β[ο]υ[λ]ῆ [κ]α[ί] τῶ δήμῳ χαίρειν.  
ὁ καλούμενος σ[ι]τίων [ἀγών(?)] - - - - -  
ἐγένετο κατὰ τὴν ἀντιγραφίην - - - - - τοῦ  
5. θεοῦ μου πατρὸς εἰσε[νηνε]γμένην(?) [- - - - -]  
ταύτη τῶν ἀν[θ]υπάτ[ω]ν . . . εἰσο . . . ν[- - - - -]  
ἐπρέσβευεν . . . νο . . . μαρ . . . ευ[- - - - -]  
τιμηῖος [- - - - -] πάν[-  
τ[α], ὅσα γρά[φομεν] πρὸς τὰς πόλεις(?) - - - - -  
10. προσέ[ταξε]ν [- - - - -] τὴν [κ]οιν[ί]αν  
ἀγορὰν τ[ῶ]ν σ[ι]τ[ι]ῶν [- - - - -]  
ὀρίζεσθ[ι] - - - - - ἀπροσδο(?) -  
κήτων [- - - - -] κατὰ τὸ πρότερόν  
μου διά[γραμ]μ[α], ὅτι δε . . ε[- - - - -]  
15. τὰ ὀρισμένα τούτου . μ[- - - - -]  
τῆς προσηκούσ[η]ς . . . λίας [- - - - -]  
κεν . . ὠναλ . . . τὸν κρ[ά]τ[ι]στον ἐπι . ε . τω[- {ἐπίτροπον?}] - - -  
ος εαν [- - - - -]  
σ . . ελεσ[- - - - -]ν . πέμψει [- - - - -]  
20. . τους τ . . πε[ι]ν[ὸν]τ[α]ς(?) τε[- - - - -]  
πέμψατε [- - - - -]  
τοῦς . . τ . . . . . τ[α]ς. *vac.*

## TÉNOS

## 15.

**Dédicace en l'honneur de Satyros, fils de Phileinos**(fin I<sup>er</sup>-première moitié II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*Colonne de marbre gris retrouvée au village de Komi. Aujourd'hui déposée sur la terrasse de l'église du village.*Éd. : HILLER VON GAERTRINGEN, *JG* XII 5, 946 ; édition adoptée : ÉTIENNE (1990), p. 157-158, n°13.cf. : BROUGHTON (1959<sup>2</sup>), p. 568 ; LARSEN (1959<sup>2</sup>), p. 455, p. 460 et p. 491 ; MIGEOTTE (1984), p. 294 et 297 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 186-187 ; ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 198, n. 491 ; ÉTIENNE (1990), p. 155 et p. 157-160.**Texte :**

- ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος Σάτυρον Φιλείνου πλη-  
 ρώσαντα ἀρχὴν καὶ λειτουργίαν, καὶ ἀρχι-  
 θεωρήσαντα τετράκις, καὶ ἀναθέντα τῇ πόλει  
 βαλανεῖον καὶ δηνάρια πεντακισχέιλια, ἵνα ἐκ τοῦ
- 5.** τόκου αὐτῶν θερμαίνηται τὸ βαλανεῖον, καὶ τοῖς ἐν Ἡ-  
 ρίστῳ θεοῖς δηνάρια πεντακισχέιλια, ἵνα ἐκ τοῦ τό-  
 κου αὐτῶν ἐν τῇ τῆς Βουθυσίας ἐορτῇ κατ' ἔτος  
 δίδωται τοῖς εὐωχηθησομένοις ἐν τῷ ἱερῷ ἐ-  
 λευθέροις Τηνίοις κατ' ἄνδρα δηνάριον, [κα]ὶ ἄλλα τοῖς
- 10.** αὐτοῖς θεοῖς δηνάρια μύρια, ἵνα ἐκ τοῦ τόκου αὐ-  
 τῶν κατ' ἔτος ἐν τῷ ἱερῷ τῇ Καταστεφανώσει  
 καὶ τῇ ὀκτωκαιδεκάτῃ παντὶ ἐλευθέρῳ Τηνίῳ  
 ἢ κατ' ἀναλογίαν τοῦ συνελευσομένου πλήθους  
 μερίζεται διανομή, καὶ ἄλλα δηνάρια ἐξακισχέιλι-
- 15.** α, ἵνα ἐκ τοῦ τόκου αὐτῶν κατ' ἔτος ἀνδράσι καὶ γυ-  
 ναιξὶ Τηνίοις ἐν τῇ ὀρισημένη τῶν ἐπιταφίων αὐ-  
 τοῦ ἡμέρα μερίζεται καθ' ἕκαστον ἢ κατ' ἀναλογίαν  
 τοῦ συνελευσομένου πλήθους διανομή, καὶ ἄλ-  
 λα τῇ πόλει δηνάρια μύρια ὀκτακισχέιλια πεντακό-
- 20.** σια, ἵνα ἐκ τοῦ τόκου αὐτῶν ὑπὲρ ἀνδρῶν καὶ γυ-  
 ναικῶν καὶ παιδῶν ἐλευθέρων Τηνίων κατ' ἔτος  
 δίδωται τὸ ἐπικέφαλον· καὶ ἐν ἄλλαις δὲ πολλαῖς  
 καὶ ποικίλαις ὑπηρεσίαις τε καὶ ἐπιδόσεσιν εὐ-  
 εργετήσαντα τὴν πατρίδα εὐχαρίστως ἐτείμη-
- 25.** σεν, χαρισμένης τῇ πόλει τὸν ἀνδριάντα Μαλ-  
 θάκης τῆς Φιλείνου

**Traduction :** [ÉTIENNE (1990), p. 158]

*Le Conseil et le peuple à Satyros fils de Phileinos ;  
 qui a accompli toutes sortes de magistratures et de  
 liturgies, qui a été quatre fois archithéôtre, a offert à la  
 cité des thermes et 5 000 deniers afin que sur le  
 revenu on chauffe les thermes ; aux dieux d'Heriston,  
 5 000 deniers afin que le revenu, lors de la fête de  
 Bouthysia, chaque année, soit donné à tous les  
 Ténioles libres qui banquetteront dans le sanctuaire,  
 un denier par homme ; de plus, aux mêmes dieux,  
 10 000 deniers, afin que sur le revenu, chaque année,  
 pour la fête de la Katastéphanôsis, et pour celle du  
 dix-huitième jour, à tout Téniole libre soit offert une  
 distribution à proportion de l'affluence, et 6 000  
 autres deniers afin que sur leur revenu chaque année,  
 aux hommes et aux femmes de Ténos, soit faite, le jour  
 fixé de l'anniversaire de sa mort, une distribution à  
 proportion de l'affluence ; et à la cité, 18 500 deniers  
 afin que sur le revenu soit versée chaque année pour  
 les hommes, les femmes et les enfants libres de Ténos,  
 la capitation ; à l'occasion d'autres fonctions,  
 nombreuses et variées, et de donations, il s'est montré  
 le bienfaiteurs de sa patrie, (ce pourquoi le conseil et  
 le peuple) l'ont honoré avec reconnaissance ;  
 Malthaké, fille de Phileinos, a offert sa statue à la cité.*

## THÉRA

## 16.

Réparation du toit de la *Basilikè Stoa*

(102-116 ap. J.-C.)

*Tambour de colonne inscrit, autrefois dressé à l'extrémité Nord de la Basilikè Stoa. Aujourd'hui conservé au Musée du Louvre (Paris).*

Éd. : édition adoptée : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3*, 324.

cf. : ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 98-99 et p. 107 ; WITSCHÉL (1997), p. 26 ; GIESE, KOSE (2006), p. 98.

## Texte :

- ὑπὲρ τῆς τοῦ μεγίστου  
καὶ θεῶν ἐνφανεστάτου  
Αὐτοκράτορος Νέρβα Τραϊανοῦ  
Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ
5. Δακικοῦ ὑγείας καὶ διαμονῆς καὶ  
ιεραῆς συνκλήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων  
ὁμονοίας Αγαθόπους Εὐτύχου  
καὶ Πολυούχου καὶ Ἀριστόδαμος  
οἱ Καρτιδάμα τὴν στοᾶν ἐστέγασαν
10. ἐκ τῶν ἰδίων, τὴν τῶν ξύλων καὶ τῶν  
στρωτήρων ὕλην καὶ τὴν ἐπακολουθοῦ-  
σαν εἰς τὴν στέγην δαπάνην πᾶσαν πα-  
ρασχόμενοι κατὰ δωρεάν· τὴν δὲ πε-  
ριλειπομένην ἐκ τῆς πρώτης στέγης
15. ξυλικὴν ὕλην ἐξεχώρησαν τῇ πόλει  
πρὸς τὸ ἐκ τούτων τῶν ξύλων καὶ ἕ-  
τερα τῶν κατεπειγόντων καὶ κατη-  
ρειμμένων ἔργων διορθώσεως  
τυχεῖν.

## Traduction :

*Pour la santé du plus grand et du plus illustre des dieux, l'empereur Nerva Trajan César Auguste Germanicus Dacicus, pour l'éternité du Sénat sacré et pour la concorde du peuple romain.*

*Agathopous, fils d'Eutychès, ainsi que Polyouchos et Aristodamos, tous deux fils de Kartidamas, ont fait couvrir (d'un nouveau toit) la stoa à leurs propres frais, ayant fourni gratuitement le bois pour les poutres et les solives, et (s'étant chargés) de toutes les autres dépenses concernant le toit ;*

*en ce qui concerne le bois restant du toit précédent, ils ont permis en outre à la cité, avec ces poutres, de restaurer d'autres édifices qui menaçaient de s'écrouler et en ruine.*

## 17.

**Promesse publique de Kleitosthénès : réparation de la Basilikè Stoa**

(149 et 160/1 ap. J.-C.)

Plaque de marbre encastrée dans le mur occidental de la Basilikè Stoa, en face de l'entrée, à côté de l'inscription n°18. Conservée in situ.

Éd. : SIG<sup>3</sup>, 852 ; édition adoptée : HILLER VON GAERTRINGEN, IG XII 3, 325.

cf. : ÉTIENNE (1990), p. 160-161 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 91-96, p. 100-102 et p. 107-108 ; WITSCHHEL (1997), p. 26 ; PUECH (2002), p. 255 ; GIESE, KOSE (2006), p. 97.

**Texte :**

- ἀγαθῆ τύχη.  
 ὑπὲρ τῆς τοῦ κυρίου ἡμῶν Αὐτοκράτο-  
 ρος Καίσαρος Τ. Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνεί-  
 νου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς καὶ Οὐήρου Καίσαρος  
 5. καὶ Λουκίου Καίσαρος καὶ Σεβαστῆς Φαυσ<τ>εΐ-  
 νης τύχης καὶ αἰωνίου διαμονῆς καὶ τοῦ  
 σύμπαντος αὐτῶν οἴκου ἐπὶ ἀνθυπάτου  
 Μουμίου Σεισέννα, ἀρχόντων δὲ τῶν σὺν  
 Τι(βερῖω) Ἰουλίῳ Κλέωνι, Τ. Φλάνιῳ Κλειτοσθένει  
 10. Κλαυδιανῶς μετὰ καὶ τοῦ υἱοῦ Φλαυίου Κλει-  
 τοσθένους Ἰουλιανοῦ καὶ τοῦ ἐγγόνου αὐτοῦ  
 Φλ. Κλειτοσθένους Κλαυδιανοῦ καὶ τῆς ἐγγόνης  
 Φλ. Κλαυδίας Δημητριάς Αἰλιανῆς τὰ ἔργα  
 κατὰ τὴν εἰσαγγελίαν ἦν ἐποιήσαμην τῇ γλυ-  
 15. κυτάτῃ πατρίδι Θήρα κατασκευάσας ἐκ τῶν ἰδίων  
 ἀνέθηκα, καθὼς ἡ ἰσαγγελία ἢ ὑποτεταγμένη  
 περιέχει καὶ τὰ ψηφίσματα. Α. Σεργίῳ Σκειπίωνι  
 Ὀρφίτῳ, Κ. Σοσσίῳ Πρεῖσκῳ ὑπάτοις πρὸ ἱε' Καλανθῶν  
 Αὐγούστῳ, ὡς δὲ Θηραῖοι ἄγουσιν, ἐπὶ ἱερέως Φιλο-  
 20. μήτορος τοῦ Φιλομήτορος, μὴνὸς Ὑα[κ]ινθίου ἑκτη ἡ-  
 γοντος, ἀγομένης ἐκκλησίας ἐννόμου, ὑπὲρ τῆς τοῦ  
 Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τ. Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνίνου  
 Σ[ε]βαστοῦ Εὐσεβοῦς καὶ Οὐήρου Καίσαρος καὶ  
 25. Λουκίου Καίσαρος καὶ Σεβαστῆς Φαυστίνης τύχης  
 καὶ αἰωνίου διαμονῆς καὶ [τ]οῦ σύμπαντος αὐτῶν  
 οἴκου· Τ. Φλαυίου Κλειτοσθένους Κλαυδιανῶς εἰσ-  
 ἡγγεῖλα εἰς τε βουλήν καὶ δῆμον ἐπιδούς τάδε τὰ  
 ἔγγραφα ἄρχουσι τοῖς σὺν Ἀριστοδάμῳ Καρτιδάμαν-  
 30. τος· ἐπειδὴ ἡ κατὰ πόλιν ὑπάρχουσα στοὰ ἢ π[ρ]ὸς τῆ  
 ἀγορᾶ ἀπεστέγασται μὲν ὅλη, ἐκ μέρους δὲ καὶ τὰ τῶν  
 τοίχων αὐτῆς καὶ οἰκοδομημάτων καταπέτωκεν καὶ  
 τὰ πρόσλοιπα δὲ διαπεφορημένα κινδυνεύει εἰς ἔδα-  
 φος κατενεχθῆναι, πολλὰκις τε περὶ τῆς κατασκευῆς  
 αὐτῆς καὶ ἐπισκευῆς πανδημεὶ καταβοήσεις ἐγένον-  
 35. το ἀναγκαίου ὄντος τοῦ ἔργου πρὸς ὅλον τὸν τῆς πόλεως  
 κόσμον τε καὶ ἀπολαύσιν καὶ πολυτέλειαν, διὰ τὸ μηδὲν  
 ἕτερον τοιοῦτον ἐν αὐτῇ ὑπάρχειν ἔργον, καὶ  
 μηδενὸς μῆτε ἄρχοντος μῆτε ἰδιώτου ὑπεσχι-  
 μένου ἀπο[κατ]αστῆσαι τῇ πόλει τὸ ἔργον, συν-  
 40. ο[ρθ]ῶ[ν] μετ[ὰ] καὶ τοῦτο τοῦ ἔργου καὶ τὰ ἄλλα  
 καταρειπτούμενα ὑπισχνούμαι, ὅποιον ἂν καὶ  
 ὁπόσον ὁ καιρὸς μοι ἐπιτρέψῃ καὶ ἡ τύχη τῆς  
 πόλεως, κατ[αστῆ]σας αὐτὸ ἀποδοῦναι τῇ πόλει  
 σφῶν ἐκ [τῶν ἰδίων] μετὰ τοῦ υἱοῦ μου Φλ. Κλειτοσθέ-  
 45. [νου] Ἰουλιανοῦ καὶ τοῦ ἐγγόνου μου Φλ. Κλειτοσθέ-  
 [νου] [Κλαυδιανοῦ]· ἐπεὶ δὲ καὶ ἐκ τῆς πε[π]τοκίας  
 [στέγης] ἐτι πλείστη περιελείπετο ὕλη, καὶ [τ]αύτην ὑ-  
 [πεχώρησα] ἐκ τῶν ἰδίων παρασχῶ[ν] [τ]οῖς ἐργάσασ-  
 [θαι μέλλουσι καὶ] προσεεινεγ[κόμεν]ος· ἃ δὲ μοι [ ]  
 50. [.....] κατὰ[στασιν] [τ]- [.....]τα-  
 [.....] [.....] ἐ]ὑχρηστ[.....]σειν

**Traduction :**

À la Bonne Fortune.

Pour la fortune de notre souverain empereur César T(itus) Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, de Verus César, de Lucius César, de l'Auguste Faustine, et pour l'éternité de l'ensemble de leur maisonnée ; sous le proconsulat de Mummius Sisenna, et sous l'archontat, exercé avec Ti(berius) Iulius Kléon, de T(itus) Flavius Kleitosthénès Claudianus, et également de son fils Flavius Kleitosthénès Iulianus, de son petit-fils Fl(avius) Kleitosthénès Claudianus et de sa petite-fille Fl(avia) Claudia Dèmètria Aelianè.

Selon la promesse publique que j'ai faite, après avoir reconstruit à mes frais les édifices, je les ai consacrés à ma très douce patrie Théra, comme le prévoient la promesse publique que j'avais soumise et les décrets.

Sous le consulat de L(ucius) Servius Scipion et de C(aius) Sossius Priscus, avant le quinzième jour des Calendes d'août, et, selon le calendrier des Théréens, sous la prêtrise de Philomètôr, fils de Philomètôr, le sixième jour avant la fin du mois de Hyacinthios, l'assemblée du peuple ayant été convoquée régulièrement ; pour la fortune de l'empereur César T(itus) Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux, de Verus César, de Lucius César, de l'Auguste Faustine, et de l'ensemble de leur maisonnée.

Moi, T(itus) Flavius Kleitosthénès Claudianus, ai fait une promesse publique devant le Conseil et le peuple ; j'ai en outre fourni ces engagements écrits à ceux qui étaient magistrats avec Aristodamos, fils de Kartidamas ; attendu que sur l'acropole de la cité, la stoa qui est près de l'agora, se trouve entièrement dépourvue de toit, qu'une partie également de ses murs et de ses structures se sont écroulés et que le reste est devenu si délabré qu'il risque de tomber sur le sol ;

et attendu que souvent, pour sa construction et sa réparation, il y eut des réclamations de la part de l'ensemble du peuple – car c'est un édifice nécessaire à l'ornement, l'agrément, et la magnificence de la cité, par le fait qu'il n'y en a aucun autre ici qui puisse soutenir la comparaison – comme il n'y eut aucun magistrat ni individu particulier pour promettre de restaurer l'édifice dans l'intérêt de la cité, je promets de restaurer cet édifice, ainsi que les autres qui sont en ruine, pour en faire des constructions aussi belles et aussi grandes que le temps et la fortune de la cité me le permettront ; et, une fois restauré, de le rendre intact à la cité ; [je le ferai] de mes propres deniers, avec mon fils Fl(avius) Kleitosthénès Iulianus et mon petit-fils Fl(avius) Kleitosthénès Claudianus ;

et attendu qu'également, du toit tombé il est resté une grande quantité du bois, je l'ai fait retirer à mes frais pour le fournir à ceux qui vont entreprendre les travaux et j'en ai apporté en plus [- -]

## 18.

**Décret en l'honneur de Kleitosthénès : à propos de la réparation de la Basilikè Stoa**

(150 et 160/1 ap. J.-C.)

Plaque de marbre encastrée dans le mur occidental de la Basilikè Stoa, en face de l'entrée, à côté de l'inscription n°17. Conservée in situ.

Éd. : édition adoptée : HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII 3*, 326 (*IG XII 3, Suppl.*, p. 283).

cf. : MIGEOTTE (1992, p. 295-297 ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990), p. 91-96 et 102 ; WITSCHHEL (1997), p. 26 ; PUECH (2002), p. 255 ; GIESE, KOSE (2006), p. 97-99.

**Texte :**

- ἔδοξε τῆ] βουλῆ καὶ τῷ δήμῳ εἰσηγουμένου  
 τοῦ πρώτ[αρχοντ]ος τῆς Θηραίων πόλεως Ἀριστο-  
 δ[ά]μου [τ]ο[ῖ]ο[υ] Κα[ρ]τ[ι]δ[ά]μαν[τ]ος, ἐπιψηφισμένου  
 Ἑστιαίου το]ῦ Θρασυλέοντος τοῦ καὶ αὐτοῦ ἀποδε-  
 5. δειγμένου[υ] εἰς τὸν εἰσιόντα [έν]ιαυτὸν πρ[ω]τ[αρχον]-  
 τος· ἐπειδὴ Τ. Φλάουιος Κλειτοσθένης Κλαυδιανὸς  
 ἀνὴρ γένους τε ἐπιφανεία διάσημος κάπ[ι] ταῖς εἰς  
 τὴν πατρίδα λιτουργίας διαβόητος ἃ μὲν βαλα-  
 νείων κατασκευαῖς τὰ ἐπίνευα τῆς πόλεως κοσμή-  
 10. σας, ἃ δὲ καὶ τὸ τῆς Εἰλειθυΐης ἱερὸν ἀλέκτω πολυ-  
 τελεῖα κατεργασμένον ἔργον πατρῶον ἀπαράφ[θ]ο-  
 ρον πρὸς [ἀ]π[ό]λλωνος πολ[ι]τ[ι]τῶν τε καὶ τῶν ἐπιδημούν-  
 τῶν [ξ]έν[ω]ν διαφυλάσσω,  
 ἐν ἐγδικί[α]ις ἀκριβῆς, ἐν πρακτορείαις ὑγιής, ἐ[ν] ἀρχαῖς  
 15. καὶ στρατηγίας δίκαιος, ἐν ἐπιδόσεισι πολιετῶν  
 μεγαλόψυχος φανεῖς, ἐκκλ[η]σίας ἀγομένης  
 ἐνόμου τῆ σήμερον ἡμέρα, παρελθὼν εἰσή[γ]γει-  
 λεν βουλῆ καὶ δήμῳ τὴν ἐν τῇ πόλει Βασιλικὴν  
 στοάν, ἔργον ἀρχαῖον καὶ διαπρεπὲς καὶ οἶον οὐκ [ἄ]λ-  
 20. λο [π]ρ[ο]κόσμημα ἐν τῇ πόλει, κατηρειμμένον ἐκ πολ-  
 λῶν [ἡ]δη χρόνων ἐ[κ] τῶν ἰδίων κατασκευάσειν, κα-  
 [θ]ὼς [α]ἰ[ὶ] ὑπ[ε]ρ αὐτῶν] ἔ[γ]γραφοὶ εἰσαγγελία δεδομέ[ν]αι  
 [στ]ρατηγίοις τοῖς σὺν Ἀριστοδάμῳ Κα[ρ]τ[ι]δ[ά]μα  
 [δ]εικνύουσιν· ἐκ τε τῆς περιλειπομένης ξυλικῆς  
 25. ὑλῆς τὸν δρ[υ]φάκτον καὶ αὐτὸν κα[τ]ηρημιμένον καὶ  
 [τόν] τε ναὸν τῆς Τύχης καὶ τὸ ἀρχαῖον Καισ[ά]ρειον  
 [κ]ατασ[κ]εῦάσας [π]α[ρ]α[δ]ώσειν, ἐπε[ὶ] φη[μ]ήσαν[το]ς  
 [τα]ῖς ἐ[π]α[γ]γελίαις τοῦ παντὸς Θ[η]ραίων δήμου, δ[ε] [ε]-  
 [δό]χθ[αι] τῆ β[ο]υλῆ καὶ τῷ δήμῳ, δημοσί[α] μὲν [---]  
 30. [ἐ]παν[ε]ῖσθ[αι] καὶ μαρτυρη[θ]ῆναι [---]  
 [---] στήλην [---] τοῦ ἀξίω-  
 χρέου τῆς ἐπαρχείας ἡμῶν [ἀ]νθυπ[ά]του Πο-  
 πύλιου Πρεῖσκου πρὸς τὸ φανερὰ [καὶ ἐκ]εῖ-  
 νῳ γενέσθαι τὴν τάνδρὸς εἰῆνοιαν κ[αὶ] [μ]ε-  
 35. γαλονυχίαν· ἀναστα[θ]ῆναι [δὲ] καὶ ἀνδριάντας [---]  
 [---]  
 [---]  
 [---]  
 40. [---] κ[αὶ] το[ῦ] ἐγγόνου αὐτοῦ Τ.  
 [Φ]λαουίου [Κ]λειτο[σ]θέ[ν]ου]ς [Κ]λαυδιανοῦ καὶ  
 ἀγάλματα ἐν τοῖς ἐπισημο[τά]τοις τῆς πόλ[ε]ω[ς]  
 τό[π]οις οἷς ἂν [---]  
 [---]  
 45. [---] Φλ[ά]βιου Κλ[ε]ιτοσθέ[ν]ην [---]  
 [---]  
 [---]  
 [---]  
 [---] γεγεννημέν[ος] τοῦ δή[μ]ο[υ] (?) [---]  
 50. [---] τῶν πολιετῶν πό[ρ]ων, Κλειτο-  
 σθένης πρῶτ[ος] ἀναστὰς ὁ Κλειτοσθένης ὑπέσ-  
 χετο [ἐκ] τῶν ἰδίων ἀναλώσειν. Ἀριστοδάμο[ς]  
 Κα[ρ]τιδάμαντος ἄρχων εἰσηγή[σατο]. Ἑσ-  
 [τ]ιαῖος Θρασυλέοντος ἐπενηφίσατο. - {nomen} -]  
 55. [.....] ν[ε]ώτερος ἔφορος ἐχάρα[ξε].

**Traduction :**

*Il a plu au Conseil et au peuple, sur proposition du premier archonte de la cité des Théréens, Aristodamos, fils de Kartidamas ; Hestiee, fils de Thrasyloén a mis aux voix, lui-même ayant aussi été désigné comme premier archonte pour l'année à venir :*

*attendu que T(itus) Flavius Kleitosthénès Claudianus, homme remarquable par l'éclat de sa famille et fameux pour les services publics rendus à notre patrie, a d'une part orné les ports de la cité par des constructions de bains, d'autre part entretenu le sanctuaire d'Eileithyie au prix de dépenses inexprimables, en ayant empêché que ce monument ancestral ne soit endommagé, pour le plaisir des citoyens et des étrangers résidents ;*

*s'étant montré scrupuleux dans ses fonctions de procureur, honnête dans ses fonctions de percepteur d'impôts, juste dans ses commandements civils et militaires, généreux dans ses dons envers les citoyens ; alors que l'assemblée s'était réunie en ce jour conformément à la loi, s'étant présenté devant le Conseil et (l'Assemblée) du peuple, il leur fit la promesse de reconstruire sur ses propres fonds la Basilikè Stoa de la cité, effondrée depuis déjà longtemps – œuvre ancienne et remarquable entre toutes, qui ne soutient de comparaison avec aucun autre ornement de la cité – comme le montrent les engagements écrits qu'il a donnés à ceux qui étaient stratèges avec Aristodamos, fils de Kartidamas ; sur le bois restant, il a reconstruit le dryphactos, lui aussi en ruine, le temple de Tychè et l'ancien Kaisareion, pour les transmettre à la postérité.*

*L'ensemble du peuple des Théréens ayant accueilli avec des acclamations ces promesses, plaise au Conseil et au peuple : de décerner l'éloge et de témoigner [- - -] une stèle*

*[- - -] du digne proconsul de notre province, Publius Priscus, que lui apparaisse aussi au grand jour (?) la bienveillance et la générosité de cet homme ; de lui ériger également des statues*

*[- - -] et de son petit-fils T(itus) Flavius Kleitosthénès Claudianus ; et de (placer ?) leurs effigies dans les endroits les plus en vue de la cité, tels que*

*[- - -] Flavius Kleitosthénès*

*[- - -] compte tenu du manque de (?) - -] ressources de la cité, Kleitosthénès, fils de Kleitosthénès, s'étant levé le premier, s'est engagé à prendre les dépenses à ses frais.*

*L'archonte Aristodamos, fils de Kartidamas a fait la proposition ; Hestiee, fils de Thrasyloén a mis aux voix ; le jeune éphore [nom], a fait graver.*



# APPENDICE II

## MONNAIES



Catalogue des  
« impériales grecques » des Cyclades



## AVANT-PROPOS

### 1. DE L'USAGE DU CATALOGUE

#### ❖ Constitution du catalogue

Il s'agit ici d'un catalogue et non d'un corpus, dans la mesure où je n'ai fait aucune étude systématique dans les musées, où il doit subsister bon nombre de monnaies inédites. Ce catalogue est fondé sur le matériel publié, rassemblant, de manière exhaustive, les données provenant des catalogues des grandes collections et musées, des principaux corpus, de nombreux catalogues de ventes, des articles plus ponctuels sur le monnayage insulaire, et des rapports de fouilles, qui ne sont jamais très prolixes en matière de numismatique romaine. Pour les monnaies des Cyclades, il n'existe qu'une seule monographie, consacrée au monnayage de l'île de Kéa. Le *Roman Provincial Coinage* m'a été d'une aide précieuse, mais il est malheureusement très incomplet en ce qui concerne les îles et ne couvre à ce jour qu'une partie seulement de l'époque impériale.

Deux manuscrits inédits, conservés au Cabinet des Médailles à Paris, m'ont également été d'une grande aide pour constituer ce catalogue<sup>1</sup>. Il s'agit du Mémoire de DEA de Claire Martin, qui répertorie une dizaine de monnaies romaines et impériales, et surtout, du manuscrit inachevé du collectionneur Serge Boutin, qui avait pour ambition de constituer un corpus des monnaies des Cyclades, de l'époque archaïque à l'époque impériale<sup>2</sup>. Cet ouvrage a le mérite de recenser un très grand nombre de monnaies provenant de collections privées ou de ventes, qui viennent considérablement enrichir le corpus. En outre, il contient un grand nombre de références aux monnaies conservées au Cabinet des Médailles, encore inédites à ce jour. Ce manuscrit, bien qu'inachevé, est donc incontournable pour quiconque souhaiterait publier un corpus des monnaies des Cyclades, toutes époques confondues. Toutefois, aussi utile soit-il, il n'est pas toujours d'une grande rigueur scientifique. De nombreux types et émissions sont confondus, l'iconographie et la chronologie sont parfois mal interprétées, et l'auteur n'indique, pour chacune des monnaies, que son diamètre ou son poids, sans que cela soit systématique. L'ouvrage contient de nombreuses erreurs, en particulier en ce qui concerne l'identification des empereurs et les rapprochements et assimilations à des types monétaires proches. Je me suis attachée, autant que faire se peut, à les rectifier.

#### ❖ Chronologie et datations

Les limites chronologiques du sujet impliquaient que je ne m'intéresse pas uniquement aux monnaies d'époque impériale, mais que j'intègre également les monnaies frappées dans les îles au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. La tâche est très mal aisée en l'absence d'ouvrages de référence consacrés aux monnaies grecques de cette période, qui n'est plus tout à fait hellénistique, mais pas encore pleinement romaine. Les monnaies datées avec certitude du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. sont donc très rares dans ce catalogue, car elles sont souvent répertoriées dans les collections

<sup>1</sup> Je remercie chaleureusement M. Michel Amandry, directeur du Cabinet des Médailles (BnF, Paris), pour m'avoir fait part de ces ouvrages et pour m'avoir permis de les consulter.

<sup>2</sup> MARTIN (1995) et BOUTIN (inédit).

comme appartenant aux II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C., ou tout simplement à l'« époque romaine », ce qui veut tout et rien dire à la fois.

À partir de l'avènement d'Auguste, la datation des monnaies est plus aisée lorsque ces dernières portent l'effigie d'un empereur et/ou une légende. L'état de conservation des monnaies n'a toutefois pas permis de toujours identifier avec certitude les empereurs ou impératrices représentés. Les difficultés subsistent pour les « pseudo-autonomes » qui, par essence, ne portent pas de portraits impériaux<sup>3</sup>. Les principaux catalogues et corpus les datent toutes des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., ce qui est loin d'être satisfaisant<sup>4</sup>. Dans le contexte régional qui est le mien, je me suis attachée à les dater le plus précisément possible, en particulier quand l'état de la documentation permettait une étude métrologique (voir le cas de Mélos) et des comparaisons avec des monnaies de la même époque provenant d'autres cités, dont le matériel a été publié (Argos, Athènes, Éphèse). Parfois, le problème reste entier, et j'ai dû me résoudre à n'indiquer qu'une vague datation, en termes d'« époque impériale ».

En aval, les bornes chronologiques sont fournies par le matériel lui-même, puisque les cités des Cyclades, en l'état actuel de nos connaissances, cessent presque toutes de frapper monnaie après le règne de Caracalla, avec deux cités seulement qui continuent à émettre sous Élagabal et Gordien III (Minôa d'Amorgos et Syros).

#### ❖ Buts et fonctions de l'étude

Ce catalogue n'a été conçu qu'en tant que documentation historique, dans ma volonté de réunir le matériel archéologique des Cyclades impériales, afin de pouvoir confronter le monnayage à d'autres types de matériaux et de sources. Il a été constitué de la manière la plus scientifique possible, en tenant compte des dernières publications en la matière, mais il ne s'agit en aucun cas d'une étude numismatique exhaustive, qui aurait pu à elle seule faire l'objet d'une thèse de doctorat. Aucune étude de coins n'a été réalisée, pas plus que celle des alliages de métaux.

Les émissions des différentes îles ne seront pas commentées avec le même degré de précision, et les données de la numismatique ne seront intégrées au propos qu'en fonction des besoins et des thèmes abordés dans notre recherche. J'ai ponctuellement réalisé des études métrologiques et iconographiques, et élaboré des raisonnements sur la production de monnaies, les dénominations, la chronologie, la circulation, *etc.* Les résultats de ces recherches sont intégrés dans le propos général.

#### ❖ Du vocabulaire employé

Dans la bibliographie actuelle, on parle plus volontiers de monnaies « provinciales romaines » que d'« impériales grecques », pour insister sur le fait que le phénomène ne concerne pas uniquement les provinces où l'on parle et écrit le grec<sup>5</sup>. J'ai toutefois conservé cette dernière expression dans ce catalogue, car toutes les monnaies concernées sont émises

<sup>3</sup> Bien qu'elles n'aient d'autonomes que le nom, j'ai conservé l'expression, consacrée par la tradition, de monnaies « pseudo-autonomes » (parfois aussi nommées « quasi-autonomes »), faute d'autre expression adéquate. cf. BUTCHER (1988), p. 30 ; JOHNSTON (1985), p. 101 pour l'historiographie et la bibliographie antérieure sur ce problème de dénomination.

<sup>4</sup> Ce problème a déjà été souligné dans JOHNSTON (1985), p. 90.

<sup>5</sup> Voir par exemple BUTCHER (1988), p. 10-11.

par des cités cycladiques, donc grecques, et portent des légendes en grec. Ce nom a également le mérite, me semble-t-il, de bien insister sur la spécificité de ce monnayage : il est originaire des cités grecques, mais n'en reste pas moins émis et contrôlé sous l'autorité de l'empereur<sup>6</sup>.

## 2. PRÉSENTATION DU CATALOGUE

### ❖ Notices

Dans ce catalogue, les monnaies sont classées *par îles* (par ordre alphabétique et non géographique) et, le cas échéant, par cités, lorsque plusieurs cités d'une même île ont frappé monnaie. L'île de Délos a été classée à part, car les monnaies qui y sont répertoriées sont en réalité des émissions athéniennes, destinées à la circulation délienne<sup>7</sup>. Elles sont également classées *par ordre chronologique*, autant que faire se peut. Lorsque l'empereur n'est pas clairement identifiable ou dans le cas des « pseudo-autonomes », je n'ai pu élaborer qu'une chronologie relative et non absolue.

La présentation que j'ai adoptée est celle du *Roman Provincial Coinage*. Les abréviations utilisées sont également celles employées dans le *RPC*. Sur la première ligne, le nombre en caractère gras correspond à la *numérotation* du type monétaire dans notre catalogue. C'est ce numéro qui sert de référence pour tous les renvois numismatiques, dans les différents volumes de cette thèse. Viennent ensuite les *informations métrologiques* : le métal (bronze ici) ; le diamètre (en mm), le poids (en g) et l'axe (en heure) moyens de l'émission. Toujours sur la même ligne, à droite, est indiquée la *référence du type dans le RPC*, quand il y est répertorié, ou dans d'autres publications plus ponctuelles.

La seconde ligne correspond à la *référence standard* : *BMC* ou *Cop*, et éventuellement un ou deux autres catalogues.

La troisième partie est consacrée aux *légendes* (en grec ancien) et à *l'iconographie* au droit et au revers de la pièce. Dans ce domaine, les informations données par S. Boutin ont été systématiquement vérifiées et corrigées, afin de standardiser la présentation :

D/ et R/		= droit et revers
crochets droits	[XX]	= restauration de lettres qui ne peuvent plus être lues en raison du mauvais état de conservation de la monnaie ;
tiret	X - X	= parties de légende séparées de part et d'autre de la monnaie ;
point en haut	X • X	= interponction gravée sur la monnaie ;
C et €		= transcriptions du <i>sigma</i> et de l' <i>epsilon</i> lunaires ;
Ω / Ω / W		= autant que possible, les différentes graphies de l' <i>oméga</i> ont été respectées ;
dr. / g.		= droite / gauche

La quatrième partie est celle de *l'apparat critique*, mentionnant le nombre de pièces présentes dans les principales collections de musées internationaux, les principaux catalogues de ventes et de collections, les principales revues de numismatique, et parfois dans les collections privées. J'ai précisé pour chacune des monnaies, lorsqu'elles y étaient répertoriées, leur numéro de référence dans le catalogue de S. Boutin (sous la forme « = Boutin n° »), afin de faciliter les renvois et les corrections qui pourront y être apportées. Viennent ensuite les informations métrologiques pour chaque monnaie, malheureusement très souvent incomplètes. Sont parfois ajoutées entre parenthèses des informations

<sup>6</sup> Voir aussi JONES (1963), p. 308 ; SARTRE (1997), p. 79.

<sup>7</sup> Voir *supra*, Vol. 1, Chapitre I ; KROLL (1993), p. 250 et *GD* p. 156.

complémentaires (bibliographiques, chronologiques, contremarques, interprétations, *etc.*) ou des corrections qui me semblaient importantes à apporter.

### ❖ **Illustrations**

Les planches d'illustrations (**pl. XI à XXII**) reprennent, en caractère gras, le numéro de référence du type monétaire dans le catalogue ; en caractère normal, le numéro de la ou des monnaie(s) illustrée(s). Dans le catalogue, les monnaies illustrées sont précédées d'un astérisque (\*).

Les illustrations, relativement exhaustives, ne concernent que les monnaies déjà publiées, ce qui peut expliquer la médiocre qualité des images (pourtant retouchées une à une), qui ne sont que des reproductions. Les quelques monnaies inédites, étudiées et photographiées par S. Boutin et C. Martin, ont également été reproduites ici, accompagnées de la mention « © Boutin » et « © Martin ».

Toutes les monnaies sont reproduites à l'échelle 1.

## AMORGOS

### Aigialè

#### Époque romaine (?)

#### 1. AE ; 12 mm<sup>1</sup>

D/ Tête féminine (Artémis ?, une impératrice ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ AI-ΓI de part et d'autre d'un Pan avec des jambes de bouc, debout, à g., la main dr. levée, le *pedum* sur le bras g. ; grènetis au pourtour.

\* 1) Lambros (1870), n°5 = Boutin 9, pl. I 12 mm

#### 2. AE ; 12 mm ; 1,80 g ; 6/10<sup>2</sup>

LIAMPI (2004), p. 100-101, n°22, pl. VI

*BMC* 5 ; Cop 596

D/ Tête féminine « tourelée » (Tychè de la Cité ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ AI-ΓI de part et d'autre d'une tête et d'un cou de lion, tournés vers la g.

- \* 1) *BMC* 5, p. 84, pl. XX, n°5 12 mm ; 1,97 g ; 6  
(= Liampi 22c) = Boutin 75
- \* 2) *BMC* 6, p. 84 (= Liampi 22d) 12 mm ; 2,16 g ; 6
- \* 3) Lambros (1870), n°17 = Boutin 77, pl. I 12 mm
- \* 4) *SNG* Cop 596 = Boutin 78 11 mm ; 1,53 g ; 6
- \* 5) B (I-B) (= Liampi 22a) 12 mm ; 1,34 g ; 10
- \* 6) B (1871/293) (= Liampi 22e) 13 mm ; 1,93 g ; 6
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) *JIAN* 14 (1912), p. 39, n°2267 (Coll. Mavrocordatos) = Boutin 76 12 mm

#### Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

JULIA DOMNA (193-217)

#### 3. AE ; 24 mm ; 5,97 g ; 5/6

LIAMPI (2004), p. 101-102, n°25, pl. VII

*BMC* 7

D/ IOYΛΔO-MNACCB en légende circulaire ; buste drapé de Julia Domna, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΓΙΑΛΕΩΝ à l'exergue ; Déméter dans un quadrigé, à dr., une torche dans chaque main ; grènetis au pourtour.

- 1) V 13279 = Boutin 85 24 mm ; 6,03 g ; 5
- 2) L = *BMC* 7, p. 84 = Boutin 86 23 mm ; 5,42 g ; 6
- \* 3) P 14 (ouvragée) (= Liampi 25a) 22 mm ; 5,99 g ; 6  
= Boutin 87
- 4) P 13 = Boutin 88 23 mm ; 4,47 g ; 6  
(cf. Bab (1898), n° 7217)
- \* 5) B (von Knobelsdorf 1822) 24 mm ; 6,68 g ; 5  
(= Liampi 25c)
- 6) Lindgren 1783 25 mm ; 6,34 g
- 7) B (B-I) 26 mm ; 6,47 g ; 5

<sup>1</sup> Ce type n'est pas repris dans le corpus de K. Liampi, qui le classe dans les « attributions incertaines » [LIAMPI (2004), p. 91, a] car, d'après la description donnée par Imhoof-Blumer, bien que le motif présent au R/ soit le même que celui qui apparaît sur des monnaies d'Aigialè à l'époque hellénistique [LIAMPI (2004), p. 98, n°13, pl. V], le revers n'aurait pas porté d'ethnique. Or, LAMBROS (1870), n°5 (pl. XI, n°1), reproduit sur son dessin l'ethnique AI-ΓI de part et d'autre de Pan, ce qui confirmerait l'attribution de la monnaie à Aigialè.

<sup>2</sup> Cette émission est datée par K. Liampi de l'époque hellénistique ; par S. Boutin de l'époque romaine.

- \* 8) Acsearch n°107093 24 mm ; 6,32 g  
= Classical Numismatic Group (22/05/2002), n°1224

CARACALLA (211-217)

#### 4. AE ; 19 mm ; 3,95 g ; varié

LIAMPI (2004), p. 101, n°23, pl. VII

D/ AY KA AY AN-TΩNCINOC en légende circulaire ; buste lauré et drapé de Caracalla, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΓΙΑΛ-ΩΝ en légende circulaire ; Dionysos debout, vêtu d'un *chiton* long, tenant un canthare dans la main dr. et un thyrsos dans la main g. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) B (1881/396) (= Liampi 23a) 19 mm ; 3,44 g ; 6
- \* 2) P (= Liampi 23b) 20 mm ; 4,16 g ; 6
- 3) B (I-B) 20 mm ; 4,09 g ; 6
- 4) *SNG* Stockholm II, 1787 18 mm ; 4,19 g ; 12
- 5) A Π500 20 mm ; 4,14 g ; 5
- \* 6) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 5 19 mm ; 3,65 g ; 5  
(cf. Lambros (1876), p. 219, n°5) = Boutin 92, *corr.*
- 7) Rousopoulos 31404 (sous « Antonin le Pieux »)  
= Boutin 89 17 mm
- 8) P 12 = Boutin 90 4,14 g<sup>3</sup>

#### 5. AE ; 35 mm ; 24,13 g ; 12

LIAMPI (2004), p. 101, n°24, pl. VII

D/ AYK M AYP ANTΩNCINOC en légende circulaire ; buste lauré et drapé de Caracalla, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΠΙ ΑΡΧ[?]ΠΡΥΤΑΝΕΙ ΕΠΙΚΡΑΤΟΥΣ en légende circulaire ; ΕΓΙΑΛΕΩΝ à l'exergue ; statues de culte d'Apollon *Didymeus* et d'Artémis *Milèsia*, debout, côte à côte, de face : Artémis à g., sur une base, voilée, vêtue d'un *chiton* long et d'un manteau, et portant le *kalathos*, une phiale dans la main dr. et un arc dans la main g.<sup>4</sup> ; Apollon à dr., nu, sur une base, tenant un cerf dans la main dr. et un arc dans la main g. ; entre eux, un autel ou un *omphalos* ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 18 = Boutin 91, *corr.* 35 mm ; 24,13 g ; 12  
(= Liampi 24a)  
= Friedlaender (1877), p. 369 (34 mm)<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Peut-être identique à la monnaie 2.

<sup>4</sup> Boutin interprète cette figure féminine comme Héra voilée, coiffée du *kalathos*. Il s'agit en réalité de la reproduction des célèbres statues de Didymes et de Milet : voir LACROIX (1949), p. 60-61 et LIAMPI (2004), p. 75-76.

<sup>5</sup> Voir HEAD (1911), p. 481. FRIEDLAENDER (1877), p. 369 attribue cette pièce, comme toutes les autres portant l'ethnique « ΕΓΙΑΛΕΩΝ », à la cité d'Aegialos en Paphlagonie ; mais cela semble peu probable. Il interprète la légende comme ΑΡΧ(ΩΤΟΣ) ΠΡΥΤΑΝΕΙ(ΩΝ) ou ΠΡΥΤΑΝΕΙ(ΩΤΟΣ). Il s'agit plus vraisemblablement non d'un archonte, mais d'un archiprêtre : ΕΠΙ ΑΡΧ[?]ΠΡΥΤΑΝΕΙ(ΩΝ) : cf. L. Robert, *Hautes Études Numismatiques* (1967), p. 41, n° 2.

## Minôa

## Époque impériale

## PSEUDO-AUTONOME

6. AE ; 21 mm ; 7,77 g ; 6<sup>1</sup>

LIAMPI (2004), p. 106, n°48, pl. IX

D/ Buste de Dionysos, à dr., portant une couronne de lierre ; devant sa tête, traces de légende ou symboles (?)<sup>2</sup>.

R/ MINΩ (de haut en bas) - HTΩN (de bas en haut) de part et d'autre d'un grand canthare ; grènetis au pourtour.

- |                     |                |                    |
|---------------------|----------------|--------------------|
| *1) P (1899-6-2-15) | (= Liampi 48a) | 21 mm ; 8,28 g ; 6 |
| *2) A (II505)       | (= Liampi 48b) | 21 mm ; 8,81 g ; 6 |
| *3) B 1881/397      | (= Liampi 48c) | 20 mm ; 6,21 g ; 6 |

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

## ANTONIN LE PIEUX (138–161)

7. AE ; 22 mm ; 7,02 g ; varié<sup>3</sup>

RPC IV, 9083

SUGDEN (2004), p. 116 et fig. 2

D/ T AIAIOC KAIC ANTΩNEINOC en légende circulaire ; tête laurée d'Antonin le Pieux, à dr.

R/ AMOP·M-INOHTΩN (OH ligaturés) ; statue de culte d'Artémis d'Éphèse debout sur une base, de face, coiffée du *kalathos*, entre deux cerfs ; grènetis au pourtour.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| * 1) P   | 22 mm ; 8,08 g ; 6  |
| * 2) Mu (sous « Incertain »)   | 22 mm ; 7,11 g ; 9  |
| * 3) B 1883/83   | 21 mm ; 5,88 g ; 12 |
| (= A. V. Sallet, <i>ZfN</i> 17 (1890), p. 236-7) = Liampi, pl. IX, I |                     |
| * 4) Coll. Privée  | 22 mm               |

II<sup>e</sup> s.- III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.EMPEREUR INDÉTERMINÉ<sup>4</sup>

## 8. AE ; 21 mm ; 4,91 g ; 6

LIAMPI (2004), p. 105, n°42, pl. VIII

D/ [AYT?] KAIC [- -] - ANTΩNCINOC en légende circulaire ; buste lauré et drapé d'un empereur, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MINO-HTΩN ; la déesse poliade Tychè, debout de face, la tête à g., vêtue d'un *chiton* long et d'un manteau, tenant un gouvernail dans la main dr. et une corne d'abondance dans la main g.

- |                |                    |
|----------------|--------------------|
| * 1) P 21      | 21 mm ; 4,91 g ; 6 |
| (= Liampi 42a) | = Boutin 124       |

III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

## JULIA DOMNA (193-217)

## 9. AE ; 22 mm ; 5,78 g ; 6

LIAMPI (2004), p. 105, n°44, pl. VIII

D/ IOYΛΙΑΔO-MNACC en lég. circulaire ; buste drapé de Julia Domna, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MINOH-TΩN en lég. circulaire ; statue de culte d'Héra de Samos<sup>5</sup>, sur une ligne de sol, entre deux paons, debout de face, portant un *chiton* long et un *pyleon* sur la tête, une phiale dans chaque main et des « bandelettes » tombant de ses poignets ; grènetis au pourtour.

- |                      |                |                    |
|----------------------|----------------|--------------------|
| * 1) P (1901-6-2-13) | (= Liampi 44a) | 22 mm ; 5,78 g ; 6 |
|----------------------|----------------|--------------------|

## CARACALLA (211-217)

## 10. AE ; 20 mm ; 4,77 g ; 6

LIAMPI (2004), p. 105, n°43, pl. VIII

D/ AYT KAI M AYP ANTΩNCINOC en légende circulaire ; buste lauré et drapé de Caracalla, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MINO-HTΩN en légende circulaire ; statue de culte d'Héra de Samos, sur une ligne de sol, debout de face, portant un *chiton* long et un *pyleon* sur la tête ; à ses pieds, un paon ; grènetis au pourtour.

- |   |                |                    |
|---|----------------|--------------------|
| * 1) A (II506)  | (= Liampi 43a) | 20 mm ; 4,22 g ; 6 |
| * 2) V 28260  | (= Liampi 43b) | 21 mm ; 5,33 g ; 6 |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |                |                    |
| a) D'après Rasche n°738                               | = Boutin 123   | 21 mm ; 5,33 g ; 6 |

## JULIA PAULA (219-220)

11. AE ; 22 mm ; 4,53 g ; 6<sup>6</sup>

LIAMPI (2004), p. 106, n°46, pl. VIII et n°47, pl. IX

SUGDEN (2004), p. 115-116 et fig. 1

D/ KOPNHΛIA - ΠAYΛACCΒ en lég. circulaire ; buste drapé de Julia Paula, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MINOH-T-ΩN ; Artémis chasserresse debout, à dr., vêtue d'un *chiton* court, tenant un arc dans la main g., de la main dr. elle tire une flèche de son carquois ; à ses pieds, un chien courant à dr.

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| * 1) A 30/4725 (103), percée   | 23 mm ; 4,87 g ; 6                  |
| (= ex Lambros 24)              | = Boutin 125, pl. II (= Liampi 46a) |
| * 2) P (percée)                | 22 mm ; 4,23 g ; 6                  |
| (= ex Lambros 25)              | = Boutin 126 (= Liampi 47a)         |
| * 3) Manchester (Coll. Privée) | 22 mm ; 4,50 g ; 6                  |

<sup>1</sup> Pour une discussion sur la date impériale de cette émission, possiblement de la même époque que **11** (Julia Paula), où l'ethnique est également rendu avec un Ω, voir LIAMPI (2004), p. 84.

<sup>2</sup> Pour K. Liampi, il s'agirait d'une légende ΣΑ et Μ (?) ; on pourrait y voir un monogramme ou un symbole (><).

<sup>3</sup> K. Liampi [LIAMPI (2004), p. 95, III.a et pl. IX, 1] rejetait l'attribution de cette pièce à Minôa d'Amorgos, en particulier parce qu'elle lisait un I à la place du H dans l'ethnique, et en raison de la difficulté à lire le début de la légende. Les nouveaux exemplaires publiés par K. Sugden ne laissent plus aucun doute ; en outre, il ne s'agit pas d'un I mais d'un O et d'un H ligaturés.

<sup>4</sup> K. Liampi lit au D/ AYT KAI M AY - ANTΩNCINOC et interprète le portrait comme celui de Caracalla. Or, il me semble que la légende et le portrait ne correspondent pas à cette interprétation.

<sup>5</sup> Les représentations monétaires de l'Artémis d'Éphèse et de l'Héra de Samos sont très proches et parfois difficiles à différencier lorsque l'état de conservation des monnaies n'est pas bon. La présence des cerfs et du vêtement gainé sur le R/ de **7** semble indiquer l'Artémis, tandis que les paons et les bandes croisées en diagonale sur la tunique des R/ **9** et **10** semblent davantage correspondre à l'Héra. Voir LACROIX (1949), p. 177-187 et 207-216.

<sup>6</sup> Les trois pièces répertoriées ont été considérées par les auteurs comme relevant de trois émissions différentes, en particulier parce que la légende au D/ n'est pas très lisible. S. Boutin lisait IOYΛΙΑ-ΠAYΛACCΒ ; K. Liampi IOYΛΙΑKOP-ΠAYΛACCΒ. Il me semble en réalité que toutes ces pièces appartiennent à une seule et même émission (le poids et le module des pièces concordent).

JULIA MAESA (218-226)

12. AE ; 30 mm ; 11,48 g ; 6

LIAMPI (2004), p. 105, n°45, pl. VIII

BMC 9

D/ IOYΛΙΑ·MA-ICA·CCBA· en légende circulaire ; buste drapé de Julia Maesa, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΠΙ Τ ΦΛΑ ΕΡΓΙΝ-ΟΥ ΜΙΝΟΗΤΩΝ en légende circulaire ; APX à gauche ; Apollon Citharède debout, à dr., sur la ligne du sol, portant un *chiton* long et un manteau ; *plectrum* dans la main dr. et lyre dans la main g. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) BMC 9, p. 84, pl. XX, n°7 30 mm ; 11,81 g ; 6  
(seul le revers est illustré)  
(= Lambros 26, sous « Julie Mamée » et RN 1853, p. 250, décrite par Waddington) = Boutin 127, pl. II
- \* 2) P 22 (= Liampi 45a) 30 mm ; 11,14 g ; 6  
= Boutin 128

OTACILIE (244-249)

13. AE ; 4,23 g

→ existence non assurée

D/ ΩΤΑΚΙΑΙΑ CEOYHPACEB ; buste d'Otacilie, à dr.

R/ Artémis marchant, à dr. et tirant à l'arc, suivie d'un chien.

1) P 23 = Boutin 129 4,23 g

## ANAPHÈ

Aucune monnaie d'époque romaine ou impériale n'a été retrouvée.

## ANDROS

### Époque romaine ou impériale (?)<sup>1</sup>

14. AE ; 26 mm ; 8,04 g

BMC 23 ; Paschalis 50

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos (jeune), à dr., couronnée de lierre.

R/ ΑΔ-NPI de part et d'autre d'un Apollon Citharède, debout, à g., vêtu d'un *chiton* et d'un manteau, tenant un *plectrum* dans la main dr. et une lyre dans la main g. ; le tout dans un cercle linéaire.

\* 1) L = BMC 23, p. 88, pl. XX, n°19 27 mm  
(= Paschalis 50β, pl. ΙΣ', n°1 = Palaiokrassa, fig. 150)

= Boutin 462

2) P 32 (ex 3101) = Boutin 464 8,04 g

3) V 24 mm

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 370, n°17

15. AE ; 26 mm

BMC 24 ; Paschalis 51

D/ Pas de légende ; tête couronnée de Dionysos (jeune), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΑΔ-NPI de part et d'autre d'un Apollon Citharède, debout, à g., vêtu d'un *chiton* et d'un manteau, tenant un *plectrum* dans la main dr. et une lyre dans la main g. ; grènetis au pourtour.

1) L = BMC 24, p. 88 (= Paschalis 51) 26 mm  
= Boutin 465

16. AE ; 20 mm

Paschalis 53

D/ Pas de légende ; tête d'une déesse (Déméter ?), à dr., portant une coiffe, des boucles d'oreilles et un collier.

R/ ΑΔ-NPI de part et d'autre d'un Dionysos, à g., portant un *chiton* long, tenant un canthare dans la main dr. et un thyrsos dans la main g.

1) V

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

\* a) Paschalis 53α, pl. ΙΣ', n°3 20 mm  
= Boutin 466, pl. IV

17. AE ; 20 mm ; 4,57 g ; varié

Cop 619-620 ; Paschalis 54-55-58

D/ Pas de légende ; Dionysos (?) ou figure féminine debout, à g., vêtu(e) d'un *chiton* long, tenant de la main dr. un objet indistinct et de la g. un thyrsos ou un sceptre.

R/ Δ-A-NPI de part et d'autre d'un grand canthare.

\* 1) SNG Cop 619 20 mm ; 6,95 g ; 12  
(= Paschalis 55α, pl. ΙΣ', n°5) = Boutin 468, pl. IV  
R/ en contremarque, un cerf, à dr.

\* 2) SNG Cop 620 20 mm ; 5,33 g ; 6  
(= Paschalis 54α, pl. ΙΣ', n°4)  
= Boutin 474 et 476, pl. IV<sup>2</sup>

3) B (I-B) = Boutin 469 5,00 g

R/ en contremarque, un cerf, à dr.

4) Athènes ? (ex Coll. Campanis 4457)

R/ en contremarque, un cerf, à dr.

5) V (sans numéro) = Boutin 472 23 mm

6) V (= Rhusopoulos 3138) = Boutin 473 20 mm

7) P (ex Delepierre) = Boutin 479 2,15 g

<sup>1</sup> Les monnaies « Paschalis 50-58 » [PASCHALIS (1898), n°50-58] sont datées par l'auteur de 67-49 av. J.-C. ; au contraire, le BMC et LIAMPI (1998) les datent toutes de l'époque impériale. La chronologie de D. Paschalis, fondée sur une étude stylistique, n'est qu'une chronologie relative, assez incertaine.

<sup>2</sup> S. Boutin différencie SNG Cop 620 et Paschalis 54α. Il s'agit en réalité des mêmes pièces.

- \* 8) V (= Paschalis 58α, pl. ΙΣ', n°8) 20 mm  
 D/ contremarque indéterminée<sup>1</sup>  
 (seul le D/ est illustré) = Boutin 488 corr.  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Feuardent (1862), p. 270, n°4277 18 mm  
 = Boutin 475  
 b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 371, n°22 = Boutin 467  
 R/ en contremarque, un cerf, à dr.  
 c) Pozzi n°4496 = Boutin 470  
 d) *JIAN* 13 (1911), p. 88, n°23 = Boutin 471 25 mm  
 e) Mac Clean n°7232 = Boutin 477 4,95 g ; 6  
 f) Athènes, *CBC* (1978), n°755M 3,04 g ; 6  
 = Boutin 478

**18. AE ; 20 mm ; 5,40 g<sup>2</sup>**

D/ Pas de légende ; Dionysos barbu debout, à g., vêtu d'un *chiton* long, tenant de la main dr. un canthare et de la g. un thyrses enrubanné.  
 R/ Δ-A-NPI de part et d'autre d'un grand canthare.

- \* 1) Andros 302 20 mm ; 5,40 g  
 (= Palaiokrassa (2007), p. 87, fig. 151)  
 R/ en contremarque, un cerf ; au-dessus, trois points (indiquant la valeur de la monnaie ?)

**I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

PSEUDO-AUTONOMES (?)  
 [ET TRAJAN (98-117)]

**19. AE ; 19 mm ; 5,10 g**

*BMC* 25-26 ; Paschalis 56

D/ Pas de légende ; Dionysos barbu debout, à g., vêtu d'un *chiton* long, tenant de la main dr. un canthare et de la g. un thyrses enrubanné.  
 R/ Δ-A-NPI de part et d'autre d'un grand canthare.

- \* 1) *BMC* 25, p. 88, pl. XX, n°20 20 mm  
 (= Paschalis 56γ, pl. ΙΣ', n°9) = Boutin 482, pl. IV  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 2) *BMC* 26, p. 88 = Boutin 483 19 mm  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 3) V = Boutin 484 18 mm  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 4) B 44  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 5) B 45  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 6) Imhoof Blümer (1890) = Boutin 485 5,10 g  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 371, n°23 = *BMC* 26  
 b) Wellenheim, p. 193, n°4568  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.

**20. AE ; 26 mm ; 8,96 g ; 6**

Paschalis 52 ; Cop 618

D/ Pas de légende ; tête couronnée de Dionysos (barbu ?), à dr., cheveux bouclés.  
 R/ ΔΔ-NPI de part et d'autre d'un Apollon Citharède, debout, à g., vêtu d'un *chiton* et d'un manteau.

- \* 1) A 4732α = Boutin 480 26 mm  
 (= Paschalis 52α, pl. ΙΣ', n°2 : seul le D/ est illustré)  
 D/ en contremarque, TPAI-ANOC et une tête de Trajan, à dr.

- \* 2) *SNG* Cop 618 = Boutin 481, pl. IV 8,96 g ; 6  
 D/ en contremarque, TPAI[-ANOC?] et une tête de Trajan, à dr.  
 R/ Légende illisible

**ULPIA MARCIANA (?) (112-115)**

**21. AE ; 25 mm**

Paschalis 59

D/ [- - MAPKIANH ?- -] CCBACTH en légende circulaire ; buste de Marciana (?), à dr.  
 R/ [ANΔPIGON (?)] ; Dionysos debout, à g., tenant un thyrses dans la main g. et un canthare (?) dans la main dr.

- \* 1) B (= Paschalis 59α, pl. ΙΣ', n°13) 25 mm  
 D/ en contremarque, devant le buste de Marciana, une petite tête (d'un empereur ?) = Boutin 489, pl. IV

**HADRIEN (117-138)**

[ET COMMODO (180-192)]

**22. AE ; 29 mm ; 15,60 g**

Paschalis 60

D/ A[Y?] ΑΔPIANOΣ en légende circulaire ; buste lauré et cuirassé d'Hadrien, à dr. ; grènetis au pourtour.  
 R/ ANΔPI-ΓON en légende circulaire ; Dionysos debout, à g., tenant de la main dr. un canthare, la main g. appuyée sur un thyrses.

- 1) Smyrne (Coll. Garreri) = Boutin 490 27 mm  
 D/ en contremarque, la tête imberbe de Commode, à dr. ;  
 autour MOΔ-OC KO (?)  
 \* 2) P 45 = Boutin 491, pl. IV 30 mm ; 15,60 g  
 (= Paschalis 60α, pl. ΙΣ', n°12)  
 D/ en contremarque, la tête imberbe de Commode, à dr. ;  
 autour MOΔ-OC KO (?)  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) *NChr* (juillet 1842) p. 58 et *NChr* (janvier 1843), p. 175

**ANTONIN LE PIEUX (138-161)**

[ET COMMODO (180-192)]

**23. AE ; 30 mm ; 13,69 g ; varié RPC IV, 3458**

Cop 621 ; Paschalis 61

D/ AYTOKAIANTGONEINON en lég. circulaire ; tête nue d'Antonin le Pieux, à dr. ; grènetis au pourtour.  
 R/ AN-ΔPIGON ; Dionysos (jeune) debout, à g., vêtu d'un *chiton* long, tenant un canthare de la main dr. et un long thyrses de la main g. ; dans le champ à g., un rocher ou une tête barbue (Silène / Masque Bacchique ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) *SNG* Cop 621 = Boutin 492, pl. IV 29 mm ; 6  
 (= Paschalis 61α, pl. ΙΣ', n°15)  
 R/ à g. en contremarque, tête (de Commode ?), à dr.  
 \* 2) V 31717 = Boutin 493 31 mm ; 15,07 g ; 12  
 (= Hirsch 13, Coll. Rhusopoulos n°3119)  
 R/ à dr. en contremarque, tête (de Commode ?), à dr.  
 \* 3) Andros 351 29 mm ; 12,30 g  
 (= Palaiokrassa (2007), p. 88, fig. 152)  
 D/ en bas à dr., en contremarque, tête de Commode, à dr.,  
 entourée de KOMOΔOC

<sup>1</sup> D. Paschalis y voyait une tête de Trajan, mais cela nous semble peu probable.

<sup>2</sup> Cet exemplaire est très proche de 20, mais les figures au D/ et au R/ présentent quelques minimes différences.

## PSEUDO-AUTONOMES (138-161 ?)

24. AE ; 20 mm<sup>1</sup>

Paschalis 57

D/ Pas de légende ; Dionysos (?) debout, à g., vêtu d'un *chiton* long, tenant de la main g. un canthare (?), appuyé sur un sceptre ou un thyrses de la main dr. ; sous le canthare, un cerf debout, à g.<sup>2</sup>

R/ ANΔP-IGΩN en légende circulaire, autour d'un grand canthare.

- \* 1) A 4732 (= Paschalis 57a, pl. IΣ', n°6) 20 mm  
= Boutin 486, pl. IV  
2) B 46  
\* 3) G (= Paschalis 57γ, pl. IΣ', n°7) = Boutin 487 20 mm

25. AE ; 18 mm

RPC IV, 3473<sup>3</sup>

Paschalis 49

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos imberbe (jeune), couronnée de lierre, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ Légende illisible ; thyrses enrubanné en bas à g. (en contremarque ou en surfrappe ?) ; en haut à dr., tête d'Apollon (?), à dr.<sup>4</sup>

- \* 1) Go (= Paschalis 49a, pl. IE', n°24) 18 mm  
= Boutin 455

26. AE ; 16 mm ; 2,47 g ; varié

RPC IV, 3459<sup>5</sup>

Cop 617 ; Paschalis 48

D/ Pas de légende ; tête couronnée de Dionysos imberbe (jeune), à g. ; grènetis au pourtour.

R/ ANΔPI-ΩN (les N sont rétrogrades) ; thyrses enrubanné ; traces de grènetis<sup>6</sup>.

- \* 1) Coll. Imhoof-Blumer 16 mm ; 2,27 g  
(= Paschalis 48a, pl. IE', n°23)  
D/ en contremarque, une tête d'empereur, à dr.  
\* 2) SNG Cop 617 = Boutin 452 16 mm ; 2,69 g ; 6  
D/ en contremarque, une tête d'empereur, à dr.  
3) Coll. Lambros (sans numéro)

<sup>1</sup> Cette émission date sans doute du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., en raison de la présence au R/ de l'ethnique en -ΩN. Il est possible qu'elle date de l'époque antonine, pour des raisons métrologiques, sans que cette hypothèse puisse être présentée comme certaine.

<sup>2</sup> Ce motif est repris presque à l'identique pour le R/ de l'émission de Septime Sévère (32).

<sup>3</sup> Cette monnaie est datée par D. Paschalis de 133-88 av. J.-C. et par le RPC de l'époque antonine.

<sup>4</sup> Pour D. Paschalis et les auteurs du RPC, au R/, la tête d'Apollon est en contremarque. Au contraire, pour S. Boutin (p. 47), c'est la tête d'Apollon qui est contremarquée d'un thyrses. Il note : « *exemplaire surfrappé sur un ancien flan* ». D'après l'image fournie par D. Paschalis, il semblerait que cette dernière solution soit la plus vraisemblable.

<sup>5</sup> D. Paschalis datait cette monnaie de l'époque romaine (133-88 av. J.-C.). Les auteurs du RPC la datent entre 138 et 192 ap. J.-C., sans doute en raison de la présence d'une tête d'empereur en contremarque (Commode ?) et de l'ethnique en -ΩN, qui n'apparaît, à l'époque impériale, qu'au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>6</sup> Ce motif est repris à l'identique sur le R/ de l'émission à l'effigie de Faustine la Jeune (30).

## MARC AURÈLE ET LUCIUS VERUS (161-169)

[ET COMMODE (180-192)]

27. AE ; 28 mm ; 16,53 g ; 12

RPC IV, 3470

Paschalis 63

D/ AYTOKPATOPAC A[- -]OYHP en légende circulaire ; bustes laurés de Marc Aurèle (à dr.) et de Lucius Verus (à g.), en regard ; grènetis au pourtour.

R/ AN-ΔPIGΩN ; Dionysos (jeune) debout de face, la tête à g., vêtu d'un *chiton* long, un *péplos* tombant de son bras g., tenant de la main dr. un canthare et de la g. un thyrses enrubanné ; grènetis au pourtour.

- \* 1) B (I-B) = Boutin 494, pl. IV 27 mm ; 16,36 g ; 12  
(= Paschalis 63a, pl. IΣ', n°16 ; D/ légende : AYTOKPATOPAC ANTΩ[- -]OYHP)  
D/ en contremarque, à l'exergue, une tête de Commode, à dr.  
\* 2) V 14897 = Boutin 495 29 mm ; 17,84 g ; 12  
D/ en contremarque, à l'exergue, une tête de Commode, à dr.  
\* 3) Coll. Privée Krengel, Berlin 27 mm ; 15,39 g ; 12  
D/ en contremarque, à l'exergue, une tête de Commode, à dr.  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Sestini, *Benkowitz*, p. 15, pl. I, n°6  
b) Sestini, *Hedervar I*, 167, 2 = *Descrizione*, p. 99, pl. 13, n°17 (D/ légende : AYTOKPATOPAC AYPH ... OYHPΩC ; en contremarque, une tête de Commode entourée de KOMOΔOC)

28. AE ; 22 mm ; 6,46 g ; 11

RPC IV, 3472

Paschalis 65

D/ AYTOKPATOPAC [AN?] en légende circulaire ; bustes laurés de Marc Aurèle (à dr.) et de Lucius Verus (à g.), en regard.

R/ ANΔPIGΩN ΦAYCTEINAN CEB[- -] en légende circulaire ; buste drapé de Faustine la Jeune, à dr. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) A 4734 = Boutin 500, pl. IV 23 mm  
(= Paschalis 65a, pl. IΣ', n°14)  
D/ en contremarque, en bas à g., une tête de Commode, à dr.  
2) N (Fiorelli 7693)  
D/ en contremarque, une tête de Commode, à dr.  
\* 3) P 211 (sous "non-identifié") 20 mm ; 6,46 g ; 11  
D/ en contremarque, en bas à dr., une tête de Commode, à dr.

29. AE ; 19 mm ; 5,23 g ; 11/12

RPC IV, 3471

Paschalis 64

D/ AYT ANT KAIC[- -] en légende circulaire ; bustes laurés de Marc Aurèle (à dr.) et de Lucius Verus (à g.), en regard ; grènetis au pourtour.

R/ A-N-ΔPIGΩN ; Dionysos (jeune) debout de face, la tête à g., vêtu d'un *chiton* long, un *péplos* tombant de son bras g., tenant de la main dr. un canthare et de la g. un thyrses enrubanné ; grènetis au pourtour.

- \* 1) A 4733 (= Paschalis 64a, pl. IΣ', n°10) 19 mm  
D/ en contremarque, une tête de Commode, à dr.  
= Boutin 497 *corr.*  
\* 2) V 14898 (cassée, 3,96g) 20 mm ; 12  
= Boutin 496 *corr.*  
\* 3) Acsearch n°165415 18 mm ; 4,42 g  
= MMAG 29, Coll. Righetti n°352  
D/ en contremarque, une tête de Commode, à dr.  
\* 4) P (ex Coll. Boutin) 18 mm ; 5,57 g ; 11  
D/ en contremarque, une tête de Commode, à dr.  
= Boutin 498 *corr.*, pl. IV = Martin, n°21, pl. III  
\* 5) *Ténos I*, p. 262, n°66, pl. 128 19 mm ; 5,33 g ; 11  
D/ en contremarque, une tête de Commode, à dr.  
= Boutin 499

FAUSTINE LA JEUNE (145-175)

30. AE ; 16 mm ; 2,64 g ; 12 RPC IV, 7962

D/ Légende illisible ; buste drapé de Faustine la Jeune, à g. ; grènetis au pourtour.  
R/ ANΔPI-[GON] (N rétrograde) ; thyrses enrubannés.

- \* 1) A (Musée d'Art Cycladique, n°17) 16 mm ; 2,60 g ; 12  
= Oikonomidou (1999), p. 319-320, n°17, pl. 1  
D/ en contremarque, une tête d'empereur, à dr.  
\* 2) P (ex Coll. Boutin) 16 mm ; 2,67 g ; 7  
= Boutin 453 = Martin n°20, pl. III  
D/ en contremarque, une tête d'empereur, à dr.

COMMUNE (180-192)

31. AE ; 26 mm → existence non assurée

Paschalis 66

D/ M ANT KOMMOΔOC en légende circulaire ; buste lauré et cuirassé de Commode, à dr.

R/ ANΔPICON ; Dionysos debout, à g., vêtu d'un chiton long, tenant de la main dr. un canthare, la main g. appuyée sur un thyrses.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Sestini, *Hedervar IV*, 2, 167 26 mm  
(= *Descrizione*, p. 99, n°2) = Boutin 501

Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

SEPTIME SÉVÈRE (193-211)

32. AE ; 20 mm ; 15,65 g

Paschalis 67

D/ AY[T?] K[A?]Λ CEΠ-C[EOYHPOC] en légende circulaire ; buste lauré de Septime Sévère, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ANΔP[II]- CON ; Dionysos debout, à g., vêtu d'un chiton long, tenant de la main dr. un canthare, la g. appuyée sur un thyrses ; à g. à ses pieds, un animal (panthère ?), à g.

- \* 1) Athènes, *CBC 1978 n°756M* (ex coll. Meletopoulos) 20 mm ; 15,65 g  
(= Paschalis 67a, pl. IΣ', n°17) = Boutin 502, pl. IV

GÉTA (211-212)

33. AE ; 27 mm

*BMC 27* ; Paschalis 68

D/ [- - -]CEΠ-[ΓETAC] ; buste drapé de Géta (jeune), à dr.

R/ AΔGON-NPIN (vertical), de part et d'autre d'une statue d'Artémis d'Éphèse, debout, de face.

- \* 1) *BMC 27*, p. 88 (= *NChr IV* (1841), p. 137-8) 27 mm  
(= Paschalis 68a, pl. IΣ', n°11) = Boutin 503, pl. I

GYAROS

Époque impériale (?)

- b) *NChr* (1842), p. 59, n°1 = *NChr* (1843), p. 176, n°1 (Coll. Borrell) 12,5 mm  
= Boutin 1540

34. AE ; 13 mm

*BMC 1*

D/ Pas de légende ; buste d'Artémis, à dr., un carquois sur l'épaule.

R/ ΓYA-PIQN au-dessus et en-dessous d'un carquois avec sa courroie.

- \* 1) *BMC 1*, p. 100, pl. XXIII, n°7 13 mm  
= Boutin 1538, pl. X  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 316, n°33 (Coll. Millingen) 12,5 mm  
= Anson II, n°601 = Boutin 1539

35. AE ; 14 mm ; 2,50 g

D/ Pas de légende ; tête d'Artémis, à dr.

R/ ΓYA-PIQN au-dessus et en dessous d'un cerf debout, à dr. ; devant lui, un épi de blé (ou un grain d'orge ?).

- 1) P 204 2,50 g  
= Boutin 1537  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) *NChr* (1842), p. 59, n°2 = *NChr* (1843), p. 176, n°2 (Coll. Borrell) 14 mm  
= Boutin 1536

IOS

Époque romaine (?)

36. AE ; 20 mm ; 6,30 g

*BMC 1-3*

D/ OMHPOY à dr. ; tête barbue d'Homère, ceinte d'une bandelette, à dr.

R/ IHT-ON de part et d'autre d'une Athéna Promachos avançant à dr., tenant dans la main g. un bouclier et brandissant de la main dr. une lance ; devant elle, à ses pieds, un petit palmier.

- \* 1) *BMC 1*, p. 101, pl. XXIII, n°8 19 mm  
= Boutin 1547, pl. X

D/ en contremarque, une tête d'Hélios, à dr.

- 2) *BMC 2*, p. 101 = Boutin 1551 21 mm

D/ en contremarque, une tête indéfinissable

R/ en contremarque, I H de part et d'autre d'une petite Athéna Promachos, à dr., similaire à celle de la première frappe

- \* 3) *BMC 3*, p. 101, pl. XXIII, n°9 22 mm  
= Boutin 1550, pl. X

D/ en contremarque, une tête féminine, à dr.

R/ même contremarque que la précédente

- \* 4) P (ex Coll. Boutin) 19 mm ; 5,94 g ; 12  
= Boutin 1553, pl. X = Martin 33, pl. V

D/ contremarque ?

R/ même contremarque que la précédente

- \* 5) Perpignan (Puig 273) 20 mm ; 5,43 g ; 12

R/ même contremarque que la précédente, qui efface tout l'ethnique

- \* 6) A (Musée d'Art Cycladique, n°40) 5,50 g ; 3  
= Oikonomidou (1999), p. 320, n°25, pl. 1  
D/ en contremarque, une tête indéfinissable
- 7) A (Musée d'Art Cycladique, n°43) 6,28 g ; 12  
= Oikonomidou (1999), p. 320, n°27, pl. 1  
R/ trois contremarques différentes, la plus grande étant une petite Athéna Promachos, à g., effaçant la première effigie
- 8) Coll. Privée = Boutin 1548 6,30 g  
D/ en contremarque, une tête d'Hélios, à dr.
- 9) B (Prokesch-Osten) = Boutin 1552 6,38 g  
R/ même contremarque que la précédente  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) *JIAN* 10 (1907), p. 201, n°139, pl. IV, n°17 22 mm  
= Boutin 1549  
R/ même contremarque que la précédente

### I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

#### PSEUDO-AUTONOME

37. AE ; 25 mm *RPC* I, p. 264  
*BMC* 8  
D/ Pas de légende ou légende illisible ; tête barbue d'Homère, ceinte d'une bandelette, à dr. ; grènetis au pourtour.  
R/ IH-TΩN de part et d'autre d'une Athéna Promachos avançant à dr., tenant dans la main g. un bouclier et brandissant une lance de la main dr.
- \* 1) *BMC* 8, p. 102, pl. XXIII, n°13 25 mm  
= Boutin 1608, pl. X

### II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

#### TRAJAN (98-117)

38. AE ; 29 mm *RPC* I, p. 264  
*BMC* 10  
D/ [N]EPTAIANOC [- -] en légende circulaire ; buste de Trajan, à dr., lauréat, cuirassé et portant le *paludamentum*.  
R/ [I]HT-ΩN de part et d'autre d'une Athéna debout, à g., tenant de la main dr. une patère ou une phiale, et de la g. une lance ; derrière elle un bouclier.
- \* 1) *BMC* 10, p. 102, pl. XXIII, n°15 29 mm  
= Boutin 1616, pl. X (seul le R/ est illustré)

39. AE ; (16-18 mm ?) ; 3,22 g ; 12  
→ existence non assurée  
D/ [- -] TPAIANOC ? [- -] en légende circulaire ; buste de Trajan, à dr., lauréat et cuirassé.  
R/ IHT-ΩN de part et d'autre d'une Athéna debout, à g., tenant de la main dr. une patère ou une phiale, et de la g. une lance ; derrière elle un bouclier.
- 1) Mac Clean 7260 = Boutin 1617 3,22 g ; 12

#### PSEUDO-AUTONOME (98-117 ?)<sup>1</sup>

40. AE ; 19 mm ; 5,67 g ; 6 *RPC* IV, 5273  
*BMC* 9 ; Cop 678 ; *SNG* XII, 518  
D/ OMHPO-Y ; tête barbue d'Homère, à dr., ceinte d'une bandelette ; grènetis au pourtour.  
R/ IH-T-ΩN en légende circulaire ; Athéna debout, à g., tenant dans la main dr. une phiale (?) au-dessus d'un autel allumé et dans la main g. une longue lance ; derrière elle un bouclier ; grènetis au pourtour.
- \* 1) L = *BMC* 9, p. 102, pl. XXIII.12 20 mm ; 7,68 g ; 6  
= Boutin 1609, pl. X
- 2) P 207 = Boutin 1613 20 mm ; 5,49 g ; 6
- \* 3) Cop 678 = Boutin 1615 19 mm ; 5,15 g ; 6
- 4) V 14941 17 mm ; 3,64 g ; 6
- 5) V 14942 18 mm ; 4,16 g ; 6
- 6) C (sans numéro) 20 mm ; 5,16 g ; 6
- \* 7) G (Hunterian, p. 205, n°1) 19 mm ; 7,81 g ; 6  
= *SNG* XII, 518, pl. XXXVI = Boutin 1611
- 8) Mac Clean n°7259 = Boutin 1612 6,48 g ; 6
- 9) Coll. Privée = Boutin 1614 5,45 g
- 10) Coll. Privée = Boutin 1610 10,50 g<sup>2</sup>

#### MARC AURÈLE ET LUCIUS VERUS (161-169)

41. AE ; (28-30 mm ?) ; 19,80 g ; 6  
D/ Légende illisible ; bustes barbues de Lucius Verus et de Marc Aurèle, en regard.  
R/ IHT-ΩN ; de part et d'autre d'une Athéna Promachos avançant à dr., tenant dans la main g. un bouclier et brandissant une lance de la main dr.
- \* 1) Athènes, *CBC* (1978), n°1056M 19,80 g ; 6  
= Boutin 1628, pl. X, n°1633

#### FAUSTINE LA JEUNE (145-175)

42. AE ; 22 mm ; 8,29 g ; 6 *RPC* IV, 4703  
*BMC* 11  
D/ ΦAYCTE-INACEBAC en légende circulaire ; buste drapé de Faustine la Jeune, à dr. ; grènetis au pourtour.  
R/ IHT-ΩN de chaque côté d'un palmier ; grènetis au pourtour.
- \* 1) *BMC* 11, p. 102, pl. XXIII, n°14 22 mm ; 8,28 g ; 6  
= Boutin 1618
- 2) Coll. Privée = Boutin 1621 8,30 g  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 391, n°200 22 mm  
= Boutin 1619

<sup>1</sup> Les similitudes que présente le motif du R/ avec les émissions de Trajan peut faire pencher pour une datation haute dans le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Les auteurs du *RPC* datent simplement cette émission du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (101-200).

<sup>2</sup> Cette pièce est répertoriée par S. Boutin. Cependant, on peut se demander s'il s'agit bien de la même émission, car le poids de cette pièce paraît bien supérieur à celui des autres. Elle n'a pas été prise en compte dans le calcul du poids médian de 40.

43. AE ; 22 mm ; 6,13 g ; 6

RPC IV, 5272

BMC 12

D/ NA·CCBAC·ΦΑΥCTCI· en légende circulaire ; buste drapé de Faustine la Jeune, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ IH-TΩN de chaque côté d'un palmier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = BMC 12, p. 102 21 mm ; 5,95 g ; 6  
= Boutin 1620, corr. = Touratsoglou (2010), 37
- \* 2) Weber (Forrer) n° 4664 = Boutin 1625, pl. X 6,15 g
- 3) P 217 (cassée au D/) 21 mm ; 4,52 g ; 6  
= Boutin 1626, corr
- 4) Mu 1 = Boutin 1622, corr. 23 mm ; 7,58 g ; 6
- 5) V 14945 = Boutin 1623, corr. 22 mm ; 6,43 g ; 6
- 6) B 28778 23 mm ; 5,85 g ; 6
- 7) Glendining 21/02/1961 22 mm  
(Coll. R.C. Lockett, 3057, pl. 35)
- 8) Coll. Privée (ex Coll. Rogers n°192) 6,20 g  
= Boutin 1624

LUCILLA (164-169)

44. AE ; 20 mm ; 5,66 g ; 6

RPC IV, 4698

D/ ΛΟΥΚΙΑ-ΛΑCΕΒΑ ; buste drapé de Lucilla, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ IHTΩN à g. ; Athéna Promachos debout, à dr., brandissant une lance et tenant un bouclier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 218 = Boutin 1633 19 mm ; 4,70 g ; 6
  - 2) V 14946 = Boutin 1631 22 mm ; 6,63 g ; 6
  - \* 3) A = Boutin 1632 6,25 g  
= BCH 86 (1962), p. 427, pl. XI, n°16
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 391, n°201 24 mm<sup>1</sup>  
= Boutin 1629
  - b) RN -1869, p. 181, n°32, pl. VII (Coll. Soutzo) 18 mm  
= Boutin 1630

PSEUDO-AUTONOME (138-180 ?)

45. AE ; 22 mm ; 6,47 g ; 7

RPC IV, 7947

D/ OMHPO[.] devant une tête barbue d'Homère, ceinte d'une bandelette, à dr. ; traces de grènetis ou d'un cercle linéaire.

R/ IHT-ΩN de part et d'autre d'une Athéna Promachos avançant à dr., tenant dans la main dr. une patère (?) et brandissant une lance de la main g. ; à g., derrière elle, un bouclier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 205 = Boutin 1557 corr 22 mm ; 6,47 g ; 7

EMPEREUR INDÉTERMINÉ (138-180 ?)

46. AE ; 21 mm ; 5,56 g ; 8<sup>2</sup>

D/ Légende illisible ; tête barbue et laurée d'un empereur (?) ; traces de grènetis ou d'un cercle linéaire.

R/ IHT-ΩN de part et d'autre d'une Athéna Promachos avançant à dr., tenant dans la main dr. une patère (?) et brandissant une lance de la main g. ; à g., derrière elle, un bouclier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P (ex Coll. Boutin) 21 mm ; 5,56 g ; 8  
= Boutin 1627, pl. X (sous « Marc Aurèle »)  
= Martin 34, pl. V

Catalogues, Ventes ou Corpus citant cette monnaie :

- a) Fontana, *Annali* (1863), p. 264 (sous « Commode »)  
= Head (1911), p. 486

<sup>1</sup> Le diamètre de cette monnaie semble trop grand pour appartenir à la même émission. Je ne l'ai pas pris en compte dans le calcul du diamètre moyen de 44.

<sup>2</sup> La monnaie répertoriée ici appartient peut-être à l'émission 45 (l'image n'est pas assez nette pour s'en assurer). Il n'est pas sûr qu'un empereur y soit représenté ; il peut s'agir de la tête barbue d'Homère. En outre, les revers de 45 et 46 sont identiques.

## KÉOS

### Ioulis

**I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>1</sup>**

**47.** AE ; 13 mm ; 3,27 g ; varié (21 exemplaires)

*BMC* 81 ; Cop 655

D/ Pas de légende ; tête d'Aristée, à dr. ; cercle linéaire au pourtour.

R/ IOY à dr. d'une abeille.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1) L = <i>BMC</i> 81, p. 97 = <i>CoinKea</i> , n°82f | 13 mm ; 3,81 g ; 12 |
| * 2) <i>SNG</i> Cop 655 = <i>CoinKea</i> , n°82s     | 13 mm ; 3,76 g ; 12 |
| * 3) Cambridge = <i>CoinKea</i> , n°82k              | 12 mm ; 3,98 g ; 12 |

**48.** AE ; 15 mm ; 3,44 g ; 12 (29 exemplaires)

*BMC* 78-79 et 82 ; Cop 656

D/ Pas de légende ; tête d'Aristée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ E-IOYAI de part et d'autre d'une abeille.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1) L = <i>BMC</i> 79, p. 96 = <i>CoinKea</i> , n°83g | 15 mm ; 3,93 g ; 12 |
| * 2) Cambridge = <i>CoinKea</i> , n°83i              | 15 mm ; 3,20 g ; 12 |
| * 3) L = <i>BMC</i> 78, p. 96, pl. XXII, n°18        | 16 mm ; 3,80 g ; 12 |
| = <i>CoinKea</i> , n°84i                             |                     |
| 4) L = <i>BMC</i> 82, p. 97 = <i>CoinKea</i> , n°84g | 15 mm ; 3,01 g ; 12 |
| * 5) Coll. Privée = <i>CoinKea</i> , n°84a           | 15 mm               |
| * 6) <i>SNG</i> Cop 656 = <i>CoinKea</i> , n°84l     | 14 mm ; 3,28 g ; 12 |

**49.** AE ; 10 mm ; 0,99 g ; 12 (6 exemplaires)

D/ Pas de légende ; tête d'Aristée, à dr.

R/ IOY à dr. d'une abeille.

- |   |                     |
|---|---------------------|
| * 1) O = <i>CoinKea</i> , n°95            | 10 mm ; 1,02 g ; 12 |
| * 2) B (Prokesch) = <i>CoinKea</i> , n°96 | 11 mm ; 1,44 g ; 12 |

**50.** AE ; 13 mm ; 1,97 g ; 12 (12 exemplaires)

*BMC* 80 et 83

D/ Pas de légende ; tête d'Aristée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ IOYAI à dr. d'une abeille ; dans le champ à g., un monogramme.

- |   |                     |
|---|---------------------|
| * 1) L = <i>BMC</i> 80, p. 96 = <i>CoinKea</i> , n°85 | 15 mm ; 2,67 g ; 12 |
| * 2) Mu = <i>CoinKea</i> , n°86                       | 14 mm ; 1,79 g      |
| * 3) Mu = <i>CoinKea</i> , n°87c                      | 14 mm ; 2,19 g      |
| 4) L = <i>BMC</i> 83, p. 97 = <i>CoinKea</i> , n°89   | 13 mm ; 1,92 g ; 12 |
| * 5) O = <i>CoinKea</i> , n°90                        | 14 mm ; 2,04 g ; 12 |
| * 6) P = <i>CoinKea</i> , n°91                        | 12 mm ; 1,97 g ; 12 |
| * 7) L (Earle Fox) = <i>CoinKea</i> , n°92            | 14 mm ; 1,76 g      |
| * 8) P = <i>CoinKea</i> , n°94                        | 13 mm ; 2,18 g ; 12 |

**51.** AE ; 18 mm ; 4,95 g ; 12 (27 exemplaires)

*BMC* 75-77 ; Cop 651-652

D/ Pas de légende ; tête de Ctésilée, à dr.

R/ IOY-ΛI de part et d'autre d'une grappe de raisin.

- |   |                     |
|---|---------------------|
| * 1) <i>SNG</i> Cop 652 = <i>CoinKea</i> , n°101a | 18 mm ; 5,77 g ; 12 |
| R/ dans le champ à g., monogramme                 |                     |
| * 2) P = <i>CoinKea</i> , n°101b                  | 17 mm ; 4,00 g ; 12 |
| R/ dans le champ à g., monogramme                 |                     |
| * 3) B (Prokesch) = <i>CoinKea</i> , n°102        | 20 mm ; 4,36 g ; 12 |
| R/ dans le champ à g., monogramme                 |                     |
| * 4) B (I-B) = <i>CoinKea</i> , n°103a            | 17 mm ; 3,30 g ; 12 |
| R/ dans le champ à g., monogramme                 |                     |
| * 5) B (Löbbecke) = <i>CoinKea</i> , n°104a       | 15 mm ; 5,49 g ; 12 |
| R/ en haut à g., €                                |                     |
| * 6) L = <i>BMC</i> 75, p. 96, pl. XXII, n°16     | 18 mm ; 5,92 g ; 12 |
| R/ en haut à g., € = <i>CoinKea</i> , n°104b      |                     |
| * 7) A = <i>CoinKea</i> , n°105a                  | 16 mm ; 4,18 g ; 12 |
| R/ en haut à g., €                                |                     |
| * 8) <i>SNG</i> Cop 651 = <i>CoinKea</i> , n°105c | 17 mm ; 5,55 g ; 12 |
| R/ en haut à g., €                                |                     |
| * 9) L = <i>BMC</i> 76, p. 96, pl. XXII, n°17     | 16 mm ; 5,63 g ; 12 |
| = <i>CoinKea</i> , n°108b                         |                     |
| 10) L = <i>BMC</i> 77, p. 96                      | 16 mm ; 4,40 g ; 12 |
| = <i>CoinKea</i> , n°108a                         |                     |
| 11) B (Rauch) = <i>CoinKea</i> , n°109d           | 16 mm ; 5,77 g ; 12 |
| * 12) G = <i>CoinKea</i> , n°110                  | 5,05 g              |

**52.** AE ; 11 mm ; 1,31 g ; varié (78 exemplaires)

*BMC* 71-74 ; Cop 659

D/ Pas de légende ; tête de Ctésilée, à dr.

R/ IOY à g. d'une abeille ; le tout dans une couronne.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| * 1) Coll. Privée = <i>CoinKea</i> , n°112b              | 12 mm ; 2,02 g      |
| * 2) B (Prokesch) = <i>CoinKea</i> , n°113               | 12 mm ; 1,26 g ; 12 |
| 3) B 10408 = <i>CoinKea</i> , n°114a                     | 10 mm ; 1,76 g ; 12 |
| * 4) P = <i>CoinKea</i> , n°118b                         | 10 mm ; 1,02 g ; 12 |
| * 5) L = <i>BMC</i> 73, p. 96 = <i>CoinKea</i> , n°120   | 10 mm ; 0,97 g ; 2  |
| * 6) NY = <i>CoinKea</i> , n°121                         | 11 mm ; 0,99 g ; 12 |
| * 7) Hague 4845 = <i>CoinKea</i> , n°123c                | 11 mm ; 1,02 g      |
| * 8) Mu = <i>CoinKea</i> , n°126                         | 11 mm ; 1,70 g      |
| * 9) A = <i>CoinKea</i> , n°127b                         | 9 mm ; 1,05 g ; 12  |
| 10) L = <i>BMC</i> 74, p. 96 = <i>CoinKea</i> , n°127d   | 11 mm ; 0,98 g ; 7  |
| * 11) P = <i>CoinKea</i> , n°129a                        | 9 mm ; 0,86 g ; 6   |
| * 12) L = <i>BMC</i> 71, p. 96, pl. XXII, n°15           | 8 mm ; 1,09 g ; 11  |
| = <i>CoinKea</i> , n°130c                                |                     |
| * 13) L = <i>BMC</i> 72, p. 96 = <i>CoinKea</i> , n°130e | 9 mm ; 2,15 g ; 10  |
| * 14) Coll. Privée = <i>CoinKea</i> , n°131              | 8 mm ; 3            |
| * 15) Coll. Privée = <i>CoinKea</i> , n°133              | 10 mm ; 10          |
| * 16) Mu = <i>CoinKea</i> , n°135                        | 10 mm ; 1,54 g      |
| * 17) B (Ross) = <i>CoinKea</i> , n°136                  | 10 mm ; 1,17 g ; 10 |
| * 18) <i>SNG</i> Cop 659 = <i>CoinKea</i> , n°146        | 10 mm ; 0,88 g ; 12 |

<sup>1</sup> Les monnaies de Ioulis sont présentées sous forme de séries d'émissions de même type, suivant le classement adopté par Ch. Papageorgiadou-Banis dans *CoinKea*. Je n'ai repris que les références aux grandes collections de musées et/ou les références illustrées. Pour un catalogue exhaustif, voir *CoinKea*, p. 87-93. En revanche, les diamètres et les poids moyens figurant ici prennent en compte la totalité des monnaies répertoriées dans la monographie de Ch. Papageorgiadou-Banis. Toutes les monnaies de Ioulis présentées ici sont datées du I<sup>er</sup> s. av. J.C. par Ch. Papageorgiadou-Banis, sur la base de comparaisons avec les émissions de bronzes athéniens à la même époque. Voir *CoinKea*, p. 30-34.

ÉPOQUE DE MARC-ANTOINE (?)  
(vers 38/7 av. J.-C.)<sup>1</sup>

53. AE ; 9 mm ; 0,84 g ; varié (21 exemplaires)

*BMC 69-70 ; Cop 653*

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos, à dr.

R/ IOY à g. ; au centre, une grappe de raisin sur son cep.

- |  |  |                                  |
|--|--|----------------------------------|
| * 1) P   | = <i>CoinKea</i> , n°150                       | 8 mm ; 0,91 g ; 10               |
| 2) Mu  | = <i>CoinKea</i> , n°151                       | 9 mm ; 0,97 g                    |
| 3) Kärnten 2252                                | = <i>CoinKea</i> , n°152                       | 10 mm ; 0,83 g                   |
| 4) C 23.16                                     | = <i>CoinKea</i> , n°153a                      | 9 mm ; 0,76 g ; 9                |
| * 5) SNG Cop 653                               | = <i>CoinKea</i> , n°153b                      | 10 mm ; 0,86 g ; 9               |
| * 6) L = <i>BMC 69</i> , p. 96, pl. XXII, n°14 | = <i>CoinKea</i> , n°153c                      | 10 mm ; 0,84 g ; 9               |
| 7) Mu  | = <i>CoinKea</i> , n°153d                      | 10 mm ; 0,71 g                   |
| 8) O   | = <i>CoinKea</i> , n°153e                      | 10 mm ; 0,95 g ; 3               |
| 9) B   | = <i>CoinKea</i> , n°153f                      | 9 mm ; 0,96 g ; 9                |
| 10) P  | = <i>CoinKea</i> , n°154a                      | 7 mm ; 0,76 g ; 12               |
| 11) L = <i>BMC 70</i> , p. 96                  | = <i>CoinKea</i> , n°154b                      | 10 mm ; 0,95 g ; 7               |
| 12) B  | = <i>CoinKea</i> , n°154c                      | 10 mm ; 0,69 g ; 12              |
| * 13) C 23.17                                  | = <i>CoinKea</i> , n°154d                      | 9 mm ; 0,93 g ; 12               |
| 14) Mu   | = <i>CoinKea</i> , n°155                       | 9 mm ; 0,55 g                    |
| * 15) L  | = <i>CoinKea</i> , n°156a                      | 10 mm ; 1,03 g ; 3               |
| 16) Oslo                                       | = <i>CoinKea</i> , n°156b                      | 9 mm ; 0,79 g ; 3                |
| 17) B  | = <i>CoinKea</i> , n°157a                      | 9 mm ; 0,77 g ; 12               |
| * 18) B  | = <i>CoinKea</i> , n°157b                      | 8 mm ; 0,78 g ; 12               |
| 19) Délos, <i>EAD 27</i> , p. 397, pl. 67      | = <i>CoinKea</i> , n°158                       | 10 mm                            |
| * 20) Ag BB-445                                | = Kroll (1993), n°838                          | 11 mm ; 1,06 g ; 12 <sup>2</sup> |
| * 21) Acsearch n°63371                         | = Classic Numismatic Group (12/09/2007), n°642 | 8 mm ; 0,64 g ; 12               |

54. AE ; 11 mm ; 1,18 g ; 12 (8 exemplaires)

Cop 654

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos, à dr.

R/ IOY ; grappe de raisin au centre.

- |                  |                           |                     |
|------------------|---------------------------|---------------------|
| 1) B             | = <i>CoinKea</i> , n°159a | 11 mm ; 1,10 g ; 12 |
| 2) B             | = <i>CoinKea</i> , n°159b | 12 mm ; 1,39 g ; 12 |
| 3) Mu            | = <i>CoinKea</i> , n°159c | 11 mm ; 0,93 g      |
| 4) Mu            | = <i>CoinKea</i> , n°159d | 10 mm ; 1,31 g      |
| 5) B             | = <i>CoinKea</i> , n°160  | 10 mm ; 0,97 g ; 12 |
| 6) Mu            | = <i>CoinKea</i> , n°161  | 11 mm ; 1,10 g      |
| * 7) B           | = <i>CoinKea</i> , n°162  | 10 mm ; 0,85 g ; 12 |
| * 8) SNG Cop 654 | = <i>CoinKea</i> , n°163  | 11 mm ; 1,77 g ; 12 |

55. AE ; 12 mm ; 4,57 g ; 12

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos, à dr.

R/ IOY ; une grappe de raisin sur son cep.

- |                   |                           |                     |
|-------------------|---------------------------|---------------------|
| * 1) A (de Pella) | = <i>CoinKea</i> , n°164a | 11 mm               |
| 2) B              | = <i>CoinKea</i> , n°164b | 12 mm ; 4,05 g ; 12 |
| 3) B              | = <i>CoinKea</i> , n°165  | 13 mm ; 5,08 g ; 12 |

Fin II<sup>e</sup> - début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)

SEPTIME SÉVÈRE (?) (193-211)

56. AE ; 3,78 g → existence non assurée

D/ Légende ? ; tête de Septime Sévère (?), à dr.

R/ Poséïdon debout, à g., le pied sur un rocher, tenant un aplustre.

- |      |               |        |
|------|---------------|--------|
| 1) V | = Boutin 1275 | 3,78 g |
|------|---------------|--------|

Le Koinon des Kéens

I<sup>er</sup> s. av.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

AUGUSTE (?) (vers 20 av. J.-C. ?)<sup>3</sup>

57. AE ; 19 mm ; 4,87 g ; 12

*RPC Suppl. I, S-1300 A, p. 19*

D/ CCBAC-TOC ; tête d'un empereur, à dr. (Auguste ?) ; grènetis au pourtour.

R/ KEIGON ou KHGON (?) à g. ; Apollon (?) debout, à dr., jouant de la lyre ; grènetis au pourtour.

- |                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| * 1) Christiansen (1993), p. 76 | 19 mm ; 4,87 g ; 12 |
| = <i>CoinKea</i> , n°151        |                     |

<sup>1</sup> Cette datation est proposée par Ch. Papageorgiadou-Banis (*CoinKea*, p. 32), sur la base de comparaisons avec les émissions athéniennes où figure Dionysos, en lien avec le culte de Marc-Antoine en tant que « Nouveau Dionysos ». Voir KROLL (1993), p. 233.

<sup>2</sup> J. Kroll date cette monnaie des IV<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. J.-C. [KROLL (1993), p. 252].

<sup>3</sup> Sur la date de cette émission, voir *CoinKea*, p. 50 et *supra*, Vol. 1, Chapitre III.

## KYTHNOS

## Époque romaine (?)

58. AE ; 15 mm ; 4,26 g ; 6

D/ Traces de légende et/ou de grènetis (?) ; buste d'Apollon, à dr.

R/ K-Y de part et d'autre d'une lyre ; grènetis au pourtour.

\* 1) A (Musée d'Art Cycladique, n°36) 15 mm ; 4,26 g ; 6  
= Oikonomidou (1999), p.321, n°48, pl. 2Époque impériale (?)  
(I<sup>er</sup> s. av.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ?)

59. AE ; 14 mm ; 4,06 g

D/ Pas de légende ou légende illisible ; buste masculin d'un empereur (?) non identifiable, à dr. ; une fleur (?) devant lui, en bas à dr.

R/ KΘ-YN de part et d'autre d'une lyre.

\* 1) Karlsruhe 1892-93 14 mm ; 4,06 g  
= Sheedy (1998), p. 654-5, fig. 4aCatalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 388, n°183 ?

60. AE ; 17 mm ; 7,82 g ; 7

D/ Pas de légende ; buste drapé d'Apollon, à dr., cheveux longs ; devant lui en bas à dr., une branche d'olivier.

R/ KΘ-YN de part et d'autre d'une lyre.

\* 1) Acsearch n°63373 17 mm ; 7,82 g ; 7  
= Classical Numismatic Group (12/09/2007), n°646

61. AE ; 15 mm ; 4,84 g

D/ Pas de légende ou légende illisible ; buste drapé d'Apollon ou Artémis<sup>2</sup>, à dr., cheveux longs ; en bas à dr., une branche d'olivier.

R/ KΘ-YN de part et d'autre d'une lyre ; grènetis au pourtour.

\* 1) A KΘ'619 15 mm ; 4,84 g  
= Sheedy (1998), p. 654-5, fig. 4b62. AE ; 10 mm ; 2,10 g ; 12<sup>3</sup>

D/ Pas de légende ; tête d'Athéna, à dr., portant le casque corinthien.

R/ K-Y de part et d'autre d'une hydrie.

\* 1) SNG Cop 667 = Touratsoglou (2010), 82 10 mm ; 2,10 g ; 12  
2) P 182  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 388, n°184

## MÉLOS

## Époque impériale (?)

63. AE ; 21 mm ; 6,13 g ; 6/12

BMC 22-25 ; Cop 691

D/ Pas de légende ; pomme au centre<sup>1</sup> ; grènetis au pourtour.

R/ Pas de légende ; corne d'abondance enrubannée entre les bonnets des Dioscures, surmontés chacun d'une étoile ; le tout dans une couronne d'olivier.

\* 1) SNG Cop 691 = Boutin 1930 5,97 g ; 12  
\* 2) L = BMC 22, p. 105, pl. XXIV, n°4 22 mm  
= Boutin 1921  
3) L = BMC 23, p. 105 = Boutin 1920 18-23 mm  
4) L = BMC 24, p. 105 18-23 mm  
5) L = BMC 25, p. 105 18-23 mm  
6) Mu = Boutin 1927 7,61 g  
\* 7) P (ex Coll. Boutin) 19 mm ; 6,64 g ; 6  
= Boutin 1929, pl. XV = Martin 93, pl. XIbis  
8) P 245 = Boutin 1932 5,77 g  
\* 9) P (ex Coll. Boutin) 20 mm ; 5,74 g ; 12  
= Boutin 1933 = Martin 94, pl. XIbis  
10) P (ex. Coll. Delepierre) = Boutin 1936 4,08 g  
11) A (CBC 1978, n°783M) = Boutin 1934 5,31 g ; 6  
12) Coll. Privée = Boutin 1928 7,00 g<sup>1</sup> Tous les corpus et catalogues interprètent ce fruit comme une grenade. Or, d'après la légende, le héros fondateur de l'île, Mélos, fut élevé par Aphrodite qui avait transformé son père en pomme (μήλον), qui devint ainsi l'emblème de l'île. Il pourrait donc s'agir plutôt d'une pomme, de la variété *Malus Sylvestris*. Voir MARTIN (1995), p. 72.13) Coll. Privée = Boutin 1935 5,10 g  
14) Weber (Forrer) n°4672 = Boutin 1926 8,36 g  
15) Perpignan (Puig 276) 21 mm ; 5,37 g ; 12  
16) Perpignan (Puig 277) 21 mm ; 6,71 g ; 6  
17) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 100 6,96 g ; 6  
18) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 101 5,12 g ; 8  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Hess (février 1936), n°1136 = Boutin 1922 22 mm  
b) Apostolo Zeno, n°3912 = Boutin 1923 21 mm  
c) Weber (Consul) n°2224 = Boutin 1924 20 mm  
d) MMB = Boutin 1931 5,91 g64. AE ; 14,58 g<sup>4</sup>

D/ Pas de légende ; pomme au centre ; grènetis au pourtour.

<sup>2</sup> K. Sheedy et Ch. Papageorgiadou interprètent cette figure comme celle d'une femme, Artémis ou le portrait d'une impératrice (SHEEDY (1998), p. 650). Il me semble peu probable qu'il s'agisse d'une impératrice, surtout en l'absence de légende. Les ressemblances avec le portrait sur le D/ de 61 pourrait également indiquer la représentation d'Apollon.<sup>3</sup> Émission datée des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C. dans le SNG Cop et de l'époque impériale dans SHEEDY (1998), p. 651-652.<sup>4</sup> Le type iconographique est en tout point identique à celui de 63. En revanche, la monnaie répertoriée en 64 est d'un poids deux fois supérieur à celui des autres. Il s'agit donc sans doute d'une autre émission, puisque de module différent. Il est possible que les monnaies 63 2 à 5 fassent partie de cette deuxième émission, puisque nous en ignorons le poids.

R/ Pas de légende ; corne d'abondance enrubannée entre les bonnets des Dioscures, surmontés chacun d'une étoile ; le tout dans une couronne d'olivier.

1) G (Hunterian, p. 206, n°5) = Boutin 1925 14,58 g

**65. AE ; 18 mm ; 3,08 g ; 12**

BMC 39

D/ Pas de légende ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; grènetis au pourtour.

R/ Bœuf debout sur une ligne d'exergue, à dr. ; MHA[IQN ?] au-dessus ; grènetis au pourtour.

\* 1) L = BMC 39, p. 106, pl. XXIV, 11 18 mm ; 3,20 g ; 12  
= Boutin 1966, pl. XVI

2) B (Coll. Prokesch-Osten) = Boutin 1967 2,97 g

**66. AE ; 12 mm ; 2,25 g**

BMC 40

D/ Pas de légende ; tête d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; grènetis au pourtour.

R/ Pas de légende ; pomme dans une couronne.

\* 1) L = BMC 40, p. 106, pl. XXIV, n°14 12 mm  
= Boutin 1988, pl. XVI

2) Athènes, CBC (1978), n° 785 = Boutin 1989 2,25 g

**67. AE ; 11,22 g**

D/ Buste d'Athéna Promachos, à dr.

R/ MHAIQ[N ?] autour d'une chouette ; le tout dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

1) P 262 = Boutin 1949 (non ill.) 11,22 g

**I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.**

NÉRON (54-68)

**68. AE ; 24 mm ; 10,59 g**

RPC I, 1295<sup>1</sup>

→ existence non assurée

D/ CEBACTON-NEPΩNA ; tête laurée de Néron, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MHAIQN à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr. ; dans le champ à dr., sous le bouclier, III.

\* 1) V 14954 = Boutin 2030 24 mm ; 10,12 g

\* 2) Museo Civico, Verona 11,06 g ; 6

NERVA (96-98)

**69. AE ; (20-22 mm ?) ; 9,74 g**

RPC I, p. 263

D/ NEPVAC · KAICAP - CCBACTOC en légende circulaire ; tête laurée de Nerva, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MHAIQN à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr., le corps enveloppé dans une gaine d'où partent des protomés de serpents<sup>2</sup> ; grènetis au pourtour.

\* 1) L, ex Weber 4675 = Boutin 2032, pl. XVI 10,69 g

2) P 278 (ex Coll. Pellerin) = Boutin 2033 8,78 g

3) P 279 (Sestini 13) = Boutin 2034 10,23 g

(sous « Hadrien »)

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet II, p. 319, n°60 = Boutin 2031

b) Pellerin, p. 86, pl. 104, n°4

c) Mionnet Suppl. IV, p. 394, n°219 = Boutin 2029

(sous « Néron »)

**PSEUDO-AUTONOME**

SOUS LE RÈGNE DE NERVA (?)

**70. AE ; (25 mm ?)**

D/ Légende obscure : MHAIQN (?) [- - -] ; buste d'un homme barbu (Dèmos ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MHAIQN à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr., tenant une lance et un bouclier ; grènetis au pourtour.

\* 1) A, publiée sans références ni indications métrologiques

= Σβορωνος (1908-1911), p. 471, fig. 225

= Lacroix (1949), pl. XVIII, n°4

**I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (?)**

PSEUDO-AUTONOMES

**71. AE ; 30 mm ; 15,21 g**

RPC, Suppl. I, 1294

SNG XII, 511

D/ Buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; devant elle, une étoile et ΔPAXMH ; grènetis au pourtour.

R/ MH-ΛIQN en deux lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

\* 1) G (Hunterian, p. 207, n°7) 30 mm ; 15,04 g ; 6

= SNG XII, 511, pl. XXXV

= Boutin 1985, corr.

2) P 270 = Boutin 1978, corr. 15,37 g

**72. AE ; 25 mm ; 12,12 g**

RPC I, 1294

BMC 35

D/ Buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; devant elle, ΔPAXMH ; grènetis au pourtour.

R/ MHAI-ΩN en deux lignes, dans une couronne d'olivier.

\* 1) L = BMC 35, p. 106 = Boutin 1984 25 mm ; 11,88 g

2) L (1840-12-15-13) 12,73 g

3) P 271 = Boutin 1986 11,74 g

**Fin I<sup>er</sup> ou début II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)**

PSEUDO-AUTONOMES

**73. AE ; (25 mm ?) ; 12,40 g**

D/ Pas de légende ; pomme au centre ; grènetis au pourtour.

<sup>1</sup> L'authenticité des deux pièces répertoriées ici requiert confirmation (cf. RPC, Suppl. I, p. 18, n°1295/2) : il s'agit probablement de faux. Leur poids et leur datation posent problème, en particulier parce que les monnaies de l'époque de Nerva (69 et 70), de quelques années postérieures, ne portent pas le symbole III (contrairement à ce qui est affirmé dans RPC I, p. 264). Si ce symbole signifie bien « trois as », le poids des deux monnaies « néroniennes » serait trop faible pour une drachmè leptou de l'époque de Néron, ce qui nous conforte dans l'idée que leur origine n'est pas authentique (voir supra, Vol. 1, Chapitre IV). C'est pourquoi les monnaies 75 à 79 sont à dater, selon moi, au plus tôt du règne de Nerva, et plus probablement encore de celui de Trajan.

<sup>2</sup> Sur l'interprétation de cette statue, voir supra, Vol. 1, Chapitre XVI.

R/ ΜΗΛΙΩΝ à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr., tenant une lance et un bouclier ; dans le champ à dr., sous le bouclier, III.

- \* 1) P R1338 (ex Coll. Pozzi) = Boutin 1942, pl. XV 13,26 g
  - 2) P 259 = Boutin 1943 11,53 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 318, n°47

74. AE ; 25 mm ; 9,92 g ; 12<sup>1</sup>

Cop 690

D/ Pas de légende ; pomme au centre ; grènetis au pourtour.

R/ ΜΗΛΙΩΝ à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr., tenant une lance et un bouclier ; grènetis au pourtour.

- 1) G (Hunterian, p. 207, n°6) = Boutin 1938 11,13 g
  - \* 2) SNG Cop 690 = Boutin 1940 9,49 g ; 12
  - 3) Coll. Privée = Boutin 1941 8,80 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Feuardent (mai 1910, n°472), (ex Coll. Billoin, n°562) 25 mm  
= Boutin 1937  
b) Classical Numismatic Auction XIV (mars 1991, n°292) 10,27 g  
= Boutin 1939 (flan large)

### II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)

#### PSEUDO-AUTONOMES

SOUS LE RÈGNE DE TRAJAN (?)<sup>2</sup> (98-117)

75. AE ; 30 mm ; 19,75 g RPC I, 1296

D/ ΜΗΛ[ΙΩΝ - - -] ΑΡΣΑ (?) ; buste d'Athéna casquée, à dr. ; en bas à dr., une étoile.

R/ ΕΠΙ-ΤΙΠΙΑΝ-ΚΛΕΟC-ΤΟΓ en quatre lignes, dans une couronne.

- \* 1) V 14951 30 mm  
(D/ la lecture et le sens de la légende ne sont pas clairs)
- 2) Mu = RPC Suppl. II, 1296 (non ill.) 16,93 g
- 3) P (sans numéro) = Boutin 2028 22,57 g  
(d'après Boutin : D/ : ΓΕΡΑ..ΤΟΝ.. (?) ; tête imberbe d'un empereur indéterminé)

76. AE ; 25 mm ; 12,01 g RPC I, 1298

BMC 43

D/ ΒΟΥΛΗ-ΜΗΛΙΩΝ en légende circulaire ; buste de *Boulè* voilée, à dr. ; III en dessous.

R/ ΕΠΙ-ΤΙΠΙΑΝ-ΚΛΕΟC-ΤΟΓ en quatre lignes, dans une couronne.

- \* 1) L = BMC 43, p. 107, pl. XXIV, n°15 25 mm ; 13,31 g  
= Boutin 2021, pl. XVI
  - 2) P 276 = Boutin 2022 corr. 12,13 g
  - \* 3) Acsearch n°60571 25 mm ; 10,59 g ; 12  
= Classical Numismatic Group (14/05/2008), n°1260
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 319, n°56

<sup>1</sup> Il s'agit peut-être de la même émission que la précédente (73), mais l'état des monnaies ne permettent pas en 74 de distinguer la présence du signe III sous le bouclier.

<sup>2</sup> Ces monnaies ont toutes été datées de l'époque de Néron car le symbole III apparaît sur une émission mélienne à l'effigie de Néron (68), dont le revers est tout à fait similaire à 78. Or, les deux exemplaires de cette émission retrouvés à ce jour sont très probablement des faux (cf. RPC, Suppl. I, p. 18, n°1295/2). Cette série de monnaies (75 à 79) est à dater, selon nous, au plus tôt du règne de Nerva, et plus probablement encore de celui de Trajan. Voir *supra*, Vol. I, Chapitres IV et VIII.

77. AE ; 24 mm ; 10,54 g RPC I, 1299

D/ ΜΗΛΙΩΝ-ΔΗΜΟC en légende circulaire ; buste de *Dèmos* barbu, à dr. ; III en dessous.

R/ ΕΠΙ-ΤΙΠΙΑΝ-ΚΛΕΟC-ΤΟΓ en quatre lignes dans une couronne ; grènetis au pourtour.

- \* 1) C Leak (Suppl. 164.2 = SNG 4015) 8,44g  
= Boutin 2027, pl. XVI
  - 2) P 277 (ex Coll. Pellerin) = Boutin 2026 10,10 g
  - 3) Bo 48283 (Palagi) = RPC Suppl. II, 1299 13,07 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 319, n°57

78. AE ; 23 mm ; 10,49 g ; varié RPC I, 1297

BMC 42

D/ ΕΠΙ-ΤΙΠΙΑΝΚΛΕΟC-ΤΟΓ en légende circulaire ; une pomme au centre.

R/ ΜΗΛΙΩΝ à g. ; statue d'Athéna Chalkioikos, à dr., tenant dans la main dr. une lance et dans la g. un bouclier ; dans le champ à dr., sous le bouclier, III.

- \* 1) L = BMC 42, p. 107, pl. XXIV, n°13 23 mm ; 11,20 g  
= Boutin 1944
- 2) V = Boutin 1945 12,02 g ; 7
- \* 3) P (ex Coll. Boutin) = Martin n°97, pl. XIbis 23 mm ; 10 g ; 6  
= Boutin 1946, pl. XV
- 4) Coll. Privée = Boutin 1947 8,74 g ; 7
- 5) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 104 8,71 g ; 6

79. AE ; 19 mm ; 4,08 g ; varié RPC I, 1300

BMC 44 ; Cop 696 ; SNG XII, 511

D/ ΜΗΛΙΩΝ en légende circulaire à dr. ; buste d'Athéna casquée, à dr. ; derrière elle, une fleur (?) ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΠΙ-ΤΙΠΙΑΝ-ΚΛΕΟC-ΤΟΓ en quatre lignes dans une couronne ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = BMC 44, p. 107, pl. XXIV, n°16 18 mm ; 4,95 g  
= Boutin 1999
- 2) L = BMC 45, p. 107 = Boutin 2002 18 mm ; 4,14 g
- 3) L = BMC 46, p. 107 = Boutin 2000 19 mm ; 4,12 g
- 4) V 14950
- 5) Mu 7 = Boutin 2019 3,21 g
- 6) Mu 8 = Boutin 2010 3,94 g
- \* 7) SNG Cop 696 = Boutin 2007, pl. XVI 4,80 g ; 6
- 8) C Leak
- \* 9) G (Hunterian, p. 207, n°10) = Boutin 2012 19 mm ; 3,82 g ; 6  
= SNG XII, 512, pl. XXXVI
- 10) Weber (Forrer) n°4674 = Boutin 2016 3,43 g
- 11) P (sans numéro) = Boutin 2010 2,89 g
- 12) P 275 = Boutin 2018 3,28 g
- 13) P (sans numéro) = Boutin 2009 4,44 g
- 14) A (Musée d'Art Cycladique, n°53) 4,12 g ; 6  
= Oikonomidou (1999), p. 322, n°60, pl. 2
- \* 15) P (ex Coll. Boutin) 19 mm ; 5,14 g ; 13  
= Boutin 2006, pl. XVI = Martin n°98, pl. XIbis
- 16) P (ex Coll. Boutin) 20 mm ; 3,82 g ; 13  
= Boutin 2013, pl. XVI = Martin n°99, pl. XIbis
- 17) B (Coll. Prokesch-Osten) = Boutin 2011 3,88 g
- 18) Coll. Privée = Boutin 2008 4,20 g
- 19) Coll. Privée = Boutin 2014 3,75 g
- 20) Coll. Privée = Boutin 2015 3,70 g
- 21) La Haye 4865 = Boutin 2017 3,36 g
- \* 22) Acsearch n°28012 3,96 g  
= Münzen & Medaillen GmbH (24/05/2007), n°540
- \* 23) Acsearch n°70416 17 mm ; 5,27 g ; 6  
= Classical Numismatic Group (14/05/2008), n°1261
- \* 24) Acsearch n°126289 4,45 g  
= Münzen & Medaillen GmbH (24/05/2007), n°539
- \* 25) Acsearch n°274667 16 mm ; 3,78 g

- = Classical Numismatic Group (26/09/2007), n°258  
 \* 26) Acsearch n°454291 19 mm ; 3,98 g ; 1  
 = Classical Numismatic Group (25/08/2010), n°293  
 27) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 105 3,74g ; 6  
 28) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 106 4,16g ; 2  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Hess (décembre 1931, n°508) = Boutin 1998  
 b) Molthein n°1756 = Boutin 2001 19 mm  
 c) Hess (février 1936, n°1137) = Boutin 2003 17 mm  
 d) Photiades Pacha n°1390 = Boutin 2004 17 mm  
 e) Weber (Consul), n°2226 = Boutin 2005 17 mm

PSEUDO-AUTONOMES  
 (date indéterminée)

80. AE ; 28 mm ; 12,38 g ; 12

*BMC* 36 ; Cop 695

D/ N (rétrograde) - ΩΙΑΗΜ en légende circulaire ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; le tout dans un grènetis.

R/ ΜΗΑ-ΙΩΝ en deux lignes, dans une couronne d'olivier ; au-dessus, une pomme (?) ; le tout dans un grènetis.

- \* 1) *BMC* 36, p. 106, pl. XXIV, n°9 27 mm  
 = Boutin 1973, pl. XVI  
 \* 2) *SNG* Cop 695 = Boutin 1980 9,65 g ; 12  
 3) P 267 = Boutin 1977 16,09 g  
 4) Mu = Boutin 1979 11,40 g  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) *JIAN* 14 (1912) p. 40 n° 2300, coll Maurocordatou = Boutin 1970  
 b) Pellerin III, p. 86 = Boutin 1971  
 c) Molthein n°1755 = Boutin 1972 31 mm  
 d) Weber (Consul), n°2225 = Boutin 1974 26 mm

81. AE ; 28 mm ; 7,99 g ; 12

*SNG* XII, 513<sup>1</sup>

D/ TY-XH dans le champ ; statue de Tychè debout, à dr., un péplos sur les épaules, appuyée sur une colonne ionique, un enfant nu sur son bras g. ; le tout dans une couronne.

R/ ΜΗΑ-ΙΩΝ en deux lignes, dans une couronne.

- \* 1) G (Hunterian, p.207, n°11) = Boutin 1991  
 = *SNG* XII, 513, pl. XXXVI 28 mm ; 9,67 g ; 12  
 2) V = Boutin 1993 7,56 g  
 3) P 266 (percée) = Boutin 1992 8,58 g  
 4) P 265 = Boutin 1994 6,16 g  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Pellerin, p. 86, pl. 104, n°2 = Boutin 1990  
 b) Mionnet II, p. 319, n°58

82. AE ; 22 mm ; 7,09 g ; varié

*BMC* 32-34

D/ ΒΟΥΛΗ à g. ; buste lauréat et drapé de *Boulè*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΜΗΑΙΩΝ autour d'une chouette, à dr. ; le tout dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC* 32, p. 106, pl. XXIV, n°8 23 mm  
 = Boutin 1951  
 2) V = Boutin 1952 9,03 g  
 3) Weber (Forrer) n°4673 = Boutin 1953 8,16 g  
 4) B (Coll. Prokesch-Osten) = Boutin 1954 6,66 g

- \* 5) P (ex Coll. Boutin) = Martin 96, pl. XIbis 21 mm ; 6,27 g ; 8  
 = Boutin 1955, pl. XV  
 6) Winterthur 2306 = Boutin 1956 6,23 g ; 7  
 7) P 251 = Boutin 1957 5,92 g  
 8) L = *BMC* 33, p. 106  
 9) L = *BMC* 34, p. 106  
 10) P n°R1339 (ex Coll. Pellerin) = Boutin 2023 *corr* 8,15 g  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet II, p. 319, n°55  
 b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 396, n° 216 = Boutin 1950 24 mm

83. AE ; 7,32 g

D/ N (rétrograde) - ΩΙΑΗΜ en légende circulaire ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; le tout dans un grènetis.

R/ ΜΗ-ΑΙΩΝ en deux lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- 1) P 268 = Boutin 1981, *corr.* 7,43 g  
 2) P 269 = Boutin 1982, *corr.* 7,21 g  
 3) V = Boutin 1983, *corr.* 5,57 g

84. AE ; 18 mm ; 5,11 g ; 6/12

*RPC* IV, 5275<sup>2</sup>

D/ Pas de légende ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe ; grènetis au pourtour.

R/ Βοῦφ à bosse debout sur une ligne d'exergue, à dr., regardant de face ; ΜΗΑΙΩΝ au-dessus ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 263 = Boutin 1968, pl. XVI 18 mm ; 5,50 g ; 6  
 \* 2) V 37747 = Boutin 1969 18 mm ; 4,72 g ; 12

85. AE ; 17 mm ; 2,82 g ; 6/12

*RPC* IV, 8405

Cop 693

D/ Pas de légende ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthe et portant l'égide.

R/ Μ-Η de part et d'autre d'une corne d'abondance ; le tout dans une couronne.

- \* 1) *SNG* Cop 693 = Boutin 1917, pl. XV 3,88 g ; 12  
 \* 2) C 1275 15 mm ; 2,59 g ; 6  
 3) NY 1944.100.27898 18 mm ; 3,05 g ; 12

SOUS LE RÈGNE DE COMMODORE  
 COMMODORE (182-184)

86. AE ; 28 mm ; 14,71 g ; 6

*RPC* IV, 5274

D/ ΑΥΤΚΑΙΜΑΥ[- -]ΙΝ?[- -] en légende circulaire ; buste de Commode jeune, tête nue (barbe courte), portant cuirasse (?) et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΜΗΑΙΩΝ en légende circulaire ; figure masculine (barbue) debout, à g., tenant un objet indistinct de la main dr. et un long sceptre de la main g. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1890-1-10-9 (percée) 28 mm ; 14,71 g ; 6

<sup>1</sup> Monnaie datée par J. Goddard du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)

<sup>2</sup> Cette monnaie est assimilée à *BMC* 39 dans le *RPC*. Or, au revers, le motif et la légende sont différents.

## PSEUDO-AUTONOMES ET COMMUNE (184-192)

87. AE ; 24 mm ; 7,57 g ; 12 RPC IV, 7948

D/ ΜΗΛΙΩΝ en légende circulaire, devant un buste d'Athéna casquée, à dr.

R/ ΕΠΙ-ΑΡΧΟ-ΦΛΕΠΑ-ΦΡΟΔΙ-ΤΟΥ en cinq lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 272 = Boutin 2036, *corr* 24 mm ; 7,63 g ; 12
- \* 2) Coll. Privée = Boutin 2024 *corr.* 7,50g
- \* 3) Ag NN-618 = Kroll (1993), n°844 25 mm ; 6,14 g ; 6

88. AE ; 22 mm ; 5,16 g ; varié RPC IV, 4704*BMC* 47

D/ ΑΥΚ ΚΟΜ-ΟΔΟΚ ΜΗΛΙΩ-Ν ; tête barbue et laurée de Commode, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΠΙ-ΑΡΧ Φ-ΛΕ-ΠΑ-ΦΡΟΔΙ-ΤΟΥ en cinq lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC* 47, p. 107 = Boutin 2038 23 mm ; 7,37 g ; 12
  - \* 2) P (ex Coll. Boutin) 21 mm ; 4,75 g ; 18  
= Boutin 2040, pl. XVI = Martin n°100, pl. XIbis
  - 3) Coll. Privée = Boutin 2041 4,50 g
  - 4) Coll. Privée = Boutin 2042 4,45 g
  - 5) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 107 4,99 g ; 6
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Weber (Consul) = Boutin 2039 18 mm

89. AE ; 20 mm ; 3,91 g ; 12 RPC IV, 7949D/ ΜΗΛΙΩΝ ; buste drapé de *Boulè* jeune, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΕΠΙ [Α]-ΡΧ[ΦΛ]-ΕΠΑΦΡ-ΟΔΙΤ-ΟΥ en cinq lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 273 = Boutin 2025 21 mm ; 4,44 g ; 12
- \* 2) V 33788 = Boutin 2037, *corr* 19 mm ; 3,38 g ; 12  
(= Hirsch 21 (16/11/1908), Coll. Weber, n°2227)

90. AE ; 16 mm ; 1,84 g ; varié RPC IV, 4705*BMC* 48

D/ ΜΗΛΙΩΝ en légende circulaire, à dr. ; tête casquée d'Athéna, à dr.

R/ ΕΠΙ-ΑΡΧ Φ-ΛΕΠΑ-ΦΡΟΔΙ-ΤΟΥ (*sic*) en cinq lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- 1) L = *BMC* 48, p. 107 = Boutin 2035 15 mm ; 1,39 g ; 12
- \* 2) L 1949-4-11-700 (ex Coll. J. Mavrogordato) 16 mm ; 2,39 g ; 6
- 3) NY 1944.100.27891 16 mm ; 1,74g ; 12
- 4) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 108 1,59g ; 6

Fin II<sup>e</sup> s. – III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)

## PSEUDO-AUTONOMES

91. AE ; 28 mm ; 7,25 g ; 12

*BMC* 38 ; Cop 694

D/ Pas de légende ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthien ; ligne de bordure constituée de perles et de pirouettes.

R/ ΜΗ-ΛΙΩΝ en deux lignes, dans une couronne d'olivier ; bordure de perles et de pirouettes (?).

- \* 1) *BMC* 38, p. 106, pl. XXIV, n°10 25 mm  
= Boutin 1975 *corr.*, pl. XVI
- \* 2) *SNG* Cop 694 = Boutin 1964, pl. XVI 7,89 g ; 12
- 3) Coll Privée = Boutin 1965 6,20 g

- 4) Ag III-1007 = Kroll (1993), n°843 25 mm ; 7,67 g ; 12
  - 5) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 103 6,16 g ; 12
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) *JIAN* 10 (1907), p. 216, n°367 = Boutin 1962 30 mm
  - b) Photiadès Pacha 1389 = Boutin 1963 28 mm

92. AE ; 24 mm ; 5,99 g ; varié

Cop 697 ; *SNG* XII, 516<sup>1</sup>

D/ ΤΥ-ΧΗ dans le champ ; statue de Tychè debout, drapée, à dr., appuyée sur une colonne ionique, un enfant nu sur son bras g. ; le tout dans une couronne d'olivier.

R/ ΗΜ-ΙΑ-ΝΩ (rétrograde), en trois lignes, dans une couronne.

- \* 1) Imhoof Blümer (1890), p. 547, n°66 24 mm  
= Boutin 1958, pl. XV
- \* 2) G (Hunterian, p. 207, n°12) 23 mm ; 5,76 g ; 7  
= *SNG* XII, 516, pl. XXXVI = Boutin 1959
- 3) Coll. Privée = Boutin 1960 5,69 g
- \* 4) *SNG* Cop 697 = Boutin 1961 4,79 g ; 12
- \* 5) Acsearch n°107104 22 mm ; 6,22 g  
= Classical Numismatic Group (22/05/2002), n°597
- \* 6) Acsearch n°275327 24 mm ; 7,48 g ; 11  
= Classical Numismatic Group (24/10/2007), n°42

93. AE ; 22 mm ; 5,02 g ; 6

*BMC* 37 ; *SNG* XII, 514<sup>2</sup>

D/ Ν (rétrograde) - ΩΙΑΗΜ en légende circulaire ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthien ; le tout dans un grènetis.

R/ ΗΜ-ΙΑ-ΝΩ (entièrement rétrograde) en trois lignes, dans une couronne d'olivier ; grènetis au pourtour.

- 1) *BMC* 37, p. 106 = Boutin 1976 *corr.* 23 mm
- \* 2) G (Hunterian, p. 207, n°8) 21 mm ; 5,02 g ; 6  
(= *SNG* XII, 514, pl. XXXVI) = Boutin 1987, *corr.*

94. AE ; 22 mm ; 5,08 g

*BMC* 41 ; *SNG* XII, 515<sup>3</sup>

D/ Pas de légende ou légende illisible ; trois pommes ornées de feuilles et unies par leur tige ; autour, une couronne d'olivier ou une bordure de perles et de pirouettes (?).

R/ ΜΗ-ΛΙ-ΩΝ en trois lignes, dans une couronne d'olivier.

- \* 1) G (Hunterian, p. 207, n°9) = Boutin 1996 22 mm ; 5,35 g ; 6  
= *SNG* XII, 515, pl. XXXVI
  - \* 2) L = *BMC* 41, p. 107, pl. XXIV, n°12 21 mm  
= Boutin 1995, pl. XVI
  - 3) P 260 (ex Coll. Pellerin) = Boutin 1997 4,82 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Pellerin, p. 86, pl. 104, n°5
  - b) Mionnet II, p. 318, n°48

95. AE ; 19 mm ; 2,99 g ; 6

Cop 692

D/ Pas de légende ; pomme au centre ; grènetis au pourtour.

<sup>1</sup> Monnaie datée par J. Goddard du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?).  
<sup>2</sup> Monnaie datée par J. Goddard du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?).  
<sup>3</sup> Monnaie datée par J. Goddard du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?).

R/ MH-ΛI-WN en trois lignes, dans une couronne d'olivier.

- \* 1) SNG Cop 692 = Boutin 1919 19 mm ; 2,97 g ; 6  
 2) Coll. Privée = Boutin 1918 3,00 g  
 3) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 102 3,98 g ; 6

CARACALLA (211-217)

96. AE ; 1,85 g

D/ MAY-ANT-ΩNEINOC en légende circulaire ; tête laurée de Caracalla, à dr., grènetis au pourtour.

R/ MH-ΛIΩN en deux lignes, dans une couronne.

- 1) Mu = Boutin 2043 1,89 g  
 2) P 280 = Boutin 2044 1,80 g

97. AE ; 1,26 g

D/ ANTO-NEINOC en légende circulaire ; tête laurée de Caracalla, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ MH-ΛI-ΩN en trois lignes, dans un grènetis.

- \* 1) Athènes, CBC 1978 n°786 1,26 g  
 (Meletopoulos pl.4 n° 58) = Boutin 2045, pl. XVI

## MYKONOS

I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)

98. AE ; 18 mm ; 4,21 g

SVORONOS (1893), n°20<sup>1</sup>

BMC 7

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos jeune, de trois-quarts face, regardant à dr., cheveux mi-longs, couronnés de lierre.

R/ MK entre un grain de blé ou d'orge (à g.) et une grappe de raisin (à dr.) ; YO à dr. ; dans le champ à g., un thyrses ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L= BMC 7, p. 108, pl. XXV, n°3 18 mm  
 = Svoronos 20α, pl. XI, 28 = Boutin 2122, pl. XVII  
 \* 2) B = Svoronos 20β, pl. XI, 29 = Boutin 2121 18 mm  
 3) P (ex Coll. Delepierre) = Boutin 2123 4,21 g

Époque impériale (?)

(fin du I<sup>er</sup> s. av.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)

99. AE ; 15 mm ; 4,07 g

SVORONOS (1893), n°21<sup>2</sup>

BMC 8

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos jeune, de trois-quarts face, regardant à dr., cheveux bouclés, couronnés de lierre.

R/ M-Y / K-O de part et d'autre d'une grappe de raisin ; à g. un thyrses ; à dr. un grain de blé ou d'orge.

- \* 1) L= BMC 8, p. 108, pl. XXV, n°4 15 mm  
 = Svoronos 21δ, pl. XI, 32 = Boutin 2130, pl. XVII  
 2) Mu = Boutin 2136 3,13 g  
 3) Mu = Boutin 2137 2,27 g  
 4) G (Hunterian, p. 203, n°3) = Boutin 2138 2,14 g  
 5) B = Svoronos 21β = Boutin 2125  
 \* 6) B (I-B) = Svoronos 21γ, pl. XI, 31 = Boutin 2126  
 \* 7) Mon = Svoronos 21α, pl. XI, 30 = Boutin 2124  
 8) Weber (Forrer), n°4678 = Boutin 2135 3,56 g  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Pozzi, n°4561 = Boutin 2129  
 b) JIAN 10 (1907), p. 213, n°300 = Boutin 2132 15 mm  
 c) Rhusopoulos n°3156 = Boutin 2134 13,5 mm  
 d) Mionnet Suppl. IV, p. 394, n°222 = Boutin 2128  
 = Svoronos 21ζ  
 \*e) Meletopoulos = Boutin 2127  
 = Svoronos 21ε, pl. XI, 33

100. AE ; 16 mm

SVORONOS (1893), n°29

BMC 9

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos jeune, de trois-quarts, regardant à dr., couronnée de lierre.

R/ M-Y / K-O de part et d'autre d'une grappe de raisin ; à g. un thyrses ; à dr. un épi de blé ou d'orge.

- \* 1) L= BMC 9, p. 109 = Boutin 2160 16 mm  
 = Svoronos 29α, pl. XIV, 45  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Weber (Consul) = Svoronos 29β

101. AE ; 19 mm ; 4,26 g

SVORONOS (1893), n°25<sup>3</sup>

BMC 10

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos jeune, de trois-quarts, regardant à dr., couronnée de lierre.

R/ MOCY-Y-KNIN de part et d'autre d'une tige de blé ou d'orge portant deux épis.

- \* 1) L= BMC 10, p. 109, pl. XXV, n°5 18 mm  
 = Svoronos 25γ, pl. XIV, 40 = Boutin 2146  
 \* 2) P 292 = Boutin 2151 4,83 g  
 = Svoronos 25α, pl. XIV, 39  
 \* 3) B (Coll. Prosch-Osten) = Boutin 2158 3,58 g  
 = Svoronos 25β, pl. XIV, 38  
 4) G (Hunterian, p. 208, n°4) = Boutin 2156 3,82 g  
 = Svoronos 25δ  
 5) A (= JIAN 12 (1909-1910), p. 11) = Boutin 2139 21 mm  
 = Svoronos 25ε  
 \* 6) Mu (D/ en contremarque, grain de blé ?) 5,40 g  
 = Svoronos 26α, pl. XIV, 41 = Boutin 2150  
 7) A (D/ en contremarque, grain de blé ?) = Svoronos 26β  
 \* 8) P (ex Coll. Pozzi) = Boutin 2154, pl. XVII 4,08 g ; 6  
 \* 9) P (ex Coll. Boutin) 19,5 mm ; 3,85 g ; 6  
 = Boutin 2155, pl. XVII = Martin 103, pl. XII  
 \* 10) Acsearch n°29382 4,96 g  
 = Münzen & Medaillen GmbH (24/05/2007), n°541  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet II, p. 320, n°62  
 b) Weber (Consul) = Boutin 2149 16 mm

<sup>1</sup> Cette émission est datée par I. Svoronos de 308-266 av. J.-C. ; par W. Wroth dans le BMC du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

<sup>2</sup> Cette émission est datée par I. Svoronos de 308-266 av. J.-C. ; par W. Wroth dans le BMC du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou de l'époque impériale ; par S. Boutin de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

<sup>3</sup> Cette émission est datée par I. Svoronos de 167-88 av. J.-C. ; par W. Wroth dans le BMC du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou de l'époque impériale ; par S. Boutin de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

**102.** AE ; 19 mm ; 4,17 g SVORONOS (1893), n°27

BMC 11 ; Cop 700

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos jeune, plus grande que sur la précédente monnaie, de trois-quarts, regardant à dr., couronnée de lierre.

R/ MOIN-Y-KNGO (les N sont rétrogrades) de part et d'autre d'une tige de blé ou d'orge, portant deux épis.

- \* 1) SNG Cop 700 = Boutin 2152 4,17 g ; 12  
= Svoronos 27ζ
- \* 2) B (I-B) = Boutin 2140 20 mm  
= Svoronos 27α, pl. XIV, 42
- 3) B = Svoronos 27ε = Boutin 2142
- \* 4) L= BMC 11, p. 109 = Boutin 2147 18 mm  
= Svoronos 27δ, pl. XIV, 43
- 5) V = Svoronos 27ζ = Boutin 2143
- 6) P (ex Coll. Boutin) = Martin 104, pl. XII 19,5 mm ; 4,08 g ; 13  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Meletopoulos = Svoronos 27β = Boutin 2141
- b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 395, n°227 = Boutin 2144  
= Svoronos 27η
- c) Sestini, *Decriz Mus Hedervar* = Svoronos 27θ = Boutin 2145

AUGUSTE (27 av.-14 ap.)

**103.** AE ; 19 mm ; 5,47 g

RPC I, 1301  
SVORONOS (1893), n°30

D/ CEBAC-TOC en légende circulaire ; tête laurée, à dr., probablement d'Auguste ; grènetis au pourtour.

R/ MYKO-NIGON de part et d'autre d'un Dionysos nu, debout, à dr., tenant un thyrses dans la main dr. et un canthare dans la main g. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P (ex Coll. Pellerin n°3326) = Boutin 2163 18 mm ; 5,47 g  
= Svoronos 30β, pl. XIV, 47
  - \* 2) A 1892/93 = Boutin 2163 19 mm  
= Svoronos 30α, pl. XIV, 46
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 320, n°66

## NAXOS

### Époque romaine (?)

**104.** AE ; 9,69 g ; 12

Cop 712

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos barbu, à dr., couronné de lierre et d'une pomme de pin (?).

R/ NA-ΞΙΩ en deux lignes, dans une couronne de lierre.

- \* 1) SNG Cop 712 = Boutin 2454, pl. XXII 9,69 g ; 12

### II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

ANTONIN LE PIEUX (138-161)

**105.** AE ; 34 mm ; 24,75 g ; 6 RPC IV, 7950

D/ AY[- -]ANT[- -]CCB ; tête laurée d'Antonin le Pieux, à dr.

R/ ΕΠΙ ΦΑΝΙΔΟC Π?[- -] ; NA-ΞΙ ; buste drapé de Dionysos (jeune), à dr., couronné de lierre, les cheveux « en chignon » ; sur son épaule g., un thyrses.

- 1) P 404 (sous « Nésos ») 35 mm ; 26,25 g ; 6  
= Boutin 2456 (D/ ANTONHINΩC (*sic*) CEB...)
- \* 2) C (Lewis 1276) 34 mm ; 23,25 g ; 6

### Fin II<sup>e</sup> s.-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

SEPTIME SÈVÈRE (193-211)

**106.** AE ; 28 mm ; 12,57 g ; 6/7 NICOLET (2009), p. 396

D/ AYT KAI CΕΠ - CCOYHPOC Π en légende circulaire ; buste drapé de Septime Sévère à dr., la tête laurée de laurier ; grènetis au pourtour.

R/ NAΞ-ΙΩΝ ; Dionysos debout de face, la tête à g., tenant de la main dr. un canthare incliné et de la g. un thyrses ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 322 = Boutin 2460 14,10 g
- \* 2) A (Musée d'Art Cycladique, n°111) 11,55 g ; 6  
= Oikonomidou (1999), p. 320, n°23 (attribuée à Théra)
- \* 3) A N<sup>o</sup>(A)80 12,10 g

- \* 4) Mu = Boutin 2461 11,62 g
- \* 5) Samos (Trésor 1911) 11,18 g
- 6) Samos (Trésor 1911) 17,69 g
- 7) Samos (Trésor 1911) 14,90 g
- 8) Samos (Trésor 1911) 14,58 g
- 9) Samos (Trésor 1911) 11,18 g
- 10) B (Trésor 1911) 12,19 g
- 11) B (Trésor 1911) 11,40 g
- 12) Samos (Trésor 1911) 10,72 g
- 13) Samos (Trésor 1911) 10,24 g
- 14) B (Trésor 1911) 9,92 g
- 15) B (Trésor 1911) 9,24 g
- 16) Samos (Trésor 1911) 8,61 g<sup>1</sup>
- 17) Fouilles de Naxos [IAE] (1974, p. 155)  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 397, n°237 28 mm  
= Boutin 2457
- b) Chaix n° 309 = Boutin 2458 27 mm

**107.** AE ; 18 mm ; 5,50 g

D/ Idem que **106.**

R/ idem que **106.**

- 1) B (Trésor 1911) 5,50 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 397, n°238 18 mm  
= Boutin 2459 *corr*

JULIA DOMNA (193-217)

**108.** AE ; 24 mm ; 7,49 g ; 6/12 NICOLET (2009), p. 397

BMC 22 ; Cop 714

D/ IOYΛΙΑ ΔΟΜ-ΝΑCΕΒΑC en légende circulaire ; buste de Julia Domna, à dr. ; grènetis au pourtour.

<sup>1</sup> Les pièces 14, 15 et 16 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du poids moyen, car nous ne savons pas si elles appartiennent à la même émission ou à la suivante (**107**), exactement identique mais de plus petit module. Les émissions **106** et **107** ne sont pas différenciées dans l'étude de NICOLET-PIERRE (2009). Or, il semble que l'on ait affaire à deux modules différents.

R/ NAΞ-ΙΩΝ ; les trois Grâces nues, debout, les bras tendus ; grènetis au pourtour.

- |  |                         |                |
|--|-------------------------|----------------|
| 1) L = BMC 22, p. 112  | = Boutin 2462           | 25 mm ; 6,89 g |
| * 2) SNG Cop n°714   | = Boutin 2469, pl. XXII | 6,59 g ; 12    |
| * 3) V 1493  | = Boutin 2466           | 8,89 g         |
| (seul le D/ est illustré)  |                         |                |
| * 4) P 324   | = Boutin 2467           | 8,40 g         |
| 5) P (ex Coll. Delepierre)   | = Boutin 2468           | 7,32 g         |
| * 6) P 323   |                         | 5,17 g         |
| * 7) NY 168  |                         | 8,32 g         |
| * 8) Saint-Petersbourg, Ermitage 11443   |                         | 8,83 g         |
| * 9) B (Trésor de Samos)   |                         | 6,14 g         |
| 10) B (Imhoof 1900)  |                         | 6,85 g         |
| 11) B  |                         | 8,05 g         |
| 12) Samos (Trésor de Samos)  |                         | 7,97 g         |
| 13) Samos (Trésor de Samos)  |                         | 7,91 g         |
| 14) O (Fouilles anglaises de l'Artémision d'Éphèse ; cf. Milne, J.G., <i>Num. Chron.</i> (1925), p. 387, n°38) |                         |                |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  |                         |                |
| a) Mionnet II, p. 321, n°66  | = Boutin 2463           | 25 mm          |
| b) Chaix 310   | = Boutin 2464           | 24 mm          |
| c) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 397, n°239 et 240  |                         | 24 mm          |
|  | = Boutin 2465           |                |

### III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

#### GÉTA (211)

109. AE ; 18 mm ; 3,01 g ; 6

NICOLET (2009), p. 397, Type A

D/ ACC-ΠΙΓΕΤΑΚ ; tête nue de Géta, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ NAΞ-ΙΩΝ ; Tychè debout, à g., tenant de la main dr. un gouvernail et de la g. une corne d'abondance ; grènetis au pourtour.

- |   |               |        |
|---|---------------|--------|
| 1) P 325  | = Boutin 2474 | 3,37 g |
| * 2) P 326  | = Boutin 2475 | 2,48 g |
| * 3) A 4791 (Sestini, pl. XIV, fig. 4)                |               | 3,19 g |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |               |        |
| a) Mionnet II, p. 321, n°67                           | = Boutin 2472 | 18 mm  |
| b) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 397, n°242            |               | 18 mm  |
|   | = Boutin 2473 |        |

110. AE ; 14 mm ; 1,44 g ; 6

NICOLET (2009), p. 397, Type B

BMC 23

D/ ACC-ΠΙΓΕΤΑΚ ; buste de Géta, à dr., probablement le cou nu ; grènetis au pourtour.

R/ NAΞ-ΙΩΝ autour d'un vase à deux anses (amphore ou canthare ?), dont la panse est cannelée ; grènetis au pourtour.

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| * 1) BMC 23, p. 112                                   | = Boutin 2471                                 | 14 mm  |
| * 2) B (Bernhard-Imhoof 1928)                         |   | 1,44 g |
| * 3) Acsearch n°163094                                |   | 1,50 g |
|   | = Münzen & Medaillen GmbH (24/05/2007), n°547 |        |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |   |        |
| * a) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 397, n°241          |   | 15 mm  |
|   | = Boutin 2470, pl. XXII                       |        |

#### CARACALLA (211-217)

111. AE ; 28 mm ; 11,01 g ; 6

NICOLET (2009), p. 398

D/ [- -] AYP-ANTΩNEINOΣ ; buste drapé de Caracalla (imberbe ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ NAΞ-ΙΩΝ ; Dionysos debout de face, la tête à g., tenant de la main dr. un canthare incliné et de la g. un thyrses ; grènetis au pourtour.

- |                                   |  |         |
|-----------------------------------|--|---------|
| * 1) Samos (Trésor de Samos 1911) |  | 9,59 g  |
| 2) Samos (Trésor de Samos 1911)   |  | 11,81 g |
| 3) Samos (Trésor de Samos 1911)   |  | 11,61 g |

## PAROS

### Époque impériale (?)

112. AE ; 2,09 g ; 6

Cop 728

D/ Pas de légende ; buste de Déméter voilée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ Bouc à demi-agenouillé, à g., sur une ligne d'exergue ; au-dessus ΠΑΡ, à l'exergue ΙΩΝ.

- |                  |               |            |
|------------------|---------------|------------|
| * 1) SNG Cop 728 | = Boutin 3012 | 2,09 g ; 6 |
|------------------|---------------|------------|

113. AE ; 1,71 g

D/ Pas de légende ; tête de Déméter, à dr., ceinte d'épis de blé.

R/ ΠΑΡΙ dans une couronne de lierre.

- |          |               |                     |
|----------|---------------|---------------------|
| 1) P 352 | = Boutin 3007 | 4,28 g <sup>1</sup> |
| 2) P 353 | = Boutin 3008 | 1,92 g              |

<sup>1</sup> Cette pièce n'a pas été prise en compte dans le calcul du poids moyen, car elle semble être d'un module différent.

- |                   |               |        |
|-------------------|---------------|--------|
| 3) Mu             | = Boutin 3009 | 1,75 g |
| 4) Weber (Forrer) | = Boutin 3010 | 1,46 g |

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
\* a) Pozzi n°4578 = Boutin 3006, pl. XXIX

114. AE ; 19 mm ; 5,21 g

D/ Pas de légende ; tête voilée de Déméter, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΠΠ-ΑΙ de part et d'autre d'un épi de blé.

- |                        |   |                |
|------------------------|---|----------------|
| * 1) Acsearch n°165407 |   | 19 mm ; 5,21 g |
|                        | = Fritz Rudolf Künker GmbH & Co (27/09/2004), n°934 |                |

115. AE ; 18 mm ; 4,40 g ; varié

D/ Pas de légende ; tête voilée de Déméter, à dr., ceinte d'épis de blé ; grènetis au pourtour.

R/ ΠΠ-ΑΙ de part et d'autre d'un épi d'avoine entre deux pavots.

- |                          |   |                      |
|--------------------------|---|----------------------|
| * 1) P (ex Coll. Boutin) |   | 18,5 mm ; 4,49 g ; 6 |
|                          | = Boutin 3014, pl. XXIX = Martin 139, pl. XIV |                      |

- 2) *SNG* von Aulock, n°7432 = Boutin 3015 4,31 g<sup>1</sup>  
 (D/ en contremarque à g., monogramme  )  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 \* a) Pozzi n°4579 = Boutin 3013, pl. XXIX  
 (D/ en contremarque à g., monogramme  )

**116. AE ; 18 mm**

*BMC* 28

D/ Pas de légende ; tête féminine, à dr., portant un diadème et les cheveux enroulés ; cercle linéaire au pourtour.

R/ ΠP-AI de part et d'autre d'une corne d'abondance enrubannée.

- \* 1) *BMC* 28, p. 116, pl. XXVI, n°17 18 mm  
 = Boutin 2962, pl. XXIX  
 (R/ en contremarque, dans le champ à g., monogramme  )

**117. AE ; 1,82 g**

D/ Pas de légende ; tête voilée et laurée de Déméter, à g. ; grènetis au pourtour.

R/ Monogramme  (ΠAP) ; proue de navire ; grènetis au pourtour.

- 1) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3016 2,87 g  
 2) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3017 1,40 g  
 3) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3018 1,19 g

**118. AE ; 1,25 g**

D/ Pas de légende ; tête de Déméter, à dr.

R/ Monogramme  (ΠAP) ; colombe debout, à dr.

- 1) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3019 1,25 g

**119. AE ; 8,70 g ; 12**

*Cop* 727

D/ Pas de légende ; tête de Dionysos imberbe (jeune), à dr., ceinte de lierre.

R/ ΠP-AI de part et d'autre d'une lyre ; le tout dans une couronne de lierre.

- \* 1) *SNG* *Cop* 727 = Boutin 3020 8,70 g ; 12

**II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.**

**MARC AURÈLE (161-180)**

**120. AE ; 29 mm ; 15,71 g ; varié *RPC* IV, 4706**

*BMC* 39 ; *Cop* 730 ; *SNG* XII, 519

D/ [AY?] K M AY-ANTGONEINOC en légende circulaire ; buste lauré de Marc Aurèle, portant une cuirasse et un *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΠA-ΠIGON ; buste casqué d'Athéna (ou de Roma ?), à dr., portant l'égide ; grènetis au pourtour.

- 1) L = *BMC* 39, p. 117 (percée, 8.14g) 27 mm ; 6  
 = Boutin 3027  
 \* 2) L 1935-10-19-10 (D/ légende obscure) 30 mm ; 14,83 g ; 6  
 \* 3) *SNG* *Cop* 730 = Boutin 3028, pl. XXX 28 mm ; 20,95 g ; 6  
 \* 4) V 14971 = Boutin 3029 30 mm ; 17,1 g ; 12  
 5) B 1881/398 29 mm ; 13,07 g ; 6  
 6) B (I-B) 28 mm ; 14,51 g ; 7

- \* 7) G (Hunterian, p. 209, n°4) 29 mm ; 13,80 g ; 6  
 = *SNG* XII, 519, pl. XXXVI = Boutin 3026  
 (D/ J. Goddard lit : KAI AY ANTGONEINOC)  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 399, n°252 = Boutin 3030 27 mm  
 (R/ en contremarque, une grappe de raisin)  
 b) Mionnet II, p. 322, n°69 = Boutin 3024 32 mm  
 c) Lambros n°614 = Boutin 3025 30 mm

**LUCIUS VERUS (161-169)**

**121. AE ; 26 mm ; 12,03 g ; 6 *RPC* IV, 9667**

D/ Légende effacée ; buste de Lucius Verus, tête nue, portant une cuirasse et un *paludamentum*, à dr.

R/ ΠA-ΠION en légende circulaire ; buste casqué d'Athéna (ou de Roma ?), à dr., portant l'égide ; grènetis au pourtour.

- \* 1) V 14972 = Boutin 3034 26 mm ; 12,03 g ; 6

**FAUSTINE LA JEUNE (145-175)**

**122. AE ; 22 mm ; 7,28 g ; 6/7 *RPC* IV, 5277**

D/ ΦAYCTEINA AYTOYC[TA?] en légende circulaire ; buste drapé de Faustine la Jeune, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΠA-ΠION en légende circulaire ; les trois Grâces, debout, de face ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1903-5-4-11 22 mm ; 5,65 g ; 6  
 2) P 364 = Boutin 3032 23 mm ; 8,10 g ; 6  
 3) NY 1944.100.27952 20 mm ; 7,03 g ; 7  
 \* 4) V 11314 (sous « Apollonie d'Illyrie ») 22 mm ; 7,28 g ; 6  
 5) B 28686 = Boutin 3031 21 mm ; 8,06 g ; 6  
 6) B (I-B) 21 mm ; 7,59 g ; 6  
 7) Weber (Forrer), n° 4709 (ex Coll. Campanis) 5,31 g  
 = Boutin 3033

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 399, n°253

**EMPEREUR INDÉTERMINÉ**

**123. AE ; 18 mm ; 2,40 g ; 6 *RPC* IV, 5276**

*Cop* 729

D/ [- - -] - A[- - -] ; tête d'un empereur incertain, (Antonin le Pieux ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΠAPI-GON autour d'une lyre ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1922-11-3-11 19 mm ; 2,80 g ; 6  
 (sous « Marc Aurèle »)  
 \* 2) *SNG* *Cop* 729 = Boutin 3023, pl. XXX 16 mm ; 2,01 g ; 6  
 (sous « Antonin le Pieux » (?)) ; D/ Légende illisible)  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Chaix 311 = Boutin 3022 15 mm

<sup>1</sup> Monnaie attribuée par von Aulock à la cité de Parion en Mysie. Or, la contremarque présente sur les exemplaires 2 et a, typique de l'île de Paros, confirme l'origine parienne de cette monnaie.

## PHOLÉGANDROS

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

MARC AURÈLE (161-180)

124. AE ; 27 mm ; 10,89 g ; 6

SNG XII, 517

D/ ΑΥΡΗΑΙ[- - -] - ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC en légende circulaire ; buste barbu et lauré de Marc Aurèle, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΦΟΛΑC-KΑΝΔΡΙΩΝ en légende circulaire ; buste d'Athéna, à dr., coiffée du casque corinthien, égide sur la poitrine ; grènetis au pourtour.

\* 1) G (Hunterian, p. 210, n° 1) 27 mm ; 10,89 g ; 6  
= SNG XII, 517, pl. XXXVI = Boutin 3047, pl. XXX

## SÉRIPHOS

I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)

125. AE ; 15 mm ; 3,21 g ; 6/12

BMC 10 ; Cop 740

D/ Pas de légende ; tête de Gorgone de face ; au-dessous, serpe de Persée (*harpè*)<sup>1</sup> ; grènetis au pourtour.

R/ CΕΡCΙΦΙ-ΓΩΝ en légende circulaire ; Persée, debout, à g., brandissant une serpe de la main g. ; grènetis au pourtour.

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| * 1) BMC 10, p. 120, pl. XXVII, n°7                   | 15 mm                              |
| = Boutin 3172   |                                    |
| * 2) A (Musée d'Art Cycladique, n°87)                 | 3,52 g ; 6                         |
| = Oikonomidou, p. 323, n°95, pl. 3                    |                                    |
| * 3) SNG Cop 740                                      | = Boutin 3174, pl. XXX1 3,38 g ; 6 |
| 4) B (Prokesch-Osten)                                 | = Boutin 3175 2,99 g               |
| 5) P 380  | = Boutin 3176 2,93 g ; 12          |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |                                    |
| a) Bompois n°1284                                     | = Boutin 3170 16 mm                |
| b) Billoin n°568                                      | = Boutin 3171 16 mm                |
| c) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 400, n°260            | 15 mm                              |
| = Boutin 3173   |                                    |

126. AE ; 15 mm ; 2,51 g ; varié<sup>2</sup>

BMC 11 ; Cop 741

D/ Pas de légende ; tête de Persée, à dr., portant un casque phrygien ailé ; devant lui, en bas à dr., une serpe (?) ; grènetis au pourtour.

R/ CΕΡCΙ-ΦΙΓΩΝ, au-dessus et en dessous d'une serpe (pointe à g.) ; grènetis au pourtour.

- |   |                       |                     |
|---|-----------------------|---------------------|
| * 1) SNG Cop 741                                      | = Boutin 3162         | 2,55 g ; 3          |
| * 2) BMC 11, p. 120, pl. XXVII, n°8                   | = Boutin 3155         | 14 mm               |
| * 3) Weber (Forrer) n°4711                            |                       | 15 mm ; 2,88 g ; 3  |
| = Acsearch n°107055 = Boutin 3158                     |                       |                     |
| * 4) A (Musée d'Art Cycladique, n°88)                 |                       | 2,60 g ; 6          |
| = Oikonomidou (1999), p. 323, n°96, pl. 3             |                       |                     |
| 5) P (sans numéro)                                    | = Boutin 3159         | 2,75 g ; 9          |
| 6) P (Coll. de Luynes n°2380)                         | = Boutin 3160         | 2,60 g              |
| 7) P 369  | = Boutin 3161         | 2,55 g              |
| 8) B (Prokesch-Osten)                                 | = Boutin 3163         | 2,49 g              |
| 9) P 371  | = Boutin 3164         | 2,43 g              |
| 10) V   | = Boutin 3165         | 2,35 g              |
| 11) P 370   | = Boutin 3166         | 2,31 g              |
| * 12) P (ex Coll. Lockett/Boutin)                     |                       | 16 mm ; 2,75 g ; 12 |
| = Boutin 3167, pl. XXX                                | = Martin 148, pl. XVI |                     |
| * 13) P (ex Coll. Lockett/Boutin)                     |                       | 14 mm ; 2,27 g ; 6  |
| = Boutin 3168, pl. XXX                                | = Martin 149, pl. XVI |                     |
| * 14) Acsearch n°137635                               |                       | 14 mm               |
| = Auctiones AG (12/06/2003), n°357                    |                       |                     |
| 15) Mac Clean n°7284                                  | = Boutin 3169         | 2,21 ; 3            |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |                       |                     |
| a) Pozzi n°4584                                       | = Boutin 3151         |                     |
| b) Prowe n°844  | = Boutin 3152         |                     |
| c) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 400, n°259            | = Boutin 3153         | 16 mm               |
| d) Photiades Pacha n°1410                             | = Boutin 3154         | 16 mm               |
| e) Weber (Consul) n°2239                              | = Boutin 3156         | 14 mm               |
| f) Rhusopoulos n°3173                                 | = Boutin 3157         | 2,93 g              |

## SIKINOS

Aucune monnaie d'époque romaine ou impériale n'a été retrouvée.

<sup>1</sup> Il s'agit de la Serpe de Persée, qui lui permit de triompher sur Méduse. Ce motif a posé problème dans certains catalogues numismatiques : le terme grec désignant cet instrument, ἄρπη, transcrit *harpè* ou *harpa* en anglais, conformément à l'usage de cette langue, a souvent été repris tel quel dans les catalogues français, et parfois transformé en « harpe », ce qui ne désigne plus la même chose. Sur ce point, voir MARTIN (1995), p. 101.

<sup>2</sup> Cette monnaie est datée du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. par S. Boutin ; W. Wroth dans le BMC la date du II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou de l'époque impériale ; le SNG Cop du II<sup>e</sup> ou I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

## SIPHNOS

## Époque romaine (?)

127. AE ; (15 mm ?)

D/ Pas de légende ou légende illisible ; tête voilée d'Héra, à dr. ; cercle linéaire au pourtour (?).

R/ ΣΙ-ΦΝ [ΙΩΝ] de part et d'autre d'un palmier à huit branches, dont deux portent des dattes ; de part et d'autre du tronc, E(?)P-A ; grènetis au pourtour.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- \* a) Mionnet II 126
- b) Mionnet II 127

## Époque impériale

## PSEUDO-AUTONOME

128. AE ; 17 mm ; 3,21 g

BMC 11 ; Cop 752

D/ ΕΠΙ-ΗΡΟ (entièrement rétrograde), en légende circulaire ; buste d'Athéna (ou de Roma ?), à dr., portant un casque corinthien ; grènetis au pourtour.

R/ ΚΙΦΝΙΓΩΝ au-dessus d'un aigle debout, à dr., les ailes repliées.

- \* 1) BMC 11, p. 122, pl. XXVII, n°16 = Boutin 3356 15 mm
- \* 2) SNG Cop 752 = Boutin 3358, pl. XXXII 3,84 g ; 66
- \* 3) P 400 = Boutin 3361, pl. XXXII 3,16 g
- 4) B (ex Coll. Rauch) = Boutin 3357 3,85 g
- 5) P (ex Coll. Photiades Pacha n°1414) = Boutin 3359 3,25 g
- 6) Mu = Boutin 3360 3,22 g
- 7) B (28686/1864) = Boutin 3362 2,84 g
- 8) B (I-B) = Boutin 3363 2,80 g
- 9) V = Boutin 3364 2,68 g
- \* 10) Acsearch n°486637 16 mm ; 3,48 g ; 6

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) JIAN 14 (1912), p. 41, n° 2315 (Coll. Maurocordatou) = Boutin 3354
- b) Mionnet II, p. 327, n°129 = Boutin 3355 18 mm

Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

## SEPTIME SÉVÈRE (?) (193-211)

129. AE ; 27 mm ; 14,07 g

D/ ΑΥΤ Α [- - - CC ?]Π[ΤΙ]ΜΙΟC (?)<sup>1</sup> ; buste lauréat de Septime Sévère (?), à dr.

R/ ΚΙΦΝΙ-ΩΝ (les deux N sont rétrogrades) ; Athéna Promachos, à dr.

- 1) V = Boutin 3366 16,43 g
  - 2) P 402 = Boutin 3367 11,71 g
- Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :
- a) Mionnet II, p. 328, n°130 = Boutin 3365 27 mm

III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

BALBIN (238)

130. AE ; 27 mm

→ existence non assurée

D/ Légende illisible ; tête laurée de Balbin, à dr.

R/ ΚΙΦΝΙΓΩΝ ; Athéna Promachos debout, à dr., brandissant une lance.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet II, p. 328, n°131 = Boutin 3368 27 mm

PUPIEN (238)

131. AE ; 32 mm

→ existence non assurée

D/ ΑΥΤ Μ ΠΟΥΠΙΗ (sic) ΜΑΞΙΜΟC en légende circulaire ; tête de Pupien, à dr.

R/ ΚΙΦΝΗ (sic) ; Athéna Promachos debout, à dr., la main g. élevée et brandissant une lance de la main dr.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet II, p. 328, n°132 = Boutin 3369 32 mm

GORDIEN III (238-244)

132. AE ; 29 mm ; 11,58 g ; 6

BMC 12

D/ ΑΥΤ ΚΜ ΑΝΤ-ΓΟΡΔΙΑΝΟC en légende circulaire ; buste de Gordien III, à dr.

R/ ΚΙΦΝΙ-ΩΝ (dernier N rétrograde), de part et d'autre d'une Athéna Promachos, à dr.

- 1) BMC 12, p. 122 = Boutin 3373 28 mm
- \* 2) P = Boutin 3376, pl. XXXII 28 mm ; 11,58 g ; 6

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet II, p. 328, n°133 = Boutin 3372 32 mm
- b) Mionnet Suppl. IV, p. 403, n°277 = Boutin 3374 28 mm

133. AE ; 24 mm ; 7,36 g

D/ ΚΑΙ Μ ΑΝΤ-ΓΟΡΔΙΑ[ΝΟC ?] en légende circulaire ; tête radiée de Gordien III, à dr.

R/ ΚΙΦΝΙ-ΩΝ (les deux N sont rétrogrades) ; Apollon Citharède debout, à dr., tenant une lyre de la main g.

- 1) P 403 = Boutin 3371 7,36 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet Suppl. IV, p. 403, n°278 = Boutin 3370 24 mm

134. AE ; 17 mm

→ existence non assurée

D/ ΑΥΤ ΚΜ ΑΝΤ-ΓΟΡΔΙΑΝΟC en légende circulaire ; buste de Gordien III, à dr.

R/ ΚΙΦΝΥ-ΩΝ (sic)<sup>2</sup> de part et d'autre d'une Athéna Promachos, à dr.

- 1) P (ex Coll. Boutin) = Martin 156 16 mm ; 13

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet II, p. 328, n°134 = Boutin 3375 18 mm

<sup>1</sup> S. Boutin lit ΑΥΤ Α ΜΑ Π ΜΙΟC au D/, ce qui me semble peu vraisemblable.

<sup>2</sup> Nous ignorons si la légende du revers est effectivement inscrite ainsi ou s'il s'agit d'une erreur de S. Boutin.

## SYROS

## Époque romaine (?)

135. AE ; 12 mm ; 1,45 g

BMC 18

D/ Pas de légende ; tête féminine, à dr., les cheveux en arrière, en « chignon » (Artémis ou une impératrice ?).  
R/ ΣΥ dans une couronne.

1) BMC 18, p. 124 = Boutin 3533 12 mm  
2) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3535 1,45 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

\* a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 405, n°285 12 mm  
= Boutin 3534, pl. XXXIII

136. AE ; 13 mm ; 1,09 g

D/ Pas de légende ; tête masculine imberbe, à dr. (un empereur ?).

R/ ΣΥΡ-ΙΩΝ de chaque côté d'un caducée ; K en haut à gauche.

1) P 422 (fendue) = Boutin 3543 1,09 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

\* a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 405, n°286 13 mm  
= Boutin 3542, pl. XXXIII

137. AE ; 17 mm ; 1,77 g

BMC 19

D/ Pas de légende ; tête de Déméter, à dr., ceinte de blé.

R/ Σ-Y-P ; les Dioscures (ou Kabires), debout de face, sur une ligne d'exergue, leur main dr. sur la hanche ; celui de g. tient une lance dans la main g., celui de dr. tend la main g.

\* 1) BMC 19, p. 124, pl. XXVIII, n°6 = Boutin 3547 17 mm  
(R/ sous la ligne d'exergue, un signe indistinct)  
2) B (Prokesch-Osten) = Boutin 3548 1,77 g

I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

## DOMITIEN (81-96)

138. AE/Bronze plombé ; 21 mm ; 7,40 g ; 12<sup>1</sup>

RPC II, 263

BMC 21 ; SNG XII, 520

D/ KAICAP-AYΓOYCTOC-ΔOMITIA-NOC en légende circulaire ; tête de Domitien laurée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CY-P[?], KA-BIP ; deux têtes en regard [Domitien et Domitia en *Kabeiroi* (RPC) ; Dioscures (Boutin) ; Vespasien et Titus (Mionnet)] ; entre eux, un épi de blé ; en dessous, une étoile (à g.) et une abeille (à dr.) ; grènetis au pourtour.

\* 1) L = BMC 21, p. 125, pl. XXVIII, n°7 22 mm ; 8,30 g  
= Boutin 3553, pl. XXXIII  
2) P 428 = Boutin 3562 6,34 g  
\* 3) A (Musée d'Art Cycladique) 8,80 g ; 12  
= Oikonomidou (1999), p. 323, n°104, pl. 3

<sup>1</sup> Les pièces 5 à 8 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du poids moyen, car il n'est pas sûr qu'elles appartiennent à 138. Les émissions 138 à 139 sont très proches et leurs différences, très ténues, n'ont pas toujours été soulignées dans les études précédentes. Il faudrait revoir les monnaies pour les attribuer avec certitude à l'une ou à l'autre de ces émissions.

\* 4) G (Hunterian, p. 211, n°1) 22 mm ; 6,17 g ; 12  
= SNG XII, 520, pl. XXXVI = Boutin 3555

5) B I-B

6) V 149991 = Boutin 3559 7,23 g ; 12

7) NY 1944.100.27974 10,45 g

8) Weber (Forrer) n°4722 = Boutin 3560 7,19 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 406, n°290 18 mm  
(R/ CY-P, KA-BI) = Boutin 3556

139. AE ; 20 mm ; 7,72 g ; 12

RPC II, 264

BMC 22

D/ KAICAP-AYΓOYCTOC-ΔOMITIA-NOC, en légende circulaire ; tête de Domitien laurée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CY-PI, KAB-IPΩ-N ; deux têtes en regard (Domitien et Domitia en *Kabeiroi* ?) ; entre eux, un épi de blé ; en dessous une abeille (à g.) et une étoile (à dr.) ; grènetis au pourtour.

\* 1) L = BMC 22, p. 125 = Boutin 3554, *corr.* 22 mm ; 7,48 g

2) P 426 = Boutin 3557, *corr.* 9,62 g

3) P 427 = Boutin 3558, *corr.* 7,93 g

4) B 28686

5) B fox

6) NY 1940.77.67 7,23 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 405, n°289 18 mm  
= Boutin 3551, *corr.*

140. AE ; 17 mm ; 4,58 g ; 6

RPC II, 265

D/ KAICAP-ΔO-MITIANOC en légende circulaire ; tête de Domitien laurée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CIÇIC-CYPIΩN en légende circulaire ; buste d'Isis lauré, à dr., tête couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

\* 1) P 429 = Boutin 3564 17 mm ; 4,58 g ; 6

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 405 [note manuscrite rajoutée sur l'exemplaire du Cabinet des Médailles de Paris]

EMPEREUR INDÉTERMINÉ ENTRE VESPASIEN (69-79)

ET ANTONIN LE PIEUX (138-161)

141. AE ; 20 mm ; 7,05 g ; 12<sup>2</sup>

Cop 760

D/ Légende circulaire peu lisible ; tête laurée d'un empereur indéterminé, à dr.

R/ CY-P, KA-BI[P?] ; deux bustes en regard (Titus et Vespasien ?) ; entre eux, un épi de blé ; en dessous, une étoile (à dr.) ; grènetis au pourtour.

\* 1) SNG Cop 760 = Boutin 3561, pl. XXXIII 7,05 g ; 12

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 406, n°291 18 mm

(D/ Mionnet lit ΔOMITIANOC KAICAP ΘEOY YIOC)

= Boutin 3563

b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 405, n°288 (sous « Titus ») 22 mm

(D/ Mionnet lit KAICAP T IOYCTOC)

= Boutin 3550

<sup>2</sup> Dans le RPC, cette émission n'est pas différenciée de 138. Or, il semble qu'il y ait là deux émissions différentes, les portraits figurant au R/ n'étant pas identiques et l'abeille manquant. Il faudrait revoir les monnaies pour s'en assurer.

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

## TRAJAN (?) (98-117)

142. AE ; 18 mm ; 2,54 g ; varié

BMC 23 ; Cop 761

D/ AY K[AI ? - ] TPAIANOC (?) ; buste lauré de Trajan (?), barbu, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ EICIC-CYPIQN (le deuxième mot entièrement rétrograde) en légende circulaire ; buste d'Isis, à dr., cheveux longs et bouclés, tête couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

- |                               |                                     |             |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| 1) BMC 23, p. 125             | = Boutin 3567                       | 18 mm       |
| * 2) SNG Cop 761              | = Boutin 3568, pl. XXXII            | 3,08 g ; 7  |
| 3) Weber (Forrer) n°4723      | = Boutin 3569                       | 2,91 g      |
| 4) V                          | = Boutin 3570                       | 2,90 g      |
| 5) A (Musée d'Art Cycladique) |                                     | 1,27 g ; 12 |
|                               | = Oikonomidou (1999), p. 323, n°105 |             |

## HADRIEN (117-138)

143. AE ; 16 mm ; 2,89 g

D/ AY[T?] KAI TP AAPIANOC en légende circulaire ; buste lauré d'Hadrien, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ EICIC-CYPIQN (le deuxième mot entièrement rétrograde) en légende circulaire ; buste d'Isis, à dr., cheveux longs et bouclés, tête couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

- |   |  |            |
|---|--|------------|
| 1) V  | = Boutin 3573  | 3,32 g     |
| * 2) SNG Fitzwilliam 4026   | = Boutin 3574, pl. XXXIII                                    | 2,87 g     |
| 3) A (Musée d'Art Cycladique)   |  | 2,47 g ; 9 |
|   | = Oikonomidou (1999), p. 326, n°106                          |            |
|   | (D/ [- ] AAPIANOΣ [- ] ; R/ EICIC-CABIC (sic) <sup>1</sup> ) |            |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :   |  |            |
| a) JIAN 7 (1904), n°176   | = Boutin 3571  | 17 mm      |
| b) Borrell, <i>NChr</i> (janvier 1843), p. 180 n° 6   | = Boutin 3572  | 16 mm      |
| c) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 406 [note manuscrite rajoutée sur l'exemplaire du Cabinet des Médailles de Paris] |  |            |

ANTONIN LE PIEUX (145-161)<sup>2</sup>

144. AE ; 21 mm ; 6,64 g ; 6

RPC IV, 4707

BMC 24 ; Cop 762

D/ AYT·KAI·CEB· - ANTΓONEIN-OC- ; tête laurée d'Antonin le Pieux, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CY-PI, KAB-IPΩ-N ; têtes en regard de Faustine la Jeune ? (à g.) et de Marc Aurèle ? (à dr., barbe courte, i.e. représenté en *Caesar*) ; entre eux un épi de blé ; au-dessous, une abeille (à g.) et une étoile (à dr.) ; grènetis au pourtour.

- |                                      |                           |
|--------------------------------------|---------------------------|
| * 1) BMC 24, p. 125, pl. XXVIII, n°8 | 22 mm ; 7,50 g ; 6        |
|                                      | = Boutin 3575, pl. XXXIII |

- |   |   |                    |
|---|---|--------------------|
| 2) P 431  | = Boutin 3579                                     | 22 mm ; 6,98 g ; 6 |
| * 3) SNG Cop 762                                      | = Boutin 3577                                     | 20 mm ; 7,44 g ; 6 |
| 4) B (I-B)  |   | 23 mm ; 7,34 g ; 6 |
| 5) B (Rauch)  |   | 20 mm ; 6          |
| 6) O  |   | 22 mm ; 7,27 g ; 6 |
| 7) P 1987/141   |   | 21 mm ; 6,73 g ; 6 |
| 8) V (D/ légende illisible)                           | = Boutin 3578                                     | 7,30 g             |
| 9) Coll. Privée                                       | = Boutin 3580                                     | 6,75 g             |
| 10) V   | = Boutin 3581                                     | 6,09 g             |
| 11) V   | = Boutin 3582                                     | 5,33 g             |
| * 12) Acsearch n°107079                               |   | 19 mm ; 5,01 g     |
|   | = Classical Numismatic Group (22/05/2002), n°1225 |                    |
| 13) Coll. D. Artemis                                  | = Touratsoglou (2010), 157                        | 7,65 g ; 6         |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie : |   |                    |
| a) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 406, n°292            |   | 18 mm              |
|   | = Boutin 3576                                     |                    |
| b) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 406, n°293            |   | 22 mm              |
|   | = Boutin 3584 <i>corr.</i>                        |                    |
| c) Lanz 92 (04/06/1999), 636, pl. 25                  |   | 19 mm ; 5,02 g ; 6 |
| d) Kricheldorf (1957), n°261                          |   | 5,01 g             |
|   | = Boutin 3583                                     |                    |
| e) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 406, n°292 ?          |   |                    |
|   | (D/ AYT KAICAP ANTΩNEINOC)                        |                    |

## SOUS ANTONIN LE PIEUX :

VERUS CAESAR (FUTUR MARC-AURÈLE) (139-161)<sup>3</sup>

145. AE ; 25 mm ; 8,71 g

RPC IV, 6691

D/ OYHPOC-KAICAP ; tête nue de Marc Aurèle en *Caesar* (barbe courte), à dr.

R/ CY-PI, KAB-IPΩ-N ; têtes d'Antonin le Pieux ou de Marc Aurèle, lauré (à g.) et de Faustine la Jeune (à dr.), en regard ; entre eux, un épi de blé ; en dessous, une abeille (à g.) et une étoile (à dr.).

- |   |                         |                |
|---|-------------------------|----------------|
| 1) Münzen und Medaillen Deutschland 4 (19/03/1999), 229 |                         |                |
|   | (sous « Lucius Verus ») | 25 mm ; 8,71 g |
| Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :   |                         |                |
| a) Mionnet <i>Suppl.</i> IV, p. 406, n°294              |                         | 23 mm          |
|   | (sous « Marc Aurèle »)  | = Boutin 3585  |

146. AE ; 21 mm ; 6,12 g ; 5/6

RPC IV, 4710

BMC 27 (sous « Lucius Verus »)<sup>4</sup>D/ OYHPOC-KAICAP ; tête nue de Marc Aurèle en *Caesar* (barbe courte), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CY-PI, KAB-IPΩ-N ; têtes de Faustine la Jeune (à g.) et de Marc Aurèle (à dr., barbe courte), en regard ; entre eux, un épi de blé ; au-dessous, une abeille (à g.) et une étoile (à dr.) ; grènetis au pourtour.

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| * 1) L = BMC 27, p. 126  | 22 mm ; 6,94 g ; 6  |
|                          | = Boutin 3614 (sous « Lucius Verus »)                                     |
| * 2) P (ex Coll. Boutin) | 20 mm ; 5,88 g ; 5  |
|                          | = Boutin 3615, pl. XXXIII (sous « Lucius Verus »)                         |
|                          | = Martin 166, pl. XVIII (sous « Lucius Verus »)                           |
| 3) P                     | 21 mm ; 6,36 g ; 6  |
|                          | = Babelon, sous « Tripolis en Phénicie » et sous « Lucius Verus », percée |

<sup>1</sup> Il est possible que N. Oikonomidou ait fait une erreur de lecture. La légende des revers des autres monnaies de Syros associe toujours Isis à Syros (type EICIC-CYPIQN) ou Syros aux Cabires (type CYPI-KABIPQN), mais jamais Isis et les Cabires. En outre, Cabires est toujours écrit avec un « K » et non un « C » ; le « C » final ne s'explique pas ici, sauf à restituer C(υ)π(ι)ων ? Il faut plus probablement y lire EICIC-CYPIQN[N].

<sup>2</sup> Si ce sont bien les portraits de Marc Aurèle et de Faustine la Jeune qui figurent au R/ de cette monnaie, l'émission n'a pu être faite qu'à partir du mariage de la fille d'Antonin avec celui qui n'était encore que Verus Caesar, soit en 145 ap. J.-C.

<sup>3</sup> Hormis les auteurs du *RPC*, les autres études ont unanimement classé les émissions 145 à 147 sous « Lucius Verus », en raison de la présence du *cognomen* OYHPOC. Or, Lucius Verus n'est jamais nommé ainsi, ni dans les inscriptions, ni sur les monnaies. Verus Caesar est le nom que porte le futur empereur Marc Aurèle lors de son adoption par Antonin en 139 ap. J.-C. et jusqu'à son avènement. Il est possible que 145 soit une émission frappée à cette occasion [cf. CARSON (1990), p. 47-50].

<sup>4</sup> De même que 144, l'émission 146 n'a pu être faite qu'à partir du mariage de Marc Aurèle avec Faustine la Jeune, si c'est bien eux qui figurent au R/, soit à partir de 145 ap. J.-C.

- 4) C (Leake n°6616) (sous « Lucius Verus ») 22 mm ; 6,68 g ; 6  
 5) V 14995 = Boutin 3586 *corr.* 20 mm ; 6,46 g ; 6  
 6) P 432 = Boutin 3589 *corr.* 20 mm ; 4,96 g ; 6  
 7) P 433 = Boutin 3588 *corr.* 21 mm ; 7,20 g ; 6  
 8) P 434 = Boutin 3590 *corr.* 20 mm ; 4,46 g ; 6  
 \* 9) Acsearch n°54030 20 mm ; 4,80g  
 = Auktionshaus H. D. Rauch (07/12/2004), n°295  
 \* 10) Acsearch n°289621 20 mm ; 4,81g  
 = Auktionshaus H. D. Rauch (17/05/2004), n°409  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 407, n°296 et 297 ? 18 mm  
 (sous « Marc Aurèle »)

**147. AE ; 16 mm ; 3,87 g ; varié** *RPC IV, 5279*  
 Cop 763 (sous « Lucius Verus »)

D/ OYHPOC KAICAP ; tête nue de Marc Aurèle en *Caesar* (barbe courte), à dr. ; grènetis au pourtour.  
 R/ EI·CIC·CYPIGΩ·N en légende circulaire ; buste d'Isis à dr., cheveux longs et bouclés, tête couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1893-6-4-38 (sous « Lucius Verus ») 17 mm ; 4,69 g ; 5  
 2) P 438A 16 mm ; 2,79 g ; 6  
 = Boutin 3619 (sous « Lucius Verus »)  
 3) B (Löbb) 17 mm ; 3,78 g ; 6  
 \* 4) Cop 763 (sous « Lucius Verus ») 16 mm ; 3,70 g ; 6  
 = Boutin 3618 (sous « Lucius Verus »)  
 5) Mu 3 (sous « Lucius Verus ») 17 mm ; 4,37 g ; 5  
 = Boutin 3616 (sous « Lucius Verus »)  
 6) Coll. Privée = Boutin 3617 (sous « Lucius Verus ») 4,30 g  
 7) Coll. D. Artemis 4,25 g ; 66  
 = Touratsoglou (2010), 159 (sous « Lucius Verus »)

MARC AURÈLE ET LUCIUS VERUS (161-169)

**148. AE ; 10,75 g ; 6** → *existence non assurée*

D/ [- - -] PHAI [- - -] ANTΩ [- - -] en légende circulaire ; bustes de Marc Aurèle et de Lucius Verus, en regard.

R/ KA·BI au-dessus de deux bustes en regard ; entre eux, un palmier ; en dessous, à l'exergue, CYPION.

- 1) Coll. Privée = Boutin 3613 10,75 g ; 6

**149. AE ; 23 mm ; 7,35 g ; 6** *RPC IV, 4708*

*BMC 25*

D/ AY·OYHPOC·AY·ANTΩNEINOC en légende circulaire ; bustes de Lucius Verus (à g.) et de Marc Aurèle (à dr.), têtes nues, en regard, tous deux portant le *paludamentum*.

R/ K·A·BI ; deux bustes (masculins ?) en regard<sup>1</sup> ; entre eux, un palmier ; en dessous, à l'exergue, CYPION ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC 25*, p. 125 = Boutin 3612 22 mm ; 7,37 g ; 6  
 2) P 437 = Boutin 3611 *corr.* 24 mm ; 7,88 g ; 6  
 3) V 14996 (R/ frappé deux fois) 23 mm ; 6,05 g ; 6  
 \* 4) A (Musée d'Art Cycladique) 23 mm ; 7,40 g ; 6  
 = Oikonomidou (1999), p. 323, n°107, pl. 3  
 5) B (Löbb) 23 mm ; 8,53 g ; 6  
 6) B 28686 22 mm ; 6,87 g ; 6

- 7) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 158 10,77 g ; 6  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 407, n°299 24 mm  
 = Boutin3610 *corr.*

**150. AE ; 18 mm ; 5,05 g ; 5/6** *RPC IV, 4709*

*BMC 26 ; Cop 764*

D/ AY·OYHPOC·AY·ANT·ΩNEINOC en légende circulaire ; bustes de Lucius Verus (à g.) et de Marc Aurèle (à dr.), têtes nues, en regard, tous deux portant le *paludamentum* ; grènetis au pourtour.

R/ CYP·IGΩN en légende circulaire ; buste drapé d'Isis, cheveux longs et bouclés, à dr., tête couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

- 1) L = *BMC 26*, p. 125 = Boutin 3594 21 mm ; 6,70 g ; 6  
 2) L 1920-8-5-1592 19 mm ; 5,11 g ; 6  
 3) L = *BMC 1* (sous "Serdica") 21 mm ; 7,64 g ; 6  
 \* 4) P R1354 19 mm ; 4,44 g ; 6  
 5) P 438 = Boutin 3601 19 mm ; 5,80 g ; 6  
 6) P (Delepierre) = Boutin 3604 18 mm ; 4,37 g ; 6  
 7) P (coll. Count Melchior de Vogüé 429, sous "Gaza") 17 mm ; 3,76 g ; 6  
 8) P M4509 (sous « non-identifié ») 18 mm ; 5,07 g ; 6  
 9) B 1901/444 17 mm ; 3,76 g ; 6  
 10) B 9072 18 mm ; 4,15 g ; 5  
 11) B (Fox) 19 mm ; 4,41 g ; 6  
 \* 12) *SNG Cop 764* = Boutin 3603 18 mm ; 4,45 g ; 6  
 13) Ma 7,21 g ; 6  
 14) Ma 6,32 g  
 15) Mu 4 (acc. 44378) = Boutin 3609 18 mm ; 3,87 g ; 6  
 16) V 14997 = Boutin 3608 19 mm ; 3,85 g ; 6  
 17) Coll. Privée = Boutin 3600 6,30 g  
 18) Coll. Privée = Boutin 3605 4,25 g ; 6  
 \* 19) P (ex Coll. Boutin) 18 mm ; 7,19 g ; 8  
 = Boutin 3599, pl. XXXIII = Martin 164, pl. XVIII  
 \* 20) Weber (Forrer), n°4724 = Boutin 3602, pl. XXXIII 4,49 g  
 21) Weber (Forrer), n°4725 = Boutin 3606 4,21 g  
 \* 22) P (ex Coll. Boutin) 16 mm ; 3,95 g ; 6  
 = Martin 165, pl. XVIII (très abimée ; légendes et grènetis effacés)  
 \* 23) Acsearch n°107079 18 mm ; 3,30 g  
 = Classical Numismatic Group (22/05/2002), n°1225  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet, *Suppl.* IV, p. 408, n°301 = Boutin 3596 20 mm  
 b) Mionnet, *Suppl.* IV, p. 408, n°300 et 302 18 mm  
 = Boutin 3598  
 c) Edwards (1933), n°442 = Boutin 3595 20 mm

EMPEREURS INDÉTERMINÉS

**151. AE ; 19 mm ; 5,30 g ; 6** *RPC IV, 9669*

D/ Légende obscure (KAICAP (?) [- - -]) ; tête laurée d'un empereur incertain (jeune, barbe courte ?), portant une cuirasse et un *paludamentum*, à dr.

R/ Légende illisible [CY·PI ; KA·BIPΩN ?] ; tête féminine (à g.) et tête masculine barbue (?) (à dr.), en regard ; entre eux, un épi de blé ; en dessous, une étoile (à dr.) et une abeille (à g.).

- \* 1) V 14994 (sous « Antonin le Pieux ») 19 mm ; 5,30 g ; 6  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Weber (Consul), n°2245 (sous « Néron ») 20 mm  
 = Boutin 3549 (R/ CY·PI ; KA·BIPΩ)

<sup>1</sup> Pour 148 et 149, le *BMC* comme S. Boutin interprètent les deux figures du R/ comme les portraits de Commode et de Crispine. Or, les dates ne concordent pas puisque leur mariage n'eut lieu qu'en 177 ap. J.-C., bien après la mort de Lucius Verus, qui n'apparaissait plus conjointement avec Marc Aurèle sur les monnaies. On pourrait éventuellement y voir Commode *Caesar* (166 ap. J.-C.) et sa mère Faustine la Jeune (?).

**152.** AE ; 5,38 g → existence non assurée

D/ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΑΝΤΩ (?) ; tête laurée de Marc Aurèle (?), à dr., portant le *paludamentum*.

R/ CΥΠΙΩΝ ; Victoire debout, à g., tenant de la main dr. levée une couronne de laurier et de la main g. un trophée ; à ses pieds, deux petites figures.

- 1) P 436 = Boutin 3592 5,95 g  
2) P 435 = Boutin 3593 4,81 g

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 407, n°298 (D/ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΑ ΜΑ)

SOUS MARC AURÈLE :  
COMMODE (177-180)<sup>1</sup>

**153.** AE ; 23 mm ; 8,78 g ; 6 RPC IV, 5278

D/ ΛΑΥ-ΚΟΜΟΔΟC (entièrement rétrograde) en légende circulaire ; buste lauré de Commode (légèrement barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΙΩΝ-CΥΡ (entièrement rétrograde) ; les Dioscures debout, de face, l'un à côté de l'autre, chacun tenant une lance ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1922-10-20-171 23 mm ; 7,32 g ; 6  
= Weber (Forrer), n°4726  
2) P (sous « non-identifié ») 22 mm ; 9,71 g ; 6  
3) P 22 mm ; 8,16 g ; 6  
(Coll. Chandon de Briailles, n°913, sous « Tripolis en Phénicie »)  
4) B 8120 22 mm ; 9,49 g ; 6  
5) B (I-B) 23 mm ; 9,20 g ; 6  
\* 6) Acsearch n°107079 23 mm ; 6,26 g  
= Classical Numismatic Group (22/05/2002), n°1225

**154.** AE ; 24 mm ; 8,16 g ; varié<sup>2</sup>

D/ ΛΑΥ (rétrograde) - ΚΟΜΟΔΟC (?) en légende circulaire ; buste lauré de Commode (?), imberbe, portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CΥΡ-ΙΩΝ (entièrement rétrograde) ; les Dioscures debout, de face, l'un à côté de l'autre, chacun tenant une lance ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 439 = Boutin 3623, pl. XXXIV 25 mm ; 10,28 g ; 5  
2) P (D/ légende illisible) = Boutin 3622 23 mm ; 7,95 g ; 6  
= Babelon, sous « Tripolis en Phénicie » et sous « Marc Aurèle »  
3) Peus 366 (25/10/2000) 23 mm ; 6,26 g  
= Coll. Marcel Burstein, p. 467, pl. 22

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) *JIAN* 10 (1907), p. 201, n°143 = Boutin 3621  
b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 408 (note manuscrite rajoutée sur l'exemplaire du Cabinet des Médailles de Paris)  
(D/ [-] ΜΟΔΟC [-] rétrograde)

**155.** AE ; 19 mm ; 4,14 g ; 5/6 RPC IV, 4711

*BMC* 28

D/ ΒΑΛ (rétrograde) - ΚΟΜΟΔΟC (Δ à l'envers), en légende circulaire ; buste lauré de Commode

<sup>1</sup> Les émissions **153** à **155** présentent toutes au D/ la même légende : Λ(ούκιος) Αὐ(ρήλιος) Κόμοδος. Il s'agit du nom porté par Commode avant sa titulature officielle reçue lors de son accession au pouvoir en 180 ap. J.-C. Il est souvent représenté sur les monnaies à partir de 177 ap. J.-C., date à laquelle il est associé au pouvoir en tant que coempereur [cf. CARSON (1990), p. 53].

<sup>2</sup> Les auteurs du *RPC* n'ont pas différencié cette émission de la précédente (**153**).

(légèrement barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CΥΡ-ΙΩΝ (entièrement rétrograde) en légende circulaire ; Isis debout, à g., couronnée de fleurs de lotus, tenant un sistre de la main dr. ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC* 28, p. 126, pl. XXVIII, n°9 18 mm ; 4,39 g ; 6  
= Boutin 3620, pl. XXXIV  
2) P 445 18 mm ; 3,56 g ; 6  
= Boutin 3635 (sous « Sévère Alexandre »)  
\* 3) A (Musée d'Art Cycladique) 21 mm ; 4,30 g ; 5  
= Oikonomidou (1999), p. 324, n°108, pl. 3  
4) B (B-I) 19 mm ; 4,32 g ; 6  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 407, n°299 24 mm  
b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 409, n°308 18 mm  
(D/ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC rétrograde ; devant le buste, en contremarque, une abeille)  
= Boutin 3635 (sous « Sévère Alexandre »)

### Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

SEPTIME SÉVÈRE (193-211)

**156.** AE ; 7,97 g

D/ ΑΥ·ΚΑΙ·CΕ·CΕΟΥΗΡΟC en légende circulaire ; buste lauré de Septime Sévère (barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ CΥΡ-[ΙΩΝ (?)] ; têtes des Dioscures en regard ; ACCA au-dessus de celle de g. ; HMY au-dessus de celle de dr. ; dans le champ KABI (?) ; au-dessous, une étoile (à g.) et une abeille (à dr.) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 440 = Boutin 3626, pl. XXXIV 9,35 g  
(D/ légende quasi illisible ; R/ en contremarque, au-dessus de l'étoile, une abeille)  
2) V (ex Coll Wiczay) = Boutin 3627 6,44 g  
3) P 441 = Boutin 3628 8,83 g  
4) P 442 = Boutin 3629 7,24 g  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 408, n°303 = V  
b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 408, n°304 = P 441  
c) Imhoof Blümer (1890) p. 687, n° 3

**157.** AE ; 7,70 g → existence non assurée

D/ ΑΥ Κ Α CΕΠ CΕΒΗΡΟC (*sic*) ΠΕΡΤΙΝΑΞ ; tête laurée de Septime Sévère, à dr.

R/ CΥΠΙΩΝ ; Artémis debout, à g., tenant une flèche de la main dr. et un arc de la g.

- 1) P 443 = Boutin 3630 7,70 g  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 409, n°305 = P 443

**158.** AE ; 19 mm

*BMC* 29

D/ ΑΥ·ΚΑΙ·CΕ-[CΕΟΥΗΡΟC ?] en légende circulaire ; tête de Septime Sévère, à dr.

R/ ΕΡΜΗC-CΥΠΙΩΝ ; Hermès debout, à g., tenant une bourse et un caducée.

- 1) L = *BMC* 29, p. 126 = Boutin 3624 19 mm  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Borrell, *Nchr* (janvier 1843), p. 180, n°7 18 mm  
(sous « Lucius Verus » ; R/ Hermès à dr.) = Boutin 3625

III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

## CARACALLA ET GÉTA (211)

159. AE ; 20 mm ; 6,20 g ; 6

Cop 765

D/ [- -] ΓΕΤΑC-AΥKAI·ANTΩNCINOC en légende circulaire ; bustes laurés et drapés de Caracalla et de Géta, en regard ; grènetis au pourtour.

R/ [Ε?]ICIC-CΥPIΩN en légende circulaire ; buste drapé d'Isis, à dr., tête couronnée d'une fleur de lotus ; devant elle, un P renversé (?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) SNG Cop 765 = Boutin 3632, pl. XXXIV 6,20 g ; 6  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 409, n°306 18 mm  
(D/ AY KAI ANTΩNCINOC Π ΓΕΤΑC) = Boutin 3631  
b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 409, n°307 22 mm  
(R/ ΑΦΡΟΔ (très effacé) ICIC CΥPIΩN) = Boutin 3634

160. AE ; (17 mm ?) ; 6,89 g ; 6

D/ AY[- -]NCINOC·KAI ΓΕΤΑC· en légende circulaire ; bustes laurés et drapés de Caracalla et de Géta, en regard ; grènetis au pourtour.

R/ ICIC (lettres à empattements) à g. ; buste drapé d'Isis, à dr., couronnée d'une fleur de lotus ; devant elle, quatre points (roue à quatre rayons ?) et une étoile ; grènetis au pourtour.

- \* 1) Coll. D. Artemis = Boutin 3633, pl. XXXIV 7,51 g ; 6  
= Liampi (1998), p. 266 et pl. 6, n°91  
= Touratsoglou (2010), 160  
2) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 161 6,26 g ; 6

## CARACALLA (?) (211-217)

161. AE ; 17 mm ; 2,00 g ; 12

RPC IV, 5280

D/ KAI [- -] [ANTΩNEI ?]NOC ; tête laurée de Caracalla (?), à dr. ; grènetis au pourtour

R/ ICIC-CΥPIΩN en légende circulaire ; buste d'Isis, à dr., couronnée d'une fleur de lotus ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L 1922-10-20-170 (sous « Marc Aurèle ») 17 mm ; 2,88 g ; 12  
\* 2) SNG Fitzwilliam 4025 1,10 g  
= Boutin 3565, pl. XXXIII (sous « Domitien »)  
3) P 430 = Boutin 3566 2,02 g

## TÉNOS

I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (?)<sup>1</sup>

## PSEUDO-AUTONOMES

162. AE ; 22 mm ; 8,16 g ; varié

RPC I, 1302

ÉTIENNE (1990), n°401

BMC 33

D/ THNIΩN à dr. ; Poséidon debout, à g., vêtu d'un *himation*, poitrine découverte, tenant dans la main dr. un trident, autour duquel s'enroule un dauphin, la tête en bas, et la main g. sur la hanche.

R/ Amphitrite debout, de face et tête à g., vêtue d'un *chiton*, bras dr. levé et bras g. tenant un sceptre ; en dessous, à g., une proue ou un dauphin (?).

- \* 1) BMC 33, p. 130, pl. XXIX, n°10 21 mm ; 10,00 g ; 2  
= Boutin 4238 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°1  
\* 2) V 14999 (R/ traces de grènetis au pourtour) 21 mm ; 9,50 g ; 2  
= Boutin 4239 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°2  
\* 3) Mu (D/O en contremarque, sous le Ω) 22 mm ; 7,61 g ; 12  
= Boutin 4240 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°3  
\* 4) V 37731 22 mm ; 7,30 g ; 9  
= Boutin 4241 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°4  
\* 5) P 479 24 mm ; 6,38 g ; 9  
= Boutin 4243 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°6  
6) Ténos, n°245 20 mm ; 7

163. AE ; 20 mm ; 6,85 g ; 2

RPC I, 1302.2

ÉTIENNE (1990), n°401.5<sup>2</sup>

BMC 34

D/ [THNIΩN ?] à dr. ; Poséidon debout, à g., vêtu d'un *himation*, poitrine découverte, tenant dans la main dr. un trident, autour duquel s'enroule un dauphin, la tête en bas, et la main g. sur la hanche ; cercle linéaire au pourtour (?).

R/ Amphitrite debout sur une ligne de sol, de face et tête à dr., vêtue d'un *chiton*, bras dr. levé et bras g. tenant un sceptre ; en dessous à g., un autel ; dans le champ en bas à dr., un dauphin (?).

- \* 1) L= BMC 34, p. 130 20 mm ; 6,85 g ; 2  
= Boutin 4242 = Étienne (1990), 401, pl. XXIV, n°5

164. AE ; 14 mm ; 1,96 g ; 6

RPC I, 1304

ÉTIENNE (1990), n°403

D/ THN-I-ΩN de part et d'autre d'un canthare ; grènetis ou cercle linéaire au pourtour.

R/ Trident entre deux dauphins affrontés, tête vers le bas ; cercle linéaire au pourtour.

- \* 1) P 493 = Boutin 4364 15 mm ; 1,53 g ; 6  
= Étienne (1990), 403, pl. XXIV, n°1  
\* 2) L 1906-11-3-2607 14 mm ; 2,28 g ; 6

<sup>1</sup> Je suis ici la datation proposée dans ÉTIENNE (1990), qui se fonde en particulier sur la présence de l'ethnique au droit et sur le poids des monnaies concernées. Les auteurs du RPC émettent cependant des réserves quant à cette datation. W. Wroth dans le BMC et le SNG Cop les datent du III<sup>e</sup> ou du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., sauf Cop 787, datée de l'époque romaine (?).

<sup>2</sup> Cette monnaie a été répertoriée par tous les auteurs comme appartenant au même type que la précédente (162). Le revers présente toutefois des différences qui permettent peut-être de distinguer deux émissions distinctes.

165. AE ; 22 mm ; 6,67 g ; varié

RPC I, 1303  
ÉTIENNE (1990), n°402.1

D/ Tête laurée et cornue (?) de jeune homme (Zeus Ammon, Hermès Paramnon, Dionysos ?), à dr., cheveux longs ; derrière la nuque, une rose (?).

R/ ΤΝΩ-ΗΙΝ en trois lignes, de part et d'autre de Poséidon au trident et Amphitrite au sceptre, debout, dans un temple distyle ; à l'exergue, deux dauphins affrontés.

- \* 1) P 492 = Boutin 4363 20 mm ; 6,67 g ; 11  
D/ en contremarque, une étoile, au niveau de l'oreille  
= Étienne (1990), 402, pl. XXIV, n°1  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 412, n°326 (sous « Tibère ») 24 mm  
D/ en contremarque, une étoile, au niveau du cou  
= Boutin 4357  
b) Hess (1936), n°1143 = Boutin 4358 21 mm

166. AE ; 19 mm ; 5,50 g ; varié

RPC I, 1303.2  
ÉTIENNE (1990), n°402.2-3<sup>1</sup>

D/ Tête laurée et cornue (?) de jeune homme (Zeus Ammon, Hermès Paramnon, Dionysos ?), à dr., cheveux longs ; derrière la nuque, une grappe de raisin.

R/ ΤΝΩ-ΗΙΝ en trois lignes, de part et d'autre de Poséidon au trident et Amphitrite au sceptre, debout, dans un temple distyle.

- \* 1) B (I-B) = Boutin 4360 19 mm ; 6,45 g  
D/ en contremarque, une étoile, au niveau de l'oreille  
= Étienne (1990), 402, pl. XXIV, n°2  
2) CBC 810 = Boutin 4361 18 mm ; 4,54 g ; 7

TIBÈRE (?) (14-37)

167. AE ; 20 mm ; 4,26 g ; 12 ÉTIENNE (1990), n°402.4-5<sup>2</sup>

Cop 787

D/ [TIBEP - - ] (?)<sup>3</sup> ; tête nue de jeune homme (Tibère ou Dionysos ?), à dr., cheveux courts ; derrière la nuque, une grappe de raisin.

R/ ΤΝΩ-ΗΙΝ en trois lignes, de part et d'autre de Poséidon au trident et Amphitrite au sceptre, debout, dans un temple distyle.

- \* 1) SNG Cop 787 = Boutin 4362, pl. XXXVI 19 mm ; 4,26 g ; 12  
D/ en contremarque, une étoile, au niveau de l'oreille  
2) Ténois, n°234 = Boutin 4359 19 mm ; 2  
= Graindor, *BCH* 26 (1902), p. 412, n°1 (?)  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 412, n°325 22 mm  
D/ en contremarque, une étoile  
= Boutin 4365

<sup>1</sup> Cette pièce a été attribuée au même type que la précédente (165) par tous les auteurs. Le droit présente toutefois des différences qui permettent de distinguer deux émissions distinctes (grappe de raisin et portrait de taille différente).

<sup>2</sup> Cette pièce a été attribuée au même type que les précédentes (165 et 166) par tous les auteurs. Le portrait figurant au droit présente toutefois des différences.

<sup>3</sup> SNG Cop et Th. Mionnet signalent cette légende, absolument illisible aujourd'hui en raison du très mauvais état de conservation des monnaies.

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

SABINE (128-137)

168. AE ; 17 mm ; 2,89 g ; 6

ÉTIENNE (1990), n°501

Cop 788 ; BMC 44

D/ CABCINA-CCBACTH en légende circulaire ; buste de Sabine (couronné ?), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ TH-NI-ΩΝ ; personnage masculin (Poséidon ; Dionysos ?) debout, à g., vêtu d'un *himation*, tenant dans la main g. un thyrsos ou un trident et dans la main dr. un objet indistinct (canthare, phiale ?), d'où tombent trois gouttes ; grènetis au pourtour.

- \* 1) SNG Cop 788 = Boutin 4368 16 mm ; 3,20 g ; 6  
(frappée sur un flan trop large)  
\* 2) P 494 = Boutin 4369 16 mm ; 3,17 g ; 6  
= Étienne (1990), 501, pl. XXIV, n°2  
\* 3) V 15024 = Boutin 4370 18 mm ; 3,07 g ; 6  
(frappée sur un flan trop large)  
= Étienne (1990), 501, pl. XXIV, n°3  
\* 4) B (Rauch) = Boutin 4371 17 mm ; 2,89 g ; 6  
= Étienne (1990), 501, pl. XXIV, n°4  
\* 5) B 8771 = Boutin 4372 17 mm ; 2,13 g ; 6  
= Étienne (1990), 501, pl. XXIV, n°5  
\* 6) L = BMC 44, p. 131 = Boutin 4366 18 mm ; 6  
= Étienne (1990), 501, pl. XXIV, n°6  
7) Coll. Privée = Boutin 4373, *corr.* 3,50 g  
8) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 170 3,47 g ; 6  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet II, p. 331, n°157 = Boutin 4367 17 mm ; 6

HADRIEN (117-138) OU ANTONIN LE PIEUX (138-161)

169. AE ; 20 mm ; 5,87 g ; 6

RPC IV, 6228  
ÉTIENNE (1990), n°502

D/ Légende peu lisible ([-] [ANTΩN]E[I]NOC ?)<sup>4</sup> ; tête d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux (?) barbue et laurée, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ TH-NI-ΩΝ en légende circulaire ; personnage (Poséidon, Dionysos, Amphitrite ?) debout, à g., vêtu d'un *himation*, tenant dans la main g. un thyrsos ou un trident et dans la main dr. un objet indistinct (canthare, phiale ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) B (I-B) (D/ ON en haut à g.) 21 mm ; 6,52 g ; 6  
= Boutin 4375 = Étienne (1990), 502, pl. XXIV, n°1  
\* 2) Étienne, Braun (1986), n°59, pl. 127 18 mm ; 5,99 g ; 6  
(frappée sur un flan trop large ; D/ C à g.)  
= Boutin 4376  
\* 3) Étienne, Braun (1986), n°60, pl. 127 18 mm ; 5,09 g ; 6  
= Boutin 4377  
4) Ténois, n°222 19mm ; 6  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 412, n°327 22 mm  
(D/ légende illisible)  
= Boutin 4374 *corr.*  
b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 412, n°328 22 mm  
(D/ ANTΩN[- - -])  
= Boutin 4378 *corr.*  
c) Mionnet II, p. 331, n°158 22 mm  
(D/ légende illisible ; R/ grappe dans la main dr.)  
= Boutin 4379 *corr.*

<sup>4</sup> ÉTIENNE (1990), p. 251 : R. Étienne lit au droit : [-]NC[-]KECAR (*sic*) [-].

Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

SEPTIME SÉVÈRE (193-211)

170. AE ; 18 mm ; 4,36 g ; varié

ÉTIENNE (1990), n°503-504<sup>1</sup>

D/ [AY] KAI [CC-CCOYHP] (?) en légende circulaire<sup>2</sup> ; buste lauré et drapé de Septime Sévère (barbu), à dr.

R/ TH-NI-ΩN ; personnage (Poséidon ; Amphitrite ; Dionysos ?) debout à g., tenant dans la main g. un thyrsos ou un trident, et dans la main dr. un objet indistinct (canthare, phiale ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 496 = Boutin 4384 *corr.* 17 mm ; 3,33 g ; 6  
= Étienne (1990), 503, pl. XXIV, n°4  
\* 2) KHM / Vienne 15025 = Boutin 4381 18 mm ; 6,20 g  
= Étienne (1990), 504, pl. XXIV, n°1 *corr.*  
\* 3) Étienne, Braun (1986), 61 = Boutin 4385 18 mm ; 4,68 g ; 12  
\* 4) Étienne, Braun (1986), 62 = Boutin 4386 18 mm ; 3,24 g  
5) Ténos, Musée 247 17 mm ; 6

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet II, p. 331, n°159 (sous « Maxime ») 22 mm  
b) Mionnet, *Suppl.* IV, p. 413, n°329

EMPEREUR INCERTAIN

171. AE ; 20 mm ; 4,55 g ; 6 ÉTIENNE (1990), n°503.1 et 3

D/ [- - -] OC en légende circulaire<sup>4</sup> ; buste lauré et drapé d'un empereur incertain (barbu), à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ TH-NI-ΩN ; personnage (Poséidon ; Amphitrite ; Dionysos ?) debout à g., tenant dans la main g. un thyrsos ou un trident, et dans la main dr. un objet indistinct (canthare, phiale ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 495 = Boutin 4382 19 mm ; 4,73 g ; 6  
= Étienne (1990), 503, pl. XXIV, n°1 *corr.*  
\* 2) B (Knobelsdorf) = Boutin 4383 20 mm ; 4,37 g ; 6  
= Étienne (1990), 503, pl. XXIV, n°3 *cor*

## THÉRA

## Époque impériale

172. AE ; 19 mm

→ existence non assurée

D/ Légende illisible ; tête d'une impératrice (?), à dr.

R/ Taureau debout, à dr. ; au-dessus Θ-H.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) *JIAN* 7 (1904), p. 373 n°173, pl. XV, 1 19 mm  
= Boutin 4524

II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

LUCIUS VERUS (161-169)

173. AE ; 30 mm ; 19,88 g ; 6

RPC IV, 7954

D/ [AYT] K M AY-P · OYHPOC en légende circulaire ; buste lauré de Lucius Verus (barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘHPC-ΩN (sic) en légende circulaire ; statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face, portant une couronne radiée ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 509 = Boutin 4542 30 mm ; 17,25 g ; 6  
\* 2) A (Musée d'Art Cycladique, n°22) 31 mm ; 22,51 g ; 6  
= Oikonomidou (1999), p. 320, n°22, pl. 1<sup>3</sup>

174. AE ; 28 mm ; 16,23 g

RPC IV, 4714

BMC 7

D/ AYTKMAY - P · OYHPOC en légende circulaire ; buste lauré de Lucius Verus portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘHPAI-ΩN en légende circulaire ; Apollon Citharède debout, de face, en vêtement long, portant une couronne radiée, tenant de la main dr. le *plectrum* et de la main g. une lyre ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = BMC 7 = Boutin 4535 30 mm ; 15,40 g ; 6  
\* 2) Weber (Forrer) n°4743 16,59 g  
= Boutin 4537, pl. XXXVIII  
3) Coll. D. Artemis = Touratsoglou (2010), 29 16,69 g ; 6  
Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°335 = Boutin 4536 26 mm

175. AE ; 27 mm ; 14,37 g ; 6

D/ AYTKMAY - P · OYHPOC en légende circulaire ; buste lauré de Lucius Verus (barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘHPAI-ΩN en légende circulaire ; statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face, portant une couronne radiée, les avant-bras à l'horizontale ; tenant deux objets indistincts (arc et flèche ? ; lyre et plectre ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) Acsearch n°107047 27 mm ; 14,37 g ; 6  
= Classical Numismatic Group (14/05/2008), n°1259

<sup>1</sup> Il y a une confusion entre ces deux émissions dans le catalogue et les planches d'illustration de ÉTIENNE (1990), p. 251.

<sup>2</sup> Légende lue par Th. Mionnet ; les monnaies sont aujourd'hui trop mal conservées et nous ne pouvons distinguer que KAI.

<sup>3</sup> M. Oikonomidou répertorie une autre monnaie (p. 320, n°23) sous « Lucius Verus ». Or, H. Nicolet-Pierre a montré que cette monnaie provient en réalité de Naxos (voir *supra*).

<sup>4</sup> R. Étienne [ÉTIENNE (1990), p. 251] lit au droit [C]EJOYHROC (*sic*) et se demande s'il ne s'agit pas du buste de Caracalla.

**176.** AE ; 28 mm ; 14,16 g ; 6 RPC IV, 7955

D/ ΑΥΤΚΜΑΥ - Ρ • ΟΥΗΡΟΚ en légende circulaire ; buste lauré de Lucius Verus (barbu), portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΑΙΑΝ (*sic*) en légende circulaire ; temple tétrastyle contenant une statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face, portant une couronne radiée ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 510 = Boutin 4541, pl. XXXVIII 28 mm ; 12,19 g ; 6  
 \* 2) V 15027 = Boutin 4540 30 mm ; 18,23 g ; 6  
 3) B (Rauch) 28 mm ; 12,05 g ; 6  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet II, p. 332, n°166 = Boutin 4538 28 mm  
 b) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°333 (= P 510)  
 c) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°334 = Boutin 4539 27 mm

MARC AURÈLE (161-180)

**177.** AE ; 29 mm ; 17,09 g ; 6 RPC IV, 4713

*BMC* 6

D/ ΑΥΤ ΚΜΑ-ΥΡΑΝΤΩΝΙΝΟΚ en légende circulaire ; buste lauré de Marc Aurèle portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ (*sic*) en légende circulaire ; statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face, portant une couronne radiée ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC* 6, p. 132, pl. XXIX, n°18 30 mm ; 17,70 g ; 6  
 = Boutin 4525, pl. XXXVIII  
 2) P 507 (percée, 12,44 g) = Boutin 4527 28 mm ; 6  
 3) P 508 = Boutin 4526 29 mm ; 16,48 g ; 6

**178.** AE ; 28 mm ; 15,00 g ; 6 RPC IV, 7953

D/ ΑΥΤ Κ ΜΑ-ΥΡΑΝΤΩΝΙΝΟΚ en légende circulaire ; buste lauré de Marc Aurèle portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ en légende circulaire ; Apollon Citharède debout, de face, en vêtement long, portant une couronne radiée, tenant de la main dr. le *plectrum* et de la main g. une lyre ; grènetis au pourtour.

- \* 1) P 505 (percée) = Boutin 4532 *corr.* 29 mm ; 15,11 g ; 6  
 2) B (Rauch) 28 mm ; 14,89 g ; 6  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet II, p. 332, n°164 28 mm  
 = Boutin 4529 *corr.*

**179.** AE ; 29 mm ; 15,87 g ; varié RPC IV, 4712

*BMC* 5

D/ ΑΥΤ ΚΜΑ-ΥΡΑΝΤΩΝΙΝΟΚ en légende circulaire ; buste lauré de Marc Aurèle, portant cuirasse et *paludamentum*, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ en légende circulaire ; statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face, portant une couronne radiée, les avant-bras à l'horizontale ; tenant deux objets indistincts (arc et flèche ? ; lyre et plectre ?) ; grènetis au pourtour.

- \* 1) L = *BMC* 5, p. 132, pl. XXIX, n°17 30mm ; 16,14 g ; 7  
 = Boutin 4530 *corr.* (seul le R/ est illustré)  
 \* 2) P 506 (= Mionnet II, p. 332, n°163) 28 mm ; 14,77 g ; 6  
 = Boutin 4533 *corr.*  
 3) Coll Privée (ex Coll. Rogers) = Boutin 4531 16,70 g  
 Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :  
 a) Mionnet II, p. 332, n°165 = Boutin 4534 *corr.* 28 mm

**180.** AE ; 24 mm → existence non assurée

D/ Légende illisible ; tête de Marc Aurèle, à dr.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ ; Apollon assis sur un cygne volant.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°332 = Boutin 4528 24 mm

COMMODOE (?) (180-192)

**181.** AE → existence non assurée

D/ Légende illisible ; tête de Commode (?).

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ ; temple tétrastyle contenant une statue archaïque d'Apollon debout, nu, de face.

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°336

**Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

SEPTIME SÉVÈRE (?) (193-211)

**182.** AE ; 27 mm → existence non assurée

D/ ΑΥΚΛΑ ΣΕΠΙ ΣΕΥΗΡΟΚ (*sic*) ΠΕΡΤΙΝΑΞ ; tête laurée de Septime Sévère, à dr.

R/ ΘΗΡΑΙ-ΩΝ ; homme nu, casqué, debout, à g., la main dr. posée sur un carquois et la main g. levée tenant un arc (Apollon ?).

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- a) Mionnet *Suppl.* IV, p. 414, n°337 = Boutin 4544 27 mm

## DÉLOS / ATHÈNES

I<sup>er</sup> s. av. J.-C.

TRIARIUS (vers 69 av.)

183. AE ; 19 mm ; 5,05 g<sup>1</sup>

Sv. 106.66-71

Kroll (1993), n°830

D/ TPIA sous une tête laurée d'Apollon, à dr., un carquois au niveau du cou ; cercle linaire.

R/ A-ΘE de part et d'autre d'une chouette, à dr., la tête de face, debout sur une amphore à l'horizontale ; cercle linéaire.

- \* 1) Ag AA-1149 = Kroll (1993), n°830 18 mm ; 4,57 g ; 12<sup>2</sup>
- \* 2) A = Sv. 106.70 16 mm  
= Svoronos (1907), p. 194, n°66, pl. IV, n°10
- \* 3) A = Sv. 106.68 20 mm  
= Svoronos (1907), p. 200, n°124, pl. IV, n°9
- \* 4) A = Sv. 106.66 20 mm  
= Svoronos (1907), p. 203, n°164, pl. IV, n°8
- 5) A = Svoronos (1907), p. 195, n°76 18 mm
- 6) A = Svoronos (1907), p. 200, n°125 20 mm
- 7) A = Svoronos (1907), p. 214, n°304 18 mm
- 8) A = Svoronos (1907), p. 214, n°305 18 mm
- 9) A = Svoronos (1907), p. 214, n°306 18 mm
- 10) A = Svoronos (1911), p. 60, n°85 19 mm
- 11) A = Svoronos (1911), p. 61, n°105 18 mm
- 12) A = Svoronos (1911), p. 83, n°9.8 17 mm

- 13) A = Svoronos (1911), p. 84, n°11.3 18 mm
- 14) A = Svoronos (1911), p. 88, n°14.26 19 mm
- 15) A = Svoronos (1911), p. 92, n°16.20 18 mm
- 16) A = Svoronos (1911), p. 92, n°16.21 18 mm

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- \* a) Sv. 106.67 19 mm
- \* b) Sv. 106.69 19 mm
- \* c) Sv. 106.71 17 mm

184. AE ; 13-14 mm ; 3,10 g<sup>3</sup>

Sv. 106.72-75

D/ Monogramme (= TPI) - A de part et d'autre d'un buste d'Artémis, à dr. ; grènetis au pourtour.

R/ A-ΘE de part et d'autre de deux épis de blé ; grènetis au pourtour.

- \* 1) A = Sv. 106.73 13 mm  
= Svoronos (1907), p. 203, n°165, pl. IV, n°11
- 2) A = Svoronos (1907), p. 194, n°67 14 mm
- 3) A = Svoronos (1907), p. 195, n°77 15 mm
- 4) A = Svoronos (1907), p. 203, n°166 13 mm
- 5) A = Svoronos (1907), p. 214, n°307 11 mm
- 6) A = Svoronos (1911), p. 78, n°7.18 14 mm
- \* 7) Modène = Sv. 106.74 13 mm

Catalogues, Ventes ou Articles citant cette monnaie :

- \* a) Sv. 106.72 13 mm
- \* b) Sv. 106.75 13 mm

<sup>1</sup> KROLL (1993), p. 250 : poids moyen calculé sur les 18 exemplaires du Musée Numismatique d'Athènes. Cependant, les exemplaires *a* à *c* correspondent peut-être à certains de ceux répertoriés sous les numéros 5 à 16.

<sup>2</sup> Cette monnaie est la seule à avoir été trouvée à Athènes. Toutes les autres monnaies dont nous connaissons la provenance ont été retrouvées à Délos. Voir sur ce point KROLL (1993), p. 250.

<sup>3</sup> KROLL (1993), p. 250 : poids moyen calculé sur les 8 exemplaires du Musée Numismatique d'Athènes. Cependant, les exemplaires *a* et *b* correspondent très certainement à certains de ceux répertoriés sous les numéros 2 à 6, sans que nous puissions déterminer lesquels avec certitude.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### Abréviations et références utilisées dans le catalogue

#### ❖ CORPUS

- Boutin** = BOUTIN, S., *Monnaies des Cyclades*, Manuscrit non publié conservé au Cabinet des Médailles (BNF), Paris (1990).
- RPC** = BURNETT, A. et AMANDRY, M. (éds.), *Roman Provincial Coinage*, Londres et Paris : British Museum Press et Bibliothèque Nationale (1992-) :
- **Vol. I** (1992), *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC - AD 69)*, par A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès ;
  - **Suppl. I** (1998), par A. Burnett, M. Amandry et P.P. Ripollès ;
  - **Vol. II** (1992), *From Vespasian to Domitian (AD 69-96)*, par A. Burnett, M. Amandry et I. Carradice ;
  - **Suppl. II** (2006), par A. Burnett, M. Amandry, P.P. Ripollès et I. Carradice (Supplément aux Vols. I et II, disponible uniquement sous format électronique, fichier PDF : [http://www.uv.es/~ripolles/rpc\\_s2](http://www.uv.es/~ripolles/rpc_s2) ;
  - **Vol. IV**, *Antonine period (AD 138-192)*, par C. Howgego et V. Heuchert : en ligne sur <http://rpc.ashmus.ox.ac.uk/coins/> ;
  - **Vol. VII** (2006), *Gordian I to Gordian III (235 - 238), la Province d'Asie*, par M. Spoerri Butcher.
- Ces ouvrages reposent principalement sur une recension de monnaies appartenant aux collections des musées nationaux. Toutes ces collections ont été consultées par les auteurs du *RPC*, sauf celle de Copenhague, qui a été entièrement publiée.
- Sv.** = SVORONOS, J.N. (terminé par PICK, B.), *Les monnaies d'Athènes (1923-1926)*.

#### ❖ MUSÉES NATIONAUX

- **A** = Athènes, Numismatic Museum.
- **B** = Berlin, Staatliche Museen, comprenant aussi les collections Löbbecke, Rauch et Imhoof-Blumer.
- **C** = Cambridge, Fitzwilliam Museum.
- **Cop** = Copenhague, Danish National Museum : collection intégralement publiée dans *SNG Copenhagen (1942-79)*, avec un *Supplément* par S. SCHULTZ (2002).
- **G** = Glasgow, Hunterian Museum : collection publiée par G. MACDONALD dans *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian Collection, University of Glasgow*, I (1899), II (1901), III (1905), et par J. GODDARD, *SNG XII, Part I. Roman Provincial Coins. Spain - Kingdoms of Asia Minor*, Glasgow (2004).
- **L** = Londres, British Museum : collection en partie publiée dans *BMC = British Museum Catalogue of Greek Coins*.
- **Ma** = Madrid, Museo Arqueológico Nacional.
- **Mon** = Monaco, Königliche Münzkabinett.
- **Mu** = Munich, Staatliche Münzsammlung : collection en partie publiée dans H.R. Baldus, *SNG Deutschland*.
- **NY** = New York, American Numismatic Society.
- **O** = Oxford, Ashmolean Museum.
- **P** = Paris, Bibliothèque Nationale (Cabinet des Médailles).
- **V** = Vienne, Kunsthistorisches Museum (KHM).

#### ❖ AUTRES MUSÉES

- **Ag** = Musée de l'Agora d'Athènes.
- **Andros** = Musée archéologique d'Andros.
- **Bo** = Bologna, Museo Civico.
- **Go** = Gotha (connu aussi sous le nom de Depositum München).
- **La Haye** = Musée de La Haye, Collection KPK.
- **N** = Naples, Museo Archaeologico Nazionale : collection en partie publiée dans A. Fiorelli, *Catalogo del Museo Nazionale di Napoli. Medagliere I. Monete Greche* (1870).
- **Perpignan** = Musée Numismatique Puig de Perpignan (ex *Collection Puig*, dont les monnaies des Cyclades sont recensées par Cl. Martin).
- **Samos** = Musée archéologique de Samos.
- **Ténos** = Musée archéologique de Ténos.
- **Vérone** = Verona, Museo Civico.

## ❖ CATALOGUES DE COLLECTIONS

- KROLL (1993)** = KROLL, J.H., *The Athenian Agora XXVI. The Greek Coins* (1993).  
**BMC** = WROTH, W.W., *British Museum Catalogue of Greek Coins*, Vol. 9 : « Crete and Aegean Islands », Londres (1886).  
**Martin** = MARTIN, Cl., *Catalogue de la collection Boutin du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, comparé avec les Monnaies de bronze des Cyclades du Musée Numismatique Puig de Perpignan*, Mémoire inédit de DEA, sous la direction de M. LE RIDER et Mme LE DINAHET, Université de Lyon II (1995).  
**Puig** = *Collection Joseph Puig, Catalogue des monnaies de bronze des Cyclades*, publié par Cl. MARTIN dans son mémoire de DEA (1995), p. 17-21.

- Publications du *Sylloge Nummorum Graecorum*

- SNG XII** = J. GODDARD, *SNG XII, Part I. Roman Provincial Coins. Spain - Kingdoms of Asia Minor*, Glasgow (2004).  
**SNG Cop** = *The Royal Collection of Coins and Medals*, Danish National Museum of Copenhagen (1942-79), avec un *Supplément* par S. Schultz (2002).  
**SNG von Aulock** = *Collection von Aulock*, Berlin (1957 ; 1968).

## - Collections et ventes publiées séparément

- Acsearch** = Site de vente Acsearch.info (Ancien Coin Search Engine), le moteur de recherche des monnaies antiques : <http://www.acsearch.info>.  
**Apostolo Zeno** = Collection vendue par Dorotheum à Vienne (mars 1957).  
**Bab (1898)** = BABELON, E., *Inventaire sommaire de la Collection Waddington, acquise par l'État en 1897 pour le Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris (1898).  
**Babelon** = BABELON, E., *Traité des Monnaies Grecques et Romaines*, Paris (1901-1932).  
**B-I** = la Seconde *Collection Imhoof-Blumer*, acquise en 1928, à présent au Staatliche Museen de Berlin.  
**Billoin** = *Collection de M. Billoin*, vendue par Rollin et Feuarent à Paris (mars 1886 et mai 1893).  
**Bompois** = *Collection de H.P. Bompois*, vendue par Hoffmann à Paris (janvier 1882).  
**Boutin (Coll.)** = *Collection Boutin*, recensée par C. MARTIN dans son mémoire inédit de DEA ; à présent au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de Paris.  
**CBC** = *Credit Bank Collection, Ancient Greek Coins*, The Hellenic Numismatic Society, Athènes (décembre 1978).  
**Chandon de Briailles (Coll.)** = *Collection Chandon de Briailles*, vendue par E. Bourgey à Paris (juin 1959).  
**Coinarchives** = Site archivant les ventes, CoinArchives.com (Ancient Coins) : <http://www.coinarchives.com/a/>.  
**Delepierre (Coll.)** = *Collection Jean et Marie Delepierre (= SNG France I)* (1983), à présent à la Bibliothèque Nationale de Paris.  
**Edwards** = EDWARDS, Cath., *Corinth the Coins*, Vol. VI, Cambridge (Massachusetts) (1933).  
**Feuardent** = Ventes à Paris, dont les collections : *Médailles des Rois et des Villes de l'Ancienne Grèce* (1862) ; *Collection Billoin* (mai 1910).  
**Glendining** = GLENDINING, *Ventes à Londres*, dont la collection W. Cunningham (janvier 1951).  
**Hess** = HESS, A., *Ventes à Francfort, puis à Lucerne*.  
**Hirsch** = HIRSCH, J., *Ventes à Munich*, dont les collections Rhusopoulos (mai 1905), Weber (novembre 1908) et Lambros (1910).  
**Hunterian** = *Collection Hunterian*, publiée par G. MacDonald, *Catalogue of Greek Coins in the Hunterian Collection, University of Glasgow*, Vol. II : *North Western Greece, Central Greece, Southern Greece, and Asia Minor* (1901).  
**I-B** = la Première *Collection Imhoof-Blumer*, acquise en 1900, à présent au Staatliche Museen de Berlin.  
**Kricheldorf** = KRICHELDORF, H., *Ventes à Stuttgart*.  
**Lambros** = *Collection J. P. Lambros*, vendue par J. Hirsch à Munich (novembre 1910).  
**Lanz** = LANZ, H., *Ventes à Munich*.  
**Leake** = *Leake and General Collections* : collection en partie publiée dans le *SNG* et dans LEAKE, W.M., *Numismata Hellenica* (1856), avec *Supplément* (1859), à présent au Fitzwilliam Museum de Cambridge.  
**Lewis** = *Collection Lewis*, publiée dans CARRADICE, I.A., *SNG British Isles VI. Corpus Christi College Cambridge. The Lewis Collection II. The Greek Imperial Coins* (1992).  
**Lindgren** = LINDGREN, H. C., *Ancient Greek Bronze Coins: European Mints from the Lindgren Collection, San Mateo* (1989).  
**Löbb (Coll.)** = *Collection A. Löbbecke*, à présent au Staatliche Museen de Berlin.  
**Lockett (Coll.)** = *Collection R.C. Lockett de monnaies grecques, 3<sup>e</sup> partie*, vendue par Glendining (mai 1959).

- Mac Clean** = *The Mac Clean Collection of Greek Coins*, Vol. II, publié par S.W. GROSE, Cambridge (1926).  
**MMAG** = *Münzen und Medaillen AG*, Basel (1942).  
**MMB** = *Münzen und Medaillen Bâle* ; ventes à Bâle.  
**Molthein** = *Collection L.W. de Molthein*, publiée par ROLLIN et FEUARDENT à Paris et par A. HOLZHAUSEN à Vienne (1895). Collection vendue à Francfort (février 1901).  
**Pellerin** = PELLERIN, J., *Recueils de Médailles des Peuples et des Villes*, Tome III, Paris (1763).  
**Photiades Pacha** = *Collection Photiades Pacha*, vendue par Hoffmann à Paris (mai 1890).  
**Pozzi** = *Description des monnaies grecques antiques de l'Ancienne Collection Pozzi*, « Monnaies frappées en Europe », publiée par S. BOUTIN, Maastricht (1979).  
**Prowe** = *Collection Th. Prowe*, vendue en trois parties par B. Egger à Vienne (nov. 1904, mai 1912 et mai 1914).  
**Rauch** = les deux *Collections von Rauch*, acquises en 1853 et 1878, à présent au Staatliche Museen de Berlin.  
**Rhousopoulos** = *Collection Rhousopoulos*, vendue par J. Hirsch à Munich (mai 1905).  
**Weber (Consul)** = *Collection Weber* vendue par J. Hirsch à Munich (novembre 1908).  
**Weber (Forrer)** = *Collection Weber*, publiée dans FORRER, L., *Descriptive Catalogue of the Collection of Greek Coins formed by Sir Hermann Weber*, Glasgow (1922-1929).  
**Winterthur** = *Griechische Münzen in Winterthur*, Musée National Suisse (1987).

❖ AUTRES CATALOGUES OU CORPUS

- Anson** = ANSON, L., *Numismata Graeca, Greek Coins Types*, Londres, I (1911), II (1913), III (1916).  
**Chaix** = CHAIX, E., *Monnaies impériales grecques*, Paris (1889).  
**Head (1911)** = HEAD, B., *Historia Numorum, A Manual of Greek Numismatics*, Oxford (1911<sup>2</sup>).  
**Imhoof Blümer (1890)** = IMHOOF BLÜMER, F., *Griechische Münzen*, Munich (1890).  
**Mionnet II** = MIONNET, T.E., *Description de Médailles Antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation*, Vol. II (1807), p. 311-332 : « Iles adjacentes à l'Europe ».  
**Mionnet Suppl. IV** = MIONNET, T.E., *Description de Médailles Antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation, Supplément* Vol. IV (1829), p. 367-414 : « Iles d'Europe ».  
**Meletopoulos** = MELETOPOULOS, *Catalogue de monnaies anciennes*, Athènes (1884).  
**Pellerin** = PELLERIN, J., *Recueil de Médailles des Peuples et des Villes*, t. III, Paris (1763) ; voir BABELON (1901), p. 175.  
**Rasche** = RASCHE, J.C., *Lexicon abruptorum quae in numismatibus Romanorum occurrunt : studiosae iuventuti ad explicandos numos adornatum, variisque observationibus illustratum*, Nuremberg (1977).  
**Sestini, Benkowitz** = SESTINI, D., *Descrizione delle Medaglie Greche e Romane del fu Benkowitz*, Berlin (1809).  
**Sestini, Descrizione** = SESTINI, D., *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo particolare di sua altezza reale Monsig. Cristiano Federigo, principe ereditario di Danimarca* (1828).  
**Sestini, Hedervar** = SESTINI, D., *Descrizione di Medaglie del Museo Hedervariano*, Florence (1829).  
**Wellenheim** = WELZL VON WELLENHEIM, L., *Synopsis numorum antiquorum ex museo numismatico*, Vienne (1845).

❖ OUVRAGES OU ARTICLES PAR ÎLES

- Cyclades

- HOOVER (2010)** = Hoover, O. D., *Handbook of Coins of the Islands. Adriatic, Ionian, Thracian, Aegean, and Carpathian Seas (excluding Crete and Cyprus). Sixth to First Centuries BC, The Handbook of Greek Coinage Series, Volume 6* (2010), p. 112-211.  
**LIAMPI (1998)** = ΛΙΑΜΠΗ, Κ., « Οι νομισματικές εκδόσεις των Κυκλάδων και η κυκλοφορία τους », in ΜΕΝΔΩΝΗ, Α.Γ. et ΜΑΡΓΑΡΗΣ, Ν. (éds.), *Κυκλάδες* (1998), p. 208-293.  
**OIKONOMIDOU (1999)** = ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΟΥ, Μ., « Κυκλαδίτικα Νομίσματα απο το Μουσείο Κυκλαδικής Τέχνης », in ΣΤΑΜΠΟΛΙΔΗΣ, Ν.Χρ. (éd.), *Φως Κυκλαδικόν* (1999), p. 318-324 et pl. I-III.  
**TOURATSOGLU (2010)** = ΤΟΥΡΑΤΣΟΓΛΟΥ, Γ. et ΤΣΟΥΡΤΗ, Η., « Η συλλογή κυκλαδικών νομισμάτων του Δημητρίου Αρτέμη. Ένα νέο απόκτημα του Νομισματικού Μουσείου Αθηνών », *όβολός 9* (2010), p. 355-377.

- Amorgos

- FRIEDLAENDER (1877)** = FRIEDLAENDER, J., « Miscellen », *ZfN IV* (1877), p. 369-370.  
**LAMBROS (1870)** = ΛΑΜΠΡΟΣ, Π., « Νομίσματα της Νήσου Αμοργού και των τριών αυτής πόλεων Αιγιάλης, Μινώας και Αρκεσίνης », *AE* (1870), p. 352-357, pl. 54.

- LAMBROS (1876)** = LAMBROS, P., « Unedirte griechische Münzen », *ZfN* III (1876), p. 218-219.  
**LIAMPI (2004)** = LIAMPI, K., « The coinage of Amorgos: Aigiale, Arkesine, Minoa and the *koinon* of the Amorgians », *RN* 160 (2004), p. 63-113.  
**SUGDEN (2004)** = SUGDEN, K., « Minoa on Amorgos: some new imperial coins », *RN* 160 (2004), p. 115-117.

- **Andros**

- PASCHALIS (1898)** = ΠΑΣΧΑΛΗΣ, Δ.Π., « Νομισματική της αρχαίας Ανδρου », *JIAN / ΔΕΝΑ* I (1898), p. 299-366, pl. IB'-IZ'.
- PALAIOKRASSA (2007)** = ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ ΚΟΠΙΤΣΑ, Λ., *Παλαιόπολη Ανδρου* (2007), Chap. 22 « Η νομισματοκοπία της Ανδρου », p. 85-88 et fig. 150-152.

- **Délos**

- SVORONOS (1907)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, Ι.Ν., « Περιγραφικός κατάλογος των προσκτήματων του Εθνικού Νομισματικού Μουσείου. Κς' Δήλος », *JIAN* 10 (1907), p. 191-222.
- SVORONOS (1911)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, Ι.Ν., « Περιγραφικός κατάλογος των προσκτήματων του Εθνικού Νομισματικού Μουσείου. ΙΔ' et Λ' Δήλος », *JIAN* 13 (1911), p. 57-63 et 75-95.

- **Kéos**

- CHRISTIANSEN (1993)** = CHRISTIANSEN, J.C., « A Unique Bronze Coin of Augustus from the Island of Keos in the Cyclades », *NCirc* (avril 1993), p. 74-77.
- CoinKea* = PAPAGEORGIADOU-BANIS, Ch., *The Coinage of Kea*, *ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ* 24 (1997).

- **Kythnos**

- SHEEDY (1998)** = SHEEDY, K.A. et PAPAGEORGIADOU, Ch., « The Coinage of Kythnos », in MENDONI, L.G et MAZARAKIS AINIAN, A., (éds.), *Kea-Kythnos* (1998), p. 649-655.

- **Mykonos**

- SVORONOS (1893)** = ΣΒΟΡΩΝΟΣ, Ι.Ν., « Νομισματική και ιστορία της αρχαίας Μυκόνου », *BCH* 17 (1893), p. 455-501.

- **Naxos**

- NICOLET (2009)** = NICOLET-PIERRE, H., « Monnaies de Naxos (Cyclades) d'époque impériale romaine », in ΔΡΟΥΓΟΥ, Σ., ΕΥΓΕΝΙΔΟΥ, Δ., et alii (éds.), *Κέρματα Φιλίας*, (2009), vol. A, p. 395-405.
- NICOLET (2010)** = NICOLET-PIERRE, H., « Naxos (Cyclades) et son Monnayage : Essai de Chronologie », *όβολός* 9 (2010), p. 321-333.

- **Ténos**

- ÉTIENNE (1986)** = ÉTIENNE, R. et BRAUN, J.P., *Ténos I : le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite*, *BEFAR* 263 (1986), p. 259-266 et pl. 127.
- ÉTIENNE (1990)** = ÉTIENNE, R., *Ténos II : Ténos et les Cyclades du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au milieu du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, *BEFAR* 263 (1990), p. 248-251 et pl. XXIV.

❖ **PÉRIODIQUES**

- JIAN** = *Journal International d'Archéologie Numismatique*, Athènes (1898-192-).
- NChr** = *Numismatic Chronicle*, Londres (1839-).
- NCirc** = *Numismatic Circular*, Londres (1893-1981).
- RN** ou **RNF** = *Revue de Numismatique (Française)*, Paris (1838-).
- ZfN** = *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, (1874-1932).

# APPENDICE III

## SCULPTURE



Catalogue des statues d'époque impériale  
trouvées dans les Cyclades



## AVANT-PROPOS

### ❖ Constitution du catalogue

Cet appendice ne regroupe qu'un **CHOIX** de statues d'époque impériale des Cyclades. J'y ai fait figurer les plus significatives et celles qui pouvaient servir mon propos général. Sauf exception, je n'ai pas inclus les monuments funéraires<sup>1</sup>.

### ❖ Notices

Dans ce catalogue, les statues sont classées *par îles* (par ordre alphabétique et non géographique). Sur la première ligne, le nombre en caractère gras correspond à la *numérotation* de l'œuvre dans le catalogue. C'est ce numéro qui sert de référence pour tous les renvois dans les différents volumes de cette thèse (sous la forme {n°X}).

Viennent ensuite les informations suivantes :

- 1) *Lieu de conservation* et informations muséographiques ; le cas échéant, *provenance* et contexte de découverte.
- 2) *Matériau ; description* succincte de l'œuvre.
- 3) *Datation*.
- 4) *Bibliographie* indicative.

### ❖ Illustrations

Les planches d'illustrations (**Vol. 3, pl. XXIV-XXXI**) reprennent, en caractère gras, le numéro de référence de la statue dans le catalogue.

Les échelles ne sont pas respectées.

Sauf mention contraire, toutes les photographies sont de l'auteur.

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point les travaux de L. Gaitanou : GAITANOU, L., "Bilder am Grab". *Zur kaiserzeitlichen Grabplastik von Paros*, Thèse de Doctorat inédite, soutenue en 2012 (Université de Heidelberg) ; ΓΑΙΤΑΝΟΥ, Λ., « Μαρμαρογλυπτική στη Σίκινο κατά τη διάρκεια της Ρωμαϊκής περιόδου », in ΔΑΦΝΟΜΙΛΙ, Ph. et ΠΙΠΙ, F. (éds.), *Multum in Parvo, Πρακτικά της 1<sup>ης</sup> Αρχαιολογικής Συνάντησης Σικίνου* (sous presse) ; GAITANOU, L., « Grave Monuments on Cyclades during the Roman Period », in BONNIN, Gr. et LE QUÉRÉ, E. (éds.), *Pouvoirs, îles et mer* (à paraître).

## AMORGOS

### 1. Portrait de Germanicus (?)



- Syros, Musée archéologique, n°110. En provenance de Minôa d'Amorgos. Trouvé sur l'Acropole avec d'autres statues et portraits d'époque romaine, dont le portrait féminin n°2.

- Marbre blanc. Tête légèrement plus grande que nature, travaillée pour être insérée sur une statue drapée placée dans une niche ou contre un mur. Cheveux arrangés selon le style d'un Hermès du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. De bonne facture.

- Première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- DESCHAMPS (1888), p. 325 ; FABBRINI, L., « Il ritratto giovanile di Tiberio e la iconografia di Druso Maggiore », *BdA* 4 (1964), p. 326, n. 145 ; VERMEULE (1968), p. 189-190, fig. 118 et p. 439 ; MAPANFOY (2002), p. 62-63.

### 2. Portrait d'Agrippine l'Ancienne (?)



- Syros, Musée archéologique, n°111. En provenance de Minôa d'Amorgos. Trouvé sur l'Acropole avec d'autres statues et portraits d'époque romaine, dont le portrait masculin n°1.

- Marbre blanc, de médiocre facture. Tête et cou travaillés pour être insérés dans une statue drapée. Cou portant un collier ; oreilles percées d'un trou pour des boucles rapportées. D'après C. Vermeule, il s'agirait d'une copie « maladroite » d'un modèle officiel romain ou attique, provenant d'un atelier provincial (athénien ou corinthien ?).

- Première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- DESCHAMPS (1888), p. 325 ; FABBRINI, L., « Il ritratto giovanile di Tiberio e la iconografia di Druso Maggiore », *BdA* 4 (1964), p. 326, n. 145 ; VERMEULE (1968), p. 191-192, fig. 121, p. 386, n°2 et p. 439 ; MAPANFOY (2002), p. 62-63.

### 3. *Clipeata imago*



- Syros, Musée archéologique, n°115. En provenance d'Amorgos.

- Marbre blanc. *Clipeata imago*, dont la tête manque. Proche du type *Chalkis 1* de R. Winkes.

- Époque impériale.

- DESCHAMPS (1888), p. 325 ; WINKES, R., *Clipeata imago. Studien zu einer römischen Bildnisform* (1969), p. 150 ; MAPANFOY (2002), p. 62-63.

### 4. Fragment sculpté par Théophilos



- Syros, Musée archéologique, n°104. En provenance d'Amorgos.

- Marbre blanc-bleuté. Partie inférieure d'une statue ; sont conservés les pieds portant des sandales. Sur l'étau apparaît la signature du sculpteur « Θεοφίλος ἐποιεῖ ».

- Époque impériale.

- DESCHAMPS (1888), p. 325 ; MAPANFOY (2002), p. 62-63.

## ANDROS

### 5. Statue d'Hygie



- Andros, Musée archéologique, n°210. En provenance de Palaiopolis.

- Marbre blanc. Statue sans tête de la fille d'Asklépios, la déesse Hygie. Son attribut, le serpent sacré, glisse le long de son épaule droite.

- Époque romaine.

- ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (1996), p. 91, fig. 68 ; ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2008), p. 90-94.

## 6. Statue d'Hermès *Agoraios*



- Andros, Musée archéologique, n°245. Trouvée en 1883 à Palaiopolis, sur l'espace identifié depuis comme l'agora, dans une sorte de niche, avec la statue féminine (n°7).
- Marbre blanc. Statue de très belle facture représentant sans doute Hermès *Agoraios*. Un serpent est enroulé autour du tronc d'arbre qui sert d'étau.
- Copie du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., d'une œuvre originale de l'école de Praxitèle (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.).
- KAROUZOU, S., « Der Hermes von Andros und seine Gefährtin », *AM* 84 (1969), p. 143-157 et pl. 66-68 ; TEΛEBANTOY (1996), p. 82-83, fig. 58-59 ; MADERNA, C., *Iuppiter Diomedes und Merkur als Vorbilder für römische Bidnisstatuen* (1988), p. 85-86 et pl. 32-33 ; HALLET, Chr. H., *The Roman Nude: Heroic Portrait Statuary, 200 B.C.-A.D. 300* (2005), p. 35-37 et pl. 19.

## 7. Statue féminine, du type de la « Grande Herculanaise »



- Andros, Musée archéologique, n°246. Trouvée en 1883 à Palaiopolis, sur l'espace identifié depuis comme l'agora, dans une sorte de niche, avec la statue masculine d'Hermès (n°6).
- Marbre blanc. Statue féminine sans tête, du type de la « Grande Herculanaise ».
- Début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.
- KAROUZOU, S., « Der Hermes von Andros und seine Gefährtin », *AM* 84 (1969), p. 146-150 et pl. 69-70 ; TEΛEBANTOY (1996), p. 84-85, fig. 60 ; ALEXANDRIDIS, A., *Die Frauen des römischen Kaiserhauses : Eine Untersuchung ihrer bildlichen Darstellung von Livia bis Iulia Domna* (2004), p. 239, n°20 ; HALLET, Chr. H., *The Roman Nude: Heroic Portrait Statuary, 200 B.C.-A.D. 300* (2005), p. 34-36 et pl. 18 ; DAEHNER, J. (éd.), *The Herculaneum Women. History, Context, Identities* (2007), p. 94, p. 134, fig. 5.17 et p. 172, n. 109, avec toute la bibliographie antérieure.

## 8. Statue d'Artémis



- Andros, Musée archéologique, n°8. En provenance de Palaiopolis.
- Marbre blanc-jaunâtre. Statue d'Artémis Chasseresse, de style romain ancien. Il manque la tête.
- II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?). Copie romaine d'après un original du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.
- ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ (1980), p. 22-23, n°18 et pl. I, α, avec bibliographie antérieure ; TEΛEBANTOY (1996), p. 90, fig. 67 ; TEΛEBANTOY (2008), p. 90-94.

## 9. Statue de Nikè (?)



- Palaiopolis, Musée archéologique, n°178 (n° inv. M.II. 271). Trouvée à Palaiopolis, dans un édifice public, sans doute le gymnase de la cité.
- Pierre volcanique noire. Partie inférieure d'une statue féminine, drapée, en mouvement, selon le type de représentation d'une Victoire (Nikè).
- I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)
- TEΛEBANTOY (2002).

## 10. Buste féminin



- Andros, Musée archéologique, n°10. En provenance de Palaiopolis.
- Marbre blanc. Fragment d'un buste féminin, du type de la Grande Herculanaise.
- Deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Copie romaine d'après un original du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.
- KRUSE, N. J., *Römische weibliche Gewandstatuen* (1975), p. 260, n°7 ; ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ (1980), p. 23, n°19 et pl. IA, α, avec bibliographie antérieure.

## DÉLOS

## 11. Statue du proconsul C. Billienus



- Délos, *GD* 28. Trouvée dans le Portique d'Antigone (*GD* 39) et redressée *in situ*.

- Marbre blanc, usé par les intempéries. Statue plus grande que nature (Haut. 2,07 m). Redressée sur sa base inscrite (dédicace bilingue), elle représente le proconsul C. Billienus et fut dédiée vers 105 av. J.-C. par un ami des Romains, Midas, fils de Zênôn (*ID* 1854). Elle fut réparée par les soins d'Aulus Attiolenus A. f., de la tribu Velina dans le premier tiers du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. cf. aussi **Tableau 04**. Le magistrat romain porte une cuirasse de type hellénistique et est figuré avec les marques du commandement militaire : grand manteau à franges, main droite disparue qui tenait une lance, main gauche où il faut peut-être restituer une épée. « Certains détails du vêtement sont typiquement romains, mais la formule iconographique est pour l'essentiel empruntée à la tradition hellénistique [...]. Cet emprunt a pu se faire dans les Cyclades, sans doute à Délos même, car ce type de cuirasse est attesté dans la région, à Ténos, au début de l'Empire, alors qu'il est passé de mode ailleurs. Cette hellénisation du mode de représentation a sans doute été facilitée par le transport à Rome d'originaux grecs datant du règne d'Alexandre » [MARCADÉ (1996), p. 196].

- Fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

- FOUGÈRES, G., « Fouilles de Délos (1886) : dédicaces grecques et latines », *BCH* 11 (1887), p. 246, p. 270, n°34 ; MARCADÉ (1969), p. 522 et pl. LXXV ; TUCHELT, K., *Frühe Denkmäler Roms in Kleinasien I* (1979), p. 96-98, fig. 7 ; MARCADÉ (1996), p. 196-197, n°88 ; FERRARY (2000a), p. 189.

## 12. Tête colossale d'Auguste ou d'un empereur Julio-Claudien (?)



- Délos, Musée archéologique, n°A 4181. On ne connaît pas le lieu exact de découverte de cette sculpture, mais elle est répertoriée dans les statues trouvées en 1880 par Th. Homolle [HOMOLLE, *Carnet*, 1880]. Il est donc certain qu'elle provient du sanctuaire d'Apollon (seul espace fouillé à cette époque).

- Marbre blanc à gros grain. Haut. totale : 40,9 cm (47,1 cm avec le cou). Le mauvais état de conservation et les altérations ne permettent pas de discuter les détails. Les orbites des yeux sont creusés (globes autrefois encastrés). Cheveux présentant quelques mèches caractéristiques des portraits Julio-Claudien. L'inclinaison de la tête vers l'épaule droite et les dimensions colossales du portrait font pencher pour une identification avec Auguste. Type différent de celui de la *Primaporta*. Proche du portrait d'Auguste de la Tour des Vents (Athènes, Agora romaine) ; ou, portrait d'un empereur Julio-Claudien. Selon J. Marcadé : « la tête colossale, présumée d'Auguste, [est] trop fruste pour fournir un élément d'appréciation valable ».

- Dernier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (30-20 av. J.-C. ?) ou I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- MICHALOWSKI (1932), p. 22-23 et pl. XX ; HAFNER, G., *Späthellenistische Bildnisplastik* (1954), p. 77, A28 ; VERMEULE (1968), p. 173 et p. 380, n°11 ; MARCADÉ (1969), p. 310 ; MAVROJANNIS (1995), p. 94-95 et n. 74 avec bibliographie antérieure ; KANTIRÉA (2007), p. 96.

## 13. Buste de Marc Aurèle



- Délos, Musée archéologique, n°A 7770. En provenance du sanctuaire d'Apollon. Trouvé non loin du Temple des Athéniens (*GD* 12) : « Un buste d'homme portant une cuirasse, de grandeur naturelle » [*BCH* 2 (1878), p. 8, n°4] ; sans doute identifiable au « buste de guerrier qui porte une cuirasse » [*BCH* 3 (1879), p. 516]. Dans l'état actuel de la collection et des inventaires du Musée de Délos, seul un buste cuirassé peut correspondre à cette trouvaille<sup>1</sup>.

- Buste cuirassé acéphale d'un empereur romain ; épaulière droite ornée d'un Géant ou d'un Triton anguipède. Au milieu de la poitrine, un *gorgoneion* est à moitié caché par le *paludamentum* qui recouvre l'armure. Il s'agit très probablement d'une représentation de Marc Aurèle, comme le laisse supposer le motif d'anguipède, caractéristique de cet empereur.

- Milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

- MARCADÉ (1969), p. 35, 145, 336 et pl. I ; DEUBNER, O., *AM* 62 (1937), p. 73 (buste-médaille des propylées romains d'Éleusis) et pl. 42 (réplique presque identique, buste n°1161 du Louvre). Voir aussi LE QUÉRÉ, *Sanctuaire* (à paraître).

<sup>1</sup> Le cartel du musée est totalement erroné : cette statue n'a pas été trouvée au *Samothrakeion*, mais dans le sanctuaire d'Apollon ; elle ne date pas du milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., mais du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

### 14. Buste d'une « Romaine »



- Délos, Musée archéologique, n°A 4196. Trouvé dans la Maison du Diadumène (*GD* 61).
- Marbre blanc. Haut. 34,5 cm. Tête réaliste à laquelle on a traditionnellement donné le nom de « Romaine ». Coiffure stricte ordonnée en « côtes de melon », avec deux boucles revenant devant l'oreille ornée d'un bijou autrefois rapporté. Chignon et tresse faisant le tour du crâne.
- I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?).
- COUVE, L., « Fouilles à Délos », *BCH* 19 (1895), p. 479, n°5, fig. 8 et p. 509 ; MICHALOWSKI (1932), p. 46-49, fig. 32 et pl. XXXIII-XXXV ; MARCADÉ (1969), p. 524 ; MARCADÉ (1996), p. 214-215, n°97.

## KYTHNOS

### 15. Tête masculine barbue

- Kythnos, Collection archéologique. Tête trouvée en remploi à l'occasion de fouilles sous-marines, dans l'extension Ouest du mur du port de Kythnos, non loin du torse au corselet (n°15).
- Marbre blanc. Tête masculine barbue, provenant d'un pilier hermaïque.
- Époque romaine.
- MAZARAKIS-AINIAN, A., *Rapport d'activités de l'université de Thessalie* (disponible sur le site web du projet: <http://extras.ha.uth.gr/kythnos/index.php?page=home>). Voir aussi la notice de la chronique des fouilles en ligne (*BCH* et *BSA*) : <http://chronique.efa.gr/index.php/fiches/voir/1307>.

### 16. Statue d'un homme portant un corselet



- Kythnos, Collection archéologique. Statue trouvée en remploi à l'occasion de fouilles sous-marines, dans l'extension Ouest du mur du port de Kythnos, non loin de la tête barbue (n°14).
- Marbre. Haut. : 1,20 m. Torse d'un homme (conservé du cou aux genoux) portant un corselet. Seul le bras gauche est conservé, portant un *himation*.
- Époque romaine.
- MAZARAKIS-AINIAN, A., *Rapport d'activités de l'université de Thessalie* (disponible sur le site web du projet: <http://extras.ha.uth.gr/kythnos/index.php?page=home>). Voir aussi la notice de la chronique des fouilles en ligne (*BCH* et *BSA*) : <http://chronique.efa.gr/index.php/fiches/voir/840>.
- Cliché : A. MAZARAKIS-AINIAN, retouché.

## MÉLOS

### 17. Statue équestre



- Athènes, Musée National, n°2715. En provenance de Mélos. Trouvé à Klima (port de la cité antique), dans la même fosse que plusieurs autres statues, dont la statue masculine (n°18).
- Marbre de Paros ou de Mélos (?). Cheval et torse d'un cavalier portant une cuirasse et un *paludamentum*. Le plastron est orné d'un *Gorgoneion* et de serpents en bas-relief.
- Fin du II<sup>e</sup> s.-début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?). La date et l'identification de cette statue équestre font encore débat<sup>1</sup>. S. Reinach avait associé cette statue à la base portant l'inscription *IG XII 3, 1119 (App. I, n°9)*, trouvée dans la même fosse, honorant Tiberius Claudius Frontonianus. Il la datait donc de l'époque impériale. G. Libertini, après avoir étudié la statue, la data au contraire, grâce à des parallèles, de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., et l'attribua à un atelier d'Aphrodisias. V. Kallipolitis pense au contraire qu'il s'agit de l'œuvre d'un atelier de Mélos, du même atelier que celui qui a réalisé la statue de Poséidon. Il date la statue équestre du troisième quart du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Enfin, A. Linfert considère qu'elle date de la fin de l'époque hellénistique (*terminus ante quem ca.* 80 av. J.-C.). Si la date précise de la statue équestre de Mélos ne peut être déterminée, il est impossible en revanche de l'associer à la base de Frontonianus. Les dimensions de la base et les traces de fixation ne correspondent pas du tout à la statue.
- REINACH, S., « La statue équestre de Milo », *RA* 41 (1902), p. 207-222 ; LIBERTINI, G., « Un gruppo marmoreo da Melos del Museo di Atene et la scultura equestre romana », *ASAA* 30-32 (1952-1954), p. 363-381 ; KALLIPOLITIS,

<sup>1</sup> Nous résumons ici l'analyse de MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 137-138.

V. G., « Nouvelles salles de sculpture au Musée National », AAA 4 (1971), p. 45-48, fig. 1 ; LINFERT, A., *Kunstzentren hellenistischer Zeit. Studien an weiblichen Gewandfiguren* (1976), p. 118 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 137-138.

### 18. Statue masculine sur une base du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.



- Athènes, Musée National, n°237. En provenance de Mélos. Trouvée à Klima (port de la cité antique), dans la même fosse que plusieurs autres statues, dont la statue équestre (n°17).
- Marbre de Paros. H. sans la base : 1,50 m. Statue d'un homme portant un *himation*. Il manque la tête et une partie du bras droit. Le bras gauche, caché sous l'*himation*, est replié sur la hanche. La base date du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. et porte une dédicace à Poséidon, par Théodôridas, fils de Laistratos (*IG XII 3*, 1096). La base fut retaillée à l'époque romaine et réemployée pour la statue actuelle.
- Dernier quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.
- TISSOT, M., « Inscriptions de Milo », *BCH* 2 (1878), p. 522 ; COLLIGNON, M., « Statue de Poséidon trouvée à Milo », *BCH* 13 (1889), p. 500 ; ΚΑΛΤΣΑΣ (2001), n°656.

### 19. Statue féminine portant *chiton* et *himation*

- Mélos, Musée archéologique, n°194. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvée en 1994 non loin du théâtre.
- Marbre blanc. Statue féminine dont la tête manque, vêtue d'un *chiton* et d'un *himation*. Type de la *Pudicitia*.
- Fin de l'époque hellénistique ou époque romaine (?).
- Inédite.

### 20. Statue d'une prêtresse d'Isis



- Mélos, Musée archéologique, n°51. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvée sur le site de l'agora.
- Marbre blanc veiné de gris. Statue féminine dont il manque la tête et la partie supérieure droite. De taille plus grande que nature. Vêtue d'un *chiton* et d'un *himation* à franges, drapé au-dessus de la taille. Ce vêtement pourrait indiquer que nous avons affaire au portrait d'une prêtresse d'Isis. Statue destinée à être présentée contre un mur ou dans une niche car, à l'arrière, le marbre n'est pas sculpté, mais seulement dégrossi. Œuvre attribuée à un atelier milésien.
- Fin de l'époque hellénistique ou époque romaine (?).
- MACKENZIE (1897), p. 127-128 et fig. 7.

### 21. Buste cuirassé



- Mélos, Cour du Musée archéologique, sans n° d'inv. Provenance exacte inconnue.
- Marbre blanc ; état de conservation médiocre. Fragment d'un buste cuirassé acéphale. Trou d'encastrement pour une tête rapportée. Sur le plastron, représentation d'un soleil ; *himation* porté sur l'épaule gauche.
- Époque impériale.
- Inédit.

### 22. Fragment de statue colossale



- Mélos, Cour du Musée archéologique, sans n° d'inv. Trouvé sur le site de l'agora de la cité antique.
- Marbre blanc. Partie inférieure d'une statue colossale (statue impériale ?). N'est conservée que la jambe droite, drapée du genou à la cheville ; pied chaussé d'une sandale (long. : env. 40 cm).
- Époque impériale.
- MACKENZIE (1897), p. 126-127 et fig. 4.

### 23. Hermès du *hiérophante* M. Marius Trophimos



- Mélos, Musée archéologique, n°12. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvé dans la Salle des Mystes, sur le sol mosaïqué.

- Marbre blanc. Hermès d'un *hiérophante*, dont la partie inférieure consiste en un tronc quadrangulaire décoré de trois feuilles d'acanthé jaillissant du sol. L'individu porte un *chiton* et un *himation*, mêlés à une *nébris* et une peau de panthère, attributs de Dionysos. Les objets qu'il tenait dans la main ne sont pas préservés, mais il s'agissait sans doute d'un canthare et d'un thyrses. L'inscription honorifique que porte le tronc indique que le monument a été érigé par une association de mystes pour le *hiérophante* M(arcus) Marius Trophimos (*IG XII 3, 1125*).

- II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

- ΚΑΒΒΑΔΙΑΣ, Π., *Γλυπτὰ τοῦ Ἐθνικοῦ Μουσείου* (1890-1892), n°329 ; SMITH (1896), p. 354 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 153-156.

### 24. Portrait d'un homme ou d'un empereur



- Mélos, Musée archéologique, n°9. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvé non-loin du théâtre.

- Marbre blanc, très poli. Présence d'un petit tenon et cou travaillé pour être encasté dans une statue.

- III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

- MACKENZIE (1897), p. 126-130.

### 25. Buste féminin



- Athènes, Musée National, n°421. La provenance de ce buste n'est pas assurée ; il a été acheté à Thessalonique en 1877 comme provenant de Mélos. Mais N. Kaltsas conteste cette attribution. Pour lui il s'agirait d'une œuvre provenant de Grèce du Nord.

- Marbre pentélique (H. : 68 cm). Buste féminin portant *chiton* et *himation*. Tête tournée vers la droite. Grands yeux à l'arcade sourcilière marquée. Cheveux attachés à l'arrière et retombant sur la nuque. La fleur en calice d'où émerge le buste est un symbole de renaissance et d'immortalité : il suggère que la femme représentée n'est plus en vie.

- Dernier tiers du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (170-180 ap. J.-C. ?).

- ΚΑΛΤΣΑΣ (2001), n°731, avec bibliographie antérieure.

### 26. Buste d'Aurelia Euposia



- Athènes, Musée National, n°424. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvé dans la Salle des Mystes.

- Marbre insulaire. Haut. : 68 cm. Buste d'une femme portant un *chiton* et un *himation*. Il manque des deux côtés le départ de ses bras. Grands yeux et arcades sourcilières très marquées. Cheveux séparés par une raie au milieu et relevés sur l'arrière de la tête en une coiffure sophistiquée. Le buste repose sur une base quadrangulaire avec cymaises en haut et en bas, portant l'inscription *IG XII 3, 1126* : le buste a été érigé par les *péribômoi* en l'honneur d'Aurelia Euposia.

- III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (250-275 ap. J.-C. ?).

- BOSANQUET (1898), p. 61 et p. 76-77 ; ΔΑΤΣΟΥΛΗ-ΣΤΑΥΡΙΔΗΣ, Α., « Υστερορωμαϊκά πορτραίτα 2<sup>ου</sup>-5<sup>ου</sup> μ.Χ. αιώνα στὸ Ἐθνικὸ Ἀρχαιολογικὸ Μουσεῖο Ἀθηνῶν », *AE* (1981) [1983], p. 133-134, pl. 49δ ; ΡΩΜΙΟΠΟΥΛΟΥ, Κ., *Ελληνορωμαϊκά γλυπτά του Εθνικού Αρχαιολογικού Μουσείου* (1997), p. 129, n°139 ; ΚΑΛΤΣΑΣ (2001), n°791 ; MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 124-126.



### 27. Portrait d'un éphèbe



- Athènes, Musée National, n°459. En provenance de la cité antique de Mélos. Trouvé dans la Salle des Mystes.

- Marbre de Paros, très poli (H. : 26 cm). Le bandeau porté par le jeune éphèbe symbolise sans doute sa victoire en tant qu'athlète lors d'un concours.

- Début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sous la Seconde Tétrarchie (306-324 ap. J.-C.).

- BOSANQUET (1898), p. 61 ; ΔΑΤΣΟΥΛΗ-ΣΤΑΥΡΙΔΗΣ, Α., « Πορτραίτα της ρωμαϊκής εποχής στο Εθνικό

Αρχαιολογικό Μουσείο Αθηνῶν », *AAA* 12 (1979), p. 122-127 ; ΚΑΛΤΣΑΣ (2001), n°796.

## NAXOS

### 28. Buste cuirassée d'un *imperator* (?)

- Naxos, Musée archéologique, n°MN 8717. Trouvé dans la *cella* du Temple de Dionysos, dans le Sanctuaire d'Iria, à côté du buste suivant (n°29).

- Marbre blanc de Naxos. Cuirasse terminée par une double rangée de lambrequins, sans ornements, mis-à-part une figure féminine sur l'épaulière. Ceinture nouée à la taille.

- I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (?).

- ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ (1990), p. 169-170 ; ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, V., *Αρχ. Εφ.* 131 (1992), p. 207-208.

### 29. Buste cuirassé de Marc Antoine



- Naxos, Musée archéologique, n°MN 8921. Trouvé dans la *cella* du Temple de Dionysos, dans le Sanctuaire d'Iria, à côté du buste précédent (n°28).

- Marbre blanc de Naxos. Cuirasse terminée par une double rangée de lambrequins et ornée de riches bas-reliefs : sur le plastron de la cuirasse, au-dessus de la ceinture, scène représentant la « Punition de Dirce »<sup>1</sup> ; au-dessous de la ceinture, scène représentant Héraklès tuant le Lion de Némée ; au niveau de la deuxième rangée de lambrequins, sur le lambrequin central, relief représentant Dionysos avec sa panthère, tenant son thyrsos de la main gauche. Manteau attaché sur l'épaule gauche. Selon V. Lambrinouidakis, cette statue représentait Marc Antoine en « Néos

Dionysos ». Il tenait dans la main gauche la statuette d'une Ménade.

- Troisième quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (vers 41 av. J.-C.).

- LAMBRINOUDAKIS (1989), p. 341-350 ; ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ (1990), p. 169-170 ; ΛΑΜΠΡΙΝΟΥΔΑΚΗΣ, V., *Αρχ. Εφ.* 131 (1992), p. 207-208.

## PHOLÉGANDROS

### 30. Buste cuirassé, orné d'un *Gorgoneion*



- Pholégandros, Collection archéologique. Trouvé en remploi à Kastro.

- Buste cuirassé en marbre jaunâtre. Le plastron est orné d'un *Gorgoneion*.

- Deuxième moitié du II<sup>e</sup> s.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?).

- Inédit.

## SIPHNOS

### 31. Portrait d'Auguste (?)

- Siphnos, Musée archéologique. Provenance inconnue.

- Portrait d'Auguste (?). Observation de E .B. Harrison.

- 27 av. J.-C.-14 ap. J.-C.

- Cité, mais non publié, par VERMEULE (1968), p. 380, n°9.

## TÉNOS

### 32. Portrait fragmentaire de Claude (?)

- Tinos, Musée archéologique, n°A164. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé près du grand autel J.

- Marbre blanc à grain fin. Seule est conservée la partie supérieure gauche de la tête, composée de trois fragments jointifs. Haut. 22,5 cm. Pour C. Vermeule, il s'agissait d'une tête détachée d'un relief ; il proposait comme

<sup>1</sup> Sur les représentations de ce mythe et leurs significations, ainsi que les références littéraires, voir HEGER, F., *LIMC* III (1986), s.v. « Dirke », p. 635-644.

identification un portrait d'Auguste, du type de la *Primaporta*. Or F. Queyrel a montré que ce portrait, d'après sa forme, provient d'une sculpture en ronde bosse et d'après lui, une identification avec Claude s'impose (forme de l'œil identique à des portraits de l'empereur du type de Cassel). Il propose en outre de replacer ce fragment de tête sur l'un des bustes cuirassés retrouvés au même endroit (**n°36**).

- I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- VERMEULE (1968), p. 380, n°8 (sous Auguste) et p. 449-450 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 287-288, n°29 et pl. 141.

### 33. Portrait d'Agrippine l'Ancienne, voilée



- Tinos, Musée archéologique, n°A148. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé dans le Bâtiment D.

- Marbre blanc. Haut. 41 cm. Tête féminine rapportée, plus grande que nature. D'après les détails de la coiffure et des traits du visage, il s'agirait d'une réplique provinciale, de style classicisant, d'un portrait d'Agrippine l'Ancienne, du type du Capitole (Queyrel).

- Milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Les ressemblances physiologiques avec le portrait de Claude amènent Fr. Queyrel à dater ce portrait d'Agrippine du règne de l'empereur. Ce serait donc un portrait posthume (après 48 ap. J.-C.), car l'on conçoit mal l'érection d'une statue de la princesse avant le mariage de sa fille Agrippine la Jeune avec l'empereur.

- DEMOULIN (1902), p. 411, n°4 ; GRAINDOR, P., *MB* 14 (1910), p. 246 et fig. 8 ; QUEYREL, Fr., « Un portrait d'Agrippine l'Ancienne à Ténos », *BCH* 109 (1985), p. 609-620 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 296-297 et p. 301, n°53 et pl. 151-152.

### 34. Buste cuirassé



- Tinos, Musée archéologique, n°A182. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé dans le Bâtiment D.

- Marbre blanc à grain fin. Buste conservé depuis la cuvette d'encastrement de la tête jusqu'aux lambrequins inférieurs sans leurs franges. Haut. 84 cm. Sur la cuirasse, le motif sculpté en bas-relief représente un Lapithe terrassant un Centaure, la ceinture servant de « sol » à la scène. Les franges de lambrequins et le manteau débordaient au-dessous de la tunique.

- I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- DEMOULIN (1902), p. 410-411, fig. 5 ; GRAINDOR, P., *MB* 14 (1910), p. 248, n°4, fig. 11 ; VERMEULE (1968), p. 290 et p. 449-450 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 291, n°31A et pl. 145.

### 35. Buste cuirassé



- Tinos, Musée archéologique, n°A183. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé dans le Bâtiment D.

- *Idem* que n°34. Haut. 87,5 cm. Sur les épaulières droite et gauche (cachée par le pan du manteau) sont représentées des petites Victoires ailées se faisant face, tenant de la main droite un bouclier de profil.

- DEMOULIN (1902), p. 410-411, fig. 5 ; GRAINDOR, P., *MB* 14 (1910), p. 247, n°1, fig. 9 ; VERMEULE (1968), p. 290 et p. 449-450 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 292, n°32A et pl. 146-147.

### 36. Buste cuirassée de l'empereur Claude (?)



- Tinos, Musée archéologique, n°A184. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé dans le Bâtiment D.

- *Idem* que n°35. H. 90 cm. Statue constituée de trois fragments distincts : un fragment de tête (n°32), le torse cuirassé, et la partie inférieure (n°37). D'après ses dimensions, le torse n°36 devait en effet se placer sur la partie inférieure n°37 ; les franges des lambrequins et le manteau débordaient au-dessus de la tunique. La statue reconstituée était plus grande que nature ; elle devait mesurer 2,20 m environ de la tête aux pieds (sans la plinthe).

- DEMOULIN (1902), p. 410-411 ; GRAINDOR, P., *MB* 14 (1910), p. 247, n°2, fig. 10 ; VERMEULE (1968), p. 236, p. 419 et p. 449-450 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 289-290, n°30B et pl. 142-143.

### 37. Partie inférieure d'une statue impériale



- Tinos, Musée archéologique, n°A186. En provenance du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Kionia), trouvé dans le Bâtiment D.  
- Marbre blanc. Partie inférieure d'une statue cuirassée, conservée du haut des cuisses jusqu'aux pieds, recollée de dix fragments ; la plinthe a disparu. Haut. 87,2 cm. La décoration peinte sur la tunique est conservée surtout à l'avant et à droite (méandres peints). Le buste cuirassé n°36 se plaçait sans doute sur cette pièce.

- GRAINDOR, P., *MB* 14 (1910), p. 248-250, fig. 12 ; QUEYREL, Fr., in ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 290, n°30C et pl. 143-144.

## THÉRA

### 38. Statue de Chairpoleia (?), dite Uranie



- Paris, Musée du Louvre, n°Ma 241. Trouvée dans l'un des trois *naïskoi* de l'Agora Nord de la cité antique de Théra.

- Marbre blanc, insulaire (?). Cette statue fut ramenée en France par Fauvel au XVIII<sup>e</sup> s. et restaurée en Muse Uranie. La tête, l'avant-bras droit, la main gauche, les pieds et une partie du bas de la tunique sont modernes. Après avoir servi de décor pour un monument patriotique en honneur du maréchal de Beauvau et ensuite, au cours de la Révolution française, pour un « monument patriotique représentant des emblèmes républicains », la statue fut finalement rendue à Choiseul-Gouffier pour être achetée après sa mort par le Louvre. Elle a depuis été identifiée à Chairpoleia, honorée dans un des trois *naïskoi* avec son mari, son frère et peut-être d'autres membres de la famille (*IG* XII 3, 522). Cependant, cette identification est aujourd'hui remise en question, car rien ne permet de savoir dans quel *naïskos* la statue fut effectivement trouvée et les restaurations modernes empêchent toute étude de fixation de la statue sur la base.

- I<sup>er</sup> s.-début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

- DUBOIS, L. J. J., *Catalogue des objets d'arts formant la collection de feu M. le comte de Choiseul-Gouffier, pair de France et ministre d'État* (1818), p. 15, n°41 ; DE CLARAC, F., *Musée de sculpture antique et moderne*, III (1850), p. 289, n°1099 et pl. 339 ; HILLER (1899), pl. 15 et HILLER (1904), p. 124-127 ; DAUX, G., « Notes de lecture », *BCH* 100 (1976), p. 231-234 (à propos de la base) ; ΝΙΓΔΕΛΗΣ (1990) p. 92 et 97 ; WITSCHER (1997), p. 38 ; CAVALIER, O. (dir.), *Le voyage en Grèce du comte Choiseul-Gouffier* (2007), p. 87, fig. 1 et p. 105, fig. 6.

- Cliché : Fr. HILLER.

### 39. Tête juvénile aux grands yeux



- Théra, Musée archéologique, n°20. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé le long du mur occidental de la *Stoa*.

- Marbre blanc. Tête d'un jeune homme, légèrement inclinée vers la droite. Grands yeux en amande et cheveux travaillés en grandes boucles s'arrêtant au milieu du front. Pour A. Stavridi, le style correspond aux portraits réalisés sous le règne de l'empereur Claude. Pour C. Vermeule au contraire, il s'agit peut-être d'un portrait d'Auguste ou d'un *imperator* de la période 45-30 av. J.-C.

- I<sup>er</sup> s. av.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

- HILLER (1899), p. 222 et p. 224, n°2, fig. 17 ; VERMEULE (1968), p. 173, p. 380, n°10 (sous Auguste) et p. 450-451 ; ΣΤΑΥΡΙΔΗ (2001), p. 241, fig. 2.

- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

### 40. Portrait d'une jeune femme



- Théra, Musée archéologique, n°11. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé à l'Ouest du grand *bathron* de la *Stoa*.

- Marbre blanc. Tête d'une jeune femme, légèrement inclinée vers la droite. Grands yeux en amande et cheveux retenus par un bandeau. Selon F. Hiller, il s'agirait d'Aphrodite ou d'un portrait privé idéalisé.  
- Époque impériale.

- HILLER (1899), p. 223-224, n°1 et pl. 16.

- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 41. Buste de César ou d'Auguste (?)



- Théra, Musée Archéologique, n°22. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé dans la *Stoa*, au Nord, le long du grand *bathron*, aux côtés des portraits n°42 et n°43.
- Marbre blanc. Buste d'un homme d'âge mûr, au visage et au nez fin et aux petits yeux. Tête légèrement penchée sur l'épaule gauche. Très belle facture. Les nombreux portraits trouvés dans la *Basilikè Stoa* ne permettent par toujours des identifications certaines (cf. *infra*, remarques faites à propos du portrait n°43). Pour C. Vermeule, il s'agit d'un portrait impérial, version orientale de la représentation de l'empereur Auguste, d'âge mûr, ou d'un *imperator* des années 45-30 av. J.-C. G. Siebert y voit également le portrait de César, ayant des affinités stylistiques avec des portraits de *imperator* représenté sur des coupes à médailles orientales. Pour A. Stavridi au contraire, il s'agit d'un portrait privé représentant simplement un homme d'âge mûr.
- Seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (vers 50-30 av. J.-C. ?).
- HILLER (1899), p. 223 et p. 227, n° 8 et pl. 17 ; VERMEULE (1968), p. 380 et p. 450-451 ; SIEBERT (1980), p. 194, n°21 ; ΣΤΑΥΡΙΑΗ (2001), p. 241, fig. 1.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 42. Portrait de Faustine l'Ancienne (?)



- Théra, Musée archéologique, n°15. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé aux côtés du portrait n°43 au Nord de la *Basilikè Stoa*, le long du grand *bathron*.
- Marbre. Tête féminine. Cheveux séparés par une raie au milieu, dégageant ainsi le front, relevés en arrière pour former une coiffure terminée par sept tresses plates à l'arrière de la tête. Larges sourcils. Iris suggérée par une fine ligne sculptée ; pupille creusée pour y incruster perle, pierre ou verre. Pour F. Hiller, ce portrait serait celui de Faustine l'Ancienne. A. Stavridi y voit plutôt un portrait privé, bien que le type et la coiffure puissent correspondre à des portraits connus de l'impératrice. S'il s'agit d'un portrait privé, Chr. Witschel y voit la représentation d'un membre de la famille de Kleitosthènes.
- II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.
- HILLER (1899), p. 223-225, n°5 et pl. 18 ; WITSCHHEL (1997), p. 26 ; ΣΤΑΥΡΙΑΗ (2001), p. 242, fig. 3.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 43. Portrait d'Hadrien *togatus* (?)



- Théra, Musée archéologique, n°13. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé aux côtés du portrait n°42 au Nord de la *Basilikè Stoa*, le long du grand *bathron*.
- Marbre. Portrait d'un homme barbu, un pan de la toge relevée sur l'arrière de la tête. Portrait qui n'a pas les traits traditionnels des portraits officiels impériaux. Il s'agit bien d'un type provincial, peut-être même réalisé avec une technique propre à l'île de Théra. Les nombreux portraits trouvés dans la *Basilikè Stoa* ne permettent par toujours des identifications certaines, du fait de l'incertitude qui subsiste toujours quant à la nature de ces statues : s'agit-il de portraits impériaux ou de portraits privés ? Pour F. Hiller, ce portrait était celui de Marc Aurèle, tandis que M. Wegner penchait plutôt pour une identification avec Hadrien (en particulier parce que de nombreux portraits similaires ont été largement diffusés sous le règne d'Hadrien). A. Stavridi se range à l'avis de M. Wegner et souligne qu'on a également retrouvé au même endroit un autre portrait qui semble bien être celui de Faustine l'Ancienne. Chr. Witschel rappelle qu'il pourrait également s'agir d'un portrait privé, représentant dans ce cas Kleitosthènes, le réparateur de la *Basilikè Stoa*, ou un membre de sa famille.
- Première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.
- HILLER (1899), p. 223-225, n°6 et pl. 19 (sous Marc-Aurèle) ; WEGNER, M., *Die Herrscherbildnisse in antoninischen Zeit* (1939), p. 204 ; VERMEULE (1968), p. 392, n°8 et et p. 450-451 ; WITSCHHEL (1997), p. 26 ; ΣΤΑΥΡΙΑΗ (2001), p. 242, fig. 4.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 44. Portrait de Lucius Verus (?)



- Théra, Musée archéologique, n°14. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé au Nord de la *Basilikè Stoa*, près du grand *bathron*.
- Marbre. Buste masculin appartenant à l'origine à une statue en pied. Cheveux bouclés recouvrant le haut du front. Arcade sourcilière bien marquée. Nez cassé. Pour F. Hiller, tout comme pour A. Stavridi, ce portrait serait celui de Lucius Verus, en raison de sa grande ressemblance avec les portraits officiels de cet empereur. K. Fittschen le classe plutôt comme un simple portrait de jeune homme.
- Première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

- HILLER (1899), p. 223 et p. 226, n°7 et pl. 20 ; WITSCHER (1997), p. 26 ; FITTSCHEN, K., *Prizenbildnisse Antoninischer Zeit* (1999), p. 89, n°63, pl. 159, a, c, d ; ΣΤΑΥΡΙΑΔΗ (2001), p. 243, fig. 5.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 45. Portrait d'Agrippine l'Ancienne, voilée



- Théra, Musée archéologique, n°8. Provenant du Théâtre de la cité antique de Théra.
- Marbre blanc. Tête féminine voilée sur la partie arrière. Cheveux séparés au milieu par une raie. Tête légèrement penchées sur la droite. Coiffure et traits du visage conformes aux portraits officiels d'Agrippine.
- I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.
- HILLER (1904), p. 258-261 et pl. 246 a et b ; VERMEULE (1968), p. 449-450 ; WITSCHER (1997), p. 39.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 46. Buste drapé, *clipecta imago*



- Théra. Provenant de la *Basilikè Stoa* (sur l'agora antique de Théra). Retrouvé le long du mur occidental de la *Stoa*, près de la citerne.
- Marbre insulaire à gros grain. Reste la cavité d'encastrement pour la tête. R. Winkes reconnaît dans ce buste masculin un fragment de *clipecta imago*, le torse étant plat et non travaillé à l'arrière. Si tel est bien le cas, il s'agit d'un décor typique de l'époque impériale, qui représente en général des fonctionnaires impériaux, des magistrats ou des évergètes. Il pourrait alors être identifié à Kleitosthénès ou à un membre de sa famille.
- Milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.
- HILLER (1899), p. 222 et p. 227-228, n°9, fig. 28 ; WEGNER, M., *Die Herrscherbildnisse in antoninischen Zeit* (1939), p. 290 ; WINKES, R., *Clipecta imago. Studien zu einer römischen Bildnisform* (1969), p. 251.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 47. Statue féminine, vêtue d'un *chiton* et d'un *himation*



- Théra. Provenant du Gymnase des Ptolémées (cité antique de Théra).
- Marbre cristallin, très fin (1,37 m). Statue féminine dont la tête manque, vêtue d'un *chiton* et d'un *himation*. Travail d'une grande finesse. La statue était très certainement exposée dans une niche ou contre un mur, car l'arrière n'est pas travaillé, mais simplement dégrossi à la pointe.
- Époque romaine (?).
- HILLER (1899), p. 208-209, n°1 et pl. 23.
- Cliché : Fr. HILLER.

#### 48. Portrait d'un empereur julio-claudien (?)



- Théra. Musée Archéologique, n°10. Provenant du Gymnase des Ptolémées (cité antique de Théra).
- Marbre (H. : 41 cm). La tête appartenait sans doute à une statue drapée, comme en témoignent les restes de plis à la base du cou. Selon F. Hiller, il pourrait s'agir du portrait d'un empereur julio-claudien.
- Fin I<sup>er</sup> s. av. J.-C.- début I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.
- HILLER (1899), p. 211, n°5 et pl. 26.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

#### 49. Tête d'Hermès ou Portrait impérial



- Théra. Musée Archéologique, n°9. Provenant du Gymnase des Ptolémées (cité antique de Théra).
- Marbre (H. : 38 cm). Pour F. Hiller, il s'agirait d'une copie romaine d'un type d'Hermès hellénistique. Selon C. Vermeule, il pourrait s'agir d'un portrait impérial représentant Germanicus, Lucius César ou Claude dans sa jeunesse.
- I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (?)
- HILLER (1899), p. 210-211, n°4 et pl. 27 ; HAFNER, G., *Späthellenistische Bildnisplastik: Versuch einer landschaftlichen Gliederung* (1954), p. 27, R25 ; VERMEULE (1968), p. 383, n°4 et p. 450-451.
- Cliché : Fr. HILLER, retouché.

### 50. Statue funéraire, du type de la « Petite Herculanaise »



- Athènes, Musée National, n°707. En provenance de Théra.
- Marbre pentélique (H. : 1,74 m).
- Statue en pied d'une jeune femme, du type de la « Petite Herculanaise », mais avec la tête couverte d'un voile. Travail de très grande qualité. Il s'agit très probablement d'une statue funéraire.
- Fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (première époque des Sévères).
- ΣΤΑΥΡΙΔΗ (2001), p. 243-244, fig. 7 ; ΚΑΛΤΣΑΣ (2001), n°774

### 51. Statue funéraire, du type de la « Petite Herculanaise »



- Athènes, Musée National, n°708 (apothèque). En provenance de Théra.
- Marbre pentélique (H. : 1,74 m).
- Statue en pied d'une jeune femme, du type de la « Petite Herculanaise », mais avec la tête couverte d'un voile. Travail de très grande qualité. Il s'agit très probablement d'une statue funéraire. Sa coiffure est représentative du premier type de coiffure des portraits de Faustine la Jeune.
- Milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., époque antonine (sous Faustine ?)
- ΣΤΑΥΡΙΔΗ (2001), p. 243-244, fig. 6.
- Cliché : A. STAVRIDIS.

### 52. Torse cuirassé d'un empereur

- Théra. Dans un dépôt de blocs sur l'agora de la cité antique de Théra. Provenant probablement de l'agora.
- Torse d'une statue cuirassée en marbre, sculpté en deux tronçons joints par des tenons en métal. Tête, bras et jambes faits séparément et aujourd'hui perdus. Cavité au sommet pour une tête rapportée. Style du début de l'époque impériale. Pourrait correspondre à une statue d'Auguste ou d'un empereur Julio-Claudien (Auguste ou Germanicus), selon C. Vermeule.
- Début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.
- HAFNER, G., *Späthellenistische Bildnisplastik: Versuch einer landschaftlichen Gliederung* (1954), p. 27, R25 ; VERMEULE, C. C., « Hellenistic and Roman cuirassed statues: a supplement », *Berytus* 15 (1964), p. 99, n°16E ; VERMEULE (1968), p. 383, n°4 et p. 450-451.

Les fragments de cinq autres bustes d'époque impériale, certains représentant peut-être des empereurs, ont été retrouvés dans la *Basilikè Stoa* de Théra lors des fouilles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ils se trouvent peut-être encore dans les réserves du musée, mais en l'absence de catalogue de la collection, il est impossible de le savoir.

<sup>1</sup> HILLER (1899), p. 228.



# APPENDICE IV

## ARCHITECTURE ET URBANISME



Catalogue des principaux espaces publics et  
des édifices civiques des Cyclades impériales



## AVANT-PROPOS

Après une brève restitution de chacun des espaces ou des édifices concernés dans la géographie, la topographie et la chronologie de l'île, je me suis essentiellement attachée à décrire les évolutions architecturales survenues à l'époque romaine. Ces notices ne se veulent en aucun cas exhaustives sur l'histoire de chacun des espaces et des monuments ; elles sont avant tout descriptives, et visent à mettre en avant les phénomènes d'époque impériale. Les propos relatifs à l'interprétation de ces constructions ou de ces transformations architecturales ont été placés dans le corps du texte du **Volume 1**.

Chaque mention est précédée d'une notice bibliographique indicative et de références épigraphiques mentionnant l'espace concerné<sup>89</sup>. Je renvoie également, le cas échéant, aux planches d'illustration, aux figures et aux plans correspondants, présentés dans le **Volume 3**. Les chiffres et les lettres en italique – sous la forme (x) – renvoient aux indications et légendes que j'ai reportées sur les plans. Les numéros attribués aux édifices sont ceux du catalogue, facilitant ainsi les renvois d'un volume à l'autre de cette thèse. Dans le **Volume 1**, ils correspondent à la numérotation signalée sous la forme <n°X>.

### A. LES AGORAS ROMAINES DANS LES ÎLES DES CYCLADES

#### ☞ LES QUATRE « AGORAS » DE DÉLOS

pl. XXXII-XXXIII

#### 1. L'Agora des Déliens ou Agora tétragone

→ **GD 84** ; DURRBACH (1902), p. 481-553 et pl. II-III ; VALLOIS (1944), p. 65 et p. 161-162 ; LLINAS, Chr., *L'Agora tétragone à Délos*, Mémoire inédit (1971) ; HELLMANN (2010), p. 276 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 155-156.

→ ἡ ἀγορά : *IG XI 2*, 145 (302 av. J.-C.), 146 (301 av.), 159 (vers 280 av.), 165 (vers 280 av.), 199 (273 av.), 287 (250 av.) ; *ID 290* (246 av.), 404 (188 av.), 455 (173 av.), 460 (171 av.), 461 (171-170 av.), 2562 ; *IG XI 4*, 1299 (dernier quart du III<sup>e</sup> s. av.) ; ἡ τετράγωνος : *ID 1709* (99/98 av.), 1725 (I<sup>er</sup> s. av.), 1831 (?) (milieu du II<sup>e</sup> s. av.).

C'est la plus ancienne des agoras déliennes, désignée comme telle dans les inscriptions (ἡ ἀγορά). Aménagée au Sud-Est du sanctuaire d'Apollon (**pl. XXXII**), de forme trapézoïdale, elle était à l'origine dallée et bordée d'un portique dorique sur son côté Sud (III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) et d'un « Portique coudé » sur ses côtés Nord et Est (premier tiers du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Le mur du fond du Portique Sud (*GD 4*), devant lequel se rangeait une série de boutiques, fermait la place à l'Ouest. Elle ne formait donc un ensemble architectural à peu près homogène, mais néanmoins irrégulier, qu'à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. La dénomination moderne d'Agora des Déliens provient des nombreuses dédicaces du « Peuple des Déliens » qui y ont été retrouvées. Le nom de *tétragone* (ἡ τετράγωνος) que portait cette agora dans l'Antiquité nous a été transmis par deux inscriptions (*ID 1709* et *1725*) émanant de négociants, banquiers ou entrepositaires, qui y tenaient des boutiques ou des comptoirs.

Les indices archéologiques et épigraphiques renvoient, pour cette époque, à une spécialisation de cette agora dans le domaine commercial – magasins, boutiques (οἰκήματα), banquiers, bureaux des agoranomes, etc. – bien davantage qu'à des activités politiques, sans doute tout à fait mineures dans la mesure où l'assemblée du peuple n'y siégeait plus<sup>90</sup>. De là provient certainement son appellation de « tétragone », attestée avec certitude à partir du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Ce terme nouveau a pu être adopté, comme le suggère J.-Y. Marc, d'après ses caractéristiques architecturales, pour différencier cette agora du nouvel

<sup>89</sup> Chaque mention d'espace délien est également précédée du numéro qui lui est attribué dans le *Guide de Délos (GD)*.

<sup>90</sup> HELLMANN (1992), p. 28 et HELLMANN (2010), p. 276.

espace créé près de la Salle Hypostyle, l'Agora de Théophrastos<sup>91</sup>. Mais nous y verrions plus volontiers une influence extérieure, due à la spécialisation des fonctions de cette agora dans le domaine commercial. En effet, à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le terme de « tétragone » est fréquemment utilisé, en Grèce comme en Asie Mineure, à la suite du développement de plusieurs places séparées et spécialisées sur le sol d'une même cité, pour différencier les agoras commerciales des agoras politiques<sup>92</sup>.

Les nombreuses inscriptions trouvées dans les différents portiques prouvent que l'agora était encore utilisée comme telle au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. À l'époque impériale, sans doute à la fin du III<sup>e</sup> s. ou au cours du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des bains, dont il ne reste aujourd'hui qu'une grande salle pavée de mosaïque blanche, furent construits en plein milieu de l'Agora des Déliens<sup>93</sup>.

## 2. L'Agora des Compétaliastes ou Agora des Hermaïstes

→ **GD 2** ; ARDAILLON, E., « Rapport sur les fouilles du port de Délos », *BCH* 20 (1896), p. 435 et p. 443 ; JARDÉ, *Carnet* (1903) ; HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'ÉfA en 1905 », *CRAI* (1905), p. 767-769 et p. 776 ; JARDÉ (1905), p. 7-8 ; DURRBACH, F. et JARDÉ, A., « Fouilles de Délos », *BCH* 29 (1905), p. 256-257 ; BRUNEAU (1968), p. 702-705 et BRUNEAU (1970), p. 587-589, avec bibliographie antérieure ; MAVROJANNIS, Th., « *L'aedicula dei Lares Compitales nel Compitum degli Hermaistai a Delo* », *BCH* 119 (1995), p. 89-123 ; HASENOHR (1997) ; HASENOHR (2000), p. 198-202 et HASENOHR (2002), p. 85-110 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 151 et p. 158.

Cette place irrégulière se situe immédiatement à l'Est du môle de débarquement moderne (**pl. XXXII**), correspondant à l'extrémité Sud du port antique. Elle est bordée à l'Est et au Sud par les habitations et les boutiques du Quartier du Théâtre, au Nord par les petits côtés Sud du Portique de Philippe (*GD* 3A) et du Portique Ouest (*GD* 3B). L'avenue des processions, ou *Dromos*, conduisant au sanctuaire d'Apollon, part de son angle Nord-Est. À la fin du III<sup>e</sup> ou au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., un long portique fut construit à l'Est, soutenant une avancée de l'étage des habitations du Quartier du Théâtre et bornant ainsi tout le flanc oriental de la future « agora ».

Au cours du II<sup>e</sup> ou du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., un nouveau portique aux piliers formés par des demi-colonnes, soutenant lui aussi une avancée de l'étage, fut construit au Sud de la place. Cette dernière se trouva ainsi fermée sur trois de ses quatre côtés et sa monumentalité ne devait pas manquer d'impressionner le voyageur qui arrivait par la mer. De nombreuses dédicaces ont été retrouvées sur cette place, provenant de consécration presque exclusivement italiennes (autels, statues et *naïskoi*). Faute de connaître son nom antique, les archéologues l'ont désignée d'après les titres que portaient certains dédicants italiens : Hermaïstes ou Compétaliastes. Jamais elle ne fut désignée comme « agora » dans l'Antiquité.

À l'époque impériale, l'espace fut envahi progressivement par des habitations (**pl. XXXIII**)<sup>94</sup>. Les habitants ont commencé par agrandir leurs maisons, en empiétant petit à petit sur le Nord et l'Est de la place. Au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le portique oriental fut muré, créant ainsi de nouvelles pièces en avant des boutiques qui ouvraient auparavant derrière la galerie. Il en va de même pour le flanc Sud de la place, dont la transformation doit dater à peu près de la même époque : le portique aux piliers à demi-colonnes fut cloisonné sur sa partie occidentale, tandis qu'à l'Est, de nouvelles pièces furent construites en avant du portique et les piliers remployés pour l'édification d'une nouvelle façade, encore partiellement visible aujourd'hui.

Au cours de la même période, de nouveaux bâtiments envahirent toute la moitié Nord de l'esplanade, ainsi que son côté Sud : il s'agissait pour la plupart d'habitations, remployant

<sup>91</sup> MARC (2000), p. 43.

<sup>92</sup> DE RUYT (1983), p. 280 ; SÈVE, M., « Un décret de consolation à Cyzique », *BCH* 103 (1979), p. 346-347, avec les références littéraires et épigraphiques : attestation d'une « agora tétragone » à Cyzique, Délos, Phasélis et Éphèse.

<sup>93</sup> Sur les bains de l'Agora des Déliens, voir *infra* « n°13 ».

<sup>94</sup> Nous résumons ici la description et les analyses de HASENOHR (2002), p. 99-106.

quantité de marbres provenant d'édifices plus anciens et dont les murs furent détruits par les fouilleurs au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. Certaines de ces constructions sont encore aujourd'hui visibles en fondation. Le matériel trouvé en fouilles a permis de prouver une continuité de l'habitat dans le secteur jusqu'au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. au moins<sup>96</sup>.

À la fin du III<sup>e</sup> s. ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., des bains de taille relativement importante furent construits sur la partie Sud de l'ancienne « agora », alimentés par un château d'eau édifié à l'Est, au-dessus d'un massif composé de grands blocs de gneiss et de mortier hydraulique<sup>97</sup>.

### 3. L'Agora de Théophrastos et les constructions impériales voisines

→ **GD 49** ; ARDAILLON, E., « Rapport sur les fouilles du port de Délos », *BCH* 20 (1896), p. 436 ; LEROUX, G., « La Salle Hypostyle », *CRAI* (1907), p. 617 ; HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'ÉfA en 1909 », *CRAI* (1909), p. 402-403 ; LEROUX (1909), p. 55-72 et pl. II ; HATZFELD, J., « Les Italiens résidant à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île », *BCH* 36 (1912), p. 109 et p. 166, n° 6 ; PÂRIS (1916), p. 29-30 ; ROUSSEL (1916), p. 297-298 ; BRUNEAU, Ph., « Deliacia (IV) : 37. Second propos sur le front de mer », *BCH* 105 (1981), p. 112-114 et fig. 4 ; KREEB (1999), p. 339-342 ; DUCHÊNE, FRAISSE (2001), p. 80-85 ; MORETTI *et alii* (2012), p. 225-246 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 152-153.  
→ *ID* 1645 (126/125 av. J.-C.) ; *Choix*, n°95.

Au Nord-Ouest du sanctuaire d'Apollon, proche du débarcadère antique septentrional et entièrement ouverte dans le prolongement des quais, s'étend une vaste place ou « esplanade », au plan à peu près parallélépipédique, uniquement constituée de terre battue, boueuse pendant la majeure partie de l'année. Bordée, sur son côté Nord, par la Salle Hypostyle (*GD* 50), cette place était entourée sur tous ses côtés par de nombreux monuments honorifiques, parfois de grande ampleur. Un piédestal en marbre bleu s'y dresse encore aujourd'hui dans son angle Nord-Ouest. La plinthe en marbre blanc qui le surmonte portait la statue de Théophrastos qui, d'après l'inscription (*ID* 1645), fit aménager (κατασκευάσαντα) en 126/125 av. J.-C. cette « agora », terme employé dans la dédicace (**pl. XXXII**)<sup>98</sup>.

À l'Ouest de cette esplanade, les archéologues ont récemment pu étudier une construction, aujourd'hui recouverte par les eaux, qui combine deux maçonneries concentriques de 19,29 m et 10,75 m de diamètre externe<sup>99</sup>. Deux blocs appartenant à l'un des cercles portent une dédicace faite par un agoranome au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. à Apollon et Hermès (*ID* 1835). Il s'agit très certainement des vestiges de *kukloi*, dont nous connaissons des parallèles sur l'agora d'Athènes, et qui pourraient correspondre à l'édifice réservé à la « vente en *kukloi* » attestée à Délos.

Cette agora servait selon toute vraisemblance au commerce et au « désengorgement » de l'Agora des Déliens. Nous sommes en droit de supposer également la présence de boutiques pour le stockage et la vente, dans les maisons alignées le long de la mer, du même type que les magasins du front de mer identifiés au Sud de l'Agora des Compétaliastes.

À l'époque impériale, l'Agora de Théophrastos, qui jusque-là avait essentiellement accueilli des monuments honorifiques, fut réoccupée dans sa partie occidentale et méridionale par de nouveaux édifices (**pl. XXXIII**), relevés par le sergent Dardinier en 1911, avant d'être entièrement détruits par les fouilleurs. Un grand bâtiment rectangulaire (20 x 25 m) occupait toute la partie Ouest de l'agora, « cachant des bases anciennes et chevauchant le

<sup>95</sup> Au vu du nombre de murs démolis, ces constructions devaient être nombreuses. Voir JARDÉ, *Carnet* (1903), 22-29 septembre : « Démolition du mur et du tas de terres entre le monument rond et la mer » ; « Attaque des murs en arrière du monument carré. [...] Dans les murs, divers fragments d'architecture, en particulier morceaux du monument carré » ; « achèvement de la démolition des murs en arrière du monument carré » ; « démolition des murs devant les chambres du fond, du puits devant la colonne » ; « Établissement d'une petite voie pour enlever les murs médiocres, en avant de la colonnade à l'envers ».

<sup>96</sup> Voir aussi les monnaies trouvées dans le secteur de l'Agora des Compétaliastes, dont la majorité date des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. cf. ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1907), p. 191 et p. 202-203 ; ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1911), p. 86 ; BRUNEAU (1968), p. 696.

<sup>97</sup> Pour la description de ces bains, voir *infra* « n°14 ».

<sup>98</sup> D'après HELLMANN (1992), p. 29, l'aménagement de cette place a sans doute consisté en travaux de remblai que Théophrastos aurait pris à sa charge.

<sup>99</sup> Voir MORETTI *et alii* (2012), p. 228-229.

soubassement du monument de Théophrastos »<sup>100</sup>. Au Sud, contre le rivage, l'édification de plusieurs installations fut permise grâce à l'apport d'un nouveau remblai. On y reconnaît un « édifice coudé à angle droit, divisé en un grand nombre de salles d'inégales dimensions »<sup>101</sup>. Dans ses murs, « très mal bâtis, on avait utilisé des fragments de sculpture et des morceaux d'architecture provenant d'édifices détruits »<sup>102</sup>. La nature de ces bâtiments est difficile à déterminer en l'absence de matériel caractéristique. Leur configuration laisse toutefois penser à une fonction commerciale (entrepôt ?, groupe de magasins ?, *etc.*).

Une inscription en l'honneur d'Hadrien (*ID* 1598) avait été réemployée comme seuil dans le grand bâtiment occidental<sup>103</sup>, ce qui nous donne un *terminus post quem* pour la construction de ce complexe. Il est probable que ces installations soient contemporaines de l'établissement monastique édifié au-dessus de la Salle hypostyle et des églises construites à l'Est de l'agora<sup>104</sup>. Outre les remplois architecturaux, très nombreux, les monnaies et les lampes trouvées dans le secteur remontent à l'Antiquité tardive (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>105</sup>. À l'exception d'une monnaie à l'effigie d'Hadrien et de deux autres du type de Maurice I<sup>er</sup> Tibère et de Phocas (fin VI<sup>e</sup>-début VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), toutes les autres monnaies trouvées dans le secteur de l'Agora de Théophrastos et de la Salle hypostyle datent exclusivement du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (de Licinus I<sup>er</sup> à Flavius Arcadius, soit de 308 à 408 ap. J.-C.)<sup>106</sup>.

#### 4. La Salle hypostyle

pl. XLII

→ *GD* 50 ; voir la bibliographie de la notice précédente

À l'époque impériale, plusieurs édifices furent construits au Nord de cette agora, sur l'emplacement de la Salle hypostyle et au-delà (au Nord-Est, à l'Ouest et au Sud-Ouest). Les ruines qui la recouvraient datent de deux époques distinctes :

#### LES RUINES D'ÉPOQUE IMPÉRIALE

(deuxième moitié du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

À 2,46 m au-dessus du sol de la Salle hypostyle<sup>107</sup> s'élevait un groupe de cinq maisons (**pl. XLII, 1**), de taille importante, construites selon les mêmes procédés. Elles réutilisèrent méthodiquement ce qui subsistait de la Salle hypostyle, ainsi que de nombreux marbres provenant des monuments alentour et du sanctuaire d'Apollon<sup>108</sup>.

La maison (*I*), la mieux conservée de toutes, avait une superficie d'environ 520 m<sup>2</sup>. Elle comprenait quatre pièces groupées deux à deux à l'Ouest et à l'Est d'une grande cour à péristyle carré (18 m de côté), encore visible aujourd'hui (*a*). Le stylobate et les bases de la colonnade sont entièrement constitués de remplois, tandis qu'un autel à bucranes et à guirlandes a été évidé et réutilisé comme margelle de puits.

La maison (*II*), contiguë à la précédente, présentait un plan quelque peu similaire. D'une superficie avoisinant les 530 m<sup>2</sup>, la cour centrale (*b*), dans laquelle un puits était également percé, était néanmoins de dimension plus réduite (9 m de côté environ). La grande pièce septentrionale fut réutilisée à l'époque protobyzantine pour l'installation de bains.

La maison (*IV*), au Nord-Est, comportait peut-être plusieurs corps de logis. Elle s'étendait bien au-delà des limites de la Salle hypostyle. Les pièces principales semblent là encore avoir été construites autour d'une cour (*c*) dallée de plaques de marbre et de gneiss.

<sup>100</sup> PÂRIS (1916), p. 29.

<sup>101</sup> HOLLEAUX, *CRAI* (1909), p. 403.

<sup>102</sup> PÂRIS (1916), p. 29.

<sup>103</sup> PÂRIS (1916), p. 29. Voir aussi ARDAILLON, *BCH* 20 (1896), p. 436 : maison de « basse époque » avec une citerne remployant des stèles inscrites.

<sup>104</sup> Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1.

<sup>105</sup> Voir BRUNEAU (1968), p. 698.

<sup>106</sup> Décompte réalisé à partir de la trouvaille fortuite de quatre monnaies et d'un trésor de 490 monnaies. Voir ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1911), p. 60-62 et p. 75-77 ; BRUNEAU (1968), p. 696.

<sup>107</sup> LEROUX (1909), p. 56, fig. 75.

<sup>108</sup> LE QUÉRÉ, *Édifices*, zone 1.

La maison (III) au Sud-Est et la maison (V) au Nord-Ouest, plus petites que les précédentes, comportaient plusieurs pièces irrégulières.

La datation des ces habitations, toutes contemporaines, a été discuté à plusieurs reprises. Datées dans un premier temps du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et « de préférence de l'époque antonine »<sup>109</sup>, d'après le décor peint conservé sur les murs de la maison (V), elles ont été ensuite remontées à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.<sup>110</sup>, puis à l'époque augustéenne<sup>111</sup>. C'est pourtant à la datation première de G. Leroux qu'il faut revenir.

En effet, le décor de l'enduit stucqué, encore en partie visible sur les parois Est, Nord et Ouest de la pièce (d) de la maison (V), présente des similarités avec plusieurs peintures murales de la Grèce impériale. Des décors à hampes à volutes en rinceaux, très semblables aux exemplaires de Délos, ont été trouvés à Théra dans le « Palazzo » (époque antonine), à Éleusis (époque d'Hadrien), à Athènes dans la « Maison à la mosaïque grecque » entre l'Aréopage et la Pnyx (avant le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), à Cos (Bas-Empire ?), à Ptolémaïs (Bas-Empire ?) et à Éphèse (début du II<sup>e</sup> et début du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)<sup>112</sup>.

En outre, l'intégralité du matériel trouvé dans le secteur – et en particulier les lampes et les monnaies –, remonte à la seconde moitié du I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>113</sup>.

### LES RUINES PROTOBYZANTINES

(IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Quelques murs plus tardifs ont été mis au jour par G. Leroux (pl. XLII, 2), à peine fondés, constitués de matériaux disparates et de marbres en remploi, liaisonnés à l'aide d'un ciment blanchâtre peu consistant. Le niveau de sol de ces ruines était situé à 3,10 m au-dessus du sol de la Salle hypostyle. Seule une construction a pu être clairement identifiée par le fouilleur comme appartenant à des bains<sup>114</sup>. Il s'agissait probablement d'un établissement monastique<sup>115</sup>.

## 5. L'Agora des Italiens

→ **GD 52** ; HOLLEAUX, Th., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'Éfa », *CRAI* (1904), p. 731-732 et *CRAI* (1905), p. 762-762 ; LAPALUS (1939), avec compléments de BRUNEAU (1972), p. 130-141 (mosaïques) et BRUNEAU, Ph., « Deliaica (VI) », *BCH* 111 (1987), p. 331-339 (accès) ; TRÜMPER (2008) [CR de ÉTIENNE, R., QUEYREL, Fr. et REDON, B., dans *Topoi* 16 (2009), p. 489-510] ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 153.

→ « ἡ πιαστῆς » ? : *ID* 1299 (fin III<sup>e</sup> s. av. J.-C.), 1734 (?) (150-125 av. J.-C.), 2612 (?)

Située au Nord du sanctuaire d'Apollon (pl. XXXII), en face du Portique d'Antigone (*GD* 29), l'Agora des Italiens est le plus grand des « monuments » déliens jamais construits, et aussi l'un des plus discutés et controversés parmi les spécialistes contemporains d'architecture grecque et romaine<sup>116</sup>. Cette place – peut-être appelée πιαστῆς dans l'Antiquité<sup>117</sup>, mais jamais ἀγορά – fut construite sur un espace qui semble être resté vierge de toute construction jusque là, en raison de son appartenance au « domaine » (*téménos*) de Létô. De plan presque rectangulaire, elle était entourée sur ses quatre côtés d'un portique fermé par un mur de fond, percé ici et là d'ouvertures donnant accès à de nombreuses exèdres et niches richement décorées. Le sol de la cour centrale, vide de tout édifice monumental, était uniquement constitué de terre battue et ne fut jamais pavé. La cour couvrait une surface de 3 440 m<sup>2</sup> et le monument, dans son premier état, atteignait 5 160 m<sup>2</sup>. L'accès à la place se faisait par des Propylées, aujourd'hui très

<sup>109</sup> LEROUX (1909), p. 71.

<sup>110</sup> BRUNEAU (1968), p. 699, n. 6.

<sup>111</sup> KREEB (1999), p. 344. L'argumentation de M. Kreeb ne nous convainc pas : il s'appuie uniquement sur un parallèle avec des peintures de la maison d'Auguste sur le Palatin, et sur la trouvaille, à Délos, d'un portrait d'Auguste du type de la Primaporta. Mais il est loin d'être certain que ce portrait représente le *Princeps* {n°12}.

<sup>112</sup> Voir LEROUX (1909), p. 71 ; BARBET (1985), p. 23, n. 44 et p. 100-102 ; KREEB (1999), p. 341-342.

<sup>113</sup> LEROUX (1909), p. 72 ; BRUNEAU (1968), p. 699.

<sup>114</sup> Voir *infra* <n°15>.

<sup>115</sup> Voir ORLANDOS (1936), p. 92-95.

<sup>116</sup> Nous reprenons ici et résumons la notice de *GD* 52, p. 219-222.

<sup>117</sup> Pour la signification de ce mot et son application éventuelle à l'Agora des Italiens, voir HELLMANN (1992), p. 325-327.

ruinés, construits près de l'angle Sud-Ouest, très certainement au cours d'une deuxième phase de monumentalisation ; deux entrées secondaires, placées quasiment l'une en face de l'autre aux angles Sud-Ouest et Sud-Est, permettaient également de pénétrer sous le portique, aux deux extrémités de la place. Sur chacun des côtés Est et Sud de l'agora, adossée au mur du fond du portique, se trouvait une rangée de magasins et d'ateliers ouvrant uniquement sur l'extérieur, sans aucun accès vers l'intérieur. Le bâtiment comprenait également des bains et des latrines.

L'édification de cette Agora des Italiens fut entreprise dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., sans doute dans les années 120 av. J.-C., mais elle n'était pas encore achevée en 88 av. J.-C., lorsque les troupes de Mithridate mutilèrent certaines statues. L'agora semble avoir été en chantier perpétuel pendant plus d'une vingtaine d'années, se dotant progressivement d'édifices, niches, portiques et statues supplémentaires<sup>118</sup>. M. Trümper propose une chronologie très précise de ces étapes de construction, en distinguant cinq grandes phases, elles-mêmes divisées en autres périodes plus courtes. Toutefois, les indices scientifiques, architecturaux et archéologiques manquent parfois pour que l'on puisse suivre l'auteur dans tous les détails. Bien que nous ne connaissions pas l'ampleur des destructions provoquées par Mithridate, plusieurs témoignages archéologiques semblent confirmer que des travaux de réparation et de restauration furent entrepris sur cette place après 88 av. J.-C.

Cette agora ne fut sans doute jamais réellement achevée et semble avoir été abandonnée entre 60 et 50 av. J.-C. À partir de cette date, nous n'avons plus aucune inscription ni témoignage archéologique nous renseignant sur une quelconque activité dans cet espace. Plusieurs blocs des portiques de l'agora furent remployés dans des édifices construits à l'époque impériale. Il fallut attendre le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour voir une partie des constructions de l'agora réutilisées, à l'Est, dans la construction d'un pressoir.

L'Agora des Italiens est sans doute l'« agora » délienne qui, formellement et architecturalement, correspond le plus à l'image que l'on se fait des agoras grecques de type « ionien », telles qu'elles furent construites dans certaines cités d'Asie Mineure – vastes cours quadrangulaires péristyles, dont les portiques clôturent un espace bien délimité, au plan conçu comme tel dès le départ dans l'urbanisme –, mais qui, d'un point de vue fonctionnel et de l'usage qui en était fait, en diffère le plus. C'est pourquoi elle continue à animer les débats entre savants. Nous reprenons ici un paragraphe du compte-rendu de R. Étienne sur la synthèse de M. Trümper, qui nous semble bien résumer l'état de la question à ce jour : « Pour les Français, il s'agit d'une « agora » ou d'une « schola » – place neutre à fonctions diverses et/ou local de la communauté des *Romaioi* de Délos –, pour les Italiens [M. Cocco et F. Coarelli] d'un *statarion*, où l'on vendait les milliers d'esclaves dont parle Strabon [XIV, 5, 2], pour N. Raugh d'un gymnase où l'on donnait aussi des *ludi*. »<sup>119</sup>. R. Étienne, et après lui M. Trümper, proposent une nouvelle interprétation : il s'agirait d'une *porticus*, sorte de jardin entouré de portique, destiné aux loisirs et à la villégiature, du type de la *porticus Liviae* de Rome, de la *porticus Metelli*, ou de la cour attenante au théâtre de Pompée<sup>120</sup>. Mais, en particulier pour les identifications de cette place à un marché aux esclaves ou à un établissement accueillant des combats de gladiateurs, les indices épigraphiques et archéologiques ne sont pas suffisants et les arguments avancés peu probants<sup>121</sup>. Cette place était sans doute tout simplement un lieu de réunion, un centre d'affaires économiques et culturelles, fonctions supposées par les archéologues français lors de sa découverte, dont ils avaient tiré sa première dénomination « *Schola Romanorum* ». Il s'agissait surtout d'un espace de représentation, édifié par et pour une certaine frange de la population délienne : la communauté italienne<sup>122</sup>.

<sup>118</sup> LAPALUS (1939), p. 98 : « L'apparente unité du plan de l'Agora pourrait faire croire à première vue que nous avons là l'œuvre réfléchie d'un seul architecte, et que cet ensemble [...] s'est édifié d'un seul coup. Il n'en est rien ; l'examen attentif des ruines montre vite qu'il y a là une fausse unité. ».

<sup>119</sup> CR, *Topoi* 16 (2009), p. 490 et n. 4 pour toute la bibliographie relative à ces diverses interprétations. Voir aussi BRUNEAU, DUCAT (2005<sup>4</sup>), p. 219-220 et n. 21-22 ; HELLMANN (1992), p. 29-30.

<sup>120</sup> ÉTIENNE (2004a), p. 221-223 ; TRÜMPER (2008), p. 365-406.

<sup>121</sup> Voir les réfutations de BRUNEAU, Ph., *BCH* 99 (1975), p. 273-275 ; *BCH* 109 (1985), p. 557-564 ; *BCH* 111 (1987), p. 331-339 ; *BCH* 119 (1995), p. 45-54.

<sup>122</sup> Voir aussi l'expression de HATZFELD (1919), p. 118 pour qualifier cet espace : « une sorte d'enclave italienne en terre grecque ».

**6. L'AGORA D'ANDROS (PALAIOPOLIS)****pl. XXXIV**

→ ΚΟΝΤΟΛΕΩΝ, Ν., *Χρονικά, Αρχ. Εφ.* (1964), p. 1-5 ; ΠΕΛΕΚΙΔΗ (1969) ; ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ (2002) ; ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 28-26 et p. 257-258 ; (2001), p. 227-232 ; (2004), p. 121-149 ; (2007), p. 47-70 ; (2011), p. 311-326 ; ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2012), p. 23-35 ; ΚΑΡΒΟΝΙΣ, ΜΙΚΕΔΑΚΙ (2012), p. 145-147.

→ *IG XII 5*, 714 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°24] ; *IG XII Suppl.* 254 et 295 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°32] ; ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2007), p. 68.

L'agora de la cité d'Andros s'est développée, dès l'époque classique, sur un espace plat près de la plage à Palaiopolis, c'est-à-dire à proximité immédiate du port (**pl. XXXIV, 1 et 2**). Bien que les limites de cette place et la chronologie des édifices qui y ont été construits ne soient pas encore bien arrêtées, l'archéologie permet de trouver encore tous les ans de nouveaux éléments qui viennent compléter nos connaissances sur la forme, la composition et les fonctions de l'agora, aux époques hellénistique et romaine principalement. L'agora se déployait sur deux terrasses successives. La *Stoa Γ*, mise au jour en 1956 lors des fouilles de N. Kondoleon, correspond à une phase relativement récente de construction et de monumentalisation (fin du III<sup>e</sup> s. - première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; elle marquait sans doute la limite septentrionale de la place, car elle se trouve à l'extrémité Nord de l'espace, sur la terrasse supérieure. De nombreux monuments honorifiques, parfois imposants, prenaient place devant le portique, comme le montre la découverte, depuis la reprise des fouilles dans ce secteur en 1987, de statues, inscriptions, bases, exèdres ou horloge en marbre. C'est non loin de là que fut trouvée en 1832 la fameuse statue d'Hermès, d'abord interprétée comme la représentation d'un Hermès infernal, marqueur de tombe. Or, en la replaçant dans son contexte, N. Kondoleon a montré qu'il s'agissait bien plutôt d'un Hermès *Agoraios* {n°6}.

À l'Ouest de la *stoa*, et construits à la même époque, se développaient la Rue II, de 2,30 m de large, ainsi qu'un édifice à cour à péristyle (Bâtiment Δ) orné de propylées monumentaux. D'après le matériel retrouvé et la configuration du bâtiment, il aurait pu abriter, au moins dans une de ses pièces, un important atelier de bronzier. Au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le Bâtiment Δ connut une première phase de restauration. Dans la cour à péristyle, une monnaie d'époque impériale a été retrouvée : il s'agit d'un denier d'argent de l'impératrice Sabine (124-138 ap. J.-C.), épouse d'Hadrien, indice de l'utilisation de l'édifice encore à cette époque et des contacts qu'Andros entretenait avec Rome. Aucun élément ne nous permet de déterminer s'il avait encore à cette époque conservé sa fonction première artisanale et/ou commerciale. Lors d'une dernière phase de remaniement, le Bâtiment Δ fut partiellement détruit, son entrée et sa façade avant furent condamnées. À la place, au plus tard au milieu du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., fut construit le Bâtiment E, dont quatre murs ont été mis au jour, ainsi que d'autres murs alentour, correspondant sans doute à des habitations. Le péristyle continua d'être utilisé, comme le montrent les chapiteaux retrouvés, datant probablement de cette époque, venus remplacer des chapiteaux plus anciens.

D'après le matériel retrouvé lors des fouilles dans des fosses alentour, il semble qu'à l'époque hellénistique une partie de l'agora ait été consacrée à des cultes chtoniens<sup>123</sup>. Au milieu d'autres tessons et de fragments d'os, la présence d'une lampe, datée de la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., prouve la continuité de ces pratiques jusqu'à l'époque impériale. De même, en 1975, des fouilles ont mis au jour une rue pavée d'époque romaine, ainsi qu'un puits et un tronçon d'aqueduc parallèle au seul sentier qui menait à la mer<sup>124</sup>.

Sur la terrasse inférieure de l'agora, les constructions les plus anciennes datent de l'époque classique et hellénistique. Au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une basilique fut construite sur cette partie de l'agora et connut plusieurs remaniements durant le VI<sup>e</sup> siècle. Il nous en reste aujourd'hui l'abside et des fragments de mosaïques. Au cours de ces remaniements successifs, une porte fut bouchée et des murs construits avec des éléments provenant d'édifices alentour plus anciens : parmi eux on compte onze chapiteaux, six bases de statues – dont deux portant

<sup>123</sup> Voir ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (2004), p. 132-134. L'auteur rappelle que la présence de cultes chtoniens ou héroïques sur les agoras est assez fréquente dans l'Antiquité. Voir aussi MARTIN (1951), p. 164.

<sup>124</sup> ΤΖΕΔΑΚΙΣ, Γ., *ΑΔ* 30 (1975), *Chron.* Β'2, p. 323 et ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 34.

des inscriptions d'époque augustéenne –, ainsi qu'un bloc d'entablement inscrit, datant du milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. La partie sauvegardée de la dédicace nous permet d'identifier le monument auquel appartient le bloc comme un *makellos* – ou agora marchande pour les denrées alimentaires, très probablement viande et poisson – qui a été dédié à Marc Aurèle, sans doute par le peuple d'Andros<sup>125</sup>. En l'état actuel de nos connaissances, cette corniche ne peut être rattachée avec certitude à aucun des édifices trouvés. Les fouilles de la basilique en 2009 ont permis de mettre au jour une deuxième *stoa*, devant laquelle se dressaient plusieurs bases inscrites, datant de la fin de l'époque hellénistique et de l'époque impériale, ainsi qu'une nouvelle rue dallée et quelques fragments de statues<sup>126</sup>.

En raison, d'une part, du très mauvais état de conservation des édifices antiques de l'agora, imputable au temps, au remploi massif des matériaux et à l'activité agricole continue dans cette zone de Palaiopolis ; d'autre part, en raison du manque de fouilles systématiques dans ce secteur, les phases de construction attribuables à l'époque impériale ne sont pas facilement discernables. Cependant, il est à noter que les fragments architecturaux et les bases inscrites retrouvés dans le secteur de l'agora antique datent, pour la plupart, des époques romaine et paléochrétienne.

## 7. MÉLOS : LE SITE DES « TROIS ÉGLISES » OU L'AGORA ANTIQUE

pl. XXXV

→ SMITH (1895-1896), p. 70 ; MACKENZIE (1897b), p. 129-133 ; SPARKES (1982a), p. 54-56 ; BANKEL (1986), p. 136-146 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 173-174.

L'identification de l'agora de la cité antique de Mélos est délicate, principalement en raison du caractère éclectique et fragmentaire du matériel disponible. Mais c'est justement dans un cas comme celui-ci que l'on se doit de rassembler et de confronter les diverses données de l'archéologie, tous types de sources et de matériels confondus, pour une meilleure appréhension des constructions antiques. Le site dit des « Trois Églises » (*Tris Ekklisies*), ou Site E, a depuis longtemps été repéré comme le candidat idéal à une telle identification<sup>127</sup>. Il se situe à quelques centaines de mètres à l'Ouest du village moderne de Trypiti et des catacombes, juste au-dessus du théâtre antique. Il s'agit aujourd'hui d'un vaste champ quadrangulaire, occupant une surface tout à fait plane (pl. XXXV, 1 et 2) – ce qui ne manque pas d'étonner l'observateur, compte-tenu du relief accidenté et pentu de cette partie de l'île. Si on excepte les citadelles, cet espace devait former dans l'Antiquité le point le plus élevé de la cité, entre les acropoles Est et Ouest. Cette situation topographique privilégiée, les trouvailles fréquentes faites dans ce secteur, en particulier de statues impériales et d'inscriptions honorifiques, les ruines encore observables ici ou là, tout pointe ce site comme ayant été une place publique importante, du moins à partir de la fin de l'époque hellénistique. Malheureusement, en raison d'une exploitation agricole intense et continue de la zone – une oliveraie en occupe encore aujourd'hui le quart Sud-Est –, on peine à repérer des structures clairement définissables ou des restes architecturaux de grande ampleur.

Seuls deux édifices antiques, dans l'état actuel de nos connaissances, sont encore repérables. Le premier, dont ni la fonction ni la chronologie n'ont pu être précisées, occupe *grosso modo* le centre de la place : il s'agit d'un podium massif, identifié comme celui d'un temple par les premiers archéologues, d'où sa dénomination actuelle de « Temple Γ ». En l'absence d'élévation et d'éléments architecturaux se rapportant clairement à ce bâtiment, il est permis d'émettre quelques réserves quant à son interprétation. Le second édifice, au Sud-Est du champ, est un baptistère cruciforme très ancien, pourvu de petits canaux en terre cuite et sans doute entouré de quatre colonnes. C'est de ce secteur Sud-Est que provient la plupart du matériel actuellement exposé au Musée Archéologique de Milos, datant pour l'essentiel de la fin de l'époque hellénistique et de l'époque romaine. Une quinzaine de statues, plusieurs bases inscrites et autres fragments architecturaux (restes de murs, colonnes, blocs de stylobate et d'architrave) y ont été mis au jour par les archéologues britanniques à la

<sup>125</sup> ΠΕΛΕΚΙΔΗ (1969), p. 11-12 ; ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΠΙΤΣΑ (2007), p. 23, fig. 15 et p. 60.

<sup>126</sup> *Eleutherotypia Ethnos* (21.09.09), <http://www.enet.gr/>.

<sup>127</sup> SMITH (1895-1896) et MACKENZIE (1897b).

fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1825, les ruines d'une petite église paléochrétienne étaient encore visibles. Le site n'a jamais été fouillé depuis. L'agora antique devait pourtant s'étendre encore sur toute la moitié Nord du champ, au-delà du Temple Γ, avec pour limite naturelle la forte dépression de la colline. En outre, des tambours de colonnes cannelées et des chapiteaux en marbre ont été retrouvés au Nord-Est du site, le long du sentier actuel – reprenant le tracé de la route antique – menant à la porte Est de la ville. Ils appartenaient très certainement à une colonnade et, pourquoi pas, à celle d'une *stoa*, édifice public si caractéristique des agoras grecques et des rues à portiques à partir de l'époque hellénistique. Faisant face à la route qui conduisait à la porte Est de la cité, se trouvait également un édifice ou une grande porte (propylées ?), dont tout le pavement a été retiré par le propriétaire du champ à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Bien que très sporadiques et résiduels, ces éléments n'en sont pas moins intéressants pour notre étude, car ils dévoilent un centre important à l'époque impériale. La quasi-totalité du matériel identifié date en effet de l'époque romaine – ou de la toute fin de l'époque hellénistique – au grand dam des archéologues britanniques, qui cherchaient avant tout à repérer des traces de la cité d'époque classique, celle qui avait osé tenir tête aux Athéniens<sup>128</sup>. Compte-tenu de la situation dans la majorité des autres cités grecques, tout porte à croire qu'il y a eu une continuité de l'occupation et des fonctions de ce site. Mais il est tout de même troublant que presque aucun tesson antérieur à l'époque impériale n'ait été trouvé dans le secteur<sup>129</sup>. Quoi qu'il en soit, il nous semble quelque peu imprudent de recourir, comme le fait D. MacKenzie, et en l'absence d'autres preuves, au seul témoignage de Thucydide pour prouver la continuité de l'occupation du site comme agora depuis l'époque classique<sup>130</sup>.

## 8. NAXOS : UNE RECONSTRUCTION DE L'AGORA À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE ?

→ ΛΑΜΠΙΝΟΥΔΑΚΗ, Β. (architecture) et ΜΑΧΑΪΡΑ, Β. (céramique), *ΙΑΕ* (1988), p. 208-218 ; MÜLLER (2003), p. 42-47 (portiques) ; NICOLET-PIERRE (2009), p. 401 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 180.

Les fouilles entreprises dans les années 1970 et 1980 à Naxos ont permis de localiser l'agora de la cité antique, en majeure partie recouverte par la ville moderne de Chôra. Elle s'étendait à l'emplacement et au Nord de l'actuelle église *Métropolis*, à quelques mètres seulement du rivage. Les archéologues ont réussi tour à tour à dégager, dans les espaces laissés libres de constructions modernes, plusieurs portions de grands portiques qui entouraient l'agora hellénistique. À notre connaissance, la seule publication concernant l'agora de Naxos se résume à la petite synthèse faite par V. Lambrinoudakis dans la chronique de fouilles des *ΙΑΕ*. Il n'est pas possible d'en tirer autant d'informations que pour d'autres agoras des Cyclades, mais il apparaît clairement dans ce rapport de fouilles qu'une agora romaine recouvrait entièrement et dépassait même la surface de l'agora hellénistique.

En effet, grâce aux données de fouilles plus anciennes et aux coupes stratigraphiques, les archéologues ont pu montrer que l'espace de l'agora hellénistique a été recouvert, à l'époque impériale, par de nouvelles constructions. Les fondations de ces dernières se trouvent à un niveau plus bas que celui de l'occupation hellénistique, et sont souvent construites sur les ruines des fondations d'édifices plus anciens (sans doute d'époque classique), dont elles emploient généreusement les matériaux. Même là où ont été trouvées des ruines hellénistiques, les vestiges montrent que la zone a été entièrement remblayée et reconstruite à l'époque impériale<sup>131</sup>. D'après le matériel retrouvé et les vestiges des édifices construits, V. Lambrinoudakis date le remblaiement de l'espace du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il semble

<sup>128</sup> MACKENZIE (1897b), p. 132 : « With the lack of a Pausanias for the islands, we have particularly to regret that excavation has yielded no monumental evidence as to the nature of the site in Greek as distinguished from Roman times. ».

<sup>129</sup> En réalité, seuls un tesson d'époque géométrique et un fragment de céramique corinthienne ont été retrouvés sur le site. Tout le reste du matériel céramique date de l'époque impériale. cf. MACKENZIE (1897b), p. 130 : « in fact nothing which can have belonged to a period antecedent to Roman Imperial times ».

<sup>130</sup> MACKENZIE (1897b), p. 133.

<sup>131</sup> *ΙΑΕ* (1988), p. 213 : « όλος ο χώρος έδειξε ότι η επίχωση ανανεώθηκε κατά τους αυτοκρατορικούς χρόνους ».

pourtant que la zone, entièrement réaménagée et agrandie, ait gardé sa fonction première d'agora, comme le laissent penser la découverte de portiques d'époque impériale et d'un matériel céramique caractéristique de ces places publiques. Ces portiques ont fait l'objet d'une étude architecturale par K. Müller.

En outre, l'étude de la céramique trouvée lors de ces fouilles permet de constater une grande supériorité numérique des tessons d'époque romaine. La nature même des fouilles – souvent préventives –, leur dispersion dans le temps et dans l'espace, sont responsables de l'hétérogénéité du matériel recueilli. Il faut donc se garder de conclusions trop hâtives, qui seraient fondées uniquement sur cette céramique. Toutefois, il est permis de constater, en l'état actuel de nos connaissances, que « la représentativité de la céramique d'avant le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. est très faible, tout comme celle des époques plus tardives, paléochrétienne et byzantine. Ainsi, hormis quelques exemplaires représentatifs de la céramique hellénistique, c'est surtout la céramique romaine qui est en beaucoup plus grand nombre, avec certains exemplaires qui vont même jusqu'à la fin de l'Antiquité. »<sup>132</sup>.

## ☞ L'AGORA DE THÉRA ET SES MONUMENTS

### 9. L'agora de la cité

pl. XXXVI

→ HILLER (1899), p. 217-249 ; WITSCHER (1997), p. 24-31, 38-42 et 46 ; GIESE, KOSE (2006) ; ΕΥΑΓΓΕΛΙΑΔΗΣ (2010), p. 123-133 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 197.

→ IG XII 3, 325 et 326 (App. I, n°17-18).

Pour la période historique concernée et la région qui nous intéresse, l'agora de l'ancienne cité de Théra est sans doute celle pour laquelle nous avons le plus de renseignements, tant épigraphiques qu'archéologiques, qui nous permettent d'en restituer les différentes étapes de construction. Située à peu près au centre de la cité antique, elle s'étend sur une étroite terrasse d'une largeur de 30 à 40 m (pl. XXXVI, 1). Compte-tenu de cette disposition topographique, tous les édifices construits sur l'agora se rangent nécessairement du côté Ouest, pour s'adapter à la hausse du terrain, leurs façades orientées à l'Est, faisant face à la pente.

À la suite de travaux d'agrandissement et de remaniements successifs, sur lesquels nous reviendrons en détail, au plus fort de son extension, l'agora se déployait sur plus de 150 m de long et 35 m environ de large (pl. XXXVI, 2). Ces diverses phases de construction se sont traduites topographiquement par un agrandissement vers le Nord et par la construction de trois places bien distinctes. La partie la plus ancienne de l'agora, sur laquelle nous n'avons que très peu d'indices, formait au Sud, dès l'époque archaïque semble-t-il, une petite place à l'endroit même où fut construite la *Basilikè Stoa* un peu plus tard. À la fin de l'époque archaïque ou au début de l'époque classique, on construisit les terrasses et murs de terrasses permettant le déploiement et l'aménagement de deux places distinctes, appelées par les archéologues Agora Sud (*Südlliche Agora*) et Agora Centrale (*Mittlere Agora*). L'époque hellénistique correspond pour la cité de Théra à une importante phase de monumentalisation. À la fin du IV<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>133</sup>, une nouvelle terrasse fut aménagée à l'Ouest de l'Agora Centrale, retenue par un superbe mur de soutènement, sur laquelle fut construit un temple de Dionysos. On y accédait par un escalier monumental, qui créait ainsi un lien évident entre l'Agora Centrale et le temple qui la surplombait et dominait de fait l'ensemble des deux places. C'est à la même époque, au cours du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., que fut construite la fameuse *Basilikè Stoa* «n°10», à l'extrémité Ouest de l'Agora Sud, contre un mur de terrasse édifié précédemment. Il s'agit du monument le plus important de l'agora hellénistique et romaine. Au Sud de la *Basilikè Stoa*, plusieurs édifices vinrent fermer l'Agora Sud, construits de part et d'autre de la Rue E, donnant accès aux autres quartiers de la cité et en particulier au théâtre «n°32». Ces différents bâtiments n'ont pas toujours été identifiés avec certitude. Il semble que l'on puisse identifier l'un d'entre à une sorte de marché couvert (*Kaufhalle*), abritant des boutiques le long de la rue.

Le cas de l'agora de Théra nous intéresse tout particulièrement, car il constitue un très bel exemple de développement architectural et de monumentalisation sous l'Empire romain.

<sup>132</sup> ΠΑΕ (1988), p. 218 (notre traduction).

<sup>133</sup> Sur les problèmes de datation de la Terrasse de Dionysos et du temple de Dionysos, voir WITSCHER (1997), p. 30 et GIESE, KOSE (2006), p. 81.

En effet, à l'époque impériale, on observe à Théra deux grandes phases d'activité de construction, caractérisées par des transformations, des réparations et des agrandissements notables d'édifices, et par une extension importante de l'espace même de l'agora de la cité. Au début de l'Empire tout d'abord, à partir du règne d'Auguste et sous les Julio-Claudiens, la place publique accueillit un nombre sans précédent de statues, exèdres et autres monuments honorifiques, qui rendirent nécessaire une extension de l'espace. L'agora fut donc agrandie au Nord, sur près de 52 m de long et 30 m de large, créant ainsi une nouvelle et troisième place, appelée par les archéologues Agora Nord (*Nördliche Agora*). Cette nouvelle agora doublait quasiment la superficie de la surface occupée par les deux plus anciennes places. Elle fut en quelque sorte « accaparée » par les riches familles de Théra qui y construisirent des monuments honorifiques particulièrement prestigieux. Elle était dominée, sur son côté occidental, alignés au centre, par trois *naïskoi* <n°11> (pl. XXXVIII). À la même époque, l'entrée de l'agora fut monumentalisée pour la première fois de son histoire – du moins en l'état actuel de nos connaissances – et on aménagea le chemin qui permettait d'accéder de l'extérieur à l'entrée principale de l'agora, désormais située au Nord. Les inscriptions nous apprennent également qu'une première réparation de la *Basilikè Stoa* fut peut-être entreprise à l'époque augustéenne<sup>134</sup>.

Une deuxième grande phase de construction et de réaménagement eut lieu à Théra dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Sur l'agora, les travaux se sont concentrés autour de la *Basilikè Stoa* <n°10> (pl. XXXVII). À la même époque, empiétant sur le Sud de la *Basilikè Stoa* et communiquant avec cette dernière, furent construits des bains de modeste dimension <n°20>. C'est également au cours de cette dernière grande phase de transformation de l'agora que le marché couvert fut agrandi par l'ajout de boutiques le long de la rue. Ces différents exemples montrent que l'époque impériale fut une période d'activité urbanistique très importante à Théra, touchant l'agora en particulier mais aussi de très nombreux autres secteurs de la ville.

## 10. La *Basilikè Stoa* de l'agora

pl. XXXVII

→ HILLER (1899), p. 217-232 ; WITSCHERL (1997), p. 25-29 ; GIESE, KOSE (2006), p. 97-99 ; ΕΥΑΓΓΕΛΙΑΔΗΣ (2010), p. 125-128 ; LE QUÉRÉ (2011a), p. 7-9 ; GROS (2012), p. 17-20 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 197.  
→ IG XII 3, 325 (στοά) et 326 (βασιλική στοά) (App. I, n°17 et 18).

À l'extrémité occidentale de l'Agora Sud, contre le mur de terrasse, se dresse la *Basilikè Stoa* (pl. XXXVI et XXXVII). Ce monument, le plus imposant de l'agora, n'est pourtant pas à proprement parler une *stoa*, puisque l'édifice rectangulaire, long d'une quarantaine de mètres et comportant une colonnade intérieure dorique, était entièrement fermé sur ses quatre côtés. À l'époque hellénistique, époque de sa construction, sa façade principale, donnant sur l'Agora Sud, était percée de deux portes d'entrée, séparées seulement d'une dizaine de mètres l'une de l'autre ; tandis qu'une porte aménagée au centre de son mur septentrional, dans l'alignement de la colonnade intérieure, permettait d'y accéder depuis l'Agora Centrale.

À l'époque impériale, cet édifice fit l'objet d'une série de travaux successifs, visant à le consolider, mais aussi à le transformer. Dès l'époque de Trajan, trois citoyens prirent en charge la reconstruction de son toit, tombé sans doute suite à un séisme important dans la région<sup>135</sup>. Deux inscriptions encastrées dans le mur occidental de la *Stoa* nous apprennent que le riche citoyen Titus Flavius Kleitosthénès a entrepris, en 149/150 ap. J.-C., de restaurer de nombreux édifices de la cité, dont la *Basilikè Stoa*. Les fouilles archéologiques ont permis de mettre en évidence plusieurs réaménagements internes notables, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude s'ils eurent lieu sous Trajan ou sous Antonin.

<sup>134</sup> IG XII 5, 323 (très lacunaire).

<sup>135</sup> IG XII 3, 324 (App. I, n°16).

La première modification remarquable concerne la partie Nord de la *Basilikè Stoa*, où fut aménagé un espace séparé du reste du bâtiment par l'ajout de deux colonnes de part et d'autre de la neuvième colonne centrale (**pl. XXXVII, 1 et 2**). Pour ce faire, d'un côté, on a déplacé la dixième et dernière colonne dorique, située dans l'axe du bâtiment originel, avec sa base (*a*) ; de l'autre, on a ajouté une colonne de toute pièce, avec une base beaucoup plus petite que les autres (*b*). Il semblerait que le tambour inscrit mentionnant la réparation du toit sous Trajan (*JG XII 3, 324*) ait appartenu à cette onzième colonne<sup>136</sup>. Les entrecolonnements de ces trois colonnes de séparation, à l'extrémité Nord, étaient probablement entièrement ouverts au début, puis fermés plus tard : les deux extérieurs par des parois maçonnées, les deux intérieurs par des barrières dont des traces sont encore visibles sur les bases des colonnes. Les rainures visibles sur les côtés intérieurs des bases des colonnes et sur quelques tambours de colonnes sont selon toute vraisemblance liées à la fixation de ces barrières.

En même temps que le déplacement et l'ajout de colonnes, on installa une grande base (*c*) le long de la paroi Nord de l'édifice, venant ainsi boucher l'une des portes d'entrée de la *stoa* hellénistique<sup>137</sup>. L'une des deux portes de la façade, qui donnait sur cette nouvelle pièce, fut également bouchée ; de sorte qu'à l'époque impériale, il ne restait plus qu'une seule entrée, contre trois à l'époque hellénistique<sup>138</sup>. Il faut également ajouter le petit passage aménagé dans le mur Sud en même temps que la construction du bain, mais qui ne pouvait en aucun cas faire office d'entrée principale (*d*)<sup>139</sup>. Le sol devant la grande porte fut dallé, les deux exèdres à gauche de l'entrée arasées et les deux inscriptions mentionnant les réparations entreprises par Kleitosthénès placées en face de la porte, encastrées dans la paroi occidentale de l'édifice (**pl. XXXVII, 3**).

Comme le rappellent les inscriptions, la toiture de la *Basilikè Stoa* et sa charpente en bois firent également l'objet de plusieurs réparations successives. Nous en avons des traces archéologiques à travers la présence de pilastres, faits de blocs de lave brune, qui sont venus s'agréger à l'intérieur de la *stoa*, contre ses parois, pour renforcer et soutenir la couverture<sup>140</sup>. Les parois Est et Ouest furent également renforcées en plusieurs endroits par des murs de maçonnerie semblables à ceux ayant clôturé les entrecolonnements Nord. Ces modifications sont de ce fait très certainement contemporaines.

Ces travaux sont tout à fait représentatifs de la manière dont les Théréens procédèrent, sous l'Empire, pour transformer leur cité : ils réemployaient les matériaux au maximum, y compris le bois de la charpente effondrée, qui devait être réutilisé pour d'autres édifices. Même le *bathron*, très certainement destiné à accueillir des statues impériales, n'était en fait constitué que de remplois. Sur une fondation de petites pierres irrégulières prenaient place deux assises de blocs de marbre – aujourd'hui, seule une assise est entièrement conservée – l'une moulurée, l'autre non. Sur ces blocs on observe des lettres gravées, très probablement marques de carriers pour la pause, mais qui ne vont pas ensemble. Il s'agit donc de remplois

<sup>136</sup> GIESE, KOSE (2006), p. 98, d'après les notes et les dessins de Fauvel en 1788.

<sup>137</sup> La porte du mur Nord daterait bien de l'époque hellénistique, et non de l'époque byzantine comme le croyait Fr. Hiller [HILLER (1899), p. 219]. Mais la chronologie de toutes ces portes fait encore débat. Pour GIESE, KOSE (2006), p. 98, l'entrée Sud de la façade fut entièrement créée lors des réaménagements de l'époque impériale, d'après les moulures des socles des piédroits de la porte, comparables à celles de la porte du temple de Dionysos. Ils en concluent que les portes de la *Basilikè Stoa* et du « vieux *Kaisareion* » ont sans doute été restaurées en même temps, c'est-à-dire sous Antonin, par Kleitosthénès.

<sup>138</sup> HILLER (1899), p. 218 : ce comblement de porte est bien visible, car il est fait de petites pierres de carrière assemblées avec du mortier de terre, tandis que le mur de façade hellénistique est constitué de blocs quadrangulaires, travaillés régulièrement.

<sup>139</sup> Sur ce passage et la construction du bain, voir *infra* « n°20 ».

<sup>140</sup> GIESE, KOSE (2006), p. 99 : ces pilastres sont à peu près tous alignés axialement aux colonnes internes, ce qui permet l'appui des têtes de poutres dans les parois.

de blocs provenant d'un autre édifice de la cité ou d'un *bathron* ayant déjà servi ailleurs auparavant, déplacé, mais pas remonté de la même manière.

À l'intérieur de la *Basilikè Stoa*, le sol était très vraisemblablement en terre battue, car nulle trace de dallage ne subsiste. Les parois des murs étaient décorées de riches peintures. Au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une série de *tondi* en marbre, ou *clipeatae imagines*, venaient sans doute compléter la décoration, accrochés sur les parois internes de la *stoa*. Tous ces éléments, auxquels s'ajoutent les très nombreuses statues retrouvées dans l'édifice, suggèrent une décoration intérieure relativement riche et raffinée. Il y avait vraisemblablement aussi sur la façade, et peut-être sur d'autres côtés, des fenêtres, auxquelles auraient pu appartenir deux petits chapiteaux corinthiens également retrouvés là.

La *Basilikè Stoa* fut entièrement réoccupée à l'époque byzantine et transformée en maison(s) d'habitation, dont les murs furent détruits lors des fouilles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mis à part quelques uns, au Sud-Est de l'édifice, conservés comme « témoins ».

### 11. Les trois *naïskoi* de l'Agora Nord

pl. XXXVIII

→ Voir la bibliographie des deux notices précédentes.

Tout le long du côté occidental de l'Agora Nord étaient alignés des monuments honorifiques de toutes sortes (niches, statues, bases avec dédicaces, stèles), dont les plus remarquables, et aussi les plus documentés, consistaient en des « exèdres » ou « *naïskoi* », véritables petits temples érigés à la gloire d'individus au I<sup>er</sup> et au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (pl. XXXVI et XXXVIII). Ces trois *naïskoi*, collés les uns aux autres, se dressaient sur une sorte de podium constitué d'une volée de trois ou quatre marches (pl. XXXVIII, 1 et 2). À l'intérieur, en face de l'entrée, contre le mur du fond (mur Ouest) et formant retour sur les murs Nord et Sud, des bases inscrites constituaient un piédestal où s'élevaient les statues de citoyens appartenant à de riches familles de Théra.

Le *naïskos* Sud, tel un Trésor, se présentait sous la forme d'un temple distyle *in antis* et abritait les statues d'un certain Aristophanès et de son père adoptif Pantaxénos (pl. LII, *stemma* 3)<sup>141</sup>. Le *naïskos* Nord était le plus grand et pouvait concurrencer, par sa forme et ses dimensions, le temple de Dionysos élevé un peu plus au Sud. En effet, il était doté de deux pièces, pouvant évoquer la configuration d'un *naos* et d'un *pronaos*. On ne sait si ce *naïskos* était ou non précédé de colonnes. Plusieurs statues s'y dressaient, mais seules les bases de deux d'entre elles ont été conservées : elles mentionnent Archis, fille de Thémistoklès et Archis, fille de Diodôros, sans doute fille de la première (pl. L, *stemma* 1)<sup>142</sup>. Le *naïskos* central, le plus petit des trois, est probablement venu s'insérer plus tardivement (au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) entre les deux autres, comme le laisse supposer son plan légèrement trapézoïdal<sup>143</sup>. Sa forme ressemble davantage à celle d'une exèdre. On pense que c'est à ce dernier édifice qu'appartenaient les plaques inscrites mentionnant le prêtre de Dionysos, Mnasikritas, fils de Diodôros, son épouse Chairpoleia et le frère de cette dernière Tiberius Claudius Kyreina Médôn<sup>144</sup>. Ces plaques de marbre servaient de revêtement au piédestal qui portait leurs statues.

<sup>141</sup> IG XII 3, 1402 et 1403.

<sup>142</sup> IG XII 3, 1404 et 1405.

<sup>143</sup> GIESE, KOSE (2006), p. 97.

<sup>144</sup> IG XII 3, 522 et 523. Sur le problème d'attribution de la statue du Louvre à Chairpoleia (pl. XXXVIII, 3), voir App. III, n°38.

## B. BAINS ET GYMNASES : LA MULTIPLICATION DES COMPLEXES BALNÉAIRES DANS LES CYCLADES

### ☞ DÉLOS : L'ÎLE AUX MULTIPLES BAINS

#### 12. Les bains de l'Agora des Italiens (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) pl. XXXIX

→ BIZARD, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'ÉfA en 1904 », *CRAI* (1904), p. 731-732 ; LAPALUS (1939), p. 77-88 et pl. XVIII-XIX ; GINOUVÈS (1962), p. 200-204 et p. 210-212 ; DELAINE (1989), p. 121 ; TRÜMPER (2008), p. 40-42, 46-50, 225-284 et pl. 20-24 [CR de B. REDON pour la partie sur les bains dans *Topoi* 16 (2009), p. 495-502] ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 153.

→ ID 1756 (*laconicum*).

À l'angle Nord-Ouest de l'Agora des Italiens et au cours d'une phase de construction postérieure au premier état de l'aménagement de l'agora, fut construit un complexe de bains, constitué de sept pièces distinctes, aménagées au fur et à mesure (**pl. XXXIX, 1**).

Le vestibule (A) était une salle rectangulaire ouvrant sur le portique et dont la façade était ornée de deux colonnes ioniques encadrées par deux pilastres, le tout en marbre bleuté. Les trois baies de cette entrée étaient fermées par une grille ou des portes, comme le prouvent les nombreuses cavités encore visibles de nos jours sur les dalles du seuil. Au fond du vestibule, un banc de marbre, portant la dédicace de cinq affranchis ayant probablement participé à son aménagement (ID 1692), était adossé contre le mur Nord. Dans ce même mur, au centre, se trouvait une niche (B) dont on ne sait si elle était destinée à recevoir une statue ou si elle servait de bassin. Cette entrée a été aménagée après coup, dans ce qui n'était qu'un simple exèdre dans le premier état du monument. Il s'agissait d'une simple entrée d'apparat selon E. Lapalus, donnant sur une salle à l'Ouest, véritable vestibule et vestiaire (C). Au contraire, M. Trümper estime, en raison de la présence du banc en marbre, que cette entrée monumentale faisait également office d'*apodytèrion* ; elle n'assigne aucune fonction précise à la pièce occidentale qui, de forme irrégulière, était pavée de grandes dalles de gneiss – certaines d'entre elles étant rougies par le feu, on peut supposer que la salle était chauffée. Ses murs étaient recouverts d'un enduit rouge épais.

De cette salle, on pénétrait, par une grande baie aménagée dans le mur Ouest, dans une autre pièce (D) au sol également pavé de dalles de gneiss et aux murs recouverts de deux couches d'enduit. Un massif de maçonnerie quadrangulaire, recouvert d'une dalle de marbre bleuté, a pu servir de support à un *labrum* dans cette pièce. Il peut donc s'agir d'une salle d'ablutions ou de bain – d'autant plus que les fouilleurs y ont trouvé de nombreux fragments de terre cuite ayant pu appartenir à une baignoire<sup>145</sup>. Cette salle communiquait avec une petite pièce au Sud-Ouest (E), où l'on a retrouvé de nombreux fragments de céramique, mais dont on a peine à déterminer la fonction (pièce de service, dépôt ?).

En outre, il faut noter la présence, à l'intérieur de ce complexe de bains, de deux salles circulaires ou rondes, interprétées dès leur découverte comme des étuves (*laconicum* et/ou *sudatio*), qui n'ont eu de cesse d'éveiller la curiosité des chercheurs. L'une d'elles (F) a pu correspondre au « *laconicum* » mentionné dans une inscription trouvée à proximité (ID 1756)<sup>146</sup>. On accédait du vestibule à la plus grande d'entre elle (près de 8 m de diamètre) par un petit couloir entouré de deux massifs de maçonnerie très épais. Le sol était constitué de dalles de terre-cuite et les murs recouverts d'un enduit qui se prolongeait sur le dallage sur environ 30 cm. Une cuvette centrale servait à la condensation de l'eau ou accueillait un système de chauffage portatif. L'autre rotonde (H), plus petite (3,50 m de diamètre), a été aménagée après coup dans une salle pavée de dalles de terre-cuite s'ouvrant à l'Est de l'exèdre-vestibule (G). On accédait à cette « étuve » par une petite entrée au Sud-Est ; ses murs étaient eux aussi recouverts d'un épais enduit et son sol dallé de briques carrées. Au centre se trouvait une cuvette ronde en briques cimentées ; dans les murs, des niches stuquées avaient été ménagées, servant probablement de sièges. Ni le mode d'approvisionnement en eau de ces deux « étuves », ni leur système de chauffage n'ont pu, dans l'état actuel de nos connaissances, être clairement mis au jour ni réellement compris dans les détails. Aussi, rien ne prouve à ce jour que nous avons bel et bien affaire à des étuves ; bien que de forme ronde,

<sup>145</sup> Pour cette interprétation, voir REDON, B., *Topoi* 16 (2009), p. 495.

<sup>146</sup> Les avis divergent quant à l'attribution du *laconicum* à l'une ou l'autre des salles circulaires : E. Lapalus pense qu'il s'agit de la plus grande salle (F/29), tandis que M. Trümper, à la suite de R. Ginouvès, opte pour la petite salle (H), ajoutée après coup dans la pièce orientale (G/31). En l'état actuel de nos connaissances, rien ne nous permet de trancher en faveur de l'une ou de l'autre proposition.

il pourrait s'agir aussi de simples salles de bains froids ou chauds (*tholoi*), dont nous avons des attestations dans certains autres complexes balnéaires du monde romain<sup>147</sup>.

M. Trümper estime que ce complexe de bains se poursuivait sur l'aile occidentale de l'Agora des Italiens, transformant une série de niches et exèdres préexistantes en pièces utilitaires multifonctionnelles (« *multifunktionale Nutzräume* ») desservant les bains. La construction de latrines, à l'Est et à l'Ouest de l'Agora des Italiens, pourrait être contemporaine de l'aménagement des pièces principales du bain. On ignore si toutes ces infrastructures étaient encore utilisées à l'époque impériale.

### 13. Les bains de l'Agora des Déliens (fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

pl. XL

→ DURRBACH (1902), p. 484-490 et pl. II-III ; BRUNEAU (1968), p. 702-705 ; MORETTI, FINCKER (2011), p. 163-166 et pl. XIII ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 155-156 ; BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

Les fouilles du début du XX<sup>e</sup> siècle à Délos ont permis de mettre au jour, construit au-dessus de l'Agora des Déliens (GD 84), un édifice balnéaire, immédiatement identifié comme tel par les fouilleurs grâce à la présence d'un système d'hypocauste. Mais, comme la majeure partie des bâtiments d'époque impériale sur l'île d'Apollon, ces vestiges furent entièrement détruits, à l'exception des substructions (pl. XL, 2) et d'une salle pavée de mosaïque blanche (I), encore visible aujourd'hui au Sud de l'agora (pl. XL, 3)<sup>148</sup>. Toutefois, nous disposons d'une description et d'un plan détaillé de cet édifice, dont le dégagement fut entrepris en 1902 par F. Durrbach. Nous reprenons et résumons ici cette description, en y ajoutant des détails provenant de notre propre étude du bâtiment, réalisée conjointement avec A. Bouet<sup>149</sup>.

Ces bains s'étendaient sur la totalité de la surface de l'agora et occupaient de ce fait une surface non négligeable (460 m<sup>2</sup> environ)<sup>150</sup>. Sur trois des côtés de l'agora (Nord, Ouest, Sud), le bâtiment ne se trouvait qu'à quelques mètres des portiques, tandis qu'à l'Est, son mur était construit sur le stylobate même du portique et en réutilisait cinq colonnes (pl. XL, 1). On avait également pris soin de boucher l'une des entrées de l'agora (l'entrée Sud-Est), par un mur « d'appareil grossier et de matériaux très divers », construit au-dessus de l'escalier situé entre le Portique oblique et le Portique tétragone<sup>151</sup>. Les bains étaient édifiés à l'aide de moellons irréguliers et de nombreux matériaux de remplois, liés par un mortier peu résistant. Seules les zones de bassins semblent avoir été recouvertes par un solide mortier<sup>152</sup>. D'après ce que l'on peut déduire de la seule salle préservée (I), les sols se situaient à environ 0,58 m au-dessus du sol de l'Agora des Déliens, ce qui a nécessité vraisemblablement l'apport au moins partiel d'un remblai<sup>153</sup>. Cette différence de niveau a été mise à profit pour l'installation des hypocaustes.

L'entrée principale des bains (a) était située à l'Ouest de la pièce (I)<sup>154</sup>. Cette pièce de 90 m<sup>2</sup>, carrée (pl. XL, 3), possède en son centre un *impluvium* (b), délimité à chaque angle par un bloc, muni d'une mortaise, supportant un pilier ou une colonne. Ce bassin est entièrement construit à l'aide de blocs

<sup>147</sup> Voir sur ce point GINOUVÈS (1962), p. 203 : « C'est une raison pour ne pas considérer *a priori* que ronde signifie étuve. » ; REDON, *Topoi* 16 (2009), p. 500.

<sup>148</sup> DURRBACH (1902), p. 484 : « La découverte presque immédiate d'un hypocauste a révélé la nature de ces constructions : elles appartenaient [...] à des bains d'époque romaine. Après les avoir complètement dégagés, je me suis résolu sans hésiter à les démolir [...]. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques vestiges au ras du sol, que j'ai laissés subsister à titre de témoins, et après m'être assuré qu'il n'y avait pas intérêt à les éliminer. »

<sup>149</sup> Je tiens ici à remercier A. Bouet pour l'aide qu'il m'a apportée dans la compréhension de cet édifice. Pour davantage de détails sur ces bains, voir BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

<sup>150</sup> Nous ne comptons ici que les pièces balnéaires et les espaces de service. Si une partie de l'aire découverte de l'ancien portique a servi de palestres, il est impossible d'en calculer la surface.

<sup>151</sup> LEROUX, *Carnet* (1906-1908), 1<sup>er</sup> mai.

<sup>152</sup> DURRBACH (1902), p. 485.

<sup>153</sup> La fouille de ce remblai encore protégé par la mosaïque dans la salle (I) pourrait apporter des éléments de datation.

<sup>154</sup> Seuil de marbre encore visible (précédé d'une marche également de marbre), dont le pas est long de 0,26 m, fermé par deux vantaux pivotant dans deux crapaudines. Dimensions du seuil : long. 1,90 m x larg. 0,54 m ; feuillure de 0,28 m. Dimensions des crapaudines : 0,15 x 0,11 x prof. 0,06 m.

remployés, provenant de divers monuments de l'île<sup>155</sup>. L'évacuation de l'eau se faisait par l'intermédiaire d'une conduite aménagée au fond du bassin, dans la margelle Nord. Le sol n'a heureusement pas été détruit et peut toujours être observé. Le tapis mosaïqué est uniformément blanc. Sur le sol de l'*impluvium* en revanche, des files de tesselles noires délimitent des carrés blancs de 0,27 à 0,30 m de côté, dont le centre est occupé par une croix jaune avec une tesselle blanche à l'intersection des deux branches de la croix<sup>156</sup>. Cette pièce présente toutes les caractéristiques d'un *atrium thermarum*.

La salle suivante (II), d'une surface de 127 m<sup>2</sup>, était la plus vaste de l'ensemble. Elle présentait aux angles et au milieu de chacune de ses parois, un puissant contrefort. Le sol était recouvert d'une mosaïque identique à celle de la pièce précédente. Cette salle devait être utilisée comme *apodyterium* – on imagine des bancs disposés entre les contreforts<sup>157</sup> – mais, considérant sa surface, elle a pu également servir de salle de sport. L'exèdre hellénistique (c), fondée sur le sol primitif de l'agora, avait été transformée en bassin<sup>158</sup>. Le mur en fondation (e), au devant de l'exèdre, ne peut être interprété que comme la base d'une marche-margelle ; elle permettait de rattacher cet aménagement au complexe balnéaire. Le petit « canal » repéré immédiatement à l'Est pourrait correspondre à la vidange du bassin. Plus hypothétique est l'aménagement qui est décrit à l'Ouest. Le fouilleur évoque un escalier (f) menant directement à l'extérieur. Si cet aménagement appartient à la construction primitive, ceci sous-entend que la pièce était en relation directe avec l'extérieur. La zone entre les bains et la colonnade de l'ancienne agora a alors pu être utilisée comme palestres. Mais il peut également s'agir d'un aménagement en relation avec la transformation postérieure des bains. Il en va de même pour la construction ovale (g), à demi engagée dans une large niche aménagée dans le mur Est de cette pièce, et dont la fonction reste incertaine<sup>159</sup>.

La présence de deux pièces froides repérées par le fouilleur (III et VI) est la preuve indiscutable de l'existence de deux sections thermales :

La première, la plus vaste, comprenait un *frigidarium* (III), d'une surface de 35 m<sup>2</sup>. Il n'est pas sûr que les quatre bassins juxtaposés (*Pi ?*)<sup>160</sup>, interprétés comme des *piscinae* par F. Durrbach, aient appartenu à la fonction thermale du monument. Ils sont peut-être à mettre en rapport avec une autre utilisation postérieure, pour des activités artisanales<sup>161</sup>. Une mosaïque identique à la précédente recouvrait le sol, et des placages de marbre les parois des bassins et des murs de la pièce. Un renforcement grossièrement quadrangulaire, délimité par deux piédroits, correspondait à la *piscina*.

Les pièces (IV et V) étaient chauffées par hypocaustes constitués de pilettes carrées. Selon le fouilleur, les sols étaient composés de simples briques, ce qui paraît étonnant. Il s'agit peut-être des *bipedales* qui coiffaient les pilettes, la surface du sol (plus luxueux ?) ayant disparu. La pièce (IV), de 21 m<sup>2</sup>, correspondait au *laconicum*, chauffé directement par un *prae-furnium* voûté (*Pr*). Le renforcement dans la partie orientale correspond à l'emplacement d'un bassin (h). Venait ensuite le *caldarium* (V), de 28 m<sup>2</sup> environ. La différence de plan est importante entre celui des vestiges encore visibles sur place et celui publié après la fouille. La salle comprenait, à l'Est, un renforcement quadrangulaire (i) destiné à l'aménagement d'un bassin ; au Sud, une abside, moins profonde en réalité que ce sur le plan de F. Durrbach, pourrait avoir reçu un *labrum*. Les deux « portes étroites » évoquées par le fouilleur<sup>162</sup> correspondent sans doute à deux passages d'air chaud, qui mettaient en relation le *laconicum* et le *caldarium*.

La salle était chauffée par un *prae-furnium* voûté (*Pr*), ouvert dans sa paroi Est. La chambre de chauffe (*Sv*) appartenant à cette première section thermale était délimitée par un mur qui englobait, à l'Est, cinq colonnes de l'ancien portique. Un espace avait été laissé libre entre deux d'entre elles pour en permettre l'accès. Son sol, en terre battue, était de plain pied avec celui du portique. Dans la partie Sud de la pièce, se trouvait un réservoir (*R*), qui était revêtu du même ciment que les baignoires. Un escalier de

<sup>155</sup> Notamment, remploi de plusieurs orthostates en marbre gris, posés à plat, et d'une dalle en marbre rose provenant de l'autel (*GD 23D*) à l'Ouest du Prytanée. Dimensions du bassin : 2,40 m de côté ; 0,18 à 0,24 m de profondeur.

<sup>156</sup> BRUNEAU, Ph., *Les mosaïques*, *EAD* 29 (1972), p. 203, n°145.

<sup>157</sup> Le banc (d) mentionné par le fouilleur pourrait en être un des derniers témoins [DURRBACH (1902), p. 486].

<sup>158</sup> DURRBACH (1902), p. 485 : le fond de l'exèdre avait été surélevé et était constitué d'« un conglomérat épais et très dur de pierres et d'un ciment en brique pilée ».

<sup>159</sup> DURRBACH (1902), p. 486 : « la paroi elle-même, qui était encore debout sur une hauteur de 2 m environ, sans aucune ouverture, était trop mince, trop peu résistante pour avoir pu servir de récipient à l'eau. ».

<sup>160</sup> Ces bassins avaient une profondeur inférieure à 0,80 m, hauteur donnée par le fouilleur pour les plaques de marbre qui revêtaient le mur de la pièce, et qui formaient « plinthe au-dessus des baignoires » [DURRBACH (1902), p. 487].

<sup>161</sup> Pour cette hypothèse, voir BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

<sup>162</sup> DURRBACH (1902), p. 487.

Pierre (*j*), très étroit et raide, avait été aménagé contre la paroi Nord du *solium* : il donnait accès à une partie de la toiture aménagée en terrasse et, de là, au réservoir, ce qui permet de déduire que celui-ci était situé en hauteur. La partie Nord de la pièce était formée par un couloir de plan coudé (*k*) – doté d'un banc (*l*) –, qui menait directement au *frigidarium*. Cet aménagement, classique dans bon nombre de bains<sup>163</sup>, permettait au personnel de service de pénétrer dans les pièces de bain sans avoir à contourner l'ensemble du bâtiment.

#### La seconde section thermale est plus modeste :

On y pénétrait depuis l'*apodyterium* par une porte accessible par un escalier de trois marches (*m*). La première salle (*VI*) était le *frigidarium*, de plan quadrangulaire. Elle comprenait, en saillie dans la paroi Sud, une *piscina* de même plan (*Pi*). Celle-ci était chauffée, comme le prouve la présence d'un hypocauste constitué de pilettes circulaires. Le sol de la pièce était constitué « d'un dallage soigné en plaques assez minces de marbre blanc dans lequel est inséré un ruban de marbre noir, large de 0,12 m, qui fait le tour de la pièce à peu de distance des murs »<sup>164</sup>. Les murs étaient également recouverts de marbre blanc.

La salle (*VII*) était le *caldarium*. Actuellement, le plan visible correspond à un rectangle de 20 m<sup>2</sup> ; mais celui dressé après la fouille présente des aménagements différents. Un épaississement de la partie Sud-Est de la paroi orientale créait un renforcement quadrangulaire correspondant à l'emplacement du *solium* (*n*). Si, actuellement, la paroi méridionale est rectiligne, sur le document ancien, à ce mur rectiligne, vient se superposer une abside, recouverte par un système de briques creuses. Il est vraisemblable que ces deux aménagements, que l'on ne retrouve pas à l'heure actuelle au niveau des fondations, aient correspondu à des transformations ponctuelles visant le *caldarium*. Un passage d'air met en relation cette salle du bain chaud avec celle de la première section thermale. Le plan ne mentionne aucun *praefurnium* et seules quelques allusions dans le texte l'évoquent<sup>165</sup>. Les deux murs délimitant la pièce située au Sud, qui ne peut être qu'une chambre de chauffe (*Sv*), prouvent que les foyers se situaient dans ce secteur, l'un chauffant directement le *solium* du *caldarium*, l'autre la *piscina* chauffée du *frigidarium*.

Les critères de datation fournis par le fouilleur sont rares. Sont mentionnées une monnaie de Probus (276-282 ap. J.-C.) et une de Licinius père (307-323 ap. J.-C.) ; mais, en l'absence d'indication stratigraphique, elles ne sont pas d'un grand secours. Plus précise est la découverte d'une inscription (*ID* 2535), gravée sur une stèle maçonnée « à l'intérieur du fourneau placé au-dessous du *caldarium* »<sup>166</sup>. Il s'agit de la liste de neuf Dodécaïdes annuelles, toutes conduites par le prêtre athénien d'Apollon, M. Annius Pythodôros. Cette inscription date de la toute fin du I<sup>er</sup> ou du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>167</sup>. Il ne s'agit que d'un *terminus post quem* ; le bâtiment n'est sans doute pas antérieur à la fin du II<sup>e</sup>, voire au début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C., puisqu'il faut réserver « le nombre minimum d'années nécessaire pour que cette stèle n'offrît plus d'intérêt aux yeux de ceux qui l'avaient érigée, et qu'elle pût être remployée sans scrupules »<sup>168</sup>.

S'il est évidemment difficile de dater un édifice uniquement sur des critères planimétriques, on peut toutefois noter que certaines des caractéristiques relevées dans les bains (chauffage de la *piscina*, hypertrophie du secteur froid par rapport au chaud, *etc.*), si elles existent antérieurement, sont plus fréquentes aux III<sup>e</sup>, et surtout au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>169</sup>. En outre, la présence de deux sections thermales – l'une vaste, l'autre plus modeste –, ne peut correspondre qu'à une répartition sexuelle des usagers, la plus vaste étant réservée aux

<sup>163</sup> BOUET (2003), I, p. 131.

<sup>164</sup> DURRBACH (1902), p. 487.

<sup>165</sup> DURRBACH (1902), p. 487 : « *I* est une sorte de couloir, en contrebas de 1,50 m avec le dallage de *F* [i.e. le *caldarium*], et servait sans doute d'accès au fourneau » ; DURRBACH (1902), p. 488 : « *H* [i.e. la *piscina* chauffée] est un hypocauste qui se trouvait encore tout garni de rondelles de terre cuite ; il recevait sans doute la vapeur du *praefurnium* situé au dessous de *F* [i.e. le *caldarium*] ».

<sup>166</sup> DURRBACH (1902), p. 490. Voir aussi BRUNEAU (1968), p. 700.

<sup>167</sup> FOLLET (1976), p. 162-166 : inscription datée entre 92/3 et 105/6 ap. J.-C. Voir aussi **Tableau 04**.

<sup>168</sup> DURRBACH (1902), p. 490. Notons en outre qu'Athènes continue d'envoyer des Dodécaïdes au moins jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>169</sup> BOUET (2003), I, p. 339-342.

hommes, la plus modeste aux femmes. Or, ce dédoublement des sections thermales, correspondant à une répartition par sexe, est un phénomène : 1) soit antérieur au milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., époque à laquelle se répandit la mixité dans les établissements thermaux ; 2) soit datant du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. et des siècles suivants, où l'on construisit à nouveau des bains à deux sections<sup>170</sup>.

Lors des fouilles de l'édifice, F. Durrbach avait dégagé, au Sud-Est de la chambre de chauffe orientale (*Sv*) des bains, l'arrivée d'une conduite d'eau (*o*), qui prenait la forme de trois massifs larges de 2,20 m, reliés par un mur large de 1,10 m, et dans lesquels il faut reconnaître la base d'arcades cloisonnées<sup>171</sup>. Le massif maçonné qui en jouxtait l'extrémité (*p*)<sup>172</sup>, doit être interprété comme la base d'un château d'eau qui desservait les différents bassins du complexe. Ces infrastructures sont à mettre en relation avec la deuxième branche de l'aqueduc partant du Réservoir de l'Inopos (*GD 97*) et vraisemblablement construit à la fin du III<sup>e</sup> ou au cours du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. <n°29><sup>173</sup>.

Un égout, encore visible sur l'agora, contourne tout le monument. Plusieurs canalisations, trouvées par G. Leroux lors des fouilles de 1906-1908, sont vraisemblablement à mettre en rapport avec les bains ou avec un réaménagement tardif du Portique oblique :

Entièrement construites en dalles de schiste et recouvertes par ces mêmes dalles, ces canalisations s'ouvraient un passage dans le mur Sud du Portique oblique, près de ses angles Nord et Sud ; elles étaient situées à une hauteur de 0,60 m au-dessus du sol du portique<sup>174</sup>. Elles traversaient ensuite la rue et se dirigeaient vers le quartier construit au Sud de l'agora. Ces conduites ont toutes été détruites pour mettre à nu le dallage, au-dessus duquel elles étaient édifiées.

#### 14. Les bains de l'Agora des Compétaliastes (fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) pl. XLI

→ HOLLEAUX, M., « Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'ÉfA en 1905 », *CRAI* (1905), p. 767-769 et p. 776 ; DURRBACH, F. et JARDÉ, A., « Fouilles de Délos », *BCH* 29 (1905), p. 256-257 ; BRUNEAU (1968), p. 702-705 ; HASENOHR (1997) et HASENOHR (2002), p. 101-106 ; MORETTI, FINCKER (2011), p. 165-169 et pl. XIII ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 158 ; BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître)<sup>175</sup>.

Au Sud de l'Agora des Compétaliastes, derrière un portique, s'élevaient des bains de taille importante (21,5 x 11 m environ), dégagés en 1905 par A. Jardé, puis presque entièrement détruits (pl. XLI, 1). On n'en connaît qu'un plan, sans légende ni niveau, levé en 1905 par H. Convert, ainsi que quelques photographies d'archives<sup>176</sup>. À en croire le premier fouilleur, ces bains faisaient partie des constructions les plus récentes de la zone fouillée, au sommet d'un monticule surplombant de 6 m la zone environnante<sup>177</sup>. Cl. Hasenohr a pu établir que le bâtiment se situait à environ 3 m au-dessus de l'Agora des Compétaliastes, et qu'il reposait sur un remblai de destruction de l'Îlot XIIIb du Quartier du Théâtre<sup>178</sup>.

<sup>170</sup> Voir sur ce point BOUET (2003), p. 305 ; BOUET, A. et TOBIE, J.-L., « Les bains d'*Imus Pyrenaicus* (Saint-Jean-le-vieux ; Pyrénées-Atlantiques) », *Aquitania* XIX (2003), p. 175.

<sup>171</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 167.

<sup>172</sup> HOLLEAUX, *CRAI* (1907), p. 353 : Cet « épais massif de maçonnerie, reste des bains romains », qui masque l'angle Sud-Est du Portique tétragone, ne fut entièrement dégagé qu'en 1906, par G. Leroux.

<sup>173</sup> Il faut reconnaître un prolongement de cet aqueduc dans l'« épais massif de maçonnerie cimentée récente » trouvé par G. Leroux, et qui recouvrait l'angle du mur de la maison située immédiatement à l'Est du Portique tétragone [LEROUX, *Carnet* (1906-1808), 7-9 mai].

<sup>174</sup> LEROUX, *Carnet* (1906-1908), 23 et 26 avril.

<sup>175</sup> Je tiens là encore à remercier A. Bouet pour l'aide qu'il m'a apportée dans la compréhension de cet édifice. Pour davantage de détails sur ces bains, voir BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

<sup>176</sup> Pour la description de l'édifice, voir HOLLEAUX, *CRAI* (1905), p. 768, dont voici un extrait : « C'était, à n'en pas douter, un établissement thermal : on a pu reconnaître avec certitude l'*apodyterion*, la *frigida lavatio*, les trois *caldaria*, construits en *suspensurae*, et les deux *praeformia* voûtés. ». Pour les photographies d'archives, voir BRUNEAU (1968), p. 702-705, fig. 32, 33 et 35 ; pour le plan et une description succincte, voir HASENOHR (2002), p. 105.

<sup>177</sup> HOLLEAUX, *CRAI* (1905), p. 767.

<sup>178</sup> HASENOHR (2002), p. 104.

On accédait au bain par un portique, situé au même niveau que l'Agora des Compétaliastes, profond de 2,60 m. En arrière s'ouvrait une pièce de 21,80 m<sup>2</sup> (*a*), dont on ignore la fonction. Par une série de trois escaliers successifs, séparés par des paliers (*b*, *c* et *d*), on parvenait au niveau des bains. On pénétrait alors dans la première salle qui, contrairement à ce qui a été avancé, ne peut pas être la palestra<sup>179</sup>. Il s'agit d'un *apodyterium* qui, au vu de sa grande superficie (62 m<sup>2</sup> environ), a pu servir de gymnase. Le sol était pavé de grandes dalles de marbre irrégulières ; un aménagement périphérique sur les côtés Nord, Est et Sud, laisse penser à une banquette. La colonnade qui entourait la pièce était faite de marbres remployés et les colonnes reposaient sur des chapiteaux doriques renversés, réutilisés en guise de bases.

Une porte large de 1,50 m donnait sur le *frigidarium* (18,10 m<sup>2</sup>), comprenant deux *piscinae* (*Pi*) disposées perpendiculairement l'une par rapport à l'autre. On descendait dans celle du Nord, la plus vaste, par le biais d'une marche-margelle de deux degrés. Celle située à l'Est, face à l'entrée, était de taille plus modeste. D'après le plan, les murs de ces deux pièces étaient très épais ; la petite pièce orientale était pavée de dalles régulières et sans doute séparée du *frigidarium* par une plaque de balustrade. On accédait à la pièce suivante, le *tepidarium*, par une porte large de 1 m. Cette pièce était chauffée indirectement, par un passage aménagé dans son angle Nord-Est, depuis la salle située immédiatement à l'Est. Cette dernière était le *laconicum* (19,40 m<sup>2</sup>). Il était chauffé directement par un *praefurnium* voûté (*Pr*), aménagé dans sa paroi septentrionale, et par un passage d'air donnant sur la salle du bain chaud voisine. Celle-ci, le *caldarium* (25,60 m<sup>2</sup>), comprenait, dans sa paroi Nord, un renforcement quadrangulaire destiné à accueillir un *solium* (*e*) totalement disparu, dont les murs étaient plaqués de marbre ou stuqués<sup>180</sup>. Ce dernier était directement chauffé par un foyer (*Pr*). Il est possible qu'un aménagement ait existé en saillie sur la paroi orientale (*f*) : deux murs perpendiculaires à la paroi des bains, qui possèdent, sur le plan, le même tramage que celui utilisé pour les murs des bains, ainsi qu'un rétrécissement de la paroi de la pièce entre ces deux murs, pourraient laisser penser qu'un autre bassin quadrangulaire était présent.

La chambre de chauffe (*Sv*) ne semble pas avoir été délimitée par des murs autres que ceux des pièces thermales. Il est probable que les foyers aient été protégés par un auvent soutenu par des poteaux qui n'ont pas laissé de traces. Le *praefurnium* lié au *laconicum* possédait un canal de chauffe long de 0,90 m. Il semble que quelques marches aient permis d'accéder jusqu'au niveau de la chaudière qui le surmontait. Le canal de chauffe du *caldarium* était plus important (1,80 m). Il était bordé à l'Ouest par un massif (*g*), possible support d'un réservoir, à moins qu'il ne s'agisse que de la plateforme située au niveau de la chaudière.

Les hypocaustes des trois salles étaient constitués de pilettes circulaires, alignées et disposées avec une grande régularité, ainsi que de briques quadrangulaires (ou de petits massifs maçonnés ?) pour la rangée située contre les parois méridionales du *tepidarium* et du *laconicum*. Des cheminées encastrées, circulaires ou semi-circulaires outrepassées, ont été retrouvées dans les parois des salles chauffées. Des matériaux de construction caractéristiques des bains, il ne reste que très peu de données. Ph. Bruneau mentionne avoir retrouvé deux briques circulaires de pilettes, en argile rouge micacée, de 25 cm de diamètre et 5,5 cm d'épaisseur<sup>181</sup>. Les nombreux fragments de tuiles et de briques, déposés auprès des murs conservés de l'édifice, sont probablement à mettre en rapport avec les bains<sup>182</sup>.

Tout comme pour l'établissement précédent, les indices de datation sont rares. Toutefois, un *terminus post quem* nous est donné par des monnaies d'époque sévérienne trouvées par A. Jardé sous le sol des *caldaria*<sup>183</sup>. De plus, un sondage réalisé par Cl. Hasenohr a mis en évidence, contre un tronçon de mur de fondation des bains, une construction tardive constituée de trois amphores remplies de chaux, calées entre deux murets, dont l'un soutenait une plate-forme recouverte d'un dallage de gneiss<sup>184</sup>. Ces amphores d'Argos et de Brindes dateraient de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : nous avons là un deuxième indice indiquant que la construction des bains ne peut être antérieure à la fin du III<sup>e</sup> s. de notre ère. Ces bains – qui présentent de nombreuses analogies avec ceux de l'Agora des Déliens, et dont les systèmes d'alimentation en eau sont liés –, sont donc à replacer à la fin du III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Dans les déblais liés à l'abandon, au-dessus des plus hauts murs conservés,

<sup>179</sup> HASENOHR (2002), p. 104.

<sup>180</sup> Les parois du *solium* étaient décorées, mais la photographie prise en 1904, lors des fouilles [BRUNEAU (1968), p. 704, fig. 35], ne permet pas de distinguer s'il s'agit de placage en marbre ou en stuc.

<sup>181</sup> BRUNEAU (1968), p. 703, n. 2.

<sup>182</sup> Plusieurs de ces fragments présentent des traces de mortier hydraulique.

<sup>183</sup> HOLLEAUX, CRAI (1905), p. 769.

<sup>184</sup> HASENOHR (2002), p. 101 et p. 104, fig. 14. Sondage réalisé au niveau de l'angle Sud-Est du *caldarium*.

A. Jardé a retrouvé une monnaie datant du règne de Justinien (537-565 ap. J.-C.)<sup>185</sup> : cela permet d'envisager que les bains ont été abandonnés au plus tard au VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

D'après les photographies d'archives et les quelques rares vestiges qui subsistent sur le terrain, les murs étaient « constitués de moellons variés mêlés à de gros tessons et unis par un mortier grisâtre très dur »<sup>186</sup>. Ce même mortier, servant de liant à de grands blocs de gneiss, se retrouve dans un massif de construction, encore visible de nos jours, situé à l'Est des bains, sur les ruines de l'ancien *Îlot X* du Quartier du Théâtre (**pl. LXIX, 2**). Les parois de ce monument sont renforcées par des contreforts. Il s'agit très probablement d'un château d'eau, qui accumulait les eaux de l'Inopos par l'intermédiaire d'un aqueduc<sup>187</sup>, et servait de réservoir pour les bains<sup>188</sup>. Du réservoir principal qui le surmontait, l'eau s'écoulait vers un autre, secondaire, accolé à la construction originelle, qui alimentait plusieurs conduites et servait peut-être à la mise sous pression de l'eau dans les bains<sup>189</sup>.

### 15. Les bains de la Salle hypostyle (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) pl. XLII

→ cf. *GD 50* ; LEROUX (1909), p. 55-63 ; ORLANDOS (1936), p. 92-95 et fig. 29 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 152-153.

Le côté Nord de l'Agora de Théophrastos, où s'étendait à l'époque hellénistique la Salle hypostyle (*GD 50*), est l'un des rares secteurs où l'on puisse encore voir sur l'île des ruines postérieures au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Sur les restes de la Salle hypostyle, des maisons d'époque impériales avaient été construites « n°3 » (**pl. XLII, 1**). Au-dessus de ces habitations, les fouilleurs ont mis au jour les vestiges de bâtiments plus tardifs, dont certains ont très vraisemblablement appartenu à un établissement de bain, du fait de la présence d'un hypocauste (**pl. XLII, 2**). Malheureusement, les constructions étaient très détruites et les murs effondrés au moment de la fouille, ce qui n'a pas permis de dégager un plan précis des vestiges.

Les murs de ces bâtiments étaient constitués de matériaux disparates (moellons de gneiss, carreaux de granit et de poros, marbres remployés, *etc.*) liaisonnés à l'aide d'un ciment blanchâtre et parmi lesquels se trouvaient quantité de monuments funéraires provenant de la nécropole de Rhénée<sup>190</sup>. Au Nord de la zone fouillée, un peu en avant du mur de la Salle hypostyle, s'élevait une salle de petite dimension en forme de croix, comportant un système bien repérable d'hypocauste (*a*). En effet, le sol en *suspensura* était composé d'un dallage supporté par une alternance de pilettes de briques circulaires et de piliers en maçonnerie. Le *prae-furnium* devait être situé à l'extrémité de la branche Sud de la pièce, puisque les murs avaient gardé des traces de fumée et de calcination. Cette salle chaude s'ouvrait uniquement au Nord sur une petite pièce dallée (*b*). Celle-ci donnait au Nord-Est sur une plus grande pièce (*c*), également dallée, établie en contrebas de l'hypocauste et comportant dans un de ces angles un petit bassin quadrangulaire (*d*), fait de plaques de marbre remployées et cimentées à l'intérieur. Quelques mètres plus loin, à l'Est, les fouilleurs découvrirent une baignoire monolithe en marbre (*e*), sans qu'il soit possible de déterminer si elle appartenait à ce même édifice ou à un autre le jouxtant.

Si le plan, l'identification et l'interprétation de ces vestiges restent quelque peu mystérieux, leur datation l'est moins. En effet, les lampes de terre cuite et les monnaies trouvées dans les ruines de ces constructions permettent de les dater avec certitude des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>191</sup>. Certains décors de lampes comportent des symboles chrétiens ; tandis que les monnaies de bronze, appartenant au « trésor » enfoui auprès de la salle d'hypocauste, datent du milieu du IV<sup>e</sup> et du début du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (352-408 ap. J.-C. : règnes de

<sup>185</sup> HOLLEAUX, CRAI (1905), p. 769.

<sup>186</sup> HASENOHR (2002), p. 104.

<sup>187</sup> Voir *infra* « n°29 ».

<sup>188</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 166-167 et pl. XIII.

<sup>189</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 167.

<sup>190</sup> LEROUX (1909), p. 55 et p. 60-62.

<sup>191</sup> Voir LEROUX (1909), p. 57-58.

Constantius Gallus, Julien II, Valentinien I<sup>er</sup>, Gratien, Théodose I<sup>er</sup> et Arcadius). Les dimensions réduites des pièces et leur datation autorisent à suivre l'interprétation d'A. Orlandos, selon laquelle nous aurions affaire, non à des bains publics, mais à une salle de bain d'un édifice privé paléochrétien, peut-être un monastère<sup>192</sup>.

**16. Les bains du Monument aux hexagones** (*fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*) **pl. XXXIII**

→ Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, **zone 4** (à paraître).

**17. Les « thermes » de la Graphé** (*I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?*) **pl. XLIII**

→ Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, **zone 1** (à paraître).

**☞ TÉNOS : DES BAINS DANS LE SANCTUAIRE DE POSÉIDON ET D'AMPHITRITE**

**18. Les Thermes N** (*début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*) **pl. XLIV**

→ ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 59-61, pl. 5, 72-74 ; plans IV et VI ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 192-193.

Dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, à l'Est de la cour dallée et au Nord du Portique L (détruit et comblé à la fin du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), des bains ont été retrouvés au cours des fouilles. Cet édifice balnéaire, construit dans un secteur ayant subi de multiples réaménagements depuis le début de l'occupation du site, était composé d'au moins six pièces pouvant clairement lui être attribuées. Bien que « rien ne distingue particulièrement les Thermes N sinon leur médiocrité, tant dans les dimensions que dans la facture »<sup>193</sup>, ils ont néanmoins été fouillés, n'ont pas été démontés et ont fait l'objet d'une description précise (**pl. XLIV, 1**)<sup>194</sup>.

La partie Nord de l'édifice est constituée de trois pièces disposées en enfilade, dont deux peuvent être identifiées comme des salles chaudes, de par la présence d'hypocaustes (IV et V). La première pièce rectangulaire (IV), construite en *suspensura*, était ornée d'au moins trois niches creusées dans l'épaisseur des murs. « La *suspensura* était portée par un radier fait de plaques de gneiss posées de chant, avec quelques fragments de tuile. Toute la *suspensura* a été arrachée, mais on a retrouvé [...] quelques briques rondes ou carrées qui composaient les pilettes supportant le sol. L'air chaud circulait le long des murs qui étaient recouverts de *tegulae mammatae* dont nous n'avons pas d'exemplaire complet, mais de nombreux fragments. ». La chambre de chauffe devait être haute d'environ 65 cm. Tout désigne donc cette pièce comme étant un *caldarium*. Les pièces (IV) et (V) communiquaient entre elles par une porte dont on a retrouvé le seuil. Cette pièce était elle aussi une chambre chaude (*tepidarium* ou *caldarium*), puisqu'également construite en *suspensura*. Les hypocaustes communiquaient entre eux par des passages aménagés sous le mur mitoyen. Enfin, la dernière pièce (VI) se terminait par une abside, mais le reste du plan nous est inconnu, les murs Nord et Ouest ayant disparu. Si la pièce à abside (VI) était de même longueur que les deux autres, il est tout à fait tentant de considérer ces trois pièces à enfilades comme répondant au schéma classique adopté dans les bains de petites dimensions : *frigidarium-tepidarium-caldarium*. L'abside pourrait alors correspondre à une *frigida lavatio*. Le *praefurnium* destiné à chauffer au moins deux pièces devait être situé à l'extérieur de la pièce (IV), derrière la large brèche que l'on observe dans l'axe du mur Est.

La partie Sud de l'édifice est également constituée de trois pièces. Il n'est pas facile de reconnaître le détail de leur organisation ni de déduire leurs fonctions puisque, dans le meilleur des cas, les murs extérieurs ne sont préservés que jusqu'à la première assise. Les niveaux de sols ne sont pas conservés et le mauvais état des vestiges n'a pas permis de repérer avec certitude ne serait-ce qu'un accès donnant sur l'extérieur ou sur la partie Nord. Les deux parties (Nord et Sud) sont néanmoins indubitablement

<sup>192</sup> ORLANDOS (1936), p. 93. En raison de sa datation haute, ce bâtiment sort du cadre chronologique donné à notre étude. Nous le mentionnons néanmoins car il est d'une grande importance pour comprendre les évolutions et les transformations des quartiers occupés à Délos à partir de l'époque impériale, ainsi que le rôle des édifices qui les composaient et la distribution – ou redistribution – des activités au sein de l'île.

<sup>193</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 59.

<sup>194</sup> Nous reprenons ici et résumons la description du bâtiment de ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 59-60.

solidaires et contemporaines, car le mur de refend central, séparant la pièce (I) de la pièce (III), est lié au mur Ouest-Est séparant la partie Nord de la partie Sud. Les trois pièces sont à peu près carrées, mais de taille très inégale. La première pièce (I), la plus à l'Ouest, communiquait sans doute avec la salle (III), comme le laisse penser une plaque de marbre retrouvée en son angle Sud-Est, qui a pu servir de seuil. Cette pièce orientale (III), la plus grande, est redécoupée en son milieu par deux petits murets délimitant deux quadrilatères séparés par un couloir de 50 cm de large. Enfin, la petite pièce (II), dont aucun accès n'a été conservé, ne mesure que 2,50 m de côté.

Comment interpréter ces vestiges et comprendre l'organisation interne de cet édifice, malgré son piteux état de conservation ? La tâche n'est pas aisée, d'autant plus que R. Étienne donne une série d'indices et de détails qui laissent penser que les Thermes N, construits au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., n'ont peut-être jamais été achevés. En outre, à supposer qu'ils aient été terminés, il est certain qu'ils furent partiellement démontés vers la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : on y installa alors un four à l'angle Sud-Est de la pièce (V), qui s'ouvrait par un conduit large et qui servait à cuire de la céramique, d'après le matériel retrouvé en fouille.

### 19. Les Thermes C

(deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

pl. XLIV

→ DEMOULIN (1902), p. 406 et p. 436 ; ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 42-44 ; plans III et VI ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 192.

Toujours dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, à l'Ouest et au Sud du grand temple, furent mises au jour des constructions appartenant à un édifice thermal, désigné comme Thermes C par R. Étienne (pl. XLIV, 2). Ces bains n'ont pas été complètement dégagés et n'ont été fouillés qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. R. Étienne, lorsqu'il reprit le dossier, en leva le plan et en donna une description précise :

« Les limites de la pièce (I) ont disparu sur trois côtés (Est, Nord, Ouest), mais l'on peut supposer que le dallage en marbre occupait une position centrale. Ce dallage est fait de minces plaques de marbre [...], collées sur un mortier et entourées de bloc plus épais formant une bordure de 45 à 46 cm de large. »<sup>195</sup>. Des plaques de marbre bleu, disposées en bandes régulières, entouraient un motif central composé d'une dalle rectangulaire, flanquée, à chacun de ses angles, d'un carré de marbre blanc. Les fouilleurs du début du siècle ont retrouvé, aux quatre coins de ce dallage, des bases ioniques aujourd'hui déposées au Musée archéologique de Tinos<sup>196</sup>. Ils remarquèrent également, sur le bord Nord du dallage, la présence du graffiti ΦΙΛΕΙΝΟC<sup>197</sup>. Cette pièce devait servir de vestibule et d'*apodytèrion* – comme nombre de cours dallées dans les complexes de bains contemporains –, avec un *impluvium* au centre. Elle s'ouvrait au Sud-Est sur le *frigidarium* (II), pièce rectangulaire donnant, à l'Ouest, sur une *piscina* située en contrebas, à laquelle on accédait par un escalier de trois marches. Cette piscine était entièrement recouverte (escaliers compris) d'un enduit peint, appliqué directement sur les murs, sauf sur le mur Sud qui était doublé d'une paroi de briques larges de 30 cm. Les motifs peints sur cet enduit, relativement sobres, sont encore bien discernables : « des panneaux rouges pompéiens sont séparés par des bandeaux verticaux de couleur ocre bordés de blanc ; parallèlement au bandeau [...], courent de part et d'autre deux filets blancs ». Un solin assure la transition entre les parois et le fond de la piscine, chose relativement fréquente dans les piscines des bains. R. Étienne n'a retrouvé aucune trace d'adduction d'eau dans cette pièce. Toutefois, d'après le plan levé en 1902, une canalisation traversait la pièce (I) à l'Est ; si elle a bien existé, il est possible qu'elle ait servi à l'approvisionnement en eau de la *piscina*<sup>198</sup>. Le sol du *frigidarium*, en grande partie conservé, repose sur un radier de petites pierres. Il est fait de mortier incluant des fragments de tuiles. Cette pièce devait s'étendre à l'Est jusqu'à la terrasse du temple.

Une porte dans le mur Sud, dont le seuil en marbre est encore en place, permettait d'accéder à une troisième pièce (III). Cette pièce n'ayant pas été intégralement fouillée, il est difficile d'en connaître la fonction. Il ne s'agit sans doute pas d'une salle chaude, car aucune trace d'hypocaustes n'y a été retrouvée. Il est possible que nous ayons affaire au *tepidarium* qui, dans l'architecture traditionnelle des bains, se situe entre le *frigidarium* et de *caldarium*. Or, c'est bien le cas ici puisque la pièce suivante, à laquelle on accède à l'Est, a conservé des vestiges d'un hypocauste. Cette structure de chauffe typiquement romaine

<sup>195</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 43.

<sup>196</sup> DEMOULIN (1902), p. 406 ; voir le profil de ces bases dans ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 157 et pl. 58, 3.

<sup>197</sup> DEMOULIN (1902), p. 436.

<sup>198</sup> DEMOULIN (1902), p. 403.

désigne donc un *caldarium* (IV), muni d'une piscine ou baignoire au Sud. Les murs de cette piscine étaient recouverts d'une paroi constituée de tuiles et de briques liées au ciment, paroi elle-même revêtue d'un placage de marbre. « Seule une partie de la *suspensura* qui passait sous la piscine est conservée : le sol, épais de 22 à 24 cm, est composé de tuiles posées de chant et liées par un ciment rose au tuileau. Ce plancher repose sur des tuiles carrées qui coiffent des pilettes de briques rondes terminées par une brique carré. La *suspensura* de la piscine communiquait avec celle de la chambre chaude par une ouverture de 1,12 m. La piscine étant au niveau du sol, il faut supposer une margelle assez haute pour retenir les eaux. La pièce (IV) devait s'arrêter contre le mur arrière du Bâtiment D, à moins qu'un couloir marqué par un seuil de gneiss [...] ne l'en ait séparée ; mais aucun refend parallèle au mur arrière de D n'est visible, et le seuil pourrait n'être qu'un bloc remployé. »<sup>199</sup>. D'après le plan de 1902, une canalisation courait le long des murs Nord de la pièce (IV) et du Bâtiment D, avant de bifurquer vers le Sud<sup>200</sup> ; cette dernière partie était la seule conservée à l'époque des fouilles de R. Étienne.

L'édifice comprenait sans doute d'autres pièces, mais il faudrait en terminer la fouille pour le savoir. Les archéologues ont découvert des canalisations au Nord et à l'Ouest du Bâtiment B (situé au Nord des bains) : toutes sont orientées Nord-Sud et se dirigent vers les Thermes C. Elles correspondaient très certainement à une partie des infrastructures d'alimentation en eau de ces bains. D'après certains recoupements avec d'autres édifices du sanctuaire, la construction des Thermes C serait contemporaine du réaménagement final du secteur, dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., soit quelques dizaines d'années après la construction des Thermes N<sup>201</sup>.

### ☞ THÉRA : UNE « CITÉ BALNÉAIRE »

#### 20. Les bains de la *Basilikè Stoa*

(milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

pl. XLV

→ HILLER (1899), p. 237 et HILLER (1904), p. 132 ; WITSCHER (1997), p. 39 ; GIESE, KOSE (2006), p. 99 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 197.

Au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sans doute sous les Antonins, des bains furent construits sur l'agora de Théra, au Sud de la *Basilikè Stoa*, empiétant même sur cette dernière (pl. XLV, 1). Il semble qu'ils aient été édifiés en même temps que la nouvelle entrée de la *stoa* <n°10>. Tout comme pour certains des bains de Délos, nous en sommes réduits à commenter, à la lumière des quelques vestiges observés sur place, le plan levé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet édifice balnéaire n'a en effet fait l'objet que d'un très court commentaire sous la plume de Fr. Hiller<sup>202</sup>. Aucune description systématique de ces bains n'a été publiée depuis.

Près de l'angle Sud-Ouest de la *Basilikè Stoa*, on perça dans la paroi Sud une petite entrée latérale (a), qui permettait d'accéder directement aux bains, par l'intermédiaire d'un corridor étroit et couvert (b), longeant les murs Ouest et Sud de la salle chaude. Il s'agissait peut-être uniquement d'une entrée de service, permettant d'accéder à l'une des citernes approvisionnant les bains, ainsi qu'au *prae-furnium*, comme le montre l'ouverture aménagée dans le mur séparant la fournaise du corridor. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous avons là la seule entrée bien identifiable des bains à l'époque impériale. Il est certain qu'aucune ouverture ne donnait sur l'agora. Une autre entrée (l'entrée principale ?) était probablement située au Sud-Est de l'édifice, en face de la Maison de Tychè, donnant sur la Rue E et permettant d'accéder également à la « *Kaufhalle* » (c).

L'édifice comportait au moins sept à huit pièces, dont la fonction est difficilement identifiable, mis à part pour l'une d'entre elles : le *caldarium*. C'est la plus grande des salles de ce bâtiment, située immédiatement derrière le mur Sud de la *Basilikè Stoa*. De plan vaguement quadrangulaire, avec un décrochement à l'Est, ses murs Nord et Sud étaient percés de deux niches rectangulaires, très étroites, dont la fonction nous est inconnue. Le sol, construit en *suspensura*, était constitué d'un dallage de blocs

<sup>199</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 43.

<sup>200</sup> DEMOULIN (1902), p. 403.

<sup>201</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 44.

<sup>202</sup> HILLER (1899), p. 237 : « Eine kurze Erwähnung verdienen endlich die südlich an die Stoa anstoßenden Mauern, die einer römischen Badeanlage angehört haben. »

de pierre de lave brune, relativement épais, reposant sur un hypocauste<sup>203</sup>. Il est à noter qu'ici, ce ne sont pas des pilettes de briques qui composaient l'hypocauste, mais ces mêmes blocs de pierre de lave brune, posés de chant et alignés. L'état actuel des vestiges ne permet pas de déterminer la nature du revêtement du sol ni des murs de la pièce. Mais les fragments de tuiles, retrouvés en grand nombre dans cette pièce, nous permettent de supposer l'existence de *tegulae mammatae* recouvrant les murs et permettant la circulation de la chaleur. Le *praefurnium* alimentant le bain en air chaud était situé à l'extrémité Ouest de la pièce. À son extrémité Est, un décrochement dans le mur Sud, correspondant à un même décrochement de l'hypocauste à l'Ouest, permet de supposer que nous avons là une séparation des pièces, tout en ayant une continuation de l'hypocauste. Il serait alors très tentant de voir dans ces deux espaces la succession traditionnelle *tepidarium-caldarium*.

Pour le reste, seule la circulation interne, d'une pièce à l'autre, peut à peu près être mise en évidence. Un vestibule, très certainement sous forme de cour ouverte, séparait la *Kaufhalle* de l'édifice thermal proprement dit. En son extrémité Sud-Ouest, un petit passage permettait d'accéder à l'espace situé derrière la *Kaufhalle* (*d*). On entrait dans les bains par une première pièce qui comportait une piscine ou une citerne (?) carrée, en son angle Nord-Ouest. Le sol de cette pièce était recouvert d'une mosaïque blanche faite d'éclats de pierre, dont on peut encore voir quelques vestiges à l'angle Nord-Ouest. Peut-être s'agissait-il d'un *apodyterium* ou d'un *frigidarium*. On pénétrait ensuite dans deux pièces en enfilade, toutes deux s'appuyant sur le mur oriental de la *Basilikè Stoa*. La première (*I*) donnait également accès au *caldarium*, tandis que la seconde (*II*), de forme trapézoïdale, empiétait au Nord sur la moitié d'une exèdre datant de l'époque hellénistique, arasée à cette occasion jusqu'aux fondations. Cette pièce vient également buter contre deux monuments honorifiques qui ornaient l'Agora Sud aux époques précédentes, et dont il ne nous reste que les fondations. De la pièce (*I*) on pénétrait dans le *tepidarium/caldarium*, ouvrant au Sud-Est sur une autre pièce (*III*) qui servait en quelque sorte de « carrefour » : l'étroit corridor relié à la *Basilikè Stoa* aboutissait en son angle Nord-Ouest et elle ouvrait au Sud-Est sur une dernière pièce, tout en longueur (*IV*), dont nous ignorons également la fonction. Notons que vient s'appuyer contre son mur Sud une « demi-abside », dont les murs en pierres sèches étaient recouverts d'un ciment grisâtre – encore bien visible aujourd'hui – mais dont là encore nous ignorons tout.

Enfin, il est à remarquer que le plan de la *Kaufhalle* a subi quelques modifications au cours de l'époque impériale : on transforma notamment sa partie Nord en latrines, encore très bien conservées, au sol dallé, avec entrée indépendante donnant sur la pièce ou la cour qui servait sans doute de vestibule aux bains. On voit encore, dans le mur Sud, un tronçon de tuyau en terre cuite qui déversait dans l'égout les eaux nécessaires au nettoyage des latrines. La construction de ces bains supposait la création d'un nouveau système de canalisations qui, comme l'ont montré J. Giese et A. Kose, était très étendu et comprenait plusieurs infrastructures permettant de recueillir l'eau de pluie, notamment des citernes<sup>204</sup>.

## 21. Le complexe du Gymnase des Éphèbes (*milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?*) pl. XLV

→ HILLER (1899), p. 289-296 ; HILLER (1904), p. 115-117 et p. 132-135 ; DELORME (1960), p. 84-86 ; WITSCHERL (1997), p. 38-39 ; CHANKOWSKI (2010), p. 169-172 et p. 447-449 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 198.

→ *IG XII 3*, 338 ; 339 ; 340 ; 341 (?) ; 342 ; 471 ; 505 ; 524 ; 606-728 ; 1407 ; 1494-1536 ; 1654 (?).

Au Sud de la ville, les archéologues ont repéré un ensemble de bâtiments construits autour d'une grotte, qui accueillit divers cultes à partir de l'époque archaïque. Il s'agit du complexe du « Gymnase des Éphèbes » (**pl. XLV, 2**), nom donné par les archéologues en raison du grand nombre de listes éphébiques trouvées *in situ*. La construction du gymnase, grande cour ouverte (31 × 21 m) de forme irrégulière, dont le mur de terrasse Sud s'est effondré, remonte à une date ancienne. D'après la technique employée pour la construction des murs de soutènement, dont il ne reste plus que les fondations, l'édifice pourrait remonter à l'époque classique, voire archaïque.

<sup>203</sup> Les mêmes types de blocs sont employés dans les contreforts de la *Basilikè Stoa*, également ajoutés au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>204</sup> GIESE, KOSE (2006), p. 100.

L'entrée principale se situait au Nord-Est : on accédait au gymnase par quelques marches depuis une rue dallée ; mais la construction de cette entrée ne date peut-être que de l'époque impériale. Au Nord-Est du gymnase, une construction est particulièrement remarquable : de forme ronde (près de 6 m de diamètre), ses murs sont conservés sur un peu plus d'un mètre de hauteur et son sol est pavé de dalles de schiste vert. Une fondation, sans doute destinée à porter un banc, fait tout le tour de la salle à l'intérieur. Un évier fut également découvert à la base du mur au Sud. D'après Fr. Hiller, cette rotonde pourrait être antérieure à la construction du gymnase<sup>205</sup>. Il pourrait s'agir d'un *laconicum* ou d'un *aleiptèrion*.

Ce gymnase nous intéresse tout particulièrement car il fut transformé et agrandi à l'époque impériale. Deux réaménagements internes d'importance furent entrepris vraisemblablement au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>206</sup>.

Une sorte d'entrée monumentale fut construite devant la grotte, sous la forme d'une salle pavée entourée sur trois côtés par le rocher naturel et fermée à l'Est par une colonnade (*I*). Cette construction servait également d'entrée monumentale aux bains ajoutés au complexe à l'époque impériale. Une deuxième pièce rectangulaire fut construite le long du côté Nord du Gymnase (*II*) : le mur de façade était interrompu par quatre colonnes qui en formaient l'entrée, et dont les bases étaient constituées de plaques de lave brune. Cette salle, en forme d'exèdre à partir de l'époque romaine, a pu servir d'*apodyterium*. Dans son coin Nord-Ouest, fut construite une sorte de petite crypte recouverte d'une voûte constituée de six pierres plates construites en escalier. Nous ignorons si sa fonction était cultuelle ou à mettre en rapport avec les activités du gymnase (*elaeothesium*, *repositorium* ?). Selon Fr. Hiller, plusieurs pièces, certaines ouvertes, d'autres fermées, bornaient la cour sur son côté oriental ; l'une d'elles aurait été réservée au culte d'Hermès et d'Héraklès. J. Delorme pense que l'on peut plutôt restituer à cet endroit un portique. Ni la chronologie, ni la fonction des différentes pièces du gymnase ne peuvent être établies avec certitude, en raison de leur mauvais état de conservation.

En raison de la réoccupation du site à l'époque byzantine, il n'est pas aisé de reconnaître les fonctions des différentes pièces constituant le complexe balnéaire construit à l'époque impériale (milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?). On peut y reconnaître un grand bassin (piscine de *frigidarium* ?), auquel on accédait par un escalier. Les murs de ce bassin étaient liés au mortier et l'intérieur était rendu étanche par un crépi noir et blanc. Une « quintuple » citerne, très certainement voûtée, servait à l'alimentation des bains. Il ne nous est pas possible de déterminer la fonction des autres pièces. D'après les fragments retrouvés sur place, ces bains étaient richement décorés : sol recouvert de plaques de marbre, murs ornés de pilastres cannelés, polychromie de marbre (blanc, gris-bleu, noir veiné). Les murs de l'entrée monumentale des bains et de la grotte étaient eux aussi recouvert d'un placage de marbre. Les murs de terrasse encadrant ces bains, bien que très ruinés, peuvent être suivis sur plus de 200 m de longueur et sont plus anciens. J. Delorme propose d'y voir le soutènement d'un stade qui aurait été accolé au gymnase à l'époque hellénistique, puis remplacé par des bains à l'époque impériale.

## 22. Le complexe de la palestine d'Oia (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?)

→ ROSS (1835), p. 50-53 ; DE CIGALLA, G., *Bull. dell'Inst.* 28 (1856), p. 130-136 ; HILLER (1904), p. 133 ; PUECH (2002), p. 183-184 ; LE QUÉRÉ (2011a), p. 4-5 et p. 9-11 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 196.  
→ *IG XII 3*, 526-529 ; 531 ; 534 ; *SEG* 16, 470.

Près du port Nord, à Oia, un gymnase fut mis au jour au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avant d'être détruit en 1875 par un séisme. D'après quelques esquisses et descriptions de l'époque, une grande cour (21,5 × 5,5 m environ) donnait sur un petit sanctuaire auquel on accédait par un escalier de trois marches. Ce dispositif n'est pas sans rappeler celui du Gymnase des Éphèbes, avec sa cour donnant sur une grotte.

<sup>205</sup> HILLER (1899), p. 295.

<sup>206</sup> Datation de Chr. Witschel d'après les dernières études de l'édifice. Fr. Hiller, sur la base de recoupements épigraphiques, datait ces réaménagements de l'époque augustéenne.

D'après L. Ross et G. de Cigalla, qui ont tous deux vu le monument, l'un des petits côtés de la cour était entièrement bordé d'une longue base de marbre bleuté, surélevée par deux degrés de marbre et adossée à un mur de soutènement construit en petites pierres liées au ciment<sup>207</sup>. Cette base était vraisemblablement surmontée d'une voûte (« *arcova* »), très certainement adossée au même mur de soutènement et soutenue par deux colonnes de marbre qui encadraient le monument. Y étaient érigées quatre statues groupées deux à deux, dont la répartition symétrique prouve qu'elles furent réalisées simultanément et que le monument était conçu ainsi dès l'origine.

Sous chacune des statues se trouvait une inscription honorifique : ces quatre inscriptions étaient gravées sur des orthostates qui formaient l'assise supérieure de la base<sup>208</sup>. Des trois premières statues il ne restait que l'emplacement pour les pieds. Au-dessus de la quatrième inscription en revanche, se dressait encore à l'époque de G. de Cigalla la statue en marbre, sans tête, de taille humaine, d'un homme vêtu d'une tunique (« *tonaca* »). Aux côtés de cette statue, au-dessus de l'avant-dernier et du dernier orthostates, G. de Cigalla nota à la surface de la base une petite fosse correspondant à la trace d'un sabot de cheval, ainsi que d'autres traces et entailles qui lui firent penser que pouvait être érigée là la statue d'un cheval. Ces statues représentaient des membres des deux plus grandes familles de Théra (les *Flavii* et les *Plotii*) du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*stemma 8* et *stemma 9*). Dans le voisinage de ce monument, furent également trouvés deux autres bustes de statues « en marbre de Paros et représentant, d'après leur habit et leur physionomie, des citoyens romains »<sup>209</sup>, une statue féminine en marbre, de taille humaine, sans doute vêtue d'un *chiton* et d'un *himation* (« *di pudicissimo costume* »), ainsi que la tête d'une autre statue féminine.

Il est possible que cette palestre ait également été dotée d'un complexe balnéaire, qui pourrait correspondre à l'un des βαλανεία construits par Kleitosthénès dans les ports.

### 23. Le « gymnase » des Ptolémées

→ HILLER (1899), p. 204-211 ; DELORME (1960), p. 82-84 ; CHANKOWSKI (2010), p. 169-172 et p. 447-449.  
→ *IG XII 3*, 1024

Au sommet de la montagne, au Nord-Ouest de la *Basilikè Stoa* se dressaient la « Caserne » de la garnison ptolémaïque et le « Gymnase » attenant, construits sous le règne de Ptolémée III Évergète (vers 229 av. J.-C.). Il est difficile de restituer le plan exact de ce que Fr. Hiller a interprété comme un gymnase hellénistique, car il fut entièrement transformé et réoccupé à l'époque byzantine par une maison d'habitation ; mais on peut distinguer une grande cour carrée entourée d'au moins trois pièces. Aucun des murs « tardifs » ne peut être attribué avec certitude à l'époque impériale. Cependant, plusieurs trouvailles laissent penser que l'édifice était encore en usage à cette époque. En effet, plusieurs statues et portraits, dont deux datant avec certitude du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. et représentant peut-être des empereurs (?), ont été retrouvés dans les vestiges {n°48-49}. Ils ont pu continuer à servir d'ornement dans la maison byzantine installée par la suite sur les lieux. En revanche, il ne semble pas y avoir eu d'installation de bains à proximité.

Comme le souligne J. Delorme, l'identification de cet édifice à un gymnase ou à une palestre est très douteuse. D'autant plus que les pièces entourant la cour ne seraient en fait que des ajouts d'époque romaine et byzantine<sup>210</sup>. Les modestes dimensions de la cour, l'absence de portique et l'absence de pièces ouvrant sur la cour sont autant d'éléments qui plaident en faveur d'une autre identification.

<sup>207</sup> Dimensions de la base : 5,5 m de long x 1,25 m de large x 1,40 m de haut. Ces mesures ne sont qu'approximatives, car G. de Cigalla les donne en palmes.

<sup>208</sup> L'assise supérieure était composée de dix orthostates : *IG XII 3*, 526 gravée sur le troisième orthostate ; *IG XII 3*, 527 sur le quatrième ; *IG XII 3*, 528 sur le septième ; *IG XII 3*, 529 sur le huitième.

<sup>209</sup> DE CIGALLA, G., *Bull. dell'Inst.* 28 (1856), p. 133 (notre traduction).

<sup>210</sup> DELORME (1960), p. 83-84.

## ☞ L'ÉDIFICE ABSIDAL ET LE GYMNASE DE PAROS

### 24. L'édifice absidal de Paros : des bains inachevés ?

(époque impériale)

→ TOUCHAIS, G., « Chronique des fouilles », *BCH* 107 (1983), p. 810-812 et *BCH* 108 (1984), p. 820-821, fig. 154 ; GRUBEN (1982), p. 682-685 ; ΚΟΥΡΑΓΙΟΣ, Γ. et ΔΕΤΟΠΑΤΟΥ, Σ, *AA* 53 (1998), *Chron.* B'3, p. 795 ; MÜLLER (2003), p. 82-91 et pl. 58-66 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 182.

Lors d'une campagne de prospection en 1982, les archéologues ont découvert les ruines d'un édifice antique situé de l'autre côté de l'anse du port de Paroikia, au lieu-dit *Krios*. Les fouilles qui ont suivi ont permis de mettre au jour un édifice à abside de 22 m de long, dont les murs sont constitués de moellons de schiste et de blocs de marbre remployés, assemblés à l'aide de mortier. La technique de construction employée invite à une datation basse du monument, vraisemblablement au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. En raison de la présence d'une abside, les premiers fouilleurs pensaient avoir affaire aux vestiges d'une église ou d'une grande salle souterraine ayant appartenu à une *villa* romaine. Mais, pour cette dernière hypothèse, il ne semble pas y avoir de parallèles très probants. Le seul élément qui paraît presque assuré est que la construction de cet édifice ne fut jamais achevée.

Le plan très allongé de cette salle terminée par une abside, la hauteur de ses murs (plus de 6 m conservés) et sa monumentalité, qui tranche nettement avec les autres édifices que l'on peut observer dans les Cyclades, nous font plutôt penser aux nymphées monumentaux ou aux grandes salles des bains romains construits sous l'Empire, à Rome comme en Asie Mineure<sup>211</sup>. Cette dernière hypothèse a également été proposée par K. Müller, mais sans grand développement. La situation des blocs de gradins, encastrés dans le mur de l'abside à près de 3 m de hauteur par rapport au niveau du sol, mais placés en retrait de manière à ce qu'on puisse s'y asseoir, conviendrait très bien pour une installation de sol de type hypocaustes. En outre, K. Müller rappelle que l'abside repose sur la roche naturelle, essentiellement constituée de gneiss d'où, comme on peut l'observer dans de nombreux endroits à Paros, des sources souterraines jaillissent fréquemment. Toutefois, nulle trace de source n'est repérable aujourd'hui dans les environs, pas plus qu'un dispositif plus coûteux permettant l'approvisionnement en eau (canalisation, aqueduc, citerne) de cet édifice. Son identification et sa fonction restent donc très mystérieuses. Quoi qu'il en soit, pour reprendre la conclusion de K. Müller : « Du moins, une construction imposante avait été commencée ici à l'époque impériale, que l'on pouvait facilement atteindre du chef-lieu de l'île par voie navigable et dont la silhouette finie aurait certainement enrichi le panorama vu de l'Acropole. »<sup>212</sup>.

### 25. Le gymnase de Paros, sous l'Église Katapoliani ?

→ ΟΡΛΑΝΔΟΣ, Α.Κ., « 18. Πάρος : Καταπολιανή », *Το Έργον* (1963), p. 137-149 = « Άνασκαφή ἐν τῷ ναῶ τῆς Καταπολιανῆς Πάρου », *ΠΑΕ* (1963), p. 141-147 et pl. 120-124 ; DAUX, G., « Chronique des fouilles 1963 », *BCH* 88 (1964), p. 804-816 ; KÖNIGS, W. « Dorische Hallenanlagen auf Paros », *AA* 93 (1978), p. 375-384 ; TOUCHAIS, G., « Chroniques de fouilles en 1984 », *BCH* 109 (1985), p. 836-837 ; MÜLLER (2003), p. 69-81 ; CHANKOWSKI (2010), p. 457-458 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 183-184.

→ *IG* XII 5, 292 ; *SEG* 26, 970 (liste éphébique trouvée au même endroit que la mosaïque) ; *SEG* 28, 706 (τετράστοον).

À Paroikia, lors des fouilles de l'église proto-byzantine de Katapoliani, on a retrouvé, sous le sol de l'église justinienne, une grande mosaïque représentant des exploits d'Héraklès autour d'un emblème central où figure la lutte d'Héraklès contre le Minotaure<sup>213</sup>. Le style des

<sup>211</sup> Voir pour comparaison le Nymphée de Pollio à Éphèse, le *frigidarium* des bains de Sardes, les bains du gymnase à Pergame, ou encore les bains de Kaunos (Lycie). cf. UĞURLU, N. B., *The Roman Nymphaea in the Cities of Asia Minor. Function in Context* (2009).

<sup>212</sup> MÜLLER (2003), p. 83 (notre traduction).

<sup>213</sup> Cette mosaïque est aujourd'hui déposée dans la cour du Musée Archéologique de Paroikia.

scènes et des décors permet de dater cette mosaïque de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. D'après l'étude architecturale de K. Müller, la salle pavée de cette mosaïque devait atteindre des dimensions de près de 9 x 8 m de côté<sup>214</sup>. Au niveau du baptistère, près de la porte Nord, on a retrouvé un autre fragment de mosaïque, de style comparable, datable de la même époque. L'iconographie « hérakléenne » de la mosaïque, le fait que plusieurs listes éphébiques aient été retrouvées en remploi dans les murs de l'église, et la mention de la restauration du gymnase de la cité, par Aurelia Leitè, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., constituent un faisceau d'indices qui inviteraient à placer le gymnase à cet endroit de la cité antique, la mosaïque pouvant correspondre à l'une des restaurations effectuées par l'évergète. Pourtant, K. Müller estime que l'espace disponible est trop petit pour l'installation d'une palestre, et voit dans ces vestiges les restes d'une grande *villa* tardo-antique. En l'absence d'études plus approfondies sur le sujet et de nouvelles trouvailles, il est difficile de se prononcer.

Par ailleurs, une inscription mentionnant la construction d'un *tétrastoon*, avec tout son ornement, a été retrouvée gravée sur un bloc d'épistyle d'époque hellénistique, réemployé à l'époque impériale. Cette inscription daterait de la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. K. Müller a montré que le bloc appartenait à l'architrave de l'un des portiques qui constituaient le gymnase<sup>215</sup>.

## 26. LE GYMNASSE D'ANDROS

→ ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 101-102 et p. 134-140 ; ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, Χρ., *ΑΔ* 52 (1997), *Chron.* B'3, p. 916-917 ; PETROCHILOS (2008), p. 403-426 ; CHANKOWSKI (2010), p. 459 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 146-147.

→ *IG XII Suppl.*, 250 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°9].

À Andros, nous connaissons l'emplacement du gymnase antique grâce à quelques fouilles qui ont mis au jour à Palaiopolis, au Nord de l'agora, une partie de l'édifice, mesurant plus de 30 m de long et daté de l'époque hellénistique.

Le mur de soutènement, en schiste, est encore bien visible, ainsi qu'un seuil de 1,75 m de long et divers fragments architecturaux (chapiteaux et bases ioniques) ayant appartenu à l'édifice. Des inscriptions et des statues trouvées *in situ* permettent d'enrichir notre connaissance sur ce monument. L'une d'elles nous apprend qu'entre 175 et 159 av. J.-C., un riche Andrien entreprit de monumentaliser et d'embellir le gymnase de la cité (τὸ γυμνάσιον κεκόσμηκεν) : il y fit construire une propylée en marbre blanc (κατασκευάσας πυλῶνα λίθου λευκοῦ), dédia une exèdre (καὶ ἐξέδραν ἀναθε[ίς]), ainsi qu'une statue du roi en marbre de Paros (καὶ τοῦ βασι[λέ]ως ἄγα]λμα λίθου λυχνέως)<sup>216</sup>. Tout prouve la richesse du décor et l'importance du gymnase d'Andros à l'époque hellénistique.

Durant l'époque impériale, sans doute au cours du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., un vaste complexe de bains fut ajouté au Nord de l'édifice, occupant une surface d'au moins 1 600 m<sup>2</sup> (50 x 32 m). Neuf pans de murs et une grande abside en constituent les vestiges actuellement visibles. Ont été trouvés alentour de nombreux chapiteaux et bases en marbre, inscriptions « *topos* », bas-relief, monnaies, fragments de sculptures datant tous de l'époque impériale et ayant appartenu à l'édifice<sup>217</sup>. Les archéologues ont également retrouvé de très nombreux fragments de *tegulae mammatae*, ainsi qu'une petite baignoire oblongue en marbre gris (95 x 63 cm), dont l'usage est habituellement réservé aux activités culturelles ayant lieu dans les palestres<sup>218</sup>. C'est sans doute pour alimenter ces bains en eau que fut construite la grande citerne voûtée encore visible, conservée sur plus de 2,50 m de haut et recouverte de ciment

<sup>214</sup> MÜLLER (2003), p. 80 et p. 81, fig. 31.

<sup>215</sup> MÜLLER (2003), p. 72.

<sup>216</sup> *IG XII Suppl.*, 250, l. 7-8, avec les corrections de ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°9.

<sup>217</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 134-140.

<sup>218</sup> ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), p. 139, p. 246 et p. 278, n. 124. Des baignoires de ce type ont été trouvées à Érétrie et Épidaure.

hydraulique. Plusieurs fragments de mosaïque, des monnaies, ainsi que divers blocs architecturaux romains prouvent que le gymnase d'Andros et les bains attenants furent modifiés à plusieurs reprises et continuellement utilisés durant toute l'époque impériale. Les bains furent ensuite transformés en basilique chrétienne, sans doute au cours du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>219</sup>.

## C. OUVRAGES HYDRAULIQUES ET URBANISME DE L'EAU

### ☞ L'APPROVISIONNEMENT EN EAU : CITERNES ET AQUEDUCS À L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

#### 27. Aqueducs souterrains

→ LAMBRINOUDAKIS (2005), p. 79-80 (Naxos) ; ΤΖΕΛΑΚΙΣ, Γ., *AA* 30 (1975), *Chron.* B'2, p. 233-234 (Andros).  
→ *IG* XII 5, 750 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°49] : δια[γωγιή] (Andros) ; *IG* XII 3, 1105 : κα[ταγωγιόν] (Mélis).

Les ouvrages hydrauliques et l'urbanisme de l'eau, toutes époques de l'Antiquité confondues, ont très peu fait l'objet d'investigations et de recherches approfondies dans les Cyclades. Nos données sont donc partielles et lacunaires. Nous renvoyons au **Tableau 08** où ces données sont consignées pour l'époque romaine : il s'agit d'ouvrages hydrauliques simplement mentionnés au détour d'un rapport de fouilles ou observés sur le terrain, mais jamais fouillés ni datés précisément. Les sources épigraphiques ne nous renseignent guère plus sur ce point. Les deux seules inscriptions mentionnant la construction d'un aqueduc par des évergètes sont en très grande partie restituées. Un δια[γωγιή] a éventuellement été construit par Pythonimos à Andros<sup>220</sup>. La deuxième attestation (κα[ταγωγιόν]), provenant de Mélis et datant de la fin du I<sup>er</sup> ou du début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., n'est guère plus fiable<sup>221</sup>. Il est question d'un ruisseau, mais l'inscription est si lacunaire que l'on peine à savoir de quoi il est question.

Une chose est certaine cependant : aucun aqueduc aérien n'a été construit dans les Cyclades. Cet ouvrage hydraulique dont les Romains ont admirablement maîtrisé la technique (conduite sous pression) était pourtant l'un des marqueurs forts de la transformation des paysages sous l'Empire, en particulier en Asie Mineure. Les constructions d'aqueducs aériens ont souvent bénéficié de financements impériaux et Éphèse, qui a connu un développement précoce de ce type d'édifice (dès le règne d'Auguste), a pu servir de modèle et jouer le rôle de centre de diffusion. C'est également le premier monument que Pline, légat de Bithynie, souhaita faire reconstruire et achever à Nicomédie<sup>222</sup>. Or, dans les Cyclades, lorsque l'on peut repérer des aqueducs d'époque romaine, il s'agit toujours de conduites d'eau creusées dans le sol, ouvertes ou souterraines, qui ne faisaient qu'acheminer l'eau, provenant d'une source ou d'un réservoir, au point où elle allait être utilisée. C'est ce que nous prouvent les quelques exemples d'aqueducs bien étudiés dans les Cyclades.

À Naxos, dès l'époque archaïque, une canalisation souterraine en terre cuite captait l'eau des sources de *Mélanès* et l'acheminait jusqu'à la cité de Naxos, sur plus de 11 km de long<sup>223</sup>. À l'époque romaine, ce tuyau fut remplacé par une canalisation souterraine creusée dans le roc et recouverte par de grandes dalles. Cette canalisation romaine empruntait en tous

<sup>219</sup> ΤΕΛΕΒΑΝΤΟΥ, *AA* 52 (1997), *Chron.* B'3, p. 916-917.

<sup>220</sup> *IG* XII 5, 750 [= ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010a), n°49]. Cette attestation est à considérer avec beaucoup de précaution car les termes sont entièrement restitués : [βαλανείον] (l. 5) et δια[γωγιή] (l. 6).

<sup>221</sup> *IG* XII 3, 1105 : καὶ τὸ ῥέον ἐ[- - ὕδωρ(?) δ] ῥέει ἐν τῷ κα[ταγωγιόν] (?) : *et le ruisseau [- - l'eau (?) qui coule dans l'aqueduc (?)*.

<sup>222</sup> Pline le Jeune, *Lettres à Trajan*, X, 37.

<sup>223</sup> LAMBRINOUDAKIS (2005), p. 79-80.

points le même trajet que son ancêtre et nécessita de percer la montagne sur plusieurs centaines de mètres, alors qu'à certains endroits il aurait peut-être été plus aisé de construire un conduit aérien<sup>224</sup>. À Andros (Palaiopolis), une route pavée fut construite à l'époque romaine. Les dalles de pierres recouvraient un tuyau qui acheminait l'eau de l'acropole vers le centre urbain de la cité. Certains tronçons d'aqueducs souterrains ont également été repérés dans d'autres îles (**Tableau 08**), mais force est de constater qu'en l'état actuel des recherches, il n'est pas possible d'en dire davantage.

## 28. Citernes

Les citernes, alimentées par les eaux de pluies, les nappes phréatiques et les sources restèrent les techniques privilégiées pour l'alimentation en eau dans les îles, encore à l'époque impériale, y compris pour les bains publics. Plusieurs citernes furent construites à l'époque impériale, comme le prouvent les vestiges encore visibles : dans la plupart des cas, là où des bains ont été construits, une ou plusieurs citernes l'ont été aussi, sans qu'elles aient été reliées à un aqueduc. À Andros, une grande citerne étanchéifiée par de l'enduit hydraulique fut construite en même temps que les bains romains près du gymnase, tandis qu'une autre fut édifée au-dessus des grands bains du port (**pl. XLVI, 1-2**). À Théra, on aménagea une « quintuple » citerne à piliers dans les bains du Gymnase des Éphèbes <n°21>, tandis que sur l'agora, on en creusa deux petites sous l'un des murs de la *Basilikè Stoa* pour alimenter une partie des bains attenants<sup>225</sup>. Une grande citerne souterraine, creusée dans la roche, était également située sous le *koilon* du théâtre <n°32>. À Ténos, il semble que l'on ait continué d'utiliser la canalisation qui servait à alimenter la Fontaine-exèdre du sanctuaire à l'époque hellénistique. Cependant, tout le circuit d'alimentation fut transformé et deux bassins furent ajoutés, l'un au Nord-Ouest et l'autre au Sud-Est. La Fontaine-exèdre elle-même fut transformée en bassin <n°30>. Ces nouvelles citernes, ou réservoirs, étaient très certainement intégrées dans le système d'alimentation des Thermes C<sup>226</sup>.

Enfin à Minôa d'Amorgos, on peut encore observer de nos jours, à l'Est du temple, au-dessus du gymnase, une construction massive longtemps considérée comme ayant appartenu à un ensemble de grandes demeures, d'où le nom de « Palais » (Τα Παλάτια) qui lui a été attribué. Ce mur, conservé sur plus de 4,20 m de haut, est en réalité le mur Ouest d'une vaste citerne romaine, construite en pierres calcaires liées au ciment et dont l'étanchéité était assurée par un enduit hydraulique (**pl. XLVI, 3-4**)<sup>227</sup>. Elle était recouverte d'une lourde voûte, dont une grande portion est à présent tombée sur le gymnase. Cet édifice en lui-même n'a pas encore été fouillé, c'est pourquoi de nombreuses interrogations demeurent. Mais d'après les techniques de construction du mur, la forme extérieure de la citerne et les tronçons d'aqueduc, les archéologues pensent que sa construction pourrait remonter à l'époque d'Hadrien<sup>228</sup>. En revanche, on ne sait pas quelle était son utilisation (alimentation en eau de la ville ou de bains ?), ni si elle est venue remplacer ou compléter la source souterraine qui jusque là suffisait à alimenter l'acropole.

## 29. L'approvisionnement des bains de Délos : Réservoir de l'Inopos et aqueduc

→ **GD 97** ; BRUNET, M. *et alii*, « L'eau à Délos », *BCH* 127.2 (2003), p. 516-519 ; FINCKER, MORETTI (2007), p. 215-228 ; DURVYE, C., « Travaux de l'ÉfA : l'Aphrodision de Stèsiléos », *BCH* 131 (2007), p. 987-996 ; MORETTI, FINCKER (2011), p. 159-172 ; BOUET, LE QUÉRÉ (à paraître).

<sup>224</sup> LAMBRINOUDAKIS (2005), p. 80 et pl. 10.

<sup>225</sup> HILLER (1904), p. 115-117 et p. 132-135 ; GIESE, KOSE (2006), p. 100.

<sup>226</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 19.

<sup>227</sup> MAPANÇOY (2002), p. 205.

<sup>228</sup> MAPANÇOY (2002), p. 206.

L'alimentation en eau des bains antiques était très variable en fonction des époques et des ressources locales. On connaît des bains desservis par des citernes, par des puits ou par des aqueducs qui déversaient en continu leur eau. La plus ou moins grande quantité de liquide disponible entraînait des gestions différenciées et un renouvellement plus ou moins rapide du contenu des bassins. Délos offre un témoignage sur une pratique quelque peu différente : une alimentation en eau par un aqueduc en relation avec une quantité d'eau limitée. Celle-ci vient de faire l'objet d'une étude exhaustive<sup>229</sup>, dont nous reprenons les principales conclusions.

Les bains de l'Agora des Déliens et ceux de l'Agora des Compétaliastes étaient desservis par un aqueduc constitué d'une conduite maçonnée large d'environ 0,60 m, qui trouve son origine dans le réservoir inférieur de l'Inopos (GD 97). Ce dernier avait subi, pour l'occasion, une série de transformations : l'accès au bassin hellénistique fut réduit à 1,50 m de large et rendu étanche ; le bassin fut transformé « en une sorte de réservoir distributeur, qui assurait aussi la décantation de l'eau »<sup>230</sup> ; un aménagement de quatre orifices circulaires de 4 à 7 cm de diamètre, situés à des altitudes différentes sur une hauteur de 1,80 m, en relation avec une conduite verticale se déversant dans la canalisation, permettait de réguler le débit en fonction du niveau de l'eau dans le bassin. Chaque orifice pouvait être fermé par un pied d'amphore, dont quelques uns ont été retrouvés en place au moment de l'étude<sup>231</sup>.

Au-delà de la Maison de l'Hermès (GD 89), alors détruite, la canalisation unique se divisait en deux. L'une des branches de cet aqueduc, la mieux conservée, partait en direction de l'Agora des Compétaliastes et alimentait, entre autres, les bains nouvellement construits dans le secteur «n°14», par l'intermédiaire d'un château d'eau (pl. XLI, 2). Le second tronçon, qui se dirige vers les bains de l'Agora des Déliens, comprend des vestiges plus ténus, mais dont la fonction ne laisse guère de doute «n°13». La similitude de la technique de construction entre les deux branches laisse penser qu'elles sont contemporaines. Les deux châteaux d'eau semblent en outre avoir été pourvus d'un système de distribution répartissant l'eau dans les habitations alentour<sup>232</sup>.

Si on peut imaginer que des trop-pleins existaient au niveau des deux châteaux d'eau, permettant de réguler ainsi le surplus, c'est depuis le réservoir de l'Inopos que l'alimentation en eau devait être gérée. Tout liquide déversé dans la conduite et non utilisé dans les bains – ou dans d'autres structures inconnues si l'on retient le départ de plusieurs tuyauteries – était perdu. Or, le Réservoir de l'Inopos, bien qu'important, ne fournit pas une eau en quantité illimitée, même si ce volume est important<sup>233</sup>. Ceci induit donc une gestion rigoureuse des débits qui passe par une communication fréquente du personnel entre les bains et le réservoir afin d'ouvrir ou de fermer les conduites, en anticipant au maximum pour éviter les déperditions.

## ☞ L'ARCHITECTURE DE L'EAU : FONTAINES MONUMENTALES ET NYMPHÉES

### 30. La Fontaine-exèdre de Ténos et ses transformations à l'époque impériale

→ ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 12-18, p. 73-94, p. 159-161 ; pl. 2, pl. 7-21 et pl. 63-64 ; GROS (1996a), p. 421 ; AGUSTA-BOULAROT (2001), p. 219-220, n°44 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 192.

La Fontaine-exèdre de Ténos fut construite à la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. dans le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite.

Au moment de sa construction, le plan du monument combinait trois éléments architecturaux typiquement grecs : la fontaine monumentale à bassins de puisage, le monument à *paraskénia* (pavillons latéraux) et l'exèdre semi-circulaire en position centrale<sup>234</sup>. Cette fontaine était alimentée par un grand

<sup>229</sup> MORETTI, FINCKER (2011).

<sup>230</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 265.

<sup>231</sup> FINCKER, MORETTI (2007), p. 226-227 ; MORETTI, FINCKER (2011), p. 165-167.

<sup>232</sup> MORETTI, FINCKER (2011), p. 169. Voir aussi *supra*, Vol. 1, Chapitre IX.

<sup>233</sup> L'Inopos avait un débit faible et intermittent [FINCKER, MORETTI (2007), p. 188]. La capacité à l'époque de l'Indépendance est estimée à 1700 m<sup>3</sup> [FINCKER, MORETTI (2007), p. 224]. Les travaux postérieurs réalisés sur le bassin à l'époque impériale réduisirent un peu cette capacité.

<sup>234</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 159. Voir aussi GROS (1996a), p. 421.

réservoir construit à l'arrière à partir du milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., puis par une canalisation qui ne passait plus par l'intermédiaire d'un réservoir vers le milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Tout au long de l'époque hellénistique, l'édifice connut plusieurs remaniements, mais qui concernèrent toujours exclusivement son alimentation en eau et la répartition de l'eau dans les deux bassins. Ni le plan ni l'aspect général de la Fontaine-exèdre n'avaient été transformés. L'exèdre ne jouait aucun rôle dans la circulation ni dans la distribution de l'eau et servait uniquement de siège à l'ombre du portique.

En revanche, lors de la dernière grande phase d'aménagements que connut le sanctuaire, au milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., le plan de la Fontaine-exèdre fut profondément modifié (**pl. XXXIX, 2**). On ferma l'exèdre au moyen d'une colonne centrale qui retenait deux dalles formant margelle et dont l'étanchéité était assurée par du ciment hydraulique. L'exèdre fut ainsi « mise en eau » et transformée en bassin. Si cette transformation peut paraître mineure, elle n'en est pas moins révélatrice. Auparavant en effet, et bien que très originale dans le monde grec, la Fontaine-exèdre de Ténos restait entièrement dépendante du schéma traditionnel des compositions grecques où l'architecture « contient l'eau sans la projeter au premier plan de l'édifice », où elle « enferme l'eau et offre dans le meilleur des cas un préau à ceux qui viennent la puiser »<sup>235</sup>. Le portique à *paraskénia* était plus important, d'un point de vue de l'ornement architectural du sanctuaire, que l'eau qu'il contenait, dont la valeur était surtout utilitaire. Avec les modifications de l'époque impériale, l'eau est au contraire projetée en avant, davantage mise en valeur en se déversant dans un bassin semi-circulaire, davantage « encadrée » qu'« enfermée » par l'architecture : elle acquiert ainsi une valeur ornementale qu'elle ne possédait pas auparavant et fait ainsi entièrement partie du décor. C'est là une différence fondamentale dans la conception même que les Grecs et les Romains se sont fait de l'édifice, comme l'a souligné R. Étienne dont nous reprenons les remarques :

« La fontaine hellénistique [...] a une fonction utilitaire et non urbanistique. Rome invente au contraire l'architecture de l'eau en construisant des décors de scène animés par un courant toujours renouvelé. [...] Il faut une véritable révolution pour accorder à l'eau non plus une valeur utilitaire – que cette utilité soit matérielle ou religieuse –, mais une valeur esthétique. »<sup>236</sup>.

Le nouvel aménagement du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. peut ainsi être interprété, à la modeste échelle de l'île de Ténos et avec « les moyens du bord », comme la transformation d'une fontaine « à la grecque » en fontaine « à la romaine » ou petit nymphée. Si l'on y ajoute l'emploi du ciment hydraulique, tout tend à montrer l'influence exercée dans le sanctuaire de Ténos par les modes architecturales romaines. Ce remaniement est par ailleurs contemporain de l'installation des Thermes C « n°19 », et il n'est pas impossible que le circuit d'approvisionnement en eau de ces deux édifices fût lié. En outre, si les Thermes C étaient utilisés pour les bains rituels, la Fontaine-exèdre n'avait plus grand rôle à jouer dans les rites de purifications qui se faisaient désormais au bain : elle put alors devenir purement « décorative ».

### 31. La *Kréné Minoé* de Délos : de la « fontaine » publique à la maison d'habitation

→ Voir LE QUÉRÉ, *Édifices*, **zone 2** (à paraître).

<sup>235</sup> GROS (1996a), p. 421.

<sup>236</sup> ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 162.

## D. LES THÉÂTRES DES CYCLADES SOUS L'EMPIRE

## 32. LES MODIFICATIONS ARCHITECTURALES DU THÉÂTRE DE THÉRA

pl. XLVII

→ DÖRPFELD, W., *AM* 29 (1904), p. 57-72 [= HILLER (1904), p. 249-262] ; FIECHTER (1950), p. 42-49, fig. 18-27 et pl. 7 ; BALTU (1991), p. 596-598 ; ΜΠΟΣΝΑΚΗΣ, ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ (1996), p. 124 ; WITSCHHEL (1997), p. 33 et p. 39 ; SEAR (2006), p. 409 ; FRAISSE, MORETTI (2007), p. 26, n. 99 ; LE QUÉRÉ (2011a), p. 3-4 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 197-198.

→ *IG XII 3*, 1392-1395 (dédicaces aux empereurs).

Le théâtre de Théra, encore en partie conservé de nos jours, se situe au Sud-Est de l'Agora Sud de la cité antique (pl. XXXVI). Sa *cavea* s'étage sur la pente abrupte de la colline, entre la rue et, en contrebas, une terrasse retenue par un mur de soutènement très important, sur laquelle s'élevait la scène (pl. XLVII, 1-2). Ce théâtre a été étudié par W. Dörpfeld au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis par E. Fiechter en 1929 et en 1933. Ce dernier apporte quelques détails supplémentaires – notamment des mesures –, des corrections d'ordre technique, ainsi qu'une révision de la chronologie et des datations. L'édifice présente en effet de nombreuses traces de modifications, dont certaines sont encore bien visibles aujourd'hui<sup>237</sup>. Il convient de les résumer ici et de décrire en détail celles qui concernent l'époque impériale, qui intéressent tout particulièrement les enjeux de notre étude. En effet, le théâtre de Théra illustre à merveille, aussi bien dans son plan que dans les matériaux employés, la transformation d'un théâtre hellénistique en un théâtre « à la romaine ». W. Dörpfeld distinguait trois grandes époques de construction pour cet édifice qui aurait peut-être pris la place d'un sanctuaire consacré à Dionysos à une époque antérieure, tandis que pour E. Fiechter, il n'y eut que deux grandes phases de monumentalisation. Le manque de fouilles archéologiques dans cette partie de la cité de Théra, ainsi que l'absence d'une étude systématique du théâtre empêchent parfois de trancher entre leurs différentes propositions, qui ne reposent que sur une étude partielle des vestiges. Nous livrons ici leurs deux versions, en insistant sur le fait que des fouilles seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer leurs hypothèses.

Les deux chercheurs s'accordent pour dire que la première phase de construction eut vraisemblablement lieu au cours du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. avec l'édification d'un théâtre au *koilon* composé de gradins en bois et au bâtiment de scène simple, en bois, sans *proskenion* fixe. Selon W. Dörpfeld, ce ne serait qu'à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. qu'un *proskenion* permanent en pierre aurait été construit, très certainement composé de colonnes et de *pinakes* en bois. Au contraire, pour E. Fiechter, l'absence de rainures pour des *pinakes* sur les vestiges du premier bâtiment de scène constitue un élément en faveur d'une date relativement basse dans l'époque hellénistique (milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.)<sup>238</sup>. La *skènè* hellénistique était percée de trois portes. L'*orchestra* correspondant à ce premier bâtiment de scène, vraisemblablement plus ancienne, ne peut être reconstituée qu'intellectuellement, d'après l'axe médian et la longueur de la *skènè* hellénistique, que l'on peut estimer d'après les vestiges encore en place.

D'importants travaux de monumentalisation furent entrepris ensuite, donnant en grande partie au théâtre la forme qu'il a conservée aujourd'hui. La grande divergence entre les deux chercheurs qui ont travaillé sur l'édifice ne concerne pas les transformations subies, mais leur datation. On construisit un *koilon* en demi-cercle outrepassé, séparé en cinq *kerkides* par six escaliers et pouvant 1 500 personnes environ. En raison de la configuration très escarpée du terrain, seule la *kerkis* centrale put épouser l'ensemble de la hauteur du *koilon*, les autres se déployant tout autour sur une hauteur décroissante, ce qui donne au théâtre une forme ovoïde tout à fait particulière. Le seul accès aux gradins se faisait par le haut, par une porte aménagée dans le mur d'enceinte. Il est intéressant de noter l'absence de *diazoma* permettant de circuler à l'intérieur du *koilon*. Les sièges des gradins étaient constitués de plaques de marbre recouvrant une substruction en petites pierres sèches : une plaque de marbre verticale, posée de chant, était recouverte d'une plaque de marbre horizontale, non profilée, légèrement creusée à l'arrière pour les pieds des personnes assises sur les gradins supérieurs. Un passage circulaire d'environ 50 cm de

<sup>237</sup> Voir en particulier les vestiges en petites pierres sèches irrégulières de plusieurs murs de scène successifs, contrastant avec le *koilon* et les rangées de sièges constituées de grands blocs de marbre bien travaillés.

<sup>238</sup> Voir la restitution du bâtiment de scène d'époque hellénistique proposée par FIECHTER (1950), p. 45, fig. 19.

large séparait la première rangée de gradins de la proédrie, pouvant accueillir environ vingt-cinq personnes. Contrairement à d'autres théâtres où l'usage de trônes en marbre était très répandu, la rangée de sièges la plus basse du théâtre de Théra a été construite sur le même modèle que les gradins supérieurs. La plaque de marbre horizontale était cependant moulurée, tandis qu'une plaque de marbre verticale liée à la banquette par un goujon de fer en constituait le dossier. Des pieds de bancs en forme de pattes de lion venaient également décorer cette première rangée de gradins.

La salle rectangulaire couronnant la partie supérieure du théâtre à l'Ouest, et dont le sol est situé au même niveau que la Rue E, fut construite à la même époque que le *koilon*, d'après la configuration et l'appareil de ses murs<sup>239</sup>. Les vestiges, trop fragmentaires et ruinés, ne permettent cependant pas de déterminer la fonction exacte de ce bâtiment. Il pouvait s'agir d'une construction appartenant au *koilon*, destinée à recevoir d'autres rangées de gradins, non plus courbes mais rectilignes, ou bien d'une construction indépendante, en relation ou non avec le théâtre, dont on ne sait si elle s'ouvrait sur ce dernier, sur la rue ou sur les deux. En même temps que la monumentalisation du *koilon*, on entreprit de construire une nouvelle *orchestra* formant un cercle complet, d'environ 4,79 m de rayon, dont le sol était très certainement en terre battue, puisqu'aucune trace de dallage ne subsiste<sup>240</sup>. L'unique accès à l'*orchestra* se faisait par la porte de la *parodos* Nord, dont le seuil est encore en place<sup>241</sup>. Il n'y a sans doute jamais eu de *parodos* Sud.

Le plus étonnant dans ce théâtre est que les eaux de pluie étaient non pas évacuées par un caniveau – qui habituellement court au pied de la première rangée de gradins, afin que l'eau ruisselant dans le *koilon* ne s'accumule pas dans l'*orchestra*<sup>242</sup> – mais par une grande citerne souterraine, creusée dans la roche, située sous le *koilon*. Son entrée, encore bien visible, se trouve dans la partie inférieure de la *kerkis* centrale, derrière la proédrie, accessible par trois marches. Un petit couloir incliné, creusé dans la roche et couvert de grandes dalles de pierres, permettait de descendre dans les profondeurs de la montagne pour atteindre le réservoir. Sous la proédrie, au pied des trois marches de l'entrée de la citerne, une rigole permettait de récolter l'eau du *koilon* et de l'*orchestra*, puis un canal souterrain l'acheminait jusqu'à la chambre souterraine. Les parois de la citerne étaient recouvertes d'un enduit hydraulique, tandis que la roche brute en constituait la couverture naturelle<sup>243</sup>. Antérieurement, un puits permettait de tirer l'eau d'en haut, avant qu'il ne soit comblé sans doute lors de l'édification du *koilon*. Il est donc très probable que la citerne soit beaucoup plus ancienne que le théâtre. Ce système ingénieux, et quelque peu déconcertant par rapport à l'architecture traditionnelle des théâtres hellénistiques, montre à quel point l'approvisionnement en eau était d'une extrême importance pour cette cité, située sur un éperon rocheux très aride. Des canaux creusés dans les *parodoi* Nord et Sud permettaient également de détourner l'eau accumulée dans l'*orchestra*.

Cette grande phase de monumentalisation du théâtre, avec en particulier l'édification d'un *koilon* aux rangées de sièges composées de plaques de marbre, d'un mur d'enceinte, et d'un passage souterrain pour accéder à la citerne, nécessitait des moyens financiers importants, qui plus est dans une île qui ne possédait pas de carrières de marbre. W. Dörpfeld suppose que ces grands travaux furent entrepris au milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., sous le règne de Ptolémée Philomètor, grande époque que prospérité pour Théra, au cours de laquelle furent également construits le Gymnase des Ptolémées et probablement le temple de Dionysos. Au contraire, pour E. Fiechter, tous ces aménagements dateraient de l'époque impériale. L'inscription du *koilon* dans la pierre, avec son *orchestra* actuelle, serait contemporaine du deuxième bâtiment de scène, construit, cette fois avec certitude, au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>244</sup>.

<sup>239</sup> Les murs de cette pièce sont construits selon la même technique que le mur extérieur du *koilon*, c'est-à-dire en carreaux de marbre à peu près réguliers, avec un bourrage de petites pierres. cf. DÖRPFELD (1904), p. 257.

<sup>240</sup> Une *orchestra* en terre battue était la norme dans les théâtres hellénistiques (Athènes, Épidaure, Délos, etc...). cf. MORETTI (2001), p. 159 et p. 169.

<sup>241</sup> Les traces des jambages sur le seuil permettent de déterminer la largeur de la porte et sa date de construction, contemporaine de la porte d'en haut, et donc du *koilon*.

<sup>242</sup> Voir sur ce point MORETTI (2001), p. 169.

<sup>243</sup> Dimensions de la citerne : 4,25 x 5,80 m, et 3,25 m de profondeur.

<sup>244</sup> Pour E. Fiechter, la datation du *koilon* actuel repose sur celle du mur de scène : l'axe de l'*orchestra*, du *koilon*, et du bâtiment de scène étant le même, il suppose une unité de plan, et donc de construction, de tous ces bâtiments, qui dateraient du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Le débat sur la datation des différentes parties du théâtre et leurs transformations ne peut à notre avis être tranché sans une nouvelle étude approfondie appuyée par des fouilles. Les avis continuent de diverger : voir WITSCHERL (1997), p. 33, n. 132, avec les références bibliographiques.

En effet, la dernière modification importante du théâtre eut lieu à l'époque impériale, au cours de laquelle le bâtiment de scène connut des transformations radicales (pl. XLVII, 1).

L'ancienne *orchestra* circulaire fut fermée à l'Est par un *pulpitum* – estrade peu élevée et profonde sur laquelle se déroulaient désormais les spectacles – dont le mur avant était sans doute percé de deux portes<sup>245</sup>. Les *parodoi* Nord et Sud furent également bouchées par des murets de pierres qui rejoignaient le *pulpitum*, fermant ainsi entièrement l'*orchestra*, réduite à un espace quasi semi-circulaire. L'ancien *proskenion* hellénistique fut entièrement détruit : à la place, on construisit un mur dont les fondations, encore bien visibles aujourd'hui, contiennent de très nombreux blocs en remploi. Ce mur correspond au bâtiment de scène romain (*frons scaenae*), en général orné de colonnes et de statues, et percé de portes permettant de passer des coulisses et des vestiaires (*postscenium*) au *pulpitum*. Un mur est venu fermer la porte latérale (au Nord) de l'ancien bâtiment de scène, tandis que les trois portes de la *skènè* hellénistique furent bouchées. Le mur avant du bâtiment de scène précède donc été transformé en mur arrière dans le nouveau bâtiment, fermant ainsi les coulisses, derrière le front de scène.

Nous ne pouvons pas reconstituer les côtés de la scène romaine, en raison du très mauvais état de conservation des murs. Il apparaît toutefois que l'axe du bâtiment de scène fut légèrement dévié vers le Sud afin d'être en accord avec l'axe du *koilon* et de l'*orchestra*<sup>246</sup>. L'*orchestra* en elle-même ne semble pas avoir subi de modification, si ce n'est qu'elle fut fermée tout autour et que la *parodos* Nord fut peut-être également remplacée par une rampe qui allait jusqu'à la scène.

Conformément à une manière nouvelle de construire les théâtres, les colonnes de la *frons scaenae* ne se situaient plus à même le plancher, mais s'élevaient sur un podium qui formait en même temps la base réservée aux statues venant prendre place entre les colonnes<sup>247</sup>. Est-il possible de préciser la datation de ces grands travaux de transformation du bâtiment de scène ? Les inscriptions retrouvées peuvent nous donner des indices. Agrippine et Germanicus sont mentionnés en tant que parents de Caius César (*i.e.* Caligula), ce qui pourrait signifier que la statue de ce dernier se trouvait là aussi, mais surtout, que les statues ont très certainement été élevées sous son règne<sup>248</sup>. Cependant, les traces de réfection visibles sur les blocs inscrits montrent que les statues impériales n'ont été mises en place que plusieurs années après l'installation du mur de scène<sup>249</sup>. Il faut donc supposer un hiatus entre la réfection du bâtiment de scène et la mise en place des statues du père et de la mère de l'empereur régnant. C'est pourquoi W. Dörpfeld propose de dater les transformations romaines du théâtre de l'époque de Tibère (14-37 ap. J.-C.) qui, par ailleurs, reçut de nombreux honneurs à Théra<sup>250</sup>. Les statues de la famille impériale n'auraient alors été dressées que sous le règne de son successeur Caligula (37-41 ap. J.-C.). Cette datation n'est toutefois pas entièrement satisfaisante car elle ne tient pas compte d'autres inscriptions qui posent quelques difficultés d'interprétation. En effet, parmi les blocs appartenant avec certitude au front de scène, on a retrouvé une inscription en l'honneur de Vespasien (69-79 ap. J.-C.), tandis qu'une base en l'honneur de Claude (41-54 ap. J.-C.) a également été

<sup>245</sup> DÖRPFELD (1904), p. 258 restituait deux portes dans le mur avant du *pulpitum*, ce qui l'obligeait à supposer pour cette estrade une hauteur d'au moins deux mètres. Au contraire, d'après FIECHTER (1950), p. 46, les trois blocs de podium encore en place interdisent la restitution de portes dans ce mur ; en outre, il trouve qu'une hauteur de 2 m pour un *pulpitum* est exagérée.

<sup>246</sup> En effet, le large mur du nouveau *proskenion* n'est pas placé dans l'axe, entre les piliers d'antes de l'ancien *proskenion* ; il n'est pas en accord non plus avec les trois portes de l'ancienne scène : la plus au Nord fut en partie barrée par le mur.

<sup>247</sup> Sur le décor et le programme iconographique de ce bâtiment de scène, voir *supra*, Vol. 1, Chapitre VIII.

<sup>248</sup> Voir les remarques de HANSON, C. et JOHNSON, F. P. « On Certain Portrait Inscriptions », *AJA* 50 (1946), p. 393.

<sup>249</sup> Au moment de la construction du mur de scène, la surface des blocs du podium se présentait sous la forme d'un panneau rectangulaire lisse entouré d'un cadre poli. Par la suite, afin que les inscriptions soient centrées sous chacune des statues, on a ravalé en partie le premier parement pour y recentrer le panneau. Les traces de cette réfection sont bien visibles sur la base de Germanicus (conservée au Louvre). Voir aussi les dessins et précisions de DÖRPFELD (1904), p. 259-260.

<sup>250</sup> Prêtres de Tibère honorés dans le Gymnase des Éphèbes (*IG XII 3, 339, 341 et 517*) ; autel consacré à Tibère dans un Gymnase de la cité (*IG XII 3, 471*).

trouvée dans le théâtre<sup>251</sup>, sans que l'on puisse la rattacher avec certitude au bâtiment de scène. C'est pourquoi Ch. Witschel pense que l'édification de la *frons scaenae* et l'érection des premières statues sont contemporaines et doivent être datées du règne de Caligula<sup>252</sup>. Les réfections observées sur les blocs dateraient alors d'une époque ultérieure, au cours de laquelle on aurait élevé les statues des empereurs suivants, et notamment celle de Vespasien.

### 33. LE THÉÂTRE DE MÉLOS : UN THÉÂTRE ROMAIN INACHEVÉ ?

pl. XLVIII

→ BLOUET (1838), p. 12-13 et pl. 26-27 ; WIESLER (1851), p. 5-6, n°18 et p. 29 ; BENT (1885), p. 82-83 ; ZSCHIEZSCHMANN, W., « *Melos* », in PAULY-WISSOWA 15, 1 (1931), p. 573 ; SPARKES (1982a), p. 56 ; BANKEL (1986), p. 136-146 et p. 198-199, fig. 4, 17-25 ; ΜΠΟΣΝΑΚΗΣ, ΓΚΑΓΚΤΖΗΣ (1996), p. 124 ; SEAR (2006), p. 401 ; FRAISSE, MORETTI (2007), p. 26, n. 102.

→ **Inscriptions sur les sièges** : LENORMANT, C., « Inscriptions de l'odéum de Milo », *Ann. de l'Institut III* (1829), p. 343-345 ; PROKESCH VON OSTEN (1836), p. 207-209 ; ROSS (1845), p. 6 ; DILKE (1948), p. 183.

Au Sud de l'agora de Mélos (pl. XXXV), sur la pente de la colline, se trouve un petit théâtre dont la partie inférieure du *koilon*, composée de rangées de sièges en marbre, et les fondations massives du bâtiment de scène, ont été bien préservées (pl. XLVIII, 1-2). À l'Ouest, le mur de soutènement et l'entrée sont superbement conservés (pl. XLVIII, 4). Ce théâtre fut partiellement mis au jour par le Roi Louis II de Bavière en 1836. Mais depuis cette date, il n'a fait l'objet d'aucune fouille ni d'aucune publication ni même d'une étude partielle. Les seuls schémas publiés, comportant des mesures et complétés par quelques notes de détail, ont été réalisés par C. Haller au début du XIX<sup>e</sup> siècle et par A. Blouet lors de son passage à Mélos, au cours de l'expédition scientifique de Morée. Les murs d'avant-scène, ayant appartenu à un *proskenion* ou à un *pulpitum*, sont en blocage de petites pierres, tandis que ceux des extrémités des gradins, fermant l'*orchestra*, sont composés de grands blocs de pierres rectangulaires, très réguliers. En l'absence de toute étude systématique, il est difficile de dater précisément la construction du théâtre. On pourrait dès lors penser que, tout comme dans les îles voisines, une première phase de construction de l'édifice aurait eu lieu à l'époque classique ou hellénistique.

Pourtant, contrairement à la forme traditionnelle des théâtres antiques en Grèce et en Asie Mineure, y compris ceux d'époque romaine, le théâtre de Mélos arbore un *koilon* en demi-cercle strict, et non en demi-cercle outrepassé. Aussi L. Ross, lors de son passage à Mélos en 1845, identifia-t-il l'édifice à un odéon<sup>253</sup>. Les blocs architecturaux mentionnés et dessinés par C. Haller et A. Blouet, témoins de vestiges parfois disparus de nos jours, nous permettent de restituer certaines parties du théâtre. Il n'est pas certain que le piédestal et le couronnement soient à replacer, comme A. Blouet le fait, à l'extrémité du *diazoma* (ou *praecinctio* en latin). Ils pouvaient très bien former le piédestal, pour une statue ou non, de *l'aditus maximus* – c'est là qu'ils ont été remplacés de nos jours – ou avoir appartenu au bâtiment de scène. En revanche, la découverte de blocs formant un mur de *praecinctio* est tout à fait remarquable, car cet élément architectural est caractéristique des édifices de théâtre romains<sup>254</sup>.

Le théâtre possède également des caractéristiques qui semblent le faire entrer dans la catégorie des monuments inachevés. La partie inférieure du *koilon* est divisée en sept *kerkides* de huit à neuf rangées de gradins chacune (pl. XLVIII, 1)<sup>255</sup>. Ces gradins, construits en marbre blanc, sont constitués de grands

<sup>251</sup> IG XII 3, 1394 (Vespasien) ; IG XII 3, 1395 (Claude).

<sup>252</sup> WITSCHHEL (1997), p. 39.

<sup>253</sup> ROSS (1845), p. 6. Là encore, la restitution d'A. Blouet, influencé par la forme traditionnelle des théâtres grecs, est fautive. En revanche, C. Haller [BANKEL (1986), p. 139-141] avait bien noté cette forme.

<sup>254</sup> BLOUET (1838), p. 13, f. V.

<sup>255</sup> La restitution d'A. Blouet, où ne figurent que six *kerkides*, est fautive.

blocs taillés avec soin, mais dont aucun des tenons de bardage n'a été ravalé (**pl. XLVIII, 3**)<sup>256</sup>. Cette partie du *koilon* tranche nettement avec la partie supérieure, qui garde une forme semi-circulaire, en épousant la forme de la colline, mais où n'apparaît aucun gradin en marbre. Cette partie haute du *koilon*, aujourd'hui recouverte de murets en pierres sèches appartenant à des terrasses modernes, était sans doute destinée à recevoir des gradins en bois (qui auraient disparu), ou des sièges en pierre ou en marbre (qui n'auraient jamais été ajoutés, qui n'auraient pas été conservés, ou qui n'ont pas encore été mis au jour, la fouille étant restée inachevée). C'est ce que laisse penser la présence de gradins creusés à même la roche, qui apparaissent ici et là au-dessus des gradins de marbre. La largeur du mur de soutènement prouve que la substruction était massive : elle devait supporter des rangées de gradins qui allaient beaucoup plus haut que ceux visibles aujourd'hui<sup>257</sup>. En outre, plusieurs blocs appartenant très certainement au bâtiment de scène présentent des moulures particulièrement élaborées, mais qui n'ont été qu'esquissées, sans être sculptées en profondeur<sup>258</sup>. A. Blouet vit également un bloc de piédestal et un bloc de couronnement du mur de l'extrémité des gradins, tous deux en marbre, mais seulement épannelés.

Enfin, Ch. Lenormant, lors de son voyage à Mélos vers 1829, fit une importante observation qui fut totalement négligée par la suite par ses successeurs, voyageurs ou archéologues<sup>259</sup>. Il remarqua en effet, sur la surface d'une petite plaine « au-dessus et à l'Ouest du théâtre de marbre de Milo [...], quatre pierres désunies, taillées en forme de sièges ou de gradins », et portant chacune une inscription. Il s'agit très probablement de places provenant du théâtre qui, selon lui, était plutôt un odéon : « la petite plaine où elles existent encore, se trouvant justement adossée au théâtre de marbre, et le lieu d'où elles ont été déplacées, ne pouvant être fort éloigné de l'endroit où on les trouve aujourd'hui »<sup>260</sup>. Peu avant, en 1825, A. Prokesch von Osten, écrivit avoir vu en ce même endroit vingt sièges de marbre, de forme arquée, certains placés les uns à côté des autres et d'autres sous les décombres, dont huit portaient des inscriptions<sup>261</sup>. Ces sièges de prestige pouvaient être placés au-dessus de la première volée de gradins, au niveau de la *praecinatio*, comme cela arrive fréquemment dans les théâtres sous l'Empire<sup>262</sup>.

Ce théâtre mériterait, selon nous, une étude architecturale approfondie, qui pourrait se révéler très instructive. Par ailleurs, J. Bent est le seul à mentionner à Mélos un autre édifice semi-circulaire à gradins, creusé dans le flanc Sud-Est de la colline de *Prophitis Ilias* (**pl. XXXV**) et identifié par lui comme un « petit théâtre »<sup>263</sup>. Il pouvait tout aussi bien s'agir des vestiges d'un *bouleutèrion* ou d'un odéon.

### 34. LE THÉÂTRE DE KARTHAIA (KÉOS) : UNE PHASE ROMAINE DE CONSTRUCTION ?

→ ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΣ, Ν. Σ., *ΑΔ* 20 (1965), *Chron.* Β'3, p. 507 ; ΜΕΝΔΩΝΗ, Λ., « Αρχαιολογικές έρευνες στην Κέα: Αρχαία Καρθαία », *Αρχαιολογία* 4 (1985-1986) [1989], p. 170-171 ; SEAR (2006), p. 391 ; FRAISSE, MORETTI (2007), p. 24, n. 64 ; ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ (2009), p. 179-181 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 165.

Les fouilles entreprises en 1965, puis en 1991 à Kéos, ont permis de dégager une portion du théâtre de Karthaia, situé près d'*Aspri Vigla*, à 200 m de la côte actuelle, en contrebas de l'acropole. Il était entièrement recouvert de terre, en raison de l'effondrement

<sup>256</sup> Cette caractéristique ne peut être à elle seule une preuve d'inachèvement de l'édifice. On constate dans plusieurs édifices un choix délibéré, pour des raisons esthétiques (?), de ne pas ravalier ces tenons. Voir par exemple, pour un édifice similaire, l'*ekklèsiastèrion* de l'Asklépieion de Messène.

<sup>257</sup> BENT (1885), p. 83 faisait la même remarque : « but it is easy still to see how much higher it formerly was ».

<sup>258</sup> Cet inachèvement de la moulure est particulièrement bien visible sur un bloc légèrement arqué, qui devait appartenir à la décoration de la *frons scaenae*.

<sup>259</sup> LENORMANT (1829), p. 343-345. Il faut attendre 1948 et l'article de O. A. W. Dilke pour qu'il en soit refait mention. Bibliographie mentionnée également dans SEAR (2006), p. 401, mais avec beaucoup d'erreurs.

<sup>260</sup> LENORMANT (1829), p. 344-345 ; voir aussi ROSS (1845), p. 6, n. 2 et *IG XII 3*, 1243.

<sup>261</sup> PROKESCH VON OSTEN (1836), p. 207.

<sup>262</sup> Voir par exemple le théâtre d'Aspendos.

<sup>263</sup> BENT (1885), p. 82 : « To the South-East of this hill are some seats made of tufa rock in the form of a semicircle. No doubt the remains of a small theatre [...] ».

d'une partie de la colline où était bâtie l'acropole antique, à la suite d'un glissement de terrain ou d'un séisme. Certains de ses matériaux ont également été réemployés dans les maisons alentour. Les gradins du *koilon* étaient constitués de grandes plaques de schiste disposées sur une série de blocs en calcaire trapézoïdaux. Le sol de l'*orchestra*, près des gradins, était pavé. Cette partie inférieure du théâtre est très bien conservée. Les fouilles n'ont cependant pas été poursuivies : nous ignorons donc tout du plan de l'intégralité du théâtre et ne savons pas quel aspect avait son bâtiment de scène.

La céramique trouvée lors des fouilles – en excluant celle des décombres, provenant de monuments situés au-dessus, sur l'acropole, et des déblais de la fouille de P. Graindor –, comprend de très nombreux fragments de lampes et couvre toute la période allant de l'époque archaïque à l'époque romaine ; quelques tessons appartiennent même au début de l'époque chrétienne. Il semble donc que le théâtre ait continué d'être utilisé sous l'Empire<sup>264</sup>.

## ☞ LES ÉDIFICES SEMI-CIRCULAIRES DE PAROS

### 35. Le théâtre de Paros

→ TOUCHAIS, G., « Chronique des fouilles », *BCH* 105-108 (1980-1984) ; GRUBEN (1982), p. 682-685 ; MORETTI (2001), p. 96 ; MÜLLER (2003), p. 52-68 ; SEAR (2006), p. 403.

Sous le règne de Justinien (première moitié du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), le théâtre de la cité fut entièrement détruit et ses blocs réemployés pour construire le baptistère et le *synthronon* de la basilique cruciforme de Katapoliani (construite au V<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement d'une basilique simple du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., qui elle-même occupait la place d'une *villa* romaine ou du gymnase antique de la cité). Plusieurs blocs du *synthronon*, ainsi que le trône épiscopal qui y est incorporé, sont entièrement constitués de sièges de proédrie et de blocs de gradins courants provenant du théâtre antique de Paros. On y trouve également des blocs ayant appartenu aux escaliers du l'édifice. Deux éléments de piliers à demi-colonne doivent probablement être attribués au *proskenion*.

K. Müller a fait une étude architecturale très approfondie de ces nombreux emplois, qui lui ont permis de restituer une partie du théâtre antique de Paros. Ce théâtre aurait été construit dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Il était sans doute bâti sur l'un des flancs de l'acropole (aujourd'hui Kastro), plus vraisemblablement au Sud-Ouest ou au Nord-Est. La forme du *koilon* et des gradins, ainsi que le diamètre de l'*orchestra* (15 m), permettent de restituer un théâtre assez proche de celui de Délos, d'une capacité d'environ 5 500 personnes. Nous ignorons tout de son histoire à l'époque impériale.

### 36. Vestiges d'un *Bouleutèrion* dans l'édifice absidal ?

→ TOUCHAIS, G., « Chronique des fouilles », *BCH* 105-108 (1980-1984) ; GRUBEN (1982), p. 682-685 ; ΚΟΥΡΑΓΙΟΣ, Γ. et ΔΕΤΟΠΑΤΟΥ, Σ, *ΑΔ* 53 (1998), *Chron.* B'3, p. 795 ; MORETTI (2001), p. 96 ; MÜLLER (2003), p. 82-91 ; SEAR (2006), p. 403 ; KARVONIS, MIKEDAKI (2012), p. 182.

Parmi les nombreux emplois qui composent l'édifice absidal «n°24», on compte un grand nombre de blocs provenant d'un édifice du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., ainsi que neuf éléments de gradins réemployés dans l'abside. L'étude de ces blocs de gradins a permis à K. Müller de restituer un édifice semi-circulaire de sept rangées de gradins, pouvant accueillir 150 à 200 personnes. La date de construction de cet édifice est difficile à établir, compte tenu du peu d'éléments architecturaux à disposition. D'après la forme des sièges de gradins, il ne peut toutefois être antérieur au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. *Bouleutèrion*, odéon, auditorium de gymnase ou d'école ? Rien ne permet de déterminer sa fonction en l'état actuel. Il est toutefois certain qu'à partir de l'époque hellénistique au moins, la cité de Paros possédait, outre son théâtre, un deuxième édifice semi-circulaire, où pouvait se tenir une assemblée de citoyens.

<sup>264</sup> ΣΗΜΑΝΤΩΝΗ-ΜΠΟΥΡΝΙΑ (2009), p. 181 : La surface supérieure des marches, très abîmée, semble en effet prouver que le théâtre de Karthaia a fonctionné pendant une longue période.

### 37. L'ABANDON ET LA DESTRUCTION DU THÉÂTRE DE DÉLOS

→FRAISSE, MORETTI (2007), p. 244-248, avec bibliographie afférente.

Le théâtre de Délos a fait l'objet d'une étude récente, ainsi que d'une publication exhaustive, par Ph. Fraisse et J.-Ch. Moretti. Les auteurs retracent toutes les étapes de l'histoire de cet édifice, allant de son édification à sa destruction, en passant par son utilisation, ses comptes de construction, l'étude de ses blocs et de ses remplois. Nous ne faisons ici que reprendre leurs principales conclusions concernant le devenir du théâtre à l'époque romaine.

Achévé dans les années 250 av. J.-C., le théâtre fut abandonné à peine plus d'un siècle et demi plus tard, comme le prouvent les remplois de certaines de ses infrastructures pour y installer citernes et réservoirs, au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Ces aménagements pour la récupération de l'eau, ainsi que le comblement des passages souterrains, montrent que les installations du théâtre furent réoccupées à des fins totalement différentes de la destination première de l'édifice. En 69 av. J.-C., lorsque le Mur de Triarius fut édifié, il n'intégra pas le théâtre dans son enceinte. Il passait sans doute quelques mètres derrière le sommet du *koilon*.

Une fois le théâtre de Délos abandonné, son bâtiment de scène fut réaménagé et réoccupé : le *proskenion* et le portique furent démontés, tandis que la *skènè* fut sans doute transformée en atelier pour les exploitants des marbres du *koilon*. Le théâtre servit en effet de carrière durant toute l'Antiquité et ses marbres furent remployés au fil des années dans diverses constructions de l'île (magasins, maisons, synagogue). La citerne du théâtre fut elle aussi abandonnée et en partie comblée. Le théâtre se trouvait donc à l'époque impériale à la périphérie de l'agglomération délienne.







TABLEAU 01

TABLEAU 01							
Magistrats romains dans les Cyclades (I <sup>er</sup> s. av. - III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.)							
(classement chronologique)							
N°	Date	Ile / Cité	Personnage	Références prosopographiques et bibliographiques	Fonction(s) et/ou Titre(s)	Commentaires	Réf.
<b>I<sup>er</sup> s. av. J.-C.</b>							
1	vers 100 ou milieu I <sup>er</sup> s. av. (?)	Ténos	L. Quintius L. f. Rufus	Magie (1950), p. 1586 ; Broughton (1968), II, <i>Add. Corr.</i> , p. 53 ; Étienne (1990), App. II, n°8 ; Νιγδέλης (1990), p. 160 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°53 ; Ferrary (2000a), p. 188	proconsul (d'Asie ?) (ἀνθυπάτος)	statue du proconsul élevée par le peuple dans le sanctuaire de P. et A. ; sauveur (σωτήρ) et évergète de la cité	IG XII 5, 924
2	vers 100 ou prem. moit. I <sup>er</sup> s. av. (?)	Ténos	Q. Calpurnius Q. f.	Broughton (1968), I, p. 577 ; Étienne (1990), App. II, n°9 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°25	préfet de la flotte (ἐπαρχος)	décret honorifique du Conseil et du peuple	IG XII 5, 841
3	97	Délos	M. Antonius M. f.	Broughton (1968), II, p. 6-7 et Broughton (1986), <i>Add. Corr.</i> , p. 19 ; Baslez (1982), p. 55-56 ; Étienne (1990), App. II, n°12 ; Eilers (2002), n°C44	consul (στρατηγός ὑπάτος), censeur (τιμητής)	statue élevée par les Déliens ; patron des Déliens	ID 1700
4	vers 95-90	Délos	M. Aurelius M. f. Scaurus	Broughton (1968), II, p. 475 ; Ferrary (2000a), p. 187	questeur (en Asie) (q[uaestor])	?	ID 1858 bis
5	vers 92-91	Délos	C. Iulius C. f. Caesar (père du dictateur)	Choix, n°140 et n°141 ; Broughton (1968), II, p. 22, p. 574 et <i>Add. Corr.</i> , p. 29-30 ; Baslez (1982), p. 55-56 ; Étienne (1990), App. II, n°14 ; Eilers (2002), n°C45	sans titre	statue élevée par les Déliens ; patron des Déliens	ID 1701
					proconsul (d'Asie) (proco(n)sul)	base dédiée par les <i>Olearii</i> au proconsul	ID 1712
					proconsul (d'Asie) (proco(n)sul)	nom et fonction inscrits au nominatif sur un <i>sékoma</i>	ID 1847
6	(vers 130 ou) vers 90	Délos	Cn. Octavius Cn. f.	Broughton (1968), II, p. 26 et <i>Add. Corr.</i> , p. 44 ; Broughton (1986), <i>Add. Corr.</i> , p. 151	préteur (στρατηγός)	statue élevée par le <i>koinon</i> des Bérythiens	ID 1782
7	89/88	Délos	Orbius (ou Orobius ?)	Hatzfeld (1912), p. 123 ; Roussel, (1916), p. 323-324 ; Baslez (1982), p. 53-54	στρατηγός Ρωμαίων	organise la défense de l'île contre les troupes athéniennes d'Apellikon	Athénée, V, 214f-215b
8	avant 88 (?)	Délos	P. [- -]nius	?	proquesteur (ἀντιταμίας)	statue élevée par A. Fabius L. f. B[- -], à son ami	ID 1846
9	avant 88 ou 88/7	Délos	Q. Pompeius Q. f. Rufus	Broughton (1968), II, p. 39 ; Étienne (1990), App. II, n°17 ; Baslez (1982), p. 55	consul (co(n)sul)	consul en 88, la même année que Sylla	ID 1848
10	87-83 (84 ?)	Délos	L. Cornelius L. f. Sulla	Broughton (1968), II, p. 39-40 ; Étienne (1990), App. II, n°19 ; Baslez (1982), p. 60	proconsul (proco(n)sul)	dédicaces de Sylla	ID 1850
						offrande de Sylla	ID 1851
					proconsul (ἀνθυπάτος)	épigramme funéraire	ID 1852
11	85-80	Délos	[L. Licinius L. f.] Lucullus	Choix, n°154 ; Broughton (1968), II, p. 55, p. 58, p. 81, p. 101 et p. 106-108 ; Broughton (1986), p. 121-122 ; Ferrary (1980), p. 41 ; Étienne (1990), App. II, n°21a	proquesteur (proq[uaestor])	statue élevée par le peuple athénien, les Italiens et les Grecs qui commercent sur l'île ; dédicace en latin	ID 1620
12	(88/7 ou) 83/2	Délos (bilingue)	A. Terentius A. f. Varro	Magie (1950), II, n.20 ; Broughton (1968), II, p. 72 ; Choix, n°155 ; Baslez (1982), p. 59-60 ; Étienne (1990), App. II, n°18	questeur ou légat (en Asie) (nom de la fonction non conservé)	statue élevée par les Italiens et les Grecs qui habitent à Délos	ID 1698
13	(vers 102 ou) 82	Délos	L. Cornelius Ser. f. Lentulus	Broughton (1968), II, p. 55 ; Étienne (1990), App. II, n°7	questeur (ταμίας)	statue élevée par les Romains, les Italiens et les Grecs	ID 1694
14	80-78	Délos	M' Aemilius M' f. Lepidus	Broughton (1968), II, p. 86 ; Ferrary (1980), p. 41 ; Étienne (1990), App. II, n°20 ; Baslez (1982), p. 63 ; Ferrary (2000a), p. 190	proquesteur (d'Asie) (ἀντιταμίας)	statue élevée par les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs qui y sont de passage	ID 1659
		Priène				dédicace	I Priene, 244
15	80-78	Délos	T. Manlius T. f. [Torquat]us?	Broughton (1968), II, p. 493 ; Ferrary (1980), p. 41 ; Baslez (1982), p. 65 ; Étienne (1990), App. II, n°39	un officier de Sylla (non signalé dans l'inscription)	statue élevée par les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs qui y sont de passage	ID 1660
16	I <sup>er</sup> s. av. (80-71 ?)	Andros	C. Varius	Étienne (1990), p. 131-133 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°52	publicain (δημοσιώνης)	plainte de la cité d'Andros accablée par le publicain ; procès devant le <i>conventus iudicis</i> d'Éphèse (?)	IG XII Suppl., 261 (Petro5)
17	peu avant 76	Délos	C. Billienus C. f.	Broughton (1968), II, p. 475 ; Ferrary (1980), p. 42 ; Étienne (1990), App. II, n°22	questeur (ταμίας) ou proquesteur (ἀντιταμίας)	statue élevée par le peuple et les habitants de l'île	ID 1632
11'	74	Délos	L. Lic[inius] L. f. Lucullus	Broughton (1968), II, p. 100-101	[consuls] (?)	contexte très lacunaire	ID 2514 bis
			M. Aur[elius] M. f. Cotta				
11''	74-67 (73-72 ?)	Andros	L. Licinius L. f. Lucullus	Broughton (1968), II, p. 55, 58, 81, 101 et 106-108 ; Broughton (1986), III, p. 121-122 ; Étienne (1990), App. II, n°21b ; Eilers (2002), n°C33 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°40	<i>imperator</i> (αὐτοκράτορ), patron et évergète de la cité	statue élevée par le peuple ; actif en Asie Mineure de 74 à 67 (consul de Cilicie, puis d'Asie)	Petro 68 ( <i>Bull. Ép.</i> (1970), 441)

TABLEAU 01

18	vers 69-68	Délös	C. Valerius C. f. Triarius	Broughton (1968), II, p. 134 ; <i>Choix</i> , n°159-160 ; Étienne (1990), App. II, n°23 ; Maillot (2005), p. 60	légat (πρε[σβευ]τής) ; sauveur	dédicace honorifique faite par [le peuple athénien et les habitants de l'île ?]	ID 1621
					légat (πρεσβευτήης)	dédicaces faites par les équipages servant sous les ordres du légat	ID 1855 ID 1856 ID 1857
					légat ? ([πρεσβευτή]ς)	contexte très lacunaire	ID 1858
					sans titre ; proconsul avec un <i>imperium consulare infinitum</i> contre les pirates en 67	statue élevée par le peuple ; sauveur et évergète	IG XII 5, 627
19	après 67	Kéos (Ioulis)	C. Pompeius C. f. Magnus	Broughton (1968), II, p. 160-161 ; Mondoni, Zoumbaki (2008), n°5	sans titre ; correspond à Pompée le Grand ou à Sex. Pompée (?)	dédicace ?	CIL III, 1, 20*
	vers 67 ou (vers 24-25 ap. ?)	Kéos (Karthaiia)	Pompeius	Mondoni, Zoumbaki (2008), n°6			
19'	après 65	Délös	C. Pompeius C. f. Magnus	Broughton (1968), II, p. 160-161 ; <i>Choix</i> , n°162 ; Étienne (1990), App. II, n°24	imperator (αὐτοκράτωρ)	statue élevée par le peuple athénien et le collègue des Pompéiastes	ID 1641
20	vers 58-57 (?)	Délös (bilingue)	[C. Fabiu]s C. f. Q. n. Hadrianus	Broughton (1968), II, p. 203 (?) ; Étienne (1990), App. II, n°40	sans titre ; correspond au préteur de 58 et au proconsul d'Asie de 57 (?)	statue élevée par deux Méliens	ID 2009
21	57/6	Délös	L. Calpurnius L. f. Piso	Broughton (1968), II, p. 202 et p. 210 ; Étienne (1990), App. II, n°4 (115-114 av.) et n°24 ; Ferrari (2000a), p. 186	proconsul (de Macédoine ?) ( <i>pro co(n)[s(ule)] / [ἀ]νθύπατος</i> )	éponymie pour dater la dédicace à Hermès par le collègue des Hermaïstes d'un temple et de statues	ID 1737
22	49 (ou vers 30 ?)	Délös	C. Fannius C. f. Caepio	Broughton (1968), II, p. 325 ; Étienne (1990), App. II, n°25	sans titre ; fonctions en Asie (?)	statue élevée par le peuple athénien, les habitants de l'île et les <i>aleiphomenoi</i>	ID 1623
23	vers 49-48	Délös / Athènes	M. Pison	Broughton (1968), II, p. 269 ; Syme, R., <i>JRS</i> 50 (1960), p. 15 ; Étienne (1990), App. II, n°26	légat (πρεσβευτήης) ; préposé au recrutement (ὁ καὶ τετραγμένος ἐπὶ τῆς στουτολογίας)	décret des Déliens concernant le non recrutement des Juifs, citoyens romains	Flavius Josèphe, <i>Ant.</i> , XIV, 231
24	48 (après Pharsale et avant octobre)	Délös	C. Iulius C. f. Caesar	Broughton (1968), II, p. 272 ; <i>Choix</i> , n°166 ; Étienne (1990), p. 261	grand pontif (ἀρχιερεὺς) ; <i>imperator</i> (αὐτοκράτωρ)	statue élevée par le peuple athénien ; sauveur et bienfaiteur des Grecs	ID 1587
24'	après 48 av.	Kéos (Karthaiia)			grand pontif (ἀρχιερεὺς) ; <i>imperator</i> (αὐτοκράτωρ)	statue élevée par le peuple de Karthaiia ; sauveur et évergète de notre cité	IG XII 5, 556
24''	après 46 av.				dieu et <i>imperator</i> (θεὸς καὶ αὐτοκράτωρ)	statue élevée par le peuple de Karthaiia ; sauveur de l'univers	IG XII 5, 557
25	48-46 (?)	Délös (bilingue)	C. Rabirius C. f.	Broughton (1968), II, <i>Add. Corr.</i> , p. 53 ; Étienne (1990), App. II, n°28	proconsul d'Asie ( <i>pro co(n)s(ule) / ἀνθύπατος</i> )	dédicace bilingue	ID 1859
26	46-44	Ténos	P. Servilius P. f. Isauricus	Magie (1950), I, p. 416-417 et II, n.41 ; Broughton (1968), II, p. 298 ; Étienne (1990), p. 142-145 et App. II, n°29 ; Ντιγδέλης (1990), p. 161 ; Mondoni, Zoumbaki (2008), n°60	proconsul d'Asie ( <i>pro co(n)s(ule) / ἀνθύπατος</i> )	le proconsul a réparé ou restitué le groupe statuaire d'Agasias, dédié dans le sanctuaire de P. et A.	IG XII 5, 917
27	43	Délös	Q. Hortensius Q. f. (oncle de Brutus)	Broughton (1968), II, p. 345 ; <i>Choix</i> , n°168 ; Étienne (1990), App. II, n°30	sans titre ; gouverneur de Macédoine en 44	statue élevée par le peuple athénien et ceux qui habitent l'île	ID 1622
28	41	Naxos	Marc Antoine	/	dédicace effacée au profit d'Auguste	statue retrouvée dans le Sanctuaire d'Iria	Lambrinou dakis (1990), p.169-170, pl.49
29	31-27	Délös	Octave	/	César ; fils du divin Iulius	statue élevée par le peuple athénien et les habitants de l'île	ID 1588
					César ; fils de dieu	statue élevée par Artorius (médecin personnel d'Octave)	ID 1589
		Kéos (Ioulis)			César ; dieu, fils de dieu	statue élevée par le peuple de Ioulis	SEG 14, 537
					César ; fils de dieu	statue élevée par le peuple de Théra	IG XII 3, 469
	30	Théra			César ; fils de dieu ; <i>imperator</i> (αὐτοκράτωρ) ; consul pour la cinquième fois (ὁ πλείυτος ἕπτατος)		IG XII 3, 470
30	22/21 ou 21/20	Ténos	P. Quinctilius Sex. f. Varus	<i>Bull. Ep.</i> (1966), n°114 ; Étienne (1990), App. II, n°32 ; Eilers (2002), n°C58 ; Mondoni, Zoumbaki (2008), n°52	questeur (ταμίαις)	statue élevée par le peuple ; patron et évergète de la cité ; aurait accompagné Auguste dans son voyage en Orient de 22-19	IG XII 5, 940
31	vers 20 av.	Ténos (bilingue)	C. Iulius Naso	<i>PIR</i> <sup>2</sup> 1437 ; Étienne (1990), p. 149 et App. II, n°33 ; Mondoni, Zoumbaki (2008), n°35	préfet des quatre flottes d'Asie ( <i>praefectus tessera(i)arium in Asia nav(i)um</i> ) / ὁ ἐπὶ τῶν τεσσαρταρίων ἐν Ἀσίᾳ πλοίων)	inscription funéraire ou votive (?)	IG XII 5, 941
32	avant 1 ap.	Délös	L. Aemilius Paullus Paullus f. Lepidus	<i>Choix</i> , n°174 ; <i>PIR</i> <sup>1</sup> A 268	mari de Julia II, beau-fils d'Agrippa ; consul en 1 ap. ; sans titre dans l'inscription	statue élevée par le peuple athénien ; bienfaiteur et sauveur ; sous la prêtrise de Pamménès, f. Zénon	ID 1605
33	fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap. (?)	Délös	C. Cluvius L. f.	identification incertaine ; Broughton (1968), I, p. 560 (110-101 av.) ou Broughton (1968), II, <i>Add. Corr.</i> , p. 17 (fin I <sup>er</sup> ) ou <i>PIR</i> <sup>2</sup> II, p. 286-287 (sous Auguste) ; Étienne (1990), App. II, n°38	proconsul (στρατηγὸς ἀνθύπατος)	statue élevée par ceux qui commercent à Délös et habitent l'île	ID 1679

TABLEAU 01

I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.							
34	(vers 12 av. ou) 3-10 ap. (?)	Délos	L. Volusius Saturninus	<i>Choix</i> , n°170 ; Étienne (1990), App. II, n°34	préteur / gouverneur d'Asie (?) (στρατηγός)	statue élevée par le peuple athénien et ceux qui habitent l'île ; consul en 3 et gouverneur de l'Asie en 8/9 ou 9/10 (?)	ID 1624
35	6	Délos	L. Calpurnius Piso	<i>Choix</i> , n°175 ; Ferrary (1980), p. 43-44, n. 38 ; Étienne (1990), App. II, n°36	proconsul d'Asie ([στρ]ατηγός ἀνθύπατος)	statue élevée par le peuple athénien et ceux qui habitent l'île	ID 1626
36	7-12 ap.	Andros	P. Vinicius	<i>PIR</i> <sup>1</sup> V 446 ; Étienne (1990), App. II, n°35 ; Eilers (2002), p. 209, n°C34 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°55	proconsul d'Asie (ἀνθυπάτος)	statue du proconsul élevée par le peuple ; patron (πάτρων) et évergète de la cité ; orateur réputé	IG XII 5, 756 (Petro 69)
37	avant 22	Ténos	C. Iunius Silanus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> I 825 ; Étienne (1990), p. 156 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°36-37 et n°2	proconsul d'Asie ([στ]ρατηγ[ός ἀνθύπατος]?)	contexte très fragmentaire ; la sœur de Silanus, Iouinia Torquata, est mentionnée	IG XII 5, 920
	22 ap.	Kythnos			était proconsul d'Asie en 20/21	exilé par Tibère à Kythnos au lieu de Gyaros, à la demande de Iouinia Torquata, sœur de Silanus	Tacite, <i>Annales</i> , III, 68-69
38	24-25 (?)	Kéos (Ioulis)	Sex. Pompeius	<i>PIR</i> <sup>2</sup> P 584 ; de Souza (1999), p. 185-195 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°6	sans titre ; proconsul de la province d'Asie en 24/25 ou 25/26	S. P. et Valère Maxime qui l'accompagnait sont passés par Kéos, sans doute lors de leur voyage pour l'Asie, en provenance de Rome	Valère Maxime, <i>Facta</i> , II, 6, 7-8
38'	(vers 67 av.) ou vers 24-25 (?)	Kéos (Karthaiia)	Pompeius	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°6	sans titre ; correspond à Pompée le Grand ou à Sex. Pompée (?)	dédicace ?	<i>CIL</i> III, 1, 20*
39	38	Andros	A. Avillius Flaccus	<i>PIR</i> <sup>1</sup> A 1175 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°18	préfet d'Égypte	exilé par Caligula à Andros au lieu de Gyaros, grâce à l'intervention de Lepidus	Philon, <i>Contre Flaccus</i> , 151 et 157
40	47/8 ou 51/2	Délos	Ti. Claudius Bal[b]illius	Pflaum (1982), p. 151 ; Kantiréa (2007), p. 175 et App. II, n°16	procurateur (ἐπίτροπος Καίσαρος)	statue élevée par le prêtre du culte impérial Ti. Claudius Novius	ID 1861
41	après 65	Andros	P. Glitius Gallus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> G 184 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°37	patron et évergète de la cité ( <i>CIL</i> XI 3097 : tribun militaire et questeur)	monument élevé par le peuple en l'honneur d'Egnatia Maximilla et de son mari P. Glitius Gallus ; exilé à Andros par Néron (conspiration de Pison)	IG XII 5, 757 (Petro 70)
II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.							
42	époque de Trajan	Syros	Claudius Secundus	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°7	<i>viator tribunicius</i>	dédicace d'un temple à Isis, dont la construction a été financée par Cl. Secundus ; personnage que l'on retrouve à Éphèse, Delphes et Mélos (?)	IG XII 5, post 674
42'	époque de Trajan (?)	Mélos (?)		Mendoni, Zoumbaki (2008), n°15	pas de titre	épigramme funéraire pour Cl. Secundus, âgé de 40 ans ; même personnage que le précédent (?)	IG XII Suppl. 165a
43	98-117	Cos (bilingue)	Marcus Ulpius Augusti Libertus Stephanos	Pflaum (1971) ; Étienne (1990), p. 152, n°1 ; Ντιγδελής (1990), p. 223, n. 107	procurateur du vingtième des héritages ( <i>procurator XX hereditatum regionis Kariae et insularum Cycladum</i> / ἐπίτροπος κ' κληρονομιῶν περιόδου Καρίας καὶ νήσων Κυκλάδων)	épitaphe bilingue pour l'affranchie Ulpia Verecunda Optima, épouse du procurateur ; le procurateur est un affranchi de Trajan ; les Cyclades forment un district financier pour le vingtième des héritages, lié à la Carie (province d'Asie)	<i>Inscr. di Co</i> (Fun.), EF 703 (= Mairi, <i>NSER</i> , 562)
44	entre 149/50 et 160/1	Théra	P. Mummius Sisenna	<i>PIR</i> <sup>2</sup> M 710 ; Zoumbaki (inédit)	proconsul d'Asie (ἀνθυπάτος)	mentionné avec l'archonte éponyme comme élément de datation pour l'érection de la stèle	IG XII 3, 325, l. 7-9
45	entre 149/50 et 160/1	Théra	L. Sergius Scipio Orfitus	Zoumbaki (inédit)	consuls (ὑπάτοι)	mentionnés comme élément de datation	IG XII 3, 325, l. 17-18
			C. Sossius Priscus	Zoumbaki (inédit)			
46	entre 149/50 et 160/1	Théra	Publius Priscus	Zoumbaki (inédit)	proconsul d'Asie (ἀνθυπάτος)	le proconsul sera informé des honneurs décernés par la cité à Kleitosthénès	IG XII 3, 326, l. 32-33
47	153 ou 158	Amorgos (Aigialè)	Bruttius Lateranus	Zoumbaki (inédit)	consuls (ὑπάτοι)	mentionnés avec l'archonte éponyme comme élément de datation pour le décret de consolation	IG XII 7, 396, l. 40-42
			Iounius Roufinius	Zoumbaki (inédit)			
48	163/164	<i>Thuburbo Majus</i> (actuelle Tunisie)	C. Vettius Sabinianus Iulius Hospes	Merlin (1919), p. 355-372 ; Étienne (1990), p. 153, n°2 ; Ντιγδελής (1990), p. 222, n. 102 ; Fournier (2010), p. 482, n°13	légal ( <i>legatus Augusti ad ordinandos status insularum Cycladum, legatus provinciae Asiae</i> )	base honorifique en l'honneur du légat, élevée par la colonie ; légat en Asie en même temps ou juste avant sa légation dans les Cyclades	ILAfr., 281
	vers 164	Amorgos (Minôa-Katapola)		Ντιγδελής (1990), p. 17-18	?	édifice monumental consacré en la présence du délégué impérial	IG XII 7, 262
49	167/8 ou 168/9	Éphèse (grec)	L. Saevinius L. f. Proculus	Eck (1971), p.71-79 ; Étienne (1990), p. 153, n°3 ; Ντιγδελής (1990), p. 222, n. 102 ; Fournier (2010), p. 482, n°14	légal dans les Cyclades et légat propréteur en Asie (πρεσβευτής Αὐτοκρατορῶν νήσων Κυκλάδων, πρεσβευτής καὶ ἀντιστρατήγος Ἀσίας)	statue en l'honneur du légat élevée par le Conseil et le peuple d'Ephèse ; les Cyclades forment une unité administrative dépendant du légat propréteur d'Asie	<i>IEph</i> 3037 (= <i>FIE</i> III, 37)
		Ancyre (latin)			légal propréteur en Asie et dans les Cyclades ( <i>legatus propraetore Asiae et insularum Cycladum</i> )	inscription en l'honneur de Proculus, retraçant l'intégralité de son <i>cursus honorum</i> ; les Cyclades forment une unité administrative dépendant du légat propréteur d'Asie	Bosch, <i>Quellen Ankara</i> , 257,197
50	fin II <sup>e</sup> -début III <sup>e</sup> s.	Mélos	Ti. Claudius Frontonianus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> C 876 ; Ντιγδελής (1990) p. 290-291 ; Puech (2002), p. 248-249, n°114 ; Mendoni, Zoumbaki (2008), n°11	grand-prêtre du culte provincial d'Asie (τῆς Ἀσίας ἀρχιεραστήμενος) ; agonothète d'Asie (τῆς Ἀσίας ἀγωνοθετήσαν) ; contrôleur des finances (λοσηγητής εὐνάτουρος)	statue élevée par la cité de Mélos, sur le revenu annuel de la fondation dont Frontonianus a fait don à la cité	IG XII 3, 1119

TABLEAU 01

51	fin II <sup>e</sup> - début III <sup>e</sup> s.	Théra	[Luciu?]s [G]ellius [- - f.] Tromentina Carus	Νιγδέλης (1990), p. 91 (I <sup>er</sup> s. ap.) ; Zoumbaki (inédit)	sans titre ; sans doute un magistrat romain	statue élevée par le prêtre d'Apollon Karneios et trois autres individus	IG XII 3, 519
<b>III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.</b>							
52	198-209	Sardaigne	Q. Cosconius Fronto	Pflaum (1960-1961), n°264 et Pflaum (1982), p. 83 ; Étienne (1990), p. 154, n°4	procurateur du vingtième sur les héritages ( <i>procurator Augg. ad vectigal XX her. per Asiam, Lyciam, Phrygiam, Galatiam, insulas Cycladas</i> )	<i>cursus honorum</i> ; les Cyclades forment un district financier pour le vingtième des héritages, lié à l'Asie, la Lycie, la Phrygie et la Galatie (province d'Asie)	CIL X, 7583 et 7584
53	198-209	Andros	M. Aurelius Rufinus	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°16 ; apparaît également comme <i>evocatus</i> en Thrace (CIL VI, 32640 I)	<i>evocatus</i> ( <i>evocatus Augg(ustorum) m(ostorum)</i> )	dédicace d'un <i>Mithraeum</i> par l' <i>evocatus</i> et les soldats, à Palaiopolis ; dédicace <i>pro salute</i> pour Septime Sévère, Caracalla et Géta (pas encore empereur)	IG XII Suppl., 274 (Petro 124)
			Aelius Messius	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°2	soldats de la cohorte prétorienne ( <i>mil(ites) pr(aetoriani)</i> )		
			Aur. Iulianus	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°15			
			Fl. Clarinus	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°34			
54	201-207	Amorgos (Minōa)	C. Asinnius Protimus Quadratus	PIR <sup>2</sup> A 1244 ; Νιγδέλης (1990), p. 65, n. 201	<i>kratistos</i> ; a été proconsul de la province d'Asie dans le premier tiers du III <sup>e</sup> s.	statue en l'honneur de Caracalla élevée par Quadratus et son frère Rufus	IG XII 7, 267
55	204	Paros	[A]nnius Libo	Zoumbaki (inédit)	consuls (ὄπατοι)	mentionnés comme un élément de datation pour le sénatus-consulte	IG XII 5, 132
			[Fab]ius Cilo II	Zoumbaki (inédit)			
56	207	Amorgos (Minōa)	Septimius Aprus	Zoumbaki (inédit)	consuls (ὄπατοι)	mentionnés comme un élément de datation pour des décrets de consolation	IG XII 7, 240 et
			Annius Maximus	Zoumbaki (inédit)			
57	205 ou 208	Syros	nom illisible	/	proconsul d'Asie (ἀν[θ]ύπατος τῆς Ἀσίας)	contexte trop lacunaire pour comprendre la mention	IG XII 5, 658 I
58	211-212	Syros	noms illisibles	/	proconsuls (ἀν[θ]ύπατ[ο]ι [- - -])	contexte trop lacunaire pour comprendre la mention	IG XII 5, 658 II
59	après 294	Andros	[Aur. (?)] Metel[us] (?)	Mendoni, Zoumbaki (2008), n°45	gouverneur (de rang équestre) de la province des îles ([δ]ιασημ[ω]τάτος ἡγε[μ]ῶν ἐπαρχίας νήσων)	monument érigé par la cité d'Andros sur la base d'un décret du Conseil et du peuple ; qualifié de sauveur et évergète de la cité	IG XII 5, 758 (Petro 71)
<b>époque impériale (date indéterminée)</b>							
60	époque impériale	Paros	Erōs Caesar	/	surintendant (ἐργεπιστάτης) de l'exploitation des carières de marbre	esclave impérial	IG XII 5, 253
61	époque impériale (II <sup>e</sup> s. ?)	Éphèse	non conservé	/	un gouverneur des Cyclades (?) ([ - -]πρω[ν] - νήσον Κυ[κ]λάδων [- -] ἐπαρχεί[ε] -)	fragment d'inscription honorifique (?) ; contexte trop lacunaire pour comprendre la mention	IEph., 1847
62	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. (après 161)	Naxos	Cassianus	PIR <sup>1</sup> C 398 (?)	proconsul (d'Asie?) ([ Ἀσίας(?) ἀν]θ[ύ]πατος)	statue du proconsul élevée par le Conseil et le peuple ; patron (πάτρων) et évergète des Naxiens	IG XII 5, 58

## REMARQUES À PROPOS DU TABLEAU 01 (MAGISTRATS ROMAINS)

## → De la traduction des termes grecs utilisés pour désigner les magistratures romaines

La plupart de ces termes employés dans les inscriptions des Cyclades ne posent pas de problème de compréhension. Nous renvoyons entre parenthèses aux pages de référence dans l'étude de MASON (1974) :

ἀνθυπάτος	= <i>proconsul</i>	= proconsul	(p. 21 et 106)
ἀντιστράτηγος	= <i>propraetor</i>	= propréteur	(p. 22 et 106)
ἀντιταμίης	= <i>proquaestor</i>	= proquesteur	(p. 22-23 et 108)
ἀρχιερεὺς	= <i>pontifex maximus</i>	= Grand Pontif	(p. 26 et 115)
αὐτοκράτωρ	= <i>imperator</i>	= « <i>imperator</i> » (voir ci-dessous)	(p. 29 et 117-120)
δημοσιώνης	= <i>publicanus</i>	= publicain	(p. 35)
ἐπαρχος	= <i>praefectus</i>	= préfet	(p. 45 et 138-140)
ἐπίτροπος	= <i>procurator</i>	= procureur	(p. 49 et 142-143)
λογιστής	= <i>curator republicae</i>	= curateur, contrôleur des finances	(p. 66)
πρεσβευτής	= <i>legatus</i>	= légat	(p. 78-79 et 153-155)
στρατηγός	= <i>praetor</i>	= préteur / gouverneur (voir ci-dessous)	(p. 86-87 et 155-163)
στρατηγὸς ἀνθυπάτος	= <i>proconsul</i>	= proconsul	(p. 86-87 et 160-161)
στρατηγὸς ὕπατος	= <i>consul</i>	= consul	(p. 87 et 158-59)
ταμίης	= <i>quaestor</i>	= questeur	(p. 91)
τιμητής	= <i>ensor</i>	= censeur	(p. 93)
ὑπατος	= <i>consul</i>	= consul	(p. 95-96 et 165-171)

Le terme grec **αὐτοκράτωρ** correspond exactement à celui d'*imperator* en latin. Avant de signifier « empereur », il correspondait d'abord au titre que l'on donnait à un général victorieux. On employa ensuite le terme pour désigner un général revêtu de l'*imperium*, ou un homme qui se vit confier des pouvoirs extraordinaires (comme Pompée qui obtint un *imperium infinitum* en 67 av. J.-C.). Le terme grec αὐτοκράτωρ servait également à traduire *dictator*, un homme à qui on a donné les pleins pouvoirs (comme César). Il s'agit à la fois d'un titre honorifique et d'une fonction, dont on peine à trouver l'équivalent en français. Aussi avons-nous pris le parti, lorsque αὐτοκράτωρ ne désigne pas un empereur, de traduire le terme par son équivalent latin, faute de mot en français permettant de rendre compte de cette pluralité de sens.

Les réalités que recouvre le terme de **στρατηγός** sont sans doute les plus difficiles à saisir, car le terme possède à la fois un sens grec non-technique (*général, commandant*), et un sens technique, spécifique aux *realia* romaines, équivalent du latin *praetor (préteur)*<sup>1</sup>. Ainsi, résultant de ces deux influences, le terme a pu être employé pour désigner généralement un « gouverneur », au moins jusqu'à l'époque d'Auguste dans les inscriptions, et même jusqu'au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans les textes littéraires, avant d'être largement remplacé par ἡγεμών (n°59)<sup>2</sup>. De là découle la difficulté à déterminer quels étaient le titre et la fonction exacts de Cn. Octavius (n°6) et L. Volusius Saturninus (n°34) : étaient-ils simplement préteurs ou gouverneurs (de rang prétoriens) ? Pour Volusius, cette question mérite d'être posée, car on sait que le consul de 3 ap. J.-C. fut également gouverneur de la province d'Asie en 8/9 ou 9/10 ap. J.-C. (voir *infra*). C'est à l'occasion de ce proconsulat que le peuple athénien et les habitants de l'île auraient pu faire leur dédicace, dernière preuve des liens qui rattachaient Délos à l'Asie au moment où l'île bascula définitivement dans la sphère athénienne.

**στρατηγὸς ὕπατος** est au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. l'expression officielle employée pour désigner un consul (n°3), avant d'être peu à peu simplifiée en ὕπατος seul<sup>3</sup>. Le fait que ce dernier mot soit précédé ou non de **στρατηγός** ne change absolument rien à son sens. Il en va exactement de même pour **στρατηγὸς ἀνθυπάτος** (n°35 et n°37) qui désigne simplement un proconsul, fonction souvent également indiquée par le dernier mot seul (n°1, 10, 21, 25, 26, 36, 44, 46, 57, 58 et 62). Contrairement à ce que l'on trouve dans de nombreux ouvrages, ces expressions ne doivent pas être traduites par « préteur consulaire » ou « préteur proconsulaire ». Le grec désigne en réalité un « gouverneur (qui est) consul / proconsul »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> MASON (1984), p. 155.

<sup>2</sup> MASON (1984), p. 158.

<sup>3</sup> Dans nos inscriptions, la première expression disparaît complètement à partir du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au profit du simple ὕπατος. Cf. n°45, 47, 55 et 56.

<sup>4</sup> MASON (1984), p. 160. Pour une étude développée sur cette question, voir HOLLEAUX, M., *Στρατηγὸς ὕπατος : étude sur la traduction en grec du titre consulaire*, BEFAR 113 (1918).

→ **Quelques compléments prosopographiques**

Nous n'avons pas exposé systématiquement la prosopographie de chacun des personnages et renvoyons dans le tableau aux principales études qui leur ont été consacrées. Lorsque nous avons eu des corrections à apporter ou des remarques à faire quant aux dates et aux carrières, nous les avons exposées succinctement ci-dessous (les numéros renvoient aux numéros du tableau) :

**3. M. Antonius M. f.**

- Consul en 99 et censeur en 97 av. J.-C.

- Date de la dédicace traditionnellement fixée à 97 av. J.-C. (date de la censure de M. Antonius). BASLEZ (1982), p. 55-56 propose d'abaisser cette date entre 89 et 87, au moment où Antonius devient un personnage de premier plan à Rome. Pour cette nouvelle chronologie, l'auteur s'appuie sur le titre de « patron » qui est décerné à Antonius, tout comme à Caius Iulius [C.] f. Caesar dans *ID* 1701, qu'elle identifie, non au proconsul d'Asie et père du dictateur C. Iulius Caesar, mais à l'orateur C. Iulius Caesar Strabo, dont l'influence est à son apogée à Rome en 88 av. J.-C.

- La date haute pour les deux dédicaces nous semble plus probable : d'une part parce que les fonctions d'Antonius, bien datées, sont rappelées dans la dédicace ; d'autre part parce que Iulius Caesar est honoré plusieurs fois à Délos (*ID* 1712 et 1847) en tant que proconsul.

**5. C. Iulius C. f. Caesar**

- Proconsul vers 92 av. J.-C.

- Date des trois dédicaces traditionnellement fixée à 92-91 av. J.-C. (date du proconsulat de Iulius Caesar). BASLEZ (1982), p. 55-56 propose de reconnaître dans *ID* 1701 l'orateur Caesar Strabo et d'abaisser la date de cette dédicace entre 89 et 87 av. J.-C. (cf. *supra*, n°3).

**6. Cn. Octavius Cn. f.**

- Il peut s'agir du consul de 87 av. J.-C., qui aurait été gouverneur (?) (στρατηγός) d'une province orientale vers 90 av. J.-C., ou du consul de 128 av. J.-C. portant le même nom. cf. BADIEN, E., *Studies in Greek and Roman History* (1964), p. 104 et n. 168.

**34. L. Volusius Saturninus**

- On connaît deux consuls de ce nom (père et fils) : l'un en 12 av. J.-C., l'autre en 3 ap. J.-C. (*RE, Suppl.* IX, n°16 et n°17). On sait que le fils fut gouverneur de l'Asie en 8/9 ou 9/10 ap. J.-C., ce qui conviendrait très bien au contexte de l'inscription. Sur le sens de στρατηγός (*prêtre* ou *gouverneur*), voir *supra* les remarques de traduction. L'inscription pourrait donc dater des années 3-10 ap. J.-C. Il faudrait alors supposer que Philippidès, fils de Gorgias, du dème d'Azénia, épimélète au moment de l'érection de la statue, était à la fin de sa carrière, car on le connaît comme κήρυξ ἄρχοντος en 30 av. J.-C. [cf. ÉTIENNE (1990), p. 262].

**REMARQUES À PROPOS DU TABLEAU 02 (« IMPÉRIALES GRECQUES »)**

- **X** = lorsqu'une île a frappé au moins une émission à l'effigie de l'empereur.
- **Y** = lorsque les émissions concernent un autre membre de la famille de l'empereur régnant (impératrice, *Caesar, etc...*), à l'exception de Faustine la Jeune (Fau) et de Julia Domna (JD), qui ont leur propre entrée dans le tableau.
- **PA** = « pseudo-autonomes » dont la date d'émission a pu être établie.
- **©** = lorsque l'effigie de l'empereur apparaît en contremarque sur des monnaies frappées antérieurement.
- **(x)** = nombre d'émissions assurées à l'effigie d'un même empereur dans l'île.
- **Total** = nombre d'îles au total qui ont frappé à l'effigie d'un même empereur ou groupe d'empereurs.

**TABLEAU 02**

Chronologie des frappes des « impériales grecques » dans les Cyclades (à l'exclusion des « pseudo-autonomes » non datées)

Iles et Cités	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C. Julio-Claudiens et Flaviens								II <sup>e</sup> s. ap. J.-C. Antonins								III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. Sévères et suivants							
	Au	Tib	Ca	Cl	Né	Ve	Ti	Do	Ner	Tr	Ha	Ant	Fau	MA &LV	LV	MA	Co	SS	JD	Ca& Gé	Gé	Ca	El	Go
<b>Amorgos</b> <i>Aigialè</i>																			X (1)			X (2)		
<i>Minôa</i>												X (1)							X (1)			X (1)	Y (2)	
<b>Andros</b>									X ⊙ Y?	X (1)	X (1) PA (3)	X (1)	X (3)				X ⊙ X?	X (1)			X (1)			
<b>Gyaros</b>																								
<b>Ios</b>									X (2)				X (2)	X (1)	Y (1)									
<b>Kéos</b> <i>koinon</i>	X (1)																	X ? <i>Ioulis</i>						
<b>Kythnos</b>																								
<b>Mélos</b>					X ?			X (1)	PA (5)	PA (6)						X (2) PA (3)	PA (5)			X (2)				
<b>Mykonos</b>	X (1)																							
<b>Naxos</b>												X (1)							X (2)	X (1)		X (2)	X (1)	
<b>Paros</b>												X ?	X (1)		X (1)	X (1)								
<b>Pholégandros</b>																X (1)								
<b>Sériphos</b>																								
<b>Siphnos</b>																			X (1)				Y ?	X (3)
<b>Syros</b>							X (3)	X ?	X ?	X (1)	X (1) Y (3)		X (3)				X ? Y (3)	X (3)		X (2)		X (1)		
<b>Ténos</b>		X ?									X (?) Y (1)	X (?)							X (1)					
<b>Théra</b>															X (4)	X (3)	X ?	X ?						
<b>TOTAL (îles)</b>	2	1 ?			1 ?		1	1 ou 2	3 ou 4	3	entre 5 et 7	3	3	3	4	3 ou 4	7	3	1	2	5	2	1	
												7						10	6					

## REMARQUES À PROPOS DES TABLEAUX 03 (a) ET 03 (b) (EMPEREURS)

- Outre les empereurs, nous avons pris le parti de répertorier les membres de la famille impériale, ainsi que les grands généraux et *imperatores* de la fin de la République (Pompée, Marc Antoine, Jules César, Agrippa) et la déesse Rome.
- Nous avons inclus dans le tableau la documentation épigraphique d’Astypalaia, qui permet des comparaisons intéressantes avec les autres îles des Cyclades.

### → Code des styles, graphies et couleurs

- Normal = épigraphie ; dédicaces impériales
- Souligné = épigraphie ; documents officiels (lettres impériales, décrets, *etc.*)
- **Gras** = épigraphie et architecture ; consécration de monuments
- Normal gris foncé = numismatique ; « impériales grecques »
- Normal gris clair = sculpture ; portraits impériaux
- { nom } = nom marqué en contremarque sur une monnaie
- R/ = revers = type iconographique du revers de la monnaie concernée
- / = absence de l’information concernée
- ? = ignorance de l’existence ou perte de l’information
- (?) = absence de certitude quant à l’information donnée

### → Date

- Nous nous sommes attachés à dater le plus précisément possible les documents (en particulier grâce aux informations fournies par la titulature ou la carrière des empereurs).
- Lorsque les documents ne sont pas précisément datables, les dates choisies par défaut sont celles du règne de l’empereur concerné.
- Sauf mention contraire, toutes les dates sont entendues « après J.-C. »

### → Titulature

- Dans un souci de cohérence, toutes les titulatures impériales ont été mises au nominatif. Le cas dans le document d’origine, lorsqu’on le connaît, est précisé dans la colonne « commentaires ».
- Les noms et termes manquants ont été à chaque fois restitués, dans la mesure du possible.

### → Titres honorifiques

- Les titres honorifiques accompagnant la mention d’un empereur ont été traduits. La formule grecque est rappelée entre parenthèses, au nominatif.

### → Support / Type de document

- Sauf mention contraire, toutes les mesures sont données en mètres.

### → Références

- **Petro** = numéro de référence de l’inscription dans le recueil des inscriptions d’Andros ΠΕΤΡΟΧΕΙΛΟΣ (2010).
- Pour les **monnaies**, le chiffre indiqué renvoie au numéro de référence de notre catalogue (**Appendice II**).
- Pour les **statues**, le chiffre indiqué renvoie au numéro de référence de notre catalogue (**Appendice III**).

TABLEAU 03 (a)

Rome, les empereurs et la famille impériale dans la documentation archéologique des Cyclades

(classement géographique et chronologique)

Date	Bénéficiaire(s)/ Destinataire(s)	Titulature	Titres honorifiques	Dédicant(s) / Auteur(s)	Support / Type de document	Commentaires	Lieu de trouvaille (Lieu de conservation, si différent)	Références
<b>AMORGOS</b>								
<b>Aigialè</b>								
37-41	Caligula	[Γαῖος Καίσαρ Γερμανικός] Γερμανικῶς Καίσαρος υἱός] Σεβαστός	/	le peuple	fragment de base en marbre (0,50 x 0,30)	dédicace au datif	à Vigla, sur la pente Sud de l'Acropole antique	IG XII 7, 437
193-217	Julia Domna	Ιουλι(α) Δόμνα Σεβ(αστή)	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; R/ Déméter dans un quadrigé	?	3
211-217	Caracalla	Αὐ(τοκράτωρ) Καίσαρ Αὐ(ρήλιος) Ἀντων εἰνός	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; R/ Dionysos	?	4
211-217	Caracalla	Αὐ(τοκράτωρ) Καίσαρ Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) Ἀντων εἰνός	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; frappée sous l'archiprétanie d'Épikratès (ἐπι ἄρχ[ι]πρωταν εἰ(ας) Ἐπικράτους); R/ statues de culte (Apollo de Didymes et Artémis de Milet)	?	5
<b>Minôa (et Katapola)</b>								
env. 30-50 (?)	Agrippine l'Ancienne (?)	/	/	?	tête en marbre blanc	/	sur l'Acropole de Minôa (musée de Syros)	2
env. 30-50 (?)	Germanicus (?)	/	/	?	tête en marbre blanc	/	sur l'Acropole de Minôa (musée de Syros)	1
F <sup>r</sup> s. av. - F <sup>r</sup> s. ap. (?)	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?)	[- - Καίσαρ θεός - -] / θε[ο] υἱός - -]	?	?	fragment de marbre blanc (0,15 x 0,06 x 0,13)	dédicace au datif; restitution hypothétique	? (musée de Syros)	IG XII 7, 268
41-54	Claude	[Τιβέριος] Κλαύδιος Σεβαστός] Γερμανικός	/	le peuple	base quadrangulaire	dédicace à l'accusatif	près du port de Katapola	IG XII 7, 265
<u>prem. moitié du I<sup>r</sup> s. (?)</u>	<u>la cité de Minôa (?) / de Samos (?)</u>	?	/	<u>Domitien, Trajan ou Hadrien. (?)</u>	<u>fragment d'une plaque en marbre bleuté (0,32 x 0,40)</u>	<u>lettre réaccordant à la cité de Minôa (?) / à Samos (?) ses privilèges de liberté et d'immunité</u>	<u>en rempli dans le mur extérieur d'une maison à Katapola (Collection archéologique, n°5)</u>	<u>IG XII 7, 242 (Oliver (1989), n°1071)</u>
138-161	Antonin le Pieux	Τ(ίτος) Αἰλίος Καίσαρ) Ἀντων εἰνός	/	la cité de Minôa d'Amorgos	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Artémis d'Éphèse)	?	7
185-192	Dionysos de Minôa, la très douce patrie et Commode	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μᾶ(ρκος) Αὐ(ρήλιος) Κόμμοδος Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβής Εὐτυχής	/	Syntychè, fille d'Hégéas	plaque de marbre bleuté (0,56 x 0,48 x 0,19)	nom de l'empereur au datif; consécration de la statue réparée de Tychè	provenance incertaine [une chapelle consacrée à la déesse (?)]	IG XII 7, 247
II-III <sup>e</sup> s.	Antonin le Pieux, Commode ou Caracalla (?)	Μᾶ(ρκος) Αὐ(ρήλιος) Ἀντων εἰνός (?)	/	?	base de statue	indication de C. Vermeule, sans référence au texte exact de l'inscription (non publiée ?)	à Katapola, derrière la cour de l'église Aghia Panaghia	Vermeule (1968), p. 439
II-III <sup>e</sup> s.	empereur non identifiable	[Αὐτ?] (οκράτωρ) Καίσαρ [- - -] Ἀντων εἰνός	/	la cité de Minôa	monnaie	nom au nominatif; R/ Tychè	?	8
193-217	Julia Domna	Ιουλι(α) Δόμνα Σεβ(αστή)	/	la cité de Minôa	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Héra de Samos)	?	9
208-210	les magistrats, le Conseil et le peuple de Minôa (?) / de Samos (?)	[Αὐτοκράτωρ] Κλαύδιος [εὐελογία] ἡσ αὐτῶ Nerva I [Λούκιος Σεπτίμιος Σεουήρος Εὐσεβής Περτίνάξ ] Σεβαστός Ἀραβικό]ς Ἀδιαβηνικός Παρθικός [Μένιστος, ἀρχιερεὺς] μένιστος, [carnière et honneurs, I, καὶ ] Αὐτοκράτωρ Καίσαρ, [εὐελογία] ἡσ αὐτῶ Nerva I, [Μᾶρκος Αὐρήλιος Ἀντωνεῖνος Εὐσεβής, ] Σεβαστός, [carnière et honneurs, I	/	Septime Sévère et Caracalla	deux fragments d'un plaque en marbre blanc	lettre envoyée de Bretagne, comportant un décret de Septime Sévère et Caracalla	dans une maison de Katapola	IG XII 7, 243 (Oliver (1989), n°2591)

198-217	Caracalla	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αύρηλιος Αντωνίνος Εύσεβης Σεβαστός	maître de la terre et de la mer (ὁ γῆς καὶ θαλάσσης δεσπότης)	le Conseil <i>philosébastos</i> de Minōa	base cylindrique en calcaire (0,90 x 0,60)	dédicace à l'accusatif; statue érigée par les soins de Hermonkratēs, f. Aristiōn	?	IG XII 7, 266
198-217	Caracalla	[Αυτοκράτωρ] Καίσαρ [Μάρκος] Αύρηλιος Αντωνίνος Εύσεβης Σεβαστός	maître de la terre et de la mer (ὁ γῆς καὶ θαλάσσης δεσπότης); notre sauveur et évergète (ὁ ἐαυτῶν σωτῆρ [καὶ εὐεργέτης])	C. Asinnius Protimus Quadratus et son frère C. Asinnius Rufus	base quadrangulaire en marbre bleuté (0,65 x 0,90 x 0,55)	dédicace à l'accusatif	à Katapola, près de l'église Katapoliani	IG XII 7, 267
211-217	Caracalla	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αὐρηλιος Αντωνίνος	/	la cité de Minōa	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Héra de Samos)	?	10
219-220	Julia Paula	Κορνήλια Παῦλα Σεβαστή	/	la cité de Minōa	monnaie	nom au nominatif; R/ Artémis chasseresse	?	11
218-226	Julia Maesa	Ιουλιὰ Μαῖσα Σεβαστή	/	la cité de Minōa	monnaie	nom au nominatif; frappée sous l'archontat de T. Flavius Erginos (ἐπιτ(ρου) Φλαουίου) Ἐργίνου ἀρχ(όντος); R/ Apollo n Citharède	?	12
244-249 (?)	Otacilie (?)	Ὀτακάλια Σεουήρα Σεβαστή	/	la cité de Minōa (?)	monnaie	nom au nominatif; R/ Artémis chasseresse	?	13
<b>ANAPHÈ</b>								
1 <sup>er</sup> s. av.-1 <sup>er</sup> s. ap. (?)	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?)	ὁ [Αυτοκράτωρ] Καίσαρ θεοῦ υἱὸς Σεβαστός (?)	?	le [peuple d'Anaphè] (?)	bloc fragmentaire (0,23 x 0,08 x 0,17)	dédicace à l'accusatif	dans le monastère Panaghia Kalamiotisi	IG XII 3, 264
98-117 ou 117-138	Trajan ou Hadrien	restitution des IG : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστός; autre possibilité : Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Σεβαστός	?	?	bloc fragmentaire	cas impossible à déterminer	dans le monastère Panaghia Kalamiotisi	IG XII 3, 265
138-161	Antonin le Pieux	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Τίτος Αἰλίος Ἀδριανὸς Αντωνίνος Εύσεβης	/	le peuple	base en marbre bleuté (0,44 x 0,23 x 0,31), moulurée	dédicace à l'accusatif	dans le monastère Panaghia Kalamiotisi	IG XII 3, 267
180-192	Commode	[Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αὐρ. Αντωνίνος Κόμοδος]	?	?	bloc fragmentaire (autel?)	dédicace au datif	dans une église du Kastro	IG XII 3, 266
<b>ANDROS</b>								
15-12 av.	Julie	Ἰουλιὰ, Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ θυγατήρ, γυνὴ δὲ [Μάρκου Ἀγρίππας]	/	le peuple	plaque de marbre blanc correspondant à la moitié gauche d'une base de statue (0,95 x 0,60 x 0,18)	dédicace à l'accusatif	en remploi dans un mur, sur la plage de Palaio polis (près de l'agora antique)	IG XII 5, 740 = Petro 72
98-117	Trajan	{ Τραϊανός }	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif; la légende et le buste impériaux ont en contre-marque	?	19
98-117	Trajan	{ Τραϊανός }	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif; la légende et le buste impériaux ont en contre-marque	?	20
112-115	Ulpia Marciana (?)	[Μαρκιανή] (?) Σεβαστή	/	la cité d'Andros (?)	monnaie	nom au nominatif; tête d'un empereur postérieur en contre-marque; R/ Dionysos	?	21
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaises (0,38 x 0,33 / 0,27 x 0,31)	dédicace au datif	trouvé à Palaio polis, au-dessous de l'église de la Métamorphose (Musée d'Andros n°89)	IG XII 5, 741 = Petro 74
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	[Α]υτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaises (0,46 x 0,32 x 0,33)	dédicace au datif	trouvé à Palaio polis, en remploi au-dessus d'une porte, non loin de l'emplacement de la porte antique de la ville (Musée d'Andros n°94)	IG XII 5, 742 = Petro 75
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel oblong en marbre blanc-bleuté (0,46 x 0,20 x 0,11)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'une maison d'un village voisin de Palaio polis (Musée d'Andros n°44)	IG XII 5, 743 = Petro 76
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Τραϊανὸς [Α]δριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,25 x 0,19 x 0,17)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'une maison du village Mesathouri (Musée d'Andros n°88)	IG XII 5, 744 = Petro 77
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,39 x 0,27)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'un atelier, au port de Gavrio (perdu)	IG XII 5, 745 = Petro 78
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Ἀδριανὸς Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτῆρ καὶ κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel?	dédicace au datif	dans la cour d'une maison de pêcheur à Palaio polis (près de la plage ?)	IG XII 5, 746 = Petro 79

117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Τραϊανός Αδριανός Ολυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers ([σωτήρ και] κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	partie inférieure d'un autel quadrangulaire en marbre blanc (0,25 x 0,26 x 0,21)	dédicace au datif	dans un champ à Palaio polis (perdu)	IG XII Suppl., 273 = Petro 80
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	Αυτοκράτωρ Αδριανός Ολυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers ([σωτήρ και] κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaies (0,36 x 0,23 x 0,37); inachevé ou retaillé et réemployé par la suite	dédicace au datif	provenance inconnue (Palaio polis ?) (Musée de Palaio polis n°37)	Petro 81
117-138 (131/2 ?)	Hadrien	[Τραϊαν]ός Αδριανός Ολυμπίος Αυτοκράτωρ	sauveur et fondateur de l'univers ([σωτήρ και] κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	plaque de marbre blanc provenant d'une base de statue, d'un grand autel ou d'un autre type de monument honorifique (0,61 x 0,25 x 0,04)	dédicace au datif	trouvé sur la plage de Palaio polis (Musée de Palaio polis n°37)	Petro 82
117-138	Hadrien	Αδριανός	sauveur et fondateur de l'univers ([σωτήρ και] κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	plaque de marbre blanc brisée (fragment d'autel ?) (0,28 x 0,29 x 0,09)	dédicace au datif	en emploi dans un mur au NO de l'église de la Métamorphose	Petro 83
117-138	Hadrien	Αυτοκράτωρ Τραϊανός Ολυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers ([σωτήρ και] κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel ?	dédicace au datif	vu à Palaio polis, non loin de l'emplacement de la porte antique de la ville (pas retrouvé)	Petro 84
117-138 (?)	/	Αδριανός	?	l'empereur Hadrien (?)	fragment de marbre	nom au nominatif ; consécration d'un monument (ἀνέθηκε) (?)	trouvé près du détroit entre Andros et Ténos (pas retrouvé)	IG XII Suppl., 271 = Petro 204
117-138 (et 180-192)	Hadrien (et Commode)	Α[ύ] (τοκράτωρ) Αδριανός (Κόμοδος)	/	la cité d'Andros	monnaie	noms au nominatif ; légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	22
138-161 (et 180-192)	Antonin le Pieux (et Commode)	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Αἰλίος Ἀντωνίνος {Κόμοδος}	/	la cité d'Andros	monnaie	nom à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	23
138-161	Antonin le Pieux	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Πίτος Αἰλίας Αδριανός Ἀντωνίνος Σεβαστός Εὐσεβής	notre souverain (ὁ κύριος ἡμῶν)	le Conseil et le peuple	fragment d'une stèle de marbre blanc (0,33 x 0,29 x 0,12)	partie d'un décret en rapport avec une demande d'exemption d'impôts ; le règne de l'empereur est évoqué comme élément circonstanciel de datation	dans un champ de Palaio polis (Musée d'Andros n°10)	IG XII 5, 724 = Petro 6
139-161	Antonin le Pieux et Marc Aurèle	[Αυτοκράτωρ Πίτος Αἰλίας Αδριανός Ἀντωνίνος Σεβαστός Εὐσεβής και ο υἱός α]υτοῦ Μάρκος Αἰρήλιος Βήρος Καίσαρ	?	le peuple (?) / la cité (?)	deux fragments de corniche en marbre blanc (1,45 x 0,67 x 0,28 et inconnu)	dédicace au datif ; consécration d'un makellos ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur	dans les fouilles de la stoa, au Nord de l'agora	Palaio kras sa (2011), p. 219
161-169 (et 180-192)	Marc Aurèle et Lucius Verus (et Commode)	Αυτοκράτορες Α[ύ]ριος (ἡλίας) --- Λούκιος ?] Οὐήριος {Κόμοδος}	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	27
161-169 (et 180-192)	Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine (et Commode)	D/ Αυτοκράτορες [---] / {Κόμοδος} ; R/ Φαυστινὰ Σεβ[αστή] - -]	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	28
161-169 (et 180-192)	Marc Aurèle et Lucius Verus (et Commode)	Αὐτοκράτωρ Ἀντωνίνος Αἰλίας Καίσαρ [---] / {Κόμοδος}	/	la cité d'Andros	monnaie	légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	29
145-175 (?)	Faustine la Jeune (?)	?	/	la cité d'Andros	monnaie	tête d'une impératrice (?) en contremarque ; R/ thyrses enrubanné	?	30
180-192	Commode	Μ[άρκος] Ἀντωνίνος Αἰλίας Κόμοδος	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	31
193-211	Septime Sévère	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Σεπτίμιος Σεβήρος	/	la cité d'Andros	monnaie	R/ Dionysos	?	32
198-209	Septime Sévère, Caracalla et Géta	Imperator Caesar L. Septimus Severus et M. Aur. Antoninus Augustus et [P. Septimus Gaeta] Caesar	/	M. Aurelius Rufinus et les soldats de la cohorte prétorienne Fl. Clarinus, Aur. Iulianus et Aur. Messius	parpaing en marbre blanc (1,26 x 0,48)	dédicace « pro salute » ; construction d'une « caverne » (speleum) consacrée à Mithra ; inscription en latin ; Géta n'est pas encore empereur	dans un mur de terrasse antique, dans la région de « Porta »	IG XII Suppl., 274 = Petro 124
211	Géta	[---] Σεπτίμιος [Γέτας]	/	la cité d'Andros	monnaie	/	?	33
274-275	Aurelia Severina	Αὐρηλία Σεουήρινα Αὐγούστα	notre très noble maîtresse (ἡ ἐπιφραγνισοτάτη κυρία ἡμῶν)	la cité d'Andros	base de statue (?)	dédicace à l'accusatif	dans les fouilles de l'agora (perdue)	IG XII 5, 748 = Petro 86

ASTYPALAI A								
non datable	Auguste (?) (ou un autre empereur ?)	rest itution des IG : [Αὐτοκράτ]ωρ Καίσαρ θ[εοῦ υἱὸς Σεβαστός] ; autres possibilités : [Αὐτοκράτ]ωρ Καίσαρ θ[εός] / θ[εοῦ --- υἱός]	?	?	fragment de base (0,33 x 0,60)	dédicace au datif	dans le Kastro	IG XII 3, 205
118	les magistrats, le Conseil et le peuple d'As ty palai a	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γενέλογε ἕως αὐτῆ] Νερῶν   Τραϊανὸς [Ἀδριανὸς] Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μένιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὑπάτος τὸ β'	/	Hadrien	plaque de marbre bleuté (0,60 x 1,00 x 0,17) ; texte gravé à la suite d'une lettre antérieure d'Auguste	nom au nominatif ; lettre d'Auguste aux Cnidiens, apportée à As ty palai a et rempliée pour y inscrire une lettre d'Hadrien aux As ty palai ens	dans le Kastro	IG XII 3, 175
118	les magistrats, le Conseil et le peuple d'As ty palai a	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γενέλογε ἕως αὐτῆ] Νερῶν   Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μένιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὑπάτος τὸ β'	/	Hadrien	plaque de marbre ?	nom au nominatif ; lettre d'Hadrien	encastree dans un mur de l'église Panaghia tou Peirou	IG XII 3, 176
129	les magistrats, le Conseil et le peuple d'As ty palai a	Αὐτοκράτωρ [Κ]αίσαρ [γενέλογε ἕως αὐτῆ] Νερῶν   Τραϊανὸς [Ἀ]δριανὸς Σεβαστός, ἀρχιερεὺς μένιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ιν', ὑπάτος τὸ γ', πατὴρ πατριδός	/	Hadrien	base en pierre (0,48 x 0,93 x 0,18)	nom au nominatif ; lettre d'Hadrien envoyée de Laodicée en Lycie	dans une maison dans le Kastro	IG XII 3, 177
128-138	les Rhodiens et les As ty palai ens (?)	[Α]ὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ Τραϊανὸυ Πατριδοῦ υἱός [- - -]	/	Hadrien	fragment d'une plaque en pierre ordinaire (0,48 x 0,25 x 0,10)	nom au nominatif ; deux lettres d'Hadrien (une aux Rhodiens et l'autre aux As ty palai ens ?)	dans le Kastro, en remploi dans l'escalier d'une maison	IG XII 3, 206
164-166	Marc Aurèle	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Σεβαστός Ἀρμενιᾶκος	sauveur et évergète de notre cité (ὁ σωτὴρ καὶ εὐεργέτας καὶ τὰς ἀμετέρας πόλιος)	le Conseil et le peuple d'As ty palai a	base en marbre bleuté (0,48 x 0,10 x 0,25) ; remploi d'une base antérieure (IG XII 3, 215)	dédicace à l'accusatif ; consécration aux dieux (θεοῖς)	au pied de la colline où se situait la cité antique	IG XII 3, 207
163-165	Lucius Verus	Αὐτοκράτ[ωρ] Καίσαρ Λούκιος Αὐρήλιος Οὐήρος Σεβαστός Ἀρμενιᾶκος	sauveur et évergète de notre cité (ὁ σωτὴρ καὶ εὐεργέτας τὰς πόλιος ἀμῶν)	le Conseil et le peuple d'As ty palai a	base (0,68 x 0,58)	dédicace à l'accusatif	en remploi dans un mur du Kastro	IG XII 3, 208
161-180 ou 198-217	Marc Aurèle ou Caracalla	Αὐτοκράτωρ Μ. Αὐρήλιος Καίσαρ Σεβαστός	?	le Conseil et le peuple [d'As ty palai a]	?	dédicace à l'accusatif	au-desus d'une table sacrée dans l'église Aghia Marina, près du Monastère de la Vierge	IG XII 3, 209
238-244	Gordien III	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Ἀντωνίνος Γορδιανός	/	le peuple d'As ty palai a	?	dédicace à l'accusatif	dans l'église Aghia Marina, près du Monastère de la Vierge	IG XII 3, 210
ATHÈNES								
132	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur de notre grand-père (ὁ σωτὴρ τοῦ πατρός ἡμῶν) ; notre propre évergète (ὁ ἴδιος εὐεργέτης)	les Théréens Philemôn et Pasippos dit Apollônios	base de statue	dédicace à l'accusatif	dans le téménos de l'Olympion à Athènes	IG II F 3318
DÉLOS								
après 65 av.	Pompée	[Γναῖος] Πονπίηος Γναίου υἱὸς μέγας αὐτοκράτωρ	?	le peuple athénien et l'association des Pompéastes de Délos	couronnement et corps de base circulaire en marbre	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô (?) ; général investi de l'imperium (αὐτοκράτωρ)	dans le sanctuaire d'Apollon, à l'extrémité Ouest du Portique d'Antigone	ID 1641
48 av. (après victoire Pharsale)	Jules César	Γάιος Ἰούλιος [Γαίου υἱὸς] Καίσαρ, ἀρχιερεὺς καὶ αὐτοκράτωρ, ὑπαίτης τε τὸ δεύτερον	sauveur et évergète des Grecs ([σωτὴρ καὶ εὐεργέτης τῶν Ἑλλήνων])	le peuple athénien	fragment de base en marbre gris (0,69 x 0,66 x 0,46) ; remploi d'une base de statue antérieure	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollon, à une trentaine de mètres au NO du Grand Temple	ID 1587
31-27 av.	Octave-Auguste	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ Ἰουλοῦ υἱός	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	base en marbre	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô	? (Venise, dans la maison de la famille Maurosini)	ID 1588
31-27 av.	Octave-Auguste	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ υἱός	/	Artorius (= M. Artorius Asclépiadès, le médecin personnel d'Octave)	base	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô	? (perdue)	ID 1589
30-20 av.	Auguste (?)	/	/	le peuple athénien ?	tête colossale en marbre blanc	/	dans le sanctuaire d'Apollon	12
21-12 av. (17-16 av. ?)	Julie	Ἰουλία Κ[α]ίσαρος Σεβαστοῦ θυγατὴρ, γυνὴ Μάρκου Ἀγρίππα	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	corps de base quadrangulaire en marbre bleu (0,64 x 0,58 x 0,73) ; remploi d'une base de statue antérieure (ID 2502) ; couronnement en marbre blanc, avec paire de semelles pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô	dans le sanctuaire d'Apollon, en avant du Grand Temple (à quelques mètres à l'Ouest du temple, le long de la « voie sacrée »)	ID 1592

17-16 av.	Agrippa	Μάρκος Ἀγρίππας Μάρκου Ἀγρίππα υἱός	sauveur et évergète des Athéniens (ὁ ἔαυτων εὐεργέτης καὶ σωτήρ)	le Conseil de l'Aréopage et le peuple (d'Athènes)	corps de base cylindrique, en marbre blanc (0,72 x 0,48); remploi probable d'un tambour de colonne lisse	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollo n, dans la <i>cella</i> de Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple)	ID 1593	
17-16 av. (?)	Caius OU Lucius César	[Γάϊος/ Λούκιος Καίσαρ]	évergète, [- - -] et sauveur du peuple athénien (ὁ ἔαυτου εὐεργέτης καὶ -- καὶ σωτήρ)	le peuple athénien	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre grisâtre (0,46 x 0,26 x 0,68)	dédicace à l'accusatif; consécration à Apollo n (?)	dans le sanctuaire d'Apollo n, à quelques mètres à l'Est de la base du Colosse (déposé au Sud du Grand Temple)	ID 1594	
fin I <sup>er</sup> av.- déb I <sup>er</sup> ap.	un empereur (?)	?	[- -] et sauveur ([- -] καὶ σωτήρ)	?	fragment de marbre, brisé de toutes parts	dédicace à l'accusatif (?)	trouvé à Mykonos (Musée de Mykonos, sans n° d'inv.)	ID 2518	
27 av.-14 ap.	Auguste	<Σεβ>αστός? θεοῦ Ἰουλιου <υ>λο<ς> Καίσαρ]	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	?	dédicace à l'accusatif	? (disparu)	ID 1590	
12 av.-14 ap.	Auguste	[Αὐτοκράτωρ [Καίσαρ] θεός Σεβαστός, ἀρχιερέ[ύς μὲ]νιστ[ος]	/	le peuple athénien	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,61 x 0,51 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans la <i>cella</i> du Grand Temple (déposé près du côté Sud du Temple des Athéniens)	ID 1591	
79-81	Titus	Τίτος Καίσαρ Σεβαστός	/	/	corps de base quadrangulaire en marbre bleu veiné de blanc (0,82 x 0,73 x 0,53); bloc réemployé pour accueillir cette dédicace	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollo n, près du pilier d'Antiochos III (GD 38) (parmi les marbres conservés dans GD 39)	ID 1595	
103-116	Trajan	[Αὐτοκράτωρ] Νέρ[ουα] Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός]	patron (?) et sauveur ((πά)τ[ρων] ? καὶ σωτήρ)	Appélès, f. Hippo nikos	corps de base en marbre blanc, réemployé pour accueillir cette dédicace	dédicace à l'accusatif	réemployé dans un mur récent, à l'Ouest de la base de Théophrastos	ID 1596	
103-116	Trajan	Αὐτοκράτωρ Νέρουα Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός	/	la cité (d'Athènes)	base de statue	dédicace à l'accusatif; statue érigée par les soins de Titus Flavius Dèmétrios	copiée à Mykonos par Cyriaque d'Ancone (perdue)	ID 1597	
129-138	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός Οὐλύμπιος]	sauveur et évergète ? ([σωτήρ καὶ εὐεργέτης])	?	bloc de marbre bleuâtre	dédicace à l'accusatif	réemployé comme seuil dans une construction récente, l'Ouest de la base de Théophrastos	ID 1598	
seconde moitié I <sup>er</sup> s.	Marc Aurèle (?)	/	/	?	buste cuirassé en marbre blanc; cuirasse ornée d'une tête de gorgone	/	dans le sanctuaire d'Apollo n	13	
III <sup>e</sup> s. (?)	empereur non identifiable	Αὐτοκ[ράτωρ] (?)	?	?	fragment de base quadrangulaire (0,24 x 0,24 x 0,16)	cas impossible à déterminer; inscription très lacunaire	devant le Grand Temple (Musée de Délos)	ID 1600	
non datable	empereur non identifiable	[Αὐτοκράτωρ]	?	le conseil de l'Aréopage (d'Athènes)	éclat de marbre blanc brisé de toutes parts	dédicace très certainement à l'accusatif	près de l'angle NO du Portique de Philippe	ID 1599	
non datable	empereur non identifiable	Αὐτοκ[ράτωρ] Σεβασ[τός] Καίσαρ]	/	?	fragment de base hellénistique en marbre blanc, réemployée comme base à l'époque impériale	cas impossible à déterminer	en réemploi, dans la Basilique de Saint-Quirique	SEG 18, 314 [=Marcadé (1957), II, 27]	
<b>IOS</b>									
27 av.-14 ap.	Rome et Auguste	Ρώμη [καὶ] Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός θεοῦ υἱός Σεβαστός	/	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,62 x 0,72 x 0,54)	dédicace au datif	?	IG XII 5, 1013	
98-117	Trajan	[Ν]έρ[ουα]ς Τραϊανός [- -]	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	38	
98-117	Trajan	[- -] Τραϊανός ? [- -]	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	39	
I <sup>er</sup> s. (?)	empereur non identifiable	?	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	46	
145-175	Faustine la Jeune	Φαυστεῖνα Σεβαστή]	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ palmier	?	42	
145-175	Faustine la Jeune	Σεβαστή] Φαυστεῖνα	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ palmier	?	43	
161-169	Marc Aurèle et Lucius Verus	?	/	la cité de Ios	monnaie	R/ Athéna Promachos	?	41	
164-169	Lucilla	Λουκίλλα Σεβαστή]	/	la cité de Ios	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	44	
161-180	Marc Aurèle	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Σεβαστός	/	la cité de Ios	base quadrangulaire en marbre	dédicace à l'accusatif	provenance incertaine	IG XII 5, 210	

ΚΕΟΣ								
vers 20 av. (?)	Auguste	Σεβαστός	/	le <i>koïnon</i> des Kéens	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon Citharède (?)	?	57
Ioulis								
II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av. (après 167)	Rome	θεά [Ρώμη]	sauveuse (Σωείρα)	le peuple de Ioulis	plaque, base ou autel en marbre (?) (0,89 x 0,83)	dédicace au datif	dans une cour du Kastro	IG XII 5, 622
après 67 av.	Pompée	Γνάσιος Πομπηΐος Γνάσιου υἱός Μάγνος	évergète et sauveur (εὐεργέτης καὶ σωτήρ)	le peuple	base en marbre pentélique	dédicace à l'accusatif	trouvée dans les ruines de l'église des Saints Apôtres, près de l'agora antique (perdue)	IG XII 5, 627
31-27 av.	Octave-Auguste	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός θεοῦ υἱός	/	le peuple	base en marbre ; divers trous de scellements pour une statue de bronze ; emploi d'une base précédente	dédicace à l'accusatif	au Nord de l'agora antique, sur le Kastro, en emploi dans une chapelle paléochrétienne	SEG 14, 537
31-27 av.	Livie	Λιβία Αὐτοκράτορος Καίσαρος γυνή	/	le peuple	base en marbre blanc (0,57 x 0,875 x 0,37)	dédicace à l'accusatif	au Nord de l'agora antique, sur le Kastro, en emploi dans la chapelle paléochrétienne de St Georges (aujourd'hui insérée dans un mur de la voie menant à la ville)	IG XII 5, 628
après 14 ap.	Auguste ou Claude (?), les dieux Olympiens et les dieux Augustes	ὁ θεός Καίσαρ Σεβαστός et θεοὶ Ὀλυμπῖοι καὶ θεοὶ Σεβαστοὶ	/	le grand-prêtre du culte impérial, Théotélès, fils de Théotélès	deux fragments d'un épistyle (1,45 x 0,96 x 0,15 et 0,91 x 0,33 x 0,15)	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » + dédicace au datif ; construction d'un <i>Sébastion</i> (?)	sur l'acropole de la cité antique de Ioulis et au Kastro de Ioulis	IG XII 5, 629 et Zombaki (1998), p. 669
83-96	Domitien	Αὐτοκράτωρ Δομιτιανὸς Καίσαρ Σεβαστός Γ[ε]ρμανικός	/	/	petite base en marbre pentélique ; traces de semelles pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif	en emploi dans l'église Aghia Paraskevi (Musée archéologique de Ioulis)	IG XII 5, 630
193-211(?)	Septime Sévère (?)	?	/	la cité de Ioulis (?) / le <i>koïnon</i> des Kéiens (?)	monnaie	R/ Poséidon	?	56
II-III s.	empereur non identifiable	[- - αὐτοκράτωρ - -]	/	?	fragment de marbre bleuté	cas impossible à déterminer ; restitution hypothétique	?	SEG 14, 538
Karthaiia								
après 48 av.	Jules César	Γάιος Ἰούλιος Γάϊου υἱός Καίσαρ ; Grand Pontife (ἀρχιερέυς) ; <i>imperator</i> (αὐτοκράτωρ)	sauveur et évergète de la cité (σωτήρ [καὶ] εὐεργέτης καὶ τῆς ἡμετέρας πόλεως)	le peuple de Karthaiia	base oblongue en <i>cipolini</i> gris (1,015 x 0,31 x 0,92) ; paire de semelles pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif	à 5 m au Nord de la <i>crepis</i> du Temple d'Apollon à Karthaiia (déposée sur la terrasse du Temple)	IG XII 5, 556
après 46 av.	Jules César	Γάιος Ἰούλιος Καίσαρ Γάϊου Καίσαρος υἱός ; dieu et <i>imperator</i> (θεός καὶ αὐτοκράτωρ)	sauveur de l'univers (σωτήρ τῆς οἰκουμένης)	le peuple de Karthaiia	base en marbre bleuâtre ; au moins deux encastrement ovales pour une statue en bronze ; emploi d'une base précédente dont on a effacé l'inscription	dédicace à l'accusatif	dans les ruines du Temple d'Apollon à Karthaiia (perdue)	IG XII 5, 557
166-169	Marc Aurèle, Lucius Verus et la famille impériale	οἱ Αὐτοκράτορες Μάρκος Αὐρήλιος καὶ Ἰούλιος Αὐρήλιος Ἀρμενιοκαί Μηδικοὶ Παρθικοὶ εἰ- - ; ὄλος ὁ οἶκος αὐτῶν	?	Tiberius Claudius Hérodianos	cinq fragments d'une grande plaque de marbre	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » ; construction et consécration à la patrie de Karthaiia d'un <i>oikos</i> et d'un mur de soutènement (?)	à Karthaiia, dans la vallée du Vathypamos, à environ 300 m du Temple d'Apollon	IG XII 5, 1097
KYTHNOS								
I <sup>er</sup> av.-I <sup>er</sup> ap. (?)	empereur (?) non identifiable	?	/	la cité de Kythnos	monnaie	R/ une lyre	?	59
MÉLOS								
non datable	empereur non identifiable	[- - Καίσαρ - -]	/	/	fragment de marbre blanc (0,095 x 0,12)	cas impossible à déterminer ; inscription largement restituée ; consécration aux dieux (?) (θεῶς?)	trouvée sur le site de l'agora antique	IG XII 3, 1109
I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap. (?)	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?)	[Καίσαρ] θεοῦ υἱός [Αὐτοκ]ράτωρ - -]	?	?	fragment de marbre bleu (0,09 x 0,13)	cas impossible à déterminer ; restitution très hypothétique	trouvée sur le site de l'agora antique	IG XII 3, 1107
37-41	Agrippine l'Ancienne	Ἀγριππείνα Γερμανικοῦ Καίσαρος γυνή	/	le peuple	base oblongue en marbre blanc (0,54 x 0,59 x 0,37)	dédicace à l'accusatif ; consécration aux dieux (θεῶς)	trouvée sur le site de l'agora antique, non loin du théâtre (Musée archéologique)	IG XII 3, 1108

54-68	Néron	Νέρων Σεβαστός	/	Marcus Antonius Glaukos, prêtre de Zeus <i>Kéraunios</i> et serviteur (υπηρέτης) des dieux Ouraniens	base en marbre blanc-gris	dédicace au datif ; construction d'un mur d'enceinte (περιοικοδόμη<μ>α) pour le sanctuaire de Zeus et des dieux Ouraniens et d'un <i>Sébastion</i> (ἄστυον Σεβαστήον)	provenance inconnue (perdue)	IG XII Suppl., 165
54-68 (?)	Néron (?)	Σεβαστός Νέρων	/	la cité de Mélos	monnaie	nom à l'accusatif ; R/ statue de culte (Athéna <i>Chalkiōikos</i> )	?	68
96-98	Nerva	Νέρυας (?) Κάισαρ Σεβαστός	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte (Athéna <i>Chalkiōikos</i> )	?	69
98-102	Trajan	[Αὐτοκράτωρ Νέρου]ας Τραϊανὸς Κάισαρ Σεβαστός [Γερμανικὸς θεοῦ Νέρου]α υἱός	évergète et sauveur de notre cité (εὐεργέτης και σωτήρ τῆς πόλεως ἡμῶν)	le prêtre (du culte impérial?) T. Flavius Dameinos et son frère T. Flavius Aristodamos ; conformément au testament de leur père Flavius Dameinos	plaque en marbre blanc-jaunâtre (120 x 0,50 x 0,13)	dédicace à l'accusatif	à Klima, dans la fosse où a été retrouvée la statue de Poséidon	IG XII 3, 1110
I <sup>e</sup> -II <sup>e</sup> s. (?)	un empereur (?)	/	/	?	partie inférieure d'une statue colossale en marbre blanc	/	trouvée sur le site de l'agora antique (cour du Musée Archéologique)	22
II <sup>e</sup> s. (?)	un empereur (?)	/	/	?	buste cuirassé en marbre blanc ; cuirasse ornée d'un soleil	/	provenance inconnue (cour du Musée Archéologique)	21
139-161	Marc Aurèle	Αὐτοκράτορας Τ. Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνίνου Καίσαρος Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς υἱός, Μ. Αὐρήλιος Οὐῆρος Κάισαρ	/	le Conseil et le peuple de Mélos	base en marbre blanc (0,54 x 0,59 x 0,37)	dédicace à l'accusatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur	sur la pente, au-dessous du théâtre	IG XII 3, 1111
182-184	Commode	Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) [Ἀντωνίν(ς)]ος	/	la cité de Mélos	monnaie	R/ figure masculine ?	?	86
180-192	Commode	Αὐτοκράτωρ Κ(αίσαρ) Κόμοδος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif ; frappée sous l'archontat de Flavius Éraphroditos (ἐπιάρχ(όντος) Φλαουίου) Επραφροδῖτου)	?	88
211-217	Caracalla	Ἀντωνίνος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif ; R/ ethnique	?	96
211-217	Caracalla	Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) Ἀντωνίνος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif ; R/ ethnique	?	97
III <sup>e</sup> s.	Caracalla ou un autre empereur (?)	/	/	?	tête en marbre blanc poli	/	trouvée dans le secteur du théâtre (Musée archéologique)	24
<b>MYKONOS</b>								
27 av.-14 ap.	Auguste	Σεβαστός	/	la cité de Mykonos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	103
<b>NAXOS</b>								
I <sup>e</sup> s. av. (?)	un <i>imperator</i> (?)	?	/	?	torse cuirassé en marbre de Naxos		dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée archéologique de Naxos, MN 8717)	28
41 av. et 27 av.-14 ap.	Marc-Antoine et Auguste	[-- Σεβαστός θεός Κάισαρ	/	?	torse cuirassé en marbre de Naxos	statue correspondant à la base ci-dessous	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée archéologique de Naxos, MN 8921)	29
41 av. et 27 av.-14 ap.	Marc-Antoine et Auguste	[-- Σεβαστός θεός Κάισαρ	/	?	grande base de statue rectangulaire (140 x 105), moulurée, en marbre de Naxos	dédicace au datif ; base et statue dédiées à Marc Antoine, puis remployées pour Auguste	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée Archéologique d'Iria)	Λαμβρινουδάκης (1990), p. 169-170, pl. 49
138-161	Antonin le Pieux	Αὐτοκράτωρ [---] Ἀντι(ωνίνος) [---] Σεβ(αστός)	/	la cité de Naxos	monnaie	frappée sous l'archontat de Phanis P [---] (ἐπιφανίδος Π[---]) ; R/ Dionysos	?	105
193-211	Septime Sévère	Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Σεπ(τίμιος) Σεουήρος Π(ερτίνας)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	106
193-211	Septime Sévère	Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Σεπ(τίμιος) Σεουήρος Π(ερτίνας)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	107
193-217	Julia Domna	Ιουλιὰ Δόμνα Σεβασ(τή)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ les trois Grâces	?	108
211	Géta	Λούκιος Σεπ(τίμιος) Γέτας	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Tychè	?	109
211	Géta	Λούκιος Σεπ(τίμιος) Γέτας	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ amphore	?	110
211-217	Caracalla	[---] Αὐ(ρήλιος) Ἀντωνίνος	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	111

PAROS								
no n data ble	em pereur no n ide ntifi able	[Α]υτοκράτωρ Καίσαρ [ - - ]	?	?	architra ve	dédicace au datif ; cons écrati on d'un mo nument (?)	en remploi dans le Kastro de P aroikia	IG XII 5, 268
no n data ble	em pereur no n ide ntifi able	[ - - ] - A [ - - ]	/	la cité de Paros	monnaie	R/ lyre	?	123
27 av. - 14 ap.	Auguste	Αυτοκράτωρ Καίσαρ θεός Σεβαστός θεοῦ υἱός A : Γάιος Ιούλιος B : Λεύκιος Ιούλιος Καίσαρ Αυτοκράτορας C : [- - ] Αυτοκράτορας [- - ] θεοῦ [- - ]	/	/	?	dédicace au datif	dans la cour d'une maison, dans le Kastro de P aroikia	IG XII 5, 267
18 av. - 1 ap.	Caius, Lucius ET Agrippa, Julie ou Auguste (?)	Αυτοκράτορας θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ ; Caius, Lucius ET Agrippa, Julie ou Auguste (?)	/	?	bloc en marbre de Paros, brisé en deux fragments (1,25 / 0,82 x 1,02 x 0,22)	dédicace à l'accusatif	en remploi dans un mur de l'ancienne église de Katapoliiani	SEG 26, 958
17-37	Caius Iulius Erpianax, f. Mnèsikleidès, prêtre de Tibère et Auguste divisés	ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ, θεοῦ Σεβαστοῦ, θεός, καὶ ὁ πατήρ αὐτοῦ θεός Αὐτοκράτωρ Καίσαρ	/	le Conseil et le peuple	plaque ou base de marbre blanc (0,67 x 0,78)	empereurs mentionnés en tant qu'attachés à la fonction du prêtre Caius Iulius Erpianax, f. Mnèsikleidès (ὁ ἱερεὺς κατὰ τεμῆν τοῦ Αὐτοκράτορος..)	en remploi dans un mur de l'église Aghios Nikolaos qui domine le village de Tripiti (Mélos); mais en provenance de Paros	IG XII 3, 1116
50-59	[ - - ], fille de Praxiklès, prêtresse d'Agrippine la Jeune	[θεά (?) / ἡ Ἀγριππ]πτείνη Σεβαστή	/	[le Conseil] et le peuple	base quadrangulaire en marbre blanc (0,64 x 0,23 x 0,13)	impératrice mentionnée en tant qu'attachée à la fonction de la prêtresse [ - - ], fille de Praxiklès (ἡ ἱερεῖα [θεᾶς / τῆς Ἀγριππ]πτείνης Σεβαστῆς)	à la sortie Sud de P aroikia, devant une maison	IG XII 5, 275
116-117	Trajan	Αὐτοκράτωρ Νέρουας Τραϊανός ἄριστος Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακί[κός] Παρθικός	/	/	bloc quadrangulaire en marbre (0,77 x 0,15 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans la cours de l'ancienne église de Katapoliiani	SEG 26, 959
117-138 (?)	/	[ θεός Ἄδ]ρι[α]νός (?) Καίσαρ	/	/	plaque de marbre blanc (0,30 x 0,18 x 0,31)	empereur mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (ὁ ἱερεὺς [θεοῦ Ἄδ]ρι[α]νοῦ(?) Καίσαρος[ς]); liste de souscripteurs pour la construction / restauration de l'agora Tétragone	à P aroikia ; à l'o rigne, elle devait être encas trée dans l'un des portiques de l'agora (Musée de Paros)	IG XII 5, 1019 A
145-175	Faustine la Jeune	Φαυστεῖνα Αὐγούστα	/	la cité de Paros	monnaie	nom au nominatif; R/ les trois Grâces	?	122
161-169	Lucius Verus	?	/	la cité de Paros	monnaie	R/ buste d'Athéna ou de Roma	?	121
161-180	Marc Aurèle	[Αὐ(τοκράτωρ)]? Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) Ἄντων εἰνός	/	la cité de Paros	monnaie	nom au nominatif; R/ buste d'Athéna ou de Roma	?	120
1F-III <sup>e</sup> s.	Marc Aurèle, Commodus ou Caracalla (?)	[ - - ] Καίσαρ Μ(άρκος) Αὐρήλιος [ - - ]	/	?	bloc quadrangulaire en marbre (1,20 x 0,14 x 0,57)	dédicace à l'accusatif	remployé comme seuil dans l'ancienne église de Katapoliiani	SEG 26, 960
fin III <sup>e</sup> -début IV <sup>e</sup> s.	Aurelia Leïtè, épouse du prêtre du culte impérial M. Aur. Faustus	des empereurs de la Tétrarchie (?) : οἱ Σεβ(αστοι) καὶ Καίσαρες	/	décret du Conseil et du peuple	plaque de marbre blanc (0,89 x 0,22)	empereurs mentionnés en tant qu'attachés à la fonction du prêtre M. Aur. Faustus (ὁ ἀρχιερεὺς ἐκ προγόνων διὰ βίου τῶν Σεβ(αστων) καὶ Καίσαρων)	trouvée à Paros (Cabinet des Médailles, BnF, Paris)	IG XII 5, 292
317-337	Constantin II	Κ(ων)σταντίνος Β' Καίσαρ	le maître et seigneur de la terre, de la mer et de tous les peuples humains (τὸ γῆς καὶ θαλάσσης καὶ παντὸς ἀνθρώπων ἔθνος δεσπότης καὶ κύριος)	la très illustre (ἀσμπροτάτη) cité de Paros	?	dédicace à l'accusatif; Constantin II est nommé César par son père en 317, mais devient Auguste et empereur seulement en 337	Pierre provenant de Paros, transportée par la flotte turque à Constantinople	IG XII 5, 269
PHOLÉGANDROS								
14-37	Tibère	Τιβέριος Καίσαρ θεός Σεβαστός θεοῦ υἱός	/	le peuple et le prêtre Teimès, f. Sôsitélès	base en marbre blanc (0,845 x 0,13 x 0,60)	dédicace à l'accusatif	au sommet de l'acropole antique, réemployée comme table sacrée dans l'église des Taxiarques	IG XII 3, 1058
161-180	Marc Aurèle	Αὐρήλι[ος] Ἄντων εἰνός	/	la cité de Pholégandros	monnaie	nom au nominatif; R/ buste d'Athéna	?	124
1F-III <sup>e</sup> s. (?)	Pholégandros	/	/	?	buste cuirassé en marbre blanc d'un empereur (?)	/	? (réserve archéologique de Pholégandros)	30

SÉRIPHOS								
non datable	empereur non identifiable	[ - - - Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Σε]βαστός	?	un ou plusieurs citoyens (?)	bloc d'épistyle en marbre blanc, orné de trois fascées (0,66 x 0,28 x 0,22)	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » (?) ; restauration de l'agora (?) ; inscription très restituée	au Kastrol, dans l'église du Christ, sous l'acropole antique	IG XII 5, 511
non datable	un empereur parmi ceux qui ont été Grands Pontifs	[ - - - Αὐτοκράτωρ Καίσαρ - - - Σε]β[α]στ[ός] (?), ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς θ' (ἐξουσίας) (?)	?	E[un]ous (?) et Hé[rak]leidès, f. de Sé[rapi]on ?	fragment de colonne en marbre	dédicace au datif ; consécration d'un bain (βαλαν[εῖον]) ? ; inscription très restituée	en remploi dans l'autel d'une église du Kastrol	IG XII 5, 512
SIKINOS								
161 (?)	Antonin le Pieux (?)	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [γένεαλογία jusqu'à Nerva] [Ἀντωνίνου] θεὸς Σεβαστός Εὐσεβής	/	la cité de Sikinos	stèle de marbre	dédicace à l'accusatif ; inscription très restituée	sur la pente NE d'Aghia Marina (=le site de la cité antique)	IG XII Suppl. 182
SIPHOS								
161-169	Marc Aurèle, Lucius Verus, le Conseil (?) et le peuple de Siphnos	[Αὐ]τοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αὐρ. Ἀντωνίνου] Σεβαστός και Αὐτοκράτωρ Λ. Αὐρ. Οὐήρου] Σεβαστός	/	un archiprytane	fragment d'une plaque en marbre blanc (0,38 x 0,50 x 0,12)	dédicace au datif ; consécration d'un édifice (un temple ?)	en remploi dans un mur du Kastrol	IG XII 5, 485
193-211	Septime Sévère	Αὐτοκράτωρ Λούκιος [Σε]πτίμιος ?	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Athéna Promachos	?	129
238 (?)	Balbin (?)	?	/	la cité de Siphnos	monnaie	R/ Athéna Promachos	?	130
238 (?)	Pupien (?)	Αὐτοκράτωρ Μάρκος Πουπίν(ν)ος Μάξιμος	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Athéna Promachos	?	131
238-244	Gordien III	Αὐτοκράτωρ Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Ἀντωνίνου] Γορδιανός	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Athéna Promachos	?	132 et 134
238-244	Gordien III	Καίσαρ Μ(άρκος) Ἀντωνίνου] Γορδιανός ?	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon Citharède	?	133
SYROS								
81-96	Domitien	Καίσαρ Αὐγουστός Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	138
81-96	Domitien	Καίσαρ Αὐγουστός Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	139
81-96	Domitien	Καίσαρ Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	140
98-138 (?)	Trajan ou Hadrien (?)	?	/	la cité de Syros	monnaie	R/ deux têtes en regard	?	141
98-117 (?)	Trajan (?)	Αὐτοκράτωρ Κ(αίσαρ) - - ] Τραϊανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	142
117-138	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανός Ἀδριανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	143
119	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γένεαλογία jusqu'à Nerva] Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός ἀριστος, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὑπάτος τὸ ὕψιστος	/	le peuple	base cylindrique ornée de cymaies (0,51x0,62) ; la statue ou le buste d'Hadrien se dressait encore sur la base au XVIII <sup>e</sup> s.	dédicace à l'accusatif	dans la ville moderne, entre l'hôpital et l'église Koimesis	IG XII 5, 674
125-128 (?)	le Conseil et le peuple de Syros (?)	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [γένεαλογία jusqu'à Nerva] Τραϊανός] Ἀδριανός] Σεβαστός ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ θ', ὑπάτος τὸ ὕψιστος	/	Hadrien (?)	plaque (?)	lettre impériale envoyée d'Athènes (?) (nom de l'empereur au nominatif) ; inscription très restituée	Hermoupolis, en remploi dans une cave moderne (perdue)	SEG 33, 1575 (IG XII 5, 657)
135	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γένεαλογία jusqu'à Nerva] Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός Ὀλύμπιος και Πανελληνίος, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ θ', αὐτοκράτωρ τὸ β', ὑπάτος τὸ ὕψιστος, πατήρ πατρίδος	cf. l'inscription	le Conseil et le peuple de Syros	bloc de marbre blanc (1,51x0,47 x 0,18)	dédicace à l'accusatif	trouvée à Ano-Syros	IG XII Suppl. 239
1 <sup>er</sup> s. (?)	empereur non identifiable	[Καίσαρ] ?	/	la cité de Syros	monnaie	R/ deux têtes en regard	?	151
138-161	Antonin le Pieux, la famille impériale, le peuple romain, le Sénat sacré et le peuple de Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τι. Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνίνου] Σεβαστός Εὐσεβής	/	Aristagoras, f. Aristagoras et son épouse Polla, fille de Skymnos	stèle de marbre (0,40 x 0,83 x 0,07)	dédicace « ὑπὲρ τῆς ὑγείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue	IG XII 5, 659

138-161	Antonin le Pieux, le peuple romain et le peuple de Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ. Αἰλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς	notre seigneur (ὁ κυρίος ἡμῶν)	L. Milonius Skymnos et son épouse Teimas, fille de Philargyros	stèle de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ υἰείας καὶ τύχης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en emploi dans le mur d'une maison du village d'Épisko pio	IG XII 5, 660
138-161	Antonin le Pieux, la famille impériale, le peuple romain, le Sénat sacré et le peuple de Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τί. Αἰλίου Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς	/	non préservé	stèle de marbre décorée de deux dauphins et d'une couronne de laurier	dédicace « ὑπὲρ τῆς υἰείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue	IG XII 5, 661
138-161	Antonin le Pieux, la famille impériale, le peuple romain, le Sénat sacré et le peuple de Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ.Ι.(Ι) Αἰλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστὸς [Ε]ὐ[σ]εβ[ῆ]ς	/	Attalos, f. Attalos et son épouse [ .]πια Euporia	stèle de marbre blanc (0,32 x 0,71 x 0,08) ; fronton orné d'une fleur et d'une couronne d'olivier contenant une rose et à côté une amphore	dédicace « ὑπὲρ τῆς υἰείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue (Musée épigraphique d'Athènes, n°323)	IG XII Suppl. , 238
145-161	Antonin le Pieux	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Σεβ(αστὸς) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	144
139-161	Marc Aurèle (en Verus Caesar)	Οὐῆρος Καίσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ Isis	?	145
145-161	Marc Aurèle (en Verus Caesar)	Οὐῆρος Καίσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	146
145-161	Marc Aurèle (en Verus Caesar)	Οὐῆρος Καίσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	147
166-169	Marc Aurèle et Lucius Verus, la famille impériale, le Sénat sacré, le peuple romain et le peuple de Syros	οἱ Αὐτοκράτορες Μάρκος Αὐρήλιος [Α]ντωνεῖνος καὶ Λούκιος Αὐρήλιος Ἀρμενιακ[οῖ] [Π]αρθ[ικοῖ] Μηδικοί	/	Me. Éleuthéros et son épouse Onèsiphorón	stèle de marbre blanc (0,44 x 0,62 x 0,09) ; fronton sculpté de trois acrotères et décoré d'une couronne d'olivier entre deux dauphins	dédicace « ὑπὲρ τῆς νείκης καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en emploi dans un mur de l'église Aghios Georgios à Ano Syros (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 662
161-169	Marc Aurèle et Lucius Verus	[Αὐ]ρήλι[ος - -] Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	148
161-169	Marc Aurèle et Lucius Verus	Αὐ(τοκράτωρ) Οὐῆρος Αὐ(τοκράτωρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	149
161-169	Marc Aurèle et Lucius Verus	Αὐ(τοκράτωρ) Οὐῆρος Αὐ(τοκράτωρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	150
161-180 (?)	Marc Aurèle (?)	Αὐτοκράτωρ Ἀντωνεῖνος (?)	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Victoire	?	152
177-180	Commode	Λούκιος Αὐρήλιος Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ les Dioscures	?	153
177-180	Commode	Λούκιος Αὐρήλιος Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ les Dioscures	?	154
177-180	Commode	Λούκιος Αὐρήλιος Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ Isis	?	155
183-192	Commode, le Sénat sacré, le peuple romain et le peuple de Syros	Αὐ[το]κράτωρ Καίσαρ Μ. Αὐρήλιος [Κ]όμοδος Ἀντωνεῖνος Σεβ(αστὸς) [Εὐσεβῆ]ς	notre seigneur (ὁ κύριος ἡμῶν)	Antaios, f. Modestos	stèle de marbre blanc (0,27 x 0,49 x 0,07)	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ νείκης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en emploi dans une petite maison dans le quartier de Katailmata (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 663
193-211	Septime Sévère, le Sénat sacré, le peuple romain et le peuple de Syros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Λ. Σεπτίμιος Σευήριος Περτινάς Σεβ(αστὸς)	notre seigneur (ὁ κυρίος ἡμῶν)	Modestos, f. Antaios	stèle de marbre blanc (0,34 x 0,61 x 0,10) ; fronton orné d'une couronne de laurier et de branches de lierre	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ νείκης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	au port d'Hermopolis (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 664
193-211	Septime Sévère	Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Σε(πτίμιος) Σευήριος ?	/	la cité de Syros	monnaie	R/ Hermès	?	156
193-211 (?)	Septime Sévère (?)	Αὐ(τοκράτωρ) Κ(αίσαρ) Λούκιος Σεπ(τίμιος) Σεβήριος Περτινάς	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Artémis chasseresse	?	157
193-211	Septime Sévère	Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Σε(πτίμιος) Σευήριος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ les Dioscures	?	158
205 (?)	les magistrats, le Conseil et le peuple de Syros.	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [εἰσέταξις ἕως] ἕως Νέρβα [Σεπτ. Σευήριος Εὐσεβῆ] (ἡς) Περτινάς [Σεβ(αστὸς)] Ἀρβ(ικὸς) Ἀδριαν(ικὸς) Παιθ(ικὸς) [ἱεῖρας et κατῆρε] [καὶ Αὐτοκράτωρ] [Καίσαρ] [εἰσέταξις ἕως] ἕως Νέρβα [Μάρ. Αὐρήλιος] Ἀντωνεῖνος [Εὐ]σεβ(ῆ)ς [Σεβ(αστὸς)] [ἱεῖρας et κατῆρε]	Λ	Septime Sévère et Caracalla	2	noms au nominatif ; lettre des empereurs au peuple de Syros	dans une église d'Hermopolis	IG XII 5, 658 I [Oliver (1989), n°257]
211	Caracalla et Géta	[ - - ] Γέτας Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	159
211	Caracalla et Géta	Αὐ(τοκράτορες) [Αντωνεῖνος καὶ Γέτας]	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	160

211-217 (?)	Caracalla (?)	Καί(σαρ) [Ἀντων]εινός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ Isis	?	161
211-212	les magistrats, le Conseil et le peuple de Syros	ὁ αὐτός Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Μάρ(α) Αὐρ[.] Ἀντων[ε]ίνιος [Εὐσεβ(ή)ς] Σεβ(αστός)	Λ	Caracalla	2	nom au nominatif; lettre de l'empereur au peuple de Syros, inscrite à la suite de la précédente	dans une église d'Hermoupolis	IG XII 5, 658 II (Oliver (1989), n°258)
238-244	Gordien III, le Sénat sacré, le peuple romain et le peuple de Syros	Αὐτοκράτωρ Μ(άρκος) Ἀντ(ώνιος) Γορδιανός Σεβ(αστός)	notre seigneur (ὁ κ[υ]ρίος ἡμ[ῶ]ν)	M. Aurelius Eunoikos, f. S[---]	stèle ?	dédicace « ὑπὲρ ὑγίας καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue (fac-similé)	IG XII 5, 666
251	Trajan Dèce, Herennius et Herennia Etruscilla, la famille impériale, le Sénat sacré, le peuple romain et le peuple de Syros	Αὐτοκράτορες Γαί(ος) Μ[ε]σσηίοι Κυίν(οι) Τραϊαν[ο]ί Δεκί(οι) Σεβ(αστοί) κα(ὶ) [Ἐρενν(ία)] Ἐτρουσκί(λλα) Σεβ(αστή)	nos seigneurs et très divins (οἱ κυριοὶ ἡμῶν καὶ θειοτάτοι)	Apolōnidēs, f. Iouliadēs	stèle de marbre, ornée de deux dauphins	dédicace « ὑπὲρ ὑγίας καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	retrouvée à Ténos (Musée archéologique de Ténos)	IG XII 5, 667
<b>TÉNOS</b>								
non datable	empereur non identifiable	[---]ος	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	171
22/21 ou 21/20 av.	Publius Quintilius Varus, questeur d'Auguste	Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Θεός Σεβ(αστός)	/	le peuple	base en marbre blanc (0,82 x 0,20)	dédicace en l'honneur d'un questeur (ταμίης) d'Auguste (nom de l'empereur au génitif)	insérée dans une fontaine médiévale, au pied du Kastro de Xomburgo (Musée de Ténos)	IG XII 5, 940
14-37 (?)	Tibère (?)	?	/	la cité de Ténos	monnaie	R/ Poséidon et Amphitrite	?	167
41-54 (?)	Claude (?)	/	/	?	fragment de tête en marbre blanc	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, près du Grand Autel J	32
41-54 (?)	Claude (?)	/	/	?	statue cuirassée fragmentaire (torse et jambes) en marbre blanc	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, dans le Bâtiment D	34 et 37
41-54 (?)	Agrippine l'Ancienne (?)	/	/	?	tête en marbre blanc	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, dans le Bâtiment D	33
milieu I <sup>er</sup> s. (?)	un empereur julio-claudien (?)	/	/	?	torse cuirassé en marbre blanc	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, dans le Bâtiment D	35
milieu I <sup>er</sup> s. (?)	un empereur julio-claudien (?)	/	/	?	torse cuirassé en marbre blanc	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, dans le Bâtiment D	36
69-79 (?)	Vespasien (?)	[Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Οὐ[ε]σπασιανός] Σ[ε]β[ασ]τός [---]	?	?	?	dédicace à l'accusatif ? ; restitution très hypothétique	provenance inconnue	IG XII 5, 962
98-102	Trajan	[Αὐτοκ]ρά[τ]η[ς] ἡ[γ]ο[ν]οῦ[σ]α Καί(σαρ) Θεοῦ Νέρουα ἡ[γ]ο[ν]οῦ[σ]α Σεβ(αστός) Γερμανικός	?	?	quatre fragments d'une base en marbre (0,50 x 0,10 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, à l'Est du temple	IG XII 5, 935
117-161 (?)	Hadrien ou Antonin le Pieux (?)	[--- Ἀντ]ων[ε]ίνιος (?)	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	169
128-137	Sabine	Σαβείνα Σεβαστή	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	168
128-137	Sabine	Σαβείνα Σεβαστή Αὐτοκράτορος Κλαύδιου Σεβ(αστός) Ἀδριανού Σεβ(αστοῦ) Ὀλυμπίου γυν(ή)	/	Malthakè, fille de Phileinos, prêtresse de Poséidon et Amphitrite	deux fragments de marbre blanc-bleuté	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite	IG XII Suppl. 322 (= IG XII 5, 936 + 948)
138-161	Antonin le Pieux	Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) [γένεαλογία] ἡ[γ]ο[ν]οῦ[σ]α Νέρβα [Τίτος] Αἰλίος Ἀδριανός Ἀντων[ε]ίνιος Σεβ(αστός) Εὐσεβής	évêrète « privé » (ὁ ἴδιος εὐεργέτης)	le prêtre du culte impérial (ἀρχιερεύς), Satyros, f. Ἐρμαιοῖον	base en marbre blanc, ornée de cymaises (0,76 x 0,52)	dédicace à l'accusatif	trouvée dans la ville moderne ; provient probablement de l'agora ou du port (Musée de Ténos)	IG XII 5, 937
193-211	Septime Sévère	[Αὐτοκράτωρ] Καί(σαρ) Σεπτίμιος Σευήρ(ος)	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	170
251-253	Trébonien Galle	Αὐτοκράτωρ Γάιος Τρεβώνιος Γάλλος	/	/	plaque de marbre	dédicace à l'accusatif	en emploi dans une maison à Koumaros	IG XII 5, 938

THÉRA								
vers 50-30 av.	César ou Auguste (?)	/	/	?	buste en marbre	attribution très hypothétique	dans la <i>Basilikè Stoa</i> , au Nord, le long du grand <i>bathron</i>	41
31-27 av.	Octave-Auguste	Αὐτοκράτωρ θεοῦ υἱὸς Καίσαρ	/	le peuple	autel cylindrique orné de trois bucranes, d'une guirlande et de triglyphes et métopes (h. 0,98)	dédicace au génitif	devant le mur de soutènement de la terrasse du temple de Dionysos, au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i>	IG XII 3, 469
30 av.	Octave-Auguste	[Καίσαρ θεοῦ υἱὸς] [αὐ]τοκράτωρ ὁ π[έμπτος](!) [ὑπ]ατος, ὁ τέταρτος[ς]---	/	le peuple	deux fragment d'une base en marbre (0,29 et 0,34 x 0,13 et 0,475 x 0,16)	dédicace à l'accusatif	dans la région au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> , au pied de la terrasse du temple de Dionysos	IG XII 3, 470
4-14 ou 14-37	Tibère	Τιβέριος Καίσαρ	/	Damostratos ?	autel cylindrique en marbre bleu, orné d'une guirlande et de trois bucranes (0,70 x 0,55)	dédicace au datif; Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστός ou Αὐτοκράτωρ)	trouvée dans le <i>Gymnase des Éphèbes</i> , dans la pièce située devant la grotte	IG XII 3, 471
4-14 ou 14-37	/	Τιβέριος Καίσαρ	/	/	plaque de pierre bleutée (0,43 x 0,68)	liste éphébique; Tibère mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (Agónkratēs, f. Chairédamos), qui date le document (ὁ ἱερεὺς Τιβηρίου Καίσαρος); Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστός ou Αὐτοκράτωρ)	insérée dans le mur des escaliers du <i>Gymnase des Éphèbes</i>	IG XII 3, 339
4-14 ou 14-37 (?)	/	[Τιβέριος Καίσαρ] (?)	/	/	plaque de pierre	liste éphébique; Tibère mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre, qui date le document (ὁ ἱερεὺς Τιβηρίου Καίσαρος); Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστός ou Αὐτοκράτωρ)	trouvée dans le <i>Gymnase des Éphèbes</i> , à l'entrée de la grotte; déplacée ensuite	IG XII 3, 341
14-37	Thémistoklès, f. Aglophanès, prêtre de l'empereur Tibère et gymnasiarque	Αὐτοκράτωρ Τιβέριος Καίσαρ	/	ceux qui ont terminé leur éphébie (οἱ ἐφηβευκίστες)	base de statue	empereur mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (Αὐτοκράτορος Τιβηρίου Καίσαρος ἱερεὺς)	dans la <i>Basilikè Stoa</i> , entre deux colonnes	IG XII 3, 517
37-41	Germanicus	Γερμανικὸς Καίσαρ, [ὁ πατὴρ] Γαίου Καίσαρος Σεβαστοῦ	assimilé à Zeus <i>Boulaios</i>	le peuple	plaque de marbre bleuté (0,61 x 0,39); accolée à une aure pierre (lettre d'assemblage Γ)	dédicace à l'accusatif	dans les ruines d'un « portique » (bâtiment de scène du théâtre?); appartenait au bâtiment de scène romain (Musée du Louvre)	IG XII 3, 472 = IG XII 3, 1393
37-41	Agrippine l'Ancienne	Ἑστία Βουλαία Ἀγριππίνῃ ἡ μητὴρ Γαίου Καίσαρος Σεβαστοῦ	assimilée à Hestia <i>Boulaia</i>	le peuple	plaque ou base quadrangulaire (0,68 x 0,43 x 0,32); accolée à IG XII 3, 1394 (lettre d'assemblage Δ)	dédicace à l'accusatif	sur l' <i>Orchestra</i> du théâtre, devant le bâtiment de scène romain auquel elle appartenait	IG XII 3, 1392
milieu du I <sup>er</sup> s.	Agrippine l'Ancienne	/	/	?	tête en marbre	portrait qui correspond très certainement à la statue qui se dressait sur la base IG XII 3, 1392	dans les ruines du bâtiment de scène du théâtre	45
41-54	Claude	Τιβέριος Κλαύδιος Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικὸς	/	Koïranos, f. Agnosthénès et son fils Agnosthénès	base de statue ?	dédicace à l'accusatif; pour le peuple (ὑπὲρ τοῦ δήμου)	sur l'agora ?	IG XII 3, 473
41-54	Claude	[Τιβέριος Κλαύδιος Καίσαρ Γερμανικὸς Αὐτοκράτωρ]	l'Auguste, le plus grand et le plus puissant (ὁ σεβαστός [καί] μέγιστος καὶ κράτιστος)	le peuple	base en pierre calcaire (0,445 x 0,565 x 0,23)	dédicace à l'accusatif	dans le théâtre, près de la porte de l' <i>Orchestra</i>	IG XII 3, 1395
69-79 (ou 79-81?)	Vespasien (ou Titus ?)	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Σεβαστός Οὔεσπ]ασιανὸς Οὔ [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Τίτος Σεβαστός Οὔεσπ]ασιανὸς (?)	/	[le peuple] (?)	plaque ou base quadrangulaire (0,70 x 0,425 x 0,32); accolée à IG XII 3, 1392 (lettre d'assemblage Δ)	dédicace à l'accusatif	dans le théâtre; appartenait au bâtiment de scène romain	IG XII 3, 1394
I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. (?)	empereur non identifiable	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [---]	?	Tiberius Claudius Kallistos	longe base (1x 0,29)	dédicace au datif	sur l'agora ?	IG XII 3, 474
102-117	Trajan	Αὐτοκράτωρ Νέρβας Τραϊανὸς Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικὸς Δακικὸς	le plus grand et le plus illustre des dieux (ὁ μεγίστος καὶ θεῶν ἐμφανεστάτος)	Agathopous, f. Eutychos; Polyuchos et Aris to damos, f. Kartidamas	tambour de colonne dorique	dédicace « ὑπὲρ υἱείας καὶ διαμονῆς » ; réparation du toit de la <i>Basilikè Stoa</i>	dans la partie Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora de Théra)	IG XII 3, 324
102-117	Trajan	Αὐτοκράτωρ Νέρβας Τραϊανὸς Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικὸς Δακικὸς	/	le Conseil et le peuple	base en marbre	dédicace à l'accusatif	? (Musée du Vatican)	IG XII 3, 475
117-138	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Σεβαστός Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Αὐγουστος	évergète (εὐεργέτης)	Philemôn	colonne ou base cylindrique en marbre (1,02 x 0,70)	dédicace à l'accusatif	sur l'agora ou non loin	IG XII 3, 476
117-138	Hadrien	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Σεβαστός Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Αὐγουστος	évergète (εὐεργέτης)	Philemôn et Apollônios dit Pasiippos, tous deux fils de Polyuchos	base cylindrique (h. 0,73)	dédicace à l'accusatif	dans la partie Nord de l'agora	IG XII 3, 477
117-138 (?)	Hadrien (?)	/	/	?	tête en marbre	/	retrouvée au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> , le long du grand <i>bathron</i>	43

126-141(?)	Faustine l'Ancienne (?)	/	/	?	tête en marbre	/	retrouvée au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> , le long du grand <i>bathron</i>	42
138-161	Antonin le Pieux	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τ. Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς εὐσεβῆς	sauveur et évergète du monde (σωτήρ και εὐεργέτης τοῦ κόσμου)	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique en marbre éclatant (0,77 x 0,65)	dédicace à l'accusatif	dans une grande maison au-dessous de l'agora	IG XII 3, 1396
149	Antonin le Pieux, Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine la Jeune	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τ. Αἴλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς, Οὐῆρος Καῖσαρ και Λούκιος Καῖσαρ και Σεβαστή Φαυσ<τ>εῖνη	no tre seigneur (ὁ κυρίος ἡμῶν)	Titus Flavius Kleitos thénès Claudianus	plaque de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης και διαμονῆς » ; promesse publique pour la réparation de la <i>Basilikè Stoa</i> et d'autres édifices	encastree dans le mur Ouest de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora de Théra)	IG XII 3, 325
161-169	Lucius Verus	[Αὐτ(οκράτωρ)] Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollon)	?	173 et 175
161-169	Lucius Verus	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon Citharède	?	174
161-169	Lucius Verus	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ temple tétrastyle et statue de culte archaïque (Apollon)	?	176
161-169 (?)	Lucius Verus (?)	/	/	?	tête en marbre blanc	/	retrouvée au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> , près du grand <i>bathron</i>	44
161-180	Marc Aurèle	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Σεβαστὸς	/	le Conseil et le peuple de Théra	base en marbre	dédicace à l'accusatif	probablement sur l'agora	IG XII 3, 478
161-180	Marc Aurèle	[Αὐ]τοκράτωρ Καῖσαρ[ρ] [Μ(άρκος)] Αὐρήλιος Ἀντωνίν[ος] Σεβαστὸς	/	le Conseil et le peuple de Théra	colonne ou base cylindrique en pierre bleuée (h. plus de 0,50)	dédicace à l'accusatif	sur la partie orientale de l'agora, en remploi dans un mur d'édifice plus récent	IG XII 3, 479
161-180	Marc Aurèle	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Ἀντωνίνος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollon) et Apollon Citharède	?	177-179
après 161 (?)	Marc Aurèle, Lucius Verus, Commode ou Caracalla (?), le Sénat sacré et le peuple romain (?)	[ - - - Αὐτοκράτωρ - - - Αὐ]ρήλιος - - - Καῖσαρος] Σεβαστὸς (?)	?	?	base en marbre blanc, très mutilée (0,17 x 0,38 x 0,11)	dédicace « ὑπὲρ τῆς ὀμονοίας » (?) ; inscription très largement restituée	trouvée à Mérovigli	IG XII 3, 482
161-180 ou après	Marc Aurèle, Septime Sévère et/ou Caracalla	Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Αὐτοκράτωρ Οὐ[υίωνος/υίωνοι(?)] Μ(άρκου) Αὐρήλιου Ἀντωνίνου Αὐτοκράτορος, [ἐκ]γ[νονος] / [ἐκ]γ[νονοι] (?) - - -	?	?	base cylindrique en marbre bleuté (0,88 x 0,51)	si Marc Aurèle, dédicace « ὑπὲρ - - - » ; si un de ses descendants, dédicace à un autre cas ; inscription largement restituée	sur la partie orientale de l'agora	IG XII 3, 483
193-211	Septime Sévère	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Ἄ. Σεπτίμιος Σεβήρος Περτινᾶς Σεβαστὸς	/	le Conseil et le peuple de Théra	base de statue ?	dédicace à l'accusatif	probablement sur l'agora	IG XII 3, 480
193-211	Septime Sévère	[Α]ὐτοκράτωρ Καῖσαρ Λ(ούκιος) Σεπτίμιος Σεβήρος Περτινᾶς Σεβαστὸς	/	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique (0,73 x 0,56)	dédicace à l'accusatif	dans une grande maison au-dessous de l'agora	IG XII 3, 1397
193-211(?)	Septime Sévère (?)	Αὐτοκράτωρ Κ(αῖσαρ) Λ(ούκιος) Σεπτ(ίμιος) Σευήρος Περτινᾶς	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon ?	?	182
213-217	Caracalla	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μ(άρκος) Αὐρήλιος Σεβήρος Ἀντωνίνος Εὐσεβῆς Σεβαστὸς Ἀραβικός Ἀδιαβηνικός Παρθικός Γερμανικός μέγιστος	/	le Conseil et le peuple de Théra	base de statue ?	dédicace à l'accusatif	probablement sur l'agora	IG XII 3, 481
222-235	Sévère Alexandre	Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Σεβήρος [[Ἀλεξανδρος]] Σεβαστὸς Εὐσεβῆς Εὐτυχῆς	/	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique (0,93 x 0,55)	dédicace à l'accusatif ; formule de décret à la fin (Φ Β Δ)	au Nord-Est de l'agora	IG XII 3, 484

**TABLEAU 03 (b)**

**Rome, les empereurs et la famille impériale dans la documentation archéologique des Cyclades**  
(classement chronologique par empereur)

Date	Ile	Titulature	Titres honorifiques	Dédicant(s) / Auteur(s)	Support / Type de document	Commentaires	Lieu de trouvaille (Lieu de conservation, si différent)	Références
<b>ROME</b>								
II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av. (après 167)	Kéos (Ioulis)	θεά [Ρώμη]	sauveuse (Σωτρεία)	le peuple de Ioulis	plaque ou base en marbre (0,89 x 0,83)	dédicace au datif	dans une cour du Kastro	IG XII 5, 622
27 av.-14 ap.	Ios	Rome et Auguste : Ρώμη [κα] Αυτοκράτωρ Καίσαρ θεός θεοῦ υἱός Σεβαστός	/	/	auteI quadrangulaire en marbre blanc (0,62 x 0,72 x 0,54)	dédicace au datif	?	IG XII 5, 1013
<b>POMPÉE</b>								
après 67 av.	Kéos (Ioulis)	Γνάσιος Πομπήσιος Γνάσιου υἱός Μάγνος	évergète et sauveur (εὐεργέτης και σωτήρ)	le peuple	base en marbre pentélique	dédicace à l'accusatif	trouvée dans les ruines de l'église des Saints Apôtres, près de l'agora antique (perdue)	IG XII 5, 627
après 65 av.	Délos	[Γνάσιος] Πονπήσιος Γνάσιου υἱός μέγας αυτοκράτωρ	?	le peuple athénien et l'association des Pompéïastes de Délos	couronnement et corps de base circulaire en marbre	dédicace à l'accusatif; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô (?); général investé de l'imperium (αὐτοκράτωρ)	dans le Sanctuaire d'Apollon, à l'extrémité Ouest du Portique d'Antigone	ID 1641
<b>JULES CÉSAR</b>								
vers 50-30 av.	Théra	/	/	?	buste en marbre; portrait de César ou d'Octave-Auguste (?)	attribution très hypothétique	dans la <i>Basilikè Stoa</i> , au Nord, le long du grand <i>bathron</i>	41
48 av. (après victoire Pharsale)	Délos	Γάιος Ιούλιος [Γαίου υἱός Καίσαρ, ἀρχιερέυς και αυτοκράτωρ, ὑπάτος τε τὸ δεύτερον	sauveur et évergète des Grecs (σωτήρ και εὐεργέτης τῶν Ἑλλήνων)	le peuple athénien	fragment de base en marbre gris (0,69 x 0,66 x 0,46); remploi d'une base de statue antérieure	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollon, à une trentaine de mètres au NO du Grand Temple	ID 1587
après 48 av.	Kéos (Karthaiia)	Γάιος Ιούλιος Γαίου υἱός Καίσαρ; Grand Ποιτίφει (ἀρχιερέυς); <i>imperator</i> (αὐτοκράτωρ)	sauveur et évergète de notre cité (σωτήρ [καί] εὐεργέτης και τῆς ἡμετέρας πόλεως)	le peuple de Karthaiia	base oblongue en <i>cipolini</i> gris (1,015 x 0,31 x 0,92); paire de semelle pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif	à 5 m au Nord de la <i>crépis</i> du temple d'Apollon à Karthaiia (déposée sur la terrasse du temple)	IG XII 5, 556
après 46 av.	Kéos (Karthaiia)	Γάιος Ιούλιος Καίσαρ Γαίου Καίσαρος υἱός; dieu et <i>imperator</i> (θεός και αυτοκράτωρ)	sauveur de l'univers (σωτήρ τῆς οἰκουμένης)	le peuple de Karthaiia	base en marbre bleuâtre; au moins deux encastres ovales pour une statue en bronze; remploi d'une base précédente dont on a effacé l'inscription	dédicace à l'accusatif	dans les ruines du temple d'Apollon à Karthaiia (perdue)	IG XII 5, 557
<b>MARC ANTOINE</b>								
41 av. (et 27 av.)	Naxos	Marc-Antoine et Auguste : [--- Σεβαστός θεός Καίσαρ	/	?	torse cuirassé en marbre de Naxos	statue correspondant à la base ci-dessous	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée archéologique de Naxos, MN 8921)	29
41 av. (et 27 av.)	Naxos	Marc-Antoine et Auguste : [--- Σεβαστός θεός Καίσαρ	/	?	grande base de statue rectangulaire (1,40 x 1,05), moulurée, en marbre de Naxos	dédicace au datif; base et statue dédiées à Marc Antoine, puis remployées pour Auguste	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée Archéologique d'Iria)	Λαμπρινουδάκης (1990), p. 169-170
<b>AGRIPPA</b>								
17-16 av.	Délos	Μάρκος Αγρίππας Μάρκου Αγρίππα υἱός	sauveur et évergète des Athéniens (ὁ εὐαίων εὐεργέτης και σωτήρ)	le Conseil de l'Aréopage et le peuple (d'Athènes)	corps de base cylindrique, en marbre blanc (0,72 x 0,48); remploi probable d'un tambour de colonne lisse	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollon, dans la <i>cella</i> de Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple)	ID 1593
<b>LES JULIO-CLAUDIENS (27 av. J.-C. - 68 ap. J.-C.)</b>								
<b>OCTAVE - AUGUSTE (40 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.)</b>								
vers 50-30 av.	Théra	/	/	?	buste en marbre; portrait de César ou d'Octave-Auguste (?)	attribution hypothétique	dans la <i>Basilikè Stoa</i> , au Nord, le long du grand <i>bathron</i>	41
31-27 av.	Délos	Αυτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ Ιουλίου υἱός	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	base en marbre	dédicace à l'accusatif; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô	? (Venise, dans la maison de la famille Maurosini)	ID 1588

JULIE								
21-12 av. (17-16 av.?)	Délos	Ίουλία Κ[αί]σαρος Σεβαστοῦ θυγα[τή]ρ, γυνή Μάρκου Αγρίππα	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	corps de base quadrangulaire en marbre bleu (0,64 x 0,58 x 0,73) ; rempli d'une base de statue antérieure (ID 2502) ; couronnement en marbre blanc, avec paire de semelles pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lêtô	dans le sanctuaire d'Apollo n, en avant du Grand Temple (à quelques mètres à l'Ouest du temple, le long de la « voie sacrée »)	ID 1592
15-12 av.	Andros (Palaiopolis)	Ίουλία, Αὐτοκ[ράτο]ρος Κα[ί]σαρος θεοῦ υἱοῦ Σε[β]αστοῦ θυγατήρ, γυνή δὲ [Μάρκου Αγρίππα]	/	le peuple	plaque de marbre blanc correspondant à la moitié gauche d'une base de statue (0,95 x 0,60 x 0,18)	dédicace à l'accusatif	en remploi dans un mur, sur la plage de Palaiopolis (près de l'agora antique)	IG XII 5, 740 = Petro 72
TIBÈRE (14 - 37 ap. J.-C.)								
4-14 ou 14- 37	Théra	Τιβέριος Καίσαρ	/	Damostros ?	autel cylindrique en marbre bleu, orné d'une guirlande et de trois bucranes (0,70 x 0,55)	dédicace au datif ; Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστόου Αὐτοκράτωρ)	trouvée dans le <i>Gymnase des Éphèbes</i> , dans la pièce située devant la grotte	IG XII 3, 471
4-14 ou 14- 37	Théra	Τιβέριος Καίσαρ	/	/	plaque de pierre bleutée (0,43 x 0,68)	liste éphébique ; Tibère mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (Agônkratēs, f. Chairédamos), qui date le document (ὁ ἱερεὺς Τιβηρίου Καίσαρος) ; Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστόου Αὐτοκράτωρ)	insérée dans le mur des escaliers du <i>Gymnase des Éphèbes</i>	IG XII 3, 339
4-14 ou 14- 37 (?)	Théra	[Τιβηριος Καίσαρ] (?)	/	/	plaque de pierre	liste éphébique ; Tibère mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre, qui date le document (ὁ ἱερεὺς Τιβηρίου Καίσαρος) ; Tibère n'est pas forcément empereur (absence du terme Σεβαστόου Αὐτοκράτωρ)	trouvée dans le <i>Gymnase des Éphèbes</i> , à l'entrée de la grotte ; déplacée ensuite	IG XII 3, 341
14-37	Pholégandros	Τιβέριος Καίσαρ θεὸς Σεβαστόου θεοῦ Σεβαστοῦ υἱός	/	le peuple et le prêtre Teimēs, f. Sōsitēs	base en marbre blanc (0,845 x 0,13 x 0,60)	dédicace à l'accusatif	au sommet de l'acropole antique, remployée comme table sacrée dans l'église des Taxiarques	IG XII 3, 1058
14-37 (?)	Ténos	Tibère (?)	/	la cité de Ténos	monnaie	R/ Poséidon et Amphitrite	?	167
14-37	Théra	Αὐτοκράτωρ Τιβέριος Καί[σ]αρ	/	ceux qui ont terminé leur éphébie (οἱ ἐφηβευ[κ]ότες)	base de statue	empereur mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (Thémistoklēs, f. Aglophanēs : Αὐτοκράτορ Τιβηρίου Καί[σ]αρος ἱερεὺς)	dans la <i>Basilikè Stoa</i> , entre deux colonnes	IG XII 3, 517
17-37	Paros	Tibère et Auguste divinisés : ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ, θεοῦ Σεβαστοῦ, θεός, καὶ ὁ πατήρ αὐτοῦ θεός Αὐτοκράτωρ Καίσαρ	/	le Conseil et le peuple	plaque ou base de marbre blanc (0,67 x 0,78)	empereurs mentionnés en tant qu'attachés à la fonction du prêtre Caius Iulius Iripanax, f. Mnēsikleidēs (ὁ ἱερεὺς κατὰ τεῖμην τοῦ Αὐτοκράτορος...)	en remploi dans un mur de l'église d'Aghios Nikolaos qui domine le village de Tripti (Mélos) ; mais en provenance de Paros	IG XII 3, 1116
GERMANICUS								
37-41	Théra	Γερμανικός Καίσαρ, [ὁ πατήρ] Γαίου Καίσαρος Σεβαστοῦ	as assimilé à Zeus <i>Boulaios</i>	le peuple	plaque de marbre bleuté (0,61 x 0,39) ; accolée à une aure pierre (lettre d'assemblage Γ)	dédicace à l'accusatif	dans les ruines d'un « portique » (bâtiment de scène du théâtre ?) ; appartenait au bâtiment de scène romain (Musée du Louvre)	IG XII 3, 472 = IG XII 3, 1393
env. 30-50 (?)	Amorgos (Minóa)	/	/	?	tête en marbre blanc ; portrait de Germanicus (?)	/	sur l'acropole de Minóa (musée de Syros)	1
AGRIPPINE L'ANCIENNE								
env 30-50 (?)	Amorgos (Minóa)	/	/	?	tête en marbre blanc ; portrait d'Agrippine l'Ancienne (?)	/	sur l'acropole de Minóa (musée de Syros)	2
37-41	Mélos	Αγριππείν α Γερμανικού Καίσαρος γυνή	/	le peuple	base oblongue en marbre blanc (0,54 x 0,59 x 0,37)	dédicace à l'accusatif ; consécration aux dieux (θεός)	trouvée sur le site de l'agora antique, non loin du théâtre (Musée archéologique)	IG XII 3, 1108
37-41	Théra	Ἑστία Βουλαία Αγριππίν α ἡ μητήρ Γαίου Καίσαρος Σεβαστοῦ	as assimilée à Hestia <i>Boulaia</i>	le peuple	base quadrangulaire (0,68 x 0,43 x 0,32) ; accolée à IG XII 3, 1394 (lettre d'assemblage Δ)	dédicace à l'accusatif	trouvée sur l' <i>Orchestra</i> du théâtre, devant le bâtiment de scène romain auquel elle appartenait	IG XII 3, 1392
41-54 (?)	Ténos	/	/	?	tête en marbre blanc ; portrait d'Agrippine l'Ancienne (?)	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, dans le <i>Bâtiment D</i>	33
milieu du I <sup>er</sup> s.	Théra	/	/	?	tête en marbre ; portrait d'Agrippine l'Ancienne	portrait qui correspond certainement à la statue qui se dressait sur la base IG XII 3, 1392	dans les ruines du bâtiment de scène du théâtre	45

31-27 av.	Délos	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ υἱός	/	Arto rius (= M. Arto rius As κλέπια δὲ s. le médecin personnel d'Octave)	base	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon, Artémis et Lètô	? (perdue)	ID 1589
31-27 av.	Kéos (Ioulios)	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός θεοῦ υἱός	/	le peuple	base en marbre ; divers trous de scellements pour une statue de bronze ; remploi d'une base précédente	dédicace à l'accusatif	au Nord de l'agora antique, sur le Kastro, en remploi dans une chapelle paléo chrétienne	SEG 14, 537
31-27 av.	Théra	Αὐτοκράτωρ θεοῦ υἱός Καίσαρ	/	le peuple	autel cylindrique orné de trois bucranes, d'une guirlande et de triglyphes et métopes	dédicace au génitif	devant le mur de soutènement de la terrasse du temple de Dionysos, au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i>	IG XII 3, 469
30 av.	Théra	[Καίσαρ θεοῦ υἱός] [αὐ]τοκράτωρ ὁ π[έμπτος] (I) ἵπ[ισ]τος, ὁ τέταρτος [---]	/	le peuple	deux fragment d'une base en marbre (0,29 et 0,34 x 0,13 et 0,475 x 0,16)	dédicace à l'accusatif	dans la région au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora du Milieu ?)	IG XII 3, 470
30-20 av.	Délos	/	/	le peuple athénien (?)	tête colossale en marbre blanc ; portrait d'Auguste (?)	/	dans le sanctuaire d'Apollon	12
27 av.-14 ap.	Délos	<Σεβ>αστῆς? θεοῦ Πουλίου <υ>ιός<> Καίσαρ	/	le peuple athénien et les habitants de l'île	?	dédicace à l'accusatif	? (disparu)	ID 1590
27 av.-14 ap.	Ios	Rome et Auguste : Πύλη [κα] Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός θεοῦ υἱός Σεβαστῆς	/	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,62 x 0,72 x 0,54)	dédicace au datif	?	IG XII 5, 1013
27 av.-14 ap.	Mykonos	Auguste : Σεβαστῆς	/	la cité de Mykonos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	103
(41 av. et) 27 av.-14 ap.	Naxos	Marc-Antoine et Auguste : [--- Σεβαστῆς θεός Καίσαρ	/	?	torse cuirassé, en marbre de Naxos	statue correspondant à la base ci-dessous	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée archéologique de Naxos, MN 8921)	29
(41 av. et) 27 av.-14 ap.	Naxos	Marc-Antoine et Auguste : [--- Σεβαστῆς θεός Καίσαρ	/	?	grande base de statue rectangulaire (1,40 x 1,05), moulurée, en marbre de Naxos	dédicace au datif ; base et statue dédiées à Marc Antoine, puis remployées pour Auguste	dans la <i>cella</i> du temple du sanctuaire d'Iria (Musée Archéologique d'Iria)	Λαμπρινουδάκης (1990), p. 169-170
27 av.-14 ap.	Paros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός Σεβαστῆς θεοῦ υἱός	/	/	?	dédicace au datif	dans la cour d'une maison, dans le Kastro de Paroikia	IG XII 5, 267
22/21 ou 21/20 av.	Ténos	Publius Quintilius Varus, questeur d'Auguste : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεός Σεβαστῆς	/	le peuple	base en marbre blanc (0,82 x 0,20)	dédicace en l'honneur d'un questeur (ταμίης) d'Auguste (nom de l'empereur au génitif)	insérée dans une fontaine médiévale, au pied du Kastro de Xomburgo (Musée de Ténos)	IG XII 5, 940
vers 20 av. (?)	Kéos (Koimon)	Auguste : Σεβαστῆς	/	le <i>koimon</i> des Kéens	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon Citharède (?)	?	57
12 av.-14 ap.	Délos	[Α]ὐτοκράτωρ [Καίσαρ] θεός Σεβαστῆς, ἀρχιερέ[υ]ς μέγιστος	/	le peuple athénien	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,61 x 0,51 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans la <i>cella</i> du Grand Temple (déposée près du côté Sud du Temple des Athéniens)	ID 1591
<b>LIVIE</b>								
31-27 av.	Kéos (Ioulios)	Λιβία Αὐτοκράτορος Καίσαρος γυνή	/	le peuple	base en marbre blanc (0,57 x 0,875 x 0,37)	dédicace à l'accusatif	au Nord de l'agora antique, sur le Kastro, en remploi dans la chapelle paléo chrétienne de St Georges (aujourd'hui insérée dans un mur de la voie menant à la ville)	IG XII 5, 628
<b>CAIUS et LUCIUS CÉSAR</b>								
17-16 av. (?)	Délos	Caius OU Lucius César : Γάιος/ Λούκιος Καίσαρ	évergète, [---] et sauveur du peuple athénien (ὁ [ἑαυτοῦ εὐε]ργέτης και [--- και σω]τήρ)	le peuple athénien	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre grisâtre (0,46 x 0,26 x 0,68)	dédicace à l'accusatif ; consécration à Apollon (?)	dans le sanctuaire d'Apollon, à quelques mètres à l'Est de la base du Colosse (déposé au Sud du Grand Temple)	ID 1594
18 av.-1 ap.	Paros	Caius, Lucius ET Agrippa, Julie ou Auguste (?) : Α : Γάιος Ἰούλιος Αὐτοκράτορος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ υἱός ; Β : Λεύκιος Ἰούλιος Καίσαρ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ υἱός ; C : [---] Αὐτοκράτορος [---] θεοῦ [---]	/	?	bloc en marbre de Paros, brisé en deux fragments (1,25 / 0,82 x 1,02 x 0,22 m)	dédicace à l'accusatif	en remploi dans un mur de l'ancienne église de Katapoliiani	SEG 26, 958

CALIGULA (37 - 41 ap. J.-C.)								
37-41	Amorgos (Aigialè)	[Γάιος Κάισαρ Γερμανικός] Γερμανικός[οὐ Κάισαρ υἱός] Σεβαστός	/	le peuple	fragment de base en marbre (0,50 x 0,30)	dédicace au datif	à Vigla, sur la pente Sud de l'acropole antique	IG XII 7, 437
CLAUDE (41 - 54 ap. J.-C.)								
41-54	Amorgos (Minò a)	[Τιβέριος] Κλαύδιος Σεβαστός Γερμανικός	/	le peuple	base quadrangulaire	dédicace à l'accusatif	près du port de Katapola	IG XII 7, 265
41-54 (?)	Téno s	/	/	?	fragment de tête en marbre blanc et statue cuirassée fragmentaire (torse et jambes) en marbre blanc ; pourrait de Claude (?)	/	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, près du Grand Autel J et dans le Bâtiment D	32, 34, 37
41-54	Théra	Τιβέριος Κλαύδιος Κάισαρ Σεβαστός Γερμανικός	/	Koironos, f. Agnosthénès et son fils Agnosthénès	base de statue ?	dédicace à l'accusatif ; pour le peuple (ὕπερ τοῦ δήμου)	sur l'agora ?	IG XII 3, 473
41-54	Théra	[Τιβέριος] Κλαύδιος Κάισαρ Γερμανικός Αὐτοκρά[τωρ]	/	l'Auguste, le plus grand et le plus puissant (ὁ σεβαστός [κα] μέγιστος καὶ κρά[ιστος])	base en pierre calcaire (0,445 x 0,565 x 0,23)	dédicace à l'accusatif	dans le théâtre, près de la porte de l'orchestra	IG XII 3, 1395
AGRIPPINE LA JEUNE								
50-59	Paros	[θεά (?) / ἡ Ἀγριπ]πεινή Σ[εβ]αστή	/	[le Conseil] et le peuple	base quadrangulaire en marbre blanc (0,64 x 0,23 x 0,13)	impératrice mentionnée en tant qu'attachée à la fonction de la prêtresse [---], fille de Praxiklès (ἡ ἱέρεια [θεάς / τῆς Ἀγριπ]πεινῆς Σ[εβ]αστῆς)	à la sortie Sud de Parosikia, devant une maison	IG XII 5, 275
NÉRON (54 - 68 ap. J.-C.)								
54-68	Mélos	Νέρων Σεβαστός	/	Marcos Antonios Glaukos, prêtre de Zeus Keraunios et serviteur (ὕπηρέτης) des dieux Ouranien s	base en marbre blanc-gris	dédicace au datif ; construction d'un mur d'enceinte (περιοικοδομη<μ>α) pour le sanctuaire de Zeus et des dieux Ouranien s et d'un Sébastion (ἄσουλων Σεβαστήον)	provenance inconnue (perdue)	IG XII Suppl., 165
54-68	Mélos	Σεβαστός Νέρων	/	la cité de Mélos	monnaie	nom à l'accusatif ; R/ statue de culte (Athéna Chalkiokos)	?	80
LES FLAVIENS (69 - 96 ap. J.-C.)								
VESPASIEN (69 - 79 ap. J.-C.)								
69-79 (?)	Téno s	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] Οὐ[λει]σπασσιανός Σ[ε]βασ[τός] [---]	?	?	?	dédicace à l'accusatif ? ; restitution très hypothétique	provenance inconnue	IG XII 5, 962
69-79 (ou 79-81?)	Théra	Vespasien : [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Σεβαστός Ούεσπ]ασσιανός ΟΥ Titus (?) ; [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Τίτος Σεβαστός Ούεσπ]ασσιανός	/	[le peuple] (?)	plaque ou base quadrangulaire (0,70 x 0,425 x 0,32) ; accolée à IG XII 3, 1392 (lettre d'assemblage Δ)	dédicace à l'accusatif	dans le théâtre ; appartenait au bâtiment de scène romain	IG XII 3, 1394
TITUS (79 - 81 ap. J.-C.)								
79-81	Délos	Τίτος Κάισαρ Σεβαστός	/	/	corps de base quadrangulaire en marbre bleu veiné de blanc (0,82 x 0,73 x 0,53) ; bloc réemployé pour accueillir cette dédicace	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire d'Apollo n, près du pilier d'Antiochos III (GD 38) (parmi les marbres conservés dans GD 39)	ID 1595
69-79 (ou 79-81?)	Théra	Vespasien : [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Σεβαστός Ούεσπ]ασσιανός ΟΥ Titus (?) ; [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [Τίτος Σεβαστός Ούεσπ]ασσιανός	/	[le peuple] (?)	plaque ou base quadrangulaire (0,70 x 0,425 x 0,32) ; accolée à IG XII 3, 1392 (lettre d'assemblage Δ)	dédicace à l'accusatif	dans le théâtre ; appartenait au bâtiment de scène romain	IG XII 3, 1394
DOMITIEN (81 - 96 ap. J.-C.)								
81-96	Syros	Κάισαρ Αὐγουστός Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	138
81-96	Syros	Κάισαρ Αὐγουστός Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	139
81-96	Syros	Κάισαρ Δομιτιανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	140
83-96	Kéos (Ioulis)	Αὐτοκράτωρ Δομιτιανός Κάισαρ Σεβαστός Γ[ερ]μανικός	/	/	petite base en marbre pentélique ; traces de semelles pour une statue en bronze	dédicace à l'accusatif	en emploi dans l'église Aghia Paraskevi (Musée archéologique de Ioulis)	IG XII 5, 630

LES ANTONINS (96 - 192 ap. J.-C.)								
NERVA (96 - 98 ap. J.-C.)								
96-98	Mélos	Νέρυας (?) Καίσαρ Σεβαστός	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Athéna <i>Chalkiokos</i> )	?	69
TRAJAN (98 - 117 ap. J.-C.)								
98-102	Mélos	[Αὐτοκράτωρ Νέρου]ας Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός [Γερμανικός θεοῦ Νέρ]ουα υἱός	évergète et sauveur de notre cité (εὐεργέτης καὶ σωτήρ τῆς πόλεως ἡμῶν)	le prêtre (du culte impérial?) T. Flavius Dameinos et son frère T. Flavius Aristodamos ; conformément au testament de leur père Flavius Dameinos	plaque en marbre blanc-jaunâtre (120 x 0,50 x 0,13)	dédicace à l'accusatif	à Klima, dans la fosse où a été retrouvée la statue de Poséidon	IG XII3, 110
98-102	Téno	[Αὐτοκ]ρά[τ]ω[ρ] Καίσαρ θεοῦ Νέρουα υἱ]ός [Ν]έρουας Τραϊανός [Σεβαστός Γερ]μανικός	?	?	quatre fragments d'une base en marbre (0,50 x 0,10 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite, à l'Est du temple	IG XII5, 935
98-117	Andros	{ Τραϊανός }	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif; la légende et le buste impériaux ont en contremarque	?	19
98-117	Andros	{ Τραϊανός }	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif; la légende et le buste impériaux ont en contremarque	?	20
98-117	los	[Ν]έρ(ουας) Τραϊανός [- -]	/	la cité de los	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	38
98-117	los	[- -] Τραϊανός ? [- -]	/	la cité de los	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	39
98-117 (?)	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Κ[αίσαρ] - -] Τραϊανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ Isis	?	142
102-117	Théra	<b>Αὐτοκράτωρ Νέρβας Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός</b>	<b>le plus grand et le plus illustre des dieux (ὁ μέγιστος καὶ θεῶν ἐνφανεστάτος)</b>	<b>Agathopous, f. Eutychos ; Polyuchos et Aristodamos, f. Kartidamas</b>	<b>tambour de colonne dorique</b>	<b>dédicace « ὑπὲρ ὑγείας καὶ διαμονῆς » ; réparation du toit de la <i>Basilikè Stoa</i></b>	<b>dans la partie Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora de Théra)</b>	<b>IG XII3, 324</b>
102-117	Théra	Αὐτοκράτωρ Νέρβας Τραϊανός [ς] Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός	/	le Conseil et le peuple	base en marbre	dédicace à l'accusatif	? (Musée du Vatican)	IG XII3, 475
103-116	Délos	[Αὐτοκράτωρ] Νέρ[ου]α Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός [ός]	patron (?) et sauveur ((π[ό]τ[ρω]ν ?) καὶ σωτή[ρ])	Appèlès, f. Hipponikos	corps de base en marbre blanc, remployé pour accueillir cette dédicace	dédicace à l'accusatif	remployé dans un mur récent, à l'Ouest de la base de Théophrastos	ID 1596
103-116	Délos	Αὐτοκράτωρ Νέρουα Τραϊανός Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός	/	la cité (d'Athènes)	base de statue	dédicace à l'accusatif; statue érigée par les soins de Titus Flavius Dèmétrios	copiée à Mykonos par Cyriaque d'Ancone (perdue)	ID 1597
116-117	Paros	Αὐτοκράτωρ Νέρουας Τραϊανός ἄρισ[τος] Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικός Δακικός Παρθικός	/	/	bloc quadrangulaire en marbre (0,77 x 0,15 x 0,27)	dédicace à l'accusatif	dans la cours de l'ancienne église de Katapoliani	SEG 26, 959
98-117 ou 117-138	Anaphè	Trajan (res titution des IG) : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός --- ; Hadrien (autre possibilité) : Αὐτοκράτωρ Τραϊανός Σεβαστός ---	?	?	bloc fragmentaire	cas impossible à déterminer	dans le monastère Panaghia Kalamiotissi	IG XII3, 265
HADRIEN (117 - 138 ap. J.-C.)								
98-117 ou 117-138	Anaphè	Trajan (res titution des IG) : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός --- ; Hadrien (autre possibilité) : Αὐτοκράτωρ Τραϊανός Σεβαστός ---	?	?	bloc fragmentaire	cas impossible à déterminer	dans le monastère Panaghia Kalamiotissi	IG XII3, 265
118	Asypalaia	<u>Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γένε]λο[γί]ε [us]qu'à Nerva] Τραϊανός [Ἀδριανός] Σεβαστός, ἀρχιερέυς μέγιστος, δημ[αρχ]ικῆς ἐξουσίας, ὑπάτος τὸ β'</u>	/	Hadrien	<u>plaque de marbre bleuté (0,60 x 1,00 x 0,17); texte gravé à la suite d'une lettre antérieure d'Auguste</u>	<u>nom au nominatif; lettre d'Auguste aux Cnidiens, apportée à Asypalaia et remployée pour y inscrire une lettre d'Hadrien aux Asypalaïens.</u>	<u>dans le Kastro</u>	<u>IG XII3, 175</u>
118	Asypalaia	<u>Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γένε]λο[γί]ε [us]qu'à Nerva] Τραϊανός Ἀδριανός Σεβαστός, ἀρχιερέυς μέγιστος, δημ[αρχ]ικῆς ἐξουσίας, ὑπάτος τὸ β'</u>	/	Hadrien	<u>plaque de marbre ?</u>	<u>nom au nominatif; lettre d'Hadrien</u>	<u>encadrée dans un mur de Féelis Panaghia tou Petrou</u>	<u>IG XII3, 176</u>

119	Syros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [ <i>généalogie jus qu'à Nerva</i> ] Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς ἄριστος, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὕπατος τὸ γ'	/	le peuple	base cylindrique ornée de cymaises (0,51x0,62); la statue ou le buste d'Hadrien se dressait encore sur la base au XVIII <sup>e</sup> s.	dédicace à l'accusatif	dans la ville moderne, entre l'hôpital et l'église Koimesis	IG XII 5, 674
125-128 (?)	Syros	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [ <i>généalogie jus qu'à Nerva</i> ] Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας, ὕπατος τὸ γ'		Hadrien (?)	plaque (?)	lettre impériale envoyée d'Athènes (?) (nom de l'empereur au nominatif); inscription très restituée	Hermoupolis, en remploi dans une cave moderne (perdue)	SEG 33, 1575 (IG XII 5.657)
129	Astypalaia	Αὐτοκράτωρ [Καίσαρ] [ <i>généalogie jus qu'à Nerva</i> ] Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ γ', ὕπατος τὸ γ', πατήρ πατριδός	Λ	Hadrien	base en pierre (0,48 x 0,93 x 0,18)	nom au nominatif; lettre d'Hadrien envoyée de Laodice en Lycie	dans une maison dans le Kastro	IG XII 3, 177
128-138	Astypalaia	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] Θεοῦ Τραϊανὸς Παρθικῶν υἱός [---]	Λ	Hadrien	fragment d'une plaque en pierre ordinaire (0,48 x 0,25 x 0,10)	nom au nominatif; deux lettres d'Hadrien (l'une aux Rhodiens et l'autre aux Astypaliens ?)	dans le Kastro, en remploi dans l'escaier d'une maison	IG XII 3, 206
129-138	Déios	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς Ὀλύμπιος	sauveur et évergète ? (σωτήρ και εὐεργέτης)	?	bloc de marbre bleuâtre	dédicace à l'accusatif	remplé comme seuil dans une construction récente, à l'Ouest de la base de Théophrastos	ID 1598
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaises (0,38 x 0,33 / 0,27 x 0,31)	dédicace au datif	trouvé à Palaiopolis, au- dessus de l'église de la Métamorphose (Musée d'Andros n°89)	IG XII 5, 741 = Petro 74
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	[Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaises (0,46 x 0,32 x 0,33)	dédicace au datif	trouvé à Palaiopolis, en remploi au-dessus d'une porte, non loin de l'emplacement de la porte antique de la ville (Musée d'Andros n°94)	IG XII 5, 742 = Petro 75
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel oblong en marbre blanc-bleuté (0,46 x 0,20 x 0,11)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'une maison d'un village voisin de Palaiopolis (Musée d'Andros n°44)	IG XII 5, 743 = Petro 76
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,25 x 0,19 x 0,17)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'une maison du village Mesathouri (Musée d'Andros n°88)	IG XII 5, 744 = Petro 77
117-138 (131/2 ?)	Andros	Αὐτοκράτωρ Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc (0,39 x 0,27)	dédicace au datif	en remploi dans le mur d'un atelier, au port de Gavrio (perdu)	IG XII 5, 745 = Petro 78
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel ?	dédicace au datif	dans la cour d'une maison de pêcheur à Palaiopolis (près de la plage ?)	IG XII 5, 746 = Petro 79
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	partie inférieure d'un autel quadrangulaire en marbre blanc (0,25 x 0,26 x 0,21)	dédicace au datif	dans un champ à Palaiopolis (perdu)	IG XII Suppl., 273 = Petro 80
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel quadrangulaire en marbre blanc, orné de cymaises (0,36 x 0,23 x 0,37); inachevé ou retaillé et remplé par la suite	dédicace au datif	provenance inconnue (Palaiopolis ?) (Musée de Palaiopolis n°37)	Petro 81
117-138 (131/2 ?)	Andros (Palaiopolis)	[Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος Αὐτοκράτωρ	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	plaque de marbre blanc provenant d'une base de statue, d'un grand autel ou d'un autre type de monument honorifique (0,61 x 0,25 x 0,04)	dédicace au datif	trouvé sur la plage de Palaiopolis (Musée de Palaiopolis n°37)	Petro 82
132	Athènes	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Ὀλύμπιος	sauveur de notre grand- père (ὁ σωτήρ τοῦ πατρὸς ἡμῶν); notre propre évergète (ὁ ἴδιος εὐεργέτης)	les Théréens Philémon et Pasippos dū Apollōnios	base de statue	dédicace à l'accusatif	dans la <i>téménos</i> de l'Olympion à Athènes	IG II 3318
135	Syros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [ <i>généalogie jus qu'à Nerva</i> ] Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαστὸς Ὀλύμπιος και Πανελληνίως, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ θ', αὐτοκράτωρ τὸ β', ὕπατος τὸ γ', πατήρ πατριδός	cf. inscription	le Conseil et le peuple de Syros	bloc de marbre blanc (1,51 x 0,47 x 0,18)	dédicace à l'accusatif	trouvée à Ano-Syros	IG XII Suppl., 239

117-138 (et 180-192)	Andros	Hadrien (et Commode) : Αὔ(τοκράτωρ) Ἀδριανός (Κόμοδος)	/	la cité d'Andros	monnaie	noms au nominatif ; légende et tête de Commode en contremarque : R/ Dionysos	?	22
117-138	Andros (Palaiopolis)	Ἀδριανός	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	plaque de marbre blanc brisée (fragment d'autel?) (0,28 x 0,29 x 0,09)	dédicace au datif	en emploi dans un mur au NO de l'église de la Métamorphose	Petro 83
117-138	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Τραϊανός Ὀλυμπίος	sauveur et fondateur de l'univers (σωτήρ και κτίστης τῆς οἰκουμένης)	/	autel?	dédicace au datif	vu à Palaiopolis, non loin de l'emplacement de la porte antique de la ville (pas retrouvé)	Petro 84
117-138 (?)	Andros	Ἀδριανός	?	l'empereur Hadrien (?)	fragment de marbre	nom au nominatif ; consécration d'un monument (ἀνέθηκε) (?)	trouvé près du détroit entre Andros et Ténos (pas retrouvée)	IG XII Suppl., 271 = Petro 204
117-138 (?)	Paros	[θεός Ἀδ] ρι[α] νός (?) Κάισαρ	/	/	plaque de marbre blanc (0,30 x 0,18 x 0,31)	empereur mentionné en tant qu'attaché à la fonction du prêtre (ὁ ἱερεὺς [θεοῦ Ἀδ] ρι[α] νοῦ (?) Κάισαρο[ς]); liste de souscripteurs pour la construction / restauration de l'agora Tétragone	à Parikia ; à l'origine, elle devait être encadrée dans l'un des portiques de l'agora (Musée de Paros)	IG XII 5, 1019 A
117-138	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Τραϊανός Ἀδριανός	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Eris	?	143
117-138	Théra	Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Σεβαστός Τραϊανός Ἀδριανός Αὐγουστος	évergète (εὐεργέτης)	Philémôn	colonne ou base cylindrique en marbre (1,02 x 70 m)	dédicace à l'accusatif	sur l'agora ou non loin	IG XII 3, 476
117-138	Théra	Αὐ[τ]ο[κράτ]ωρ [Κάισαρ] Σεβαστός Τραϊανός Ἀδριανός [Α]ύγου[στος]	évergète (εὐεργέτης)	Philémôn et Apollônios dit Pasiippos, tous deux fils de Polyouchos	base cylindrique (h. : 0,73 m)	dédicace à l'accusatif	dans la partie Nord de l'agora	IG XII 3, 477
117-138 (?)	Théra	/	/	?	tête en marbre : portrait d'Hadrien (?)	/	retrouvée au Nord de la Basilikè Stoa, le long du grand bathron	43
<b>SABINE</b>								
128-137	Ténos	Σαβείνα Σεβαστή	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	168
128-137	Ténos	Σαβείνα Σεβαστή Αὐτοκράτορος Κ[αίσαρος] Τραϊανού Ἀδριανού [Σεβαστοῦ] Ὀλυμπίου γυν[ῆ]	/	Malthaké, fille de Phileinos, prêtresse de Poséidon et Amphitrite	deux fragments de marbre blanc-bleuté	dédicace à l'accusatif	dans le sanctuaire de Poséidon et Amphitrite	IG XII Suppl., 322 = IG XII 5, 936 + 948
<b>ANTONIN LE PIEUX (138 - 161 ap. J.-C.)</b>								
138-161	Amorgos (Minóa)	Τ(ίτος) Αἴλιος Κάισ(αρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Minóa d'Amorgos	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte (Artémis d'Ephèse)	?	7
138-161	Anaphè	Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Τίτος Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Εὐσεβής	/	le peuple	base en marbre bleuté (0,44 x 0,23 x 0,31)	dédicace à l'accusatif	dans le monastère Panaghia Kalamiotissi	IG XII 3, 267
138-161 (et 180-192)	Andros	Antonin le Pieux (et Commode) : Αὐτοκράτωρ Καί(σαρ) Αἴλ(ιος) Ἀντωνεῖνος (Κόμοδος)	/	la cité d'Andros	monnaie	nom à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque : R/ Dionysos	?	23
138-161	Andros (Palaiopolis)	Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Τίτος Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβής	notre souverain (ὁ κυρίως ἡμῶν)	le Conseillet le peuple	fragment d'une stèle de marbre blanc (0,33 x 0,29 x 0,12)	partie d'un décret en rapport avec une demande d'exemption d'impôts : le règne de l'empereur est évoqué comme élément circonstanciel et de datation	dans un champ de Palaiopolis (Musée d'Andros n°101)	IG XII 5, 724 = Petro 6
138-161 (?)	Sikinos	[Αὐτοκράτωρ Κάισαρ] [γένεαλογίης] [qu'à Nerina] [Ἀντωνεῖνος] θεός Σεβαστός Εὐσεβής	/	la cité de Sikinos	stèle de marbre	dédicace à l'accusatif ; inscription très restituée	sur la pente NE d'Aghia Marina (=le site de la cité antique)	IG XII Suppl., 182
138-161	Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Τί. Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβής	/	Aristagoras, f. Aristagoras et son épouse Polla, fille de Skymnos	stèle de marbre (0,40 x 0,83 x 0,07)	dédicace « ὑπὲρ τῆς υἰείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue	IG XII 5, 659
138-161	Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ [ρ] Κάισαρ Τί. Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβής	notre seigneur (ὁ κυρίως ἡμῶν)	L. Milonius Skymnos et son épouse Teimas, fille de Philargyros	stèle de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ υἰείας και τύχης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en emploi dans le mur d'une maison du village d'Épiskopio	IG XII 5, 660
138-161	Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Τί. Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβής	/	non préservé	stèle de marbre décorée de deux dauphins et d'une couronne de laurier	dédicace « ὑπὲρ τῆς υἰείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue	IG XII 5, 661
138-161	Syros	ὁ Αὐτοκράτωρ Κάισαρ Τί. (1) Αἴλιος Ἀδριανός Ἀντωνεῖνος Σεβαστός [ὁς] [Ε]ύ[σ]ε[β]ής	/	Attalos, f. Attalos et son épouse [. ]ρία Euporia	stèle de marbre blanc (0,32 x 0,71 x 0,08) ; fronton orné d'une fleur et d'une couronne d'olivier contenant une rose et à côté une amphore	dédicace « ὑπὲρ τῆς υἰείας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue (Musée épigraphique d'Athènes, n° 323)	IG XII Suppl., 238
138-161	Ténos	[ - - Ἀντ]ω[ε]τ[ί]νος (?)	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif ; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	169

138-161	Ténos	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [γένεαλογίε jus qu'à Nerva] Τίτος Αἰλῖος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς	évergète "privé" (ὁ ἴδιος εὐεργέτης)	le prêtre du culte impérial (ἀρχιερεύς), Satyros, f. ἐρφαίστιον	base en marbre blanc, ornée de cymaises (0,76 x 0,52)	dédicace à l'accusatif	trouvée dans la ville moderne ; pro vient probablement de l'agora ou du port (Musée de Ténos)	IG XII 5, 937	
138-161	Théra	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ. Αἰλῖος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς εὐσεβῆς	sauveur et évergète du monde (σωτήρ καὶ εὐεργέτης τοῦ κόσμου)	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique en marbre éclatant (0,77 x 0,65)	dédicace à l'accusatif	dans une grande maison au- dessous de l'agora	IG XII 3, 1396	
139-161	Andros (Palaiopolis)	Αντοῖν Ἰε Πιεὺς (?) et Marc Αυρὲλε : [Αὐτοκράτωρ Τίτος Αἰλῖος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς καὶ ὁ υἱὸς ἀΐτου Μάρκος Αὐρήλιος Βῆρος Καίσαρ	?	le peuple (?) / la cité (?)	deux fragments de corniche en marbre blanc (1,45 x 0,67 x 0,28 et inconnu)	dédicace au datif ; consécration d'un makellos ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur	dans les fouilles de la stoa, au Nord de l'agora	Palaiokrassa (2011), p. 319	
145-161	Syros	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Σεβ(αστὸς) Ἀντωνίνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	144	
149	Théra	Αντοῖν Ἰε Πιεὺς, Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine la Jeune : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ. Αἰλῖος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς, Οὐῆρος Καίσαρ καὶ Λούκιος Καίσαρ καὶ Σεβαστή Φαυσ<τ>εῖνη	notre seigneur (ὁ κύριος ἡμῶν)	Titus Flavius Kleitosthénès Claudianus	plaque de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ διαμονῆς » ; promesse publique pour la réparation de la Basilikè Stoa et d'autre édifices	encastree dans le mur Ouest de la Basilikè Stoa (agora de Théra)	IG XII 3, 325	
<b>FAUSTINE L'ANCIENNE</b>									
126-141(?)	Théra	/	/	?	tête en marbre ; portrait de Faustine l'Ancienne (?)	/	retrouvée au Nord de la Basilikè Stoa, le long du grand bathron	42	
<b>FAUSTINE LA JEUNE</b>									
145-175 (?)	Andros	?	/	la cité d'Andros	monnaie	tête d'une impératrice (?) en contremarque ; R/ thyse enrubanné	?	30	
145-175	Io	Φαυστεῖνα Σεβασ(τή)	/	la cité de Io	monnaie	nom au nominatif ; R/ palmier	?	42	
145-175	Io	Σεβασ(τή) Φαυστεῖνα	/	la cité de Io	monnaie	nom au nominatif ; R/ palmier	?	43	
145-175	Paros	Φαυστεῖνα Ἀὐγουστ(τα)	/	la cité de Paros	monnaie	nom au nominatif ; R/ les trois Grâces	?	122	
149	Théra	Αντοῖν Ἰε Πιεὺς, Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine la Jeune : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ. Αἰλῖος Ἀδριανὸς Ἀντωνίνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς, Οὐῆρος Καίσαρ καὶ Λούκιος Καίσαρ καὶ Σεβαστή Φαυσ<τ>εῖνη	notre seigneur (ὁ κύριος ἡμῶν)	Titus Flavius Kleitosthénès Claudianus	plaque de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ διαμονῆς » ; promesse publique pour la réparation de la Basilikè Stoa et d'autre édifices	encastree dans le mur Ouest de la Basilikè Stoa (agora de Théra)	IG XII 3, 325	
161-169 (et 180-192)	Andros	Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine (et Commode) : D/ Αὐτοκράτορες [- - -] / {Κόμοδος} ; R/ Φαυστεῖνα Σεβ(αστή) [- -]	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	28	
<b>MARC AURÈLE et LUCIUS VERUS (161 - 169 ap. J.-C.)</b>									
161-169 (et 180-192)	Andros	Marc Aurèle et Lucius Verus (et Commode) : Αὐτοκράτορες Αὐρήλιος --- Λούκιος ?] Οὐῆρος(ος) / {Κόμοδος}	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	27	
161-169 (et 180-192)	Andros	Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine (et Commode) : D/ Αὐτοκράτορες [- - -] / {Κόμοδος} ; R/ Φαυστεῖνα Σεβ(αστή) [- -]	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	28	
161-169 (et 180-192)	Andros	Marc Aurèle et Lucius Verus (et Commode) : Αὐτ(οκράτωρ) Ἀντ(ων εἰν ος) Καίσαρ(αρ) [- - -] / {Κόμοδος}	/	la cité d'Andros	monnaie	légende et tête de Commode en contremarque ; R/ Dionysos	?	29	
161-169	Io	?	/	la cité de Io	monnaie	R/ Athéna Promachos	?	41	
166-169	Kéos (Karthaiia)	οἱ Αὐτοκράτορες Μάρκος Αὐρήλιος καὶ Λούκιος Αὐρήλιος Ἀρμεναικοὶ Μηδικοὶ Παρθικοὶ εἰ- - ; ὁδὸς ὁ οἶκος αὐτῶν	?	Tiberius Claudius Hérodianos	cinq fragments d'une grande plaque de marbre	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » ; construction et consécration à la patrie de Karthaiia d'un oikos et d'un mur de soutènement (?)	à Karthaiia, dans la vallée du Vathypotamos, à environ 300 m du temple d'Apollon	IG XII 5, 1097	

161-169	Siphnos	[Αὐ]οκράτωρ Καῖσαρ Μ. Αὐρ. Ἀντωνεῖνος] Σεβαστός καὶ Αὐ[τοκράτωρ Λ. Αὐρ. Οὐῆρ]ος Σεβαστός	/	un archiprêtre	fragment d'une plaque en marbre blanc (0,38 x 0,50 x 0,12)	dédicace au datif ; consécration d'un édifice (un temple ?)	en emploi dans un mur du Kastro	IG XII 5, 485
166-169	Syros	οἱ Αὐτοκράτορες Μάρκος Αὐρήλιος [Α]ντωνεῖνος καὶ Λούκιος Αὐρήλιος Ἀρμενιάκι[ο] [Π]αρθ[ικ]οῖ Μηδικοί	/	Me. Éleuthéros et son épouse Onésiphorôn	stèle de marbre blanc (0,44 x 0,62 x 0,09) ; fronton sculpté de trois acrotères et décoré d'une couronne d'olivier entre deux dauphins	dédicace « ὑπὲρ τῆς νείκης καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en emploi dans un mur de l'église Aghios Georgios à Ano Syros (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 662
161-169	Syros	[Αὐ]ρήλιος -- ] Αντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	148
161-169	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Οὐῆρος Αὐ(τοκράτωρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Isis	?	149
161-169	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Οὐῆρος Αὐ(τοκράτωρ) Ἀντωνεῖνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ deux têtes en regard	?	150
<b>LUCIUS VERUS (161 - 169 ap. J.-C.)</b>								
149	Théra	Antonin le Pieux, Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine la Jeune : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τ. Αἰλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβῆς, Οὐῆρος Καῖσαρ καὶ Λούκιος Καῖσαρ καὶ Σεβαστή Φαυσ<τ>εῖνη	notre seigneur (ὁ κυριος ἡμῶν)	Titus Flavius Kleitos thé nès Claudianus	plaque de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ διαμονῆς » ; promesse publique pour la réparation de la <i>Basilikè Stoa</i> et d'autres édifices	encastree dans le mur Ouest de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora de Théra)	IG XII 3, 325
163-165	As ty palia	Αὐτοκρά[τωρ] Καῖσαρ Λούκιος Αὐρήλιος Οὐῆρος Σεβαστός Ἀρμενιάκος	sauveur et évergète de la cité (ὁ σωτήρ καὶ εὐεργέτης τῆς πόλιος ἡμῶν)	le Conseil et le peuple d'As ty palia	base (0,68 x 0,58 m)	dédicace à l'accusatif	en emploi dans un mur du Kastro	IG XII 3, 208
161-169	Paros	?	/	la cité de Paros	monnaie	R/ buste d'Athéna ou de Roma	?	121
161-169	Théra	[Αὐτ(οκράτωρ)] Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollon)	?	173
161-169	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollon Citharède	?	174
161-169	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollon)	?	175
161-169	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Οὐῆρος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ temple tétrastyle et statue de culte archaïque (Apollon)	?	176
161-169 (?)	Théra	/	/	?	tête en marbre blanc ; portrait de Lucius Verus (?)	/	retrouvée au Nord de la <i>Basilikè Stoa</i> , près du grand <i>bathron</i>	44
<b>LUCILLA</b>								
164-169	Is	Λουκίλλα Σεβαστή	/	la cité de Is	monnaie	nom au nominatif ; R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	44
<b>MARC AURÈLE (161 - 180 ap. J.-C.)</b>								
139-161	Antonin le Pieux (?) et Marc Aurèle	[Αὐτοκράτωρ Τίτος Αἰλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβῆς καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ Μάρκος Αὐρήλιος Βῆρος Καῖσαρ	?	le peuple (?) / la cité (?)	deux fragments de corniche en marbre blanc (1,45 x 0,67 x 0,28 et inconnu)	dédicace au datif ; consécration d'un <i>makellos</i> ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur	dans les fouilles de la <i>stoa</i> , au Nord de l'agora	Palaiokrassa (2011), p. 319
139-161	Mèlos	Αὐτοκράτορας Τ. Αἰλιου Ἀδριανου Ἀντωνεῖνου Καίσαρος] Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς υἱός, Μ. Αὐρήλιος] Οὐῆρος Καῖσαρ	/	le Conseil et le peuple de Mèlos	base en marbre blanc (0,54 x 0,59 x 0,37)	dédicace à l'accusatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur	sur la pente, au-dessous du théâtre	IG XII 3, 1111
139-161	Syros	Marc Aurèle (en Verus Caesar) : Οὐῆρος Καῖσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ Isis	?	145
145-161	Syros	Marc Aurèle (en Verus Caesar) : Οὐῆρος Καῖσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	146
145-161	Syros	Marc Aurèle (en Verus Caesar) : Οὐῆρος Καῖσαρ	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Marc Aurèle n'est pas encore empereur ; R/ têtes de Faustine et Marc Aurèle (?)	?	147
149	Théra	Antonin le Pieux, Marc Aurèle, Lucius Verus et Faustine la Jeune : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Τ. Αἰλιος Ἀδριανὸς Ἀντωνεῖνος Σεβαστός Εὐσεβῆς, Οὐῆρος Καῖσαρ καὶ Λούκιος Καῖσαρ καὶ Σεβαστή Φαυσ<τ>εῖνη	notre seigneur (ὁ κυριος ἡμῶν)	Titus Flavius Kleitos thé nès Claudianus	plaque de marbre bleuté	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ διαμονῆς » ; promesse publique pour la réparation de la <i>Basilikè Stoa</i> et d'autres édifices	encastree dans le mur Ouest de la <i>Basilikè Stoa</i> (agora de Théra)	IG XII 3, 325

164-166	As tyralaia	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αύρηλιος Αντωνίνος Σεβαστός Ἀρμενιᾶκος	sauveur et évergète de la cité (ὁ σωτήρ καὶ εὐεργέτας καὶ τῆς ἀμετέρας πόλιος)	le Conseil et le peuple d'As tyralaia	base en marbre bleuté ; remploi d'une base antérieure (IG XII 3, 215)	dédicace à l'accusatif ; consécration aux dieux (θεοῖς)	au pied de la colline où se situait la cité antique	IG XII 3, 207
161-180 ou 198-217	As tyralaia	Marc Aurèle ou Caracalla : Αυτοκράτωρ Μ. Αἰμίλιος Σεβαστός	?	le Conseil et le peuple [d'As tyralaia]	?	dédicace à l'accusatif	au-desus d'une table sacrée dans l'église Aghia Marina, près du Monastère de la Vierge	IG XII 3, 209
seconde moitié I <sup>er</sup> s.	Délos	/	/	?	buste cuirassé en marbre blanc, représentant Marc Aurèle (?)	/	dans le sanctuaire d'Apollon	B
161-180	Io s	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αύρηλιος Αντωνίνος Σεβαστός	/	la cité de Io s	base quadrangulaire en marbre	dédicace à l'accusatif	provenance incertaine	IG XII 5, *10
161-180 (?)	Mélos	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) [Αντωνεῖν] (?) [ος]	/	la cité de Mélos	monnaie	R/ figure masculine ?	?	86
161-180	Paros	[Αὐ(τοκράτωρ)]? Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αὐ(ρήλιος) Αντωνίνος	/	la cité de Paros	monnaie	nom au nominatif ; R/ buste d'Athéna ou de Roma	?	120
161-180	Pho lé g andros	Αύρηλι[ος] Αντωνίνος	/	la cité de Pho lé g andros	monnaie	nom au nominatif ; R/ buste d'Athéna	?	124
161-180 (?)	Syros	Αυτοκράτωρ Αντωνίνος (?)	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Victoire	?	152
161-180	Théra	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αύρηλιος Αντωνίνος Σεβαστός	/	le Conseil et le peuple de Théra	base en marbre	dédicace à l'accusatif	sur l'agora ?	IG XII 3, 478
161-180	Théra	[Αὐ]τοκράτωρ Καίσαρ [Μ(άρκος)] Αὐρήλιος Αντωνίνος Σεβαστός	/	le Conseil et le peuple de Théra	colonne ou base cylindrique en pierre bleutée (H. plus de 0,50)	dédicace à l'accusatif	sur la partie orientale de l'agora, en remploi dans un mur d'édifice plus récent	IG XII 3, 479
161-180	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Αντωνίνος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollo)	?	177
161-180	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Αντωνίνος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ Apollo n Citharède	?	178
161-180	Théra	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Αντωνίνος	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif ; R/ statue de culte archaïque (Apollo)	?	179
<b>COMMODE (180 - 192 ap. J.-C.)</b>								
177-180	Syros	Λούκιος Αὐ(ρήλιος) Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ les Dioscures	?	153
177-180	Syros	Λούκιος Αὐ(ρήλιος) Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ les Dioscures	?	154
177-180	Syros	Λούκιος Αὐ(ρήλιος) Κόμοδος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif ; Commode n'est pas encore empereur ; R/ Isis	?	155
180-192	Anaphè	[Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αὐρ. Αντωνίνος Κόμοδος]	?	?	bloc fragmentaire (autel ?)	dédicace au datif	dans une église du Kastro	IG XII 3, 266
180-192	Andros	{ Κομόδος }	/	la cité d'Andros	monnaie	noms au nominatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	22
180-192	Andros	{ Κομόδος }	/	la cité d'Andros	monnaie	nom à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	23
180-192	Andros	{ Κομόδος }	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	27
180-192	Andros	{ Κομόδος }	/	la cité d'Andros	monnaie	légende et tête de Commode en contremarque	?	28
180-192	Andros	{ Κομόδος }	/	la cité d'Andros	monnaie	noms à l'accusatif ; légende et tête de Commode en contremarque	?	29
180-192	Andros	Μ. Αντωνίνος Κόμοδος	/	la cité d'Andros	monnaie	nom au nominatif ; R/ Dionysos	?	31
180-192	Mélos	Αὐ(τοκράτωρ) Κ(αίσαρ) Κόμοδος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif ; frappée sous l'archontat de Flavius Éraphroditos (ἐπι ἄρχ(όντος) Φλαουίου Ἐσφαροδίτου)	?	88
183-192	Syros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αύρηλιος [Κ]όμοδος Αντωνίνος Σεβαστός [Εὐσεβ]ής	notre seigneur (ὁ κυ[ρι]ος ἡμῶν)	Antaios, f. Modestos	stèle de marbre blanc (0,27 x 0,49 x 0,07)	dédicace « ὑπὲρ τῆς τύχης καὶ νίκης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	en remploi dans une petite maison dans le quartier de Katailmata (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 663
185-192	Amorgos (Minóa)	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αύρηλιος Κόμοδος Αντωνίνος Σεβαστός Εὐσεβής Εὐτυχής	/	Syntychè, fille d'Hègèas	plaque de marbre bleuté (0,56 x 0,48 x 0,19)	nom de l'empereur au datif ; consécration de la statue réparée de Tyche	provenance incertaine : une chapelle consacrée à la déesse (?)	IG XII 7, 247

LES SÉVÈRES (193 - 211 ap. J.-C.)								
SEPTIME SÉVÈRE (193 - 198 ap. J.-C.)								
193-211	Andros	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Λ(οῦκίος) Σεπ(τήμιος) Σεουήρος	/	la cité d'Andros	monnaie	R/ Dionysos	?	32
193-211(?)	Kéos (Ioulis)	?	/	la cité de Ioulis (?) / le <i>koïnon</i> des Kéiens (?)	monnaie	R/ Poséidon	?	56
193-211	Naxos	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Σεπ(τήμιος) Σεουήρος Περτίν(αξ)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ Dionysos	?	106
193-211	Naxos	Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Σεπ(τήμιος) Σεουήρος Περτίν(αξ)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ Dionysos	?	107
193-211	Siphnos	Αὐτ(οκράτωρ) Λ(οῦκίος) [Σε?]π(τήμιος)?	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	129
193-211	Syros	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Λ Σεπτήμιος Σεουήρος Περτίν(αξ) Σεβ(αστός)	notre seigneur (ὁ κυρία[ς] ἡμῶν)	Modestos, f. Antaios	stèle de marbre blanc (0,34 x 0,61 x 0,10); fronton orné d'une couronne de laurier et de branches de lierre	dédicace « ὑπέρ τῆς τύχης καὶ νίκης » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	au port d'Hermopolis (Musée d'Hermopolis)	IG XII 5, 664
193-211	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Σε(πτήμιος) [Σεουήρος?]	/	la cité de Syros	monnaie	R/ Hermès	?	156
193-211(?)	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Κ(αίσαρ) Λ(οῦκίος) Σεπ(τήμιος) Σεβήρος Περτίν(αξ)	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ Artémis chasseresse	?	157
193-211	Syros	Αὐ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Σε(πτήμιος) Σεουήρος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ les Dioscures	?	158
193-211	Ténos	[Αὐ(τοκράτωρ)] Καί(σαρ) Σε(πτήμιος) Σεουήρος	/	la cité de Ténos	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos?	?	170
193-211	Théra	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Λ Σεπτήμιος Σεβήρος Περτίν(αξ) Σεβαστός	/	le Conseil et le peuple de Théra	base de statue?	dédicace à l'accusatif	probablement sur l'agora	IG XII 3, 480
193-211	Théra	[Α]ὐτοκράτωρ Καίσαρ Λ(οῦκίος) Σεπτήμιος Σεβήρος Περτίν(αξ) Σεβαστός	/	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique (0,73 x 0,56)	dédicace à l'accusatif	dans une grande maison au-dessous de l'agora	IG XII 3, 1397
193-211(?)	Théra	Αὐ(τοκράτωρ) Κ(αίσαρ) Λ(οῦκίος) Σεπ(τήμιος) Σεουήρος Περτίν(αξ)	/	la cité de Théra	monnaie	nom au nominatif; R/ Apollon?	?	182
SEPTIME SÉVÈRE et CARACALLA (198 - 209 ap. J.-C.)								
205 (?)	Syros	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [γένεαλογία <i>ius au à Nerva</i> ] Σεπ(τήμιος) Σεουήρος Εὐσεβ(ή)ς Περτίν(αξ) [Σεβ(αστός)] Αραβ(ικός) Αδριαβ(ηνικός)] Πατρι(κός)] [titres et carrière] [καί] Αὐ(τοκράτωρ) [Καί] [σαρ] [γένεαλογία <i>ius au à Nerva</i> ] [Μάρ. Αὐρήλιος] Ἄντων(ίνος) Εὐσεβ(ή)ς] [Σεβ(αστός)] [titres et carrière]	?	Septime Sévère et Caracalla	?	noms au nominatif; lettre des empereurs au peuple de Syros	dans une église d'Hermopolis	IG XII 5, 658 I [Oliver (1989), n°257]
208-210	Amoreos (Minōa) ou Samos (?)	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [γένεαλογία <i>ius au à Nerva</i> ] Λοῦκίος Σεπτήμιος Σεουήρος Εὐσεβ(ή)ς Περτίν(αξ) Σεβαστός Αραβ(ικός) Αδριαβ(ηνικός) Πατρι(κός) [Μένιστος, ἀρχιερέυ]ς μέγιστος [carrière et honneurs] [καί] [Αὐτοκράτωρ Καίσαρ] [γένεαλογία <i>ius au à Nerva</i> ] [Μάρκος Αὐρήλιος] Ἄντων(ίνος) Εὐσεβ(ή)ς] [Σεβ(αστός)] [carrière et honneurs]	?	Septime Sévère et Caracalla	deux fragments d'un plaque en marbre blanc	lettre envoyée de Bretagne, comportant un décret de Septime Sévère et Caracalla	dans une maison de Katapola	IG XII 7, 243 [Oliver (1989), n°259]
SEPTIME SÉVÈRE, CARACALLA et GÉTA (209 - 211 ap. J.-C.)								
198-209	Andros (Palaiopolis)	Imp(erator) Caesar L. Septimus Severus et M. Aur. Antoninus Aug(g)usti et [P. Septimus Gaeta]] Caesar	/	M. Aurelius Rufinus et les soldats de la cohorte prétorienne Fl. Clarinus, Aur. Iulianus et Aur. Messius	parpaing en marbre blanc (1,26 x 0,48)	dédicace <i>pro salute</i> ; construction d'une « caverne » ( <i>speleum</i> ) consacrée à Mithra ; inscription en latin ; Géta n'est pas encore empereur	dans un mur de terrasse antique, dans la région de « Porta »	IG XII Suppl., 274 = Petro 124

CARACALLA et GÉTA (211 ap. J.-C.)								
211-212	Andros	Géta : [- - -] Σεπ(τήμιος) Γέτας	/	la cité d'Andros	monnaie	/	?	33
211	Naxos	Géta : Λ(ούκιος) Σεπ(τήμιος) Γέτας	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ Tychè	?	109
211	Naxos	Géta : Λ(ούκιος) Σεπ(τήμιος) Γέτας	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ amphore	?	110
211	Syros	Caracalla et Géta : [- - -] Γέτας Αύ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Αν των είνος	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ Isis	?	159
211	Syros	Caracalla et Géta : Αύ(τοκράτορες) [Αντων] είνος και Γέτας	/	la cité de Syros	monnaie	nom au nominatif; R/ Isis	?	160
CARACALLA (211 - 217 ap. J.-C.)								
161-180 ou 198-217 (?)	As tyralia	Marc Aurèle ou Caracalla (?) : Αυτοκράτωρ Μ. Α[ύρ(ήλιος) Καίσαρ] Σεβαστός	?	le Conseil et le peuple [d'As tyralia]	?	dédicace à l'accusatif	au-desus d'une table sacrée dans l'église Aghia Marina, près du Monastère de la Vierge	IG XII 3, 209
198-217	Amorgos (Minóa)	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μάρκος Αύρηλιος Αν των είνος Εύσεβης Σεβαστός	maître de la terre et de la mer (ὁ γῆς και θαλάσσης δεσπότης)	le Conseil <i>philosébatos</i> de Minóa	base cylindrique en calcaire (0,90 x 0,60)	dédicace à l'accusatif; statue érigée par les soins de Hermokratès, f. Aristión	?	IG XII 7, 266
198-217	Amorgos (Minóa)	[Αυτοκράτ]ω[ρ] Καίσαρ [Μ]άρκο[ς] Αύρηλιος Αν των είνος Εύσεβης Σεβαστός	maître de la terre et de la mer (ὁ γῆς και θαλάσσης δεσπότης); notre sauveur et évergète (ὁ εὐεργέτην σωτήρ [και εὐεργέτης])	C. Asinnius Protimus Quadratus et son frère C. Asinnius Rufus	base quadrangulaire en marbre bleuté (0,65 x 0,90 x 0,55)	dédicace à l'accusatif	à Katapola, près de l'église Katapoliáni	IG XII 7, 267
211-217	Amorgos (Aigialè)	Αύ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Αύ(ρήλιος) Αν των είνος	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; R/ Dionysos	?	4
211-217	Amorgos (Aigialè)	Αύ(τοκράτωρ) Κ(αίσαρ) Μ(άρκος) Αύρηλιος Αν των είνος	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; frappée sous l'archiprytanie de Épikratès (ἐπι ἀρχ[ι]πρυταν εἰ(ας) Ἐπικράτου); R/ statues de culte (Apollon de Didymes et Artémis de Milet)	?	5
211-217	Amorgos (Minóa)	Αύ(τοκράτωρ) Καί(σαρ) Μ(άρκος) Αύρηλιος Αν των είνος	/	la cité de Minóa	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Héra de Samos)	?	10
211-217	Mélos	Αν των είνος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif; R/ ethnique	?	96
211-217	Mélos	Μ(άρκος) Αύ(ρήλιος) Αν των είνος	/	la cité de Mélos	monnaie	nom au nominatif; R/ ethnique	?	97
211-217	Naxos	[- - -] Αύ(ρήλιος) Αν των είνος	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ Dionysos	?	111
211-212	Syros	<u>ὁ αὐτὸς Αὐτ(οκράτωρ) Καί(σαρ) Μάρκο Αύρ. Αν των είνος Εύσεβ(ή)ς Σεβ(αστός)</u>	/	<u>Caracalla</u>	?	<u>nom au nominatif; lettre de l'empereur au peuple de Syros, inscrite à la suite de la précédente</u>	<u>dans une église d'Hermoupolis</u>	<u>IG XII 5, 658 II Oliver (1989), n°2581</u>
213-217	Théra	Αυτοκράτωρ Καίσαρ Μ(άρκος) Αύρηλιος Σεβαστός Αραβικός Αδιαβηνικός Παρθικός Γερμανικός μέγιστος	/	le Conseil et le peuple de Théra	base de statue ?	dédicace à l'accusatif	probablement sur l'agora	IG XII 3, 481
III s.	Mélos	Caracalla ou un autre empereur (?)	/	?	tête en marbre blanc poli	/	trouvée dans le secteur du théâtre antique (Musée archéologique)	24
JULIA DOMNA								
193-217	Amorgos (Aigialè)	Ιουλι(α) Δόμνα Σεβ(αστή)	/	la cité d'Aigialè	monnaie	nom au nominatif; R/ Déméter dans un quadrigé	?	3
193-217	Amorgos (Minóa)	Ιουλι(α) Δόμνα Σεβ(αστή)	/	la cité de Minóa	monnaie	nom au nominatif; R/ statue de culte (Héra de Samos)	?	9
193-217	Naxos	Ιουλι(α) Δόμνα Σεβ(αστή)	/	la cité de Naxos	monnaie	nom au nominatif; R/ les trois Grâces	?	108
JULIA PAULA								
219-220	Amorgos (Minóa)	Κορνήλια Παύλα Σεβ(αστή)	/	la cité de Minóa	monnaie	nom au nominatif; R/ Artémis chasseresse	?	11
JULIA MAESA								
218-226	Amorgos (Minóa)	Ιουλι(α) Μαίσα Σεβ(αστή)	/	la cité de Minóa	monnaie	nom au nominatif; frappée sous l'archontat de T. Flavius Erginos (ἐπι Τ(ίτου) Φλα(ούσιου) Ἐργίνου ἀρχ(όντος)); R/ Apollon Citharède	?	12

**SÉVÈRE ALEXANDRE (222 - 235 ap. J.-C.)**

222-235	Sévère Alexandre	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μ(ἄρκος) Αὐρ(ήλιος) Σεβήτρος [[Αλεξανδρος]] Σεβαστὸς Εὐσεβῆς Εὐτυχής	/	le Conseil et le peuple de Théra	base cylindrique (0,93 x 0,55)	dédicace à l'accusatif; formule de décret à la fin (Φ Β Δ)	au Nord-Est de l'agora	IG XII 3, 484
---------	------------------	--	---	----------------------------------	--------------------------------	--	------------------------	---------------

**LES EMPEREURS DES ANNÉES 235 - 268 ap. J.-C.**

238 (?)	Siphnos	Balbin (?) : ?	/	la cité de Siphnos	monnaie	R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	130
238 (?)	Siphnos	Purien (?) : Αὐτ(οκράτωρ) Μ(ἄρκος) Πουπίη(νος) Μόξιμος	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	131

**GORDIEN III (238-244 ap. J.-C.)**

238-244	Astypalaia	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Μ. Αντώνιος Γορδιανός	/	le peuple d'Astypalaia	?	dédicace à l'accusatif	dans l'église Aghia Marina, près du Monastère de la Vierge	IG XII 3, 210
238-244	Syros	Αὐτοκράτωρ Μ(ἄρκος) Αντιώνιος Γορδιανός Σεβ(αστός)	notre seigneur (ὁ κ[υ]ρίος ἡμ[ω]ν)	M. Aurelius Eunoikos, f. S[...]	stèle ?	dédicace « ὑπὲρ ὑγίας καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	provenance exacte inconnue (face-similé)	IG XII 5, 666
238-244	Siphnos	Καί(σαρ) Μ(ἄρκος) Αντιώνιος Γορδιανός?	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif; R/ Apollon Citharède	?	132
238-244	Siphnos	Αὐτ(οκράτωρ) Κ(αίσαρ) Μ(ἄρκος) Αντιώνιος Γορδιανός	/	la cité de Siphnos	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna <i>Promachos</i>	?	133

**OTACILIE**

244-249 (?)	Amorgos (Minōa)	Ωτακαλία Σεουήρα Σεβ(αστή)	/	la cité de Minōa (?)	monnaie	nom au nominatif; R/ Artémis chasseresse	?	13
-------------	-----------------	----------------------------	---	----------------------	---------	--	---	----

**LES EMPEREURS DE LA FIN DU III<sup>e</sup> s. ET DU DÉBUT DU IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

**LES EMPEREURS ILLYRIENS (249-283 ap. J.-C.)**

251	Syros	Trajan Dèce, Herennius et Herennia Etruscilla : Αὐτοκράτορες Γαῖοι Μ[ε]ρσίοι Κυῖν τοι Τραϊαν[ο]ι Δεκίοι Σεβ(αστοι) καὶ [Ἐρ]ενν[ο]ς [Ἰ]α[τρ]οῦσκιλλα Σεβ(αστή)	nos seigneurs et très divins (οἱ κύριοι ἡμῶν καὶ θεοτάτοι)	Apo Ilōnidēs, f. Iuliadēs	stèle de marbre, ornée de deux dauphins	dédicace « ὑπὲρ ὑγίας καὶ σωτηρίας » ; stèle commémorative de distributions et banquets publics	retrouvée à Ténos (Musée archéologique de Ténos)	IG XII 5, 667
251-253	Ténos	Trébonien Galle : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Γάιος Τρεβώνιος Γάλλος	/	/	plaque de marbre	dédicace à l'accusatif	en emploi dans une maison à Koumaros	IG XII 5, 938
274-275	Andros (Palaipolis)	Aurelia Severina : Αὐρ(ήλια) Σεουήρινα Αὐγούστα	notre très noble maîtresse (ἡ [ἐπι]φ[α]ν[ε]στ[α]τή κυρία ἡμῶν)	la cité d'Andros	base de statue (?)	dédicace à l'accusatif	dans les fouilles de l'agora (perdue)	IG XII 5, 748 = Petro 86

**LA TÉTRARCHIE (284-350 ap. J.-C.)**

fin III <sup>e</sup> -début IV <sup>e</sup> s.	Paros	des empereurs de la Tétrarchie (?) : οἱ Σεβ(αστοι) καὶ Καίσαρες	/	décret du Conseil du peuple	plaque de marbre blanc (0,89 x 0,22)	empereurs mentionnés en tant qu'attachés à la fonction du prêtre M. Aur. Faustus (ὁ ἀρχιερεὺς ἐκ προγόνων διὰ βίου τῶν Σεβ(αστῶν) καὶ Καισάρων)	trouvée à Paros (Cabinet des Médailles, BnF, Paris)	IG XII 5, 292
317-337	Paros	Constantin II : Κωνσταντῖνος Β' Καίσαρ	le maître et seigneur de la terre, de la mer et de tous les peuples humains ([ὁ γῆς] καὶ θαλάσσης καὶ παντὸς ἀνθρώπων ἔθνους δεσπότης καὶ κύριος)	la très illustre (λαμπροτάτη) cité de Paros	?	dédicace à l'accusatif; Constantin II est nommé César par son père en 317, mais devient Auguste et empereur seulement en 337	pièce provenant de Paros, transportée par la flotte turque à Constantinople	IG XII 5, 269

**INCERTAINS ou INDÉTERMINÉS**

non datable	Astypalaia	Auguste ou un autre empereur : restitution des IG : [Αὐτοκράτωρ] Καίσαρ Θεοῦ υἱὸς Σεβαστός; autres possibilités : [Αὐτοκράτωρ] Καίσαρ Θεός / Θεοῦ υἱός	?	?	fragment de base (0,33 x 0,60)	dédicace au datif	dans le Kastro	IG XII 3, 205
non datable	Délos	empereur non identifiable : [Α]ὐτοκράτωρ	?	le conseil de l'Aréopage (d'Athènes)	éclat de marbre blanc brisé de toutes parts	dédicace très certainement à l'accusatif	près de l'angle NO du Portique de Philippe	ID 1599
non datable	Délos	empereur non identifiable : Αὐτοκράτωρ Σεβαστός Καίσαρ	/	?	fragment de base hellénistique en marbre blanc, remplie comme base à l'époque impériale	cas impossible à déterminer	en emploi, dans la Basilique de Saint-Quirique	SEG 18, 314 = Marcadé, II 27

non datable	Mélos	[-- Καίσαρ--]	/	/	fragment de marbre blanc (0,095 x 0,12)	cas impossible à déterminer; inscription largement restituée; consécration aux dieux (?) (θεῶν?)	trouvée sur le site de l'agora antique	IG XII3, 1109
non datable	Paros	[--] A[--]	/	la cité de Paros	monnaie	R/ lyre	?	123
non datable	Paros	[Αὐτοκράτωρ Καίσαρ --]	?	?	architrave	dédicace au datif; consécration d'un monument (?)	en emploi dans le Kastro de Paroikia	IG XII5, 268
non datable	Séripbos	[-- Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Σεβαστός]	?	un ou plusieurs citoyens (?)	bloc d'épistyle en marbre blanc, orné de trois fascées (0,66 x 0,28 x 0,22)	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » (?) ; restauration de l'agora (?) ; inscription très restituée	au Kastro, dans l'église du Christ, sous l'acropole antique	IG XII5, 511
non datable	Séripbos	un empereur parmi ceux qui ont été Grands Pontifs : [-- Αὐτοκράτωρ Καίσαρ -- Σειβαστός (?), ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικὸς θ' (ἐξουσίας) (?)]	?	E[un]ous (?) et Hérakleidès, f. de Sérapiôn ?	fragment de colonne en marbre	dédicace au datif; consécration d'un bain (βαλνα[είων]) ? ; inscription très restituée	en emploi dans l'autel d'une église du Kastro	IG XII5, 512
non datable	Téno	[--]ος	/	la cité de Téno	monnaie	nom au nominatif; R/ Poséidon ou Dionysos (?)	?	171
I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap. (?)	Amorgos (Minôa)	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?) : [-- Καίσαρ θεῶν --] / θεῶν υἱός --]	?	?	fragment de marbre blanc (0,15 x 0,06 x 0,13)	dédicace au datif; restitution hypothétique	? (musée de Syros)	IG XII7, 268
I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap. (?)	Anaphè	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?) : ὁ Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεῶν υἱός Σεβαστός (?)	?	le [peuple d'Anaphè] (?)	bloc fragmentaire (0,23 x 0,08 x 0,17)	dédicace à l'accusatif	dans le monastère Panaghia Kalamiotissi	IG XII3, 264
fin I <sup>er</sup> av.-début I <sup>er</sup> ap.	Délos	un empereur (?) : ?	[--] et sauveur ([--] καὶ σωτήρ)	?	fragment de marbre, brisé de toutes parts	dédicace à l'accusatif (?)	trouvé à Mykonos (Musée de Mykonos, sans n° d'inv.)	ID 2518
après 14 ap.	Kéos (Ioulis)	Auguste ou Claude (?), les dieux Olympiens et les dieux Augustes : ὁ θεὸς Καίσαρ Σεβαστός et θεοὶ Ὀλυμπίοι καὶ θεοὶ Σεβαστοὶ	/	le grand-prêtre du culte impérial, Théotelès, fils de Théotelès	deux fragments d'un épistyle (1,45 x 0,96 x 0,15 et 0,91 x 0,33 x 0,15)	dédicace « ὑπὲρ τῆς σωτηρίας » + dédicace au datif; construction d'un Sébastion (?)	sur l'acropole de la cité antique de Ioulis et au Kastro de Ioulis	IG XII5, 629 et Zombaki (1998), p. 669
I <sup>er</sup> av.-I <sup>er</sup> ap. (?)	Kythnos	empereur (?) non identifiable	/	la cité de Kythnos	monnaie	R/ une lyre	?	59
I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap. (?)	Mélos	Jules César, Auguste, Tibère ou Trajan (?) : [Καίσαρ] θεῶν υἱός [Αὐτοκράτωρ --]	?	?	fragment de marbre bleu (0,09 x 0,13)	cas impossible à déterminer; restitution très hypothétique	trouvée sur le site de l'agora antique	IG XII3, 1107
I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s. (?)	Théra	empereur non identifiable : Αὐτοκράτωρ Καίσαρ [--]	?	Tiberius Claudius Kallistos	longe base (1 x 0,29)	dédicace au datif	sur l'agora ?	IG XII3, 474
rem. moitié du I <sup>er</sup> s. (?)	Amorgos (Minôa) ou Samos (?)	2	2	Domitien, Trajan ou Hadrien (?)	fragment d'une plaque en marbre bleuté (0,32 x 0,40)	lettre réaccordant (à la cité de Minôa (?)) / à Samos (?) ses privilèges de liberté et d'immunité	en emploi dans le mur extérieur d'une maison à Katapola (Collection archéologique, n°5)	IG XII7, 242 (Oliver (1989), n°1071)
I <sup>er</sup> s. (?)	Io	?	/	la cité de Io	monnaie	nom au nominatif; R/ Athéna Promachos	?	46
I <sup>er</sup> s. (?)	Syros	[Καίσαρ] ?	/	la cité de Syros	monnaie	R/ deux têtes en regard	?	151
après 161 (?)	Théra	Marc Aurèle, Lucius Verus, Commode ou Caracalla (?) : [-- Αὐτοκράτωρ -- Αὐτοκράτωρ Σεβαστός] ?	?	?	base en marbre blanc, très mutilée (0,17 x 0,38 x 0,11)	dédicace « [ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας] » (?) ; inscription très largement restituée	trouvée à Mérovigli	IG XII3, 482
161-180 ou après	Théra	Marc Aurèle, Septime Sévère et/ou Caracalla : Μάρκος Αὐρήλιος Ἀντωνίνος Αὐτοκράτωρ Οὐ[υἱωνός / υἱωνοί(?)] Μ(άρκου) Αὐρηλίου Ἀντωνίνου Αὐτοκράτορος, [ἐκ]υ[νονος] / [ἐκ]υ[νονοί] (? --)]	?	?	base cylindrique en marbre bleuté (0,88 x 0,51)	si Marc Aurèle, dédicace « [ὑπὲρ --] » ; si un de ses descendants, dédicace à un autre cas ; inscription largement restituée	sur la partie orientale de l'agora	IG XII3, 483
I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s.	Amorgos (Katapola)	Antonin le Pieux, Commode ou Caracalla (?) : Μᾶ(ρκος) Αὐρήλιος Ἀντωνίνος (?)	/	?	base de statue	indication de C. Vermeule, sans référence au texte exact de l'inscription (non publiée ?)	à Katapola, derrière la cour de l'église Aghia Panaghia	Vermeule (1968), p. 439
I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s.	Amorgos (Minôa)	[Αὐτ?] (οκράτωρ) Καίσαρ [--] Ἀντωνίνος	/	la cité de Minôa	monnaie	nom au nominatif; R/ Tychè	?	8
I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s.	Kéos (Ioulis)	empereur non identifiable : [-- αὐτοκράτωρ --]	/	?	fragment de marbre bleuté	cas impossible à déterminer; restitution hypothétique	?	SEG 14, 538
I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> s.	Paros	Marc Aurèle, Commode ou Caracalla (?) : [-- Καίσαρ Μ(άρκου) Αὐρήλιος [--]]	/	?	bloc quadrangulaire en marbre (1,20 x 0,14 x 0,57)	dédicace à l'accusatif	remployé comme seuil dans l'ancienne église de Katapoliani	SEG 26, 960
III <sup>e</sup> s. (?)	Délos	empereur non identifiable : Αὐτοκράτωρ (?)	?	?	fragment de base quadrangulaire (0,24 x 0,24 x 0,16)	cas impossible à déterminer; inscription très lacunaire	devant le Grand Temple (Musée de Délos)	ID 1600

**TABLEAU 04**

**Statues et monuments honorifiques élevés dans le sanctuaire d'Apollon (et ses abords), à Délos, à partir de 88 av. J.-C.**  
(classement chronologique)

Date	ID	Dédicant	Bénéficiaire [et références prosopographiques]	Consécration	Commentaires (épigraphiques et prosopographiques)	Type de bloc et dimensions <sup>1</sup>	Bloc remployé ?	Type de statue	N° inv.	Lieu de trouvaille (Lieu de conservation, si différent)
<b>fin II<sup>e</sup> - I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (date indéterminée entre 167 av. J.-C. et le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)</b>										
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1537	Cléopatra, fille du roi Ptolémée	Himéros, f. Zênôn, d'Athènes [Traill (1994), n°535 H5]	à Apollon, Artémis et Lêtô	/	base cylindrique, en marbre gris veiné de blanc (1,30 x 0,78 m)	remploi d'un tambour de colonne (?) retaillé	?	E156 (5C020)	parmi les débris de la <i>cella</i> du Grand Temple (près du côté Sud du Temple)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1606	le peuple [athénien]	?	/	en récompense de bienfaits envers le peuple athénien (εις έαυτόν)	deux fragments formant une haute plinthe d'une base quadrangulaire, en marbre blanc (0,59 x 0,47 x 1,46 m et 0,54 x 0,36 x 0,47 m)	/	?	E163 (2C100)	à quelques mètres à l'Est du pilier d'Antiochos le Grand (GD 38) (rapprochés et déposés dans le Monument à Abside GD 39)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1612	le peuple athénien	/	/	/	couronnement de base quadrangulaire, en marbre gris veiné de blanc (0,93 x 0,76 x 0,27 m)	remploi d'une base de statue antérieure (IG XI 4, 1131)	comporte une paire de semelles (long. 26 cm) pour une statue en bronze, qui ne correspond sans doute qu'au premier état	E159 (5C021)	remployé comme bloc de construction dans un mur récent au Sud du Grand Temple (déposé au Sud du Temple)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1615	le peuple [athénien?]	/	/	/	couronnement de base quadrangulaire (0,43 x 0,44 x 0,23)	/	?	E661	à l'Est de l'Oikos des Naxiens (non revue)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1633	le peuple [athénien] et les habitants [de l'île]	[...]ΣΕΒΗΡ[...] (?)	à [Apollon, Artémis [et Lêtô]	en raison [de son mérite?] et de sa bienveillance [envers eux?]	orthostate en marbre grisâtre, largement brisé (0,40 x 0,33 x 0,55 m)	/	?	E359 (5B211)	à 20 m environ au Nord des Propylées (à l'Ouest du Grand Temple, le long de la « voie sacrée »)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1635	le peuple [athénien] et les [habitants] de Délos	Phila[ - - ]	à [Apollon, Artémis et Lêtô]	?	fragment concave (exèdre semi-circulaire), en marbre blanc (0,21 x 0,21 x 0,11 m)	/	?	A1168	près du Colosse des Naxiens (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1636	[le peuple] athénien et les habitants de l'île	/	/	/	base plate, en marbre blanc (0,85 x 0,73 x 0,12 m)	/	?	E571	à l'Ouest du Grand Temple (devant le Musée)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1638	[le peuple] athénien et les habitants de l'île	[ - - ]graios ?	?	?	quatre fragments de marbre bleuâtre	/	?	A1116	près des Propylées et dans un mur voisin du Grand Temple, au Sud (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1639	le peuple [athénien] et les habitants [de l'île]	?	?	?	angle supérieur gauche d'une base quadrangulaire, en marbre blanc (0,32 x 0,12 x 0,14 m)	/	?	A1229	à l'Ouest du Grand Temple (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1668	les Athéniens, les Romains [et les autres Grecs qui habitent à Délos? - - ]	?	?	épim[élite de Délos]	fragment de marbre blanc (0,08 x 0,12 x 0,09 m)	/	?	A1352	près du Colosse des Naxiens (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1669	[ - - et les] habitants? [de l'île?]	[ - - ], f. [ - - ]itos ?	?	épim[élite de Délos?] (inscription très lacunaire)	fragment de marbre, provenant d'un couronnement de base (0,12 x 0,17 x 0,12 m)	/	?	A1439	près du Grand Temple (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1673	les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui habitent à Délos	?	à Apollon	en raison de son mérite et de sa justice	fragment de base, en marbre bleuâtre (0,72 x 0,56 x 0,45 m)	/	?	E54	devant le Portique récent élevé sur le côté Ouest de l'Artémision
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1674	[les Athéniens, les Romains] [et les autres Grecs / étrangers qui habitent] [à Délos?]	?	?	(inscription très lacunaire et restitution très hypothétique)	éclat de marbre blanc (0,17 x 0,13 x 0,16 m)	/	?	A1258	dans les débris des Propylées (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	1677	[les Athéniens et les] Ro[mains?]	?	?	(inscription très lacunaire et restitution très hypothétique)	éclat de marbre blanc (0,13 x 0,045 x 0,13 m)	/	?	A1429	à l'Ouest de l'Oikos des Naxiens (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2016	?	?	à Apollon	en raison de sa bienveillance [envers lui?]; [sous l'épimélét]at? de [ - - ]	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,615 x 0,48 x 0,68 m)	a fait l'objet d'un emploi inachevé (moulure seulement ébauchée), sans doute pour un usage ultérieur	?	E518 (2B203)	à 20 m environ au NE du Pilier d'Antiochos III (GD 38)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2019	un citoyen athénien (nom non conservé)	?	/	en raison de sa bienveillance et de sa justice envers lui et le peuple athénien ([ε]ίς έαυτόν και τον δήμον) τον Άθναί(ω)ν	corps de base quadrangulaire (0,60 x 0,97 x 0,50 m) et couronnement, en marbre bleuâtre	/	statue en bronze (paire de semelles)	E360	à l'Ouest du Grand Temple (le long de la « Voie Sacrée »)

fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2350	[- - - f. L.] Lucius [- - -] (?)	[- - - f. L.] Lucius [- - -] (?)	à Apollon	le personnage cité est soit le dédicant, soit le bénéficiaire (dédicace très lacunaire)	petite base quadrangulaire de marbre blanc (0,20 x 0,145 x 0,29 m)	/	?	A1114	dans le voisinage du Grand Temple (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2391	[- - - Ask] Iépiaδēs [- - -]	?	à Aphrodite ?	?	fragment de marbre gris-bleu (0,22 x 0,067 x 0,15 m)	/	?	A1452	au Nord du Grand Temple (non retrouvée)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2399	Babullia, fille de [- - -] [Ferrary (2002), p. 190]	?	à Démèter et Korè	?	fragment de base en marbre blanc (0,22 x 0,17 x 0,10 m)	/	?	A1157	près du Grand Temple (Musée de Délos)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2442	Philonicus [- - -]	?	aux Lares	dédicace en latin	corps de base quadrangulaire en marbre gris veiné de blanc (0,35 x 0,31 x 0,50 m)	remploi (face latérale droite du bloc retaillée)	?	E350 (5C025)	au Sud du Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple)
fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s.	2485	Téléphônōs, f. Kannônōs, du dème de Lamprétre [Traill (1994), n°81780]	?	?	nom au nominatif	corps de base à peu près cubique, en marbre blanc au grain très fin (0,61 x 0,61 x 0,59 m)	remploi d'un tronc à offrande ( <i>thésauros</i> )	?	E153 (5C008)	au SE du Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple)
<b>I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (à partir de 88 av. J.-C.)</b>										
vers 105 ; réparée peu après 88 ou 69 (?)	1854 (bilingue)	Midas, f. Zênôn, d'Héraclée [Roussel (1916), p. 264 et <i>Choix</i> , n°15]	Caius Billienus C. f. [Broughton (1986), p. 34-35 ; Étienne (1990), App. II n°6 ; Ferrary (2000a), p. 189]	à Apollon, Artémis et Lêtô	proconsul (στρατηγὸς ἀνθυπάρχο) ; statue réparée par les soins d'Aulus Attiolenus A. f., de la tribu Velina	grand piédestal (base composite à orthostates), en marbre blanc veiné de rose (2,78 x 1,63 x 1,02 m)	/	statue colossale en marbre (H. 2,35 m env.), conservée	E122-E123 (M159)	à l'extrémité NE du Portique d'Antigone (base et statue encore en place)
après 89 (?) ou 49 (?)	1862	?	[- - -] Pompeius Titus f.?	?	consul (ὑπάτος) ; sous l'Épimélète de l'île de [- - -]	trois fragments de marbre blanc veiné de bleu (0,33 x 0,08 x 0,08 m)	/	?	A12-A1360	dans les débris du sanctuaire (Musée de Délos)
87-83 (84 ?)	1850 (latin)	Sylla (L. Cornelius L. f. Sulla) [Broughton (1968), II, p. 39-40 ; Étienne (1990), App. II, n°9 ; Baslez (1982), p. 60]	/	/	proconsul ; inscription au nominatif	grand soubassement de marbre gris, formé de trois gros blocs dressés et inscrits (2,42 x 0,72 m)	/	base pour une statue équestre ou tribune (?)	E48	sur le côté Est de l'Agora de Théophrastos, devant l'édifice carré, entre GD 48 et GD 45
87-83 (84 ?)	1851 (latin)					plaque de marbre bleuâtre (0,97 x 0,72 x 0,175 m) et fragment du même marbre (0,19 x 0,26 x 0,05 m)	/	base pour une statue équestre ou tribune (?)	E280-A1088	vers l'extrémité Sud du Portique de Philippe
87-83 (84 ?)	1852 (latin)					proconsul ; dédicace au nominatif ; offrande faite avec de l'argent réuni par souscription	inscription gravée sur l'abaque d'un chapiteau dorique (H. 0,19 m)	chapiteau retourné et remployé pour y inscrire la dédicace	/	A1004
87-83 (84 ?)	1853	/	Sylla (L. Cornelius L. f. Sulla) [Broughton (1968), II, p. 39-40 ; Étienne (1990), App. II, n°9 ; Baslez (1982), p. 60]	/	proconsul (ἀνθυπάρχο) ; épigramme funéraire	couronnement d'une grande base (1,05 x 0,82 x 0,27 m)	/	à la partie supérieure, paire de semelles pour une statue en bronze	E224	vers l'extrémité Sud du Portique de Philippe
85-80	1620 (latin)	le peuple athénien, les Italiens et le Grecs qui commercent dans l'île	[L. Licinius L. f.] Lucullus [Broughton (1968), II, p. 55-58 et p. 106-108 ; Ferrary (1980), p. 41 ; Étienne (1990), App. II, n°21a]	/	pro(questeur)	fragment d'un couronnement de base quadrangulaire, en marbre blanc au grain épais (marbre local ?) (0,73 x 0,77 x 0,22 m)	/	une statue en bronze de taille réelle : quatre trous de scellements au lit d'attente, dont une semelle (long. 25 cm) pour le pied droit et une mortaise circulaire (diam. 9 cm) pour la pointe du pied gauche	E516 α-β (5C002)	près du Grand Temple (déposé au Sud du Grand Temple)
(88/7 ou) vers 83/2	1698 (bilingue)	les négociants Italiens et Grecs à Délos (latin) / les Romains, les Italiens et les Grecs qui habitent Délos (grec)	Aulus Terentius A. f. Var[ro] [Magie (1950), Chap. X, n. 20 ; Broughton (1968), II, p. 72 ; <i>Choix</i> , n°15 ; Baslez (1982), p. 59-60 ; Étienne (1990), App. II, n°78 ; Ferrary (2000a), p. 80]	/	[questeur] ( <i>quaestor</i> /ταμίαι) ou [légat] ( <i>legatus</i> /πρεσβευτής) en Asie	deux fragments d'un couronnement carré pour base circulaire, en marbre bleuté ; fragment conservé (0,85 x 0,82 x 0,27 m)	/	statue en bronze de taille réelle : au lit d'attente, une paire de semelles (long. 23,5 cm) et une cuvette circulaire (diam. 14,5 cm) pour un attribut	E344 (5C019)	un fragment trouvé près du Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple) ; un autre au Sud de l'Agora des Compétiastes (disparu)
(102 ou) 82 (?)	1694	les Italiens et les Grecs	Lucius Cornelius Servius f. Lentulus [Broughton (1968), I, p. 576 ; Étienne (1990), App. II, n°7 ; Ferrary (2000a), p. 187]	/	questeur (ταμίαι) des Romains ; statue sculptée par Démotratos, f. Démotratos, d'Athènes	couronnement de base quadrangulaire en marbre (0,86 x 0,82 x 0,32 m)	/	statue en bronze (une semelle et plusieurs trous de scellements)	E570	Homolle 1880, i.e. probablement dans le <i>hiéron</i> d'Apollon (déposé devant le Musée)
début I <sup>er</sup> s. (80-78 ?)	1584	[- - -], f. Ménandros, d'As[- - -] ?	la reine [- - -] ?	/	le personnage cité est soit le dédicant (au nominatif), soit le bénéficiaire (à l'accusatif) ; ami [de premier rang] du roi [- - -] ; sous la prétrise d'Apollodôros, f. [- - -]	corps de base quadrangulaire, en marbre bleuté (0,58 x 0,58 x 0,77 m)	/	?	E65	Homolle 1879, i.e. probablement dans le <i>hiéron</i> d'Apollon (aujourd'hui à l'Ouest du Temple des Athéniens, non loin de l'angle SE du Portique coulé de l'Artémision)
80-78	1659	les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs de passage	Manius Aemilius Manius f. Lepidus [Broughton (1968), II, p. 86 ; Meritt (1977), p. 189 ; Baslez (1982), p. 63 ; Étienne (1990), App. II, n°20 ; Ferrary (2000a), p. 190]	à Apollon, Artémis et Lêtô	proquesteur (ἀντιταμίαι) ; l'épimélète Nicanôr, f. Nicanôr est responsable de l'érection de la statue	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,52 x 0,47 x 0,69 m)	/	?	E151 (5E002)	près du Grand Temple (vers l'angle NO du <i>Boileutérion</i> GD 21)
80-78	1660	les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs de passage	Titus Manlius T. f. [Torquat]us (?) [Broughton (1968), II, p. 493 ; Baslez (1982), p. 65 ; Étienne (1990), App. II, n°39]	à Apollon, Artémis et Lêtô	(officier de Sylla) ; l'épimélète Nicanôr, f. Nicanôr est responsable de l'érection de la statue	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,53 x 0,46 x 0,79 m)	/	le couronnement mouluré remplacé au-dessus du bloc n'est sans doute pas d'origine	E66 (5B161)	à l'Ouest du Grand Temple

après 80 (?)	1631	le peuple athénien et les habitants de l'île	Lucius Audius L. f. Flamma <sup>3</sup> [P/R II B1; Payne (1984), n°71; Ferrary (2002), p. 188]	à Apollon, Artémis et Lètô	en raison de son mérite et de sa piété envers le Sanctuaire ; statue sculptée par [Arjistothéos] (?)	corps de base quadrangulaire, en calcaire gris (pierre d'Eleusis?) (0,60 x 0,49 x 0,83 m)	/	?	EE169 (5B284)	au voisinage des Propylées et de la base du Colosse des Naxiens (à l'angle NO de l'Oikos des Naxiens)
avant 76	1632	le peuple [athénien] et les habitants de l'île	Billienus [Broughton (1968), I p. 475 ; Étienne (1990), App. II, n°22]	?	questeur (ταμίαις) ou proquesteur ([ἀντί]ταμίαις) ; légat (?) ([πρέσ]βευσαζ)	base de marbre blanc (0,77 x 0,56 x 0,40 m)	/	?	E523	en avant du Portique de Philippe (déposée dans le Portique Sud GD 4)
vers 70	1661	les Athéniens, les Romains et les autres Grecs qui résident à Délos, ainsi que les négociants et armateurs de passage	Asklépiadès, f. Antiochos, d'Athènes [Traill (1994), n°217600]	à Apollon, Artémis et Lètô	reçoit des honneurs exceptionnels (trois couronnes d'or et trois statues en bronze), pour avoir assuré la défense de l'île	corps d'un piédestal, brisé à l'arrière, muni d'une anathyrose à la partie supérieure (0,83 x 0,52 x 0,83 m)	/	?	E272	à l'Ouest du Portique de Philippe
après 65	1641	le peuple athénien et l'association des Pompéastes de Délos	Pompée (Gnaeus Pompeius Gnaeus f. Magnus) [Broughton (1968), II p. 160-161; Étienne (1990), App. II, n°24]	[à Apollon, Artémis et Lètô?]	général investi de l'imperium (αὐτοκράτωρ) ; la présidence de l'association était assurée par Zênôn, f. Zênôn	couronnement de base circulaire et corps de base cylindrique (0,49 x 0,55 m)	a subi une tentative de débitage dans son tiers supérieur, pour un remploi ultérieur	?	A1097 (a) et 4C001 (b)	dans le Portique d'Antigone (a. au Musée ; b. déposé sur la fondation M135)
après 65	1797	[les membres de l'association] des Pompéastes et [les habitants?] de l'île	?	?	?	quatre fragments de marbre (0,21 x 0,28 x 0,04 m)	/	?	A1541	dans un puits près du Trésor 5 (GD 16) (Musée de Délos)
milieu I <sup>er</sup> s.	1876	Polycharmos, f. Polykritos, du deme d'Azènia [Roussel (1916), p. 116 ; Traill (1994), n°782250]	Polykritos [Traill (1994), n°779890]	[à Apollon, Artémis et Lètô]	le bénéficiaire Polykritos, fils du dédicant, a été cleidouque	petite base quadrangulaire en marbre blanc (0,19 x 0,30 x 0,45 m)	/	?	A1071	provient probablement du Sud du Grand Temple, comme 1988 qui concerne la même famille
milieu I <sup>er</sup> s.	1988	Sôsipolis, fille de Kritôn [du deme de - - -] [Traill (1994), n°863195]	P[olykritos], f. Polycharmos, du deme d'Azènia [Traill (1994), n°779890]	[à Apollon?]	la dédicante est la mère de Polykritos	partie gauche d'un couronnement carré surmontant une moulure circulaire (0,22 x 0,22 m)	/	?	A1171	au Sud du Grand Temple (Musée de Délos)
48 (après la victoire de Pharsale)	1587	[le peuple athénien]	César (C. Iulius C. f. Caesar) [Broughton (1968), II p. 272 ; Étienne (1990), App. II, n°27]	/	souverain pontife (ἀρχιερέυς), imperator (αὐτοκράτωρ), consul pour la deuxième fois (ὑπάτος), sauveur et évergète des Grecs ; [sous l'épimélétat] d'Agathostratos, f. Dionysios	corps de base quadrangulaire, en marbre gris (0,69 x 0,66 x 0,46 m)	remploi d'une base de stèle ou d'une base de statue antérieure [cf. Siebert (1980), p. 194]	?	E69 (5A103)	sur la voie qui sépare le temple d'Apollon de l'Artémision, à une trentaine de mètres au NO du Grand Temple (replacé sur la fondation M093, qui ne lui appartient pas)
entre 48 et 45	1859 (bilingue)	/	Caius Rabirius C. f. [Broughton (1968), <i>Ad. Cor.</i> , p. 53 ; Étienne (1990), App. II, n°28]	/	proconsul ( <i>pro cos.</i> / ἀνθυπάτος)	base quadrangulaire en marbre gris-bleu, veiné de blanc (0,69 x 0,57 x 1,11 m)	/	?	E284	vers l'angle NO du Portique de Philippe
43	1613	le peuple athénien	?	/	/	couronnement d'exèdre circulaire (0,92 x 0,64 x 0,20 m) ; bloc faisant partie de la même exèdre que ID 1622	/	statue en bronze (paire de semelles et un crampon à droite)	E581	Homolle 1878, i.e. probablement dans le hiéron d'Apollon (déposé au Sud du Musée)
43	1622	le peuple athénien et les habitants de l'île	Quintus Hortensius Q. f. [Broughton (1968), II p. 345 ; Étienne (1990), App. II, n°30]	à Apollon	(gouverneur de Macédoine en 44 av.) ; oncle de Brutus ; en reconnaissance des bienfaits de Brutus envers la Cité (d'Athènes) (αἰ εἰς τὴν πόλιν εὐεργεσία)	couronnement d'exèdre circulaire (1,02 x 0,70 x 0,20 m) ; bloc faisant partie de la même exèdre que ID 1613	/	statue en bronze (une semelle et un trou de scellement circulaire)	E580	Homolle 1878, i.e. probablement dans le hiéron d'Apollon (déposé au Sud du Musée)
(entre 65 et 55 ou) 43 (?)	1846	Aulus Fabius L. f. B[ - - -] [Ferrary (2002), p. 195]	Publius [.....]nius <sup>4</sup> [Payne (1984), n°88]	à [Apollon]	proquesteur (ἀντιταμίαις) des Romains ; pour son ami	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,63 x 0,55 x 0,88 m)	/	?	E363 (5B009)	à quelques mètres à l'Ouest du Temple des Athéniens (SO de la fondation GD 10)
vers 43 (?)	1608	le peuple [athénien?]	Caius Paul[ - - -] (?)	à Apollon, [Artémis et Lètô]	consul ; évergète du peuple athénien ([ὁ ἑαυτοῦ] εὐεργέτης)	corps de base quadrangulaire (0,70 x 0,64 x 0,32 m)	/	?	E338	dans le hiéron d'Apollon, puis déposées entre l'Artémision et la mer (non revue)
<b>époque augustéenne (31 av. - 14 ap. J.-C.)</b>										
dernier tiers du I <sup>er</sup> s. (avant que Pamménès ne soit prêtre)	1625	le peuple athénien et les habitants de l'île	Pamménès, f. Zênôn, du deme de Marathon [Geagan (1992), p. 34-35 ; Traill (1994), n°761735 ; Follet (2000), p. 190-192 ; Kantiréa, 2007, p. 218]	à Apollon, Artémis et Lètô	fils du prêtre (d'Apollon) ; sous l'épimélétat de Eurystatos, f. [ - - - ]sos	base moulurée en haut et en bas (0,90 x 0,29 x 0,16 m)	/	?	A1059	en remploi dans un mur récent élevé sur la partie Nord du Portique de Philippe
31-27	1588	le peuple athénien et les habitants de l'île	Octave-Auguste	à Apollon, Artémis et Lètô	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ Ἰουλίου υἱός	base en marbre	?	?	/	en provenance du sanctuaire (?) (Venise, dans la maison de la famille Maurosini)
31-27	1589	Artorius	Octave-Auguste	à [Apollon, Artémis] et Lètô	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ θεοῦ υἱός ; le dédicant M. Artorius Asclépiadès était le médecin personnel d'Octave	base	?	?	perdue	en provenance du sanctuaire (?) (perdue)
27 av.-14 ap.	1590	le peuple athénien et les habitants de l'île	Auguste (?)	?	[ - - -] <Σεβ>αστός θεοῦ Ἰουλίου <υ>ιός <ς> Καίσα[ρ]	base	?	?	perdue	en provenance du sanctuaire (?) (disparue)

21-12 : 17-16 (?)	1592	le peuple athénien et les habitants de l'île	Julie, fille d'Auguste et épouse d'Agrippa	à Apollon, Artémis et Létô	sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn	corps de base quadrangulaire en marbre bleu veiné de blanc (0,64 x 0,58 x 0,73 m)	remploi d'une base de statue antérieure ( <i>ID</i> 2502 ; deuxième moitié du II <sup>e</sup> s. av.)	couronnement en marbre blanc, avec paire de semelles pour une statue en bronze ; mais il n'est pas sûr qu'il appartienne au monument	E343 (5B212)	en avant du Grand Temple, à la surface du sol (à quelques mètres à l'Ouest du temple, le long de la « voie sacrée »)
17-16	1593	le Conseil de l'Aréopage et le peuple (d'Athènes)	Marcus Agrippa Marcus Agrippa f.	/	leur évergète et sauveur ; sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn	corps de base cylindrique, en marbre blanc (0,72 x 0,48 m)	remploi probable d'un tambour de colonne lisse	?	E157 (5C026)	dans la <i>cella</i> de Grand Temple (dans le dépôt au Sud du Grand Temple)
17-16 (?)	1594	le peuple [athénien]	[Caius OU Lucius Cés]sar ?	[à Apollon?]	leur évergète, [- - -] et sauveur ; sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn (?) (inscription lacunaire et restitution hypothétique)	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre grisâtre (0,46 x 0,26 x 0,68 m)	/	/	E586 (5C001)	à quelques mètres à l'Est de la base du Colosse, contre le mur Nord de l'Oikos des Naxiens (déposé au Sud du Grand Temple)
avant 12 av. ou avant 3 ap. (?)	1624	le peuple athénien et les habitants de l'île	Lucius Volosius Saturnius [Étienne (1990), App. II n°34]	/	préteur (στρατηγός) ; sous l'épimélétat de l'île de Philippides, f. Gorgias	fragment d'une plinthe de grande base (1,61 x 0,17 x 0,78 m) ; à la partire supérieure, deux traces de pieds de statue	/	statue en bronze (paire de semelles et diverses cavités)	E374	employée comme seuil dans une maison située au SE de l'Agora des Compétaliastes ; en provenance du sanctuaire (?) (sur l'Agora des Compétaliastes)
12 av.-14 ap.	1591	le peuple athénien	Auguste	/	Αυτοκράτωρ Καίσαρ θεός Σεβαστός ; <i>Pontifex Maximus</i> (ἀρχιερέυς μέγιστος)	fragment d'un corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,61 x 0,51 x 0,27 m)	« Il semble que le marbre se soit délité en oblique au-dessous de l'inscription, et non pas que le bloc ait été retaillé, comme il est dit dans le commentaire aux <i>ID</i> . » [Herbin (2010), p. 230, n°D 043]	?	E154 (5B103)	dans la <i>cella</i> du Grand Temple (déposée près du côté Sud du Temple des Athéniens)
11/10 ou 10/9	1627	le peuple athénien et les [habitants de l'île] (?)	Euklès, f. Hérodes, du dème de Marathon [Ameling (1983), II, p. 43, n°9 ; Traill (1994), n°436855]	/	stratège des hoplites (à Athènes, au moment de l'inauguration de l'Agora romaine)	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,68 x 0,61 x 0,84 m)	/	?	E168 (2D246)	près des Propylées, à quelques mètres au NO de l'Oikos des Naxiens
avant 1 ap.	1605	le peuple athénien	Lucius Aemilius Paullus Paullus f. Lepidus (mari de Julia II, beau-fils d'Agrippa, consul en 1 ap.)	/	à leur évergète et sauveur ; sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn et sous l'épimélétat de [- - -], f. Markos	fragment d'orthostate ou d'un corps de base quadrangulaire, en marbre gris bleuté (0,49 x 0,47 x 0,42 m)	/	?	E361 (5B165)	au Nord du Grand Temple (dans le dépôt de marbres à l'Ouest de la « voie sacrée »)
6 ap.	1586	le peuple athénien et les habitants de [l'île]	Hérode, f. Hérode	/	Hérode Antipas, tétrarque de Galilée ; sous l'épimélétat [d'Apollónios, f. Apollónios]	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc-bleuté (0,56 x 0,52 x 0,76 m)	/	« contrairement à ce qu'affirment les éditeurs de l'inscription dans les <i>ID</i> , le bloc ne présente aucun encastrement pour statue sur son lit d'attente, mais seulement un cadre d'anathyrose » [Herbin (2010), p. 203, n°D 044]	E170 (2B009)	en avant du Grand Temple, près des Propylées (à quelques mètres au NO de l'Oikos des Naxiens)
6 ap.	1626	le peuple athénien et les habitants de l'île	Lucius Calpurnius Piso [ <i>Chorix</i> , n°75 ; Ferrary (1980), p. 43-44, n. 38 ; Étienne (1990), App. II n°36]	à Apo[llon], Ar[té]mis et Létô	proconsul (d'Asie) (στρατηγός ἀνθυπάτος) ; sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn et l'épimélétat d'Apollónios, f. Apollónios	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc veiné (0,565 x 0,44 x 0,74 m)	/	?	E155 (5B101)	entre le Grand Temple et le Porinos Naos (déposé au Sud du Temple des Athéniens)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap.	2515	?	?	/	sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn et l'épimélétat de l'île de [- - -]	socle en marbre bleuté (0,61 x 1,10 x 0,63 m), dont il manque le bloc de droite	/	?	E166 (2C103)	près du pilier d'Antiochos III ( <i>GD</i> 38) (déposé dans la partie Sud de <i>GD</i> 39)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap.	2516	?	?	?	sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn	fragment de marbre blanc (0,51 x 0,17 x 0,14 m)	/	?	A1108	vers l'angle SO du Grand Temple (Musée de Délos)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap.	2517	?	?	?	sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn ; [responsable de] l'érection de la statue	angle supérieur droit d'une base en marbre blanc (0,10 x 0,09 x 0,21 m)	/	?	A1230	Homolle 1877, i.e. probablement dans le <i>hiéron</i> d'Apollon (Musée de Délos)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap.	2518	?	?	?	sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn	fragment de marbre, brisé de toutes parts (0,29 x 0,21 x 0,05 m)	/	?	/	en provenance du sanctuaire (?) (trouvée à Mykonos)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap.	2519	?	?	?	[sous la prêtrise de Pamménès, f. Zênôn] (?) (inscription très lacunaire)	fragment de marbre blanc, brisé de toutes parts (0,06 x 0,09 m)	/	?	A1207	en provenance du Sanctuaire (?)
(dernier tiers du I <sup>er</sup> av. ou) après 6 ap.	1624 bis	le peuple athénien et les habitants de l'île	[Zênôn], f. Pamménès, du dème de Marathon [Geagan (1992), p. 34-35 ; Traill (1994), n°461365 ; Follet (2000), p. 89]	à Apollon, Artémis et Létô	prêtre d'Apollon à vie, de la famille des <i>Erysiichthonidai</i> (= père de Pamménès OU fils aîné de Pamménès)	base en marbre (0,26 x 0,75 m) [= <i>IG</i> XII 5, 271]	/	?	/	en provenance du sanctuaire (?) (trouvée à Paros)
(dernier tiers du I <sup>er</sup> av. ou) après 6 ap.	1637	[le peuple athénien] et les habitants de l'île	[Zênôn], f. Pamménès, du dème de Marathon [Geagan (1992), p. 34-35 ; Traill (1994), n°461365 ; Follet (2000), p. 89]	?	(= père de Pamménès OU fils aîné de Pamménès)	éclat de marbre brisé de partout (0,12 x 0,25 x 0,56 m), provenant d'une base cylindrique	/	?	A1438	en provenance du sanctuaire (?)
fin I <sup>er</sup> av. - début I <sup>er</sup> ap. (?)	2521	?	?	?	sous la prêtrise d'Apollon (?) de [- - -], épimélète (?) de l'île ; sous l'archontat à Athènes de [- - -] et à Délos de [- - -]	angle supérieur gauche d'une base en marbre blanc (0,22 x 0,23 x 0,10 m)	/	?	A1189	au Nord du Grand Temple (non retrouvée)

I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.											
47/8 ou 51/2	1861	Tiberius Claudius Novius [Kantiréa (2007), p. 175 et App. II, n°16 ; Traill (1994), n°721195]	Tiberius Claudius Bal[bill]us [Pflaum (1982), p. 151 ; Byrne (2003), n°213]	/	procurateur de l'Empereur (ἐπίτροπος Καίσαρος) ; en raison de sa bienveillance envers lui	corps de base quadrangulaire en marbre blanc (0,65 x 0,57 x 0,83 m)	/	?	E362 (5B248)	près de la base du Colosse des Naxiens (en contrebas et à l'Ouest de la terrasse du Grand Temple)	
vers 60/1	1628	[le peuple athénien et les] habitants de la Délos sacrée	[Tiberius Claudius N]ovius [Traill (1994), n°721195 ; Kantiréa (2007), p. 175 et App. II, n°16]	/	stratège des hoplites, [- -], prêtre d'Apollon à vie et agonothète des Grandes Panathénées	deux fragments de couronnement de base quadrangulaire en marbre (0,35 x 0,16 x 0,21 m)	/	?	A1050a-b	dans la région du Grand Temple (Musée de Délos)	
vers 60/1	1629	le peuple athénien et les habitants de la Délos sacrée	Damosthénia, fille de Lysinikos, du deme de Marathon [Traill (1994), n°301282]	à Apollon, Artémis et Lètô	épouse de Tib. Claudius Novius	corps de base quadrangulaire, en marbre blanc (0,54 x 0,525 x 0,655 m)	/	?	E152 (5E001)	dans le <i>hiéron</i> d'Apollon (vers l'angle NO du <i>Bouleutérion GD 21</i> )	
79-81	1595	/	Titus	/	Καίσαρ Σεβαστός	corps de base quadrangulaire en marbre bleu veiné de blanc (0,82 x 0,73 x 0,53 m)	bloc remplié (anathyrose incomplète au lit d'attente et inscription « en surcharge »)	statue en bronze de taille réelle : au lit d'attente, une semelle (long. 32 cm)	E165 (2C069)	près du pilier d'Antiochos III ( <i>GD 38</i> ) (parmi les marbres conservés dans le Monument à Abside <i>GD 39</i> )	
deuxième moitié du I <sup>er</sup> s.	2569	?	[- -]toklès Agnousios (?)	?	devait examiner les titres (?) du prêtre à vie d'Apollon Délien, Tiberius Claudius Théogénès [Roussel (1916), p. 339 ; Traill (1994), n°504270]	fragment de base (0,18 x 0,24 x 0,16 m)	/	?	A1183	trouvé en 1880, <i>i.e.</i> probablement dans le <i>hiéron</i> d'Apollon	
II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.											
92/3-97/8 - 100/1-105/6	2535	inscriptions commémorative des Dodécaïdes ; sous la prétrise d'Apollon à vie de M. Annios Pythodóros [Follet (1976), p. 162-166]				grande stèle de marbre blanc (1,60 x 0,44 x 0,13 m)	inscription gravée au dos du compte des hiéropes <i>IG XI 2, 137</i>	/	?	Γ501	en emploi, maçonnée dans le fourneau des thermes élevés tardivement sur l'Agora Tétragone ; provenant sans doute du sanctuaire d'Apollon
101/2-106/7 (?) - 105/6-110/11 (?)	2536	inscriptions commémorative des Dodécaïdes ; sous la prétrise d'Apollon à vie de M. Annios Pythodóros [Follet (1976), p. 162-166]				trois fragments d'une grande stèle de marbre blanc (+ 1,05 x 0,62 x 0,11 m)	inscription gravée au dos du compte des hiéropes <i>IG XI 2, 155</i>	/	?	Γ263	un fragment en avant du Grand Temple ; un fragment dans le <i>Hiéron</i> (1903) ; un fragment remplié comme dalle dans une maison voisine de la voie qui mène du débarcadère au Sanctuaire d'Apollon
après 100/1-105/6	2537	inscriptions commémorative des Dodécaïdes ; sous la prétrise d'Apollon à vie de M. Annios Pythodóros				fragment de marbre blanc, brisé de toutes parts (0,15 x 0,19 x 0,10 m)	/	/	?	Γ544	à l'Ouest du Grand Temple
103-116	1596	Apellès, f. Hipponikos	Trajan	/	[Αὐτοκράτωρ] Νέρωνα <sup>ς</sup> Τ[ραιανὸς] Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικὸς Δακικὸς ; honoré en tant que patron (?) et sauveur ([παύ]τ[ρων?] καὶ σωτή[ρ])	corps de base en marbre blanc (0,73 x 0,44 x 0,38 m)	bloc remplié pour y accueillir cette dédicace (inscription gravée dans un dépression au milieu de la face inscrite)	/	?	E2	remplé dans un mur récent, à l'Ouest de la base de Théophrastos
103-116	1597	la cité (d'Athènes)	Trajan	/	Αὐτοκράτωρ Νέρωνα <sup>ς</sup> Τραιανὸς Καίσαρ Σεβαστός Γερμανικὸς Δακικὸς ; statue érigée par les soins de Titus Flavius Dēmétrios	base	?	?	?	perdue	copiée à Mykonos par Cyriaque d'Ancône (perdue)
129-138	1598	?	Hadrien	?	Αὐτοκράτωρ Καίσαρ Τ[ραιανὸς] Ἀ]δριαν[ὸς] Σεβαστός Ὀλύμπι[ος] ; honoré en tant que sauveur et évergète ([σωτή]ρ καὶ εὐεργ[έ]της)	bloc de marbre bleuâtre (1,10 x 0,48 x 0,21 m)	bloc peut-être remplié une première fois, avant d'être remplié en seuil (face inscrite ravalée, munie de deux trous de scellements et d'une cavité circulaire au centre)	à la partie supérieure, cavité d'encastrement en forme de losange ; pour une statue en marbre (?)	?	E9	remplé comme seuil dans une construction récente, à l'Ouest de la base de Théophrastos
peu avant 139/40	2540	inscriptions commémorative des <i>Dodécaïdes</i> ; sous la prétrise d'Apollon à vie de C. [Musionius Rufus?] [Follet (1976), p. 166-168]				fragment de marbre bleuâtre (0,13 x 1,45 x 0,03 m)	/	/	?	Γ546	dans les déblais à l'Ouest du sanctuaire
139/40-143/4 ap.	2538	inscriptions commémorative des <i>Dodécaïdes</i> ; sous la prétrise d'Apollon à vie de C. Musonius Rufus [Follet (1976), p. 166-168]				stèle de marbre gris-bleu, brisée en deux fragments (0,46 x 0,48 x 0,09 m)	/	/	?	Γ218	un fragment dans le puits au SE du temple d'Apollon ; un autre dans le puits au Sud du Portique d'Antigone
première moitié du II <sup>e</sup> s.	2542, 2543, 2545	fragments d'inscriptions commémorative des <i>Dodécaïdes</i>				fragments de marbre blanc	/	/	?	Γ711 ; Γ547 ; Γ545 ; A1192	trouvées dans différents endroits de l'île, mais proviennent sans doute du sanctuaire
deuxième moitié du II <sup>e</sup> s. (vers 169 ?)	2539	sous l'archontat à Athènes (?) de [- -], dadouque, et sous celui de Hèras à Délos				grande plaque de marbre blanc (0,16 x 0,90 x 0,40 m), dont la partie inférieure est légèrement concave	/	/	?	Γ561	trouvée à Mykonos ; provient sans doute du sanctuaire d'Apollon

époque impériale (indéterminée)										
époque impériale	1599	le Conseil de l'Aréopage (d'Athènes)	un empereur indéterminé	?	inscription très lacunaire ([α]ὐτοκ[ράτωρ - -])	éclat de marbre blanc brisé de toutes parts (0,20 x 0,32 x 0,35 m)	remplé ultérieurement (une cavité creusée en bas à droite a emporté une partie du texte)	?	A1113	près de l'angle NO du Portique de Philippe
époque impériale	SEG 18, 314	?	un empereur indéterminé	?	αὐτοκράτωρ Σεβαστὸς Καίσαρ	fragment de base en marbre blanc	remploi d'une dédicace du III <sup>e</sup> s. av. ( <i>rasura</i> ), portant le nom du sculpteur Basileïdès	?	/	trouvé en emploi, dans la Basilique de Saint-Quirique ; en provenance du sanctuaire (?)
III <sup>e</sup> s. ap. (?)	1600	?	un empereur (?) indéterminé	?	inscription très lacunaire (αὐτοκ[ράτωρ - -])	fragment de base quadrangulaire (0,24 x 0,24 x 0,16 m)	/	?	A1125	devant le Grand Temple (Musée de Délos)

<sup>1</sup> La description des blocs et du type de statue provient de l'étude de HERBIN (2010), tome I.

<sup>2</sup> [- -] **Pompeius Titus f.** : on connaît un Cn. Pompeius Strabo, consul en 89, mais d'après BROUGHTON (1968), II, p. 32, ce serait un Sex. f. Il pourrait plutôt s'agir de T. Pompeius T. f. Cornelius, tribun militaire en 89 [BROUGHTON (1968), II, p. 601], qui pourrait être consul quelques années plus tard. On connaît également un T. Pompeius T. f. Cor. Longinus, consul en 49 en Asie [cf. Flavius Josèphe, *AJ*, 14.229 et 238 ; BROUGHTON (1986), p. 161].

<sup>3</sup> Dans la mesure où L. Audius Flamma est un Romain, honoré par le peuple athénien dans le sanctuaire, il est probable que cette dédicace prenne place après 80 av. J.-C. Voir LE QUÉRÉ, E., « Chap. XV : Le Sanctuaire d'Apollon » (à paraître).

<sup>4</sup> **Publius [...]** : parmi les proquesteurs romains connus, dont le nom peut correspondre, seules trois possibilités s'offrent à nous : P. Autronius Paetus, collègue de Cicéron qui était questeur en 65 [cf. Cicéron, *Syll.*, 18 ; BROUGHTON (1968), II, p. 97] ; P. Licinius Crassus, qui a frappé monnaie en 55, en tant que questeur ou proquesteur [BROUGHTON (1968), II, p. 217] ; P. Licinius, proquesteur en Cyrénaïque sous Brutus et Cassius, en 43 [BROUGHTON (1968), II, p. 347].

TABLEAU 05

TABLEAU 05								
Prêtres du culte impérial dans les Cyclades (classement géographique et chronologique)								
Date	Empereur	Prêtre	Titre(s)	Autre(s) fonction(s)	Contexte	Support	Lieu de trouvaille (Lieu de conservation, si différent)	Références
<b>ANDROS</b>								
I <sup>er</sup> s.	non précisé	Tiberius Antistius Apollônios	[ἀντιστίου]	/	le peuple a élevé une statue en l'honneur de Antistia Teimôn[- -], fille du prêtre du culte impérial	partie basse d'une stèle remployée pour y inscrire le texte d'époque impériale	dans un champ de Palaiopolis (pas retrouvée)	IG XII 5, 754 (= Πετροζελός (2010), n°52)
<b>KÉOS</b>								
I <sup>er</sup> s.	Auguste ou Claude (?)	Théotélès, f. Théotélès	[ὁ ἀρχιερεὺς θεῶν Σεβαστῶν ; φιλόκτισσαρ	/	Théotélès a offert un édifice (pour ?) le peuple	épistyle de pierre blanche	à Karthaia, dans la vallée du Vathyptamos	IG XII 5, 558
			[θεῶν] Σεβαστῶν ; φιλόκτισσαρ	/	Théotélès a consacré un édifice aux dieux Olympiens et aux dieux Augustes (un Sébasteion ?)	deux fragments jointifs d'épistyle	sur l'acropole de la cité antique de Loulis et au Kastro de Loulis	IG XII 5, 629 et Zoumbaki (1998), p. 669
		[The]o[te]lēs, [f. Théotélès] ?	[ὁ ἀρχιερεὺς	/	le Conseil et le peuple ont élevé une statue en l'honneur de [The]o[te]lēs	base en pierre blanche	trouvée à l'entrée du port de Livadi (cité de Koresia)	IG XII 5, 650 (notre restitution)
166-169	Marc Aurèle, Lucius Verus et la famille impériale	Tiberius Claudius Hérodianos	ὁ ἀρχιερεὺς τῶν Μεγίστων Αὐτοκρατόρων Σεβαστῶν	/	Tib. Cl. Hérodianos a construit et consacré à sa patrie Karthaia un oïkos et un mur de soutènement (?)	cinq fragments d'une grande plaque de marbre blanc	à Karthaia, dans la vallée du Vathyptamos (à environ 300 m du temple d'Apollon)	IG XII 5, 1097 et Mendeni, Zoumbaki (2008), n°2
<b>KYTHNOS</b>								
non datable	non identifiable	nom non préservé	ὁ ἀριστόνευκος ὁ ἀρχιερεὺς (sic)	/	monument honorifique (statue ?) en l'honneur du prêtre, offert par sa fille et d'autres membres de sa famille	plaque de marbre blanc (1,00 x 0,74 x 0,16 m)	dans l'église catholique de Kythnos (?)	IG XII 5, 521
<b>MÉLOS</b>								
98-102	Trajan	Titus Flavius Dameinos	[ὁ ἱερεὺς] / [ὁ ἀρχιερεὺς αὐτοῦ (= Trajan)	/	T. Fl. Dameinos et son frère T. Fl. Aristodamos ont élevé une statue de l'empereur Trajan ; conformément au testament de leur père Flavius Dameinos	plaque en marbre blanc-jaunâtre (1,20 x 0,50 x 0,13)	à Klima (port de la cité), dans la fosse où a été retrouvée la statue de Poséidon	IG XII 3, 1110
<b>NAXOS</b>								
II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.	non identifiable	[- -]nos, f. Rufus	ὁ ἀρχ[η]ε[ρ]ε[υ]ε[υ]ε[υ]ε[υ] τῶν Σεβαστῶν	archonte éponyme pour la deuxième fois	listes d'archontes ou de membres d'une association	base oblongue (0,42 x 0,26 x 0,71 m)	trouvée dans la ville et remployée comme bassin	IG XII 5, 54
II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. (?)	non identifiable	Aristarchos	ἀρχιερεὺς τόπος	/	siège de gymnase ou de théâtre réservé au prêtre	trône de proédrie	trouvé dans la ville, lors de la construction d'une nouvelle église	IG XII 5, 100
<b>PAROS</b>								
17-37	Tibère et Auguste divinisés	Caius Iulius Épianax, f. Mnèskleidès	ὁ ἱερεὺς διὰ βίου κατὰ τεμνὴν τοῦ Αὐτοκράτορος Καίσαρος, θεοῦ Σεβαστοῦ, θεοῦ, καὶ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ θεοῦ Αὐτοκράτορος Καίσαρος	archonte stéphanéphore à deux reprises	le Conseil et le peuple ont élevé une statue à C. Iulius Épianax	plaque ou base de marbre blanc (0,67 x 0,78 m)	en remploi dans un mur de l'église Aghios Nikolaos qui domine le village de Tripiti (Mélós) ; mais en provenance de Paros	IG XII 3, 1116
50-59	Agrippine la Jeune	[- -], fille de Praxiklès	ἡ ἱέρεια διὰ βίου [θεῶς (?) / τῆς Ἀγριππίνης Σεβαστῆς	/	[le Conseil] et le peuple ont élevé une statue à la prêtresse	base quadrangulaire en marbre blanc (0,64 x 0,23 x 0,13 m)	à la sortie Sud de Paroikia, devant une maison	IG XII 5, 275
117-138 (?)	Hadrien (?)	non préservé	ὁ ἱερεὺς [θεοῦ Ἀδ]ριαν[οῦ] (?) Καίσαρος	/	liste de souscripteurs, dont fait partie le prêtre, pour la construction/restauration de l'agora Tétragone	plaque de marbre blanc (0,30 x 0,18 x 0,31 m)	à Paroikia ; à l'origine, elle devait être encadrée dans l'un des portiques de l'agora (Musée de Paros)	IG XII 5, 1019 A
fin III <sup>e</sup> -début IV <sup>e</sup> s.	empereurs de la Tétrarchie (?)	Marcus Aurelius Faustus	ὁ ἀρχιερεὺς ἐκ προγόνων διὰ βίου τῶν Σεβαστῶν καὶ Καίσαρων	« premier de la cité » (πρῶτος τῆς πόλεως) ; prêtre de Déméter ; gymnasiarque	décret honorifique en l'honneur d'Aurelia Leïtè, épouse de M. Aur. Faustus	plaque de marbre blanc (0,89 x 0,22 m)	trouvée à Paros (Cabinet des Médailles, BAF, Paris)	IG XII 5, 292
<b>PHOLÉGANDROS</b>								
14-37	Tibère	Teimès, f. Sôsitélès	ὁ ἱερεὺς	/	le peuple et le prêtre Teimès ont élevé une statue de l'empereur Tibère	base en marbre blanc (0,845 x 0,13 x 0,60)	au sommet de l'acropole antique, remployée comme autel dans l'église des Taxiarches	IG XII 3, 1058
<b>SIPHNOS</b>								
non datable	non identifiable	?	[- - ἀρχιερεὺς (?)	/	?	fragment d'un bloc en marbre blanc (0,47 x 0,22 m)	en remploi dans une maison du Kastro	IG XII 5, 487 (= 488 ?)
non datable	non identifiable	?	[- - ἀρχιερεὺς (?)	/	?	fragment de marbre (0,40 x 0,24 m)	en remploi dans une maison du Kastro	IG XII 5, 488 (= 487 ?)
III <sup>e</sup> s. (après 212)	non précisé	Aurelius Faustinus	ἀρχιερεὺς ἐκ προγόνων	stéphanéphore	Aur. Pyrrhus, le père d'Aur. Faustinus, lui a élevé une statue	deux fragments d'une base	dans le Kastro (Musée de Siphnos, n°219)	SEG 2, 503 (IG XII 5, 486)
<b>TÉNOS</b>								
138-161	Antonin le Pieux	Satyros, f. Éphaistión	ὁ ἀρχιερεὺς τὸ δεύτερον	/	Satyros a élevé une statue de l'empereur Antonin le Pieux	base en marbre blanc, ornée de cymaises (0,76 x 0,52 m)	trouvée dans la ville moderne ; provient probablement de l'agora ou du port (Musée de Ténos)	IG XII 5, 937
<b>THÉRA</b>								
4-14 (?)	Tibère (pas encore empereur)	Agónikratēs, f. Chairédamos	[ὁ ἱερεὺς] Τιβηρίου Καίσαρος	gymnasiarque	liste épigraphique ; la mention du prêtre-gymnasiarque sert de datation au document	plaque de pierre bleutée (0,43 x 0,768 m)	insérée dans le mur des escaliers du Gymnase des Éphèbes	IG XII 3, 339
4-14 (?)	Tibère (?)	non préservé	[ὁ ἱερεὺς] Τιβηρίου Καίσαρος (?)	gymnasiarque	liste épigraphique ; la mention du prêtre-gymnasiarque sert de datation au document	plaque de pierre	trouvée dans le Gymnase des Éphèbes, à l'entrée de la grotte ; déplacée ensuite	IG XII 3, 341
14-37	Tibère	Thémistoklēs, f. Aglophanēs	Αὐτοκράτορος Τιβηρίου Καίσαρος ἱερεὺς	gymnasiarque	ceux qui ont terminé leur éphébie ont élevé une statue en l'honneur de Thémistoklēs	base de statue	dans la Basilikē Stoa, entre deux colonnes	IG XII 3, 517

TABLEAU 06					
Interventions réalisées sur des monuments des cités des Cyclades (d'après les sources épigraphiques)					
(classement chronologique)					
Ile et Cité	Date	Type d'édifice concerné	Commanditaire(s)	Intervention(s) réalisée(s)	Références
<b>I<sup>er</sup> s. av. J.-C.</b>					
MÉLOS	fin II <sup>e</sup> -milieu I <sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)	gymnase (?)	Bacchios, fils de Statos	offre une exèdre et une statue (?) à Hermès et Héraklès (= sans doute dans le gymnase)	IG XII 3, 1091
DÉLOS	vers 69 av. J.-C.	rempart	Caius Valerius Triarius, fils de Caius	construction du rempart (τείχος)	ID 1856
DÉLOS	vers 69 av. J.-C.	rempart	Caius Valerius Triarius, fils de Caius	construction de la tour du rempart	ID 1857
DÉLOS	57/56 av. J.-C.	édifice sacré (Hermès)	les Hermaïstes	construction d'un temple (ναός) avec des statues à Hermès	ID 1737
ANDROS (Gavrión)	I <sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)	bain (?)	Diogénès	restauration d'une « piscine » (piscina)	IG XII Suppl., 290 (= Petro, n°107)
<b>époque augustéenne</b>					
ANDROS (Palaïopolis)	époque augustéenne	bain et aqueduc (?)	Pythomymos, fils de Nikokratès	construction d'un bain public et d'un aqueduc (?) [termes entièrement restitués]	IG XII 5, 750 (= Petro, n°49)
ANDROS (Palaïopolis)	époque augustéenne	temple (?) et statue	?	construction d'un temple (?) et consécration d'une statue de la déesse	IG XII 5, 737 (= Petro, n°109)
MÉLOS	époque augustéenne (?)	sanctuaire (Kaisareion ?)	le peuple	restauration d'un sanctuaire, peut-être un Kaisareion	IG XII 3, 1104
SÉRIPHOS	époque augustéenne (?)	bain et péristyle (Gymnase ?)	Hérakleidès, fils de Sérapion	construction d'un bain (βαλαν[ε]ϊον) et d'un péristyle ([περ]ί[περ]ιστύλιος)	IG XII 5, 512
THÉRA (agora)	époque augustéenne	portique	/	intervention sur la Basilikè Stoa [inscription très lacunaire]	IG XII 3, 323
<b>I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.</b>					
KÉOS (Ioulis)	41-54 ap. J.-C.	Sebasteion (?)	Théotelès, fils de Théotelès	intervention sur un Sebasteion (?)	IG XII 5, 629 + ZOUMBAKI, MENDONI (1998)
ANDROS (Palaïopolis)	première moitié du I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	nymphée (?)	Audius	construction d'un édifice en l'honneur des Nymphes / d'un nymphée (?) (Νυμφάων ἱδρυμα)	IG XII 5, 731 (= Petro, n°112)
MÉLOS	54-68 ap. J.-C.	péribole et Sebasteion	Marcus Antonius Glaukos	construction d'un péribole (περιοικωδόμημα) pour le sanctuaire et le Sebasteion	IG XII Suppl., 165
AMORGOS (Arkésinè)	milieu du I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	agora	Théodosia, fille de Philippos	reconstruction de l'agora	IG XII 7, 49
ANDROS (Palaïopolis)	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	bouleutèrion	Aphthonètos, fils de Iuliadès	supervision (ἐπιστῆς) des travaux de restauration du bouleutèrion	IG XII 5, 755 (= Petro, n°58)
MÉLOS	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C. (?)	portique	Lucius Magius Eròs	construction ou réparation d'un portique (porticus / στῶα)	IG XII 3, 1078
MÉLOS	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C. (?)	portique (Athéna)	Magia Pulchra (?), fille de Lucius Magius Eròs	construction d'un petit portique (porticula / στῶδιον) et d'un enclôt (?) ([περ]βώ[μιον] pour Athéna	IG XII 3, 1079
MÉLOS	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	aqueduc (?)	Flavia et Karpos	construction ou réparation d'un aqueduc (?)	IG XII 3, 1105
MYKONOS	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	temple (Sérapis et Isis)	Marcus Catus Antonius Trophimos	construction d'un temple / d'une chapelle (ναός) à Hélios Sérapis, à Isis et à la Cité	MENDONI, ZOUMBAKI (2008), p. 164-165, n°1
SYROS	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	temple (Isis)	Claudius Secundus	construction d'un temple à Isis avec tous ses ornements	IG XII 5, 674
<b>II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.</b>					
IOS	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (?)	édifice sacré (Apollon Sôter)	prêtres d'Apollon Sôter	dédicace d'un petit édifice sacré à Apollon Sôter	IG XII 5, 11
THÉRA	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	gymnase	Hestaios, fils d'Isoklès	construction d'une voûte (καμάρωσις) sur une pièce (οἶκος) du gymnase et paiement de l'architecte	SEG 16, 470
THÉRA (agora)	102-116 ap. J.-C.	portique / bouleutèrion	Agathopous, fils d'Eutychos ; Polyouchos et Aristodamos, fils de Kartidamas	réparation du toit de la Basilikè Stoa	IG XII 3, 324
MÉLOS	102-116 ap. J.-C.	portique / édifice monumental	le peuple (?)	construction d'un édifice monumental ou d'un portique dédié à Trajan et à Athéna	IG XII 3, 1080
PAROS	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (sous Hadrien)	agora	plusieurs citoyens	construction ou restauration de l'Agora Tétragone (ἡ τετραγώνος)	IG XII 5, 1019
THÉRA (agora)	149 ap. J.-C.	portique / bouleutèrion	T. Flavius Kleitosthénès	Réparation de la Basilikè Stoa et d'autres édifices de la cité	IG XII 3, 325
THÉRA (agora et ports de la cité)	150 ap. J.-C.	bains, portique / bouleutèrion, temple (Tychè), Kaisareion	T. Flavius Kleitosthénès	construction de bains (βαλανεῖα) dans les ports de la cité ; restauration (sur l'agora) de la Basilikè Stoa, du dryphactos, du temple de Tychè et de l'ancien Kaisareion	IG XII 3, 326
AMORGOS (Katapola)	vers 164 ap. J.-C.	édifice monumental	[- -] Jusikos, fils de Septicia Atticilla (citoyen d'Éphèse et d'Amorgos)	construction d'un édifice monumental, inauguré en la présence d'un délégué impérial	IG XII 7, 262
KÉOS (Karthiaia)	166-169 ap. J.-C.	oikos et mur de soutènement	Tiberius Claudius Hérodianos	construction d'un oikos (οἶκος) avec tout son mobilier (ὅσα τε ἐν αὐτῷ) et du mur de soutènement du môle (?) (τὸν παρὰ τῷ χώματι τοῦτον)	IG XII 5, 1097

TABLEAU 06

ANDROS (Palaïopolis)	deuxième moitié du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	temple	Memmius Rufus Isidōros	reconstruction d'un temple et d'un <i>pronaos</i>	IG XII 5, 738 (= Petro, n°123)
SIPHOS	deuxième moitié du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	temple ( <i>Sébastēion</i> ?)	un archiprêtre	construction d'un temple (du culte impérial ?)	IG XII 5, 485
ANDROS (Palaïopolis)	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	<i>makellos</i>	/	intervention sur un <i>makellos</i> dédié à Marc-Aurèle	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ (2007), p. 68
MÉLOS	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	statues (Athéna)	[- - -]os Markellos	réparation des statues d'Athéna	IG XII 3, 1077
TÉNOS	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	bain	Satyros, fils de Phileinos	construction de bains ( <i>βαλανείον</i> )	IG XII 5, 946
PAROS	fin du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agora, gymnase ou autre édifice public	plusieurs citoyens	construction d'un <i>tétrastōon</i> (τὸ τετράστωον), avec tout son ornement	SEG 28, 706
AMORGOS (Minōa)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	édifices publics	[- - -], fille de Sérapiōn	construction d'édifices ( <i>ἔργα</i> ) d'intérêt public	IG XII 7, 399
NAXOS	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	<i>proskēnion</i> du théâtre	Kalléas, fils d'Épiktētos (?)	commissaire ( <i>ἐπιστάτης</i> ) chargé de surveiller les travaux de construction ou de restauration du <i>proskēnion</i>	IG XII 5, 52
<b>Haut-Empire (I<sup>er</sup> - début du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)</b>					
MYKONOS	Haut-Empire	?	/	construction (τὸ ἔργον) en rapport avec le port (?)	ΠΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 253
MYKONOS	Haut-Empire	édifice sacré (Dionysos)	Quintus, fils de Gaius	construction ou réparation de l'autel, des bases et du pavement de marbre (λιθόστρωτον) dans un édifice consacré à Dionysos	ΠΑΠΤΟΠΟΥΛΟΣ (2010), p. 277
PAROS	Haut-Empire (?)	autel (Nymphes)	Papianos, fils de Myrsinéa	consécration d'un autel aux Nymphes	SEG 28, 709
SÉRIPHOS	Haut-Empire	agora	deux citoyens	restauration (?) de l'agora	IG XII 5, 511
<b>III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.</b>					
ANDROS (Palaïopolis)	198-209 ap. J.-C.	grotte sacrée (Mithra)	M. Aurelius Rufinus et les soldats de la cohorte prétorienne Fl. Clarinus, Aur. Iulianus et Aelius Messius.	construction d'un <i>Mithraeum</i> (caverne [ <i>speleum</i> ] pour Mithra)	IG XII Suppl., 274 (= Petro, n°124)
MÉLOS	III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	édifice sacré (mystes)	Aurelia Euposia	construction de la <i>Salle des Mystes</i> ou d'une de ses pièces ( <i>ἔργον</i> )	IG XII 3, 1126
TÉNOS	III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (après 212)	édifices sacrés (Dionysos)	Aur. Satyros, fils de Théophilos	entretien des bâtiments (οἶκοι) de Dionysos	IG XII 5, 951
PAROS	III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (après 212)	édifice sacré (oracles) ou balnéaire	Titus Varius Dionysios, fils de Neikadēs	construction d'un <i>chrēstērion</i> ou d'un <i>alip̄tērion</i> [ <i>terme lacunaire</i> ]	IG XII 5, 142
PAROS	vers 300 ap. J.-C.	gymnase	Aurelia Leitē	reconstruction et restauration du gymnase de la cité	IG XII 5, 292

TABLEAU 07

TABLEAU 07				
Les agoras cycladiques, leurs édifices et les agoranomes : attestations épigraphiques (Délôs exclue)				
(classement géographique et chronologique)				
Lieu d'exposition	Date	Édifice ou Magistrature mentionnés	Contexte	Références
<b>AMORGOS</b>				
Aigialè (?)	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agoranomion et prostôion	inscription honorifique ?	IG XII 7, 434
?	fin du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	prytanée	une procession religieuse part du prytanée	IG XII 7, 515, l. 46
Arkésiné (agora)	III <sup>e</sup> -II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agora	décrets qui doivent être affichés sur l'agora	IG XII 7, 22, 23, 27, 32-35, 38
agora	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agora	fête et procession religieuse qui a lieu sur l'agora	IG XII Suppl., 330
?	?	[agora]	décret qui doit être affiché dans le lieu le plus en vue de l'agora	IG XII 7, 47
agora	milieu du I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	agora	reconstruction de l'agora	IG XII 7, 49
Minôa	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agora	proclamation à faire sur l'agora	IG XII 7, 241
?	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	bouleutèrion	décret qui doit être affiché dans le Sanctuaire de Dionysos et dans le bouleutèrion	IG XII 7, 228
?	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	agoranome	inscription honorifique	IG XII 7, 261
?	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agoranome	épigramme funéraire	IG XII 7, 287
?	fin II <sup>e</sup> -début III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agoranome	décret honorifique	IG XII 7, 272
?	207 ap. J.-C.	agoranome	décret de consolation	IG XII 7, 240
<b>ANDROS</b>				
Palaiopolis (agora)	IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.	bouleutèrion	le décret doit être dressée « sur l'agora, devant le Bouleutèrion »	IG XII 5, 714, l. 18-19 (= Petro, n°24)
Palaiopolis (agora)	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agora	décret honorifique prévoyant l'érection d'une statue en bronze sur l'agora	IG XII Suppl., 254 et 295 (= Petro, n°32)
Palaiopolis (?)	époque augustéenne	prytanée ?	hymne à Isis : mention lacunaire de <i>Prytaneia</i>	IG XII 5, 739, l. 93 (= Petro, n°128)
Palaiopolis (agora)	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	bouleutèrion	supervision des travaux de restauration du bouleutèrion	IG XII 5, 755 (= Petro, n°58)
Palaiopolis (agora)	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	makellos	intervention sur un makellos sur l'agora de la cité	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΙΝΗΣΑ (2007), p. 68
<b>ASTYPALAIÀ</b>				
?	?	agoranome	inscription honorifique	IG XII 3, 194
?	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	bureau des magistrats (archeion)	décret qui doit être remis au bureau des magistrats	IG XII 3, 172
?	époque romaine ?	agora et agoranome	décret honorifique en l'honneur d'un agoranome	IG XII 3, 169
agora	époque romaine ?	agoranome, agora, stoa, prytanée, agoranomion	décret honorifique en l'honneur d'un agoranome ; le monument doit être élevé « à l'endroit approprié de l'agora, devant la stoa qui se trouve à côté de la Prytanée » ; le décret doit être transcrit « sur le piédroit de la porte de l'agoranomion »	IG XII 3, 170
<b>IOS</b>				
?	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agoranomes	préambules de décrets ; fonction exercée	IG XII 5, 1010-1011
<b>KÉOS</b>				
Karthaia	fin du IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agoranome	liste de magistrats	IG XII 3, 1075
<b>MÉLOS</b>				
agora (?)	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	stoa	construction ou réparation d'un portique (porticus / στῶα)	IG XII 3, 1078
agora (?)	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	petit portique	construction d'un petit portique (porticula / στῶδιον)	IG XII 3, 1079
<b>NAXOS</b>				
?	?	prytanée	décret honorifique affiché au Prytanée	IG XII 5, 35
<b>PAROS</b>				
?	?	prytanée	citoyens nourris à vie au Prytanée en récompense de leurs bienfaits	IG XII 5, 274, 281, 289
?	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	prytanée	décret où sont mentionnés les biens sacrés du prytanée	IG XII Suppl., 200
?	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agoranomion	décret honorifique à afficher dans l'agoranomion	IG XII 5, 129
?	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.-II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agoranomes	inscriptions honorifiques	IG XII 5, 129, 262, 276, 278, 280
agora « tétragone »	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (sous Hadrien)	agora	liste des souscriptions publiques pour la construction ou la restauration de l'agora tétragone	IG XII 5, 1019
agora (?) « tétrastoon »	fin du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agora (?)	liste des souscriptions publiques pour la construction ou la restauration d'un tétrastoon (τὸ τετραστόον), avec tout son ornement	SEG 28, 706
<b>SÉRIPHOS</b>				
?	Haut-Empire	agora	deux citoyens restaurent l'agora	IG XII 5, 511
<b>SIKINOS</b>				
nécropole	II <sup>e</sup> s. - I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	agoranome	inscription honorifique	IG XII 5, 26
<b>SIPHNOS</b>				
agora ? (Kastro)	V <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agora	décret à afficher sur l'agora	IG XII 5, 480
<b>SYROS</b>				
?	milieu du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agora	loi sacrée : les archontes conduisent sur l'agora de la cité ceux qui ont enfreint la loi	IG XII 5, 654
?	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agora	?	IG XII 5, 656
?	208 ap. J.-C.	koinè agora	lettre impériale à propos d'une koinè agora pour le grain (τήν [κ]οινῆν ἀγορὰν τ[ὸν] σ[τ]ι[λ]ιο[ν] [v])	IG XII 5, 658
?	II <sup>e</sup> et III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	prytanée (?)	sacrifices offerts à Hestia <i>Prytaneia</i> lors de banquets publics	IG XII 5, 659, 660, 666, et 667
<b>TÉNOS</b>				
?	milieu du I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	agoranomes	listes de magistrats	IG XII 5, 880-883, 885
?	III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (après 212)	prytanée	contexte lacunaire ; mention du prytanée	IG XII 5, 141
<b>THÉRA</b>				
agora	époque augustéenne	stoa / bouleutèrion	réparations de la <i>Basilikè Stoa</i>	IG XII 3, 323
agora (dans la <i>Basilikè Stoa</i> )	102-116 ap. J.-C.	stoa / bouleutèrion	réparation du toit de la <i>Basilikè Stoa</i>	IG XII 3, 324
agora (dans la <i>Basilikè Stoa</i> )	149 ap. J.-C.	stoa / bouleutèrion	réparation de la <i>Basilikè Stoa</i> (sur l'agora) et d'autres édifices de la cité	IG XII 3, 325
agora (dans la <i>Basilikè Stoa</i> )	150 ap. J.-C.	stoa / bouleutèrion	restauration (sur l'agora) de la <i>Basilikè Stoa</i>	IG XII 3, 326

TABLEAU 08					
Bains, gymnases et infrastructures liées à l'eau dans les Cyclades impériales (épigraphie et archéologie)					
(classement géographique et chronologique)					
Lieu de découverte	Date	Infrastructure	Structures architecturales trouvées ou citées	Contexte	Références (bibliographie indicative)
<b>AMORGOS</b>					
<b>Aigialè</b>					
plage d'Aigiali Bay	?	bains	fondations	construction d'époque romaine	ΑΝΑΠΕΟΥ, Δ., <i>ΑΔ</i> 29 (1973-74), <i>Chron.</i> B' 3, p. 872.
plage de Deriva	I <sup>er</sup> -V <sup>e</sup> s. ap.	bains (?)	structure monumentale, en grande partie construite en briques	construction d'époque impériale	ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 65-67.
<b>Minða</b>					
acropole	époque hellénistique et impériale	gymnase	une grande partie de l'édifice a été mise au jour	construction d'époque hellénistique, encore en usage à l'époque impériale	ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 200
acropole (sur une terrasse, près du Gymnase)	II <sup>e</sup> s. ap.	citerne	grande citerne entièrement voûtée	construction d'époque impériale	ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 205-206
port de Katapola (Loutro)	III <sup>e</sup> s. ap.	aqueduc ; bains	conduit principal de l'aqueduc, autres tuyaux d'argile, hypocauste en terre cuite	construction d'époque impériale	ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, Β., <i>ΑΔ</i> 53 (1998), <i>Chron.</i> B' 3, p. 962
<b>ANDROS</b>					
port de Gavrión (Loutra)	I <sup>er</sup> s. av. (?)	piscine	Diogénès a fait restaurer une « piscine » ( <i>piscina</i> )	restauration d'un édifice plus ancien	<i>IG XII Suppl.</i> , 290 (= Petro, n°107)
port de Gavrión (Loutra)	époque romaine	bains	mosaïque	construction d'époque romaine	ΠΑΞΧΑΛΗΣ (1925), p. 580-581
Palaiopolis (Nord de l'Agora)	époque hellénistique et romaine	gymnase	une partie d'un long édifice public de 30 m de long	construction d'époque hellénistique ; transformations d'époque impériale et ajout de bains	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΗΤΕΑ (1996), p. 134-140
	fin II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. (?)	bains ; citerne	vestiges de bains et d'une citerne voûtée appartenant à l'édifice ; très certainement reliés au gymnase	construction d'époque impériale, ajoutée au gymnase hellénistique	
Palaiopolis	époque augustéenne	bain (?) et aqueduc (?)	Pythonymos, fils de Nikokratès a fait construire un bain public et un aqueduc (?) <i>[inscription entièrement restituée]</i>	construction d'époque impériale	<i>IG XII 5, 750</i> (= Petro, n°49)
Palaiopolis	première moitié du I <sup>er</sup> s. ap.	nymphée (?)	Audius fait construire un édifice en l'honneur des Nymphes / un nymphée (?) (Νυμφῶν ἱδρύματα)	construction d'époque impériale	<i>IG XII 5, 731</i> (= Petro, n°112)
Palaiopolis (plage)	époque romaine	bains ; citerne ; aqueduc	vestiges de bains et de trois conduits de l'aqueduc ; citerne voûtée	construction d'époque romaine	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΗΤΕΑ (1996), p. 147-151
Palaiopolis (Lakoma)	époque romaine	bains (?)	vestiges d'un vaste édifice romain ; vaste toit voûté	construction d'époque romaine	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΗΤΕΑ (1996), p. 143-146
<b>DÉLOS</b>					
Agora des Italiens	I <sup>er</sup> s. av.	bains	vestiges encore visibles, à l'angle NO de l'Agora des Italiens	construction du début de l'époque romaine	LAPALUS (1939), p. 77-88 ; TRÜMPER (2008), p. 225-284
Agora des Italiens	I <sup>er</sup> s. av. : vers 100 av.	<i>laconicum</i>	mention de la construction d'un <i>laconicum</i>	construction du début de l'époque romaine	<i>ID</i> 1736
Monument aux hexagones	fin I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap.	bains	vestige au niveau de <i>GD</i> 44 et au Nord du monument	construction d'époque impériale	HELLMANN, FRAISSE (1979), p. 56
Agora des Déliens	fin II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap.	bains	vestiges de grands bains détruits par les fouilleurs à l'exception du vestibule pavé	construction d'époque impériale	DÜRBBACH (1902), p. 484-490
Graphé	époque impériale	bains	vestiges de bains déjà partiellement détruits à l'époque des fouilles	construction d'époque impériale	COURBY (1912), p. 45 et p. 59-60 ; VALLOIS (1944), p. 45-46 et p. 58-61
Agora des Compétaliastes	fin III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup> s. ap.	bains et château d'eau	vestiges de grands bains détruits par les fouilleurs ; citerne ou château d'eau encore bien visible mais non fouillé	construction d'époque impériale	BRUNEAU (1968), p. 702-705 ; HASENOHR (2002), p. 101-106 ; MORETTI, FINKER (2011), p. 159-172
Salle hypostyle	IV <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> s. ap.	bains	vestiges de grands bains détruits par les fouilleurs	construction d'époque proto-byzantine	LEROUX (1909), p. 55-63
<b>IOS</b>					
Aghia Théodoti	époque romaine	aqueduc	vestiges d'un aqueduc	construction d'époque romaine	ΜΑΡΘΑΦΗ (1999), p. 42
Psathi	époque romaine	aqueduc	vestiges d'un aqueduc	construction d'époque romaine	ΜΑΡΘΑΦΗ (1999), p. 42

TABLEAU 08

MÉLOS					
Trypiti	II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av.	gymnase (?) et stade	vestiges d'un gymnase (?) près de la grande porte de la cité, et d'un stade	construction ou restauration d'époque romaine (?)	BOSANQUET (1895-1896), p. 79
Trypiti	fin II <sup>e</sup> -milieu I <sup>er</sup> s. av.	exèdre dans le gymnase	Bacchius, fils de Status a offert une exèdre et une statue (?) à Hermès et Héraklès	construction d'époque romaine	IG XII 3, 1091
Trypiti	époque romaine	aqueduc	vestiges près du gymnase	construction d'époque romaine	SMITH (1895-1896), p. 74 ; SMITH (1896), p. 355
agora (?)	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. ap.	aqueduc (?)	Flavia et Karpos ont fait construire ou réparer un aqueduc (?) [inscription très lacunaire]	construction d'époque impériale ou réparation d'un édifice antérieur (?)	IG XII 3, 1105
Tramythia	première moitié du III <sup>e</sup> s. ap.	bains	vestiges de bains accolés à la Salle des Mystes	construction d'époque impériale	SMITH (1895-1896), p. 72-74 ; BOSANQUET (1898), p. 60-80
PAROS					
Paroikia	fin du II <sup>e</sup> s. ap.	tétrastoon (du gymnase ?)	liste de citoyens ayant donné de l'argent pour la construction du tétrastoon (τὸ τετρά[σ]τοον)	construction d'époque impériale	SEG 28, 706
Paroikia (?)	III <sup>e</sup> s. ap. (après 212)	alipèrion (?)	Titus Varius Dionysios a fait construire un alipèrion (?) (ou un chrèstèrion)	construction d'époque impériale	IG XII 5, 142
Paroikia (sous l'église de Katapoliani)	300 ap.	gymnase (?)	grande mosaïque représentant les travaux d'Héraklès	construction d'époque impériale	MÜLLER (2003), p. 79-81
Paroikia	vers 300 ap.	gymnase	Aurélia Leité : reconstruction et restauration du gymnase de la cité	restauration et reconstruction d'un édifice hellénistique	IG XII 5, 292
Krios (près de la plage)	III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup> s. ap.	bains (?)	vestiges d'un édifice monumental à abside, inachevé	construction d'époque impériale	MÜLLER (2003), p. 82-83
PHOLÉGANDROS					
Paléokastro (acropole antique)	époque romaine	citerne	vestige d'une grande citerne dont l'étanchéité est assurée par un épais mortier hydraulique	construction ou transformation d'époque romaine	vestiges visibles, non publiés
SÉRIPHOS					
Chóra	époque romaine	bains	vestiges de bains et grande mosaïque	construction d'époque romaine	ΓΙΑΝΝΟΥΛΗΣ (2006)
Chóra	époque impériale	bains	Herakleidès, fils de Sérapiôn fait construire un bain (βαλαν[εῖον]) [terme restitué]	construction d'époque impériale	IG XII 5, 512
SIPHOS					
Kastro	époque romaine	citernes	deux citernes romaines	construction d'époque romaine	ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ (2006), p. 26-29
TÉNOS					
sanctuaire de Poséidon	époque hellénistique et II <sup>e</sup> s. ap.	fontaine-exèdre	transformation de la fontaine en une sorte de petit nymphée	transformation d'époque impériale d'un édifice hellénistique	ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 73-94 et p. 159-161
sanctuaire de Poséidon	début du II <sup>e</sup> s. ap.	bains	Thermes N ; vestiges	transformation d'époque impériale d'un édifice hellénistique	ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 59-61 et 72-74
sanctuaire de Poséidon	II <sup>e</sup> s. ap.	bains	Thermes C ; vestiges à l'Ouest du temple	construction d'époque impériale	ÉTIENNE, BRAUN (1986), p. 42-44
sanctuaire de Poséidon (?) ou Loutra (?)	II <sup>e</sup> s. ap..	bains	Satyros, fils de Phileinos, a fait construire des bains (βαλανεῖον)	construction d'époque impériale	IG XII 5, 946
THÉRA					
cité antique	époque classique (?), hellénistique et impériale	bains ; gymnase	Gymnase des Éphèbes et vestiges de bains	gymnase d'époque classique ou hellénistique, pourvu d'une rotonde ; encore en usage à l'époque impériale et construction de bains	HILLER (1899), p. 289-296 et (1904), p. 115-117 et p. 132-135
port de Oia	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap.	palestre ou gymnase	Hestiaios, fils d'Isoklès : construction d'une voûte sur une pièce du gymnase (καμαρόσις) et paiement de l'architecte	construction d'époque impériale	SEG 16, 470
port de Oia	époque impériale (II <sup>e</sup> s. ap. ?)	palestre ou gymnase ; bains (?)	vestiges qui ne sont plus visibles aujourd'hui	gymnase datant sans doute de l'époque impériale, peut-être agrémenté de bains	DE CIGALLA, Bull. dell'Inst. 28 (1856), p. 130-136
ports de la cité	150 ap. J.-C.	bains	T. Flavius Kleitosthènes : construction de bains (βαλανεῖα) dans les ports de la cité	construction d'époque impériale	IG XII 3, 326
agora	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C. (vers 150 ap. J.-C.)	bains	bains ajoutés à la Basilikè Stoa	transformation (ajout) d'époque impériale d'un édifice hellénistique	HILLER (1899), p. 237 et (1904), p. 132

« époque romaine » = date indéterminée entre le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

« époque impériale » = date indéterminée entre la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (époque augustéenne) et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

TABLEAU 09 <sup>1</sup>				
Théâtres, concours, et proédrerie dans les Cyclades antiques (Délôs exclue) : attestations littéraires, épigraphiques et archéologiques <sup>2</sup>				
(classement géographique et chronologique)				
Cité	Date	Édifice ou concours mentionnés	Contexte	Références
<b>AMORGOS</b>				
<b>Aigialè</b>	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie des Dionysies	proclamation de couronnes et de décrets	IG XII 7, 386
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours théâtraux, chorégie et agonothètes	proclamation de couronnes [ἐν τοῖς ἀγῶσιν τοῖς θεατρικοῖς ; mention de chorégies et d'agonothètes	IG XII 7, 387
	200-150 av. J.-C.	concours des <i>Hékatomboia</i> , agonothètes et théâtre	proclamation de couronnes ἐν τῷ θεάτρῳ, pour les agonothètes, lors des concours des <i>Hékatomboia</i>	IG XII 7, 388
	200-150 av. J.-C.	théâtre et chorégie	deux frères, pendant leur chorégie, ont réparé la <i>skênè</i> du théâtre	IG XII 7, 389
	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	proédrerie et théâtre	attributions de proédrerie ἐν τῷ θεάτρῳ	IG XII 7, 389 et 391
<b>Arkésinè</b>	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrerie et concours	accords de la proédrerie pour les concours	IG XII 7, 22 et 44
	III <sup>e</sup> -II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agonothètes	mentions d'agonothètes	IG XII 7, 22 et 24
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agonothète ; concours de tragédies lors des Dionysies	attestation d'un concours de tragédie lors des Dionysies et d'un agonothète de ce concours	IG XII 7, 41
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrerie (dans le théâtre ou un autre édifice)	accord de la proédrerie pour l'assemblée des <i>Itonia</i> et pour toutes les autres assemblées de la cité	IG XII 7, 36
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrerie, concours, <i>Apollonia</i> , chœurs et agonothètes	accord de la proédrerie pour tous les concours de la cité et pour les concours de tragédie des <i>Apollonia</i> , pendant lesquels il y a des chœurs de jeunes garçons ; proclamations de couronnes pour les agonothètes	IG XII Suppl., 330
	fin du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chœurs	attestation de chœurs de jeunes garçons lors des Dionysies	IG XII 7, 32
	milieu du I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	concours de chœurs et théâtre	proclamation d'une couronne en l'honneur d'une citoyenne (Théodosia, fille de Philippos), lors d'un concours de chœurs dans le théâtre (ἐν τοῖς ἐπιτελουμένοις χο[ρ]ικοῖς ἀγῶσιν ἐν τῷ θεάτρῳ)	IG XII 7, 49
<b>Minôa</b>	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	Dionysies et <i>Héraia</i>	proclamations lors des Dionysies et des <i>Héraia</i>	IG XII 7, 225
	250-200 av. J.-C.	<i>Hékatomboia</i> , concours de musique (aulètes) et théâtre	proclamation d'une couronne ἐν τῷ θεάτρῳ, lors du concours d'aulètes (τοῖ ἀγῶνι τῶν αὐλητῶν) des <i>Hékatomboia</i>	IG XII 7, 221 b
	fin du III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrerie	accords du privilège de la proédrerie	IG XII 7, 222
	fin du III <sup>e</sup> s.-début du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	acteur comique	décret en l'honneur d'un acteur comique de Milet, qui a joué trois drames en trois jours	IG XII 7, 226
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chœurs et théâtre	attestation de chœurs de jeunes garçons dans le théâtre	IG XII 7, 228
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C. (?)	agonothètes, <i>Hékatomboia</i> et théâtre	proclamations de couronnes pour les agonothètes lors des <i>Hékatomboia</i> ἐν τῷ θεάτρῳ	IG XII 7, 237
	II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)	agonothètes	mention des agonothètes	IG XII 7, 235
	II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie des Dionysies ; agonothètes	proclamation d'une couronne lors du concours de tragédie des <i>Dionysies</i> ; mentions d'agonothètes	IG XII 7, 231
	époque impériale	chorégie ; danses de comédie (κορδάξ)	érection d'une statue de la part des danseurs (κορδακισταῖ) des <i>kordaka</i> d'Apollon Pythien, en l'honneur d'un évergète qui a exercé une chorégie	IG XII 7, 246
<b>ANAPHÈ</b>				
	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	proédrerie	accord du privilège de la proédrerie sur les sièges (?) ([καθέδρα]ς) des magistrats	IG XII 3, 30
<b>ANDROS</b>				
			quelques fragments architecturaux ont été attribués au théâtre, dont les archéologues pensent avoir localisé l'emplacement	ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΙΤΗΤΑ (1996), p. 218-220 et p. 260
	IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie lors des Dionysies	décret honorifique en l'honneur d'un citoyen vainqueur au concours de tragédies	IG XII 5, 714 (= Petro, n°24)
	milieu du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chorégie	mention d'une chorégie	IG XII Suppl., 250 (= Petro, n°9)
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie lors des Dionysies	proclamation d'une couronne lors du concours de tragédie des Dionysies	IG XII Suppl., 258 (= Petro, n°40)
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	agonothètes	mentions d'agonothètes	IG XII Suppl., 248 (= Petro, n°3 et n°26)
	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	chorégie	mention d'une chorégie	IG XII 5, 721 (= Petro, n°18)
	époque augustéenne	gradin de théâtre (?)	nom d'un citoyen important gravé sur le bloc	Bull. Ép. (1970), 442
<b>ASTYPALAIÀ</b>				
	?	proédrerie	accords du privilège de la proédrerie dans les concours (ἐν τοῖς ἀγῶσιν)	IG XII 3, 213 ; 214 ; 216
	?	tragédie ; chœurs (?) pour Dionysos	tragédie ; chœurs (?) de jeunes garçons pour Dionysos	IG XII 3, 190
	?	agonothète	mention d'un agonothète	IG XII 3, 218
	fin du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chorégies	attestation de chorégies	IG XII 3, 171
	époque romaine (?)	concours de tragédie lors des Dionysies	proclamation d'une couronne au concours de tragédie lors des Dionysies	IG XII 3, 170
	époque romaine (?)	concours de tragédie lors des Dionysies	proclamation d'une couronne au concours de tragédie lors des Dionysies	IG XII 3, 169

TABLEAU 09

	époque romaine (I <sup>er</sup> s. av. J.-C. ?)	concours des Dionysies, agonothètes et proédrie	mention des concours de Dionysies ; accord du privilège de la proédrie à l'ambassadeur de Smyrne ; attestation d'agonothètes	IG XII 3, 172
<b>IOS</b>				
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	théâtre (?) et concours de tragédie des Dionysies	proclamation d'une couronne au théâtre (?) (ἐν τῷ θεάτρῳ), lors du concours de tragédie des Dionysies	IG XII 5, 1010
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie des Dionysies	proclamation de couronnes lors du concours de tragédie des Dionysies	IG XII 5, 1011
<b>KÉOS</b>				
<b>Ioulis</b>	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	théâtre	construction par un citoyen de la <i>skènè</i> et du <i>proskènon</i> d'un théâtre	IG XII 5, 597, complété par ΜΕΝΔΩΝΗ (1989), p. 292-295 [SEG 39, 869]
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie lors des Dionysies	proclamations de couronnes lors du concours de tragédie des Dionysies	IG XII 5, 599 et 604
<b>Karthaia</b>	découverte en 1965 du <i>koilon</i> et de l' <i>orchestra</i> d'un petit théâtre sur la pente Ouest de l'acropole ; vestiges actuels datés du I <sup>er</sup> s. av. J.-C. par F. Sear			ΜΕΝΔΩΝΗ (1989), p. 170-171
	VI <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> s. av. J.-C.	<i>chorègeion</i> (?)	Simonide aurait instruit des chœurs à Karthaia, dans un local destiné à cet effet : le <i>chorègeion</i> (χορηγεῖον). Ce dernier se trouvait sur l'acropole, à proximité du sanctuaire d'Apollon, non loin de la mer	Athènes, X, 456 f
	début du V <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrie (?)	accord du privilège de la proédrie (?)	IG XII 5, 1060 (inscription entièrement restituée)
	IV <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chorégies	mentions de chorégies	IG XII 5, 544 et 1075
	III <sup>e</sup> -II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours de tragédie et Dionysies	proclamations de couronnes ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν τραγῳδῶν, Διονυσίους, Διονυσίους τῶι ἀγῶνι et Διονυσίων τῶι ἀγῶνι	IG XII 5, 529 [1064] ; 531 [1063] ; 535 ; 536 ; 538 ; 541 [SEG 14 (1957), 543] ; 1061 ; 1070 ; 1072 ; SEG 14 (1957), 544
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chorégie	proclamation d'une couronne en l'honneur d'un citoyen qui a été chorège	IG XII 5, 1077
	?	<i>chorègeion</i> (?)	mention du <i>chorègeion</i> (attestation très douteuse car amplement restituée : πρὸ τοῦ χορηγεῖου)	IG XII 5, 530
<b>MÉLOS</b>				
	époque romaine et/ou impériale	théâtre dégagé et partiellement fouillé dans les années 1830 ; restes d'un <i>koilon</i> en demi-cercle et d'un bâtiment de scène ; phase de construction ou de reconstruction datant du II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.		voir <b>Appendice IV, n°33</b>
	époque romaine	<i>technites</i> de Dionysos	dédicace des τεχνίται de Dionysos	IG XII Suppl. 1123, B
	époque romaine (?)	gradins du théâtre et <i>hymnodoi</i>	sièges de gradins inscrits, mentionnant la place réservée aux <i>hymnodoi</i> et au <i>néaniskoi</i> (τόπος ὑμνοδῶν et τόπος νεανίσκων)	IG XII 3, 1243
<b>NAXOS</b>				
	des éléments de gradins ont été restitués au théâtre, dont un bloc de gradin courbe remployé dans les environs du temple d'Apollon			BCH 102 (1978), p. 738-739 et fig. 198
	V <sup>e</sup> s. av. J.-C.	chœur	mention d'un chœur honorant Dionysos	IG XII 5, 45
	?	proédrie, théâtre et concours	accord du privilège de la proédrie au théâtre, pour les concours de la cité (προεδρίαν ἐν τῷ θεάτρῳ ἐν τοῖς τῆς πόλεως ἀγῶσιν)	IG XII 5, 35
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	proédrie et concours	accord du privilège de la proédrie pour les concours	SEG 33 (1983), 676
	première moitié du I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	proédrie et concours	accord du privilège de la proédrie pour les concours	SEG 25 (1971), 936
	première moitié du I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	proédrie et concours	accord à un Rhodien du privilège de la proédrie pour les concours	SEG 29 (1979), 752
	époque impériale (II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?)	trône et proédrie	trône de proédrie restitué au théâtre, portant une inscription qui le réserve au grand-prêtre du culte impérial	IG XII 5, 100
	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	agonothète ; Grandes Dionysies	mention d'un agonothète des Grandes Dionysies	IG XII 5, 46
	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. ap. J.-C.	<i>proskènon</i>	commissaire ( <i>épistatès</i> ) chargé de surveiller les travaux de construction ou de restauration du <i>proskènon</i>	IG XII 5, 52
<b>PAROS</b>				
	IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.	remplois dans l'« édifice à abside » de gradins ayant appartenu à un <i>bouleutèrion</i> ou à un petit odéon		MÜLLER (2003), p. 82-91
	deuxième moitié du III <sup>e</sup> s. av. J.-C. (?)	« Plusieurs blocs provenant des gradins courants, des escaliers et d'une banquette à dossier ont été repérés remployés dans la basilique justinienne de Katapoliani. Deux éléments de piliers à demi-colonne doivent probablement être attribués au <i>proskènon</i> de l'édifice, qui se situait peut-être au flanc ouest de l'acropole et daterait de la seconde moitié du III <sup>e</sup> s. av. J.-C. »		citation de MORETTI (2001), p. 96 ; MÜLLER (2003), p. 52-68
	208/207 av. J.-C.	Grandes Dionysies	concours de tragédie se déroulant au théâtre de Paros lors des Grandes Dionysies	I. Magnesia, 50
	époque hellénistique (?)	proédrie	accords du privilège de la proédrie	IG XII 5, 110 et 111
	époque hellénistique (?)	proédrie et concours	accords du privilège de la proédrie pour les concours	IG XII 5, 273-4 ; 281 ; 289

TABLEAU 09

	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	Grandes Dionysies et concours de tragédie	proclamation d'une couronne aux Grandes Dionysies, lors du concours de tragédie	<i>IG XII 5, 129</i>
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	théâtre, Dionysies et concours de tragédie	proclamation d'une couronne dans le théâtre, lors des Dionysies, au concours de tragédie	<i>IG XII 5, 471</i> [pierre en remploi dans une église d'Oliaros (Antiparos), provenant sans doute de Paros]
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	acteurs et <i>Romaia</i> (?)	mention d'acteurs, peut-être vainqueurs aux <i>Romaia</i> (τὰ Ρωμαῖα ?)	<i>IG XII 5, 139</i> (inscription très lacunaire)
	époque romaine	écrivain de tragédie	monument funéraire pour Caius Iulius Magnus, originaire de Laodicée de Syrie, écrivain de tragédie (τραγωιδ]ογράφος)	<i>IG XII 5, 433</i>
<b>SIPHOS</b>				
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	théâtre, Dionysies, concours de tragédie et proédrie	proclamation d'une couronne dans le théâtre, lors du concours de tragédie des Dionysies ; accord du privilège de la proédrie lors des concours	<i>IG XII 5, 481 et 482</i> (inscription très restituée)
	III <sup>e</sup> -II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	joueur de cithare	décret en l'honneur d'un joueur de cithare (κιθ[αρωι]δός) délien qui a participé au concours	<i>IG XII 5, 482</i>
<b>SYROS</b>				
	?		vestiges d'un théâtre à Hermoupolis	ΤΡΑΒΑΟΣ, ΚΟΚΚΟΥ (1980), p. 19-20
	I <sup>er</sup> s. av. J.-C. (?)	concours de tragédie des Dionysies	proclamation d'une couronne lors du concours de tragédie des Dionysies	<i>IG XII 5, 653</i>
<b>TÉNOS</b>				
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C. (?)	théâtre et <i>Posideia</i>	proclamation d'une couronne dans le théâtre, lors des <i>Posideia</i>	ÉTIENNE (1990), p. 37-38, n°1 [SEG 40 (1990), 688]
	III <sup>e</sup> s. av. J.-C.	théâtre, Dionysies et proédrie	proclamation d'une couronne dans le théâtre, lors des Dionysies ; accords du privilège de la proédrie pour les concours	<i>IG XII 5, 798 et 800</i>
	début III <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	théâtre, proédrie, <i>Posideia</i> , Dionysies et concours de tragédie	proclamation d'une couronne dans le théâtre, lors des <i>Posideia</i> et des Dionysies, à l'occasion du concours de tragédie ; accords du privilège de la proédrie pour les concours	<i>IG XII 5, 804 ; 813 ; 820 ; 821 ; 823 ; 825 ; 828 ; 830-3 ; 836-8 ; 840 ; etc. ; 869 ; IG XII Suppl. 305 et 307</i>
	I <sup>er</sup> s. av. J.-C.	agonothètes	mentions d'agonothètes	<i>IG XII 5, 880-883 ; 885-886</i>
<b>THÉRA</b>				
	époque hellénistique et impériale		fouilles d'un théâtre d'époque hellénistique remanié à l'époque impériale (bâtiment de scène)	voir <b>Appendice IV, n°32</b>
	II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	concours musical et Dionysies	concours musical (ἐν τῷ πρώτῳ ἀγωνί τῶι μουσικῶι) lors des Dionysies	<i>IG XII 3, 322</i>

<sup>1</sup>. Ce tableau reprend et complète les informations données dans MORETTI (2001), p. 94-97 et FRAISSE, MORETTI (2007), p. 24-26

<sup>2</sup>. L'étude a été réalisée sur l'ensemble du corpus des inscriptions cycladiques, toutes époques confondues.

TABLEAU 10

## La population antique des Cyclades

(données comparatives)

Iles / Cités	Superficie (en km <sup>2</sup> )  d'après BRUN (1996), p. 28	époque classique				époque hellénistique	époque impériale		XII <sup>e</sup> s.	XVIII <sup>e</sup> s.	XIX <sup>e</sup> s.	XX <sup>e</sup> s.	XXI <sup>e</sup> s.	
		BLOCH (1886) : citoyens (tribut en 425/4)	RUSCHENBUSCH (1983) : citoyens (pop. totale)	HANSEN (2006) : « Shotgun Method »	appréciations antiques et modernes diverses	appréciations diverses	nos calculs	appréciations antiques et modernes diverses	MALAMUT (1988), p. 148 (d'après la <i>Géographie d'Édrisi</i> ) : 5 niveaux	TOURNEFORT (1717) : redevance en écus par an	ROSS (1835- 1843)	recensement de 1928 (d'après BRUN [1996], p. 29)	recensement de 1991 (d'après SINTES [2010], p. 11)	recensement de 2001 (d'après SINTES [2010], p. 11)
AMORGOS	121	?	800 (3200)	(20/2) 2250		299 citoyens / 1200 hab. (Aigiale et Arkésimé) ; 200 citoyens / 800 hab. (Minoá) [RUSCHENBUSCH (1984), p. 266 ; ΝΙΣΑΕΜΙΣ (1990), p. 18, n. 26]	/		« très peuplée » (1)	/	3500 hab.	3164	1 622	1852
ANAPHÈ	38	(1000 dr)	133 (530)	/			95 citoyens ont participé à un vote (1 <sup>er</sup> s. av. J.-C.)		/	/	/	565	249	272
ANDROS	380	3000 (15 T)	4800 (19 200)	(100+/4) 15000			17 éphèbes (340-570 cit.) (fin 1 <sup>er</sup> s. av. J.-C.)	« Que dire de cet îlot ? » (τὴν νησίᾳ ταύτην τί φῶϊ) [Philon, <i>C. Flaccus</i> , 157-159]	« bien peuplée » (2)	15000	15000 hab.	17593	8802	9285
ASTYPALAIÀ	97	?	320-340 (1280-1360)	/			/		« habitée » (4)	/	1500 hab.	1370	/	/
DÉLOS	5	/	/	/	499 citoyens ont participé à un vote en 350 av. J.-C. [ID 104, 26C]	1200-1500 citoyens / 5000-6500 hab. [VIAL (1984), p. 17-20] ; 9000 hab. [BRUNEAU (1970), p. 262-263] ; 2600-3900 hab. [RIGER (1994), p. 84]	/		« déserte » (5)	/	/	non renseigné	non renseigné	14 (http://www.ssa-tistics.gr)
GYAROS	23	/	/	/			/	« la plus sinistre des îles de la mer Égée » (τὴν λυποτάτην τῶν ἐν Αἰγαίῳ) [Philon, <i>C. Flaccus</i> , 151]	/	/	/	28	0	0
IOS	108	(1 T)	400 (1600)	(5-9/3) 788			/	« petite île » (νησίδιον) [Strabon, X, 5, 1]	« habitée » (4)	/	505 familles ; 2500 hab.	1797	1603	1862
KÉOS	131	2000 (10 T)	900 (3800-4000) <sup>1</sup> contra 6000-7000 [BRUN (1996), p. 1111]	Koressia : (18/1) 2025	« un rocher » (σκόπελος) ; « un taillis de chênes » (θάμνος δρυός) [Pindare, <i>Péans</i> , IV, 21-27 et 50-54]		/	tellement peuplée que l'on fait boire la ciguë à plus de 60 ans [Strabon, X, 5, 6] ; « île qui n'est pas grande » (οὐ μεγάλης νήσου) [Plutarque, <i>Démotène</i> , 1, 2]	/	5000 hommes dans la ville (Ioulis) ; 2500 maisons (Karthaià)	/	3713	1649	2162
KYTHNOS	99	(6 T)	640-680 (2550-2700)	(25/2) 2812			/		/	/	1500 à 2000 hab.	2680	1611	1538
MÉLOS	151	3000 (15 T)	1250 (5000)	(19/3) 2138	500 clérouques athéniens envoyés en 415 [Thucydide, V, 116], donc 2000 à 3000 personnes [WAGSTAFF-CHEERY (1982), p. 142]		/	« un petit État » (μικροπολίται) [Denys d'Halicarnasse, <i>Thucydide</i> , VII, 41, 6] ; 7000 ou 8000 tombeaux dans les catacombes, donc une population de 8000 à 10000 hab. [ROSS (1845), p. 145], contra 1500 tombeaux [BAVET (1878), p. 356-357]	/	/	5000 hab.	6562	4315	4736
MYKONOS	84	(2 T)	800 (3200)	/			/	« modeste Mykonos » ( <i>humilem Myconon</i> ) [Ovide, <i>Métamorphoses</i> , VII, 463] ; « l'extrême petitesse (σικρότητα) de l'île de Mykonos » [Sadas, s.v. «Μυκωνίος γέροντες »]	« habitée » (4)	5000 (500 hommes de mer)	5000 hab.	4188	6116	9274
NAXOS	428	3000 (15 T)	5333 (21330)	(20+/4) 3000	8000 hoplites [Hérodote, V, 30]		13 à 20 éphèbes (400-670 cit.) (époque impériale)	« la plus puissante des Cyclades » [Agathémère, <i>GGM</i> II, p. 468]	« peuplée » (3)	10500	11000 hab.	19981	14851	17357
PAROS	195	6000 (30 T)	2250 (9000)	(50/3) 5625			14 à 21 éphèbes (300-460 cit.) (1 <sup>er</sup> s. ap. J.-C.) ; (420-700 cit.) (après 212 ap. J.-C.)	« la plus riche et la plus importante des Cyclades » [Éphore, <i>FGHist.</i> , II A, 70 F. 63]	/	11500	5300 hab.	9368	9370	12514
PHOLÉGANDROS	32	(2000 dr)	250 (1000)	/			/		/	/	50 familles ; 700 hab.	1015	547	676
RHÉNÉE	15	(1000 dr)	40 (160)	/			/		/	/	/	159	24 (en 1981)	non renseigné
SÉRIPHOS	73	(2 T)	800 (3200)	/			/	« la petite Sériphos » ( <i>parva Serifa</i> ) [Juvénal, <i>Satires</i> , X, 170] ; « la petitesse de sa cité (μικροπολιτείᾳ) » [Stobée, XXXIX, 29]	/	800	2000 hab.	3210	1024	1262
SIKINOS	41	(1000 dr)	150-160 (600-650)	/			/		/	/	/	649	265	238
SIPHOS	73	2000 (9 T)	1000 (4000)	/			/	« l'osselet de Siphos » ( <i>ἀστράγαλον</i> ) [Strabon, X, 5, 1]	/	4000	/	3348	2028	2574
SYROS	84	(1 T)	200 (800)	/			/		/	4000 (6000 hommes)	22000 hab. (Hermoupolis)	27663	19783	19793
TÉNOS	194	2000 (10 T)	1600 (6400)	(10/3) 1125		2200 personnes libres [WILHELM (1927), p. 341] ; 18 éphèbes (360-600 cit.)	400-450 citoyens (1500-1700 libres) (1 <sup>er</sup> s. ap. J.-C.)	île petite mais grand sanctuaire [Strabon, X, 5, 11]	/	5000 soldats	15000 hab.	11260	7756	8115
THÉRA	76	1000 (5 T)	/	/		2000 hab. (1500 places au théâtre) [HILLER (1904), p. 256]	17-18 éphèbes (340-570 cit.) (sous Tibère)		« peuplée » (3)	/	5000 hab.	17138	9608	13725

<sup>1</sup> RUSCHENBUSCH, *ZPE* 48 (1982) : Ioulis : 320-340 (1280-1360) ; Karthaià : 260-270 (1020-1090) ; Koressia et Poiessa : 150-180 (770-820).

TABLEAU 11

Magistratures dans les Cyclades à l'époque impériale  
(d'après les sources épigraphiques et numismatiques)

	archonte éponyme (ἐπόνομος ἄρχων)	archonte stéphanéphore (στανιφφόρος)	prôtarchonte (προστάρχων / πρότος ἄρχων) ou archiprytane (ἀρχιπρυτανίς)	stratèges (στρατηγοί)	hypostatège (ὑποστράτηγος)	prytanes (πρυτανίαις)	dékaprôtes (δεκάπρωτοι)	secrétaire du Conseil (γραμματεὺς τῆς βουλῆς)	bouleutes (βουλευτοί)	logistai (λογισ- ται)	trésoreries (ταμῖαι)	agoranome (ἀγορανόμος)	gymnasi- arque (γυμνασιάρχος)	hypogym- nasiar- que (ὑπογυμνασι- άρχος)	éphèbar- que (ἐφηβάρχος)	prêtre du culte impérial (ἀρχιερεὺς)	autres
<b>AMORGOS</b>																	
<b>Aigialè</b>																	
	X		X (prôtarchonte ET archiprytane)	X			X						X	X			
attestés à l'époque hellénistique	oui		non	non			oui	non	oui		oui	oui	oui	oui			agônothètes, chorèges, praktôr, thesmothète, épimélètes
première attestation à l'époque impériale	première moitié II <sup>e</sup> s.		fin II <sup>e</sup> s.	première moitié II <sup>e</sup> s.		ne sont plus attestés à l'époque impériale	première moitié II <sup>e</sup> s.	n'est plus attesté à l'époque impériale		ne sont plus attestés à l'époque impériale	ne sont plus attestés à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale	I <sup>er</sup> s.	I <sup>er</sup> s.			ne sont plus attestés à l'époque impériale
dernière attestation	deuxième moitié II <sup>e</sup> s.		début III <sup>e</sup> s. (sous Caracalla)	III <sup>e</sup> s. (après 212)			III <sup>e</sup> s. (après 212)										
commentaires	disparaît à la fin du II <sup>e</sup> s. ou au début du III <sup>e</sup> s. ; léponymat est alors exercé par le prôtarchonte		exerce également léponymat à partir de cette date ; apparaît aussi sur les monnaies	exercent la fonction des anciens prytanes, avec les dékaprôtes, à partir du II <sup>e</sup> s. (ἐχόντες καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν)		disparaissent au plus tard au milieu du II <sup>e</sup> s., au profit des stratèges et des dékaprôtes	exercent la fonction des anciens prytanes, avec les stratèges, à partir du II <sup>e</sup> s. (ἐχόντες καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν)										
<b>Arkésinè</b>																	
	X			X			X		X								
attestés à l'époque hellénistique	oui			oui			oui		oui			oui	oui				agônothète, thesmothète, praktôres, chrèophylakes
première et dernière attestations à l'époque impériale	III <sup>e</sup> s. (après 212)			III <sup>e</sup> s. (après 212)			milieu I <sup>er</sup> s.		époque impériale			ne sont plus attestés à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale				ne sont plus attestés à l'époque impériale
commentaires				semblent remplacer les prytanes (au cours du II <sup>e</sup> s. ?)			semblent disparaître au profit des stratèges (au cours du II <sup>e</sup> s. ?)										
<b>Minôa</b>																	
	X		X (prôtarchonte)	X			X		X			X					boularque (βουλάρχος)
attestés à l'époque hellénistique	non		non	oui			oui (6)	non	oui		oui	oui	oui				non
première attestation à l'époque impériale	II <sup>e</sup> s.		fin II <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s.		ne sont plus attestés à l'époque impériale	fin II <sup>e</sup> s.	n'est plus attesté à l'époque impériale	début III <sup>e</sup> s. (207)		ne sont plus attestés à l'époque impériale	fin I <sup>er</sup> s.	ne sont plus attestés à l'époque impériale				début II <sup>e</sup> s.
dernière attestation	début III <sup>e</sup> s. (218-226)		début III <sup>e</sup> s. (207)				début III <sup>e</sup> s. (207)		III <sup>e</sup> s. (après 212)			début III <sup>e</sup> s. (207)					III <sup>e</sup> s. (après 212)
commentaires	fonctions exercées par le même archonte ; apparaît aussi sur les monnaies		chef du corps des stratèges (et des dékaprôtes ?)	exercent la fonction des anciens prytanes à partir du II <sup>e</sup> s. (ἐχόντες καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν)		disparaissent au plus tard au cours du II <sup>e</sup> s., au profit des stratèges et des dékaprôtes	exercent la fonction des anciens prytanes, avec les stratèges, au moins à partir du début du III <sup>e</sup> s. (207) (ἐχόντες καὶ τὴν πρυτανικὴν ἐξουσίαν)										démiurge, agônothètes, chorèges ; ne sont plus attestés à l'époque impériale
<b>ANAPHÈ</b>																	
attesté seulement à l'époque hellénistique			« archontes » (ἀρχοντες) (3)														démiurges

	archonte éponyme (ἐπόνομος ἄρχων)	archonte stéphanéphore (στεφανηφόρος)	prôtarchonte (προτάρχων / πρότος ἄρχων) ou archiprytane (ἀρχιπρύτανις)	stratèges (στατηγοί)	hypostratège (ὑποστράτηγος)	prytanes (πρυτάνες)	dékaprôtes (δεκάπρωτοι)	secrétaire du Conseil (γραμματεὺς τῆς βουλῆς)	bouleutes (βουλευτοί)	logistai (λογισταί)	trésoriers (ταμίαι)	agoranome (ἀγορανόμος)	gymnasiarque (γυμνασιαρχός)	hypogymnasiarque (ὑπογυμνασιαρχός)	éphèbarque (ἐφηβάρχος)	prêtre du culte impérial (ἀρχιερεὺς)	autres
<b>ANDROS (Palaioipolis)</b>																	
	X	X	X (prôtarchonte)	X (6 > 1)			X	X	X	X	X		X			X	
attesté à l'époque hellénistique	oui	non	non	oui (6)		oui	non	oui	non	non	oui	oui (2)	oui			non	secrétaire des prytanes, secrétaire des stratèges, sous-secrétaire (ὑπογραμματεὺς), agônothète
première attestation à l'époque impériale	fin II <sup>e</sup> s.	fin I <sup>er</sup> s. av.-début I <sup>er</sup> s. ap.		II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)		ne sont plus attestés à l'époque impériale	II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)	fin II <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)	II <sup>e</sup> s. (sous Antonin ou Marc Aurèle)	fin II <sup>e</sup> s.	ne sont plus attestés à l'époque impériale	époque augustéenne			I <sup>er</sup> s.	ne sont plus attestés à l'époque impériale
dernière attestation		début III <sup>e</sup> s. (avant 212)	II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)	fin III <sup>e</sup> s.-début IV <sup>e</sup> s. (après 294)						fin III <sup>e</sup> s.-début IV <sup>e</sup> s. (après 294)							
commentaires	la plupart du temps, mais sans être systématique, fonctions exercées par le même archonte		chef du corps des stratèges				doivent payer la capitation		doivent payer la capitation								
<b>DÉLOS</b>																	
	archonte éponyme athénien												X				épimélète athénien
attesté de 167 à 88 av. J.-C.	oui											oui (3)	oui				oui
première attestation à l'époque impériale	I <sup>er</sup> s. av.											ne sont plus attestés à l'époque impériale	époque augustéenne				I <sup>er</sup> s. av.
dernière attestation	deuxième moitié du II <sup>e</sup> s.																II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)
<b>IOS</b>																	
attesté seulement à l'époque hellénistique	« archontes » (ἀρχοντες)			oui						oui		oui					eklogeis, praktores, hiéropes
<b>KÉOS (Ioulis)</b>																	
<b>Karthaia</b>																	
attesté à l'époque hellénistique	oui			oui (3)							oui	oui				X	épistates, épimélètes
première attestation à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale			ne sont plus attestés à l'époque impériale							ne sont plus attestés à l'époque impériale					I <sup>er</sup> s. av. (48 av.)	ne sont plus attestés à l'époque impériale
dernière attestation																	II <sup>e</sup> s. (166-169)
<b>Ioulis</b>																	
attesté à l'époque hellénistique		oui						oui					X			X	épimélète athénien
première et dernière attestations à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale						n'est plus attesté à l'époque impériale			n'est plus attesté à l'époque impériale		époque augustéenne (?)				I <sup>er</sup> s. (sous Claude)	II <sup>e</sup> s.
<b>KIMOLOS</b>																	
attesté seulement à l'époque hellénistique	« archontes » (ἀρχοντες) (3)										oui						
<b>KYTHNOS</b>																	
attesté à l'époque hellénistique				oui (1)												X	
première et dernière attestations à l'époque impériale				n'est plus attesté à l'époque impériale												époque impériale	

	archonte éponyme (ἐπίνομος ἄρχων)	archonte stéphanéphore (σταφανηφόρος)	prôtarchonte (πρωτάρχων / πρότος ἄρχων) ou archiprytane (ἀρχιπρυτανίς)	stratèges (στατηγοί)	hypostratège (υποστράτηγος)	prytanes (πρυτανίαι)	décaprôtes (δεκάπρωτοι)	secrétaire du Conseil (γραμματεὺς τῆς βουλῆς)	bouleutes (βουλῆται)	logistai (λογισταί)	trésoriers (ταμίαι)	agoranome (ἀγορανόμος)	gymnasiarque (γυμνασίαρχος)	hypogymnasiarque (ὑπογυμνασίαρχος)	éphèbarque (ἐπιβάρχος)	prêtre du culte impérial (ἀρχιερεὺς)	autres
<b>MÉLOS</b>																	
	X		X (prôtarchonte)	X				X	X			X	X			X	dèmiourgoi (3)
attesté à l'époque hellénistique	non		non	non				non	non			oui	non	oui		non	oui
première attestation à l'époque impériale	I <sup>er</sup> s.		II <sup>e</sup> s.	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s.				I <sup>er</sup> s.	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.			I <sup>er</sup> s. (?)	époque augustéenne (?)	n'est plus attesté à l'époque impériale		fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s. (sous Trajan)	I <sup>er</sup> s.
dernière attestation	II <sup>e</sup> s. (sous Commode)		fin II <sup>e</sup> -début III <sup>e</sup> s.					II <sup>e</sup> s.									
commentaires			chef du corps des stratèges					fait parfois office d'archonte éponyme (?)									
<b>MYKONOS</b>																	
		X															
attesté à l'époque hellénistique	oui (3)	non															hiéropes, basileus
première et dernière attestations à l'époque impériale	ne sont plus attestés à l'époque impériale	fin I <sup>er</sup> -début II <sup>e</sup> s.															ne sont plus attestés à l'époque impériale
<b>NAXOS</b>																	
	X					X (1)		X					X	X		X	X
attesté à l'époque hellénistique	oui			oui		non		oui					oui	oui		non	agónothète
première attestation à l'époque impériale	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.			ne sont plus attestés à l'époque impériale		II <sup>e</sup> s.		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.					époque impériale	époque impériale		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s.
dernière attestation	III <sup>e</sup> s.					II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s. (après 161)											
commentaires	parfois remplacé par le prytane dans la datation des documents					fait parfois office d'éponyme											
<b>PAROS</b>																	
	X	X		X (1 ?)	X							X	X	X	X	X	
attesté à l'époque hellénistique	« archontes » (ἀρχοντες)			oui (6)	non			oui				oui (1)	oui	oui	oui	non	polémarque, basileus, secrétaire des stratèges, paidonomos
première attestation à l'époque impériale	I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap.			II <sup>e</sup> s. (sous Hadrien)	II <sup>e</sup> s. (sous Hadrien)			n'est plus attesté à l'époque impériale				n'est plus attesté à l'époque impériale	I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap.	I <sup>er</sup> s. av.-I <sup>er</sup> s. ap.	III <sup>e</sup> s. (après 212)	I <sup>er</sup> s. (sous Tibère)	ne sont plus attestés à l'époque impériale
dernière attestation	III <sup>e</sup> s. (après 212) - IV <sup>e</sup> s.	I <sup>er</sup> s. (sous Tibère)											fin III <sup>e</sup> -début IV <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s. (sous Hadrien)	fin III <sup>e</sup> -début IV <sup>e</sup> s.		
commentaires				un seul stratège (?) [terme restitué]													
<b>PHOLÉGANDROS</b>																	
																X (?)	
première et dernière attestations à l'époque impériale																I <sup>er</sup> s. ap. (sous Tibère)	
<b>SÉRIPHOS</b>																	
	X (?) [terme restitué]			X (?) [terme restitué]													
première et dernière attestations à l'époque impériale	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.			II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.													
<b>SIKINOS</b>																	
attesté seulement à l'époque hellénistique			« archontes » (ἀρχοντες) (3 ?)									oui					praktors

	archonte éponyme (ἐπώνυμος ἄρχων)	archonte stéphanéphore (στανφήφορος)	prôtarchonte (προτάρχων / πρότος ἄρχων) ou	stratèges (στατηγοί)	hypostratège (ὑποστράτηγος)	prytanes (πρυτάνες)	dékaprôtes (δεκάπρωτοι)	secrétaire du Conseil (γραμματὴς τῆς)	bouleutes (βουλῆται)	logistai (λογισταί)	trésoriers (ταμίαι)	agoranome (ἀγορανόμος)	gymnasiarque (γυμνασιάρχη)	hypogymnasiarque	éphèbarque (ἐπιβάρχη)	prêtre du culte impérial	autres
<b>SIPHNOS</b>																	
		X	X (archiprytane)										X			X	
attesté à l'époque hellénistique	oui	non	oui			oui (5)		oui					oui			non	
première et dernière attestations à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale	III <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s. (sous Commode ?)			ne sont plus attestés à l'époque impériale		n'est plus attesté à l'époque impériale					époque impériale			III <sup>e</sup> s.	
<b>SYROS</b>																	
	X	X				X		X (γράφων)									
attesté à l'époque hellénistique	non	non				oui		non									egdoïes (ἐγδοῖτες)
première attestation à l'époque impériale	II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)					II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> s.					n'est plus attesté à l'époque impériale				n'est plus attesté à l'époque impériale
dernière attestation	III <sup>e</sup> s. (251)																
commentaires	fonctions exercées par le(s) même(s) archonte(s) ; archontats pouvant être exercés en couple (ἀρχεῖν)																
<b>TÉNOS</b>																	
	X	X							X							X	patrobouloi (πατροβούλοι)
attesté à l'époque hellénistique	oui	oui		oui (4-6)	oui (1)	oui (3)		oui	non	oui (3)	oui (1)	oui (2-3)	oui (1-2)			non	non
première attestation à l'époque impériale	milieu I <sup>er</sup> s. av.	II <sup>e</sup> s.		ne sont plus attestés à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale	ne sont plus attestés à l'époque impériale		n'est plus attesté à l'époque impériale	début III <sup>e</sup> s.	ne sont plus attestés à l'époque impériale	n'est plus attesté à l'époque impériale	ne sont plus attestés à l'époque impériale	ne sont plus attestés à l'époque impériale			II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)	III <sup>e</sup> s. (après 212)
dernière attestation	III <sup>e</sup> s. (après 212)																
commentaires	fonctions parfois exercées par le(s) même(s) archonte(s) ; archontats pouvant être exercés en couple (ἀρχίς)																agônothète, sous-secrétaire (ὑπογραμματὴς), astynomoi, praktores : ne sont plus attestés à l'époque impériale
<b>THÉRA</b>																	
	X		X (prôtarchonte)	X (3)									X	X	X	X	éphore (ἑφορος) (1)
attesté à l'époque hellénistique	oui		non	non				oui					oui	oui	non	non	oui (3)
première attestation à l'époque impériale	milieu II <sup>e</sup> s.		milieu II <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s. (sous Trajan)				n'est plus attesté à l'époque impériale					I <sup>er</sup> s. (sous Tibère)	I <sup>er</sup> s. (sous Tibère)	II <sup>e</sup> s.	I <sup>er</sup> s. (sous Tibère)	milieu II <sup>e</sup> s.
dernière attestation			début III <sup>e</sup> s. (213-217)	III <sup>e</sup> s. (222-235)									I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s.	I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> s.		II <sup>e</sup> s. (sous Antonin)	
commentaires			chef du corps des stratèges	aussi appelés sous le terme générique d'«archontes» (ἀρχοντες / ἀρχὴ + Gén.)													paidonomos, démiurges : ne sont plus attestés à l'époque impériale

**TABLEAU 12**

***Dèmothoiniai* et distributions hiérarchisées à Syros**

(II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

<i>IG XII 5</i>	660	<i>Suppl.</i> , 238	659	662	663	664 (lacunaire)	665	667 (lacunaire)
Appendice I	n°12 a	n°12 b	n°12 c	n°12 d	n°12 e	/	n°12 f	/
date	131-168	131-168	131-168	166-169	183-192	193-211	fin II <sup>e</sup> s.	251
<b>archonte et archeinè, couple d'évergètes</b>	L. Milonius Skymnos & Tima, f. Philargyros	Attalos, f. Attalos & Euporia	Aristagoras, f. Aristagoras & Polla, f. Skymnos	Me[mmius ?] Éleuthéros & Onèsiphorôn	Antaios, f. Modestus & [- -], f. Kallistos	Modestus, f. Antaios & (?)	(?) & Prima, f. Carion	Apollônidès, f. Iuliadès & (?)
<i>stéphanèphores</i>	banquet public	banquet public ; distribution d'argent et/ou de nourriture [inscription lacunaire]	7 deniers (2 <sup>e</sup> jr)	banquet public ; une sportule à tous les participants à la fête	/	/	/	/
<i>gérusiastes</i>			3 deniers + vin (1 <sup>er</sup> jr)		banquet + 5 deniers, à titre de sportule (jr anniversaire) ; banquet + 1 denier (6 <sup>e</sup> jr)	banquet + (?) deniers, à titre de sportule (1 <sup>er</sup> jr) ; banquet + (1?) denier (6 <sup>e</sup> jr)	banquet + 6 deniers, à titre de sportule (nouvelle année) ; banquet + 1 denier (6 <sup>e</sup> jr)	banquet + 10 deniers (1 <sup>er</sup> jr) ; banquet + 2 deniers (2 <sup>e</sup> jr)
<b>invités personnels</b>			/		banquet + 1 denier (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire	banquet + 1 denier (6 <sup>e</sup> jr)	banquet + 1 denier (2 <sup>e</sup> jr)
<b>citoyens</b>			1 denier (2 <sup>e</sup> jr)		1 denier + vin (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire	1 denier + vin (6 <sup>e</sup> jr)	1 denier + 2 livres de pain de froment + 2 livres de viande de porc (2 <sup>e</sup> jr)
<b>hommes libres</b>			vin (2 <sup>e</sup> jr)		8 as + vin (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire	8 as + vin (6 <sup>e</sup> jr)	1 denier + 2 livres de pain de froment + 2 livres de viande de porc (2 <sup>e</sup> jr)
<b>étrangers</b>			vin (2 <sup>e</sup> jr) (?)		vin (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire	/	1 denier + 2 livres de pain de froment + 2 livres de viande de porc (2 <sup>e</sup> jr)
<b>étrangers originaires des Cyclades</b>			/		1 denier + vin (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire	1 denier + vin (6 <sup>e</sup> jr)	lacunaire
<b>femmes</b>			8 as + vin (1 <sup>er</sup> jr)		8 as + vin (jr anniversaire)	8 as + vin (1 <sup>er</sup> jr)	8 as + vin (nouvelle année)	1 denier + vin + 1 livre de pain de froment + 1 livre de viande de porc (1 <sup>er</sup> jr)
<b>enfants</b>			8 as + vin (1 <sup>er</sup> jr)		4 as + vin (jr anniversaire), pour les jeunes filles seulement	lacunaire	4 as + vin (nouvelle année), pour les jeunes filles seulement	lacunaire

## RÉSUMÉ

Cette étude analyse ce que fut la vie des sociétés insulaires égéennes au moment de l'hégémonie romaine et tente d'interpréter le rôle historique des Cyclades au sein de l'Empire romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). L'examen des transformations politiques, économiques et sociales des cités insulaires permet entre autres de déterminer si les nouvelles conditions instaurées en Égée par le pouvoir impérial romain ont créé une rupture dans leur fonctionnement – notamment par rapport à la basse époque hellénistique – ou si les données insulaires sont restées les mêmes, s'inscrivant dans une continuité reconnaissable par l'historien et dans la « longue durée ». Le déclin des îles dont parlent toutes les sources littéraires, tout comme la « renaissance » présumée du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sont ici analysés et nuancés.

L'un des enjeux est d'évaluer si l'insularité a été un facteur déterminant dans l'histoire des Cyclades impériales et a créé des modèles sociaux et économiques différents ; ou au contraire, si l'Archipel a été totalement intégré, au même titre que les autres régions et provinces, dans le vaste Empire romain, dont on s'attache généralement à souligner la volonté unificatrice.

Cette thèse d'histoire spatialement localisée montre toute la pertinence et toute la richesse d'une étude régionale pour le monde grec antique. Le matériel épigraphique et archéologique permet d'appréhender dans sa globalité une société méditerranéenne, pendant plus de trois siècles, et de modéliser un fonctionnement régional (ou micro-régional) à l'intérieur d'un vaste empire, dans un contexte historique et politique précis.

*Mots clés : Cyclades – Civilisation égéenne – Îles égéennes (Grèce) – Mer Égée – Méditerranée – Empire romain – Provinces orientales – Grèce romaine – Romanisation – Économie antique – Antiquité – Histoire – Archéologie*

## SUMMARY

### THE CYCLADES UNDER THE ROMAN EMPIRE (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD)

#### Aspects and Limits of an Economic and Social Renaissance

The present thesis describes life in the island societies of the Aegean during the Roman hegemony, and interprets the historical role of the Cyclades within the Roman Empire (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD). The new conditions established by the Roman imperial state could have resulted in a collapse of the socio-political organization of the Late Hellenistic period. However, it is also possible that the islands conditions remained the same, assuring historical continuity and falling within a “long-term” history. The aim of this research is to provide an answer through a thorough investigation of all political, economic, and social transformations of the islands' *poleis* (πόλεις). In this framework, the economic decline attested in multiple written sources, as well as the presumed “renaissance” of the 2<sup>nd</sup> c. AD, are analyzed.

Another aspect of this study is related to the influence of insularity upon the history of imperial Cyclades. It is possible that isolation was determinant, resulting in alternative social and economic models. On the contrary, the Archipelago may have been extensively integrated in the same way as all other regions and provinces of the Roman Empire, whose unifying strategy is usually widely underlined.

The present thesis is a spatially localized historical research that shows all the relevance of a regional study regarding the Ancient Greek world. The combined analysis of archaeological and epigraphic material allows a deep understanding of a Mediterranean society, covering a period of more than three centuries. Finally, this research establishes a model for a regional (or micro-regional) functioning within a vast Empire, relying on a precise historical and political context.

*Keywords: Cyclades – Aegean Civilization – Aegean Islands (Greece) – Aegean Sea – Mediterranean World – Roman Empire – Eastern Provinces – Roman Greece – Romanization – Ancient Economy – Antiquity – History – Archaeology*

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

UMR 7041 – Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn)

Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès

21, allée de l'Université

F-92023, Nanterre Cedex

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

THÈSE DE DOCTORAT  
« Archéologies et Sciences de l'Antiquité »

**Enora LE QUÉRÉ**

# **LES CYCLADES SOUS L'EMPIRE ROMAIN**

(I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)

Formes et limites d'une renaissance  
économique et sociale

*Volume 3 : Planches*



Thèse dirigée par **Francis PROST**

Présentée et soutenue publiquement le 19 octobre 2013

Devant un jury composé de :

**Patrice BRUN**, Professeur d'Histoire grecque, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 (pré-rapporteur).

**Panagiotis DOUKELLIS**, Professeur d'Histoire antique, Université de l'Égée – Mytilène, Grèce.

**Roland ÉTIENNE**, Professeur émérite d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

**Jean-Louis FERRARY**, Directeur d'études, EPHE, membre de l'Institut.

**Patrice HAMON**, Professeur d'Histoire grecque, Université de Rouen (pré-rapporteur).

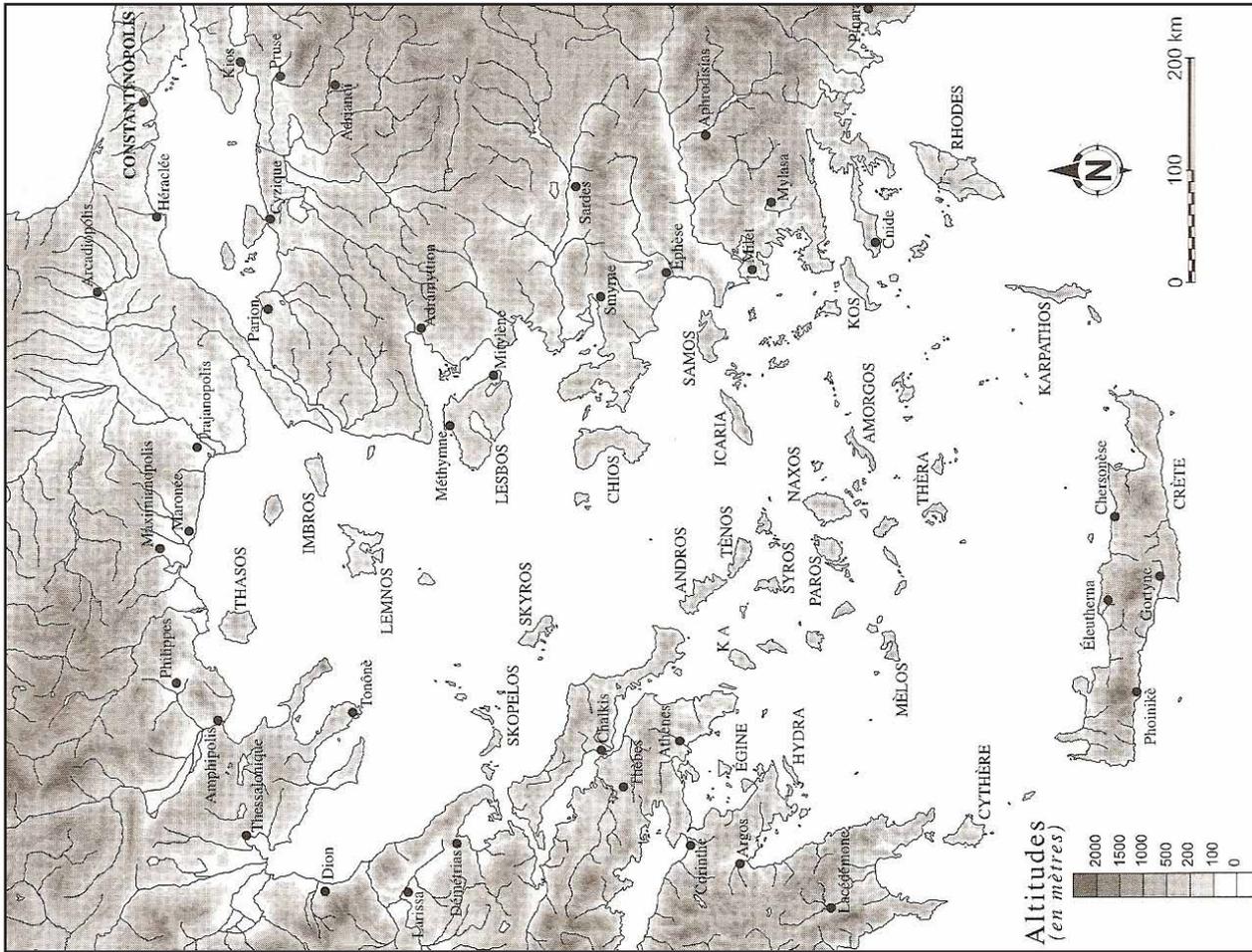
**Francis PROST**, Professeur d'Archéologie classique, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (directeur).

**Sophia ZOUMBAKI**, Senior Researcher, KERA, Athènes, Grèce.

**Illustration de la couverture :**

Bâtiment de scène et *orchestra* du théâtre de Théra (Santorin).

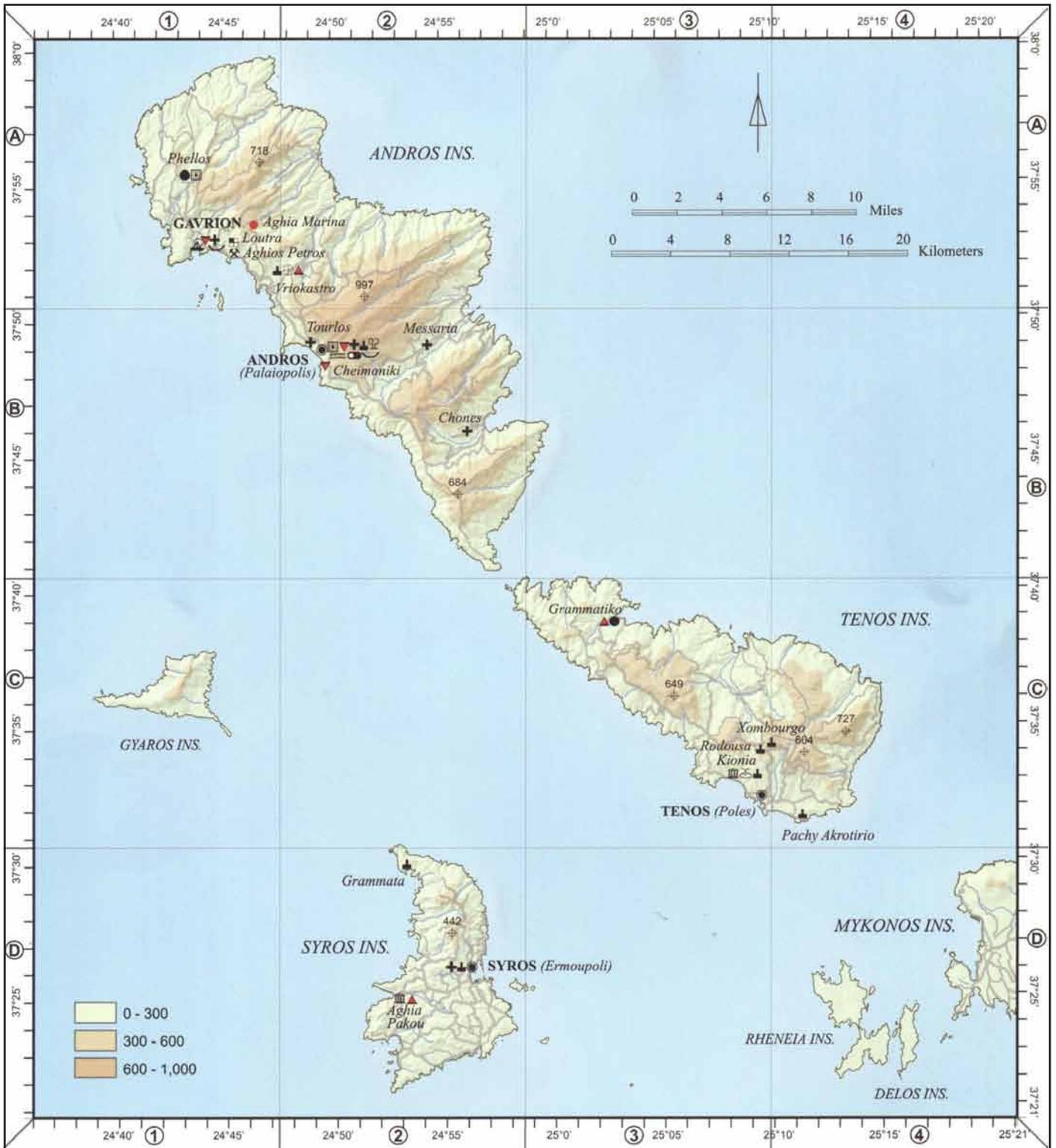
Photographie E. LE QUÉRÉ, 2010.



**Fig. 1. Les Cyclades et la mer Égée.**  
[d'après KIOURTZIAN (2000), p. 28]



**Fig. 2. Les îles des Cyclades.**  
[d'après KIOURTZIAN (2000), p. 29]



LEGEND / LEGENDE

● Important city Urbs colonia, municipium	⊘ Temple, sanctuary Templum, sanctuarium	▼ Sculpture, relief Sigilla	▲ Pottery Figlinae	⌒ Baths Aquae
● Village, settlement Vicus	⊕ Tower, castle, fortified village Turris, castellum	⊞ Mosaic Pavimentum	⊙ Coins Nummi	⊕ Fountain Fons
▲ Farmhouse, farm site Villa rustica	⊞ Architectural members Lapis, glæba	● Hoard Thesaurus	▲ Port Portus	
⌒ Inscription, altar Inscriptio, ara	⊞ Water supply system Aquaeductus	⊞ Acropolis Arx	⊞ Mine Fodina	
+ Necropolis, grave, grave stele or relief, sarcophagus, heroon Sepulcra, sepulcrum, sarcophagus, heroum/monumentum		Kionia Modern name Nomen hodiernum	⊞ Road Via	

Carte des îles d'Andros, de Ténos et de Syros.

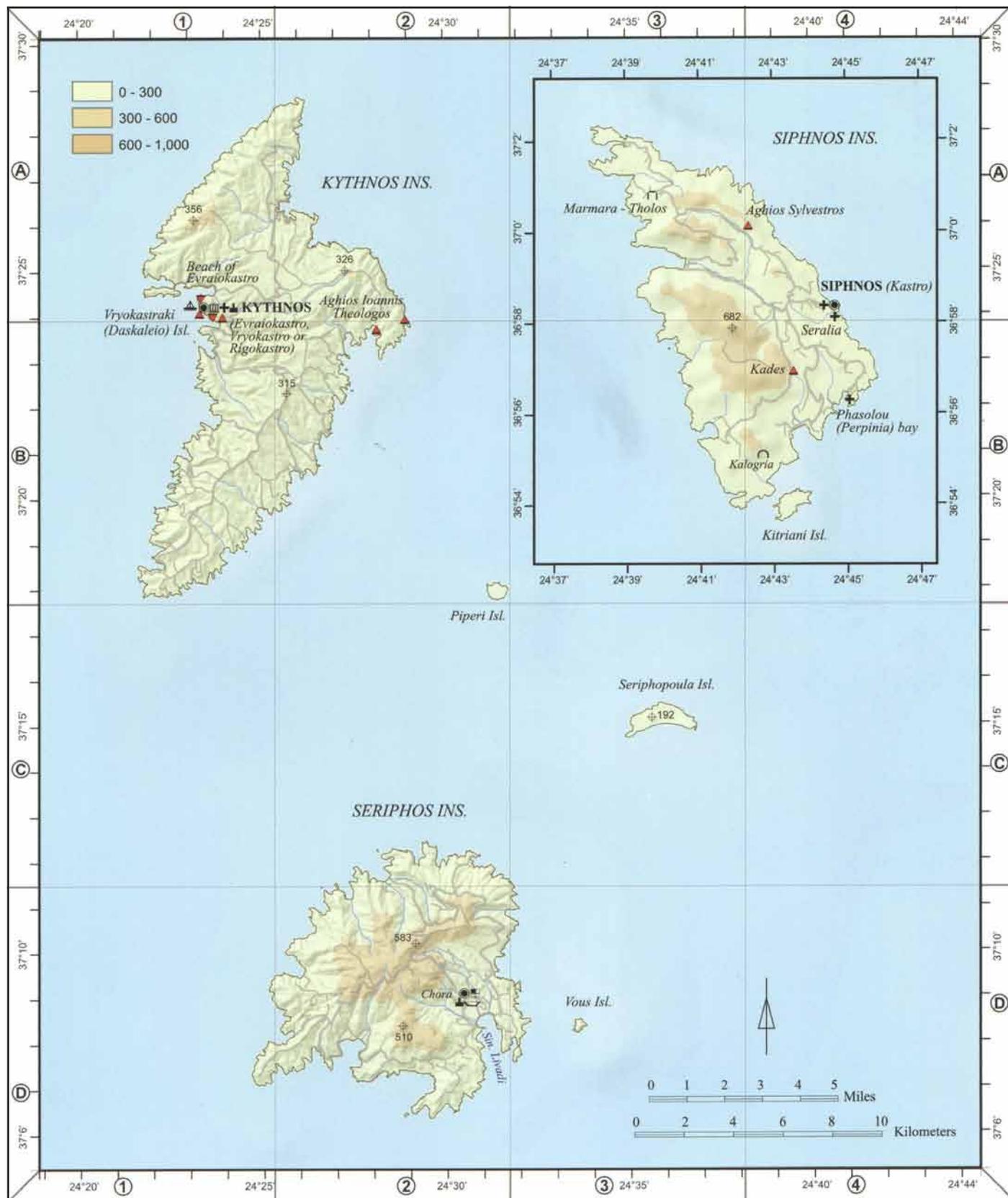
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 17]



LEGEND / LEGENDE

- |   |  |  |                       |
|---|--|--|-----------------------|
| ● Important city<br>Urbs colonia, municipium  | ⊠ Temple, sanctuary<br>Templum, sanctuarium              | □ Architectural remains<br>Aedificium, structura | ▲ Pottery<br>Figlinae |
| ● Village, settlement<br>Vicus  | △ Traces of habitation<br>Ruinae dubiae interpretationis | ■ Movable finds<br>Inventum mobile               | ⊙ Coins<br>Nummi      |
| ▲ Farmhouse, farm site<br>Villa rustica   | ⊙ Theatre<br>Theatrum                                    | ✕ Fortified Remains<br>Castellum                 | ▲ Port<br>Portus      |
| ⊠ Inscription, altar<br>Inscriptio, ara   | ⊠ Cistern<br>Cisterna                                    | ⊠ Acropolis<br>Arx                               | ✕ Mine<br>Fodina      |
| + Necropolis, grave, grave stele or relief, sarcophagus, heroon<br>Sepulcrum, sepulcrum, sarcophagus, heroum/monumentum |  | Vatou Modern name<br>Nomen hodiernum             | == Road<br>Via        |

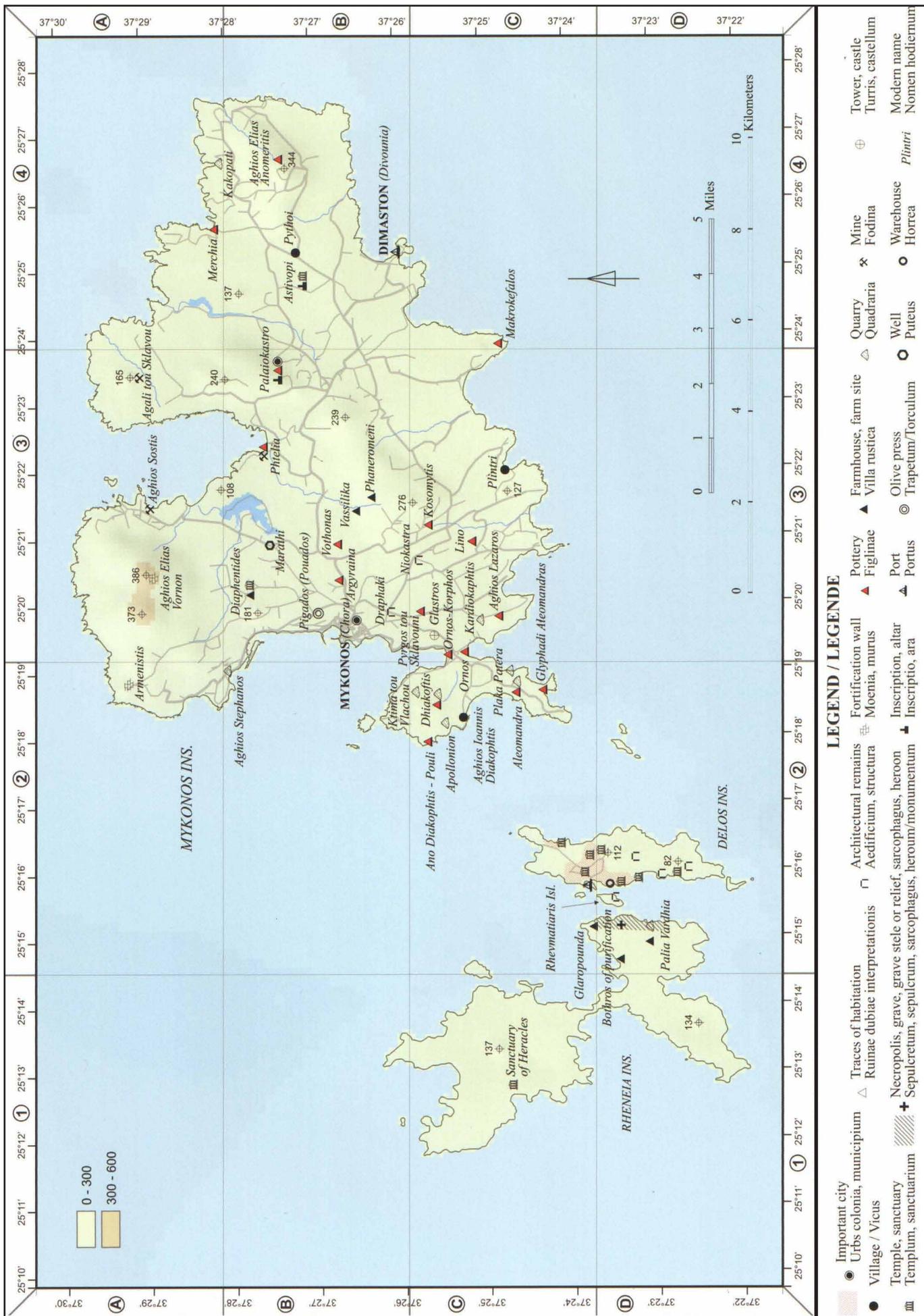
Carte de l'île de Kéos.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 20]



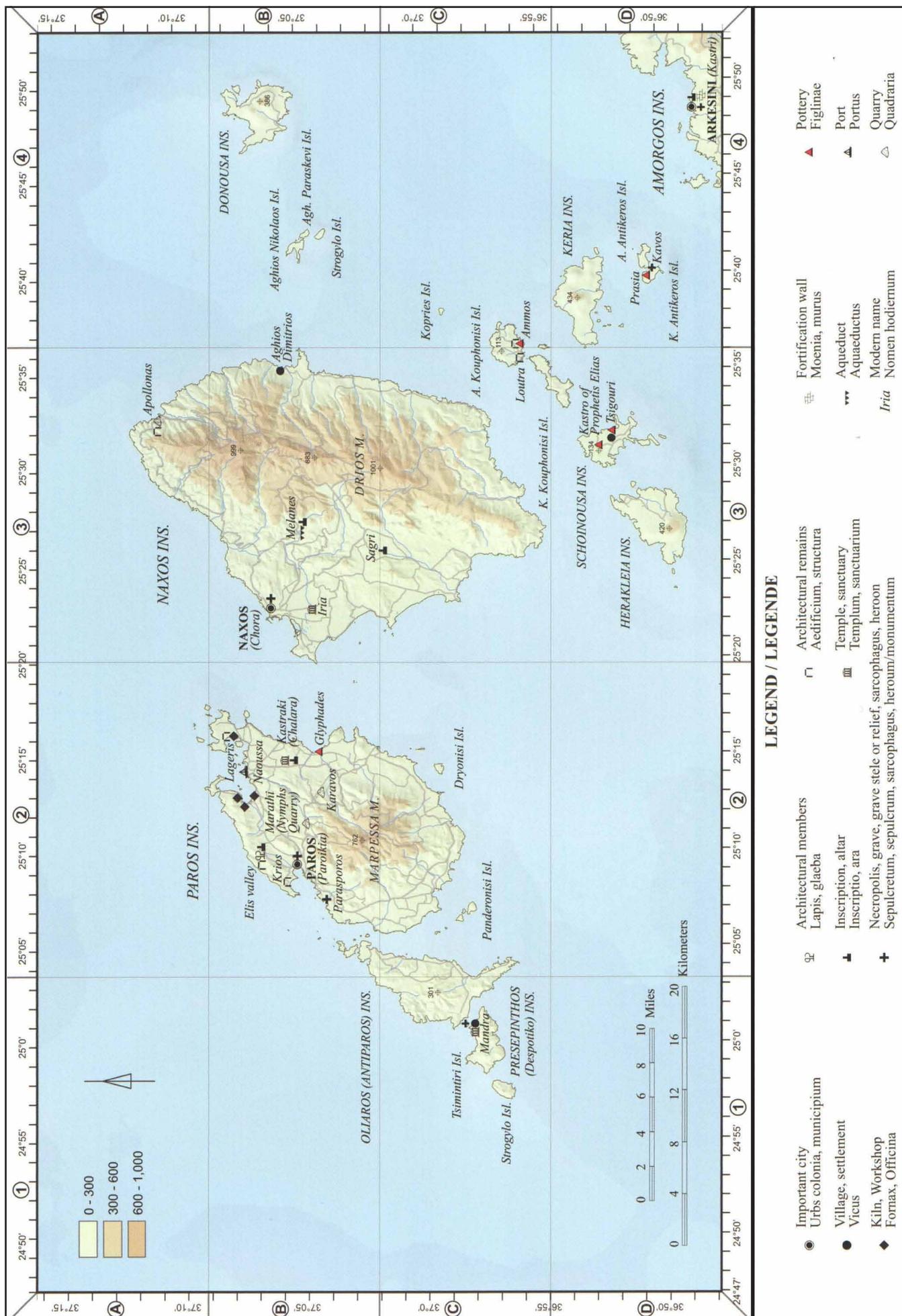
**LEGEND / LEGENDE**

● Important city Urbs colonia, municipium	⌘ Temple, sanctuary Templum, sanctuarium	▼ Sculpture, relief Sigilla	▲ Pottery Figlinae	⌋ Cave Caverna
□ Architectural remains Aedificium, structura	⌒ Baths Aquae	■ Mosaic Pavimentum	▲ Port Portus	⌒ Kades Modern name Nomen hodiernum
⌚ Inscription, altar Inscriptio, ara	+ Necropolis, grave, grave stele or relief, sarcophagus, heroon Sepulcretum, sepulcrum, sarcophagus, heroum/monumentum			

Carte des îles de Kythnos, de Sériphos et de Siphnos.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 23]



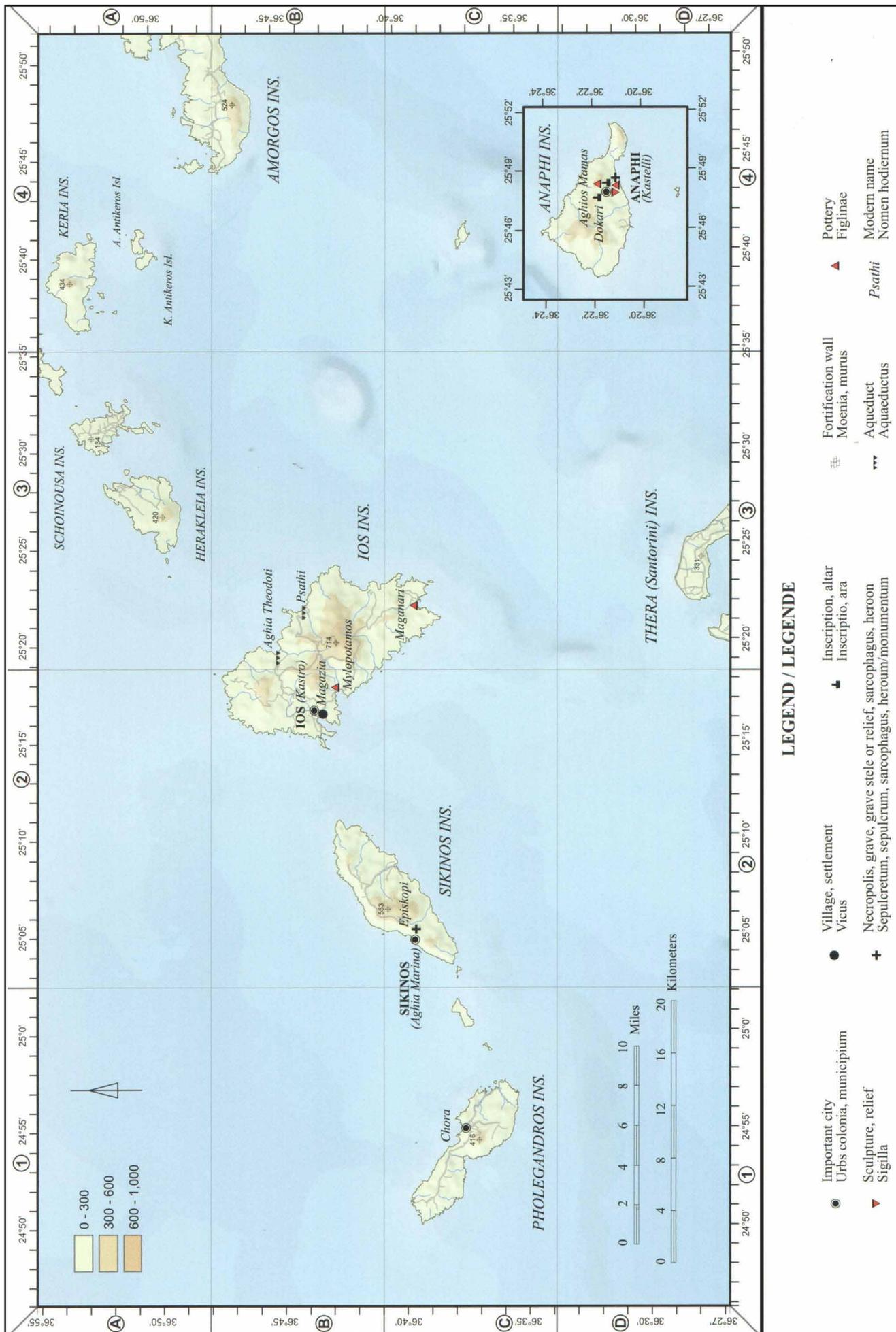
Carte des îles de Rhénee, de Délos et de Mykonos.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 19]



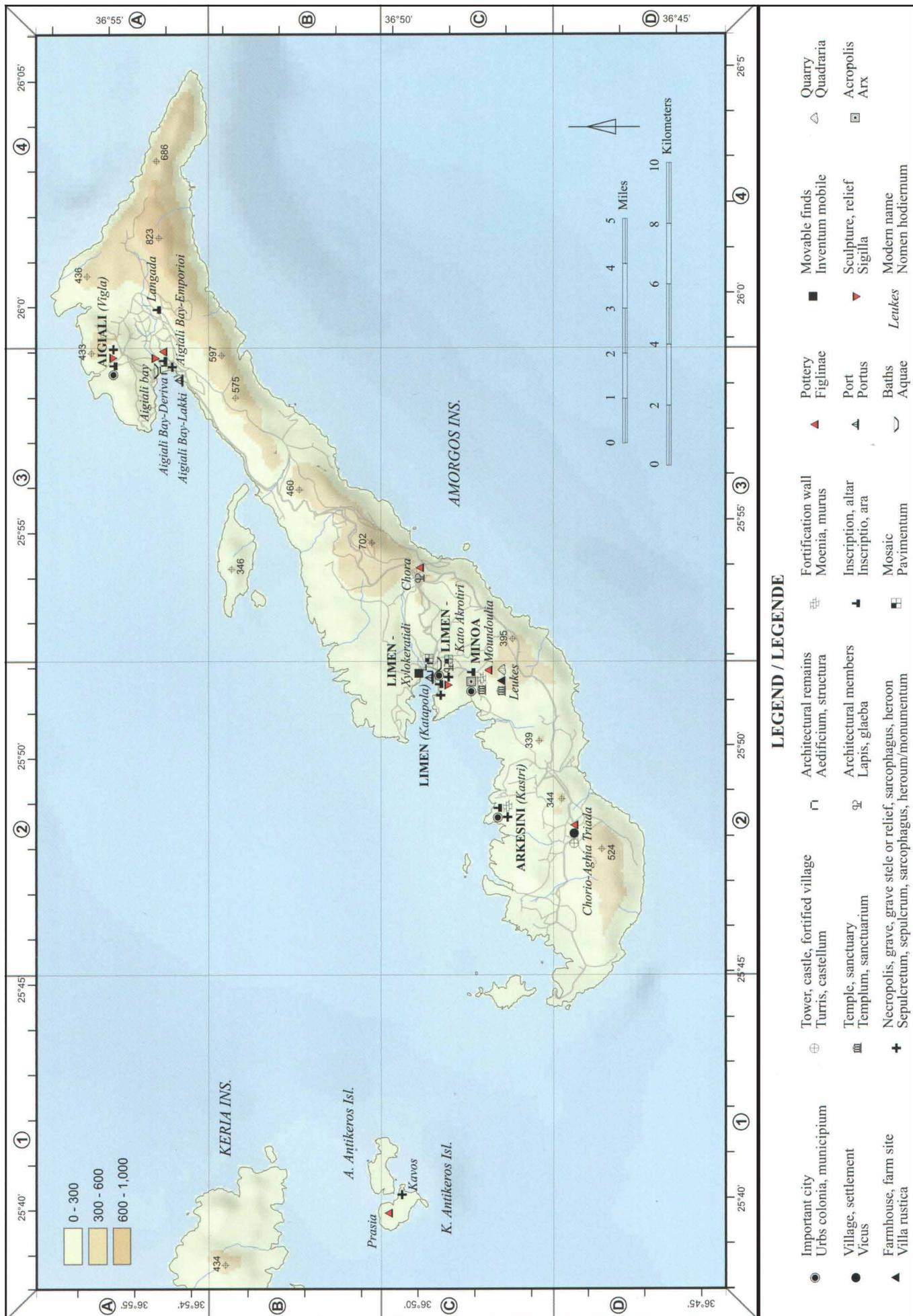
Carte des îles de Paros et de Naxos.  
 [d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 18]



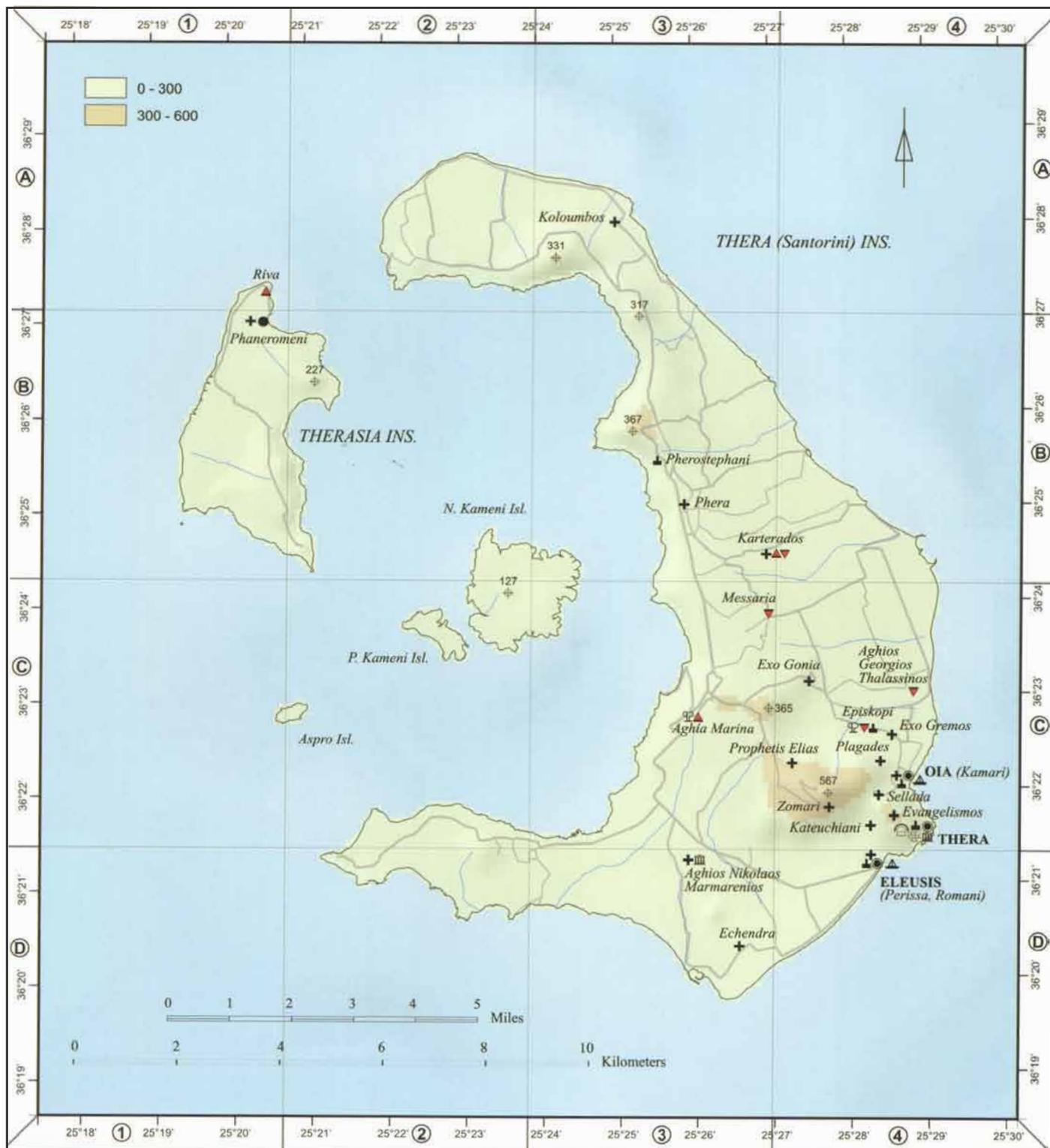
Carte des îles de Mélos et de Kimolos.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 22]



Carte des îles de Pholégandros, de Sikinos, de Ios et d'Anaphè.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 16]



Carte de l'île d'Amorgos.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 15]



**LEGEND / LEGENDE**

- |   |   |                                       |
|---|---|---------------------------------------|
| ● Important city<br>Urbs colonia, municipium  | ⊕ Temple, sanctuary<br>Templum, sanctuarium | ▼ Sculpture, relief<br>Sigilla        |
| ● Village, settlement<br>Vicus  | ⊕ Fortification wall<br>Moenia, murus       | ⊕ Theatre<br>Theatrum                 |
| ▲ Farmhouse, farm site<br>Villa rustica   | ⊕ Architectural members<br>Lapis, glæba     | ▲ Port<br>Portus                      |
| ⊕ Inscription, altar<br>Inscriptio, ara   | ▲ Pottery<br>Figlinae                       | Zomari Modern name<br>Nomen hodiernum |
| + Necropolis, grave, grave stele or relief, sarcophagus, heroon<br>Sepulcretum, sepulcrum, sarcophagus, heroum/monumentum |   |                                       |

Carte de l'île de Théra.  
[d'après KARVONIS, MIKEDAKI (2012), pl. 24]

AMORGOS

Aigialè



© Boutin



© Boutin



Minôa



ANDROS

14



1

16



a

© Boutin

17



1

2

8

18



1

19



1

© Boutin

20



1

2

21



1

© Boutin

22



2

23

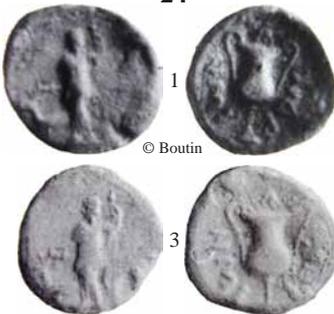


1

2

3

24



1

© Boutin

3

26



1

2

25



1

27



1

2

3

28



1

3

© Boutin

29



1

2

3

4

5

© Boutin

ANDROS

(suite)

30

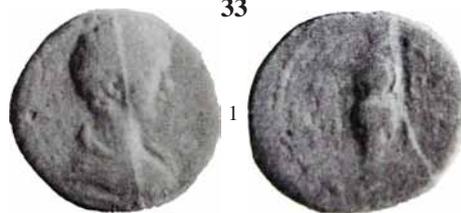


© Martin

32



33



GYAROS

34



© Boutin

IOS

36



© Martin

© Martin

37



38



© Boutin

1

40



41



© Boutin

42



43



© Boutin

44



45



46



© Boutin

KÉOS

Ioulis

47



48



49



50



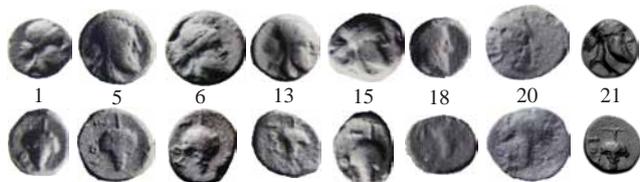
51



52



53



54



55



Koinon des Kéens

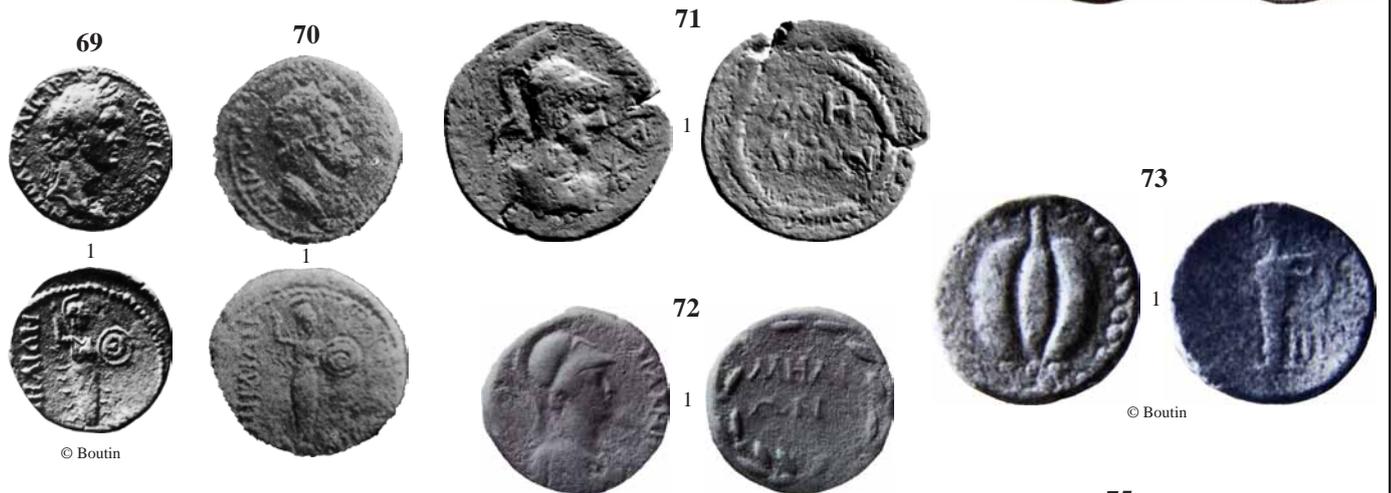
57



KYTHNOS



MÉLOS



MÉLOS  
(suite)

79



© Boutin

80



81



85



82



84



86



© Boutin

87



88



89



90



MÉLOS

(suite)

91



1

2

92



1

2

4

5

6



© Boutin

93



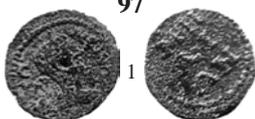
2

94



1

97



1

95



1



MYKONOS

98



1

2



99



1

6

7

e



100



1

101



1

2

3

6

8

9

10

© Boutin

© Boutin

102



1

2

4

103

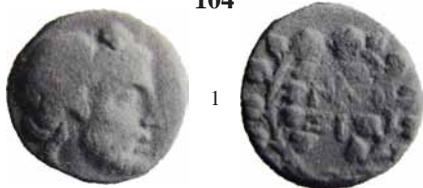


1

2

NAXOS

104



105



106



108



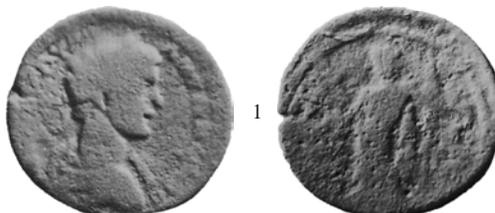
109



110



111



PAROS



PHOLÉGANDROS



SÉRIPHOS



SIPHNOS



SYROS



TÉNOS

162



163



164



165



166



167



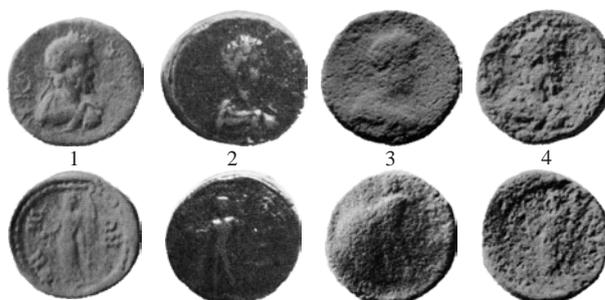
168



169



170



171



THÉRA

173



1

2



174



1

2



© Boutin

175



1



176



© Boutin



179



2



177



1

178



1



1

DÉLOS / ATHÈNES

183



1

2

3

4

a

b

c

184



1

7

a

b

AMORGOS ET LES CITÉS D'ASIE MINEURE



*Éphèse*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 11, n°2]



*Samos*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 11, n°7]



*Aigialè, n°4.2*



*Minôa, n°8.1*



*Éphèse*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 12, n°19]



*Aigialè, n°3.3*



*Éphèse*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 12, n°21a]



*Minôa, n°11.1*



*Samos*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 11, n°15b]



*Aigialè, n°5.1*



*Milet*  
[d'après KRAFT (1972), pl. 13, n°30]

AMORGOS



1. *Portrait de Germanicus (?)*  
Syros, Musée Archéologique, n°110  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]



3. *Imago clipeata*  
Syros, Musée Archéologique, n°115  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]



2. *Portrait d'Agrippine l'Ancienne (?)*  
Syros, Musée Archéologique, n°111  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]

ANDROS



5. *Statue d'Hygie*  
Andros, Musée Archéologique, n°210  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



6. *Statue d'Hermès Agoraios*  
Andros, Musée Archéologique, n°245  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]

DÉLOS



**11. Statue du proconsul  
C. Billienus**  
Délos, Sanctuaire d'Apollon  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]



**12. Portrait d'Auguste (?)**  
Délos, Musée Archéologique, n°A4181  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]

KYTHNOS



**13. Buste de Marc Aurèle  
(et détail du motif de l'épaulière)**  
Délos, Musée Archéologique, n°A7770  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]

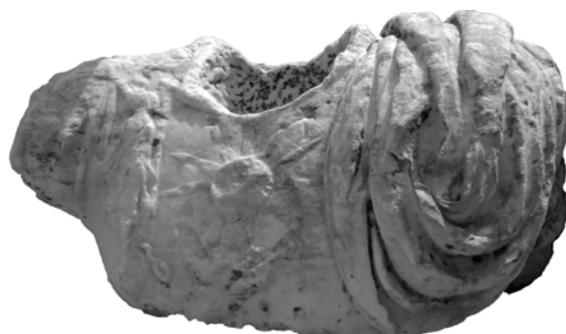


**15. Statue d'un homme portant un corselet**  
Kythnos, Collection Archéologique  
[photographie A. MAZARAKIS-AINIEN, 2008]

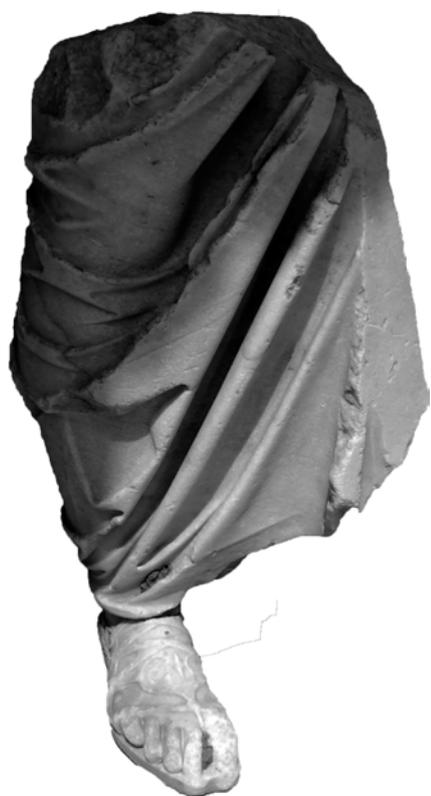
MÉLOS



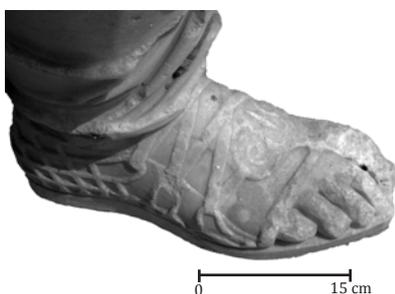
**17. Statue équestre**  
Athènes, Musée National, n°2715  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]



**21. Buste cuirassé**  
Mélos, Musée Archéologique  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



**22. Fragment de statue colossale**  
(et détail du pied)  
Mélos, Musée Archéologique  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



**23. Hermès du hiérophante**  
*M. Marius Trophimos*  
(et détail de l'inscription  
IG XII 3, 1125)

Mélos, Musée Archéologique, n°12  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



MÉLOS (suite)



**24. Portrait d'un homme  
ou d'un empereur**  
Mélос, Musée Archéologique, n°9  
[photographie E. LE QUÉRE, 2010]



**27. Portrait d'un éphèbe**  
Athènes, Musée National, n°459  
[photographie E. LE QUÉRE, 2011]



**25. Buste féminin**  
Athènes, Musée National, n°421  
[photographie E. LE QUÉRE, 2011]



**26. Buste d'Aurelia Euposia**  
(et détail de l'inscription IG XII 3, 1126)  
Athènes, Musée National, n°424  
[photographie E. LE QUÉRE, 2011]

NAXOS



**29. a.** *Buste cuirassé de Marc Antoine*  
Naxos, Musée Archéologique, n°MN 8921  
[d'après LAMBRINOUDAKIS (1989), pl. 52-54]



**29. b.** *Détail du bas-relief du plastron :  
la Punition de Dirce*



**29. c.** *Détail du bas-relief  
du lambrequin central :  
Dionysos et sa panthère*

PHOLÉGANDROS



**30.** *Buste romain*  
Pholégandros, Collection archéologique  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]

TÉNOS



**33. Portrait d'Agrippine l'Ancienne**  
Ténos, Musée Archéologique, n°A148  
[photographie E. LE QUÉRE, 2010]



**34. Buste cuirassé**  
(et détail du bas-relief du plastron)  
Ténos, Musée Archéologique, n°A182  
[photographie E. LE QUÉRE, 2010]



**35. Buste cuirassé**  
Ténos, Musée Archéologique, n°A183  
[photographie E. LE QUÉRE, 2010]



**37. Partie inférieure d'une statue impériale**  
Ténos, Musée Archéologique, n°A186  
[photographie E. LE QUÉRE, 2010]

**THÉRA**  
(*Basilikè Stoa*)



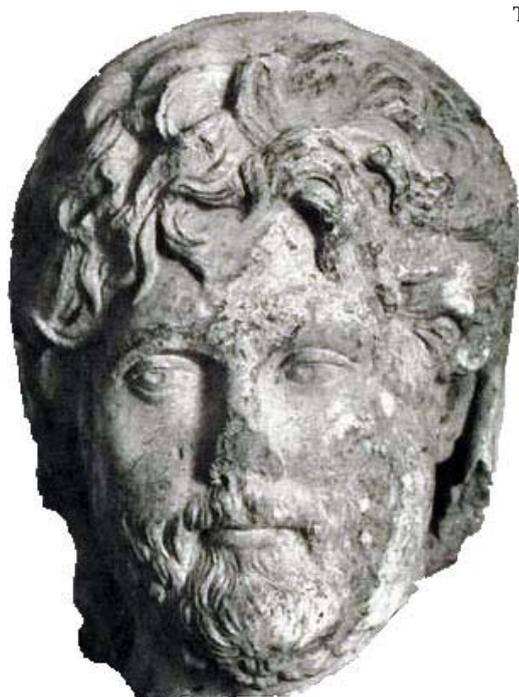
**40. Portrait de jeune femme**  
Théra, Musée Archéologique, n°11  
[d'après HILLER (1899), pl. 16]



**42. Portrait de Faustine l'Ancienne (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°15  
[d'après HILLER (1899), pl. 18]



**41. Buste de César ou d'Auguste (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°22  
[d'après HILLER (1899), pl. 17]



**43. Portrait d'Hadrien togatus (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°13  
[d'après HILLER (1899), pl. 19]



**44. Portrait de Lucius Verus (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°14  
[d'après HILLER (1899), pl. 20]

THÉRA (suite)



**45. Portrait d'Agrippine l'Ancienne**  
Théra, Musée Archéologique, n°8  
[d'après HILLER (1904), pl. 24]



**46. Imago clipeata**  
Théra, perdue  
[d'après HILLER (1899), p. 228, n°9]



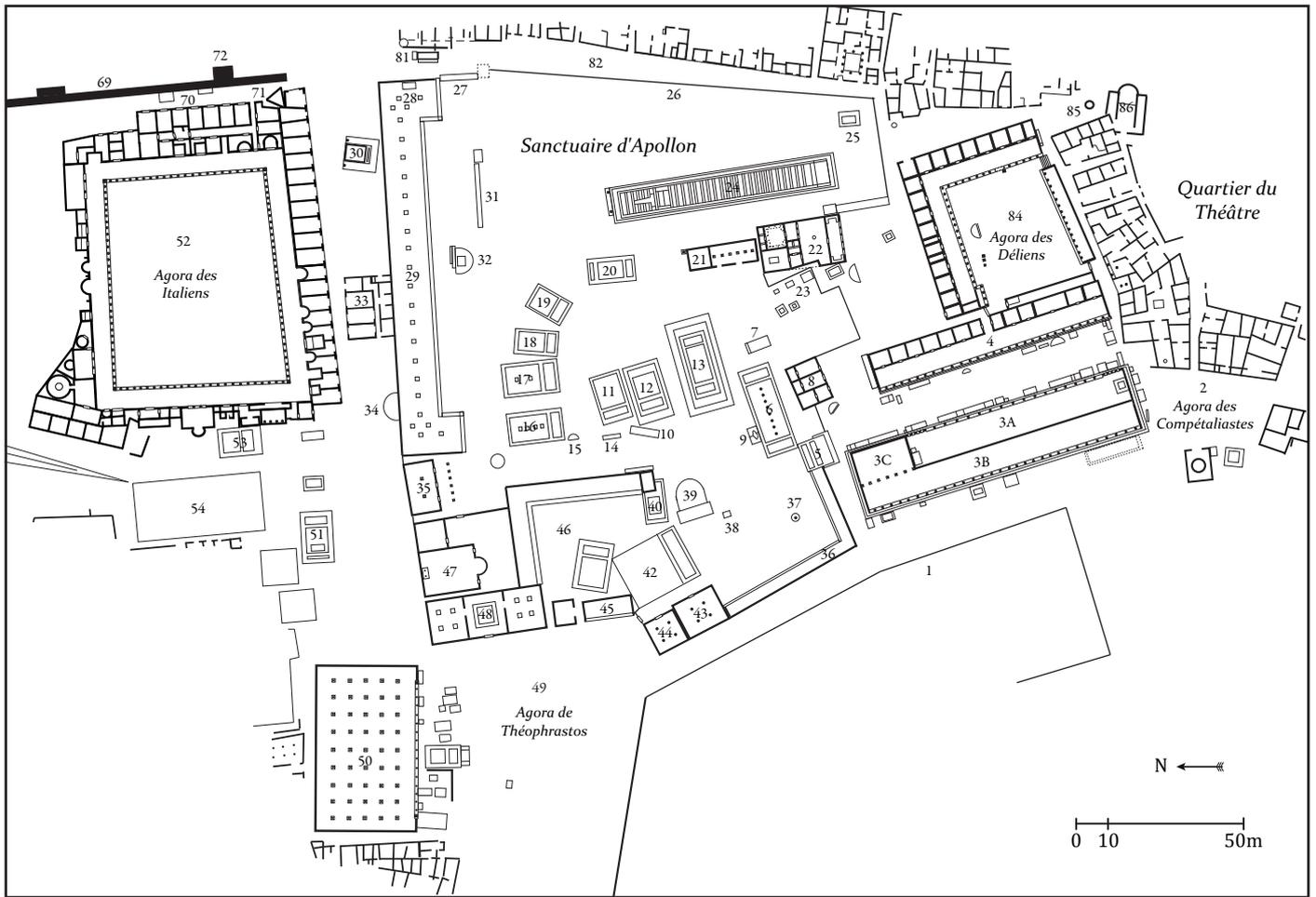
**50. Statue de jeune femme,**  
*type de la « Petite Herculanaise » (détail)*  
Athènes, Musée National, n°707  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



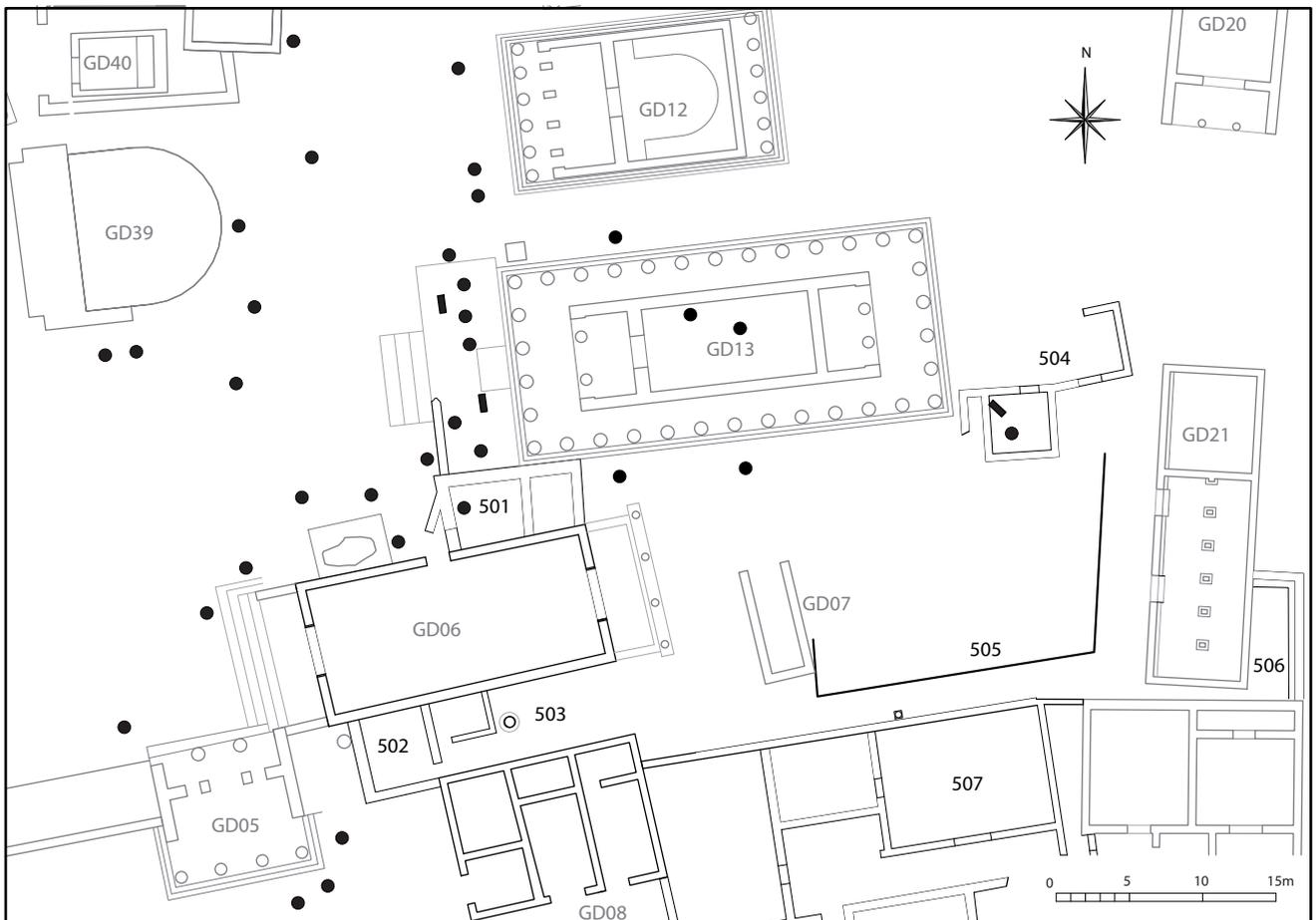
**48. Portrait julio-claudien (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°10  
[d'après HILLER (1899), pl. 26]



**49. Tête d'Hermès ou Portrait impérial (?)**  
Théra, Musée Archéologique, n°9  
[d'après HILLER (1899), pl. 27]



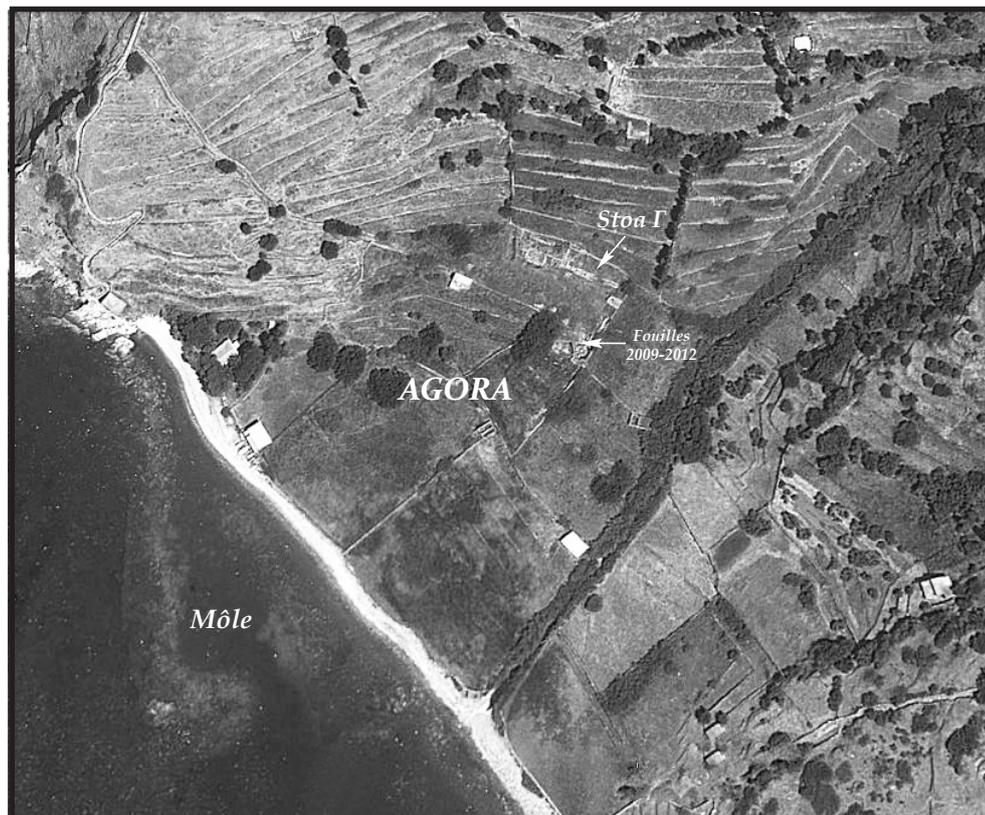
**Fig. 1.** Plan du sanctuaire d'Apollon et de ses abords (Délös) (vers 100 av. J.-C.).  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après BRUNEAU, DUCAT (2005<sup>4</sup>), pl. I, II, III & VII]



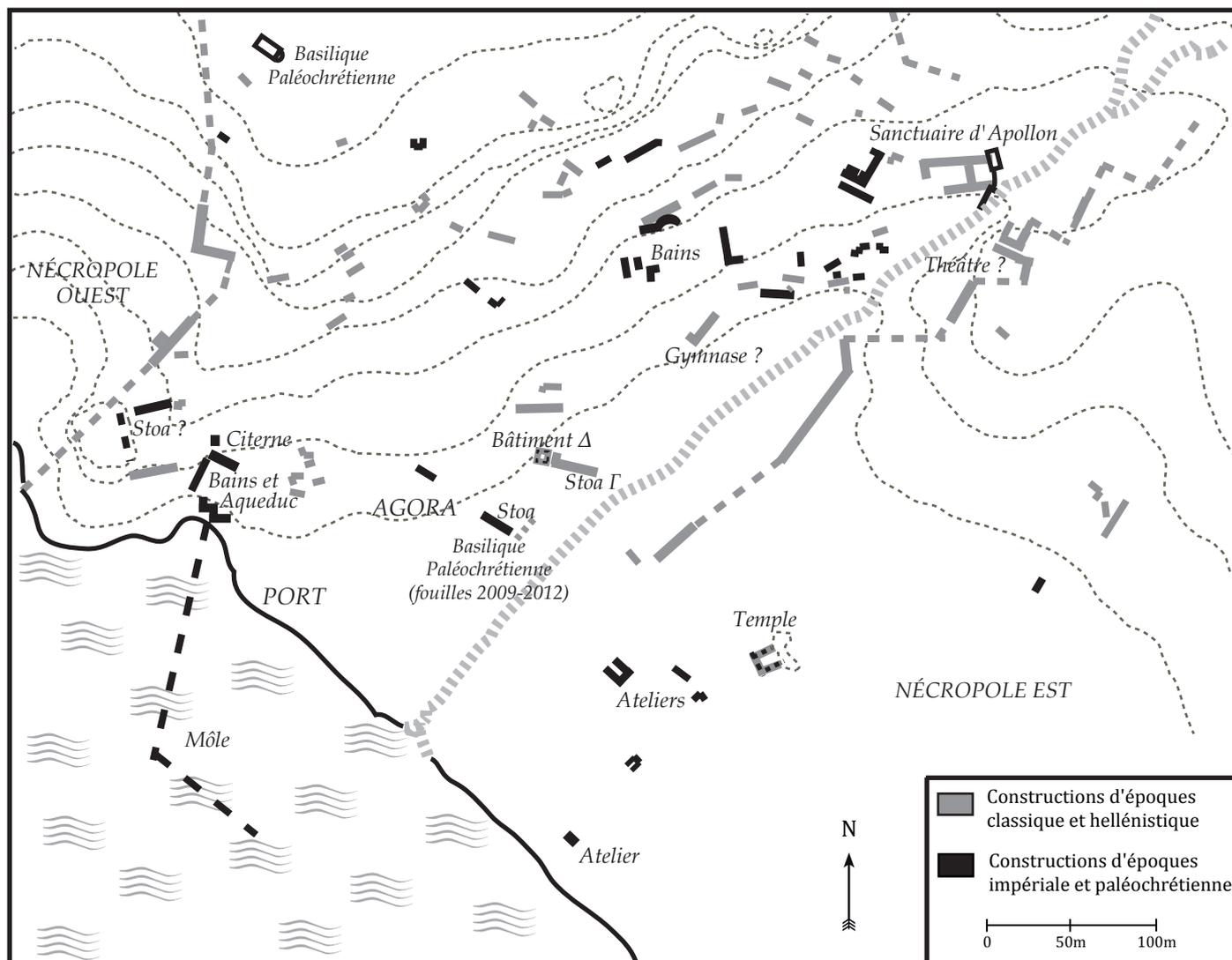
**Fig. 2.** Statues d'époque impériale trouvées dans le sanctuaire d'Apollon (Délös).  
 Situation approximative des lieux de trouvailles  
 [dessin J.-P. BRAUN, plan préparatoire pour ÉTIENNE, R. (dir.), *Le Sanctuaire d'Apollon à Délös* (à paraître)]



*Croquis de situation des vestiges « tardifs » de Délos :  
le sanctuaire d'Apollon et ses abords.  
(époque impériale et proto-byzantine)  
[dessin E. LE QUÈRE, étude préparatoire pour LE QUÈRE, Édifices (à paraître)]*



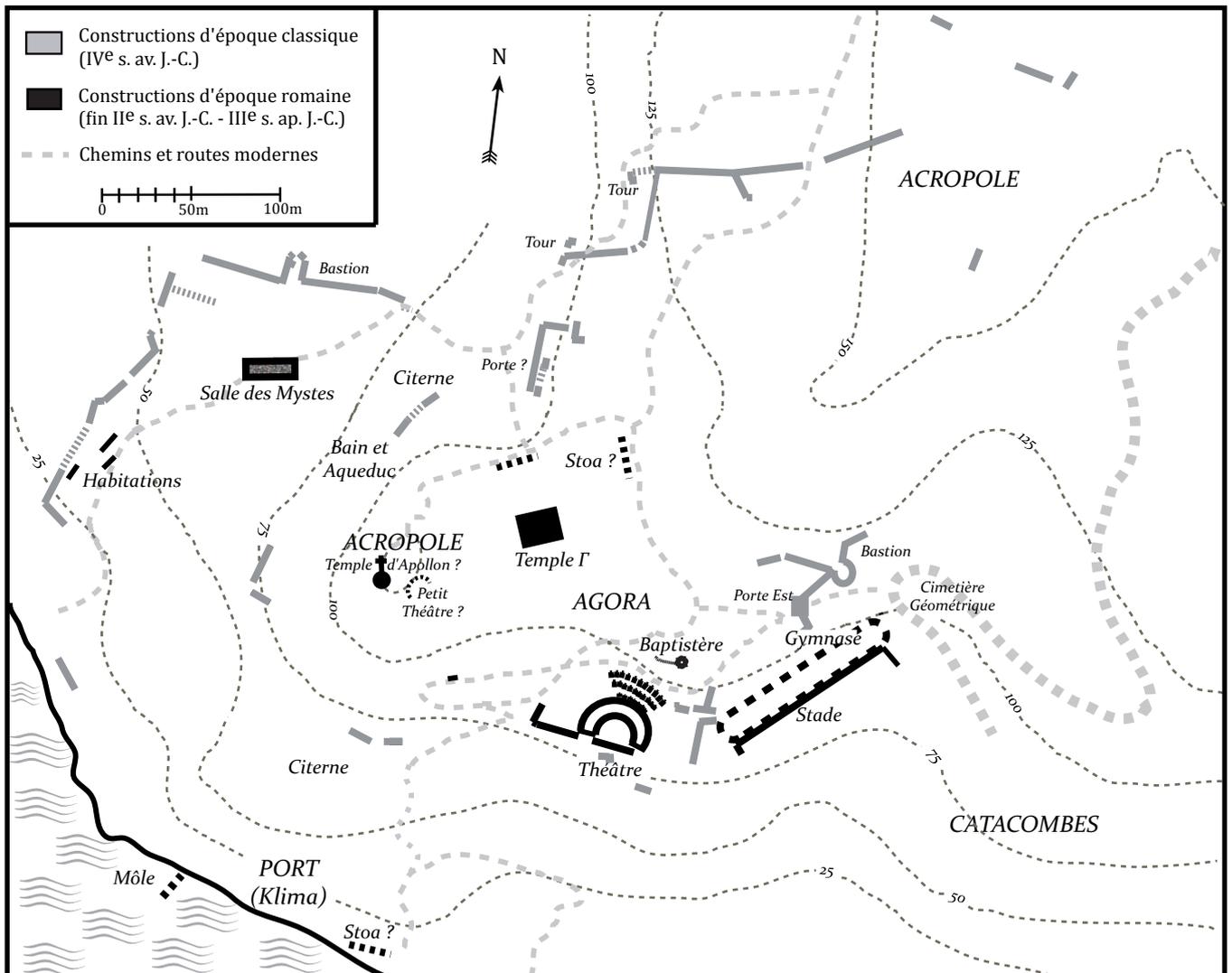
**Fig. 1.** Photographie aérienne de l'agora d'Andros (Palaiopolis) et de ses environs.  
[d'après Google Earth]



**Fig. 2.** Plan de l'agora d'Andros (Palaiopolis) et de ses environs.  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après ΠΑΛΑΙΟΚΡΑΣΣΑ-ΚΟΠΙΤΣΑ (1996), pl. II]



**Fig. 1.** Photographie aérienne de l'emplacement de la cité antique de Mélos. [d'après Google Earth]



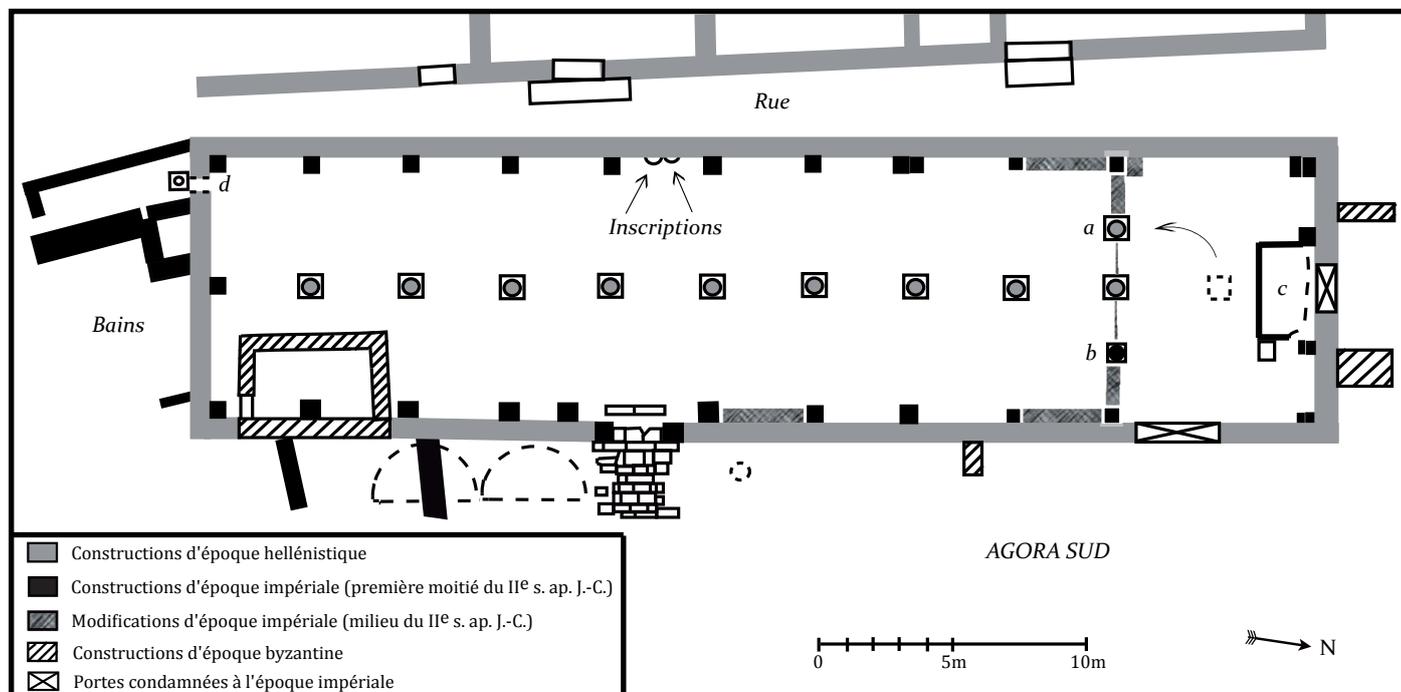
**Fig. 2.** Plan de la cité antique de Mélos (échelle approximative). [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après SMITH (1895-1896), p. 64 & SPARKES (1982a), p. 54]



**Fig. 1.** Photographie aérienne de la cité antique de Théra.  
[d'après Google Earth]



**Fig. 2.** Plan de l'agora de Théra.  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après HOEPFNER (1997), pl. I]



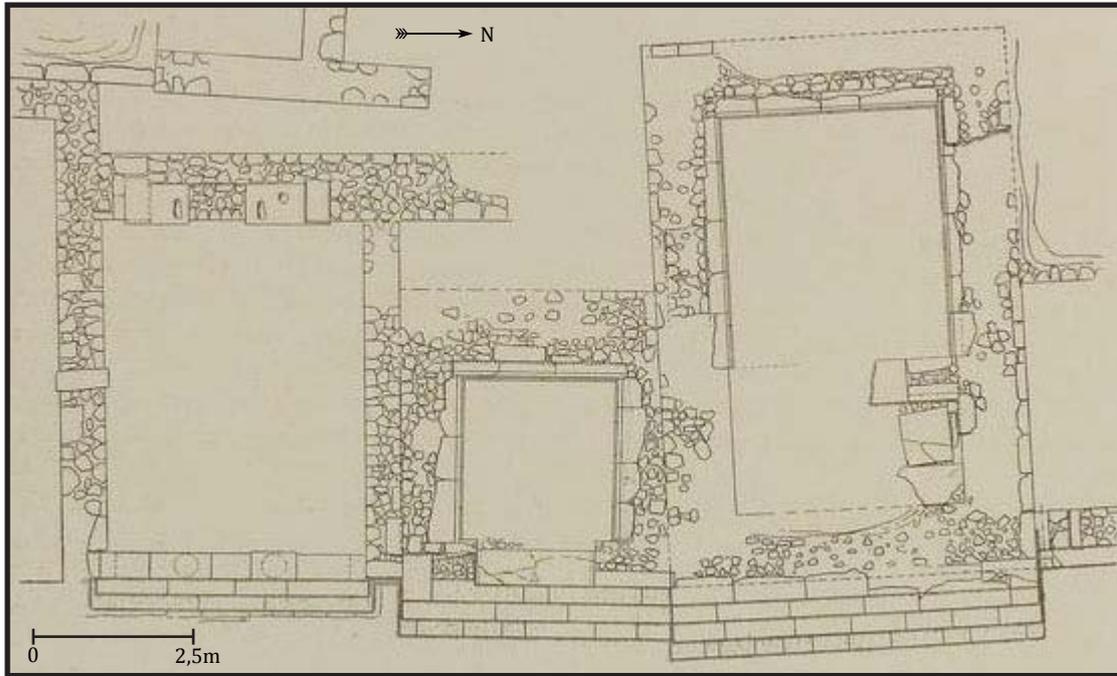
**Fig. 1.** Plan de la Basilikè Stoa (agora de Théra).  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après HILLER (1899), p. 218]



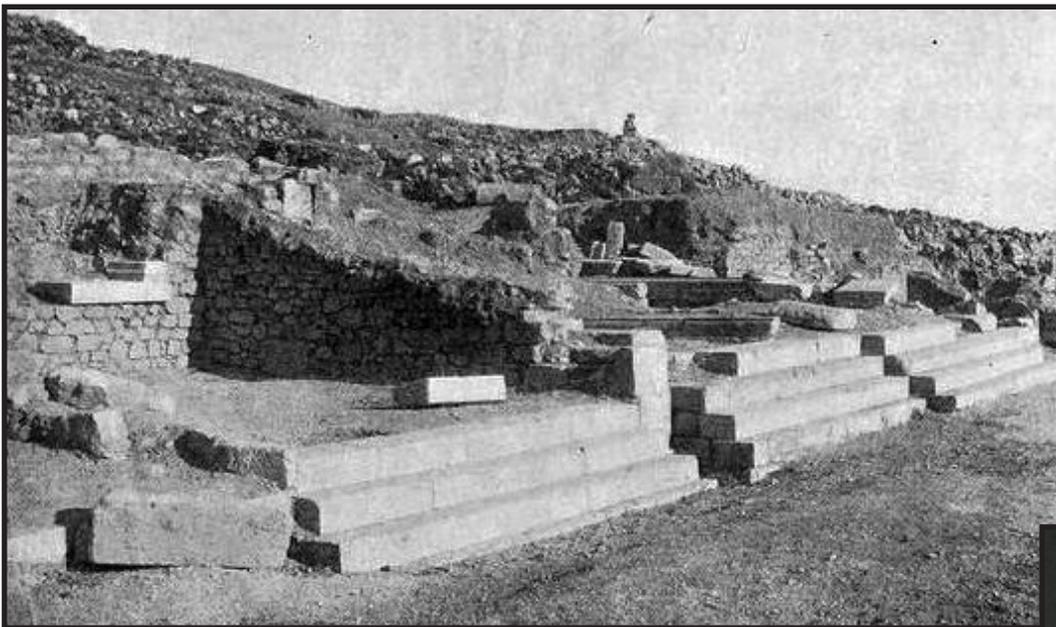
**Fig. 2.** La Basilikè Stoa (vue prise du S.-O.).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



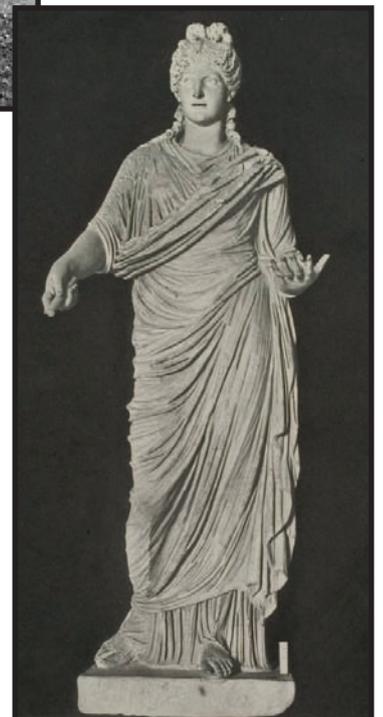
**Fig. 3.** Entrée de la Basilikè Stoa  
et inscriptions mentionnant les réparations.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



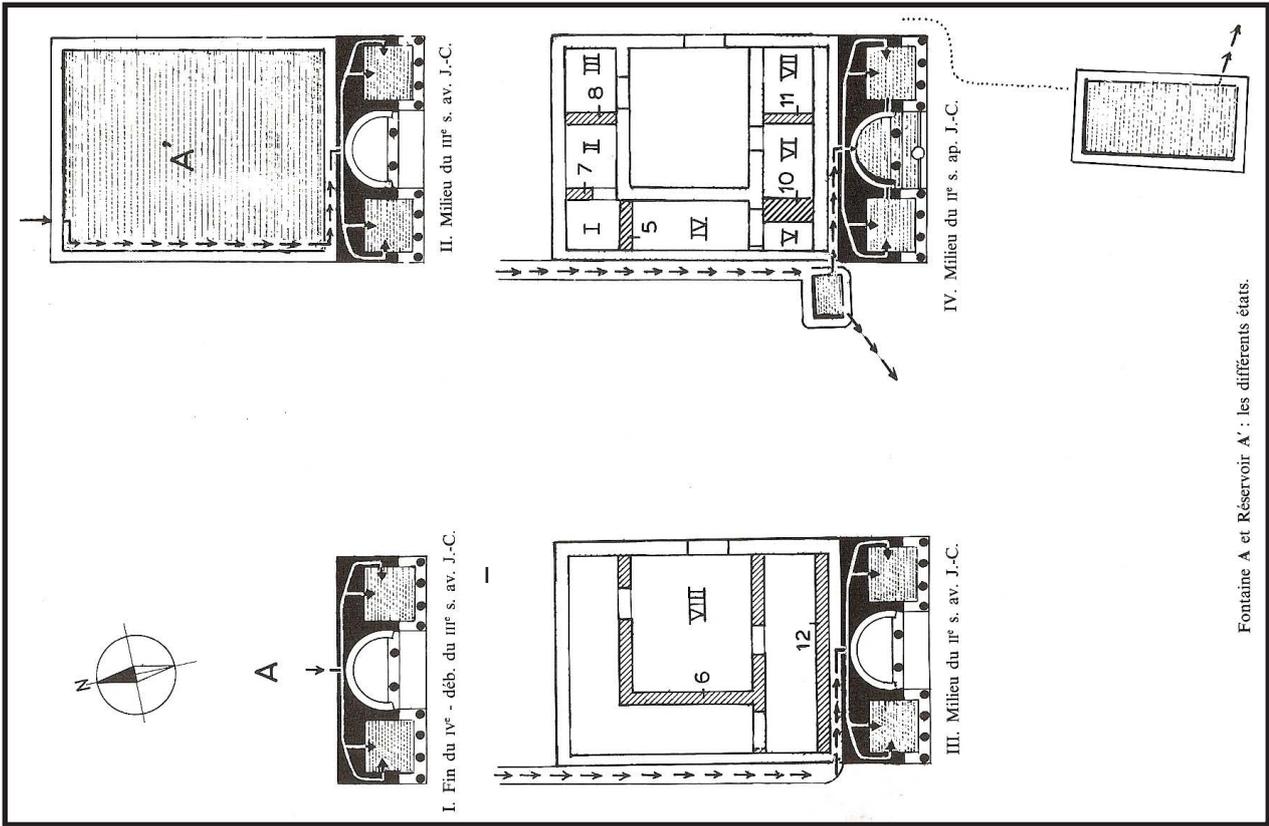
**Fig. 1.** Plan des trois naiskoi de l'Agora Nord de Théra.  
[d'après HILLER (1904), p. 124, fig. 99]



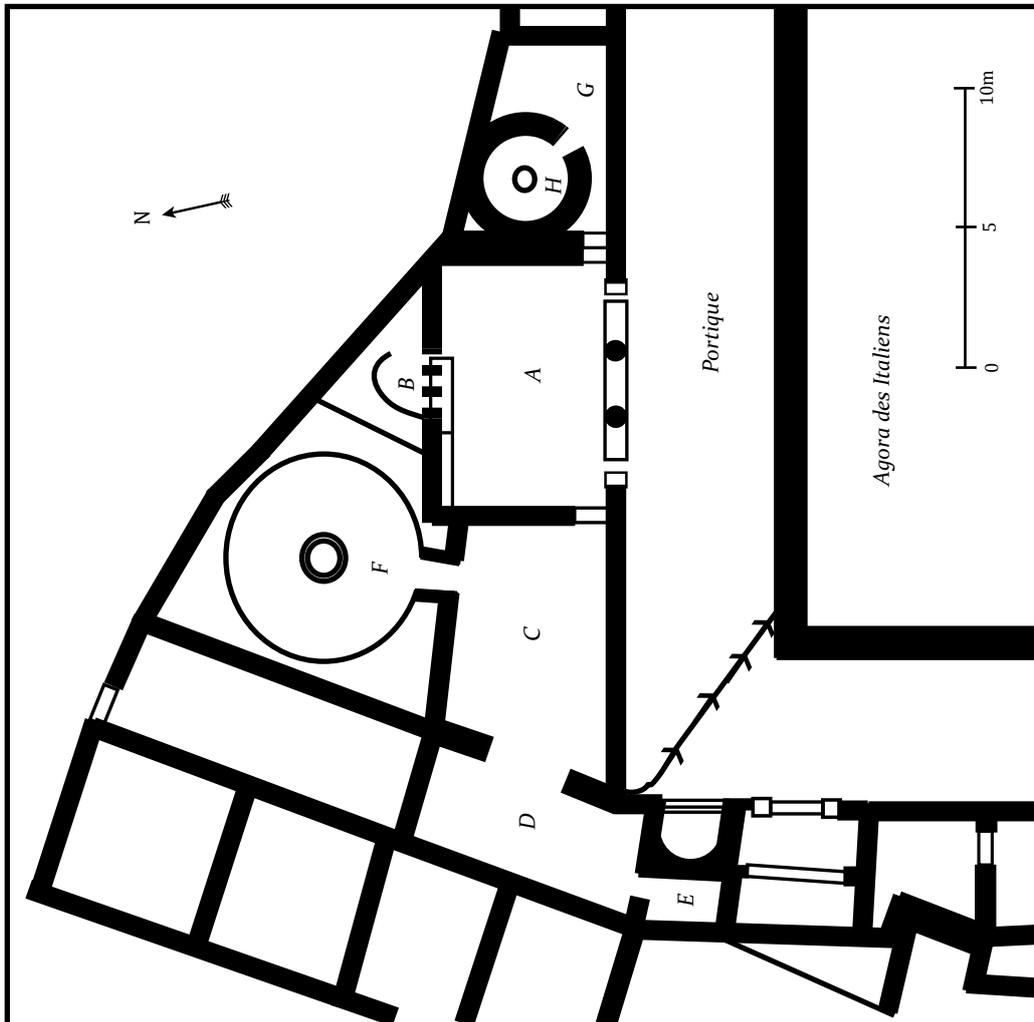
**Fig. 2.** Les trois naiskoi de l'Agora Nord de Théra (vue prise du S.-E.).  
[d'après HILLER (1904), p. 124, fig. 98]



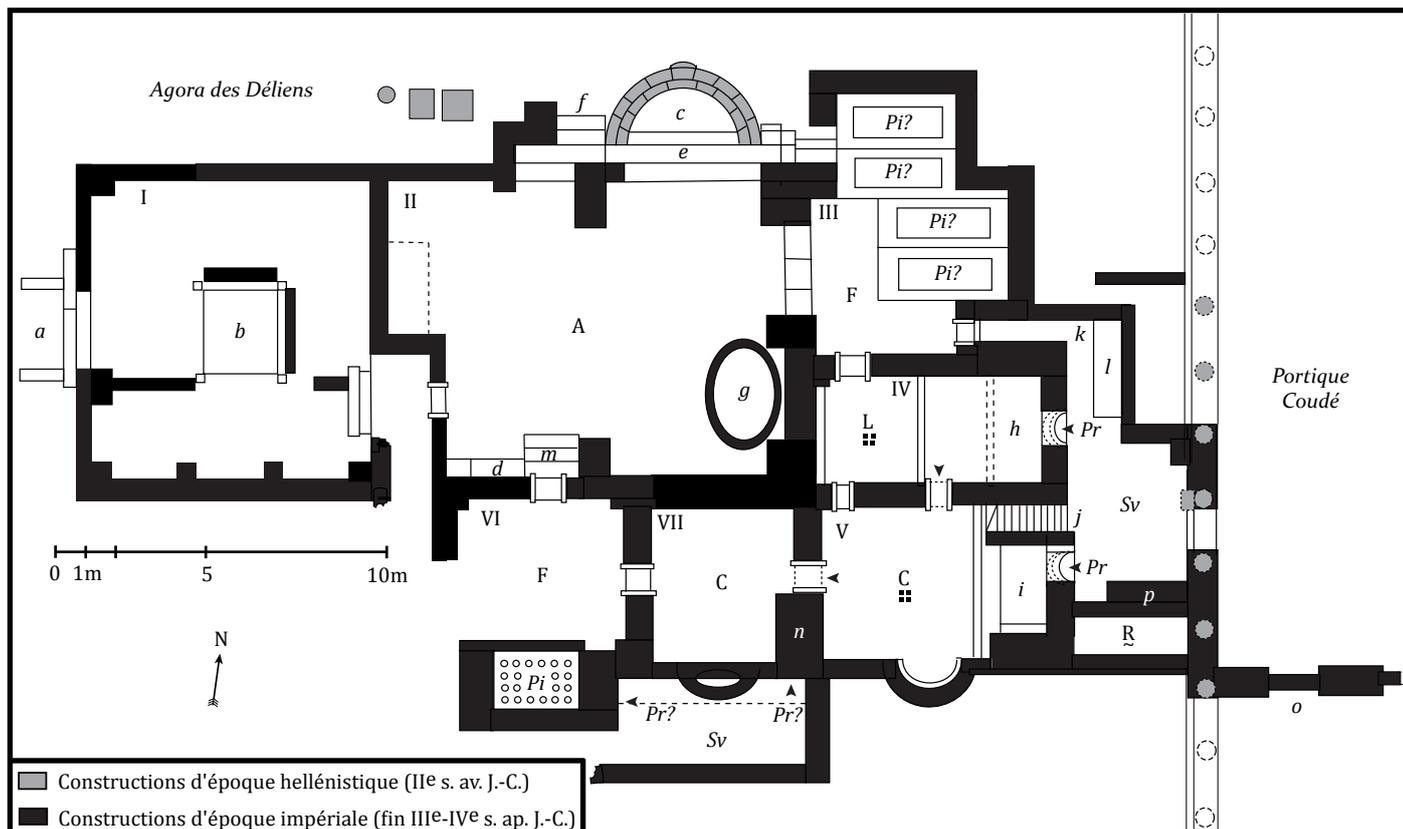
**Fig. 3.** Statue de Chairopoleia (?), dite Uranie,  
trouvée dans l'un des trois naiskoi.  
Paris, Musée du Louvre, n°Ma 241  
[d'après HILLER (1899), pl. 15]



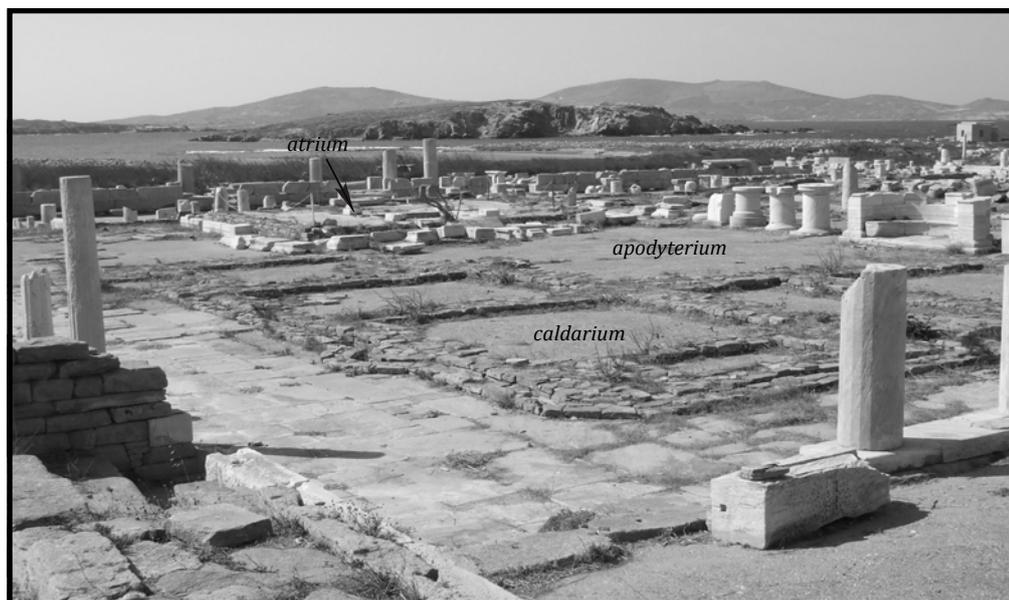
**Fig. 2. La Fontaine-exèdre du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Ténos) : schéma des différents états.**  
[d'après ÉTIENNE, BRAUN (1986), pl. II]



**Fig. 1. Plan des bains de l'Agora des Italiens (Délôs).**  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après LAPALUS (1939), pl. XVIII-XIX & TRÜMPER (2008), pl. 20-24]



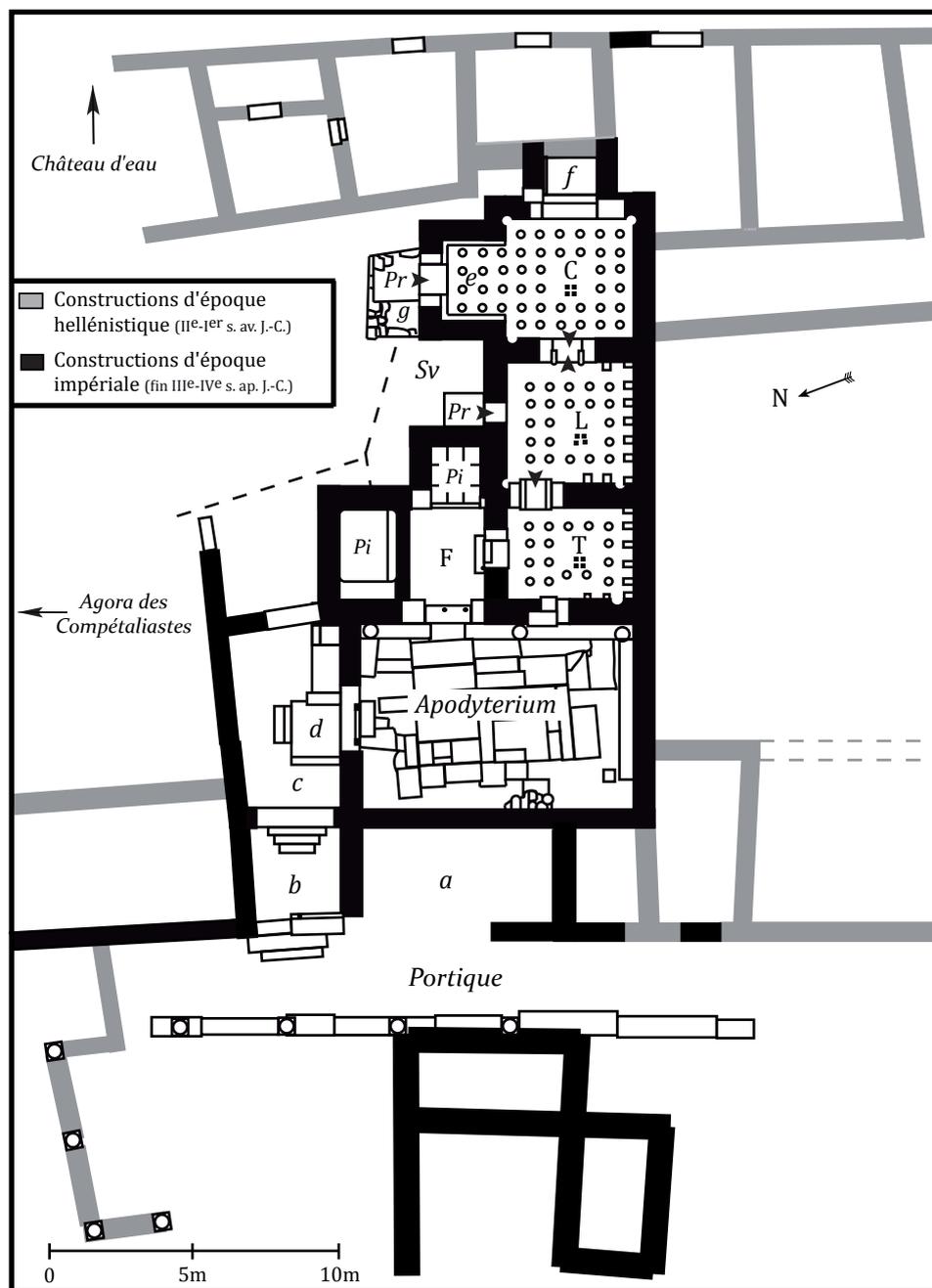
**Fig. 1.** Plan des bains de l'Agora des Déliens.  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après DURRBACH (1902), pl. II-III]



**Fig. 2.** Vestiges des bains de l'Agora des Déliens (vue prise du S.-E.).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]



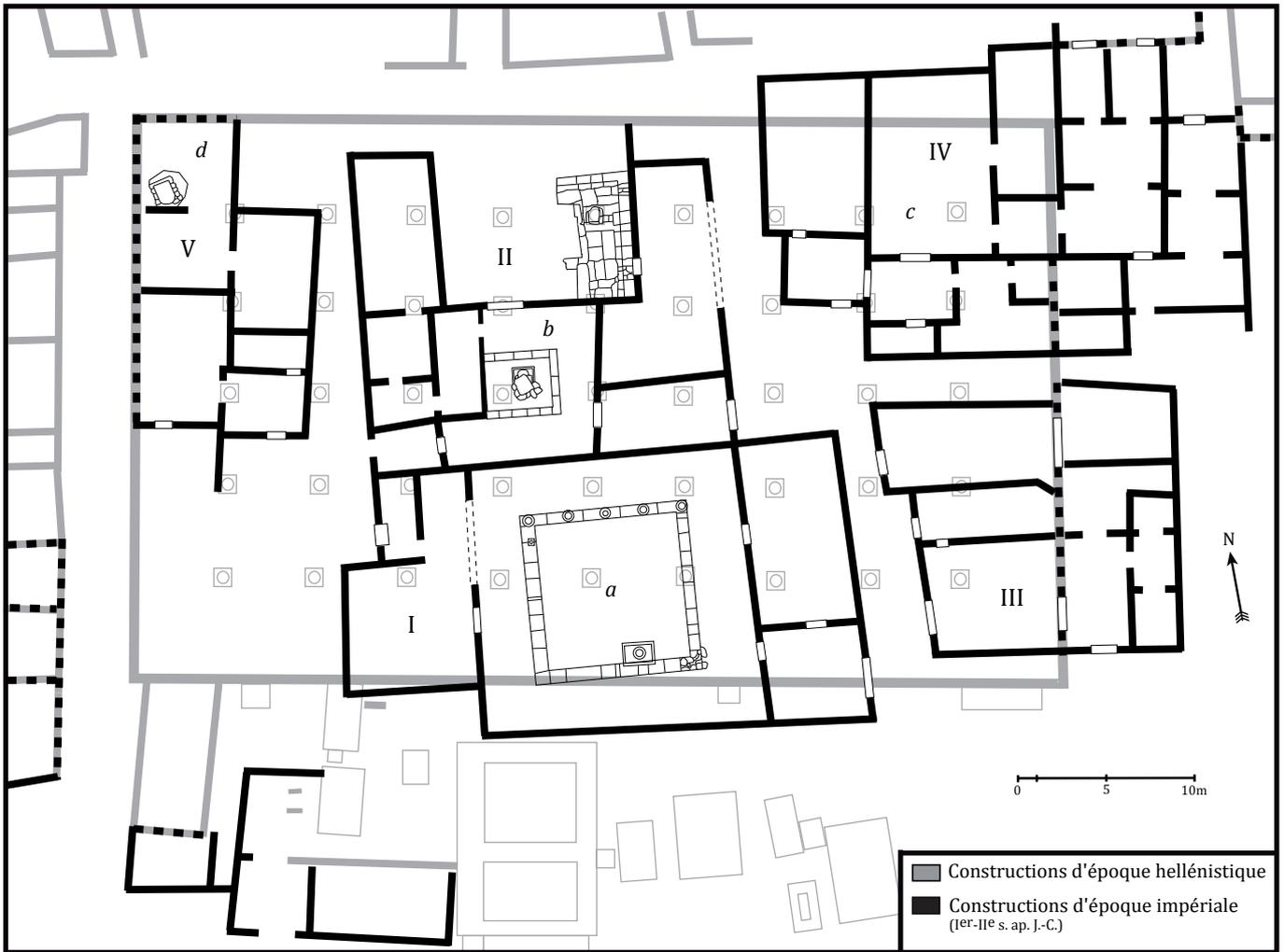
**Fig. 3.** Atrium à impluvium,  
et canalisation d'évacuation  
(vue prise du Sud).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]



**Fig. 1.** Plan des bains de l'Agora des Compétaliastes (Délös).  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après BRUNEAU (1968), p. 702, fig. 34 & HASENOHR (2002), p. 105, fig. 15]



**Fig. 2.** Château d'eau  
 à l'Est de l'Agora des Compétaliastes  
 (vue prise du S.-O.).  
 [photographie E. LE QUÉRÉ, 2012]



**Fig. 1.** *Constructions impériales sur l'emplacement de la Salle Hypostyle (Délös).*  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après LEROUX (1909), pl. II]



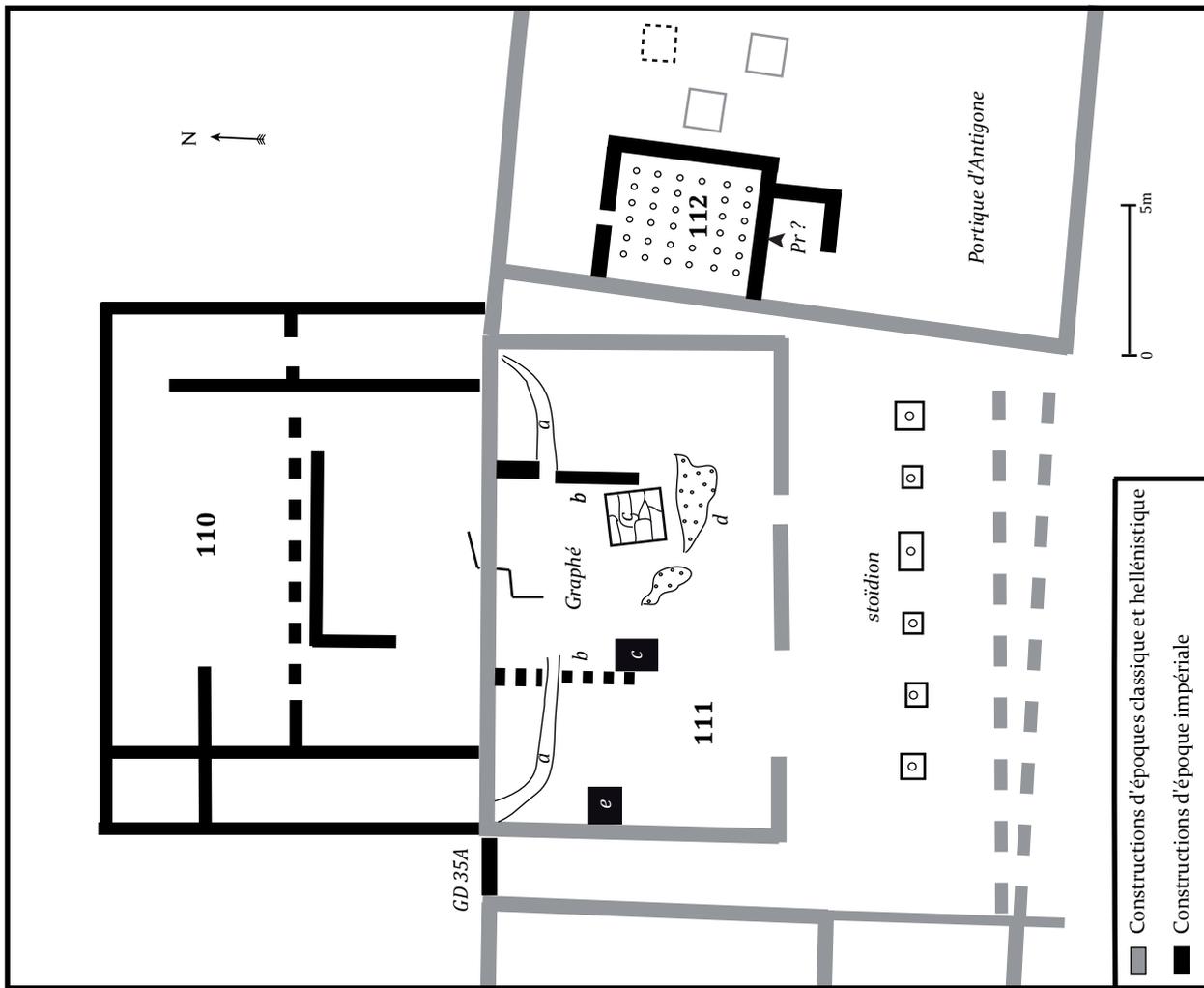
**Fig. 2.** *Constructions proto-byzantines sur l'emplacement de la Salle Hypostyle (Délös).*  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après LEROUX (1909), pl. II]



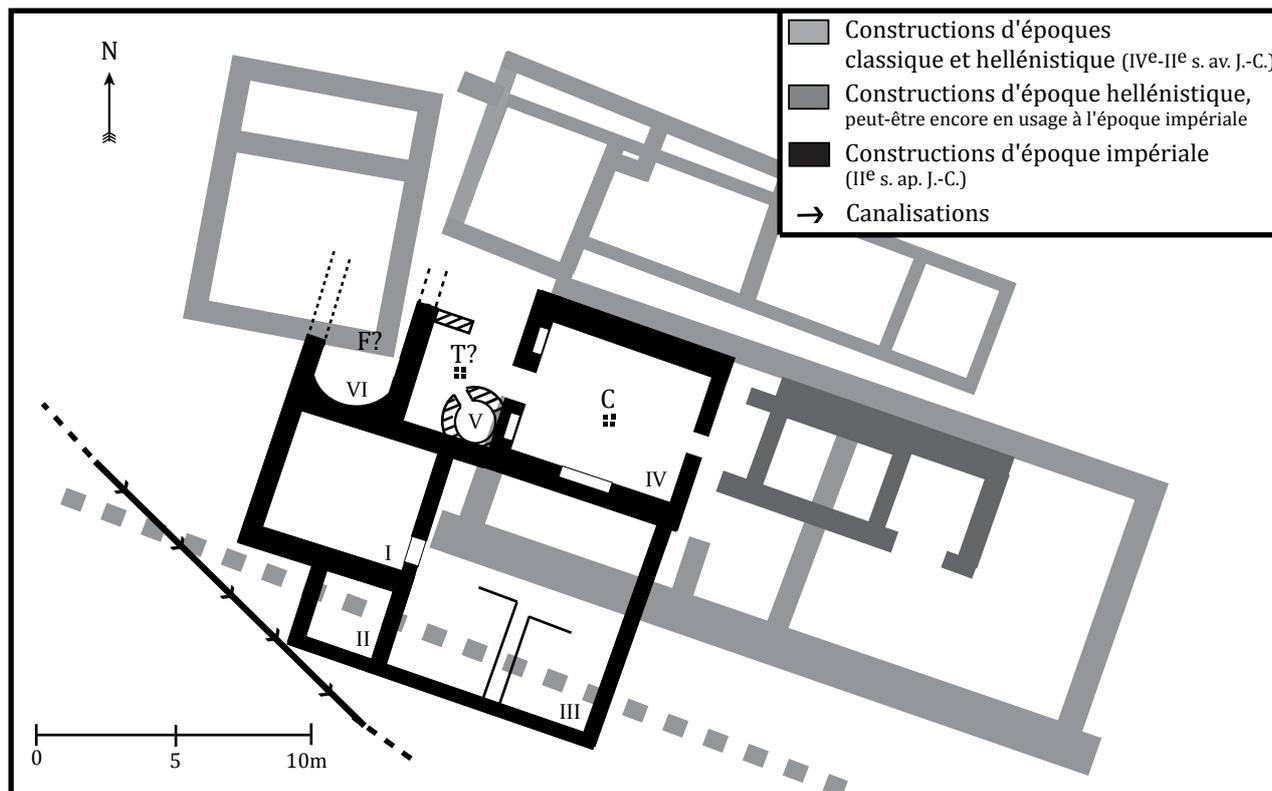
**Fig. 2. Canaux de la Graphé (angle N.-O.).**  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2009]



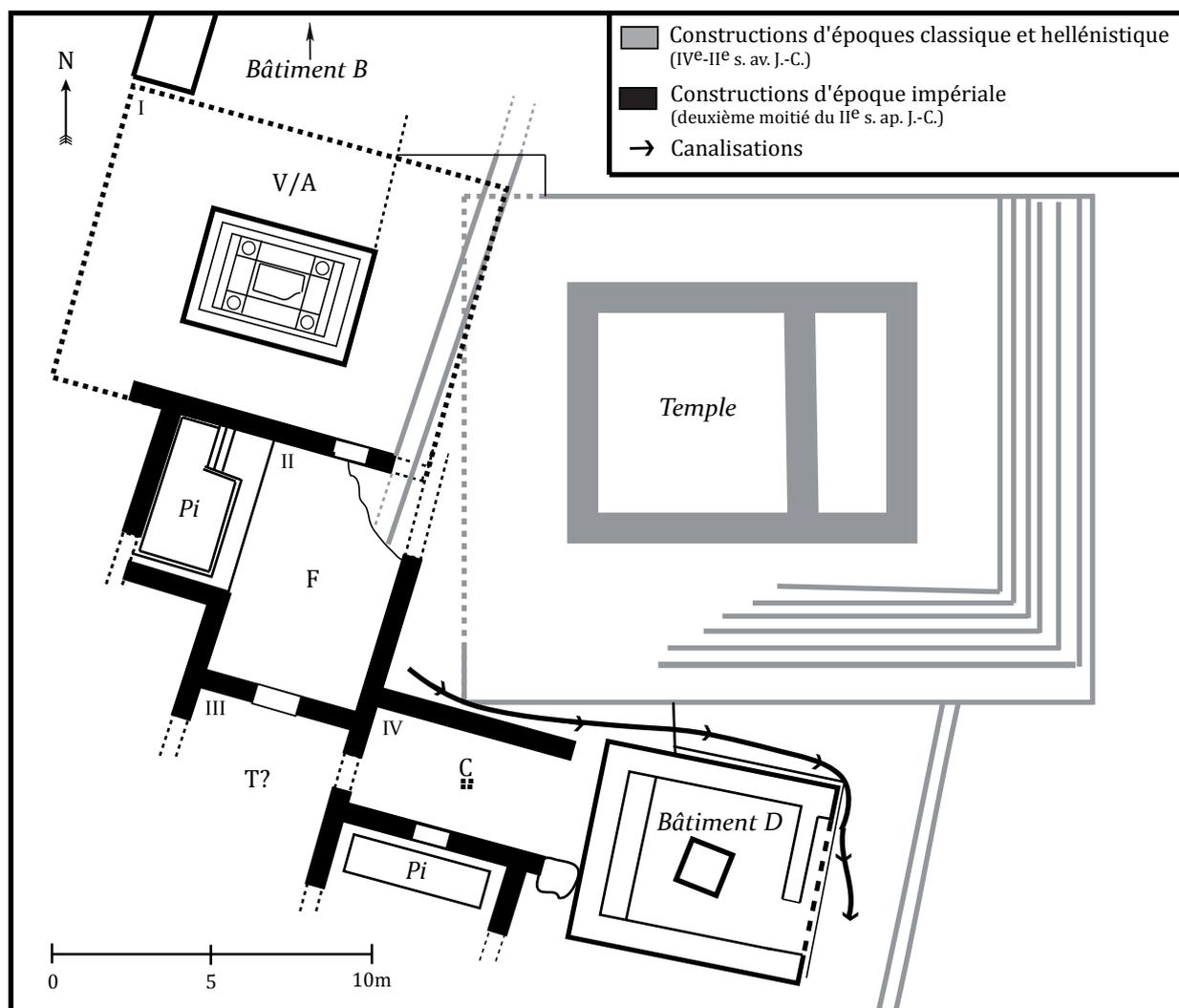
**Fig. 3. Canaux de la Graphé (mur Nord).**  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2009]



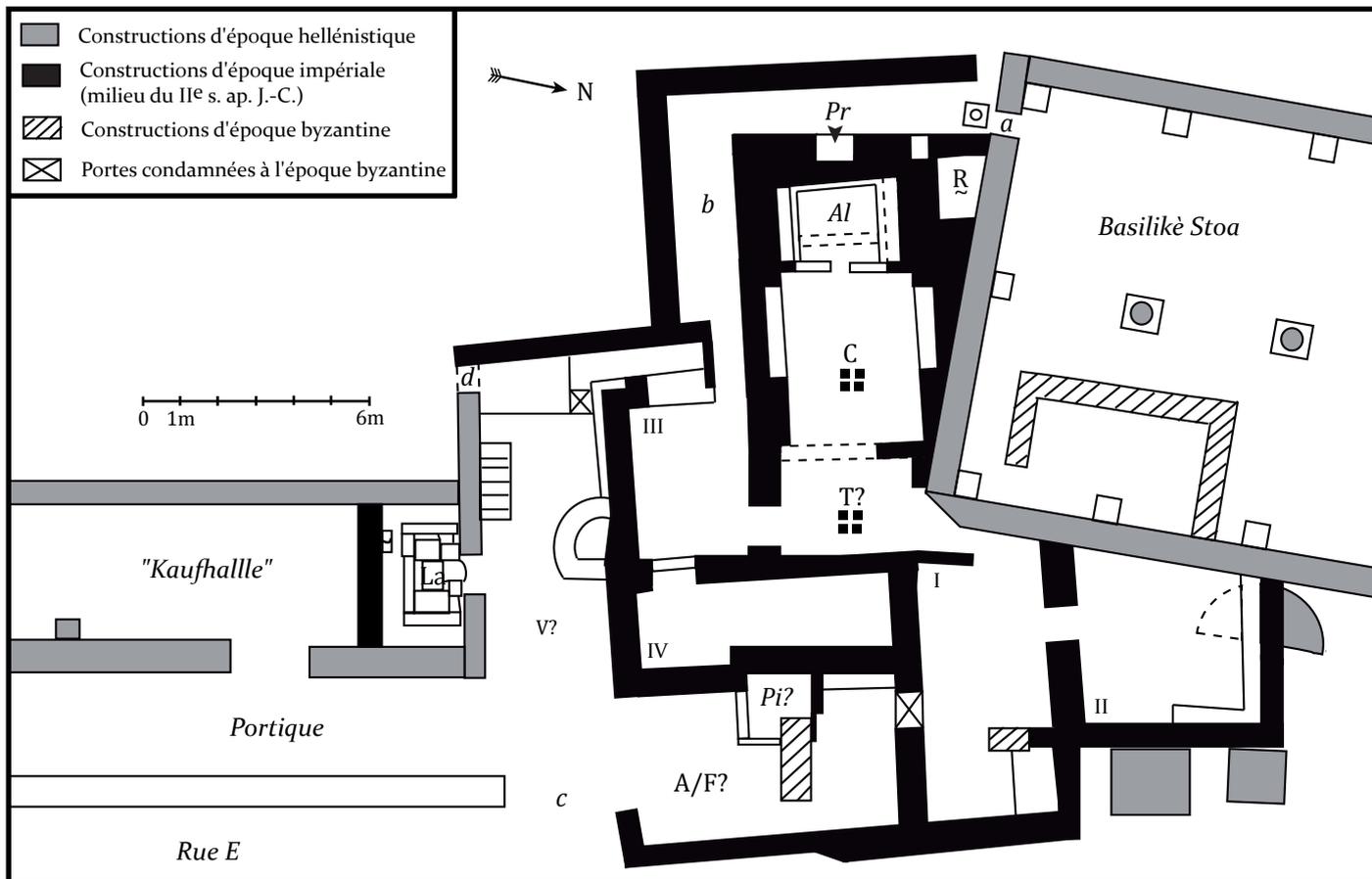
**Fig. 1. Plan des pièces chauffées de la Graphé (Délös).**  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après le plan MAAR]



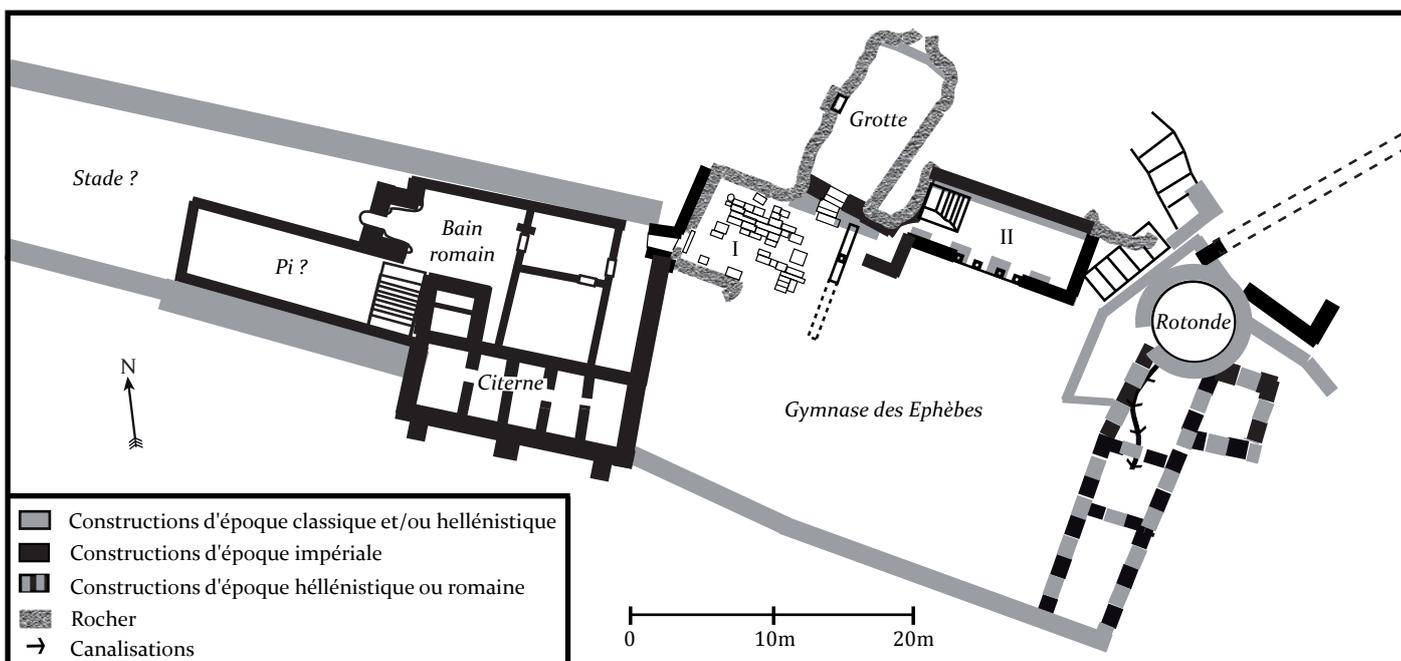
**Fig. 1.** Plan des Thermes N (sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, Ténos).  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après ÉTIENNE, BRAUN (1986), pl. IV et VI]



**Fig. 2.** Plan des Thermes C (sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, Ténos).  
[dessin E. LE QUÉRÉ, d'après ÉTIENNE, BRAUN (1986), pl. III et IV]



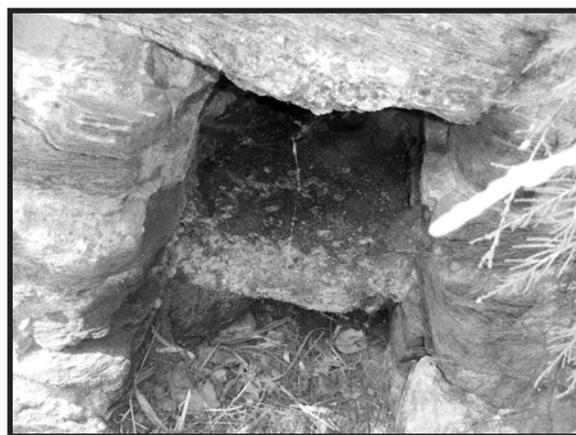
**Fig. 1. Plan des bains de la Basilikè Stoa (Théra).**  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après HILLER (1899), p. 218]



**Fig. 2. Plan du complexe du Gymnase des Éphèbes (Théra).**  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après HILLER (1904), p. 115]



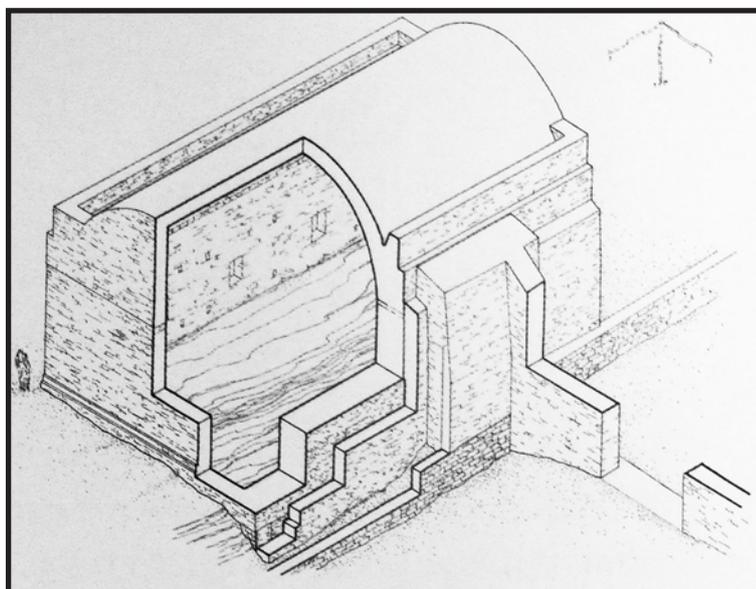
**Fig. 1.** Vestiges de la citerne des bains  
du port de Palaiopolis (Andros).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



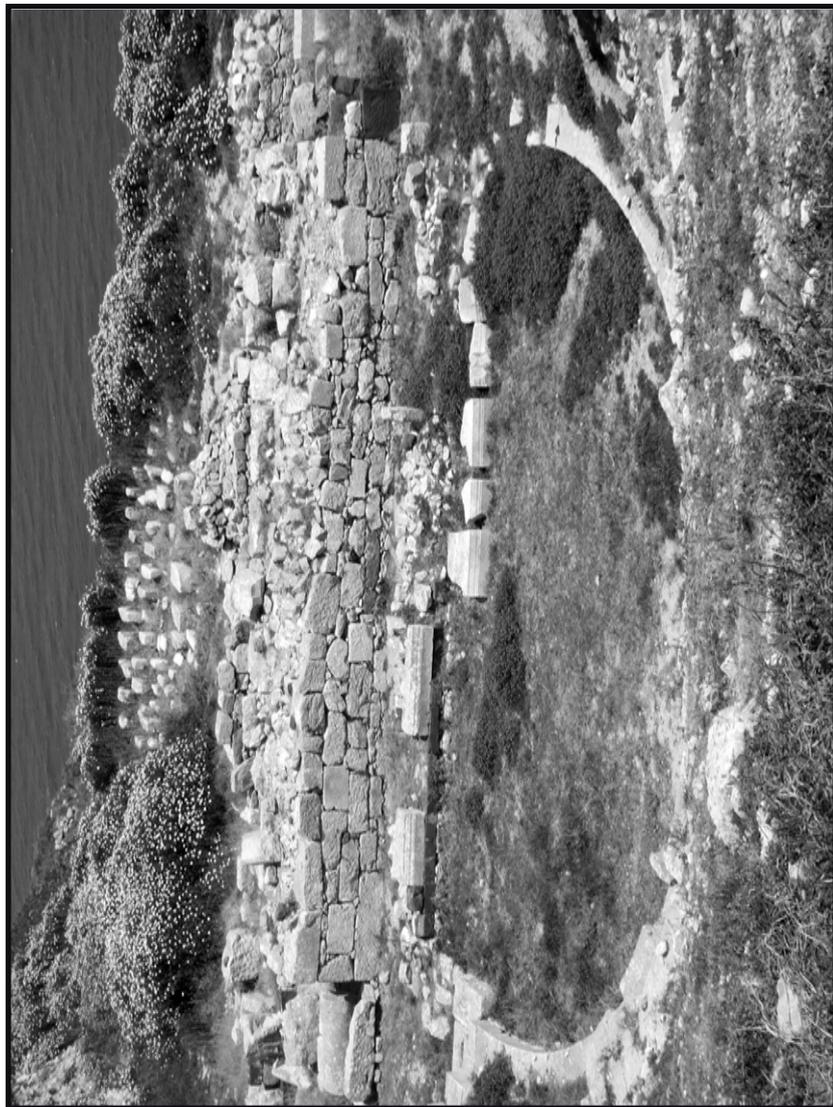
**Fig. 2.** Vestiges d'un aqueduc des bains  
du port de Palaiopolis (Andros).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



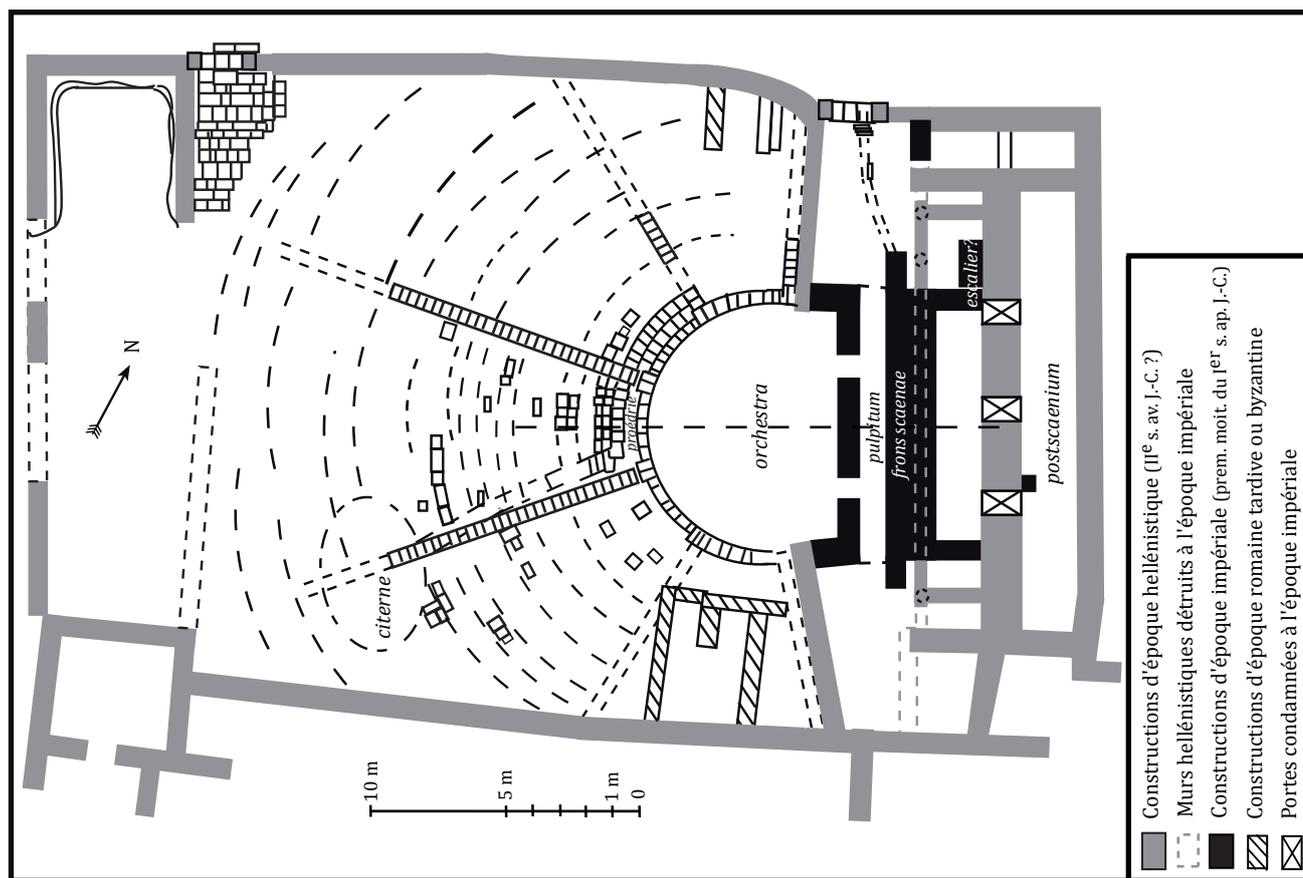
**Fig. 3.** « Τα Παλάτια » : vestiges de la grande  
citerne romaine de Minôa (Amorgos).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



**Fig. 4.** « Τα Παλάτια » : schéma de la grande  
citerne romaine de Minôa (Amorgos).  
[d'après ΜΑΡΑΝΤΟΥ (2002), p. 206, fig. 197β]



**Fig. 2. Orchestra et bâtiment de scène du théâtre de Théra.**  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



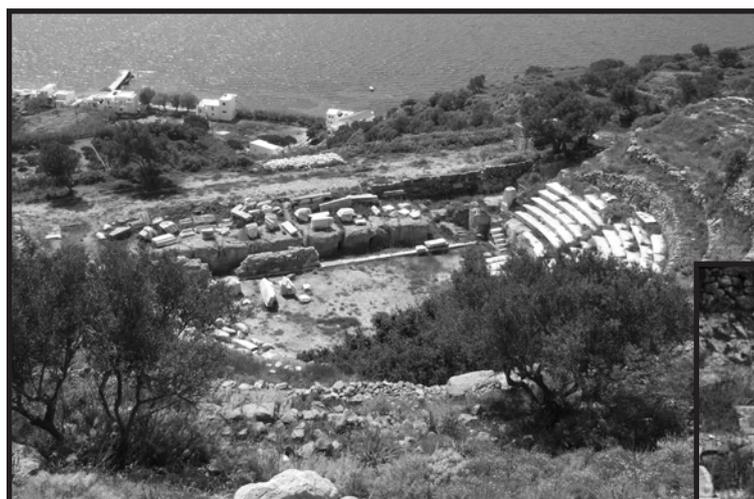
+ 0,64	0,70	0,68	0,61	+ 0,52
[Vespas]ianus [E] [E]	Agrippina Δ Δ	[Germ]anicus [Γ] [Γ]	[Gall]us [B] [B]	[A] A

Claudii basis n. 1385 in thentro fuisse videtur; nec tamen de loco eius constat.

**Fig. 3. Schéma de la disposition des bases et des statues de la famille impériale sur le bâtiment de scène du théâtre de Théra.**  
(IG XII 3, 1392-1395, avec lettres d'assemblage inscrites sur les blocs)  
[d'après HILLER, IG XII 3, Suppl., p. 393]



**Fig. 1.** Le théâtre de Mélos (vue prise du Sud).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



**Fig. 2.** Le théâtre de Mélos (vue prise du N.-E.).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



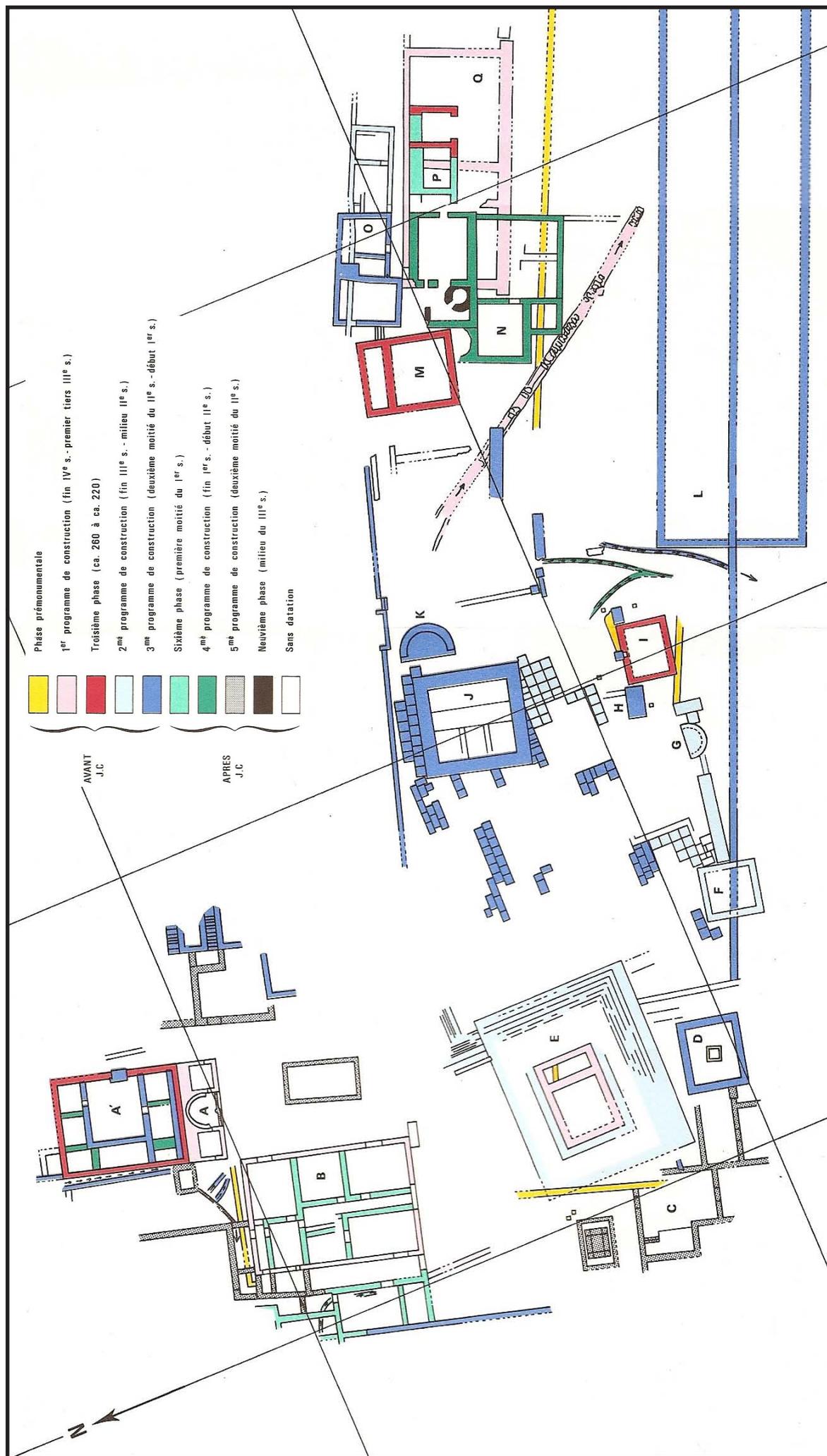
**Fig. 3.** Gradins en marbre (tenons de bardage non ravalés) et gradins creusés dans la roche.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



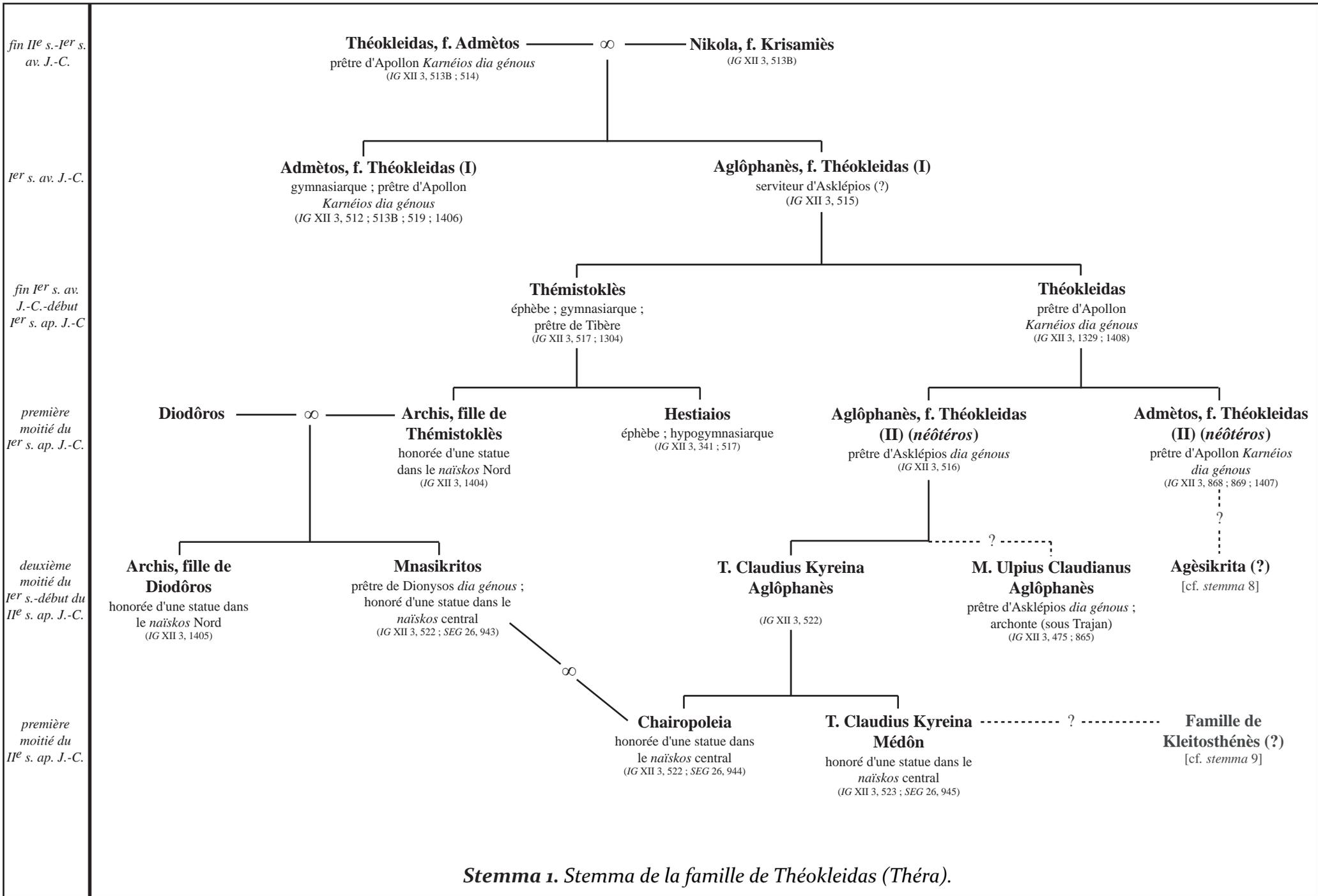
**Fig. 4.** Aditus maximus.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



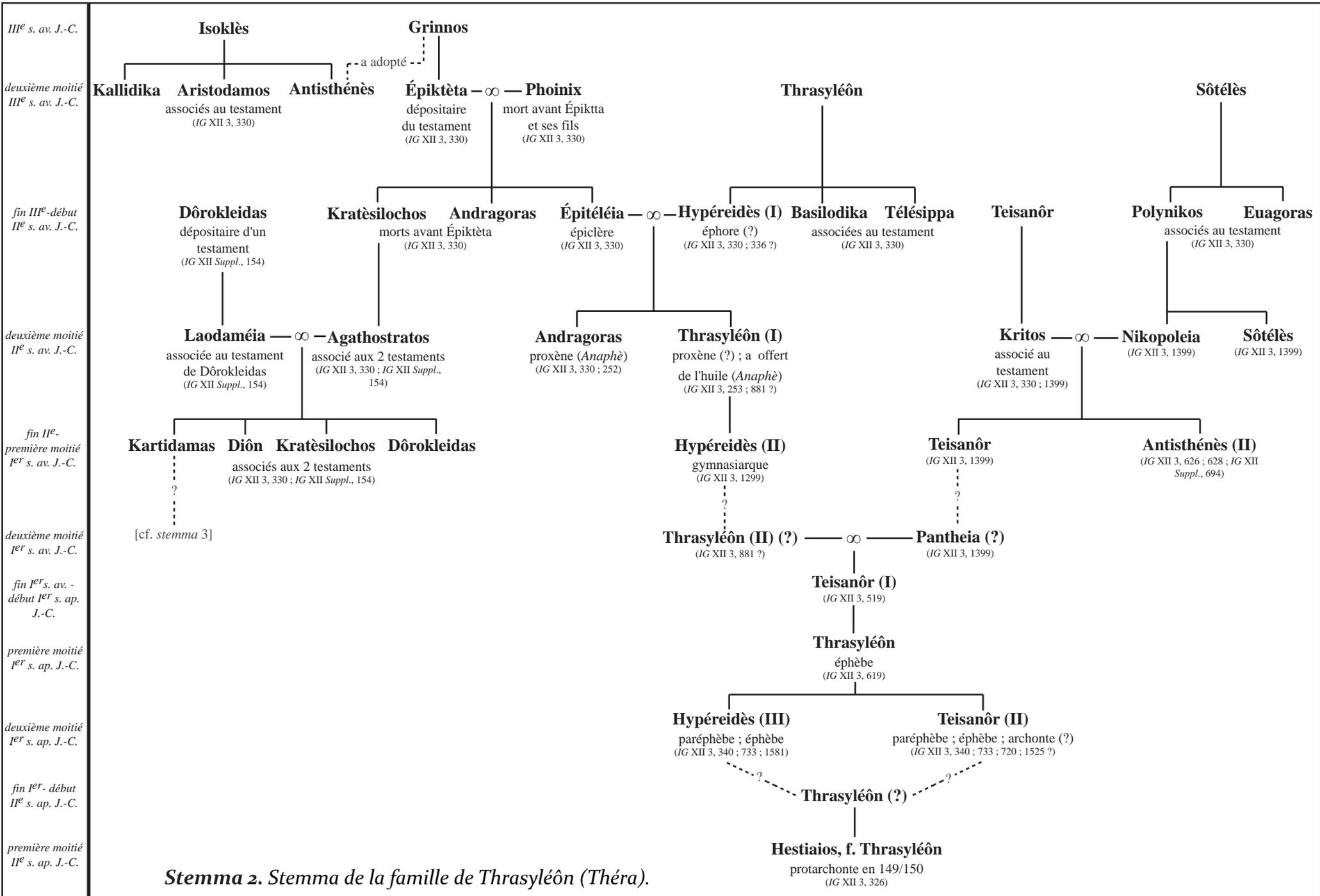
**Fig. 5.** Blocs du bâtiment de scène.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



Plan du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Ténos).  
[d'après ÉTIENNE, BRAUN (1986), plan VIII]



**Stemma 1. Stemma de la famille de Théokleidas (Théra).**



**Stemma 2. Stemma de la famille de Thrasyllôn (Théra).**

fin 1<sup>er</sup> s. av.  
J.-C.-début 1<sup>er</sup>  
s. ap. J.-C.

première  
moitié du  
1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

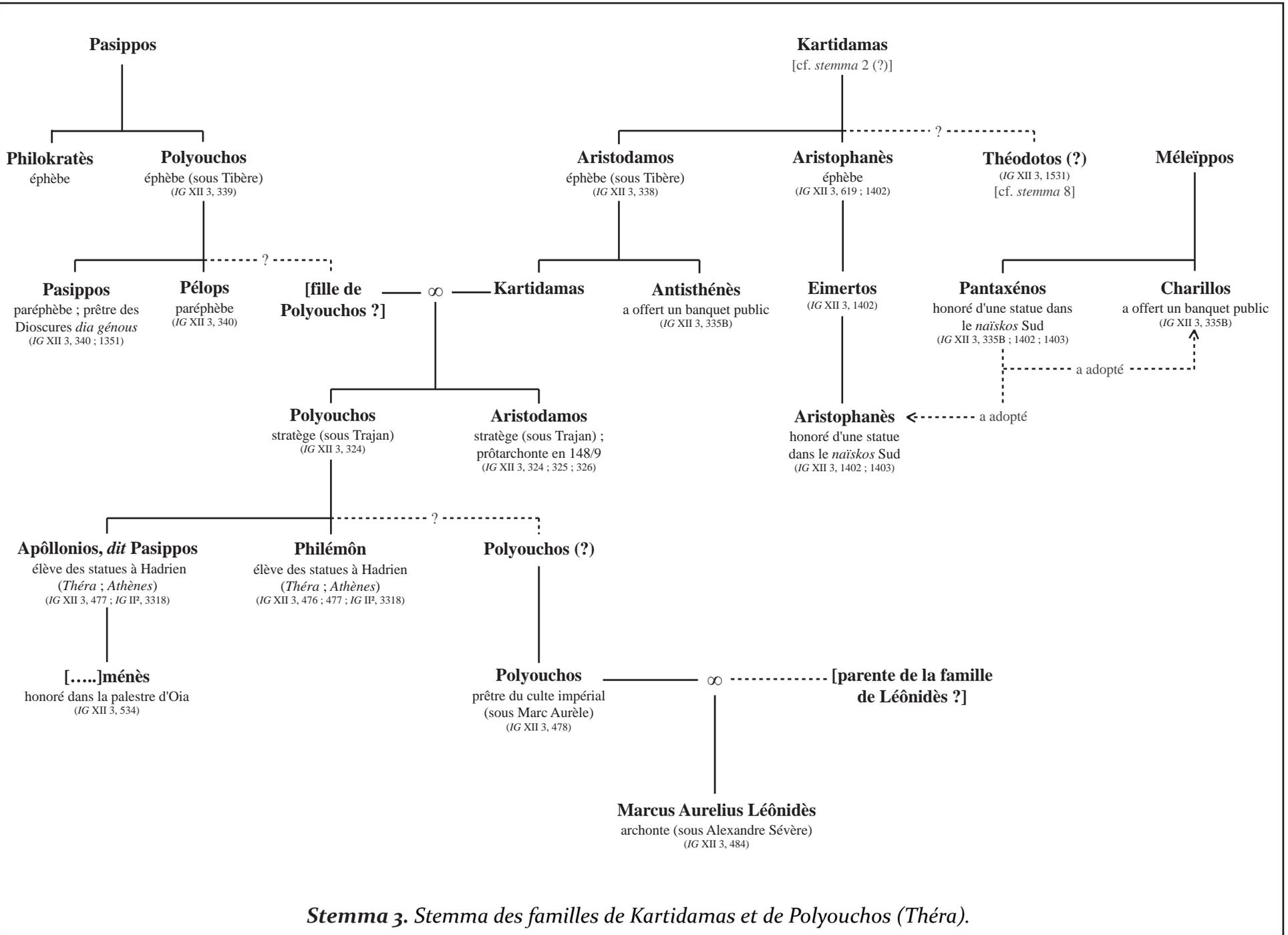
deuxième  
moitié du  
1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

fin 1<sup>er</sup> s. -  
début 2<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.

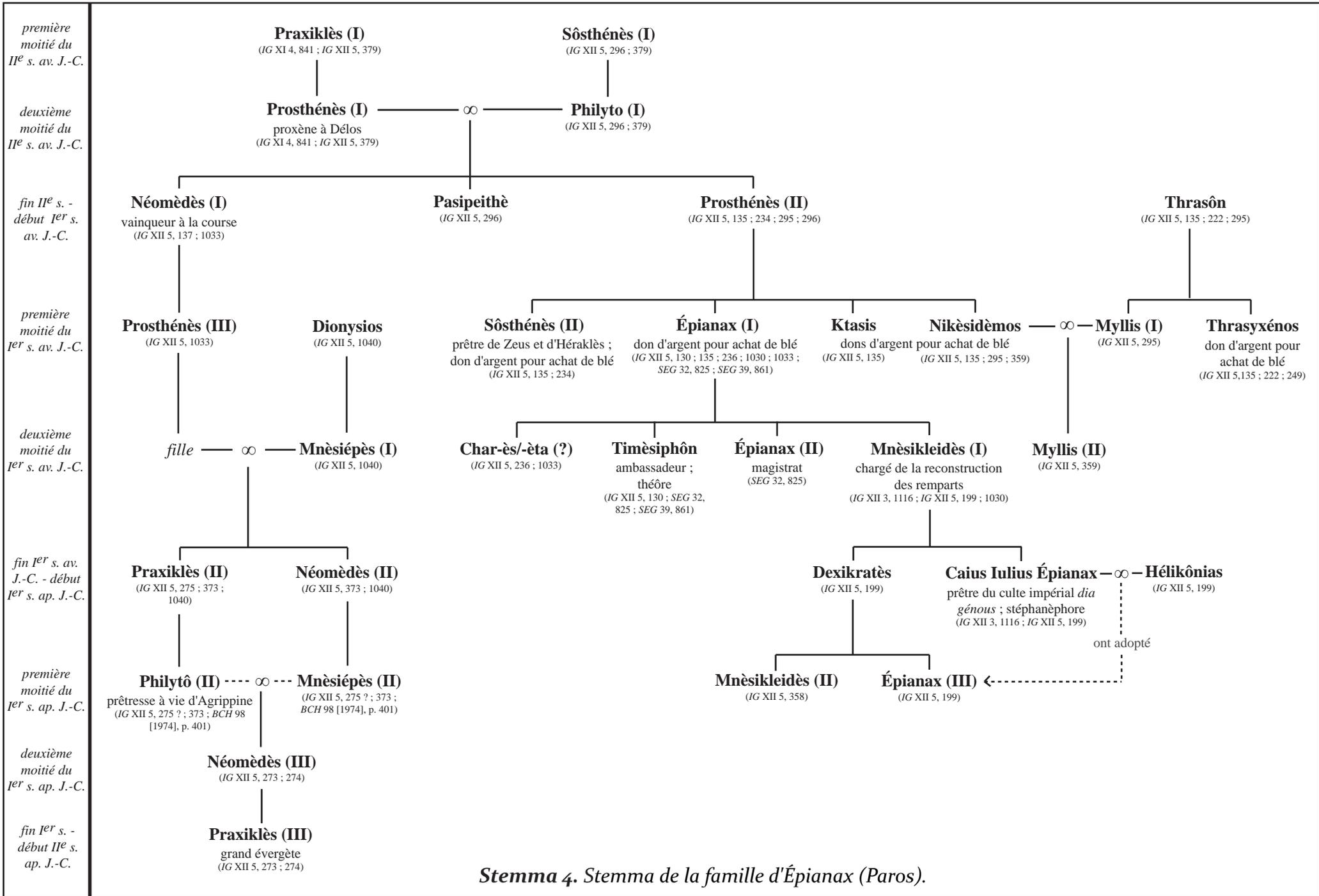
première  
moitié du  
2<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

deuxième  
moitié du  
2<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

fin 2<sup>e</sup> s. -  
début 3<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.



*Stemma 3. Stemma des familles de Kartidamas et de Polyouchos (Théra).*



Stemma 4. Stemma de la famille d'Épianax (Paros).

première  
moitié 1<sup>er</sup> s.  
av. J.-C. (?)

deuxième  
moitié 1<sup>er</sup> s.  
av. J.-C. (?)

fin 1<sup>er</sup> s. av. -  
début 1<sup>er</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

milieu du  
II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

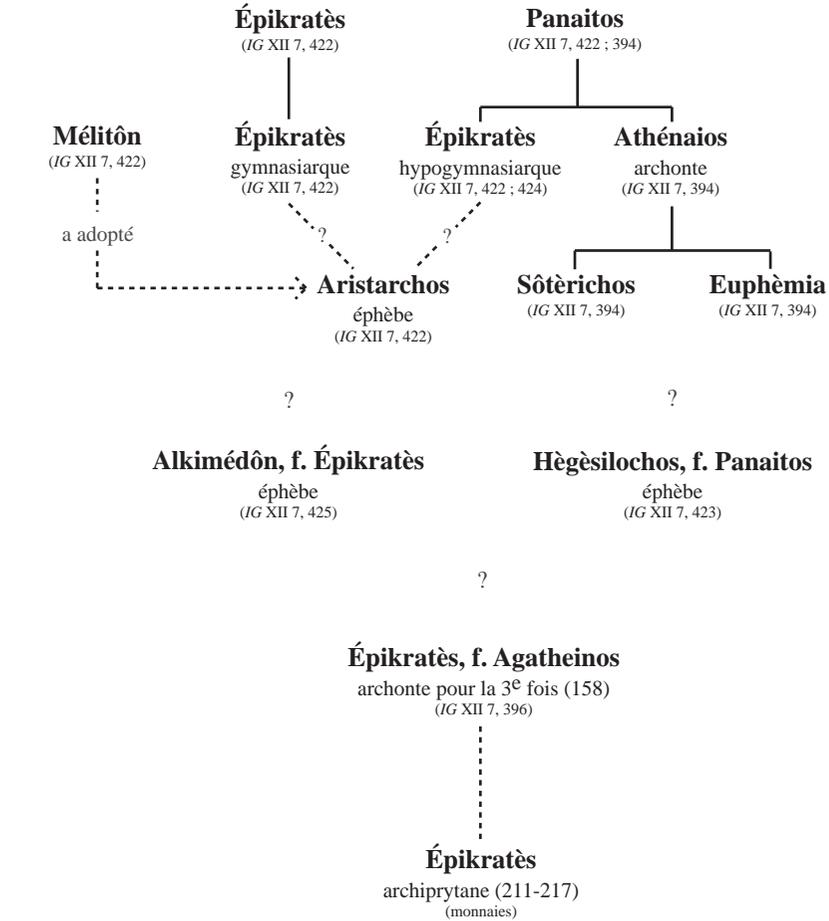
deuxième  
moitié II<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.

fin II<sup>e</sup> s. -  
début III<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.

première  
moitié du III<sup>e</sup>  
s. ap. J.-C.

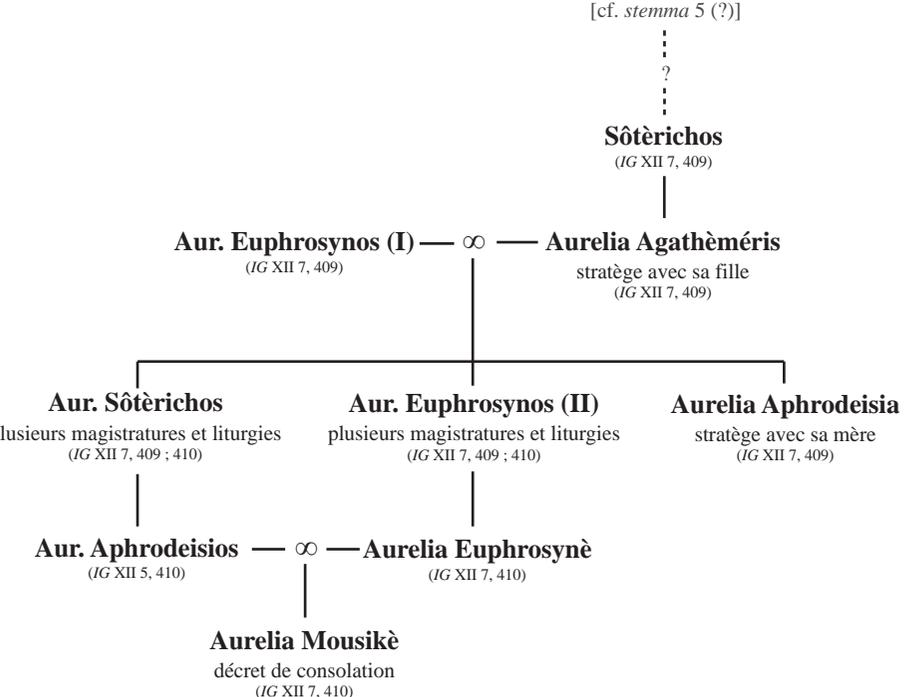
milieu du  
III<sup>e</sup> s. ap.  
J.-C.

deuxième  
moitié III<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.



**Stemma 5. Stemma de la famille d'Épikratès (Aigialè ; Amorgos).**

**Stemma 6. Stemma de la famille de Sôtèrichos (Aigialè ; Amorgos).**



première  
moitié du  
1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

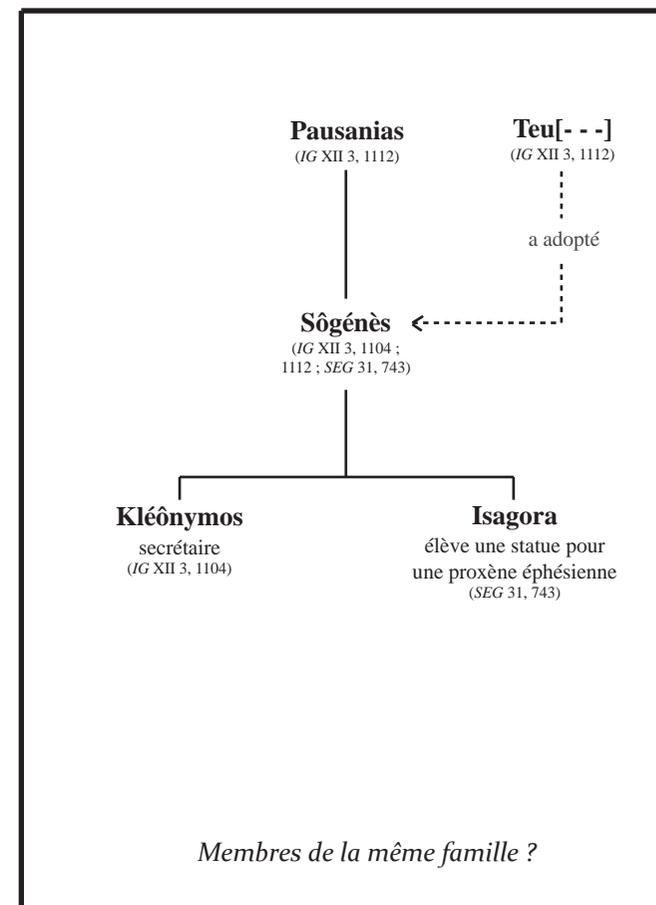
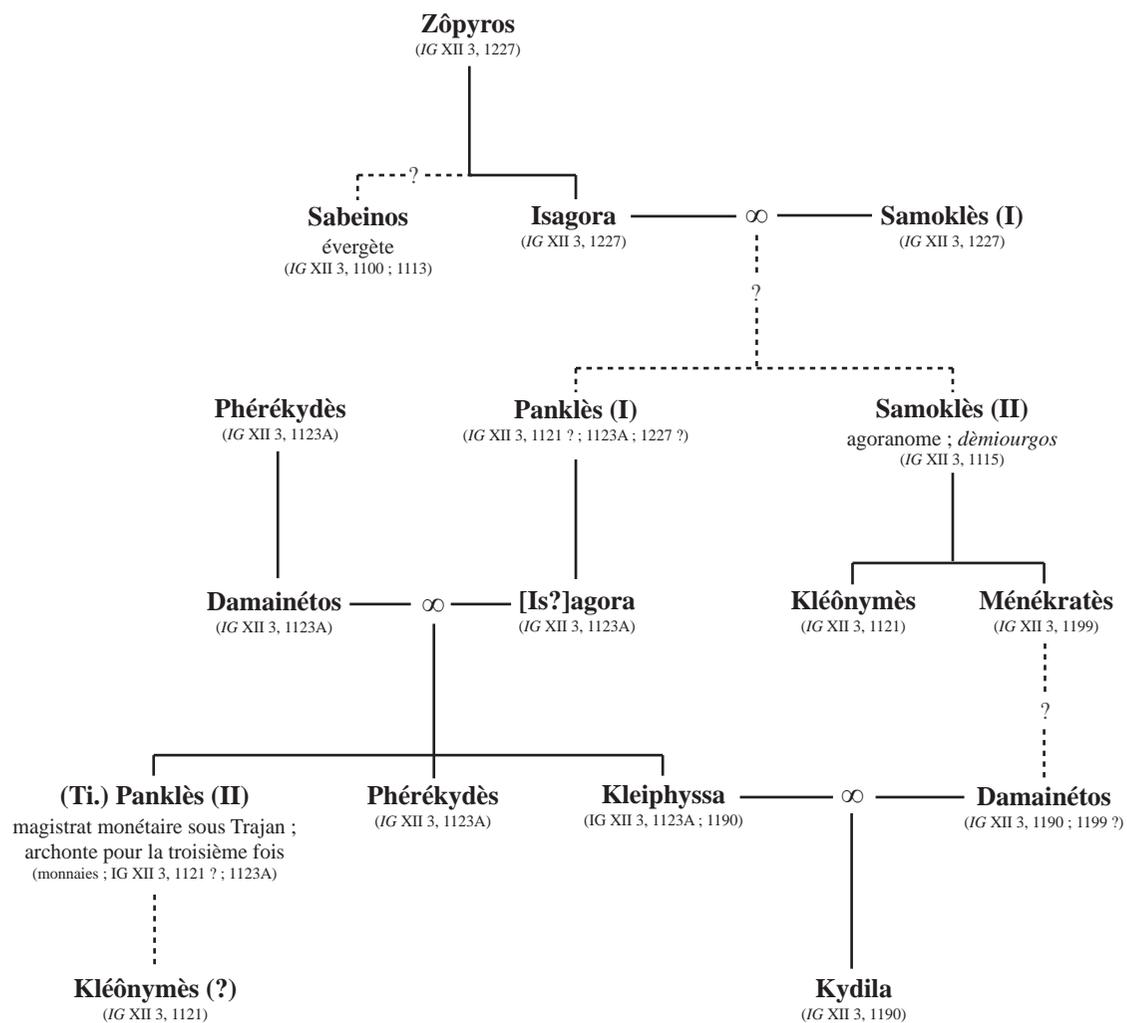
deuxième  
moitié du  
1<sup>er</sup> s. av. J.-C.

fin 1<sup>er</sup> s. av. -  
début 1<sup>er</sup> s.  
ap. J.-C.

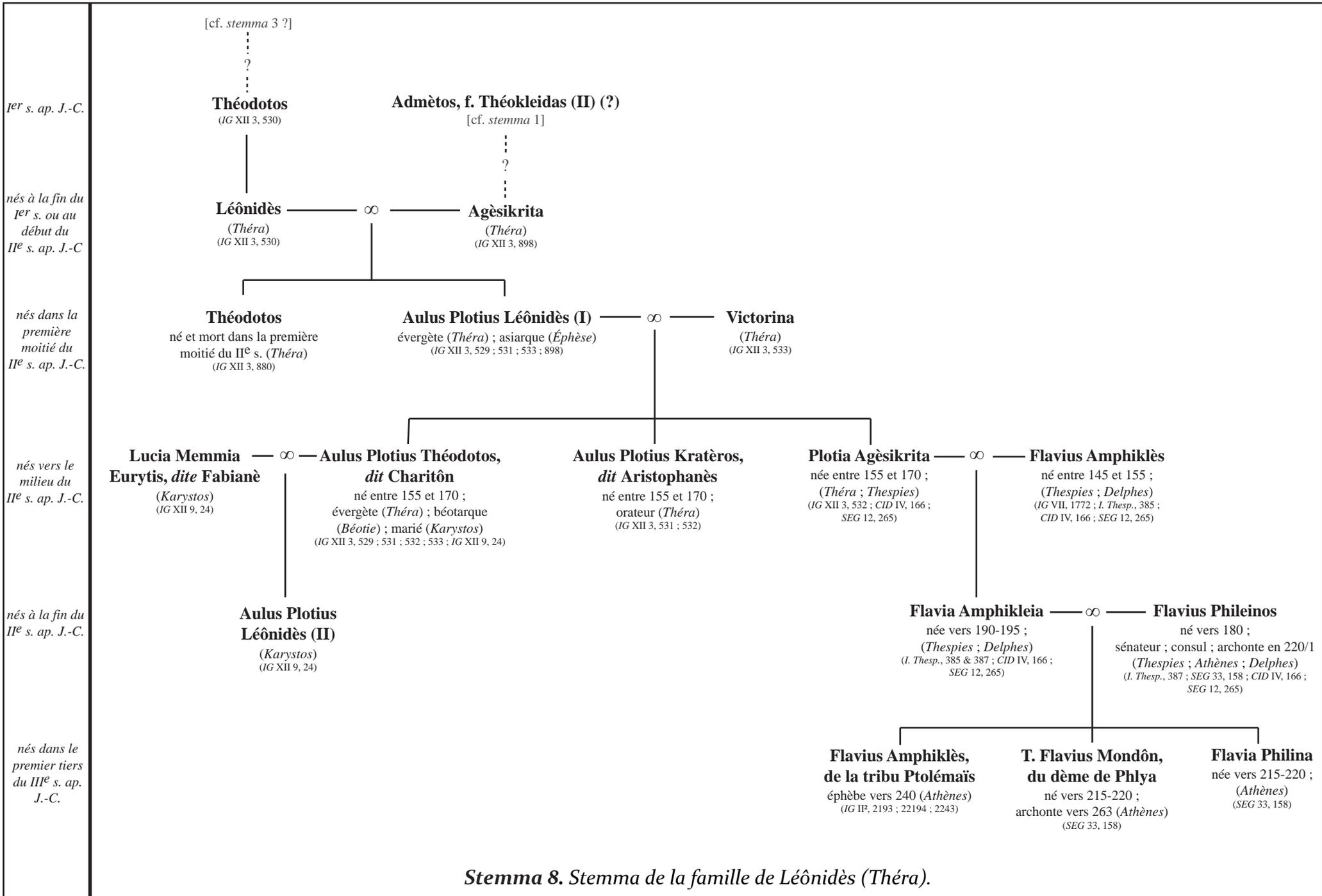
première  
moitié du  
1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

deuxième  
moitié 1<sup>er</sup> s. -  
début 2<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.

première  
moitié du  
2<sup>e</sup> s. ap. J.-C.



Stemma 7. Stemma de la famille de Panklès (Mélos).



*Stemma 8. Stemma de la famille de Léônidès (Théra).*

I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.  
(?)

nés à la fin du  
I<sup>er</sup> s. ou au  
début du  
II<sup>e</sup> s. ap. J.-C

nés dans la  
première  
moitié du  
II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

nés vers le  
milieu du  
II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

nés dans la  
deuxième  
moitié du  
II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

nés à la fin du  
II<sup>e</sup> s. ou au  
début du III<sup>e</sup>  
s. ap. J.-C.

**Kleitosthènes, f. Stasiklès (?)**

(IG XII 3, 717)

?

**T. Flavius Kleitosthènes Claudianus (I)**

archonte en 149 ; grand évergète bâtisseur (*Théra*)

(IG XII 3, 325 ; 326)

**Ti. Claudius Sosistratus (?)**

deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. (?) (*Mélos* ?)  
(timbres amphoriques)

?

Famille de T. Claudius  
**Kyreina Médôn (?)**

[cf. *stemma* 1]

?

**T. Flavius Kleitosthènes Iulianus (I)**

associé à l'archontat de son père en 149 et évergète  
(*Théra*) ; asiarque à deux reprises ; agonothète des  
*koina* d'Asie et des Grandes *Épineikeia* ; secrétaire  
du peuple ; « premier d'Asie » (*Éphèse*) ; prêtre à vie  
de Zeus Larasios (*Tralles*)

(IG XII 3, 325 ; 525 ; 527 ; *I. Eph.*, 671 ; *I. Tral.*, 1 ? ; 141)

**Ti. Claudius Frontonianus**

né entre 120 et 135 (?) ;  
« fondateur et père de la cité » (*Mélos*) ;  
*archiéreus* d'Asie à deux reprises ;  
agonothète ; *curator* ; asiarque (*Éphèse*) ;  
agoranome (?) (*Smyrne*) ; de rang équestre  
(IG XII 3, 1119 ; *I. Eph.*, 635B ; 655 ; *I. Smyrn.*, 786 ?)

[Nu]meria — ∞ — **Claudius Capitolinus  
Marcella Bassus**

(CIL VI, 3829)

sénateur ; proconsul d'Asie ;  
consul  
(*I. Tral.*, 72 ; *CIL* VI, 3829)

**T. Flavius Kleitosthènes  
(Kyreina ?) Claudianus (II)**

né peu avant 149 ;  
éphébarque (*Théra*)  
(IG XII 3, 325 ; 326 ; 524 ; 528 ?)

**Flavia Claudia  
Dèmètria Aeliana**

née entre 149 et 160  
(IG XII 3, 325)

**T. Flavius Kleitosthènes  
Iulianus (II)**

né peu après 160 ;  
évergète (*Théra*) ; prytane et  
eirénarque ; asiarque (*Éphèse*) ;  
prêtre à vie de Zeus Larasios  
(*Tralles*) ; consul  
(IG XII 3, 526 ; *I. Eph.*, 671 ; 2070/2071 ;  
*I. Tral.*, 1 ? ; 82 ; 142 ?)

**Ti. Claudia  
Frontoniana**

mariée vers 175-190  
(*I. Eph.*, 635B)

**Claudius  
Thémistoklès**

né vers 150-155 ;  
asiarque (*Éphèse*)  
(*I. Eph.*, 655 ; IG II<sup>2</sup>, 3704)

a adopté

**Claudia Capitolina**

filles de sénateur (*Tralles*) ;  
prosélyte (?)  
(*I. Tral.*, 72 ; 240 ?)

**T. Flavius Stasiklès  
Mètrophanès**

sénateur ; prêtre à vie de Zeus  
Larasios ; agonothète des *Pythia*  
(*Tralles*)  
(*I. Tral.*, 72 ; 82 ; 83 ; 142 ? ; *I. Eph.*, 635B)

**Q. Staius Glaukos — ∞ — Claudia Ammia,  
Cholleidès dite Agrippina, du  
dème de Marathon**

prêtre à vie d'Asklépios  
*Sôter* (*Athènes*)  
(IG II<sup>2</sup>, 3704)

filles, petite-fille et  
arrière-petite-fille de  
sénateurs (*Athènes*)  
(IG II<sup>2</sup>, 3704)

**T. Flavius Kleitosthènes**

sénateur  
(*I. Tral.*, 72)

**T. Flavius Capitolinus**

sénateur  
(*I. Tral.*, 72)

**Q. Staius Thémistoklès Cholleidès**

« petit-fils et arrière-petit-fils de philosophes,  
de consuls et d'asiarques » (*Athènes*)  
(IG II<sup>2</sup>, 3704)

**Stemma 9. Stemma des familles de Kleitosthènes (*Théra*) et de Frontonianus (*Mélos*).**

première  
moitié 1<sup>er</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

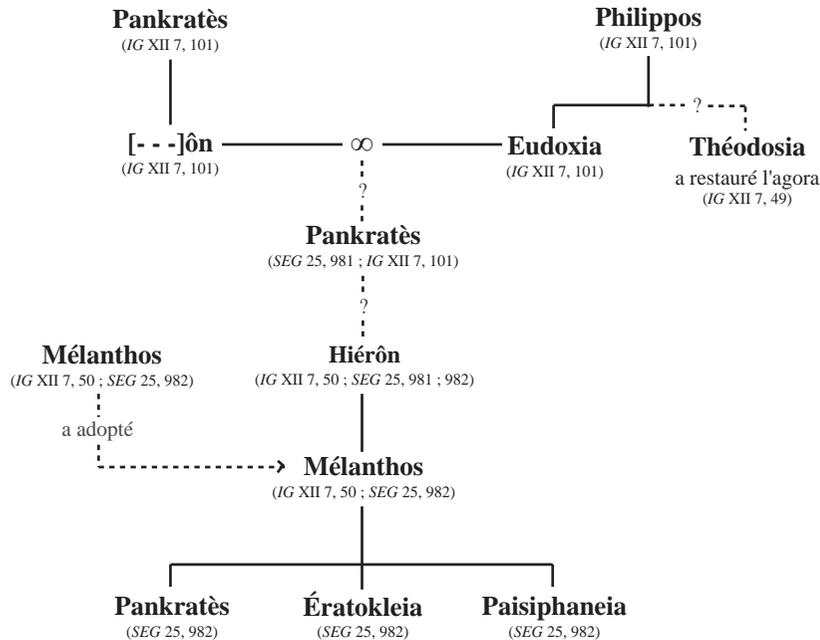
deuxième  
moitié 1<sup>er</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

fin 1<sup>er</sup> -  
début 2<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

première  
moitié 2<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

deuxième  
moitié 2<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C. (?)

fin 2<sup>e</sup> s. -  
début 3<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C. (?)



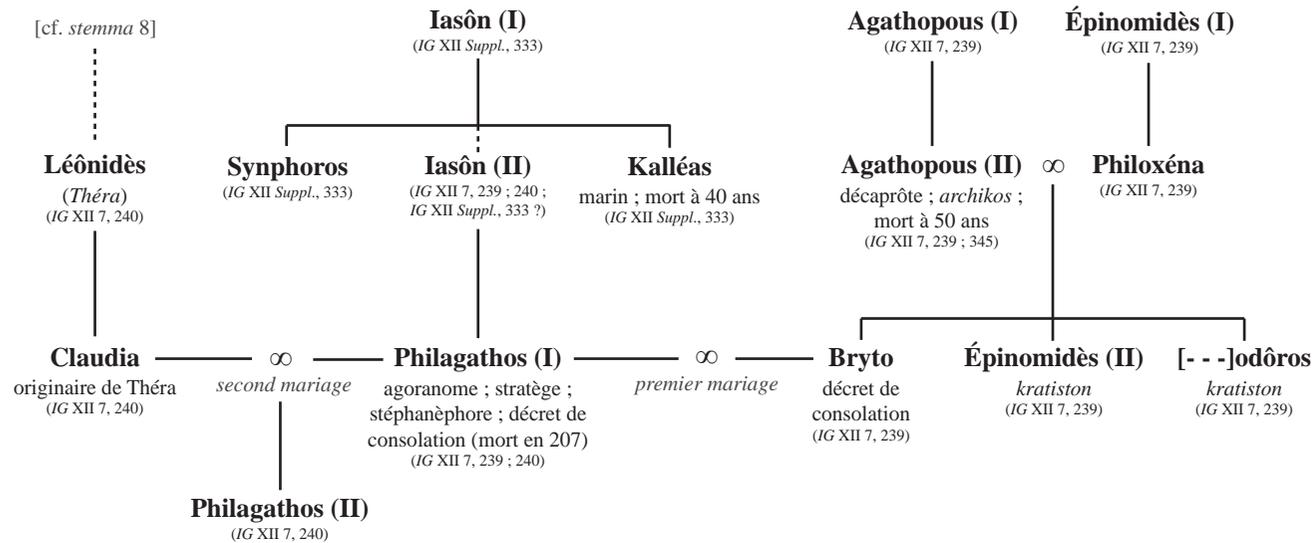
**Stemma 10.** Stemma de la famille de Pankratès  
(Arkésiné ; Amorgos).

première  
moitié du  
2<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

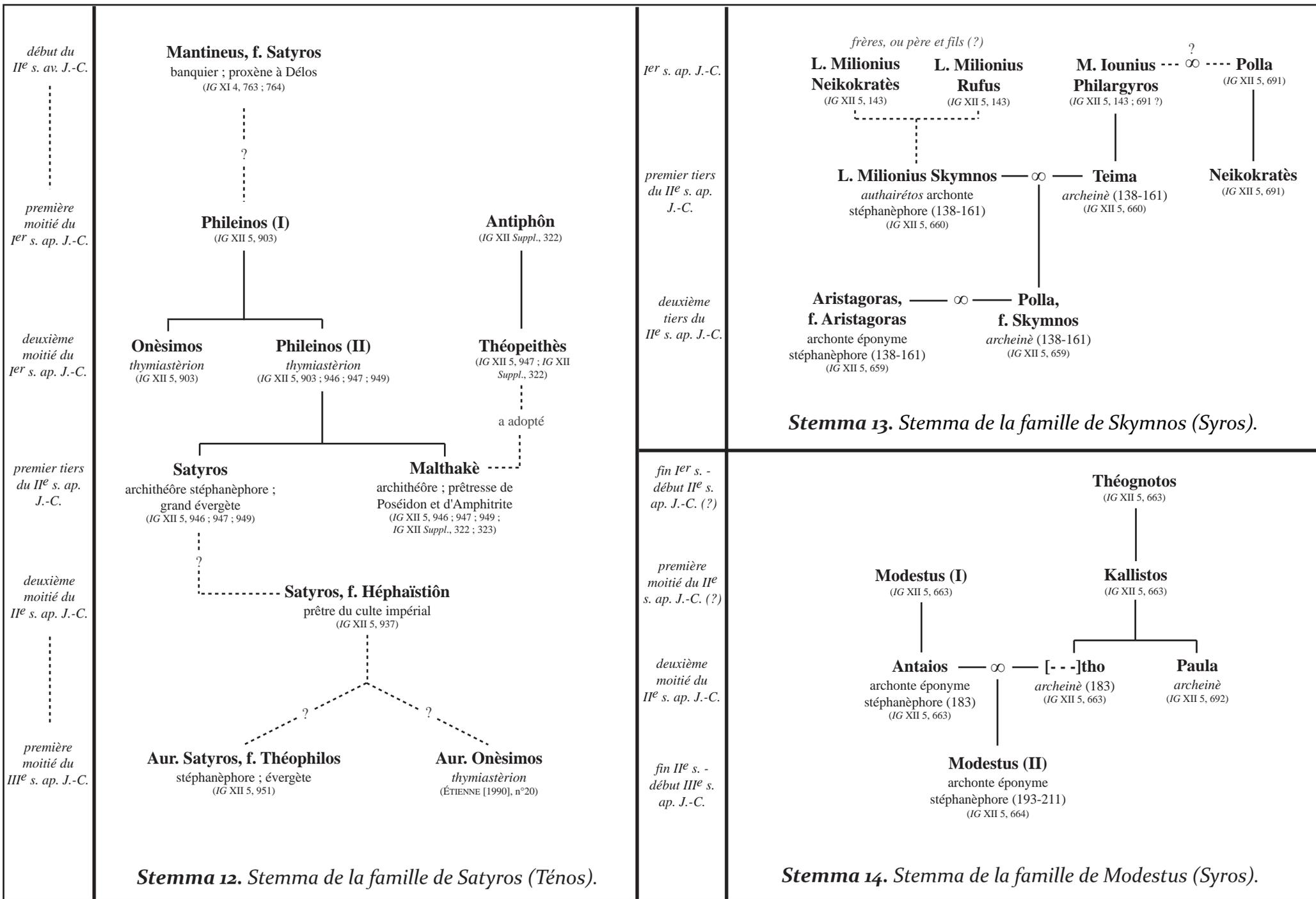
deuxième  
moitié du  
2<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

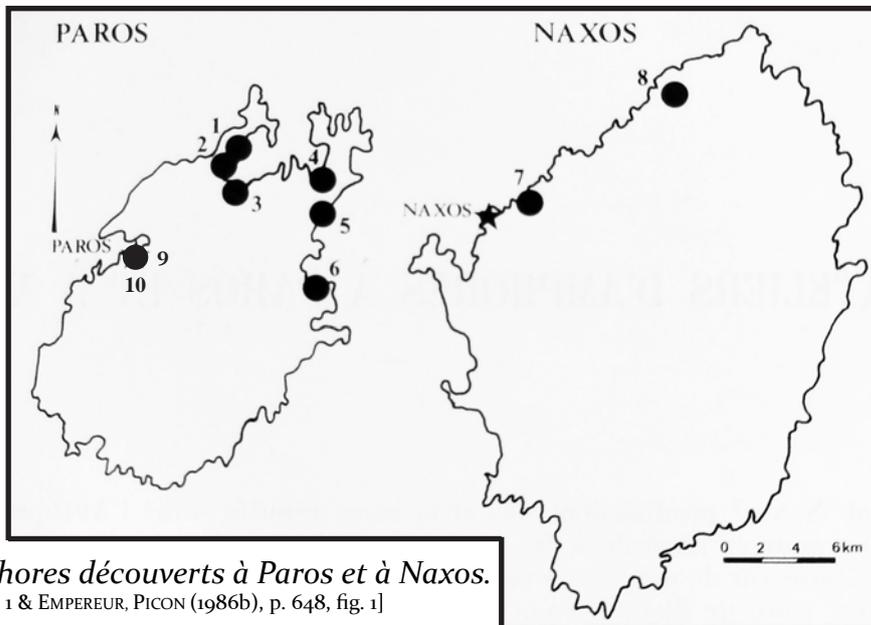
fin 2<sup>e</sup> s. -  
début 3<sup>e</sup> s.  
ap. J.-C.

première  
moitié du  
3<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

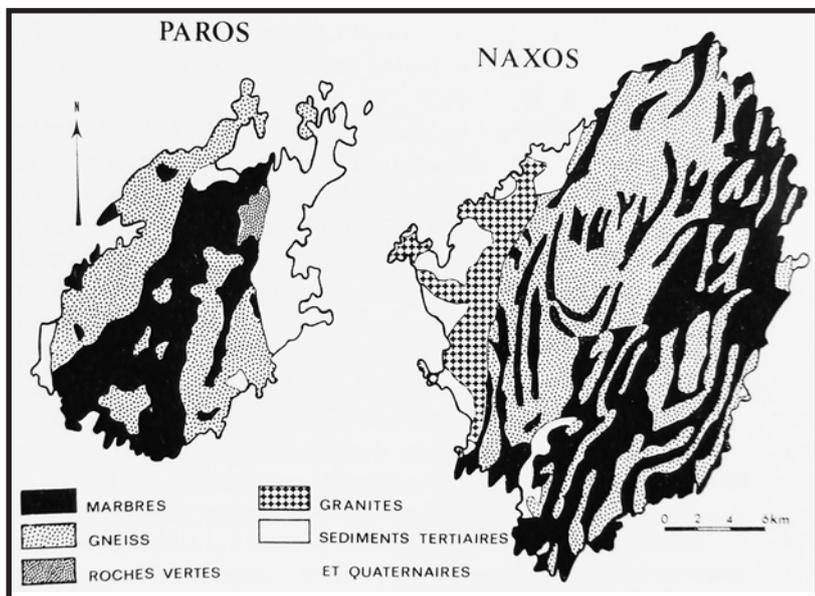


**Stemma 11.** Stemma de la famille de Philagathos (Minôa ; Amorgos).

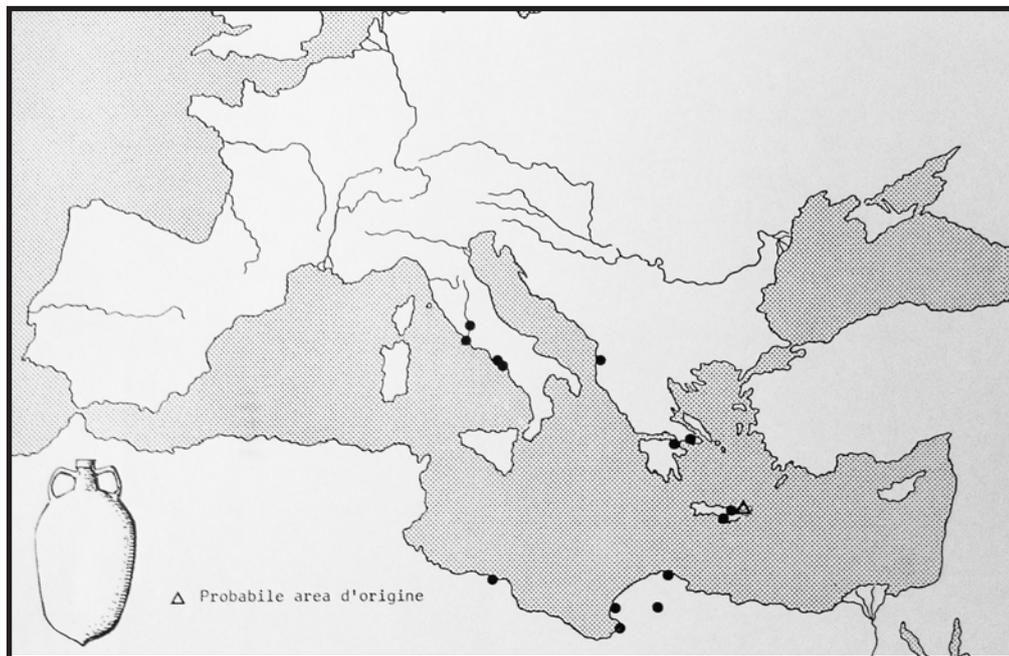




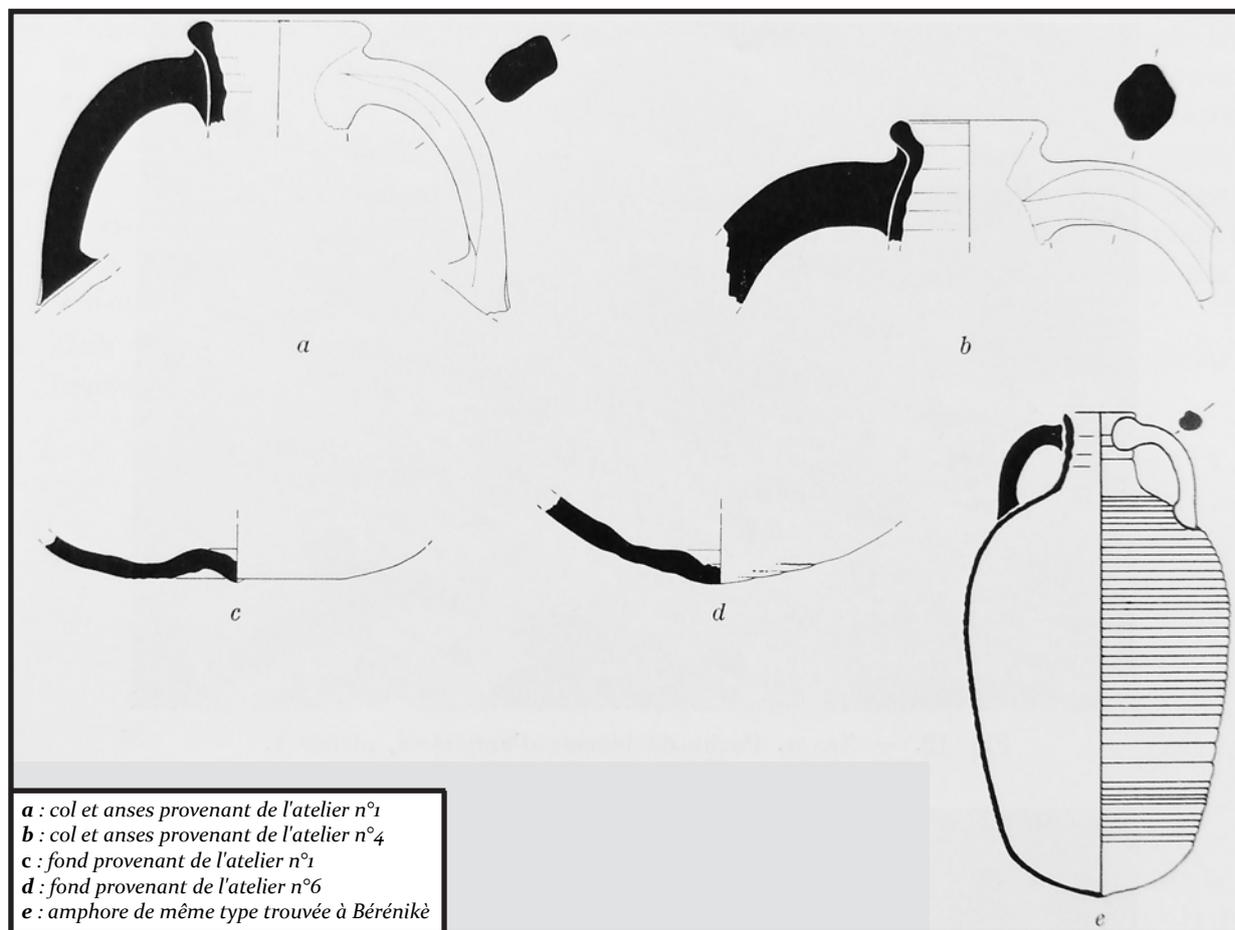
**Fig. 1.** Localisation des ateliers d'amphores découverts à Paros et à Naxos.  
 [d'après EMPEREUR, PICON (1986a), p. 496, fig. 1 & EMPEREUR, PICON (1986b), p. 648, fig. 1]



**Fig. 2.** Carte géologique simplifiée des îles de Paros et de Naxos.  
 [d'après EMPEREUR, PICON (1986a), p. 497, fig. 2]

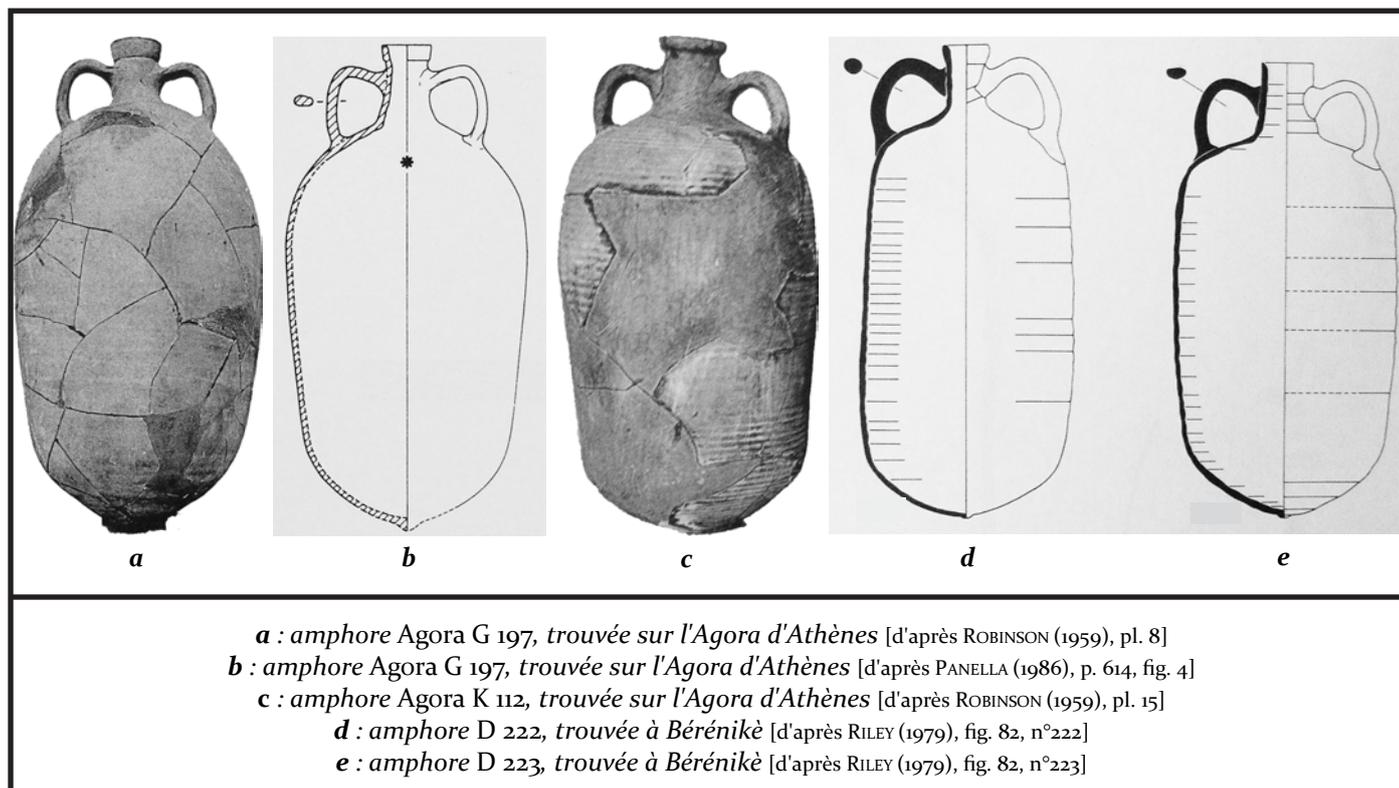


**Fig. 3.** Carte de distribution des amphores du type Agora G 197 (1<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).  
 [d'après PANELLA (1986), p. 623, fig. 20]



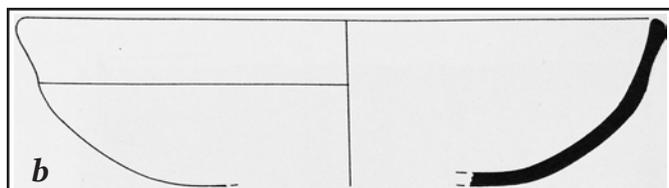
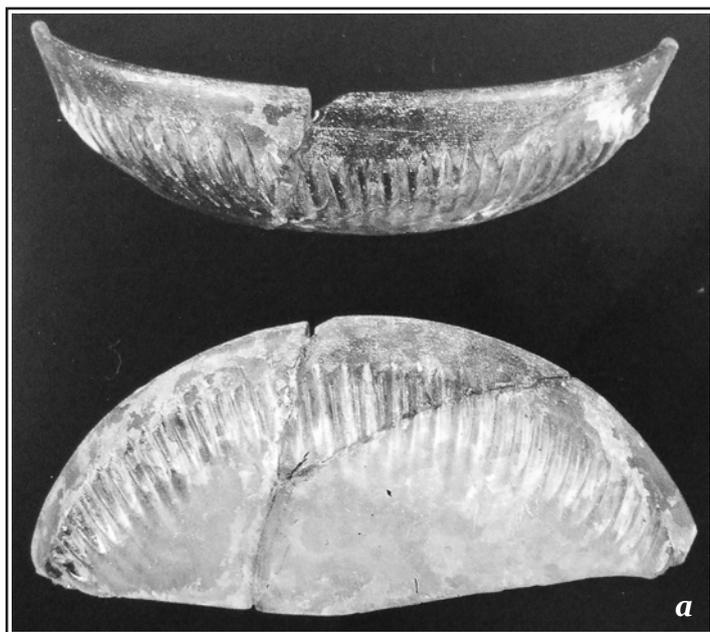
**Fig. 1.** Fragments d'amphores fabriquées à Paros, du Type IV (époque impériale).

[d'après EMPEREUR, PICON (1986a), p. 507, fig. 12]



**Fig. 2.** Amphores du type Agora G 197 et Agora K 112.

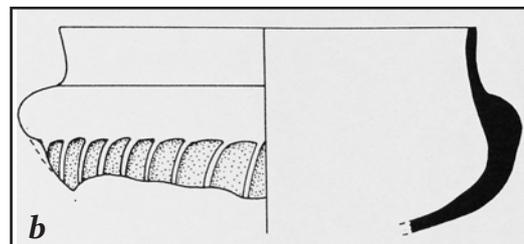
EXEMPLES DE VAISSELLE EN VERRE PRODUITE DANS L'ATELIER D'AMORGOS



**Fig. 1.** Coupe à panse côtelée.

**a.** Photographie [d'après ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 157, fig. 159]

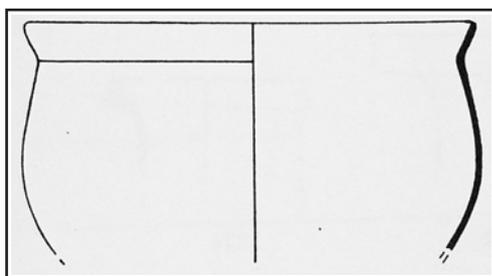
**b.** Dessin [d'après ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), II, pl. 2, n°76]



**Fig. 2.** Coupe à panse côtelée et bord haut.

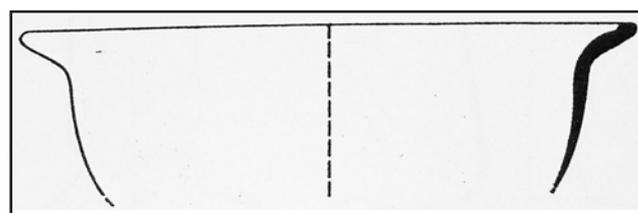
**a.** Photographie [d'après ΜΑΡΑΝΓΟΥ (2002), p. 157, fig. 159]

**b.** Dessin [d'après ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), II, pl. 2, n°86]



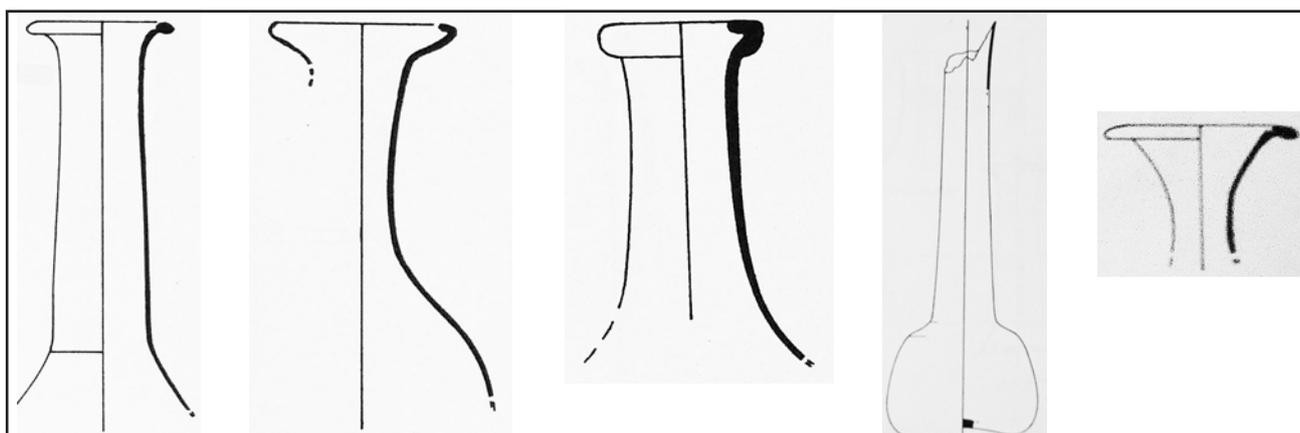
**Fig. 3.** Skyphos (technique du verre soufflé).

[d'après ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), II, pl. 5, n°A.K. 82/Y 996]



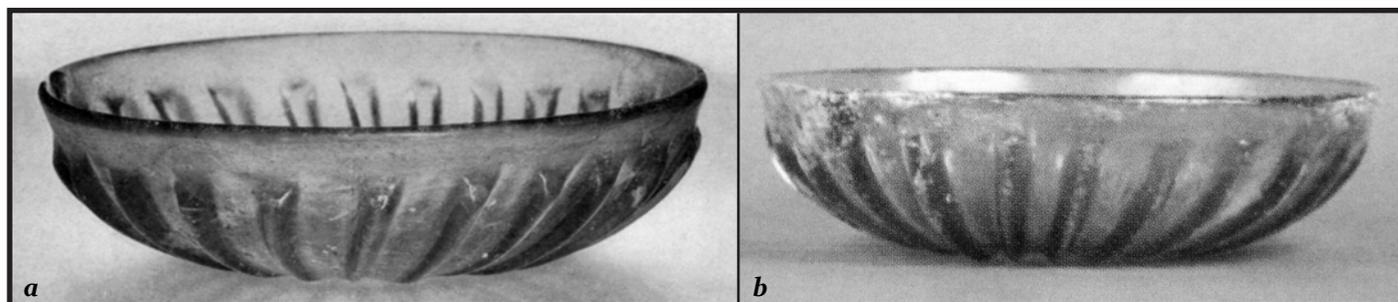
**Fig. 4.** Skyphos (technique du verre soufflé).

[d'après ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), II, pl. 5, n°A.K. 83/Y 572]



**Fig. 5.** Unguentaria de formes diverses.

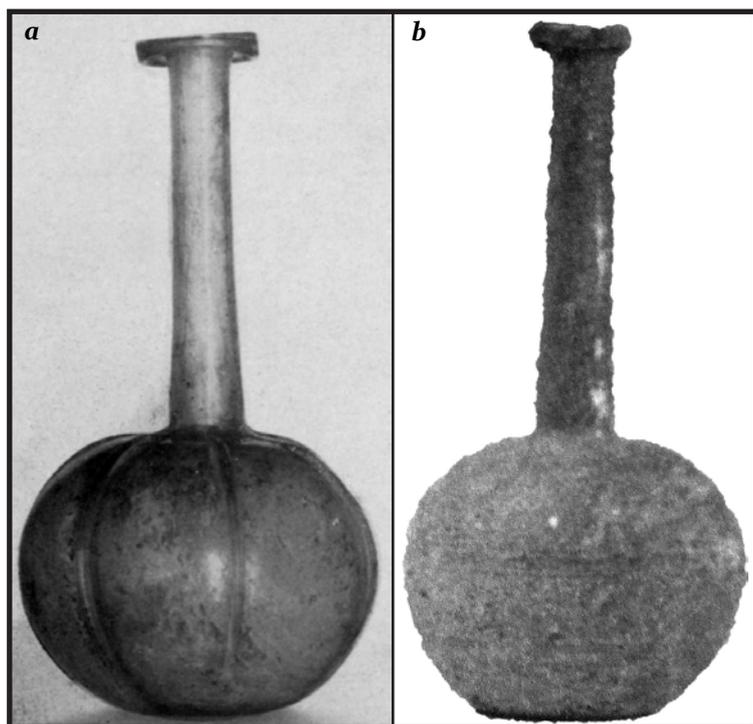
[d'après ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΙΔΗΣ (1998), II, pl. 3-4]



**Fig. 1.** Coupes à panse côtelée (verre moulé avec matrice).

**a.** en provenance de Siphnos, tombe n°14 [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 31, fig. 2.14]

**b.** en provenance de Périssa (Théra), n° inv. 777 [d'après GEROUSI (2002), p. 134, fig. 1]



**Fig. 2.** Fioles à panse sphérique et à col haut (verre soufflé).

**a.** en provenance de Siphnos, tombe n°14 [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 32, fig. 4.14]

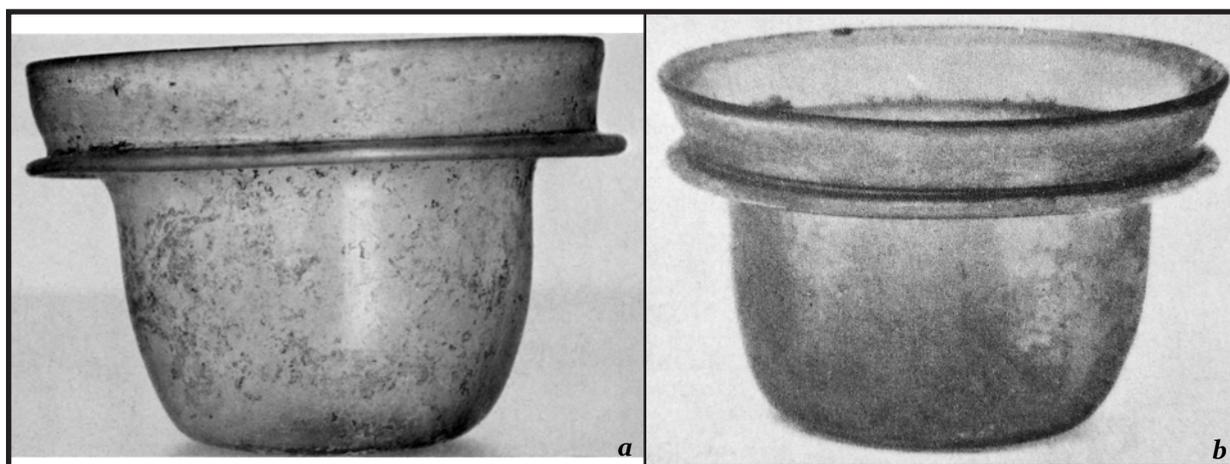
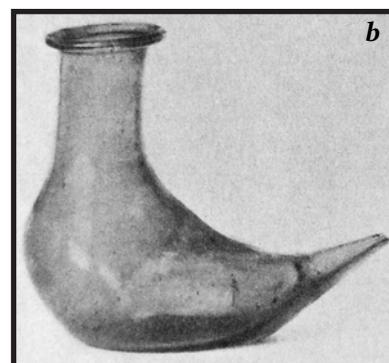
**b.** en provenance de Périssa (Théra) [d'après ΓΕΡΟΥΣΗ (2000), p. 430, fig. 6]



**Fig. 3.** Askoi en verre.

**a.** fragments (col et fond), en provenance de Siphnos [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 31, fig. 3.14]

**b.** askos plastique complet, en provenance de Chypre [d'après VESSBERG (1952), pl. XX, fig. 4]

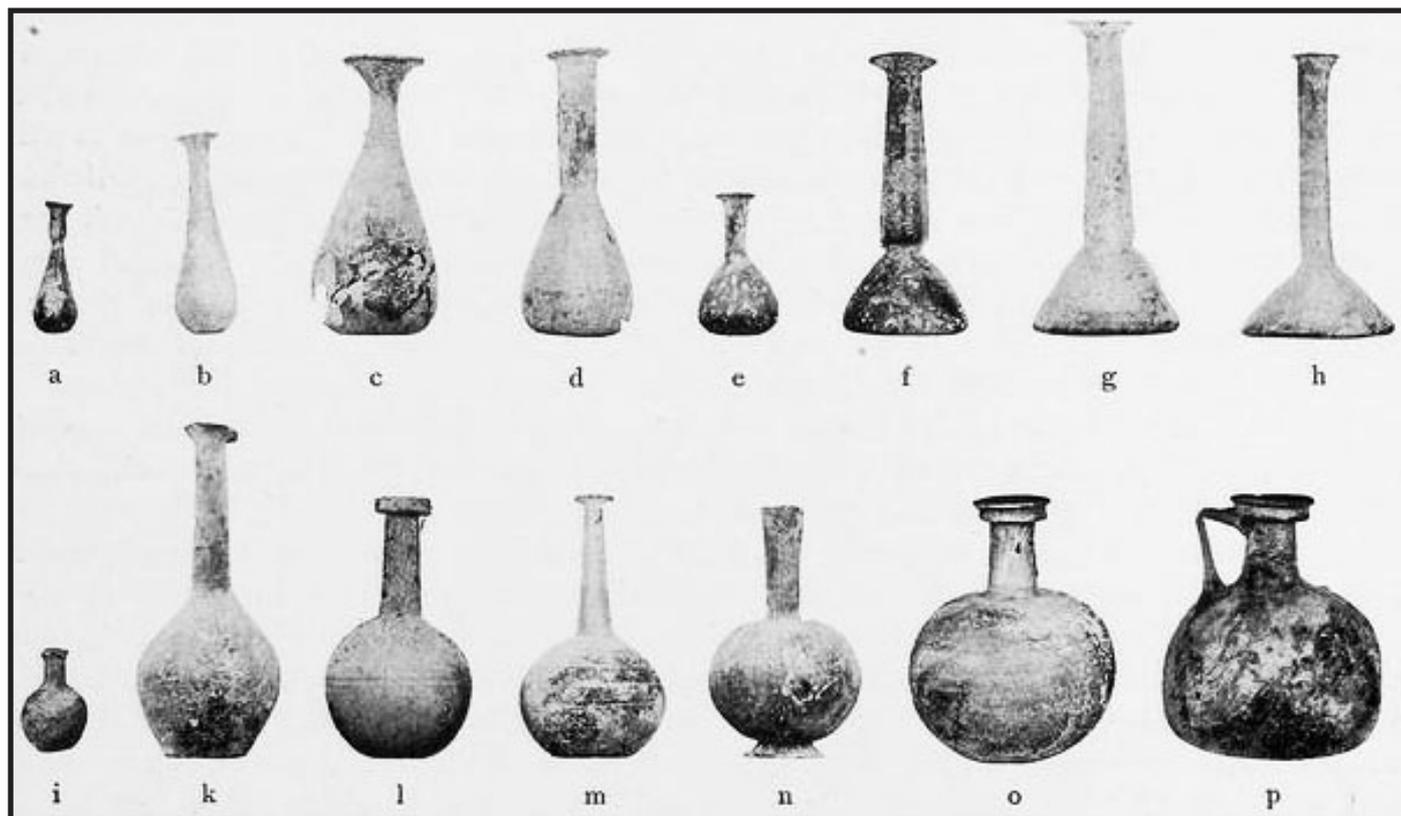


**Fig. 4.** Pyxides en verre, à lèvre haute à ressaut.

**a.** en provenance de Siphnos, tombe n°5 [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 28, fig. 1.5]

**b.** en provenance de Chypre [d'après VESSBERG (1952), pl. XX, fig. 3]

DIVERS *UNGUENTARIA* EN VERRE TROUVÉS DANS LES CYCLADES



**Fig. 1.** Unguentaria et autres vases en verre trouvés dans diverses tombes romaines de Périssa (Théra).  
[d'après HILLER (1903), p. 286]



**Fig. 2.** Unguentaria en verre trouvés à Mélos.  
[d'après ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ, Φ., ΑΔ 27 (1972), Β'2, pl. 558, α-γ ]



**Fig. 3.** Unguentaria en verre trouvés dans diverses tombes romaines de Siphnos.  
[d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 25, 30 et 34]

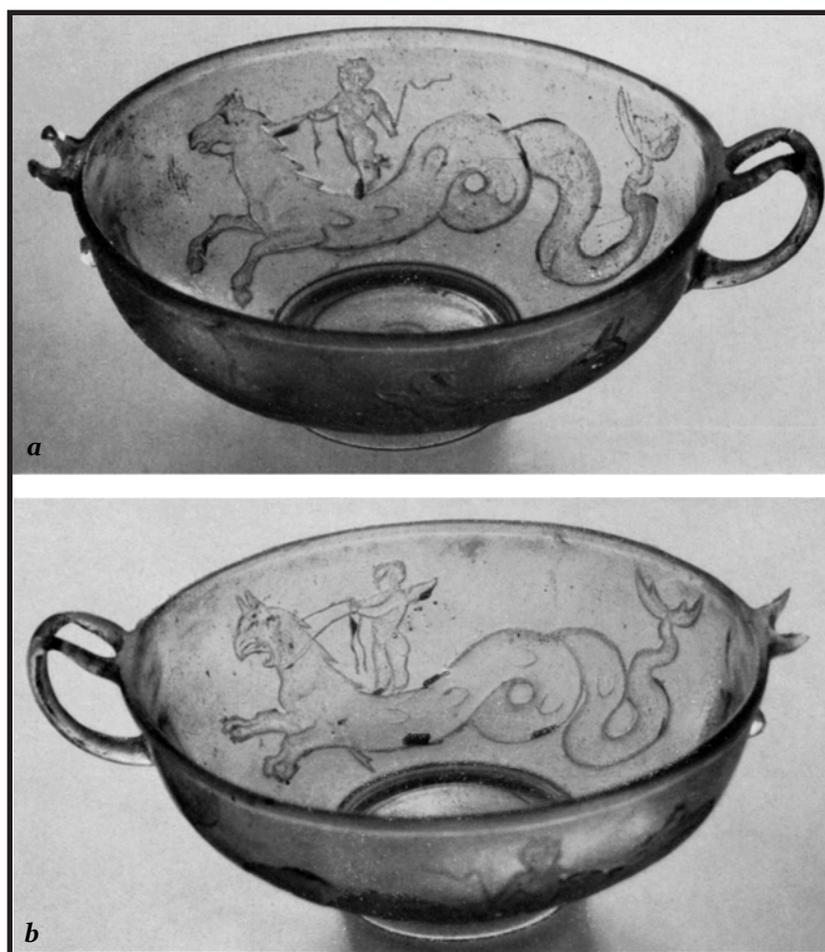
VASES EN VERRE TROUVÉS À SIPHNOS : EXEMPLAIRES RARES



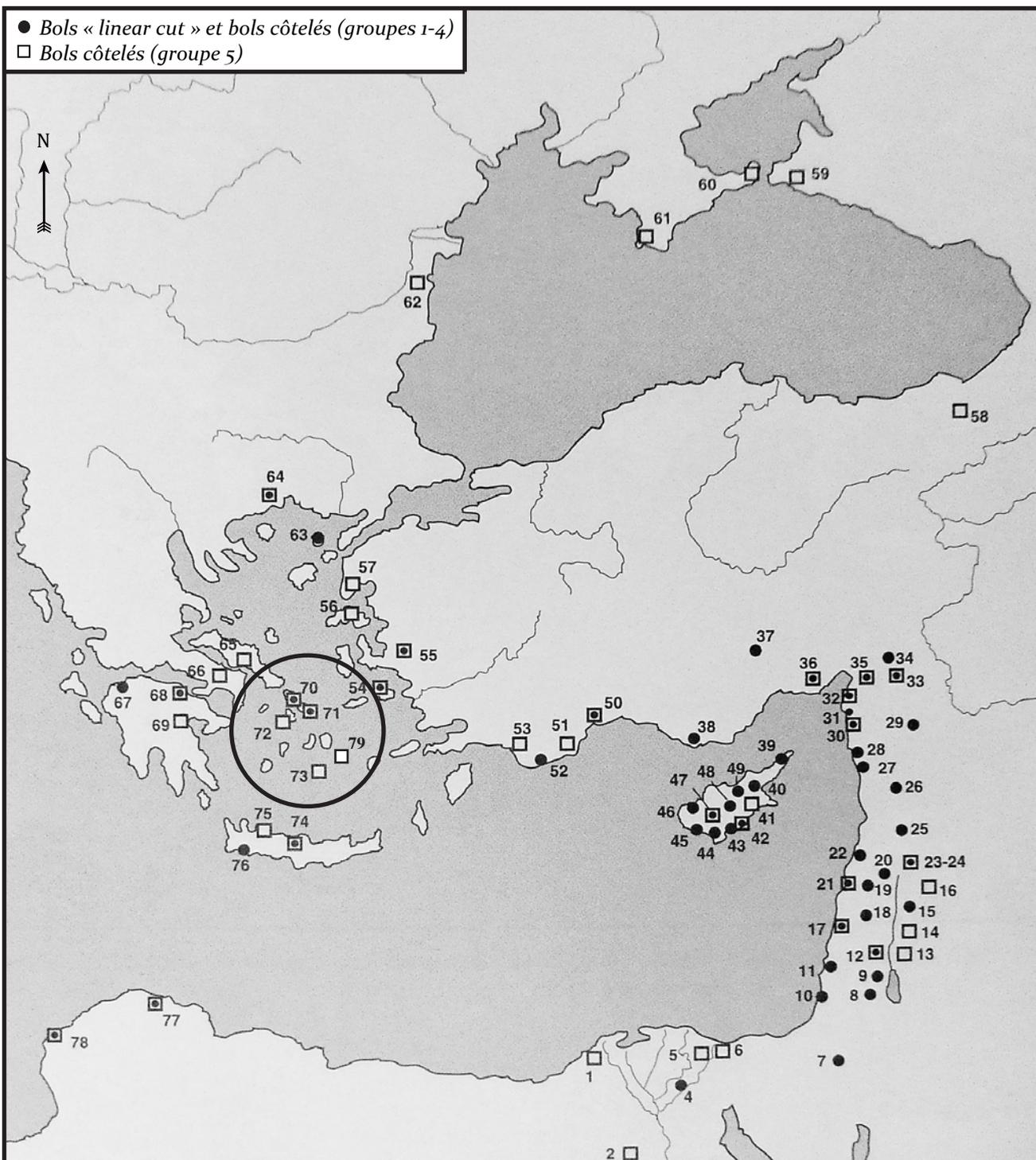
**Fig. 1.** Gobelets portant l'inscription *KATAIXAIPE* (sic) *KAI EYΦPAINOY*.  
**a.** en provenance de Siphnos [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 25, fig. 3-5]  
**b.** en provenance de Chypre [Paris, Musée du Louvre, n°MNE 133 ; photographie, E. LE QUÉRÉ, 2011]



**Fig. 2.** Gobelet portant l'inscription  
*EYΦPAINOY EΦΩ ΠΑΡΕΙ*,  
 trouvé à Siphnos, dans la tombe n°6.  
 [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 28, 3.6]



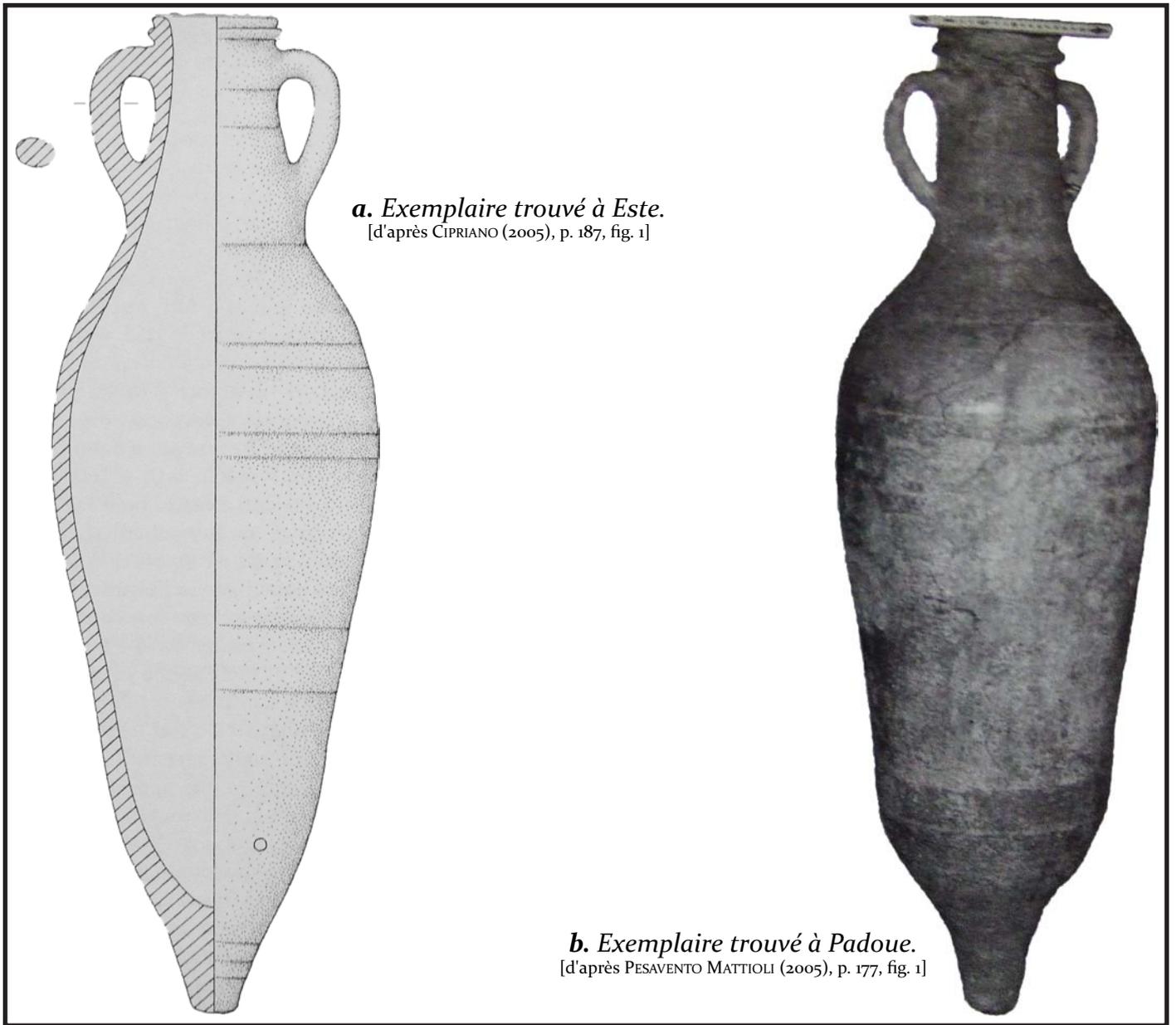
**Fig. 3.** Coupe à fond annulaire (verre moulé avec matrice),  
 trouvée à Siphnos, dans la tombe n°13.  
**a.** Hippocampe monté par un Érôs  
**b.** Griffon monté par un Érôs  
 [d'après BROCK, MACKWORTH YOUNG (1949), pl. 33]



1. Alexandrie	17. Tell Michal	33. Tille	49. Xyliatos	65. Érétrie
2. Karanis	18. Samarie	34. Gaziantep	50. Antalya	66. Thèbes
3. Tebtynis	19. Tell Qiri	35. Antakya	51. Hacivelir	67. Patras
4. Tell el-Balamun	20. Meiron	36. Adana	52. Kas	68. Corinthe
5. Tanis	21. Césarée	37. Porsuk	53. Xanthos	69. Argos
6. Péluse	22. Akko	38. Anemurium	54. Samos	70. Ténos
7. Nessana	23-24. Tel Anafa- Hagoshrim	39. Karpassia	55. Sardes	71. Délos
8. Masada	25. Khirbet Quanafar	40. Tremithus	56. Mytilène	72. Siphnos
9. En Gedi	26. Tell Nebi Mend	41. Idalion	57. Assos	73. Santorin
10. Ashdod	27. Tell 'Arqa	42. Amathonte	58. Satala	74. Cnossos
11. Gezer	28. Amrit	43. Épiskopi	59. Gorgippia	75. Réthymnon
12. Jérusalem	29. Hama	44. Kourion	60. Panticapée	76. Tarrha
13. Heshbon	30. Ras Ibn Hani	45. Paphos	61. Chersonèse	77. Cyrène
14. Araq el Emir	31. Ras Shamra	46. Marion	62. Histria	78. Béréniké
15. Pella	32. Ras el Bassit	47. Vasa	63. Samothrace	79. Amorgos
16. Gerasa		48. Kyra	64. Philippes	

Carte de la diffusion de la verrerie moulée monochrome en Méditerranée orientale.  
(milieu du 1er s. av. J.-C.-milieu du 1er s. ap. J.-C.)

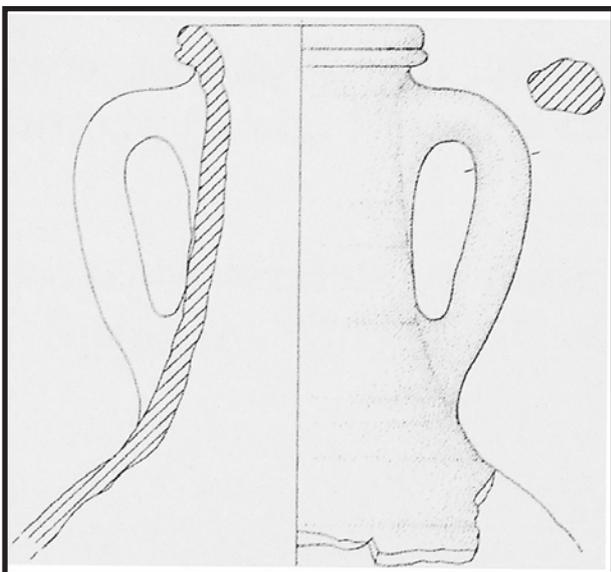
[d'après NENNA (1999), pl. 42, complétée avec nos propres données]



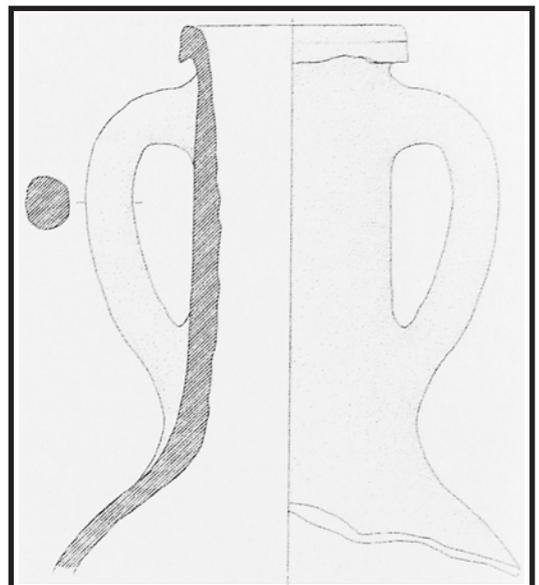
**a. Exemple trouvé à Este.**  
[d'après CIPRIANO (2005), p. 187, fig. 1]

**b. Exemple trouvé à Padoue.**  
[d'après PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 177, fig. 1]

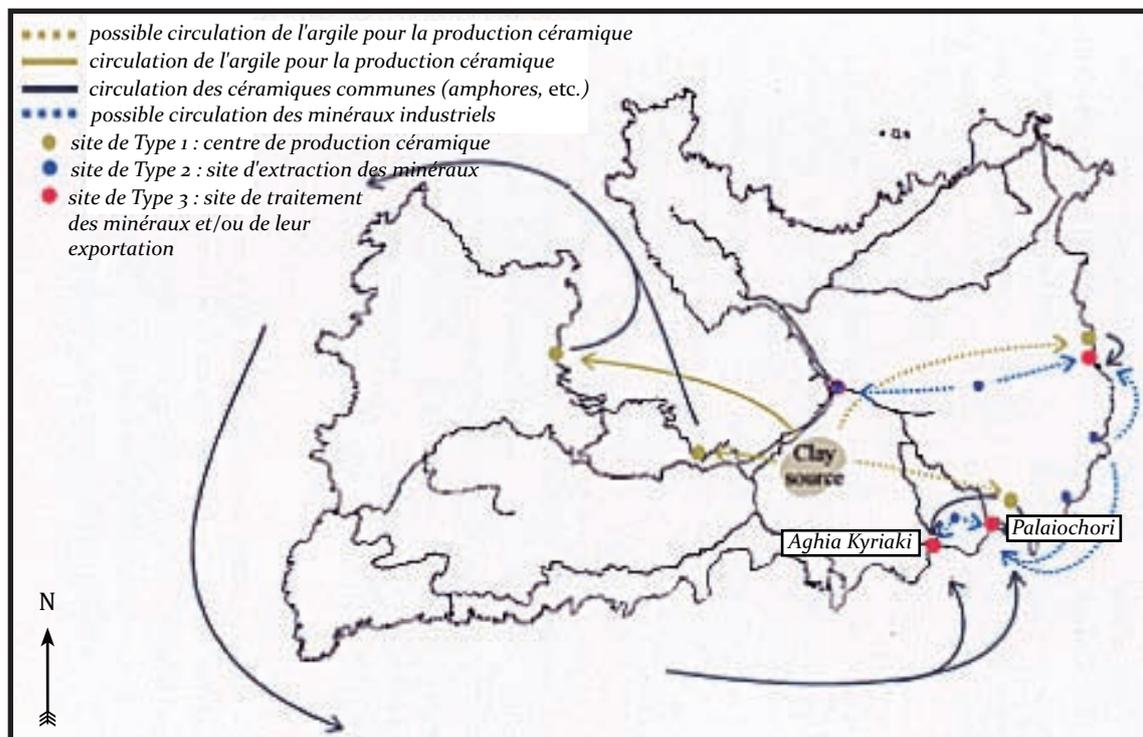
**Fig. 1. Amphores à alun de type Milo 1a.**  
(échelle : 1/10)



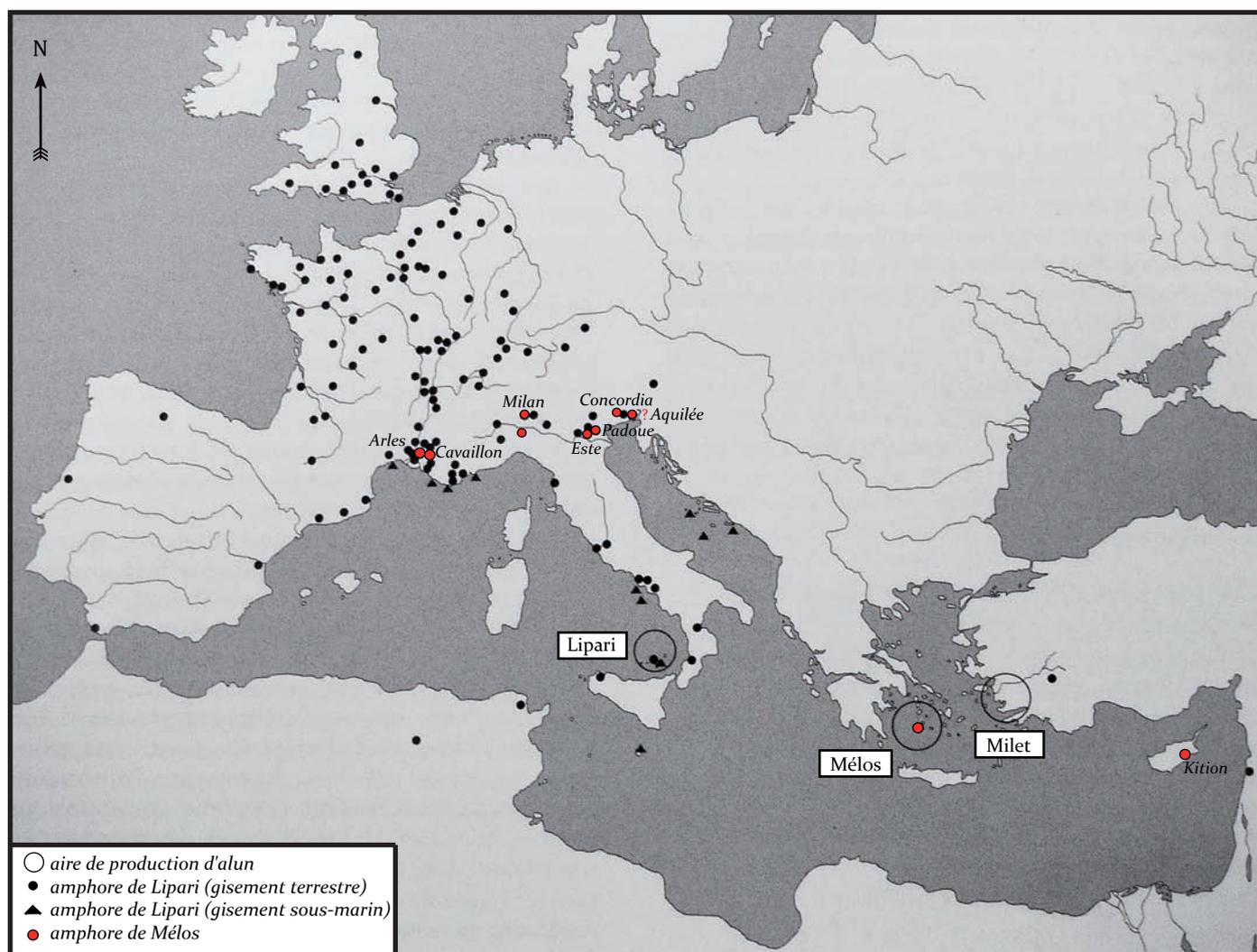
**Fig. 2. Col d'une amphore de type Milo 1a**  
**trouvé à Este.**  
[d'après CIPRIANO (2005), p. 188, fig. 2]



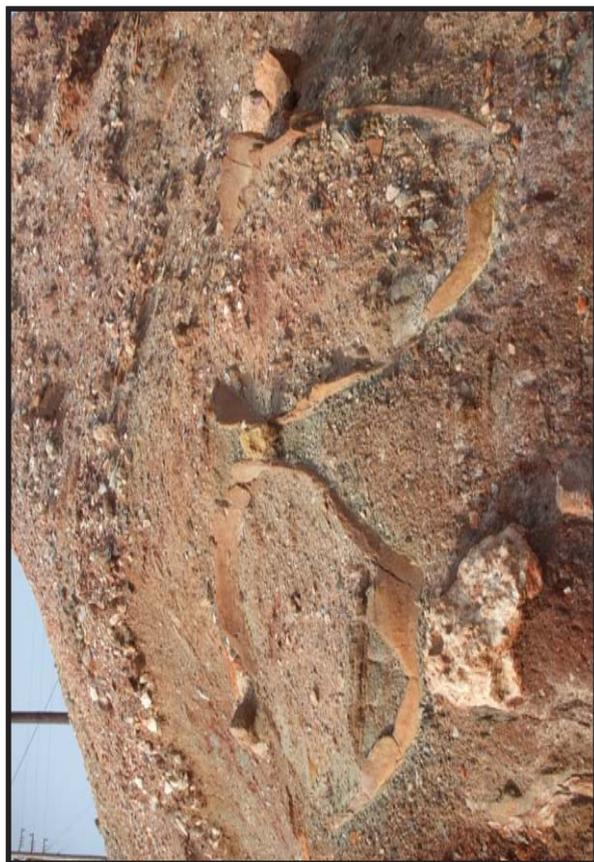
**Fig. 3. Col d'une amphore de Mélos**  
**trouvé à Este (pas encore de typologie).**  
[d'après CIPRIANO (2005), p. 188, fig. 3]



**Fig. 1.** Schéma possible des relations entre les différents types de sites de Mélos.  
 (production et exploitation en lien avec les minéraux industriels)  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après McNULTY (2000), II, fig. 9.4]



**Fig. 2.** Carte de distribution des amphores à alun de type Lipari 1-2 et Milo 1a.  
 [dessin E. LE QUÉRÉ, d'après BORGARD (2005b), p. 164, fig. 2 & CIPRIANO (2005), p. 191, fig. 6]



**Fig. 1.** *Aghia Kyriaki (Mélós) :*  
*coupe sur des pithoi in situ, lors de l'aménagement d'une route moderne.*  
 [photographie E. LE QUÉRÉ, 2010 ; vue prise du Sud]



**Fig. 2.** *Palatiochori (Mélós) :*  
*amoncellement de céramique comprenant fragments de pithoi et d'amphores.*  
 [photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]

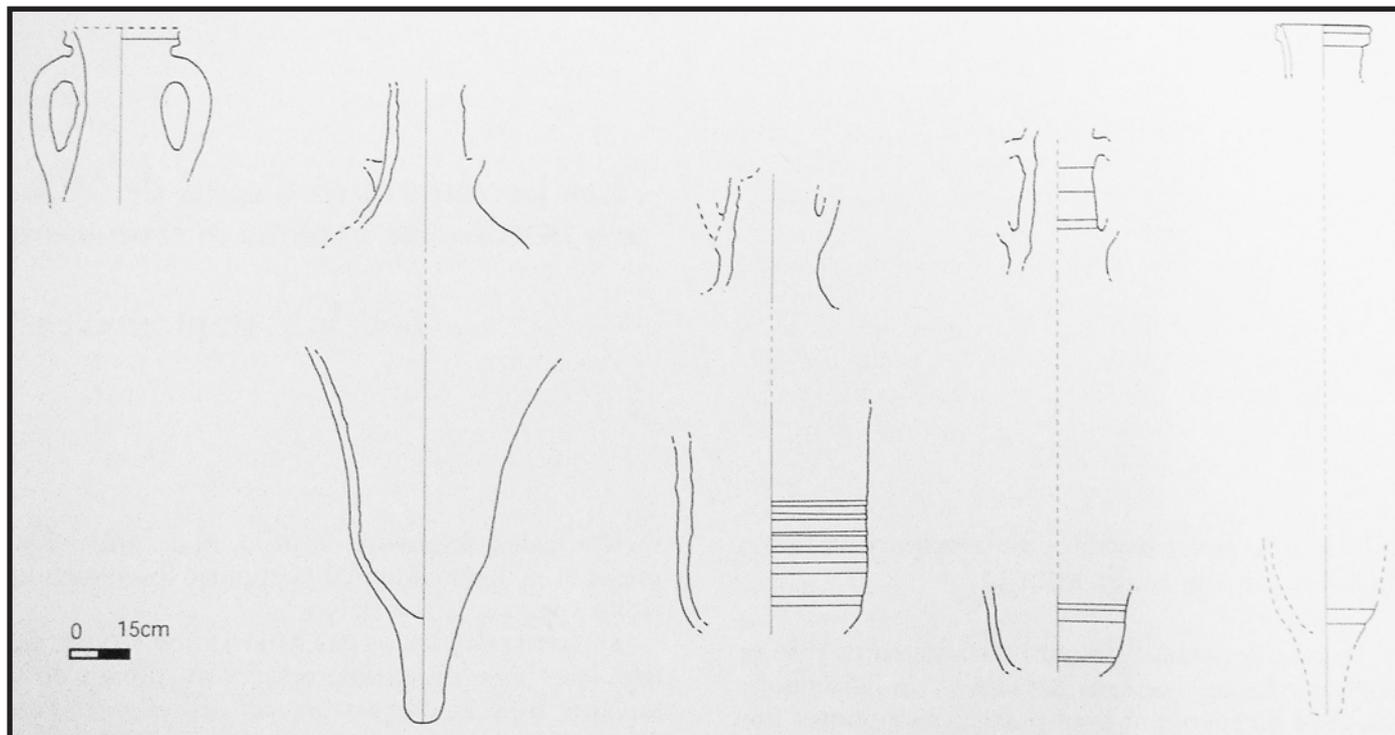


**Fig. 3.** *Aghia Kyriaki (Mélós) :*  
*complexe lié à l'extraction et à la transformation de minéraux industriels.*

**a.** *vestiges de murs et d'un escalier descendant dans une galerie ;*  
**b.** *pithoi in situ*  
 [photographie E. LE QUÉRÉ, 2010 ; vue prise du S.-E.]



**b**



**Fig. 1.** Divers types d'amphores méliennes à alun, trouvées à Mélos.  
 (en haut à gauche, col d'une amphore Milo 1a)  
 [d'après RAPTOPOULOS (2005), p. 172, fig. 1]



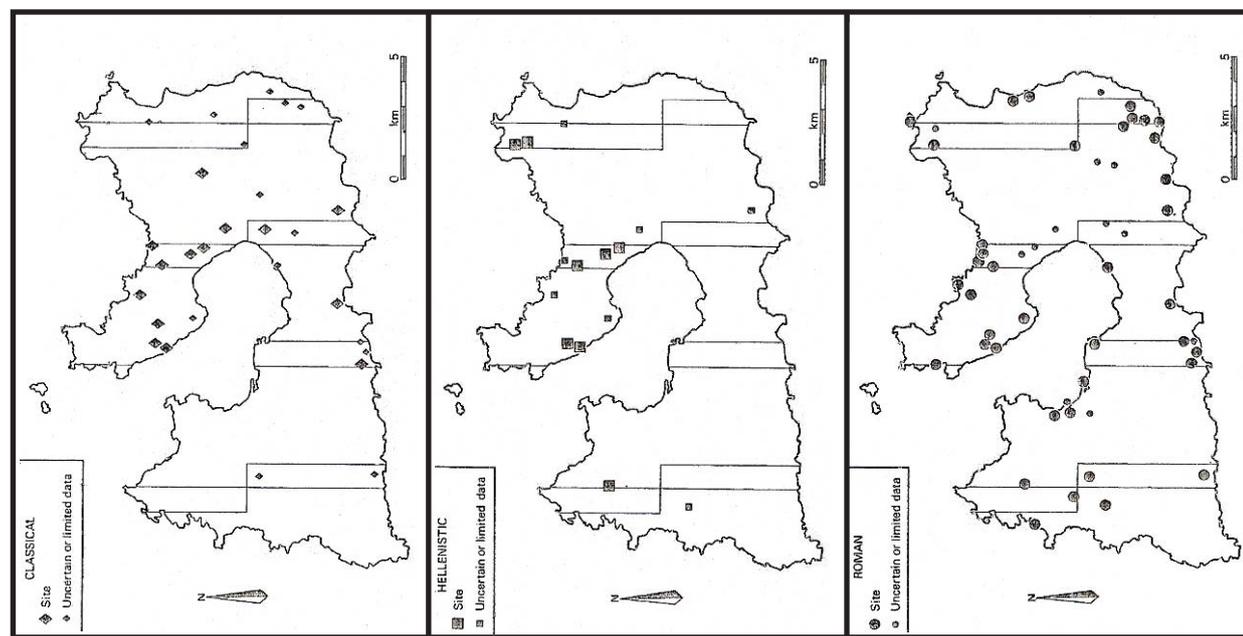
**Fig. 2.** Tituli picti sur des amphores Milo 1a trouvées à Padoue.  
 (monogramme LVER : L. Ver(ius) ou Ver(us) ?)  
 [d'après PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 182, fig. 3]



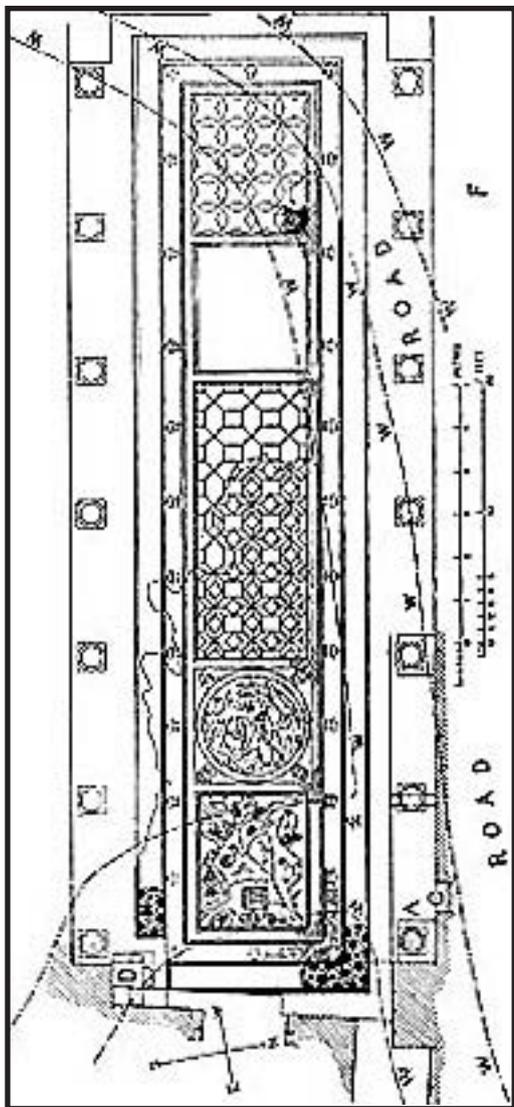
**Fig. 3.** Tituli picti sur des amphores à alun de Mélos trouvées à Padoue.  
 a. BIOC ; C. BASILI. b. BIOS (?) ; GAVLOS. c. (?) ; SEPUL (?).  
 [d'après PESAVENTO MATTIOLI (2005), p. 183, fig. 4]



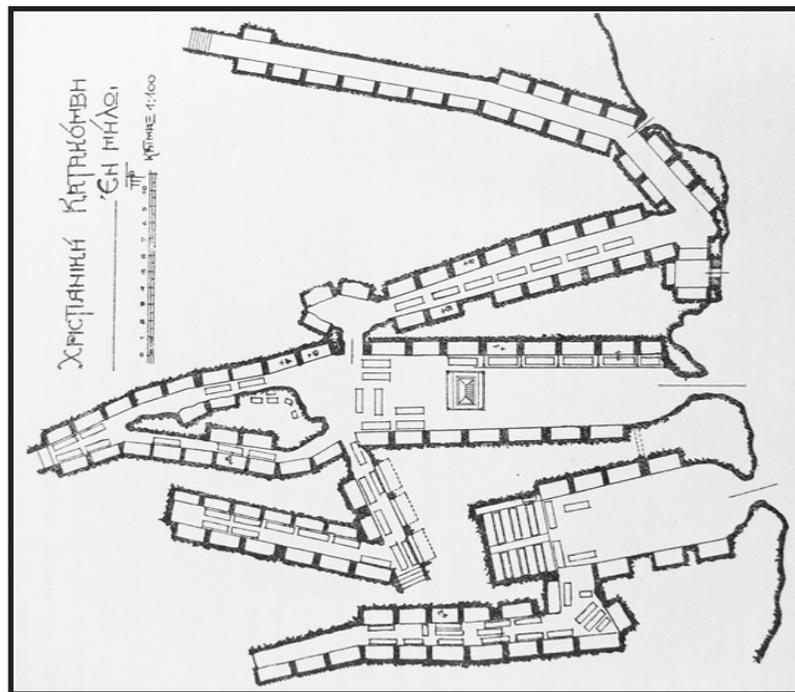
**Fig. 4.** Fragment de moule en terre cuite pour l'exploitation du soufre,  
 trouvé à Fyrligos (Mélos),  
 portant l'inscription [AΘH]NAIGΩN (lettres rétrogrades) et un décor de feuilles de lierre.  
 [d'après ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΥ, ΖΑΦΕΙΡΟΠΟΥΛΟΥ (1966), pl. 407, δ]



**Fig. 1. Cartes de répartition des sites antiques (Mélос), d'après les prospections archéologiques.**  
[d'après RENFREW, WAGSTAFF (1982), p. 22, fig. 2.6, 2.7 et 2.8]



**Fig. 2. Plan de la Salle des Mystes (Mélос).**  
[d'après BOSANQUET (1897), p. 67]



**Fig. 3. Plan des catacombes de Mélос.**  
[d'après ΣΑΤΗΡΠΟΥ (1928), p. 35, fig. 2]



*Mosaïque de la Salle des Mystes (Mélos) :*  
*dessin et restitution de trois panneaux et d'une partie du cinquième panneau*  
[d'après BOSANQUET (1898), pl. I]



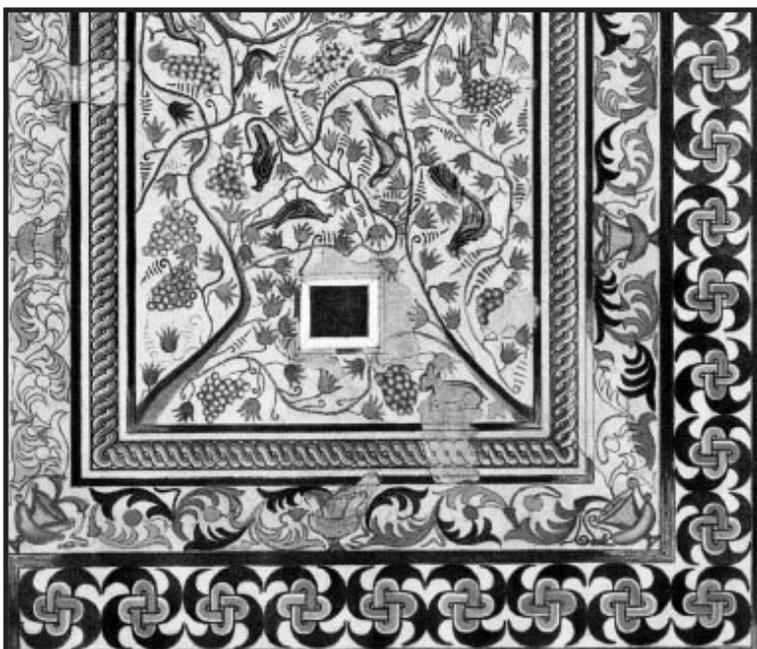
**Fig. 1.** *Mosaïque de la Synagogue de Sardes.*

[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011 ]



**Fig. 2.** *Mosaïque du tablinum de la Maison de Dionysos. (Néa Paphos, Chypre)*

[d'après DASZEWSKI, MICHAELIDES (1988), p. 23, fig. 6]



**Fig. 3.** *Détail de l'un des panneaux de la mosaïque de la Salle des Mystes.*

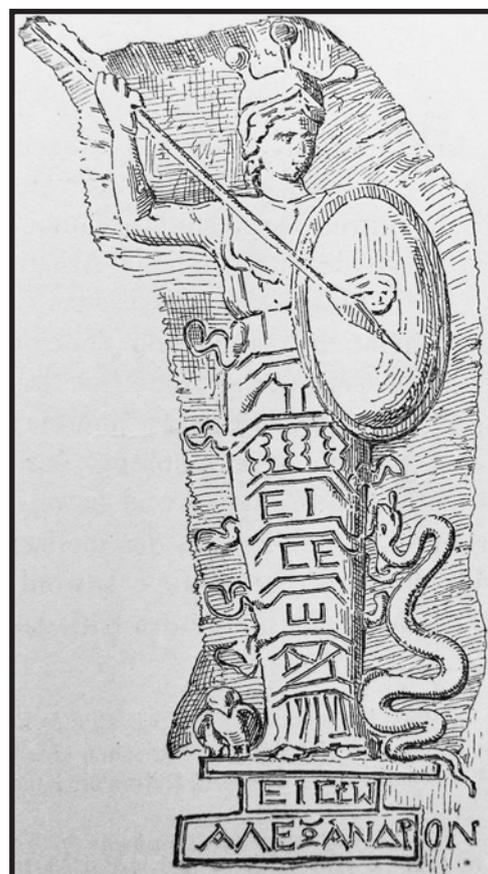
[d'après BOSANQUET (1898), pl. 1]



**Fig. 1.** Relief d'Athéna (Salle des Mystes, Mélos) et inscription IG XII 3, 1081.  
[d'après ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911), pl. 51, n°1743]



**Fig. 3.** Revers de la monnaie n°69.1.



**Fig. 2.** Dessin du relief d'Athéna et de l'inscription IG XII 3, 1081.  
[d'après WOLTERS (1890), p. 249]



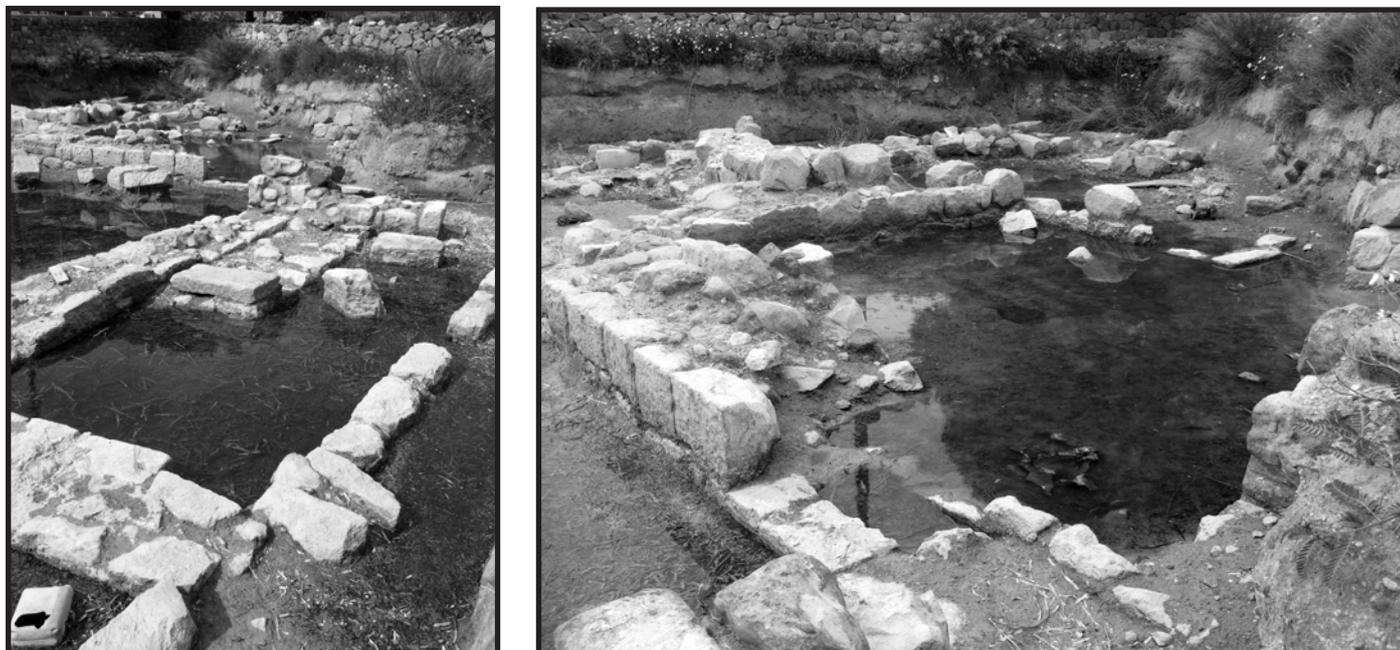
**Fig. 4.** Relief de Tychè (Salle des Mystes, Mélos) et inscription IG XII 3, 1098.  
[d'après ΣΒΟΡΩΝΟΣ (1908-1911), pl. 51, n°1744]



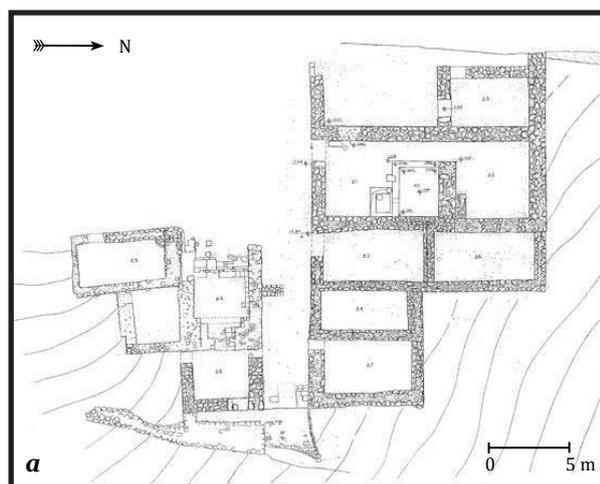
**Fig. 6.** Avers de la monnaie n°81.1.



**Fig. 5.** Dessin du relief de Tychè et de l'inscription IG XII 3, 1098.  
[d'après WOLTERS (1890), p. 248]

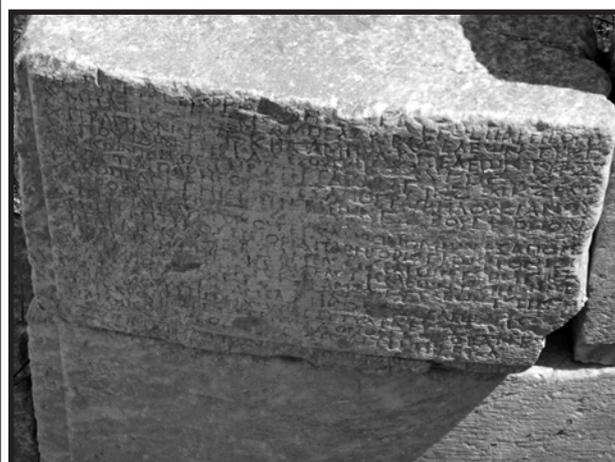


**Fig. 1.** Port de Klima (Mélès). Infrastructures commerciales et/ou artisanales d'époque impériale.  
[photographies E. LE QUÉRÉ, 2010]



**Fig. 2.** Port de Oia (Théra). Complexe vinicole (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).  
**a.** Plan des vestiges. **b.** Photographie du pressoir à vin maçonné et couvert.

[d'après ΠΕΝΝΑΣ, Π., ΑΔ 54 (1999), Chron. Β'2, p. 840-842 et ΑΔ 55 (2000), Chron. Β'2, p. 1014-1015 (<http://chronique.efa.gr>)]



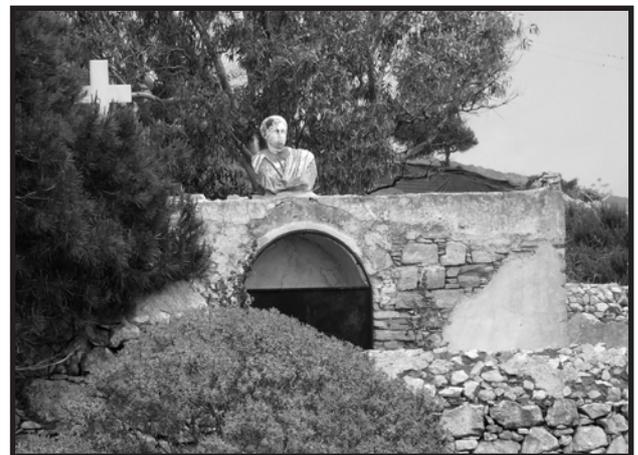
**Fig. 3.** Port de Périssa (Théra). Tholos et inscriptions du « cadastre » de Théra.  
[photographies E. LE QUÉRÉ, 2010]



**Fig. 1.** Port de Katapola (Amorgos). Infrastructures commerciales d'époque impériale.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2010]



**Fig. 2.** Torse romain employé dans le clocher de l'église de la Panaghia (Pholégandros).  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]

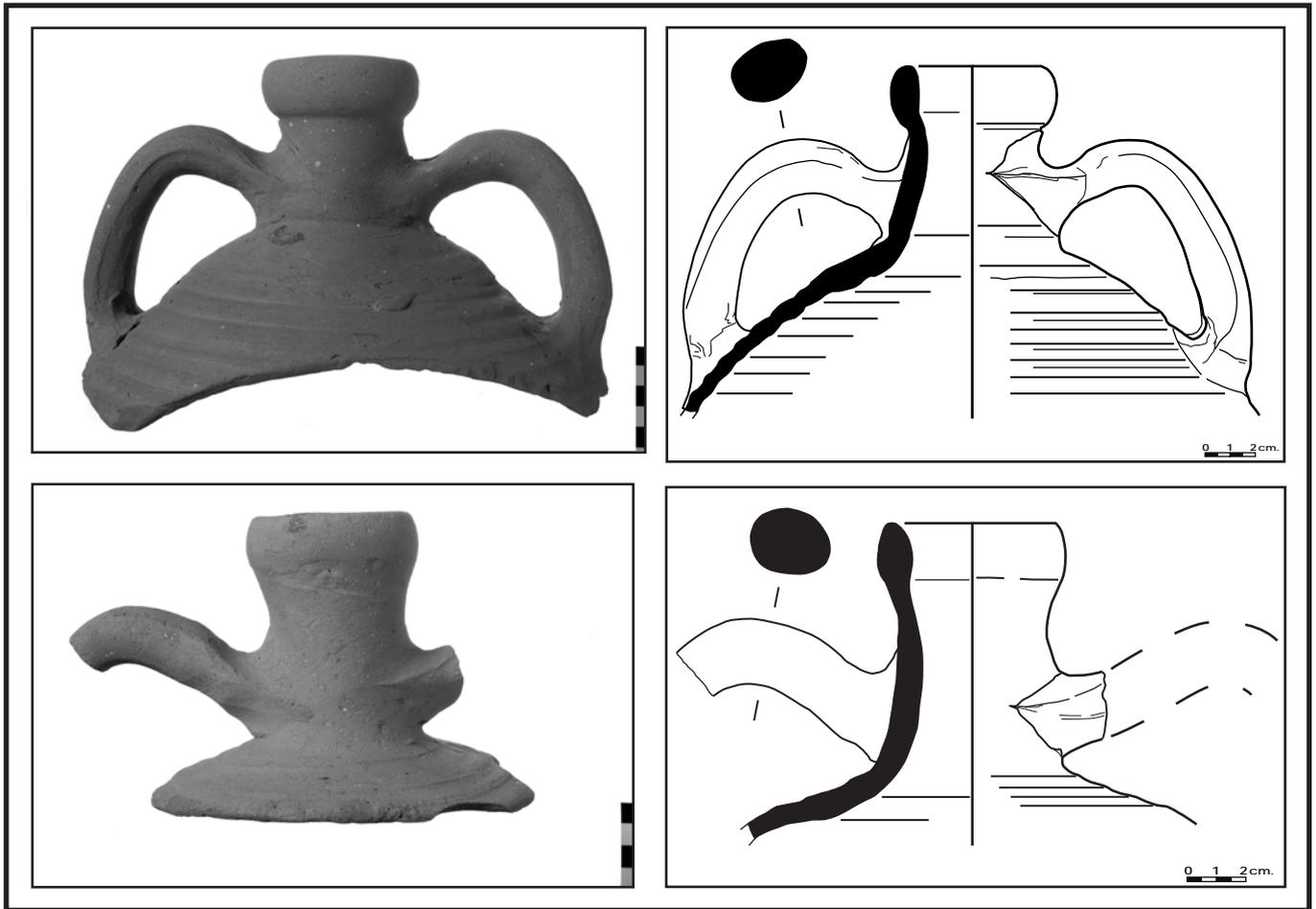


**Fig. 3.** Buste romain employé dans le cimetière moderne de Pholégandros.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]

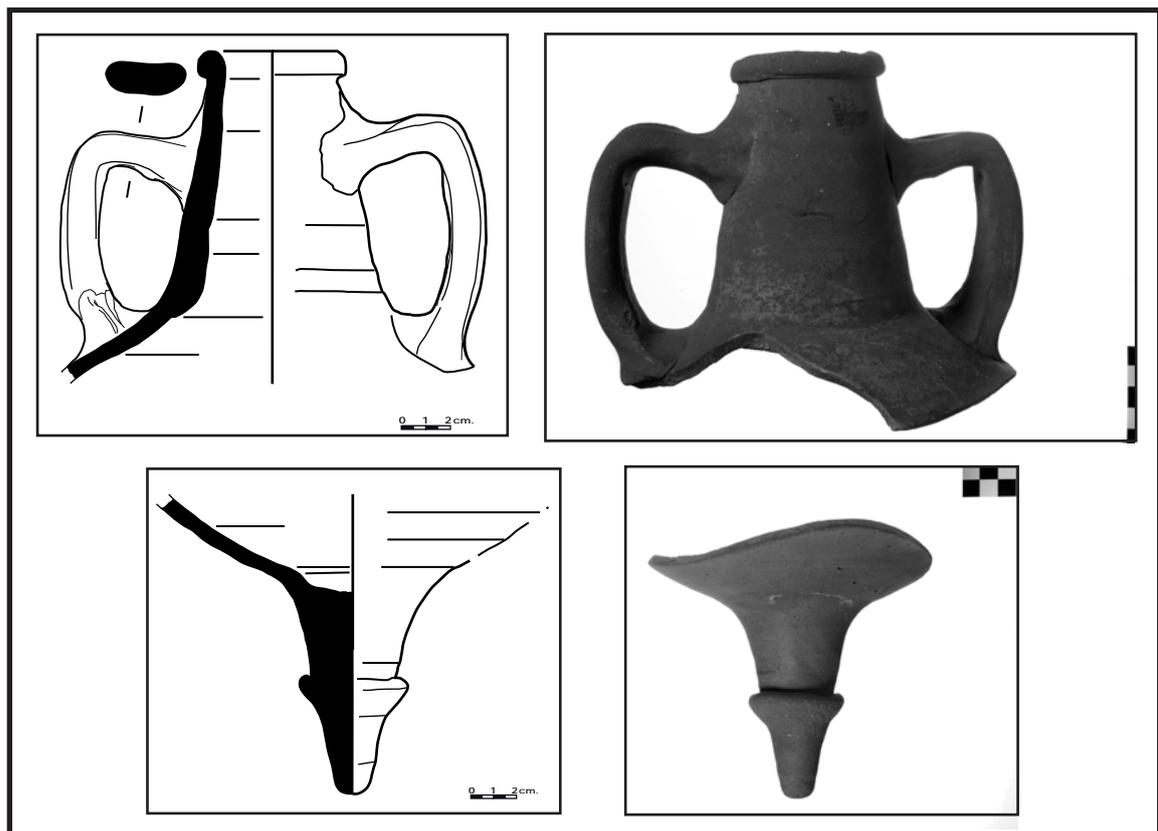


**Fig. 4.** Hérôn d'Épiskopi (Sikinos), dit Temple d'Apollon Pythien.  
[photographie E. LE QUÉRÉ, 2011]

AMPHORES PROVENANT DU COMPLEMENT DU PUIT DE PRYTANÉE DE DÉLOS



**Fig. 1.** Cols d'amphores du type Agora G 197.  
[photographies Ph. COLLET ; dessins B. KONNEMANN]



**Fig. 2.** Col et pointe d'amphores « tardo-cnidiennes ».  
[photographies Ph. COLLET ; dessins B. KONNEMANN]

## TABLE DES FIGURES ET DES PLANCHES

- Pl. I** 1. Carte de la mer Égée.  
2. Carte des Cyclades.
- Pl. II** Carte des îles d'Andros, de Ténos et de Syros.
- Pl. III** Carte de l'île de Kéos.
- Pl. IV** Carte des îles de Kythnos, de Sériphos et de Siphnos.
- Pl. V** Carte des îles de Rhénée, de Délos et de Mykonos.
- Pl. VI** Carte des îles de Paros et de Naxos.
- Pl. VII** Carte des îles de Mélos et de Kimolos.
- Pl. VIII** Carte des îles de Pholégandros, de Sikinos, de Ios et d'Anaphè.
- Pl. IX** Carte de l'île d'Amorgos.
- Pl. X** Carte de l'île de Théra.
- Pl. XI** Monnaies d'Amorgos (Aigialè et Minôa), séries **1-12**.
- Pl. XII** Monnaies d'Andros, séries **14-29**.
- Pl. XIII** Monnaies d'Andros, séries **30-33** ; monnaie de Gyaros, série **34** ; monnaies de Ios, séries **36-46**.
- Pl. XIV** Monnaies de Kéos, séries **47-57**.
- Pl. XV** Monnaies de Kythnos, séries **58-62** ; monnaies de Mélos, séries **63-78**.
- Pl. XVI** Monnaies de Mélos, séries **79-90**.
- Pl. XVII** Monnaies de Mélos, séries **91-97** ; monnaies de Mykonos, séries **98-103**.
- Pl. XVIII** Monnaies de Naxos, séries **104-111**.
- Pl. XIX** Monnaies de Paros, séries **112-123** ; monnaie de Pholégandros, série **124** ; monnaies de Sériphos, séries **125-126** ; monnaies de Siphnos, séries **127-132**.
- Pl. XX** Monnaies de Syros, séries **135-161**.
- Pl. XXI** Monnaies de Ténos, séries **162-171**.
- Pl. XXII** Monnaies de Théra, séries **173-179** ; monnaies de Délos (Athènes), séries **183-184**.
- Pl. XXIII** Monnaies d'Amorgos (Aigialè et Minôa) comparées à celles de Samos, Milet et Éphèse.
- Pl. XXIV** Statues d'Amorgos {n°1-3} et d'Andros {n°5-6}.
- Pl. XXV** Statues de Délos {n°11-13} et de Kythnos {n°15}.
- Pl. XXVI** Statues de Mélos {n°17 ; 21-23}.
- Pl. XXVII** Statues de Mélos {n°24-27}.
- Pl. XXVIII** Statues de Naxos {n°29} et de Pholégandros {n°30}.
- Pl. XXIX** Statues de Ténos {n°33-35 ; 37}.
- Pl. XXX** Statues de Théra {n°40-44}.
- Pl. XXXI** Statues de Théra {n°45-46 ; 48-50}.
- Pl. XXXII** 1. Plan du sanctuaire d'Apollon et de ses abords (Délos) (vers 100 av. J.-C.).  
2. Statues d'époque impériale trouvées dans le sanctuaire d'Apollon (Délos).
- Pl. XXXIII** Croquis de situation des vestiges « tardifs » de Délos : le sanctuaire d'Apollon et ses abords (époque impériale et protobyzantine).
- Pl. XXXIV** 1. Photographie aérienne de l'agora d'Andros (Palaiopolis) et de ses environs.  
2. Plan de l'agora d'Andros (Palaiopolis) et de ses environs.
- Pl. XXXV** 1. Photographie aérienne de l'emplacement de la cité antique de Mélos.  
2. Plan de la cité antique de Mélos.
- Pl. XXXVI** 1. Photographie aérienne de la cité antique de Théra.  
2. Plan de l'agora de Théra.
- Pl. XXXVII** 1. Plan de la *Basilikè Stoa* (agora de Théra).  
2. Vue de la *Basilikè Stoa* de Théra (prise du S.-O.).  
3. Vue de l'entrée de la *Basilikè Stoa* et des inscriptions mentionnant les réparations.
- Pl. XXXVIII** 1. Plan des trois *naïskoi* de l'Agora Nord de Théra.  
2. Vue des trois *naïskoi* de l'Agora Nord de Théra (prise du S.-E.).  
3. Statue de Chairpoleia (?), dite Uranie, trouvée dans l'un des trois *naïskoi* de Théra.
- Pl. XXXIX** 1. Plan des bains de l'Agora des Italiens (Délos).  
2. La Fontaine-exèdre du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Ténos) : schéma des différents états.
- Pl. XL** 1. Plan des bains de l'Agora des Déliens.  
2. Vestiges des bains de l'Agora des Déliens (vue prise du S.-E.).  
3. *Atrium à impluvium*, et canalisation d'évacuation (vue prise du Sud).
- Pl. XLI** 1. Plan des bains de l'Agora des Compétaliastes (Délos).  
2. Château d'eau à l'Est de l'Agora des Compétaliastes (vue prise du S.-O.).

- Pl. XLII** 1. Constructions impériales sur l'emplacement de la Salle Hypostyle (Délios).  
2. Constructions protobyzantines sur l'emplacement de la Salle Hypostyle (Délios).
- Pl. XLIII** 1. Plan des pièces chauffées de la Graphé (Délios).  
2. Canaux de la Graphé (angle N.-O.).  
3. Canaux de la Graphé (mur Nord).
- Pl. XLIV** 1. Plan des Thermes N (sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, Ténos).  
2. Plan des Thermes C (sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite, Ténos).
- Pl. XLV** 1. Plan des bains de la *Basilikè Stoa* (Théra).  
2. Plan du complexe du Gymnase des Éphèbes (Théra).
- Pl. XLVI** 1. Vestiges de la citerne des bains du port de Palaiopolis (Andros).  
2. Vestiges d'un aqueduc des bains du port de Palaiopolis (Andros).  
3. « Τα Παλάτια » : vestiges de la grande citerne romaine de Minôa (Amorgos).  
4. « Τα Παλάτια » : schéma de la grande citerne romaine de Minôa (Amorgos).
- Pl. XLVII** 1. Plan du théâtre de Théra.  
2. *Orchestra* et bâtiment de scène du théâtre de Théra.  
3. Schéma de la disposition des bases et des statues de la famille impériale sur le bâtiment de scène du théâtre de Théra.
- Pl. XLVIII** 1. Le théâtre de Mélos (vue prise du Sud).  
2. Le théâtre de Mélos (vue prise du Sud).  
3. Gradins en marbre et gradins creusés dans la roche.  
4. *Aditus maximus*.  
5. Blocs du bâtiment de scène.
- Pl. XLIX** Plan du sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite (Ténos).
- Pl. L** *Stemma 1.* *Stemma* de la famille de Théokleidas (Théra).
- Pl. LI** *Stemma 2.* *Stemma* de la famille de Thrasyléon (Théra).
- Pl. LII** *Stemma 3.* *Stemma* des familles de Kartidamas et de Polyouchos (Théra).
- Pl. LIII** *Stemma 4.* *Stemma* de la famille d'Épianax (Paros).
- Pl. LIV** *Stemma 5.* *Stemma* de la famille d'Épikratès (Aigialè ; Amorgos).  
*Stemma 6.* *Stemma* de la famille de Sôtèrichos (Aigialè ; Amorgos).
- Pl. LV** *Stemma 7.* *Stemma* de la famille de Panklès (Mélos).
- Pl. LVI** *Stemma 8.* *Stemma* de la famille de Léônidès (Théra).
- Pl. LVII** *Stemma 9.* *Stemma* des familles de Kleitosthénès (Théra) et de Frontonianus (Mélos).
- Pl. LVIII** *Stemma 10.* *Stemma* de la famille de Pankratès (Arkésinè ; Amorgos).  
*Stemma 11.* *Stemma* de la famille de Philagathos (Minôa ; Amorgos).
- Pl. LIX** *Stemma 12.* *Stemma* de la famille de Satyros (Ténos).  
*Stemma 14.* *Stemma* de la famille de Modestus (Syros).
- Pl. LX** 1. Localisation des ateliers d'amphores découverts à Paros et à Naxos.  
2. Carte géologique simplifiée des îles de Paros et de Naxos.  
3. Carte de distribution des amphores du type *Agora G 197* (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).
- Pl. LXI** 1. Fragments d'amphores fabriquées à Paros, du Type IV (époque impériale).  
2. Amphores du type *Agora G 197* et *Agora K 112*.
- Pl. LXII** 1. Coupe à panse côtelée (atelier d'Amorgos).  
2. Coupe à panse côtelée et à bord haut (atelier d'Amorgos).  
3. *Skyphos* ; technique du verre soufflé (atelier d'Amorgos).  
4. *Skyphos* (technique du verre soufflé) (atelier d'Amorgos).  
5. *Unguentaria* de formes diverses (atelier d'Amorgos).
- Pl. LXIII** 1. Coupes à panse côtelée ; verre moulé avec matrice (Siphnos et Théra).  
2. Fioles à panse sphérique et à col haut ; verre soufflé (Siphnos et Théra).  
3. *Askoi* en verre (Siphnos et Chypre).  
4. Pyxides en verre, à lèvres haute à ressaut (Siphnos et Chypre).
- Pl. LXIV** 1. *Unguentaria* et autres vases en verre trouvés dans diverses tombes romaines de Périsa (Théra).  
2. *Unguentaria* en verre trouvés à Mélos.  
3. *Unguentaria* en verre trouvés dans diverses tombes romaines de Siphnos.
- Pl. LXV** 1. Gobelets portant l'inscription ΚΑΤΑΙΧΑΙΠΕ (*sic*) ΚΑΙ ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ (Siphnos et Chypre).  
2. Gobelet portant l'inscription ΕΥΦΡΑΙΝΟΥ ΕΦΩ ΠΑΡΕΙ, trouvé à Siphnos.  
3. Coupe à fond annulaire (verre moulé avec matrice), trouvée à Siphnos.
- Pl. LXVI** Carte de la diffusion de la verrerie moulée monochrome en Méditerranée orientale.

- Pl. LXVII**
1. Amphores à alun de type *Milo 1a*.
  2. Col d'une amphore de type *Milo 1a* trouvé à Este.
  3. Col d'une amphore de Mélos trouvé à Este.
- Pl. LXVIII**
1. Schéma possible des relations entre les différents types de sites de Mélos.
  2. Carte de distribution des amphores à alun de type *Lipari 1-2* et *Milo 1a*.
- Pl. LXIX**
1. Aghia Kyriaki (Mélos) : coupe sur des *pithoi in situ*.
  2. Palaiochori (Mélos) : amoncellement de céramique comprenant fragments de *pithoi* et d'amphores.
  3. Aghia Kyriaki (Mélos) : complexe lié à l'extraction et à la transformation de minéraux industriels.
- Pl. LXX**
1. Divers types d'amphores méliennes à alun, trouvées à Mélos.
  2. *Tituli picti* sur des amphores *Milo 1a* trouvées à Padoue.
  3. *Tituli picti* sur des amphores à alun de Mélos trouvées à Padoue.
  4. Fragment de moule en terre cuite pour l'exploitation du soufre, trouvé à Fyrligos (Mélos).
- Pl. LXXI**
1. Cartes de répartition des sites antiques (Mélos), d'après les prospections archéologiques.
  2. Plan de la Salle des Mystes (Mélos).
  3. Plan des catacombes de Mélos.
- Pl. LXXII**
- Mosaïque de la Salle des Mystes (Mélos).
- Pl. LXXIII**
1. Mosaïque de la Synagogue de Sardes.
  2. Mosaïque du *tablinum* de la Maison de Dionysos. (Néa Paphos, Chypre).
  3. Détail de l'un des panneaux de la mosaïque de la Salle des Mystes (Mélos).
- Pl. LXXIV**
1. Relief d'Athéna (Salle des Mystes, Mélos) et inscription *IG XII 3, 1081*.
  2. Dessin du relief d'Athéna et de l'inscription *IG XII 3, 1081*.
  3. Revers de la monnaie n°69.1, représentant la statue d'Athéna *Chalkioikos*.
  4. Relief de *Tychè* (Salle des Mystes, Mélos) et inscription *IG XII 3, 1098*.
  5. Dessin du relief de *Tychè* et de l'inscription *IG XII 3, 1098*.
  6. Avers de la monnaie n°81.1, représentant la statue de *Tychè*.
- Pl. LXXV**
1. Port de Klima (Mélos). Infrastructures commerciales et/ou artisanales d'époque impériale.
  2. Port de Oia (Théra). Complexe vinicole (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).
  3. Port de Périssa (Théra). *Tholos* et inscriptions du « cadastre » de Théra.
- Pl. LXXVI**
1. Port de Katapola (Amorgos). Infrastructures commerciales d'époque impériale.
  2. Torse romain réemployé dans le clocher de l'église de la Panaghia (Pholégandros).
  3. Buste romain réemployé dans le cimetière moderne de Pholégandros.
  4. *Hérôon* d'Épiskopi (Sikinos), dit Temple d'Apollon Pythien.
- Pl. LXXVII**
1. Cols d'amphores du type *Agora G 197* (provenant du puits du prytanée de Délos).
  2. Col et pointe d'amphores « tardo-cnidiennes » (provenant du puits du prytanée de Délos).

## RÉSUMÉ

Cette étude analyse ce que fut la vie des sociétés insulaires égéennes au moment de l'hégémonie romaine et tente d'interpréter le rôle historique des Cyclades au sein de l'Empire romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). L'examen des transformations politiques, économiques et sociales des cités insulaires permet entre autres de déterminer si les nouvelles conditions instaurées en Égée par le pouvoir impérial romain ont créé une rupture dans leur fonctionnement – notamment par rapport à la basse époque hellénistique – ou si les données insulaires sont restées les mêmes, s'inscrivant dans une continuité reconnaissable par l'historien et dans la « longue durée ». Le déclin des îles dont parlent toutes les sources littéraires, tout comme la « renaissance » présumée du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., sont ici analysés et nuancés.

L'un des enjeux est d'évaluer si l'insularité a été un facteur déterminant dans l'histoire des Cyclades impériales et a créé des modèles sociaux et économiques différents ; ou au contraire, si l'Archipel a été totalement intégré, au même titre que les autres régions et provinces, dans le vaste Empire romain, dont on s'attache généralement à souligner la volonté unificatrice.

Cette thèse d'histoire spatialement localisée montre toute la pertinence et toute la richesse d'une étude régionale pour le monde grec antique. Le matériel épigraphique et archéologique permet d'appréhender dans sa globalité une société méditerranéenne, pendant plus de trois siècles, et de modéliser un fonctionnement régional (ou micro-régional) à l'intérieur d'un vaste empire, dans un contexte historique et politique précis.

*Mots clés : Cyclades – Civilisation égéenne – Îles égéennes (Grèce) – Mer Égée – Méditerranée – Empire romain – Provinces orientales – Grèce romaine – Romanisation – Économie antique – Antiquité – Histoire – Archéologie*

## SUMMARY

### THE CYCLADES UNDER THE ROMAN EMPIRE (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD)

#### Aspects and Limits of an Economic and Social Renaissance

The present thesis describes life in the island societies of the Aegean during the Roman hegemony, and interprets the historical role of the Cyclades within the Roman Empire (1<sup>st</sup> c. BC-3<sup>rd</sup> c. AD). The new conditions established by the Roman imperial state could have resulted in a collapse of the socio-political organization of the Late Hellenistic period. However, it is also possible that the islands conditions remained the same, assuring historical continuity and falling within a “long-term” history. The aim of this research is to provide an answer through a thorough investigation of all political, economic, and social transformations of the islands' *poleis* (πόλεις). In this framework, the economic decline attested in multiple written sources, as well as the presumed “renaissance” of the 2<sup>nd</sup> c. AD, are analyzed.

Another aspect of this study is related to the influence of insularity upon the history of imperial Cyclades. It is possible that isolation was determinant, resulting in alternative social and economic models. On the contrary, the Archipelago may have been extensively integrated in the same way as all other regions and provinces of the Roman Empire, whose unifying strategy is usually widely underlined.

The present thesis is a spatially localized historical research that shows all the relevance of a regional study regarding the Ancient Greek world. The combined analysis of archaeological and epigraphic material allows a deep understanding of a Mediterranean society, covering a period of more than three centuries. Finally, this research establishes a model for a regional (or micro-regional) functioning within a vast Empire, relying on a precise historical and political context.

*Keywords: Cyclades – Aegean Civilization – Aegean Islands (Greece) – Aegean Sea – Mediterranean World – Roman Empire – Eastern Provinces – Roman Greece – Romanization – Ancient Economy – Antiquity – History – Archaeology*

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE

École doctorale d'Archéologie (ED 112)

UMR 7041 – Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn)

Maison Archéologie & Ethnologie, René-Ginouvès

21, allée de l'Université

F-92023, Nanterre Cedex